



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT
900000147369
Digitized by Google

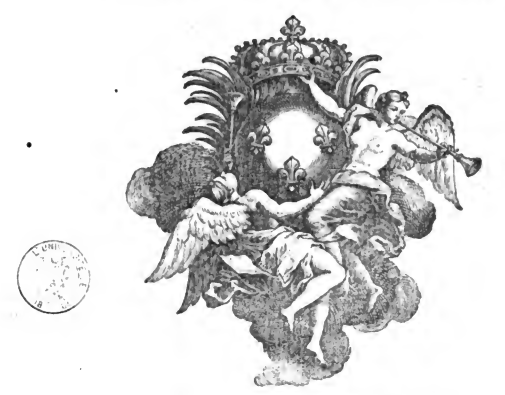


HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCLV, juſques & compris l'année M. DCCLVII.

TOME VINGT-SEPTIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXI.

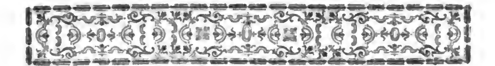


TABLE
POUR
L' HISTOIRE.

HISTOIRE
De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1755, jusques & compris l'année 1757. *Page 1*

HISTOIRE
Des Ouvrages de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

TABLE.

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLV, jusques & compris M. DCCLVII.



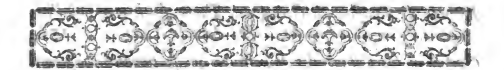


TABLE
POUR
LES MÉMOIRES.

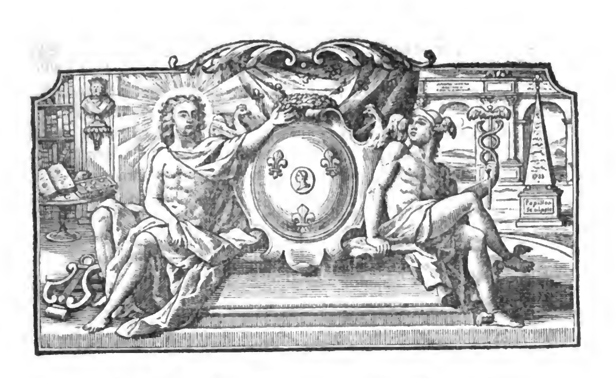
TOME VINGT-SEPTIÉME.

FAUTE à corriger dans ce Volume.

Hist. page 168, ligne 25, *lisez* ΑΛΦΗΟC., *au lieu de* ΑΛΦΗΟϹ.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

E changement de Secrétaire perpétuel, eſt le ſeul évènement dont nous devions inſtruire le Public, en lui préſentant ces deux nouveaux volumes, qui répondent aux années 1755, 1756 & 1757 incluſivement.

M. de Bougainville chargé, en 1749, du Secrétariat de l'Académie, vacant par la mort de M. Fréret, a exercé cet emploi avec un zèle infatigable, qui lui a mérité les éloges de la Compagnie. Des infirmités continuelles n'avoient pû

ralentir l'ardeur qu'il a toûjours témoignée pour remplir les devoirs de sa place, & ne l'avoient point empêché de donner tous ses soins à la publication des Volumes XVIII, XIX, XX, XXI, & d'une partie des XXIII & XXIV de nos Mémoires. Mais en 1755 ses maux augmentant toûjours, il s'aperçut avec regret qu'il n'étoit plus en état de s'acquitter avec la même exactitude des fonctions de Secrétaire. Il se vit forcé de prier M. le comte d'Argenson d'agréer qu'il demandât au Roi la permission de se démettre de son emploi. Le Ministre céda à ses instances, & adressa à M. de Foncemagne, alors Directeur, la lettre suivante.

A Compiegne, le 11 Août 1755.

« Les infirmités habituelles de M. de Bougainville & la » foiblesse de sa santé l'ayant mis, Monsieur, dans la nécessité » indispensable de supplier le Roi d'agréer qu'il se démît dès-à-» présent des places de Secrétaire & de Trésorier de l'Académie » des Belles-Lettres, Sa Majesté a bien voulu lui en accorder » la permission, & Elle a nommé M. Le Beau pour lui suc-» céder dans l'une & l'autre de ces places, quoiqu'il ne soit pas » de la classe des *Pensionnaires*. Mais en donnant son agrément » à une retraite que l'état où se trouve M. de Bougainville ne » lui permettoit plus de différer, Sa Majesté s'est portée volontiers » à lui donner de nouvelles marques de l'estime dont Elle honore » ses talens & son mérite, & l'Académie les reconnoîtra sans » doute avec satisfaction, dans les arrangemens mêmes que Sa » Majesté a jugé à propos de régler par rapport à cette retraite. » Ainsi M. de Bougainville conservera son rang de Pensionnaire » sans pension, & il deviendra Pensionnaire effectif à son tour, » suivant son rang d'ancienneté dans l'ordre du tableau, & sans » qu'alors il soit besoin d'une nouvelle élection pour le faire passer » de la classe d'Associé à celle de Pensionnaire. Il conservera pa-» reillement le titre d'ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie » des Belles-Lettres, ainsi que la place de Garde des Antiques, » qui est entièrement indépendante de celle de Secrétaire; & il » continuera d'être chargé seul, comme ci-devant, de l'histoire

Métallique du Roi, c'eſt-à-dire des diſcours hiſtoriques ſervant à expliquer le ſujet de chacune des Médailles de cette hiſtoire, ce qui forme un travail perſonnel & particulier, pour lequel Sa Majeſté avoit bien voulu le choiſir...... Vous connoiſſez, Monſieur, les ſentimens avec leſquels je vous ſuis parfaitement dévoué. *Signé* M. P. D'ARGENSON. »

En conſéquence de cette lettre, M. Le Beau commença à exercer les fonctions de Secrétaire perpétuel, & M. de Bougainville lui remit, avec les formalités ordinaires, tous les titres, Mémoires, & autres papiers qui concernent les affaires de l'Académie.

Le ſujet propoſé pour le Prix qui devoit être donné à l'Aſſemblée publique d'après Pâques, en 1755, conſiſtoit à déterminer : *En quel temps & par quels moyens le Paganiſme a été entièrement éteint dans les Gaules.*

Ce Prix a été remis pour l'année 1756, & il a été remporté par M. Barthès, Docteur en Médecine de Montpellier.

Le ſujet de celui qu'on devoit diſtribuer à la S.t Martin de la même année 1755, conſiſtoit dans ces queſtions : *Quels ſont les attributs diſtinctifs qui caractériſent, dans les Auteurs & ſur les monumens, Oſiris, Iſis & Orus! Quelles pouvoient être l'origine & les raiſons de ces attributs! Ont-ils éprouvé, ſoit en Égypte, ſoit dans les pays où cette partie du culte Égyptien s'eſt introduite, des altérations propres à déterminer à peu près l'âge des monumens où ils ſont repréſentés!*

Ce Prix a été remis à l'année 1757, & il étoit double. Il a été remporté par M. Smith, fils du Principal du collège de Bâle.

Pour le ſujet du Prix qui devoit être diſtribué à Pâques de l'année 1756, l'Académie avoit propoſé d'examiner : *Quel fut l'état des Villes & des Républiques ſituées dans le continent de la Grèce Européenne, depuis la mort d'Alexandre juſqu'à ce qu'elle ait été réduite en province par les Romains!*

Ce Prix a été remporté par M. Pontedera, Profeſſeur en l'Univerſité de Padoue.

Le ſujet du Prix de la S.t Martin avoit pour objet : *Quels ſont les attributs diſtinctifs qui caractériſent Jupiter Ammon dans les Auteurs & ſur les monumens? Quelles pouvoient être l'origine & les raiſons de ces attributs? Avoient-ils tous également rapport aux dogmes de la religion Égyptienne? Ont-ils éprouvé, ſoit en Égypte, ſoit ailleurs, des altérations propres à déterminer à peu près l'âge des monumens où ils ſont repréſentés?*

Ce Prix a été remporté par M. Ollivier, Prêtre de l'Oratoire de Paris.

Le ſujet du Prix propoſé pour Pâques de l'année 1757, conſiſtoit à examiner : *Quel fut l'état des Villes & des Républiques ſituées dans le continent de la Grèce Européenne, depuis qu'elle eût été réduite en province Romaine, juſqu'à la bataille d'Actium.*

Ce Prix a été remporté par M. Barthès, qui en avoit déjà obtenu un l'année précédente.

CHANGEMENS arrivés dans la Liſte des Académiciens, depuis l'année 1755 juſques & compris 1757.

EN M. DCCLV.

Le Cardinal Quirini & le Marquis Maffei, Académiciens-Libres, moururent; & ils furent remplacés, le premier par Milord Cheſterfield, Pair de la Grande-Bretagne, & le ſecond par le Cardinal Paſſionei.

Nous perdimes la même année M. Boyer, ancien Évêque de Mirepoix, Académicien-Honoraire; & M. le Préſident Henault lui ſuccéda.

EN M. DCCLVI.

M. Blanchard, Penſionnaire, mourut; & M. l'Abbé du Reſnel obtint alors la Penſion. M. de Burigny fut élû pour remplir la place d'Aſſocié qui vaquoit par cette promotion.

M. le Marquis de Paulmy fut nommé à la place d'Académicien-Honoraire, vacante par la mort de M. l'Abbé de Pompone.

M. de Nicolaï obtint la Vétérance, & M. Dupuy fut nommé à sa place.

EN M. DCCLVII.

Nous perdimes M. de Fontenelle Académicien-Vétéran.

M. le Marquis d'Argenson, Académicien-Honoraire, mourut, & il eut pour successeur M. le Comte de Saint-Florentin.

M. Mazocchi, Chanoine de l'Église cathédrale de Naples fut nommé Académicien-Libre, à la place vacante par la mort de M. Peyssonel, Consul de France à Smyrne.



HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

RECHERCHES



RECHERCHES SUR LES CABIRES.

LA Diſſertation de M. Fréret, dont on lit l'extrait dans le volume XXIII de nos Mémoires, étoit terminée par une ſavante diſcuſſion ſur les Cabires. Cet article étant très-étendu, on a jugé à propos de le détacher; & l'on promit alors de lui donner place dans le XXV.ᵉ volume. L'abondance des matières ne nous a pas permis de tenir cette parole; mais pour ne pas priver plus long-temps le public des derniers ouvrages de ce docte Académicien, nous allons rendre compte de ſes recherches ſur ce point d'antiquité, qui n'a pas encore été ſuffiſamment éclairci. Page 27.

Pour concilier les opinions diverſes, quelquefois même contraires, qui ſe trouvent dans les Anciens ſur ce ſujet, il eſt néceſſaire de rappeler ici pluſieurs ſignifications différentes qu'ils ont données au nom des Cabires, & qu'on peut réduire à trois principales. 1.° Ils les ont conſidérés comme les miniſtres & les prêtres de certaines Divinités; 2.° comme des Dieux ſubalternes. Hérodote nomme Cabires, des Dieux Égyptiens, qu'on diſoit être fils de Vulcain, la plus ancienne divinité de l'Égypte. Dans la Grèce, on donnoit auſſi ce nom à des fils de Vulcain honorés dans l'iſle de Lemnos, & dont le culte s'étoit répandu non ſeulement dans les iſles voiſines, mais encore dans l'Aſie mineure & dans la Macédoine: 3.° les Cabires adorés dans l'iſle de Samothrace tenoient un rang conſidérable entre les Divinités du premier ordre, puiſqu'on les ſurnommoit *les grands Dieux, les Dieux puiſſans.* Nous allons enviſager les Cabires ſous ces aſpects différens, qu'il eſt important de ne pas confondre. Nous y joindrons deux autres articles ſur les myſtères de Samothrace, & ſur l'étymologie des noms qui ont rapport à ce ſujet.

ARTICLE I. Cabires, Prêtres & Ministres. *Strab. lib. x, p. 472.*

Les Cabires que Stésimbrote de Thase fait venir du canton de Cabire en Phrygie pour s'établir en Samothrace, n'étoient que des Prêtres ou Ministres des mystères. Ce sont les mêmes dont parle Demetrius de Scepsis, & que Phérécyde appelle *Corybantes:* ils étoient, dit ce dernier auteur, au nombre de neuf, fils d'Apollon & de la nymphe Rhytia, & ils s'établirent dans l'isle de Samothrace. Les prêtres de Cérès, dans l'isle de Paros, portoient le nom de *Cabarni*, & cette Déesse y étoit elle-même connue sous le nom de Καβειρώ. Ces Prêtres, nommés *Cabires* en Samothrace, avoient en Macédoine & à Thessalonique le nom d'Ἀνακτοτελέσται, parce que les dieux Cabires, au culte desquels ils étoient consacrés, portoient le titre d'ἄνακτες. C'est ce que nous apprend S.t Clément d'Alexandrie, & d'après lui Arnobe & Firmicus.

ART. II. Cabires, Dieux subalternes fils de Vulcain.

L'Égypte, mère de toutes les superstitions, honoroit d'un culte particulier les fils de Vulcain, sous le nom de *Cabires.* Le temple de ces Dieux étoit tellement respecté, que l'entrée n'en étoit permise qu'aux Prêtres qui le desservoient. Les Cabires y étoient représentés sous la forme de Pygmées; Hérodote dit qu'ils ressembloient à ces marmousets que les Phéniciens nommoient *Pataques*, & dont ils ornoient les proues de leurs galères. C'est mal-à-propos que quelques Critiques ont cru voir dans ce passage d'Hérodote, que les Pataques étoient des dieux de Phénicie, & que les Phéniciens les nommoient *Cabires.* Hérodote ne dit ni l'un ni l'autre.

Le culte de ces Cabires, fils de Vulcain, passa de l'Égypte dans la Grèce. Ils furent d'abord adorés à Lemnos; cette isle étoit consacrée à Vulcain dès le temps d'Homère. Il y avoit une ville nommée Ἡφαιστία. Hellanicus disoit que la plus ancienne fabrique d'armes avoit été établie dans Lemnos. On n'en voit rien dans Homère, qui place les forges de Vulcain dans le Ciel. Callimaque & Virgile les mettent dans l'isle
Iliad. A. de Lipara. Eustathe dit qu'il y avoit dans Lemnos deux volcans qui avoient fait donner à cette isle le nom d'*Æthalia.*
Steph. Αἰθάλη. Stephanus assure la même chose sur l'autorité de Polybe. Il
Belon. Observ. ne reste plus aucun vestige de ces volcans; & Bélon, qui

a parcouru l'isle entière, n'y a découvert qu'une petite source d'eau chaude.

Selon Phérécyde, dans Strabon, les Cabires étoient au nombre de trois, fils de Vulcain & de Cabira, fille de Protée. Ils étoient adorés, avec les trois Cabirides leurs sœurs, dans Lemnos, dans Imbros & dans les isles voisines, dans la Troade & dans le canton de Pergame, dans la Macédoine. Leurs noms ne se révéloient qu'aux initiés; ils avoient des fêtes particulières. Acusilaüs faisoit les trois Cabires fils de Casmilos, né de Vulcain & de Cabira, & les supposoit pères des trois Cabirides. On ignore la fable & les cérémonies des mystères de ces Cabires de Lemnos.

L. X, p. 472.

Pausan. lib. I, p. 4.

Thessalonique les honoroit d'un culte singulier. On les voit sur les médailles de cette ville, coëffés du bonnet de Vulcain, & tenant d'une main un marteau, de l'autre une tenaille; ce qui montre qu'ils présidoient à l'art de travailler les métaux. M. Fréret observe, d'après Firmicus, que ces Cabires de Thessalonique sont les Corybantes de S.t Clément d'Alexandrie, dont Arnobe fait aussi mention dans son cinquième livre. Ces trois auteurs rapportent que ces Corybantes, nommés aussi *Cabires*, étoient d'abord au nombre de trois; mais que les deux aînés massacrèrent le plus jeune; qu'ils mirent son corps en pièces, & l'ensévelirent au pied du mont Olympe; & que ce qui se passoit dans les mystères, étoit la représentation de cet évènement. Quoiqu'il y ait quelque variété dans le récit de ces écrivains, il est visible, dit M. Fréret, que ces mystères avoient rapport à l'histoire du jeune Iacchus ou du Bacchus des fêtes de Cérès, & que c'étoit une copie défigurée de la fable Égyptienne sur la mort d'Orus tué par Typhon. Si les attributs donnés aux Cabires sur les médailles ne s'accordent pas avec la fable d'Iacchus ni avec celle d'Orus, on peut supposer que les Grecs, qui confondoient les différentes Divinités dont ils empruntoient le culte, ont confondu en cette occasion les Cabires Égyptiens fils de Vulcain, avec le fils de Cérès & le fils d'Isis.

In Julia Domna & alibi.

De errore profan. Relig. protrepl. p. 9.

Le nom d'Ἀνακτοτελέσται, donné aux prêtres des Cabires

de Macédoine, montre que ces Cabires avoient le titre d'Ἄνακτες ou Ἄνακες, titre affecté aux Dioſcures. Le détail de la fable ſuppoſe qu'ils étoient trois frères : auſſi, ſelon Cicéron, les plus anciens Dioſcures, ſurnommés Ἄνακες, fils du premier Jupiter & de Proſerpine, étoient-ils au nombre de trois. Le dernier s'appeloit *Dionyſius ;* c'étoit l'Iacchus d'Éleuſis, tué & mis en pièces par ſes proches. Il eſt vrai que le nom de Dioſcures s'appliquoit plus particulièrement aux Cabires de Samothrace; mais on reconnoît encore ici la confuſion de la mythologie Grecque. Les Grecs ont prêté aux Cabires de Lemnos les titres qui appartenoient proprement à ceux de Samothrace.

De nat. Deor. l. III, c. 43.

ART. III. Cabires de Samothrace.

Les Cabires de Samothrace n'avoient, dans l'origine, rien de commun avec ceux de Lemnos. On aperçoit dans la religion de Samothrace trois époques différentes; elle eut d'abord pour objet les grands Dieux; on y adora enſuite les premiers Dioſcures; & enfin, mais dans des ſiècles fort poſtérieurs, Caſtor & Pollux, qui ſont les ſeconds Dioſcures.

Les Anciens ne ſont pas d'accord ſur le vrai nom des grands Dieux. Ce nom étoit un myſtère connu des ſeuls initiés, & dont ils ne pouvoient révéler le ſecret ſans ſe rendre coupables d'un énorme ſacrilége. Varron, qui avoit pénétré dans les myſtères de la théologie du Paganiſme, & qui vivoit dans un ſiècle & dans un pays moins aſſervi à ces ſcrupules de cabale, dit que le Ciel & la Terre ſont les grands dieux de Samothrace; que ce ne ſont point Caſtor & Pollux, comme le penſe le vulgaire; qu'ils ſont mâle & femelle, qu'ils ſont nommés à Samothrace Θεοὶ Δυνατοί; qu'enfin ce ſont ceux que les livres des Augures nomment *Divi potes.*

De lingua Lat. l. IV.

Le culte du Ciel & de la Terre étoit un reſte de l'ancienne religion de la Grèce, abolie par l'introduction du culte de Saturne, & qui s'étoit conſervée dans les cantons où les colonies Égytiennes & orientales n'avoient pas pénétré.

Spon. Miſcell. p. 91, 2.

Une inſcription Romaine ſemble nous donner les noms des premières divinités de Samothrace, en ces termes: COELO. AETERNO. TERRAE. MATRI. MERCVRIO.

MENESTRATORI. Varron parle de ce Mercure, qu'il nomme *Casmilus*. Mais cette inscription joint aux deux grandes divinités primitives, le nom d'une divinité qui ne fut connue que dans la seconde époque. Il est très-probable qu'au culte du Ciel & de la Terre se joignit, dès les premiers temps, celui d'Hécaté; cette Déesse redoutable avoit en Samothrace un antre sacré, des mystères & des orgies. L'autre s'appeloit *Zerinthium*, nom dont il n'est pas besoin d'aller chercher l'origine dans la langue Syrienne, comme fait Bochart; il est plus naturel de dériver ce mot de ζέρεϑρον, ancien mot grec qui, selon Hesychius, signifie un lieu bas & profond.

Telle étoit la religion des premiers habitans de Samothrace: ils étoient autocthones, c'est-à-dire, établis depuis si long-temps dans cette isle, qu'on avoit perdu la date de leur origine. Ils parloient une langue particulière; ce que Diodore raconte de leurs anciennes traditions, n'est qu'un tissu de fictions modernes, mal liées les unes aux autres. *Diod. l. v.*

La seconde époque de la religion de Samothrace commence à l'établissement des Pélasges qui, chassés de l'Attique, passèrent dans cette isle: voici l'histoire que M. Fréret donne de cette migration. La guerre des Épigones ayant obligé les Thébains d'abandonner la Béotie, les Pélasges s'en emparèrent. Après quelque temps les Thébains chassés du pays nommé depuis *Thessalie*, & obligés de le céder aux Thessaliens venus de l'Épire, retournèrent comme par un reflux dans la Béotie. Ce retour des Thébains est, suivant Thucydide, de la soixantième année depuis la prise de Troie. Après une guerre dont les évènemens furent variés, les Pélasges furent contraints de sortir de la Béotie, & se retirèrent dans l'Attique. Les Athéniens ne purent s'accommoder de ces hôtes qui étoient encore à demi-sauvages; ils les chassèrent peu d'années après les avoir reçûs. Les Pélasges, qui avoient acquis quelque pratique de la navigation, passèrent quatre-vingts ans après la prise de Troie, dans les isles de Lemnos, d'Imbros & de Samothrace. Ils y portèrent les mystères, dont on ne voit pas la moindre trace ni dans Homère *L. 1, n.° 12.*

ni dans Hésiode. Ils n'y détruisirent pas entièrement l'ancien culte du Ciel & de la Terre; mais ils y en mêlèrent un nouveau, celui des dieux Cabires & des anciens Dioscures. Les Cabires étoient, selon Mnaseas, cité par le scholiaste d'Apol-
L. 1, v. 917. lonius, Cérès, nommée *Axieros;* Proserpine, appelée *Axiokersa;* & Hadès ou Pluton, sous le nom d'*Axiokersos:* à ces trois Divinités, ils ajoûtèrent *Casmilos;* c'étoit Mercure, fils du Ciel & de Ἡμέρα, qui n'étoit employé qu'à exécuter les ordres des trois autres. Les Pélasges avoient trouvé le culte de ces trois Divinités établi en Attique & en Béotie, & ils l'avoient adopté. A ce culte se joignoit celui des trois anciens Dioscures, fils de Jupiter & de Proserpine; c'étoit une dépendance du culte de Cérès.

On voit par ce récit que les Dioscures n'étoient pas les mêmes que les Cabires. Cependant les deux cultes se confondirent, & l'on donna réciproquement le nom de Dioscures aux Cabires, & celui de Cabires aux Dioscures, & à tous les deux le nom de grands Dieux. Un habitant d'Acharna, un
Gru. CCCXIX, 2. des bourgs de l'Attique, prend dans une inscription le titre de ΙΕΡΕΥΣ ΘΕΩΝ ΜΕΓΑΛΩΝ ΔΙΟΣΚΟΥΡΩΝ ΚΑΒΕΙΡΩΝ.

Ces anciens Dioscures de Samothrace étoient beaucoup plus anciens que les fils de Tyndare. Cicéron les nomme *Tritopatræus, Eubuleus* & *Dionysius.* Hesychius parle des dieux *Tritopatores*, qui président à la naissance des enfans; Phanodème, cité dans le grand Étymologique, y joint les mariages. Selon l'auteur des hymnes d'Orphée, Bacchus est nommé *Eubuleus;* il est, dit-il, né d'une manière mystérieuse de Jupiter & de Proserpine. Dans Hesychius, Eubuleus est Plutus, fils de Cérès & de Jasion. Selon Diodore, Dionysius est le Sabasius ou le Bacchus des Thraces, fils de Proserpine & de
Phocic. Jupiter changé en serpent. Pausanias dit que, suivant l'opinion de ceux qui avoient le plus approfondi les matières Théologiques, les Ἄνακτες παῖδες, que les Amphissiens adoroient comme Dieux inconnus, étoient les mêmes que les Cabires ou Dieux de Samothrace. Ces Ἄνακτες avoient des mystères ou initiations dans cette ville.

Ces Divinités déjà adorées dans le reſte de la Grèce, étant apportées par les Pélaſges en Samothrace, firent preſque diſparoître le culte des Divinités anciennes, le Ciel, la Terre & Hécaté. Le Ciel n'avoit plus guère d'autels, ſi même il lui en reſtoit encore; & quoique la Terre fût toûjours miſe au nombre des grandes Divinités, on avoit tranſporté preſque tous ſes attributs à la Déeſſe des moiſſons, & à Rhea ou Cybèle, femme de Saturne & mère des Dieux.

Enfin, & c'eſt la troiſième époque, on confondit les anciens Dioſcures avec Caſtor & Pollux, fils de Léda. Ce qui fut cauſe de cette confuſion, c'eſt qu'on donnoit auſſi à ces héros le titre d'Ἄνακτες; titre qui avoit été commun à tous les Dieux, & même aux Rois & aux Héros. Cette opinion, qui mettoit les Tyndarides à la place des Dioſcures de Samothrace, n'étoit qu'une erreur populaire. Homère ne met point Caſtor & Pollux au rang des Dieux; il ne les place point dans le Ciel. Au temps de Pindare ils avoient déjà des temples & des fêtes; ils préſidoient aux courſes & aux combats gymniques: cependant ils n'étoient pas encore entièrement diviniſés. Pollux, fils de Jupiter, partageoit ſa divinité avec Caſtor, fils de Tyndare. Ils ne ſe mêloient point encore de la navigation. Mais au ſiècle de Théocrite ils étoient en poſſeſſion pleine & entière de la divinité: on ne les diſtinguoit plus des anciens Dioſcures Cabires de Samothrace. M. Fréret obſerve que le nom des Dioſcures ne ſe trouve ni dans Héſiode, ni dans les deux poëmes d'Homère. Héſiode fait préſider à la navigation d'autres divinités, ſavoir Hécaté & Neptune; c'étoient ces mêmes Dieux qu'invoquoient alors les écuyers & ceux qui diſputoient le prix dans les jeux: & voilà préciſément ce qui compoſa dans la ſuite le département des nouveaux Dioſcures.

Iliad. 3. *Odyſſ. 16.* *Iſthm. 10.* *Idyll. 22.* *Theog. v. 437.*

ART. IV. Myſtères de Samothrace.

Le ſecret inviolable qu'on exigeoit des initiés aux myſtères de Samothrace, n'a pas permis aux Anciens de nous inſtruire du détail des cérémonies qu'on y obſervoit, & du dogme qu'on y enſeignoit. Le vrai nom ſous lequel on invoquoit les Divinités étoit même regardé comme ineffable, ἀπόρρητον: les Anciens en avertiſſent en cent endroits. Tout ce que nous

ſavons de l'initiation à ces myſtères, ſe réduit à ceci. On s'y préparoit par une eſpèce de confeſſion de ſes fautes paſſées, qu'on faiſoit à un Prêtre qui avoit le titre de Κόης, Κοίης, Κοϊόλης, & qui purifioit ceux qui étoient coupables de quelque meurtre. On plaçoit les initiés dans une eſpèce de trône. On les obligeoit de porter toûjours à cru une ceinture ou écharpe rouge, dont l'effet devoit être de les préſerver de tous les dangers, ſur-tout de ceux auxquels les navigateurs ſont expoſés.

ART. V. Étymologies. Quand il ſeroit vrai, comme quelques-uns le ſuppoſent, que ces Dieux & leur culte fuſſent venus de l'Orient, cependant comme les noms par leſquels nous les connoiſſons, ne ſont que des titres d'honneur ou des épithètes, que les Grecs avoient ſubſtitués aux noms ineffables, M. Fréret remarque, fort ſenſément, qu'il n'en faut pas chercher l'étymologie ailleurs que dans la langue grecque. Il eſt vrai, ajoûte-t-il, que comme pluſieurs de ces noms ſont pris de la plus ancienne langue des Grecs, ce n'eſt pas toûjours dans Homère & dans les écrivains du bon temps que nous en pouvons trouver les racines; & il faut ſouvent les chercher dans ces mots ſurannés, qu'Héſychius & quelques autres Grammairiens nous ont conſervés.

Il ſe rencontre ici ſix noms dont il eſt queſtion de découvrir la racine; ceux de Κάβειρος, d'Ἀξίερος, d'Ἀξιόκερσος, d'Ἀξιοκέρση, qui étoient donnés aux Dieux mêmes de Samothrace; celui de Κάσμιλος, donné à Mercure leur miniſtre; & celui de Κόης, que portoit le Prêtre.

En conſéquence du principe déjà établi, M. Fréret rejette toutes les racines orientales du nom Κάβειρος; ainſi il n'admet ni l'hébreu *gabar, potentem eſſe*, ni l'arabe *kabir, magnus*, ni *hhabirim, ſocii*, ni *kebirim, ſepultorum Dii*. Bochard & Reland donnent toutes ces étymologies, & en auroient donné bien d'autres s'ils avoient voulu; car, dit M. Fréret, les racines orientales ſont toûjours prêtes à répondre au premier ſignal des étymologiſtes. Pauſanias parle d'une ville très-ancienne, nommée Cabire, en Bœotie, dans laquelle Cérès trouva un accueil honorable dans ſes voyages. La Déeſſe récompenſa les habitans en inſtituant ſes myſtères. N'eſt-il pas naturel de penſer

Bochart. Chanaan. Reland. Diſſ. Miſcel. vol. 1, diſſ. 5.

Bœotic.

penſer que les Pélaſges, qui avoient habité ce pays, portèrent en Samothrace & les myſtères de Cérès & le nom des Cabires? Et pour ce qui regarde les premiers Cabires, ceux de Lemnos, originaires d'Égypte, fils de Vulcain & de Cabire, fille de Protée, le nom de leur mère ne donne-t-il pas l'étymologie de leur dénomination?

Je ſais, dit M. Fréret, que les Phéniciens ont fait de très-bonne heure des établiſſemens dans les iſles de la Grèce, & même en quelques endroits du continent; je ſais que c'eſt d'eux que les Grecs ont emprunté les caractères de leur écriture & pluſieurs arts; je ſais encore que c'eſt de Phénicie que devoit venir le culte des Divinités qu'Hérodote dit être inconnues aux Égyptiens, telles que Saturne ou Cronos, Junon ou Hera, Neptune, Hercule. Mais qu'eſt-il beſoin de recourir à la langue Phénicienne pour expliquer des épithètes données aux Dieux de Samothrace, où l'on ne voit pas que les Phéniciens ſoient jamais venus; ſur-tout quand on en trouve l'étymologie dans la langue grecque? Ἀξίερος eſt, ſelon toute apparence, un ancien comparatif d'ἄξιος, dérivé d'ἄζω, qu'Héſychius explique par ἀγάζω, ἄγω, *veneror; ἀξίερος, la plus vénérable.* Ἀξιόκερσα, ἀξιόκερσος ſont compoſés d'ἄξιος & de κερσος ou κέρσης, qu'Héſychius explique par γάμος. Ces noms ſignifient donc ſimplement *la digne épouſe, le digne époux.* C'étoient Proſerpine ou Perſephone & Pluton, nommé le ſecond, parce que la Déeſſe étoit plus honorée que ſon époux.

L'étymologie du nom de Κάσμιλος, donné à Mercure, conſidéré comme le miniſtre de ces Dieux, n'eſt pas d'une recherche plus difficile dans la langue grecque. Ce mot doit originairement ſignifier *miniſtre*. Plutarque le dit expreſſément dans la vie de Numa. Varron le cite de Callimaque. Ce nom s'écrit avec quelques variétés. Strabon & Plutarque diſent κάμιλος ou κάμιλλος, Callimaque κάσμιλος, Lycophron κάδμιλος & κάδμος, Nonnus κάδμιλος. Selon Denys d'Halicarnaſſe les Romains nommoient *Camilli*, ceux qui dans les ſacrifices rempliſſoient les mêmes fonctions qu'avoient, dans les orgyes & dans les myſtères des grands Dieux, ceux que les Tyrrhènes,

De ling. Lat. l. VI.

Ant. Rom. l. II.

& avant eux les Pélaſges, nommoient Κάδωλοι. Tous ces mots viennent de κῆδος, qu'Héſychius rend par θεραπεία, *miniſtère;* d'où κήδω, & avec l'altération dorique κάζω, *curo, orno:* κηδεύω, κηδεμὼν, κηδεμονεὺς. On voit aiſément comment de ces mots ont pû ſe former ceux de *cadmus, cadmilus, caſmilus, camilus.* C'étoient des mots de la langue des plus anciens habitans de la Grèce, de ces Sauvages des cantons ſeptentrionaux & occidentaux, où les colonies Phéniciennes n'ont jamais pénétré. Les Pélaſges d'Italie & de Toſcane les avoient apportés avec eux au temps de leur paſſage.

Il n'eſt pas plus néceſſaire de recourir aux langues orientales, pour découvrir la racine du nom de ce Prêtre nommé Κόης. Ce nom avoit rapport à ſon emploi dans les initiations. Il étoit chargé d'entendre la confeſſion des initiés. Il s'appeloit Κοης, l'*auditeur;* du mot κοάω, κοῶ, ſynonyme d'ἀκούω, *audio.*

M. Fréret termine ce Mémoire par une réflexion ſur la cauſe de tant de contradictions dont la Mythologie eſt embarraſſée. Il paroît, dit-il, que les traditions religieuſes, qu'on révéloit aux initiés, étoient différentes dans les différens myſtères, parce que les Prêtres de chaque Divinité voulant relever l'objet de leur culte, attribuoient à leur Dieu particulier tout ce qu'ils pouvoient des fonctions & des aventures des autres Dieux. Les initiés, obligés à un ſecret inviolable, n'oſoient communiquer leurs doutes; & le reſpect qu'on leur avoit inſpiré, par des pratiques myſtérieuſes, exerçant ſur leurs eſprits une ſorte de tyrannie, les empêchoit de raiſonner, & conſacroit juſqu'aux contradictions, qu'ils ſe faiſoient ſcrupule d'enviſager.



REMARQUES
SUR
L'ÉTAT DE L'ARCHITECTURE CIVILE
DANS LES TEMPS D'HOMÈRE.

L'ÉLOIGNEMENT d'où nous envisageons les siècles reculés, tel que celui où vivoit Homère, & la pente secrète que nous avons à nous prendre pour la mesure des autres choses, nous font penser que, dans ces premiers temps, il n'y avoit pas encore de méthode réglée pour les bâtimens. M. l'abbé Sallier, dans quelques observations qu'il a lûes sur ce sujet, 30 Mars 1756. ne prétend pas que l'art eût fait dès-lors de grands progrès; mais il observe que, dès le temps d'Homère, il y avoit un langage formé pour l'architecture, & des termes propres pour en exprimer les idées. Homère avoit tous ces termes dans sa langue, & il les employoit dans le sens propre. Il falloit même que l'usage en fût commun, & que les hommes de ces temps-là fussent très-familiarisés avec ces expressions, puisque les opérations d'architecture fournissent au Poëte des comparaisons qui se tirent toûjours d'un objet plus connu que la chose dont on parle. Le XIII.e livre de l'Iliade rapporte les jeux qu'Achille fit célébrer pour honorer le tombeau de Patrocle. La lutte est le troisième de ces jeux: Ajax & Ulysse sont les deux combattans; ils s'avancent au milieu de l'arène, & d'abord, avec leurs bras robustes, ils se saisissent corps à corps, se serrent & se joignent aussi étroitement, dit Homère, que deux poutres qu'un habile ouvrier a emboîtées ensemble, pour soûtenir le comble d'une maison contre la violence des vents.

On peut remarquer dans Homère trois sortes de termes d'architecture; les uns désignent les instrumens de l'art, d'autres le nom des matières qu'on mettoit en œuvre, & enfin une troisième sorte de mots distingue les différentes parties des bâtimens. Les mots qui expriment les instrumens de l'art, &

les outils des ouvriers ſont; σταθμὴ, la règle avec laquelle on tire les lignes droites; πέλεκυς, la hache ou la coignée; σκέπαρνον, la doloire, l'inſtrument qui ſert à applanir & à unir le bois; & pluſieurs autres, que les tables faites pour retrouver les termes des poëſies d'Homère indiquent ſuffiſamment.

Pour les matières que les ouvriers employoient, M. l'abbé Sallier ne s'y arrête pas. C'étoit le bois ou la pierre. Le v.ᵉ livre de l'Iliade en fournira des exemples.

Il. l. VI, 9, 24. Odyſſ. l. III, 4. Des divers paſſages de l'Iliade & de l'Odyſſée, combinés enſemble, il réſulte que dans ces premiers temps les Grecs diſtinguoient cinq parties dans leurs édifices. La première étoit une eſpèce d'enclos ou d'enceinte, & comme un avant-cour, ἕρκος, ἕρκιον: la cour, αὐλὴ: au fond de la cour s'étendoit un portique éclairé par le ſoleil, αἴθουσα; c'étoit une galerie ouverte, dont le comble étoit ſoûtenu par des colonnes ou arcades: cette partie étoit ſuivie du πρόδομος, c'eſt ce que nous pourrions appeler ſalle ou anti-chambre: enfin on arrivoit à la chambre, θάλαμος; c'étoit la partie la plus reculée dans la *Euſtathe, page 1474.* maiſon, la chambre du lit. Pollux dit que, ſuivant les plus exacts, κατὰ τοὺς ἀκριβεστέρους, la diſtribution étoit telle, ἡ τάξις οὕτως: ἕρκος πρὶ ὅ πύλαι, μετὰ δὲ τὸ ἕρκιον αὐλὴ, μεθ' ἣν αἴθουσα, ὁ πρόδομος καὶ θάλαμος.

La diſpoſition du portique fait ſentir à la fois la raiſon du nom qui lui eſt donné dans Homère, & de l'épithète dont ce Poëte l'accompagne: il eſt appelé αἴθουσα, parce qu'il eſt expoſé au ſoleil; il a l'épithète d'ἐρίδουπος ou ἐρίγδουπος, parce qu'étant ouvert, il retentit du murmure des vents.



DES BOUCLIERS D'ACHILLE, D'HERCULE ET D'ÉNÉE;

Suivant les descriptions d'Homère, d'Hésiode & de Virgile.

LES excellens modèles qu'a produits l'antiquité, sont remplis de traits frappans, qui laissent dans l'esprit une impression profonde. Leurs beautés sont fécondes; elles se reproduisent dans les siècles postérieurs; & les ouvrages les plus originaux en copient toûjours quelque partie. Tous les Poëtes héroïques sont les enfans d'Homère, plus ou moins heureusement nés: & de même qu'en certaines familles il est des traits de physionomie qui passent du premier auteur aux derniers descendans, & jusqu'à ceux qui ne conservent aucune autre trace de leur origine; de même aussi n'est-il peut-être pas un seul poëme épique, ou se disant tel, qui ne porte ou ne veuille porter quelque marque des riches inventions de ce grand Poëte. Telles sont, dans l'Iliade, les adieux d'Hector & d'Andromaque, l'expédition de Diomède & d'Ulysse pour aller reconnoître le camp des Troyens, la ceinture de Vénus, les forges de Vulcain, le bouclier d'Achille, les jeux funèbres en l'honneur de Patrocle; &, dans l'Odyssée, les Cyclopes, la descente aux enfers, Charybde & Scylla, & la reconnoissance d'Ulysse. En combien de manières ces épisodes brillans, ou d'autres encore semés dans les deux poëmes, ont-ils été mis en œuvre par les Poëtes & les Romanciers depuis le siècle d'Homère jusqu'à nos jours? Le bouclier d'Achille a produit celui d'Énée dans Virgile, & peut-être celui d'Hercule dans Hésiode.

M. le comte de Caylus, qui, dans les vastes contrées de l'antiquité, cherche principalement ce qui peut être utile pour éclairer les Arts & pour en illustrer l'histoire, s'est arrêté quelques momens à considérer le bouclier d'Achille. C'est l'ouvrage

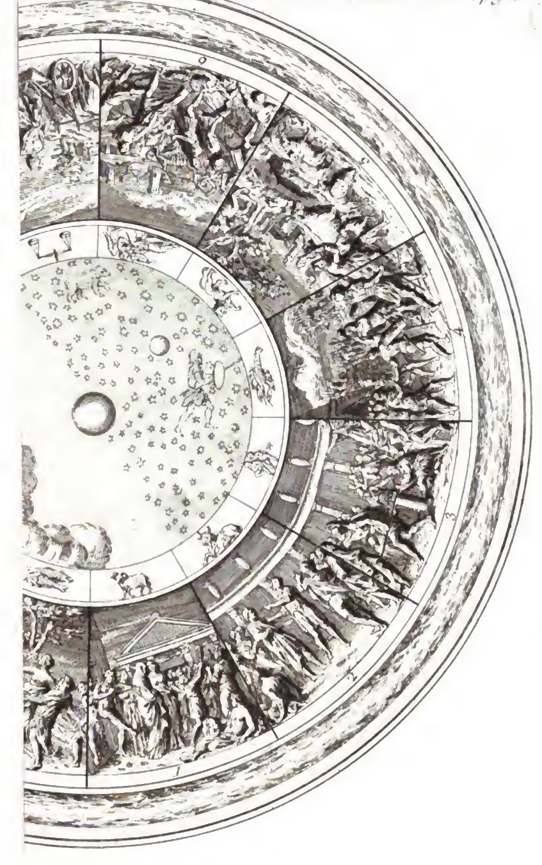
qui donne l'idée la plus juste & la plus étendue de l'état des Arts dans ces temps reculés. Lorsque la guerre des Anciens & des Modernes mettoit en feu tout le Parnasse, M. Boivin fit graver ce bouclier, afin de confondre ceux qui prétendoient que pour placer toutes les figures dont Homère l'a chargé, il auroit fallu un espace aussi étendu que la place Royale à Paris. Mais cette gravûre, & les réflexions dont M. Boivin l'accompagne, ne se trouvent que dans un ouvrage étranger à nos Mémoires. L'auteur ne crut pas qu'Homère eût besoin d'être défendu dans une Académie qu'on peut, à juste titre, appeler *le sanctuaire de l'Antiquité*. M. le comte de Caylus a fait faire une copie très-exacte de l'original donné par M. Boivin: il y a joint, dans la même proportion, le bouclier d'Hercule décrit dans un fragment attribué à Hésiode, & celui d'Énée tracé par Virgile: & il a fait la comparaison de ces trois boucliers, dans un Mémoire lû à l'Académie.

Le 30 Mars 1756.

Du bouclier d'Hercule & de celui d'Achille lequel est l'original? Homère est-il l'inventeur de cette idée? ou n'a-t-il fait qu'adapter à son sujet, & embellir celle qu'Hésiode avoit employée avant lui? c'est la première question que se propose M. le comte de Caylus; elle seroit décidée si l'on convenoit, 1.° lequel des deux Poëtes est le plus ancien: 2.° que le fragment où se trouve la description du bouclier d'Hercule est véritablement d'Hésiode. Mais ces deux points sont contestés entre les Savans, & le seront apparemment toûjours.

Quant au premier point, il est indubitable qu'Homère n'est pas le premier Poëte qui ait paru dans la Grèce; il est presque aussi certain qu'il n'est pas même le plus ancien des Poëtes héroïques. Ce seroit un miracle. Il n'est rien dans l'ordre de la Nature qui dès son premier germe prenne un essor si haut, & s'élève à une si grande perfection. Un esprit seul ne produit pas d'aussi grands modèles que l'Iliade & l'Odyssée; il a besoin du secours d'autres esprits. Aussi toute l'antiquité dépose qu'il y avoit eu des Poëtes avant Homère. Sans parler de plusieurs autres, dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous, Thamyris, dont Homère parle lui-même comme d'un Poëte dès-lors

Iliad. l. II.



d'Achille, Homere. Liv. XVIII.
rhels a dessiné pour M. Boivin, et qui
ins son Apologie d'Homere

très-ancien, eſt mis au nombre des Poëtes héroïques. La guerre de Troie n'étoit pas même un ſujet nouveau. Lorſqu'Homère fit le voyage d'Égypte, Phanitès, chargé de la garde des regiſtres ſacrés, lui communiqua un ouvrage déposé dans le temple de Memphis, & qui rouloit ſur la guerre de Troie & ſur les aventures d'Ulyſſe. Suidas attribue à Palamède & à ſon diſciple Corinnus, une Iliade compoſée pendant le ſiége même; & il ajoûte qu'on accuſoit Homère d'avoir, par jalouſie, ſupprimé ces poëmes. M. le comte de Caylus proteſte, au nom d'Homère, contre cette calomnie: ſa générosité ſe révolte contre une imputation ſi injurieuſe à ce ſublime génie; il prétend qu'une accuſation ſi baſſe ne peut ſortir que d'une ame médiocre. Il eût été glorieux pour Homère que ces ouvrages antérieurs ſe fuſſent conſervés; on auroit vû de combien il les ſurpaſſoit. Les aventures racontées au IV.[e] livre de l'Odyſſée, & en particulier ce qui y eſt dit du cheval de bois, comme d'un évènement déjà très-connu, prouvent que le ſiége & la priſe de Troie avoient été chantés avant Homère.

Suid. Thamyris.
Marsham, pag. 436.
In Palamede & Corrino.

Mais Héſiode doit-il être compté au nombre de ces Poëtes antérieurs à Homère? C'eſt une queſtion rebattue & encore nouvelle, parce que les autorités & les raiſons ſont au moins en équilibre. M. le comte de Caylus, ſans prendre le ton déciſif, penche à croire qu'Héſiode eſt le plus ancien des deux. Si Saumaiſe, Dodwel, Fabricius & une infinité d'autres Savans, ayant à leur tête Cicéron, Solin & Sextus Empyricus, ſe déclarent pour l'antériorité d'Homère; trois autorités très-reſpectables, celle des marbres de Paros, celles d'Hérodote & de Platon, ſemblent donner à l'opinion contraire un poids que rien ne peut contrebalancer. Il eſt vrai qu'Hérodote & Platon ne prononcent pas en termes exprès: mais deux auteurs ſi inſtruits, ſi exacts, qui compaſſent toutes leurs ſyllabes & ne jettent rien à l'aventure, ne nommant jamais ces deux Poëtes ſans mettre Héſiode avant Homère; & Platon, en particulier, arrangeant ainſi les Poëtes anciens, *Orphée, Muſée, Héſiode, Homère;* n'eſt-ce pas fixer leur ordre chronologique?

Epoc. 29, 30.
Herod. l. II, c. 53.
Plat. apolog. Socrat. verſus finem.

Les raiſons fondées ſur les ouvrages mêmes, ne paroiſſent

pas moins favorables à ce sentiment. Hésiode comparé avec Homère, porte un caractère d'ancienneté. Sa poësie sent encore la rudesse du premier âge; elle est encore dans un état de croissance. Rien de plus simple & de plus moral que la première partie de son poëme des œuvres & des jours. Rien de plus minutieux que la seconde; il descend aux plus minces détails; il va jusqu'à parler de la servante & du chien d'attache du laboureur. Rien de plus superstitieux que la troisième & dernière partie, qui traite des jours heureux & malheureux. La Théogonie donne encore plus l'idée d'une antiquité antérieure à Homère: elle indique une Théologie plus ancienne que celle dont Homère a fait usage. D'ailleurs la simplicité du plan de ce poëme est si grande, que, selon M. le comte de Caylus, un bel esprit, tel qu'Hésiode, n'auroit pû la conserver dans sa composition, s'il avoit eu connoissance de l'Iliade & de l'Odyssée. La Théogonie est plus recommandable par les images que par les tableaux; c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de descriptions & peu d'action. Comment un génie facile & sensible, comme est celui d'Hésiode, n'auroit-il pas été mis en mouvement par l'action des poëmes d'Homère, par ces caractères vivans & si bien soûtenus, par ces tableaux animés qui se présentent sans cesse? Comment cette heureuse chaleur n'a-t-elle pas embrasé son esprit, & passé dans ses ouvrages? On fait grand tort à Hésiode de le placer après Homère; c'est-à-dire qu'il n'a été capable de l'imiter que dans les tours de phrase & dans la versification; ce qui n'est que la dernière partie du mérite poëtique. Ces raisons, que M. le comte de Caylus ne donne que pour de simples vrai-semblances, le portent encore à se persuader qu'Homère est postérieur à Hésiode.

Mais le fragment qui nous offre la description du bouclier d'Hercule, est-il d'Hésiode? C'est encore un point qu'il faudroit éclaircir, pour prononcer lequel des deux boucliers est original. Si l'on compte le nombre des suffrages, cette question ne sera pas moins difficile à décider que la précédente. Un grand nombre de Critiques attribuent cet ouvrage à un Poëte inconnu, & postérieur à Hésiode & à Homère. En effet, ce poëme est

d'une

d'une manière de travail toute différente des deux autres poëmes d'Hésiode; il y a beaucoup plus d'action & de poësie: son auteur peut avoir lû Homère.

Cependant il est difficile de refuser à Hésiode le fragment intitulé *bouclier d'Hercule*. Pausanias, qui lui enlève mal-à-propos la Théogonie, le reconnoît pour auteur de ce poëme. Car, ainsi que l'observe Schrevelius, c'est sans doute cet ouvrage qu'il appelle μεγάλας ἠοίας. C'étoit un poëme dans lequel Hésiode rassembloit les éloges de plusieurs héroïnes. Le premier article commençoit par οἵη, *qualis;* & les autres par ἢ οἵη, *aut qualis.* Ce tour, souvent répété, aura donné le nom à tout l'ouvrage; & de tous ces articles il ne nous reste que celui d'Alcmène. Athénée & les scholiastes de Pindare, de Sophocle & d'Apollonius s'accordent à donner à Hésiode le poëme qui portoit ce nom.

Bœotic.

Voyez la Dissert. de M. de la Barre, Mém. de l'Académ. tome XVI, p. 5.

Au milieu de toutes ces incertitudes, voici l'opinion en faveur de laquelle penche M. le comte de Caylus: il ne la propose que comme une conjecture, propre à concilier peut-être toutes les contradictions. Le bouclier d'Hercule est une imitation de celui d'Achille; & cependant Hésiode est plus ancien qu'Homère, & le bouclier d'Hercule est l'ouvrage d'Hésiode. Voici la manière d'expliquer ce paradoxe. Les deux Poëtes ont vécu quelque temps ensemble, mais Hésiode étoit le plus âgé. Ce sentiment s'accorde avec Hérodote & Platon, & sur-tout avec la chronique de Paros, qui ne donne à Hésiode que vingt-sept ou tout au plus trente-sept ans d'antériorité. Il ne contredit pas non plus ceux qui soûtiennent que ces deux Poëtes étoient contemporains, opinion fort ancienne, puisqu'elle a servi de fondement à la tradition fabuleuse de la dispute entre Homère & Hésiode, sur le mérite poëtique. Hésiode aura fait ses deux premiers poëmes avant que ceux d'Homère eussent vû le jour: il n'aura composé celui dont le bouclier d'Hercule fait partie, qu'après avoir lû l'Iliade. Si l'on objecte que c'est attribuer à la vieillesse d'Hésiode un ouvrage plus rempli de chaleur que ceux de sa jeunesse, on répondra que le feu d'Homère avoit bien pû fondre les glaces du tempérament & de l'âge

d'Hésiode; & que d'ailleurs la vieillesse de ces héros de la Littérature grecque ressembloit à celle de Nestor, qu'elle n'avoit rien de foible & de languissant. L'Œdipe à Colone est un fruit du dernier âge de Sophocle: Platon écrivoit encore lorsqu'il mourut à quatre-vingt-un ans, & Platon n'a rien écrit de médiocre. Isocrate composa, à quatre-vingt-quatorze ans, un de ses plus beaux discours.

Cic. de Sen. c. 13.

Après cette discussion préliminaire, M. le comte de Caylus se croit en droit de commencer par le bouclier d'Achille, qu'on peut regarder comme l'original des deux autres. M. Boivin en ayant donné une description détaillée, dans son apologie d'Homère, M. le comte de Caylus se contente d'indiquer en un mot chaque tableau, seulement pour l'explication de la planche, qu'il a fait graver d'après le dessein de M. Boivin.

BOUCLIER D'ACHILLE.

Ce bouclier est divisé en quatre cercles.

Le premier cercle, qui est celui du milieu, représente le Ciel, la Terre & la Mer.

Le second, la course du Soleil & les douze signes du Zodiaque.

Le troisième cercle contient douze tableaux.

Premier tableau. Les réjouissances d'une noce.

Second tableau. Une cause plaidée dans une place publique.

Troisième tableau. Les Juges prononcent leurs avis. On voit une somme d'argent déposée au milieu de l'assemblée, pour être donnée à quiconque portera le jugement le plus équitable. Usage mémorable, & sagement établi dans la simplicité de ces siècles, où les législateurs n'avoient point encore composé ou rassemblé un corps de loix.

Quatrième tableau. Une ville assiégée. Mars & Minerve à la tête d'une sortie.

Cinquième tableau. Embuscade. Deux bergers amènent leurs troupeaux au bord d'un fleuve.

Sixième tableau. Combat pour enlever ou pour défendre les troupeaux. La Parque cruelle paroît au milieu des combattans.

Septième tableau. Travail des laboureurs. On leur donne à boire lorfqu'ils font arrivés au bout du fillon.

Huitième tableau. Une moiffon en préfence du maître. Des femmes préparent, fous un chêne, le repas des moiffonneurs.

Neuvième tableau. Une vendange pleine de gaieté.

Dixième tableau. Deux lions attaquent un troupeau de bœufs, fur le bord d'un fleuve.

Onzième tableau. Un beau vallon couvert de brebis & de bergeries.

Douzième tableau. Danfe champêtre.

Le quatrième cercle repréfente l'Océan, qui roule fes flots le long de la bordure du bouclier.

M. Boivin apporte de très-bonnes raifons pour prouver que le bouclier d'Achille étoit rond. M. le comte de Caylus eft de fon avis; mais il obferve que le même deffein s'exécuteroit également fur une forme ovale. M. Boivin donne à ce bouclier quatre pieds de diamètre; il n'en falloit pas moins pour couvrir la poitrine & les bras d'un héros de la taille d'Achille; & c'en étoit affez pour donner à chaque tableau dix ou onze pouces de bafe; ce qui fuffifoit pour repréfenter, fans confufion, tous les objets défignés par Homère.

Les boucliers d'Héfiode & de Virgile n'ayant pas encore été gravés. M. le comte de Caylus s'étend davantage fur la defcription qu'il en fait. Il donne à ces boucliers la même dimenfion & la même forme.

BOUCLIER D'HERCULE.

Cygnus, fils de Mars, attaquoit, dans un bois confacré à Apollon, ceux qui portoient des préfens au temple de Delphes. Hercule, accompagné d'Iolaüs fon écuyer, le rencontre; ils fe battent. Cygnus eft tué. Mars, fon père, s'avance pour le venger, il eft bleffé lui-même & fe retire. C'eft en parlant des préparatifs de ce combat, qu'Héfiode décrit le bouclier d'Hercule. Les figures dont il eft orné font renfermées dans trois cercles.

Le premier cercle eft le milieu du bouclier. On y voit un

dragon qui tourne la tête en arrière. Ce dragon doit être posé sur une élévation qui part du premier plan; les replis tortueux de cet animal fantastique, élèvent sa tête jusqu'au milieu du cercle, & par conséquent du bouclier. Et comme, selon le texte, il regarde en arrière, le bas-relief ne pouvoit être mieux indiqué, ou, pour parler la langue de l'art, l'ouvrage ne pouvoit être mieux entendu de bas-relief. En effet, cette tête menaçante, cette gueule ouverte, ces yeux flamboyans occupent la place que les Anciens donnoient aux ornemens qui marquoient le centre de leurs boucliers.

Ce dragon excite les hommes au combat. L'attaque, la défense, le tumulte, l'horreur & la mort volent autour de lui. Ces hyperboles sont fortes: le Poëte semble avoir voulu enchérir sur les images que présente Homère.

On voit la terre entr'ouverte, & les ames précipitées dans les enfers. La Parque inhumaine tient un homme vivant & blessé, un autre qui n'est point blessé, & un troisième déjà mort; elle les traîne par les pieds à travers les combattans. Douze serpens répandent la terreur. Les positions données par le texte ont déterminé M. le comte de Caylus à poser les pieds du dragon sur une élévation, pour faire voir avec plus de facilité & les combats qu'il anime de ses regards terribles, & la terre entr'ouverte.

Second cercle. *Premier tableau.* « Deux troupes de sangliers » & de lions qui se regardent avec une égale fureur, les hures » & les crinières hérissées. Ils marchent serrés. On voit sur le » devant un grand lion mort d'un côté, & de l'autre deux sangliers sans vie. »

Second tableau. « Le combat des Lapithes & des Centaures, » à la tête desquels on distingue leurs Rois, suivis de plusieurs » héros: ils s'avancent, ils se mêlent. Les uns ont des piques, » les autres des sapins qui leur servent de lances. Mars vole sur » son char, autour duquel on voit la crainte & la frayeur. Pallas, une pique à la main, l'égide sur les épaules, accourt au combat. »

Troisième tableau. « L'assemblée des Dieux sur des nuages. » Les Muses chantent; Apollon joue de la lyre. Une mer; des » dauphins poursuivent des poissons. Un pêcheur, sur la côte,

tend ſes filets, pour profiter de la chaſſe des Dauphins.» M. le comte de Caylus obſerve ici, qu'Apollon & les Muſes ſont la même fonction dans le feſtin des Dieux décrit par Homère. *Iliad. l. 1.*

Quatrième tableau. « Perſée, dont les pieds ne touchent point à terre; il a des ailes à ſes talons; une courroie ſur ſes épaules « porte ſon épée; il vole auſſi vîte que la penſée (imitation « d'Homère); ſon dos eſt couvert de la tête d'une Gorgone; il « porte ſur ſa tête le caſque de Pluton (autre imitation d'Ho- « mère); ſa gibbecière eſt ornée de franges. Ce héros épouvanté « fuit les Gorgones, qui courent avec fureur après lui, elles ont « deux ſerpens à la ceinture.»

Cinquième tableau. « Des hommes combattent devant une ville aſſiégée. La terreur vole au deſſus de leurs têtes. Les « habitans font leurs efforts pour empêcher les ennemis d'entrer « dans la ville. Les femmes crient & pleurent à leur approche: « elles tendent les bras ainſi que les vieillards, & craignent pour « leurs enfans. Les Parques ſe rendent maîtreſſes de ceux que « les combattans ont renverſés.»

Sixième tableau. « La déeſſe Achlys (c'eſt la déeſſe de la ſépulture): elle a la face décharnée, les ongles alongés; elle « eſt trempée de larmes. Le ſang coule de ſes joues; ſa bouche « eſt entr'ouverte; ſes épaules ſont couvertes de pouſſière.»

Septième tableau. « Une ville fortifiée, elle a ſept portes; on y voit une fête nuptiale». M. le Comte de Caylus remarque ici que pour rendre exactement les paroles d'Héſiode, il auroit fallu deſſiner le plan de cette ville en vûe d'oiſeau & d'élévation en même temps, comme on a fait dans les temps d'ignorance; & peut-être dira-t-on qu'Héſiode n'avoit pas d'autre idée de la perſpective; du moins ſommes-nous dans l'habitude de refuſer cette connoiſſance aux Anciens; mais M. le Comte, qui n'eſt pas perſuadé qu'on leur rende juſtice en ce point, regarde ce qu'Héſiode dit ici des ſept portes de cette ville comme un ornement purement poëtique, qui n'étoit pas exprimé ſur le bouclier; & il s'eſt contenté de repréſenter une place de ville où ſe paſſe la ſcène décrite par l'auteur. L'idée de ſept portes ſe joignoit aiſément à celle d'une belle ville,

dans l'esprit d'Hésiode; il étoit d'Ascra en Béotie, & Thèbes, capitale de la Béotie, avoit sept portes.

Huitième tableau. « On voit le long des murailles de la ville une course de chevaux. » Ce n'est ici qu'un exercice. On n'en peut pas conclurre que la Cavalerie fût alors en usage dans la guerre. Il a toûjours été nécessaire de monter & de dresser les chevaux, pour leur faire connoître la main avant que de les accoûtumer à tirer des chars.

Neuvième tableau. « Des moissonneurs ; les uns coupent les blés, les autres lient les gerbes, ou les portent dans l'aire ».

Dixième tableau. « Une vigne ; des vendangeurs qui » cueillent les raisins au son de la flûte: les uns pressent la » vendange dans la cuve, les autres se battent à coups de poing ou s'exercent à la lutte. »

Onzième tableau « Une chasse au lièvre; des chasseurs suivent les deux chiens. » Il semble que ce soient deux levriers.

Douzième tableau. « Une course de chariots. On voit sur le devant le trépied d'or, qui doit être le prix du vainqueur. »

Troisième cercle. « Ce cercle, qui renferme les deux autres, » représente la mer. On y voit des cygnes volans, d'autres nageans; des poissons qui fendent les eaux. » Tel est le bouclier d'Hercule.

BOUCLIER D'ÉNÉE.

M. le comte de Caylus observe que la composition de Virgile, riche & brillante, quant à la partie poëtique, n'est pas, pour ce qui regarde l'art, aussi exacte que celle des deux autres Poëtes. Il s'est plus occupé de ce qui pouvoit flatter Auguste & les Romains, que d'une exécution complète pour l'ornement du bouclier: il a plus songé à son propre ouvrage qu'à celui de Vulcain; & le Dieu a servi le Poëte. On voit en effet, dit M. le comte de Caylus, que plus l'esprit s'est civilisé, moins les Poëtes se sont piqués d'exactitude dans les choses étrangères à leur art. Leurs devanciers étoient universels, historiens, législateurs, théologiens, instruits de tous les détails des arts. La poësie consacrée à la perfection des

mœurs, profitoit de la contrainte des vers pour fixer la mémoire & perpétuer la connoissance des objets qui paroissoient utiles : les Poëtes postérieurs se sont contentés d'être Poëtes. Théocrite, dans sa première églogue, décrit, avec toutes les graces de la poësie, une coupe charmante, mais dont l'exécution est impossible : il faut pourtant convenir que Virgile étoit fort savant ; il étoit grand Philosophe, Astronome, Géographe, parfaitement instruit des antiquités ; mais il ne paroît pas aussi habile dans les arts que l'a été Homère.

La disposition du bouclier de Virgile oblige d'en commencer la description par le cercle extérieur, qui se partage en douze tableaux comme dans les deux boucliers précédens. Le sujet étant très-connu, il suffira de les indiquer chacun en deux ou trois mots : Virgile même en expliquera le détail.

Premier tableau. La louve qui allaite Remus & Romulus.

Second tableau. L'enlèvement des Sabines.

Troisième tableau. Le traité de Romulus & de Tatius.

Quatrième tableau. Le supplice de Metius.

Cinquième tableau. Porsenna, Coclès & Clélie.

Sixième tableau. L'oie du Capitole. Les Gaulois se disposent à attaquer la place.

Septième tableau. Danse des Saliens.

Huitième tableau. Danse de Prêtres de Jupiter, coëffés de leurs longs bonnets avec des houpes.

Neuvième tableau. Course de Luperques.

Dixième tableau. Bouclier descendant du ciel.

Onzième tableau. Procession des dames Romaines.

Douzième tableau. L'enfer ; Catilina enchaîné sur un roc ; Caton donnant des loix aux ames justes.

Second cercle. Une mer. Cette mer auroit été mieux placée, si, à l'exemple des deux autres Poëtes, Virgile en eût composé le cercle de la plus grande circonférence. Cependant on pourroit dire que Virgile ne considérant que la bataille d'Actium, a représenté ici la Méditerranée ; au lieu que les deux autres ont peint l'Océan, dont le vaste contour embrasse toute la terre.

L'eſpace qui reſte juſqu'au centre, & que l'on a vû ſi convenablement occupé dans les deux boucliers précédens, doit être rempli dans celui-ci, en ſuivant les idées de l'auteur, par trois compoſitions qui répondent très-bien au deſſein du Poëte, mais qui ſont tort au reſte de l'ouvrage. Virgile avoit en vûe de flatter Auguſte, en arrêtant les yeux de ſon lecteur ſur la bataille d'Actium ou ſur les ſuites de cette bataille, par préférence ſur tous les autres objets. En cela il a réuſſi; mais ces idées de flatterie ſont ſujettes à gâter le plus bel ouvrage, & c'eſt encore ce qui eſt arrivé au bouclier de Virgile. 1.° De ſi grandes compoſitions reſſerrées dans un petit eſpace, exigent de très-petites figures: 2.° La grandeur de l'eſpace qu'elles occupent, contribue à les faire dominer beaucoup trop ſur les autres ſujets dont elles détruiſent tout l'effet.

Le premier eſpace repréſente deux flottes ennemies: Auguſte commande l'une; Cléopatre ſe diſtingue dans la flotte oppoſée. Ces deux flottes ſont caractériſées par le combat des Dieux au milieu des airs. Du côté des Romains, on voit Vénus, Neptune, Minerve, les Furies; de l'autre, des monſtres de divinités Égyptiennes. Sur le devant, Apollon d'Actium tirant des flèches ſur la flotte d'Égypte.

Le ſecond eſpace repréſente une flotte en deſordre; elle gagne l'embouchûre d'un fleuve, c'eſt le Nil; il eſt d'une taille giganteſque; il ouvre aux vaincus les pans de ſa robe. Cette idée eſt une des plus belles de Virgile; c'eſt la plus originale & la plus digne d'Homère.

Le troiſième eſpace repréſente Auguſte dans Rome recevant les préſens des nations vaincues; le lointain indique les autels fumans, & la joie générale.

Après cette deſcription, M. le comte de Caylus ne balance pas de donner le prix à Homère. Sa compoſition eſt admirable; au milieu ſe préſentent dans une magnifique ſimplicité les plus grands objets de la Nature. A l'entour ſe rangent, ſans confuſion, les circonſtances les plus intéreſſantes de la vie humaine, entre-mêlées avec une admirable variété. En comparaiſon d'Homère, Héſiode & Virgile ſont tantôt chargés,

tantôt

tantôt maigres, & leur distribution est de beaucoup inférieure.

M. le comte de Caylus finit par quelques observations qui regardent l'exécution de son ouvrage. Il a fait traiter ces boucliers dans le goût de bas-relief, parce qu'il a cru cette manière plus conforme à leur destination. Il avertit que si l'on voit dans les desseins des plans, des dégradations & des indications de perspective aërienne, il ne faut pas croire que ce soient des licences ni des habitudes modernes; il faut les regarder comme une exacte observation des textes, sans lesquels il n'eût pas été possible de rendre ces sujets. Il en appelle à tous ceux qui savent dessiner, ou plustôt qui *pensent* la peinture, & ne s'arrête pas aux objections de la critique: il ajoûte même que si M. Boivin n'avoit pas été retenu par des préjugés, & s'il avoit eu un dessinateur plus facile, il auroit sans doute rendu la composition du bouclier d'Homère plus hardie & plus grande. Les deux boucliers d'Hésiode & de Virgile, qui n'avoient point encore été dessinés, ont été exécutés par Le Lorrain, jeune peintre de l'Académie du Roi, que la mort a trop tôt enlevé. Il a composé sur le cuivre & gravé à *la prime* tous ces sujets, d'après l'explication que M. le comte de Caylus lui avoit donnée par écrit. Cette facilité rare étoit presque nécessaire pour réunir la justesse & le feu dans des sujets pareils, renfermés dans un espace si médiocre.



DESCRIPTION
DE
DEUX TABLEAUX DE POLYGNOTE,
DONNÉE PAR PAUSANIAS.

Rentrée publique d'après Pâques 1757.

M. LE COMTE DE CAYLUS, qui joint au goût des Lettres une étude profonde des arts, ne permet de parler de la Peinture qu'à ceux qui en ont étudié les principes. Pour traiter un sujet, il ne suffit pas de savoir écrire, il faut connoître à fond sa matière : l'ignorance se trahit au milieu des graces du style.

Comme la peinture est faite pour tous les yeux, il semble qu'il ne faille que des yeux pour en décider souverainement. La poësie, dont le caractère est naturellement dominant, fière de ce droit d'aînesse qu'elle s'attribue, peut-être à juste titre, sur tous les arts, prétend les juger sans les entendre : elle ne daigne plus s'en instruire, & ne retient que le droit d'en parler. Les premiers Poëtes avoient mérité leur réputation, autant par l'étendue de leurs connoissances, que par le brillant de leur imagination. Les modernes, satisfaits des dons de la Nature, ne prennent aucun soin de nourrir leurs talens par le savoir & par la réflexion; ils regardent la peinture comme une de leurs dépendances; ils s'élèvent fort au dessus des artistes, & s'arrogent sur l'art le même droit que sur ceux qui le pratiquent. De-là naissent ces comparaisons, ces allusions, ces descriptions exposées en termes magnifiques, mais contredites par les lumières & le bon sens des artistes.

Il semble que les Savans devroient être exempts de ce reproche. L'étude & la réflexion sont très-propres à corriger cette téméraire vanité. Cependant les Savans se contentent, pour l'ordinaire, de savoir une langue selon les règles de la grammaire; ils ne se doutent pas qu'au milieu de cette langue, s'il est permis de parler ainsi, la peinture a la sienne propre;



11. Serment d'Ajax.
12. Les deux fils d'Atrée
13. Néoptolème.
14 Un autel, un enfant
15. Méduse, une vieille femme.
16 Des hommes tués.
17 Priam tué
18 Sinon et Anchialus.
19 Théano et ses fils

qu'elle s'eſt ſaiſie des mots qui lui convenoient, qu'elle leur a donné des ſignifications & des valeurs particulières, qui ne peuvent ſe trouver dans les dictionnaires, ſi ce n'eſt le plus ſouvent pour y préſenter des contre-ſens; d'où il s'enſuit que la connoiſſance d'un art met ſeule à portée d'entrevoir quelquefois & de démêler le ſens de pluſieurs termes, que les Littérateurs ſe haſardent mal-à-propos à changer, & à déplacer dans un ancien texte. Plus l'auteur original ſe ſera conformé au langage des artiſtes de ſon temps, plus cette intelligence de l'art ſera néceſſaire pour l'expliquer.

Cette critique ne tombe pas ſeulement ſur les modernes; elle porte ſur le plus grand nombre des auteurs anciens. Il s'en faut bien, dit M. le comte de Caylus, qu'ils reſſemblent tous à Homère, qui paroît toûjours parfaitement inſtruit des arts dont il indique les opérations. Les uns & les autres peuvent être comparés à ce Mégabyze dont parle Plutarque. Ce Satrape du roi de Perſe étant un jour dans l'attelier d'Apelles, & s'exprimant ſur la couleur en termes impropres, *ne voyez-vous pas*, lui dit Apelles, *ces petits garçons qui broient les couleurs: ils vous regardoient avec admiration tant que vous ne diſiez mot; ils étoient frappés de l'éclat de la pourpre & de l'or qui brillent ſur vos habits; mais à préſent que vous parlez de choſes que vous n'avez pas appriſes, ils ne peuvent s'empêcher de rire.* *De la différence du flatteur & de l'ami.*

Pauſanias, dans ſon voyage de la Grèce, parle ſans ceſſe des beaux ouvrages dont elle étoit remplie; mais Pauſanias avoit plus de connoiſſance de l'antiquité que des arts. M. le comte de Caylus en donne pour preuve la deſcription de deux tableaux de Polygnote, faite par cet auteur. Il y règne une confuſion qui obſcurcit la diſpoſition des parties pittoreſques. La place des grouppes & des figures n'eſt marquée que par ces expreſſions vagues, *au deſſus*, *au deſſous*, *après*, &c. foibles indices, qui n'ont rien de précis. Une compoſition eſt un poëme; il faut la développer comme on développeroit le plan d'un poëme. On doit d'abord, dit M. le comte de Caylus, fixer l'attention ſur le grouppe principal, & décrire enſuite les acceſſoires, ſuivant l'ordre de leur plus grand intérêt; on ne *Phocic.*

doit pas commencer la description du triomphe d'Alexandre, de le Brun, par les deux soldats qui portent un vase. Pausanias devoit donc, dans le second tableau, montrer d'abord le groupe où l'on voit Ulysse. C'est l'action principale, annoncée par le titre même que l'auteur met à la tête de sa description; *descente d'Ulysse aux enfers.* On auroit tort de mettre sur le compte de Polygnote le desordre de Pausanias; l'antiquité nous prouve que ces parties ont été connues de tous les temps.

Après tout, malgré ces défauts de Pausanias, il faut lui rendre justice, & convenir que l'histoire & les usages des temps reculés, dont il nous instruit, sont des objets plus considérables & plus intéressans que les détails & les convenances d'un art.

Pour l'intelligence de ces tableaux, il est à propos de se rappeler qu'ils doivent en quelque façon se ressentir de l'enfance de la peinture. Polygnote vivoit, selon Pline, avant la XC.[e] Olympiade. Et ce qui marque que la peinture étoit encore éloignée de ce point de perfection où elle monta du temps d'Alexandre, c'est l'écriture de tous les noms dont les deux tableaux paroissent avoir été surchargés: chaque personnage avoit son nom écrit auprès de lui. Peut-être Polygnote a-t-il lui-même, dans la suite, corrigé ce défaut; du moins n'est-il fait aucune mention de ce mauvais usage par rapport aux autres tableaux que Pline attribue à cet artiste. M. le comte de Caylus relève ici un trait de mauvaise foi, ou du moins d'ignorance, dans les modernes qui ont voulu se distinguer par la critique des anciens: sans avoir égard aux progrès de la peinture, ils ont supposé que cet usage d'écrire les noms des personnages avoit subsisté dans tous les temps; ils se sont moqués, avec raison, de ces inscriptions ridicules en elles-mêmes, & très-opposées à la convenance & à l'effet de l'art; c'est-à-dire que pour avilir les anciens, ils n'ont regardé la peinture que dans son berceau, & telle qu'elle étoit lorsque balbutiant encore, elle ne présumoit point assez d'elle-même pour se flatter d'être entendue sans interprète. Ce défaut est donc, dans Polygnote, celui de son siècle, qu'il a même vrai-semblablement le mérite d'avoir réformé.

Si l'on vouloit faire la censure de ces deux tableaux, M. le comte de Caylus y reprendroit plustôt une multiplicité d'actions, qui paroissent s'opposer à l'effet général d'une composition; plus celle-ci est simple & dégagée, plus elle est claire & lumineuse; cependant on verra que Polygnote ne s'est point écarté de son objet, & que malgré le nombre des sujets qu'il a traités, il a très-bien rempli les deux points d'histoire qu'il s'est proposés.

Ce Peintre célèbre mérite d'autant plus d'indulgence pour les parties qui lui manquoient encore, qu'il a lui-même beaucoup contribué à l'avancement de son art. *Is primus mulieres lucida veste pinxit*, dit Pline, *capita earum mitris versicoloribus operuit, plurimumque picturæ primus contulit: si quidem instituit os adaperire, dentes ostendere, vultumque ab antiquo vigore variare.* Ces découvertes prouvent assez le génie de Polygnote; car il ne faut pas croire que ces mouvemens dans les têtes, ces parures, ces couleurs brillantes, dont on lui attribue la première invention, n'aient regardé que des têtes seules & des portraits. Le détail des tableaux de Delphes nous montre un artiste plus étendu, & d'un savoir supérieur même à l'idée qu'en peut donner Pausanias. On pourroit au plus soupçonner que ces tableaux ont manqué d'une certaine harmonie de couleur & de composition, qu'il y avoit peut-être trop de monotonie, & qu'il restoit quelque chose à desirer pour les parties de l'effet & les liaisons des grouppes; mais en même temps on doit être persuadé que le dessein de chaque figure étoit élégant, noble & varié dans les détails.

L. XXXV, cap. 35, edit. Hard.

Les autres ouvrages que Pline attribue à Polygnote confirment cette prévention. On voyoit de lui, sous le portique de Pompée, un tableau dans lequel on ne pouvoit distinguer si un guerrier, représenté avec son bouclier, montoit ou descendoit. La place que ce tableau occupoit dans Rome, dépose en faveur de l'estime qu'on faisoit & de l'ouvrage & du Peintre. Pline parle aussi des tableaux que nous allons expliquer; mais il ne les désigne qu'en un mot: *hic Delphis ædem pinxit.* Le même auteur cite aussi Polygnote pour les ouvrages qu'il avoit

Ibid.

exécutés à Athènes, dans le portique nommé Pœcile *(a)*; & il relève, avec raison, la générosité avec laquelle il en refusa le payement. Cette noblesse élève un Peintre célèbre au rang des grands hommes. *Hic & Athenis porticum quæ Pœcile vocatur gratuitò, cùm partem ejus Micon mercede pingeret: unde major huic auctoritas. Si quidem Amphictyones, quod est publicum Græciæ concilium, hospitia ei gratuita decrevere.*

Attic. Voici d'autres tableaux que Pausanias donne encore à Polygnote: ils étoient tous à Athènes.

Dans le temple des Dioscures, qui est très-ancien, on voit Castor & Pollux debout, & leurs enfans à cheval. Leurs aventures sont peintes par Polygnote; entre autres l'enlèvement & les noces des filles de Leucippe.

Oreste & Pylade; le premier poignarde Égiste; le second tue les enfans de Nauplius, qui étoient venus au secours d'Égiste.

Diomède enlevant à Philoctète ses flèches, dans l'isle de Lemnos.

Ulysse emportant le *Palladium.*

Polyxène prête à être immolée sur le tombeau d'Achille.

Ulysse dans le moment qu'il est aperçu par Nausicaa & par ses femmes.

Un artiste employé dans la Grèce à des ouvrages si grands, & si distingués par les places qu'ils occupoient, ne pouvoit être un homme dont le talent fût médiocre; mais les deux descriptions que fait Pausanias, & qui restent à rapporter, suffiront pour établir, en faveur de cet ancien artiste, le préjugé le plus avantageux.

M. le comte de Caylus considère d'abord le lieu qui renfermoit ces deux peintures; elles occupoient la droite & la gauche, c'est-à-dire deux parties opposées du *Lesché* de Delphes. C'étoit un portique où les habitans venoient se promener & s'entretenir. Ce bâtiment devoit être dépendant du temple, puisque les Cnidiens avoient fait la dépense de ces peintures,

(a) Synésius, qui vivoit au commencement du V.e siècle de l'ère Chrétienne, dit qu'un Proconsul Romain avoit enlevé depuis peu du portique d'Athènes les tableaux de Polygnote: c'est une durée de plus de huit cents ans, comme celle des peintures de Cæré dont parle Pline.

& qu'ils les avoient consacrées à Apollon. On sait quelle étoit la magnificence de ces monumens. Les Cnidiens avoient, sans doute, choisi le plus grand artiste de ce temps-là, & l'artiste avoit employé tout son savoir dans un si grand ouvrage. M. le comte de Caylus conçoit ce bâtiment sur un plan quarré, dont la forme étoit alongée; l'intérieur renfermoit une cour, autour de laquelle régnoit un portique ou galerie ouverte, soûtenue sur des colonnes isolées. On entroit par un des deux petits côtés; sur le mur du grand côté, à main droite, étoit peint l'embarquement des Grecs; sur le mur opposé étoit représentée la descente d'Ulysse aux enfers: outre les écriteaux, qui ont nécessairement détruit l'accord du pinceau, & diminué les agrémens de la composition, on ne peut disconvenir que le point de vûe n'ait été un peu élevé; de plus, on a quelque fondement de soupçonner que la perspective étoit encore assez grossièrement pratiquée dans le temps que Polygnote a vécu.

Le VI.ᵉ volume des Mémoires de l'Académie contient une Dissertation de M. l'abbé Gedoyn, dont le titre annonce la description des deux tableaux de Polygnote, quoique le Mémoire ne donne que la description du premier; l'auteur s'est contenté de faire espérer le second, qui n'a point paru. Pour le premier tableau, M. l'abbé Gedoyn traduit le texte de Pausanias, & l'accompagne de notes historiques & grammaticales. M. le comte de Caylus donne les deux tableaux, & il les considère sous un autre point de vûe; ses observations ne roulent que sur l'art du peintre. Les deux tableaux sont traités différemment. A l'égard du premier, M. le comte de Caylus fait usage de la traduction de M. l'abbé Gedoyn; mais il s'en écarte souvent, pour se rapprocher du sens du texte, & il en retranche tout ce qui n'intéresse pas la peinture. Dans le second tableau, il traduit le texte sans en retrancher la partie historique, dont il ne supprime que les digressions. A fin de mettre sous les yeux du lecteur ces deux compositions, il les a fait graver sur deux planches; & pour éviter la confusion que tant de noms écrits ont dû jeter dans les originaux, il a marqué chaque grouppe par des chiffres arabes, qui renvoient aux indications

Page 445.

gravées au bas de la planche. Ces deux ouvrages ont été exécutés à l'eau forte par M. le Lorrain, dont il a été parlé dans l'extrait précédent.

PREMIER TABLEAU.

Embarquement des Grecs.

« On voit sur le mur, à main droite, Troie déjà prise & l'embarquement des Grecs. »

1. « On prépare le vaisseau que doit monter Ménélas : » l'équipage est composé d'hommes faits & de jeunes enfans... » Phrontis, le maître pilote, est au milieu du vaisseau, ayant les rames à sa droite & à sa gauche. »

Polygnote prouve, par cette conduite, une grande intelligence de composition. Il se contente de faire voir le plus considérable vaisseau de cette flotte, & suppose les autres placés de façon à ne pouvoir être vûs. Les jeunes enfans sont, sans doute, ceux qui sont nés des captives pendant la guerre de Troie. Le pilote, dans ces premiers temps, étoit sans contredit le premier officier d'un vaisseau ; la place que lui donne Polygnote s'accorde avec cette idée.

2. « Au dessous de Phrontis, Ithæmène apporte des habits, » & Echœax descend par la planche du vaisseau avec une urne de bronze. »

Il s'est ici glissé une faute dans la gravûre. Il falloit représenter sur la même planche du vaisseau Ithæmène & Echœax, l'un montant avec son équipage qu'il va embarquer, l'autre descendant avec son urne, peut-être pour aller chercher de l'eau, dont il falloit faire provision. Nous avons déjà observé que les termes d'*au dessus, au dessous*, dont se sert par-tout Pausanias dans cette description, y jettent de l'obscurité. Elle est éclaircie par le dessein mis sous les yeux.

3. « Politès, Strophius & Alphius détendent le pavillon de » Ménélas, qui n'est pas fort éloigné du vaisseau ; Amphialus » en détend un autre. Sous les pieds de celui-ci est un enfant » dont le nom n'est pas marqué. Phrontis est le seul qui ait de

de la barbe; c'eſt auſſi le ſeul dont Polygnote ait pris le nom « dans l'Odyſſée: il a, je crois, inventé les autres ».

Polygnote eſt attentif à tout ce qui peut indiquer un départ. Cette exactitude contribue non ſeulement à l'intelligence du ſujet, mais auſſi à la richeſſe de la compoſition.

4. « Briſéïs eſt debout; Diomède au deſſus d'elle, & Iphis auprès de tous les deux. Ils paroiſſent admirer la beauté d'Hélène. « Cette belle perſonne eſt aſſiſe; près d'elle eſt Eurybate; c'eſt, « je crois, le héraut d'Ulyſſe, quoiqu'il n'ait point encore de « barbe. Hélène a deux de ſes femmes avec elle, Panthalis & « Électre; la première eſt debout auprès de ſa maîtreſſe; la ſe- « conde lui attache ſa chauſſure. »

Ces grouppes ſont beaux en eux-mêmes, & très-heureux pour la peinture. Un point qui mérite quelque obſervation dans ce paſſage, c'eſt la barbe qu'il ſemble accorder à tous les hérauts; ce qui indique un âge mûr, & convenable à l'importance des commiſſions dont ils étoient ordinairement chargés. M. le comte de Caylus relève ici l'adreſſe du peintre, à introduire dans ſa compoſition l'admiration de la beauté d'Hélène. Polygnote rappelle par ce trait tous les deſordres paſſés & préſens, cauſés par cette funeſte beauté. Il fait plus, le ſoin qu'elle prend de ſa parure, dans ces cruels inſtans, conſerve le caractère qu'Homère a donné à Hélène.

5. « Au deſſus d'Hélène il y a un homme aſſis, il eſt vêtu de pourpre, & paroît extrêmement triſte; on n'a pas beſoin de « l'inſcription pour connoître que c'eſt Hélénus, fils de Priam. « A côté de lui c'eſt Mégès, avec le bras en écharpe. Auprès de « Mégès c'eſt Lycomède, fils de Créon, bleſſé au poignet, à la « tête & à la cheville du pied. Euryale, fils de Méciſtée a auſſi « deux bleſſures, l'une à la tête & l'autre au poignet. Toutes ces « figures ſont placées au deſſus d'Hélène. »

On doit remarquer l'attention de Polygnote pour repréſenter les Grecs avec tout ce qui rappeloit les travaux d'un long ſiége; des bleſſés, des captives, &c. M. le comte de Caylus a fait repréſenter Lycomède aſſis à terre, à cauſe de

la bleſſure qu'il a au pied, quoique Pauſanias ait omis cette circonſtance.

6. « Sur le même plan qu'Hélène on voit Éthra, mère de » Théſée, qui a la tête raſée; & Démophon, fils de Théſée, » qui, autant que l'on en peut juger par ſon attitude, médite comment il pourra mettre Éthra en liberté. »

Voilà, dit M. le comte de Caylus, de ces indications qui ne peuvent être données que par un homme qui ne connoît point l'art. Quel eſt le mouvement que la peinture puiſſe ſaiſir pour marquer une idée ſi délicate en elle-même, & ſi cachée que les témoins oculaires n'en pourroient avoir aucun doute? Pauſanias a prêté au Peintre la penſée que l'hiſtoire lui avoit inſpirée à lui-même. Il nous apprend ici que les eſclaves avoient la tête raſée chez les Grecs; ce qui eſt digne de remarque pour l'intelligence des anciens monumens.

7. « On voit auſſi des femmes Troyennes qui ſont captives » & gémiſſantes; on a peint Andromaque & ſon fils encore » attaché à ſon ſein; on remarque Médeſicaſte, une des filles » naturelles de Priam: ces deux Princeſſes ont un voile ſur la » tête. Polyxène a les cheveux noués derrière la tête, à la manière » des jeunes filles. Neſtor porte une eſpèce de chapeau, il a » une pique à la main, ſon cheval ſemble ſe rouler ſur le ſable; » à commencer à la figure du cheval, le tableau repréſente le » rivage; le terrein eſt ſemé de coquillages & de petits cailloux; le reſte ne reſſemble plus au bord de la mer. »

La coëffure de Polyxène fournit encore un point de coſtume. Le chapeau de Neſtor peut ſe repréſenter par une toque à la Béarnoiſe; on peut voir un exemple de cette coëffure grecque dans un Camée rapporté dans le premier volume des Antiquités de M. le comte de Caylus *(planche 52, n.° 1)*.

8. « Au deſſus de ces femmes, qui ſont entre Neſtor & » Éthra, il y a quatre captives; Clymène, Creüſe, Ariſtomaque » & Xénodice. Au deſſus encore de celles-ci on en voit » quatre autres ſur un lit; ce ſont Déïnome, Métioque, Piſis & Cléodice. »

Cet arrangement n'a rien de précis. On s'eſt contenté ſur

la planche de repréſenter ces deux grouppes de captives, l'un ſur un plan plus proche, l'autre ſur un plan plus éloigné.

Ces grouppes ainſi répandus enrichiſſent le terrein que Polygnote a ſuppoſé entre la ville & la mer; ils préſentent d'heureuſes oppoſitions; ces captives, ces malades donnent l'idée d'un décampement. Ces détails, quelques médiocres qu'ils paroiſſent, ſont quelquefois néceſſaires pour les plus grandes actions que la peinture veut repréſenter; ils ne ſont point à négliger; & l'on ne doit jamais oublier que cet art eſt muet, & qu'il eſt obligé de recourir à des ſignes pour ſe faire entendre.

Cette première partie de la deſcription eſt employée à l'expreſſion du départ des Grecs; celle qui reſte à décrire concourt au même objet, en repréſentant le motif de ce départ, c'eſt-à-dire le ſaccagement de Troie. Il n'y a point ici de duplicité d'action; en même temps que les Grecs ſe préparoient au départ, ils achevoient de ruiner la ville de Troie. Il n'y avoit ni interruption dans la compoſition de Polygnote, ni ſéparation dans ſon tableau. Une ville, une campagne, une côte fourniſſent de grandes variétés à un artiſte; le peintre en a ſû profiter.

Mais il eſt impoſſible à la peinture de faire voir à la fois les murailles, c'eſt-à-dire l'enceinte extérieure d'une ville, & les actions qui ſe paſſent dans ſon intérieur. Polygnote a ſans doute mis en uſage le ſeul moyen auquel la peinture puiſſe avoir recours: il a coupé la ville par la moitié, ou pluſtôt il n'en a repréſenté que la coupe; par ce moyen toutes les actions ſuivantes ſont claires & diſtinctes, les plans & le point de vûe demeurent les mêmes, & les proportions ſont abſolument ſemblables.

9. « Épéus eſt repréſenté nud: il renverſe les murs de Troie. »

Les murs de Troie ſont abattus; il n'en reſte qu'un pan, qu'Épéus s'acharne à détruire; ſon action eſt exprimée en dehors & ſur le premier plan; plus loin eſt l'ouverture par laquelle on a fait entrer le cheval de bois.

10. « On voit le cheval de bois, dont la tête ſeule paſſe les autres figures. »

11. « Polypétès, fils de Pirithoüs, a la tête ceinte d'une » bandelette : Acamas, fils de Théſée, eſt auprès de lui, la tête » armée d'un caſque qui a une aigrette. Ulyſſe eſt armé de ſa » cuiraſſe. Ajax, fils d'Oilée, portant ſon bouclier, eſt devant » un autel ; il fait un ſerment pour juſtifier la violence qu'il a » faite à Caſſandre : cette Princeſſe eſt aſſiſe à terre ; elle tient » la ſtatue de Pallas, s'il eſt vrai qu'elle l'ait ôtée de deſſus ſon piédeſtal, lorſqu'Ajax l'arracha de l'autel. »

12. « Les deux fils d'Atrée ont auſſi leur caſque. Ménélas » a de plus un bouclier ſur lequel on voit un dragon, en mé- » moire du prodige qui s'opéra durant le ſacrifice en Aulide. Les Atrides exigent le ſerment d'Ajax. »

Cet évènement ſe paſſe dans la place publique, ainſi que les ſuivans, & l'on peut diſpoſer les Grecs nommés par l'auteur comme on le trouvera néceſſaire. Il ſuffit de repréſenter ces guerriers ſe parlant auprès d'un autel, ſur lequel Ajax étend la main : mais il eſt bon d'avertir ici d'une choſe qui pourroit tromper le lecteur à l'inſpection de la planche ; on y voit deux eſpèces d'autels, mais celui vers lequel Caſſandre eſt tournée n'eſt point un autel, c'eſt le piédeſtal de la ſtatue de Pallas qu'elle tient entre les mains. Les guerriers qui bordent ce piédeſtal des deux côtés, appartiennent à la troupe rangée autour de l'autel ſur lequel Ajax fait le ſerment.

13. « Vis-à-vis du cheval, auprès de Neſtor, Néoptolème » vient d'abattre ſous ſes coups Élaſſus, qui ſemble reſpirer » encore ; il perce de ſon épée Aſtynoüs, qui eſt tombé ſur les genoux. »

M. le comte de Caylus relève ici deux fautes, l'une du graveur, qui a, par mépriſe, repréſenté deux fois Néoptolème ; il l'a gravé ſéparément, tuant d'abord Élaſſus & enſuite Aſtynoüs ; il falloit le repréſenter tuant Aſtynoüs, & mettre Élaſſus expirant ſous ſes pieds, c'eſt une faute que M. le Comte prie le lecteur de corriger. Une autre faute eſt celle du texte de Pauſanias, apparemment altéré par les copiſtes ; on voit ic

Neſtor auprès de Néoptolème, ce héros eſt déjà ſur le premier plan, à côté des captives. Il ſeroit injuſte de mettre cette erreur ſur le compte de Polygnote, & même de Pauſanias. Il faut que ce nom ſoit corrompu, & que dans l'un ou l'autre endroit il s'agiſſe d'un autre guerrier que Neſtor.

14. « Il y a un autel. Un enfant ſaiſi de frayeur s'attache à cet autel, ſur lequel on voit une cuiraſſe d'airain formée de « deux pièces. Au-delà de l'autel Laodice eſt repréſentée debout. »

15. « Sur le même plan que Laodice on voit une cuvette de cuivre, ſur un piédeſtal de marbre. Méduſe aſſiſe à terre (elle « eſt debout dans l'eſtampe, c'eſt une erreur) tient des deux « mains le piédeſtal. Près d'elle on voit une vieille femme, ou « peut-être un eunuque, qui a la tête raſée & qui tient ſur ſes « genoux un enfant nud: cet enfant épouvanté porte ſes mains « devant ſes yeux. »

Ces expreſſions ſimples & tirées de la Nature, qui conviennent au ſujet & qui ſont dépendantes de l'artiſte, ſont l'éloge de Polygnote. L'indéciſion de Pauſanias nous apprend que les eunuques portoient les mêmes habillemens que les femmes, & qu'ils avoient la tête raſée, apparemment comme eſclaves.

16. « Le Peintre a préſenté enſuite des corps morts. » Pauſanias en exprime les noms & les diverſes attitudes.

17. « Priam, arraché de l'autel de Jupiter Herceüs, eſt tué par Néoptolème aux portes de ſon palais. Sinon, le compagnon « d'Ulyſſe, & Anchialus emportent le corps de Laomédon. »

Pauſanias obſerve qu'il y a pluſieurs de ces perſonnages & de ces hiſtoires dont aucun poëte n'a parlé. L'exactitude du peintre à exprimer les moindres circonſtances de nombre, de poſitions & d'armures, prouve combien les artiſtes de l'antiquité étoient ſcrupuleux dans l'obſervation des faits; auſſi étoient-ils regardés comme hiſtoriens. L'exactitude eſt mal-à-propos ſoupçonnée de ſéchereſſe. L'art, ſeconde du génie, peut allier ſans peine le feu & la richeſſe des diſpoſitions avec la préciſion de l'hiſtoire. Autrefois les artiſtes étoient ſinon ſavans, du moins inſtruits.

18. « On voit auffi le logis d'Anténor; une peau de Léopard » pend à l'entrée, pour avertir les Grecs de refpecter cette maifon. »

Cet ufage de donner une fauvegarde, & la fauvegarde elle-même, font à remarquer.

19. « Théano eft repréfentée avec fes deux fils, Glaucus » & Eurymaque; l'un eft affis fur une cuiraffe de deux pièces, » l'autre fur une pierre. A côté de celui-ci eft Anténor avec » Crino fa fille, qui tient un enfant dans fes bras. Toutes ces » figures ont l'air & l'attitude de l'affliction. Des domeftiques » chargent un coffre & d'autres uftenfiles fur un âne: on voit un enfant affis deffus. »

Ces détails caractérifent les fujets; & l'art du peintre confifte à les favoir placer.

SECOND TABLEAU.

Defcente d'Ulyffe aux Enfers.

M. le comte de Caylus paffe à la defcription de l'autre tableau, qui décoroit en fymmétrie la partie oppofée du Lefché de Delphes. « A main gauche, dit Paufanias, eft un autre » tableau, dont le fujet eft la defcente d'Ulyffe aux enfers, pour » confulter l'ame de Tiréfias fur les moyens de retourner heureufement dans fes États. En voici la defcription. »

1. « On voit d'abord un fleuve: c'eft l'Achéron: fes bords » font remplis de joncs. On y diftingue des poiffons, mais très- » légers, comme des ombres de poiffons. Sur ce fleuve eft une » barque & un homme qui rame; c'eft Charon; il eft repréfenté » fort vieux. Il y a dans la barque des hommes & des femmes, » la plufpart inconnus & dont la famille eft ignorée. Mais on » y remarque Tellis, encore jeune, & Cléobée, encore fille. » Tellis fut le bifaïeul du poëte Archiloque. Cléobée tient fur » fes genoux une corbeille pareille à celles qui font en ufage dans » les myftères de Cérès; elle fut la première qui tranfporta de l'ifle de Paros dans celle de Thafe les cérémonies de cette Déeffe. »

La compofition commence dans ce fleuve; ainfi, dit M. le

comte de Caylus, il faut le couper par le terrein, & n'en faire voir que la rive où la barque aborde. A l'égard des ombres, leur couleur doit autant participer du blanc qu'il sera possible avec le jour qu'on est dans l'habitude de répandre pour éclairer les objets dont les enfers sont remplis. Le trait de ces ombres doit être fort alongé; c'est un des grands moyens pour faire sentir leur légèreté. Quant aux ombres de poissons dont parle Pausanias, M. le Comte soupçonne cet auteur d'avoir cru voir ici une petite finesse, à laquelle Polygnote n'aura seulement pas pensé; elle seroit d'une utilité très-médiocre; & en général un poisson commun, tel que ceux-ci sont décrits, est fort peu prononcé de trait & de couleur, & sa réalité tient beaucoup de l'ombre que produisent les corps en plein air.

2. « Sur le bord de ce fleuve la chose la plus remarquable, c'est qu'au dessous de la barque de Charon, un fils dénaturé « est étranglé par son père. Près de-là est un impie qui a pillé « les temples des Dieux: il est puni de son sacrilége par une « femme habile dans la composition des breuvages, & sur-tout « de ceux qui ont été inventés pour le supplice des hommes. » «

Les Anciens n'ont jamais négligé la morale, ils l'ont reconnue comme essentielle à la peinture. Ici le crime est puni par d'autres crimes. Comme l'action du père est elle-même dénaturée, il en faut diminuer l'horreur, pour ne pas effacer l'idée de justice. Il étoit impossible de faire entendre que ces breuvages préparés étoient des poisons pour punir l'impie: ou Pausanias devine, ou l'écriture suppléoit encore ici à l'expression pittoresque; ce qui seroit encore contraire à l'esprit de l'art, ainsi qu'il a déjà été observé.

3. « Au dessus de ces deux grouppes on voit Eurynome; il a le teint noir tirant sur le bleu; il grince les dents; il est « assis sur une peau de vautour. Ceux qui expliquent ces tableaux « à Delphes, disent qu'Eurynome est une divinité des enfers, « qui mange la chair des morts & ne leur laisse que les os. « Les Poëtes ne parlent pas de cet Eurynome. »

Pour rendre ce texte, il faut représenter ce Dieu, inconnu d'ailleurs, environné de squelettes.

4. « On voit immédiatement après Augé l'Arcadienne & » Iphimédée. Augé passa en Mysie, chez le roi Teuthras, & de » toutes les femmes qui eurent commerce avec Hercule, ce fut » celle qui mit au monde un fils plus ressemblant à son père. » Iphimédée reçut de grands honneurs des Cariens de la ville » de Mylasses. Plus haut deux compagnons d'Ulysse, Perimède » & Euryloque, apportent des béliers noirs pour le sacrifice. On » voit après eux un homme assis, qui fait une corde avec du jonc; » c'est Ocnus, comme l'inscription le marque : près de lui est » une ânesse qui mange la corde. Ocnus étoit un homme labo- » rieux; mais sa femme dissipoit tous les fruits du travail du » mari : c'est ce que Polygnote a, dit-on, représenté sous cet » emblême. *Faire la corde d'Ocnus*, étoit un proverbe en Ionie » pour désigner un travail inutile. Tityus est représenté, non pas » dans les tourmens, mais le corps desséché à force de souf- frances; ce n'est qu'une ombre à peine sensible. »

5. « Ensuite est Ariadne assise sur un rocher: elle regarde » sa sœur Phèdre suspendue à une corde qu'elle tient des deux » mains. Cette disposition présente avec moins d'horreur la fu- neste aventure de Phèdre. »

Cet exemple donné par les Anciens, nous apprend à éviter quelquefois dans nos tableaux des spectacles desagréables, & à les rappeler à l'esprit par des équivalens. Un tel ménagement, dit M. le comte de Caylus, me surprend de la part d'un artiste si ancien. L'enfance n'a pas ordinairement le sentiment si délicat, & ce détail autorise les finesses & les richesses de l'art, qu'on pourroit supposer que M. le comte de Caylus donne trop libéralement à Polygnote.

6. « Au dessous de Phèdre, Chloris est couchée sur les » genoux de Thya; elles s'étoient mutuellement aimées pendant » leur vie: Chloris étoit d'Orchomène en Béotie, elle épousa » Nélée fils de Neptune: Thya eut commerce avec Neptune » même. Auprès de Thya on voit debout Procris fille d'Erech- » thée, & après elle Clymène, qui lui tourne le dos. L'histoire » rend raison de cette attitude: on sait l'aventure de Procris. » Après sa mort Céphale épousa Clymène fille de Minyas, &

il

il en eut Iphiclus. Sur un plan plus éloigné on voit Mégare « de Thèbes. Hercule privé des enfans qu'il avoit eus d'elle, « la répudia comme une épouſe malheureuſe. Au deſſus des « femmes dont on vient de parler, eſt la fille de Salmonée, « aſſiſe ſur une pierre, & près d'elle Ériphyle debout, qui paſſe « la main par deſſous ſa tunique, comme pour cacher ce collier « ſi célèbre. »

7. « Au deſſus d'Ériphyle, Polygnote a repréſenté Elpénor & Ulyſſe qui a les genoux pliés. Il eſt penché en avant & « tient ſon épée étendue au deſſus de la foſſe. Le devin Tiréſias « arrive à la foſſe. Derrière lui on voit Anticlée, mère d'Ulyſſe, « aſſiſe ſur une pierre. Elpénor eſt vêtu à la matelotte d'une « tunique courte, tiſſue de jonc ou de corde. Plus bas, au deſſous « d'Ulyſſe, Théſée & Pirithoüs ſont aſſis ſur des ſiéges; Théſée « tient de ſes deux mains l'épée de Pirithoüs & la ſienne: Piri- « thoüs a les yeux ſur ces deux épées; il ſemble affligé qu'elles « aient été inutiles pour exécuter leur hardie entrepriſe. »

Ce moment eſt beau par l'eſpèce & le nombre des regardans; il préſente un objet frappant en lui-même: les poſitions des figures ſont variées avec art. Quoique l'action d'Ulyſſe ſoit l'objet principal de cette compoſition, Polygnote ne l'a diſtinguée par aucune affectation; & cette action concourt avec toutes les autres pour l'effet d'un riche & magnifique enſemble.

8. « On voit enſuite les deux filles de Pandarus, Camyro & Clytie: elles ſont couronnées de fleurs, & jouent aux dez. » Pauſanias raconte ici l'hiſtoire de ces deux filles, telle qu'elle eſt rapportée dans l'Odyſſée. Il continue: « Après elles on voit *Liv. XX, v. 66.* Antiloque; il a un pied ſur une pierre, & il appuie ſon viſage « & ſa tête ſur ſes deux mains. Agamemnon eſt auprès, l'aiſſelle « gauche appuyée ſur ſon ſceptre; il tient une baguette à la « main. »

L'amuſement des filles de Pandarus jette ici une variété très-agréable. L'attitude d'Antiloque, qui poſe le pied ſur une pierre, ſe rencontre ſouvent dans les monumens. Les Anciens s'en ſervoient pour varier la poſition des jambes & pour donner un appui plus ſolide à leurs ſtatues. Cette baguette,

dans la main droite d'Agamemnon, est difficile à expliquer. Le Peintre auroit-il donné à ce Prince ce bâton de commandement, parce que le sceptre, qui en étoit l'indice naturel, perdoit ici son usage.

9. « Protésilas assis regarde Achille, & Patrocle est debout » au dessus d'Achille : ils sont tous sans barbe, excepté Agamemnon. Plus haut c'est le jeune Phocus ; ses traits ont un » air de noblesse; il a une bague à l'un des doigts de la main » gauche. Jaseüs, qui est auprès de lui, & qui à sa barbe paroît » plus âgé, tire cette bague du doigt de Phocus : celui-ci, fils » d'Ajax, passa d'Égine dans le pays qu'on nomma depuis la » Phocide; s'en étant rendu maître, il contracta une étroite » amitié avec Jaseüs qui, entr'autres présens, lui donna une » bague. Phocus étant retourné à Égine, fut mis à mort par » Pélée ; c'est cette bague que Jaseüs veut voir, & que Phocus » lui laisse prendre, comme le gage de leur ancienne amitié. » Au dessus de ces deux figures est Mera assise sur une pierre; » elle étoit fille de Prœtus, fils de Thersandre, fils de Sisyphe; » elle mourut fille. Sur le même plan est Actéon fils d'Aristée; » sa mère est auprès de lui ; ils tiennent un faon de biche & » sont assis sur une peau de cerf. Un chien de chasse est couché à leurs pieds. »

M. le comte de Caylus a déjà fait usage de la bague de Phocus pour prouver l'ancienneté de ces bagues. On voit que dès les temps les plus reculés, les pierres étoient gravées, & portoient au moins des signes ou des caractères.

10. « Au bas du tableau, vous voyez Orphée assis sur » une éminence, & appuyé contre un arbre; il tient sa lyre de » la main gauche, & de la droite des branches de saule : les » arbres près desquels il est assis, paroissent des peupliers noirs » & des saules, qui sont, selon Homère, consacrés à Proserpine. » Il est habillé à la grecque; il ne porte ni l'habit ni le bonnet » des Thraces. Promédon est appuyé de l'autre côté de l'arbre. » Quelques-uns croient que c'est un personnage inventé par » Polygnote : d'autres disent que c'étoit un Grec curieux de » musique, & sur-tout amateur des chants d'Orphée. Schedius,

qui commandoit les Phocéens au siége de Troie, tient un « poignard & a une couronne d'herbes champêtres sur la tête. « Après lui c'est Pélias assis sur un siége; il a la barbe & les « cheveux blancs, & regarde Orphée. Thamyris est assis auprès « de Pélias: on voit qu'il a perdu la vûe; son air est triste & « abattu; sa barbe & ses cheveux sont blancs de vieillesse: il a « jeté sa lyre à ses pieds; elle est fracassée, & les cordes en « sont rompues. »

Toutes ces représentations mêlées de Princes, de Princesses, de guerriers, de Poëtes, enfin d'hommes célèbres par l'Histoire ou par la Religion, avoient dans l'antiquité un attrait qu'on ne sent plus, un intérêt qui ne subsiste plus.

11. « Au dessus de Thamyris est Marsyas assis sur une pierre. Près de lui est Olympe représenté comme un jeune « enfant qui apprend à jouer de la flûte. »

12. « Si vous reportez les yeux au haut du tableau, vous voyez sur le même plan qu'Actéon, Ajax de Salamine, en- « suite Palamède & Thersite, qui jouent ensemble aux échecs « inventés par Palamède. Ajax fils d'Oïlée les regarde jouer. « On voit que celui-ci a fait naufrage à l'écume dont il est « couvert. Polygnote a ici rassemblé tous les ennemis d'Ulysse. « Ajax fils d'Oïlée étoit de ce nombre, parce qu'Ulysse avoit « conseillé aux Grecs de le lapider, à cause de la violence faite « à Cassandre. Palamède allant à la pêche fut noyé par Ulysse « & Diomède. »

Pausanias auroit dû remarquer que Polygnote, dans son tableau, avoit eu soin d'éloigner d'Ulysse ce grouppe composé de ses ennemis. L'observation qu'il fait sur l'écume dont Ajax est couvert, tombe dans un petit détail, dont les grandes parties de l'art écartent le génie du Peintre; mais il faut se rappeler les idées de malheur que les Anciens attachoient au naufrage, à cause de la privation de sépulture. Les plus grands Artistes ont été & seront toûjours soûmis à des expressions médiocres par les usages civils & religieux: cette même raison justifie Virgile, qui fait gémir Énée à la vûe d'une violente tempête.

13. « Un peu au dessus d'Ajax fils d'Oïlée, on voit Méléagre fils d'Oeneus, qui regarde ce héros. De ces personnages Palamède est le seul qui n'ait point de barbe. »

14. « Au bas du tableau, après Thamyris, Hector est assis; » il tient son genou gauche avec ses deux mains, & il paroît » accablé de tristesse. Après lui c'est Memnon assis sur une » pierre. A côté de Memnon est Sarpédon, qui appuie sa tête » contre ses mains. Memnon a une des siennes sur l'épaule de » Sarpédon: ils ont tous une grande barbe. Le Peintre a représenté des oiseaux sur le manteau de Memnon; ces oiseaux » s'appellent Memnonides. Les habitans de l'Hellespont disent » que ces oiseaux viennent tous les ans dans le même temps » au tombeau de ce héros; qu'ils balaient de leurs aîles tout le » terrein d'alentour, où il ne croit ni arbre ni herbe, & qu'ils » l'arrosent de l'eau qu'ils puisent avec leurs plumes dans le fleuve » Esépus. Auprès de Memnon l'on voit un esclave Éthiopien, parce que Memnon étoit roi d'Éthiopie. »

15. « Au dessus de Sarpédon & de Memnon on voit Pâris » jeune & sans barbe: il bat des mains, comme font les gens » de la campagne, & semble inviter Penthésilée à s'approcher » de lui. Penthésilée le regarde; mais on juge à son air qu'elle » n'a que du mépris pour lui: c'est une jeune fille qui tient » un arc Scythe, & dont les épaules sont couvertes d'une peau de léopard. »

16. « Plus haut ce sont deux femmes qui portent de l'eau » dans des cruches cassées, & dont l'eau se perd. L'une est » jeune, & l'autre est vieille: elles n'ont point d'inscription » chacune en particulier; mais il y en a une pour les deux » ensemble, qui dit que ces femmes sont du nombre de celles » qui n'ont point été initiées. Plus haut encore on voit Callisto » fille de Lycaon, la nymphe Nomia & Pero fille de Nélée. » Une peau d'ours sert de tapis à Callisto, qui a les pieds sur » les genoux de Nomia. Les Arcadiens disent que Nomia étoit » une nymphe de leur pays; & les Poëtes nous apprennent que » les nymphes vivent un grand nombre d'années; mais qu'elles ne sont pas immortelles. »

Cette abondance de Polygnote peut fournir à la peinture moderne un nombre infini de très-beaux sujets. Leur exécution seroit d'autant plus agréable, que la plus grande partie n'a point été traitée.

17. « Après Callisto & les autres femmes qui l'environnent, paroît un rocher fort escarpé. Sisyphe fils d'Éole s'efforce de « faire rouler devant lui une grosse pierre. On voit au même « endroit un tonneau & un grouppe de figures, composé d'un « vieillard, d'un enfant & de plusieurs femmes placées sur une « roche; une de ces femmes est auprès du vieillard, & paroît « fort âgée ; les autres portent de l'eau : la vieille tient une « cruche cassée, & verse dans le tonneau le peu d'eau que cette « cruche peut encore contenir. Je conjecture, ajoûte Pausanias, « que ce grouppe représente ceux qui méprisent les mystères « d'Éleusis: car les anciens Grecs mettoient ces mystères autant « au dessus des autres pratiques de religion, que les Dieux sont « au dessus des héros. »

18. « Un peu plus bas on voit Tantale au milieu des tourmens décrits par Homère. Il y a de plus une roche qui paroît « prête à tomber & qui le tient dans un effroi continuel. »

Homère ne donne d'autres tourmens à Tantale qu'une soif brûlante & une faim qui le dévore. Mais Pausanias remarque que Polygnote a suivi le récit d'Archiloque, qui a parlé du rocher. Dans Virgile ce rocher menace sans cesse les Lapithes, Ixion & Pirithoüs:

Quid memorem Lapithas, Ixiona Pirithoümque,
Quos super atra silex jamjam lapsura cadentique
Imminet assimilis!

Telle est la description que donne Pausanias de deux tableaux célèbres, & qui ont fait l'admiration de la Grèce; mais il paroît bien, dit M. le comte de Caylus, que cet auteur rempli d'érudition manquoit des connoissances nécessaires pour rendre les ouvrages des grands maîtres. Quelle confusion, quelle sécheresse, quelle froideur dans sa description! qu'il est différent de ces écrivains qui, par une justesse d'esprit naturelle,

jointe au commerce des Artiſtes, nous ont décrit des tableaux avec ce même feu d'imagination qui avoit embraſé le pinceau du Peintre ! M. le comte de Caylus oppoſe ici Lucien à Pauſanias : entre les ſujets de tableaux que cet agréable auteur nous a laiſſés, il choiſit le plus connu & celui qui a été le plus ſouvent traité par les modernes ; c'eſt l'enlèvement d'Europe.

Dial. de Notus & de Zéphyre, trad. d'Ablancourt.

« Europe, dit Lucien, étant deſcendue avec ſes compagnes » pour s'ébattre ſur le rivage, Jupiter vint bondir autour d'elle » ſous la figure d'un taureau. Il étoit ſi beau & ſi bien fait qu'il » lui prit envie de monter deſſus ; car il paroiſſoit fort doux, » & ſe laiſſoit toucher : mais il n'eut pas pluſtôt une ſi douce » charge, qu'il s'élança dans la mer, & prit du côté de la Grèce. » La jeune Europe honteuſe, ſaiſiſſant d'une main une des » cornes pour ſe tenir plus ferme, & de l'autre tenant ſon voile » qui flottoit au gré du vent, tournoit la tête du côté de ſes » compagnes éplorées, qui lui tendoient les bras. Auſſi-tôt la » mer devint calme ; les vents retinrent leur haleine. Mille » petits Amours vinrent voltiger autour d'elle à fleur d'eau, » ſans mouiller que la pointe de leurs pieds. Les uns portoient » dans leurs mains le flambeau nuptial ; les autres chantoient » l'hyménée, ſuivis de la troupe des Dieux marins & des Né» réides à demi-nues, aſſiſes ſur des dauphins, & accompagnées » de Tritons qui folâtroient autour d'elles. Neptune & Am» phitrite précédoient la marche, repréſentant le père & la mère » de la mariée. Vénus portée ſur deux Tritons dans une conque marine, répandoit des fleurs ſur cette belle. »

Après avoir lû cette deſcription, un Peintre peut charger ſa palette, & commencer la diſpoſition d'un tableau complet pour le fond du ſujet & pour la richeſſe des acceſſoires. C'eſt ici qu'on voit évidemment qu'un tableau eſt un poëme. On aperçoit ſans peine le moment où commence l'action principale, c'eſt-à-dire l'enlèvement. Mais auparavant l'auteur, avec un art infini, a eu ſoin de dire ce qu'il faut pour inſtruire & pour échauffer l'Artiſte. Il peint les momens qui ont précédé l'action d'une façon ſi claire & ſi vive, que non ſeulement il fait ſentir la diſpoſition des perſonnages, mais qu'on

pourroit prendre cet autre moment pour en faire un tableau. C'eſt auſſi l'inſtant que Paul Véronèſe, entre pluſieurs autres Artiſtes, a préféré pour repréſenter l'enlèvement d'Europe. Au reſte, en ne conſidérant ce récit que comme la matière d'un ſeul tableau, l'action commence lorſque le taureau eſt dans la mer. L'auteur, après avoir décrit la ſituation de la figure principale, ſoit pour le mouvement du corps, ſoit pour l'impreſſion de l'eſprit, n'a point oublié les compagnes éplorées ſur le rivage: elles retracent à l'imagination les inſtans qui ont précédé; enſuite il donne l'eſſor à ſon imagination, & peint les acceſſoires les plus brillans & les plus convenables au plus grand des Dieux, que l'amour a ſoûmis & forcé à prendre une forme ſi extraordinaire.

RÉFLEXIONS

Sur les Hiſtoriens anciens en général, & ſur Diodore de Sicile en particulier.

SI les Modernes ont quelque avantage réel au deſſus des Anciens, c'eſt aſſurément par rapport au grand ſpectacle que leur préſente l'Hiſtoire. A meſure que les ſiècles s'avancent, la ſcène des évènemens humains s'étend & s'agrandit; les perſonnages & les faits ſe multiplient. Nous voyons derrière nous une plus longue ſuite, une plus grande variété d'exemples, que n'en ont vû nos devanciers; nous ſerons nous-mêmes en vûe à notre poſtérité; nous ferons partie de cette immenſe perſpective, & nous décroîtrons toûjours aux yeux des ſpectateurs, juſqu'à ce que nous nous perdions enfin dans le lointain des ſiècles.

C'eſt à la faveur des hiſtoriens que nous apercevons les évènemens paſſés; & comme pour diſtinguer nettement & avec vérité les objets éloignés, le choix des verres n'eſt pas indifférent, M. le comte de Caylus, dans une courte Diſſertation lûe à l'Académie, a fait voir combien il eſt important 8 Juillet 1757.

à l'hiſtoire de connoître le caractère de ceux qui nous l'ont tranſmiſe.

Il ſeroit à ſouhaiter, ſans doute, que nous euſſions entre les mains une chaîne ſuivie d'hiſtoriens, qui nous fît remonter depuis nos jours juſqu'aux temps les plus reculés; mais elle ſe trouve trop ſouvent interrompue: & lorſqu'on ſe promène, pour ainſi dire, dans cette longue étendue de ſiècles, on les voit tantôt s'éclairer, tantôt s'obſcurcir, éprouver un ſort pareil aux viciſſitudes de notre vie & aux intempéries des ſaiſons; on peut y remarquer les répétitions du jour & de la nuit, de la ſérénité & des orages.

Les plus anciens hiſtoriens que le temps a reſpectés pour nous ſervir de modèles, ne ſont pas exempts des préventions nationales. Ils n'ont pas toûjours rendu juſtice aux Nations auxquelles la leur a ſuccédé; la ſuperſtition publique les a quelquefois ou aveuglés ou intimidés; ils n'ont pas toûjours vû ce qui étoit, ou n'ont pas oſé montrer ce qu'ils voyoient. Les Grecs ont flatté la vanité de leurs compatriotes; & pour ſe ménager un accueil favorable, ils leur ont attribué les inventions des Égyptiens.

Ces défauts ſont preſque inſéparables de l'humanité; d'ailleurs ces Grecs étoient des hommes ſages, qui joignoient les lumières de l'eſprit & du bon ſens à l'étude exacte de la Nature. Semblables aux peintres qui *poſent* l'objet qu'ils veulent repréſenter, s'ils vouloient écrire l'hiſtoire d'une Nation étrangère, ils voyageoient pour en examiner les mœurs & les coûtumes, recueillir les traditions du pays, vérifier les monumens, connoître la nature du climat, & juger du caractère des habitans. Afin de s'aſſurer des notions géographiques, ils meſuroient eux-mêmes les diſtances, ils étudioient & obſervoient les terreins, perſuadés que la préciſion du coup-d'œil peut ſeule produire la netteté & la vérité de la deſcription. Ce n'étoit pas la faute de ces hommes ſi exacts, ſi la Phyſique étoit moins avancée, & ſi les hommes d'alors avoient des préjugés contraires à quelques-unes des loix de la Nature. Le monde a profité, ſans doute, dans les détails qui ſe développent par l'expérience; mais il n'a peut-être

peut-être profité que de ce côté-là. Plus on remonte & plus on trouve de ſimplicité & de vérité dans les idées.

De ces réflexions ſur les anciens Hiſtoriens en général, M. le comte de Caylus deſcend à l'examen abrégé du caractère de Diodore de Sicile. La préface de cet auteur préſente, dans une élégante briéveté, un tableau de la plus grande manière de traiter l'hiſtoire. Ce qu'il y dit eſt complet en raiſon, en ſageſſe, en vraie philoſophie. En faiſant la peinture de l'hiſtoire avec toute la pompe & la majeſté qu'elle mérite, il donne la plus haute idée du bon goût, de ce goût du vrai établi du temps de Diodore, c'eſt-à-dire dans le ſiècle de Jules Céſar & d'Auguſte; ſiècle heureux, où l'on a vû briller ce que Rome a eu de plus célèbre en tout genre de Littérature.

Mais ce chef-d'œuvre, ce magnifique frontiſpice eſt fort ſupérieur en beauté à l'édifice qu'il annonce. On peut dire que l'eſprit de Diodore étoit alors comme exalté par la lecture des hiſtoriens Grecs qui l'ont précédé. C'eſt à l'impreſſion qu'il en avoit reçûe, & à l'heureuſe chaleur dont il étoit pénétré pour le moment, qu'il doit, ſans doute, les grandes & nobles idées dont il a fait uſage. Dans ſon hiſtoire même il prouve qu'il a toûjours été plus facile de tracer des ſujets que de les exécuter. C'eſt en vain que l'eſprit s'élève, le caractère particulier ne perd rien de ſes droits. Combien de fois, dans ſa narration, s'écarte-t-il des grandes idées qu'il a expoſées dans ſa préface? Dans l'explication des fables, il ſubſtitue ſes propres penſées à celles des Nations dont il décrit la Mythologie. Il eſt vrai que ce qu'il dit paroît dicté par le bon ſens; mais au lieu de dire ce qu'il penſoit, il devoit rendre compte de ce que penſoient les Égyptiens & les autres peuples dont il parle. D'ailleurs on peut encore exiger d'un hiſtorien qu'il ſoit philoſophe, & qu'il trace dans le cours de ſon ouvrage les degrés de progrès & de décadence de l'eſprit humain. Il eſt vrai que cette marche n'a pas toûjours été celle des auteurs Grecs; mais Diodore s'eſt encore moins occupé de cet objet que tous les autres. On ne reconnoît nullement chez lui ces idées originales des Égyptiens, que les Grecs ont imitées, ſuivies,

copiées & déguisées avec tant d'art & de vanité. En un mot, quoique Diodore ait voyagé lui-même, & qu'il ait sacrifié un grand nombre d'années aux recherches qu'il croyoit nécessaires pour la perfection de son ouvrage, on s'aperçoit aisément qu'il est d'un génie très-inférieur aux grands historiens de la Grèce. La lecture de son histoire est cependant utile & même nécessaire; il embrassoit toute la suite des siècles depuis l'origine du monde jusqu'à son temps; & dans ce qui nous reste de ses écrits, combien de faits qui ne se trouvent point ailleurs?

RÉFLEXIONS SOMMAIRES

Sur les connoissances Physiques des Anciens.

L'IGNORANCE est vaine & orgueilleuse; comme elle n'est jamais absolue, elle met à haut prix le peu qu'elle sait, & ne le compare jamais avec l'immensité des choses qu'elle ne sait pas. Un artisan regarde en pitié l'homme de Lettres, qui se trompe sur le nom des outils que l'autre emploie.

Autre injustice. On méprise l'enfance; c'est, dit-on, l'âge de l'ignorance: cependant, que l'on prenne à soixante ans le plus savant personnage du siècle; qu'on l'interroge, & qu'il dise quelles sont les dix années de sa vie dans lesquelles il ait acquis autant d'idées nouvelles qu'il en a reçûes depuis sa naissance jusqu'à l'âge de dix ans. Il verra que ce premier intervalle a été proprement l'âge des connoissances. La Nature s'est alors présentée à lui dans sa vaste étendue: pour occuper le reste de sa vie, elle ne lui a laissé, pour ainsi dire, à développer que les plis de sa robe.

L'antiquité fut par rapport à nous l'enfance du monde. Quelle fécondité dans ses découvertes! quelle multitude d'inventions dont nous ne sentons pas le prix, parce qu'elles nous sont devenues familières! quel espace il a fallu franchir de l'ignorance primitive aux premières opérations des arts! Nous ne faisons guère qu'ajoûter; ces premiers génies ont été créateurs.

Il eſt cependant vrai que nous créons encore quelquefois; tout n'eſt pas trouvé: & dans la ſuite inconnue des ſiècles futurs, notre âge s'éloignant toûjours, ſera peut-être confondu avec les premiers temps du monde; aux yeux d'une poſtérité reculée, nous ſerons peut-être à notre tour appelés les premiers hommes.

Il y a plus; nous découvrons quelquefois de nouveau ce qui fut déjà découvert, mais qui s'eſt perdu dans l'abîme des ſiècles. On a vû des hommes, dont une maladie a tellement dérangé tous les organes, qu'elle leur a fait oublier juſqu'à leur nom, & qu'ils ont été obligés de rapprendre tout ce qu'ils avoient auparavant appris. L'ignorance eſt une maladie épidémique qui ſe répand de temps en temps ſur les diverſes contrées du monde; elle efface toutes les connoiſſances précédentes; on perd non ſeulement ce qu'on a ſû, mais on oublie même qu'on l'ait jamais ſû.

C'eſt ſur quoi M. le comte de Caylus a préſenté quelques idées à l'Académie. Il n'a pas prétendu traiter à fond cette matière; elle mériteroit un ouvrage très-étendu. Pancirole a fait un traité *de rebus inventis & deperditis*. M. le comte de Caylus s'eſt contenté de tracer à ce ſujet quelques obſervations qui ſe ſont offertes à lui dans le cours de ſes lectures; il les a lûes à l'Académie au mois de décembre 1756. Les Aſtronomes, en conſéquence de leurs calculs, attendoient alors au bout de deux ans environ, le retour de la comète de 1682; cet évènement devoit donner la ſolution d'un des plus fameux problèmes d'Aſtronomie: on devoit apprendre ſi les comètes, comme les autres corps céleſtes, ont leur révolution fixe & déterminée.

Sénèque, dans ſes queſtions naturelles, dit *(a)* qu'Épigène & Apollonius avoient tous deux étudié chez les Chaldéens: *L. VII, c. 3.*

(a) Duo certè, qui apud Chaldæos ſtuduiſſe ſe dicunt, Epigenes & Apollonius Myndius peritiſſimus inſpiciendorum naturalium inter ſe diſſident. Hic enim ait cometas in numero ſtellarum errantium poni à Chaldæis, tenerique curſus eorum. Epigenes contrà ait, Chaldæos nihil de cometis habere comprehenſi.

que, selon Apollonius, les Chaldéens mettoient les comètes au rang des étoiles errantes, & qu'ils connoissoient leurs cours; mais qu'Épigène prétendoit que ces Astronomes n'avoient sur les comètes aucun système certain. L'assertion d'Apollonius étoit contredite par Épigène; mais elle laissoit du moins un soupçon de la science des Chaldéens sur la nature des comètes: voici un passage plus décisif. Le même Sénèque, quelques
L. VII, c. 19. pages après, dit *(b)* que, selon l'opinion de plusieurs Astronomes, les comètes ont un cours réglé, & qu'après une certaine révolution elles reparoissent aux yeux des hommes. Que disons nous de plus aujourd'hui, ajoûte M. le comte de Caylus? Nous ne pouvons même donner une meilleure excuse de notre ignorance, que celle qui nous est présentée par Sénèque: *Nous n'avons pû jusqu'ici*, dit-il, *rien déterminer sur le cours des comètes, parce qu'elles se montrent rarement: c'est pour cette raison que nous doutons encore si ces corps célestes ont une révolution périodique. C'est une observation moderne & parvenue depuis peu de temps dans la Grèce (c).* Voilà en effet notre excuse. Mais si du temps de Sénèque cette connoissance avoit été depuis peu portée dans la Grèce, elle avoit donc auparavant subsisté ailleurs; & cette expression favorise l'opinion d'Apollonius en faveur des Chaldéens. Sénèque va plus loin; il prédit qu'il viendra un temps auquel le système des comètes sera devenu si familier, qu'on s'étonnera qu'il ait été si long-temps ignoré:
L. VII, c. 25. *Veniet tempus, quo posteri nostri tam aperta nos nescisse mirentur.* Ce temps n'est pas encore venu, dit M. le comte de Caylus à la fin de 1756; mais on touchoit à cette époque fameuse en Astronomie. La comète du commencement de 1759 a résolu le problème. Il est vrai que la démonstration n'est peut-être pas encore assez évidente & assez universellement reconnue, pour nous mettre en droit d'être étonnés qu'elle ait si long-temps échappé aux observations.

(b) Quidam aiunt cometas habere cursus suos, & post certa lustra in conspectum mortalium exire.

(c) Deprehendi propter raritatem eorum cursus adhuc non potest, nec explorari an vices servent, & illos ad suum diem certus ordo producat: nova hæc cœlestium observatio est, & nuper in Græciam invecta.

Ariſtote & Plutarque *(d)* attribuent aux Pythagoriciens d'avoir dit que les comètes ſont des aſtres qui ne paroiſſent que par intervalle, & dont le retour eſt fixe & réglé. Ammien Marcellin *(e)* rapporte cette opinion entre celles des Anciens ſur les comètes : mais les Chaldéens ſont les ſeuls auxquels on faſſe l'honneur d'avoir connu la route de ces corps céleſtes, & d'en avoir calculé la révolution.

Plut. de placit. Philoſ. l. III, c. 2.

Amm. Marc. l. XXV, c. 10.

Les ſecrets de l'optique ont-ils été inconnus aux Anciens? Sénèque parle des miroirs à facettes, de ceux qui éloignoient ou rapprochoient les objets, du bocal rempli d'eau, qui tranſmet & augmente la lumière. Il faut convenir qu'aucune invention des Anciens ne paroît comparable à celle de nos verres & de nos lunettes pour l'avantage de l'Aſtronomie. Cependant, ſans ce ſecours, combien ont-ils fait dans la ſphère céleſte d'obſervations qui demandoient la vûe la plus étendue, la plus nette, la plus exacte? Ne peut-on pas raiſonnablement ſuppoſer, dit M. le comte de Caylus, qu'ils avoient des moyens pour fixer & augmenter leur vûe, en un mot des équivalens aux inſtrumens que nous employons? Nous ne trouvons pas ces inſtrumens décrits par les auteurs: mais les auteurs ont-ils tout dit? ſont-ils tous venus juſqu'à nous? le ſilence de ceux qui nous reſtent, prouve-t-il qu'il n'y avoit rien de plus dans ceux que nous avons perdus? Sénèque parle du verre enfumé ou chargé de couleur, pareil à celui que nous employons encore pour l'obſervation des aſtres. Il ne tient pas même à M. le comte de Caylus qu'on ne doute ſi les Anciens n'ont pas eu l'uſage des lunettes; un paſſage de Strabon lui a fait naître ce ſoupçon. Ce Géographe voulant expliquer pourquoi le diſque du Soleil paroît plus grand ſur la mer lorſqu'il ſe lève ou qu'il ſe couche, en attribue la cauſe aux vapeurs qui s'élèvent des eaux; & il explique cet effet phyſique en ces termes : διὰ δὲ τούτων ὡς δι' αὐλῶν κλωμένην τὴν ὄψιν, πλατυτέρας δέχεσθαι τὰς φαντασίας.

Nat. quæſt. l. I, c. 3, 6.

L. III, p. 138.

(d) Τῶν ἀπὸ Πυθαγόρου τινὲς μὲν ἀστέρα φασὶν εἶναι τὸν κομήτην τῶν οὐκ ἀεὶ φαινομένων, διὰ τινος δὲ ὡρισμένου χρόνου περιοδικῶς ἀνατελλόντων.

(e) Sedit quorumdam opinioni, (cometas) ſtellas eſſe quaſdam ceteris ſimiles, quarum ortus obituſque quibus ſint temporibus præſtituti, humanis mentibus ignorari.

Ne peut-on pas rendre ainsi cet endroit; *les vapeurs font le même effet que les tubes, elles augmentent les apparences des objets.* Le mot αὐλὸς signifie très-bien & très-proprement un *tube;* on ne lui a donné jusqu'ici un autre sens dans ce passage que parce qu'on ne soupçonnoit pas les Anciens d'avoir connu l'usage de cet instrument. M. le comte de Caylus, après tout, ne donne cette opinion que comme une simple conjecture; mais il remarque que le P. Mabillon avoit vû, dans un manuscrit du commencement du XIII.e siècle, Ptolémée représenté observant les astres avec une lunette ou plustôt un tube. Ce manuscrit étoit de trois cents ans plus ancien que Galilée & Jacques Métius, inventeur des lunettes à longue vûe; la figure du frontispice avoit pû être transmise de copie en copie depuis le temps de Ptolémée.

Mém. Acad. tome I, p. 25.

On dispute aux Anciens la connoissance de la circulation du sang: les passages d'Hippocrate & de Galien qu'on cite en leur faveur, n'ont pû convaincre la plupart des Naturalistes. M. le comte de Caylus n'entre pas dans cette question; mais il fournit à ceux qui soûtiennent en ce point le parti des Anciens, un passage de Sénèque dont il ne se souvient pas qu'on ait encore fait usage dans cette contestation: le voici. *La Nature gouverne la terre sur le modèle de nos corps, dans lesquels il y a des veines & des artères; celles-là reçoivent le sang, & les autres l'esprit. Il y a de même dans la terre des routes par lesquelles courent les eaux, & d'autres par lesquelles court l'esprit. La fabrique intérieure de la terre a tant de rapport à celle du corps humain, que nos ancêtres ont appelés veines les canaux par où coulent les eaux (f).* Il s'en faut bien que cette physique soit exacte; mais le terme de *courir* que Sénèque emploie, & qui par l'effet de la comparaison se rapporte au sang des veines, ainsi qu'à ce qu'il appelle esprit dans les artères,

Quæst. Nat. l. III, c. 15.

(f) Placet naturâ regi terram, & quidem ad nostrorum corporum exemplar, in quibus & venæ sunt & arteriæ; illæ sanguinis, hæ spiritûs receptacula. In terra quoque sunt alia itinera per quæ aqua, & alia per quæ spiritus currit, adeòque illam ad similitudinem humanorum corporum natura formavit, ut majores quoque nostri aquarum appellaverint venas.

ſemble prouver qu'on connoiſſoit communément alors la circulation du ſang.

La navigation de l'Eſpagne aux Indes n'étoit pas inconnue du temps de Sénèque; c'eſt une induction que l'on peut tirer de ce paſſage: *Quelle que ſoit la diſtance de la dernière côte d'Eſpagne aux Indes, il faudra peu de temps pour la parcourir, ſi le vaiſſeau a le vent favorable (g).* Il eſt aſſez vrai-ſemblable que nous avons perdu les auteurs qui parloient de ces navigations plus pertinemment & avec plus de détail; il a fallu découvrir de nouveau le cap de Bonne-eſpérance. Sans parler des autres preuves qu'on trouve de ce voyage dans l'antiquité, cette ſeule réflexion de Sénèque, jetée en paſſant comme ſur une choſe alors très-connue, auroit dû, ce ſemble, réveiller pluſtôt l'attention des Européens; & qui ſait ſi ce n'eſt pas ce mot qui a frappé quelques-uns de ces hardis navigateurs auxquels nous avons l'obligation de l'entrepriſe? *Quæſt. Nat. l. 1, præf.*

On s'eſt vanté, dans le dernier ſiècle, d'avoir découvert les ſources du Nil. M. d'Anville, dans un Mémoire imprimé entre ceux de l'Académie, a prouvé que l'on s'eſt trompé, & que Ptolémée étoit mieux inſtruit ſur ce point que n'ont été les modernes. *Tome XXVI, p. 46.*

Plutarque, dans ſon traité d'Iſis & d'Oſiris, a les mêmes idées que nous avons ſur l'arc-en-ciel.

M. le comte de Caylus termine ſon Mémoire par un exemple qui doit nous rendre réſervés à condamner les Anciens. *Gylippe allant à Syracuſe*, dit Sénèque, *vit une étoile s'arrêter ſur ſa lance; on a vû pluſieurs fois, dans les camps des Romains, des traits & des javelots paroître en feu; ..... ces feux ne tuent ni ne bleſſent (h).* Avant les expériences d'électricité, devenues depuis quelques années ſi fort à la mode, que diſoit-on de ces phénomènes? Les Anciens voyoient mal, diſoient les *Nat. quæſt. l. 1, c. 1.*

(g) *Quantùm eſt quod ab ultimis litoribus Hiſpaniæ uſque ad Indos jacet! Pauciſſimorum dierum ſpatium, ſi navem ſuus ventus implevit.*

(h) *Gylippo Syracuſas petenti viſa eſt ſtella ſuper ipſam lanceam conſtitiſſe. In Romanorum caſtris viſa ſunt ardere pila ignibus: non feriunt nec vulnerant.*

uns; ils ignoroient la Physique, s'écrioient les autres; tout les étonnoit. La découverte de l'électricité rend vrai-semblables ces faits, qu'on rejetoit comme ridicules. Les Anciens, sans doute, ne connoissoient sur ce point que le fait; ils en ignoroient le principe. Sommes-nous encore en cela beaucoup plus savans qu'eux? Il faut remarquer que Sénèque décrit ces feux arrêtés sur des corps pointus, & cette circonstance suffiroit seule pour renvoyer ces phénomènes à des causes d'électricité. On voit de pareilles observations dans plusieurs auteurs, &, selon le propre de l'ignorance, la superstition en a souvent abusé pour les attribuer à des causes surnaturelles. Mais les anciens Naturalistes ont ramené, comme nous, ces faits à des causes physiques: s'ils se sont souvent trompés dans l'explication, qui peut nous assurer que nous ne nous y trompions jamais? L'amour que l'on témoigne pour son siècle est une portion de l'amour propre; il est par conséquent aussi aveugle & aussi dangereux.

RÉFLEXIONS

Sur la conduite des Magistrats Romains dans le gouvernement des Provinces.

IL est dans les établissemens humains, comme dans les productions de la Nature, un point de maturité, après lequel ils dépérissent. Les plus belles loix, semblables aux plus belles fleurs, sont pour l'ordinaire de courte durée. On peut même dire que la destinée des empires est moins attachée aux loix qu'à cette partie des mœurs qui se gouverne par elle-même, & sur laquelle les loix n'étendent pas leur jurisdiction. La discipline des États se perfectionne avec lenteur; elle croit, elle s'élève par des degrés que l'esprit peut suivre, & peut-être prévoir : la décadence en est rapide, & cette rapidité s'augmente par le progrès, comme celle des corps graves dans leur chûte, mais sans proportion. Qui pourroit calculer

calculer d'avance toutes les causes, tous les accidens &, pour ainsi dire, tous les chocs qui contribuent soit à accélérer, soit à ralentir la chûte de la discipline? La plus audacieuse Géométrie n'a point encore entrepris & n'entreprendra jamais de dresser des tables exactes des évènemens possibles & des bizarreries de la volonté humaine, qui échappent à tous les calculs. Ce seroit encore beaucoup, lorsque les mœurs sont tombées, de remonter avec certitude aux causes diverses, & de déterminer les progrès de leur décadence.

Le peuple Romain a servi de spectacle & d'exemple à l'Univers. C'est sur lui que les plus grands Politiques ont établi leurs principes & leurs systèmes: il est devenu la mesure commune des autres gouvernemens. Un point qui n'a pas encore été examiné, & qui mérite de l'être, a occupé M. de Burigny. Il a développé dans un Mémoire les excès auxquels 7 Juin 1757.
se sont portés les magistrats Romains dans l'administration des provinces, lorsque l'orgueil des succès, le luxe & l'amour des richesses eurent étouffé la modération & la simplicité des premiers temps de la République.

Rien n'est si fameux que le desintéressement des Romains dans les cinq premiers siècles; il n'est pas besoin d'en citer des exemples: la vertu étoit alors établie sur le fondement le plus assuré, sur l'ignorance des vices. Occupés à lutter contre des peuples aussi pauvres qu'eux-mêmes, leurs victoires ne les enrichissoient que de gloire & d'honneur; mais leurs guerres avec les Carthaginois, nation opulente, leur firent connoitre la richesse; & la conquête de la Macédoine, de la Grèce & d'une partie des États d'Antiochus, transporta dans Rome d'immenses trésors. Cependant les vainqueurs résistèrent encore quelque temps aux attraits de l'opulence: la République étoit déjà riche, mais les particuliers se faisoient encore honneur de cette pauvreté qui en avoit fait des héros. Marcellus décora les temples de Rome des tableaux & des statues de Syracuse vaincue; Mummius enleva les beaux ouvrages de Corinthe sans en détourner un seul, & même sans les connoître. Paul Émile avoit transporté à Rome l'or & l'argent des rois de

Macédoine; & ces dépouilles remplirent si abondamment le trésor public, que jusqu'au consulat d'Hirtius & de Pansa, c'est-à-dire pendant cent vingt-cinq ans, les Romains furent exempts de tribut; cependant Paul Émile mourut si pauvre, qu'à peine trouva-t-on après sa mort de quoi payer la dot de sa femme. Scipion Émilien détruisit Carthage, & n'en devint pas plus riche; *nihilo locupletior Carthagine eversâ*, dit Cicéron.

L'esprit de frugalité & de desintéressement faisoit encore partie des mœurs générales; mais il se corrompit bien-tôt. Les exemples de dépravation, quoique d'abord assez rares,
Avant J. C. 149. firent penser au remède: L. Pison proposa la fameuse loi contre les concussions, sous le consulat de Censorinus & de Manilius; elle défendoit à tous les Magistrats de recevoir en présent aucun argent, & sous ce nom d'argent étoit compris tout ce qui fait partie des richesses, vases précieux, habits, vivres, bâtimens, esclaves. Cette loi fut plusieurs fois renouvelée, toujours sous des peines plus rigoureuses, & elle fut toûjours violée.

On crut s'apercevoir que les femmes des Gouverneurs des provinces aiguisoient l'avidité de leurs maris, & qu'elles surchargeoient les peuples; on défendit aux maris de mener leurs femmes avec eux dans leurs départemens; cette défense ne fut pas long-temps observée. Cecina proposa de la renouveler sous l'empire de Tibère; mais le mal étoit invétéré, & la coûtume prévalut.

On interdit aux Magistrats la liberté d'acquérir dans les provinces où ils commandoient, pour prévenir l'abus qu'ils pourroient faire de leur autorité, en achetant au prix qu'ils voudroient: on défendit de donner le gouvernement d'une province à celui qui y avoit pris naissance, de peur que son intérêt personnel ou celui de sa famille ne fût une occasion d'injustice. En un mot on voit les Romains des derniers siècles principalement occupés à mettre un frein à l'avidité des Magistrats; mais quand la contagion a gagné le fond des mœurs, ces règlemens multipliés découvrent la grandeur du mal, sans le guérir.

Enfin le gouvernement même ſe corrompit : *Civitas immutata*, dit Sallufte, *imperium ex juſtiſſimo atque optimo crudele intolerandumque factum.* Polybe l'avoit prévû autrefois ; & Caton le cenſeur voyant naître le luxe de la table, s'écria qu'il étoit bien difficile de ſauver une ville dans laquelle un poiſſon ſe vendoit plus cher qu'un bœuf. Ce Sénat autrefois ſi reſpectable par ſon équité, ne conſulta plus pour les guerres que le deſir d'acquérir & la facilité des conquêtes. La force prit la place de la juſtice dans les affaires publiques; & malgré les menaces des loix, les Magiſtrats envoyés dans les provinces ne ſe crurent pas obligés d'être plus équitables que l'État.

Bell. Catil. n.° 10.
Lib. VI, c. 29.
Plut. Cat. maj.

Dans cette corruption univerſelle, le remède même ſe tourna en poiſon. La crainte des jugemens, qui devoit retenir les concuſſionnaires, ne fit que multiplier leurs rapines. Comme ils s'attendoient d'être accuſés à leur retour, ils forçoient la province à payer d'avance l'impunité qu'il leur faudroit acheter bien cher; & après avoir pillé pour eux-mêmes, ils pilloient pour leurs Avocats & pour leurs Juges; c'eſt ce que Cicéron dit de Verrès. De plus, leurs ſucceſſeurs, qui n'avoient pas deſſein de mieux traiter les peuples, protégeoient les vexations paſſées; ils employoient toute ſorte de violence pour étouffer les plaintes les plus juſtes; & par toutes ces reſſources d'iniquité, les opprimés ne pouvoient obtenir aucune juſtice.

Après ces réflexions générales, M. de Burigny met ſous les yeux les concuſſions les plus fameuſes dont l'hiſtoire Romaine ait conſervé la mémoire. Dès le temps de la ſeconde guerre Punique, lorſque l'ancienne diſcipline ſe ſoûtenoit encore, & long-temps avant la loi de Piſon, Pleminius qui commandoit dans la ville de Locres ſous l'autorité de Scipion, pilla juſqu'aux temples, & traita les habitans avec la plus énorme cruauté. Les Locriens portèrent leurs plaintes au ſénat Romain. Le Commandant fut arrêté & conduit dans les priſons de Rome avec trente-deux de ſes complices. Scipion même fut taxé de négligence. Pleminius, avant que d'être jugé, ſe rendit coupable d'un crime encore plus grand; il forma le complot de brûler Rome; on découvrit la conjuration, & l'auteur fut

Tit. Liv. lib. XXIX.

étranglé dans la prison. L'histoire ne nous apprend pas comment furent traités ses complices.

Tit. Liv. lib. XLII.

Trente-deux ans après, on voit un Consul abuser, pour la première fois de son autorité sur les alliés. L. Postumius, piqué contre les Prénestins pour une cause personnelle, étant obligé de passer par Préneste, envoya ordre aux habitans de députer des Magistrats au devant de lui, & de lui préparer un logement & des chevaux pour porter son bagage. Cet ordre étoit nouveau; cependant les Prénestins n'osèrent se plaindre; & leur silence autorisa les exactions injustes des Magistrats postérieurs. Aulu-gelle nous a conservé plusieurs traits de la tyrannie que les Magistrats exerçoient déjà dans les provinces avant le siècle de Sylla.

Aulu-gell. l. I, c. 13; lib. X, cap. 3.

Les guerres civiles achevèrent d'altérer le caractère de l'ancienne République. Les Romains accoûtumés à s'égorger les uns les autres, n'épargnèrent pas le sang des provinces. Tout devint vénal; tous les sujets devinrent esclaves. Les Dieux ne furent plus respectés; leurs temples furent pillés par les Préteurs & les Proconsuls. Sylla avoit donné l'exemple en pillant le temple de Delphes. On ne peut lire, sans être attendri, le récit que fait Plutarque de l'état auquel Lucullus trouva la province d'Asie. *Ignavissimi homines*, dit Salluste, *per summum scelus omnia ea sociis adimere, quæ fortissimi viri victores hostibus reliquerant.* Ce qui aggravoit le joug de la servitude, c'est que les peuples étoient obligés de révérer comme des Dieux ces tyrans impitoyables, qui les dépouilloient. On rendit en Espagne des honneurs sacriléges à Metellus Pius qui, sous le titre de Gouverneur, venoit pour la ravager; on lui dressa des autels; on célébra des jeux superbes; cette province belliqueuse, qui n'avoit encore aucune idée du luxe, s'efforça pour lors d'imaginer les rafinemens de la flatterie la plus recherchée: on donnoit à Metellus de magnifiques repas, pendant lesquels on faisoit descendre des couronnes d'or sur sa tête, comme sur celle d'un Dieu. C'étoient des misérables qui caressoient un lion prêt à les dévorer. Aussi prenoient-ils leur revanche dès que l'occasion paroissoit favorable: au moment

Bell. Catil. n.° 12.

Val. Max. l. IX, c. 1.

que Sertorius ſe montra, ils accoururent ſous ſes étendards, & le ſervirent avec zèle.

L'éloquence de Cicéron a fait de Verrès l'exemple le plus célèbre des Magiſtrats concuſſionnaires. Mais dans le même temps qu'il tonne avec tant de force contre les horribles excès de ce déteſtable Préteur, il fait connoître que le deſordre eſt général; il fait entendre les gémiſſemens de toutes les provinces deſolées : *Populatæ, vexatæ, funditus everſæ provinciæ : ſocii ſtipendiariique populi Romani afflicti, miſeri, non jam ſalutis ſpem ſed exitii ſolatium quærunt.* On ne peut lire ſans horreur, dans les harangues de ce grand Orateur, le récit des excès auxquels Piſon & Gabinius s'abandonnèrent, l'un dans la Grèce & la Macédoine, l'autre dans la Syrie.

Ce qui arriva à M. Æmilius Scaurus, montre qu'il n'y avoit plus de remède à la corruption. Son accuſateur déclara qu'il produiroit cent vingt témoins, & qu'il conſentoit que l'accuſé fût juſtifié, s'il pouvoit faire voir qu'il y eût ſeulement, dans toute l'étendue de la province où il avoit commandé, cent cinquante perſonnes auxquelles il n'eût rien pris injuſtement. Scaurus ne put remplir cette condition, & toutefois il fut abſous; mais ce qui étonne encore davantage, c'eſt que Cicéron fut ſon Avocat, & que Caton préſida en qualité de Préteur à ce jugement. Caton étoit cependant preſque l'unique reſſource des alliés opprimés; ſa maiſon étoit l'aſyle des miſérables qui alloient implorer ſa protection pour obtenir juſtice; & Cicéron ſe ſignala dans le gouvernement de Cilicie par ſon équité, ſon deſintéreſſement & ſa douceur.

Val. Max. lib. VIII, c. 1, n.° 10, fragmenta Cic.

Cic. epiſt. 4; l. XV.

Ad Att. l. V, ep. 16.

La ſeconde guerre civile ne fit qu'accroître l'orgueil & la cruauté des Magiſtrats Romains. Céſar plus ambitieux, mais plus humain que les autres hommes puiſſans de ce temps-là, décrit avec horreur les concuſſions de Scipion, beau-père de Pompée. Mais les partiſans de Céſar ne lui reſſembloient pas; on peut voir dans la lettre d'Aſinius Pollion à Cicéron, des traits ſanglans de l'inhumanité du jeune Balbus: Marc-Antoine, qui joignoit à tous les vices d'un Soldat les qualités d'un Capitaine, étoit cruel & féroce; il ne tenoit compte des alliés;

Bel. civ. l. III.

L. X, ep. 32.

il prodiguoit leurs biens ſans ſcrupule: il donna la maiſon d'un habitant de Magnéſie à un de ſes Cuiſiniers, qui s'étoit ſurpaſſé dans l'apprêt d'un grand repas. Il n'y eut pas alors juſqu'au vertueux Brutus, qui ne ſe laiſsât entraîner au torrent de la corruption générale: il avoit promis à ſes Soldats le pillage de Theſſalonique & de Lacédémone; & c'eſt, ſelon Plutarque, le ſeul reproche que l'on puiſſe faire à ce perſonnage reſpectable, & ſur lequel il ſoit impoſſible de le juſtifier. Car le meurtre de Céſar étoit un crime que le fanatiſme républicain avoit conſacré comme une action héroïque.

Boſſuet, avertiſſement aux Proteſtans, n.° 56.

Tous ces détails, ajoûte M. de Burigny, démentent le ſentiment d'un Prélat à jamais célèbre, qui s'écartant de ſon exactitude ordinaire, a dit, ſans aucune modification, *je ne ſais s'il y eut jamais, dans un grand Empire, un gouvernement plus ſage & plus modéré qu'a été celui des Romains dans les provinces.*

Suet. c. 43.

La révolution qui ſe fit chez les Romains par la victoire de Pharſale, fut avantageuſe aux provinces. Céſar, pour adoucir l'odieux de ſon uſurpation, ſoulagea les peuples accablés; il rechercha les Magiſtrats concuſſionnaires, & il les chaſſa du Sénat. Auguſte ſuivit le même plan; il rendit le joug de l'Empire ſupportable aux provinces. Tibère épuiſa ſur les Grands de Rome ce qu'il avoit de cruauté; les peuples ne furent pas malheureux ſous ſon règne. Caligula fut un monſtre, qui n'épargna aucun des ſujets de l'Empire. Ses ſucceſſeurs, juſqu'à Tite, ne ſongèrent point à réprimer l'injuſte avidité des Gouverneurs: c'eſt le plus grand reproche que l'hiſtoire faſſe à Veſpaſien, Prince d'ailleurs très-différent des tyrans qui l'avoient précédé. Le ſort des provinces ſuivit le caractère des maîtres de l'Empire, entre leſquels on n'en compte qu'un petit nombre qui aient été les pères de leurs ſujets.

De mort. perſec.

Lorſque Conſtantin monta ſur le trône, toutes les provinces étoient deſolées par les exactions & les cruautés inouies des tyrans qu'il venoit de terraſſer: on en peut voir le détail dans Lactance. Le nouvel Empereur, pour remédier à ce deſordre, publia, l'an de J. C. 325, ce fameux édit qui, ſelon M. de

Tillemont, mériteroit d'être écrit ſur les portes de tous les palais des Princes, & d'être toûjours gravé dans leur mémoire; mais la conduite de Conſtantin ne répondit pas aſſez à ſes bonnes intentions. Victor, Ammien Marcellin & Eusèbe même remarquent qu'il employa ſouvent des Officiers avares, qui abuſoient de ſa patience; & que ſous un bon Prince les provinces n'en furent guère plus heureuſes, parce qu'il ſe contentoit de réprimander les concuſſionnaires ſans les punir. *Hiſt. des Emp. t. IV, art. 59.*

Dans ces commencemens du bas-Empire juſqu'à Théodoſe, on ne trouve guère que Julien & que Valens dont le gouvernement ait arrêté les ſoupirs des provinces. On connoît l'équité de Julien en cette partie. Valens, qui avoit ſenti, étant particulier, la peſanteur des impôts, prit ſoin d'en adoucir la rigueur. Dans l'eſpace de quarante ans ils étoient montés au double par des accroiſſemens perpétuels; Valens, loin de les augmenter, les diminua d'un quart; & ce ſoulagement fit d'autant plus d'honneur au Prince, qu'il étoit alors ſur le point d'entreprendre une guerre conſidérable contre les Goths. L'Orient reſpira donc alors après une longue oppreſſion; mais l'Occident ne ſe reſſentit pas de cette faveur. Salvien expoſe d'une manière pathétique la misère des Occidentaux. On déſertoit les terres de l'Empire; on ſe réfugioit chez les Barbares, auxquels les Romains ſe ſoûmettoient volontiers, aimant mieux être libres dans une eſpèce de ſervitude, qu'eſclaves ſous une vaine apparence de liberté.

OBSERVATIONS

Sur l'époque de la défaite de Varus, & de l'aſſociation de Tibère à l'Empire.

MALGRÉ l'opinion qui ſemble avoir aujourd'hui prévalu ſur l'époque de la fameuſe défaite de Varus en Germanie, & qui l'attache à l'an 9 de l'ère vulgaire, M. Gibert croit que cette époque appartient à l'an 10, & les preuves

qu'il en a recueillies, lui ont paru sans replique. C'est ce qui fait l'objet d'un Mémoire dont nous allons rendre compte.

Lû le 11 Mai 1756.

Comme cette date ne pourroit s'accorder avec celle que le Père Pagi a donnée à l'empire proconsulaire de Tibère, M. Gibert a examiné cette dernière avec soin, & il espère d'être parvenu à en rétablir le terme, & à le fixer invariablement. L'influence que ces dates peuvent avoir sur l'époque de la naissance de J. C. mérite qu'on leur donne une attention particulière. Tacite, sous le consulat de Drusus & de Norbanus, qui est de l'an 15, rapporte que Germanicus, au retour de l'expédition qu'il avoit faite pendant cette campagne entre la Lippe & l'Ems, se trouvant dans le voisinage du lieu où Varus avoit été défait, voulut rendre les derniers devoirs aux malheureux restes des légions qui couvroient encore le champ de bataille, la sixième année après ce funeste évènement. Le calcul de ces six ans peut remonter à l'an 10 ou à l'an 9.

Le même historien parlant d'une victoire remportée sur les Cattes sous le consulat d'Antistius & de Suilius, qui est de l'an 50, dit que des Soldats qui avoient été pris par les Germains au temps de Varus, furent délivrés en cette occasion, après quarante ans d'esclavage. Le calcul de ces quarante ans peut remonter à l'an 11 ou à l'an 10.

En rapprochant ces calculs, dont l'un a pour termes possibles l'an 10 & l'an 9, & l'autre l'an 11 & l'an 10, il en résulte évidemment que, puisqu'ils doivent donner le même terme, & qu'ils n'ont de terme commun que l'an 10, c'est cet an 10 qu'ils désignent, & auquel ils fixent l'époque dont il s'agit; & en effet, puisque les quarante ans du second calcul ne peuvent remonter jusqu'à l'an 9, il s'ensuit qu'on ne peut dater la défaite de Varus de l'an 9; & réciproquement de ce qu'on ne peut compter les six ans du premier calcul de l'an 11, il s'ensuit qu'on ne peut retarder cette défaite jusqu'à l'an 11. Au contraire, puisque l'un & l'autre calcul convient également à l'an 10, il s'ensuit que l'an 10 est le seul terme effectif de l'un & de l'autre.

Deux

Deux choses ont pû induire en erreur ceux qui ont placé la cataſtrophe de Varus l'an 9 de l'ère vulgaire. La première eſt que nos exemplaires de Dion n'indiquent aucuns nouveaux Conſuls depuis Poppeus Sabinus & Sulpicius Camerinus juſqu'au récit de cette cataſtrophe, d'où l'on a conclu apparemment que c'étoit ſous ces Conſuls, qui appartiennent en effet à l'an 9, que Dion Caſſius l'avoit placée.

Mais il falloit, ce ſemble, faire attention en même temps que le conſulat de Cornelius Dolabella & de Junius Silanus étoit omis dans Dion, & qu'immédiatement après le récit de la défaite de Varus & des alarmes qu'elle cauſa dans Rome, il ajoûte que l'année ſuivante fut celle du conſulat d'Emilius Lepidus & de Statilius Taurus, qui ſont juſtement les Conſuls de l'an 11; d'où il réſulte qu'en ſe réglant même ſur cet auteur, il étoit plus naturel de rapporter l'époque de cette défaite à l'an 10; d'autant plus que les faits que raconte Dion Caſſius, ſous les Conſuls de l'an 9, ſe rapportent certainement à deux campagnes, & que c'eſt à la fin de la ſeconde de ces campagnes qu'il place le malheur de Varus. Il eſt facile de diſtinguer ces deux campagnes dans le récit de l'hiſtorien, & les derniers éditeurs les ont en effet diſtinguées dans la chronologie qu'ils ont eu ſoin de marquer à la marge du texte. Dans le récit de l'hiſtorien il eſt dit, qu'après l'hiver où Poppeus & Sabinus furent nommés Conſuls, Tibère vint à Rome & y demeura auprès d'Auguſte, pendant que Germanicus faiſoit ſeul la guerre en Dalmatie. Voilà une première campagne. Il dit enſuite que les ſuccès de Germanicus n'ayant point été déciſifs, Auguſte craignant que la guerre ne traînât en longueur, renvoya Tibère en Dalmatie, & que Tibère, après différens exploits, ſubjugua enfin les Dalmates. Voilà une ſeconde campagne; & ce qui le prouve de plus en plus, c'eſt que Velléius, qui étoit alors auprès de Tibère, nous aſſure que ce Prince étoit en Dalmatie dès le commencement de cette dernière, & lorſque l'armée ſortit de ſes quartiers d'hiver. Or au commencement de la précédente, ou de celle que fit Germanicus, ſous le conſulat de Poppeus & de Sabinus,

Tibère étoit à Rome dans le printemps, & y demeura long-temps; ces deux campagnes sont donc différentes, & la dernière appartient à l'an 10 comme la première à l'an 9.

La seconde chose qui a donné occasion à l'erreur de ceux qui mettent la défaite de Varus sous l'an 9, est d'une part ce que dit Suétone, que Tibère fit pendant trois ans la guerre en Pannonie; & d'autre part le détail que fait Velléius des expéditions de ce Prince en Pannonie & en Dalmatie, où il ne distingue bien certainement que trois campagnes. Or la première campagne de la guerre dont il s'agit étant incontestablement de l'an 7, la troisième & dernière, dit-on, est de l'an 9, & la défaite de Varus devant concourir avec cette dernière, c'est sous l'an 9 qu'il faut la placer.

Tout ce raisonnement roule sur un mal-entendu. Il est bien vrai que Suétone dit que Tibère a fait pendant trois ans la guerre en Pannonie & en Dalmatie, & que Velléius ne parle que de trois campagnes de Tibère dans cette guerre; mais il ne s'ensuit pas de-là que cette guerre n'ait duré que trois ans; & en effet nous trouvons, comme on a vû plus haut, une quatrième année où Tibère étoit à Rome pendant la campagne, & où Germanicus commandoit en chef les troupes en Dalmatie.

Si l'on veut même examiner avec quelque attention le récit de Velléius, on y retrouvera cette quatrième année au moins indiquée, quoiqu'elle ait échappée au savant Dodwel, dans la discussion critique qu'il fait de ce récit. On y voit, en effet, que Tibère fit d'abord de suite deux campagnes en Pannonie, qu'il acheva l'entière réduction de cette province dans la seconde, en sorte qu'il ne restoit plus de guerre que dans la Dalmatie, & qu'ayant ramené son armée victorieuse en quartiers d'hiver, il en laissa le commandement à Lépidus. Il est hors de doute que ces deux campagnes sont celles de l'an 7 & de l'an 8.

Velléius ayant dit, quelques lignes après, que Tibère contribua aussi de ses soins & de ses armes à la guerre de Dalmatie, rapporte les évènemens d'une campagne qui s'ouvrit au sortir

des quartiers d'hiver, par la jonction de Lepidus avec Tibère; cette campagne ne peut être certainement celle de l'an 9, où Tibère étoit à Rome à l'issue de l'hiver, & y demeura quelque temps depuis, au rapport de Dion Cassius.

D'ailleurs Velléius place ici deux traits remarquables, l'un que les ennemis ne furent plus alors combattus par les ordres seulement, mais encore par les armes de César en personne; l'autre que Germanicus avoit été envoyé avant Tibère en Dalmatie. Or de ces deux traits il résulte 1.° qu'une partie de la guerre de Dalmatie s'étoit faite sans que Tibère y fût présent; 2.° que Germanicus en avoit commencé les opérations avant Tibère. Or Tibère étoit en Dalmatie à l'ouverture de cette dernière campagne, *initio æstatis*, lorsque Lepidus tiroit les troupes des quartiers d'hiver, *educto hybernis exercitu..... tendens ad Tiberium imperatorem.* Il faut qu'il y ait eu une campagne antérieure, où Tibère ne commanda point & où Germanicus eut le commandement, & par conséquent que cette guerre ait duré une quatrième année, outre les trois dont Tibère a fait les campagnes.

Qu'on ne soit point étonné au reste que Suétone ne parle point de cette campagne de Germanicus, & que Velléius l'ait en quelque sorte dissimulée; Suétone n'a écrit que la vie de Tibère, & Velléius, vil adulateur de Séjan & de Tibère, a servi la jalousie de ses idoles.

Les quatre années de la guerre dont il s'agit résultent encore d'un raisonnement qui paroît à M. Gibert, ne pouvoir souffrir de juste contradiction; le voici. Il est hors de doute que Tibère fut adopté le 27 juin de l'an 4 de l'ère vulgaire, sous le consulat d'Ælius Catus & de C. Sentius; Velléius, après avoir rapporté cette adoption en sa place, ajoûte que Tibère fut aussi-tôt envoyé en Germanie, & que lui Velléius servit sous lui neuf campagnes consécutives jusqu'à son triomphe, auquel il assista avec les marques de distinction qu'il avoit obtenues: il dit aussi que Tibère fit les trois premières de ces neuf campagnes en Germanie. Depuis la défaite de Varus, qui l'obligea d'y retourner une seconde fois, jusqu'à son triomphe il n'y eut

que deux ans, ſuivant le témoignage exprès de Suétone. Ces deux ans & les trois premières campagnes de Tibère ſont cinq ans des neuf que nous devons trouver entre ſon adoption & ſon triomphe. Il en reſte donc néceſſairement quatre à placer entre ſa première expédition de Germanie, qui finit à une entrepriſe qu'il fit contre Maroboduus, & la ſeconde, qui commença à la défaite de Varus. Or la guerre de Pannonie interrompit l'entrepriſe contre Maroboduus, & la défaite de Varus fut ſûe en Dalmatie le cinquième jour après que Tibère y eut terminé la guerre; donc la guerre de Pannonie & de Dalmatie dura tout le temps intermédiaire, & par conſéquent quatre ans. S'il eſt donc inconteſtable que cette guerre a duré quatre ans, il l'eſt également que la quatrième & dernière année répond à l'an 10, puiſque ſa première année eſt, de l'aveu unanime de tous les Chronologiſtes, de l'an 7; il l'eſt par conſéquent auſſi que la défaite de Varus, qui concourut avec la fin de cette guerre, eſt de la même année, & ſon époque demeure néceſſairement fixée.

De l'époque de la défaite de Varus, M. Gibert paſſe à celle de la puiſſance Proconſulaire de Tibère, ou, pour mieux dire, de ſon aſſociation à l'Empire. Cette époque dépend en quelque ſorte de la première, parce que ce fut dans le cours des deux ans qui ſuivirent immédiatement la défaite de Varus que l'aſſociation doit être placée. Ces deux ans, comme on ſait & comme nous l'apprend expreſſément Suétone, renferment le temps qui s'écoula depuis la défaite de Varus juſqu'au triomphe dont Tibère fut honoré pour la Pannonie & la Dalmatie, & que les affaires l'obligèrent de ſuſpendre tant que ſa préſence fut néceſſaire ſur les bords du Rhin & dans les Gaules. C'eſt dans le cours de ces deux ans que l'aſſociation de Tibère doit être placée, car c'eſt ce que ſuppoſe formellement le récit de Velléius, lorſque parlant des évènemens qui remplirent cet intervalle, il met d'abord les expéditions faites par terre & par mer contre les Germains, & l'épouvante qu'elles leur causèrent; enſuite l'ordre mis aux affaires des Gaules, & la ſédition qui s'étoit allumée à Vienne appaiſée; enfin le décret

qui aſſocia Tibère à la puiſſance Proconſulaire d'Auguſte; après quoi, dit-il, étant revenu à Rome il triompha *(a)*. On ne peut, ſans doute, récuſer le témoignage de cet écrivain, qui étoit alors auprès de Tibère; cependant Suétone, qui parle auſſi de cette aſſociation, pourroit paroître ne pas s'accorder avec lui; car il n'en parle qu'après le triomphe de Tibère, depuis lequel il ſemble dire que ce Prince dédia les temples de la Concorde & celui des jumeaux Caſtor & Pollux; ajoûtant que bien-tôt après cette dédicace, les Conſuls ayant promulgué une loi qui l'aſſocioit à Auguſte, il fit la cérémonie du luſtre & partit pour l'Illyrie. Mais cette difficulté ſe peut réſoudre, 1.° parce que l'autorité de Suétone, poſtérieur à ce qu'il raconte de près de cent ans, ne doit pas contre-balancer celle de Velléius, témoin oculaire de ce qu'il écrit; 2.° parce que Suétone ne ſuivant pas toûjours exactement l'ordre des temps, il ne peut être mis en oppoſition avec d'autres écrivains que ſur des dates ſur leſquelles il s'eſt formellement expliqué. En effet, s'il parle de la dédicace de quelques temples par Tibère après avoir rapporté ſon triomphe, ce n'eſt pas pour dire que Tibère n'a dédié tous ces temples qu'après ſon triomphe; mais pour réunir enſemble, comme il a coûtume de faire, des faits d'un même genre. Dion dit expreſſément que la dédicace de l'un de ces temples eſt de l'année qui ſuivit la défaite de Varus, & même il la rapporte au commencement de cette année, & avant le départ de Tibère & de Germanicus pour la Germanie: elle fut faite en effet au mois de janvier. L'autre dédicace doit être au contraire poſtérieure au triomphe de Tibère, puiſqu'il y employa les dépouilles des ennemis dont il avoit triomphé.

Quant à ce qu'ajoûte Suétone, que bien-tôt après Tibère ayant été aſſocié à Auguſte, fit la cérémonie du luſtre & partit

(a) Qui concuſſis hoſtium viribus claſſicis peditumque expeditionibus, cùm res Galliarum maximæ molis accenſaſque plebis Viennenſium diſſenſiones coercitione magis quàm pœnâ molliſſet, & Senatus populuſque Romanus poſtulante patre ejus, ut æquum ei jus in provinciis exercitibuſque eſſet, quàm erat ipſi, decreto complexus eſſet ..... in urbem reverſus ..... egit triumphum. Vell. l. II, c. 121.

pour l'Illyrie; il faut bien prendre garde, en premier lieu, que ce *bien-tôt après* ne se rapporte qu'à la dernière de ces dédicaces; & en second lieu, que le véritable sens de cette phrase doit être que *bien-tôt après cette dédicace Tibère ayant fait la cérémonie du lustre, en conséquence de la loi qui l'avoit associé à Auguste, partit pour l'Illyrie;* en sorte que la désignation du temps *bien-tôt après* ne tombe point sur l'association de Tibère, qui n'est-là mise qu'incidemment & afin d'expliquer pourquoi Tibère fit la cérémonie du lustre, mais sur la cérémonie même du lustre & sur le départ de Tibère: *Dedicavit & Concordiæ ædem, item Pollucis & Castoris suo fratrisque nomine ex manubiis. Ac non multo post, lege per Coss. latâ ut provincias cum Augusto communiter administraret, simulque censum ageret, condito lustro, in Illyricum profectus est.*

M. Gibert conclut que ce passage de Suétone ne peut en aucune façon ébranler ou affoiblir l'époque que Velléius donne à l'association dont il s'agit, & suivant laquelle elle doit tomber dans l'intervalle qui s'écoula depuis la défaite de Varus jusqu'au triomphe de Tibère.

Et après tout l'autorité de Velléius à cet égard se trouve mise hors d'atteinte par l'inscription d'un autel votif, que Tibère étant encore à Vienne y consacra en l'honneur de Jupiter; car cette inscription, qui lui donne le titre de Censeur & de Proconsul, nous oblige de placer le décret de son association, en vertu duquel il prit ces titres, avant son dernier retour de la Germanie & des Gaules à Rome.

Mais pour fixer plus précisément l'époque de ce décret, M. Gibert pense qu'elle appartient à l'an 12, & voici ce qui lui paroît le prouver. Le quatrième & le cinquième Consulat de Tibère, l'un de l'an 21, l'autre de l'an 31, l'association de Drusus à la puissance Tribunitienne sous le premier, une pareille association de Séjan sous le second, & la distance respective de ces deux Consulats caractérisent évidemment des décennales, suivant les règles si savamment établies par le P. Pagi, dans sa Dissertation sur les Consulats des Empereurs: or ces décennales n'étant point celles de la puissance Tribunitienne de

Tibère, ni celle de son empire depuis la mort d'Auguste, qui tomboient & furent en effet célébrées dans les années 24 & 34 *(b)*, ne peuvent être que celles de sa puissance Proconsulaire. Si donc les décennales de sa puissance Proconsulaire tombent dans les années 21 & 31, il faut nécessairement que l'an 12 soit l'époque de cette puissance.

Le P. Pagi, qui a senti que les deux Consulats de Tibère, de l'an 21 & de l'an 31, caractérisoient des décennales, mais qui datant de l'an 10 la puissance Proconsulaire de Tibère, ne pouvoit les y rapporter, est demeuré si embarrassé qu'il a pris le parti de dire que ces fameuses règles, qu'il a si bien éclaircies, n'étoient pas encore assez constantes dans ces commencemens des Empereurs. L'on voit aisément de quelle considération peut être une pareille solution; ainsi M. Gibert ne s'y arrête pas, & il finit son Mémoire par deux observations importantes: la première, qu'il résulte de la célébration des décennales de la puissance Proconsulaire de Tibère, qu'on a véritablement compté les années de Tibère de l'époque de cette puissance, aussi-bien que de l'époque de la mort d'Auguste; la seconde, qu'il étoit d'autant plus naturel que les provinces les comptassent ainsi, que depuis cette époque elles avoient été régies souverainement par ce Prince, & qu'elles avoient dû en dater plusieurs de leurs actes.

(b) M. Gibert ne parle point du jour, parce qu'il paroît assez constant que ce fut le 28 août, & qu'on n'élève à cet égard aucune difficulté.

SUR LES LIVRES SACRÉS DES PEUPLES PROFANES.

DE tout temps les fausses Religions se sont efforcées de séduire les hommes, en empruntant les caractères qui distinguent la véritable; elles ont voulu s'appuyer de prophéties & de miracles, dont la vraie Théologie n'a pas eu de peine à dévoiler l'imposture; elles ont supposé une révélation divine & des livres sacrés qui devoient diriger les consciences.

C'eſt ce dernier article que M. de Burigny s'eſt propoſé d'examiner dans un Mémoire. Il a recueilli ce que l'antiquité nous apprend des ouvrages qui formoient le code religieux des nations idolatres; il n'a pas même négligé les relations des meilleurs Voyageurs, qui donnent quelque lumière ſur les livres ſacrés des peuples orientaux.

Nov. 1756.

Entre les anciennes nations que la Littérature conſidère, les Égyptiens ont le droit de préſéance, c'eſt ſur eux que M. de Burigny arrête d'abord ſes regards. Ils avoient un grand nombre de livres dont Mercure II paſſoit pour être l'auteur; on les conſervoit dans les temples avec le plus grand reſpect; on les portoit ſolennellement dans cette fameuſe proceſſion dont parle Clément d'Alexandrie dans le ſixième livre de ſes Stromates: ils étoient au nombre de quarante-deux, & contenoient des hymnes en l'honneur des Dieux, des inſtructions pour les Rois & pour les Prêtres, des notions d'Aſtronomie & de Coſmographie, le rituel & le cérémonial: ſix de ces livres renfermoient des leçons pour les Médecins, ſur la conſtruction du corps, ſur les maladies, les inſtrumens & les remèdes. Ces livres étoient en ſi grande vénération que le plus beau papier leur étoit uniquement deſtiné; auſſi l'appeloit-on ſacré: *Hieratica*, dit Pline, *appellabatur antiquitus, religioſis tantùm voluminibus dicata, quæ (a) ablutione Auguſti nomen accepit.*

Page 633 & 757, ed. Potter.

L. XIII, c. 23, edit. Hard.

Il y a long-temps que ces ouvrages ne ſubſiſtent plus: on en a ſuppoſé d'autres ſous le nom de Mercure, dont Galien parle avec beaucoup de mépris. Le *Pæmander*, que nous avons encore, & qui porte le nom de Mercure, eſt un livre fabriqué par un Chrétien. Les Éthiopiens avoient auſſi leurs livres ſacrés.

Fabric. bibl. Gr. l. 1, c. 7.

(a) Cette leçon eſt fort conteſtée; le P. Hardouin cite en faveur d'*ablutione* pluſieurs manuſcrits de la Bibliothèque du Roi; Le P. de Montfaucon *(ſur le Papyrus, Mémoires Acad. t. VI, p. 596)* en cite de la même Bibliothèque où on lit *ab adulatione*. M. de Burigny a eu recours à la Bibliothèque du Vatican; il s'y eſt trouvé ſept manuſcrits qui ont *ablutione*, & quatre *adulatione*: les éditions de Veniſe en 1469, de Rome en 1470, de Treviſe en 1479, portent la dernière leçon, qui ſemble la plus naturelle. C'eſt à l'amour des Lettres & à la politeſſe de M. le cardinal Paſſionei que M. de Burigny doit cet éclairciſſement.

ſacrés. Démocrite avoit fait un Traité ſur les livres ſacrés qu'on gardoit à Méroé. *Laert. lib. IX, §. 49.*

Entre les ouvrages de Manethon, il y en avoit un intitulé, *Livre ſacré.* On eſt peu inſtruit de ce qu'il contenoit. Fabricius conjecture que c'étoit un commentaire ſur la théologie Égyptienne, & que c'eſt de cet ouvrage que veut parler Théodoret, lorſqu'il dit que Manethon avoit traité des dieux de l'Égypte. Joſeph dit que Manethon s'étoit ſervi des livres ſacrés des Égyptiens pour la compoſition de ſes hiſtoires. *Euſeb. præp. Evang. lib. II, p. 44. Bibl. Gr. l. III, c. 20. In App. l. I, c. 14, edit. Oxon.*

C'étoient aſſurément de mauvais Mémoires pour un hiſtorien : auſſi y avoit-il puiſé ce qu'il avoit écrit ſur les règnes des Dieux, des demi-dieux & des héros. Selon Pomponius Mela on y trouvoit l'hiſtoire de treize mille ans. Platon, dans le Timée, introduit un prêtre Égyptien, qui aſſure que ces livres ſacrés inſtruiſent du détail de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'eſpace de huit mille ans, & qu'on y trouve l'expédition fameuſe des peuples ſortis de l'iſle Atlantique pour faire irruption en Europe & en Aſie. Au rapport de Valère-Maxime, Pythagore y avoit vû des obſervations aſtronomiques d'une infinité de ſiècles. Lucien ſe moque agréablement de la guerre des Géans & de la fuite des Dieux, décrites dans ces livres depuis plus de dix mille ans. *L. I, c. 9. L. VIII, c. 7.*

Des Égyptiens M. de Burigny paſſe aux Babyloniens. Ceux-ci avoient auſſi des livres ſacrés qui traitoient de la généalogie des Dieux. Iamblique, dans la vie de Pythagore, nous apprend qu'on y liſoit qu'Hellen, père de Xuthus & d'Æolus, étoit fils de Jupiter. Cicéron & Diodore rapportent que les Babyloniens ſe vantoient d'avoir dans leurs monumens ſacrés l'hiſtoire de plus de quatre cents mille ans. Démocrite avoit travaillé ſur les livres ſacrés de Babylone, ainſi que nous l'apprend Diogène-Laërce. *C. 34. De Div. l. I; n.° 19 & l. II, n.° 46. Diod. l. II. Lact. Divin. inſtit. lib. VII, c. 14. Syncell. p. 28. Laert. l. IX, c. 49.*

Zoroaſtre, le réformateur de la religion des Perſes, compoſa des livres qui furent lûs par ſes ſectateurs avec le même reſpect que s'ils euſſent été envoyés du Ciel. Porphyre, dans la vie de Plotin, parle des Chrétiens qui portoient avec eux les livres myſtiques de Zoroaſtre, de Zoſtrien, de Nicothée, *N.° 16.*

d'Allogène & de Mesus. Ces livres furent réfutés par Plotin, dans un ouvrage que Porphyre intitula *contre les Gnostiques.* Porphyre écrivit aussi sur le même sujet; il entreprit de prouver que le livre attribué à Zoroastre étoit supposé depuis peu par les Gnostiques, qui vouloient s'appuyer d'un nom respecté en orient. Les sectateurs de Zoroastre, nommés *Gaures* ou *Guèbres,* qui sont encore en grand nombre dans la Perse & dans les Indes, prétendent posséder le livre de leur Patriarche; ils le nomment *Zendavesta* ou *Zend;* ils le lisent avec respect,
T. II, l. IV, c. 8. quoiqu'ils ne l'entendent plus: Tavernier rapporte que lorsqu'ils le lisent, ils se bandent la bouche d'un mouchoir, comme s'ils craignoient que ces paroles sacrées ne reçussent quelque impureté par la communication de l'air. Chardin, qui dit avoir eu en son pouvoir le grand livre des Guèbres pendant plus de trois mois, & qu'on vouloit le lui vendre quinze cents francs, prétend qu'il est fait du temps d'Yesdegird III, dernier roi de la dynastie des Sassanides, sur lequel les Mahométans firent la conquête de la Perse au milieu du VII.e siècle; la raison sur laquelle il se fonde, c'est que ce livre parle beaucoup du règne de ce dernier Roi. Pour une plus ample connoissance des écrits de Zoroastre & du livre nommé *Zendavesta,* nous renvoyons, avec M. de Burigny, au savant Mémoire de M. l'abbé Foucher, qui se trouve à la *page 298* de ce volume.

Hostanès, que quelques-uns croient avoir été le maître, & d'autres le disciple de Zoroastre, avoit fait un ouvrage sous
Præp. Evang. l. II, p. 44. le titre d'*Octateuque,* cité par Eusèbe; ce livre étoit respecté par les anciens Perses.

Les Sabiens, sur lesquels ont écrit plusieurs Savans entre les modernes, prétendent être aussi anciens que les adorateurs du Feu ou les Guèbres. On assure qu'ils sont les premiers qui aient adoré les simulacres. L'origine de leur nom est contestée; on peut consulter sur ce point Pocock, Scaliger, Spencer, Brucker & une dissertation de M. Fourmont l'aîné, imprimée
P. 161. dans le douzième volume de nos Mémoires. Les restes de cette secte subsistent encore en orient. Ils ont plusieurs livres,

qu'ils révèrent comme inſpirés. Il y en a un qu'ils appellent le livre de *Seth*, & dont ils ſont auteur ce Patriarche. Ils en avoient un autre, d'une grande autorité chez eux; il portoit pour titre, *du culte des Nabathéens.* Maimonide parle d'un troiſième, intitulé, *de agricultura Ægyptiorum*, qui traitoit de la deſcente des eſprits familiers, des preſtiges, des conjurations des démons, des diables, des ſatyres, habitans des déſerts. Selon ce Rabbin, on y trouvoit une infinité de fables abſurdes, inventées dans l'intention de réfuter les miracles de Moyſe & des Prophètes. Ils avoient encore d'autres livres ſur tout ce qui concernoit leur Religion. M. Fourmont avertit qu'on en conſerve dans la bibliothèque du Roi trois manuſcrits très-rares & preſque uniques, écrits en ancien chaldéen.

More Nevochim, part. III, c. 29.

De la Chaldée & de la Perſe, M. de Burigny paſſe dans les Indes; c'eſt-là qu'il trouve dans la bouche de la plus extravagante idolatrie, le langage de la plus haute ſpiritualité. On ne peut lire ſans étonnement, dans l'ouvrage de M. de la Croze, les extraits des livres pieux des Indiens; jamais la ſageſſe des Grecs n'a pris un eſſor ſi ſublime; jamais elle n'a débité une morale ſi pure. Comment une nature aveugle a-t-elle pû, dans ſes égaremens, approcher de ſi près de la vérité? « L'Être ſouverain, dit un de ces livres, eſt inviſible, incompréhenſible, immobile, ſans figure, ſans forme extérieure. « Perſonne ne l'a jamais vû; le temps ne l'a point compris. « Son eſſence remplit toutes choſes; toutes choſes tirent de lui « leur origine; toute puiſſance, toute ſageſſe, toute ſcience, « toute ſainteté, toute vérité ſont en lui; il eſt infiniment bon, « juſte, miſéricordieux. C'eſt lui qui a tout créé & qui conſerve « tout; il prend plaiſir à deſcendre juſqu'aux hommes pour les « conduire au bonheur éternel, qui conſiſte à l'aimer & à le « ſervir. »

Chriſtianiſme des Indes, l. VI, p. 452.

Les Gnanigueuls ſont une ſecte Indienne, qui fait profeſſion d'aſpirer à la plus haute perfection: voici quelques-unes de leurs élévations à Dieu. « O Dieu, Être des êtres, avant que je vous connuſſe, j'étois dans une perpétuelle agi- « tation; mais depuis que je vous connois, & que je me ſuis «

Ibid. p. 456 & ſuiv.

» recueilli en moi-même, je ne desire plus que vous.... ô Sou-
» verain de tous les êtres, Seigneur du Ciel & de la Terre,
» devant qui déplorerai-je ma misère, si vous m'abandonnez....
» appelez-moi, Seigneur, afin que j'aille vers vous....en quelque
» état que je sois, que j'aille ou que je vienne, ou que je me
» tienne en repos, je ne vous oublierai jamais: vous vous êtes
donné à moi, & je me suis donné à vous. »

La loi des Bramines s'exprime en ces termes: « On peut
» connoître Dieu par la loi qu'il a donnée & par les merveilles
» qu'il opère dans le monde. On le découvre aussi par la raison
» dont il a fait présent aux hommes; la création & la conser-
» vation des êtres sont des preuves de son existence. Ce qui lui
» est dû de la part des hommes, consiste dans l'amour & dans
» la foi; car voici ce que notre loi nous enseigne par rapport
» au service du Dieu souverain: l'homme le doit aimer, il le
» doit croire de cœur & confesser de bouche: il ne doit agir
» que par ces deux principes, sur lesquels étant fondé, il faut
» qu'il l'invoque & qu'il obéisse à ses commandemens, en se
conformant en tout & sans interruption à sa volonté. »

M. Riengenbalg, missionnaire Danois sur la côte de Coromandel, frappé de la conformité de ce langage avec celui de la religion Chrétienne, soupçonna d'abord que ces ouvrages avoient été composés par des auteurs qui avoient eu quelques principes de Christianisme; mais son doute fut bien-tôt levé par les recherches qu'il fit, & par le témoignage des Gentils qui connoissent les auteurs de ces livres, & qui les respectent comme des hommes inspirés.

Outre ces livres les Indiens en ont qu'ils croient être descendus du Ciel. Le principal est celui qu'ils nomment *Vedam*. Nous en avons une connoissance exacte par le rapport d'Abraham Roger qui, dans un long séjour à Paliacate sur la côte de Coromandel, tira d'un célèbre Bramine toutes les instructions qu'il pouvoit desirer sur ce sujet. Le *Vedam* est le livre de la loi des payens des Indes; il comprend tout ce qu'ils doivent croire & toutes les cérémonies de leur Religion: il est écrit en langue *Samscortam* ou *Samscret*; on appelle ainsi

Vie & mœurs des Bramines, p. 34.

La Croze, l. VI, p. 429.

la langue ſainte des Indiens. Ce livre eſt diviſé en quatre parties; la première, nommée *Rogo-vedam*, traite de la première cauſe, de la première matière, des Anges, de l'ame, de la récompenſe des bons & de la punition des méchans, de la génération des créatures & de leur corruption, du péché, & des moyens d'en obtenir le pardon. La ſeconde partie, nommée *Iſſoure-vedam*, eſt une inſtruction pour les Supérieurs & pour tous ceux qui commandent aux autres hommes. La troiſième, qu'on appelle *Sama-vedam*, eſt toute morale; elle tend à inſpirer la vertu & à donner de l'horreur du vice. La quatrième enfin porte le nom d'*Addera via-vedam*, elle traitoit des cérémonies; cette partie eſt perdue.

Le P. Bouchet ajoûte une cinquième partie qui, dit-il, ne *Lettr. édifiant.* ſe trouve plus; peut-être la confond-il avec la quatrième. Selon *t. IX, p. 38.* ce même auteur, le Vedam n'eſt qu'une imitation du Pentateuque; il en donne pour preuve, qu'on lit au commencement de ce livre que, dans l'origine des choſes, il n'y avoit que Dieu & l'eau, & que Dieu étoit porté ſur les eaux.

On peut encore conſulter Bernier ſur les livres ſacrés des *T. II, p. 101,* Indiens. Entre beaucoup d'extravagances, il y rencontre des *134, 137.* vérités qui ſe rapprochent des dogmes & des maximes de la religion Chrétienne. Suivant la doctrine de ces livres, les Indiens doivent être diviſés en quatre Tribus ou *Caſtes*, comme ils le ſont en effet; la première eſt celle des Brahmens ou gens de loi; la ſeconde, celle des Queterys ou gens de guerre; la troiſième, celle des Banianes ou marchands; la quatrième, celle de Seydra; celle-ci renferme les Artiſans & les Laboureurs: ces Tribus ne peuvent ſe mêler ni s'allier par des mariages.

Les Siamois ont auſſi des livres ſacrés, écrits dans une langue inconnue au vulgaire. Les caractères de cette langue, dit M. de la Croze, reſſemblent beaucoup à ceux de l'iſle de Ceylan, *Chriſtianiſme* tels qu'on les voit dans une Grammaire imprimée à Amſterdam *des Indes, page* en 1708; mais la langue eſt abſolument différente, & très- *511.* ſemblable à celle de Paliacate dans le royaume de Carnate. C'eſt *Sommonokodom* qui paſſe pour être l'auteur des livres *La Loubère,* ſacrés des Siamois & de leur loi; elle eſt compoſée de plus *c. 24, p. 414.*

Hist. nat. & polit. de Siam, c. 3.

de deux cents articles, parmi lesquels on en trouve qui approchent de la plus grande perfection; comme le mépris de soi-même & le pardon des ennemis.

Les Chinois, dont la Religion est si équivoque, que quelques auteurs les ont mis au nombre des Athées, ont cependant leurs livres sacrés. M. Fréret en a parlé dans sa Dissertation sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise, & encore plus au long dans ses éclaircissemens sur cette Dissertation; mais comme il paroît n'avoir pas connu, ou du moins qu'il n'a fait aucun usage de la nouvelle relation du P. Magaillans, M. de Burigny renvoie à ce dernier ouvrage, aussi agréable qu'instructif, qui peut servir de supplément aux recherches du savant Académicien. Le P. Magaillans mérite d'autant plus de croyance, qu'il avoit demeuré à la Chine trente-sept ans; il en avoit vécu près de vingt-neuf à la Cour, où il s'étoit fort appliqué à la connoissance de la langue Chinoise, & à l'examen des livres du pays; il avoit eu soin de faire connoissance avec tous ceux dont il pouvoit tirer des lumières.

Mém. Acad. t. X, p. 382.

T. XV, p. 525.

Il y avoit aussi des livres sacrés chez les Romains, mais ils étoient réservés à l'usage des Prêtres; Valère-Maxime en parle dans son premier chapitre: ils étoient confiés à la garde de deux Commissaires nommés *Duumvirs*, à qui il étoit défendu, sous peine de la vie, d'en laisser prendre communication. Tarquin le Superbe fit enfermer dans un sac & jeter dans la mer le duumvir M. Tullius, qui avoit transgressé cette défense. Les livres Sibyllins, *libri fatales*, étoient gardés sous la même réserve. Numa Pompilius, qui porta toute son attention à policer les Romains & à leur former un culte, composa des livres sacrés dont Plutarque parle ainsi dans la vie de ce Roi: *Valerius Antias, historien, écrit qu'il y avoit douze livres touchant ce qui appartenoit à l'office des Prêtres, & douze autres contenant la philosophie des Grecs; & que quatre cents ans depuis, en l'année que P. Cornelius & M. Bebius furent Consuls, il y eut un grand ravage d'eaux & de pluies, qui fendit la terre, & découvrit les coffres* où ces livres étoient renfermés; *lesquels un nommé Petilius qui, pour lors étoit Préteur, eut charge de lire; & les ayant lûs,*

Val. Max. l. 1, c. 1.

Trad. d'Amyot.

fit son rapport au Sénat, qu'il ne lui sembloit point expédient que ce qui étoit écrit dedans ces livres, fût publié ni divulgué au simple peuple; & pour cette cause qu'ils furent apportés sur la place, où ils furent brûlés. Plusieurs autres auteurs parlent de ce fait, & y ajoûtent des circonstances différentes, qu'on peut voir dans une note de M. de Méziriac. Tite-Live[a], & après lui Lactance[b], donnent pour raison, qu'il y avoit dans ces livres des choses capables de détruire la Religion; c'est-à-dire, sans doute que l'on s'aperçut que les pratiques religieuses du temps présent n'étoient plus les mêmes que celles qui avoient été prescrites par Numa. Il n'est pas étonnant que des cérémonies uniquement fondées sur le caprice des hommes, eussent reçû une altération considérable dans l'espace de quatre cents ans.

[a] *L. XL, n.° 29.*
[b] *De falsâ rel. cap. 22.*

Les Étrusques avoient aussi des livres mystérieux, dont il est fait mention dans Cicéron & dans d'autres auteurs; ils regardoient principalement les augures, & n'étoient confiés qu'aux Prêtres: ce furent ces ouvrages qui servirent de règle aux augures Romains.

M. de Burigny ne s'étend point sur l'Alcoran; c'est un sujet trop connu pour s'y arrêter: il se contente d'observer que les Musulmans ont pour ce livre un respect qui pourroit servir de modèle aux peuples dépositaires des livres vraiment sacrés. Gazali soûtenoit que l'Alcoran étoit le plus grand des miracles; que tous les hommes & tous les Anges ensemble ne pourroient rien faire de semblable. Jannabe disoit que l'Alcoran équivaloit à soixante mille miracles: c'est à peu près le nombre des versets qu'il renferme. D'autres docteurs Mahométans ont prétendu que la résurrection d'un mort ne seroit pas une preuve plus forte de la vérité d'une Religion, que l'excellence de l'Alcoran; & qu'il étoit si parfait, qu'il devoit être regardé comme un ouvrage increé.

Specimen, hist. Arabica, pag. 191, 192.

Les livres sacrés des Grecs méritent seuls une Dissertation particulière: M. de Burigny a réservé cette matière, dont il faut recueillir les traits dispersés dans un grand nombre d'écrivains.

SUR LES OUVRAGES APOCRYPHES

Supposés dans les premiers siècles de l'Église.

LE même esprit d'imposture qui avoit aveuglé les Payens, entreprit d'altérer le Christianisme dans sa naissance. Il avoit mis entre les mains des Gentils des ouvrages pleins d'extravagance, qu'il faisoit respecter comme des livres divins: il supposa, dès le commencement de l'Église, de faux Évangiles, de faux actes, qu'il eut l'audace d'attribuer à Jésus-Christ, aux Apôtres & à leurs premiers successeurs. Tant de voix contrefaites & trompeuses auroient étouffé celle de la vérité; tant de nuages auroient éteint la lumière, si la vérité seule n'avoit pas une force & un éclat supérieur à tous les mensonges: l'autorité de l'Église, dont le jugement infaillible surpasse infiniment en certitude toutes les règles de la Critique, a fait disparoître ces écrits; ils sont rentrés dans les ténèbres dont ils étoient la production; il n'en reste plus que les noms, qui sont à peine connus, & qui ne peuvent plus servir que de matière aux recherches de l'érudition: c'est un objet que s'est encore proposé M. de Burigny dans un de ses Mémoires.

Lû le 1.er Mars 1757.

Il commence par les ouvrages que l'impiété des payens & des hérétiques a osé faire passer sous le nom de Jésus-Christ même. Les Payens ont prétendu qu'il avoit écrit des livres de magie, adressés à S.t Pierre & à S.t Paul. Simon & Cléobe composèrent sous le nom de Jésus-Christ & de ses disciples, divers ouvrages qu'ils eurent soin de répandre. Les Manichéens s'efforçoient d'accréditer leurs erreurs par des écrits qu'ils supposoient à Jésus-Christ & aux Apôtres. S.t Augustin rapporte quelques paroles d'un hymne que les Priscillianistes donnoient à Jésus-Christ.

S. Aug. de consensu evangelist. lib. 1, part. 2, c. 10.

Const. apost. l. VI, c. 16.

S. Leo, serm. 30.

S. Aug. epist. ad episc. Ceretium.

Mais ce n'est pas seulement l'impiété & la malice qui ont attribué au Sauveur du monde des ouvrages de ténèbres; une piété mal entendue s'est osé permettre la fiction dans un sujet qui ne peut la supporter. La lettre de Jésus-Christ à Abgare

roi

roi d'Édesse, est connue de tout le monde: Eusèbe la donne pour véritable; & M. de Tillemont, ce Critique si éclairé, n'ose le démentir. Son autorité, toute respectable qu'elle est, n'empêche pas le plus grand nombre des Savans de rejeter cette pièce comme fausse & supposée; le silence des Pères des trois premiers siècles, la décision du pape Gélase, la teneur même de la lettre & de la réponse d'Abgare sont autant de raisons qui en prouvent la supposition.

Hist. Eccles. l. 1, c. 13. Till. t. 1, p. 362.

Nous avons plusieurs lettres écrites sous le nom de la S.[te] Vierge; la plus célèbre est celle que la ville de Messine se vante d'en avoir reçûe: quelques Messinois n'ont pas craint d'assurer que l'original écrit en hébreu, & la traduction grecque faite par S.[t] Paul, se trouvoient à Messine. Il ne faut pas un grand fond de critique pour apercevoir tous les caractères de fausseté dont cette lettre est remplie; il suffit de dire qu'elle est datée de la quarante-deuxième année de J. C. comme si cette forme de date eût été dès-lors en usage. Cette pièce a cependant trouvé un zélé défenseur dans le Jésuite Melchior Inchofer, qui composa un volume *in-folio* pour en prouver l'authenticité; mais les plus savans Siciliens ne se rendirent pas à ses raisons. Le docte abbé Pyrrhus Rochus fit voir que la prétendue tradition sur laquelle s'appuie Inchofer, est très-récente; qu'on n'avoit jamais entendu parler de cette lettre, lorsque Lascaris la produisit le 13 septembre 1490; ce qui, joint à d'autres suppositions dont Lascaris est convaincu, donne un juste sujet de penser que cette lettre est son ouvrage. Pyrrhus Rochus rapporte que depuis Lascaris un évêque Grec se mit en tête de donner un nouveau crédit à cette pièce; il fit espérer aux Messinois, qu'il en trouveroit l'original, & exigea de la ville de Messine un jeûne général pour obtenir du Ciel cette faveur. Le fourbe cependant fit traduire la lettre en hébreu; & ayant caché cette traduction sous des briques, il célébra une Messe, & feignit d'être inspiré; mais les Théatins, chez lesquels toute la scène se passoit, s'étant aperçûs de l'artifice, le Prélat fut déconcerté, & prit la fuite.

P. Rochus.

Hist. générale de Sicile, t. 1, p. 334.

La Clemenza reale, p. 20.

Personne n'ose plus défendre la lettre de la S.[te] Vierge à

Till. vie de la S.te Vierge, t. I, p. 70. S.t Ignace d'Antioche, ni la réponse de ce Saint; non plus qu'une autre lettre de la S.te Vierge aux Florentins.

Les faussaires se sont aussi exercés à supposer des actes de la mort de J. C. Le tyran Maximin, cet implacable ennemi du Christianisme, en fit publier sous le nom de Pilate, qui étoient remplis de blasphèmes, & composés avec tant d'ignorance, que l'on y rapportoit la mort du Sauveur à la septième année de Tibère. Les actes dont les Quartodécimans se prétendoient dépositaires, quoique moins impies, n'étoient pas plus authentiques; & l'on ne peut guère compter sur ceux que cite S.t Justin, qui, avec plus de zèle que de critique, écrivoit dans un temps où l'on voyoit tous les jours paroître des pièces supposées.

Euseb. hist. Eccl. lib. IX, c. 5, 7.

Apolog. p. 76.

Apol. n.° 5. Tertullien a prétendu que Pilate avoit envoyé à Tibère un procès-verbal de la vie & de la mort de J. C. & que cette pièce avoit fait sur ce Prince une telle impression, qu'il avoit écrit au Sénat pour demander qu'on décernât à J. C. les honneurs divins; mais que les Sénateurs, jaloux qu'on ne se fût pas d'abord adressé au Sénat, n'eurent pas la complaisance de satisfaire aux desirs de l'Empereur. Ce récit a donné occasion aux faussaires de composer des relations de la mort de J. C. sous le nom de Pilate; la première lecture en décèle l'imposture. Grégoire de Tours prétendoit avoir ces actes; mais, selon la remarque de M. de Tillemont, ce qu'il en cite touchant Joseph d'Arimathie, fait assez voir que cette pièce n'étoit pas plus véritable que les autres. On a encore, ajoûte M. de Tillemont, une fausse histoire de notre Seigneur, envoyée à Tibère par Pilate, & trouvée à Jérusalem du temps de Théodose.

Petrus Bles. p. 480.

Till. note 19 sur S. Pierre.

La lettre de Pilate à Tibère, que l'on trouve dans la récapitulation du faux Hégésippe, & dans un écrit faussement attribué à un Marcel, disciple de S.t Pierre, porte des marques évidentes de supposition; Sixte de Sienne la rapporte avec quelque différence de style. Florentinus en donne une autre, qu'Abraham Gronovius & M. Fabricius ont aussi publiée; l'examen le plus superficiel en découvre la fausseté: M. de Tillemont en fait la critique. M. de Burigny n'est pas de son

Bibl. Græc. t. XIII, p. 477.

Till. ibid.

avis sur le nom de Christ, *de Jesu Christo*, que M. de Tillemont ne pense pas que Pilate eût donné à Notre Seigneur: les Payens, dit M. de Burigny, ont connu le Sauveur sous ce nom dès les premiers temps de l'Église: c'est de lui que parle Suétone, quand il dit, *Judæos impulsore Chresto assiduè tumultuantes expulit:* car plusieurs prononçoient *Chrestus*, au lieu de *Christus;* & c'est ce que Lactance leur reproche dans le quatrième livre des Institutions divines. *Cap. 7.*

Quant au récit de Tertullien, quoiqu'il soit admis comme vrai par des auteurs respectables, on y peut opposer des difficultés qu'il n'est pas aisé de résoudre: 1.° le caractère impérieux de Tibère & la servile complaisance du Sénat ne permettent pas de croire que l'Empereur n'eût pas été obéi: 2.° Tertullien suppose qu'il y avoit alors une persécution; ce qui ne peut se concilier avec l'histoire: 3.° Cette pièce, si favorable au Christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes Chrétiens; ils n'en ont fait aucun usage; elle n'a paru qu'après deux cents ans. *Eus. hist. Eccl. l. II, c. 2. Idem, Chron. Till. vie de S. Pierre, art. 19. Abbadie, &c.*

Pendant les premiers siècles du Christianisme, le monde Chrétien fut, pour ainsi parler, inondé de faux Évangiles; le desir d'autoriser des sentimens particuliers tint lieu d'inspiration. La courte préface de l'évangile de S.t Luc fait entendre qu'il n'étoit pas content de l'exactitude de quelques-uns de ces écrivains téméraires; & S.t Ambroise, Theophylacte, Bède, & presque tous les interprètes de S.t Luc embrassent cette opinion. Le nombre de ces Évangiles supposés étoit très-grand du temps de S.t Jérôme; Origène & plusieurs autres auteurs font mention d'un Évangile qu'on attribuoit aux douze Apôtres; le decret de Gélase réprouve les évangiles de S.t André, de S.t Barnabé, de S.t Barthélemi, de S.t Jude, de S.t Matthias, de S.t Pierre, de S.t Jacques le mineur: on en a encore un sous le nom de cet Apôtre, intitulé *Protévangile;* Eustathe en cite une longue histoire qui contient le détail de la naissance miraculeuse de la S.te Vierge, de son mariage avec S.t Joseph, & de la mort de Zacharie, tué par les ordres d'Hérode. Léon Allatius suppose que cet Eustathe est le fameux évêque *Hier. Proleg. in comm. sup. Matthæum. Orig. in Luc. t. I, p. 134. In Hexaëmeron, p. 69.*

d'Antioche, qui vivoit du temps du concile de Nicée; Cave, M. de Tillemont, Fabricius & les autres grands Critiques sont d'un autre avis. On découvrit en Espagne, sur la fin du XVI.[e] siècle, une histoire évangélique, dont l'auteur se donnoit pour Saint Jacques le majeur; cet Évangile fut condamné l'an 1682 par le pape Innocent XI.

Till. note 7 sur Eustathe.
Fabric. lib. Græc. t. VIII, p. 169.
Bivarius, sur la chron. de Dexter. p. 57.

Les sectes hérétiques des premiers temps ont eu chacune leur Évangile; les Caïnites en avoient un sous le nom de Judas; les Manichéens un autre sous celui de S.[t] Thomas: les Ébionites ont supposé des écrits à S.[t] Jean; on lui a attribué un livre de ses voyages; on a encore quelques ouvrages sous son nom sur la descente de la croix & sur la mort de la S.[te] Vierge; ils sont dans la bibliothèque du Roi. Les Gnostiques montroient un évangile de S.[t] Philippe: nous en avons un attribué à Nicodème; M. de Tillemont dit qu'il est rempli de fables, que quelques modernes, comme Pierre des Noels, ont prises pour des vérités: cette pièce a été trouvée sous Théodose; ce qui peut faire croire, dit M. de Tillemont, qu'elle a été fabriquée vers ce temps-là. L'évangile de l'Enfance subsiste encore; il est au nombre des livres condamnés par le pape Gélase; de même qu'un autre qui a pour titre, *Liber de nativitate Salvatoris & de Maria obstetrice.* M. Costelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre, *de l'enfance & des miracles de Jésus-Christ;* l'auteur a voulu passer pour être l'apôtre S.[t] Thomas. Les Marcionites, les Basilidiens, les Encratites, les Simoniens, les Valentiniens, avoient aussi leur Évangile particulier; on conserve dans la bibliothèque d'Oxford l'évangile de Lucius Carinus, ce fameux faussaire, qui avoit forgé une multitude étonnante d'actes sous le nom de divers Apôtres.

Epiph. hæres. 38 & 26.
Theod. hæret. fab. l. I.
Gélase.
Origène.
Eus. hist. Eccl. l. III, c. 25.
Cyrille, Catech. 4 & 5.
Costelier, sur les constitut. apostol. l. VI, c. 16.
Till. S. Jean, art. 12, & art. Nicodème, t. II, p. 25.
Præfatio Arabica ad concil. Nicæn.
Iren. l. III, c. 11.
Timoth. de iis qui ad Eccles. accedunt.

Mais entre les Évangiles qui ont été le plus respectés, après ceux que l'Église a reçûs dans son Canon, il y en a deux fort célèbres dans l'antiquité. Le premier est l'Évangile selon les Égyptiens: quelques Critiques croient qu'il a paru avant l'évangile de S.[t] Luc, & que c'est un de ces écrits que l'Évangéliste avoit en vûe; il en est fait mention dans les ouvrages des

Grabe Spicileg.

Pères des premiers siècles ; il faisoit règle de foi dans la secte des Sabelliens. L'autre est l'Évangile selon les Hébreux, appelé quelquefois l'évangile des Nazaréens & des Ébionites ; il est fréquemment cité dans l'antiquité ; il étoit écrit en une langue mêlée de syriaque & de chaldaïque, qui est celle que les Juifs parloient alors : il avoit quelque rapport à celui de S.t Matthieu, ce qui a fait croire à S.t Épiphane que c'étoit le même ; mais il s'est trompé. S.t Jérôme, qui les avoit traduits tous deux, en cite des passages qui ne se trouvent point dans S.t Matthieu, & qui, selon M. de Tillemont, renferment des choses qui ne sont ni bonnes ni croyables.

Epiph. hæres. 62 & 39.

Eus. hist. Eccl. l. III, c. 25 & 39.

Hier. de script. Eccl. l. & in cap. 22 Matthæi, & adversf. Pelag.

Il parut aussi alors un grand nombre de faux ouvrages sous le titre d'*Apocalypses*, qu'on voulut faire passer sous les noms les plus respectables ; on en attribua à S.t Pierre, à S.t Paul, à S.t Jean, différentes de celle qui est entre les livres canoniques ; la fausse apocalypse de S.t Jean est dans la bibliothèque de l'Empereur. Le decret de Gélase fait mention d'Apocalypses attribuées à S.t Thomas & à S.t Étienne ; Cerinthe en avoit fait une ; on en trouva une en Espagne entre les livres qui furent découverts en 1595. S.t Jérôme parle avec mépris des révélations qui couroient sous le nom des Patriarches & des Prophètes ; S.t Épiphane ne fait pas plus de cas de celles qui portoient le nom d'Adam, d'Abraham, de Moyse : les Priscillianistes en avoient une qu'ils donnoient à Élie. On peut mettre dans le même rang le quatrième livre d'Esdras, le pasteur d'Hermas & le testament des douze Patriarches, ouvrage cité autrefois avec respect, & regardé maintenant comme la production d'un faussaire : on peut voir, dans Sozomène, ce qu'il dit de la prétendue apocalypse de S.t Paul.

Till. note 4 sur S. Mathieu.

Eus. hist. Eccl. l. III, c. 25, & l. VI, c. 14.

Hier. adversf. Vigilant.

Till. sur les Priscill.

L. VII, c. 19.

Il y a peu d'Apôtres à qui l'on n'ait attribué de faux écrits ; on a donné à S.t Pierre des actes, un livre de la prédication, un autre du jugement, un autre de la doctrine de cet Apôtre, une lettre à S.t Jacques, que M. Costelier a fait imprimer : ces livres peuvent avoir été composés dans le second siècle, par le même imposteur dont nous avons encore une grande

Clém. Alex. strom. l. I, 6. Orig. in Joan. Eusèb. hist. Ecclesf. l. III, c. 3, l. VI, c. 14. Hier. de script. Ecclesf.

Rufin. in symb. Apost. histoire de S.t Pierre, attribuée à S.t Clément, sous le titre de *recognitions*. Ce qui est certain, c'est que tous ces écrits sont apocryphes; pas un auteur ecclésiastique n'en a cité aucun témoignage, à l'exception de S.t Clément d'Alexandrie, qui emploie quelquefois les faux ouvrages. *Till. S. Pierre, art. 39.*

C. 4, v. 16. Un mot équivoque, dans l'épître de S.t Paul aux Colossiens, a fait croire à quelques-uns que cet Apôtre avoit écrit à l'église de Laodicée; il n'en a pas fallu davantage pour supposer la lettre, que les Marcionites regardoient comme authentique. On lui a encore attribué une troisième lettre à ceux de Thessalonique, une troisième aux Corinthiens, une seconde aux Éphésiens, un livre de ses actes, une relation de ses voyages avec Sainte Thècle; ce dernier écrit fut composé par un prêtre d'Asie, qui en ayant été convaincu, fût déposé du sacerdoce par S.t Jean. S.t Jérôme & S.t Augustin ont connu de prétendues lettres de S.t Paul à Sénèque, avec les réponses de ce Philosophe: les disciples de Simon le magicien avoient composé un livre impie, intitulé la prédication de S.t Paul. *Hier. de script. Eccles. Epiph. hær. 42. Euseb. l. III, c. 3. 25. Orig. in Joan. De Bapt. Hæretic. post opera S. Cypr. Till. S. Paul, art. 51.*

Epiph. hær. 41. Tillemont. Les Encratites, les Manichéens, les Apostoliques & les Priscillianistes avoient des actes sous le nom de S.t André.

Eus. hist. Eccl. l. III, c. 25. Conc. Labb. sess. 5. Epiph. hær. 47. Les Ébionites ont supposé à S.t Jean un livre de ses voyages, cité dans le septième Concile, & un livre de la mort & de l'assomption de la S.te Vierge; les Manichéens & les Priscillianistes appuyoient leur doctrine sur des actes de cet Apôtre, remplis de faux miracles.

Lett. de Turibe, dans S. Léon. On a supposé des voyages & des actes à S.t Thomas; S.t Augustin les cite plusieurs fois, comme des livres révérés par les Manichéens & rejetés par les Catholiques.

Le décret du pape Gélase nous apprend qu'on avoit de faux actes sous le nom de S.t Philippe.

Il y avoit des traditions attribuées à S.t Mathias, que Clément d'Alexandrie cite dans ses Stromates. *L. II, 7.*

L'épître de S.t Barnabé, plus autorisée que tous ces écrits, est rejetée par de très-savans Critiques: on y trouve des choses qui ne s'accordent pas avec l'histoire; on y cite de l'Ecriture sainte des passages qui n'y sont point; ceux qui la reçoivent sont *Mainard. Cotelier. Lemoine. Le P. Alexand.*

obligés d'y excuser plusieurs fautes; mais, dit M. de Tillemont, ne vaut-il pas mieux ne se pas mettre dans l'obligation d'excuser des fautes dans un Apôtre? Les actes de S.t Barnabé, sous le nom de Jean Marc son cousin, sont pleins de fables impertinentes.

Casimir. Oudin. Tillemont.

On attribue aux Apôtres assemblés un symbole & un concile tenu à Antioche; on en a encore neuf canons: on peut voir, dans le P. Pagi, des preuves de leur supposition. Nous avons diverses liturgies sous le nom de divers Apôtres: entre les livres découverts en Espagne en 1595, il y en avoit un qui portoit pour titre, *de missa Apostolorum.* Tous ces écrits sont rejetés.

In Bar. an. 56.

Le P. Alex.

Si l'imposture n'a pas respecté les Apôtres, elle s'est fait encore moins de scrupule d'abuser du nom de leurs disciples. Quoique la Sorbonne ait autrefois décidé, contre Érasme, qu'on ne pouvoit sans témérité révoquer en doute l'authenticité des écrits attribués à S.t Denys l'Aréopagite, ce seroit aujourd'hui une ignorance grossière de les adopter comme véritables. M. de Tillemont, qui n'est rien moins que téméraire, juge que ces ouvrages ont été composés plusieurs siècles après la mort de S.t Denys; les preuves en sont trop connues pour avoir besoin d'être rapportées ici: on n'a jamais parlé de ces écrits jusqu'à la conférence tenue vers l'an 532 à Constantinople, où ils furent cités par les hérétiques Sévériens, & rejetés par les Catholiques. Les Orientaux attribuent à S.t Denys une liturgie, qui n'a aucune autorité en Occident.

Till. sur S. Denys, note 4.

S.t Clément, pape & martyr & disciple des Apôtres, est celui des anciens auquel les faussaires ont prêté le plus grand nombre d'écrits; Eusèbe, S.t Jérôme & Photius rejettent absolument sa seconde lettre; les cinq autres, qui sont du nombre des décrétales, ont encore moins d'autorité. Quoique la première ait été traduite par Rufin, elle porte des caractères d'ignorance qu'on ne peut mettre sur le compte de ce saint Prélat: il semble, selon Rufin, que cette lettre servoit de préface au livre des recognitions. Ce livre contient les actions de S.t Pierre, ses entretiens avec Simon le Magicien, &

comment S.t Clément reconnut son père & ses frères, ce qui a fait donner à cet ouvrage le nom de *recognitions;* on l'appelle aussi l'itinéraire de S.t Pierre, & les actes de S.t Pierre & de S.t Clément. Origène, S.t Épiphane & Rufin ont pensé que ce livre étoit de S.t Clément, mais qu'il avoit été corrompu par les hérétiques; S.t Athanase & le pape Gélase l'ont regardé comme un fruit de l'imposture, & c'est aujourd'hui le sentiment de tous les Critiques. De tous les livres attribués à S.t Clément, le plus fameux est celui des Constitutions apostoliques; S.t Épiphane les adopte, mais il convient que plusieurs les tenoient pour suspectes; il en cite des passages qui ne s'y trouvent plus, ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été corrompues par un second faussaire. Pour en détruire l'autorité il suffit, dit M. de Tillemont, qu'un ouvrage si important, puisqu'il contenoit toute la discipline canonique, ait été peu connu, ou même ne l'ait point été du tout avant S.t Épiphane. Ces Constitutions se terminent par les quatre-vingt-cinq canons, célèbres depuis long-temps sous le titre de canons des Apôtres, mais qui contiennent diverses choses qui n'étoient point encore reçûes du temps des Apôtres ni de S.t Clément; on ne les trouve point citées avant le concile de Constantinople, en 394: les Latins les ont rejetés sous Gélase; quelque temps après Denys le petit mit les cinquante premiers à la tête de son recueil, mais ils ne furent reçûs que peu à peu & quelques siècles après, & jamais l'on n'a reçû les trente-cinq autres. S.t Isidore de Séville prétend que tous ces canons sont l'ouvrage des hérétiques, qui les ont attribués aux Apôtres. On a fait aussi S.t Clément auteur d'une liturgie, & on lit, dans un discours attribué à S.t Procle, qu'elle lui avoit été dictée par les Apôtres.

Till. S. Clém. art. 7.

M. de Burigny n'entre point en discussion sur l'authenticité des épîtres de S.t Ignace; mais il remarque 1.° que l'on convient unanimement que les huit à Marie de Cassoboles, & celles qui sont adressées à l'église de Tarse, au diacre Héron, à la S.te Vierge & à S.t Jean sont fausses: 2.° que celles même qui

Till. S. Ignace, note 8, & art. 7 & 10.

qui ſont reçûes comme de S.t Ignace par le plus grand nombre des Critiques, avoient été tellement altérées il y a pluſieurs ſiècles, que les plus habiles n'y pouvant plus diſcerner ce qui étoit véritablement de ce Saint, elles étoient ſans autorité: 3.° que la prière de Héron à S.t Ignace, tirée par Baronius des manuſcrits du Vatican, paroît aux meilleurs Critiques être de la même main que les fauſſes lettres. Victor de Capoue, qui écrivoit vers l'an 550, cite quelques paſſages de S.t Polycarpe dans leſquels on lit que S.t Jacques, frère de S.t Jean, eſt le dernier des Apôtres qui ait ſouffert le martyre; ce qui eſt certainement faux & indigne de S.t Polycarpe, dit M. de Tillemont. *Note 4 ſur S. Polycarpe.*

On a encore un grand nombre d'autres faux ouvrages, ſous le nom des diſciples des Apôtres. L'hiſtoire des combats apoſtoliques par Abdias, celle de la mort de S.t Jean par Euripe, celle des combats de S.t Pierre & de S.t Paul contre Simon le Magicien, & celle de la mort de Simon & des Apôtres par Marcel; le faux Hégéſippe, le fragment d'un écrit de S.t Évode, produit par Nicéphore Calliſte, les actes du martyre de S.t Pierre & de S.t Paul, par S.t Lin; l'hiſtoire de S.t Jean l'Évangéliſte, par Prochore; le récit de la mort de la Sainte Vierge, par S.t Meliton, ſont des productions pleines de fables & tout-à-fait indignes des auteurs dont elles portent le nom. On peut voir, ſur tous ces articles, les remarques ſolides de M. de Tillemont.

Ce fut dans le ſecond ſiècle, ſous l'empire de Marc Aurèle, que les livres des Sibylles, tels que nous les avons, parurent au jour; les plus habiles Critiques conviennent qu'ils furent ſuppoſés par des Chrétiens qui ſe croyoient permis d'employer la fiction pour défendre la vérité. Les Payens s'aperçurent de la ſuppoſition, & la reprochèrent aux premiers Apologiſtes; ils leur donnèrent le nom de Sibylliſtes. S.t Juſtin cite ces oracles dans ſon apologie; Clément d'Alexandrie, Lactance, Théophile, S.t Auguſtin, Sozomène s'appuient beaucoup ſur leur témoignage; Conſtantin les allègue avec aſſurance dans ſon diſcours adreſſé à l'aſſemblée des Saints, & il y a grande *Fabric. bibl. Gr. lib. XXXIII; c. 15, & l. 1, c. 31, n.° 13.*

apparence que Lactance a eu part à la composition de ce discours; car on retrouve à peu près les mêmes choses dans le quinzième chapitre de son quatrième livre, *de vera sapientia & Religione.* Ces auteurs Chrétiens n'ignoroient pas que les Payens rejetoient ces oracles comme une invention moderne; mais ils prétendoient leur fermer la bouche par l'autorité de Cicéron & de Varron, qui, disoient-ils, les avoient eux-mêmes cités comme authentiques. Il falloit avoir bien peu lû Cicéron, & bien compter sur l'indulgence des auditeurs & des lecteurs, pour hasarder un fait tel que celui-là. Il est vrai que
C. 54, n.° 110. Cicéron, dans le second livre de la divination, parle d'un oracle de la Sibylle, que quelqu'un avoit produit pour faire sa cour
Fabric. biblioth. Græc. l. 1, cap. 30, n.° 6 & seqq. à César; cet oracle décidoit que les Romains ne seroient très-florissans que lorsqu'ils auroient un Roi; on prétendoit dans le même temps que, selon les prédictions des Sibylles, les Parthes ne seroient jamais vaincus qu'il n'y eût un Roi à Rome. Mais outre que ces prétendus oracles ne pouvoient avoir aucun rapport à J. C, Cicéron ne doutoit pas qu'ils n'eussent été
Ibid. supposés par quelque fourbe trop attaché à César: *Callidè, dit-il, qui illa composuit perfecit, ut, quodcumque accidisset, prædictum videretur, hominum ac temporum definitione sublatâ.* Il faut rendre justice à la critique de quelques-uns des premiers apologistes de la religion Chrétienne; Origène, Tertulien, St Cyprien, Minutius Felix & Eusèbe n'ont fait aucun usage d'une preuve si mal fondée. Depuis que la lumière s'est répandue dans la république des Lettres, il n'y a plus chez les vrais Savans de contestation sur cette matière. M. de Burigny renvoie à Scaliger, à Casaubon & à Blondel. Il est vrai que depuis quelques années Benthemius & Nehvengius en Allemagne, & le chevalier Flocer en Angleterre, ont entrepris de remettre en crédit les ouvrages qui nous restent sous le nom des Sibylles; mais ils y ont moins réussi qu'à décréditer leur critique.

Il seroit infini de citer tous les faux ouvrages que les hérétiques des premiers siècles ont eu la hardiesse de fabriquer; ils se sont efforcés de consacrer leurs impiétés par le nom des Apôtres & de J. C. même; ils ont même fait remonter leurs

erreurs jusqu'à la naissance du monde. A entendre les Gnostiques, Adam, Seth, la femme de Noé avoient prêché leurs dogmes aussi obscènes que ridicules. Qui croiroit qu'il y a eu une secte qui reconnoissoit pour son patriarche le serpent qui séduisit Eve? il avoit, disoient ces hérétiques, enseigné aux hommes la science du bien & du mal: on appela ces extravagans les *Ophites*. Les Elcesaïtes produisoient un livre tombé du Ciel; les Gnostiques, les Basilidiens, les Nicolaïtes rejetant les vrais Prophètes, en avoient inventé de faux auxquels ils donnoient des noms bizarres; Cham, ce fils de malédiction, devint alors un Prophète révéré, on lui attribuoit un Évangile. Les Priscillianistes s'étant répandus en Espagne, on n'entendoit plus parler dans ce pays que d'Armagil, de Barbilon, d'Abraxas, de Balsame, de Leusiboras, & d'autres chimères monstrueuses, dont les noms effrayans avoient été inventés à plaisir pour imposer aux ignorans.

Il y eut même des hérétiques assez hardis pour corrompre les ouvrages des auteurs vivans. Denys de Corinthe se plaignoit de ce qu'on altéroit ses lettres; & Origène raconte comment il confondit un hérétique, qui ayant falsifié ses écrits, lui nioit en face son imposture en présence d'un grand nombre de personnes.

Euseb. hist. Eccles. lib. IV, c. 23.
Till. Origène, art. 16.

Ce fut apparemment dans l'intervalle du temps qui s'écoula depuis Origène jusqu'à Eusèbe, que l'on a inséré dans l'histoire de Josèphe ce fameux passage où l'on rend un témoignage si avantageux à J. C. Origène n'en a point eu de connoissance, & il se trouve cité dans Eusèbe; quelques-uns ont cru qu'Eusèbe lui-même étoit l'auteur de cette addition, mais cette opinion, qui n'a point de fondement, a été solidement réfutée par M. de Valois. M. de Burigny renvoie, sur l'authenticité de ce passage, aux excellens Critiques qui ont épuisé cette matière; il observe seulement que ceux qui ne se rendroient pas à leurs raisons, feroient mal cependant de faire usage de cette autorité, parce qu'un argument douteux ne peut qu'affoiblir la meilleure cause. Le savant Blondel étoit encore persuadé que le passage de Josèphe sur St Jean Baptiste ne pouvoit pas être de l'historien

Demonstrat. Evang. l. III.
Vales. in 2 cap. 1 lib. hist. Eccles. Euseb.
Sibylles, l. 1, c. 7.

Juif; le faint Précurfeur y eft trop loué, dit-il, & il eft aifé de s'apercevoir que les paroles qui contiennent fon éloge font une pièce ajoûtée au texte. On ne s'eft pas contenté de faire parler Josèphe comme un Chrétien, on a cité, comme de Philon, que les Juifs étoient punis pour avoir méprifé & mis à mort Jéfus-Chrift.

Petrus Blef. contra perfidiam Judæor. c. 24.

Ce feroit fe jeter dans un détail immenfe, que d'entreprendre la critique de tous les faux actes des Martyrs; il fuffit de remarquer qu'il y en a beaucoup plus de faux que de véritables, & qu'on en fabriqua même dès le commencement de l'Églife. Nous avons encore des actes du martyre de S.t André, dont le titre porte qu'ils ont été écrits par les Prêtres & les Diacres d'Achaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent; ils font adreffés à toutes les Églifes du monde. Si ce titre étoit véritable, ce feroit, après les écritures canoniques, la pièce la plus ancienne que nous euffions dans l'Églife. Baronius les reçoit; mais M. de Tillemont y trouve de fi grandes difficultés qu'il eft à craindre que ce ne foit une pièce compofée dans les fiècles poftérieurs, d'autant plus qu'ils ne font point cités dans les fix ou fept premiers fiècles, où l'on eut affez fouvent fujet d'en parler. Les vrais actes des Martyrs fe reconnoiffent à une noble fimplicité; on n'y trouve point cet amas de faits prodigieux dont les impofteurs ont enflé leurs relations, & qui, contre leur intention, fert fouvent à en déceler l'impofture. On peut voir, dans M. de Tillemont, la critique des actes de S.t Clément.

S. Clément, note 12.

Sur la fin du v.e fiècle le pape Gélafe, dans un concile de foixante-dix Évêques, crut devoir prévenir les fidèles contre ce déluge de faux écrits; il publia un fameux décret, dans lequel il diftingua les livres canoniques d'avec les livres apocryphes, & condamna ces derniers. Mais les précautions de ce favant Pontife ne firent pas taire pour toûjours l'impofture, qui eft de tous les temps & de tous les pays. On vit, trois fiècles après, un célèbre fauffaire répandre dans l'Églife de fauffes décrétales, qui furent regardées comme des décifions des anciens Papes, jufqu'à ce que la critique les eût réduites

à leur véritable condition, c'eſt-à-dire à celle de *menſonges d'Iſidore.*

Quelle obligation n'avons-nous pas à ces Docteurs éclairés, à ces judicieux critiques, qui ont travaillé à proſcrire tant de faux écrits, & à diſſiper les nuages dont le fanatiſme, l'erreur & l'intérêt s'étoient efforcés de couvrir la vérité, qui peut bien ſouffrir quelque éclipſe, mais qui ne s'éteint jamais! *veritatem laborare nimis ſæpe aiunt, extingui nunquam,* dit un payen vraiment philoſophe. *Tit. Liv. lib. XXII, c. 39.*

REMARQUES

Sur la détermination en latitude de pluſieurs poſitions principales dans le Levant.

Lû le 3 Mai 1757.

M. D'ANVILLE reconnoît qu'il eſt redevable à M. le Monnier, de l'Académie royale des Sciences, & dont l'habileté en Aſtronomie eſt très-connue, de lui avoir communiqué la latitude de pluſieurs places du Levant, ſur des obſervations préciſes. L'étude particulière que M. d'Anville a faite de la Géographie orientale, lui a fourni quelques remarques ſur les indications qu'il avoit reçûes de M. le Monnier.

ANTIOCHE.

La latitude d'Antioche eſt marquée de trente-ſix degrés dix minutes; & M. d'Anville obſerve que, dans la carte de Syrie, qu'il a dreſſée en 1750 pour accompagner la Diſſertation de M. Falconet ſur les Aſſaſſins, la poſition d'Antioche ne diffère que d'une minute ou environ de cette détermination. Le moyen qui lui a ſervi à fixer ainſi cette poſition avec quelque juſteſſe, c'eſt d'être parti du point d'Alexandrette, déterminé par M. de Chazelles à trente-ſix degrés trente-cinq minutes, & duquel celui d'Antioche ne s'écarte ainſi que d'environ vingt-cinq minutes. Dans les tables de Naſir-uddin & d'Oloug-beg, Antakiïah en Thogur, qui eſt Antioche, eſt marquée à trente-cinq degrés trente minutes; c'eſt la même latitude que celle *Mém. Acad. tome XVII.*

d'Antioche ſur l'Oronte dans Ptolémée, duquel M. d'Anville a remarqué que les Orientaux empruntent quelquefois des poſitions, ſur leſquelles on peut croire qu'ils manquoient d'indications qui leur fuſſent propres. Dans des extraits manuſcrits d'Abulfeda, faits par l'abbé Renaudot, l'indication de la latitude d'Antioche, d'après les tables intitulées, *Etual* & *Kidje*, eſt de trente-cinq degrés cinquante minutes; mais il manque encore un tiers de degré à cette détermination.

SÉLEUCIE.

A Séleucie, près de l'embouchûre de l'Oronte, & dont le nom eſt aujourd'hui corrompu en celui de Suveidia, latitude obſervée, trente-ſix degrés trois minutes; ce qui rabaiſſe de quelques minutes vers le ſud la poſition de ce lieu, dans la carte dont M. d'Anville vient de parler.

MONT CASIUS.

Cette latitude de Séleucie eſt ſuivie dans les indications données par M. le Monnier, de celle du mont Caſius, à une minute ſeulement au deſſus de Séleucie, c'eſt-à-dire à trente-ſix degrés quatre minutes; mais ſi cette montagne eſt celle qui domine de plus près ſur l'emplacement de Séleucie, ce ſeroit pluſtôt le mont *Pierius* que le *Caſius*. Le cours de l'Oronte ſépare ces deux montagnes; il laiſſe la première du côté de ſa rive droite, la ſeconde ſur ſa gauche, & du même côté qu'Antioche. Entre les hauteurs ſur leſquelles s'élevoient les
Perſic. lib. II. murs d'Antioche, la plus élevée, qui étoit appelée *Oro-Caſias*, ſelon Procope, devoit être regardée, vû cette dénomination, comme une des pentes du mont Caſius. On ſait que cette montagne eſt celèbre dans l'antiquité par ſon élévation, &
Lib. II, c. 22. néanmoins tellement exagérée, que Pline ne trouve point de difficulté à dire, que ſon ſommet donne le ſpectacle de la lumière & des ténèbres en même temps: *Brevi circumactu corporis diem noctemque pariter oſtendens*. Selon Pline, le Caſius s'élève de quatre milles en hauteur verticale; & toutefois le baromètre n'a fait trouver que huit cents quatre-vingt ſept

toifes de hauteur perpendiculaire à celle des montagnes de ce canton, qui fe diftingue des autres par fon élévation. Cette montagne paroît former une chaîne, qui depuis Antioche fe prolonge vers le fud; & dans les tables de Ptolémée, le point qu'il affigne au Cafius eft moins élevé qu'Antioche de trois quarts de degrés. Si néanmoins c'eft au Cafius précifément, & non au Pierius, que la latitude obfervée de trente-fix degrés quatre minutes fe rapporte, le lieu de cette montagne, ainfi défigné, n'eft guère plus éloigné d'Antioche que le fameux fauxbourg de Daphné, qui fervoit à diftinguer Antioche des autres villes du même nom, par le furnom d'ἐπὶ Δάφνης, & qu'Ammien-Marcellin appelle *ambitiofum Antiochiæ fuburbium.* Lib. XIX. Ce lieu de Daphné, dont on a parlé autrefois comme d'un endroit délicieux, & que l'on nomme aujourd'hui *Beith-el-ma,* maifon des eaux ou des fontaines, étant éloigné d'Antioche de quarante ftades, felon Strabon, Lib. XVI. en fuivant le cours de l'Oronte, qui tend vers le fud pour arriver à fon embouchûre, on peut en conclurre qu'il eft plus fud qu'Antioche d'environ quatre minutes; donc par trente-fix degrés fix minutes, & à deux minutes feulement plus au nord que la latitude de trente-fix degrés quatre minutes.

HALEP.

La latitude de Halep, qui eft indiquée de trente-fix degrés douze minutes, fouffre des difficultés par rapport à des indications antérieures, & à quelques moyens qui pouvoient concourir à déterminer cette pofition, ou faire juger à peu de chofe près de celle qui lui convenoit. Dans *la Connoiffance des Temps,* Halep eft marqué comme ayant été obfervé à trente-cinq degrés quarante-cinq minutes vingt-trois fecondes. Le docte Golius, qui avoit fait un féjour à Halep, & qui joignoit à l'érudition les connoiffances mathématiques, fait connoître que la hauteur de Halep, par obfervation, *explorata Halebi latitudo,* eft de trente-cinq degrés quarante-fix minutes: car, fi on lit trente-fix degrés au lieu de trente-cinq dans le

Page 271. commentaire de l'Aſtronomie d'Alfergani, il eſt évident que c'eſt une faute d'impreſſion, puiſqu'il ne ſauroit être queſtion d'un degré tout entier de plus ou de moins ſur la hauteur qui convient à Halep, lorſqu'on la donne pour obſervée. Dans les tables de Naſir-uddin & d'Oloug-beg, la latitude de Halab, à trente-cinq degrés cinquante minutes, ne s'écarte que de quatre à cinq minutes de l'indication de *la Connoiſſance des Temps* & de Golius. Une table tirée d'al-Bacouſi, aſtronome de l'Orient, tranſcrite par M. Piques, docteur de Sorbonne, & ſavant dans les Langues orientales, à la ſuite de l'Aſtronomie d'Alfergani, indique pareillement Halab à trente-cinq degrés cinquante minutes.

Si l'on ſuppoſe, comme la choſe la plus vrai-ſemblable, que la latitude de Hamah doit être correcte dans la Géographie compoſée par Abulfeda, que l'on ſait avoir régné en cette ville de Hamah au commencement du XIV.e ſiècle; & que cette latitude ſoit, comme Abulfeda l'indique, de trente-quatre degrés quarante-cinq minutes; la diſtance de Hamah à Halep ne ſauroit s'eſtimer guère plus d'un degré, & ne paroît pas en valoir un & demi ou environ, comme il s'enſuivroit ſi l'on portoit Halep à la hauteur de trente-ſix degrés douze minutes. Thevenot, voyageur exact, & plus attentif qu'un autre aux circonſtances locales, ne fait compter qu'environ trente heures de caravane depuis Hamah juſqu'à Halep; & M. d'Anville avoue que la route en cet eſpace, paroît tendre aſſez directement du ſud vers le nord. Mais l'étude des marches de caravane, dans les voyageurs, fait connoître que les caravanes, ſans être les plus nombreuſes & les plus lentes, mettent communément vingt-huit à trente heures dans l'eſpace d'un degré; & s'il étoit queſtion de la grande caravane de la Mèque, dont on a l'itinéraire fort circonſtancié, on auroit lieu d'eſtimer que ſa marche demande environ trente-cinq heures pour remplir un degré: de-là il ſuit, qu'en partant de la latitude de Hamah, ſavoir, trente-quatre degrés quarante-cinq minutes, l'eſtime la plus convenable de l'intervalle entre Hamah & Halep,

Halep, s'arrête pluſtôt à la latitude de trente-cinq degrés & quarante-cinq à cinquante minutes, que de courir juſqu'à celle de trente-ſix degrés douze minutes.

M. d'Anville voit un autre motif de répugnance à élever Halep au deſſus des indications qui ont fixé cette poſition juſqu'à préſent. La route ordinaire d'Alexandrette à Halep paſſe par Antioche, & ce n'eſt pas la conſidération qu'attire aujourd'hui cette ville dans l'état de déſolation où elle ſe trouve réduite, qui peut engager de prendre cette route pluſtôt qu'une autre. Cependant la route d'Alexandrette à Antioche, tendant vers le ſud preſque plein, depuis trente-ſix degrés trente-cinq minutes juſqu'à trente-cinq degrés dix minutes; ſi on élève enſuite Halep juſqu'à trente-cinq degrés douze minutes, la poſition d'Antioche forme par les rayons tirés ſur Alexandrette d'une part, & ſur Halep de l'autre, le ſommet d'un angle dont l'ouverture eſt d'environ quatre-vingt-dix degrés. Or, il eſt difficile de ſe perſuader que, dans cette route, on veuille s'aſſujétir à un coude auſſi conſidérable, lorſqu'il n'y a pas de raiſon apparente qui contraigne de faire un pareil détour. M. d'Anville ajoûte à cela, qu'ayant étudié ſur le récit de pluſieurs voyageurs comparés entre eux, ce que peut valoir une autre route de Halep à Alexandrette par S.t Siméon Stylite, & un peu plus directe que par Antioche; elle ne peut s'eſtimer plus courte que d'environ un neuvième. Or, elle ſe trouveroit raccourcie de plus d'un quart, ſi la poſition de Halep remontoit aſſez vers la hauteur d'Alexandrette, pour atteindre à celle de trente-ſix degrés douze minutes, & être moins écartée de cette hauteur, que ne l'eſt la poſition d'Antioche, quoiqu'intermédiaire.

Voilà les difficultés que M. d'Anville remarque dans une trop grande élévation de Halep. Il ſe pourroit que quelque erreur de chiffre dans les élémens de la détermination, qui ne lui ont point été communiqués, fût la cauſe de l'embarras que l'on trouve dans l'indication dont il s'agit ; & c'eſt en quelque façon malgré lui qu'il allègue des raiſons qui mettent de l'incertitude ſur ce ſujet. Il y a un déplacement manifeſte

de Halep dans la carte de Syrie, insérée par le docteur Richard Pocock, dans son voyage, où il recule cette ville vers le nord, à trente-six degrés & demi complètement.

DIAR-BEKIR.

L'usage semble prévaloir de nommer ainsi la ville, dont le nom est proprement Amid ou Kara-Amid, la noire Amid. Il est d'autant plus important que cette position soit déterminée, qu'on la voit moins à portée des établissemens que l'objet du commerce a formés dans le Levant. Sa latitude, par observation, est trente-sept degrés cinquante-quatre minutes. Lorsque M. d'Anville a travaillé sur l'Asie, il lui a paru que le point de Diar-bekir, placé au dessous de trente-sept degrés dans les cartes d'un Géographe de réputation, étoit ainsi trop méridional d'environ un degré. Dans la première partie de sa carte d'Asie, dressée en 1751, Diar-bekir est par trente-sept degrés cinquante minutes; il ne falloit que quatre minutes de plus pour arriver au point de la détermination astronomique. Il n'étoit pas possible de méconnoître le défaut de la position de Diar-bekir au dessous de 37 degrés, en ayant égard à la latitude de Racca, déterminée aussi précisément qu'aucune autre par les observations des Orientaux. Albategni, ou pour mieux dire Al-battani, qui s'établit en ce lieu pour y dresser des tables astronomiques des fixes, vers l'an 300 de l'hégire, en détermina la latitude à trente-six degrés, à quoi Ibn-shatir ajoûta depuis une minute, Ibn-ïounis trois, & ce lieu est rapporté dans plusieurs tables sous le nom d'Aracte, qui n'est pas correct. Au lieu de trente-six degrés pour la latitude de Racca, en rabaissant cette position à trente-cinq, elle a dû entraîner & faire tomber Diar-bekir au dessous de trente-sept, parce que l'évaluation de l'espace entre Racca & Diar-bekir ne sauroit s'estimer que moins de deux degrés, & non pas d'un degré de plus. Le déplacement de Diar-bekir a fait celui de Mausul, sur le même rivage du Tigre en descendant; & une autre suite de ce déplacement a été de mettre entre Diar-bekir & Arzenerroum, ou Arz-roum, un degré de latitude de plus qu'il n'y

en a, trois degrés au lieu de deux. Ce qui ne ſouffre aucun doute ſur ce ſujet, c'eſt la hauteur d'Arz-roum, obſervée par le P. Bèze, de trente-neuf degrés cinquante-ſix minutes & demie. Elle eſt d'ailleurs indiquée à trente-neuf degrés cinquante-ſept minutes, dans un Mémoire manuſcrit, dont M. d'Anville eſt redevable au P. Étienne Souciet, & qui lui a fait connoître les obſervations faites en d'autres lieux de l'Orient.

BAGDAD.

La latitude qui a été obſervée tout récemment, eſt indiquée de trente-trois degrés vingt minutes moins ſix ſecondes, qui répondent à environ quatre-vingt-quinze toiſes. Dans un Mémoire que M. d'Anville a lû à la Compagnie ſur l'emplacement de Babylone, il a remarqué que les Aſtronomes du khalife Al-mamoun fixèrent la latitude de Bagdad à trente-trois degrés vingt minutes; & que Naſir-uddin, par ſes obſervations ſous Holakou, qui détruiſit le kalifat en prenant Bagdad, y ajoûtoit une minute. C'eſt connoître la hauteur d'une poſition auſſi diſtinguée dans l'Orient, que de n'avoir à douter que ſur une minute de plus ou de moins.

ISPAHAN ou *ISFAHAN.*

C'eſt par la poſition de cette ville que M. d'Anville termine ſon Mémoire. La hauteur fixée à l'At-meïdan, ou à l'Hippodrome préciſément, eſt indiquée de trente-deux degrés quarante minutes; on trouve beaucoup de diverſité dans les indications qu'on avoit précédemment. Les tables de Naſir-uddin & d'Ouloug-beg marquent trente-deux degrés vingt-cinq minutes, ce qui a été adopté dans la Connoiſſance des Temps, & par M. de l'Iſle, dans ſa carte de la Perſe. Olearius a écrit trente-deux degrés vingt-ſix minutes, & le journal du P. de la Maze, dans le troiſième volume des Lettres du Levant, marque trente-deux degrés vingt-ſept minutes. Juſque-là ces indications paroiſſent ſe confondre; mais, nonobſtant leur accord preſque parfait, pluſieurs conſidérations ont engagé M. d'Anville à tenir dans ſa carte d'Aſie Iſpahan plus ſeptentrional d'environ dix

minutes; & la hauteur de Kaschan, à quelque distance au nord d'Ispahan, y a plus contribué qu'autre chose; il auroit fallu pousser encore plus loin, mais il est naturel d'être réservé quand on s'écarte des positions données. Une table que Tavernier a publiée à la fin du premier volume de ses voyages, indiquoit positivement trente-deux degrés quarante minutes, & Chardin y est conforme dans la description particulière qu'il a faite d'Ispahan. Suivant les observations qui ont été communiquées en manuscrit à M. d'Anville par le P. Souciet, le P. Dius conclud la latitude d'Ispahan de trente-deux degrés quarante-trois à quarante-quatre minutes; car l'étoile polaire parut à l'observateur, le 15 décembre 1692, élevée de trente-cinq degrés six minutes, sur quoi défalquant deux degrés vingt minutes & demie pour l'élévation de l'étoile au dessus du pole, & environ deux minutes pour la réfraction, reste trente-deux degrés quarante-trois minutes & demie: d'autres observations du P. Souatre, en 1691, donnent une hauteur moyenne de trente-deux degrés trente-six minutes & demie. Le milieu entre le résultat de ces observations est justement trente-deux degrés quarante minutes, conformément à l'indication qui nous est donnée actuellement.

La sécheresse & le défaut d'agrément dans ces discussions doivent céder à ce qu'elles ont d'utilité; elles sont le plus ferme appui de la Géographie. Les fondemens d'un édifice refusent tout ornement, ils n'ont besoin que d'une consistance solide.

DÉCOUVERTE

D'une Cité jusqu'à présent inconnue dans l'ancienne Gaule.

DÉCOUVRIR des contrées inconnues, c'est l'emploi des Voyageurs intelligens & des habiles Navigateurs: reconnoître les lieux dont l'antiquité fait mention, c'est une autre sorte de découverte, qui demande deux qualités, l'érudition &

la connoiſſance du local actuel. Ces deux choſes ſe prêtent un ſecours mutuel pour fixer la poſition des lieux anciens. L'érudition raſſemble les circonſtances diſperſées dans les auteurs, elle les combine enſemble, elle conjecture ; la connoiſſance du local compare l'objet préſent avec l'objet éloigné, elle ſe décide par la conformité, elle achève de juger avec certitude: l'érudition, comme du haut d'un tertre élevé, ne nous indique ſouvent que des *à peu près ;* la connoiſſance du local nous tranſporte ſur le lieu même, elle nous montre le point juſte où l'objet étoit placé.

Il reſte encore à faire des recherches de ce genre dans le ſein même de notre France. Nous connoiſſons l'état préſent de notre pays, c'eſt pour nous un moyen de reconnoître plus facilement ce qu'il fut autrefois; mais les mœurs des peuples & des villes, les diviſions des provinces, ayant changé tant de fois, on n'y peut parvenir que par une étude très-étendue de l'antiquité. M. d'Anville, après avoir paſſé une partie de ſa vie à parcourir les diverſes contrées de la Terre, aime à ſe repoſer dans ſa patrie; il y a retrouvé des villes, des peuples entiers dont le temps avoit fait perdre la trace: ſa nouvelle Notice de l'ancienne Gaule en fournit pluſieurs exemples. Trois ans avant la publication de ce grand ouvrage, il a fait part à l'Académie de la nouvelle découverte qu'il a faite d'une cité de l'ancienne Gaule; nous allons rendre compte de ſon Mémoire. Lû le 18 Février 1757.

Dans ce qui nous reſte de l'antiquité concernant la Gaule, il eſt, dit-il, beaucoup de points particuliers ſur leſquels notre curioſité n'eſt point ſatisfaite. S'il en eſt ainſi à l'égard des pays que nous avons ſous les yeux, ceux que nous ne pouvons conſidérer que dans l'éloignement, ſe refuſent encore davantage à nos recherches; mais les conjectures qu'on peut ſe permettre ſur des objets écartés, n'ont pas le même droit de nous contenter ſur ce qui paroît plus à portée de notre connoiſſance.

On eſt ſans doute prévenu que le terme de *Cité* ne s'entend pas ici d'une ville en particulier, ſelon l'uſage qu'on en fait actuellement ; mais qu'il déſigne le territoire d'un peuple ſéparé & indépendant d'autres peuples limitrophes ou contigus.

Quoique la connoiſſance du local des provinces de France, dans un grand détail, fourniſſe des indices propres à découvrir les objets que préſente la Gaule dans l'ancienne Géographie, il échappe encore bien des circonſtances à notre curioſité ſur le pays qui nous intéreſſe le plus.

La géographie de Pline, qui n'eſt en beaucoup d'endroits qu'une ſimple énumération de lieux *(a)*, fournit plus de recherches à faire dans l'étendue de la Gaule, qu'aucun des autres monumens de l'antiquité. Parcourir la Gaule dans Pline, & diſtinguer ce qui paroît encore ignoré d'avec ce que l'on peut fixer & rapporter au local actuel, ſeroit une matière à traiter dans un Mémoire particulier.

Ptolémée, qui n'offre pas une ſi grande multitude d'objets, les préſente dans un deſordre auquel il ſeroit difficile de remédier, comme le remarque M. d'Anville, s'il s'agiſſoit de la Scythie ou de l'intérieur de l'Afrique, pluſtôt que de notre Gaule; mais comme tous les lieux mentionnés dans la Gaule par Ptolémée, ſont ou des cités ou des capitales, il paroît plus important d'en fixer la poſition. Entre les cités dont Ptolémée fait mention, il y en a deux dont l'emplacement ne paroît pas encore avoir été déterminé: la première, dans la Gaule Aquitanique, ſous le nom de *Datii*, & dont la capitale eſt appelée *Taſta*. Cette cité eſt placée dans Ptolémée, comme limitrophe des *Gabali*, ou peuples du Gévaudan d'un côté, & de l'autre des *Auſcii* ou de la cité d'Auch; mais le grand intervalle qui ſépare les *Gabali* des *Auſcii*, dans lequel on connoît indubitablement les *Ruteni*, les *Cadurci*, les *Nitiobriges* & les *Tectoſages*, fait voir clairement que la poſition aſſignée aux *Datii* par Ptolémée, ou dans laquelle il les range, n'eſt point un indice qui ſoit propre à déterminer la ſituaton de cette cité. C'eſt une erreur des plus grandes qu'on ait à relever dans la Gaule de Nicolas Sanſon, ſelon M. d'Anville, que l'emplacement qu'il a donné à la cité des *Datii*, & à leur capitale *Taſta*, dans celui du territoire & de la ville

(a) Locorum nuda nomina, & quantâ dabitur brevitate ponentur. Plin. l. III, initio.

d'Aqs, qui n'eſt appelée *Dax* d'une manière un peu ſemblable au nom de *Datii* que par corruption; & pour placer ainſi les *Datii*, Sanſon tranſporte à Bayonne, dont l'ancienne dénomination de *Lapurdum* eſt reſtée au pays de Labourd, ce qui convenoit préciſément à Acqs, c'eſt-à-dire les *Aquæ Auguſtæ* des *Tarbelli*, que Ptolémée diſtingue des *Datii*, & de leur capitale *Taſta*. Il eſt plus convenable d'avouer que la cité des *Datii* nous eſt inconnue.

Dans la Lionnoiſe, qui du temps de Ptolémée n'étoit point encore partagée en pluſieurs provinces, il met au nombre des cités celle des Ἀρϐιοι, ou, ſelon la verſion latine, *Arubii*, dans l'édition de Servet ſous le nom de *Villanovanus:* & Ptolémée fait cette cité contigue à celle des *Aulerci Diaulitæ* ou *Diablintes*. M. l'abbé Lebeuf & M. l'abbé Belley ont connu l'emplacement des *Diablintes* dans le Maine. M. d'Anville, qui les y avoit trouvés pareillement, y a découvert en même temps celle des *Arvii* ou *Aruvii*, dans les veſtiges d'une ancienne ville, que l'on nomme *la Cité*, ſur les bords d'une rivière dont le nom dans les anciens titres eſt *Arva*. Il étoit inſtruit de cette ancienne dénomination par le témoignage du Curé de la paroiſſe de Saugé, dans l'étendue de laquelle eſt aujourd'hui compriſe la cité d'*Arve*. La rivière qui conſerve le même nom, ou celui d'*Erve*, qui eſt la même choſe, prend ſa ſource à environ trois lieues au deſſus de S.te Suſanne, à ſix de la Cité; & coulant du nord au midi, elle ſe rend à quatre lieues plus bas dans la Sarte, près de Sablé. L'emplacement de la Cité eſt dans un coude, ſur le rivage gauche de la rivière: une paroiſſe ſituée un peu plus haut ſur le rivage droit, ſe nomme *S.t Pierre d'Erve;* & dans l'intervalle & ſur le même bord que la Cité, une maiſon ſeigneuriale eſt appelée *la Cour d'Erve*.

L'intérêt que M. d'Anville a pris à la connoiſſance de la cité d'Arve, lui a procuré quelques inſtructions particulières, & même un plan figuré des veſtiges. Il le doit à M. Baïeux, Inſpecteur des ponts & chauſſées, & Chevalier de S.t Michel. Un terrein élevé eſt terminé de trois côtés par une pente

efcarpée, & qui n'eft acceffible que du côté de l'orient d'été; marqué *A* fur le plan ; dans l'endroit marqué *B*, les rochers ont environ dix toifes de hauteur, & font à pic : l'affiette de cette place étoit donc naturellement forte. Dans ce qu'elle renferme, des veftiges de fondations fe diftinguent, quoiqu'on y ait fait paffer la charrue ; & on les reconnoît plus fenfiblement dans les endroits défignés fur le plan par la lettre *C*: la maçonnerie eft de pierres de rocher, cimentées avec du mortier. Le curé de Saugé déterra en ce lieu, il y a environ vingt ans, quelques médailles d'argent, & une entr'autres de l'empereur Valérien, plufieurs vafes de terre jaune & rouge, du mâchefer & du charbon.

Cet emplacement donné par le plan, ne s'étend qu'à environ cent cinquante toifes de longueur fur cent de largeur ; & on feroit étonné de le voir borné dans ces limites, fi l'on ne favoit pas d'ailleurs que ce qui, dans plufieurs anciennes villes de la Gaule, fubfifte diftingué fous le nom de *Cité*, indépendamment du refte d'étendue qu'occupent ces villes, eft pareillement très-refferré. On peut croire que la ville des *Arvii* avoit des habitations prolongées vers le côté le plus acceffible, & au dehors de ce qui compofoit la partie dominante ou principale de cette ville. En tirant vers l'endroit marqué fur le plan par un *D*, il y a dans le rocher deux cavernes, l'une ouverte du côté de la rivière, l'autre au côté contraire. La première, qui appartient plus précifément au terrein de la ville, eft célèbre parmi le peuple, & il y vient des gens de fort loin, dans l'efpérance d'obtenir de l'argent d'une Fée à laquelle on fait habiter cet antre, en lui offrant des poules noires ou d'autres animaux de la même couleur; ce qui peut être regardé comme un refte de fuperftition payenne. Quoique l'imagination donne à ce foûterrain une vafte étendue, cependant on n'y avance pas plus de trois cents pas, en rampant même en quelques endroits. On y trouve des congélations qui forment différentes figures; & dans le fond, à environ dix pieds au deffous du fol, une fource dont on n'a pû, dit-on, fonder la profondeur, mais qui a vrai-femblablement fa décharge dans la rivière.

Voilà

Voilà les notions que M. d'Anville a recueillies ſur la cité d'Arve, à laquelle on peut ſans témérité rapporter les *Aruvii* ou *Arvii*, que Ptolémée place dans la Lionnoiſe, près des *Diablintes*. Il faut reconnoître que les limites actuelles du diocèſe du Mans renferment trois anciennes cités de la Gaule, puiſqu'avec les *Cenomani* on y trouve les *Diablintes* & les *Arvii*. Nous ne ſommes pas en état de fixer préciſément les bornes qui ſéparoient le territoire de chacune de ces cités. La ſituation des capitales, celle des *Diablintes* dans le lieu appelé actuellement *Jublins*, à deux lieues en deçà de Mayenne ; celle des *Arvii*, à la cité d'*Arve*, indiquent en général que les premiers occupoient la partie du diocèſe du Mans, qui s'étend entre le nord & le couchant, les autres celle d'entre le couchant & le midi. On pourroit aſſigner à ceux-ci, ſans affecter trop de préciſion, ce qui compoſe les doyennés de Brulon, de Sablé & de Laval ; & à ceux-là, les doyennés d'Évron & de Javron, de Paſſais, de Mayenne & d'Ernée.

Cette extenſion du diocèſe du Mans à d'autres territoires que celui qui avoit été propre à la cité des *Cenomani*, doit être attribuée à ce que des Évêques d'une ville plus conſidérable, telle que le Mans, ont étendu leurs fonctions paſtorales à des peuples qui n'avoient point été pouvûs d'Évêques particuliers. On en a des preuves de fait à l'égard de la cité des *Diablintes ;* & on pourroit l'inférer à l'égard de celle des *Arvii*, de ce que le patronnage de St Pierre d'Arve appartient à l'évêque du Mans, & celui de Saugé à l'abbaye de la Couture, qui eſt dans un fauxbourg du Mans. La cité des *Arvii* n'a pas l'avantage comme celle des *Diablintes*, d'être compriſe dans les Notices du IVe ou du Ve ſiècle ; ce qui pourroit faire croire qu'elle étoit déjà ſubordonnée à celle des *Cenomani*. Mais, d'un autre côté, le nom d'*Arvii*, qui ſubſiſte dans celui d'Arve, ville capitale du peuple, eſt une preuve que la cité conſervoit ſon indépendance dans le IIIe ſiècle. C'eſt à peu près le temps où l'on s'aperçoit que les capitales quittant le nom qui leur étoit propre, étoient déſignées par celui du peuple ou de la cité. Ptolémée ne nous laiſſe point ignorer le nom que portoit la ville des *Arvii*, &

ce nom est Οὐαγόριτον, en latin *Vagoritum*. Les recherches qu'on a faites sur les lieux ne se sont point étendues jusqu'à retrouver la trace de quelqu'ancienne voie qui eût sa direction vers cette capitale. On est cependant d'autant plus satisfait de la reconnoître bien distinctement, qu'Adrien de Valois, dans sa notice des Gaules, est tenté de confondre les *Arvii* avec une autre cité, celle des *Curiosolites*, qu'il faut chercher dans l'étendue de la Bretagne. Le silence de Ptolémée sur les *Curiosolites* sert de fondement à la conjecture d'Adrien de Valois: *nisi si Ptolemæus Curiosolites* Arviorum *nomine, & urbem Curiosolitum caput* Vagoriti *appellatione designavit*. Ce doute formé par un Savant du premier ordre, sur un point de Géographie de l'ancienne Gaule, ne sauroit plus avoir lieu par la découverte du véritable emplacement de la cité des *Arvii*.

SUITE DE LA DESCRIPTION DE LA PROVINCE NARBONNOISE,

Selon le texte de Pline, éclairci par des remarques géographiques, historiques & critiques.

Hist. Académ. page 65.

DANS le XXV.ᵉ volume de nos Mémoires nous avons donné l'extrait des deux premiers Mémoires de M. Ménard sur la description de la Narbonnoise; il a commencé, avec Pline, par la côte du Roussillon, & le second Mémoire se termine à la ville d'Agde; c'étoit le lieu qui séparoit les deux parties du golfe que Strabon nomme le *golfe Gaulois*, & qui porte aujourd'hui le nom de *golfe de Lion*. Dans les deux Mémoires dont nous allons donner l'extrait, M. Ménard suit le reste des côtes de la province Narbonnoise, d'abord depuis Agde jusqu'à l'embouchûre du Rhône, ensuite depuis le Rhône jusqu'aux confins de l'Italie. Il procède ici comme dans les Mémoires précédens; il donne sur chaque article le texte de Pline avec l'interprétation, & il y ajoûte ses remarques.

Plin. Hist. Nat. l. III, c. 4, edit. Hard.

Oppida de cetero rara, præjacentibus stagnis. « Du reste les

villes n'y ſont pas en grand nombre, à cauſe des étangs qui « bordent la côte. »

Ces étangs, que Méla nomme *ſtagna Volcarum*, c'eſt-à-dire des Volces Arécomiques, étoient, dans la partie occidentale, l'étang de Taur ou Tau, *ſtagnum Tauri*, & dans la partie orientale, l'étang de Lates, *ſtagnum Lateræ*. *Mela, l. II, c. 5.*

Le premier conſerve encore ſon ancien nom; il étoit bordé de deux montagnes, l'une connue dans tous les temps ſous le nom de Sette, *mons Setius;* l'autre nommée autrefois *Fecyus*, & aujourd'hui la montagne de S.[t] Felix, ou le Pié-ſeguié. Feſtus Avienus parle de tous les deux:

Setius inde mons tumet
Procerus arcem; & pinifer Fecyi jugum
Radice fuſâ in uſque Taurum pertinet.

Il n'eſt pas beſoin de ſuppoſer, avec M. de Marca, une forteresſe ſur le mont *Setius; arx* ſignifie très-bien le ſommet d'une montagne, & aucun ancien auteur n'a parlé de cette forteresſe. Les corrections de M. de Marca ſur le ſecond vers ſont inutiles; il ſuffit de lire *piniferi* au lieu de *pinifer*. Le mont *Fecyus*, que M. de Marca ne connoît pas, & qu'il change pour cette raiſon en *Setius*, ſe reconnoît encore aujourd'hui dans le nom de Pié-ſeguié; de *podium*, qui dans le moyen âge a ſignifié *une élevation, une coline*, on a formé les mots de *pui* ou *pié; podium Fecyi* eſt donc le Pié-ſeguié. Cette montagne, qui porte auſſi le nom de S.[t] Felix, prend ſon commencement au village de Balaruc, & s'étend au deſſus de ceux de Vic & de Frontignan.

L'étang de la partie orientale, *ſtagnum Lateræ*, l'*étang de Lates*, prenoit ſon nom d'un château voiſin, *caſtellum Lateræ*, dont parle Méla. On peut donner à l'étang de Taur une ſemblable étymologie, ſans recourir, avec M. Aſtruc, à des origines Celtiques, Syriaques ou Chaldaïques.

L'étendue de ces étangs étoit alors plus conſidérable qu'aujourd'hui; il n'en faut attribuer la cauſe qu'à l'éloignement de la mer, qui s'en eſt notablement retirée, & aux attériſſemens produits par la décharge du Rhône. Pline ſe contente de dire

P ij

qu'il y avoit peu de villes en cette contrée, sans en nommer aucune : M. Ménard supplée à son silence par le détail que fournissent les autres auteurs; voici ce qu'en dit Festus Avienus:

Ora maritima, verf. 611 & seq.

Hic sat augusti laris
Tenuisque census civitas Polygium est:
Tunc Mansa vicus, oppidumque Naustalo.

Polygium ne peut être que *Bourigues*, bourg situé sur l'étang de Taur; c'étoit une ville ancienne, pauvre & d'une petite étendue du temps de ce Géographe.

L. II, c. 5. Page 80.

Mansa vicus doit être *Mese*, sur l'étang de Taur: Méla nomme ce lieu *Mesua;* M. Astruc met une virgule après *Mansa*, & entend *vicus* du bourg de Vic, sur le même étang; mais il est plus naturel de croire que le mot *vicus* caractérise *Mansa*, comme *Polygium* est caractérisé par le mot *civitas*, & *Naustalo* par celui d'*oppidum*. *Mansa* étoit bâti à la pointe d'une colline de même nom ; *Mesua collis incinctus mari penè undique, ac nisi quòd angusto aggere continenti annectitur, insula,* dit Méla. Vossius, dans ses notes sur Méla, confond très-mal-à-propos ce lieu avec la montagne de Sette.

Pour ce qui est de *Naustalo*, M. Astruc a très-heureusement conjecturé que ce mot est corrompu, & qu'il y faut substituer *Magalo;* on ne trouve en ce pays aucun lieu qui porte la moindre trace du nom de *Naustalo*. Maguelonne devoit être une ville assez considérable au commencement du V.e siècle, temps auquel Avienus écrivoit, selon S.t Jérôme. On y voit un évêque dans le VI.e siècle; dans le VII.e Vamba, roi des Visigoths, assiégea & prit cette place. C'étoit un port de mer, dont la position ne pouvoit être que très-avantageuse aux Visigoths, maîtres de l'Espagne & de la Septimanie. Maguelonne étoit située près du *Grau*, c'est-à-dire près de l'ouverture qui formoit la communication des étangs des Volces avec la mer; elle étoit dans une isle de ces étangs. Quelques modernes ont cru que cette ville avoit une origine fort ancienne, que c'est d'elle qu'on doit entendre ce qui est dit de la ville d'Alonis par Artémidore, dans Étienne de Byzance, Ἀλωνὶς νῆσος ϗ

Hieron. super epist. ad Titum, cap. I.

Steph. Ἀλωνίς.

πόλις Μασσαλίας, ὡς Ἀρτεμίδωρος, & qu'au nom d'Alonis on joignit dans la ſuite le mot celtique *mag*, qui ſignifioit *ville, habitation;* mais *Alonis*, que Méla nomme *Alone*, & Ptolémée *Alonæ*, eſt une ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe, ſituée à l'extrémité du royaume de Valence, à l'embouchûre de la Segura; elle ſe nomme aujourd'hui *Guardiamar*. Le paſſage d'Artémidore ne conclud rien en faveur de Maguelonne; une partie de l'Eſpagne Tarragonoiſe peut fort bien être déſignée par le mot Μασσαλία, parce que les Marſeillois fondèrent pluſieurs colonies dans cette province.

Valeſ. notit. in voce Magalone. *Aſtruc. p. 131.*

Dans la contrée des étangs des Volces, Méla place encore *caſtellum Lateræ;* l'identité du nom fait croire à M. Ménard que ce château étoit à peu près dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de Lates, à une lieue de Montpellier, à l'embouchûre du Lez, ſur le bord des étangs. Cette opinion paroît inſoûtenable à M. Aſtruc, 1.° parce que le bourg de Lates eſt trop nouveau pour avoir été connu de Méla: 2.° parce que Méla ne décrit que les lieux ſitués ſur la route de Rome en Eſpagne; or cette route paſſoit à deux lieues de Lates: 3.° parce que Méla ſuit cette route d'orient en occident; or il parle du fleuve de Lez avant de parler du *caſtellum Lateræ;* il falloit donc que le château dont il parle fût à l'occident du Lez, au lieu que Lates eſt à l'orient de ce fleuve: ce village n'a donc aucun rapport au *caſtellum Lateræ*. M. Ménard répond que le village peut être nouveau dans l'état où nous le voyons aujourd'hui, & avoir une origine ancienne; il ſera bâti ſur les ruines de l'ancien château: aux deux autres raiſons il répond qu'on ſuppoſe gratuitement que Méla s'eſt abſolument aſſujéti à ſuivre la route de Rome en Eſpagne, ſans s'en écarter d'un pas; il paroît qu'il n'a cherché qu'à donner une idée générale du pays où cette route paſſoit. En un mot, ces raiſons paroiſſent trop foibles à M. Ménard, pour détruire celle qui ſe tire de la reſſemblance ſenſible entre les deux noms. L'opinion que propoſe M. Aſtruc, ne paroît pas mieux appuyée que les raiſons par leſquelles il réfute l'autre ſentiment; ce ſont de part & d'autre des ſuppoſitions gratuites: il conjecture que ce *caſtellum*

Lateræ devoit être renfermé dans l'enceinte qu'occupe aujourd'hui Montpellier, & que c'étoit un bourg placé ſur la colline appelée dans la ſuite le *Havre de S.t Denys*, & où l'on a depuis bâti la citadelle de Montpellier: il ſe fonde ſur ce que ce lieu ſe rencontroit ſur la route de l'Italie, & qu'il étoit élevé ſur une colline; mais on ne retrouve en ce lieu aucune trace du nom *Latera*, aucun veſtige d'antiquités qui puiſſe étayer cette conjecture.

Ledum flumen; le Lez prend ſa ſource à trois lieues au deſſus de Montpellier, & ſe décharge dans l'étang de Maguelonne; Méla en parle, mais Pline n'en dit rien, non plus que de la petite rivière de Colaſon, qui coule à un quart de lieue de Montpellier au levant, & ſe jette dans les mêmes étangs. Avienus eſt le ſeul auteur ancien qui en faſſe mention, ſous le nom de *Claſſius amnis;* la contrainte du vers l'a probablement obligé d'abréger ainſi le nom de *Colaſſius*, qui doit avoir été le véritable nom de cette rivière.

Plin. Hiſt. Nat. l. IX, c. 9. On peut voir dans Pline la manière dont on faiſoit la pêche des mulets dans les étangs de Lates; ce récit, tout fabuleux qu'il eſt, a trouvé croyance chez les écrivains poſtérieurs; de ce nombre ſont Élien, Oppien, Cardan, Albert le grand, Rondelet & Iſaac Voſſius.

Agatha quondam Maſſilienſium. « On y trouve la ville d'Agde, qui étoit autrefois aux Marſeillois. »

Agde eſt ſans contredit une des plus anciennes villes des Gaules; elle eſt ſituée près de l'embouchûre de l'Éraut, dans la mer, ſur la rive gauche ou orientale de cette rivière. Les Marſeillois la bâtirent & en firent une de leurs colonies. Strabon (*Lib. IV.*) confirme ce ſentiment: Étienne de Byzance en fait une ville des Liguriens ou des Celtes; il auroit parlé plus juſte s'il eût dit qu'elle étoit bâtie dans le pays de ces anciens peuples: ce qui doit ſurprendre, c'eſt que cet auteur ait en même temps rapporté le témoignage de Scymnus, qui avoit dit, dans ſa deſcription de l'Europe, qu'Agde étoit une ville des Phocéens, c'eſt-à-dire des peuples que les Marſeillois reconnoiſſoient pour leurs fondateurs. (*Ibid.*) Timoſthène, qui vivoit ſous Ptolémée

Philadelphe, avoit dit, dans ſon ouvrage intitulé Σταδιασμὸς, que cette ville portoit le nom d'Ἀγαθὴ τύχη, *bonne fortune*, enſuite le ſubſtantif ſe perdit, & l'adjectif reſta ſeul.

Ptolémée diſtingue deux villes de ce nom; il parle de l'une au commencement de ſa deſcription de la Gaule Narbonnoiſe, *Lib. II, c. 10.* & la place ſous le vingt-deuxième degré quinze minutes de longitude, & le quarante-deuxième degré cinquante minutes de latitude; à la fin du même chapitre il nomme une iſle & une ville ΑΓΑΘΗ, ſous le vingt-deuxième degré trente minutes de longitude, & le quarante-deuxième degré dix minutes de latitude. On voit, par la poſition, qu'il diſtingue nettement ces deux villes; il s'agit de découvrir où pouvoit être ſituée la ſeconde, qui étoit de quinze minutes plus orientale & de quarante minutes plus méridionale que la première. Ptolémée la place dans une iſle, à dix minutes ſud de l'iſle de Breſcou, qu'il appelle *Blaſcon.* M. de Valois donne ici le démenti à *Notit. Gall. in verbo* Agatha. Ptolémée, & malgré la différence de latitude exprimée par ce Géographe, il confond enſemble ces deux iſles, quoique le peu d'étendue de l'iſle de Breſcou ne permette pas de croire qu'il y ait jamais eu de ville. D'autres auteurs ſuppoſent que *Sanſon, diſquiſ. in Pharum. Aſtruc. p. 65.* ce que dit Ptolémée de l'iſle & de la ville d'*Agatha*, doit s'entendre de l'iſle & de la ville de Maguelonne, mais cette opinion n'a aucun fondement: avouons pluſtôt notre ignorance, d'autant plus que Ptolémée eſt le ſeul auteur qui faſſe mention de cette ſeconde *Agatha.*

Agde, qui étoit une ville des Volces, non pas Arécomiques mais Tectoſages, devint un port de mer dont l'ancienneté ne cédoit, entre tous les ports du Languedoc, qu'à celui de Narbonne; cependant l'accès en étoit difficile, à cauſe des attériſſemens formés par l'Éraut à ſon embouchûre: les Ambaſſadeurs que le roi Chilpéric avoit envoyés à Tibère, empereur d'Orient, y firent naufrage en 580, à leur retour de Conſtantinople. *Greg. Tur. l. VI, c. 2.*

Et regio Volcarum Tectoſagum. « Et le pays des Volces Tectoſages. »

C'eſt ici l'endroit où commençoit le pays des Volces, diviſés

en Tectoſages & Arécomiques, & qui faiſoient partie de la Gaule Narbonnoiſe. Les Tectoſages s'étendoient vers l'occident, juſqu'à Narbonne & à Toulouſe; les Arécomiques à l'orient & au Nord, où ils confinoient au pays des *Helvii* & des *Vellauni*, peuples du Vivarais & du Vélai.

Atque ubi Rhoda Rhodiorum fuit. « Avec le lieu où étoit la ville de Rhode, que les Rhodiens avoient bâtie. »

Cette ville de *Rhode* étoit ſituée à l'embouchûre du Rhône; quelques auteurs prétendent que Pline parle ici de la ville de Roſes, appelée alors *Rhoda* ou *Rhode*, dans l'Eſpagne Tarragonoiſe, & que Strabon nomme *Rhodope*, & Ptolémée *Rhodipolis;* mais quel rapport cette ville auroit-elle avec la Gaule Narbonnoiſe & les embouchûres du Rhône? La ville dont Pline fait ici mention eſt, ſelon les apparences, la même que Strabon nomme Ῥόη, & qu'il joint à la ville d'Agde, Ἀγαθή. *Lib. IV.* Caſaubon a fort bien conjecturé qu'il falloit ſéparer ces deux mots dans le texte de Strabon, τὴν δὲ Ῥόην καὶ Ἀγαθήν, & que ce Géographe nommoit deux villes différentes, celle de *Rhode*, qu'il appelle Ῥόη, & celle d'Agde, Ἀγαθή. C'eſt encore la même ville qu'Étienne de Byzance nomme Ῥοδανουσία, & qu'il place dans le diſtrict de Marſeille, πόλις ἐν Μασσαλίᾳ; c'eſt-à-dire que c'étoit une dépendance de Marſeille. Pline prétend qu'elle avoit été bâtie par les Rhodiens, ce qui n'eſt pas contradictoire.

Unde dictus, multo Galliarum fertiliſſimus, Rhodanus amnis. « Et d'où le Rhône a pris ſon nom, le fleuve le plus fertile des Gaules. »

Notit. Gall. in verbo Rhodanus. Les modernes propoſent d'autres étymologies; M. de Valois dérive le nom du Rhône de la langue grecque; il trouve dans le mot Ῥοδανός celui de *rapide:* *Phaleg. l. III, c. 6.* Bochart croit y trouver le mot arabe *rhadini*, qui ſignifie *jaune*, parce que les Gaulois dont ce fleuve arroſoit le pays, avoient les cheveux blonds. M. *Pag. 46 & 448.* Aſtruc fait venir ce nom du mot celtique *rhodeg*, qui ſignifioit *couler avec rapidité.* M. Ménard s'en tient à l'étymologie de Pline, mieux inſtruit, ſans doute, de ces origines; ce qu'il dit ici n'a rien que de vrai-ſemblable. Les Rhodiens arrivés, dans le

le cours de leurs navigations, à l'embouchûre d'un grand fleuve qu'ils ne connoissoient pas, y fondèrent une ville de leur nom, & dûrent donner la même dénomination au fleuve.

Ex Alpibus se rapiens, per Lemannum lacum, segnemque deferens Ararim, nec minùs se ipso torrentes Isaram & Druentiam. « Qui descend des Alpes, passe à travers le lac Leman, reçoit la Saône, connue par la lenteur de ses eaux, l'Isère & « la Durance, dont le cours n'est pas moins rapide que le sien. »

Les Alpes, dont Pline parle ici, sont le mont *Adula*, aujourd'hui le mont S.t Gothard, situé à la jonction des alpes Rhétiennes & Pennines. Pomponius Méla décrit très-bien en peu de mots la source du Rhône, son passage au travers du lac de Genève, & son cours jusqu'à la mer: *Rhodanus non longè ab Istri Rhenique fontibus surgit. Deinde Lemano lacu acceptus tenet impetum, seque per medium integer agens, quantus venit egreditur. Inde contrà in occidentem ablatus, aliquandiu Gallias dirimit. Post cursu in meridiem abducto hàc intrat, accessuque aliorum amnium jam grandis & subinde grandior, inter Volcas & Cavaras emittitur.* La lenteur de la Saône & la rapidité de l'Isère & de la Durance, sont célèbres dans les historiens & les poëtes.

Libyca appellantur duo ejus ora modica; ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum; tertium idemque amplissimum Massaliaticum. « Les deux plus petites de ses embouchûres sont appelées Libyques; l'une porte le nom d'Espagnole, l'autre « de Metapine; la troisième embouchûre, qui est la plus grande, « s'appelle Marseilloise. »

M. Ménard trouve une grande difficulté dans ce nom de *Libyques*, donné à deux bouches du Rhône: qu'avoit de commun la Libye avec ce canton de la Gaule Narbonnoise? Dira-t-on, avec M. de Valois, que la situation de ces embouchûres vis-à-vis de la Libye, leur en fit donner la dénomination? cela est sans apparence: d'ailleurs ce nom auroit dû être donné à la plus grande embouchûre plustôt encore qu'aux deux petites. Faudra-t-il dire, avec M. Astruc, que la Libye étoit autrefois censée s'étendre jusque-là? il est vrai qu'Avienus termine la Libye au Rhône; mais plustôt que d'adopter une

idée si singulière, ne doit-on pas dire qu'il y a faute dans le texte d'Avienus, & qu'au lieu de *Libyam* il y faut lire *Ligyam*? M. Ménard est disposé à croire que la même faute s'est glissée dans le texte de Pline, & qu'au lieu d'*ora Libyca* il faut lire *ora Ligyca*, c'est-à-dire *Ligustica*. On sait que toute la côte, depuis le Rhône jusqu'à Empories, en Espagne, porta chez les Anciens le nom de *Ligurie*, Λιγυστικὴ; Scylax le dit formellement; Vossius, sur Méla, propose cette correction, & M. Ménard l'adopte malgré le P. Hardouin, qui dit que tous les manuscrits portent *Libyca*. Quant à ce que dit M. Astruc, que les Liguriens ayant encore plus long-temps habité la rive orientale, la grande embouchûre, qui est à l'orient, auroit mieux mérité le nom de *Ligycum*, M. Ménard répond qu'il suffit que les Liguriens aient habité quelque temps sur la rive occidentale, & que ces dénominations sont souvent fondées sur le caprice des habitans, qui ne suivent pas toûjours une analogie raisonnée.

Page 2.

L'embouchûre la plus occidentale avoit pris le nom d'*Espagnole*, parce qu'elle étoit plus proche de l'Espagne; elle s'appelle aujourd'hui le *Grau d'orgon*. Le mot *grau* est dérivé de *gradus*, *entrée*. C'est-là que vient aboutir la petite branche ou brassière du Rhône qui passe à Fourques, & dont on a fait une dérivation du côté du couchant vers Peccais, pour servir au transport des sels; ce qui a formé une nouvelle embouchûre, qu'on nomme le *Grau neuf*.

La seconde embouchûre occidentale s'appeloit, selon Pline, *Metapinum*; ce nom paroît défiguré; Pline parle ailleurs d'une isle qu'il appelle *Metina*, située à la même embouchûre du Rhône dont il est ici question; d'où l'on peut conjecturer qu'il faudroit lire ici *Metinum* ou *Metanium*, parce que dans quelques manuscrits on lit *Metania* au lieu de *Metina*. On trouve encore aujourd'hui sur la même embouchûre quelques isles qui portent le nom de *Tines*; ces isles sont connues sous le nom de *Jauatan* & de *S.te Anne*. La grande branche du Rhône qui passe à Arles y a son embouchûre, & ces isles partagent cette embouchûre en trois *graus*; le *grau du midi*

L. III, c. 11, edit. Hard.

Astruc. p. 48.

Hard. ibid.

ou *le grand grau, le grau de S.te Anne*, & *le grau de Sauzete.*

Enfin la troisième embouchûre, nommée *Massaliotique*, étoit la plus proche de Marseille; c'est dans celle-là que se terminoit le fossé de Marius, dont M. Ménard parlera bien-tôt. Cette embouchûre étoit profonde, & capable de porter les plus grands navires; aussi Pline la dit la plus grande de toutes, *idemque amplissimum;* mais les fréquens attérissemens du Rhône l'ont depuis long-temps entièrement comblée.

Pline fixoit au nombre de trois les embouchûres du Rhône; les Anciens n'ont pas été uniformes sur ce point; Polybe, Strabon & Ptolémée n'en comptent que deux; Timée, Diodore de Sicile & Avienus en comptoient cinq, & Apollonius de Rhodes jusqu'à sept.

Strab. l. IV. Ptol. l. II c. 10. Diod. Sic. l. V. Avien. v. 680. Apoll. Argon.

Sunt auctores & Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse. « Quelques-uns disent qu'à l'embouchûre du Rhône étoit une ville nommée Héraclée. »

La manière dont Pline s'exprime, laisse entrevoir qu'il doutoit que cette ville eût jamais existé; en effet, nous ne la trouvons mentionnée dans aucun des Géographes qui l'ont précédé; Étienne de Byzance seulement en place une de ce nom dans la Celtique en général. Une inscription découverte sous le règne de Charles V, & rapportée par Bouche, en son histoire de Provence, dit qu'Ataulphe, roi des Visigoths, avoit choisi Héraclée pour sa résidence. Sur la foi de ce monument, Spon & du Cange placent Héraclée à S.t Gilles; d'autres la mettent à S.t Remy, où l'inscription a été trouvée; mais le fondement de ces deux opinions est également ruineux, d'habiles Critiques ont prouvé depuis peu que cette inscription est fausse & supposée.

Lib. III, c. 5.

Spon. Miscell. p. 159.

Du Cange, chron. Pasc. p. 572.

D. Devic & D. Vaissette, hist. du Languedoc, tome I, p. 643 & suiv.

S'il falloit se déterminer sur la position de cette ville, en supposant qu'elle ait jamais existé, M. Ménard la placeroit au dessous de l'endroit où l'on a depuis bâti la ville de S.t Gilles. La raison qu'il en apporte c'est qu'elle étoit, selon Pline, près d'une embouchûre du Rhône; or ce ne pouvoit être que près de l'embouchûre Espagnole; celle qui portoit le nom de *Metapinum* étoit occupée par l'ancienne ville de *Rhode*, & celle

qui s'appeloit *Massaliotique* l'étoit par *Anatilia*, à la gauche du Rhône.

Ultrà, fossæ ex Rhodano, C. Marii opere & nomine insignes. « Au-delà on trouve les fossés qui viennent du Rhône, & qui sont célèbres par les travaux & par le nom de C. Marius. »

Les canaux dont parle ici Pline furent faits par Marius l'an de Rome 652, lorsque ce Général vint disputer le passage du Rhône aux Cimbres, qui avoient quitté l'Espagne & passé les Pyrénées pour pénétrer en Italie par les Alpes. M. Ménard a déjà traité de cette expédition de Marius, dans un Mémoire sur l'arc d'Orange; il se borne ici à faire connoître le célèbre canal que ce Général fit creuser dans cette occasion.

Mém. Acad. volume XXVI, p. 335.

Plutarque, dans la vie de Marius, nous apprend que ce guerrier ayant campé ses troupes le long du Rhône, se trouva gêné pour les subsistances, parce que l'embouchûre du fleuve par où il pouvoit en faire venir, étoit remplie de vase & de sable que les eaux de la mer y amassoient, de manière que les bancs rendoient l'entrée de la rivière étroite & dangereuse pour les vaisseaux de charge: afin de remédier à cet inconvénient, ajoûte Plutarque, Marius fit ouvrir une large & profonde tranchée, dans laquelle il détourna une grande partie de l'eau du Rhône, & la conduisit jusqu'à un endroit favorable de la côte, où l'eau s'écouloit dans la mer par une embouchûre profonde, capable de porter les plus grands navires, & en même temps tranquille, unie, nullement exposée aux vents ni aux vagues de la mer: ce fossé retient encore aujourd'hui le nom de Marius. Tel est le récit de Plutarque.

Lib. IV.

Strabon dit que Marius donna la propriété de ce fossé aux Marseillois, en récompense des services qu'ils avoient rendus dans la guerre des Cimbres, & que la douane qu'ils faisoient payer aux bâtimens qui montoient ou qui descendoient, leur rapportoit un profit considérable: il ajoûte que de son temps ce passage étoit devenu difficile, par la rapidité des eaux, par les attérissemens, & parce que la côte étant basse, on le distinguoit avec peine lorsque le temps étoit embrumé; de sorte que les Marseillois y avoient construit des tours pour servir

de ſignal. Il reſte encore des veſtiges de ces tours dans celles qui portent aujourd'hui le nom de Margier, de Maulager, & dans quelques autres.

Il eſt queſtion de déterminer l'endroit précis où commençoit & où finiſſoit ce canal; pour y réuſſir, M. Ménard fixe d'abord la poſition du camp de Marius; les veſtiges en ſubſiſtent encore près d'un village de Provence appelé *Caſtelnau*, entre l'étang de Martègues & la mer. Baudrand l'a mal-à-propos placé dans la Camargue, en latin *Camaria*, dont il dérive le nom de *caſtra Mariana*. M. Ménard réfute ſolidement cette opinion; la Camargue eſt une iſle preſque triangulaire, formée de deux côtés par deux bras du Rhône, & de l'autre par la mer; elle eſt ſituée à l'occident du grand bras du Rhône, & éloignée d'environ deux lieues du foſſé de Marius. Ce Général, qui vouloit faire venir commodément de Marſeille les ſubſiſtances de ſes troupes, auroit-il choiſi pour ſon camp un terrein ſi éloigné du canal qu'il faiſoit creuſer? de plus, ce canal étoit à l'orient du Rhône. L'étymologie du nom de *Camaria* eſt tout-à-fait frivole; 1.° ce nom n'eſt que du temps de la baſſe latinité, il ne ſe rencontre dans aucun ancien auteur; 2.° ce mot préſente dans le françois les traces de ſa véritable origine. M. Ménard a fait voir, dans ſon hiſtoire de Nîmes, que dans les noms des différens lieux des provinces méridionales de la Gaule, la terminaiſon *argues* dérive du mot *ager*. Ces lieux avoient originairement appartenu à des cliens ou à des affranchis de Romains diſtingués, qui s'étoient établis dans les colonies; ces cliens ou affranchis portoient le nom de leurs patrons, & le donnoient aux cantons dont ils devenoient propriétaires; c'eſt ainſi que Caiſſargues, au voiſinage de Nîmes, avoit appartenu à un Caſſius, d'où *Caſſii ager*, & enſuite par corruption *Caiſſargues;* Camargue pourra donc venir de *Cami ager:* le nom de *Camus* n'eſt pas inconnu chez les Romains; on trouve, dans Gruter, un Fabius Camus: toute autre étymologie paroît à M. Ménard forcée & mal fondée.

Hiſt. de Nîmes, tome I, note 15, p. 61 & ſuiv.

Grut. inſcript. DCCCLXXXII. 15

La poſition du canal de Marius n'eſt pas moins certaine que celle de ſon camp; Pomponius Méla, après avoir parlé

Lib. II, c. 5. de Marſeille, dit qu'*entre cette ville & le Rhône on trouve la ville appelée Maritima, bâtie ſur l'étang des Avatiques, & le foſſé de Marius, qui par un canal navigable porte dans la mer une partie des eaux de ce fleuve.* Ce foſſé eſt comblé depuis long-temps; il en reſte ſeulement quelques veſtiges près d'un village de Provence appelé *Fos:* on voit ſenſiblement que ce nom dérive de celui de *foſſa.*

Page 49. M. Aſtruc, d'après les éditions d'Hermolaus Barbarus & de Daléchamp, lit ainſi cet endroit de Pline, *Ultra foſſam ex Rhodano C. Marii opere & nomine inſignem, ſtagnum Aſtromela;* d'où il conclud qu'on ne doit admettre que deux embouchûres du Rhône, outre le foſſé de Marius, ſavoir l'embouchûre de la branche orientale, qui paſſe à Arles, & celle de la branche occidentale ou braſſière, qui paſſe à Fourques. Cette opinion eſt réfutée par tout ce que M. Ménard a dit ci-devant ſur les trois embouchûres du Rhône, que Pline compte, & qu'il diſtingue du foſſé de Marius. L'itinéraire d'Antonin donne auſſi cette diſtinction pour certaine, puiſqu'il met une diſtance fixe du foſſé de Marius au lieu qu'il appelle *ad gradum*, qui eſt le *grau* de Paſſon, ou l'embouchûre orientale du Rhône. C'eſt dans cette embouchûre que ſe terminoient les foſſés de Marius; & peut-être étoit-ce encore une raiſon qui avoit fait donner à cette embouchûre le nom de Maſſaliotique, parce que, comme on l'a dit plus haut, la propriété de ce foſſé avoit été donnée aux Marſeillois.

Stagnum Maſtramela; oppidum Maritima Avaticorum. « L'étang Maſtramela; la ville des Avatiques nommée Maritima ».

Les Géographes qui ont précédé Pline déſignent l'étang de Lib. IV. Maſtramela, mais ſans le nommer; Strabon dit qu'au deſſus des embouchûres du Rhône étoit un lac aſſez conſidérable, qui communiquoit avec la mer, & qui abondoit en huîtres & en bons poiſſons: il relève enſuite l'erreur de ceux qui mettoient au nombre des embouchûres du Rhône, le canal par lequel cet étang ſe rend dans la mer, ce qui eſt, dit-il, impoſſible, puiſque le lac eſt ſéparé du fleuve par l'interpoſition d'une montagne. Cette montagne, dont parle Strabon, eſt celle qui

eſt placée entre le village de Fos & le lieu d'Iſtres; & par conſéquent l'étang que Pline appelle *Maſtramela*, ne peut être que celui de Martègues. Méla appelle cet étang l'étang des Avatiques, parce qu'il étoit proche de la ville capitale de ces peuples.

Il s'enſuit de-là que la ville des Avatiques eſt celle de Martègues; Bouche rejette cette opinion, & veut que ce ſoit Marignane, ſur le bord oriental de l'étang; ſa raiſon eſt que Martègues n'a pas plus de cinq cents ans d'antiquité; mais Marignane porte-t-elle des marques d'une ancienneté plus reculée? Ce n'eſt qu'une preuve négative, qui ne conclut rien; il ſuffit que la poſition de Martègues convienne avec celle de *Maritima Avaticorum;* or elle s'y rapporte beaucoup mieux que celle de Marignane: cette ville, ſelon Étienne de Byzance, s'appeloit auſſi *Maſtramela*, comme l'étang ſur lequel elle étoit bâtie. Aujourd'hui Martègues eſt formé de trois petites villes contigues, dont la première ſe nomme Jonquières, la ſeconde l'Iſle, & la troiſième Martègues.

Lib. III, c. 6, p. 172.

Superque campi lapidei, Herculis prœliorum memoria; regio Anatiliorum. « Plus haut les champs pierreux, connus par les combats d'Hercule; le pays des Anatiliens ».

Les champs pierreux, que Pline met au deſſus de la ville des Avatiques, forment une partie du territoire d'Arles, qu'on appelle aujourd'hui *la Crau;* c'eſt une plaine de ſept lieues de circonférence, remplie de cailloux; *Craig, crag, carreg*, mots celtiques encore en uſage dans la baſſe Bretagne & dans le pays de Galles, ſignifioit *pierre, rocher:* Bochart, qui ne reconnoît de primitive origine pour toutes les langues que les langues orientales, obſerve que le mot *crac*, en hébreu, ſignifie *rocher*. Malgré cette immenſe quantité de cailloux, ce terrein eſt un des plus fertiles de la Provence; il produit de très-bons grains, les meilleurs vins du pays & d'excellens pâturages.

Cambden, Britann. de primis incolis.
Davies, diction. Britann. Lat.
Roſtrenou, dict. bas-Breton & François.
Chalons, dict. bas-Breton & François.
Bochart, Canaan, l. I, c. 42.

Ce grand nombre de cailloux a fait naître une fable que Pline n'a pas rejetée, *Herculis prœliorum memoria;* elle eſt bien ancienne, puiſqu'elle étoit déjà connue du poëte Eſchyle, cinq cents ans avant J. C. Pomponius Méla nous la donne comme une tradition qu'il n'a garde de garantir: *Lapideus, ut vocant*

campus; in quo Herculem contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cùm tela defuissent, ab invocato Jove adjutum imbre lapidum ferunt; credas pluisse; adeò multi passim latè jacent.

Les Anatiliens étoient certainement en Provence, à la gauche du Rhône, il n'y a de difficulté que sur leur position précise. Baudrand veut qu'ils aient occupé la Crau & la Camargue; le P. Hardouin les place dans le territoire d'Arles, sans rien dire de plus précis: il se fonde sur la fausse inscription trouvée à S.[t] Remi, dont il a été parlé plus haut. Tout ce qu'on peut conclurre du récit de Pline, c'est qu'ils étoient à l'orient de la Crau.

Et intus Desuviatium Cavarumque. « Et dans l'intérieur, celui des Désuviates & des Cavares. »

Les Désuviates occupoient une portion du pays situé à la gauche du Rhône, qui forme le territoire de Tarascon. M. Ménard remet au Mémoire suivant ce qu'il doit dire sur ces peuples.

A la suite des Désuviates, en remontant le Rhône, étoient placés les Cavares, qui s'étendoient jusque dans le Dauphiné; leur ville principale étoit Avignon. Il semble que Strabon

Lib. IV. indique encore une autre ville, près de laquelle il place deux rivières, du nombre de celles qui viennent des Alpes, outre la Durance & l'Isère; mais cet endroit de Strabon est corrompu: on peut voir les notes de Casaubon sur cet article de Strabon, & celles de Joseph Scaliger sur Ausone. M. de

Notit. Gall. p. 164. Valois corrige ce passage de manière qu'il l'entend de Grenoble, nommée autrefois *Cularo;* mais sa correction ne s'accorde pas avec ce que dit Strabon; & d'ailleurs Grenoble, ainsi que M. de Valois en convient lui-même, étoit du pays des Allobroges, & non pas de celui des Cavares. M. de la Bastie est tenté de lire dans Strabon, πόλιν Καουάρων Ἀραυσίωνα; il fonde sa conjecture sur la description de Strabon, qu'il croit pouvoir s'appliquer à Orange, parce que la rivière d'Eygues & une autre plus petite, qui prennent leur source dans les Alpes, viennent près de cette ville se jeter dans le Rhône. La correction est considérable, mais M. Ménard n'en trouve point

point de plus plaufible dans un texte fi corrompu ; dans toute l'étendue du pays qu'occupoient les Cavares, Orange eft la feule ville qui ait dans fon voifinage deux rivières venant des Alpes & fe jetant dans le Rhône.

Rurfus à mari Tricoriûm, & intus, Tricollorum, Vocontiorum, & Segovellaunorum ; mox Allobrogum. « Plus loin de la mer, le pays des Tricoriens ; & plus avant celui des Tricolliens, « des Vocontiens & des Ségovellauniens : enfuite celui des « Allobroges. »

M. Ménard explique ces mots, *rurfus à mari*, par ceux-ci, *plus loin de la mer ;* & en conféquence il place les Tricoriens dans le territoire fitué près du Drac, au nord de Die.

Les Tricolliens avoient pour capitale la ville d'Alarante, dont la table de Peutinger fait mention ; ces peuples s'étendoient dans le territoire de Sifléron.

Les Vocontiens habitoient la partie méridionale du Dauphiné ; ils avoient pour principales villes Vaifon, Die, *Lucus Augufti* le Luc, *Tricaftini*, dont la capitale porte aujourd'hui le nom de *Saint-Paul-trois-châteaux*. Silius Italicus décrivant la route d'Annibal, met les *Tricaftini* fur les terres des Vocontiens : *L. III, v. 466.*

Jamque Tricaftinis incedit finibus agmen ;
Jam faciles campos, jam rura Vocontia carpit.

Les Ségovellauniens font nommés par Ptolémée *Segalauni :* *L. II, c. 10.* ce Géographe leur donne pour capitale Valence ; Pline comprend cette ville entre celles des Cavares. M. Ménard, pour concilier les deux auteurs, conjecture que les Ségovellauniens pouvoient être une fubdivifion des Cavares ; il ajoûte que peut-être faut-il mettre au nombre des lieux qui appartenoient aux Ségovellauniens, Saillans en Dauphiné ; l'analogie du nom peut du moins fortifier la conjecture.

Les Allobroges, que Ptolémée nomme *Allobryges*, occupoient une étendue confidérable ; ils étoient placés entre l'Isère & le Rhône d'un côté ; le lac Leman & une partie des Alpes de l'autre, de forte qu'ils comprenoient une partie du Dauphiné & de la Savoie : Vienne étoit leur métropole.

At in ora, Massilia græcorum Phocæensium, fœderata. « Sur » la côte on trouve Marseille, bâtie par les grecs Phocéens, alliée des Romains. »

Tous les anciens Historiens & Géographes s'accordent avec Pline sur les fondateurs de Marseille; mais il n'y a pas entre eux la même unanimité sur l'époque de la fondation: les uns la placent sous le règne de Tarquin l'ancien, environ six vingts ans avant la bataille de Salamine; c'est le sentiment de Timée, cité par Marcien d'Héraclée, de Tite-Live & de Justin; d'autres, avec Hérodote, retardent cette fondation de quarante ou cinquante ans, jusqu'au règne de Cyrus. M. Ménard n'entreprend point ici de discuter ce point de chronologie.

Marc. Heracl. carm. 212. Tit. Liv. lib. V. Justin. l. XLIII.

Le titre de *fœderata* se rapporte à l'alliance que cette ville avoit contractée avec Rome dès les premiers temps. Justin le dit expressément: *Cum Romanis propè ab initio conditæ urbis fœdus summâ fide custodierunt.* Ce qui n'est pas démenti, par ce qu'il ajoûte peu après, que les Marseillois ayant assisté les Romains de leurs biens, lorsque ceux-ci furent obligés de se racheter des mains des Gaulois, ils en furent récompensés par des distinctions honorables, & que les Romains firent alors avec les Marseillois une alliance d'égal à égal, *fœdus æquo jure percussum.* Il faut entendre que cette seconde alliance fut plus honorable & plus avantageuse aux Marseillois que n'avoit été la première.

L. XLIII, c. 5.

Promontorium Zao; Citharista portus. « Le promontoire Zao; le port Cithariste. »

Ptolémée appelle le promontoire même Κιθαριστὸς. Selon les distances marquées dans l'itinéraire d'Antonin, ce doit être cette pointe avancée près de la Cioutat, au levant de Marseille, & qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de cap *Sisiat* ou de *Cerchiech* ou *Circié.*

Regio Camatullicorum; dein Suelteri, supràque Verrucini. « Le pays des Camatulliques; ensuite les Sueltères, & plus haut les Verrucins. »

Les Camatulliques, comme le dit fort bien le P. Hardouin sont les peuples du territoire de Toulon, jusqu'au golfe de

Grimaut. On aperçoit des vestiges de leur nom dans celui de Ramatuelle, petit village qui n'est pas éloigné de ce golfe. Les Sueltères, nommés *Selteri* dans la table de Peutinger, occupoient la partie méridionale du diocèse de Fréjus: la petite rivière d'Argence, *Argenteus amnis,* arrosoit leur contrée; l'ancienne ville d'*Olbia* en faisoit partie, ainsi que celles de Brignole & de Draguignan. Les Verrucins, plus au nord, étoient où se trouve aujourd'hui Vérignon, qui paroît avoir conservé quelque trace de l'ancienne dénomination.

In ora autem Athenopolis Massiliensium; Forum Julii, Octavanorum colonia, quæ Pacensis appellatur & Classica; amnis in ea Argenteus. « Sur la côte, on trouve aussi ATHENOPOLIS, appartenant aux Marseillois; FORUM JULII, colonie de la « huitième légion qu'on appelle aussi *Pacensis* & *Classica;* la « rivière d'Argence. »

La position d'*Athenopolis* n'a pas encore été bien connue; quelques modernes la confondent avec *Olbia,* & croient la retrouver dans la ville d'Hières, mais c'étoient deux villes différentes. Méla les distingue nettement : la ville d'*Olbia,* *L. II, c. 5.* aujourd'hui les Oulves, étoit à la vérité sur la côte; mais elle avoit vis-à-vis les isles Stœchades, position qui ne répond pas à celle d'*Athenopolis.* Ces isles d'Hières, appelées anciennement *Stœchades,* sont nommées par Pline, *Prote, Mèse,* qui avoit aussi le nom de *Pomponiana,* & *Hypæa.* D'autres auteurs, & de ce nombre est M. de Mandajors, ne connoissent rien de certain sur *Athenopolis.* M. Ménard la place dans l'endroit où est aujourd'hui le bourg de la Napoule; ce qui l'y détermine, c'est d'un côté la position de ce lieu, qui se trouve près de l'ancienne *Olbia,* conformément à l'ordre que suit Pomponius Méla, & de l'autre, l'analogie entre le nom ancien & le nom moderne.

Hist. critiq. de la Gaule Narbonn. p. 458.

Forum Julii, Fréjus, doit sa fondation à Jule César; c'étoit un lieu d'assemblée ou un marché, comme le marque le nom de *Forum;* les Soldats de la huitième légion y furent établis en colonie. Pline, d'accord avec les médailles, lui donne encore les surnoms de *Pacensis* & de *Classica ;* le premier

indique que cette colonie fut établie à la ſuite d'une paix; peut-être après celle d'Actium; & le ſecond dérive d'une flotte qu'Auguſte y tenoit pour la ſûreté de la côte. Strabon appelle cette ville le *havre de Céſar-Auguſte;* le port ne ſubſiſte plus aujourd'hui, parce que la mer s'en eſt depuis long-temps retirée.

La rivière d'Argence, *amnis Argenteus,* a pris ce nom de la clarté de ſes eaux; elle ſe jette dans la mer près de Fréjus.

Regio Oxubiorum Ligaunorumque: ſuper quos Suetri, Quariates, Adunicates. « Le pays des Oxubiens & des Ligaunes: au deſſus deſquels ſont les Suètres, les Quariates & les Adunicates. »

Pline rappelle ici les différens peuples qui occupoient les environs de la côte; il commence par les Oxubiens qui étoient le plus près de la mer; ils confinoient à la côte près de Cannes: Strabon en parle, & les appelle Ὀξύβιοι Λίγυες. Les Ligaunes paroiſſent avoir habité la contrée qui forme le territoire de Graſſe.

Lib. IV.

Hard. in Plin.

Au deſſus de ces peuples, Pline en place trois autres qui ſont fort obſcurs. Les Suètres ſont mentionnés dans Ptolémée; il les place dans les Alpes maritimes, & leur donne pour capitale une ville qu'il appelle Σαλίναι; quelques-uns croient que ce peut être Saluces; d'autres Seillans, au diocèſe de Sénez: la poſition répugne à ces deux opinions; M. Ménard croit pluſtôt, après Bouche, que c'eſt la petite ville de Caſtellane ſur le Verdon, rivière qui coule dans le territoire de Sénez, & qui ſe jette dans la Durance.

Lib. III, c. 1.

Lib. III, c. 2.

Les Quariates & les Adunicates ſont mentionnés dans l'inſcription de Suſe. On peut conjecturer, par l'ordre du récit de Pline, que ces deux anciens peuples occupoient à peu près l'étendue du pays qui dépend des villes de Sénez & de Digne.

At in ora, oppidum Latinum Antipolis; regio Deciatium; amnis Varus ex Alpium monte Cema profuſus. « On trouve encore ſur la côte *Antipolis,* ville qui jouit du droit Latin; le » pays des Déciates, & la rivière du Var, qui coule d'une montagne des Alpes, appelée *Cema.* »

Antipolis eſt maintenant connue ſous le nom d'*Antibe;* elle

rapporte sa fondation aux Marseillois, c'est pourquoi Florus l'appelle *Massiliensium urbs :* soûmise ensuite aux Romains, elle jouissoit du droit Latin. M. Ménard ne s'arrête pas ici à développer ce privilége, qui a déjà été expliqué par plusieurs auteurs. Cette ville étoit la capitale des Déciates ; Ptolémée la nomme Αντίπολις Δεκιατίων ; & Méla, *oppidum Deciatium Antipolis*. Les Déciates faisoient partie de ce qui compose le diocèse de Grasse.

Strabon place la rivière du Var, qui sort du mont *Cema* ou *Cemenus*, à vingt stades de Nice, & à soixante d'*Antipolis ;* elle reçoit plusieurs autres petites rivières dont fait mention Paul Merula : *recipit*, dit-il, *quà occidentalior ejus ripa & Gallica, fluvios qui vulgò Gallorum audiunt*, Caremp, Lavaïre, Esterou : *quà orientalior & Italiam spectans*, la Timée & la Vesubie, *quorum alter in itineraria tabula Vulpis nominatur, posterior Credo.* Il faut y joindre encore la rivière appelée Sellonus, qui coule près de *Gilleta.* Lib. IV.

Pline termine ici la description de la Gaule Narbonnoise par la côte de Provence, il n'y comprend pas quelques autres lieux qui appartenoient incontestablement à cette province ; M. Ménard supplée à son silence.

Il commence par la ville de Nice ; Pline la met au rang des villes d'Italie, mais, dit M. Ménard, il suit en cela l'opinion populaire. Il est constant que Nice étoit enfermée dans les limites de la Narbonnoise ; elle avoit été fondée par les Marseillois, qui n'eurent jamais de possessions en Italie : ils l'avoient bâtie, dit Strabon, pour opposer un rempart aux Saliens & aux Liguriens, qu'ils venoient de vaincre. Les Marseillois conservèrent long-temps leur jurisdiction sur la ville de Nice ; on voit, dans l'évêché de cette ville, une inscription de C. Memmius Macrinus, Quinquevir de Marseille, qualifié Préfet, Agonothète & Magistrat du prétoire de Nice. Lib. III, c. 7. Lib. IV. Jofredi, Nicaæ civit. p. 6.

PRAEFECTO AGONOTHETAE EPISCOPO NICAENSIVM.

L'ancienne ville de *Cemenelium* faisoit aussi partie de la Narbonnoise ; Pline la met encore mal-à-propos en Italie ; il en fait Lib. III, c. 6.

la capitale des *Vediantii*, anciens peuples des Liguriens chevelus, appelés par Dion Cassius Λίγυες Κομῆται, & par Pline, *Capillati*. Ptolémée appelle cette ville Κεμενέλεον οὐεσδιαντίων; l'itinéraire d'Antonin la nomme *Cemeneleum;* la notice des Gaules la place dans la Viennoise quatrième & dans les Alpes maritimes, elle la nomme *civitas Cemenelensium;* Pline l'appelle *Cemelion*. Ces différens noms reviennent au même: elle fut ainsi nommée du mont Cema ou Cemenus, d'où sort le Var & dont elle étoit voisine. Elle se trouvoit à un mille & demi de Nice, non point sur le rivage de la mer, comme quelques-uns l'ont cru, mais dans l'intérieur des terres. Il y avoit un amphithéatre, des thermes, &c. on y a trouvé, en divers temps, des statues, des urnes & d'autres antiquités. Elle fut entièrement détruite par les Sarazins vers 729 ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un médiocre bourg nommé Cimiez.

Lib. LIV.

Jofredi, p. 10.

La petite rivière de Paulon ou Paillon, beaucoup moindre que celle du Var: elle prend sa source près d'un bourg nommé Escarona, & reçoit divers torrens dans son cours; elle se jette dans la mer près de Nice, dont elle baigne les murailles du côté de l'occident.

Dans la même contrée étoient divers ports de la Ligurie, qui ne sont guère connus sous leur ancienne dénomination. M. Ménard finit son Mémoire par des éclaircissemens sur cette côte; Ptolémée nomme *Herculis portus* & *Tropæa Augusti;* l'itinéraire d'Antonin place sur la côte maritime du territoire de Nice, *Olivula, Anao, Avisio*, comme autant de ports.

Lib. III.

Lib. IV.

Herculis portus ou *Herculis monœci portus*. Strabon l'appelle *portus Monœci*, & dit qu'il ne pouvoit contenir ni de grands vaisseaux, ni un grand nombre de navires quels qu'ils fussent; il le place à plus de deux cents stades d'Antipolis; il ajoûte que là étoit un temple d'*Hercules monœcus*. Quelques-uns croient retrouver ce port dans Villefranche: deux raisons persuadent à M. Ménard qu'ils se trompent; 1.° le port de Villefranche est grand, & propre à renfermer beaucoup & de grands navires; 2.° il n'est éloigné d'Antibes que de quatre-vingt-dix stades environ. Ce lieu portoit le nom d'Hercule, parce que,

ſelon Ammien Marcellin, ce héros allant en Eſpagne combattre Géryon, paſſa par ces lieux & y conſtruiſit un port & une fortereſſe. L'épithète de *Monæcus*, donnée ici à Hercule, marquoit, ſelon la penſée de Servius, ou que ce héros s'y étoit établi ſeul après avoir chaſſé les habitans du pays, ou qu'il y étoit adoré ſeul, ſans mélange d'aucune autre divinité. C'eſt en cet endroit qu'on a depuis conſtruit Monaco, qui a pris ſon nom de cette qualification d'Hercule. *Lib. XV.*

Tropæa Auguſti. Jofredi croit que c'eſt *Torbia* ou *Turpia;* l'itinéraire d'Antonin appelle ce lieu *Alpem ſummam:* il eſt ſitué à deux lieues de Nice. Quelques-uns croient voir encore à Torbia les reſtes de l'inſcription d'Auguſte rapportée par Pline; en effet on y voit, ſur une pierre antique, des fragmens de deux lignes, où l'on aperçoit encore le mot *Triumpilini*, l'un des peuples mentionnés dans cette inſcription. Mais de plus fortes raiſons obligent de placer à Suſe, *Seguſio*, les trophées d'Auguſte; pluſieurs témoins oculaires aſſurent que l'inſcription de Pline ſubſiſte encore toute entière à Suſe, quoique les caractères en ſoient fort altérés. On aſſure auſſi que dans le jardin d'un particulier de Suſe, il reſte des fragmens conſidérables de l'arc triomphal érigé dans le même temps en l'honneur d'Auguſte, & ſur leſquels on diſcerne diverſes ſculptures d'une grande beauté, comme des repréſentations de ſacrifices, &c. Ce fut donc à Suſe, & non pas à Torbia, qu'on érigea des trophées à Auguſte, après qu'il eût ſubjugué les habitans des Alpes, & qu'il les eût ſoûmis à la domination Romaine, ſoit par lui-même, ſoit par la valeur de Druſus. *Lib. III.* *Bouche, l. III, c. 1. August. de la Chieza, par. II, p. 368. Holſten. Baudrand.*

Olivula portus. Cet ancien port étoit beaucoup plus oriental que *portus Monæci;* ſelon l'itinéraire d'Antonin, il étoit à cinq mille pas de Nice. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui *mons Olivi*, où eſt une ancienne égliſe de S.[t] Michel; on y voit des veſtiges d'un ancien château.

Anao portus. La diſtance de ce port eſt marquée, dans l'Itinéraire, à dix-ſept mille pas de Nice; M. Ménard penſe que c'eſt aujourd'hui le lieu qu'on appelle *Malo.*

Avisio portus étoit à vingt-un mille pas de Nice; c'eſt, dit M. Ménard, l'endroit où l'on voit aujourd'hui un château ſitué ſur une élévation, *Æſa.*

SUR UN CHEMIN DES ROMAINS.

SI les chemins conſtruits par les Romains ont un avantage réel pour l'Hiſtoire & la Géographie ancienne, ceux qu'ils ont pratiqués dans les Gaules nous intéreſſent principalement; c'eſt ce qui a engagé M. le comte de Caylus à communiquer, en 1757, à l'Académie la deſcription d'une chauſſée Romaine, également remarquable par la ſingularité de la ſituation & par le mérite de la conſtruction : les meſures ont été priſes, & les obſervations ont été faites avec la plus grande exactitude par les ſoins de M. Linque, Architecte d'Arras.

Un marais aſſez étendu, ſitué en Artois auprès de Sodemont, d'Eſcourt-Saint-Quentin & de Hamel, & duquel on tire de la tourbe depuis un temps immémorial, eſt traverſé par un chemin qui ſe trouve aujourd'hui plus de trois pieds ſous l'eau, & dont la bâtiſſe mérite d'être détaillée, à cauſe de l'aſſemblage des matériaux. Cette chauſſée, dont la direction a cinq degrés & demi, nord-oueſt de la bouſſole, eſt placée dans la partie la plus étroite du marais, à une demi-lieue de Hamel, une lieue d'Arleux, autant d'Eſcourt-Saint-Quentin, & enfin à cinq quarts de lieue de Paluel; on ne retrouve aucune trace de ce chemin ſur l'un ni l'autre bord du marais. Comme on pouvoit croire que les terres ſe ſont élevées en proportion des eaux, dans l'eſpérance de retrouver l'abord ou l'iſſue de ce chemin, on a creuſé au-delà des points *A* & *B*, & même à une plus grande profondeur qu'aux autres endroits dont on donne les profils; mais, ſoit que ces portions de chemin aient été travaillées avec moins de ſoin, & que par conſéquent elles ſe ſoient détruites, ou que cette chauſſée n'ait été

été conſtruite que pour le ſeul objet de traverſer le marais, dont le paſſage a toûjours été difficile, car on ne paſſe point impunément ſur les tourbières; on n'a découvert aucune indication de chemin, ni la trace d'aucun travail de main d'homme.

La longueur de cette chauſſée eſt de trois cents ſoixante-ſix toiſes, & la largeur depuis dix-huit juſqu'à vingt-quatre pieds; mais il faut attribuer cette diminution dans la largeur, aux dégradations cauſées par les hommes qui tirent la tourbe, & qui fouillent à côté de l'ouvrage, & même en quelques endroits par-deſſous, juſqu'à la profondeur de dix-huit pieds; ils font chaque jour crouler les bordures de cette chauſſée.

Cette belle levée dont l'élévation ſe trouve développée plus en grand ſur le devant du deſſein, eſt compoſée d'un lit de craie blanche, de quatre pieds ſix pouces de hauteur aux profils *CD* & *LM*, de cinq pieds aux profils *EF*, *GH* & *IK*, de trois pieds ſix pouces au profil *NO*, & de douze pouces au profil *PQ*, enfin de ſix pouces au profil *RS*.

Sur ce lit on en a poſé un ſecond de cailloux, il eſt égal par-tout, il eſt d'environ huit pouces d'épaiſſeur; enfin ſur ce ſecond lit on a placé des grès brutes de groſſeur différente, liaiſonnés avec de la menue craie & du gravois: on a ſeulement remarqué par rapport à l'arrangement de ces grès, que les plus longs & les plus larges étoient poſés ſur les bords; huit hommes peuvent à peine remuer quelques-uns de ces blocs. Les extrémités, c'eſt-à-dire les parties de la chauſſée les plus voiſines de la terre, ſont auſſi les plus dégarnies de ces grès; il y a beaucoup d'apparence que la facilité de les emporter, a donné occaſion à leur enlèvement, ſur-tout quand ce monument aura commencé à ne plus ſervir aux voyageurs par l'augmentation des eaux. On remarque même que pluſieurs de ces grès, qui ſont demeurés en place, ſont les plus brutes & les moins propres à être employés: d'ailleurs il a toûjours été aiſé d'enlever ces groſſes maſſes en pratiquant avec promptitude des trous, qu'on a eu ſoin de vuider avec des pelles creuſes en forme de hollandoiſes, à meſure qu'ils ſe rempliſſoient d'eau; & c'eſt le moyen qu'on a mis en uſage pour lever les

profils dont on donne les détails. Je dois ajoûter que plusieurs de ces grès abandonnés dans les trous dont on vient de parler, sont demeurés plus ou moins de temps dans leur place, & qu'ils ont enfin croulé dans le fond des tourbières; on en a encore trouvé de très-considérables aux profils *NO* & *PQ;* mais il n'y en avoit aucun au profil *RS,* & très-peu à ceux qui sont marqués *CD* & *EF;* car ces profils, ainsi que tous les autres, ont été découverts en entier, malgré la difficulté de se mettre à l'abri des eaux.

Au reste ceux qui ont construit autrefois ce chemin, n'ont pas tiré de fort loin les quartiers de grès dont il étoit composé; le sommet des terres, dans les bois de Hamel, fournit cette matière avec abondance, & leur voisinage ne permet pas de douter qu'on n'y ait eu recours.

Une des plus grandes singularités de ce monument, c'est que l'on trouve depuis six jusqu'à dix-huit pieds de tourbe fine dessous cette chaussée, & qu'il y a dessus un autre lit dont la tourbe est de beaucoup moindre qualité; aussi les tourbiers en font peu de cas, & n'en ont tiré qu'autant qu'il a été nécessaire pour pratiquer les coupures ou les séparations que l'on remarque sur le plan; elles interrompent aujourd'hui ce bel ouvrage, & forment plusieurs espèces de petites isles dont il est bon d'avertir pour l'intelligence du dessein. Ces séparations n'ont cependant point été faites sans raison, elles servent au passage des barques chargées de tourbes pour communiquer d'un côté du marais à l'autre.

Il est bon de dire, pour prouver l'exactitude avec laquelle on a levé ces plans, & pour mettre en état de porter des jugemens certains sur la construction de cette chaussée, que dans tous les endroits où il n'a pas été possible de creuser pour lever les profils, on s'est contenté de forer la bâtisse, & c'est ce qu'on a fait aux points *T, V, X, Y;* par ce moyen on a été convaincu de la continuité de la maçonnerie dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire toûjours d'une hauteur égale, & à peu près de la même largeur qu'aux profils *GH* & *IK.* Je passerois volontiers sous silence le détail suivant, mais comme

il me paroît néceſſaire par rapport à l'Hiſtoire Naturelle, c'eſt-à-dire à la preuve de l'accroiſſement des terres, je ne puis me diſpenſer d'en faire mention.

On trouve ſur ladite chauſſée, au profil *CD*, un lit de tourbe de quinze pouces de hauteur, & environ trois pieds & demi d'argille ou de terre glaiſe.

Au profil *EF*, trois pieds de tourbe & un pied & demi d'argille.

Aux profils *GH* & *IK*, quatre pieds & demi de tourbe & un pied de gazon tourbeux.

Au profil *LM*, cinq pieds de tourbe & un pied de gazon tourbeux.

Au profil *NO*, quatre pieds ſix pouces de tourbe & un pied d'argille.

Au profil *PQ*, deux pieds environ de tourbe & deux pieds & demi d'argille.

Au profil *RS*, un pied & demi environ de tourbe & autant d'argille noirâtre.

La petite rivière de Senſet paſſe ſur cette chauſſée, entre les profils *NO* & *PQ*; on diſtingue non ſeulement ſon cours quand les eaux ſont claires, mais on le reconnoît à leur élévation. Quand on a levé ces profils, il y avoit environ trois pieds d'eau au deſſus du chemin, & environ quatre pieds & demi aux endroits ſur leſquels cette rivière paſſoit. Elle a, ſans doute, entraîné dans cet endroit, par ſon courant, le lit de cailloux; car on diſtingue aiſément que les grès portent ſur le lit de craie: d'ailleurs on s'aperçoit en tout temps de la retenue & de l'obſtacle que la chauſſée apporte au mouvement de ſes eaux, par le bouillonnement plus ou moins grand qu'on y remarque. Que cet endroit ſoit en effet le lit de cette rivière, ou qu'elle ait autrefois pris ſon cours ou plus haut ou plus bas, il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'on ait conſtruit une chauſſée de la nature de celle-ci ſans y pratiquer un pont, ou ſans y laiſſer quelque coupure, qu'on traverſoit peut-être ſur un pont volant. De quelque façon que ce ſoit, il a fallu laiſſer un paſſage à cette rivière; mais après avoir cherché & ſondé de toiſe en toiſe

S ij

ſur toute la longueur de ce monument, on n'a trouvé aucune ouverture, & l'on a conclu qu'il y avoit, ſelon toutes les apparences, un pont de maçonnerie qui s'eſt écroulé après avoir été engorgé, & dont les débris ne laiſſent aucune trace, du moins apparente, ſelon l'examen qu'on en peut faire aujourd'hui, c'eſt-à-dire ſous l'eau.

Après avoir admiré une conſtruction ſi belle & ſi ſolide, M. le comte de Caylus prévient une objection qui ſe préſente d'abord à l'eſprit; il ſemble impoſſible d'établir un ouvrage pareil à cette chauſſée, ſur un corps auſſi peu ſolide que la tourbe, ſans avoir recours aux pilotis, aux grillages, enfin aux précautions reçûes en pareil cas. Mais l'exactitude de celui qui a levé ces plans, & le travail de ceux qui tirent la tourbe ſur les côtés les plus proches de la chauſſée, banniſſent toutes les idées de ces précautions reconnues néceſſaires en pluſieurs circonſtances pour la ſolidité. Pour faire ceſſer l'étonnement & préſenter des moyens poſſibles, il eſt bon de ſavoir que dans la province de Champagne, & principalement dans la ville de Reims, on trouve tous les jours des exemples de fondations ſolides, ſimplement faites avec une craie ou crayon de même nature que celui dont il eſt queſtion, & que cette conſtruction, pratiquée en Champagne par les Romains mêmes, s'eſt conſervée & eſt en uſage encore aujourd'hui. D'ailleurs M. le comte de Caylus a conſulté d'habiles conſtructeurs; la poſſibilité de cette bâtiſſe ne les a point révoltés, & ils l'ont aſſuré qu'il a dû ſuffire aux Romains d'ouvrir une médiocre profondeur de la ſurface de la tourbe ſur laquelle ils vouloient élever leur chauſſée, pour établir leur premier lit de crayon ou de craie. Cette opinion, confirmée par l'expérience de cet ancien chemin, eſt d'autant plus probable que cette craie ou ce crayon n'eſt qu'une première matière de pierre, molle encore, & qui ſans être d'un poids exceſſif, ſe lie facilement, & produit en peu de temps une maſſe non interrompue; de plus, ſon prolongement dans la longueur de la chauſſée, qui l'empêche d'appuyer ſur un ſeul point, eſt capable de lui donner, par ſa continuité, une force & une diminution de poids ſur le plan.

M. le comte de Caylus passe aux examens physiques, qui serviront à développer la cause de quelques altérations de la surface de la terre ; on verra que ce chemin ne s'est point affaissé, comme on seroit tenté de le croire à l'égard d'un monument construit pour paroître à découvert, établi sur un fond peu solide, & qui après la révolution de plusieurs siècles se trouve absolument caché sous l'eau.

On ne peut douter que les terres placées sur les hauteurs, & principalement celles qui sont cultivées, ne s'abaissent par l'écoulement des pluies, & que par la même raison, les vallées ne s'élèvent successivement. Cette vérité, fondée sur l'expérience, est aussi le fondement & le principe de l'accroissement de la tourbe.

La découverte que l'on fait tous les jours dans ces marais, & principalement dans celui d'Escourt, prouve leur accroissement; on trouve en effet, dans leur plus grande profondeur, des arbres entiers debout, d'autres renversés, des bois travaillés & des pilotis: on ne parle pas ici des carcasses entières d'animaux, des meubles & des ustensiles dont on reconnoît l'usage, des vases, des moules à tourbes, des armes & des médailles que l'on retire tous les jours en enlevant cette même tourbe. Ces corps séparés pouvant être descendus par leur poids, ne décident rien sur l'état où se trouvoit la surface du marais, dans le temps qu'ils y ont été jetés ou qu'ils y sont tombés.

Ces faits, qui se retrouvent plus ou moins dans tous les lieux qui fournissent la tourbe, prouvent avec certitude l'accroissement de cette matière; la situation du marais d'Escourt, qui se trouve peut-être mieux disposé pour l'observation, présente aussi des preuves plus constantes de cet accroissement: M. le comte de Caylus le décrit en peu de mots.

La rivière de Senset, qui traverse la chaussée & arrose ce marais, reçoit les eaux de plusieurs ravines, quelquefois avec une si grande abondance, qu'elle déborde & s'étend plus ou moins sur la surface du marais; elle y dépose les fanges & les vases dont cette communication a chargé ses eaux. A ces rehaussemens, dont on distingue les matières qui se trouvent

ſouvent mêlées avec la tourbe, on peut ajoûter ceux des ſanges & des vaſes, qui ſont toûjours chargées du principal engrès des terres, & conſéquemment du nitre le plus pur: ce nitre, joint aux matières ſulphureuſes & bitumineuſes qui abondent dans tous les marais, augmente & accélère la végétation des herbes qui y croiſſent ordinairement; leur quantité redouble la hauteur à proportion de celle des eaux que produiſent les fontaines ſupérieures. Ces eaux ſervent, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, de digue rampante, en même temps qu'elles concourent à rafraîchir ces plantes; ſans elles la chaleur trop abondante des végétaux auroit ſéché ces productions preſque dès leur naiſſance.

Il eſt donc certain que ces fontaines ſupérieures entretiennent l'accroiſſement de la tourbe, parce que ces herbes menues, flétries & deſſéchées en automne, précipitées par le froid de l'hiver, contribuent elles-mêmes par leur pourriture à la croiſſance & à la végétation des nouvelles plantes. Il eſt conſtant que l'élévation ſupérieure de ces fontaines rendroit aujourd'hui ces accroiſſemens auſſi ſenſibles qu'ils ont pû l'être dans les ſiècles précédens; mais la diſette du bois oblige les habitans du pays de recourir à ces herbes pourries, réduites en tourbes *, & d'en retirer des parties d'un volume conſidérable. Le ſecours du feu pour les uſages de la vie, eſt peut-être une des moindres utilités de cette production de la Nature; le profit que l'on retire de ſa cendre mérite plus de conſidération; on la répand ſur la ſurface des terres cultivées, & cette cendre leur reſtitue avec uſure les ſels féconds que les dégels précipités & les pluies d'orage enlèvent chaque année. Ce détail, qui prouve l'accroiſſement du marais, ſuffit auſſi pour convaincre que la chauſſée eſt encore ſur ſon ancien plan, & qu'elle ne s'eſt point affaiſſée: ce fait eſt encore confirmé par une expérience de M. Linque.

* Ou en *Morlenque*, c'eſt le nom du pays.

Après avoir fait une tranchée & levé toute la tourbe ainſi que la terre, qui ſe trouvoient ſur la chauſſée au profil *CD*, pour connoître la hauteur des différens lits dont ce monument eſt compoſé, on a percé juſqu'à la tourbe ſur laquelle l'ouvrage eſt établi; mais à peine a-t-on eu le temps de meſurer les hauteurs,

que les eaux ont monté & se sont élevées dans la tranchée d'environ deux pieds au dessus des eaux du marais, ce qui fait voir qu'au pied des terres labourées & élevées, qui sont cottées *A*, il y a des fontaines dont le sommet de suspension des eaux est de beaucoup supérieur à la surface du marais. On voit une de ces fontaines sur le côteau du bois de Hamel, elle est marquée Z, & enfermée par une maçonnerie; elle se décharge dans le fossé qui sépare le marais de Hamel de celui de l'Écluse. Toutes les fontaines que produisent les hauteurs voisines de ces marais ont été vrai-semblablement comblées ou engorgées par les terres détrempées & descendues des terres supérieures avec les eaux de la pluie: par conséquent ces fontaines ne peuvent plus se répandre dans ce marais que par une filtration lente & difficile, & qui force peut-être leurs eaux à prendre d'autres cours.

Après ce détail & ces réflexions, qui tiennent à l'Histoire Naturelle, M. le comte de Caylus reprend le personnage d'Antiquaire; il remarque que la bâtisse & la construction de cette chaussée ne laissent aucun lieu de douter qu'elle ne soit un ouvrage des Romains. L'état des Gaules & la nature de son gouvernement ne permettent pas d'attribuer aux Gaulois des entreprises pareilles; on sait au contraire que les vainqueurs du monde étoient attentifs à la construction des chemins, & que par une suite de leur économie militaire, ils savoient que les communications & la facilité des chemins répondent pleinement aux calculs des marches, & par conséquent aux volontés du Général, pour être en état de s'opposer aux entreprises & aux révoltes des peuples conquis. La quantité de chemins capitaux & de branches qui en sortoient, que l'ancienne Gaule nous offre encore aujourd'hui, suffiroit pour faire sentir l'importance de la conquête & la difficulté de la conserver; mais nous sommes d'ailleurs instruits par l'histoire, de la valeur des Gaulois & de la peine que les Romains ont eu à conserver leur domination.

Voici ce que M. le comte de Caylus a trouvé par rapport à ce chemin.

Itin. Anton. edit. Wessel. p. 377.

Les anciens Itinéraires marquent le passage d'une voie Romaine de *Cameracum*, Cambrai, à *Nemetacum*, Arras. L'indication de cette voie se retrouve encore entre ces deux villes, sur le grand chemin d'aujourd'hui, au village nommé *Sauchi-l'Étrée*; on sait que le nom de *strata*, en françois *étrée*, étoit employé pour signifier un chemin construit par les Romains. De cette voie de Cambrai à Arras il se détachoit sur la droite une autre voie qui n'est pas marquée dans les Itinéraires, elle passoit par *Sauchi-Cauchie*, & l'on ne peut ignorer qu'en Flandre & en Picardie les chaussées Romaines sont souvent appelées *cauchies*, du mot latin *calceia*, *calciata*. Cette voie prenant sa direction vers le nord, traversoit le marais commun de Sodemont & d'Escourt-S.t-Quentin dans une longueur de trois cents soixante-six toises, dont on a vû plus haut le plan & la description; elle traversoit ensuite le Sensét, rivière qui tombe dans l'Escaut à Bouchain; continuant la même direction vers le nord, cette voie passoit par le village de Hamel, ensuite au village appelé *Étrée*, situé à une lieue de Hamel, &c. Il seroit inutile, pour l'objet présent, de la suivre plus loin.

Dict. de du Cange, au mot Strata.

Que cette chaussée soit un monument Romain, c'est ce qui est prouvé par la forme, le détail, la solidité de sa construction, & par son alignement avec la voie qui passoit de *Sauchi-Cauchie* à *Étrée*; on ne peut douter que la chaussée étant comprise entre les deux points d'une voie Romaine, n'ait fait une portion de la même voie. M. le comte de Caylus examine ensuite le temps auquel cette chaussée a pû être construite.

Hist. de l'Acad. tome III, p. 250.

Il est prouvé, par les colonnes milliaires trouvées près de Soissons, que plusieurs voies militaires de la Belgique ont été construites aux environs du III.e siècle de l'ère Chrétienne; ainsi la chaussée découverte dans ce marais peut avoir au moins quinze cents ans d'ancienneté. Cet espace de temps a suffi pour élever la surface du marais dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

On a envoyé à M. le comte de Caylus des médailles de grand bronze, de Nerva, de Trajan & d'Antonin, trouvées dans

dans ce marais, & très-bien conſervées; ce qui ne peut ſervir à déterminer préciſément le temps de la conſtruction de cette chauſſée. Ces médailles peuvent y être tombées long-temps depuis les Empereurs dont elles portent l'image; mais la réunion de ces monumens prouve combien ce chemin a été fréquenté, en même temps qu'elle peut être admiſe au moins comme préjugé, & ſe joindre aux preuves plus ſolides qui ont été rapportées.

SUR L'ANCIENNE SITUATION DE LA VILLE DE BOURDEAUX,

Et ſur l'origine de ſon nom.

LE vulgaire ne porte pas ſes connoiſſances au-delà de ce que ſes yeux aperçoivent; il ſe perſuade aiſément que le monde a toûjours été tel qu'il le voit; il ne remonte pas au deſſus de la tradition de ſa famille; & loin de ſoupçonner les changemens qu'entraîne le torrent des ſiècles, qui mine inſenſiblement dans ſon cours & détruit enfin les plus vaſtes empires, renverſe ou déplace les plus grandes villes, chaque payſan confond les antiquités de ſa chaumière avec celles de ſa nation, ou même avec les origines du monde. La Littérature eſt ſujette à un préjugé tout contraire; le théatre des choſes humaines, où elle aperçoit de ſi fréquens changemens de ſcène, lui paroît être dans une agitation continuelle; toûjours en défiance du préſent, elle y cherche ſans ceſſe des différences avec le paſſé: de ce que les choſes ſont ainſi aujourd'hui, c'eſt pour elle au moins une demi-preuve qu'elles n'étoient pas ainſi autrefois; alors un mot obſcur, un paſſage équivoque rencontré dans un auteur ancien, lui ſuffit pour déranger les opinions communes, & la nouveauté de l'idée en achève la démonſtration.

C'eſt ce qui eſt arrivé au ſavant Adrien de Valois par rapport à la ſituation de Bourdeaux. Cette grande ville eſt bâtie ſur

la rive gauche de la Garonne; de tous les auteurs qui ont détaillé l'hiſtoire & les antiquités de Bourdeaux, de tous les écrivains qui en ont parlé en paſſant, pas un n'a rien avancé qui puiſſe faire naître la penſée que cette ville ait jamais été ſur la rive droite du fleuve: c'eſt cependant un ſentiment dont M. de Valois a fait l'ouverture dans ſa notice des Gaules; non pas qu'il ſe ſoit lui-même tranſporté à Bourdeaux pour en voir les preuves, ni qu'on lui ait communiqué ſur ce point de nouvelles découvertes: il ne ſe fonde que ſur deux endroits de nos anciens hiſtoriens, où il eſt fait mention du paſſage de la Garonne; il en conclut que du temps de ces écrivains, ſi on les entend comme il faut, c'eſt-à-dire comme il les a entendus, Bourdeaux devoit être ſur la rive droite. Quoique M. de Valois n'ait que trop ſouvent haſardé des poſitions à ſa fantaiſie, & qu'il ſe ſoit trompé même ſur des lieux qui ſont à la porte de Paris, cependant ſa réputation, en matière de géographie des Gaules, peut rendre ſes erreurs contagieuſes. En effet ſon autorité a entraîné Dom Denys de S.te Marthe;
T. II, p. 786. ce ſavant Bénédictin, dans ſon édition du *Gallia Chriſtiana*, prétend, d'après M. de Valois, que Bourdeaux a paſſé d'une rive à l'autre. Afin d'éclaircir ce point hiſtorique, M. l'abbé Lebeuf fit le voyage de Bourdeaux en 1749; il trouva dans les attentions obligeantes de l'Intendant (M. de Tourny) tous les ſecours & toutes les lumières dont il avoit beſoin pour reconnoître l'ancienne ſituation de cette ville; & il a
6 Août 1754. rendu compte à l'Académie de ſes recherches, dont nous allons donner le précis.

Tous les anciens monumens Romains, qui reſtent encore à Bourdeaux, ſe trouvent du côté de la Garonne où la ville eſt actuellement ſituée. Selon le témoignage d'Auſonne, elle formoit un quarré long; en ſuivant quatre rues de la ville, on retrouve dans diverſes maiſons des reſtes de cette ancienne clôture quarrée; on y reconnoît les anciens murs bâtis de la même manière que ceux du palais des Thermes à Paris. L'amphitéatre eſt au bout du fauxbourg de S.t Surin; il eſt de la

même fabrique que les murs: on voit aussi du même côté la place des piliers de Tutèle, qui ne furent démolis que vers la fin du dernier siècle.

M. l'abbé Lebeuf remarqua que les anciens murs étoient en partie construits de débris de monumens du Paganisme, comme de fragmens de colonnes & de statues; c'est ce qu'il avoit observé dans toutes les villes dont le siége épiscopal est ancien: il en conclut que ces murs ont été bâtis vers l'an 300; ils subsistoient déjà du temps d'Ausonne, qui vivoit en 378.

Qu'auroit pû répondre M. de Valois à des preuves si positives & si formelles de la situation de Bourdeaux sur la rive gauche de la Garonne au IV.[e] siècle? On ne découvre des antiquités, c'est-à-dire, des statues, des colonnes, des inscriptions sépulcrales, que de ce côté; jamais on n'en a trouvé du côté opposé: pourquoi donc s'imaginer que la ville a changé de place, tandis qu'aucun auteur ne parle de ce déplacement?

A des témoins qui parlent si clairement, M. de Valois n'oppose qu'une foible induction: il la tire de deux passages, l'un de Grégoire de Tours, l'autre du Continuateur de Frédégaire; il en conclut que la ville fut située à la droite de la Garonne, au moins jusqu'au VIII.[e] siècle. Examinons ces deux passages d'après M. l'abbé Lebeuf.

Grégoire de Tours dit que le fameux aventurier Gondebaud ayant appris que l'armée du roi Gontran approchoit, passa la Garonne pour aller à Comminges: *Gundobaldus cum audisset sibi exercitum appropinquare, Garonnam cum Ducibus transivit, Convenas petentes.* Or, dit M. de Valois, Gondebaud étoit alors à Bourdeaux: le même auteur dit plus haut, *erat tunc temporis Gundobaldus in urbe Burdegalensi.* M. de Valois rapprochant ces deux passages, raisonne ainsi: si Bourdeaux avoit été situé sur la rive gauche de la Garonne, où il est aujourd'hui, il n'eût pas été besoin que Gondebaud passât ce fleuve pour aller à Comminges, qui étoit situé du même côté: Bourdeaux étoit donc alors sur la rive droite. *Hist. liv. VII, c. 31 & 34.*

Mais ce raisonnement suppose gratuitement que Gondebaud étant quelque temps auparavant à Bourdeaux, il y étoit encore

quand il apprit la marche de l'armée de Gontran. Pour détruire cette ſuppoſition, il ne faut que mettre ſous les yeux tout ce qui ſe paſſa entre ces deux termes, ſelon le récit de Grégoire de Tours. Gondebaud étant à Bourdeaux, Bertran, évêque de cette ville, lui perſuada d'imiter un certain roi d'Orient, qui s'étoit fait inſérer dans le bras un petit oſſement de S.t Serge, martyr, & qui n'avoit enſuite qu'à étendre le bras pour mettre en fuite les ennemis. Il n'eſt pas beſoin de raconter de quelle manière Bertran & le patrice Mummol vinrent à bout d'avoir de ces reliques, qu'un Négociant de Syrie avoit apportées à Bourdeaux. Grégoire rapporte enſuite comment Gondebaud & Bertran deſtinèrent un Évêque nouveau pour la ville d'Acqs. Gondebaud envoie deux Ambaſſadeurs au roi Gontran; celui-ci les fait mettre à la queſtion, & tire de leur bouche, par la force des tourmens, la dépoſition d'un grand nombre de faits. Gontran mande ſon neveu Childebert, qui étoit en Auſtraſie, & lorſqu'il eſt arrivé, on oblige les Ambaſſadeurs de déclarer en ſa préſence ce qu'ils avoient déjà auparavant dépoſé. Gontran fait alors à Childebert une donation entière de ſon Royaume, & exhorte toutes ſes troupes à lui être fidèles: la cérémonie de l'élévation de Childebert à la royauté dure trois jours, après leſquels Gontran prend des meſures pour empêcher que Brunehaud ne puiſſe donner aucun avis à Gondebaud, ni recevoir de lui aucunes nouvelles: ce n'eſt qu'après tout cela que Gondebaud apprend que l'armée de Gontran approche. On demande ſi c'eſt trop d'un ou même de deux mois pour donner place à tous ces évènemens, & quelle raiſon M. de Valois a eue de conclurre que Gondebaud étant à Bourdeaux au commencement de ces mouvemens, y étoit encore à la fin.

Greg. c. 34. De plus, les intrigues que Gondebaud noua pendant cet intervalle avec Didier capitaine de Chilpéric, avec Sagittaire évêque de Gap, avec les anciens Ducs, tels que le patrice Mummol, Bladaſte & Waddo, Maire du palais de la reine Rigunthe, fille de Chilpéric, ne ſuppoſent-elles pas que cet aventurier n'étoit pas reſté à Bourdeaux dans l'inaction, mais qu'il étoit allé s'aſſurer de l'appui de ces nouveaux confédérés?

Ainsi lorsqu'on lit, dans Grégoire de Tours, que quand Gondebaud apprit que l'armée de Gontran approchoit, il passa la Garonne avec l'évêque de Gap, avec Mummol, Bladaste & Waddo pour se retirer à Comminges, on n'est pas forcé d'en conclurre que ce fut à Bourdeaux qu'il passa ce fleuve; puisque ce n'étoit pas de la Saintonge ni du bas Poitou qu'il avoit attiré à lui ces nouveaux alliés, mais des provinces plus avancées, à travers lesquelles l'armée de Gontran s'approchoit de la Garonne. Toulouse lui avoit fourni des secours, & c'étoit de là qu'il avoit tiré Waddo, principal Officier de la reine Rigunthe, qui faisoit sa demeure dans cette ville, & qui assista au sac de Comminges: ce fut en ce lieu que périt Gondebaud, dont l'entreprise a donné occasion à l'erreur de M. de Valois.

Le texte du Continuateur de Frédégaire, qui vivoit au VIII.ᵉ siècle, n'est pas plus concluant en faveur de l'opinion de M. de Valois; cet auteur dit que les Sarazins, conduits par Abdérame, passèrent la Garonne pour prendre Bourdeaux; d'où M. de Valois infère que ces barbares venant d'Espagne au travers de la Gascogne, ne furent obligés de passer le fleuve que parce que la ville étoit sur la droite de la Garonne.

Mais 1.° il faudroit prouver que les Sarazins n'étoient pas venus par mer d'Espagne en Guyenne, où étant entrés par la Garonne, ils prirent d'abord le château de Blaye, situé, comme il est encore aujourd'hui, sur la droite du fleuve; ensuite ayant traversé la Garonne, ils arrivèrent à Bourdeaux sur la rive gauche. Or on est en droit de dire qu'ils étoient venus par mer, tant que le contraire ne sera pas prouvé. Ce qui peut servir à confirmer cette opinion, c'est que s'ils étoient venus d'Espagne par terre, on ne conçoit pas pourquoi ils auroient attendu qu'ils fussent à Bourdeaux pour commencer leurs ravages: n'y avoit-il pas sur leur route plusieurs autres villes considérables, telles que Conserans, Tarbes, Comminges, Leytoure, Eause? ou si on leur fait prendre leur chemin plus près de la mer, n'auroient-ils pas rencontré Oléron, Acqs, Aire, Bazas, toutes villes qualifiées de *Cités*, dans la notice des Gaules, du

temps d'Honorius, & qui par conséquent existoient du temps de l'invasion des Sarazins?

2.° Quand on produiroit un historien qui assureroit qu'ils étoient venus d'Espagne par terre, à moins qu'il ne dit positivement qu'ils ne sont pas venus par la Catalogne, on pourroit toûjours supposer que c'est par-là qu'ils arrivèrent en France; & par conséquent qu'ils traversèrent le pays de Foix & de Toulouse, & que continuant par la droite de la Garonne, ils la passèrent pour arriver à Bourdeaux. N'est-il pas plus aisé de conduire les Sarazins par cette route, qui n'est démentie par aucun auteur, que de faire passer la ville de Bourdeaux d'un bord à l'autre? Ce qui s'oppose encore évidemment à cette translation, c'est la difficulté qu'il y a toûjours eue d'y construire un pont, vû la profondeur & la largeur du fleuve, qui forme un port où remontent les plus grands bâtimens.

Enfin si la ville de Bourdeaux étoit encore, au temps de Charles Martel, c'est-à-dire au VIII.e siècle, sur la rive droite de la Garonne, qu'on nous produise l'époque d'un si grand changement, qu'on nous en indique seulement le siècle, & qu'on appuie le sentiment de M. de Valois par de meilleures preuves que celles qu'il apporte. C'est à quoi M. l'abbé Lebeuf croit qu'il est impossible de réussir.

Pour achever ce qui regarde Bourdeaux, M. l'abbé Lebeuf examine l'origine du nom de cette ville; il ne croit point que ce nom soit un composé de deux mots joints ensemble par l'article, comme *bord d'eau*, *bourg d'eau*, *burgo de gala*, *burg de gauls*. En général toutes ces étymologies, où l'on fait entrer l'article françois *de*, lui paroissent presque toûjours fausses: voici son sentiment. Cette ville est située dans un pays entouré d'eau, la campagne devoit être fréquemment inondée, & produire par conséquent beaucoup de jonc; or on sait que le mot *burg*, en langue Punique, signifioit du jonc, & que plusieurs termes Puniques ont été reçûs dans les Gaules, sur-tout dans les contrées voisines de l'Espagne: les deux syllabes *cala* ou *gala* ne seront qu'une terminaison de la langue Gauloise. Plusieurs villages en France portent le même nom de Bourdeaux,

ſoit à cauſe qu'il y croiſſoit du jonc en abondance, ſoit parce que les maiſons y étoient couvertes de jonc: il y a des villages de ce nom en Gâtinois, au pays de Caux proche de la mer, en Dauphiné, & à cinq lieues de Paris au deſſous de la montagne de Montjai, au nord de Pomponne & de Lagni. *Borde* ſignifioit autrefois une maiſonnette; dans les ſtatuts ſynodaux de Jean de Bracques, évêque de Troies, mort en 1375, on défend aux lépreux de ſortir de leur *borde.* C'eſt à la même étymologie qu'il faut probablement rapporter le mot de *bourdelage*, qui ſignifie un certain droit de ferme ou de métairie; *bourdon*, pour déſigner un bâton de Pélerin; *Burdones*, on appeloit ainſi certains Hermites; *bohordicum*, les combats des bourgeois contre les payſans; & le mot de *bourdes*, qui s'eſt conſervé pour dire *des contes, des ſornettes:* en ſorte que le mot *Burdecala* ou *Burdegala* ſignifiera la même choſe que *Jonchère, Jonquière, Joncherie*, noms que portent encore pluſieurs lieux de notre France. M. l'abbé Lebeuf, pour confirmer ſa penſée, cite un titre de ſept à huit cents ans de l'égliſe d'Arles, imprimé parmi les preuves du nouveau *Gallia Chriſtiana;* il commence ainſi: *Ego Bertrannus Comes, & Aicardus Arelatenſis epiſcopus, & Willelmus Ugo reddimus Deo & beato Stephano & ſancto Trophimo & canonicis ibidem in commune viventibus & Deo ſervientibus omnem decimam in piſcatoriis de ponte quæ nunc ſunt & in antea fuerunt videlicet in Burdigulis & in cannatis & in omni ſtagno de omnibus piſcibus quocumque modo capti fuerint, &c.* Ce mot *Burdigulis* paroît indiquer que le territoire où Bourdeaux a été bâti, portoit le même nom dans le même ſens. Deux autres titres de Marſeille, rapportés en partie dans le Gloſſaire aux mots *bordigala* & *burdiculum*, prouvent que le nom de *bourdique*, qu'on donne en Provence à ces barques qui ſervent à conſerver le poiſſon dans l'eau, vient de la même ſource, parce que ces barques, qui ſont aujourd'hui de bois, & qu'on appelle ailleurs *boutiques* par corruption, étoient originairement de jonc ou d'oſier. M. l'abbé Lebeuf a recherché l'origine du nom de Bourdeaux, parce que M. de Valois s'eſt contenté de réfuter ſur cet article Iſidore

D. Martene, tome II, Theſ. p. 70.

Du Cange, Gloſſ.

de Séville & Papire Masson, sans fournir lui-même aucune étymologie.

Il ajoûte un mot sur l'orthographe du mot de Bourdeaux, que quelques-uns écrivent & prononcent Bordeaux; il se déclare pour la diphthongue, 1.° parce que, dit-il, c'est ainsi qu'écrivent & prononcent les gens du pays; 2.° parce que c'étoit la prononciation latine.

SUR UNE
MAISON DE CAMPAGNE D'AUSONE.

1754. ON découvrit il y a quelques années un grand nombre de tombeaux aux environs d'un lieu nommé Ruch; c'est un bourg d'une trentaine de maisons à près de trois lieues de S.te Foy en Agénois, & à une lieue de la Dordogne du côté de Castillon: on trouva dans ces tombeaux des agraffes de diverses formes, des boucles d'oreilles, des anneaux, quelques glands d'or, des restes de fil d'or, quelques lames d'épées & de poignards consumés par la rouille, & divers ornemens pareils: plusieurs de ces pièces étoient enrichies de pierreries devenues presque méconnoissables. On déterra, dans le voisinage, un assez grand nombre de médailles, tant du haut que du bas Empire; il y en avoit de Trajan, d'Hadrien, de Constantin, de Decentius, de Julien, & on présume qu'il s'y en trouvoit de plusieurs autres Empereurs; car la pluspart furent dissipées par les paysans: on y a trouvé une monnoie de Louis le Débonnaire. Tous les tombeaux sont tournés d'orient en occident, c'est-à-dire que les corps ont les pieds vers l'orient & la tête vers l'occident: le côté des pieds est plus étroit que celui de la tête; la couverture est en forme de toit: ces trois caractères indiquent des sépulcres de Chrétiens. A quelque distance de ces tombeaux on découvrit un pavé de mosaïque, qui s'étend dans l'espace de plus de vingt toises.

En 1746. Ces découvertes ayant été communiquées à l'Académie, le pavé de mosaïque & la convenance de plusieurs noms de lieux dans

dans le voisinage, ont fait soupçonner à M. l'abbé Lebeuf que ce pourroit bien être en ce lieu-là qu'étoit la maison de campagne d'Ausone, & une partie des biens de ses ancêtres. On sait que ce Poëte étoit de Bourdeaux, & qu'il a passé une grande partie de sa vie dans cette ville & aux environs. Voici les fondemens de cette conjecture, qui paroît assez heureuse.

Le nom de *Julius* étoit commun dans la famille d'Ausone, & celui de *Lucanus* dans celle de sa femme; or on trouve aux environs de Ruch, Juillac, Pujols, Doulauson & deux endroits nommés Lugagnac: Juillac, en latin *Juliacum*, & Pujols, *Podium Julii*, dérivent du nom *Julius*. On voit, par les lettres d'Ausone & de S.t Paulin, que *Lucaniacum* étoit peu éloigné de la Dordogne; le nom & la position s'accordent parfaitement avec Lugagnac: à l'égard de Doulauson, situé à une lieue de Ruch, le nom d'Ausone y est très-reconnoissable; Ausone ou ses ancêtres y auront fait construire quelque petit édifice terminé en dôme, *Tholus;* ce nom se donnoit à l'édifice tout entier, & de *Tholus Ausonii* on aura fait, par succession de temps Doulauson. Le nom même de *Ruch* se rapportera fort bien à cette idée; ce n'est point forcer l'étymologie que de dériver *Ruch* de *rusculum*, employé par Aulu-gelle pour signifier une petite terre, & ce diminutif s'accordera avec celui d'*Herediolum*, qu'Ausone donne à une terre où il se rendoit *Idyll. 3.* par eau, & qui n'étoit, dit-il, ni trop près ni trop loin de Bourdeaux: en effet, il n'y a que six lieues de cette ville à Ruch. Ce pavé à la mosaïque peut donc être un reste de quelque maison de plaisance que la famille d'Ausone possédoit en ces quartiers-là.

Ce qui peut encore confirmer cette conjecture, c'est la dénomination de *petit Bazas*, que quelques titres donnent à ce canton; Jule Ausone, père de notre Poëte, Médecin de Valentinien I.er & préfet d'Illyrie, étoit né à Bazas, dont Ruch n'est éloigné que de sept ou huit lieues. Ne peut-on pas conjecturer qu'ayant bâti en ce lieu, il y aura transporté le nom de son pays natal? Ruch, Juillac, Lugagnac & Doulauson sont renfermés dans les limites du diocèse de Bazas.

Dans la suite ces édifices ayant été ruinés, peut-être dans les guerres des Visigots, on aura fait de ce lieu un cimetière; la position des corps jointe à la forme des tombeaux convient à des sépultures de Chrétiens; les ornemens qu'on y a trouvés ne prouvent rien de contraire: les Chrétiens mêmes inhumoient les morts revêtus de leurs habits, & les Chevaliers avec leurs épées. M. l'abbé Lebeuf dit qu'ayant fait fouiller il y a quelques années dans un ancien cimetière d'Auxerre, il y découvrit un Chevalier sur la poitrine duquel étoient encore les restes du fil d'archal de la cage de son oiseau de proie, & les os de cet oiseau.

OBSERVATIONS

Sur une Médaille de l'Impératrice Magnia Urbica.

ON voit, dans les Cabinets, un grand nombre de Médailles qui représentent la tête d'une Impératrice Romaine, avec la légende MAGNIA VRBICA AVG*usta;* aucun auteur ancien n'a parlé de cette Princesse; les Antiquaires, à l'inspection des Médailles, ont jugé, par la fabrique, que *Magnia Urbica* a régné depuis Gordien Pie & après Gallien, mais ils se sont partagés sur le temps précis de son règne; les différentes opinions s'étendent depuis le règne de Claude le Gothique jusqu'à celui de Magnence, ce qui comprend un espace d'environ quatre-vingts ans.

Le baron de Spanheim, dans son grand ouvrage de *Præstantiâ & usu numismatum,* n'avoit osé décider entre les règnes de Claude, de Florien, de Probus, de Carus & de ses enfans; le comte Mezzabarbe[a] a placé *Magnia Urbica* après Maxence; Occo[b] l'a crue femme de l'empereur Maxence, en quoi il a été suivi par Angeloni[c]; Tristan[d] place, comme eux, cette Impératrice à côté de Maxence, mais il ne donne pas cet arrangement comme un fait certain; Patin[e] l'a fait aussi épouse de Maxence, mais il a cru qu'elle étoit fille de Galère Maximien. M. Genebrier, autre antiquaire François, publia,

T. II, p. 310.

[a] *Mezzab. Imp. Rom. Num. pag. 457.*
[b] *Occo, p. 343.*
[c] *Angeloni, hist. Aug. p. 197.*
[d] *Trist. Comm. hist. tome III, p. 462.*
[e] *Pat. Imp. Rom. Num. p. 365.*

en 1704, une Diſſertation particulière, dans laquelle ayant examiné la fabrique des médailles de *Magnia Urbica*, les lettres qui ſe liſent à l'exergue, & en particulier une médaille qui a pour type une femme aſſiſe regardant deux jeunes gens placés devant elle, il conclut que cette Princeſſe étoit l'épouſe de l'empereur Carus & la mère de Carin & de Numérien. Cette opinion a été ſuivie par le P. Banduri & par M. l'abbé Venuti, qui a publié à Rome depuis quelques années les médaillons du cabinet d'Albani. Le P. Hardouin avoit cru qu'elle étoit femme de l'empereur Carin; mais quelques années après il revint à l'opinion de M. Genebrier, avec cette différence qu'il a cru que *Magnia Urbica*, épouſe de l'empereur Carus, a été la mère de Numérien & non de Carin, qui étoit fils de Carus, mais d'une autre femme.

Numiſm. Imp. Rom. t. I, pag. 509.
Antiq. num. Max. mod. vol. II, p. 77.
Hard. numiſm. ſæc. Conſtant. p. 238.
Oper. Select. p. 875.

Telle eſt la diverſité des opinions des Antiquaires ſur le temps où a vécu cette Impératrice Romaine, & ſur l'Empereur qui lui donna le titre d'Auguſte.

M. le baron de Stoſch acquit, en 1755, une médaille de bronze du plus petit module, d'une belle conſervation & d'une antiquité qu'il croit inconteſtable; elle repréſente d'un côté le buſte de l'empereur Carin en habit de Général, tenant de la main droite les rênes d'un cheval dont on voit l'encolure & partie de la tête; l'épaule gauche du Prince eſt couverte d'un bouclier orné de bas-reliefs; il porte en tête un caſque couronné de laurier; on lit autour la légende IMP. CARINVS AVG. au revers eſt la tête de *Magnia Urbica*, avec les ornemens qu'on voit ordinairement ſur ſes autres médailles, & avec un collier à deux rangs de perles; la légende eſt MAGNIA VRBICA AVG. Cette médaille eſt plus épaiſſe que les médailles ordinaires du petit module; comme elle ne porte point la marque du *Senatus-conſulte*, S. C, & qu'elle eſt d'un beau travail pour le temps où elle a été frappée, M. le baron de Stoſch juge que c'eſt un petit médaillon dans le goût des autres médaillons de plus grand module, que les Empereurs faiſoient frapper pour la magnificence, & quelquefois ſur un flaon de deux bronzes de différentes couleurs.

Quoi qu'il en soit, M. le baron de Stosch a regardé cette petite médaille comme un monument précieux ; il l'a fait graver beaucoup plus grande que l'original, & en a orné le frontispice d'une lettre qu'il a adressée à MM. ses Confrères de l'Académie Étrusque de Cortone: *Lettera sopra una medaglia nuovamente scoperta di Carino Imperatore e Magnia Urbica Augusta sua consorte.* Comme cette médaille représente la tête de *Magnia Urbica* au revers de la tête de l'empereur Carin, M. le Baron a jugé que la Princesse étoit indubitablement l'épouse de Carin, & que ce monument décidoit la question qui a été agitée entre les Antiquaires, *tal monumento .... pon fine a tutte queste questioni.* Son opinion n'a pas été généralement approuvée ni en Italie ni en France, cependant comme quelques Critiques sont persuadés que *cette lettre importante décide sans appel un point historique qui avoit partagé jusqu'ici les Savans,* & que la *médaille finit le procès*, M. l'abbé Belley a cru devoir représenter à l'Académie le précis des différentes opinions des Antiquaires, & quelques observations sur les médailles de *Magnia Urbica*, pour prouver que cette Impératrice n'étoit point l'épouse de Carin : voici les raisons qu'il a développées, dans un Mémoire lû à l'Académie le 9 juillet 1756.

In Firenze, MDCCLV, in-4.° p. 8.

Mém. de Trév. Novem. 1755. p. 2850. Page 2854.

La médaille nouvellement découverte, qui présente d'un côté la tête de Carin, & de l'autre la tête de *Magnia Urbica*, a l'avantage de réduire la question au règne de l'empereur Carus ou à celui de ses enfans, & renverse les systèmes des Antiquaires qui ont placé cette Princesse dans la suite Impériale, au dessus ou au dessous de ces règnes ; mais M. l'abbé Belley pense que M. le baron de Stosch n'a pas dû conclurre, d'après cette médaille, que *Magnia Urbica* étoit indubitablement la femme de Carin.

Il est vrai que sur les médailles la tête d'une Impératrice Romaine étoit souvent gravée au revers de la tête de l'Empereur son mari ; mais il est également certain que les médailles présentent souvent au revers de la tête d'un Empereur la tête d'une femme qui n'étoit pas son épouse ; & dans le fait particulier il est prouvé, par l'histoire comparée avec les médailles,

que *Magnia Urbica* n'étoit point la femme de Carin, mais qu'elle étoit sa mère, & femme de l'empereur Carus.

1.° On voit sur les médailles les têtes de plusieurs Impératrices au revers des têtes des Empereurs leurs fils; celles de Livie & de Tibère, d'Agrippine & de Caïus Caligula, d'Agrippine & de Néron, de Julia Domna & de ses enfans Caracalla & Géta, de Soæmias & d'Élagabale son fils, de Mæsa & d'Élagabale son petit-fils, de Mamea & de Sévère Alexandre son fils; on trouve au revers d'Antonin Pie la tête de Faustine sa fille; au revers de Caligula, les têtes de ses sœurs Drusille, Julie & Agrippine; au revers de Trajan, la tête de Marciana sa sœur. On ne peut donc pas décider que *Magnia Urbica* fut la femme de Carin, par une médaille qui présente d'un côté la tête de cette femme, & de l'autre la tête de ce Prince.

2.° Différens traits de l'énorme corruption des mœurs de Carin, rapportés dans l'histoire, ne permettent pas de penser que *Magnia Urbica* ait été sa femme; ce Prince, à qui l'empereur Carus son père avoit confié le gouvernement de l'Occident, se livra à toutes sortes d'excès & de débauches: *homo omnium contaminatissimus, adulter, frequens corruptor juventutis.... enormibus se vitiis & ingenti fœditate maculavit;* il épousa successivement neuf femmes, qu'il répudia en peu de temps: *Uxores ducendo ac rejiciendo novem duxit, pulsis plerisque prægnantibus.* Ses crimes & ses dérèglemens irritèrent tellement l'empereur Carus son père, qu'il voulut lui ôter le gouvernement & le faire mourir. Après la mort de ce Prince, Carin n'étant plus retenu par le respect qu'il conservoit pour son père, s'abandonna à toutes sortes de vices, & commit encore de plus grands crimes, jusqu'à ce qu'il perdit l'Empire & la vie dans la guerre qu'il soûtint contre Dioclétien.

Vopisc. in Carin. p. 253, edit. Paris. an. 1620.

Dans l'opinion que M. le baron de Stosch adopte, il est obligé de reconnoître que *Magnia Urbica* étoit une de ces femmes que Carin répudia presque aussi-tôt après les avoir épousées; or les médailles de cette Impératrice la représentent comme la mère de deux Princes qui étoient parvenus ou touchoient à l'âge viril. On voit au Cabinet d'Albani, à Rome,

Antiq. numism. Max. mod. ex muf. Albani, vol. II, tab. 98. un beau médaillon de deux cuivres, de la plus parfaite conſervation, indubitablement antique; ce précieux monument préſente d'un côté la tête de *Magnia Urbica*, avec la légende ordinaire; au revers l'Impératrice, ſous la forme d'une Déeſſe, eſt aſſiſe, la tête voilée, tirant de la main droite le voile ſur ſon viſage, & tenant de la main gauche une haſte; devant elle paroiſſent deux jeunes hommes d'âge différent, revêtus de la toge ou robe virile; ſur le dos du ſiége eſt appuyée la *Félicité*, tenant d'une main un caducée, & de l'autre une corne d'abondance; on lit autour PUDICITIA AVG. Il eſt démontré, par ce type, que *Magnia Urbica* étoit la mère des deux jeunes hommes qui ſont repréſentés devant elle; elle ne peut donc avoir été une de ces neuf femmes que Carin renvoyoit preſque auſſi-tôt après les avoir épouſées; d'ailleurs Carin, qui a régné environ trois ans, étoit trop jeune pour avoir des enfans qui fuſſent parvenus à l'âge de porter la robe virile. L'empereur Carus, lorſqu'il fut élevé ſur le trône Impérial, après la mort *Vopiſc. p. 251, A. p. 250, A.* de Probus, avoit deux fils, Carin l'aîné, *Carinus major ætate*, & Numérien plus jeune, *Numerianum adoleſcentem*, qui n'étoit *Ibid.* pas encore en âge de gouverner, *neque illa ætas eſſet Numeriani ut illi.... crederetur imperium.*

La médaille publiée par M. le baron de Stoſch, prouve évidemment que *Magnia Urbica* étoit *Auguſte* ſous le règne de Carus, ou du temps de ſes enfans Carin & Numérien. On vient de montrer que cette Impératrice n'étoit point l'épouſe de Carin; elle ne pouvoit l'être de Numérien, le plus jeune des deux frères, ce Prince avoit épouſé la fille d'Aper, qui le fit tuer ſecrètement dans ſa litière. Il réſulte du témoignage combiné des médailles & des hiſtoriens, que *Magnia Urbica* étoit *Auguſte* ſous le règne de Carus, l'épouſe de ce Prince, & la mère de Carin & de Numérien.

Le médaillon d'Albani fut probablement frappé peu après l'avènement de Carus à l'Empire; on y célèbre l'heureuſe fécondité de l'Impératrice, mère de deux jeunes Princes qui étoient un gage de la félicité publique. On trouve, ſous d'autres règnes, des exemples ſemblables; l'Impératrice *Julia Domna*

est représentée avec ses deux fils, Caracalla & Géta; les inscriptions sont FECVNDITAS, AETERNIT*as* IMPERI, FELICITAS SAECVLI. On sait que l'empereur Carus éleva ses deux fils à la dignité de César, & ensuite à celle d'Auguste, & que ce Prince périt près de Ctésiphon, dans la guerre qu'il faisoit aux Perses; la médaille du cabinet de M. le baron de Stosch ne paroît avoir été frappée qu'après la mort de cet Empereur. Carin, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, fit graver sur les monnoies, au revers de sa tête, celle de l'Impératrice *Magnia Urbica* sa mère.

Æ. 2. Æ. AV.

C'est la seule explication de la médaille nouvellement découverte, qui puisse se concilier avec l'histoire & avec les monumens; au reste cette question, qui a partagé les plus savans Antiquaires, n'est pas de pure curiosité; elle est intéressante pour la certitude & la précision de l'histoire.

MÉMOIRE

Sur un Monument très-ancien, sculpté dans une montagne de la Médie.

DANS une contrée de la Médie, limitrophe de l'Assyrie, & qui fait aujourd'hui partie du Kurdistan, comprise en même temps dans ce qu'on appelle Irak-Ajami, ou Irak de Perse, est une montagne nommée en langue Persane *Bi-sutoun koh*, ou montagne sans étais ou piliers. Ce qui l'a fait appeler ainsi, c'est qu'elle s'élève verticalement à une très-grande hauteur, & semble même menacer de sa chûte une plaine, qui du pied de cette élévation s'étend vers le midi. La route qui conduit de Bagdad à Hamedan côtoyant la montagne qui se rencontre à la gauche de cette route, plusieurs voyageurs modernes ont parlé des sculptures antiques qui sont taillées sur des rochers de cette montagne. Mais, entre les descriptions qu'ils en donnent, il n'y en a point qui soit aussi exactement circonstanciée que celle qui se trouve dans une relation manuscrite

du P. Emmanuel de S.t Albert, Carme déchaussé, & Vicaire apostolique à Bagdad. Cette relation que M. Bellet, docteur en Médecine, avoit reçûe à Constantinople du P. Emmanuel, & qu'il avoit présentée à feu M.gr le duc d'Orléans, a été donnée par ce Prince à M. d'Anville en 1743. M. d'Anville en a tiré la description du monument, dont il a fait part à l'Académie. Il y a joint l'examen critique de l'âge de ce monument & des figures qui y sont représentées. Nous allons rendre compte de ces divers objets.

Le 4 Mars 1755.

A deux heures de marche au-delà de Kirman-shah, ville où réside un Khan ou gouverneur Persan, en quittant la route au passage d'une rivière, pour se rendre sur la gauche à la source de cette rivière, qui sort d'un rocher extrêmement escarpé; après une heure & demie de chemin entrecoupé de ruisseaux, on rencontre des ruines, & à quelques cent pas de-là on arrrive à une place plantée agréablement de peupliers fort élevés. Ce terrein n'est séparé du pied de la montagne que par un canal de douze à quinze pas de large, creusé dans le rocher, & dans lequel les eaux qui sortent du rocher avec abondance, se rassemblent, & paroissent comme arrêtées dans l'espace d'environ cent pas, quoiqu'elles se répandent insensiblement dans la plaine, & forment la rivière à quelques milles de-là. Quand on a traversé le canal sur un petit pont de planches, on trouve avec surprise une voûte pratiquée dans le rocher, d'environ trente pieds de profondeur, sur autant de hauteur, & à peu près la moitié en largeur. Le parement en paroît très-poli. Dans le fond, une large corniche porte trois figures en bas-relief très-saillant. La figure du milieu paroît celle d'un Roi, sa coëffure étant semblable à une couronne fermée, ou à la tiare Médique ou Persane. On prendroit la figure qui occupe la gauche pour une Reine dans sa parure, & la troisième figure pour un Officier de considération. Ces trois personnages sont debout, & de hauteur qui passe un peu le naturel. Au dessous de la corniche on a représenté un cavalier de taille gigantesque, armé de toutes pièces, & portant sur l'épaule une espèce de massue: deux jambes du cheval sont détachées

détachées du rocher, les deux autres & une partie de la maſſe y ſont adhérantes. Le reſte de ce qui eſt renfermé dans cette voûte eſt travaillé en bas-relief, repréſentant des éléphans, des chameaux & d'autres animaux, des captifs, des bergers avec leurs troupeaux, & pluſieurs eſpèces de trophées. Le travail en a paru au P. Emmanuel auſſi fini que s'il étoit en marbre; ce qui dénote, dans le rocher, une qualité très-dure & très-compacte.

Au dehors de la voûte, le rocher eſt taillé en eſcarpement, & poli juſqu'à la hauteur de plus de trente pieds: on y voit deux Renommées en bas-relief, & une eſpèce de couronne ſur l'entrée. En s'avançant dix ou douze pas plus loin, par un ſentier très-étroit entre le canal & le rocher, on trouve une ſeconde cavité, à peu près de même hauteur & largeur, mais moins profonde. Sur une corniche ſemblable à la première, ſont trois figures dans une attitude & un habillement très-modeſtes; & que pour cette raiſon les Perſans appellent les trois Calenders ou Dervis. Le deſſous de la corniche eſt rempli d'une longue inſcription, dont le caractère tient un peu du grec, mais en une langue que l'on juge être différente de celles qui ſont actuellement d'uſage en Aſie. Sortant de-là, & à une diſtance à peu près la même que celle qui y a conduit, on trouve un veſtige d'un troiſième endroit pareil, avec une tête d'homme nue en bas-relief. Dans le milieu du canal on aperçoit une tête comme d'une Nymphe dans le bain, l'eau paroiſſant couvrir la figure juſqu'au deſſus des épaules. Ce n'eſt point une figure mutilée, & dont cette partie ſoit par quelque haſard tombée dans l'eau: car, en y deſcendant, on voit que le corps de la figure tient au fond du rocher, dans la poſture d'une perſonne aſſiſe & qui prend le bain; & c'eſt preſque vis-à-vis de la tête ſculptée ſur le montant du rocher.

Telle eſt la deſcription dont on eſt redevable au P. Emmanuel, & qui, comme M. d'Anville l'a annoncé, donne une idée plus complète de la choſe que ce qu'on lit par-tout ailleurs. Les gens du pays content de longues & ridicules fables ſur ces figures: ils prétendent en général qu'elles repréſentent le roi Khoſrew, & Shirin ſa bien-aimée. L'ouvrage eſt attribué à

Ferhad, auquel tous les grands travaux au ciſeau, des excavations de montagne, appartiennent dans l'opinion des Orientaux, comme les proueſſes & hauts faits d'arme à Ruſtem. On ſuppoſe d'ailleurs une grande paſſion dans Ferhad pour Shirin, qui nonobſtant l'attachement qu'avoit pour elle un grand Roi, n'étoit point indifférente à cette paſſion, ſelon quelques hiſtoriens Perſans. Ils veulent d'ailleurs que Shirin ait habité cette contrée, & de-là vient que les débris d'un ancien château, à quelques journées en deçà de Kirman-shah, portent le nom de Kaſr-Shirin, palais ou château de Shirin. Dans la Géographie intitulée *Gehan numa*, ou Miroir du Monde, écrite en Turc par Kiatib-shelebi, il eſt dit, que ſur le côté du mont Bi-ſutoun qui regarde le couchant, il y a une ſalle taillée dans le rocher, & nommée Shebdizi-Khoſrew ; Shebdiz eſt le nom Perſan du cheval de Khoſrew, & ſignifie que ce cheval étoit noir ou de poil très-obſcur.

Mais, le monument qui fait le ſujet de ce Mémoire eſt bien antérieur au temps des deux Choſroës, premier & ſecond, rois de Perſe de la ſeconde dynaſtie, ou des Saſanides, & dont les règnes ſont des VI.e & VII.e ſiècles de l'ère Chrétienne. Entre pluſieurs Khoſrew, dont les hiſtoires orientales font mention, celui qui figure davantage eſt le premier Choſroës, fils de Cabades, nommé dans ces hiſtoires Nushirvan & ſurnommé *el Adel* ou le Juſte: cependant c'eſt le ſecond Choſroës, fils d'Hormiſdas, ou Khoſrew-ben-Hormoz, ſurnommé *Parviz*, dont Shirin a été aimée, ſi l'on en croit les Orientaux. Quelques auteurs diſent qu'elle étoit fille de l'empereur Grec, près duquel Khoſrew trouva un aſyle contre la violence d'un uſurpateur ; & cet empereur eſt Maurice, qui en effet reçut Choſroës fugitif, & lui prêta du ſecours pour remonter ſur le trône ; ce qui engagea Choſroës à prendre les armes contre Phocas, le meurtrier de Maurice. Ce rapport entre Khoſrew-Parviz & le ſecond Choſroës, doit empêcher de confondre ce Khoſrew avec Perozes, ſur quelque reſſemblance avec le ſurnom de Parviz. Car, le roi Perſan, connu des hiſtoriens Grecs ſous le nom de Perozes, eſt le père de

Cabades, & l'aïeul de Chofroës I.er, aïeul de Chofroës II. D'ailleurs, on eft inftruit par Procope, que Perozes périt dans une guerre contre les Huns appelés Ephthalites, établis dans le pays de Kharas'm, au levant de la mer Cafpienne; & on lit au contraire, dans les hiftoriens Perfans, que ce fut un parricide commis par Shirouieh, qui fit périr Khofrew-Parviz dans Modaïn, ce qui s'accorde avec ce qui eft rapporté par les hiftoriens Grecs, que Chofroës II périt par le crime de fon fils Siroës, dans Ctéfiphon. Le nom qui fe lit Siroës chez les Grecs, eft bien le même que celui de Shirouieh chez les Perfans; & ce que les Orientaux appellent Modaïn défigne Ctéfiphon, ainfi que Séleucie fur le Tigre.

Ce qui rend indubitable que notre monument eft plus ancien que le temps des Chofroës, c'eft qu'il en eft parlé dans des auteurs qui ont précédé le règne de ces Princes. Ifidore de Charax, de qui nous avons une defcription abrégée des provinces de l'empire des Parthes, & d'une route qui y conduit, a connu & le lieu où fe trouve le monument, & le monument même. Chacun fait, que c'eft en renverfant le trône des Arfacides ou empereurs des Parthes, que les Perfes ont dominé une feconde fois dans l'Orient: cette révolution eft placée, par le P. Pétau, fous l'an 226 de l'ère Chrétienne, & Chofroës II eft le vingt-deuxième des princes Perfans dont la domination a fuccédé à celle des Parthes.

Pour prouver qu'Ifidore parle du monument dont il eft queftion, fuivons cet auteur fur la route qu'il décrit, en la prenant à Séleucie, qui étoit fituée à quelque diftance au deffous de Bagdad. De-là conduifant par l'Apolloniatide & la Chalonitide, Ifidore fait entrer dans la Médie, qu'une chaîne de montagnes, nommée *Zagros* dans l'antiquité, & aujourdhui *Tag-Aïaghi*, fépare de ces provinces. Ce qui fait l'entrée de la Médie eft un canton qu'Ifidore nomme Κάμβα, & que M. d'Anville retrouve fous le nom de *Kerin*, fur la route tendante de Bagdad à Hamedan, & à la defcente de la montagne. En s'avançant enfuite dans le pays pour arriver à la capitale, ou Ecbatane, qui eft Hamedan, on retrouve encore, fans s'écarter

de la même route, une ville nommée Κόγκοβαρ par Iſidore, & dont le nom eſt *Kenghever*. La ville de Kirman-shah, dans le voiſinage de laquelle on eſt informé que s'élève le mont Bi-ſutoun, où exiſte le monument ſculpté, ſe rencontre en poſition intermédiaire des lieux dont on vient de faire mention. Or, à la ſuite de Carina ou de Kerin, & avant Concobar ou Kenghever, Iſidore place une ville ſur une montagne où ſe voit, dit cet auteur, la ſtatue ou l'image, & la colonne ou le pilier de Sémiramis; Σεμιράμιδος ἄγαλμα καὶ στήλη: c'eſt trouver dans Iſidore une mention expreſſe de notre monument.

Ce qu'on doit regarder ici comme très-poſitif, c'eſt l'identité de lieu, dont les circonſtances locales ne permettent pas de douter. Pour ce qui eſt de Sémiramis, les écrivains de l'antiquité attribuent de ſi grandes choſes à cette Princeſſe, qu'il ne ſeroit pas étonnant qu'au défaut d'une pleine connoiſſance de ce qui regarde un monument, dont les auteurs & le ſujet ſont cachés dans l'obſcurité d'un temps très-reculé, on eût mis ſur le compte de Sémiramis ce qui peut appartenir à quelque autre grand perſonnage, dont la puiſſance ait égalé la dignité. Iſidore de Charax n'eſt pas ſeul à placer ici Sémiramis; & un des avantages de cette diſcuſſion doit être de fixer le lieu qui convient à un récit que fait Diodore de Sicile.

Biblioth. l. II. Cet hiſtorien, après un grand détail des ouvrages de Sémiramis pour l'embelliſſement de Babylone, dit que cette Princeſſe, à la tête d'une nombreuſe armée, s'étant avancée dans la Médie, vint à une montagne nommée *Bagiſtan*, où elle campa & fit planter un jardin dont l'enceinte étoit de douze ſtades: de cette montagne, ajoûte-t-il, qui domine ſur une plaine, ſortent des eaux en abondance, qui arroſoient tout le plan de ce jardin. Sur un des côtés de ce lieu délicieux, παράδεισος, ou *ferdous*, comme diſent les Orientaux, le mont Bagiſtan s'élève en rochers eſcarpés juſqu'à la hauteur de dix-ſept ſtades. Sémiramis ayant fait tailler d'à-plomb le pied de la montagne, y fit enſuite ſculpter ſon image, accompagnée de cent perſonnes à ſa ſuite: elle voulut que ſur le rocher

il fût inſcrit en caractères Syriens, qu'ayant fait entaſſer les bagages que portoient les bêtes de charge de ſon équipage, elle avoit franchi, par ce moyen, toute la hauteur de la montagne depuis la plaine juſqu'au ſommet.

Les circonſtances eſſentielles de ce récit, celles qui dépendent de la diſpoſition du lieu même, ſe reconnoiſſent ici avec la plus grande évidence: le nom de *Bag-iſtan*, dont la ſignification littérale pouvoit être inconnue à Diodore, dénote précisément, en Perſan, un eſpace qui renferme un jardin. Le même lieu, que les Perſans ont ainſi appelé par l'union de deux mots, *bag*, jardin, & *iſtan*, région ou canton, qui ſont propres à la langue Perſane, eſt actuellement appelé par les Turcs, dont la frontière n'eſt pas éloignée, *Taghi-boſtan*, ce qui en langue Turque ſignifie montagne du jardin. Dans Étienne de Byzance, Βαγίςανα eſt une ville de Médie, & Βαγίςανον une montagne du même pays. Le nom de la ville du mont Bi-ſutoun ſe lit Βαπτάνα dans Iſidore de Charax; mais la vraie leçon que donne Étienne de Byzance, veut qu'au lieu de *Baptana*, on liſe *Bagiſtana*. Diodore parlant ailleurs de la route d'Alexandre de Suſe à Ecbatane, fait mention du Bagiſtan comme de la plus délicieuſe contrée, dont les agrémens peuvent faire la récréation des Dieux mêmes, & que le conquérant de l'Aſie eut la curioſité de voir, en ſe détournant un peu du droit chemin; ce ſont les termes de l'hiſtorien. Si dans ſon texte on lit ici Βαγίςαμιν au lieu de Βαγίςανιν, M. Weſſeling a déjà remarqué le défaut de cette leçon.

Quant à la hauteur du mont Bagiſtan, rapportée par Diodore, & de dix-ſept ſtades, ce ſtade devoit être d'environ cinquante-quatre toiſes, comme celui que M. d'Anville a fait connoître dans ſon Mémoire ſur la ſituation & l'étendue de Babylone. *Mém. Acad. vol. XXVIII, page 246.* Hamdallah, Mathématicien, meſura la hauteur perpendiculaire du mont Bi-ſutoun, l'an de l'hégire 711, ou de l'ère Chrétienne 1311 ou 1312, par ordre d'Algiaptu, le pénultième des princes Mogols de la race de Genghiz-kan qui ont régné dans les provinces d'Iran; & cette hauteur eſt donnée de quatre mille pics. La meſure naturelle du *pic* eſt celle de la longueur

du bras, depuis l'olécrane ou la pointe du coude, jufqu'au bout de la main ou du doigt majeur: car πῆχυς en grec, & *cubitus* en latin, font la même efpèce de mefure: & felon les proportions d'un homme de la taille la plus commune, ni trop élevée, ni trop baffe, cette mefure naturelle eft d'environ dix-fept pouces. C'eft ce que vaut la coudée Attique, & celle que les Juifs employoient dans l'ufage ordinaire, indépendamment de leur coudée légale & facrée. Si nous appliquons cette mefure à la hauteur du mont Bi-futoun, elle fe trouve de neuf cents quarante & quelques toifes: les dix-fept ftades, fur le pied de cinquante-quatre toifes, en font neuf cents vingt.

Au refte, l'objet principal de la difcuffion préfente confifte en deux points. Le premier eft de faire voir, que le monument du mont Bi-futoun dévance le temps de Khofrew & de Shirin, contre l'opinion des Orientaux: le fecond, & le plus intéreffant, eft de retrouver un lieu dont il eft parlé dans Ifidore de Charax, & dans un hiftorien auffi recommandable que Diodore de Sicile, qui en traitant de Babylone, dit avoir écrit fur les mémoires des Macédoniens, compagnons d'Alexandre dans fon expédition. C'eft un objet diftinct & particulier, que d'examiner, fi ce que le monument repréfente convient également bien à Sémiramis, que ces auteurs défignent nommément. Si l'on prétend que la figure équeftre & gigantefque, armée d'une maffue, & renfermée fous la plus grande & la plus ornée des deux voûtes pratiquées dans le rocher, eft la figure dominante, elle paroîtra pluftôt convenir à quelque héros conquérant qu'à Sémiramis, quoique cette Princeffe ait fait la guerre en perfonne, & que par fes conquêtes elle foit célèbre dans l'hiftoire. Quand pour fe déterminer fur ce point, on ne voudroit pas remonter jufqu'au fiècle de Ninus & de Sémiramis, il faudroit toûjours fe porter au-delà de Cyrus: le lieu où fe rencontre le monument le rend plus convenable aux monarques Affyriens ou Mèdes qu'à un monarque des Perfes. La figure de femme repréfentée dans le bain, auroit grand rapport à la vie voluptueufe que les hiftoriens attribuent à Sémiramis, & aux délices qu'elle a voulu trouver en ce lieu-là,


ΑΛΦΗΟC
CΥΝ
ΑΡΕΘΩΝΙ


ΑΛΦ
CΥΝ
ΑΡΕ
ΗΟC
ΘΩΝΙ

L'inſcription qui ſubſiſte, & dont Diodore fait une expreſſe mention, la diſant écrite en caractères Syriens, eſt un objet de grande curioſité pour les Savans, qui ont à cœur de percer les ténèbres de la haute antiquité : ces caractères pourroient avoir quelque rapport avec ceux dont l'alphabet a été tout récemment trouvé par M. l'abbé Barthélemy, & qui méritent vrai-ſemblablement une dénomination plus générale que celle dans laquelle le nom de *Palmyréniens* les tient reſſerrés. Ces diverſes circonſtances concourent à rendre ce monument recommandable, & plus intéreſſant que les ſculptures de Nakshi-Ruſtem, près de Tchehil-minar ou de Perſepolis.

SUR DEUX CAMÉES,

Dont l'un repréſente les têtes de Germanicus & d'Agrippine, & l'autre celle de Caïus.

LA ſcience de l'antiquité acquerroit plus d'étendue & de certitude, s'il étoit poſſible d'avoir ſous les yeux les monumens répandus dans les différens cabinets de l'Europe : combien ſortiroit-il de lumière de tant de pièces de comparaiſon rapprochées l'une de l'autre ! elles ſe ſuppléeroient, elles ſe ſerviroient mutuellement d'interprètes ; leur diverſité multiplieroit les connoiſſances, leur conformité les aſſureroit ; le jugement ſeroit moins haſardé, lorſque pluſieurs témoins confrontés enſemble auroient dépoſé d'un fait, d'un uſage, d'une reſſemblance. C'eſt ce que ſouhaiteroit M. le comte de Caylus, & ce qu'il pratique lui-même, en communiquant au public les antiquités qu'il recueille avec tant de ſoin & d'intelligence.

Il a eu pluſieurs fois occaſion d'éprouver qu'un ſecond monument ſert ſouvent à confirmer ou à rectifier les conjectures qu'un premier monument avoit fait naître, & il en a préſenté un exemple à l'Académie, dans un Mémoire dont nous allons donner l'extrait. Le 11 Mai 1756.

Dans le cabinet de S.t Germain-des-Prés eſt une agathe-onix gravée en relief, qui repréſente deux têtes, celle d'un homme Voy. la planche.

& celle d'une femme, posées en regard: ce monument est fort
T. III, pl. 7, n.° 2. mal gravé dans le supplément de l'Antiquité expliquée; ouvrage estimable, mais dont l'étendue sert d'excuse au peu de fidélité
Page 438. des gravûres. M. Mariette dans sa Dactyliographie, nous apprend une anecdote sur cette pierre: dans les siècles d'ignorance on s'étoit imaginé que c'étoit la bague de mariage que S.t Joseph donna à la S.te Vierge, elle fut honorée sur ce pied-là pendant plus de six cents ans dans un monastère, jusqu'à ce que quelqu'un eût fait apercevoir entre les deux têtes certains caractères grecs qui ôtoient à cette pierre la dignité de Relique. La bague fut mise dans le cabinet de S.t Germain-des-Prés; les traits en sont un peu effacés par le temps, & par cette longue suite de baisers qu'une pieuse simplicité y a imprimés. Mais quoique cette belle gravûre ait perdu la plus grande partie de ces touches fines & légères qui donnent l'ame à un ouvrage & qui en font le principal attrait, on y retrouve cependant encore tant de précision dans les contours, tant de grandeur dans la distribution des masses, & un sentiment si exquis, qu'après l'avoir examiné avec les yeux les plus sévères, on est obligé d'avouer que ce rare Camée va de pair avec ce que les plus habiles graveurs de la Grèce ont fait de plus accompli.

Dom Bernard de Montfaucon a cru y voir les portraits de Germanicus & d'Agrippine, & il ne s'est pas trompé sur ce point; mais l'inscription

ΑΛΦΗΟϾ
CΥΝ
ΑΡϾΘωΝΙ

qu'on lit entre les deux têtes, l'a jeté dans l'erreur: il s'est allé imaginer qu'il y avoit faute de la part du graveur, qui auroit dû mettre ΑΛΦϾΙΟΣ ΣΥΝ ΑΡϾΘΟΥΣΗ; que les Athéniens avoient offert cette bague à Germanicus, lorsqu'il passa par leur ville pour se rendre en Orient; & que voulant le flatter, ils l'avoient fait représenter, ainsi qu'Agrippine son épouse, sous l'image de deux divinités célèbres par leur union & leur tendre attachement, Alphée & Aréthuse.

Ce

Ce ſavant Bénédictin s'eſt ici abandonné à un attrait qui ne ſéduit que trop ſouvent les Antiquaires; pour ennoblir leurs recherches, ils ſont tentés de donner de l'importance aux moindres objets, ils imaginent des occaſions brillantes. Quel chétif préſent qu'une agathe-onix pour un Prince tel que Germanicus, de la part d'une ville telle qu'Athènes, ſi jalouſe & ſi délicate dans les détails de la flatterie! L'ornement des gravûres ſur les pierres, médiocre en lui-même, n'a jamais d'autre objet dans ces temps anciens, non plus que dans le ſiècle préſent, que des témoignages domeſtiques de tendreſſe, de reſpect, de reconnoiſſance; c'eſt l'expreſſion des ſentimens qui entrent en commerce dans la vie privée.

M. Mariette, ſans avoir vû la pierre gravée, mais éclairé par la raiſon, & guidé par le goût & par l'uſage de l'art, avoit déjà réfuté ſolidement l'opinion de D. Bernard: « Il y a tout lieu de craindre, dit-il, que la conjecture de D. Bernard ne « ſoit mal fondée, d'autant plus que n'y ayant aucune faute de « grammaire dans cette inſcription, qui fait un ſens complet, « il ne paroît nulle néceſſité de faire des corrections; il eſt plus « probable que les noms, tels qu'ils ſont écrits, ſont ceux de « deux graveurs, qui auront tous deux mis la main à cette gra- « vûre, ou en y travaillant conjointement, comme ſemble l'in- « diquer l'inſcription qui eſt ſingulière, ou bien en achevant « ce que l'autre avoit laiſſé imparfait. En admettant, continue-t-il, « la ſuppoſition de D. Bernard, il faudroit, pour que la fiction « fût remplie, que les portraits fuſſent accompagnés des attributs « convenables aux caractères des deux divinités, & c'eſt ce qu'on « ne voit point: la Princeſſe rapportée ſous la figure d'Aréthuſe « devroit avoir des roſeaux dans ſa coëffure, ainſi que cette « Nymphe en a dans la ſienne ſur les médailles de Syracuſe en « Sicile; c'eſt une règle de laquelle les Anciens ne ſe ſont jamais « départis. » La gravûre exacte de ce beau Camée, que M. le comte de Caylus préſente au public, juſtifie ces réflexions.

M. le comte de Caylus en ſentoit déjà toute la juſteſſe, lorſqu'un autre Camée, qui s'eſt rencontré ſous ſes yeux, a confirmé en même temps la conjecture de D. Bernard ſur le

nom des perſonnes repréſentées, & celle de M. Mariette ſur l'inſcription. Dans le beau recueil de Camées de M. d'Azincour, eſt une tête gravée ſur une agathe-onix de la plus belle conſervation; la comparaiſon de cette tête avec les médailles, & le jugement des plus habiles Antiquaires, que M. le comte de Caylus a conſultés, l'ont convaincu que c'eſt celle de Caïus, fils de Germanicus & d'Agrippine. Cette tête eſt ſeule, & accompagnée de la même inſcription

Voy. la planche.

ΑΛΦΗΟϹ

ϹΥΝ

ΑΡϾΘωΝΙ

ces deux noms ne doivent donc pas s'appliquer aux deux têtes de la pierre du cabinet de S.t Germain-des-Prés; ce ne ſont donc que les noms des deux graveurs, & la critique de M. Mariette devient de la dernière évidence : la conjecture de D. Bernard, ſur le nom des deux perſonnes, en eſt auſſi mieux conſtatée. Il eſt naturel que les mêmes graveurs aient été employés à repréſenter le fils, après avoir gravé le portrait du père & de la mère. Il eſt à remarquer que ſur l'une & l'autre pierre les noms des graveurs ne ſuivent pas la diſpoſition ordinaire: ſur preſque toutes les autres pierres, ils ſont gravés ſur une ligne parallèle à la hauteur des têtes ou des autres objets qu'ils accompagnent; mais ce point ne fait pas une difficulté.

Il en pourroit naître une de l'aſſociation de deux graveurs pour un travail d'auſſi peu d'étendue que celui d'un Camée, ſur-tout de celui de Caïus, qui ne repréſente qu'une ſeule tête. M. le comte de Caylus prévient cette objection; il rappelle ce qu'il a déjà obſervé dans le Mémoire ſur les ſculpteurs Grecs, au ſujet de la facilité avec laquelle les artiſtes ſe réuniſſoient pour travailler des ouvrages de marbre. Il eſt vrai que cette réunion eſt plus facile à concevoir pour un grouppe, dans lequel chacun des ſculpteurs peut faire choix d'une figure qu'il travaille ſéparément; mais les graveurs en pierres étoient vrai-ſemblablement dans la Grèce, à l'égard des ſculpteurs, ce que nos miniaturiſtes ſont par rapport aux peintres : en conſéquence

Mém. Acad. t. XXV, p. 326 & 329.

il eſt à préſumer que le plus ſouvent occupés à copier ces grands artiſtes, ils les imitoient dans leurs pratiques.

Pline s'eſt exprimé préciſément, de même que nos deux pierres gravées, pour marquer l'union de deux ſculpteurs pour le travail; *Craterus cum Pythodoro, Polydectes cum Hermolao, Pythodorus alius cum Artemone.* N'eſt-ce pas la même choſe que Αλφηος συν Αρεθωνι ? Mais s'il paroît ridicule d'avancer que deux hommes aient été dans l'habitude de travailler dans le même genre ſur des ouvrages dont le volume eſt ſi médiocre, ne pourroit-on pas dire, ajoûte M. le comte de Caylus, que l'un des deux graveurs, plus heureux ou plus à la mode pour la reſſemblance, aura modelé en cire ces têtes ou plûtôt ces portraits, & que cette première opération finie, l'autre artiſte, plus intelligent ou plus renommé pour le maniement du touret, aura exécuté & terminé l'ouvrage ſur les agathes? Seroit-il impoſſible de rencontrer deux habiles artiſtes, qui malgré cette délicateſſe d'amour-propre ſi naturelle aux arts, vouluſſent mettre en commun leur réputation & leur gloire? *Lib. XXXVI. c. 4.*

MÉMOIRE

Sur une Inſcription découverte l'an 1754 à Périgueux.

L · MARVLLIVS · L · MARVLLI · ARABI
FILIVS · QVIR · AETERNVS . IIVIR
AQVAS · EARVM O QUE · DVCTVM
D S O D

Lucius Marullius, fils de Lucius Marullus Arabus, de la tribu Quirina, ſurnommé Æternus, *Duumvir, a donné à ſes frais ces eaux & leur conduite.*

CETTE inſcription a été découverte en 1754 dans la cité de Périgueux, qui eſt l'ancienne *Veſuna* ou *Viſona*, en creuſant les fondations d'un nouveau bâtiment pour le grand

Séminaire. M. l'évêque de Périgueux la fit copier exactement avec toutes les dimenſions, & l'envoya à M. l'abbé Lebeuf, dont nous allons donner les réflexions.

Les lettres ſont du plus beau caractère Romain, & probablement du temps des Antonins. La première lettre a quarante lignes de hauteur, & toutes les autres trente-cinq lignes : la pierre, longue de cinq à ſix pieds, eſt rompue en deux; mais il a été facile de rapprocher les deux fragmens pour prendre l'inſcription. Cette pierre avoit été placée originairement à une fontaine publique; on voit encore les deux tuyaux de conduite des eaux: le diamètre du tuyau ſupérieur eſt de trente-quatre à trente-cinq lignes; celui de l'inférieur eſt de quatre pouces & huit lignes.

Les inſcriptions du haut empire Romain ſont rares dans la partie de la France qui répond à l'ancienne Aquitaine. Celle-ci nous apprend que Véſune, la capitale de la cité des *Petrocorii*, étoit *municipe* au ſecond ſiècle de l'ère Chrétienne; qu'un de ſes Magiſtrats municipaux, citoyen Romain, fit une dépenſe conſidérable pour fournir à la ville une grande quantité d'eaux. Le grand tuyau de conduite donnoit environ vingt-trois pouces & demi d'eau, & le petit environ huit pouces & demi.

Le prénom *Lucius*, donné au Magiſtrat, fait connoître qu'il étoit citoyen Romain; les Étrangers, qui acqueroient le droit de bourgeoiſie Romaine, prenoient en même temps un prénom: Cicéron, en parlant de Demetrius Megas Sicilien, qui avoit été fait citoyen Romain par le crédit de Dolabella, dit: *Itaque nunc Publius Cornelius vocatur;* & d'un certain Philoxène, il ajoûte qu'il fut nommé *Caius Avianus:* mais ce qui démontre la qualité de Lucius Marullius, c'eſt qu'il étoit de la tribu *Quirina*.

Ad Famil. lib. XIII, ep. 36.

Ibid. ep. 35.

Le nom de Marullus étoit déjà connu; on trouve dans le recueil de Gruter un Marullus Antiochus & un Marullus Antrocius, dans une inſcription de Terragone.

L. Marullius étoit fils de Lucius Marullus Arabus. Je penſe que ce Marullus, Arabe d'origine, avoit pris le ſurnom d'*Arabus,* au lieu d'*Arabs;* comme le Marullus de l'inſcription

de Gruter avoit pris le ſurnom d'*Antiochus*, au lieu d'*Antiochenus*, étant probablement originaire d'une des villes d'Antioche de l'Orient. C'eſt une conjecture: je ſoupçonne que le Marullus de Périgueux n'étoit point Gaulois d'origine; mais que lui ou ſes ancêtres s'étant établis à Périgueux, ils y acquirent le droit de bourgeoiſie Romaine. On ſait que les Orientaux, & les Syriens en particulier, venoient commercer à Bourdeaux & dans les autres villes des Gaules: peut-être auſſi que Marullus étoit ſorti d'une famille d'eſclaves, qui avoit été affranchie; du moins l'on voit dans l'inſcription de Terragone, que Marullus Antrocius étoit eſclave d'un P. Ruffius. On connoît encore une inſcription de Narbonne, dans laquelle ſe trouve le ſurnom ARABVS; & une autre de Nîmes, où il eſt fait mention de Fauſtus N. ARABVS, que M. de la Baſtie a rendu par *Natione Arabus.* Il obſerve que Virgile a dit dans le même ſens: *Hyrcaniſve Arabiſve parant;* ſur quoi Servius dit: *Hic dativus venit ab eo quod eſt hic Arabus... item lectum eſt, Æthiops & Æthiopus.*

Gruter, page DCCLV.

Ibid. page DCCLXXVII.

Æneid. l. VII.

L. Marullius étoit de la tribu *Quirina;* le mot abrégé *Quir.* déſigne cette tribu Romaine, ſelon l'uſage des inſcriptions. La tribu Quirine tiroit ſon nom de la ville de Cures dans le pays des Sabins; elle fut établie en l'an 509 de Rome, 245 avant J. C. Cette tribu, avec la Véline, furent les deux dernières des Tribus que les Conſuls inſtituèrent. Le peuple Romain aſſignoit une des trente-cinq Tribus aux municipes: nous voyons par les auteurs & par les inſcriptions, que pluſieurs villes des différentes provinces étoient attachées à la tribu Quirine.

Le nom AETERNVS, qu'on lit après le nom de la Tribu, eſt le ſurnom de Lucius Marullius; c'eſt la place qu'on donnoit aux ſurnoms dans l'arrangement des titres. Le ſurnom *Æternus* ſe retrouve dans les Gaules; c'eſt le nom d'un évêque d'Évreux; il a la même ſignification que les noms *Perpetuus, Perpetua.*

Le titre de IIVIR montre que la ville de Périgueux, *Veſuna,* étoit municipe au ſecond ſiècle de J. C; privilége qui étoit d'une grande diſtinction, avant que Caracalla eût étendu le

droit de bourgeoisie Romaine à toutes les personnes libres de l'empire. On sait que les Duumvirs étoient deux Magistrats annuels qui présidoient au Conseil ou Sénat, qui étoit composé des Décurions du municipe.

AQVAS EARVMQVE DVCTVM D. S. D. Lucius Marullius fit venir des eaux dans la ville, & fit la dépense de la conduite: ces eaux étoient tirées de la source de Toulon, située près d'une hauteur, à demi-lieue ou environ de l'ancienne cité, vers le couchant; la source est si abondante qu'elle fournit encore à présent assez d'eau pour faire tourner un moulin à demi-quart de lieue.

L'inscription de Périgueux mérite d'être placée parmi les monumens des antiquités de la Gaule. Cette ville nous avoit déjà donné une inscription de l'empereur Florien, que M. l'abbé Lebeuf a expliquée.

Mém. Acad. t. XXIII, page 204.

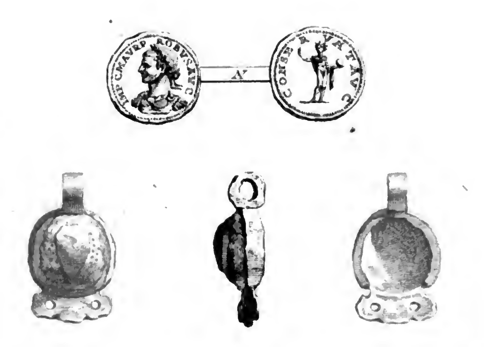
SUR DEUX ANTIQUITÉS

Trouvées dans des pierres de nature différente.

LES Membres de l'Académie doivent déposer dans son sein, non seulement tout ce que leurs recherches leur font découvrir, mais aussi tout ce que le hasard leur présente, qui peut avoir quelque rapport aux monumens antiques. C'est ce qui a engagé M. le comte de Caylus à communiquer à l'Académie les deux découvertes suivantes, aussi intéressantes pour l'Histoire Naturelle que pour l'objet ordinaire de nos recherches.

1.er Juillet 1755.

M. l'abbé Fénel nous a plusieurs fois parlé d'une médaille trouvée, il y a quelques années à Sens, dans la plus grande épaisseur d'une grosse pierre blanche. Cette pierre n'avoit rien d'extraordinaire pour le grain & la qualité; elle étoit parfaitement semblable à toutes les pierres de taille qu'on emploie ordinairement dans ce pays; on la débitoit même pour la placer dans un bâtiment; nulle fracture, aucun éclat n'avoit pû permettre à cette médaille de s'introduire dans un corps de cette


IMP C M AVR PROBVS AVG
CONSERVAT AVG

solidité: il en faut inférer que ce corps n'avoit aucune consistance quand ce monument a pris la place qu'il occupoit. Cette médaille est d'or, très-bien conservée, & ce qu'on appelle à fleur de coin; elle représente la tête de l'empereur Probus, & le Soleil ou le Génie de l'empire au revers.

M. l'abbé Fénel nous avoit promis un détail circonstancié, & tel qu'il étoit nécessaire sur la nature de la pierre, la situation & la profondeur de la carrière, &c. il est mort sans nous avoir donné cette satisfaction; mais il a eu l'attention de procurer la médaille en question au Cabinet du Roi: M. le comte de Caylus l'a fait dessiner dans sa grandeur réelle. *Voy. la planche.*

Ce fait seroit peut-être demeuré long-temps enséveli dans une sorte d'oubli, sans un autre évènement à peu près pareil, qui a rappelé à M. le comte de Caylus le souvenir du premier. Ces deux faits se prêtent un secours mutuel, & peuvent servir à fixer les idées sur la formation des pierres. Leur accroissement n'exige peut-être pas un temps si long qu'on auroit pû l'imaginer. Des évènemens plus heureux encore, donneront sans doute de plus grands éclaircissemens. Quoi qu'il en soit, M. Aved, Peintre en portrait, a fait depuis quelque temps l'acquisition d'une maison de campagne, à Saintré, à quelques lieues de Paris, au dessus de Corbeil, sur la Seine. Pour rendre l'habitation plus agréable, il a fait démolir deux vieilles tours, telles qu'on les fabriquoit dans les derniers siècles pour mettre les maisons de campagne en état de défense dans ces temps malheureux, où les guerres civiles déchiroient la France. Ces tours étoient bâties de pierres de meulière, dont l'espèce dure & grommeleuse résiste à l'humidité. Comme M. Aved faisoit arranger cette démolition pour employer les matériaux à d'autres usages, un manœuvre, en équarissant ces pierres pour les entoiser, en cassa une en sa présence; il en vit tomber un petit morceau de bronze, dont la forme étoit moulée des deux côtés de la fracture; il a fait présent de cette petite antiquité à M. le comte de Caylus : elle est gravée sur la planche au dessous de la médaille; elle est dessinée de trois côtés, & de la grandeur de l'original. Ce petit monument est du genre de

ceux qui ont été envoyés de Bavai, & que l'on voit dans le second volume des Antiquités de M. le Comte. Il est difficile de déterminer positivement l'ancien usage de ce morceau; mais on peut dire en général qu'il servoit, ainsi que les autres, à des parures militaires, soit pour les hommes, soit pour les chevaux: ce qu'il y a de certain, & ce qui nous suffit, c'est qu'il est antique, Romain, de la même fonte & du même travail que ceux de Bavai: il n'est pas des mieux conservés; on ne peut distinguer l'ornement en relief dont il étoit décoré; il étoit sans doute usé par le frottement, quand il est tombé sur la terre, qui depuis s'est convertie en pierre.

Ces deux rencontres doivent engager particulièrement les Observateurs à considérer les pierres dans leurs éclats, & les avertir qu'elles recèlent quelquefois des antiquités.

La formation des pierres se trouve également confirmée par ces deux monumens: leur fabrique ne peut être de temps fort éloignés l'un de l'autre. Il est vrai que la médaille indique plus clairement le temps auquel la pierre n'étoit pas encore formée; elle n'a peut-être acquis son degré de dureté que long-temps depuis le règne de Probus; mais au moins elle n'avoit aucune solidité quand ce Prince est parvenu à l'empire, c'est-à-dire l'an 276 de Jésus-Christ.

EXAMEN

D'un passage de Grégoire de Tours, sur le temps où l'on a commencé d'enterrer les Morts dans les Cités.

PLUS un ouvrage est célèbre, plus la critique, qu'on peut appeler la garde de la vérité, doit être attentive à l'épurer, & à relever des erreurs qu'une grande autorité rendroit d'autant plus contagieuse. C'est encore une règle de critique, que le témoignage d'un auteur, quelque considérable qu'il soit, ne détruit pas une opinion reçûe, lorsqu'il peut recevoir une explication

explication qui la laisse subsister. M. l'abbé Lebeuf a suivi ces deux principes dans une Dissertation qu'il a lûe à l'Académie, & dont nous allons donner le précis. L'ouvrage qu'il critique est celui des Bollandistes; ceux-ci s'appuient sur l'autorité de Grégoire de Tours, pour combattre un sentiment bien fondé. 19 Février 1754.

On connoît la loi des douze tables, qui défend d'enterrer les morts dans les villes; elle fut en vigueur dans les Gaules jusqu'après l'établissement des François; le premier exemple contraire n'est que du VI.e siècle, encore n'étoit-ce qu'une exception particulière; ce ne fut qu'au X.e siècle que l'infraction de l'ancienne règle commença de devenir commune: telle est l'opinion généralement reçûe. *Vita S. Vedasti, Atreb.*

Cependant les Bollandistes, dans la vie de S.t Lidoire, le second des évêques de Tours qui soient connus, ont avancé que ce Prélat, qui mourut vers l'an 370, fut inhumé dans l'église cathédrale qu'il avoit bâtie dans la cité de Tours, & que S.t Martin, son successeur, transporta dans la même église le corps de S.t Gatien, premier évêque de cette ville. *Acta SS. Sept. t. IV.*

Ces deux assertions paroissent fondées sur deux passages de Grégoire de Tours; les voici: *Hic (Litorius) ædificavit Ecclesiam primam infra urbem Turonicam cùm jam multi Christiani essent: primaque ab eo ex domo cujusdam Senatoris basilica facta est..... obiit in pace, sepultusque est in suprascripta basilica, quæ hodieque ejus nomine vocitatur.* Et dans l'article suivant, parlant de S.t Martin, il dit: *Hic transtulit corpus beati Gatiani, sepelivitque ipsum juxta sepulchrum S. Litorii in illa nominis sui præfata basilica.* *L. X, c. 31, n.° 2, édit. de D. Bouquet.*

Mais on n'a pas observé que dans le premier passage il s'agit de deux édifices différens, l'un appelé *ecclesia*, c'est la grande église, qui fut bâtie par S.t Lidoire dans la ville même; l'autre est la basilique, qui ne fut pas bâtie par le Saint; c'étoit auparavant la maison d'un Sénateur. L'abbé de Marolles a mal rendu ce passage; voici comme il faudroit le traduire: *ce saint évêque (S.t Lidoire) voyant déjà beaucoup de Chrétiens dans la cité de Tours, y fit bâtir une église, & ce fut la première qu'on y vit: ce fut lui pareillement qui fit, d'une maison de Sénateur, la première*

basilique. Cette basilique étoit hors de l'enceinte de la cité, qui étoit fort resserrée, comme on en peut juger encore à présent: les Sénateurs préféroient d'être logés hors de la cité, afin d'être plus au large. Si le mot *basilica* ne désignoit pas ici un édifice différent de celui qui est auparavant désigné par le mot *ecclesia*, la répétition du mot *prima* seroit inutile: de plus on voit, par Grégoire de Tours même, que le terme *ecclesia*, sans aucune addition, signifioit l'église cathédrale; les autres se nommoient *basilica*. Dans l'endroit déjà cité, rapportant les noms des lieux où devoient être célébrées les vigiles des grandes fêtes, qui étoient alors au nombre de seize, il dit qu'aux quatre fêtes les plus solennelles, savoir Noël, l'Épiphanie, Pâques & la Pentecôte, les vigiles se célébroient *in Ecclesia:* celles des autres fêtes étoient assignées à d'autres lieux qu'il appelle tous *basiliques*: *ad basilicam domni Martini, ad basilicam in baptisterio, &c.* au jour natal de S.[t] Lidoire, sa vigile est célébrée *ad ipsius basilicam*. On ne peut douter que le mot *ecclesia* ne signifie ici l'église principale, & le mot *basilica* les autres églises.

Ainsi la basilique bâtie par S.[t] Lidoire ayant été hors de la cité, on y a pû enterrer ce saint Évêque sans enfraindre la loi des douze tables; S.[t] Martin a pû de même y transporter le corps de S.[t] Gatien. Si dans des canons du VI.[e] siècle on lit celui-ci, *Firmissimum hoc privilegium usque nunc amplius retinent Galliæ civitates, ut nullo modo intra ambitum murorum cujuslibet defuncti corpus humetur*, à plus forte raison cette règle s'observoit-elle au IV.[e] siècle, dans une métropole telle que Tours. En effet S.[t] Martin, successeur de S.[t] Lidoire, fut inhumé dans le cimetière public, en un lieu découvert, où il n'y eut que depuis un oratoire.

Conc. Bracar. an. 563.

Ce qui prouve encore que l'église de S.[t] Lidoire n'étoit pas dans la cité, c'est que lors de l'incendie de Tours, en 561, cette cité ne contenoit que trois églises, savoir la grande église, celle de S.[t] Gervais, bâtie par Ommatius, douzième évêque, & celle de Notre-Dame, commencée par le même, & achevée par le quinzième évêque, nommé *Injuriosus:* Eufrene, dix-huitième évêque, en répara deux; il laissa à son successeur le soin de

Greg. Tur. l. x, c. 31, n.° 18.

réparer la troisième. Ce successeur fut S.t Grégoire lui-même, qui assure qu'il fut dix-sept ans à la rebâtir: il l'appelle *ecclesiam urbis Turonicæ*, sans y ajoûter d'autre titre; c'étoit donc la cathédrale: il dit qu'il y trouva des reliques des martyrs d'Agaune, qui en sont encore les anciens patrons; il parle encore de beaucoup d'autres reliques, sans dire un mot des corps de S.t Lidoire ni de S.t Gatien; ils n'avoient donc pas été inhumés dans la cathédrale.

M. l'abbé Lebeuf place cette ancienne basilique de S.t Lidoire, maintenant détruite, dans la rue qui porte le nom de ce Saint, où l'on en voit encore les vieux fondemens, & où l'usage s'est conservé d'aller en procession le jour de S.t Lidoire: ce quartier est bien loin des murs de l'ancienne cité de Tours.

CONJECTURE

Sur l'usage des soûterrains qui se trouvent en grand nombre en Picardie.

ON trouve un grand nombre de soûterrains dans le diocèse d'Amiens, des deux côtés de la rivière de Somme; leur forme est très-différente de celle des aqueducs. On ne peut dire non plus que ce soient des cryptes, telles que les catacombes de Rome, creusées pour des sépultures. On n'y a jamais trouvé ni inscriptions ni ossemens; & d'ailleurs la régularité de leur alignement & toutes les autres circonstances font connoître que ces lieux étoient destinés à l'habitation des hommes. Ce sont des allées de sept ou huit pieds de largeur, & d'autant de hauteur, bordées à droite & à gauche de chambres ou cabinets pratiqués dans le tuf ou dans la craie. La pluspart de ces soûterrains sont comblés par l'éboulement des terres; dans ceux qui sont les plus entiers, on voit encore vingt, vingt-cinq & jusqu'à quarante de ces cabinets: en certains lieux, ces cabinets sont quarrés; dans d'autres, ils s'arrondissent en forme de demi-cercle; par-tout ils sont creusés avec art, &

ceux du même soûterrain ont la même forme & les mêmes proportions. M. l'abbé Lebeuf en connoissoit dans plus de trente paroisses, depuis l'embouchûre de la Somme jusqu'auprès de Péronne, & il ne doutoit pas qu'il n'y en eût beaucoup d'autres que le hasard n'avoit pas encore donné occasion de trouver. M. Baillet, curé de Bayonvilliers en Santerre, homme instruit & intelligent, ayant en 1749 informé l'Académie, qu'on avoit découvert dans un village voisin nommé *le Quesnel*, un soûterrain plus considérable que les autres, l'Académie s'adressa à M. Chauvelin, alors Intendant d'Amiens, pour s'en procurer une exacte connoissance. Ce Magistrat zélé pour le progrès des Lettres, qu'il a lui-même cultivées avec soin, envoya sur les lieux M. Barbie, Inspecteur des ponts & chaussées de la généralité de Picardie. Cet Ingénieur leva le plan du soûterrain; & M. le comte de Caylus l'a fait graver tel qu'il est représenté sur la planche qui accompagne cet extrait: en voici l'explication donnée par l'Ingénieur.

Ces retraites étoient distribuées sous la forme d'une croix de S.t André: les deux rameaux ou allées se croisoient à l'endroit d'un puits, autour duquel on tournoit; l'un de ces rameaux avoit quarante toises & l'autre trente-huit de longueur, sur sept pieds de largeur & sept pieds de hauteur: ils étoient creusés & voûtés à plein ceintre dans le tuf & dans le crayon, à trente pieds au dessous du raiz de chaussée du terrein naturel.

Voy. la planche. Le puits *A* qui partage ces rameaux, creusé pareillement dans le tuf, avoit neuf pieds de diamètre, & servoit à un double usage; il donnoit de l'air à tout le soûterrain par les quatre ouvertures marqués *B*; & il fournissoit de l'eau à ceux qui étoient renfermés dans le soûterrain: ce puits, à présent comblé, s'ouvroit sur la surface du terrein, & dans les temps de tranquillité il servoit aux usages de la paroisse.

Ce soûterrain avoit trois entrées ou issues; l'une au midi *C*, l'autre au couchant *D*, & la troisième dans l'eglise du lieu: les deux premières entrées se bouchoient par des terres que l'on jetoit au devant; elles étoient d'autant moins remarquables qu'elles donnoient dans des trous à marnes auprès desquels on

voyoit toûjours des terres nouvellement remuées. La troisième entrée s'ouvroit dans l'église, & étoit défendue par une grosse tour quarrée flanquée de quatre tourelles fort élevées, qui servoient également à découvrir l'approche des ennemis & à les repousser: cette tour, qui formoit aussi le portail & le clocher de l'église, est tombée depuis plusieurs années, & il n'en reste plus de vestiges.

Les deux rameaux étoient garnis à droite & à gauche de quarante cellules ou retraites particulières; les quatre plus grandes autour du puits servoient, selon la tradition du pays, à renfermer les bestiaux, & les trente-six autres à retirer les habitans. Les entrées des quatre grandes cellules avoient trois ou quatre pieds d'ouverture, & celle des autres deux pieds & demi; chacune de ces dernières avoient douze pieds de longueur sur dix pieds & demi de profondeur; elles étoient creusées & voûtées dans le tuf en forme de demi-cul de four; elles avoient chacune une cave creusée dans un des coins, en forme d'un cone tronqué, dont le sommet marqué *E* pouvoit avoir deux pieds à deux pieds & demi de diamètre; la base étoit de six à sept pieds, sur autant de hauteur perpendiculaire: c'étoit dans ces caves qu'on renfermoit les grains battus ou les autres denrées.

De tous ces soûterrains il n'en reste plus d'apparens qu'environ trente pieds de longueur à l'endroit marqué *F*, & c'est où les femmes & les filles du village se retirent dans les soirées d'hiver pour travailler ensemble: on y descend par un escalier qui part d'une maison voisine au point *G*; le reste est devenu impraticable par les divers éboulemens de terre. On a marqué sur le plan, l'emplacement de l'église & des maisons, afin de mieux indiquer la véritable position de ces retraites.

On est persuadé dans le pays, que ces soûterrains ont servi à retirer les habitans & leurs effets pendant les ravages des guerres, & on les appelle communément les soûterrains des guerres; mais les uns croient qu'ils ont été pratiqués au commencement du VII.e siècle, à l'occasion d'une prétendue invasion des Huns; les autres ne leur donnent pas plus d'ancienneté que le temps des guerres des Anglois ou des Calvinistes; il y en

a même qui prétendent que ces retraites n'ont été creusées que sous le règne de Louis XIV.

M. l'abbé Lebeuf, qui avoit visité ce pays, entreprit de discuter cette question dans un Mémoire; il étoit persuadé que ces travaux n'étoient ni si modernes ni si anciens; il les rapportoit au temps des ravages des Normands: voici ses preuves.

En 1755.

1.° Ces soûterrains étoient connus dès le x.ᵉ siècle, on les appeloit *caves*, & cette dénomination servoit à distinguer le village de S.ᵗ Marchel en Santerre d'un autre S.ᵗ Marchel du diocèse de Noyon, à trois ou quatre lieues de-là, près de Péronne. Le premier est appelé *S.ᵗ Marchel-cave* dans des titres du x.ᵉ siècle, selon M. l'abbé Châtelain, un des critiques les plus éclairés en ces matières: tout le terrein de ce village étoit traversé par de pareils soûterrains.

2.° L'opinion selon laquelle ces retraites ont été creusées pour mettre les habitans à couvert des Huns dans le VII.ᵉ siècle, n'a d'autre fondement que de fausses étymologies: sur ce qu'un des lieux les plus considérables de ce territoire est Lihons, qui se trouve quelquefois écrit Lihuns, on a prétendu que les Huns avoient résidé en ce pays; & comme l'idée de ce peuple barbare se trouve presque inséparablement jointe à celle de dévastation, on a été de-là conduit à penser qu'ils y avoient fait d'horribles ravages: cette idée a fait naître une autre étymologie; le sang humain, dit-on, ruisseloit dans les campagnes; ce fut après le desséchement de ces ruisseaux de sang, que le terrein prit le nom de *Sanguis tersus*, dans le vieux françois *Sang-ters*, d'où est venu par corruption le nom de Santerre, que le pays porte aujourd'hui. Selon d'autres auteurs ce furent les Huns que le roi Dagobert tailla en pièces, & de-là ce lieu fut appelé *Leo in stagno Sanguinis*, c'est-à-dire *Lion en Santerre.* Toutes ces origines sont également chimériques, selon M. l'abbé Lebeuf. Le prieuré de Lihons est nommé, dans les titres primitifs, *Lehunum*, ce qui détruit l'étymologie tirée des Huns: celle qui dérive le nom de Santerre de *Sanguis tersus*, n'est pas mieux appuyée; les premiers titres où le prieuré de Lihons en Santerre soit nommé *in Sanguine terso* sont de l'an 1317; les

Guibert de Nogent.
Notes de Dom Luc d'Achery, p. 567.
Mſ. de Saint Victor, n.° 116.
Lestoc. dissert. sur S. Firmin.

regiſtres du Parlement en font mention, mais c'eſt ſeulement en l'année 1368: Jean d'Ypres, moine de S.t Bertin plus avant dans le même ſiècle, nomme auſſi le pays *Sanguis terſus*, & en françois *Sang-ters;* mais Enguerrand de Monſtrelet, qui étoit de Cambrai, écrit *Saintois*, & entre autres lieux il nomme, *Lihons en Saintois:* Guillaume le Breton, contemporain de Philippe Auguſte, appelle le pays de Santerre *Sancterienſe ſolum;* c'eſt une remarque de M. l'abbé de Longuerue, & avant lui de M. de Valois: mais ce qui a échappé à ces Savans, c'eſt que Philippe I.er dans un diplome de l'an 1066, nomme ce pays *Santers;* le reſte de la charte eſt en latin, & l'on voit que les moines de S.t Médard de Soiſſons, en faveur deſquels cette charte fut expédiée, ignoroient, auſſi-bien que le ſecrétaire du Chancelier, que le nom de ce pays fût *Sanguis terſus:* il s'écrivoit ſans *g*, & il paroît que l'hiſtoire du maſſacre des Huns n'étoit pas encore inventée.

Rég. de records.

L'abbé de Longuerue, deſcript. de la France.

Valeſ. notit. Diplom. pag. 585.

3.° Après avoir combattu ces deux opinions, M. l'abbé Lebeuf établit la ſienne: rien n'eſt plus naturel que de penſer que ces ſoûterrains ont été employés à mettre les habitans à couvert contre les courſes des Normands; nos Chroniqueurs des IX.e & X.e ſiècles parlent ſouvent des deſcentes de ces barbares, qui remontoient la Somme juſque vers Péronne & S.t Quentin, ſur de petites barques propres à porter huit ou dix hommes; on y lit que dès l'an 860 ils réſidoient ſur les bords de cette rivière: comme elle paſſe ſur les terres du Ponthieu, de l'Amiennois & du Santerre, les payſans de ces cantons, plus expoſés à ces irruptions, ſongèrent à ſe mettre à couvert avec leurs effets. Les excavations dont on avoit tiré des pierres pour bâtir furent d'abord jugées les plus propres à ſervir d'aſyle; on y pratiqua des retraites; & le nombre des fugitifs augmentant toûjours, on creuſa de nouveau, on alligna ce terrein, on réédifia ou l'on conſtruiſit les égliſes des villages auprès de ces aſyles, & l'on eut quelquefois l'attention d'en placer l'entrée dans les égliſes mêmes; on eut ſoin de les pratiquer à des diſtances où les eaux de la Somme ne puſſent pénétrer par filtration, même dans les débordemens: auſſi ne trouve-t-on

ces soûterrains que dans un éloignement de trois ou quatre lieues des bords de la Somme.

C'est au grand nombre de ces soûterrains, où les habitans du Santerre sauvoient leurs personnes & leurs effets, qu'on peut rapporter le nom de *Territorium sanctæ liberationis*, qu'une partie de cette contrée conservoit encore dans le XII.[e] siècle, d'autant plus que l'entrée de ces retraites s'ouvroit dans les églises paroissiales. M. l'abbé Lebeuf a vû cette expression employée dans un acte d'environ l'an 1180, qui est un échange entre l'abbaye de Breteuil du diocèse de Beauvais, & le prieuré de Lihons en Santerre: il y est marqué que les villages de Resinvillers & de S.[t] Aubin sont du territoire de la Sainte délivrance; or ces deux villages sont contigus aux territoires de Mézières, de Hangest & du Quesnel, où l'on retrouve trois anciens soûterrains: ce qui peut faire raisonnablement conjecturer que c'étoit relativement à l'utilité de ces retraites que ce canton étoit appelé *Territorium sanctæ liberationis.*

Chartular. monast. sancti Petri de Lehuno, in Biblior. Regia, fol. 27, vel 341.

ÉCLAIRCISSEMENS

Sur la chronologie des règnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune.

IL s'est élevé entre les Savans quelques contestations au sujet du temps où Louis VII, dit *Louis le Jeune*, a commencé de régner. Les diplomes de ce Prince, loin de servir à fixer cette incertitude, sont eux-mêmes d'une date fort incertaine, parce que c'étoit alors l'usage de les dater seulement de l'année du règne, sans y marquer ni l'année de l'ère Chrétienne, ni le mois & le jour de l'expédition. M. l'abbé Lebeuf, à l'aide de quelques chartes d'une vérité incontestable, mais peu connues jusqu'à présent, a dissipé ces nuages dans un Mémoire qu'il a lû à l'Académie: nous allons en tracer l'extrait.

Le 19 Février 1754.

Pour éclaircir la chronologie du règne de Louis VII, il faut fixer la date de trois évènemens, qui sont autant d'époques fondamentales:

fondamentales: le premier eſt le ſacre de ce Prince; le ſecond eſt ſon aſſociation à la Couronne; le troiſième eſt la mort de Louis le Gros, qui le laiſſa ſeul poſſeſſeur du royaume.

La première époque ne peut être conteſtée; il eſt conſtant que ce fut l'an 1131, au mois d'octobre, que Louis VII fut ſacré à Reims du vivant de ſon père, dans l'égliſe de Saint Remi, par le pape Innocent II. Robert du mont Saint-Michel, Chroniqueur contemporain, nous donne le jour du mois & de la ſemaine où ſe fit cette cérémonie: c'étoit le Dimanche 25 octobre, & d'ailleurs on ſait certainement le temps auquel ce Pape étoit à Reims.

Pour ce qui eſt de la ſeconde époque, les ſentimens ne ſont pas unanimes; Dom Mabillon la place en l'année 1135: *Annal. Bened. t. VI, p. 259.* ce fut alors, dit-il, que Louis le Gros, étant dans la vingt-huitième année de ſon règne, tomba dangereuſement malade; & craignant de mourir, il mit entre les mains de ſon fils l'adminiſtration du royaume; mais cette aſſociation doit concourir avec l'année 1134 ou même 1133, puiſqu'au mois de juillet 1137, ce jeune Prince étoit dans la quatrième année de ſon règne, comme il eſt prouvé par une charte authentique qui ſe trouvoit à la Chambre des Comptes avant l'incendie, & que M. de Laurière a fait imprimer ſur l'original dans le premier volume des Ordonnances; c'eſt une exemption des droits régaliens, accordée à l'archevêque de Bourdeaux & aux Évêques & Abbés de la même province, à l'occaſion du mariage de Louis le Jeune avec Éléonore de Guyenne; cette pièce a été donnée d'une manière très-imparfaite & très-fautive dans l'édition du *Gallia Chriſtiana*, faite par le P. de Sainte-Marthe. *T. II, col. 812.* M. l'abbé Lebeuf en a recouvré une copie en forme, faite & vérifiée en 1319 à la réquiſition du chapitre de Bourdeaux. Cette copie eſt conforme à l'original publié par M. de Laurière: la voici.

In nomine ſancte & individue Trinitatis. Amen. Ego Ludovicus junior magni Ludovici filius, Dei gratia, rex Francie & dux Aquitanorum. Tibi dilecte in Domino Gauffride Burdegalenſis archiepiſcope cum ſuffraganeis epiſcopis, Raynundo Agennenſi,

Lamberto Engolismensi, Guillelmo Pictavensi, Guillelmo Petragoricensi, necnon cum abbatibus Burdegalensis provinciæ vestrisque successoribus in perpetuum. Regie majestatis est Ecclesiarum quieti pia sollicitudine providere, & ex officio suscepte à Domino potestatis earum libertatem tueri, & ab hostium seu malignantium incursibus deffensare. Sic nimirum regalis apicem dignitatis nos a Domino a quo omnis potestas est consecutos esse constabit, si juxta evangelicam constitutionem & apostolice doctrine traditionem in sancte Dei Ecclesie ministerium accincti pro ejusdem contuenda libertate qua Christus eam liberavit & pacis quiete operam demus. Ea propter petitionibus vestris communicato prius Episcoporum, Abbatum & Procerum nostrorum consilio, duximus annuendum; & in sede Burdegalensi & in prenominatis episcopalibus sedibus, abbatiis ejusdem provincie que defuncto illustri Aquitanorum duce & comite Pictavis Guillelmo per filiam ipsius Alienordim nobis sorte matrimonii cedit, in Episcoporum & Abbatum suorum electionibus canonicam omnino concedimus libertatem absque hominii juramenti seu fidei per manum date obligatione. Porro decedentis Archiepiscopi & suffraganeorum ipsius Episcoporum sive Abbatum decedentium res universas successorum usibus regia auctoritate servari volumus & concedendo precipimus illesas. Hoc quoque adjicientes ut omnes Ecclesie infra denominatam provinciam constitute, predia, possessiones & universa ad ipsas jure pertinentia secundum privilegia & justitias & bonas consuetudines suas habeant & possideant illibata. Quin imo Ecclesiis ipsis universis & earum ministris cum possessionibus suis canonicam in omnibus concedimus libertatem. Quod ut stabilitatis obtineat munimentum scripto commendari, & sigilli nostri auctoritate & nominis nostri Karactere corroborari precipimus. Actum Burdegalæ in palacio nostro publice anno incarnati Verbi m.° c.° xxxvij.° regni nostri iiij.° in presentia Gauffridi venerabilis Carnotensis episcopi apostolice sedis Legati, Alverici Bituricensis archiepiscopi, Hugonis Turonensis archiepiscopi, Gauffridi Burdegalensis archiepiscopi, Hel. Aurelianensis episcopi, Raymundi Agen. episcopi, Lamberti Engolismensis & Guillermi Xantonen. episcoporum: Augerii (faute, pour *Sugerii*) *abbatis sancti Dionysii, astantibus in palacio nostro quorum nomina*

ſubtitulata ſunt & ſigna. Signum Radulphi Viromandorum comitis & dapiferi noſtri, SS. Guillelmi Buticularii. SS. S. Hugonis Camerarii. S. S. Hugonis Conſtabularii. Data per manum Algrini Cancellarii.

A l'occaſion de ce mariage de Louis VII avec Éléonore, les Évêques & les Abbés de la province de Bourdeaux avoient commencé par agir auprès du roi Louis le Gros, pour obtenir la liberté d'élection & l'exemption du droit de régale. M. l'abbé Lebeuf a rapporté en entier le diplome que Louis le Gros accorda ſur leur demande; il eſt conforme à celui de Louis le Jeune; & par la comparaiſon de ces deux pièces, on voit ſenſiblement que le diplome du père a ſervi de modèle à celui du fils; ils ont tous deux les mêmes dates chronologiques, & il y a apparence qu'il ne s'écoula pas un mois entre l'expédition de l'un & de l'autre. Celui de Louis le Gros eſt daté de Paris; il fut porté à Bourdeaux vrai-ſemblablement par Algrin, qui y eſt qualifié *Aſſegretis*, c'eſt-à-dire Secrétaire du roi Louis le Gros, & qui exerça la fonction de Chancelier de Louis le Jeune. Le Chancelier nommé dans l'acte de Louis le Gros, eſt Étienne; & ceux qui ont prétendu qu'il n'y a ſous le règne de ce Prince aucune charte d'un Chancelier de ce nom, n'avoient pas vû cette pièce.

Ces deux chartes ſont déciſives ſur le nombre des années qu'il y avoit que Louis le Jeune étoit aſſocié à la royauté, lorſque ſon père mourut. Étienne, Chancelier de Louis le Gros, fait dire à ce Prince: *Actum Pariſiis in palacio noſtro publice anno incarnati Verbi m.° c.° xxxvij.° regni noſtri xxviiij.° Ludovico filio noſtro in Regem ſublimato anno iiij.°*. Algrin, Chancelier de Louis le Jeune, finit ainſi: *Actum Burdegalæ in palacio noſtro publice anno incarnati Verbi m.° c.° xxxvij.° regni noſtri iiij.°* Il s'enſuit qu'au mois de juillet 1137, il y avoit plus de trois ans que Louis le Jeune étoit regardé comme roi avec ſon père, & qu'ainſi ſon élévation à la royauté ne peut avoir été faite en 1135; mais que ſi elle eſt d'un mois antérieur au mois de juillet, elle eſt de l'année 1134; & que ſi elle eſt d'un mois poſtérieur à celui de juillet, il faut la

faire remonter à l'année 1133 : on verra tout-à-l'heure pourquoi on doit ſuppoſer que le diplome de Louis le Jeune eſt du mois de juillet. Ces deux dates prouvent encore, contre ce qui eſt dit dans les annales Bénédictines, que Louis le Gros n'étoit pas dans la vingt-huitième année de ſon règne quand il aſſocia ſon fils à la Couronne.

Les deux chartes citées ne ſont pas les ſeules qui prouvent que cette aſſociation dura plus de trois ans; les annales Bénédictines rapportent en entier une charte de Louis le Jeune, tirée des archives de l'abbaye d'Hières au diocèſe de Paris, dont la date eſt de l'an 1138, & de la ſixième année du règne de ce Prince. Il avoit donc régné avec ſon père durant quatre ans, & enſuite ſeul une partie des années 1137 & 1138; il s'enſuit même de cette dernière charte que Louis le Jeune avoit été aſſocié à la royauté dans un mois de l'année 1133 poſtérieur au mois de juillet. M. l'abbé Lebeuf remarque que cette dernière charte eſt la ſeule, qu'il connoiſſe, où les années de Louis le Jeune, régnant ſeul, ſoient datées de la première année de ſon aſſociation; toutes les autres datent de l'année où il ſuccéda à ſon père. Une des plus curieuſes & qui n'a jamais été publiée, eſt celle de la fondation de l'abbaye de Chaalis près de Senlis, projetée par Louis VI & exécutée par Louis VII; le chancelier Algrin y fait dire à Louis le Jeune, *Actum publice Pariſiis anno incarnati Verbi m.° c.° xxxviij.° regni noſtri primo.* Dans une autre charte concernant le prieuré de la Charité-ſur-Loire, Algrin finit ainſi : *Actum publice apud Bituricas in palatio noſtro, anno incarnationis Dominicæ m.° c.° xxxviij.° regni noſtri ſecundo.* Ce Chancelier étant à Melun en 1139, fait dire au roi Louis VII, *anno regni noſtri tertio;* & de même dans une autre datée de Paris de la même année.

Theſ. anecd. t. I, col. 390.

Ibid. col. 392.

Ex autogr. in tabul. ſancti Maglorii.

M. l'abbé Lebeuf termine cette diſcuſſion par deux obſervations; l'une ſur le titre de *Jeune* que ſe donne Louis VII au commencement du diplome qui a été rapporté; *ego Ludovicus Junior, magni Ludovici filius :* on voit par-là que ce n'eſt pas un ſurnom que la poſtérité lui ait donné pour le diſtinguer de ſon père. La ſeconde obſervation roule ſur le chancelier

Étienne, nommé dans le diplome de Louis le Gros : on voit qu'en 1137 il y avoit un chancelier de France de ce nom, & que cet Étienne doit être différent d'Étienne de Senlis, alors évêque de Paris; les deux Duchêne, D. Mabillon, M. Dufourny, le P. Ange, le P. Anſelme & M. du Cange confondent ces deux Étiennes; la même erreur ſe trouve dans l'épitaphe d'Étienne évêque de Paris, qui ſe lit dans l'abbaye de S.t Victor de cette ville; mais cette épitaphe eſt récente. Dom Brice ne s'eſt pas laiſſé entraîner à ces autorités; il inſinue que cet Étienne, chancelier de Louis le Gros, pourroit bien être Étienne de Garlande, qui fut Chancelier en l'an 1106. Mais M. l'abbé Lebeuf a peine à croire que cet Étienne de Garlande ait été en état d'exercer en 1137, c'eſt-à-dire trente-un an après; ce qu'il y a de certain, dit-il, c'eſt que l'Étienne qui a expédié le diplome de Louis le Gros, ne peut pas être Étienne de Senlis, évêque de Paris, parce que dans cet acte ce même Évêque eſt mentionné comme un des témoins. Il y en a une preuve encore plus forte, c'eſt la fameuſe charte paſſée l'an 1136 entre le roi Louis le Gros & ce même évêque de Paris, dit Étienne de Senlis; le Prince déclare que ce Prélat l'a aſſocié à la jouiſſance du territoire de Champeaux; elle finit, comme celle de Bourdeaux, par ces mots, *Data per manum Stephani cancellarii :* or qui pourroit jamais s'aviſer de croire qu'Étienne, évêque de Paris, traitant avec le Roi, ait paru comme Chancelier dans l'acte du traité, & qu'il en ait lui-même donné l'expédition?

Gall. Chriſt. t. VII, col. 64.

Hiſt. Eccl. Paris, t. II, p. 39.

Le troiſième évènement qui doit ſervir d'époque pour la chronologie du règne de Louis le Jeune, eſt la mort de Louis le Gros, après laquelle Louis le Jeune commença à régner ſeul. On convient que Louis le Gros mourut le premier d'août; mais l'anonyme qui a continué Sigebert de Gemblours, marque l'an 1135 & 1136; la chronique d'Albéric, quoique fort eſtimée pour les faits voiſins du temps de l'auteur, place la mort de Louis le Gros en 1135. Il faut certainement la mettre en 1137, les diplomes cités ci-deſſus en donnent une preuve indubitable, & en cela ils s'accordent avec Robert du mont S.t Michel, qui vivoit alors, avec la chronique de Vézelai &

Bibl. mſ. Labb. t. I.

avec celle de Guillaume de Nangis, moine de S.t Denys, postérieur à la vérité de plus d'un siècle, mais qui avoit sous les yeux le Nécrologe de son monastère, où Louis VI avoit été inhumé. M. l'abbé Lebeuf date du mois de juillet les deux diplomes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, parce qu'ils furent accordés à l'occasion du mariage d'Éléonore de Guyenne avec Louis le jeune: or l'époque de ce mariage a dû concourir avec celle de la mort de Louis le Gros ou la précéder immédiatement; la chronique de Morigni dit expressément que les divertissemens de la ville de Bourdeaux, à l'occasion du mariage qui venoit d'y être célébré, furent terminés par la triste nouvelle de la mort de Louis le Gros arrivée à Paris.

Duch. t. IV, p. 382.

HISTOIRE

Du Conseil & des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roi, depuis le commencement de la monarchie Françoise jusqu'à présent.

CE n'est ici que l'annonce d'un ouvrage considérable que M. le président de Noinville se prépare à donner au Public. Cet ouvrage sera divisé en deux parties; la première contiendra l'histoire du Conseil, déjà donnée par Guillard, Avocat au Conseil du Roi, & imprimée en 1718 en un volume *in-4°*. Celle que M. de Noinville a entreprise, est traitée sur un plan tout différent; il y remonte jusqu'à l'origine de ce Tribunal; il fait voir le rapport de ces offices avec ceux de la Cour des empereurs Romains; il détaille leurs priviléges, leurs prérogatives, & il rassemble les édits, déclarations, arrêts & règlemens qui les concernent.

La seconde partie donnera l'histoire des Maîtres des Requêtes en particulier. Ce sujet avoit déjà été traité dans un *in-folio* qui parut à Paris en 1670. Blanchard, qui en est l'auteur, commence au règne de S.t Louis, & finit à l'année 1575; mais comme ce livre est devenu très-rare; & qu'il y a beaucoup

de fautes & d'omiſſions, M. de Noinville a cru devoir en donner une nouvelle édition plus correcte, & augmentée de plus de moitié. On trouvera dans celle qu'il prépare, plus de cent Maîtres des Requêtes omis dans l'ouvrage de Blanchard, avec la ſuite des autres Maîtres des Requêtes depuis 1575 jusqu'en 1760; ce qui fait une augmentation de près de neuf cents Maîtres des Requêtes.

Dans le Mémoire que M. de Noinville a lû à l'Académie, il s'eſt contenté de tracer une légère idée du rapport de ces offices avec certaines fonctions établies dans le palais des empereurs de Rome & de Conſtantinople, & de montrer leur première inſtitution en France. Aſſemblée publique de la S.t Martin, en 1753.

Comme la monarchie Françoiſe a été fondée ſur les débris de l'empire Romain, les différens degrés de Magiſtrature, établis par nos Rois dans leurs États, ont été formés ſur ceux qui étoient en uſage ſous le gouvernement des Empereurs. Les fonctions des Maîtres des Requêtes ont quelque rapport à celles de deux Bureaux, qu'on appeloit *Scrinium libellorum*, & *Scrinium diſpoſitionum*. Le chef du premier Bureau avoit le titre de *Magiſter Libellorum:* il étoit chargé de rapporter aux Empereurs les requêtes des particuliers, qui n'avoient rien de litigieux; & après avoir reçû la réponſe du Prince, il la dictoit aux Officiers qu'on nommoit *Libellenſes :* ceux-ci étoient ſous ſa diſpoſition, & avoient ordre d'écrire la réponſe au deſſous des requêtes; c'étoit-là ce qu'on appeloit *Reſcripta Principum.* Cet ordre continua juſqu'à la ruine de l'empire d'Orient. Codin, qui a ſurvécu à la priſe de Conſtantinople, dit que ces Officiers recevoient les requêtes de ceux qui étoient léſés, & qu'ils les préſentoient à l'Empereur lorſqu'il alloit à cheval. *Proc. hiſt. Arcana.*

Le Magiſtrat qui préſidoit au ſecond Bureau portoit le nom de *Comes diſpoſitionum ;* il faiſoit aux Empereurs le rapport des requêtes qui méritoient connoiſſance de cauſe; & il dictoit leur réponſe aux officiers de ſon Bureau, qui étoient chargés d'expédier les lettres: ces Officiers étoient appelés *Referendarii;* & ces réponſes ſe nommoient *Mandata Principum.* Les fonctions de ces Référendaires ſont repréſentées par la formule de

Caffiodore, en ces termes: *Per eum nobis ordines caufarum exponuntur, per eum interpellantium vota cognofcimus, & ipfis refponfa reddimus ut negotia compedita folvamus.* Ces Référendaires faifoient en partie l'office de nos Maîtres des Requêtes, comme on le voit dans les formules de Marculfe, & dans quelques autres monumens de notre hiftoire, qui font du même temps; c'eft le fentiment du favant Jérôme Bignon: *Referendarii: hodie quidem Magiftri Libellorum fupplicum eorum officio funguntur.* Ils avoient pour Préfident, comme nous l'apprenons de Grégoire de Tours, le *Grand Référendaire,* que nous appelons *Chancelier.* Mais il faut obferver que le grand Référendaire ne préfidoit point à la Cour du Roi; cet honneur appartenoit au Maire du Palais, & en fon abfence au Comte du Palais, comme fon Vicaire, ainfi qu'il fe juftifie par les formules XXVIII & XXIX du premier livre de Marculfe, & par Grégoire de Tours; un grand nombre d'arrêts en font foi, lefquels ont été rendus fous la première & la feconde race de nos Rois, & qui fe font confervés dans les archives des Églifes cathédrales & conventuelles.

Not. in 25 formulam, l. 1, Marculphi.

L. VII, c. 77.

Sous la feconde race, ces Référendaires furent fupprimés; il n'en eft fait aucune mention dans les actes judiciaires qui fe trouvent de ce temps-là; mais il y eft parlé de ceux qu'on appeloit *Scabini facri Palatii,* qui étoient des perfonnes verfées ès loix de ce royaume; & fuivant leurs confeils, le Comte du Palais jugeoit des différends des parties; on les appeloit *Scabini facri palatii,* pour faire différence entre eux & ceux qu'on nommoit *Scabini Comitum:* ceux-ci étoient comme leurs affeffeurs, qui leur donnoient confeil quand ils rendoient la juftice.

Quelques-uns prétendent établir par-là que les Maîtres des Requêtes étoient connus dès la feconde race, fous le nom de *Miffi Dominici;* mais il eft conftant que ceux qu'on appeloit de ce nom, n'étoient autres que des Commiffaires extraordinaires que nos Rois envoyoient dans les provinces pour réformer les abus qui fe commettoient tant dans l'ordre extérieur de l'Églife, qu'en la Juftice & en la Police; & ces Commiffaires étoient un Évêque, un Abbé & un Comte, c'eft-à-dire un Juge

Juge royal, qui se peut rapporter à nos Baillis ou Sénéchaux. Le département de ces Commissaires est appelé *Missaticum* en plusieurs endroits des capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, où leurs fonctions & autorités sont réglées. Du Tillet rapporte les noms des Commissaires que Louis le Débonnaire députa en chaque province; & pour faire connoître les usages de ces temps-là, il décrit la livrée de ces Commissaires, c'est-à-dire ce que le Roi leur faisoit donner pour leur subsistance & celle de leurs équipages pendant leurs tournées ou chevauchées, comme on parloit alors. Mais on ne peut conclurre de-là que les Maîtres des Requêtes aient été créés sous la seconde race de nos Rois, avec le titre de *missi Dominici*, & cette opinion n'a aucun fondement. Si on lit exactement les auteurs de notre histoire & les capitulaires de nos Rois, il ne se trouvera pas qu'il soit fait mention des Maîtres des Requêtes, sous quelque nom & qualité que ce soit, avant le règne de Saint Louis, qui les institua sous le titre de *Juges de la porte*.

Ce saint Roi ayant appris, pendant son voyage en la Terre sainte, que les Rois orientaux faisoient rendre la justice à leurs sujets à la porte de leur palais, créa à son retour en France trois Officiers qu'il qualifia de *Juges de la porte*, parce qu'en effet leur fonction étoit d'écouter & de recevoir à la porte de son palais les plaintes & les requêtes de ses sujets, pour y répondre eux-mêmes ou lui en faire leur rapport, selon que l'objet en étoit plus ou moins important. On peut voir dans Joinville le détail de cette administration de justice. *P. 22, édit. de 1617, in-4.°*

Ces Juges de la porte ayant été institués au nombre de trois, la multitude des affaires obligea le roi Philippe le Bel d'en créer deux autres, comme Budée dit l'avoir recueilli des registres de la Chancellerie; ceux-ci devoient assister le Chancelier, les trois premiers Maîtres des Requêtes demeurant toûjours à la porte de l'hôtel du Roi pour faire leurs charges. *Budæus, ad titulum de officio præfecti Prætor.*

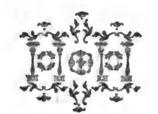
L'ordonnance de Philippe le Long, n'étant encore que Régent, porte en termes exprès « que nul ne fera signer lettres de justice fors ly trois Clercs & *ly trois Lais suivans*, quand «

ils seront à Cour. » On convient que c'étoient les Maîtres des Requêtes qui étoient appelés *suivans* en ce temps-là, parce qu'ils étoient avec le Chancelier inséparablement attachés auprès du Roi qu'ils suivoient par-tout, comme ils font encore aujourd'hui.

Du Tillet, en son recueil des Rois, p. 416.

Lorsque Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire à Paris, en 1302, les Maîtres des Requêtes furent déclarés de ce corps; & comme ils étoient six, par l'ordonnance faite au Viviers en Brie l'an 1289, il en resta deux à la suite du Roi; les quatre autres allèrent à leurs commissions, & avoient soin de se trouver aux Parlemens, qui se tenoient d'ordinaire aux quatre fêtes solennelles de l'année; de-là vient que les Maîtres des Requêtes ne peuvent encore y assister & avoir voix délibérative qu'au nombre de quatre; ils y ont rang & séance après les Présidens à Mortier, & avant les Conseillers, de même qu'au Grand-Conseil.

Sous les règnes suivans, les affaires du Conseil s'étant beaucoup multipliées, nos Rois ont fait diverses créations d'offices de Maîtres des Requêtes, & en ont considérablement augmenté les fonctions; c'est ce dont M. le Président de Noinville a donné un grand & curieux détail, qu'on lira avec plus de fruit & de plaisir dans l'ouvrage même qu'il promet au Public.



SUR LA QUERELLE

Qui s'éleva dans le XVIe siècle, au sujet de l'estime qui étoit dûe à Cicéron.

LA beauté d'Hélène a suscité une guerre plus meurtrière, mais non pas plus furieuse ni plus opiniâtre que celle dont l'Europe savante fut embrasée dans le XVIe siècle au sujet du degré d'estime qui étoit dûe au mérite de Cicéron. Les traits satyriques & injurieux, qui sont, graces au Ciel, les seuls en usage dans la république des Lettres, étoient alors fort à la mode; l'érudition étoit forte & vigoureuse, mais encore un peu sauvage, comme les fruits d'une terre nouvellement défrichée; & les héros de la Littérature, trop semblables à ceux de l'Iliade, ne s'épargnoient pas les injures. Jules-César Scaliger d'un côté, & Érasme de l'autre, voilà les deux chefs des combattans: c'est Achille & Agamemnon. M. de Burigny a donné à l'Académie une relation fort agréable de cette fameuse querelle: il en fait connoître les causes & les effets. 30 Avril 1756.

Ce fut à Rome qu'elle prit naissance; elle se fortifia dans le Vatican; elle intéressa le plus bel esprit qui ait jamais occupé le siége de St Pierre, le restaurateur, le protecteur des Lettres & des Arts, en un mot Léon X. Une très-bonne cause produisit un très-méchant effet. L'admiration pour Cicéron dégénéra en idolatrie; quelques Savans, non contens de penser avec Quintilien, que le nom de Cicéron est moins aujourd'hui le nom d'un homme que celui de l'éloquence, *L. x, c. 1.* soûtinrent que c'étoit le seul auteur qui méritât d'être lû, & que toute expression qui ne se trouvoit pas dans Cicéron, devoit être proscrite par tous ceux qui prétendoient à la gloire d'écrire purement en latin: la Théologie même devint Cicéronienne; & pour mieux ressembler à ce modèle unique, elle prit le ton du Paganisme. Longueil & Bembo ne parlent que de Dieux & de Déesses; c'est sous ce dernier titre que la

S.[te] Vierge est désignée : & le chef de la religion Chrétienne, le pape Léon X, dont Bembo étoit Secrétaire, écrivant au roi François I.[er] le 9 mai 1517, pour l'engager à faire la guerre aux Turcs, l'y exhorte au nom des Dieux & des hommes, *per Deos atque homines.*

La passion pour le style de Cicéron étoit un fanatisme : Lazare Buonamico déclaroit qu'il aimeroit mieux parler comme Cicéron que d'être Pape ou Empereur ; & le cardinal Bembo, qu'il ne changeroit pas l'art de bien écrire en latin contre le Marquisat de Mantoue.

Érasme entreprit de guérir cette frénésie, qui devenoit épidémique ; il voyoit avec peine, qu'en ne voulant lire que Cicéron, on s'interdisoit la lecture de quantité d'ouvrages instructifs & bien écrits. Il ne tenoit pas à lui qu'on ne crût même que la Religion entroit pour beaucoup dans son chagrin : « Je soupçonne, disoit-il, que sous prétexte de nous faire Cicéroniens, on veut nous rendre Payens ; ces jeunes gens que » l'Italie nous renvoie, ne sont pas trop bien disposés pour la » Religion : *Jupiter très-bon & très-grand* sonne mieux à leurs » oreilles que *Jésus-Christ rédempteur du monde ;* ils aiment mieux » entendre dire *Pères conscripts* que les *saints Apôtres.* Je dirai à l'oreille ce que j'en pense ; il y a là-dessous un Paganisme caché. »

Epist. 21, l. XXVIII.

Selon toutes les apparences, une raison plus forte, parce qu'elle étoit personnelle, détermina Érasme à écrire contre les Cicéroniens. Il savoit qu'il n'en étoit pas estimé ; l'Italie s'attribuoit le privilége exclusif de bien écrire en latin ; on y défendoit la lecture des ouvrages d'Érasme & de Budée, comme n'étant propres qu'à altérer la pureté du style. On ne faisoit grace qu'au seul Longueil ; en considération de sa belle latinité, il fut fait citoyen de Rome : encore ne fut-ce pas sans difficulté ; il étoit coupable d'une sorte de forfaiture littéraire ; dans un discours public, il avoit osé comparer la France à l'Italie, & faire l'éloge d'Érasme & de Budée.

Érasme avoit voulu engager Budée à donner le premier assaut. Budée lui avoit répondu qu'à la première occasion qui se présenteroit dans quelque ouvrage, il ne manqueroit pas

d'attaquer les Cicéroniens : mais Érasme crut que ce sujet méritoit bien d'être traité dans un livre à part ; il étoit plus intéressé que personne dans cette querelle ; les Cicéroniens le regardoient comme un blasphémateur, parce qu'il avoit dit qu'à l'âge de vingt ans, une longue lecture de Cicéron l'ennuyoit ; que S.t Jérôme écrivoit mieux que Cicéron, & que les ouvrages de cet Orateur n'étoient pas exempts de solécisme; propositions téméraires en effet, & que les adversaires traitoient de scandaleuses. Le P. André Schott a pris la peine de justifier Cicéron de l'accusation de solécisme par une longue apologie.

Epist. 8 & 18, l. XXVIII.

Ce n'étoit pas la première fois que le style de Cicéron avoit éprouvé des censures ; du temps même de cet Orateur, Brutus & Calvus l'avoient taxé de foiblesse ; mais Brutus étoit un Stoïcien rigide, qui n'étoit pas content des ménagemens de Cicéron, sur-tout à l'égard de César ; & Calvus usoit de représailles ; Cicéron lui avoit reproché le même défaut. Un certain Cestius osa dire que Cicéron n'étoit qu'un ignorant : il en fut puni, & c'est apparemment le premier pour qui Cicéron ait été l'occasion d'un châtiment de cette espèce ; le fils de l'Orateur, qui commandoit en Asie, le fit battre de verges. Dans le siècle suivant, Largius Licinius & Asinius Gallus attaquèrent encore le style de Cicéron ; le premier fit un livre intitulé *Ciceromastix*. Aulugelle se moque de ces Critiques, qui cependant n'alloient pas, comme Érasme, jusqu'à reprocher des solécismes à cet illustre Orateur.

De causis corruptæ eloquentiæ, n.° 18.

Senec. Suasor. 7.

L'ouvrage d'Érasme avoit pour titre, *Ciceronianus, sive de optimo genere dicendi*. Il le dédia le 14 février 1528 à Jean Ulatenus, Principal du collége d'Aix-la-chapelle : c'étoit le même auquel il avoit déjà dédié son édition des Tusculanes de Cicéron ; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans la préface de cette édition, Érasme lui-même s'étoit laissé saisir en faveur de son auteur, d'un enthousiasme plus dangereux que celui qu'il se proposoit de combattre dans le Cicéronien. « Je ne lis point Cicéron, avoit-il dit, sans être frappé jusqu'au point de croire que quelque Divinité résidoit dans l'ame d'où « ces productions sont sorties. Où est présentement cette ame ? «

» c'est sur quoi aucun homme peut-être ne sauroit prononcer. » Je ne m'éloignerois bas beaucoup du sentiment de ceux qui se persuadent qu'elle est heureuse dans le Ciel. » Il avoit encore scandalisé les Théologiens dans ses Colloques, par des hyperboles trop favorables au Paganisme : voici comme il s'exprimoit dans celui qui a pour titre, *Convivium religiosum.* « Je ne » puis lire les ouvrages de Cicéron sur la vieillesse, sur l'amitié, » ses Offices, ses Tusculanes, que je ne baise ces livres, que » je ne me sente pénétré du plus profond respect pour cet esprit » inspiré par la Divinité même. J'aimerois mieux voir périr Scot » tout entier avec ses semblables, que d'être privé des livres » de Cicéron ou de ceux de Plutarque. Ce n'est pas que je » blâme en tout les Scholastiques ; mais je m'aperçois que les » ouvrages de ces anciens Philosophes me rendent meilleur, » au lieu que la lecture des Scholastiques refroidit mon amour » pour la vertu, & n'allume en moi que l'ardeur de la dispute. » Quand je vois de si belles maximes dans les Payens, j'ai bien » de la peine à m'empêcher de m'écrier, *Saint Socrate, priez* » *pour nous ;* & je suis fort tenté de croire que les saintes ames de Virgile & d'Horace jouissent de la félicité. »

Ce n'étoit sans doute qu'une plaisanterie ; mais ces jeux d'esprit étoient d'autant plus déplacés, qu'Érasme ne pouvoit douter que toutes ses actions & ses paroles ne fussent sévèrement examinées par une foule de Théologiens & de Moines, qui ne cherchoient que l'occasion de se venger de ses mépris : son indiscrétion étoit d'autant plus condamnable, qu'il s'accordoit de langage avec un des plus grands ennemis qu'eut alors l'église Romaine. Zuingle, dans sa confession de foi adressée à François I.er, expliquant l'article de la vie éternelle, plaçoit dans le Ciel Hercule, Thésée, Socrate & tout ce qu'il y avoit eu d'hommes célèbres par leur vertu parmi les Grecs & les Romains : aussi le P. Garasse, dans son ridicule ouvrage intitulé *Doctrine curieuse*, a-t-il traité Érasme de *tiercelet d'athéisme.*

Revenons au Cicéronien ; c'est un dialogue entre trois Interlocuteurs, Bulephore, Hypologe & Nosopon : le premier est

un homme ſage & inſtruit; le ſecond eſt un homme judicieux, diſpoſé à n'écouter que la raiſon; Noſopon eſt un fanatique de Cicéron, qui réprouve tous les autres auteurs Latins; il aimeroit mieux, dit-il, être Cicéronien que d'être Conſul, ſouverain Pontiſe, & même canoniſé. Bulephore lui prouve que l'admiration pour Cicéron doit avoir ſes bornes; qu'il eſt déraiſonnable de ſoûtenir que tous les termes de la bonne latinité ſoient dans Cicéron; que ce grand écrivain n'ayant pas traité tous les ſujets poſſibles, il n'a pas eu occaſion d'employer tous les mots de ſa langue; que nous avons perdu pluſieurs de ſes ouvrages, dans leſquels il y avoit ſans doute des termes qu'on ne retrouve point dans ceux qui nous reſtent, en ſorte qu'on s'expoſeroit à condamner Cicéron lui-même, ſi l'on rejetoit toute expreſſion qui ne ſe trouve pas actuellement dans ſes livres: il fait voir enſuite que le ſyſtème des Cicéroniens dégrade la Théologie, en ce qu'il ſuppoſe qu'il eſt impoſſible qu'un Théologien écrive purement; que Cicéron même les auroit déſapprouvés, puiſque s'étant donné la liberté d'inventer des mots nouveaux, il n'auroit pû blâmer ceux qui dans la néceſſité, prennent la même licence. Juſqu'à préſent il n'y a rien de raiſonnable à repliquer à Éraſme, mais emporté par l'averſion qu'il avoit pour le fanatiſme, il va juſqu'à ſoûtenir que les ouvrages de Cicéron ne ſont pas eux-mêmes exempts de fautes contre la pureté de la langue. Hypologe perſuadé abjure le Cicéronianiſme; Noſopon même eſt ébranlé, mais ſa maladie eſt ſi invétérée que ce n'eſt encore qu'un commencement de guériſon. Le dialogue finit par un jugement raiſonné ſur le ſtyle des principaux auteurs, tant morts que vivans, qui avoient écrit en latin.

Cet ouvrage, très-agréable & rempli de réflexions judicieuſes, fut recherché avec empreſſement & n'eut cependant que peu de ſuccès; il eut le ſort qu'auront toûjours les ouvrages où l'on oſe décider du mérite des auteurs vivans; ceux dont on ne parloit pas ſe crurent mépriſés, ceux qui y étoient loués trouvèrent qu'on ne leur avoit pas encore rendu aſſez de juſtice, & ceux qui s'y voyoient critiqués ſûrent moins de gré à l'auteur de ſes ménagemens, qu'ils n'eurent de chagrin de la hardieſſe

qu'on avoit eue de ne pas les approuver entièrement. Érasme avoit cependant gardé une impartialité si rigoureuse, qu'il avoit loué de très-bonne foi Hutten & Stunica, ses plus grands ennemis.

On crut entrevoir dans son ouvrage un dessein formé de déprimer Cicéron; aussi-tôt s'élève contre Érasme un violent orage; jamais Cicéron n'avoit tonné contre Catilina ou contre Antoine avec autant de véhémence, que les partisans de l'orateur se déchaînèrent contre le critique; c'étoit un Salmonée, un impie, qui avoit formé le projet insensé de faire oublier Cicéron, & de substituer ses propres ouvrages à ceux du père de l'éloquence. Jules Camille entreprit de le prouver dans un ouvrage exprès; Jules Scaliger & Dolet autorisèrent ce bruit ridicule, & Paul Jove l'a depuis adopté. Érasme eut beau réclamer contre cette injuste imputation; il écrivit, il protesta, il rapppela en vain ce qu'il avoit écrit ailleurs en faveur de l'orateur Romain; rien ne put calmer la tempête; & Gilbert Cousin, son domestique & son ami, convient que le nombre de ses admirateurs diminua considérablement depuis la publication du Cicéronien. On fut très-mécontent en France de ce qu'il avoit paru mettre en parallèle Budée & le libraire Badius; c'étoit, disoit-on, comparer Achille à Thersite: les meilleurs amis d'Erasme l'abandonnèrent; Jean Lascaris, avec qui il s'étoit lié d'amitié à Venise lorsque ce Seigneur y étoit en qualité d'Ambassadeur de Louis XII, fit des épigrammes contre lui, quoiqu'il eût été cité avec honneur dans le Cicéronien; Jacques Tusan, qui peu de temps après fut Professeur en langue Grecque au collége Royal, fit ce distique, qui fut répété par-tout;

Cognati, epist. 302 & 303.

Epist. 87, l. XX.

Epist. 72, 83, 87, l. XX.

Epist. 12, l. XXVI.

Desine mirari, quare postponat Erasmus
Budæum Badio: plus favet ille pari.

Dolet. de imit. Ciceron. p. 191.

Tusan, fort attaché à Budée, auquel il étoit redevable de la connoissance de la langue Grecque, eut cependant du regret que, contre son intention, son épigramme fut devenue publique; il respectoit le mérite d'Érasme; Germain de Brie, leur ami commun, entreprit la réconciliation; elle ne fut pas difficile;

Érasme

Érasme étoit vif, mais sans fiel; il écrivit lui-même à Tusan, & prévint les excuses de l'agresseur en lui offrant son amitié. *Epist. 12, l. XXVI.*

Budée avoit d'abord fait peu d'attention à ce qui avoit été dit de lui dans le Cicéronien, mais des amis officieux prirent soin de l'aigrir, & cette affaire fit tant de bruit à Paris, que François I.er voulut en être informé; un ami de Cour instruisit Sa Majesté qu'Érasme, pour offenser Budée, l'avoit comparé avec Badius, & que le sujet du mécontentement de Budée étoit qu'en toute occasion Érasme, dans ses écrits, se déchaînoit contre les François. C'étoit une calomnie atroce, parce qu'un pareil procédé auroit été, dans Érasme, l'effet de la plus noire ingratitude: François I.er n'avoit pas été plustôt sur le trône qu'il avoit fait à Érasme les offres les plus brillantes pour l'attirer en France; il vouloit le mettre à la tête du collége Royal, & Budée avoit été choisi par Sa Majesté pour entrer avec Érasme dans cette négociation. *Epist. 27, l. XXII.*

En vain Érasme déclara que la comparaison qu'il avoit faite de Budée & de Badius ne tomboit que sur le style; que personne ne connoissoit mieux que lui le mérite de Budée & ne l'aimoit davantage; cette explication ne parut pas satisfaisante: Germain de Brie, ami de l'un & de l'autre, conseilla à Érasme de corriger l'endroit de son ouvrage qui causoit tant de clameurs; ce qui fut fait dans une seconde édition; & de plus Erasme fit, dans une lettre publique, le plus grand éloge de Budée. Ce Badius, que les amis de Budée rabaissoient si fort au dessous de lui, étoit néanmoins un homme d'un rare mérite, célèbre par une profonde connoissance des Lettres sacrées & profanes, Poëte, Rhéteur, Philosophe, & très-estimable par tous les talens de l'esprit: Budée lui étoit encore supérieur, mais le plus grand intérêt de ceux qui faisoient tant de bruit, étoit de mortifier Érasme.

Ce que nous avons vû jusqu'à présent de cette querelle, ne doit être regardé que comme les premières escarmouches; nous allons voir entrer en lice, l'un après l'autre, deux Champions renommés, qui vont combattre à outrance.

Jules Scaliger parut le premier; il écrivit, en 1531, un

discours contre Érasme, si on peut appeler discours un torrent d'injures: si on l'en croit, Érasme est un ivrogne, un bourreau, un parricide, un monstre, un nouveau Porphyre; il est le véritable auteur du Luthéranisme; il a commencé par attaquer J. C. & Dieu le père, pour de-là passer à Cicéron, & tâcher de l'anéantir afin de se mettre à sa place, & d'introduire un nouveau genre d'éloquence.

Un écrit de cette espèce ne méritoit que du mépris; Érasme en fut offensé; il soupçonna Camille, Beda & Aleandre d'y avoir eu part. Beda étoit Syndic de la Faculté de Théologie; il avoit un zèle ardent, mais qui n'étoit réglé ni par la science, ni par la justice, ni par la charité; il ne demandoit que la mort du pécheur, & si le Ministère ne se prêtoit pas à ses emportemens, il cherchoit à émouvoir les peuples: *c'étoit,* disent M.rs du Bellai, *un très-dangereux marchand, & ne seroit grand besoin d'en avoir beaucoup de tels en bonne compagnie.* Il fut chassé de Paris à cause de quelques prédications séditieuses, dans lesquelles il vouloit insinuer que François I.er étoit hérétique: il fut rappelé, mais n'étant pas devenu plus sage, il fut condamné à faire amende honorable devant l'église de Notre-Dame, & à déclarer qu'il avoit parlé contre la vérité & contre le Roi; on le conduisit de-là au mont S.t Michel, où il finit ses jours.

Du Boulai, hist. de l'Université, t. VI, p. 249.

Epist. 27, l. XXVII. Continuation de Fleuri, liv. CLVIII, n.° 42.

Depuis quelques années ce furieux ne cessoit de persécuter Érasme; c'est à ses intrigues qu'est dûe la censure que la Sorbonne prononça contre ce Savant en 1527; elle est faite avec si peu de prudence qu'en plusieurs articles elle est abandonnée non seulement des plus célèbres Critiques, mais aussi des Docteurs de Sorbonne.

Cependant les soupçons d'Érasme sur Beda étoient sans fondement; du moins ce Docteur déclara qu'il n'approuvoit pas la satyre de Scaliger: le Nonce Aleandre la désavoua aussi, il écrivit même à Érasme une lettre pleine de protestations d'amitié; Érasme ne l'en crut pas sur sa parole, mais ses amis lui conseillèrent de ne pas répondre à un libelle si odieux.

Scaliger trouva fort mauvais qu'on lui disputât l'honneur d'une si belle production; il revendiqua son ouvrage par une

lettre publique, & pour preuve de sa capacité en ce genre, il composa une seconde satyre plus furieuse encore que la première. Érasme n'eut pas le déplaisir de la lire; elle n'étoit pas encore imprimée lorsqu'Omphalius, ami de Scaliger, lui ayant représenté que ses procédés avoient excité l'indignation de tous les honnêtes gens, le détermina à faire à Érasme une sorte de satisfaction. Scaliger écrivit donc à Érasme, le 14 mai 1536, une lettre dans laquelle il déclare que quoiqu'il ait pû dire, il a toûjours admiré ce savant homme, & qu'il reconnoît qu'Érasme a rendu de très-grands services à la Littérature; il proteste qu'il respecte ses travaux & qu'il cesse d'être son ennemi.

Érasme ne vécut que trois mois après cette lettre; & lorsque Scaliger apprit sa mort, il témoigna publiquement, par une pièce de vers, l'estime qu'il faisoit de cet homme rare, & le regret qu'il avoit de ce qu'une mort si prompte avoit prévenu une parfaite réconciliation :

Tune etiam moreris! ah! quid me linquis, Erasme,
Antè meus quàm sit conciliatus amor!

Le second discours de Scaliger ne fut imprimé qu'en 1537, contre son intention, un an après la mort d'Érasme, & lorsque Scaliger avoit le regret le plus amer d'avoir traité si indignement un homme d'un si grand mérite. Merula, Crenius & d'après eux, Tellerus débitent à ce sujet des anecdotes qui sont démenties par les ouvrages même de Scaliger.

Joseph Scaliger, qui n'approuvoit ni le Cicéronien d'Érasme, ni les emportemens de son père à ce sujet, avoit ordonné de brûler après sa mort les écrits de Jules Scaliger contre Érasme; ses intentions ne furent pas suivies. Les deux satyres étant devenues fort rares, M. de Maussac, Conseiller au parlement de Toulouse, les fit imprimer dans cette ville en 1621, avec plusieurs lettres de Jules Scaliger sur le même sujet, & qui n'avoient point encore paru. Les procédés de Scaliger contre Érasme ont été blâmés universellement, & en particulier par M. de Thou, le plus judicieux de nos Historiens.

Dolet voulut aussi, après Scaliger, rompre une lance contre Érasme: avant que de parler de son ouvrage, M. de Burigny fait connoître cet homme singulier: il étoit né avec des dispositions heureuses, mais il avoit encore plus de présomption que de talent; c'est ce qui paroît par ces vers, qu'il adressa au roi François I.er :

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétends, si ma mort on n'avance,
Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'étranger n'aura plus à mépris
Le nom François, & bien moins notre langue,
Laquelle on tient pauvre en toute harangue.

Il sembloit avoir un pressentiment de sa destinée; elle ne pouvoit être plus funeste; il fut brûlé à Paris, le 3 août 1546, après avoir été convaincu d'irreligion: on croit mal-à-propos que ce fut à cause de son attachement au Luthéranisme; Dolet se moque, dans sa lettre à Guillaume Scæva, de la folie de ceux qui s'exposent à la mort par une ridicule opiniâtreté en faveur des sentimens de Luther; & Calvin l'accuse d'avoir méprisé l'Évangile. Dolet avoit la physionomie la plus sinistre; Jean Odon écrivoit à Gilbert Cousin qu'il avoit l'air d'un homme qu'on mène à la roue.

Un an avant la mort d'Érasme, Dolet fit imprimer un dialogue contre lui, sous le titre *de imitatione Ciceronis;* les interlocuteurs sont Thomas Morus & Simon de Villeneuve. Morus prend le parti d'Érasme, mais Simon de Villeneuve en parle avec le dernier mépris; Érasme n'est qu'un mauvais bouffon, un vieillard qui radote, un double escroc, un parasite, un ennemi de Cicéron, de tous les gens d'esprit, de la France même & des François. Cet ouvrage, très-méprisable par la fureur dont il est rempli, mérite cependant d'être lû, parce que l'auteur, qui possédoit parfaitement Cicéron, le justifie contre quelques critiques un peu trop légèrement avancées par Érasme: celui-ci en fût piqué, il soupçonna encore Aleandre

avec auſſi peu de raiſon que la première fois. Scaliger, toûjours délicat ſur l'article de ſa gloire, cria que Dolet l'avoit pillé.

Éraſme déclara qu'il ne répondroit point à ce libelle : Floridus Sabinus ſe chargea du combat; il vengea ſon ami avec la même vivacité qu'il le voyoit attaqué. Dolet répliqua par de nouvelles injures : il ſe fit peu d'honneur, & ſe repentit lui-même de ſes excès; il ſaiſit une occaſion de faire réparation à Éraſme, & déclara qu'il le reconnoiſſoit pour l'honneur de l'Allemagne, & pour un Savant comparable à tout ce que la France & l'Italie avoient produit de plus illuſtre.

Une lettre d'Éraſme nous apprend qu'un autre Savant avoit travaillé contre le Cicéronien, & que l'ouvrage avoit pour titre, *Guerre civile entre les Cicéroniens & les partiſans d'Éraſme ;* on n'a point de connoiſſance que cet écrit ait été publié. *Epiſt. 71, l. XII.*

Le Cicéronien eut peu d'approbateurs; Vivès fut preſque le ſeul qui en fit l'éloge, quoiqu'il fût fâché d'y avoir été oublié : cependant ſoit qu'on ait fait attention aux raiſons d'Éraſme, ſoit que, comme le dit Cicéron, le temps détruiſe les opinions mal fondées, *opinionum commenta delet dies*, le ſentiment d'Éraſme prévalut; l'admiration pour Cicéron ſe renferma dans ſes juſtes bornes : un Savant qui méritoit le titre de vrai Cicéronien, & auquel ſon ſtyle donnoit dans ce parti une plus grande conſidération qu'à Éraſme, acheva de confondre cette Secte enthouſiaſte; Muret, dans le XV.[e] livre de ſes *diverſes leçons*, fit voir la folie des prétendus Cicéroniens, & depuis ce temps-là on n'en entendit plus parler. *De corruptis artibus, l. V.* *De nat. Deor. l. II, n.° 2.*



SUR L'ANCIENNETÉ
DES BOMBES ET DES MORTIERS.

SELON l'opinion commune, l'invention des Bombes eſt de l'année 1588. Strada, que preſque tous les Auteurs ont ſuivi, rapporte que cet inſtrument meurtrier parut pour la première fois au ſiége de Wachtendonck, petite ville de Gueldres. M. de Foncemagne, dans une Notice qu'il a donnée du *Vergier d'honneur*, croit pouvoir conjecturer que les bombes étoient connues des Italiens dès l'an 1495. M. Tercier a entrepris d'appuyer cette conjecture par de nouvelles preuves, qui ſemblent ne plus permettre de douter que les bombes n'aient été employées en Europe vers la fin du XVe ſiècle.

2. *Decad. l. x.*

Mém. Acad. tome XVII, p. 589.

Mémoire lû à l'Aſſemblée publique de Pâques 1757.

André de la Vigne, auteur de la première pièce du recueil intitulé *le Vergier d'honneur*, décrivant l'attaque du château neuf de Naples, en 1495, dit que les aſſiégés *chargèrent ung mortier, puis meirent le feu dedans, & vint cheoir tout droit ſur la nef de l'égliſe des frères mineurs..... & rompit ladite nef.* Ce paſſage, ſelon M. Tercier, ſuffiroit ſeul pour conſtater que l'uſage des bombes étoit connu dès-lors; un boulet de canon tiré à coup perdu ne produiroit pas un pareil effet.

M. Tercier ajoûte d'autres preuves qui donnent à l'invention des mortiers une date encore beaucoup plus ancienne.

La poudre à canon, qu'un vieux poëte François nomme ſi heureuſement l'*encens de Mars*, étoit, ſelon le P. Gaubil dans ſon hiſtoire de la dynaſtie des Mongoux, en uſage à la Chine depuis ſeize cents ans, ce qui précède environ de douze ſiècles la découverte que Berthold Schwarts en fit par haſard l'an de J. C. 1232. Ogotay, fils & ſucceſſeur de Gengiskan empereur des Mongoux, voulant détruire la dynaſtie des Kins, aſſiégea la ville de Lo-yang. « La garniſon, dit l'hiſtorien » Chinois, avoit des *pao à feu*, qui jetoient des pièces de fer » en forme de ventouſe: cette ventouſe étoit remplie de poudre; » quand on y mettoit le feu, elle faiſoit un bruit ſemblable à

celui du tonnerre, qui s'entendoit de cent li; l'endroit où «
elle tomboit, étoit brûlé, & le feu s'étendoit à plus de deux «
mille pieds; si ce feu atteignoit les cuirasses de fer, il les «
perçoit de part en part ».

Le P. Gaubil dit sur ce passage de sa traduction, que les caractères Chinois *pao*, signifiant une machine à jeter des pierres, & étant joints au caractère *ho*, *feu*, il n'a cependant pas osé les traduire par le mot *canon;* de même qu'il n'a pas cru devoir donner le nom de *bombes* aux pièces de fer en forme de ventouses, quoique ces anciennes machines soient exprimées par les mêmes caractères que les écrivains Chinois emploient aujourd'hui, quand ils parlent de canons de fer ou de fonte, ou d'autres choses semblables; on y voit cependant & la nature & les effets de la bombe.

Par ces ventouses, l'auteur Chinois entend vrai-semblablement le trou dans lequel, après avoir chargé la bombe, on met la fusée. Outre la poudre dont elles étoient chargées pour les faire crever, il y avoit, selon les apparences, des matières combustibles, qui s'allumoient au moment qu'on y mettoit le feu.

Si l'on repasse d'Asie en Europe, on voit le nom de *mortier* employé dès le milieu du xve siècle. M. Tercier ne veut pas s'autoriser de ce que dit Pierre Messie dans ses *diverses leçons*, que les Mores assiégés par Alphonse de Castille, en 1353, tiroient certains mortiers de fer, qui faisoient un bruit semblable au tonnerre, il ne prétend employer que des autorités plus certaines.

Les mémoires d'Olivier de la Marche disent, qu'en 1453 *le duc de Bourgogne se partit de Courtray, & alla devant Gaure, & l'assiégea, & l'environna de toutes parts, & fit descendre bombardes, mortiers & engins volans.* Si le mortier ne jetoit pas de bombes, il jetoit au moins des pierres ou des feux d'artifice, qui étoient en usage alors, & long-temps auparavant, puisque dès l'année 1385, selon l'historien de Louis III duc de Bourbon, au siége de Saint-Angel, on tira plusieurs fusées qui mirent le feu à l'abbaye couverte d'*Ayssil*, ce que l'on

nomme maintenant du *Bardeau*. Monſtrelet, Alain Chartier, les Vigiles de Charles VII, enfin tous les auteurs de ce temps, ne parlent d'aucun ſiége qu'ils n'y faſſent mention de fuſées & de lances à feu; aux mots de *canons* & de *bombardes*, ils joignent auſſi toûjours celui d'*engins volans*, dont on voit dans

Fol. 103, v.° l'hiſtoire de la Toiſon d'or, qu'on ſe ſervit en 1343, ſous le règne de Philippe de Valois, pour jeter dans la ville de Nantes les têtes de trente Bretons qui avoient été décapités. Les engins volans n'étoient cependant pas des mortiers; c'étoit une eſpèce de baliſte compriſe ſous le nom général d'*engin*, qui, ſelon

Traité de la milice & armes Françoiſ. l. II. Fauchet, ſignifioit tous les inſtrumens de jet & d'artillerie.

Le maréchal de Fleuranges, dans l'endroit de ſes Mémoires où il parle du ſiége de Padoue en 1509, dit que l'artillerie qui ſervit à ce ſiége, étoit la plus belle qu'il eût jamais vûe:

Page 62. *Et fut faite*, ajoûte-t-il, *la batterie la plus extrême que je viſſe jamais faire, large pour entrer cent hommes de front à chacune des deux; & outre ce, avoient une manière de petteraux, que nous appelons mortiers, leſquels firent tant de mal à la ville qu'il n'eſt point à dire, car ils effondroient tout.* En ſuppoſant que ces petteraux, mot qui vient du latin *petrarium*, ne jetoient que des pierres, elles ne pouvoient pas être aſſez fortes pour tout enfoncer, ou ſi elles produiſoient cet effet, c'étoit donc de gros boulets de pierre, que la poudre chaſſoit en l'air avec la même force qu'elle chaſſe les bombes; la matière ſeule n'étoit pas la même.

On lit dans le voyage d'Adiſſon en Italie, qu'il vit dans la bibliothèque de Milan un recueil de deſſeins de Léonard de Vinci, repréſentant des machines de diverſes eſpèces, principalement de celles qui ſont d'uſage à la guerre. On y voit, dit Adiſſon, un mortier & une bombe, comme on s'en ſert actuellement. Ces deſſeins ſont ſans doute antérieurs au voyage que Léonard fit en France, où il vint âgé de plus de ſoixante-dix ans, & mourut cinq ou ſix ans après; en ſuppoſant qu'il ait deſſiné ce mortier à l'âge de cinquante ans, cette date concourra avec la fin du XV.e ſiècle.

A Paris, chez Vechel, 1595. Dans un recueil d'auteurs qui ont traité de l'art Militaire, on

on trouve à la ſuite de Végèce & d'Élien, un ouvrage en douze livres de Robert Valthurius, *de re Militari*, dédié à Sigiſmond-Pandolphe Malateſta, prince de Rimini. Cet ouvrage eſt antérieur à l'année 1467, dans laquelle ce Prince mourut; on y attribue à Malateſta l'invention du mortier: *Inventum eſt quoque machinæ hujuſce tuum, Sigiſmunde Pandulphe, quâ pilæ æneæ tormentarii pulveris plenæ cum fungi aridi fomite urentis emittuntur.* On voit dans ces mots un boulet creux, plein de poudre, à laquelle on mettoit le feu avec une mèche d'amadoue. *P. 266.*

Voilà l'uſage du mortier & de la bombe dès avant l'année 1467; les Turcs ne l'employèrent qu'avec trop de ſuccès au ſiége de Rhodes en 1522. Ramadan, auteur Arabe, y aſſiſta en qualité de médecin de Soliman; il a fait la relation de cette conquête, dont M. Tercier a déjà donné l'extrait dans le XXVI.[e] volume de nos Mémoires: voici ce qu'il dit des bombes. *Page 728.* « Ce qui accélère davantage la priſe des places, c'eſt l'artillerie, & en particulier les bombes, qui par la rapidité de leur « mouvement, montent juſqu'au ciel & deſcendent en terre « avec la même viteſſe, ruinent les temples & les maiſons, & « tuent les habitans, perſonne ne pouvant éviter la mort qu'elles « font voler de toutes parts. Rien ne leur réſiſte; elles mettent « le feu aux maiſons & à tout ce qu'elles rencontrent; elles « ſont pleines de naphte qui les chaſſe en l'air, d'où elles re- « tombent comme le tonnerre qui réduit tout en cendres; elles « ont deux mouvemens. Le trou où l'on met la mèche, eſt « beaucoup plus étroit que celui d'où elles ſont chaſſées: on « met la bombe dans un mortier avec une cuillier fort longue, « on la ſerre avec force, elle s'enflamme en ſortant: lorſqu'on « veut en jeter dans une place aſſiégée, on met d'abord le feu « à la mèche, quand elle eſt allumée, ce feu ſe communique « au mortier. La bombe a un mouvement ſi rapide, qu'elle « briſe les pierres & tout ce qu'elle peut atteindre. » Qui peut ici méconnoître des bombes de la nature de celles qui ſont en uſage de nos jours? Un paſſage de Sébaſtien Munſter confirme le récit de l'hiſtorien Arabe; voici ſes termes en *Coſmograph. Baſil. 1550.*

parlant du siége de Rhodes: *Præterea machinæ quædam æreæ, quas mortarios vocant, globos qui ulnæ diametrum habebant, mittentes, urbisque interiorem partem petentes, tecta ac pavimenta domorum usque ad terram cum maximo omnium terrore perforabant.*

Dans la description que le commandeur de Fontaine, qui avoit été à Rhodes pendant tout le siége, fait de l'artillerie des Turcs, on voit la trace que fait dans l'air la fusée enflammée d'une bombe, son effet en crevant, & le dommage qu'elle cause en tombant. En supposant même que ce Commandeur décrit ce qu'on appeloit des carcasses, dont on ne se sert plus, la manière de les tirer étant pareille à celle de tirer les bombes, on devroit toûjours en conclurre que le mortier étoit alors en usage chez les Turcs, comme il l'étoit depuis long-temps en Europe.

Page 156.

Il est vrai qu'ordinairement les bombes sont faites de gros fer fondu & très-aigre, pour pouvoir s'éclater plus facilement lorsque la fusée met le feu à la poudre qu'elles contiennent. Or les boulets ou bombes que le commandeur de Fontaine dit que les Turcs jetoient dans la place, étoient de cuivre; il les appelle *globos cupreos:* mais c'est sans doute un défaut de justesse; on ne trouve en aucun endroit qu'on se soit jamais servi de cuivre pour forger des boulets. Ce métal a contre lui l'inconvénient du prix, qui est très-considérable en comparaison de celui du fer.

Après la diette tenue en Pologne en 1552 par le roi Sigismond-Auguste, ce Prince alla voir Albert duc de Prusse, à Konigsberg: il y courut risque de la vie; une bombe crevée en sortant du mortier emporta la tête à un Gentilhomme, qui étoit si près de lui, que ses habits furent couverts de la cervelle de cet Écuyer. L'auteur se sert des mots *mortarium* & *pila ignita*, qui ne peuvent signifier un canon ni un boulet. Les bombes étoient donc d'un usage fréquent en Pologne près de quarante ans avant l'époque marquée par Strada: & les autres preuves déjà rapportées sont cette fatale invention antérieure d'un siècle à la date qu'on lui donne communément.

Hist. Polon. brevis tractatio autore Lengnik. p. 63.

Il eſt étonnant qu'on ne s'en ſoit ſervi en France qu'en 1634, au premier ſiége de la Mothe, & que les bombes n'aient été d'un uſage ordinaire dans les ſiéges, que depuis 1637. Ce fut Malthus, ingénieur Anglois, appelé en France par Louis XIII, qui mit en vogue le mortier & la bombe, ſelon que le rapporte Saint-Remy, dans ſes mémoires ſur l'artillerie. Ainſi M. l'abbé de Longuerue eſt fondé à dire que c'eſt à tort que quelques-uns en attribuent l'invention au fameux évêque de Munſter, Bernard Galen. *Longueruana, t. I, p. 144.*

Il eſt hors de doute, dit M. Tercier, que les bombes ont été imaginées en Europe vers la fin du XVe ſiècle. Quelques raiſons, qui ſont ignorées, ne permirent pas apparemment de s'en ſervir dans les différentes guerres qui embrasèrent l'Europe pendant tout le XVIe ſiècle, juſqu'à ce qu'un ouvrier de Venloo les fit reparoître comme une invention nouvelle, peu de temps avant le ſiége de Wachtendonck. Peut-être cet ouvrier en avoit-il eu notion par la lecture de quelque manuſcrit : ce ce ne ſeroit pas le ſeul exemple de cette eſpèce; la Médecine, ajoûte M. Tercier, en fournit abondamment dans le genre des remèdes nouveaux, dont la plus grande partie ſe retrouve dans des auteurs que l'on ne lit plus, & où par conſéquent ceux qui les publient, ſe flattent qu'on n'ira pas les chercher.



DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.

EN 1755, l'Académie n'a donné que les Devises qu'on a coûtume de lui demander pour les jetons des Départemens royaux.

En 1756, outre ces Devises, elle a fourni plusieurs sujets de Médailles, pour M. le duc d'Aquitaine, M. le duc de Berry, & M. le comte de Provence.

En 1757, qui est l'année à laquelle se terminent ces deux nouveaux volumes de Mémoires, l'Académie n'a donné que des Devises pour les jetons.



ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLV,
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLVII.

Par M. LE BEAU.



ÉLOGE

DE M. LE CARDINAL QUIRINI.

JÉRÔME-QUIRIN QUIRINI naquit à Venise le 30 mars 1680, de Paul Quirini & de Cécile Justiniani. Son père, son aïeul maternel Marc Justiniani, ses deux frères, Jean-François son aîné & Jean son cadet, ont tous été Procurateurs de S.t Marc; sa maison est, entre les maisons nobles de Venise, une des plus distinguées par son ancienneté, par ses alliances, & par les hommes illustres qu'elle a produits dans la robe & dans l'épée. Elle est aujourd'hui divisée en treize branches: celle dont est sorti notre Cardinal porte le surnom de *Stampalia*, parce qu'elle a long-temps possédé en propre une isle considérable de l'Archipel, nommée maintenant *Stampalie*, autrefois *Astypalée*, que Niccolo Quirini, seigneur très-riche au temps des Croisades, acquit à sa famille. Dans l'histoire de la S.te Chapelle de Paris, est rapporté un contrat d'acquisition de quelques Reliquaires que le roi Saint Louis acheta de ce Niccolo. Le pape Benoît XI, qui succéda à Boniface VIII en 1303, avoit été précepteur d'un enfant de cette maison; & Jérôme Quirini mourut patriarche de Venise en 1554.

Assemblée publique de la Saint-Martin 1755.

A l'âge de sept ans, Quirini fut conduit à Bresse avec ses deux frères, pour y être élevé chez les Jésuites: ce fut-là qu'on vit éclorre les premières semences de ces vertus & de ces talens, qui le devoient porter un jour sur le siége épiscopal de cette ville.

Le goût qu'il avoit pour les Lettres, étoit animé par un desir sincère de se consacrer à Dieu, & de se rendre par ses connoissances utile à l'Église: rempli de ces idées, auxquelles l'âge de seize ans prêtoit toute sa vivacité, il regarda le Cloître comme l'asyle le plus sûr pour la pureté des mœurs, & le

plus tranquille pour l'étude. La réputation de régularité & de savoir, dont l'Ordre de S.t Benoît étoit depuis long-temps en possession dans toute l'Europe, détermina son choix pour la Congrégation du mont Cassin. S'étant arraché des bras de sa famille, qui fondoit en larmes, & qui fit les plus grands efforts pour le retenir, il alla se renfermer dans l'abbaye des Bénédictins de Florence, où il prit avec l'habit le nom d'*Ange-Marie*, & fit Profession le 1.er janvier 1698.

Alors il se partagea tout entier entre les devoirs de sa règle, qu'il respecta toûjours, & ses études, qui furent sa passion: tout la favorisoit. L'Abbaye étoit alors gouvernée par Angelo Ninzio, homme savant & fort éloigné de croire que l'ignorance fût une des vertus monastiques: ce fut-là que le jeune Quirini, par un travail infatigable, soûtenu d'une santé vigoureuse, acquit pendant quatorze ans toutes les connoissances qui lui rendirent dans le monastère, les distinctions qu'il avoit sacrifiées en quittant le monde. D. Alphonse de Mariconda, depuis évêque de Trivento, & archevêque d'Acheruntia, fut son maître de Théologie: Pierre Benedetti Maronite, né à Damas, très-habile en toute sorte de Littérature, lui enseigna le Grec & l'Hébreu, qui ne prirent que le temps qu'il déroboit à son sommeil. Quelque secours qu'il trouvât dans un cloître, qui étoit pour lors une vraie Académie, son ardeur d'apprendre ne s'y tint pas renfermée; elle épuisa tout ce qu'il y avoit de savoir dans Florence; & il joignit à son mérite personnel le mérite de tous ceux qui excelloient en chaque genre. Salvini, le sénateur Buonarotti, le comte Magalotti, l'abbé Guido Grandi, Bellini célèbre Médecin, le perfectionnèrent dans l'intelligence des poëtes Grecs, de toute l'Antiquité, de la Philosophie; & comme si les productions du pays ne lui eussent pas suffi, Antonio Magliabecchi, qui étoit en relation avec tous les gens de Lettres de l'Europe, lui amenoit ceux qui venoient à Florence: ils entroient volontiers avec lui dans un commerce, où les échanges ne leur sembloient pas desavantageux. Ce fut par ce moyen qu'il connut M. Newton, alors député vers le Grand-duc Côme III. Quirini admira ce puissant génie;

génie; & par un attrait, qui en étoit une ſuite néceſſaire, il aima les Mathématiques: il y fit bien-tôt aſſez de progrès pour attaquer, par une Diſſertation imprimée, la démonſtration que donne Euclide de la vingt-unième propoſition de ſon ſeptième livre. Je ne ſais juſqu'où il porta l'étude de cette ſcience; mais peut-être n'eſt-ce pas peu que de dire qu'il y alla aſſez loin pour cenſurer Euclide, & pour entendre Newton avec un égal ſuccès.

En 1700, D. Montfaucon vint à Florence, & demeura deux mois dans l'Abbaye. C'étoit l'érudition même: il en auroit fait naître le goût au jeune Quirini; il n'eut beſoin que de l'augmenter, & il le fixa pour toûjours.

Le P. Quirini avoit atteint vingt-ſix ans: ſes Supérieurs le crurent en état de communiquer aux autres le fruit de tant de veilles; ils le chargèrent de l'explication de l'Écriture ſainte. Il en ouvrit les leçons en préſence du nonce Apoſtolique Sanvitali, par un diſcours ſur l'excellence des livres hiſtoriques de Moïſe. M. Newton, dans une de ſes lettres à M. Magliabecchi, fait un grand éloge de ce premier eſſai de l'éloquence de Quirini.

En 1709, ſes études furent quelque temps traverſées par une idée importune: il s'imagina qu'il avoit la pierre. Il en fut détrompé par une expérience qui lui fut ſans doute plus ſenſible que l'opération la plus douloureuſe: voici comme la choſe arriva. Bellini ſon Médecin, & plus encore ſon ami, ſe crut trop chargé d'embonpoint, & ſe perſuada que c'étoit l'effet d'une humeur peccante, dont il falloit ſe défaire par la diète la plus auſtère. Fidèle à ſon régime, il en ſoûtint l'honneur juſqu'au bout, & mourut d'inanition. Le chagrin de cette perte ſuſpendit d'abord dans le P. Quirini toute inquiétude ſur lui-même; enſuite la réflexion qu'il fit ſur les funeſtes effets de la prévention, lui apprit à s'affranchir de la ſienne: il ſe trouva guéri par la mort de ſon Médecin.

Il n'étoit pas encore ſorti de ſon cabinet, & tous les Savans de l'Europe lui étoient déjà familiers; il poſſédoit à fond leurs ouvrages: mais, ſemblable à ces négocians curieux, qui pour

mieux connoître les marchandises qui les enrichissent, se transportent à l'origine, vont reconnoître le terrein qui les produit, visiter les manufactures où on les fabrique, le P. Quirini voulut entretenir les Auteurs célèbres qui vivoient alors, & voir dans leur naissance les beaux ouvrages dont ils étoient occupés. C'étoit-là le principal objet de ses voyages, les Savans & les Bibliothèques; ce ne fut qu'en passant & par occasion qu'il vit les Princes & les palais. Dans ce dessein, il part le premier octobre 1710, traverse l'Allemagne, arrive à la Haye dans le temps des conférences de Gertruydemberg, & se trouve déjà bien payé de ses fatigues par la liaison qu'il forme avec l'abbé de Polignac & l'abbé Passionéi, depuis Cardinaux, & distingués dès-lors par un goût exquis & une profonde érudition. Il eut en Hollande de fréquentes conversations avec Basnage, le Clerc, Kuster, Gronovius & Perizonius.

Au commencement de 1711 il passa en Angleterre, où il trouva les Sciences & la Littérature dans l'état le plus florissant. Hickes, Bentlei, Newton, qu'il avoit tous les trois connus à Florence; Gilbert & Thomas Burnet, Cave, Hudson, Potter, lui firent tout l'accueil que méritoit son savoir. Aussi n'étoit-ce pas un voyageur vain & frivole, qui connoissant seulement le titre des ouvrages, fait sa cour aux auteurs par des louanges qui, toutes vagues qu'elles sont, ne manquent guère de leur persuader qu'on les a lûs. Pour lui, il le prouvoit bien mieux par des réflexions, par des questions, par des critiques même, qu'il savoit assaisonner de politesse, & dont ces hommes de Lettres du premier ordre avoient le courage de profiter. Il vit à Oxford tous les trésors de cette fameuse Université; & il y donna de lui-même une idée si avantageuse, qu'on étoit sur le point de l'inscrire sur le rôle des docteurs d'Oxford, quand il partit.

Revenu à Londres, il vit de ses propres yeux une de ces scènes instructives & importantes, qui attachent les regards de la postérité même: il fut secrètement témoin de ce qui se passa dans la séance du Parlement, où le duc de Marlborough fut dépouillé de son autorité; il admira la fermeté de ce grand homme qui, frappé de ce coup de foudre sans en être ébranlé, sembloit

être honoré par la disgrace, se comportoit à l'égard de chacun des Seigneurs, avec une politesse libre & dégagée, & sortit de l'assemblée d'un air si noble & si tranquille, qu'on eût dit qu'il venoit d'y recevoir toutes les dignités qu'on lui faisoit perdre.

Le P. Quirini vouloit finir par la France ; il espéroit y trouver rassemblées en bien plus grand nombre les lumières qu'il voyoit répandues ailleurs, & il ne fut pas trompé : en passant par Bruxelles, il vit le fameux Papebroch; il conçut à Cambray pour M. de Fénelon cette amitié tendre, que ce Prélat plein de douceur inspiroit à tous ceux qui l'approchoient.

Il arriva à Paris au mois de mai 1711 ; & pour choisir un séjour favorable tout à la fois à sa piété & à sa curiosité, il logea à S.t Germain-des-Prés. Ce que sent Énée dans Virgile *(a)*, lorsque plein du dessein de bâtir une grande ville, il arrive à Carthage, & qu'il considère avec transport tant de bras en mouvement, tant de beaux édifices qui s'élèvent; le P. Quirini le sentit en entrant dans cette illustre Abbaye : on y travailloit alors aux annales des Bénédictins, à une traduction françoise du nouveau Testament, à un apparat de la bibliothèque des Pères, à l'histoire de Paris, à la collection des Decrétales, au glossaire de Du Cange, à des éditions d'Origène, de S.t Basile, de S.t Cyrille, & le P. Bandury rassembloit toutes les pièces de son Empire Oriental. Tant d'ouvrages, les uns commencés, les autres prêts à finir, ne remplissoient pas encore la vaste avidité du P. Quirini : il s'instruisit des travaux des autres colonies littéraires; & pour rendre compte de ses liaisons, il faudroit donner une liste exacte de ce qu'il y avoit alors de Savans à l'Oratoire, chez les Dominicains, chez les Jésuites, dans cette Académie, & dans toute la ville. Le cardinal d'Étrées, qui l'honoroit d'une amitié particulière, se plaisoit en sa faveur à les rassembler chez lui, & tenoit, pour ainsi dire, Cour plénière de science & d'érudition.

Après avoir observé en détail les belles connoissances partagées de tant de personnes, le P. Quirini se plaisoit à les voir

(a) *Artificumque manus inter se operumque laborem Miratur.* Æneid. l. 1, v. 455.

toutes réunies, sous le même coup d'œil, dans un seul homme; c'étoit M. Daguesseau, alors Procureur général au Parlement, cet esprit rare & universel, qu'il visitoit souvent, soit à Paris, soit à Fresne. Quirini considéroit avec étonnement l'étendue de ce génie qui, dans une vie si occupée, avoit embrassé tant de sciences diverses, & les avoit sû si solidement établir & placer dans un si bel ordre, qu'elles n'étoient ni ébranlées ni confondues par le choc & l'activité d'une multitude d'affaires.

Il vit la Cour; il s'attendoit bien d'y trouver de la grandeur, il y trouva encore de la science & de la vertu: il fut deux fois présenté au Roi, & reçut de la bouche de Louis XIV des assurances précieuses de sa bienveillance Royale. M. le duc d'Orléans, qui savoit si bien apprécier dans les autres, les talens qu'il possédoit supérieurement lui-même, lui fit plusieurs fois l'honneur de l'entretenir, & lui a depuis écrit plusieurs lettres.

Pendant son séjour à Paris, il fit un voyage de six mois dans les provinces voisines, cherchant toûjours les livres & les Savans; & quand il quitta cette grande ville, au mois de novembre 1713, pour retourner en Italie, il entretint à Auxerre M. l'abbé Lebeuf, à Dijon M. le président Bouhier, à Avignon M. le baron de la Bastie: il fit encore une course littéraire en Languedoc & en Provence, & ne sortit pas de Fréjus sans avoir contracté une amitié durable avec l'Évêque de cette ville, qu'une brillante destinée appela bien-tôt après à former un grand Roi, & à le servir ensuite dans les plus augustes fonctions du gouvernement.

De retour en son pays, où il rapportoit tant de richesses étrangères, il fut chargé, par un Chapitre général de son Ordre, d'écrire les annales des Bénédictins d'Italie; mais ce grand ouvrage, qui lui fit parcourir plusieurs provinces, & consulter les archives d'un grand nombre de monastères, rencontra des obstacles qui en arrêtèrent l'exécution: il n'en a paru que le projet; c'est une ample & curieuse Dissertation, sous le titre, *De monasticâ Italiæ historiâ conscribendâ.*

Enfin en 1714 il alla à Rome, le centre de la Religion, & celui de la science & de la fortune en Italie: il n'y cherchoit

que les deux premières, l'autre se présenta d'elle-même, & il la rebuta quelquefois. Prosper Lambertini brilloit dès-lors entre les Savans de Rome; c'en fut assez au P. Quirini pour s'attacher à lui, sans qu'il eût besoin de prévoir que celui qui tenoit alors un rang si distingué dans la Littérature sacrée, tiendroit un jour le premier rang dans l'Église sous le nom de Benoît XIV.

J'ai suivi le P. Quirini dans ses voyages, dont l'histoire complète seroit presque toute l'histoire littéraire de l'Europe pour ce temps-là: ici s'ouvre une scène plus auguste, de grandes dignités soûtenues par les mêmes vertus qui les avoient méritées: je laisse aux annales de l'Église le détail de ces sublimes objets; je ne puis les envisager que de loin, ni les montrer ici que comme en passant.

Il étoit déjà consulteur de l'Index & des Rites, qualificateur du S.t Office, & abbé de cette même abbaye de Florence qui avoit vû fleurir les vertus & les études de sa jeunesse, quand Clément XI mourut; dès les premiers momens du pontificat d'Innocent XIII, le P. Quirini lui présenta son livre sur l'office quadragésimal des Grecs; cet ouvrage essuya des contradictions politiques, mais le Pape l'en récompensa par l'archevêché de Corfou: il fut sacré le 30 novembre 1723.

Sa réputation l'avoit précédé; il fut reçu à Corfou avec beaucoup de joie: il vainquit en arrivant deux difficultés insurmontables à un esprit moins prudent & moins mesuré; les Magistrats qui avoient disputé à ses prédécesseurs des droits d'immunité & de préséance, lui accordèrent plus qu'il ne voulut, parce qu'il sembloit ne rien prétendre; & les Grecs schismatiques, aigris depuis plusieurs siècles contre l'église Romaine, charmés de sa douceur & de la parfaite connoissance qu'il avoit de leur langue maternelle, s'attachèrent à sa personne; Quirini leur fit aimer l'Archevêque; ils firent son éloge par des harangues publiques; toute rivalité cessa de la part du Protopapas; & ce qui fut une espèce de prodige, la vénération qu'ils avoient pour lui franchit toutes les barrières du schisme, & s'étendit jusque sur le souverain Pontife, qu'ils révérèrent par des acclamations solennelles.

Les études du Prélat ſervoient de délaſſement aux travaux du ſaint miniſtère; il arrêta ſes regards ſur l'objet qu'il avoit ſous les yeux, & compoſa l'ouvrage intitulé *primordia Corcyræ;* il remonte aux temps de Troie, & conduit ſon hiſtoire juſqu'à la fin de la guerre du Péloponnèſe. L'exactitude de ſa critique y relève en paſſant une mépriſe de l'homme du monde dont il reſpectoit le plus les lumières; Newton, dans ſa Chronologie réformée, trompé par l'équivoque du mot grec, met une ſphère entre les mains de Nauſicaa; il prétend que les Argonautes abordés à Corfou en firent préſent à cette Princeſſe, & que Chiron & Orphée l'avoient inventée pour leur longue navigation: ſelon la remarque judicieuſe de notre auteur, ce que ce grand Aſtronome prend pour une ſphère, n'eſt que la balle dont jouoit Nauſicaa avec ſes compagnes, quand elle aperçut Ulyſſe.

Benoît XIII avoit ſuccédé à Innocent; l'archevêque de Corfou ayant fait un voyage à Rome, n'eut qu'à ſe montrer à ce ſaint Pape pour s'en faire tendrement aimer: il lui dédia ſon *Enchiridion Græcorum*, ouvrage utile à ſes diocéſains, qu'il ne perdoit pas de vûe. Mais dans une Cour auſſi ſoupçonneuſe & auſſi pénétrante, ſa faveur alarma bien-tôt ceux qui prétendoient au Cardinalat: on ne pouvoit lui nuire que par des louanges, la rivalité les mit en œuvre pour l'écarter: on voulut perſuader au ſaint Père qu'il ne falloit pas priver ſi long-temps les fidèles de Corfou d'un ſi bon Paſteur; on fit parler ſur ce ton le ſénat de Veniſe, & l'Archevêque lui-même ſembloit être d'intelligence avec ſes rivaux, & demandoit la permiſſion de ſe rendre à ſon diocèſe. Les intrigues de ceux qui vouloient l'éloigner firent un effet tout contraire; elles ne réuſſirent qu'à avertir le Pape qu'il laiſſoit trop long-temps dans l'inaction les talens apoſtoliques de Quirini; il le fixa pour toûjours en Italie, en le nommant évêque de Breſſe, conſulteur du ſaint-Office, & Cardinal au mois de novembre 1727. Honoré de ces nouvelles dignités, quand il voulut faire au Pape ſon remerciment, le ſaint Père l'interrompit pour lui dire, *Nous ne deſirons point de compliment de votre part; c'eſt à nous à vous*

remercier de nous avoir mis, par votre mérite, dans la néceſſité de vous faire Cardinal.

Son premier ſoin fut de réparer à Rome avec magnificence l'égliſe de S.t Marc, qui étoit ſon titre: bien-tôt, par les ſommes d'argent qu'il prenoit ſur une ſage économie, & que ſes exhortations tiroient encore de la piété des fidèles, on vit s'élever dans ſon diocèſe & dans le territoire de ſon abbaye de Vangadiza des ſéminaires & des monaſtères dont il aſſuroit l'entretien. Dans les fréquens voyages qu'il faiſoit de Breſſe à Rome, il ne ſortoit guère des égliſes qu'il trouvoit ſur ſa route, ſans y laiſſer quelque décoration nouvelle; tout s'embelliſſoit ſur ſon paſſage; & ayant dans la ſuite fait un voyage en Allemagne, il y porta ſon inclination libérale; pluſieurs égliſes y furent réparées, les Miſſions de Hanovre & des Alpes encouragées & dotées, les édifices de l'Univerſité de Saltzbourg rétablis à ſes dépens; & toute l'Europe ſait combien, dans ces derniers temps, il a contribué à la conſtruction de l'égliſe Catholique de Berlin, où il fit tranſporter de belles ſtatues qu'il avoit fait travailler à Veniſe.

Mais l'ouvrage qui occupa le plus ſa piété, fut l'égliſe cathédrale de Breſſe; c'eſt maintenant une des plus magnifiques de l'Italie; commencée depuis cent vingt-cinq ans, elle étoit reſtée imparfaite; & déjà ancienne avant qu'elle fut achevée, les pierres diſperſées confuſément à l'entour offroient aux yeux tout le deſordre d'une vaſte ruine. Dès que le nouvel Évêque eut fait ſon entrée, en mars 1728, frappé de cette vûe, il ouvrit ſes tréſors pour ne les fermer jamais ni aux pauvres ni aux égliſes; il parla à ſon peuple, qu'il inſtruiſoit ſouvent de ſa propre bouche avec une éloquence mâle & nerveuſe: à ſa voix toutes ces pierres ſe mirent en mouvement, l'édifice s'accrut, mais l'étendue qu'il devoit avoir demanda le travail de pluſieurs années. En 1739 un caprice nouveau vint heurter ſon entrepriſe, & fut ſur le point de la renverſer; la jeuneſſe de la ville ſe mit en tête de bâtir un grand théatre, deſſein qui ne pouvoit manquer de tarir la ſource des aumônes dont l'Évêque avoit beſoin pour la maiſon de Dieu; il s'arma du

même zèle dont S.t Ambroiſe s'étoit autrefois enflammé contre l'autel de la Victoire; ce fut le jour de Pâques, à la Meſſe, qu'il fit un parallèle foudroyant de la cathédrale & du théatre; jamais ſon éloquence n'avoit été ſi forte ni ſi vive, elle fit tomber le projet du théatre, & l'édifice de la cathédrale fut continué avec plus d'ardeur que jamais.

Benoît XIII mourut, & le Cardinal ſignala ſa reconnoiſſance par une ſtatue de marbre qu'il fit placer ſur le tombeau de ſon bienfaiteur. Clément XII prit pour lui les mêmes ſentimens, & le nomma Bibliothécaire du Vatican après la mort du cardinal Pamphile: en vain une jalouſe politique en murmura; c'étoit, diſoit-on, mettre la Bibliothèque en des mains ſuſpectes que de la confier à un prélat Vénitien, qui pourroit y chercher & peut-être y découvrir des pièces peu favorables aux intérêts de la cour de Rome: d'un autre côté les Breſſans prirent l'alarme, ils craignirent de perdre leur Paſteur. Le Pape bien aſſuré de la fidélité inviolable du Bibliothécaire, fit taire par ſon autorité une injuſte défiance: l'évêque de Breſſe calma la crainte de ſes diocéſains par une lettre Paſtorale; il leur promettoit de ne les quitter jamais, & de ne rien diminuer de ſa vigilance. Il tint parole; ſon activité infatigable ſuffiſoit à tout; il paſſoit à Breſſe neuf mois de l'année, occupé ſans relâche à remplir tous les devoirs d'un Évêque plein de zèle; les trois autres mois il les partageoit en deux, & faiſoit deux fois l'année un voyage de ſix ſemaines à Rome, pour veiller aux ſoins de la Bibliothèque, à laquelle il ſe donnoit alors tout entier. Il trouva même le temps de ſe prêter à des négociations importantes dont ſa République le chargea, & fit voir autant de droiture que de dextérité à manier des intérêts oppoſés, quand il fut queſtion de détourner les eaux du Réno, & de diviſer le Patriarchat d'Aquilée.

Non ſeulement il honoroit les places par ſon mérite, il les enrichiſſoit par ſa généroſité: les bienfaits qu'on lui adreſſoit ne s'arrêtoient pas à lui, & toute la bienveillance des Papes ne put jamais lui donner que des moyens de faire du bien aux autres. Dès ſon entrée dans la Bibliothèque, il l'augmenta

par

par la donation de la ſienne, fort choiſie & ſi nombreuſe qu'il fallut, pour la placer, conſtruire au Vatican une nouvelle ſalle : il eut bien-tôt racheté un grand nombre de livres, qu'il donna de même à la ville de Breſſe, pour en faire une Bibliothèque publique, à l'entretien de laquelle il aſſigna des fonds ſuffiſans. On s'étonnera peut-être de toutes ces libéralités, bien moindres encore que les tréſors qu'il verſoit ſans ceſſe dans le ſein des indigens; il avoit beaucoup de revenus & peu de beſoins.

Voici un trait bien capable de montrer que la charité à l'égard des pauvres étoit ſa paſſion dominante, & qu'elle maîtriſoit dans ſon cœur juſqu'à ces inclinations délicates & favorites, auxquelles ſouvent on ſacrifie ſans ſcrupule aux dépens même de la juſtice : il ſe moque dans ſes Mémoires d'un Journaliſte, qui rendant compté de ce qui ſe paſſoit dans le Conclave où Benoît XIV fut élû, rapporte que notre Cardinal fit voir à ſes collègues ſa belle collection de médailles eſtimée, dit le Journaliſte, ſoixante mille écus; ſur quoi le Prélat fait une réflexion qui paroîtroit ſans doute héroïque à tout homme qui ne ſeroit qu'Antiquaire; il dit qu'il eſt vrai que cette collection n'eſt pas mépriſable, mais que ſi elle valoit une auſſi grande ſomme, il a autour de lui aſſez de pauvres qui ſeroient en droit de lui en demander le prix, & auxquels il ſeroit dû bien pluſtôt qu'à ces monumens des Rois anciens & des anciens Empereurs. Il fit encore donation de ce Cabinet à la bibliothèque du Vatican.

Benoît XIV auroit cru ſe priver lui-même d'une des louanges qu'avoient méritées ſes prédéceſſeurs, s'il eût manqué d'honorer de quelque bienfait nouveau la vertu du cardinal Quirini; il lui offrit l'évêché de Padoue, beaucoup plus riche & plus commode que celui de Breſſe. Le Cardinal avoit promis à ſes diocéſains de ne les pas abandonner; mais les Breſſans ne ſe flattèrent pas; ils ſavoient que les promeſſes n'engagent plus que foiblement, dès que l'intérêt les deſavoue; ils pleurèrent, ils crurent qu'il alloit leur échapper : l'Évêque ſeul, dont les mœurs étoient ſimples & antiques, ne ſe crut

pas dégagé de sa parole par l'avantage de l'échange; il refusa l'évêché de Padoue.

L'estime des richesses ne trouvoit point de place dans un homme dont le cœur étoit tout rempli de ses devoirs, & l'esprit tout occupé de ses études. La liste de ses ouvrages seroit trop longue; outre ceux dont j'ai déjà parlé, les principaux sont une vie de S.t Benoît; l'histoire littéraire de la ville de Bresse; l'édition des anciens Pères qui ont été Évêques de cette ville; l'éloge du pape Paul III; le recueil des lettres du fameux François Barbaro, avec des Dissertations; la collection des lettres du cardinal Polus, & la défense de ce Prélat, décrié par les Protestans comme un esprit violent & séditieux; l'apologie de Paul II, accusé par Platine d'avoir persécuté les Savans; dix Décades de ses propres lettres, & les Mémoires de sa vie, qu'il composa dans une maladie: des Sermons, des instructions Pastorales, des Dissertations de critique & de controverse feroient encore un gros recueil: il a procuré, par sa libéralité & par ses lumières, la fameuse édition des œuvres de S.t Éphrem, avec le texte syriaque, la version grecque & la traduction latine de M. Assemani, en six volumes *in-folio.*

L'apologie de Paul II fut un fruit du Conclave auquel l'Église doit l'élection de ce grand Pape, qui la gouverne aujourd'hui avec tant de calme & de sagesse: le cardinal Valério, évêque de Vérone, avoit composé un livre *de utilitate ex Conclavi capiendâ;* le cardinal Quirini en mit les leçons en pratique: il prit fort peu de part aux changemens de scène & aux mouvemens divers de ce grand théâtre; il donna à cette composition une partie des nuits qui dans le Conclave, comme sur la mer, sont souvent plus agitées que les jours; & c'est pour cette raison que M. le cardinal de Fleuri, dans une de ses lettres, appelle cet ouvrage *noctes Vaticanæ.*

En 1743 l'Académie donna au cardinal Quirini le titre d'Académicien-Honoraire-Étranger, à la place de D. Anselme Banduri; il la remercia par une lettre polie, & dont le tour ingénieux a tout l'essor de la joie; il n'a cessé jusqu'à sa mort

d'entretenir commerce avec elle, tantôt en la consultant, tantôt en lui envoyant ses ouvrages, quelquefois par des lettres pleines d'Anecdotes littéraires, adressées à M. de Boze & à M. Fréret. Les autres Académies de l'Europe se sont empressées de s'honorer de son nom; il étoit de celles de la Rochelle, de Berlin, de Péterfbourg, de Vienne en Autriche, de Greifwald en Poméranie, & de l'Institut de Bologne.

Ce seroit manquer un des plus beaux traits de son caractère, que d'omettre les sages ménagemens dont il usoit avec les Hétérodoxes: il leur rendoit avec ardeur tous les services littéraires dont ils avoient besoin; il consultoit pour eux les manuscrits, il les aidoit de ses lumières, il leur faisoit présent de ses ouvrages. Jamais homme ne sut séparer avec plus d'équité les personnes d'avec les opinions, ni mieux adoucir la contradiction sans en affoiblir la force: il leur avoit communiqué à son égard son esprit de discernement. Les auteurs Protestans l'ont comblé d'honneurs; & ce qu'il y a d'étonnant, c'est que dans les louanges qu'ils lui donnent, ils vont jusqu'à lui tenir compte de son zèle pour cette Église qu'ils ne veulent pas écouter.

Ce Prélat si accompli mourut subitement d'apoplexie au milieu de ses fonctions épiscopales, le six janvier de cette année. On lui fit des funérailles magnifiques, & plus célèbres encore par les larmes & les regrets de tout son peuple: les inscriptions gravées en son honneur sur le marbre & sur l'airain remplissent toute l'Italie de ses éloges. Son testament s'accorde avec sa vie; il ne respire que la justice, la piété, la libéralité, la charité; c'est le dernier acte des vertus qu'il a toûjours pratiquées.



ÉLOGE

DE M. LE MARQUIS SCIPION MAFFEI.

Assemblée publique de la Saint-Martin 1755.

FRANÇOIS-SCIPION MAFFEI étoit fils de Jean-François Maffei & de Silvia Pellegrini, dame d'honneur de l'Archiducheſſe de Mantoue. Il naquit à Vérone le 1.er juin 1675 : il étoit le dernier de trois frères, dont l'aîné Antoine a été le ſeul qui ſe ſoit marié ; le ſecond, appelé Alexandre, fut gouverneur de Namur & Général des troupes de Bavière. Ils eurent une ſœur qui épouſa le comte Rambaldi.

Les Maffei ſont originaires de Bologne : obligés de quitter leur patrie par les diviſions ſanglantes des Guelphes & des Gibellins au XIII.e ſiècle, ils ſe retirèrent à Vérone & à Forli. Je ne ſais ſi les Maffei de Volterre en Toſcane ſortent de la même origine, ni, ſuppoſé qu'ils en ſortent, laquelle des deux branches eſt tige de l'autre.

La famille des Maffei de Vérone s'eſt étendue juſqu'à Rome, où elle a ſubſiſté avec éclat plus de deux cents ans. Timothée, Chanoine de S.t Jean de Latran, refuſa l'archevêché de Milan, & accepta celui de Raguſe. Le Marquis comptoit dans ſa famille trois Cardinaux : les Maffei de Volterre n'en laiſſent qu'un à ceux de Vérone ; ils s'attribuent les deux autres : mais voici un titre de nobleſſe littéraire, non moins flatteur pour le goût du Marquis, ni moins recommandable pour le nôtre. Auguſtin Maffei, dans le XV.e ſiècle, ſe rendit fameux à Rome par la ſcience de l'Antiquité ; il forma un cabinet d'Antiques d'une grande magnificence, & fort vanté par les écrivains de ce temps-là.

Le jeune Marquis ayant reçû dans ſa patrie les premières inſtructions, fut envoyé au collége des Jéſuites de Parme, où l'on ne reçoit que des Nobles : il y demeura cinq ans, occupé à ſe former l'eſprit & le corps. Il y réuſſit également, & ſe

produisit de bonne heure dans le monde, avec les avantages que donnent une imagination brillante & une figure aimable.

Dans sa première jeunesse, la galanterie fit son étude, & les lettres son amusement: bien-tôt tout rentra dans l'ordre; il se livra à l'étude, & ne fit plus que se prêter aux divertissemens de son âge. De cet enjouement de ses premières années, il lui resta toute sa vie une élégance de style & une fleur de politesse qui embellissoient son érudition. Rien ne bornoit sa curiosité; il parcourut toute la sphère des connoissances humaines, depuis la Littérature la plus légère jusqu'à ces questions sublimes, que la Religion cache dans des nuages respectables; & il marqua par divers ouvrages tous les degrés de cet immense intervalle; Poëte, Critique, Antiquaire, Historien, Physicien, Casuiste même & Théologien autant qu'on peut l'être, quand on est tant d'autres choses.

Le progrès naturel de ses études montre qu'elles se faisoient sans effort; elles prirent le caractère de chaque âge. On en vit comme l'enfance dans ses premiers essais de poësie: la saillie n'y manquoit pas; mais il avoua lui-même dans la suite qu'il s'étoit abandonné au goût frivole qui régnoit alors en Lombardie; qu'il avoit copié des modèles renommés, mais défectueux, tel que le Maggi, fameux poëte de Milan, & qu'à l'âge de vingt-quatre ans, il ne connoissoit encore le Dante que de nom. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1699, il profita des leçons de plusieurs hommes de Lettres dont le goût sûr & épuré corrigea le sien; il apprit à mépriser ce qu'il avoit d'abord enfanté avec complaisance; il réforma son style sur celui des meilleurs originaux, & bien-tôt sa poësie prit la véritable teinture de l'ancienne poësie Italienne. Son Poëme sur la naissance du prince de Piémont annonça la maturité de son génie, & lui mérita une place dans l'Académie *de gli Arcadi.* Il se vengea même de l'illusion que le Maggi lui avoit faite, & voulut prévenir celle qu'il pourroit faire à d'autres, par une sévère critique qui n'a paru qu'après la mort de ce Poëte. Son amour pour les Muses ne l'a jamais abandonné, comme il paroît par un grand nombre de vers Latins

& Italiens, composés dans tout le cours de sa vie. Il excelloit sur-tout dans les vers sans rime, que les Italiens appellent *Sciolti;* & comme il avoit en tout le goût un peu exclusif, & la décision prompte & hardie, prévenu en faveur de sa langue, il prétendoit que, de toutes les langues modernes, c'étoit la seule qui pût parler en vers, & il faisoit à notre poësie Françoise l'injustice de ne la regarder que comme de la prose rimée.

Je crois devoir placer ici un ouvrage en prose, mais qui respire toute la gaieté de la jeunesse & de la poësie: c'est une thèse sur l'Amour, qui contient cent conclusions, & qu'il soûtint publiquement en 1702 dans l'Académie de Vérone. Le Tasse en avoit autrefois composé une pareille; mais outre que les positions n'étoient qu'au nombre de cinquante, celles du Marquis, dit gravement l'éditeur, sont bien plus philosophiques; elles descendent du genre aux espèces, de la cause aux effets, & forment un traité scientifique de cette matière; définitions, divisions, axiomes, corollaires, tout y est déduit avec précision & dans les propres termes de l'École. L'assemblée fut nombreuse & brillante; les dames de Vérone y tenoient la place de Docteurs: l'ouverture fut une pièce de poësie; trois Académiciens argumentèrent en forme; le Bachelier fit, à l'ordinaire, admirer sa profonde capacité, & cette galanterie scholastique fut alors trouvée fort agréable.

L'idée d'une thèse si singulière étoit une pièce détachée d'un grand Poëme qui ne l'étoit pas moins, & qui eût enchéri sur la hardiesse du Dante; c'étoit un voyage dans la Lune. L'auteur devoit ramener à son sujet tous les arts, toutes les vertus, tous les vices, & même toute l'histoire de la guerre pour la succession d'Espagne; il y auroit décrit un combat naval dans le détroit des Dardanelles; les manes d'Hector, d'Achille & de tant de héros ensévelis sur ces bords fameux, seroient sortis de leurs tombeaux, pour être témoins de ce spectacle; & rangés sur le rivage, épouvantés pour la première fois au bruit inconnu de l'artillerie, ils auroient rendu aux combattans tout l'effroi dont ils auroient été frappés eux-mêmes. Les personnages du Poëme devoient être des habitans

de la Lune de diverses conditions, des esprits de diverses sortes, des ames de trépassés, des vivans transportés de notre monde. L'exécution eût été encore plus nouvelle que le dessein; le Poëte auroit employé tous les styles, toutes les sortes de vers, selon la différente nature des sujets. Les chants devoient être au nombre de cent, comme dans l'ouvrage du Dante : on n'en a imprimé que le premier avec le projet de tout le Poëme; mais on a trouvé dans les papiers du Marquis beaucoup d'essais de divers endroits, où il a souvent pris plaisir à donner carrière à son imagination, lassée apparemment d'ouvrages plus reposés & plus sérieux.

Le Marquis aimoit toutes les sortes de gloire; il voulut goûter de celle des armes: il se rendit en 1703 en Allemagne auprès de son frère Alexandre, qui étoit Lieutenant général de l'électeur de Bavière. Il se trouva en 1704 à la bataille de Donavert, en qualité de Volontaire; l'amour des Lettres le rappela bien-tôt en Italie.

La carrière des études, où il rencontra de puissans adversaires, l'engagea dans une autre espèce de guerre. Il eut d'abord à combattre une chimère redoutable, parce qu'elle étoit accréditée. Il trouva son frère aîné engagé dans une querelle avec un autre gentilhomme de Vérone; la mode avoit fait du point d'honneur une science de chicane : les Duélistes avoient un Code & des Commentaires; on écrivoit, on vétilloit sur des termes & sur des formalités; on consultoit, on interprétoit, on débattoit les matières pour se couper la gorge dans les règles & par avis de Jurisconsultes; & ces procès funestes, devenus presque aussi éternels que les autres, passoient souvent du père aux enfans. Le Marquis vint à bout de guérir cette frénésie: il fit un livre, où après de savantes recherches sur les usages des Anciens pour terminer les différends des particuliers, il fit voir que toute cette prétendue science d'honneur, & le duel en lui-même, sont opposés à la Religion, au bon sens, à l'intérêt de la vie civile. Ceux qui s'étoient érigés en arbitres de ces querelles, s'élevèrent contre un homme qui renversoit leurs tribunaux : ils écrivirent; on ne les lut pas;

Maffei & la raiſon furent ſeuls écoutés; & le duel, qui avoit marché la tête levée tant qu'il n'avoit été que criminel, n'oſa preſque plus ſe montrer dès qu'il fut devenu ridicule.

M. Maffei ne fut pas ſi heureux contre un autre préjugé fort innocent, & par cette raiſon il n'eut pas de peine à s'en conſoler. Il compoſa une Diſſertation latine, écrite avec élégance, pour prouver que l'ordre Conſtantinien, répandu en Italie, ne doit pas ſon origine à l'empereur Conſtantin. Cet écrit déplut au prince de Parme, qui avoit reçû cet Ordre: on en fit, je ne ſais comment, au Marquis une affaire de Religion; le livre fut mis à l'*Index*. L'auteur ne s'obſtina pas; il en fit remettre tous les exemplaires entre les mains du miniſtre de Parme à Paris, où le livre avoit été imprimé: ceux qui ont échappé à ce ſacrifice, ſont devenus rares & précieux.

Paſſionné pour la gloire de ſa patrie, il voyoit à regret que les ouvrages d'eſprit que produiſoit l'Italie, demeuroient ignorés dans le reſte de l'Europe, ou qu'on en rabaiſſoit le mérite dans les journaux étrangers; il engagea M. Apoſtolo Zeno & M. Valliſnieri à les faire connoître par un ouvrage périodique, & contribua par ſes veilles au ſuccès de cette entrepriſe. Quelques années après, ces deux Savans ayant interrompu ce travail, le Marquis prit leur place, & donna ſes obſervations littéraires, qui compoſent ſix volumes. Ce fut un nouveau champ de bataille, où ſans ceſſe les armes à la main, tantôt pour lui-même, tantôt pour l'honneur d'autrui, il attaqua, il défendit toûjours avec ſcience & avec courage, ſouvent avec ſuccès.

Ce zèle ne l'aveugloit pas ſur les défauts de ſa Nation. Celui qui le choquoit le plus, étoit le dérèglement du Théatre. Fort déchû de ſon ancien luſtre, on n'y voyoit plus qu'un tiſſu de ſcènes bizarres & mal aſſorties: les Acteurs, ſous le maſque, ne ménageoient aucune ſorte de bienſéance; le goût ſembloit entièrement corrompu, & la réforme impoſſible. Il oſa l'entreprendre, & ne deſeſpéra pas de réuſſir, parce qu'il remarquoit qu'au milieu de ce deſordre, les pièces de Corneille & de Racine, quoique défigurées par les Acteurs d'Italie, ne laiſſoient

pas

pas de plaire par la conduite & par la régularité: il essaya de ranimer ces semences de raison & de bon sens; il fit goûter à une troupe de Comédiens, à la tête desquels étoit Riccoboni, plus connu sous le nom de Lélio, les tragédies des meilleurs poëtes Italiens du siècle passé, dont il fit un recueil; elles furent bien reçûes. Il fit plus, il composa sa Mérope, ce sujet heureux, mis sur la scène par Euripide, admiré par Aristote & par Plutarque, perdu depuis ce temps-là avec tant d'autres pièces de son premier auteur, & jusqu'alors vainement ressuscité plusieurs fois sur les théatres d'Italie, de France & d'Angleterre. Jamais Tragédie n'eut un succès si brillant ni si soûtenu; elle fut jouée une infinité de fois sur tous les théatres d'Italie, traduite en François, en Anglois, en Allemand; on en fit plus de trente éditions. M. de Voltaire ayant entrepris de la traduire, en fut rebuté par quelques défauts: il la critiqua, mais de la manière la plus noble & la plus difficile; il en fit une meilleure, *ô matre pulchrâ filia pulchrior.* M. Maffei eut sa revanche, & montra par une critique polie, qu'on pouvoit faire encore mieux que M. de Voltaire: c'étoit s'élever de deux degrés au dessus de lui-même. Le Marquis voulut aussi épurer la Comédie: il en fit une sous ce titre, *le Cerimonie*, où il tourne agréablement en ridicule les cérémonies & les complimens affectés, qui étoient en Italie d'un usage tout-à-fait incommode; elle fut fort applaudie. Une autre Comédie & un Opera qu'il fit encore, n'eurent pas un succès si marqué.

Réformateur du Théatre, il entreprit dans la suite de le justifier, & de rassurer sur l'usage de ce spectacle les consciences les plus timorées. Aussi-tôt de véhémens Théologiens s'armèrent contre lui; on répéta de part & d'autre ce qui avoit été dit tant de fois sur cette matière, & ce que sans doute on ne cessera de répéter tant que les mêmes objets frapperont diversement les hommes.

Passons à des ouvrages d'un goût plus austère, & qui sont, pour ainsi dire, l'âge viril de ses études. Il aimoit la langue Grecque; & pour la faire aimer de ses compatriotes, il entretint long-temps dans sa maison un Grec de Sinope fort

habile, nommé *Panagioti*, dont l'emploi fut d'enseigner cette langue *gratis* à tous ceux qui furent curieux de l'apprendre. Il s'en trouva un grand nombre; & grace à cette générosité du Marquis, Vérone devint une nouvelle Athène. Il animoit cette étude par son exemple; il donna un traité sur la valeur des lettres Grecques; il traduisit en vers Italiens les trois premiers livres de l'Iliade: sa traduction de l'homélie de Léon le Sage, enrichie de remarques théologiques; sa dispute avec deux savans Protestans sur les fragmens attribués à S.t Irénée, & sur la lettre de S.t Jean-Chrysostôme à Césarius, montrent la connoissance qu'il avoit de l'Antiquité Grecque, même dans les matières Ecclésiastiques.

Une heureuse découverte l'attacha à l'étude des manuscrits: on savoit par tradition que la Bibliothèque de l'église cathédrale de Vérone en avoit contenu un grand nombre; mais on ignoroit ce qu'ils étoient devenus; ils avoient échappé aux recherches des PP. Mabillon & Montfaucon, si habiles à sentir & à déterrer ces trésors littéraires: M. Maffei, sur un léger indice, les découvrit; ses études prirent dès-lors une nouvelle face; il tira de cette poussière savante plusieurs ouvrages anecdotes, dont les plus remarquables furent deux traités de Cassiodore, & le fragment intitulé *supplementum Acacianum*, imprimé dans la nouvelle édition des Conciles faite à Venise.

L'habitude qu'il forma avec les manuscrits, le familiarisa avec les anciens caractères: son histoire Diplomatique est une entreprise considérable, quoiqu'il ne l'annonce que comme une introduction à un traité plus complet, qu'il n'a pas eu le temps d'achever; il y répand une érudition fine & choisie; on y trouve beaucoup de détail sur le papier d'Égypte; il en donne quatre pièces fort curieuses, dont il envoya les originaux à la bibliothèque du Vatican pour y être conservés. Quoiqu'il rende justice au savoir immense du P. Mabillon, ce fameux inventeur de l'art de la Diplomatique, il s'écarte pourtant de son sentiment sur la distinction des cinq espèces d'anciens caractères latins, le Romain, le Gothique, le Lombard, le Saxon & le Franco-gallique; le Marquis les réduit tous au seul caractère

romain, dont il diſtingue trois ſortes de lettres, la majuſcule, la minuſcule & la curſive. Cet ouvrage eſt accompagné de pluſieurs autres pièces; l'une eſt l'inſcription entière de l'arc de Suze, qui n'avoit pas encore été bien déchiffrée; une autre eſt une Diſſertation ſur les vers rimés qui, ſelon M. Maffei, ne nous viennent pas des barbares, mais des Romains mêmes: ceux-ci, dit-il, avoient deux ſortes de vers, les uns meſurés par la quantité des ſyllabes & par le nombre des pieds; les autres libres & n'ayant de règle que l'oreille & une certaine cadence; cette dernière eſpèce étoit la poëſie du peuple & des payſans; on l'appela Rhythmique: il en trouve des exemples dans les chanſons militaires & populaires rapportées par les Anciens. L'ouvrage eſt terminé par une autre Diſſertation ſur les premiers habitans de l'Italie, qui furent à ſon avis les Pélaſges & les Étruſques.

La ville de Breſſe, ancienne capitale des Gaulois Cénomans, prétendoit que Vérone l'avoit autrefois reconnue pour Métropole; un vers de Catulle, qui étoit Véronois, faiſoit en faveur de Breſſe un titre bien ancien. Le Marquis, jaloux de l'indépendance de ſa patrie, combattit cette opinion par un livre ſur l'ancienne condition de Vérone: c'eſt une queſtion où le cœur du citoyen s'intéreſſe tout entier; il y revient encore dans pluſieurs autres ouvrages. Les Breſſans ne demeurèrent pas ſans replique, & toutes les pièces de ce procès national ſont raſſemblées dans un gros volume: mais après toute cette dépenſe de citations & d'inductions érudites, aucun des deux partis n'a pû rien gagner ſur les prétentions de l'autre.

Pour mieux établir l'honneur de Vérone, M. Maffei compoſa le grand ouvrage intitulé *Verona illuſtrata;* c'eſt ſon chef-d'œuvre; il eſt diviſé en quatre parties: la première contient l'hiſtoire de Vérone depuis ſa fondation juſqu'à l'arrivée de Charlemagne en Italie: elle eſt ſemée de recherches intéreſſantes ſur les anciens peuples d'Italie, ſur le gouvernement Romain & ſur celui des Lombards, ſur la décadence de l'Empire, ſur les anciens caractères, ſur l'altération de la langue latine, dont le Marquis diſtingue deux eſpèces, la langue noble, qui étoit

celle des livres & des hommes polis, & la langue vulgaire, qui étoit celle des gens ſans lettres, & dont il prétend que l'Italienne s'eſt formée. La ſeconde partie eſt employée à l'hiſtoire littéraire de Vérone; on y trouve la notice exacte de plus de cent auteurs Véronois depuis Catulle juſqu'au XVIII.e ſiècle. Dans la troiſième partie il a raſſemblé le détail de tout ce que Vérone renferme de remarquable dans les Cabinets des particuliers, dans les égliſes, dans les édifices publics; les antiquités, les fortifications, l'école de peinture, les ouvrages des artiſtes, les bibliothèques, les manuſcrits, tout y trouve place. La dernière partie traite des amphithéatres en général, & en particulier de celui de Vérone, que les ſiècles ont reſpecté: il n'y a point de traité en ce genre auſſi-bien ſuivi & auſſi raiſonné. Il dédia cet ouvrage à la République, qui l'en récompenſa par le grade honorable de *Condottiere d'uomini d'arme*, qui ne ſe donne qu'aux perſonnes les plus diſtinguées.

Sa réputation étoit répandue dans toute l'Europe, quand il vint en France en 1732, pour y conſulter les antiquités & les antiquaires; il reſta à Paris plus de quatre années; il n'avoit pas beſoin de tant de bonnes qualités ni de talens ſi brillans pour ſe faire rechercher dans une ville où la politeſſe de la nation admire ou excuſe dans les étrangers, ce qu'elle eſtime ou pardonne à peine dans les compatriotes. On vit en lui un génie étendu, un eſprit vif, fin, pénétrant, avide de découvertes & très-propre à en faire, une humeur enjouée, un cœur naturellement bon, ſincère, deſintéreſſé, ouvert à l'amitié, plein de zèle pour la religion & fidèle à en remplir les devoirs; à peine voulut-on s'apercevoir qu'il ſe prévenoit aiſément de ſes propres idées, qu'il étoit délicat ſur le point d'honneur littéraire, rétif à la contradiction, trop abſolu dans la diſpute, & qu'il ſembloit vouloir faire régner ſes opinions comme par droit de conquête.

Il étoit déjà de toutes les Académies célèbres d'Italie, lorſque M. le cardinal de Polignac le préſenta ici en 1734; il fut reçû en qualité d'Académicien-Honoraire-Étranger-Surnuméraire.

Dans une de nos aſſemblées, en 1735, on délibéra ſur

une inſcription fameuſe; c'étoit celle que les aſtronomes François envoyés au Pérou devoient faire graver ſur la colonne qui devoit être dreſſée au point d'interſection de l'équateur & du méridien : M. Maffei nous donna ſur ce ſujet un ſonnet Italien, qui a été traduit en Latin, en François, en Eſpagnol, & qui eſt digne de la grandeur de cette entrepriſe immortelle, quoiqu'on n'en ait point fait uſage pour les raiſons rapportées dans la relation de M. de la Condamine : la penſée, enrichie de la plus noble expreſſion, c'eſt qu'*il eſt plus beau de découvrir, de meſurer la Terre & d'en embraſſer l'étendue, que de la déſoler & d'en conquérir une petite partie, comme ont fait Cyrus & Alexandre.*

Pendant ſon ſéjour à Paris, il dédia au Roi ſon livre des antiquités de la Gaule; c'eſt un recueil de lettres ſur les anciens monumens qu'il avoit obſervés dans ſon voyage : la dédicace eſt un poëme latin à la louange du Roi : malgré les fautes qu'on a relevées dans cet ouvrage, on y reconnoît une main ſavante & exercée aux recherches de l'Antiquité. Mais ce que le Marquis trouva en France de plus précieux & de plus rare que tous les monumens, ce fut un ami tout-à-fait digne de ſa tendreſſe & de ſa confiance, par les qualités de ſon eſprit & de ſon cœur, qui s'attacha dès-lors à lui pour ne le quitter jamais, & qui après avoir été ſon compagnon inſéparable tout le reſte de ſa vie, a été par ſon teſtament dépoſitaire de tous ſes écrits. Cet homme eſtimable & connu lui-même par ſon érudition, eſt M. Seguier de Niſmes, à qui je ſuis redevable des principaux faits qui ſont la matière de cet éloge.

De France M. Maffei paſſa en Angleterre; ſon mérite n'y fut pas moins honoré : arrivé à Oxford il y fut reçû docteur en Droit, & ſa délicateſſe ſe trouva cette fois aſſez patiente pour endurer un diſcours oratoire qu'on lui prononça en ſon honneur. Les Savans, & les Seigneurs qui veulent bien être Savans, lui donnèrent les plus grandes marques d'eſtime; & le feu Prince de Galles, à qui il dédia la traduction du premier livre de l'Iliade, lui fit préſent d'une médaille d'or où étoit gravée la famille Royale. On lui fit le même accueil en Hollande ; &

s'étant rendu à Vienne, il reçut de l'Empereur Charles VI des éloges plus flatteurs pour lui que les titres les plus honorables.

A ſon arrivée à Vérone, il y trouva ſon buſte placé à l'entrée d'une des ſalles de l'Académie, avec cette inſcription énergique dans ſa briéveté, AU MARQUIS SCIPION MAFFEI VIVANT: il ne lui reſtoit, pour augmenter ſa gloire, que de faire diſparoître ce monument; l'Académie, après quelque réſiſtance, y conſentit à regret.

Ce fut alors qu'il s'adonna plus que jamais à la recherche & à l'explication des Inſcriptions, qu'il regardoit comme une ſource de connoiſſances encore plus féconde que les Médailles; ce qu'il a prouvé dans une belle Diſſertation adreſſée à la comteſſe Canoſſa Téring. Il y avoit plus de trente ans que le Marquis ramaſſoit de tous côtés des bas-reliefs & des inſcriptions antiques pour en orner une galerie; ce recueil s'augmentant tous les jours, il eſpéra le rendre digne de devenir un ornement de Vérone. La grande cour qui eſt au devant du portail de l'Académie Philharmonique, lui parut propre à recevoir ces précieux débris de l'antiquité. L'idée étoit vaſte, la dépenſe exceſſive; il ne ſe rebuta point; il fit des voyages, il ſacrifia tout pour exécuter ce magnifique projet; médailles rares, pierres gravées, tableaux de prix, livres curieux, rien ne fut épargné pour faire des échanges. Quand il eut raſſemblé un nombre prodigieux de ces marbres antiques, il les fit encaſtrer dans un mur de trente perches, ſous un portique d'ordre Dorique: là toutes ces inſcriptions, Puniques, Étruſques, Grecques, Latines, furent diſtribuées par ordre & par claſſes, & ce grand trophée de Littérature, cette muraille ſavante, qui parle tant de langues, & qui étale aux yeux les monumens de tant de peuples, compoſe elle-même un magnifique monument de l'amour du Marquis pour les Lettres & pour ſa patrie. Afin de le mettre en vûe à toute l'Europe, il fit graver tous ces marbres, & les donna au public dans la ſuperbe édition du *Muſeum Veronenſe,* imprimé en 1749.

Il avoit entrepris une critique générale, pour apprendre à diſtinguer le vrai du faux dans les Inſcriptions; cet ouvrage,

dont la première annonce excita l'empressement des Antiquaires, est demeuré imparfait; on promet de mettre au jour ce qui en reste: l'auteur en a lui-même donné un article, dans son livre intitulé *Græcorum siglæ lapidariæ*, où il explique les abréviations des inscriptions Grecques, qui ont souvent embarrassé les plus savans.

Je n'entreprends point de rendre compte de tous ses ouvrages, ni même de les nommer: ce catalogue sembleroit être celui d'une bibliothèque: je ne dirai qu'un mot de ses essais de physique, car cette science ne lui a pas échappé. Il fit une Dissertation sur l'origine de la foudre; il y prétend que le feu dont elle est formée ne descend pas des nues, mais qu'il s'allume près de la terre & qu'il s'élève de bas en haut: cette opinion singulière, & faite pour plaire au Marquis, a trouvé des sectateurs. L'électricité a fait trop de bruit & trop d'éclat depuis quelques années, pour ne pas attirer l'attention d'un homme si curieux; il s'est mis, avec tant d'autres, en mouvement pour en découvrir la cause. Il a travaillé sur les coquillages pétrifiés, sur les empreintes de poissons qu'on trouve dans des pierres au mont Bolca du Véronois, sur les feux qui s'élèvent en certains temps de l'année dans le territoire de Bassan; & il a expliqué d'une manière ingénieuse la cause de la mort funeste de la comtesse Banda de Césene, qu'on trouva dans son lit réduite en cendres, à l'exception de quelques extrémités.

Cet esprit tout de feu, même dans sa vieillesse, s'efforça encore de s'élever au dessus des connoissances humaines; il s'embarrassa dans des discussions sur l'existence de la magie & sur l'usure, qui lui ont fait essuyer des contradictions amères & même des censures; il osa pénétrer dans des matières encore plus épineuses & plus contestées: ici je le perds de vûe; mon respect pour des mystères Théologiques, fort au dessus de ma portée, m'impose un silence qui lui auroit épargné des querelles interminables, s'il eût sû se le prescrire à lui-même.

Parvenu à l'âge de près de quatre-vingts ans, il se vit menacé d'un asthme qui devint convulsif, & dont il n'avoit jamais senti aucune atteinte: il ne craignoit point la mort, il l'avoit même

desirée pour se rapprocher du Créateur, dont nous n'avons en ce monde, disoit-il souvent, que de foibles idées: le mal augmentant, il se mit au lit au mois de décembre de l'année dernière: une toux opiniâtre se joignit à l'asthme, & dégénéra en catarre suffocant. Pendant deux mois de maladie, il se prépara en vrai Chrétien au dernier passage, & ayant reçû les Sacremens de l'Église, il rendit tranquillement son ame le 11 février 1755. Les Véronois l'avoient chéri pendant sa vie avec une espèce d'idolatrie; ses opinions faisoient loi à Vérone, & c'étoit un crime impardonnable de s'en écarter: pendant sa dernière maladie on fit des prières publiques, & le Conseil lui décerna après sa mort des obsèques solennelles: son oraison funèbre fut prononcée par le marquis Pindemonti, son cousin, dans la cathédrale de Vérone. L'Académie lui a fait frapper une médaille, & la Ville lui a dressé une statue dans la grande place, auprès de celle du fameux Fracastor, *afin d'exciter ses compatriotes à imiter ses vertus & à atteindre à son mérite;* ce sont les termes de l'ordonnance du 13 mars 1755, par laquelle le Doge & le Sénat de Venise approuvent le décret des Véronois.

Ses biens étoient médiocres, & il songea bien plus à s'en faire honneur qu'à les augmenter; il se refusoit les commodités de la vie pour les procurer aux autres; il savoit l'art d'être magnifique à propos, & l'on se souviendra long-temps à Vérone de la réception brillante qu'il fit au Prince électoral de Bavière, qui logea dans sa maison, de la joûte qui s'exécuta dans l'amphithéatre, où il étoit un des combattans, de la fête galante qu'il donna pour les nôces de son neveu; & de cent autres occasions, où sa libéralité & son bon goût éclatèrent aux yeux du public.

Il mourut Doyen de l'Académie de la Crusca, agrégé à presque toutes celles d'Italie, à celle de Berlin, à la Société Royale de Londres: sa maison étoit elle-même une Académie, où se rendoient, les jeudis de chaque semaine, les Savans & les Amateurs Véronois & Étrangers: on y lisoit toutes sortes d'ouvrages de Sciences & de Belles-Lettres; & chaque Auteur trouvoit, dans les lumières du Marquis, de quoi augmenter les siennes.

Le

Le roi Victor Amédée, ce Prince qui se connoissoit si bien en mérite, l'avoit consulté sur la forme qu'il devoit donner à l'Université qu'il fondoit à Turin; il l'employa encore à ranger par ordre les marbres de Turin, & pour récompense, il le fit Gentilhomme de sa chambre avec une pension de cent pistoles. Un fameux Sénateur de Venise, chargé de la réforme de l'Université de Padoue, voulut profiter de ses conseils: le Grand-Duc de Toscane lui fit demander plus d'une fois ses avis sur des affaires d'honneur. Le Pape régnant se crut obligé de condamner la doctrine du Marquis sur l'Usure, par une célèbre lettre circulaire adressée aux Archevêques & Évêques d'Italie; mais ce Pontife, plein de prudence & de douceur, a proscrit les propositions sans nommer l'auteur ni le livre, qui n'a pas même été mis à l'*Index:* l'amitié dont il avoit toûjours honoré le Marquis n'en a point été altérée; & il a bien voulu depuis ce temps-là, lui rappeler plusieurs fois dans ses lettres, que leur liaison étoit sexagénaire.

Son érudition universelle, lumineuse, communicative, lui a procuré la correspondance de tous les Savans de l'Europe; & son caractère, adroit sans ruse & insinuant sans bassesse, l'a fait réussir dans le commerce des Grands. Il étoit d'un tempérament robuste qu'il conserva, malgré ses travaux assidus, par une vie frugale & par un exercice modéré: il donnoit la matinée à l'étude, l'après-dînée aux affaires & à des amis qu'il savoit choisir avec discernement, & s'attacher par la bonté de son cœur.

Tel fut le marquis Scipion Maffei, l'honneur de Vérone & de l'Italie, qui redevable aux Lettres de la culture d'un esprit fécond & heureux, leur a rendu par l'emploi de ses talens, l'éclat qu'il avoit reçû d'elles.



ÉLOGE

DE

M. L'ANCIEN ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Assemblée publique de Pâques 1756.

JEAN-FRANÇOIS BOYER, troisième fils de Pierre Boyer & de Marguerite Hatte, naquit à Paris le 12 mars 1675; son père, originaire d'Auvergne, exerça avec succès la profession d'Avocat, & s'attira par un mérite reconnu, la confiance des personnes les plus distinguées. Tandis que le père, environné de cliens illustres, veilloit à l'honneur & à l'intérêt des autres familles, la mère entourée de la sienne, qui étoit fort nombreuse, s'occupoit de l'éducation de ses enfans, & formoit leur vertu naissante par ses leçons & par ses exemples.

Ils ont laissé cinq garçons & autant de filles; de quatre fils qui vivent encore, l'aîné a quatre-vingt-dix ans, le plus jeune passe soixante-quinze: mais ce qui est sans doute plus rare, & ce qui montre bien quel air cette pieuse famille respira dès l'enfance, c'est qu'à l'exception de la dernière fille, tous se sont consacrés à Dieu de bonne heure dans différens monastères, tous ont rempli avec ferveur les devoirs de leur état, tous ont possédé les principales charges de leurs Maisons & même de leurs Ordres. Il reste deux filles vivantes: la seule qui n'ait pas pris le parti de la retraite, fut mariée à M. de Varennes Trésorier de France dans la généralité de Riom: elle mourut jeune, & a laissé un fils & une fille.

Il ne m'étoit pas réservé de faire connoître les louables qualités de M. l'ancien évêque de Mirepoix; le grand jour où elles ont été placées, les a mises en vûe à toute la France: à tant de regards curieux, il n'est échappé que celles qui ont réussi à se dérober à la connoissance des hommes. Une autre raison encore me retient aujourd'hui & met des bornes à cet éloge; ennemi des louanges, sa modestie les étouffoit dans la

bouche de ceux qui l'approchoient; & maintenant que je commence le récit abrégé de sa vie, il me semble que je l'aborde en quelque sorte; je n'ose le louer qu'avec la réserve que m'impose la simplicité de ses mœurs.

Lorsqu'il eut achevé ses études d'humanités au collége des Jésuites, où il reçut pendant deux ans les leçons de rhétorique du P. Jouvency, il prit l'habit de Théatin, & s'éloigna du monde avant même qu'il lui fut permis d'y entrer; il craignit toûjours de le connoître. Après seize mois de Noviciat, selon l'ordre établi dans la congrégation des Théatins, il prononça ses vœux, & jamais vœux ne furent plus sincères, ni plus fidèlement accomplis. Les trente-cinq ou trente-six ans qu'il passa dans la retraite, furent comme un second noviciat, pendant lequel la Providence le formoit pour l'épiscopat & pour des places importantes, qui demandent la plus parfaite maturité. Dans le cours de tant d'années, jamais il ne se relâcha de la pratique exacte de l'observance régulière; sans se distraire du soin de sa propre sanctification, il s'occupa de celle des autres; Professeur de Philosophie & de Théologie, Maître des Novices, au nombre desquels il eut la douce satisfaction de voir croître en vertu le plus jeune de ses frères, enfin Supérieur de sa maison pendant trois ans, il s'acquittoit de toutes ces fonctions comme s'il eût été fait uniquement pour chacune; il n'en sortoit qu'après avoir persuadé à tout autre qu'à lui-même, qu'il étoit né pour en remplir de plus élevées.

Son zèle ne se renferma pas dans les bornes de sa Congrégation; après avoir quitté le monde, il alla lui faire la guerre & combattre ses maximes dans la chaire évangélique: il n'avoit que vingt-quatre ans lorsque ses Supérieurs ayant reconnu en lui un talent marqué pour la prédication, l'obligèrent à se consacrer au ministère de la parole; il s'y livra avec ardeur. Un travail assidu, qui devenoit fécond par l'étude de toutes les parties de la science ecclésiastique, le mit bien-tôt en état de remplir avec succès les premières chaires de Paris: on a trouvé parmi ses ouvrages un Avent & un Carême complet,

outre un grand nombre d'autres Sermons détachés. M. l'abbé d'Helyot, qui par une heureuſe conformité de caractère a mérité la confiance de M. l'évêque de Mirepoix, a bien voulu nous communiquer quelques-uns de ces diſcours. Quoiqu'ils ſoient dépourvûs de ce feu dont l'auteur ſavoit les embraſer par un débit vif & animé, nous y avons ſenti cette onction évangélique, qui répand dans l'ame une chaleur ſalutaire: ce n'eſt point, à ce qu'il nous a paru, un orateur ingénieux qui ſe joue avec l'auditeur, qui au lieu de foudroyer avec véhémence les vices des hommes, ſe plaît à les deſſiner avec élégance & avec préciſion; qui ne cherche qu'à attraper des nuances fines & des contours délicats, content de faire admirer la légèreté de ſon pinceau: ce ſont de vrais ſermons, c'eſt-à-dire des diſcours ſolides, ſérieux, pleins de ſentiment, qui donnent peu à l'imagination & dont tous les traits vont à l'ame; c'eſt une éloquence efficace ſans être ſublime; l'orateur ſe tient toûjours dans le cœur de ſon auditeur, il ne s'élance jamais au dehors pour ſe montrer lui-même; il ne ſonge pas à charmer, mais à convertir; au lieu de lui applaudir, on ſe condamne; on l'oublie pour n'entendre que la voix de l'évangile, dont il porte une forte teinture, & dont il repréſente le naturel, le pathétique, l'inſinuant, l'auguſte & victorieuſe ſimplicité. Il fut bien-tôt ſuivi d'une foule d'auditeurs: il eut l'honneur de prêcher devant le Roi un Avent & deux Carêmes, & Sa Majeſté a toûjours témoigné l'entendre avec ſatisfaction. Sa modeſtie n'a jamais permis qu'on imprimât ſes Sermons, non plus qu'aucun autre de ſes ouvrages, ſi on en excepte les diſcours qu'il a prononcés à l'Académie Françoiſe lorſqu'il y a été reçû, & lorſqu'en qualité de Directeur il a eu l'honneur d'y recevoir M. le cardinal de Soubiſe.

La réputation qu'il avoit acquiſe ſans la rechercher, le fit connoître de M. le cardinal de Fleury; ſon Éminence le jugeant digne de l'épiſcopat, le propoſa au Roi pour remplir la place de M. de Maniban, qui paſſoit de l'évêché de Mirepoix à l'archevêché de Bordeaux, & le Roi le nomma le 8 janvier

de l'année 1730. Le P. Boyer n'eut de part à cette promotion que par les mouvemens qu'il se donna pour la rendre inutile; il agit vivement auprès de M. le Cardinal, avec cette sincérité qui lui étoit naturelle, pour éloigner de lui un fardeau dont il connoissoit tout le poids; il sollicita, il pressa & fut refusé; le Cardinal, quoique peu accoûtumé à des importunités de cette espèce, s'obstina à vaincre ses répugnances. La vacance du S.t Siége, qui survint dans ces circonstances, arrêta pendant près d'un an l'expédition des Bulles: cette année fut remplie, comme les autres, par des fonctions de zèle; il prêcha le carême dans la paroisse de S.t Sulpice; & dès qu'il eut reçû ses Bulles, il crut devoir à son Église tous ses momens; il partit sans délai, & arriva à Mirepoix au commencement du carême 1731.

Je ne m'étendrai point sur sa conduite épiscopale; qu'on se représente un Évêque simple, frugal, charitable, laborieux, donnant très-peu de temps au sommeil, beaucoup à la prière, à la lecture, aux affaires de son Église; empressé de répandre dans le sein de son peuple les maximes de l'évangile, qu'il prêchoit lui-même de parole & d'exemple. Il ne s'occupoit que de son troupeau, dont il étoit chéri; renfermé dans les limites d'un diocèse peu étendu, il s'en étoit fait une retraite qui le rendoit étranger au reste du monde. Après deux ans d'épiscopat, ayant reçu une lettre de M. le cardinal de Rohan qui l'invitoit à venir prêcher un Carême devant le Roi, & qui lui témoignoit que Sa Majesté seroit encore bien aise de l'entendre, il répondit d'une manière également propre à faire connoître son empressement à obéir aux ordres du Roi, & la violence qu'il seroit obligé de se faire pour s'arracher à son diocèse; il demanda comme une grace la liberté de n'en pas sortir. On loua ses saintes dispositions, & la prière qu'il faisoit d'être dispensé de prêcher à la Cour, parut une instruction aussi solide que ses prédications mêmes. Les amis qu'il avoit dans le Monde, le voyoient avec peine enséveli au fond d'une province éloignée; il y étoit comme le grain caché dans la terre, pour porter de grands fruits.

Le temps arriva de les produire aux yeux de toute la France;

Monſieur le Dauphin croiſſoit en âge, il falloit une main habile & attentive pour faire éclorre ces précieuſes ſémences, que le ſang de tant de Monarques avoit portées dans ſon ame royale: M. le cardinal de Fleury avoit jeté depuis long-temps les yeux ſur M. l'évêque de Mirepoix: le Roi approuva ſon choix; il voulut bien confier à la ſageſſe du Prélat l'unique eſpérance du Royaume. Il ne m'appartient pas d'entrer dans le ſecret de cette auguſte éducation: la vertu déjà mûre du jeune Prince, la modeſtie du Précepteur, la diſcrétion des hommes illuſtres qui ſecondoient ſa vigilance en firent une eſpèce de ſanctuaire: de cette aurore, il eſt vrai, s'échappoient de temps en temps des traits de lumière qui promettoient les plus beaux jours; mais rien n'étoit donné à la pompe & à l'oſtentation, tout étoit vrai, ſolide, fait pour préparer un glorieux avenir. Nous en recueillons les avantages, nous jouiſſons des éminentes qualités que ces leçons ont cultivées: quel honneur pour M. l'évêque de Mirepoix, de partager avec une heureuſe nature les louanges que méritent les vertus de Monſieur le Dauphin!

Les Lettres devoient toute leur reconnoiſſance à celui qui en inſpiroit l'amour à un Prince né pour les protéger: l'Académie ayant perdu M. le cardinal de Polignac, le remplaça, en 1741, par la nomination de M. l'évêque de Mirepoix au nombre de ſes Honoraires: il avoit été reçû à l'Académie Françoiſe dès 1736, & deux ans après à l'Académie des Sciences.

Dès qu'il s'étoit vû attaché à Monſieur le Dauphin en qualité de Précepteur, il avoit remis ſon évêché, qu'il n'étoit plus à portée de gouverner par lui-même, & le Roi l'avoit nommé, le 27 juin 1736, à l'abbaye de S.t Manſuit de Toul. Quand il eut fourni ſon illuſtre carrière, & qu'il eut ſervi pendant neuf ans le Roi, la France & l'Europe entière auprès de Monſieur le Dauphin, Sa Majeſté contente de ſon attachement & de ſon zèle, le fit premier Aumônier de Madame la Dauphine, Infante d'Eſpagne; & cette ſage & vertueuſe Princeſſe, dont la mémoire vit encore dans nos cœurs après même que ſa perte eſt ſi heureuſement réparée, l'a conſtamment honoré de ſes bontés & de ſon eſtime.

Quoique M. l'évêque de Mirepoix ne se crut pas né pour la Cour, il y étoit à son aise & dans une assiette tranquille; son ambition ne traversoit pas celle des autres; toûjours ferme, parce qu'il ne heurtoit personne & qu'il n'entroit jamais en concurrence; ayant peu de chagrins comme peu de desirs; ne tenant qu'à ses devoirs, & détaché de tout le reste, l'agitation qui l'environnoit ne l'ébranloit pas: d'autres portent le trouble & l'inquiétude dans le Cloître même, il avoit porté le repos du cloître au milieu de la Cour: il laissoit aux autres les apparences, & n'avoit que des réalités; ami sincère, Chrétien sans art, bienfaisant sans ostentation: uniforme dans sa conduite, il ne perdit aucune vertu en acquérant des places: tout ce qu'il avoit été dans la retraite de ses premières années, il le fut encore après que la Providence le prenant par la main l'eût conduit, sans qu'il le desirât & presque sans qu'il le sût, aux emplois les plus éminens.

Dans le moment que le Roi apprit la mort de M. le cardinal de Fleury, Sa Majesté fit appeler M. l'évêque de Mirepoix, & en présence des Seigneurs de sa Cour, Elle lui déclara, avec toutes les graces qui font le principal prix des bienfaits des Rois, qu'elle le chargeoit du détail des affaires qui concernoient la nomination aux Bénéfices. Il sentit toute la difficulté de cette fonction importante; il se fût sans doute excusé de l'accepter, s'il n'eût cru y être appelé par la Providence, dont le Prince est en cette occasion le seul organe. Est-il en effet dans l'administration publique de commission plus redoutable, que celle qui place un sujet tantôt entre Dieu & le Monarque, tantôt entre le Monarque & les sujets? Consulter Dieu, écouter sa voix avec des oreilles pures, la distinguer de tant d'autres qui osent souvent la contrefaire, la rendre au Prince sans y mêler rien d'étranger, rien d'humain: étendre sa vûe sur tous les Ecclésiastiques d'un grand Royaume, la porter au-delà de cette foule d'aspirans qui environnent, qui obsèdent, pour découvrir la vertu qui se cache & pour la montrer au Prince; pénétrer toutes les ruses d'une ambition d'autant plus vive qu'elle est plus contrainte, d'autant plus subtile qu'elle ne se nourrit en

apparence que de choſes ſpirituelles, d'autant mieux déguiſée que c'eſt le ſeul état de la vie où elle paroiſſe criminelle; peſer dans une juſte balance les qualités des perſonnes avec les qualités des places; réſiſter avec courage aux importunités, à la puiſſance, à la faveur, aux impreſſions ſi flatteuſes de l'amitié & de la nature; concilier ſi habilement les intérêts de l'État & ceux de l'Égliſe, qu'on ſache procurer une récompenſe des ſervices rendus à l'un ſans les payer aux dépens de l'autre: dans ces inſtructions ſecrètes, dont on a beſoin pour connoître les hommes, ſavoir démêler l'ami qui veut ſervir, l'homme vénal qui veut profiter, ou l'ennemi qui cherche à nuire, le délateur ténébreux qui cherche à plaire, d'avec la perſonne fidèle, éclairée, impartiale, qui n'enviſage que la vérité: en un mot, placé au centre du Royaume, tenir en main & conduire avec ſageſſe tous les canaux qui diſtribuent juſqu'aux extrémités la nourriture céleſte & l'eſprit de la Religion; c'eſt une partie des devoirs du Miniſtre, chargé de mettre ſous les yeux du Prince ceux qui méritent d'entrer dans l'adminiſtration des biens ſpirituels & temporels de l'Égliſe.

Au milieu de cette multitude de prétentions, qui ſe traverſent, qui ſe croiſent, il eſt encore beſoin d'un art, plus étudié du Courtiſan qui craint de perdre des créatures, que du Miniſtre déſintéreſſé qui n'appréhende que de faire un mauvais choix; c'eſt ce qu'on peut appeler l'*art des refus*, le ſeul peut-être, il faut l'avouer, que M. l'évêque de Mirepoix ne poſſédât pas. La bonté de ſon cœur eût voulu tout accorder, & le chagrin qu'il reſſentoit le premier en refuſant, ne ſavoit point ſe déguiſer ſous les dehors conſolans de la bienveillance: c'eſt cette ſimplicité d'ame qu'il expliquoit un jour lui-même à des perſonnes de la Cour, qui l'accuſoient familièrement de mettre de l'humeur dans ſes refus: *il eſt vrai*, leur diſoit-il, *que je puis bien quelquefois refuſer avec humeur, mais du moins n'ai-je pas à me reprocher de le faire jamais par humeur.*

Nulle crainte, nulle eſpérance ne lui faiſoit perdre de vûe qu'il étoit comptable à Dieu de la manière dont il diſtribuoit les biens qui lui ſont conſacrés: il eut une attention particulière à

à multiplier les graces, pour ne pas laiſſer ſans récompenſe beaucoup de dignes Miniſtres, qui ne recevoient pas le juſte ſalaire de leur travail. Des intentions ſi pures, ſi ſages ne pouvoient manquer de plaire à un Monarque qui aime la Religion, & qui la regarde comme l'ame de ſes États: auſſi M. l'évêque de Mirepoix a-t-il eu la gloire de mériter juſqu'à la fin l'approbation de ſon Prince; Sa Majeſté n'a jamais voulu mettre de bornes à ſa confiance, comme le Miniſtre n'en a jamais mis à ſon zèle à remplir les vûes de Sa Majeſté.

L'obligation où il étoit de réſider à la Cour & d'y vivre avec décence, avoit fait juger au Roi que le revenu médiocre de l'abbaye de S.t Manſuit ne lui ſuffiſoit pas; il ne tarda pas à le nommer à l'abbaye de Corbie. Si M. l'évêque de Mirepoix en eût voulu croire ſes amis, il pouvoit regarder ces deux bénéfices comme néceſſaires à ſoûtenir la dignité de ſa place: il en jugea autrement; l'intérêt ne ſeconda point les conſeils de l'amitié, & ne prêta point de force à un prétexte ſi honnête; rien ne fut capable de l'écarter des règles de la plus ſévère diſcipline.

A la ſource des tréſors eccléſiaſtiques, il conſerva ce détachement des richeſſes dont il avoit fait vœu dans ſes premières années; il ne s'en crut pas même diſpenſé par le deſir pieux, mais ſéduiſant, de faire des établiſſemens d'éclat, eſpèce d'ambition dont il ſut ſe défendre, ainſi que de toutes les autres: il ſe perſuada que ſes offrandes ſeroient plus pures & plus agréables, s'il ne rendoit à Dieu que ce qu'il auroit reçû de ſa main & dans ſon ordre. Tel fut le fonds de ſes aumônes; il étoit borné & elles furent abondantes; ce qu'il déroboit à ſon néceſſaire lui tenoit lieu de ſuperflu: parmi les pauvres qu'il aimoit à ſecourir ſecrètement, il choiſiſſoit par préférence ceux qui honoroient le Seigneur par leur ferveur & la ſainteté de leur vie: la maiſon de la Trappe & celle de Sept-fonds l'ont toûjours trouvé prêt à écouter & à ſoulager leurs beſoins. L'eſtime qu'il a conſervée pour l'ordre des Théatins, auquel, comme il fait gloire de le dire dans ſon teſtament, il doit tout ce qu'il a été, l'a porté à faire pour leur maiſon de Paris tout ce qu'il

pouvoit & peut-être plus qu'il ne pouvoit; il prit ſur ſes revenus de quoi faire bâtir le portail de l'égliſe: il aimoit la décoration de la maiſon de Dieu, & ne ſe permit de ſuivre ſon penchant, qu'en préférant à tous les lieux conſacrés au culte divin, celui dans lequel il s'étoit conſacré lui même. Également éloigné de tout excès, il ne ſe refuſoit pas aux dépenſes néceſſaires, & n'en faiſoit point d'inutiles: il eſt mort ſans argent & ſans dettes, & n'a laiſſé à ſes frères que de foibles ſoulagemens d'une vieilleſſe qui chérit la pauvreté du Cloître. Toutes ſes autres diſpoſitions n'ont pour objet que le bien des pauvres: ſon teſtament eſt une dernière preuve des ſentimens de modeſtie qui ont caractériſé toute ſa vie; il a voulu être enterré ſans pompe & ſans magnificence.

Un homme qui tenoit ſi peu au monde, a dû le quitter ſans regret; auſſi s'eſt-il vû ſans effroi comme ſans impatience, pendant ſept ou huit mois, la victime d'un ſacrifice douloureux, que ſa réſignation rendoit volontaire. Il mourut le 20.[e] d'août de l'année dernière, âgé de quatre-vingts ans & cinq mois, laiſſant à la famille Royale un tendre ſouvenir de ſes ſervices, à l'Égliſe de zélés Miniſtres, à toute la France le modèle d'une vertu qui, à la louange du Prince qui nous gouverne, eſt parvenue aux premières places, malgré cette humilité qui recherche les dernières.



ÉLOGE
DE M. BLANCHARD.

ÉLIE BLANCHARD naquit à Langres le 8 juillet 1672; son père, marchand en cette ville, le laissa orphelin à l'âge de quatre ans, sans autre fortune que l'étroite économie d'une mère tendre & sensée, qui prit sur ses propres besoins dequoi fournir à son éducation. Il fit ses études au collége des Jésuites de Langres, & il eut le mérite de partager les succès avec deux concurrens illustres: l'un étoit M. Mahudel, qu'il a vû encore son collègue dans cette Académie; l'autre fut François Oudin, depuis Jésuite, & long-temps Professeur de Rhétorique à Dijon, connu par sa vertu, par ses talens en tout genre de Littérature, par un goût exquis pour la poësie, & par les disciples qu'il a formés, dont quelques-uns sont encore aujourd'hui honneur aux Lettres & à notre Compagnie. Assemblée publique de Pâques 1756.

M. Blanchard ayant fini son cours de Philosophie dès l'âge de seize ans, passa à Dijon, où il ne porta que cette première teinture des Lettres qu'on prend au collége: c'étoit l'unique fonds qu'il mettoit en commerce; il l'augmenta par son ardeur & par ses veilles. Le hasard le fit connoître d'un Prêtre de la ville qui savoit le Grec & l'écrivoit très-bien; c'étoit lui que M. Lantin, Conseiller au Parlement de Dijon, employoit pour transcrire les ouvrages posthumes de Saumaise: M. Quillot, c'étoit le nom de cet Ecclésiastique, aida M. Blanchard à faire connoissance avec les auteurs Grecs, & s'aida lui-même de la main du jeune homme pour une copie de l'Anthologie manuscrite, avec les notes de Saumaise & de M. Lantin.

M. Joly de Blaisy, Président au Grand-Conseil, étoit de Dijon, & y alloit ordinairement passer une partie de l'année; pendant ce séjour, il profitoit du zèle & des lumières de M. Blanchard pour l'instruction de ses deux fils: il en fut si satisfait qu'il le procura, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans, à son ami M. de

Niert, premier Valet-de-chambre du Roi, pour élever le jeune M. de Niert son fils. La vertu de l'élève a fait la joie du père & l'honneur du gouverneur: il est mort dans la même charge que son père avoit possédée; sa veuve habite encore dans ce palais, & continue de donner à sa famille l'exemple d'une piété consommée. Ce fut dans le cours de cette éducation que M. Blanchard prit des degrés en droit, & se fit recevoir Avocat au Parlement.

Son mérite & ses talens pour conduire la jeunesse le rendoient cher aux familles; M. le maréchal de Villeroi, destiné lui-même à procurer le bonheur & la gloire de la France en formant le cœur de son Roi, méritoit sans doute de trouver, pour instruire ses enfans, ce que le Royaume avoit en ce genre de plus accompli: M. de Niert crut lui faire un présent digne de lui, en lui donnant M. Blanchard pour élever M. le marquis de Villeroi & M. le marquis d'Alincourt ses petits-fils: M. le Maréchal, après avoir pendant sa vie honoré M. Blanchard de son estime, lui laissa en mourant des marques essentielles de sa reconnoissance.

Mais comme les récompenses des talens flattent bien plus que celles des services, la distinction la plus précieuse sans doute pour M. Blanchard, ce fut l'honneur d'être admis dans cette Académie; en 1711 M. Dacier le prit pour son Élève; il devint Associé en 1714, & en 1727 il succéda dans la place de Pensionnaire à M. Boivin le cadet.

Il fut associé en 1709 ou 1710 à une charge de Payeur des rentes, qu'il exerça sous son nom jusqu'en 1717 qu'elle fut supprimée. Il avoit dès-lors entièrement renoncé au commerce du monde, & s'étoit pratiqué une retraite au milieu de cette grande ville, dans laquelle, afin que rien n'y puisse manquer, on peut se ménager, dans le centre même du fracas tumultueux dont elle est agitée, une solitude profonde & paisible: là pendant près de la moitié d'une si longue vie, il partagea son temps entre les exercices de la piété, ses études, & les soins qu'il prenoit de sa famille & des pauvres. C'est trop peu que de dire qu'il secouroit ceux-ci de tout son pouvoir, il les honoroit, & leur laissant par son testament une somme proportionnée à ses

facultés, il demanda d'être enterré parmi eux. Quant à sa famille, il a pris un tendre soin de sa mère, à qui il devoit même ce qu'elle n'avoit pû lui donner; elle a vécu jusqu'à une extrême vieillesse: sans ambition pour les siens comme pour lui-même, il s'est contenté de donner à ses neveux une éducation assortie à leur condition & de les maintenir dans leur état; mais il leur a constamment procuré le plus grand des biens, la paix & la concorde; ç'a été encore la dernière attention de sa vie: il savoit combien de procès & de querelles naissent des partages de succession, & que la pluralité des héritiers en fait souvent des oiseaux de proie, qui se déchirent l'un l'autre en se disputant la dépouille du mort; pour obvier à ce desordre, en instituant cinq petits neveux ses légataires universels, & un d'entre eux, dont la probité lui étoit parfaitement connue, son exécuteur testamentaire, il oblige les autres de s'en rapporter entièrement à la bonne foi de celui-ci; & en cas de contestation de leur part, il déclare qu'il lui fait présent de la chose contestée: on peut s'assurer que jamais partage n'a été plus pacifique.

Aussi étoit-ce le caractère propre de M. Blanchard; sans aigreur, sans jalousie, sans empressement de paroître, silencieux par modestie dans les choses même qu'il savoit le mieux; c'est ainsi que nous l'avons vû dans nos assemblées, auxquelles il s'est fait un devoir d'être assidu jusqu'à l'avant-dernière année de sa vie. Nos Mémoires renferment plusieurs de ses Dissertations, qui font honneur à son érudition.

M. Blanchard a passé ses deux dernières années privé de la vûe, & dans une foiblesse jointe à des infirmités douloureuses; il les a supportées avec patience & avec courage: il mourut le 17 février dernier, sur les huit heures du soir, avec toute sa connoissance; & ceux qui ont assisté à sa mort nous ont dit que rien ne ressembloit mieux à un sommeil doux & tranquille; la Nature, en cette occasion, semble avoir pris conseil de la vertu. Ainsi devoit passer à l'autre vie un homme qui s'en étoit rendu les avenues familières, par près de quarante ans de retraite: il étoit âgé de quatre-vingt-trois ans & sept mois.

ÉLOGE
DE M. L'ABBÉ DE POMPONNE.

Assemblée publique de la Saint-Martin 1756.

HENRI-CHARLES ARNAULD DE POMPONNE, troisième fils de Simon Arnauld de Pomponne & de Charlotte Ladvocat, naquit le 10 juillet 1669; sa famille, originaire de Provence, établie ensuite en Auvergne, où elle paroît avec distinction dès le XV.e siècle, fut célèbre dans l'épée, dans la robe, dans l'église, dans le ministère & jusque dans la retraite, par de grands emplois, de grands talens, de grandes vertus & de grandes querelles. Son père, Ambassadeur en Suède & auprès des États-généraux, devant lesquels il soûtint dignement la préséance de nos Rois sur les rois d'Espagne, ensuite Ministre & Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, étoit fils de Robert sieur d'Andilli, qui du fond de sa retraite a brillé par tant de beaux ouvrages; petit-fils du fameux Antoine Arnauld, qui conserva par choix le simple titre d'Avocat au Parlement, pour avoir la satisfaction délicate d'y joindre tout le mérite des dignités qu'il refusa; neveu de Henri évêque d'Angers, & d'Antoine docteur de Sorbonne. Ce grand Ministre a rendu à l'État, dans sa personne & dans ses enfans, le lustre qu'il avoit reçû de ses pères: ses deux fils aînés, élevés par leur naissance & par leur courage aux premiers emplois du service, se sont signalés à Fleurus, à Staffarde, à Steinkerque, à Nervinde. Ses filles ne lui ont pas procuré moins d'honneur; l'une par la piété éminente qu'elle a portée dans l'abbaye de Gif, où elle se fit Religieuse; l'autre par son mariage avec M. le marquis de Torci, ce Ministre éclairé & vertueux, chéri de son maître, adoré de la France, respecté des Étrangers, dont les Mémoires, qui viennent de paroître dans ces dernières années, se ressentent de la droiture de son ministère: de ce mariage sont sortis M. le marquis de Croissi, M.me d'Ancezune & M.me du Plessis-Châtillon; & pour multiplier les illustres

alliances dans une famille si riche en honneur & en mérite, la fille de l'aîné des Pomponnes est entrée dans l'ancienne & noble maison de Gamache.

Dès le moment que Henri-Charles de Pomponne vit le jour, il procura au desintéressement de son père une occasion de triomphe; il naquit à la Haye, où M. le marquis de Pomponne étoit Ambassadeur; les États offrirent au père de tenir son fils sur les fonts de baptême: selon l'usage établi en Hollande, cet honneur apportoit à l'enfant une pension viagère de deux mille écus: M. de Pomponne, pour éviter dans ses négociations l'embarras de la reconnoissance, remercia les États: sa vertu redoutoit un bienfait qu'elle seroit obligée d'oublier; résolu de ne rien rendre qu'à son maître, il ne vouloit rien devoir qu'à lui.

Ce père éclairé mit auprès de son fils les meilleurs maîtres d'humanités & de philosophie; & comme une vocation décidée appeloit ce fils au service de l'Église, il le confia, pour les études théologiques, à M. Ravechet, depuis Syndic de la Faculté de Théologie, avec lequel le jeune Abbé alla demeurer au collége de Laon.

Après avoir pendant trois ans fréquenté les écoles de Sorbonne, il étoit par son rang & par sa capacité, en état de faire honneur à la Faculté; mais la porte ne s'ouvroit qu'à ceux qui vouloient bien souscrire à la condamnation de M. Arnauld son grand-oncle, il la regarda comme fermée pour lui: le Prince, qui respectoit les loix de la Nature & les égards de la bienséance, ne lui en sut pas mauvais gré; il trouva bon qu'il étudiât en Droit & qu'il y prît ses Licences.

Dès l'âge de quinze ans il avoit été pourvû de l'abbaye de S.t Maixent; neuf ans après Sa Majesté l'ayant nommé à celle de S.t Médard, il remit la première; il s'étoit prévenu de bonne heure contre la pluralité des bénéfices.

Il tenoit encore de son éducation un autre préjugé presque aussi rare, sur l'obligation de la résidence: fidèle à ce principe, lorsque dans la suite M. le duc d'Orléans, régent du Royaume, lui offrit l'évêché de Rhodès, il n'eut pas l'adresse de concilier

les devoirs de l'épiſcopat avec le tendre attachement qui le lioit à des parens qu'il chériſſoit & dont il étoit chéri; il s'aviſa de balancer d'un côté les règles de l'Égliſe & l'exemple de M. l'évêque d'Angers ſon grand-oncle, qui avoit renoncé à ſa patrie pour s'en faire une de ſa ville épiſcopale, & de l'autre la douce ſociété de ſa famille; ce dernier attrait l'emporta, il refuſa l'évêché.

En 1694 il fit, avec M. Ravechet, le voyage de Rome; il paſſa un an dans cette ville chez M. le cardinal Janſon: le Docteur & l'élève s'y firent mutuellement honneur, l'un par le profond ſavoir dont il donna des preuves dans les conférences Théologiques qu'il fit en préſence de pluſieurs Cardinaux; l'autre par ſon application, par la régularité de ſes mœurs & par la nobleſſe de ſes procédés. Le cardinal Albani, depuis Pape ſous le nom de Clément XI, les honora tous deux de ſon amitié.

Revenu dans ſa patrie il fut fait, en 1698, Aumônier de Sa Majeſté, attaché à M. le duc de Bourgogne. Il éprouva l'année ſuivante le chagrin le plus ſenſible qu'il ait reſſenti dans le cours d'une longue vie; il perdit ſon père; la France perdit un Miniſtre plein de zèle, de lumières & d'intégrité: le Roi voulut bien ſoulager la douleur des Pompones en la partageant, & lorſque l'Abbé ſe préſenta avec ſon frère aîné à Sa Majeſté, ce grand Prince, dont tous les ſentimens rencontroient les expreſſions les plus nobles & les plus juſtes, leur dit: *vous pleurez un père que vous retrouverez en moi; & moi je perds un ami que je ne retrouverai plus.* Ce peu de paroles réuniſſoit pour le père les plus grands éloges, & pouvoit faire naître dans les fils les plus hautes eſpérances: M. l'abbé de Pomponne ne s'en prévalut pas pour demander de nouvelles graces; héritier de la modeſtie de ſon père, il laiſſa à la bonté du Roi & à ſon propre travail les ſoins de ſon avancement.

C'étoit pour lui deux reſſources aſſurées: le marquis de Torci, après la mort du marquis de Pomponne dont il étoit gendre, étoit devenu Miniſtre & Secrétaire d'État pour les affaires étrangères; la bienveillance du Prince prévint la recommandation du

du Miniſtre, le Roi lui ordonna d'ouvrir ſes bureaux à ſon beau-frère, & de le former aux négociations; il deſcendit même, en faveur de l'abbé de Pomponne, à des ſoins de détail; il daigna jeter les yeux ſur ſon travail, & l'on ſait que les regards du Prince ont ſur les eſprits une influence féconde, & que rien n'eſt plus puiſſant pour faire éclorre & mûrir par une douce chaleur les ſemences des talens naturels: le Roi s'informoit de ſes progrès, il l'examina, il l'interrogea lui-même, & ſatisfait des lumières qu'il avoit acquiſes en ce genre d'étude, il le nomma à l'ambaſſade de Veniſe.

L'abbé de Pomponne partit au commencement de 1705; la gloire de nos armes ſe maintenoit en Italie; M. le duc de Vendôme faiſoit le ſiége de Verrue: l'Ambaſſadeur lui porta les ordres du Roi; il s'acquitta avec fidélité & intelligence de ceux dont il étoit chargé pour le prince de Vaudemont, gouverneur du Milanez, & pour M. le Grand-Prieur. L'année ſuivante la victoire remportée à Calcinato annonçoit la campagne la plus brillante, mais le rappel du duc de Vendôme, & la levée du ſiége de Turin, nous firent perdre le fruit des ſuccès précédens. Dans ce déſaſtre général, l'abbé de Pomponne ſignala ſon amour pour ſon pays; plein de courage, il lui eût volontiers donné ſa vie; borné à la gloire de la générosité, il expoſa tout ſon bien & même toutes ſes eſpérances: hors d'état de combattre l'ennemi, il combattit la fortune, le plus redoutable ennemi que la France eut alors. Ce qu'il y avoit de troupes Françoiſes au-delà des monts alloit périr faute de ſubſiſtances; il s'engagea juſqu'à la ſomme de quatre cents mille livres, & par ce noble ſacrifice il ſauva à ſon Prince douze mille hommes de pied & ſept mille chevaux.

La fermeté faiſoit ſon caractère; il ſoûtint l'honneur de la France au milieu des malheurs comme au milieu des ſuccès: la république de Veniſe faiſoit profeſſion d'une exacte neutralité; dans les proſpérités de la France, l'Abbé avoit montré toute la modeſtie qui ſied ſi bien à la victoire; dans les revers, l'Ambaſſadeur porta toute la fierté qui relève les diſgraces. Le prince Hercolani, revêtu du même caractère de la part

de l'Empereur, étoit vif & impétueux; il trouva dans l'ambaſſadeur de France une ame forte & vigoureuſe, qui ſut d'abord réprimer les mouvemens d'impatience qu'excitoient en lui les mauvais ſuccès de ſon maître, & rabattre enſuite la hauteur que lui inſpiroient les nouveaux avantages. La conduite toûjours ferme & toûjours reſpectueuſe de l'Abbé de Pomponne lui conquit le cœur de nos ennemis, & l'empereur Joſeph lui fit dire qu'il étoit charmé de ſes procédés, & qu'il ne pouvoit lui refuſer dans ſon eſtime le rang que ſon père avoit tenu dans celle de l'empereur Léopold & de tous les Princes de l'Europe: le Pape le remercia, par un bref, de ce qu'il avoit fait pour l'Égliſe, dans le temps où le différend au ſujet de Comacchio mettoit en péril tout l'État Eccléſiaſtique. Mais la récompenſe ſeule capable de le flatter, fut la ſatisfaction que lui témoigna ſon Prince, en qui les ſervices du fils réveillèrent le ſouvenir de tous ceux qu'il avoit reçûs du père.

Peu après ſon retour il fut honoré d'un brevet de Conſeiller d'État ordinaire, & ſa longue vie lui a laiſſé le temps de devenir Doyen du Conſeil: il reſpectoit cette place importante; la haute idée qu'il en avoit portoit dans ſon ame le ſcrupule & l'inquiétude; les affaires des cliens devenoient les ſiennes, il s'en occupoit jour & nuit; il prenoit l'avis des plus célèbres Avocats; & perſuadé que la juſtice perd juſqu'à ſon nom quand elle ſe traîne avec lenteur, il favoriſoit & prévenoit même l'impatience des plaideurs par des Bureaux extraordinaires.

Il acheta en 1716, de M. le marquis de Torci, la charge de Commandeur-Chancelier-Garde des ſceaux & Surintendant des finances des Ordres du Roi: cette charge & celle de Prevôt-maître des cérémonies, dont eſt revêtu M. Bignon ſon couſin, ſont les deux ſeules de l'Ordre qui exigent les mêmes preuves de nobleſſe qu'il faut faire pour être reçû Chevalier. Je dirois qu'il honora cette dignité, ſi cette dignité approchant de ſi près de l'éclat qui environne le trône de nos Rois, & plongée, pour ainſi dire, dans la ſource de la lumière, n'étoit pas faite pour honorer tous ceux qui la poſsèdent. Il s'attacha à s'y rendre

utile; il fit rembourſer, ſous la Régence, dix-ſept cents mille livres, pour leſquelles Louis XIV avoit aliéné la moitié des rentes de l'Ordre, dans le temps de la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne; ſa prudente économie a ménagé ſur les épargnes de quoi fournir à l'État de très-grandes ſommes dans des beſoins preſſans, augmenter de beaucoup les revenus, & décorer avec magnificence le berceau & le dépôt de cet Ordre auguſte; je parle du couvent des grands Auguſtins: il a fait réparer l'égliſe & les ornemens donnés par Henri III; les ſalles où ſont raſſemblés les titres & les archives doivent à ſes ſoins leurs embelliſſemens: mais ce qui fait ſans doute les plus beaux titres de l'Ordre, ce ſont plus de trois cents portraits de Chevaliers qu'il y a fait arranger; monument précieux, dans lequel la grandeur Françoiſe réunit tant de héros comme ſous l'aſpect d'une même famille; illuſtre aſſemblée de valeur, de vertu & de gloire, capable d'éblouir les yeux & d'embraſer les cœurs de notre jeune nobleſſe. Non content de veiller à l'honneur des Chevaliers pendant leur vie, il a voulu les ſervir plus utilement encore juſque dans le tombeau; dans cette vûe, noble & chrétienne, il a fait établir un ſervice, qui ſe célèbre le 2 de janvier dans la chapelle de Verſailles, où le Roi aſſiſte avec tous les Chevaliers, pour le repos de l'ame de ceux qui ſont morts dans le cours de l'année précédente.

En ſuccédant, en 1743, à M. l'abbé Bignon dans la place de Doyen du Conſeil, il fut en même temps élû pour le remplacer dans cette Académie: quoiqu'il fût dès-lors dans un âge avancé, il n'avoit pas renoncé au commerce des Muſes; il venoit avec plaiſir ſe repoſer ici dans le ſein de la Littérature; ſon aſſiduité, ſon zèle pour l'Académie, & ſes procédés civils & obligeans à l'égard des Académiciens ont prouvé, juſqu'à la fin de ſa vie, le goût qu'il avoit pour les connoiſſances littéraires & pour ceux qui les cultivent.

Nous n'avons conſidéré juſqu'ici M. l'abbé de Pomponne que dans des poſtes honorables, où il eſt beau de ſe ſoûtenir, mais où l'on trouve autour de ſoi des appuis qui ſupportent, qui élèvent même quelquefois. Il eſt temps de le voir dans ces

états humilians & pénibles, où l'ame reste abandonnée de toutes ses ressources, excepté de celles qui lui viennent du Ciel, lorsque le corps s'affaisse sur elle de tout son poids, ou qu'il semble s'en détacher pour ouvrir tous les passages aux plus vifs aiguillons de la douleur. A ces deux sortes de maladies, M. l'abbé de Pomponne opposa l'espèce de vertu même qu'elles attaquoient l'une & l'autre; dans l'opération de la taille, qu'il souffrit en 1729, il s'arma d'une constance à l'épreuve des douleurs les plus cruelles; en 1746 étant tombé en apoplexie à la fin d'un Bureau qu'il tenoit chez lui, lorsqu'à force de remèdes on l'eût fait revenir, quoique paralitique d'une partie de son corps, il étonna par sa vivacité & par sa résolution M.rs les Conseillers d'État qui n'avoient pas voulu l'abandonner: son ame parut libre & éveillée dans un corps dont les sens étoient assoupis & les mouvemens enchaînés; il se réjouissoit de mourir, disoit-il, les armes à la main, & s'étant fait peu de juors après, & une seconde fois l'année suivante, transporter aux eaux de Bourbon & de Vichi, il suivit la lenteur fatigante des traitemens & des remèdes avec une patience qu'on n'avoit pas espérée de sa promptitude naturelle: il en fut récompensé par le retour de sa santé.

Sa dernière maladie acheva de montrer sa résignation à la volonté de Dieu & sa force chrétienne; dans une longue infirmité, où il se voyoit insensiblement éteindre, il n'a témoigné d'autre impatience que de se réunir à son Créateur, & de recevoir les secours spirituels qui épurent l'ame & qui l'élèvent vers son origine. Ses bonnes œuvres l'avoient précédé dans l'autre vie; entre les aumônes dont sa vertu aimoit à dérober jusqu'à la trace, nous savons qu'il faisoit beaucoup de rentes annuelles à d'anciens domestiques, à des gens qui n'avoient auprès de lui d'autre titre que leur indigence, & sur-tout à la pauvre Noblesse. Il tenoit un rôle de ses pensionnaires, & ne s'en réservoit pas même la survivance: une somme une fois assignée, devenoit consacrée à Dieu & aliénée pour lui, ou plustôt c'étoit un fonds qu'il regardoit comme placé au plus haut intérêt: aussi-tôt qu'une pension étoit éteinte, il cherchoit

à la remettre ſur la tête d'un autre. Toutes les paroiſſes où il avoit domicile ſe ſont reſſenties de ſes bienfaits; il donnoit tous les ans une ſomme à celle de S.t Roch pour les pauvres honteux, une autre au Curé de Nogent-ſur-Marne, une autre encore aux quatorze Curés de la châtellenie de Vic-ſur-Aîne: il a fondé, dans ce bourg, des inſtructions pour les enfans & des ſoulagemens pour les malades. Zélé pour le ſervice de Dieu, pénétré de ſentimens & fidèle aux pratiques de religion, attaché, autant par inclination que par devoir, à la perſonne de ſon Prince, tendre pour ſa famille, conſtant & ſenſible dans l'amitié, bienfaiſant envers tous les hommes, il a terminé ſa carrière le 26 juin de cette année, âgé de quatre-vingt-ſept ans moins quatorze jours.



ÉLOGE
DE M. DE FONTENELLE.

Assemblée publique de Pâques 1757.

BERNARD DE FONTENELLE naquit le 11 février 1657, de François le Bovyer, écuyer sieur de Fontenelle, & de Marthe Corneille; lorsqu'il vint au monde on le crut près de mourir, on n'osa le porter à l'église; il ne fut baptisé que trois jours après sa naissance.

Tout devoit être surprenant dans M. de Fontenelle; on fut d'abord étonné de le voir vivre; cet enfant qui ne sembloit pas assez fort pour respirer une heure, a vû sa centième année: il dut cette longue vie à l'heureuse harmonie de son ame & de son corps, qui ont vécu ensemble dans une parfaite intelligence.

Son corps évita toutes les fatigues, M. de Fontenelle ne fut pas même tenté d'essayer ses forces; il s'abstint, dès sa première jeunesse, de tout divertissement pénible, de tous les jeux qui demandent quelque effort; il se fit une habitude d'épargner à ses sens tout ce qui peut les user ou les affoiblir. Sa vie fut unie, renfermée dans un cercle d'études & de plaisirs également tranquilles; c'étoit un vase d'une matière fine & d'un ouvrage délicat, que la Nature avoit placé au milieu de la France pour l'ornement de son siècle, & qui subsista long-temps sans aucun dommage, parce qu'il ne changeoit pas de place, ou qu'il n'étoit remué qu'avec précaution.

A des organes si bien conservés, nulle ame ne pouvoit être mieux assortie que la sienne; elle se maintint dans une assiette toûjours paisible; les passions avoient perdu pour lui tout ce qu'elles ont de pénétrant & de nuisible. Il ne s'est jamais donné la peine de haïr ni de s'irriter; sourd aux critiques, il n'y répondoit pas; il ne parut sensible qu'à la louange, mais il n'en étoit pas enivré; il la goûtoit avec plaisir, de quelque main qu'elle lui fût présentée: affligé sans trouble, habituellement

gai ſans connoître les éclats de la joie, jamais il n'a pleuré, jamais il n'a ri; en un mot jamais une ame n'a mieux ménagé ſa demeure & n'a manié avec plus de circonſpection les reſſorts dont elle faiſoit uſage. J'ai cru devoir tracer cette légère ébauche de ſa perſonne, avant que d'entrer dans l'hiſtoire de ſa vie.

Son père mourut en 1693, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, Sous-doyen des Avocats au Parlement de Rouen; c'étoit un homme eſtimable, que ſon fils a rendu célèbre.

Sa mère l'étoit déjà, par la qualité de ſœur des deux Corneilles; elle joignoit beaucoup d'eſprit à une piété exemplaire; elle forma ſon fils, dans lequel la douceur des mœurs & l'élégance du ſtyle retinrent toûjours l'empreinte de l'éducation maternelle.

De quatre frères, Bernard fut le ſecond; l'aîné, nommé Joſeph, mourut fort jeune; des deux derniers l'un, appelé Pierre, ne vécut que trente-trois ans, il étoit Prêtre habitué à S.t Laurent de Rouen; l'autre, Joſeph-Alexis, mourut Chanoine de la cathédrale de cette même ville, à l'âge de ſoixante-dix-huit ans, en réputation de ſcience & de vertu.

M. de Fontenelle étudia chez les Jéſuites de Rouen; ſon cours d'humanités fit naître les plus belles eſpérances; en 1670 il remporta le prix des Palinods, par une pièce de vers latins ſur l'immaculée Conception; l'allégorie n'en eſt pas heureuſe, mais l'auteur n'avoit que treize ans; & l'on ſait que dans ces ſujets périodiques, où l'on s'obſtine à tirer ſans ceſſe du même ſol de nouvelles richeſſes, les idées nobles & naturelles ſont d'abord ſaiſies; la mine s'épuiſe, & laiſſe aux derniers venus plus de recherche & moins de ſuccès.

La Philoſophie encore au berceau, quoiqu'elle fût âgée de plus de deux mille ans, le rebuta d'abord; bien-tôt il ſentit qu'il étoit né pour percer ſes ténèbres & pour prononcer ſes oracles; il prit goût pour elle & s'y diſtingua: il avoit fini ſes claſſes avant l'âge de quinze ans.

Son père le deſtinoit au Barreau, où il avoit lui-même paſſé ſa vie: le jeune Fontenelle plaida une cauſe au Parlement de Rouen, mais cette profeſſion lui parut trop ſérieuſe, trop

austère &, pour ainsi dire, trop monotone pour s'assortir avec ces graces légères qu'il sentoit éclorre. Un voyage qu'il fit à Paris avec Thomas Corneille, son oncle & son parrein, lui présenta une scène plus vive, plus gaie & plus conforme à la diversité de ses talens. Les conquêtes de Louis XIV, couronnées par la paix de Nimègue, répandoient alors dans toute la France la joie & l'éclat des plus beaux jours; tout le Parnasse étoit en mouvement; il retentissoit des concerts des Muses: M. de Fontenelle essaya sa voix; elle fut reçûe dans les chœurs des Poëtes; il eut part à l'opéra de Psyché & à celui de Bellérophon. La conversation des Dames, à qui il sut plaire par le ton d'une galanterie fine & spirituelle, acheva de le brouiller avec Papinien & la Coûtume: il ne retourna à Rouen que pour obtenir de son père la permission de suivre son attrait.

Revenu à Paris il demeura chez Thomas Corneille, qui travailloit alors au Mercure avec le sieur de Vizé; le neveu seconda la fécondité de l'oncle, il sema dans cet ouvrage beaucoup de petites Nouvelles galantes; en même temps il aidoit M.lle Bernard dans la composition de ses pièces, & il composa en son propre nom une Tragédie: un succès équivoque auroit peut-être enchaîné le jeune Auteur sur la scène, pour y traîner tristement une réputation languissante; M. de Fontenelle fut plus heureux, la pièce tomba tout-à-fait; il écouta sans chagrin & comprit sans peine la leçon que lui faisoit le public; leçon toûjours claire & intelligible à tout autre qu'à l'auteur: il en profita, & il eut le courage de reconnoître que le neveu du grand Corneille n'étoit pas né pour la scène Tragique.

En effet jamais deux génies rares & singuliers n'eurent des talens plus opposés. Pierre Corneille, grand & sublime, s'élevoit trop haut pour apercevoir les petits objets; négligé avec magnificence, il étonnoit la critique même: M. de Fontenelle étoit tendre, fin, plein d'enjoûement & d'élégance, mais étudié dans sa parure jusqu'à une espèce de coquetterie: le premier arrêtant des regards fixes & hardis sur les dieux & sur les héros au milieu de leur éclat & de leur gloire; habile

habile à les peindre par des traits auſſi forts & auſſi immortels qu'eux-mêmes; portant le trouble dans l'ame, dont il ne remuoit que les grands reſſorts: l'autre ſe jouant autour du cœur humain, dont il ne touchoit que les cordes les plus délicates, ne ſongeant qu'à réveiller des ſentimens agréables, copiant tous ſes portraits d'après les graces, qu'il ne perdoit jamais de vûe: l'un ſemblable à un aigle, avoit beſoin de beaucoup d'air pour ſoûtenir ſon vol qui perçoit la nue, tout prêt à tomber, pour peu qu'il ſe rabattît vers la terre: l'autre, tel qu'une abeille, voltigeoit ſur l'émail des prairies, autour des bocages, autour des ruiſſeaux, ſe nourriſſant de l'extrait des fleurs les plus jeunes, dont il épuiſoit le ſuc; ne s'expoſant jamais dans la région des vents & des orages: Pierre Corneille ſembloit né pour l'Olympe; M. de Fontenelle pour les riantes campagnes de l'Élyſée.

Ce fut dans l'Élyſée qu'il plaça la ſcène du premier ouvrage qui commença ſa réputation. Il fit parler les Morts: on trouva leurs entretiens trop ſubtils & trop recherchés; on eût deſiré dans la variété des caractères une teinture générale de cette ſimplicité & de ce naturel, qui réuſſit toûjours aux habitans de l'autre monde.

On vit enſuite, d'année en année, paroître quatre ouvrages, qui fixèrent pour toûjours le rang qu'il devoit tenir dans la ſphère du bel eſprit. Ses Lettres galantes ne furent pourtant jetées dans le public que comme un eſſai & un titre de prétention: il les donna ſous un nom emprunté, & jamais il n'a avoué, jamais il n'a nié qu'elles fuſſent de lui.

Mais ſa Pluralité des Mondes emporta tous les ſuffrages. La ſcène en eſt charmante; l'exécution préſente autant de fleurs qu'il brille de feux dans la voûte céleſte: ces fleurs ſeront immortelles, du moins leur fraîcheur ſubſiſtera-t-elle autant que notre langue.

Le goût de l'Érudition n'étoit pas ce qu'il y avoit en lui de plus dominant: cependant le traité de Vandale, ſur les Oracles, lui plut par ſa hardieſſe & par ſa nouveauté. Lucrèce avoit rendu en beaux vers la philoſophie d'Épicure; M. de

Fontenelle fit paſſer dans le ſtyle des graces un livre hériſſé de citations & de ſavantes Parenthèſes. Le P. Baltus Jéſuite, fondit tout à la fois ſur l'auteur & ſur le traducteur avec des armes pareilles à celles de Vandale, mais avec plus de force. M. de Fontenelle ne répondit pas: ſes raiſonnemens tombèrent, il ne reſta que les agrémens; & pour parler le langage de la Pluralité des Mondes, ne pourroit-on pas comparer ce traité placé entre les ouvrages de M. de Fontenelle, à une comète échappée d'un autre tourbillon, qui ſans diſparoître tout-à-fait, reſta preſque éclipſée par l'interpoſition d'un corps opaque.

Ses Paſtorales eurent des partiſans. Ceux qui ne connoiſſoient Théocrite que par ouï-dire, & Virgile que par une lecture légère, crurent de bonne foi que les bergers de Sicile & de Mantoue n'étoient pas des gens ſupportables; ils ſurent gré à M. de Fontenelle d'avoir donné aux ſiens le ton de la bonne compagnie, & de leur avoir appris à ſoupirer avec fineſſe.

L'opéra de Thétis & Pélée, qu'il donna en 1689, fut reçû avec applaudiſſement. L'année ſuivante le ſuccès médiocre d'Énée & de Lavinie conſola ſes envieux. Il n'en pouvoit manquer avec des talens auſſi éclatans. Mais il avoit encore une autre ſorte d'adverſaires: des puiſſances redoutables dans l'empire des Lettres étoient armées contre lui; la guerre étoit alors très-animée entre les partiſans des Anciens & ceux des Modernes. Les plus capables de fortifier la cauſe des Modernes, héritiers eux-mêmes des talens & de la gloire des Anciens, & deſtinés à vivre avec eux dans les ſiècles à venir, s'étoient jetés dans le parti de l'Antiquité; & les défenſeurs du dix-ſeptième ſiècle avoient un grand deſavantage: la pluſpart ne connoiſſoient les Anciens qu'ils attaquoient que ſur des rapports toûjours altérés, ſouvent très-infidèles: on s'échauffoit, on diſputoit quelquefois ſans s'entendre; &, comme il arrive toûjours dans les querelles opiniâtres, les deux partis ſe refuſoient juſtice, & le zèle pour la cauſe s'embraſoit d'une eſpèce de fanatiſme. M. de Fontenelle, jeune encore, ſe déclara contre les Anciens: il en fut puni; quatre fois il demanda une place

à l'Académie Françoise, quatre fois Homère, Platon, Théocrite sollicitèrent contre lui, & furent vengés des traits de sa belle humeur. Enfin l'année 1691, on ne put tenir le neveu du grand Corneille plus long-temps éloigné d'une Académie que l'oncle avoit tant honorée. Il succéda à M. de Villayer, & soûtint pendant près de soixante-six ans l'honneur de cette illustre Compagnie, par la décence de ses mœurs, par l'éclat de ses ouvrages, & par les discours toûjours applaudis qu'il prononca en qualité de Directeur.

Ce fut une fête brillante que celle où M. de Fontenelle, âgé de quatre-vingt-cinq ans, renouvela dans l'assemblée publique du 25 août 1741, la mémoire du jour auquel cinquante ans auparavant il avoit été reçû dans l'Académie. Tout Paris accourut pour l'entendre : on fut touché de cette éloquence, dont le temps avoit adouci le coloris, comme celui des tableaux, qui n'en deviennent que plus parfaits. On croyoit voir Nestor dans le Conseil des princes de la Grèce; il avoit vû, comme ce héros, deux générations; il présidoit à la troisième: il ne restoit plus que quatre Académiciens reçûs avant qu'il fût Doyen. Chacun remporta les idées les plus agréables d'une si riante & si aimable vieillesse.

Huit ans après, dans sa quatre-vingt-treizième année, il prononça encore deux Discours. Il ressembloit à ces arbres rares & précieux, qui ne connoissent pas les hivers, & dont la fécondité inépuisable enrichit toutes les saisons.

Je ne parlerai point de tant d'autres ouvrages de prose & de vers, tantôt enjoués, tantôt sérieux & réfléchis, mais toûjours délicats, dans lesquels l'auteur ne s'est guère écarté du naturel qu'il n'en ait, s'il est possible, dédommagé par quelque trait ingénieux.

Qu'on me permette de justifier ici M. de Fontenelle sur un reproche souvent répété par des censeurs sévères. Ils l'accusent d'avoir altéré parmi nous le goût de la vraie éloquence: ils mettent sur son compte les défauts de ses imitateurs. J'avoue qu'il y a dans plusieurs de ses écrits trop de jeux d'esprit, trop de recherche, &, si je l'ose dire, trop d'afféterie : mais ne

peut-on pas pardonner ces imperfections à la beauté de l'ordre, à la netteté, à l'élégance, à tant de traits heureux, à cette variété d'images pleines d'agrément & de justesse, qui naissoient de la grande diversité de ses connoissances. Si des Auteurs dépourvûs de toutes ces ressources, n'ont emprunté de lui que des défauts, c'est à eux seuls qu'il faut s'en prendre. Ce ne sont que les tableaux de prix qui produisent de mauvaises copies. Les modèles de la plus haute éloquence, Démosthène & Bossuet, ont pû faire naître des imitations vicieuses. Toute la différence, c'est que les défauts de M. de Fontenelle sont plus séduisans : ceux de ces grands Orateurs sont cachés dans les ombres, & couverts par des beautés sublimes; les siens ont plus de saillie; ils sont eux-mêmes éclatans.

Tandis que l'Académie Françoise, qui comme par droit d'aînesse, s'étoit saisie la première des talens de M. de Fontenelle, en recevoit un nouveau lustre; elle voyoit encore réfléchir sur elle une partie de la gloire qu'il acquéroit dans l'Académie des Sciences. Il y étoit entré en 1697, & l'on peut à juste titre lui appliquer ce qu'il a dit lui-même de M. de la Hire: on croyoit avoir choisi un Académicien; on fut étonné de trouver en lui une Académie toute entière. La Nature a coûtume de partager ses faveurs ; & ces métaux si recherchés, qu'elle enferme dans les entrailles de la terre, n'enrichissent pas les campagnes dont la surface est le plus embellie: c'est au pied des montagnes, dans des terreins stériles & sauvages, qu'elle se plaît à cacher ses trésors. Elle se prodigua à M. de Fontenelle: les sciences les plus épineuses & les plus austères vinrent se placer chez lui sans confusion, à côté d'une imagination fleurie. On le sentit, lorsque deux ans après, l'Académie des Sciences ayant pris une nouvelle face, il fut revêtu du titre de Secrétaire perpétuel. Ce choix contribua autant que le nouveau règlement à relever l'éclat de la Compagnie. Ce fut sur ce théatre si élevé, si étendu, qu'il se montra vraiment admirable. Un génie universel l'avoit initié à tous les mystères de la Nature, à tous les secrets des Arts : nouveau Protée, tantôt Chymiste, tantôt Botaniste,

tantôt Anatomiste, Géomètre, Astronome, Méchanicien, & sous tant de formes diverses toûjours lumineux, toûjours élégant, il sut parler le langage de toutes les sciences, & leur prêter la parure du style, sans leur rien ôter de leur force & de leur profondeur. Elles avoient jusqu'alors paru sous une forme étrangère, elle ne s'étoient encore exprimées qu'en latin; le nouvel interprète leur apprit toutes les finesses de la langue Françoise; il les rendit plus sociables, plus gaies, plus familières: & l'on peut dire que dans l'Histoire de l'Académie, il est en quelque façon, parvenu au grand œuvre: donner du corps aux matières les plus abstraites, porter la lumière dans les plus obscures, rendre intéressant ce qu'il y a de plus sec, & vivant ce qui semble inanimé, c'est une opération de l'esprit pareille à celle qui réussiroit à changer en or tous les métaux.

Les trésors renfermés dans ce bel ouvrage, ont ajoûté à la langue Françoise un nouveau prix chez les Nations étrangères; ç'a été un nouvel attrait pour s'en instruire: M. de Fontenelle ne doit rien à notre langue, quoiqu'elle l'ait si bien servi; il en a étendu le commerce, il lui a rendu autant de gloire qu'il en a reçû d'elle.

Il n'appartient qu'à ceux qui lui ressemblent, de le suivre dans des détails si profonds, si variés, si supérieurs à mes lumières, & d'apprécier encore ses ouvrages particuliers, tels que la Géométrie de l'infini, & la Théorie des tourbillons. Car au milieu de la révolution survenue dans le monde Philosophique, toûjours fidèle à Descartes, il est demeuré ferme sur les ruines du système de ce grand Philosophe, & resté presque seul au centre des Tourbillons, enfoncés de toutes parts, il s'est laissé entraîner avec eux. La préface de ce dernier ouvrage est sortie de notre Académie: elle a occupé quelques momens d'un de nos plus savans Confrères, qui réunit les connoissances Physiques à l'étude la plus approfondie de l'Antiquité.

Je ne puis m'empêcher de dire un mot de ces Éloges, où l'auteur distribuant l'immortalité à tant d'hommes qui l'ont méritée, se l'assure à lui-même: peut-être aucun ouvrage n'a-t-il

fait autant de conquêtes à l'Academie des Sciences. On ne peut lire l'hiſtoire de ces illuſtres morts ſans être embraſé du deſir de marcher ſur leurs traces. M. de Fontenelle, en leur rendant les derniers hommages, réparoit avantageuſement leur perte; en déplorant ces talens éteints, il en faiſoit éclorre de pareils; le portrait d'un ſeul Géomètre, d'un ſeul Phyſicien, peint d'une main ſi habile, reproduiſoit pluſieurs Phyſiciens, pluſieurs Géomètres; & ces éloges funèbres portent en eux-mêmes un germe de vie & un principe de fécondité.

Quelle raiſon a rendu M. de Fontenelle ſi ſupérieur à lui-même, dans les ouvrages qu'il a produits pour l'Académie des Sciences? la voici, ſi je ne me trompe. Il ne péchoit ailleurs que par une certaine ſubtilité de penſées, & par le choix & l'abondance des ornemens; les ſujets ſe plioient à ſon inclination: ici la dureté &, pour ainſi parler, l'inflexibilité des choſes qu'il traitoit, a maîtriſé ſon génie; des ſujets pleins de difficultés & de ſéchereſſe ne lui ont permis que des penſées fermes & ſolides, & de ſages ornemens dont on ne pouvoit abuſer: & le contraſte des qualités oppoſées entre la matière & le génie de l'ouvrier, qui ſe balançoient l'un l'autre, a produit dans l'ouvrage cette juſte proportion de beautés qu'on y admire.

En 1701, lorſque notre Académie prit une forme plus régulière, le Roi le nomma au nombre des dix Aſſociés; mais le peu de goût qu'il ſentoit pour les recherches littéraires, & plus encore les occupations des deux autres Académies où il étoit déjà engagé, ne lui permettoient pas de venir cueillir les fruits qui croiſſent parmi nous. Accoûtumé à remplir les places qu'il occupoit, il ne put lui-même ſouffrir ſon inutilité; quatre ans après ſon entrée il obtint la Vétérance, & emporta avec lui notre eſtime. Une preuve bien ſincère de la ſienne à notre égard, & en même temps de la droiture de ſon eſprit & de ſon cœur, c'eſt que malgré les ſollicitations des Candidats les plus empreſſés, il ne voulut jamais uſer de ſon droit pour prendre part à nos élections: il n'étoit pas, diſoit-il, aſſez au fait de nos occupations & ne les ſuivoit pas d'aſſez près pour

haſarder un ſuffrage, qui même en faveur d'un ſujet d'ailleurs eſtimable, pourroit n'être pas conforme à l'eſprit & aux beſoins actuels de la Compagnie.

La ſociété de M. de Fontenelle donnoit de lui une idée encore plus avantageuſe que ſes ouvrages; elle avoit toutes les douceurs que peut fournir une heureuſe nature, jointe à l'uſage du monde le plus poli: perſonne n'entendoit mieux la bonne plaiſanterie; il contoit avec agrément & finiſſoit toûjours par un trait. Né vertueux, il l'étoit ſans contrainte & preſque ſans réflexion; il ne connoiſſoit point les vices; on l'accuſe d'avoir auſſi ignoré les vertus qui portent avec elles quelque grain d'amertume; peut-être n'ignoroit-il que cette amertume, dont il ſavoit les dépouiller. On lui demandoit un jour s'il avoit jamais rencontré perſonne avec qui il eût voulu changer d'eſprit; il répondit qu'il en avoit trouvé pluſieurs avec leſquels il auroit volontiers accepté l'échange, mais qu'il auroit cependant voulu conſerver une partie du ſien, pour la commodité du poſſeſſeur.

On s'empreſſoit de le connoître; il y entroit de la vanité: l'avoir entretenu, c'étoit avoir fait ſes preuves de bel eſprit: il avoit de quoi en prêter aux autres ſans s'appauvrir, & ſans qu'ils s'aperçuſſent que c'étoit le ſien qui paſſoit chez eux. On ſe mettoit à la mode en ſe diſant de ſes amis; pour lui il s'en connoiſſoit fort peu, mais il ſe livroit à eux ſans réſerve. M. Brunel, procureur du Roi au bailliage de Rouen, avoit été lié avec lui dès ſa première jeuneſſe; tous deux ſe reſſembloient parfaitement; & M. de Fontenelle diſoit en badinant que ſon ami ne lui étoit bon à rien, parce qu'ils ſe rencontroient toûjours. Peu de temps après qu'il fut venu à Paris il avoit raſſemblé mille écus, c'étoit alors toute ſa fortune; ſon ami lui écrivit en deux mots, *envoyez-moi vos mille écus :* M. de Fontenelle répondit qu'il avoit deſtiné cette ſomme à un certain emploi: l'ami récrivit ſimplement, *j'en ai beſoin;* & cette fois les mille écus ſervirent de réponſe. Ce peu de paroles ſuffiſoit entre eux; c'étoit ſe parler à ſoi-même: M. Brunel mourut trop tôt, & M. de Fontenelle en fut toûjours inconſolable.

Il a décrit lui-même les momens agréables qu'il avoit passés dans sa jeunesse avec ses trois compatriotes, l'abbé de S.t Pierre, M. Varignon & l'abbé de Vertot: on sent que plus de trente-cinq ans après il soupire encore après les plaisirs innocens de ces entretiens, où quatre amis, destinés à jouer des rôles différens, mais illustres, dans le monde littéraire, se communiquoient deux fois par semaine le fruit de leurs réflexions & de leurs études. Le P. Mallebranche vouloit bien se rendre quelquefois dans cette petite société choisie, & porter de l'aliment à ces jeunes esprits, qui alloient être bien-tôt capables de voler de leurs propres aîles.

Après la mort de Thomas Corneille, M. de Fontenelle alla loger chez M. des Haguais, avec lequel la conformité de mœurs & de mérite l'avoit uni d'une étroite amitié: c'étoit un Magistrat du premier ordre, Avocat général à la Cour des Aides, fameux par les discours qu'il a prononcés dans sa Compagnie, & qui sont des modèles de cette éloquence qui sait réunir les graces du style avec la dignité des tribunaux.

Ayant perdu M. des Haguais, il fut logé par M. le duc d'Orléans au Palais Royal: ce grand Prince, dès long-temps avant la Régence, l'honoroit de sa confiance; il le consultoit sur cette vaste étendue de connoissances qu'il avoit lui-même embrassée ; & il le trouvoit toûjours en état d'instruire ou d'être instruit en un mot, ce qui est presque la même chose dans les Sciences élevées à un certain degré. Le Prince lui assigna une pension de mille écus: M. le duc d'Orléans, fils de M. le Régent, ne lui en conserva que la moitié; & M. de Fontenelle, quoiqu'il fût alors devenu riche pour un homme d'esprit, n'en murmura pas; il approuva la pieuse économie du Prince, qui se souvenant qu'il étoit homme, prenoit sur les dépenses de la grandeur de quoi subvenir aux besoins de l'humanité.

Cette vertu même n'étoit pas étrangère à M. de Fontenelle; il est vrai qu'il falloit l'éclairer de bien près pour en découvrir les effets: il étoit trop intelligent pour ne pas laisser aux vertus tout ce qu'elles peuvent avoir de prix, & la main qui donnoit

se

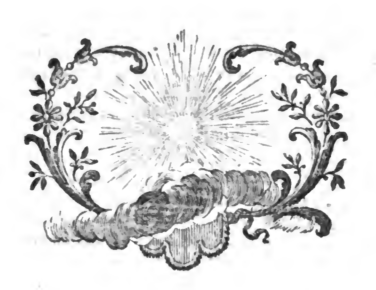
ſe cachoit avec plus de précaution que celle qui recevoit. Cependant ſes amis les plus intimes rendent témoignage qu'il a ſecouru pluſieurs perſonnes dont il ne connoiſſoit que l'indigence; & l'on a trouvé dans ſes papiers après ſa mort, des billets pour des ſommes qu'il avoit prêtées à des gens dès-lors inſolvables, & dont il n'a jamais ni pourſuivi ni eſpéré le payement.

Sa vieilleſſe toûjours gaie, toûjours galante, ne fut marquée que par le nombre des années; elle devint même pour lui une nouvelle ſource de gaieté & de galanterie: il comptoit quatre-vingt-ſeize ans & les Dames les plus ſpirituelles s'en diſputoient encore la conquête. Ce ne fut qu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans qu'il commença à devenir ſourd, & ſa ſurdité s'accrut par degrés: ceux qui l'entretenoient y gagnoient ſouvent; il devinoit mieux qu'on ne lui diſoit. Quatre ou cinq ans après ſa vûe s'affoiblit tout-à-coup, & reſta dans l'état où elle s'eſt conſervée juſqu'à la fin. Neuf jours avant ſa mort, il reçut les Sacremens, qu'il avoit demandés de lui-même. Il s'éteignit ſans maladie & ſans effort le 9 janvier 1757, après avoir été pendant près d'un ſiècle entier un miracle de ſanté, d'eſprit, d'égalité d'ame, & de connoiſſances.

Il avoit inſtitué exécutrice de ſon teſtament Mme Jauffrin; il comptoit avec raiſon ſur la probité de cette Dame, dont il avoit éprouvé la bienveillance dans un commerce plein d'eſprit & d'agrément. Quatre autres Dames furent ſes héritières; Mme de Forgeville, cette amie généreuſe qui avoit contribué à ſoûtenir ſa vieilleſſe par des ſoins tendres & aſſidus; Mme de Montigni, ſœur de M. d'Aube, ſon couſin iſſu de germain, chez qui il avoit demeuré depuis ſa ſortie du Palais Royal, & qui étoit mort avant lui; & les deux Demoiſelles de Marſilly, petites-filles du marquis de Martinville de Marſilly, qui fut tué au combat de Leuze, où il commandoit les Gardes-du-Corps, & arrières-petites-filles de Thomas Corneille. Mrs de la Tour-du-Pin étoient parens de M. de Fontenelle au même degré que les Demoiſelles de Marſilly; feu Mme la

comteſſe de la Tour-du-Pin étoit fille unique de François, fils de Thomas, & le dernier des Corneilles.

M. de Fontenelle recevoit de la Caſſette du Roi douze cents livres, que M. le maréchal de Villeroi lui avoit fait avoir à ſon inſû: ſix mois avant ſa mort il obtint, par le crédit de M. le comte d'Argenſon, que la moitié de cette penſion ſeroit appliquée à M. Bovyer de S.t Gervais, Mouſquetaire, ſon parent éloigné, qui demeure actuellement à Mortagne, dans le Perche.



ÉLOGE
DE
M. LE MARQUIS D'ARGENSON.

RENÉ-LOUIS DE VOYER DE PAULMY, Chevalier, Marquis d'Argenſon, naquit à Paris le 18 octobre 1694. Il étoit fils aîné de Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenſon, & de Marguerite Lefèvre de Caumartin. Il vint au monde ſous les auſpices les plus heureux, lorſque ſon père un de ces hommes rares, né pour illuſtrer la fin & le commencement des règnes de deux grands Rois, étoit prêt d'entrer dans cette glorieuſe carrière, où ſon génie univerſel & inépuiſable nous l'a montré ſous tant de formes brillantes; Lieutenant général de Police de Paris, Miniſtre d'État, Garde des Sceaux de France, préſident du Conſeil des finances: & comme s'il eût été fait pour ne jamais échapper à nos regards, non plus qu'à nos beſoins & à nos deſirs, il ſe montre encore ſe ſurvivant à lui-même dans une poſtérité héritière de ſa gloire, qu'elle ne ceſſe d'étendre par des accroiſſemens perſonnels de mérite & de talens.

Aſſemblée publique de la Saint-Martin 1757.

Qu'il me ſoit permis de relever ici un privilége de cette illuſtre famille, plus précieux pour elle que tous les titres de ſon ancienne nobleſſe. Originaire de Touraine, ſouvent à la tête des Nobles de cette province, dans ces temps d'orage & de ténèbres, où tantôt la Religion catholique, tantôt l'autorité du Prince, ſouvent les deux enſemble éprouvèrent de violentes ſecouſſes, elle ne s'eſt jamais démentie. Tandis que tout s'ébranloit autour d'elle, jamais aucun de ſes membres ne ſe laiſſa entraîner ni par le ſouffle de l'héréſie, ni par le torrent de la rébellion. Également fidèles à leur Dieu & à leur Roi, leur Enſeigne fut toûjours celle du bon parti.

M. le marquis d'Argenſon fit ſes études dans le collége des

Jésuites de Paris. Il s'y distingua par sa candeur & par ses succès. On voyoit germer en lui & croître de jour en jour ces qualités aimables & ces talens, dont sa modestie savoit dès-lors tempérer l'éclat. La première jeunesse, qui n'est pour l'ordinaire que la saison des fleurs, produisit en lui des fruits solides; & une sage retenue leur donnoit déjà cet air de maturité, qu'ils n'acquièrent chez les autres que par une longue culture. Il aimoit à réfléchir & à fixer ses réflexions en les mettant par écrit: c'est un goût qu'il a conservé toute sa vie. Par ce moyen il acquéroit toûjours sans rien perdre; son esprit se possédoit tout entier; il voyoit d'un coup d'œil & sans intervalle la succession de ses pensées. Il s'accoûtuma de bonne heure à se rendre compte de ses études. Non content de se nourrir des bons Auteurs par une application suivie, il se les approprioit par de sérieuses observations. J'en ai vû entre les mains de sa famille un recueil considérable; on y suit avec plaisir la trace de ses lectures; on l'y voit approfondir, développer, faire valoir, critiquer même, souvent à propos, les plus beaux ouvrages des meilleurs écrivains; embrasser le tout-ensemble, ce qui est rare à cet âge; &, ce qui l'est plus encore, recueillir avec soin les principes de la vraie science de l'homme avancé, ceux de la Morale & de la Politique: Commentaire préférable aux discussions d'Érudition & de Grammaire, qui ne rendent pas l'homme meilleur; espèce de creuset littéraire, où le jeune Artiste s'étudioit à épurer, à rafiner l'or des Anciens & des Modernes, en le séparant du faux qui s'y mêle quelquefois. Il n'étoit pas moins attentif à régler son cœur qu'à perfectionner ses connoissances; & tandis que le père établissoit & maintenoit dans cette grande ville le bon ordre & la décence, le fils exerçoit sur lui-même une exacte police, qui sembloit, non plus qu'à son père, ne lui coûter aucun effort, & dont le travail ne se laissoit deviner que par une régularité uniforme & tranquille, qui régnoit dans sa conduite.

Après avoir terminé le cours de ses études, il fut en 1716 revêtu d'une charge de Conseiller au Parlement, Maître des

Requêtes l'année suivante, & Conseiller d'État en 1720, sur la démission de son père, alors Garde des Sceaux, & président du Conseil des finances. La rapidité de ses progrès dans la carrière des honneurs n'étonnoit personne; l'éclat de son père réfléchissoit sur lui, & y prenoit un nouveau lustre. Lui seul eût desiré que les honneurs eussent attendu ses services, au lieu de les prévenir; il connoissoit assez le prix des choses pour préférer des récompenses à des faveurs; il s'efforça de mériter par des travaux les graces déjà reçûes: noble combat, où sa générosité le disputoit à celle du Souverain; où par un renversement plus beau que l'ordre même, ce n'étoit plus le Prince qui récompensoit les services du sujet; c'étoit le sujet qui payoit les bienfaits du Prince. C'est dans cette vûe qu'étant déjà Conseiller d'État, il demanda d'être nommé à une Intendance, à laquelle il avoit été précédemment destiné. Le Roi se rendit à une sollicitation si desintéressée; il fut Intendant du Haynault. M. d'Argenson y porta d'un côté, cette intelligence, cet esprit d'ordre & d'exactitude qui le fit estimer de la Cour; de l'autre, cette équité, cette bonté, cette humanité, qui faisant regarder l'Intendant comme le frère de ceux qu'il gouverne, donne à l'autorité Royale le caractère de l'administration paternelle.

Ayant alors perdu son père, il lui succéda dans la qualité de Grand'croix-Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre royal & militaire de S.t Louis. Cette dignité avoit été créée en 1719 pour M. le Garde des sceaux d'Argenson, & donnée gratuitement à ce Ministre, comme une nouvelle preuve de la satisfaction que le Roi ressentoit de ses services. M. le marquis d'Argenson se démit presque aussi-tôt de cette charge en faveur de M. le comte d'Argenson son frère, & il en conserva les honneurs.

Son Intendance lui offrit un spectacle qui fit en lui le même effet que la vûe des armes produisit à Scyros dans le cœur d'Achille. Cambrai fut choisi pour le lieu d'un congrès: le bruit des négociations & la vûe de ces Génies des peuples, qui balançoient presque sous ses yeux les destinées de l'Europe,

éveillèrent en lui un goût & un talent que jusqu'alors il n'avoit pas lui-même aperçû. Il se sentit un puissant attrait pour cette science importante, qui règle les intérêts des Princes, & qui décide du bonheur des Nations. Comme il pensoit en grand, il embrassa ce vaste objet dans toute son étendue; la Géographie & l'Histoire ancienne & moderne dans le plus grand détail, toutes les sources du Droit Public, tant civil qu'ecclésiastique, les différens gouvernemens, toutes les branches de l'administration civile, tous les mystères de la Politique: rien ne lui échappa. Le repos des quatorze ou quinze ans qui s'écoulèrent après son Intendance, fut animé par cette étude entreprise avec ardeur & suivie avec courage.

L'amour du bien public, qui faisoit sa passion favorite, l'avoit porté vers cet objet: ce même motif, pur & dégagé de tout intérêt de gloire, le portoit à faire part de ses lumières; & plusieurs ouvrages que le public a reçûs avec empressement, sont enrichis des connoissances qu'il a bien voulu communiquer aux Auteurs: mais la nature & l'importance des matières ont dérobé au public les fruits les plus précieux de ses veilles; un grand nombre de ses écrits, composés avec soin, & dont quelques-uns ont été remaniés jusqu'à six différentes fois, demeurent renfermés dans les dépôts de sa famille, à laquelle il appartient de toucher avec intelligence ces ressorts délicats, qui opèrent la félicité des peuples, & dont une curiosité indiscrète courroit risque d'abuser.

Tant de richesses recueillies dans le secret, méritoient bien d'être employées pour leur fin naturelle, c'est-à-dire pour l'honneur & l'intérêt de la patrie. C'est à la patrie que M. le marquis d'Argenson avoit consacré ses travaux; il la chérissoit avec tendresse & jusqu'à une espèce d'idolatrie: aussi voulut-elle profiter de ses lumières & de son zèle. Il fut nommé en 1737 Ambassadeur en Portugal. Dès qu'il fut revêtu de ce caractère, persuadé que l'honneur de l'ambassade réside sur-tout dans la personne de l'Ambassadeur, il s'occupa à rassembler les trésors de connoissances qu'il devoit porter avec lui. Il s'instruisit à fond de l'histoire, des forces, du commerce, des intérêts du Portugal.

Il entra dans les détails les plus circonſtanciés & les plus ſecrets. On eût dit qu'il étoit né, qu'il avoit paſſé ſa vie dans le Cabinet de Liſbonne, & qu'il partoit pour être le Miniſtre de ce royaume. Des raiſons d'État, auxquelles il n'eut aucune part, le retinrent en France pendant deux ans, & rendirent enfin ſa nomination inutile. Que dis-je? il a ſû rendre ſa nomination ſeule plus utile qu'une heureuſe négociation : les immenſes recherches dont il a laiſſé des Mémoires, pourroient ſervir de modèle général à tous les Ambaſſadeurs, & d'inſtruction particulière à ceux que la France enverra dans le Portugal.

La vertu même le jugea digne de gouverner une maiſon qu'elle avoit choiſie pour la ſienne: feu M. le duc d'Orléans le chargea de ſoûtenir, en qualité de Chancelier, la grandeur de la Maiſon. Il ſuccédoit à un frère dont les rares talens ſembloient ne point admettre de ſucceſſeurs. Il ſut remplir par ſa vigilance, par ſon zèle, par ſa capacité, tous les devoirs de cette grande place, & par ſon humeur bienfaiſante, les intentions d'un Prince, qui ne ſe croyoit élevé que pour apercevoir de plus loin les beſoins des hommes, & pour donner plus d'étendue à ſes bienfaits.

Enfin, ce qu'il n'avoit jamais deſiré, il fut appelé au Miniſtère, où ſon frère ſignaloit déjà la force de ſon génie, la pénétration de ſon eſprit, ſon inviolable attachement à ſon Prince, ſon zèle ardent à protéger les Sciences & les Lettres, autant par reconnoiſſance de ce qu'elles avoient fait pour lui, qu'en vûe de l'honneur qui revenoit à la France de ce qu'il faiſoit pour elles. M. le marquis d'Argenſon fut fait en 1744 Conſeiller au Conſeil royal des finances, & à la fin de la même année Miniſtre & Secrétaire d'État au département des Affaires Étrangères. N'eſſayons pas de percer le voile reſpectable qui couvre ces hommes privilegiés, que le Monarque admet à ſes Conſeils, & qu'il fait entrer dans le ſecret de ſa gloire. Mais ſi leurs opérations reſtent cachées dans le ſanctuaire de l'État, leurs vertus ne peuvent être obſcurcies. Tout le royaume applaudit à la voix de la Cour, qui louoit la probité & la droiture de M. le marquis d'Argenſon; & nous le vîmes ſortir

du Ministère, remportant avec ses vertus les bienfaits de son maître, comblé de nouvelles faveurs, & laissant au milieu de cette sphère brillante un frère & un fils, honorés des graces & de la confiance du Prince.

Ce fut alors que rendu à lui-même, & n'étant plus environné que de ce doux éclat que répand le mérite personnel, il reparut tel qu'il avoit été dans les postes les plus éminens: vrai, parce qu'il étoit persuadé que le déguisement est une condamnation de soi-même, & un piége tendu aux autres; simple, parce qu'en dernière analyse il avoit reconnu que, de tous les rôles qu'on peut faire dans le monde, celui d'homme est le plus beau. C'est sur ce principe qu'il ne fit, qu'il ne dit jamais rien pour paroitre, pour se faire citer ou regarder. Il évita le singulier, l'extraordinaire avec autant d'attention qu'on en met communément à le rechercher: sa vie fut unie; il aimoit à se recueillir plustôt qu'à se répandre: il donnoit à ses réflexions & à ses études la première moitié du jour: ce sont ces momens qui ont vû naître de sa plume tant d'ouvrages marqués au caractère de l'homme d'esprit, du profond Politique & du Citoyen. Il partageoit le reste de la journée avec des amis choisis & lettrés, qu'il ne distinguoit de lui-même que pour leur donner l'avantage. Exempt de tout esprit de domination, il souhaitoit toûjours que la vérité lui permît de se rendre à leur raison, plustôt que de faire régner la sienne: prompt à les servir, leurs intérêts devenoient ses premiers intérêts: facile dans son commerce, la seule gêne qu'il y laissoit, c'est qu'il falloit être sur ses gardes pour ne pas franchir l'intervalle que sa bonté faisoit disparoître, ou pour ne pas abuser de son zèle, quand il s'agissoit d'obliger.

Dès 1733, l'Académie qui connoissoit le prix de ses talens, autant qu'elle respectoit sa naissance, le mit au rang de ses Honoraires. Ce titre lui fut toûjours cher: il ne le laissa point éclipser par tant d'autres titres éclatans, dont il se vit successivement revêtu. Charmé de venir au milieu de nous satisfaire son gout pour la Littérature, il déroboit quelquefois aux affaires des momens qu'il sçavoit bien leur rendre aux dépens de son repos;

repos ; & quand il ſe fut renfermé dans le cercle de ſes amis & de ſes études, il ſembla n'avoir quitté la Cour que pour ſe livrer ſans réſerve à l'Académie. Aſſidu à nos aſſemblées, il s'en faiſoit un devoir & un plaiſir ; deux choſes qu'il a rarement ſéparées. Il ſoûtenoit nos exercices par ſa préſence, par ſes avis, quelquefois même par ſes lectures ; nos intérêts par ſon zèle, notre honneur par la conſidération qu'il méritoit. Le titre d'Académicien étoit ſûr de trouver auprès de lui l'accueil le plus honorable, & ſon cœur ouvert à la plus ſincère amitié.

Une cruelle maladie, qui avoit d'abord ménagé nos alarmes en cachant ſa malignité, nous le ravit le 26 janvier de cette année, âgé de ſoixante-deux ans trois mois & huit jours. Il a conſervé juſqu'au dernier ſoupir cette généreuſe franchiſe, cette noble ſimplicité, cette aimable douceur qui formoient ſon caractère. On l'exhortoit à pardonner à quelques perſonnes, contre leſquelles on croyoit qu'il pouvoit conſerver du reſſentiment : *Je ne les ai jamais haïes*, répondit-il, *& d'ailleurs rien ne m'a jamais moins coûté que de pardonner.*

De ſon mariage avec Marie-Madeleine-Françoiſe Méliand, il a laiſſé à la France un fils qui, après avoir été collègue de ſon père dans cette Académie, le remplace aujourd'hui dans nos cœurs, & qui, chargé à ſon tour d'un miniſtère important & glorieux, a toûjours préſente à l'eſprit cette maxime de ſon père, que le premier, & même le ſeul avantage des grandes places, eſt la ſatisfaction de contribuer au bien public. Il laiſſe encore une fille mariée à M. le comte de Maillebois, Maître de la Garde-robe du Roi, en ſurvivance de M. le maréchal de Maillebois ſon père, Lieutenant général des armées, Chevalier des Ordres, & Inſpecteur général d'Infanterie.



MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLV;
JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLVII.

MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

SECOND MÉMOIRE SUR LA MONARCHIE DE NINIVE,

Contenant l'histoire de BEL-NIMROD, *son fondateur.*

Par M. le Président DE BROSSES.

2 Déc. 1755.

I. Nécessité de remonter aux anciennes époques par des dates plus récentes.

AYANT à traiter des trois principaux évènemens de l'histoire d'Assyrie, de la fondation, de la division, & de la ruine totale de ce fameux empire, l'ordre naturel auroit demandé que j'eusse commencé par le premier point, plustôt que par le second; si dans cette matière obscure & si

éloignée de nous, je n'avois en vûe d'éclaircir les dates aussi-bien que les faits, & de démêler le plus ou le moins de foi qu'on doit avoir aux différens narrés des anciens écrivains, en les comparant ensemble à l'aide du flambeau de la chronologie. On sait assez qu'elle est le seul fil qui puisse nous guider dans le labyrinthe embarrassé de l'ancienne histoire d'Orient, difficile à savoir sans doute, mais d'autant plus importante, qu'elle contient la source des traditions originales dont toutes les autres découlent; & que c'est d'Égypte & de Syrie que sont médiatement ou immédiatement sorties les connoissances & les opinions répandues depuis dans l'Univers. Dès qu'il s'agit de calculs, on ne peut aller que du connu à l'inconnu, ou du mieux connu au moins connu. Cet ordre, quoiqu'inverse, est le vrai; il est par-là préférable à tout autre. Il a donc fallu commencer par poser une première base solide, formée d'une époque certaine, dont le chiffre pût servir comme de point d'appui au levier de toute la machine. J'ai choisi pour cet effet un évènement de l'ancienne histoire orientale, fort remarquable par lui-même, qui ne dépendant d'aucune autre époque, ni des opinions diverses des historiens peu d'accord entre eux, ni de la variété des supputations arbitraires en usage chez les anciens peuples, mais pris dans la nature même, pût fournir une date dont il fût facile de s'assurer aujourd'hui aussi parfaitement qu'on pourroit l'être au moment même où la chose est arrivée. Telle est l'éclipse de soleil centrale, & par conséquent très-rare, arrivée en Lydie sous le règne de Cyaxare I, roi des Mèdes.

J'ai fait voir dans le premier Mémoire sur la division de l'empire d'Assyrie, qu'elle étoit arrivée la quarantième année du règne de ce Prince, période Julienne 4129, avant l'ère vulgaire 585; & qu'il n'y en a eu aucune autre applicable au temps de Cyaxare, qui ait pû produire l'effet de changer le jour en nuit. Regardant cette date invariable, & plus forte que toutes les hypothèses humaines, comme le principe assuré de toute la chronologie d'Orient; rétrogradant de ce point les calculs antérieurs sur la suite des nombres mentionnés dans l'histoire, j'en ai tiré cette conséquence, que lors de la

guerre qui produisit la division de l'empire d'Assyrie en trois États particuliers, des Assyriens, des Mèdes & des Babyloniens, le siége avoit été mis par Arbace devant la ville de Ninive, période Julienne 3906, avant l'ère vulgaire 808; la 1456.e année depuis la fondation de la monarchie Assyrienne, qui par-là remonte à l'an, période Julienne 2451, avant l'ère vulgaire 2263. J'ai tâché de soûtenir ce calcul par plusieurs autres preuves chronologiques de différentes espèces, auxquelles, dans la suite de cet ouvrage, j'en ajoûterai d'autres, qui toutes, ainsi que les précédentes, concourront au même point. C'est sur ce principe préétabli, qu'il ne faut pas perdre de vûe, que je vais continuer ou plustôt commencer de traiter un sujet, que je n'aurois pû parcourir sans m'égarer, si j'eusse voulu partir d'un terme inconnu, avant que d'y être arrivé en partant d'un point fixe & certain.

II. Ancien état de l'Orient.

Les Orientaux, sur qui nous avons de plus anciennes traditions, ceux des campagnes qu'arrosent le Tigre & l'Euphrate, vécurent long-temps dispersés, même après avoir reçû quelques enseignemens de certains Étrangers venus par le golfe Persique, à qui leurs premières traditions fabuleuses donnent le nom d'*Oans, &c.* sans ville ni habitation considérable, séparés en petites sociétés particulières, soit par familles, soit par tribus un peu plus nombreuses, uniquement occupés des soins de la vie pastorale, exposés aux incursions des bêtes farouches, sans autre connoissance que celle des étoiles qu'un ciel pur leur montroit toûjours à découvert, tels à peu près en un mot que sont aujourd'hui les Scythes modernes & les Arabes du désert, qui n'ont pas changé d'usages depuis quarante siècles. Ce fut un Arabe néanmoins, qui le premier changea la face de ces contrées, en rassemblant en un même lieu une partie des pâtres vagabonds, en leur enseignant les arts, en les réunissant dans les villes, en les assujétissant au gouvernement monarchique, comme Cécrops & Thésée le firent ensuite pour les sauvages Grecs de l'Attique: ou s'il ne fut pas le premier, & s'il ne fit qu'usurper le pouvoir souverain déjà établi dans ces climats par une dynastie de Rois antérieurs, comme plusieurs

V. Beros. ap. Syncell. p. 23.

circonſtances induiſent à le penſer, il eſt du moins le plus ancien auteur que nous connoiſſions de l'établiſſement du pouvoir monarchique dans le voiſinage des deux fleuves.

III. Diviſion géographique de l'Orient en trois parties.

Vingt-trois ſiècles avant l'ère vulgaire, le monde connu ne comprenoit qu'une médiocre partie de la terre diviſée en trois portions: ſavoir celle de *Cham* ou du midi; celle de *Sem* ou du Soleil levant; & celle de *Jon, Jou* ou *Japeth*, comprenant une vaſte étendue de terrein peu connu, & ſur-tout les contrées maritimes du nord-oueſt. Chacune de ces trois parties du monde ſe diviſoit en pluſieurs régions ſous-diviſées en contrées, dont le détail eſt rapporté au chapitre X de la Genèſe. Dans celle de Cham, le pays de Chush, ſelon ce qui m'en paroît le plus probable, comprenoit non ſeulement l'Arabie proprement dite, mais encore les régions de l'autre côté du golfe de Perſe, connues des Chaldéens ſous ce nom de *Cuth*, des Grecs ſous celui de *Ciſſia*, aujourd'hui le *Kuſiſtan;* même tous les bords du golfe en s'étendant vers la Caramanie, *le pays des hommes noirs*, & vers l'Inde; en un mot tous les climats peu connus du midi, ce qui fait qu'on a ſi long-temps pris, non ſans quelque fondement, le pays de Chush pour l'Éthiopie, juſqu'à ce que le ſavant Bochart, qui a tant répandu de lumière ſur l'hiſtoire ancienne, eût démontré que ce nom convenoit à l'Arabie d'une manière plus particulière.

IV. Bel-Nimrod chef des Arabes devient célèbre par ſes chaſſes; il raſſemble une troupe & jette les fondemens de ſa puiſſance.

Nimrod, l'un des fils de Chush, natif ſoit de l'Arabie propre, ſoit du Chuſiſtan même, comme je ſerois plus porté à le croire, dans l'opinion où je ſuis que les plus anciennes migrations ſe ſont étendues de l'intérieur du continent d'Aſie plus voiſin de l'équateur, vers les côtés de l'oueſt & du nord; ce chef, dis-je, Arabe ou Perſe, s'avança d'orient en occident, paſſa le Tigre, & entra dans le pays de Sem, où il ſe fit un puiſſant parti par ſa force & par ſon adreſſe à la chaſſe des animaux farouches, qui rendoient le pays mal ſûr pour des gens habitués à paſſer leur vie dans les campagnes en plein air. C'eſt à cette occupation favorite qu'il a dû vraiſemblablement ſon nom de *Bel-Nimrod*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur qui tue les tigres*. La hardieſſe néceſſaire à ces chaſſes

dangereuses a fait la gloire principale des héros de l'antiquité, tels qu'Hercule, Thésée, Meleagre, &c. étant en effet ce qu'il pouvoit y avoir de plus utile au peuple qu'elle délivroit de la fureur des monstres nuisibles *(a)*. « L'arabe Nimrod *(b)* commença donc à se rendre puissant sur la terre; il fut un si vaillant « Chasseur, qu'il a donné lieu au proverbe: grand Chasseur « devant le Seigneur comme Nimrod, *robustus Venator coram* « *Gen. x, 8.* *Domino.* » On sait que, selon le génie de la langue Hébraïque, le nom de Dieu joint à l'adjectif, comme dans cette expression, *robustus coram Domino*, désigne le superlatif *(c)*. Outre l'affection des peuples qu'il s'attiroit par ce pénible exercice, il avoit encore deux autres vûes; l'une de se faire un nom redoutable, l'autre d'exercer la troupe qui l'accompagnoit, de l'endurcir au travail, de l'accoûtumer à quelque espèce de discipline & d'obéissance; & en la formant à l'usage des armes, de faire servir à de plus sérieux desseins des hommes aguerris sous ce prétexte, & accoûtumés à ses ordres. En les réunissant ainsi, & les occupant par troupes à la chasse, il leur apprit à s'associer ensemble pour leur commune défense, & les habitua peu à peu à respecter le commandement d'un Chef. Ce fut de la sorte qu'il jeta les fondemens de son autorité, dont il étendit les bornes à mesure que le nombre de ceux qui le suivirent se multiplia. Les interprètes Hébreux disent en effet que quand *Shuckford, hist. du Monde, l. II. Ap. Rab. Simon.* la Bible marque que Nimrod étoit chasseur, elle veut nous faire connoître par quelle voie il parvint à la puissance à laquelle son ambition le porta bien-tôt. « Il assembla, disent-ils,

(a) Olim his artibus futuri duces imbuebantur, certare cum fugacibus feris cursu, cum audacibus robore, cum callidis astu: nec mediocre pacis decus habebatur submota campis irruptio ferarum, & obsidione quadam liberatus agrestium labor. Plin. Paneg. Traj.

(b) La version de Léon de Judas porte, *cœpit esse heros violentus in terra.*

(c) Ars Dei (egregia) *cedri Dei, montes Dei* (altissimi) *venustus Deo* (formosissimus) *peccatores coràm Domino: nequam in conspectu Domini* (nequissimi) *urbs magna Deo* (maxima) *spiritus Dei ferebatur super aquas*, un vent violent soufloit sur la surface des eaux. Vatable traduit ce passage sur Nimrod; *fortissimus erat omnium hominum qui sub Cœlo erant.* S.t Augustin au contraire regardant ce Prince comme un tyran impie, rend ces termes, *coràm Domino*, par ceux-ci, *contra Dominum.*

» une troupe de jeunes gens robustes, hardis & déterminés, avec
» lesquels il s'exerçoit à la course, à tirer de l'arc, & à tous les
» autres exercices de la guerre, & des armes en usage alors parmi
» eux. Il en composa une armée nombreuse, attaqua ses voisins,
» & se rendit sans peine & sans résistance maître d'un pays
» peuplé de gens qui n'avoient aucune connoissance de la guerre,
ni refuge assuré en cas d'attaque. » C'est à quoi je pense que
Diodor. l. 2. doit avoir rapport un passage de Diodore qui, à ce que
j'estime, a mis sur le compte du fils de Nimrod un fait qui
le concerne lui-même. « Ninus, roi d'Assyrie, assisté d'un roi
» des Arabes, attaqua les Babyloniens avec une puissante armée.
» La Babylone d'à présent n'étoit pas encore bâtie; mais il y
» avoit dans cette province d'autres villes assez condérables.
» Ninus soûmit aisément ses voisins, qui n'étoient pas fort
entendus dans la guerre, & leur imposa un tribut. »

Ce n'est pas sans raison que la Bible insiste sur ce titre de chasseur, puisque dès que l'on vouloit faire un établissement, rassembler, policer les hommes, & jeter les fondemens de la société humaine, la qualité de grand Chasseur étoit la première nécessaire pour écarter ou détruire les bêtes farouches. *Augustin. Civ. Dei.* S.[t] Augustin va plus loin : il regarde le titre de *Chasseur* donné dans l'Écriture à Nimrod, comme une allusion propre à marquer qu'il fut un homme violent, voleur, usurpateur du bien d'autrui, pillant les passans, les maisons & la contrée entière; tel en un mot qu'ont toûjours été, & que sont encore les Arabes ses compatriotes. D'autres commentateurs, au lieu de s'en tenir à ce qu'en dit la Bible, ont ajoûté de leur chef au portrait de Nimrod, diverses circonstances dénuées d'autorité suffisante, comme lorsque les uns l'accusent d'impiété & de mépris des Dieux; & que les autres assurent qu'il offroit au contraire à Dieu les prémices de ses chasses, *Aben Ezra, R. Kimchi.* élevant des autels où il brûloit en holocauste les bêtes qu'il avoit prises. « Je ne sais sur quoi, dit un écrivain moderne, *Hist. du Ciel, t. I, p. 231.*
» est fondé le déchaînement des interprètes contre Nimrod.
» La Bible n'en parle point d'une manière desavantageuse. Les
» succès de ses chasses utiles à toute la contrée, lui attirèrent

la confiance des habitans du voisinage de Babel ; & étant « souvent à leur tête, il commença de former un petit État, « qu'on a confondu avec les commencemens de la puissance « Assyrienne. » Mais Nimrod ayant été après sa mort le premier des hommes (à ce que l'on prétend) qu'on ait adoré comme un Dieu, & même sous ce nom de *Baal*, odieux au peuple choisi & à la vraie Religion ; la naissance de l'idolâtrie qu'il occasionna parmi les hommes, a rendu sa mémoire aussi odieuse aux Hébreux que son nom ; ils ont fait de lui un tyran cruel & un géant ; ils ont marqué sa taille à dix coudées de hauteur, rendant ces paroles, *cœpit esse potens in terra & robustus venator,* par celles-ci, *cœpit esse gigas in terra & gigas venatione,* qui ne forment aucun sens *(d)*.

V. Origine du nom de Nimrod.

C'est peut-être cette idée qu'on s'étoit formée de Nimrod, comme d'un Géant, qui se joignant assez naturellement à l'idée d'orgueil & d'insolence, a fait préférer la dérivation de son nom, tirée du mot oriental *marad*, c'est-à-dire *superbe*, *rebelle (e)*, à plusieurs autres plus naturelles. Selon ce qui m'en paroît le plus vrai-semblable, son nom signifie le *Seigneur tigre*, ou le *Seigneur qui tue les tigres*, du mot Chaldéen *Nimra*, c'est-à-dire *tigris*, *pardus ;* ou de *namer radad*, c'est-à-dire *tigrem sternere :* de sorte qu'il semble que ce Prince ait reçû son nom de

Bochart. Phal. 1, 2.

An univers. hist. 1, 2.

(d) Non probo quod ad staturam corporis referentes reddunt. Fateor quidem Hebræum gibbor *pro gigante posse sumi. Sed Moses videtur aliquid majus Nimrodo tribuisse, qui res gessit maximas, non tam corporis, quam animi viribus. Neque vero dixisset Moses, si esset de statura corporis,* hic cœpit esse gigas ; *sed* hic primus fuit gigas. *Præterea nullus video quid sit* gigas in terra. *Omninò igitur reddendum* potens in terra. *Sic in sequente versu non debuit reddi* gigas venator *sed* potens venator. *Sic necessario vertendum patet ex nomine* tsajid, *quod cum venationem significet non* venatorem, *non potest aliter cohærere cum voce* gibbor, *quam si reddatur* potens. *Nam* potens venatione *rectè dicitur,* gigas venatione *non item.* Bochart. Phaleg. 4, 12. *Potens venatione* gibbor tsajid : *male* LXX, γίγας κυνηγός. *Nam hic quidem* gibbor *valentem viribus significat : neque enim laborem venationis ferre, aut feras aggredi quisquam nisi prævalido corpore possit. Nec possunt aliter voces conjungi. Sic eadem constructione*, Judic. VI, 12. Gibbor hhajil, potens viribus, *i. e.* fortis *& alibi non raro.* Cleric. in Genes.

(e) Nimrodo nomen impositum [Hebrew] *marad quod rebellare apud Hebræos significat, & cujus Arabicum derivatum* maridon, contumacem, superbum, insolentem *sonat.* Cleric. ibid.

l'exercice de chaſſe dans lequel il ſe ſignaloit, & qu'il ſe ſoit couvert le corps & la tête de la dépouille de l'animal féroce dont il purgeoit le pays. Cette conjecture très-bien fondée ſur les uſages aſſez communs de héros de l'antiquité, eſt encore appuyée ſur un fait connu en Chaldée même, & antérieur à Nimrod. Oannès, ſi célèbre dans les premières traditions fabuleuſes de cette contrée, où il apporta divers uſages & connoiſſances, y eſt dépeint comme un homme monſtrueux, ayant une tête & une queue de poiſſon, & au deſſous de ſa tête de poiſſon, une ſeconde tête humaine. Ce récit, défiguré par la fable, ſe réduit aiſément à la deſcription toute ſimple d'un homme de mer ou navigateur vêtu de la peau de quelque cétacée, dont la tête couvroit la ſienne. On peut encore trouver ailleurs beaucoup mieux que dans le mot *marad*, l'origine & la ſignification du nom de Nimrod; ſoit qu'on le tire de la contrée d'Arabie, dont peut-être il ſortoit: car on trouve un canton appelé *Nemrouz* dans la côte du golfe Perſique, habitée par les Arabes, entre le Chuſiſtan & l'iſle d'Ormuz, ſoit qu'on le dérive du mot Perſe *nemurd*, c'eſt-à-dire *immortel*, en conſidération de la durée de ſon règne qui fut de plus de cent cinquante ans, à ce que diſent les Arabes; ou pluſtôt parce qu'il fut, après ſa mort, adoré comme un Dieu, ſous le nom de Baal. Ainſi *Baal nemurd*, c'eſt-à-dire *Deus immortalis:* cette origine eſt fort bonne. Cependant la première de ces quatre étymologies, quoique la moins naturelle, eſt la plus communément reçûe, & peut, abſolument parlant, convenir à celui qui avoit fait révolter les peuples de Chaldée contre leur Souverain légitime, s'ils en avoient un alors; ou qui oſa le premier uſurper le pouvoir ſuprême ſur ſes égaux. Le vrai nom de Nimrod, en ce ſens, paroît donc être Nin-marad, *filius ſuperbus (f)*. Il eſt encore plus connu par le nom de *Baal* ou de *Belus*, ſous lequel il en eſt ſi ſouvent fait mention dans les hiſtoriens profanes; ainſi je me ſervirai deſormais indifféremment de l'un & de l'autre nom dans la ſuite de cette hiſtoire.

D'Herbelot, Bibl. Or. Nemrod.

(f) Vox filio huic Chus aptè convenit: nam contemptor Dei fuit & hominum tyrannus. Menoch. in Geneſ.

Mais

Mais il faut auparavant faire voir que le Bélus des anciens historiens, est le même dont l'Écrivain sacré fait mention sous le nom de Nimrod. Les temps & les faits s'y rapportent également. 1.° L'un vivoit au temps de Phaleg: les calculs chronologiques du canon Assyrien, remontés jusqu'à l'autre, le placent au même temps. 2.° L'un commença à régner à Babylone; l'autre en est le premier Roi: tous deux sont les fondateurs de cette ville. 3.° Tous deux sont dits être fils de Chus. 4.° Nimrod, au rapport de Josèphe, bâtit la tour de Babel. Bélus, au rapport d'Ammian Marcellin, bâtit la forteresse de Babylone. 5.° La tour de Babel fut bâtie par un peuple de bergers Chaldéens adonnés, comme l'on sait, à l'Astronomie; l'Histoire en parle comme d'un observatoire: Pline donne Bélus pour l'inventeur de la science des astres en Chaldée. 6.° Les observations astronomiques gravées sur cette tour, commençoient au temps de Phaleg, contemporain de Nimrod, dans un siècle coincident à celui de Bélus. 7.° La ville de Babbel ou Babylone, fondée par le premier, porte le nom du second. 8.° Celui-là, sur la fin de sa vie, vint en Assyrie jeter les fondemens de la grande ville de Ninive, qu'on dit avoir reçû son nom de Ninus fils de Bélus.

VI. Nimrod est le même que Bélus.

Tant de dates & de faits correspondans ont sans doute servi de fondement à l'opinion de plusieurs célèbres écrivains qui ont adopté ce sentiment sans difficulté. *Quem Saturnum nominant ac Belum, Nebrothem fuisse dico*, dit Moyse de Chorène, ancien historien d'Arménie. Parmi les modernes, Torniel, Bochart, le P. Pétau, Huber, Prideaux, & divers autres sont de même avis.

L. 1, ch. 6.

Nimrod, s'il n'étoit lui-même natif de la Susiane, comme je l'ai conjecturé ci-dessus, fit ses premières courses dans le pays de Sem à l'orient du Tigre, où il plaça une colonie d'arabes Chuséens. Sa troupe, bien-tôt après, passa ce fleuve; évènement remarquable, sur-tout en ce que c'est la plus ancienne transmigration de peuple dont il soit fait mention dans l'Histoire. C'est de ce temps qu'il faut probablement commencer à compter les cinquante-cinq années du règne de son chef. *Elle vint de l'orient camper dans les plaines*

VII. Invasion de Nimrod en Senaar. Explication de ce nom. Construction de Babel. Premier établissement du pouvoir Monarchique vers l'Euphrate.

Genes. XI, 2.

de Senaar, faiſant auſſi partie du pays de Sem, étendues dans une longueur fort conſidérable entre les deux grands fleuves du Tigre & de l'Euphrate, depuis leur jonction juſqu'à la ville d'Édeſſe. Le vrai nom de cette plaine eſt *Sinjar*, ou, comme les Arabes l'appellent encore aujourd'hui, *Sangiar*, c'eſt-à-dire *le pays des fleuves*; d'où la ville de *Singara*, près du Tigre, a reçû ſon nom *(g)*. Elle prit auſſi de ces nouveaux venus le nom de *Chuſthée*, qui par la facilité de la prononciation, a dégénéré en celui de *Chaldée*. Ur des Cuthéens, dont ſortit Abraham, eſt appelée par Moyſe *Ur des Chaldéens (h)*. Cette plaine, ſur les bords du *Frat*, (vulg. l'Euphrate) ainſi nommé de la fertilité que ſon cours donne à la contrée, leur parut ſi belle, ſi commode pour la nourriture de leurs troupeaux, qu'ils réſolurent d'abandonner la vie errante qu'ils avoient menée juſqu'alors, & de s'établir en ce lieu, en y bâtiſſant des demeures fixes, pour leſquelles le terrein leur fourniſſoit en abondance des matériaux propres aux conſtructions. « Tout le » pays tenant d'un commun accord un même langage, ceux qui » étoient venus de l'Orient, trouvèrent une vallée dans la plaine » de Senaar, où ils s'arrêtèrent. Alors ils ſe dirent l'un à l'autre: » allons, moulons des briques que nous ferons cuire; la brique » nous tiendra lieu de pierre, & le bitume de ciment: allons,

Plin. V, 24. Boch. Phal. II, 4.

Gmler. Orig. mund. I, 7, 22.

(g) On ne peut douter que ce mot *ſingar*, ne ſignifie *rivière*, puiſqu'il eſt ſynonyme d'*aram Nahaljaim*, c'eſt-à-dire *la Syrie des deux fleuves*; que les Grecs l'ont traduit par *Méſopotamie*, & les Latins par *Medamnas*, c'eſt-à-dire *entre les deux fleuves*: & ſur-tout lorſque l'on trouve ce nom donné à tant de rivières par toute l'Aſie, & même en Europe: le *Sangar* en Phrygie, le *Sagaris* en Sarmatie, le *Sagal* dans l'Inde, le *Sangalian* en Tartarie, le *Sangola* près de l'Hydaſpe, le *Singam* en Colchide; ſans parler d'une infinité d'autres, & des noms de *Sangaro, Sicoris, Sagre* & de *Segre*, ſi fréquens dans ceux des rivières d'Eſpagne & d'Italie. *Sihor* eſt un ancien nom du Nil: il peut ſignifier la rivière, auquel cas il ſeroit ſynonyme de *Nahal* ou *Nil*; mais, comme j'en ai fait la remarque ailleurs, il peut ſignifier auſſi *Royal*, le fleuve *royal*.

(h) On a dit que la poſtérité de Chaſed fils de Nachor, étant venu s'habituer dans l'Irakarabe, qui eſt la Babylonie, lui avoit fait donner le nom de *Chaſdée*, enſuite *Chaldée*; & que Moyſe parlant d'Ur des Chaldéens, l'avoit appelée ainſi par anticipation de ce nom uſité de ſon temps, quoiqu'au temps d'Abraham le nom de *Chaldéens* ne fût pas encore connu: mais la manière dont j'explique ce fait me paroît plus naturelle.

bâtiſſons pour nous une ville & une tour d'une extrême hauteur; « établiſſons ici notre nom, *ou* bâtiſſons une ville *métropole*, une « ville qui portera *notre nom de Bel; ou* faiſons-nous un *ſigne*, un « lieu de remarque, afin de n'être plus ainſi diſperſés par les con- « trées. Mais Dieu étant deſcendu pour voir la ville & la tour « qu'ils conſtruiſoient, dit: *voilà que tout ce peuple réuni tient* « *le même langage, &, s'il continue de concert comme il a com-* « *mencé, il ne ſe déſiſtera pas de ſon projet qu'il ne l'ait mis à fin* « *(ou il ne pourra plus être retenu dans tout ce qu'il voudra en-* « *treprendre.) Allez donc, deſcendons, brouillons leur unanimité.* « Ainſi Dieu les diſperſa par toutes les régions, & ils ceſsèrent la « conſtruction de leur ville, à qui par cette raiſon on donna le « nom de *Babel;* Dieu ayant en ce lieu confondu leur langage « unanime, & les ayant de-là diſperſés par tout le pays ».

V. Baſnage, Antiquit. Jud. tom. II, c. 2. Perizon. orig. Babylon.

Nous apprenons de ce paſſage important de la Genèſe; comment les hommes, errant dans le voiſinage des deux fleuves, prirent d'un commun accord la penſée de ſe réunir; en quel temps les premières villes furent bâties, & que le gouvernement monarchique fut premièrement établi dans ce canton de la terre. On voit que l'Écriture, tandis qu'elle paſſe avec rapidité ſur les évènemens de cet âge, s'eſt attachée à faire une mention particulière de celui-ci, comme étant l'un des plus remarquables qu'il y ait jamais eu, par l'arrivée d'une colonie qui donna une face toute nouvelle aux contrées voiſines des deux fleuves, & par l'établiſſement d'un pouvoir dont l'éclat fut ſi durable & devint bien-tôt ſi grand. Ce n'eſt pas qu'il n'y eût dès-lors des chefs en ces contrées; les petites ſociétés particulières n'ont pû y ſubſiſter ſans quelque forme de police, maintenue par l'autorité, que la Nature défère, ſoit à la puiſſance paternelle, ſoit à l'âge, ou que le libre choix tranſporte ſur un des membres de la tribu. Les choſes étoient probablement ſur ce pied chez les nations des rives de l'Euphrate : car on voit par leurs traditions des temps purement fabuleux, antérieurs à celui-ci, telles que les rapporte Béroſe, auxquelles je n'ai pas cru devoir ici donner place, qu'ils avoient déjà reçû de pluſieurs *Oans* ou navigateurs

Beroſ. apud Syncell.

étrangers abordés ſur leur terre, quelques inſtructions propres à donner un peu plus de culture à leurs mœurs. Chaque habitation avoit donc ſon chef particulier avant ce temps-ci, & toutes celles qui ne ſe ſoûmirent pas au nouveau chef général, les conſervèrent long-temps après. Mais l'Hiſtoire laiſſe dans l'oubli l'établiſſement de ces petites dominations, reſtraintes au territoire d'une ſeule bourgade, pour ne faire mention que de la naiſſance d'un pouvoir devenu très-célèbre, & ſi différent de l'autorité paternelle reconnue juſqu'alors. Il s'établit par la force, & ſe maintint par la ſoûmiſſion. Si ſon nom, plus fameux qu'aucun des noms antérieurs ou contemporains, les a tous éclipſés; ce n'eſt pas qu'il ne ſoit probable qu'avant Nimrod d'autres Chefs avoient, pour s'agrandir, employé la voie des armes. L'origine du pouvoir monarchique, c'eſt-à-dire l'ambition de dominer ſeul ſur une grande étendue de pays, fut l'origine des guerres, du moins de celles qui furent aſſez générales pour qu'il en ſoit reſté une mémoire durable: car il n'y a point de doute que de tout temps les hommes, injuſtes & orgueilleux comme ils le ſont, n'aient eu avec leurs voiſins des querelles ſanglantes. Mais l'on ſait ce que c'eſt que les guerres que font entre elles de petites nations diſperſées. Il paroît que celles de Bel-Nimrod ne furent pas non plus de grande importance, & que ce ne fut qu'au temps de Ninus ſon fils, qu'elles ont mérité que l'Hiſtoire en tranſmît le récit à la poſtérité. « J'ai fait mention, dit » Caſtor, du nom de Bélus: mais ce n'eſt que par le règne de Ninus que je commencerai d'écrire l'hiſtoire. »

Torniel. Annal. ſacr. p. 135.

Caſtor ap. Sync.

« Tout commence, dit à ce ſujet le ſublime Boſſuet. Il » n'y a point d'hiſtoire ancienne où il ne paroiſſe, non ſeulement dans ces premiers temps, mais long-temps après, des » veſtiges manifeſtes de la nouveauté du monde. On voit les » loix s'établir, les mœurs ſe polir, & les empires ſe former. » Le genre humain ſort peu à peu de l'ignorance, l'expérience » l'inſtruit, & les arts ſont inventés ou perfectionnés. A meſure » que les hommes ſe multiplient, la terre ſe peuple de proche » en proche: on paſſe les montagnes & les précipices; on traverſe

Diſc. ſur l'Hiſt. p. 11.

les fleuves, & enfin les mers, & on établit de nouvelles «
habitations. La terre, qui n'étoit au commencement qu'une «
forêt immense, prend une autre forme; les bois abattus font «
place aux champs, aux pâturages, aux hameaux, aux bour- «
gades, & enfin aux villes. On s'instruit à prendre certains «
animaux, à apprivoiser les autres & les accoûtumer au service. «
On eut d'abord à combattre les bêtes farouches. Les premiers «
héros se signalèrent dans ces guerres. Elles firent inventer les «
armes, que les hommes tournèrent après contre leurs sembla- «
bles: Nimrod, le premier guerrier & le premier conquérant, est «
appelé dans l'Écriture un fort chasseur. Cet homme farouche «
devint par son humeur violente le premier des conquérans; & «
telle est l'origine des conquêtes. Il établit son royaume à Baby- «
lone, au même lieu où la tour avoit été commencée, & déjà «
élevée fort haut, mais non pas autant que le souhaitoit la vanité «
humaine. Environ dans le même temps Ninive fut bâtie, & «
quelques anciens royaumes établis. On peut rapporter à ce «
temps celui des observations astronomiques, tant de l'Égypte «
que de la Chaldée. Aussi voit-on remonter jusqu'à ce temps, «
& pas plus haut, les observations que les Chaldéens, c'est à-dire, «
sans contestation, les premiers observateurs des astres, don- «
nèrent dans Babylone à Callisthène pour Aristote. »

Bochart, pour s'assujétir au langage des Poëtes, après avoir fixé l'âge d'or au temps où tous les biens étoient en commun entre tous les hommes qui ne composoient qu'une seule famille, & placé l'âge d'argent à celui de la division des familles & des terres, commence l'âge d'airain au siècle de Nimrod, durant lequel il juge que les guerres prirent naissance.

VIII.
Dissention née entre les constructeurs de Babel.

Ces guerres furent non seulement étrangères, mais intestines entre les nouveaux habitans de Senaar (i), peu d'accord entre eux au sujet de l'édifice qu'ils bâtissoient pour leur résidence, ou impatiens d'une domination qui gênoit trop la licence habituelle de leur vie. Ce même passage de la Genèse, ci-dessus rapporté, nous apprend comment la discorde s'étant mise par la volonté du Ciel entre les auteurs de la nouvelle

(i) *Voy. R. Salomon Jarchi, Reland, le Clerc, Wotton, Ch. le Cene, &c.*

construction, ils se séparèrent en plusieurs colonies, & allèrent chacun en d'autres lieux former de nouveaux établissemens, dont les premiers furent sans doute ceux dont la Bible fait aussi mention, en même temps qu'elle parle de la fondation de Babel.....Il est visible à la vérité dans l'Écriture, que la construction d'une ville étoit desagréable à Dieu, non en elle-même, à ce qu'il paroît, ni, comme le dit Aben-Ezra, parce qu'elle exposoit le genre humain rassemblé en un seul endroit à périr tout à la fois par quelque révolution de la nature; mais parce que Dieu vouloit que les hommes, sans se fixer tous en un même lieu, allassent en diverses colonies peupler les contrées circonvoisines; volonté très-marquée dans le texte de la Bible, & qu'un si vaste projet retardoit au moins, s'il ne la détruisoit pas. Aussi la ville de Babel resta-t-elle moins grande pour lors, qu'on n'avoit projeté de la faire, & qu'elle ne le devint dans la suite. A cela près, le dessein de bâtir une ville étoit une chose bonne en soi, plustôt même qu'indifférente, ainsi que le fait voir le silence du texte, qui ne condamne pas l'entreprise comme téméraire, & ne dit nulle part que Dieu eût fait quelque défense à cet égard, rapportant même la fondation des autres villes que Nimrod bâtit après Babel, en nous donnant à entendre que la ville de Babylone, qu'il venoit de bâtir, lui resta pour métropole.

Genes. x.

Basnage, Ant. Jud. II, 2, 24.

An univers. hist. B. I, c. 2, sect. 4.

IX. Dessein des constructeurs de Babel.

Les interprètes ont encore imaginé sans fondement, 1.° que les hommes, en élevant une tour si haute, avoient, comme les prétendus géans de la Grèce, l'intention d'atteindre jusqu'au Ciel, prenant trop à la lettre cette expression hyperbolique, *cujus culmen pertingat ad Cœlum*, qui ne désigne qu'une hauteur extrême *(k)*; à moins qu'on ne veuille dire que la tour étant destinée à servir d'observatoire, on pourroit traduire l'expression *ad cœlum* par celles-ci, *dont le sommet nous serve à observer les cieux*. D'autres disent que le motif de cette entreprise fut la crainte d'un second déluge, & que leur but étoit de faire un bâtiment d'une hauteur si prodigieuse, qu'ils pussent, en cas de besoin, s'y retirer en sûreté: c'est l'opinion de Basnage.

Eutych. Ann. p. 50.

(k) De même, *Deuter. 1, 2; 8, urbes munitæ ad cœlum.*

« Dieu, dit-il, dans sa délibération, parle comme s'il avoit appréhendé que les hommes ne pussent être arrêtés dans leurs « projets, si on les laissoit exécuter celui-ci : *voici, ils commencent* « *à travailler, & maintenant on ne pourra les empêcher dans ce* « *qu'ils tenteront.* Ces inquiétudes que Moyse prête à Dieu, « en le faisant agir comme un Roi qui s'agite & qui prend « des mesures pour arrêter dans ses commencemens le soulève- « ment ou l'entreprise de ses sujets rebelles, montrent qu'il « y avoit de l'insolence dans la colonie, & quelque dessein « secret de braver les châtimens. » Mais outre que, de tous les genres de matériaux, les briques étoient le moins propre à résister à l'inondation, ils auroient dans cette vûe plustôt fait choix d'une montagne élevée pour y fonder leur bâtiment, que d'une plaine basse, souvent inondée, entre deux grands fleuves sujets à se déborder, & si platte, qu'au temps du Calife Al-mamum, les Astronomes la choisirent pour mesurer la grandeur d'un degré de latitude : aussi Strabon la compare à la mer, non seulement à cause de sa vaste étendue, mais parce qu'il n'y a rien qui arrête la vûe. L'intention des constructeurs n'étoit autre que de se faire une habitation pour leur résidence, ou un nom célèbre par un monument si considérable *(l)*, ou un signe que ce peuple de Pasteurs pût apercevoir de loin dans les vastes plaines de Chaldée ; ou enfin un embellissement à leur ville capitale, un lieu destiné

Basnag. ibid. §. 31.

Golius, in not. ad Alfragan. p. 72.

(l) Faciamus illic nobis nomen, proindè est ac famam sibi parare ; si hæc verba diligenter expendantur, & tota historia animo versetur, hanc aut similem hic deprehendemus esse oportere sententiam : urbem condamus quæ humani generis metropolis sit & dicatur, circa quam una sit Respublica, cujus imperii sedes in perpetuum in ea sola urbe sit ; ne divulsum in varias terras genus humanum per totum orbem pro cujusque familiæ vagantis arbitrio spargatur. Facere nomen est ponere nomen *suum alicubi, insignem facere locum habitatione suâ, ut ab habitante nomen ducat. Si loco vocis* Schem, nomen, *mutata litterula legeremus* Em, metropolim, *eadem exsurget sententia :* condamus nobis urbem & turrim, & faciamus nobis metropolim, ne spargamur per totam terram. *In animo ergo habebant condere* matrem *seu metropolim, cujus quæcumque urbes posteà in finitimis agris excitarentur, filiæ essent futuræ ejus ditionis, aut vectigales : sic unâ conditâ metropoli unum futurum erat imperium ; quod initio fortè non malo animo fiebat.* Cleric. ibid.

au culte public, ou un endroit propre à obſerver les aſtres ; toutes ces vûes pouvant même avoir eu lieu en même temps. Auſſi les auteurs prophanes l'appellent un monument, une tour, un obſervatoire, un temple, un tombeau, parce qu'elle ſervoit à tous ces uſages. La vûe de Nimrod leur Chef, étoit ſans doute de les retirer de la vie errante à laquelle ils étoient habitués, pour les policer, les adonner à la pratique des arts, les contenir plus aiſément dans l'obéiſſance, établir ſon propre pouvoir, & fonder avec eux le gouvernement monarchique en ces provinces. « Avant lui les chefs des familles comman- » doient abſolument dans leurs maiſons, & l'on ne reconnoiſ- » ſoit point d'autre autorité que celles des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & des pères ſur leurs enfans. » C'eſt pour avoir ſubſtitué à cette loi ſi ſimple, dictée par la Nature, une eſpèce de joug infiniment plus peſant, que la mémoire de Nimrod eſt devenue odieuſe à la poſtérité.

Ælian. Var. Hiſt.

Hieronym. in Geneſ.

X.
Si Nimrod fut l'auteur de ce projet. Récit de Josèphe.

Remarquons néanmoins que quoique Nimrod paſſe chez preſque tous les Orientaux pour l'auteur du projet de bâtir la grande tour, l'Écriture ne le nomme point du tout en cet endroit. On a même dit, qu'après s'y être oppoſé de tout ſon pouvoir, n'ayant pû réuſſir à en détourner les autres, il s'étoit ſéparé d'eux ; & que c'étoit alors qu'il s'étoit retiré en Aſſyrie, où il avoit fondé Ninive, ayant reçû de Dieu, en récompenſe de ſa fidélité, un terrein pour bâtir quatre villes. Josèphe s'explique là-deſſus d'une manière bien différente : il n'étoit pas ſans doute mieux inſtruit que les autres, bien qu'il rapporte quantité de circonſtances qui ne ſont pas dans les livres ſacrés ; mais ſon témoignage nous apprend quelle étoit de ſon temps la tradition vulgaire en Orient. « Ils donnèrent le nom de Senaar à la première terre où ils » s'établirent. Dieu leur commanda d'envoyer des colonies en » d'autres lieux, afin qu'en ſe multipliant & s'étendant davan- » tage, ils puſſent cultiver plus de terre, recueillir des fruits » en plus grande abondance, & éviter les conteſtations qui » auroient pû autrement ſe former entre eux. Mais ces hommes » rudes & indociles ne lui obéirent point, & furent châtiés de

Targum Jonathan.

Joſeph. Antiquit. I, 4.

de leur péché par les maux qui leur arrivèrent. Dieu voyant « que leur nombre croissoit toûjours, leur commanda une seconde « fois d'envoyer des colonies. Mais ces ingrats, qui avoient « oublié qu'ils lui étoient redevables de tous leurs biens, & « qui se les attribuoient à eux-mêmes, continuèrent à lui « desobéir, ajoûtant à leur desobéissance cette impiété, de « s'imaginer que c'étoit un piége qu'il leur tendoit, afin qu'étant « divisés, il pût les perdre plus facilement. Nimrod, petit-fils « de Cham l'un des fils de Noé, fut celui qui les porta à « mépriser Dieu de la sorte. Cet homme, également vaillant « & audacieux, leur persuadoit qu'ils devroient à leur seule va- « leur, & non pas à Dieu, toute leur bonne fortune; & comme « il aspiroit à la tyrannie, & les vouloit porter à le choisir « pour leur Chef, & à abandonner Dieu, il leur offrit de les « protéger contre lui, s'il menaçoit la terre d'un nouveau déluge, « & de bâtir pour ce sujet une tour si haute, que non seulement « les eaux ne pourroient s'élever au dessus, mais qu'il ven- « geroit même la mort de leurs pères. Ce peuple insensé se « laissa aller à cette folle persuasion, qu'il lui seroit honteux de « céder à Dieu, & travailla à cet ouvrage avec une chaleur « incroyable. La multitude & l'ardeur des ouvriers fit que la « tour s'éleva en peu de temps, beaucoup plus qu'on n'eût osé « l'espérer; mais sa grande largeur faisoit qu'elle en paroissoit « moins haute. Ils la bâtirent de brique, & la cimentèrent avec « du bitume, afin de la rendre plus forte. Dieu irrité de leur « manie, ne voulut pas néanmoins les exterminer, comme il « avoit fait leurs pères, dont l'exemple leur avoit été si inutile; « mais il mit la division entre eux, en faisant qu'au lieu qu'ils « ne parloient auparavant qu'une même langue, cette langue se « multipliât en un moment d'une telle sorte, qu'ils ne s'enten- « doient plus les uns les autres : & cette confusion a fait donner « au lieu où la tour fut bâtie, le nom de Babylone; car Babel, « en hébreu, signifie confusion. »

XI. Traditions fabuleuses des Orientaux sur Nimrod.

Rien n'est plus brouillé ni plus rempli de fables que l'histoire de ce temps, & sur-tout celle de ce Prince. Avant que d'aller plus loin sur ce qu'elle peut contenir de réel, écartons d'abord

les contes absurdes que les Orientaux y ont joints dans la suite : rapportons leurs diverses traditions fabuleuses sur Nimrod. Sans perdre ni temps ni critique à les réfuter, il suffit pour cela d'en faire le récit. Peut-être même trouvera-t-on que c'est trop encore de ce simple récit peu digne d'avoir place dans l'Histoire. Mais comment pourroit-on s'empêcher de conter des fables, lorsqu'il est question d'un siècle qui tient au temps fabuleux ? Pourquoi les fables des Grecs, qui font une partie si considérable de l'histoire ancienne, auroient-elles à cet égard plus de privilége que celles des Arabes ? Si elles sont reçûes, même dans l'histoire orientale pour les temps peu connus, à plus forte raison ne doit-on pas négliger les opinions populaires répandues chez la nation même sur ses propres antiquités. Elles ne sont rien moins que favorables à Nimrod, quoique, selon la remarque des auteurs Anglois que j'ai souvent cités « dans le récit abrégé que l'Écriture fait de ses » actions, il n'y ait rien qui sente le reproche, si ce n'est son » nom qu'on a voulu expliquer par celui de *rebelle*, & qui » dès-lors a donné occasion aux idées peu avantageuses qu'on » a eu de lui dans tous les siècles. Dans la prévention où » l'on étoit que la malédiction de Noé étoit tombée sur la pos- » térité de Cham, les commentateurs orientaux & autres, » trouvant Nimrod flétri par son propre nom, ont expliqué à son désavantage tout ce que l'histoire avoit rapporté de lui. »

An univers. Hist. 1, 2, 2.

Voyez Mirkond, Leb-tarik, &c. ap. Herbelot, Bibl. or. p. 668.

Il étoit, disent les uns, *ben Kenaan ben Cham*, enfant de Chanaan, enfant de Cham, & frère de Caous (Chus) surnommé par les Perses *fil dendan* (dent d'éléphant). Il apprit dans sa jeunesse l'Astronomie & le métier de la guerre, d'*Ioniko* fils de Noé (c'est Jouan ou Japhet). Il mérita justement le nom de *révolté*, pour avoir été l'auteur de la première révolte des hommes contre Dieu, par la construction qu'il entreprit de la tour de Babel. Il régna sur les Chaldéens, nation célèbre par son ancienne puissance & par son gouvernement monarchique, chez laquelle il y a eu plusieurs Nimrods Géans, dont la postérité a subsisté jusqu'au fameux roi Bochtanser (c'est Nabuchodonosor le Grand) &

dont le premier fut le fils de Chus, qui bâtit la tour. Ce Prince, selon les autres, est le même que Zhohac, le premier des Rois qui aient régné dans le monde après le déluge; selon d'autres encore, il est le même que Key Caous (le roi Chus) second roi de la seconde dynastie des Perses, surnommé *Nemrd, immortel*, à cause de la longueur de son règne qui fut de plus de cent cinquante ans. On lui a imputé la folie de vouloir escalader le ciel, quoiqu'il n'y ait guère d'apparence que Key Caous, qui a passé pour un Prince pieux & sage parmi les Perses, ait eû une pensée si extravagante ; étant trop instruit pour ignorer qu'on ne pouvoit monter au ciel par une tour. Voici, ajoûtent-ils, à quelle occasion Nimrod la fit construire. Abraham, si on vouloit les en croire, naquit au temps de ce Prince, qui pour lors vit en songe s'élever du côté de l'orient une étoile si brillante, que la lumière du Soleil & de la Lune en fut éteinte. Effrayé de ce songe, il consulta les Devins, dont il reçut pour réponse, que c'étoit un pronostic qu'il venoit de naître dans le pays quelque enfant qui le feroit périr & détruiroit son empire. Là-dessus le roi donna ordre de tuer tous les enfans qui venoient de naître; & pour plus de précaution, il sépara toutes les femmes d'avec les hommes, occupant ceux-ci aux travaux & à la guerre: mais Abraham échappa au massacre par l'adresse de sa mère qui le cacha dans une caverne. Étant devenu grand, il prêcha au peuple l'unité de Dieu, s'élevant de toutes ses forces contre l'Idolâtrie nationale. Nimrod, après plusieurs avertissemens inutiles, le fit mettre en prison où il le retint dix ans, trois dans la ville de Chuth, & sept dans la province de Corduène. Si-tôt qu'il eut été mis en liberté, il prit l'occasion d'un jour de fête solennelle (le 25 janvier) que les Chushéens assemblés célébroient dans une plaine hors de la ville, pour entrer dans leur temple, où il brisa les idoles. Le Roi irrité au dernier point de son audace, le condamna à être jeté dans une fournaise ardente. Haran, célèbre Prophète, frère d'Abraham, présent à cette exécution, dit en lui-même, *je suivrai la religion de celui des deux dont la*

Albufaraj. Dynast. IV in Princip.

Divinité se sera, par l'événement, montrée la plus puissante. D'un autre côté, les Chushéens voyant qu'Abraham ne souffroit aucune atteinte du feu, crurent que son frère, par ses enchantemens, en empêchoit l'effet. Une flamme descendue du Ciel les détrompa bien-tôt, en consumant Haran & la fournaise même, de laquelle Abraham sortit sain & sauf, sans que le feu eût rien brûlé que les liens qui le tenoient enchaîné. Ceci arriva dans un village de Babul, appelé aujourd'hui *Kiensi;* ou, selon l'opinion que M. Otter, durant son dernier voyage, a trouvée la plus répandue en ce pays, dans un endroit voisin d'Urfa en Chaldée, où l'on a bâti une chapelle en l'honneur d'Abraham, qui est un lieu de grande dévotion pour les gens du pays. Nimrod, témoin de ce miracle, dit à ses courtisans: *Je veux aller au Ciel, pour y voir ce Dieu si puissant qu'Abraham nous prêche.* Ces gens lui ayant représenté que le Ciel étoit bien haut, & qu'il n'étoit pas facile d'y arriver, Nimrod ne se rendit point à leurs avis, & commanda en même temps que l'on bâtît une tour la plus élevée qu'il seroit possible. On y travailla trois ans entiers, pendant lesquels Nimrod nourrissoit les ouvriers de sa chasse; après quoi étant monté jusqu'au plus haut du bâtiment, il fut bien étonné, en regardant le ciel, de le voir encore aussi éloigné de lui que s'il ne s'en fût pas approché. Sa confusion fut encore plus grande en apprenant le lendemain que cette haute tour venoit d'être renversée. Loin cependant d'être rebuté par cet étrange accident, il voulut que l'on en rebâtît une autre plus forte & plus haute. Les Architectes y travaillèrent vingt-deux ans, ou suivant d'autres quarante ans, dont ils en mirent trois à fabriquer les briques de treize coudées de long, dix de large & cinq d'épaisseur: ils les cimentèrent avec du naphte noir tiré d'une fontaine près de la ville d'Hit (c'est la fontaine d'*Is* dans Hérodote, *l. 1, c. 179.*) qui jette ce bitume tout bouillant avec grand bruit, raison pour laquelle la source a été nommée *Babel-jehinnom, la porte de l'enfer.* Mais cette seconde tour eut le sort de la première, ce qui fit prendre à cet insensé le dessein ridicule

Vid. Alcoran. sur. XI & XXI, Th. Hyd. Rel. Pers. p. 69 & sequ.

Voy. d'Otter, t. I. c. 11.

Abulfaraj. p. 12.

Edrissi Geograph. Nubiens.

de se faire porter jusqu'au Ciel dans un coffre tiré par quatre de ces oiseaux monstrueux, nommés *Kerkes*, dont les anciens auteurs de l'Orient font mention dans leurs romans. Ils décrivent exactement cette machine, de quelle manière ces oiseaux y étoient attachés; & disent enfin, que Nimrod s'étant aperçû de l'inutilité de son projet, après avoir erré & volé quelque temps par les airs, tomba si rudement en terre, que la montagne où ces oiseaux le jetèrent, en fut ébranlée. C'est à quoi fait allusion la maxime connue: *les machines & les stratagèmes des impies vont jusqu'à faire trembler les montagnes.* Nimrod, après avoir vû échouer une entreprise si téméraire, & ne pouvant faire la guerre à Dieu même en personne, comme il l'avoit projeté, au lieu de reconnoître la puissance de ce souverain Maître, & d'adorer son unité, persista toûjours dans ce sentiment impie qu'il avoit de lui-même, & continua de maltraiter tous ceux qui adoroient une autre Divinité que lui dans ses États: raison pour laquelle Dieu lui ôta, par la division & la confusion des langues, la plus grande partie de ses sujets. Lors de cette division, les hommes devinrent sourds pendant un certain temps, durant lequel ils oublièrent leur première langue, & furent ensuite, quand ils recouvrèrent l'ouïe, obligés de se forger de nouveaux langages pour leur propre utilité. Dieu punit ceux qui demeurèrent attachés à leur Chef, par une nuée de moucherons, qui les fit presque tous périr. Un de ces insectes étant entré dans les narines de Nimrod, pénétra jusqu'aux membranes de son cerveau, où grossissant de jour en jour, il lui causa de si grandes douleurs, qu'il étoit obligé de se faire battre la tête avec un maillet, pour pouvoir prendre quelque repos. Il souffrit ce supplice pendant l'espace de quatre ans, Dieu voulant punir, par la plus petite de ses créatures, celui qui se vantoit insolemment d'être le maître de tout, & qui avoit osé le premier méconnoître le pouvoir du Tout-puissant, pour s'attribuer à lui-même l'adoration qui n'est dûe qu'au vrai Dieu.

Davius. Præf. ad Lexic. Camb.

Constant. Manass. an. p. 10.

Il étoit Mage, Sabéen de religion, ayant établi le premier

le culte & l'adoration du Feu. Ayant vû par hasard sortir du feu de la terre à une grande distance de lui, vers l'orient, il l'adora, & donna ordre à l'un des hommes de sa suite, nommé *Andeschau*, d'aller honorer ce feu en y jetant de l'encens. Ce fut même en l'honneur du feu, & du Soleil qui avoit desséché les eaux du déluge, qu'il fit élever sa tour en forme de pyramide. Il porta le premier une couronne, dont il prit le modèle d'après une figure qu'il vit dans le firmament. Charmé de cette espèce d'apparition, il donna ordre à un habile ouvrier de lui faire une couronne d'or de la même forme, qu'il mit sur sa tête; de-là est née la tradition que cette couronne lui étoit venue du Ciel. Peut être qu'il fut par cette raison surnommé *Cronos*, c'est-à-dire le *Couronné* (Keren, *corona*, *splendor*); & que de-là est née l'opinion qu'il étoit le même que Saturne. Les Mythologistes savent que Saturne, prince Titan, n'a été pris par les Grecs pour le *temps*, qu'à cause de l'équivoque du mot *chronos* en leur langue. D'autres l'ont pris pour Bacchus. Bochart en fait un parallèle qui le détermine à suivre cette opinion. Il est certain que ce Prince étoit Bar-chus, *natif d'Arabie:* mais ce nom générique ne suffit pas; & les autres raisons perdront leur force, si l'on fait attention que l'invasion de Nimrod se fit d'Orient en Occident; au lieu que ce fut par une route contraire que Bacchus marcha d'Arabie à la conquête des Indes. Ainsi il est beaucoup plus probable que cette Divinité du paganisme étoit le grand Sésostris (Seth-ochris, *Seth le Victorieux*) roi d'Égypte & de Nysse en Arabie.

Tenison of idolatry.

Abulfaraj. ibid. Ebn Amid ap. Eutych. An. p. 63.

Jul. African. ap. Syncell.

Voy. Pezron, Antiq. Celt.

Bochart, Phal. 1, 2.

Il gouverna pendant quatre siècles, disent les Arabes, la contrée de Senaar, qu'ils nomment aussi *al-sowd*, c'est-à-dire *le pays noir* ou *le pays de la vallée;* & après lui, il y laissa pour chef un homme de sa famille, nommé Nabat fils de Koud, de qui les Nabatéens tirent leur nom.

XII. Faux récits de la ruine de la tour de Babel.

Après avoir écarté ces traditions ridicules, dont le mélange avec l'histoire, sur laquelle un intervalle de tant de siècles n'a déjà que trop jeté de voiles, n'auroit fait que la défigurer encore plus, je viens à quelques témoignages

historiques un peu moins suspects; mais qu'on jugera peut-être mériter d'être mis dans la même classe. Ils nous apprennent que l'édifice de la tour fut en partie renversé sur ses constructeurs par un orage venu du Ciel. L'oracle de la Sibylle, pièce fausse, mais très-ancienne, & citée par Josèphe, le rapporte ainsi. « Tous les hommes n'ayant alors qu'une même langue, ils bâtirent une tour si haute, qu'il sembloit qu'elle dût s'élever jusque dans le Ciel. Mais les Dieux excitèrent contre elle une si violente tempête qu'elle en fut renversée, & firent que ceux qui la bâtissoient, parlèrent en un moment diverses langues, ce qui fut cause qu'on donna le nom de Babylone à la ville qui a été depuis bâtie en ce même lieu. » On ajoûte que Nimrod & les travailleurs furent écrasés sous ses ruines. « Il y en a qui prétendent, dit Abydène, que les premiers hommes nés du sein de la terre, se confiant en leur force & leur haute taille, affectèrent une puissance supérieure à celle même des Dieux, & firent l'entreprise de bâtir une tour d'une prodigieuse élévation, à l'endroit où est située la ville de Babylone. La tour étoit déjà voisine du Ciel, lorsque les vents suscités par les Dieux, renversèrent cet énorme & extravagant édifice sur la tête des constructeurs. On se servit des matériaux pour bâtir Babylone. Les hommes qui ne parloient alors qu'une langue, commencèrent à faire usage de plusieurs langages différens. Après ceci s'éleva la guerre entre Saturne & Titan. » On lit à peu près la même chose dans un fragment d'une prétendue chronique de Ninive, qu'on dit avoir été traduite en Grec au temps d'Alexandre, & de nouveau du Grec en Syriaque, au temps d'Arsace le Grand, par un Syrien nommé Mar-Ibas *(m)*. « Les premiers

Oracul. Sibyll. ap. Joseph. ibid.

Abulfaraj. p. 12.

Hist. Assyriac. ap. Euseb. Præpar. Evang. IX, 14.

Mar-Ibas, chr. ap. Mos. Choren. hist. Armeniac.

(m) Moyse l'Arménien rapporte, *l. 1, c. 7 & suivans,* qu'Arsace le grand, roi des Parthes, ayant établi son frère Val-arsace pour roi d'Arménie & gouverneur de la ville de Nisibe, où il faisoit sa résidence; celui-ci curieux de connoître les antiquités de la Nation qui lui étoit soumise, envoya vers Arsace son frère un homme savant dans la langue Chaldéenne, nommé Mar-Ibas, natif de Catine ville de Syrie, *(Vid. Asseman. Bibl. Oriental. t. II, p. 351,)* chargé d'une lettre que l'auteur rapporte en original, par laquelle il le prioit de faire ouvrir à son envoyé la bibliothèque de Ninive: ce qui lui ayant été accordé, Mar-Ibas y trouva

» d'entre les Dieux ont rendu leur nom célèbre & redoutable : » ils sont les auteurs des plus grands biens répandus dans l'Uni- » vers : ils sont le principe du monde & de la propagation » du genre humain. On trouve une race séparée d'eux ; savoir, » celle des Géans, que leur taille énorme, la vigueur de leur » corps, & leur force prodigieuse, enflèrent de tant d'arrogance, » qu'ils formèrent le projet impie d'élever une tour. Ils y tra- » vailloient avec ardeur, lorsqu'un vent terrible & surnaturel, » excité par le courroux des Dieux, détruisit cette masse épou- » vantable, & fit parler à ces hommes un langage tel qu'ils » ne pouvoient plus s'entendre ; ce qui jeta parmi eux le desordre » & la confusion. L'un d'eux étoit Haïc, de la race de Japet, » Chef illustre & vaillant, vigoureux à tirer de l'arc, habile à lancer le javelot. »

XIII. Bel-Nimrod bâtit Babylone & s'y établit. Il fait creuser les canaux de l'Euphrate.

Ce que ces anciens auteurs racontent de la mort funeste des travailleurs ne peut être vrai, du moins de Nimrod, selon le témoignage précis d'Alexandre Polyhistor, qui fait mention de l'évènement en ces termes. « Les Géans habi- » toient alors la Babylonie. Les Dieux irrités de leur impiété, » les détruisirent tous, à l'exception de Bélus qui, ayant échappé » au desastre général, posséda Babylone, & choisit pour lieu » de sa résidence la tour qu'il avoit bâtie, qu'on a nommé *Bel* du nom de son fondateur *(n)*. » Tenons donc pour assez constant,

un volume grec, au devant duquel on lisoit ces mots : *Ce volume a été traduit du Chaldéen en Grec par l'ordre d'Alexandre. Il contient l'histoire sincère de l'antiquité, qu'il commençe à Zervan, Titan & Apetosthes, & fait en ordre le dénombrement de tous les hommes célèbres de la lignée de chacun de ces trois Princes durant une longue suite de temps.* Mar-Ibas en ayant tiré l'histoire de la nation Arménienne, la rapporta écrite en Grec & en Syriaque à Val-Arsace, qui garda soigneusement le manuscrit dans son palais, & fit graver sur une colonne de marbre les principaux points de cette histoire. Moyse annonce qu'il en tirera la suite des souverains d'Arménie jusqu'au temps du Chaldéen Sardanapale. Le livre commençoit par le fragment qu'on lit ici. C'est aux Savans de juger quel cas l'on doit faire de tout ce récit de l'ancien chronologue Arménien, imprimé depuis peu en Angleterre.

(n) On y pourroit joindre le témoignage d'Artapan *(Belum, cum mortem & iram Deorum effugisset, Babylone habitasse, & cum turrim ædificavisset, in ea vixisse)* si cet auteur n'étoit visiblement supposé par les Juifs ou par les premiers Chrétiens ; ce qui

constant, que si la tour fut en partie renversée par les injures de l'air, ou par sa propre masse, ce qu'il est fort naturel de présumer dès qu'on vouloit lui donner une hauteur si démesurée, elle ne fut pas détruite de fond en comble, mais qu'elle resta imparfaite, demeurant néanmoins à une élévation suffisante pour l'usage astronomique auquel on l'employa bien-tôt, & pour servir de forteresse à la ville de Babylone, comme le disent Ammian Marcellin, *arcem Babylonis condidit antiquissimus rex Belus;* & S.t Jérôme, *arx tanquàm illius urbis capitolium est turris quæ ædificata post diluvium.* Le paraphraste Arabe, cité par Heiddeger, la nomme *Al-casar, Babylonis Acropolim.* Quelques autres auteurs ont même cru que, par la tour en question, on ne devoit entendre qu'une ville entière fortifiée de tours, non un bâtiment particulier; opinion insoûtenable, &, comme nous le verrons bien-tôt, plus contraire encore au texte des historiens profanes qu'à celui de la Bible; quoiqu'une partie d'entre eux attribuent avec raison à Bélus la fondation de la ville de Babylone, à laquelle ses successeurs ajoûtèrent dans la suite une infinité d'embellissemens. Ce Prince, avant que de la faire bâtir, prépara le terrein par des travaux considérables. Il fit creuser un grand canal de jonction de l'Euphrate au Tigre, appelé *Nahar-malcha, canal Royal,* que Trajan & Sévère firent depuis réparer, & un autre canal appelé *Cutha,* qu'on trouvoit sur le chemin de Cuph, ville de l'Irak. « Lorsqu'il arriva, dit Abydène, dans cette contrée marécageuse, qu'on appeloit une mer, & « qu'on dit avoir été au commencement toute couverte d'eau, «

Hieronym. in Isai. l. V.

Heiddeg. hist. Patriarch. I, 21, 13.

Hyde, Rel. Persar. p. 71.

Abyden. ap. Euseb. l. IX, sub fin.

ce qui rend suspects les longs fragmens d'Alexandre Polyhistor, cités par Eusèbe, où l'on trouve des extraits d'Artapan. Polyhistor est un historien réel, qui a fleuri au temps de Sylla. Mais, selon l'apparence, les mains dans lesquelles il a passé l'ont beaucoup altéré. Eusèbe paroît avoir été fort crédule, si ce n'est peu scrupuleux à cet égard: à moins qu'on ne veuille dire que Polyhistor, natif d'Alexandrie, étoit lui-même un Juif Hellèniste. Nous en jugerions plus aisément, si ses ouvrages étoient en entier parvenus jusqu'à nous. Il est tout au moins douteux qu'il soit l'auteur d'une histoire des Juifs citée par les Pères, & qu'Eusèbe a insérée en grande partie dans le neuvième livre de la Préparation évangélique. Au reste, son rapport ni celui d'Artapan ne sont pas fort nécessaires ici, où la suite de la narration sacrée fait assez présumer le fait qu'ils affirment.

» il la fit dessécher par diverses coupures; & avant que d'être » enlevé de la vûe des hommes, il entoura Babylone de mu» railles, que Nabuchodonosor fit depuis réparer, lorsqu'elles » eurent été minées par l'inondation. Cet ouvrage a subsisté jusqu'à l'arrivée des Macédoniens en Asie. » Ce témoignage est bien formel, « &, selon l'apparence, Ninus & Semiramis n'ont fait qu'augmenter l'enceinte de la ville. » Au rapport de Quinte-Curce, « on y montroit le palais de Bélus; &, selon » l'opinion la plus généralement répandue, on devoit à ce Prince » la fondation de la ville, que quelques gens néanmoins attri» buoient à Sémiramis. » Le passage de Dorothée, vieux poëte Phénicien, y est conforme, *urbs Babylon vetus à Tyrio quæ condita Belo est.* Au fond, celui d'Érennius (le même, selon Saumaise, que Philon de Biblos) ne s'en écarte guère, malgré l'étonnant anachronisme où il est tombé. « Babylone » est l'ouvrage du sage Babylon, fils du très-sage Bélus; & non, » comme l'écrit Hérodote, celui de Sémiramis, postérieure à ce Prince de deux mille ans. » Les éditeurs d'Étienne le Géographe n'ont pas oublié de relever, après Bochart, la faute copiée par Eustathe, & contenue dans ces derniers mots, qui mettent vingt siècles d'intervalle entre le temps de l'assyrien Nimrod, & celui de la femme de son fils. Abulfarage attribue également la fondation de Babylone à Bel & à Nimrod: car, selon lui, ce sont deux personnes différentes. « Bel est Hermès le Babylonien, qui habita à Chaluad en » Chaldée, & bâtit la ville de Babylone, dont Nimrod, fils de Chus, avoit été le premier fondateur. »

Orof. II, 6. — *Q. Curt. l. V.* — *Doroth. ap. Jul. Firmic.* — *Erenn. ap. Stephan. Byzant.*

XIV. Bélus n'étoit point Égyptien, ni Tyrien, ni Éthiopien.

Berof. hist. Chaldaïc. l. III. — *Marsham, Can. chron. ad fac.*

Marsham, dont le système est de tout attribuer aux Égyptiens, après s'être prévalu de l'autorité de Diodore, pour soûtenir que Bélus vint d'Égypte en Chaldée, & de celle de Bérose, pour prouver contre les Grecs, que Sémiramis n'a pas fondé Babylone, nie à son tour qu'elle ait pû l'être par Nimrod, *parce que,* dit-il, *il quitta les marais de Senaar pour aller en Assyrie bâtir Ninive.* Je doute que cet argument parût décisif à personne, quand il ne seroit pas contrarié par le texte de l'Écriture, qui attribue au même homme la fondation

de l'une & de l'autre ville. D'ailleurs, de ce que Bérose fait entendre que la fondation de Babylone est plus ancienne que Sémiramis, comment Marsham en peut-il induire qu'elle a été bâtie par Nabopalassar long-temps après cette Reine? Quant à la prétendue origine Égyptienne de Bélus, sur laquelle on a tant disputé; comme, de l'aveu de Diodore, que Pausanias ne fait que copier, ce sont les Égyptiens qui le prétendoient ainsi, & qu'ils étoient sur-tout jaloux, à cet égard, de faire prévaloir leur antiquité sur celle de leurs voisins, leur témoignage, combattu par tant d'autres, ne prouveroit même sans cela que fort peu de chose. Ainsi c'est une question dans laquelle je n'entrerai qu'en peu de mots *(o)*.

(o) Raleigh appelle cette prétention, un rêve de la vanité Égyptienne. Voici le passage de Diodore, *l. 1, c. 26*. « Les Égyptiens se vantent d'avoir envoyé des colonies par » toute la terre. Ils disent que Bélus, » qu'on croit fils de Neptune & de » Libye, en mena une à Babylone; » qu'ayant fixé son séjour sur les bords » de l'Euphrate, il institua des Prêtres » sur le modèle de ceux d'Égypte, » qu'il exempta de tous impôts & de » toutes charges publiques, & que les » Babyloniens les appellent *Chaldéens*. Ceux-ci s'adonnèrent à l'é» tude de l'Astronomie, à l'imitation » des Prêtres astrologues & physiciens de l'Égypte. » Pausanias dit aussi, *in Messeniac.* « Bélus le Babylonien a » reçu son nom d'un Bélus, fils de Libye, venu d'Égypte. » On suppose, mais sans aucune preuve, que ce fait étoit détaillé dans Ister, ancien Écrivain cité par Clément d'Alexandrie, *Strom. l. 1*, qui sous le règne de Ptolémée Évergète, écrivit un livre *des colonies Égyptiennes*. 1.° Cette opinion n'a d'autre fondement que dans l'orgueil de l'Égypte, qui, disputant d'antiquité avec les Chaldéens, vouloit faire croire que ceux-ci n'étoient qu'une de ses colonies. 2.° Les Égyptiens ne nioient pas que dès-lors Babylone ne fût bâtie. Or est-il qu'elle a tiré son nom de Bélus. On ne sauroit nier non plus que longtemps avant cette migration, les Chaldéens ne fussent versés dans l'astronomie; l'ère de Callisthène en est une bonne preuve. Aussi se contente-t-on de dire que l'étranger Égyptien ne fit que les perfectionner dans cet art; mais il est sensible au contraire que les gens du pays étoient en état d'être ses maîtres. Nous verrons bien-tôt qu'à Babylone l'année a toûjours été fixe & Julienne de 365 jours $\frac{1}{4}$, au lieu qu'en Égypte elle a été longtemps mal réglée, le temps de la réforme étant même incertain. 3.° Les peuples de Babylone s'appeloient tous Chaldéens. Il est vrai que les Prêtres astronomes sont encore plus particulièrement connus sous ce nom; mais n'est-il pas étonnant qu'on veuille aller chercher en Égypte la raison pour laquelle les habitans de Chaldée se nommoient Chaldéens! 4.° Il n'est pas vrai que le Roi Bélus d'Égypte soit venu avec une colonie à Babylone: au contraire, son frère Agénor en mena une en Phénicie, & le laissa régner en Égypte, où il eut pour successeurs ses deux fils Ægyptus &

Selon d'autres, Nimrod étoit Éthiopien. Ceux qui le disent ainsi, ont été dans l'ancienne & commune erreur, que Chus, dont il sortoit, étoit l'Éthiopie, au lieu que c'est l'Arabie, comme l'explique le Targum de Jonathan, & comme Bochart, Hyde & autres l'ont pleinement démontré; ce qui a pû occasionner l'ancienne opinion, est que Chus est le pays du midi (ce qu'est en effet l'Arabie par rapport à la Palestine), & que les Éthiopiens sont eux-mêmes Arabes. Ils se disent

Walton, in Prolegomen. 15, 16.

Danaus, *Apollodor. l. II.* On sent assez que l'arrivée des Chaldéens en Babylonie ne peut qu'être antérieure à celle de Danaus en Grèce. Aussi Shuckford, *l. VIII*, pour reculer un peu ce temps, est-il obligé de supposer que deux Égyptiens vinrent en Chaldée, l'un sous le règne de Salatis, qui par ses persécutions obligea plusieurs habitans de l'Égypte à s'en retirer; l'autre dans la suite, & qu'on nomma aussi Bélus parce qu'il s'appliquoit à l'astronomie comme son prédécesseur. *Voy. Bochart, Chan. I, 4, & Perizon, orig. Babyl. c. 5.* Au reste dans l'Orient, où les noms propres n'étoient que des titres & des épithètes générales, il y a eu tant de gens du nom de Bel, qu'il seroit fort possible qu'un Navigateur de ce nom (fils de Neptune, *Nephtuin* en Égyptien, *le rivage de la mer,*) fût venu par mer à Babylone. Il faut remarquer à ce sujet que les Orientaux appeloient tous leurs fondateurs du nom de Bel, c'est-à-dire *Dieu*, (car Baalim dans l'Écriture signifie les Dieux des Gentils) comme les Grecs nommoient Jupiter tous les Dieux des Nations, & une partie des Rois & des fondateurs: c'est ce qui a produit tant de Jupiter & tant de Bels en Égypte, en Phénicie, à Carthage, où ce nom, venu des Phéniciens, étoit commun, *Hannibal, Asdru bal, &c.* En ceci les Orientaux ont encore été le modèle des Grecs; tout ce qui est arrivé à chaque Bel, chaque Nation l'attribuoit au sien. Les Égyptiens font le Bel d'Égypte fondateur de Babylone: selon les Tyriens, c'est celui de Tyr, *antiqua Babylon Tyrii Beli urbs* (Solin); mais selon Diodore, *l. II,* ce que les Babyloniens appellent Bel, c'est Jupiter. Disons ceci en un mot, Bel signifie *Dieu :* ainsi, comme chaque Nation a son Dieu, chaque Nation a son Bel; mais d'un mot générique, on en a fait un nom personnel. On en a usé de même sur tous les noms des rois d'Assyrie, qui n'étoient que des titres d'honneur déjà donnés aux astres chez ces peuples Sabéens : titres presque tous synonymes, que l'usage & l'adulation entassoient en foule sur une même personne. De-là vient que les anciens Rois ont chacun tant de noms, & que les mots qui les composent se retrouvent dans ceux de tant de Rois. Ils ne sont différens qu'en apparence, & seroient synonymes pour ceux qui entendroient parfaitement les langues anciennes, comme parmi nous *Sire, Majesté, Monarque, &c.* Je tâcherai de les expliquer à mesure qu'ils se présenteront dans la suite de cette histoire. Par-là je rendrai raison du motif qui m'a quelquefois porté, dans mon premier Mémoire, *t. XXI,* à m'écarter de la manière ordinaire de les écrire, dans le dessein de ramener à leur véritable orthographe de signification, ces noms si défigurés par les Grecs ou par les Latins.

Chaldéens, c'eſt-à-dire du même pays que la colonie conduite en Chaldée par Nimrod; & l'on aſſure qu'il n'y a pas un mot de leur langue qui ne ſe trouve dans l'Arabe, le Chaldéen ou l'Hébreu. *Geſner. in Mithridat. p. 62.*

XV. Du nom de Babel ou Babylone.

Bélus donna à ſa ville ſon propre nom, Βαβυλὼν ἀπὸ Βήλου ὃς κτίσας αὐτὴν ἀπ' αὐτοῦ προσηγόρευσε. *Bab-bel*, c'eſt-à-dire, *porte de Bel; bab*, en Arabe & en Égyptien, ſignifiant *porte (p)*. On peut l'interpréter auſſi par *porte de Dieu*. à cauſe de ſon fameux temple; *porte du Ciel, du Soleil, du Roi*, le nom de *Bel* ou *Baal* s'appliquant également, comme titre d'honneur, à toutes ces choſes. On pourroit le rendre encore plus ſimplement par *la porte*, ou par *porte forte* (bab, *porta; el, fortis.*) Bochart traduit *Babel* par *initium*, vel *caput Baalis*. Aben-eſra, par *venit Baal*, ce qui s'expliqueroit par *arrivée de Bel, nouvelle demeure de Bel*, bien plus naturellement qu'il ne le fait par *la confuſion arriva*. Si l'on pouvoit s'en rapporter à Philon le Juif, il auroit donné la meilleure explication du nom de Nimrod & de celui de Babylone. « Nebrod, dit-il, ſignifie *migration, transfugium*, αὐτομόλησις. Le nom de Babylone, où il régna, eſt le même pour le « terme & pour la choſe: il ſignifie *tranſmigration, tranſpoſitio*, « αὐτομολία ». Certainement ces noms conviennent à merveille à un Chef de colonie & à ſon établiſſement; mais comme Philon continue d'expliquer ceci d'une manière allégorique & myſtique, on ne peut guère plus ſe fier à la dérivation qu'à l'explication qu'il donne de ces mots.

Etymol. magn. *Phaleg. IV, 13.* *Philo, de Gigantib. ſub. fin.*

XVI. Bel-Nimrod bâtit Érec, Acchad & Chalné. Du nom & de la poſition de ces villes. De l'Irak.

On voit de même par le texte de l'Écriture, que ce Prince après avoir fondé Babel, bâtit encore trois villes aux environs de la Babylonie, Érec, Acchad & Chalné; & qu'il en alla

(p) On a vû plus haut que la fontaine de Bitume-noir, près de l'Euphrate, s'appeloit Babel-Jehinon, *porte d'enfer*. Les Arabes appellent Babelabab *la porte des portes, la porte principale*, cette ville près de la mer Caſpienne, qui ferme l'entrée des États de la Perſe dans les gorges du mont Caucaſe, & que les Perſans nomment *Der-bent*, & les Turcs *Demir-capi*, c'eſt-à-dire en l'une & l'autre langue, *porte de fer*. Le détroit de *Babel mandel* a été nommé Bab-al-mandoub, *porte des pleurs*, parce que l'on pleuroit & l'on regardoit comme perdus tous ceux des côtes de la mer Rouge qui s'aventuroient à le paſſer pour entrer dans la grande mer.

dans la suite fonder plusieurs autres en Assyrie. Selon les Orientaux, Nimrod établit son propre père pour commander dans Érec. Il semble qu'il ait agi prudemment d'avoir multiplié les villes & les habitations sous divers Chefs de confiance, s'il vit que celle de Babel se peuploit trop pour pouvoir être bien réglée par ses soins. Il faisoit sentir par degrés les avantages d'un gouvernement réglé, jusqu'à ce que l'usage & l'expérience eussent entièrement confirmé le pouvoir des loix.

Genes. x, 10. *Hyde, Rel. Pers. p. 40.* *Shuckford, ibid.*

Il faut parler séparément de ces trois villes. Érec, dont Ptolémée & Ammian Marcellin font mention, étoit bâtie sur le bord du Tigre réuni à l'Euphrate, entre Babylone & l'embouchûre des deux fleuves, sur les confins de la Babylonie & de la Susiane, mais dans cette dernière province. Son territoire, au rapport de Tibulle, produisoit beaucoup de naphte que ce Poëte appelle l'eau combustible de la campagne d'Arec. La ville étoit bâtie en longueur le long du Tigre, comme l'indique son nom qui signifie *longue ville*. Hérodote la nomme *Ard-Eric*, c'est-à-dire *la grande Érec*. En effet, elle étoit si longue, que les bateaux étoient obligés d'y mouiller pendant trois jours de suite, en la traversant lorsqu'ils remontoient le fleuve, tant à cause de son extrême rapidité en cet endroit, que par rapport aux détours qu'il faisoit en serpentant. Neith-ochris, dit Hérodote, pour fertiliser une plus grande étendue de pays, rendit, à mains d'hommes, le canal de l'Euphrate si tortueux, qu'il traverse trois fois un grand bourg d'Assyrie, nommé *Arderic*. Ce bourg, ajoûte-t-il, est en Cissie (Chusistan) à deux cens dix stades de Suze, & à quarante d'un puits fameux d'où l'on tire trois sortes de choses, du bitume, de l'huile de Pétrole & du sel. Cette ville considérable étoit, selon la plus grande probabilité, plustôt au dessous qu'au dessus de la jonction des deux fleuves. Ainsi l'on voit combien les historiens Orientaux se trompent en la prenant pour Édesse, Orfa & Roha au nord de la Mésopotamie. Elle a donné à de vastes contrées, à droite & à gauche du fleuve, le nom d'*Irak*; qu'elles conservent aujourd'hui, & qui est plus étendu que jamais. *Irak* signifie

Voy. Bochart, Phaleg. l. IV, ch. 16 & suiv. *Amm. Marcell. l. XXIII.* *Tibull. Eleg. l. IV.* *Herodot. l. I.* *Idem, 1, 6.*

un lieu habité, une ville près de l'eau: car on n'en bâtiſſoit guère alors en ces climats ſauvages, qu'au bord des rivières; ce qui ſe pratique encore de même dans les établiſſemens que nos colonies vont faire chez les nations ſauvages. Les Arabes la diviſent en deux: ils appellent *Irak-arabe*, c'eſt-à-dire les *villes de la Nation*, les *villes Arabes*, la contrée entre les deux fleuves; c'eſt la Babylonie où régna Nimrod; donnant le nom d'*Irak-aghem* ou *achem*, c'eſt-à-dire les villes *barbares*, autrement *étrangères*, à tout ce qui eſt à l'orient du Tigre, & qui comprend une partie conſidérable de l'empire des Perſans.

La ville d'Acchad ou Archad, étoit bâtie, à ce que croit Bochart, ſur le bord de la rivière d'Argad, qui, au rapport de Ctéſias, arroſe les murs de Sitace, ville ſituée à l'orient du Tigre, entre Suze & Ctéſiphon; ce qui lui fait croire que *Sitace* eſt la ville même dont Nimrod eſt le fondateur. Étienne le Géographe la place près du Tigre, c'eſt-à-dire, comme l'explique Xénophon, à quinze ſtades de ce fleuve. C'étoit une ville grande & fort peuplée: ſon territoire produiſoit du laudanum & diverſes matières inflammables, & beaucoup d'arbres de toute eſpèce, ſur-tout des piſtachiers, qui ont fait donner à ſon territoire le nom de *Pſitacène*. Il faut obſerver que cette contrée, quoique placée à l'orient du Tigre, étoit dépendante de la Babylonie. On trouve dans la rivière d'Argad, qui lave les murs de la ville, des ſerpens longs de ſix pieds, qui ont la tête blanche & le corps noir, dont la morſure eſt fort dangereuſe. Le nom de *Chalné*, (qu'on explique par *habitaculum perfectum*) quatrième ville fondée par Nimrod, ſe trouve viſiblement dans celui de la Chalonite, partie de la Babylonie à l'orient du Tigre: ce qui réunit aſſez tous les ſentimens à croire que la ville de Chalné eſt Ctéſiphon, capitale de cette province, & depuis de tout l'empire des Parthes, ſéjour de leurs Rois pendant l'hiver. Quoiqu'on rapporte que cette ville avoit été fondée par Vardanès, & depuis embellie par Pacorus, qui lui ayant donné un nom Grec, en fit le plus beau lieu de ſon empire; il eſt

Cteſias, ap. Ælian. animal. XVI, 42.

Stephan. Byzant. hic.

Gurtler, orig. mund. 1, 7, 7.

Amm. Marcell. l. 23.

assez commun de voir nommer fondateurs des villes ceux qui n'ont fait que les réparer ou les augmenter. Ainsi il est très-possible que Vardanès n'ait fait que rétablir l'ancienne ville de Chalné. Le terrein de ce canton, dit Pline, est très-fertile : il produit abondamment des palmiers, des oliviers, & toute sorte d'arbres à fruit. Selon l'opinion d'Abulfarage, ces trois villes d'Érec, Acchad & Chalné, qu'il nomme *Chalya*, sont Roha (Édesse), Nisibe & Madayen (Madain). Le savant chevalier Raleigh s'est fort étendu sur la position de ces villes; on peut le voir. Il juge aussi, non sans vraisemblance, que la ville d'Ur des Cuthéens doit sa fondation à Nimrod. Les Orientaux lui attribuent encore celle de Tacharan-sar (peut-être la *ville Royale*) où il faisoit, disent-ils, battre monnoie. Ce récit feroit remonter bien haut l'art de frapper la monnoie, s'il étoit possible de prendre quelque confiance en de tels témoignages.

Plin. VI, 27.
Abulf. Dynast. I, p. 12.
Walter Raleigh, hist. of the World, I, 10, 2.
Ahmed-Ebn Jusuph, & Sophi Addin, ap. Hyde, ch. 2.

XVII. Tour de Bélus. Sa description par Hérodote, Diodore, Arrien & Strabon.

V. Heiddeger, loc. cit.

On ne peut admettre la conjecture de ceux qui ont cru que l'édifice principal de Bel-Nimrod n'étoit pas une seule tour, mais une ville fortifiée de tours : le texte de l'Écriture y est entièrement contraire; elle n'est pas moins démentie par le témoignage uniforme des historiens profanes, qui en parlent toûjours comme d'un bâtiment particulier. Ils nous ont laissé de curieuses descriptions de cette fameuse tour du temple de Bélus : car il est certain qu'elle ne servoit pas moins au culte religieux qu'aux connoissances astronomiques; Hestiée de Milet, historien de Phénicie, nous faisant entendre qu'on transporta dans cet endroit les choses destinées au culte des Dieux, dit, « Ceux d'entre les Prêtres qui purent échapper, » prirent avec eux les choses consacrées à Jupiter Ényalien, & vinrent en Senaar de Babylone. » *(q)* C'est ce qu'expliqueront encore mieux les descriptions détaillées de ce temple, le plus ancien du paganisme, & le plus singulier pour sa structure

Hestiæus, ap. Joseph. ibid.

(q) Ἐνυαλίου Διός, *Martli Jovis.* Homère appelle le Dieu Mars *Enyalios.* On trouve ici deux noms des Dieux de l'Orient, Jupiter & Mars, ou plustôt *Bel* & *Ares* : & aussi les noms de deux planètes, divinités ordinaires de ces peuples Sabéens. *Voy. Selden, de Diis Syr. I, 2.*

composée

composée de huit tours bâties l'une sur l'autre, chacune d'un moindre diamètre que celle de l'étage inférieur: c'est pourquoi Strabon lui a donné le nom de *pyramide*. On croit qu'elle surpassoit de beaucoup en hauteur la plus grande des pyramides d'Égypte, quoiqu'elle ne l'égalât pas dans sa base: c'est ce qui donne à nos meilleurs écrivains un juste lieu de croire que c'est la même qui fut bâtie lors de la confusion des langues; d'autant plus qu'elle l'étoit de brique & de bitume, comme la tour de Babel, & que sa masse étoit assez prodigieuse pour répondre à la description qu'en fait l'Écriture. Je ne puis mieux faire que d'insérer ici en original la relation d'Hérodote, qui avoit lui-même vû le bâtiment. *Herodot. I, 181.*

« Le temple de Jupiter Bélus subsiste encore de notre temps: ses portes sont de bronze: il est quarré, de deux « stades (deux cens cinquante pas) de chaque face: le milieu « est une tour massive d'un stade de base, & de pareille éle- « vation (ou de pareille largeur; *il y a dans le Grec*, σαδίϩ ϗ « τὸ μῆκος ϗ τὸ εὖρος) au dessus de laquelle est une autre « tour, & une autre sur celle-ci; ainsi de même jusqu'à huit. « On y monte par des escaliers qui font le tour en dehors: « en montant, on trouve de temps en temps des repos & des « bancs de pierres pour s'asseoir *(r)*: la tour d'en haut forme « une chapelle ornée en dedans d'un lit richement garni & « d'une table d'or. On n'y voit cependant aucune statue; & « personne ne couche dans ce lit qu'une des femmes du pays, « que le Dieu choisit entre toutes, à ce que disent les prêtres « Chaldéens du temple. Ils prétendent (mais j'ai peine à le « croire) que le Dieu vient lui-même au temple coucher avec « cette femme. Les Égyptiens de Thèbes en disent autant de « leur temple de Jupiter Thébain, dans lequel une femme «

(r) On peut conjecturer fort vraisemblablement, qu'on y montoit par une rampe oblique prise sur l'épaisseur du mur, laquelle tournoyant huit fois avant que d'arriver au sommet, formoit une apparence de huit tours posées l'une sur l'autre, & qui allant toûjours en décroissant, composoit comme autant d'étages. On y avoit pratiqué plusieurs grandes chambres, qui firent partie du temple, lorsque la tour fut consacrée à un usage idolâtre. *Prideaux, part. I, liv. II.*

» couche aussi : & dans l'un ni dans l'autre endroit, on ne
» pense que ce soit avec un mortel qu'elle ait commerce, non
» plus que la prêtresse de Patare en Lycie, qui passe la nuit
» dans le temple quand elle doit rendre des oracles ; car cet
» oracle-ci n'est pas perpétuel. Dans la tour de Bélus, il y a
» une autre chapelle inférieure où est une grande statue de
» Jupiter, toute d'or, ainsi que la table, son pied, & la chaise;
» le tout valant huit cens talens d'or, au dire des Chaldéens.
» Au dehors de la chapelle, on voit un autel d'or, & un
» autre plus grand, sur lequel on immole les victimes qui
» ont toute leur croissance: car on n'en sacrifie que des jeunes
» sur l'autel d'or. C'est aussi sur le grand autel que l'on brûle
» l'encens: les Chaldéens disent qu'on en brûle tous les ans
» pour cent mille talens dans la célébration des rites sacrés. Il
» y avoit ci-devant dans ce temple une autre statue toute d'or,
» de douze coudées (dix-huit pieds) de haut. Je ne l'ai pas
» vûe; mais je rapporte ce que j'ai ouï dire aux gens du pays.
» Darius, fils d'Hystaspe, ayant vainement usé d'artifice pour
» l'avoir, n'osa néanmoins l'enlever de force : mais son fils
» Xerxès la prit; & le sacrificateur, qui faisoit ses efforts pour
» empêcher qu'on ne l'ôtât de-là, fut tué sur la place. Voilà
» quels sont les principaux ornemens de ce fameux temple,
sans parler d'une quantité d'autres offrandes particulières. »

Il est bien certain que toute cette magnificence & toutes ces richesses n'y furent pas mises du temps de Bélus, mais plustôt de siècle en siècle par ses successeurs après sa mort & son apothéose; entre autres par Semiramis, à qui Diodore attribue la construction du temple. « Elle éleva, dit-il, au

Diodor. II, 9.

» milieu de la ville le temple de Jupiter, nommé Bélus par
» les Babyloniens. Les historiens qui en ont parlé en ayant
» fait des descriptions différentes; & ce temple même étant
» absolument ruiné, nous n'en pouvons rien dire de bien exact;
» mais on convient qu'il étoit d'une hauteur excessive, & que
» les Chaldéens y ont fait leurs principales découvertes en As-
» tronomie, par l'avantage qu'il y avoit d'observer de-là le lever
» & le coucher des astres. Tout l'édifice, construit d'ailleurs

avec un ſoin extrême, étoit de brique & de bitume. Elle « plaça ſur le haut trois ſtatues d'or maſſif, celle de Jupiter, « celle de Junon & celle de Rhea. Jupiter étoit debout dans « l'attitude d'un homme qui marche. Il avoit quarante pieds « de haut, & étoit du poids de mille talens Babyloniens (dix- « ſept cens cinquante mille marcs d'argent.) Rhea, aſſiſe dans « un chariot d'or, étoit du même poids: elle avoit à ſes genoux « deux lions, & à côté d'elle deux énormes ſerpens d'argent, « qui peſoient trente talens. Junon, qui étoit debout & du « poids de cent talens, avoit à la main droite un ſerpent qu'elle « tenoit par la tête, & à la main gauche un ſceptre chargé de « pierreries. Il y avoit devant ces trois divinités une table d'or « longue de quarante pieds, large de quinze, & du poids de « cinq cens talens. Sur cette table étoient poſées deux urnes « chacune du poids de trente talens, & deux caſſolettes chacune « de trois cens. Il y avoit auſſi trois grandes coupes: celle qui « étoit devant Jupiter peſoit douze cens talens, & les deux « autres ſix cens (toutes ces richeſſes reviennent à plus de « dix millions cinq cens mille marcs d'argent, ſans parler des « uſtenſiles d'uſage, & des préſens particuliers qu'Hérodote & « Diodore ne ſpécifient pas). Les rois de Perſe ont pillé ces « tréſors; & à l'égard des palais & des autres édifices, le temps « en a détruit une partie, & conſidérablement endommagé « l'autre: car aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit quartier de « l'ancienne Babylone qui ſoit habité, & on laboure au dedans « des murailles. »

Le portique de deux ſtades, dont parle Hérodote, étoit, à ce qu'on croit, un ouvrage de Nabuchodonoſor le Grand qui augmenta beaucoup l'étendue du temple par les grands édifices dont il environna la tour dans un quarré de deux ſtades de chaque face. C'eſt à ce mur de clôture qu'étoient les portes de bronze. Prideaux croit auſſi que le coloſſe d'or de quarante pieds de haut mentionné dans le récit de Diodore, avoit été placé dans le temple par Nabuchodonoſor *(ſ)*. Ce

Beroſ. ap. Joſeph. X, 11.

Prideaux, hiſt. des Juifs, part. II, l. II.

(ſ) Il juge que c'eſt le même que ce Prince avoit conſacré dans la plaine de Dura, à qui l'Écriture donne ſix coudées de largeur & ſoixante de

monument ſuperbe, à ce que nous apprennent Arrien & Strabon, auroit été réparé, ſi la mort n'eût ſurpris Alexandre, lorſqu'il en avoit le projet, & ſi diverſes raiſons de politique n'en euſſent depuis empêché l'exécution. Voici de quelle manière en parle le premier. « Le temple de Bélus occupoit » le milieu de la ville de Babylone, ſuperbe édifice, tant par » ſa grandeur que par ſa conſtruction en groſſes briques liées » avec du bitume. Xerxès, à ſon retour de Grèce, le ruina, » ainſi que tous les autres lieux ſacrés des Babyloniens. Alexandre » avoit, dit-on, eu la penſée de le faire rétablir en le réparant » par le pied, & de le rendre plus magnifique que jamais. » Dans cette vûe, à ſon retour à Babylone, il donna ordre » d'écarter tous les vieux matériaux : mais comme, en ſon » abſence, l'ouvrage n'alloit pas aſſez vîte à ſon gré, il avoit » réſolu d'y venir lui-même pour y faire travailler toute l'armée. » Les rois d'Aſſyrie avoient autrefois fait don à ce temple de » grandes terres qu'ils avoient conſacrées à Bélus, & d'une » prodigieuſe quantité d'or pour les rites ſolemnels de ſon culte. » Depuis qu'on n'y en célébroit plus, les prêtres Chaldéens » jouiſſoient à leur profit de tous ces revenus. Alexandre ſoup- » çonna que la crainte de les perdre, leur faiſoit voir avec un » chagrin ſecret le parti qu'il prenoit de rebâtir leur temple, » & crut que c'étoit par cette raiſon que, ſur un prétendu » oracle de leur Dieu, ils avoient tâché de le détourner de » rentrer dans Babylone. Les Prêtres étoient de longue main » inſtruits du deſſein d'Alexandre; car dès ſa première entrée » dans cette ville, après la bataille d'Arbèle, il avoit donné » aux Babyloniens l'ordre de travailler aux réparations des

Arrian. exped. Alex. l. VII, c. 11, & l. III, c. 16.

haut, y compris le piédeſtal ſans doute; ſans quoi il n'y auroit eu aucune proportion dans cette ſtatue, la hauteur du corps humain n'étant pas dix fois ſa largeur. Mais dans les proportions ordinaires, ſix coudées de largeur en donnent vingt-ſept de hauteur, c'eſt-à-dire quarante pieds & demi : ce qui eſt conforme aux meſures de Diodore. Au reſte, malgré ce rapport aſſez frappant, je n'adopterois pas volontiers l'opinion de l'auteur Anglois; car il paroît que le coloſſe du temple étoit une ſtatue de Bélus : au lieu que c'étoit ſa propre ſtatue que Nabuchodonoſor avoit fait jeter en fonte; outre qu'il y a peu de proportion auſſi à donner un piédeſtal de trente-trois coudées à une ſtatue de vingt-ſept.

temples détruits par Xerxès; en particulier à celui de Bel, «
principale Divinité du lieu. Il avoit aussi consulté les prêtres «
Chaldéens sur les préparatifs nécessaires à l'entreprise, & offert «
par leur conseil un sacrifice au Dieu Bélus. » « Le tombeau
de Bélus, qui est aujourd'hui détruit, dit Strabon, le fut, à « *Strabo, lib. XVI, p. 738.*
ce que l'on prétend, par Xerxès: c'étoit une pyramide «
quarrée, bâtie en briques, d'un stade de face, & de pareille «
hauteur. Alexandre avoit entrepris de le réparer: mais l'ou- «
vrage demandoit de grands travaux & beaucoup de temps; «
car on comptoit que dix mille ouvriers employés à nétoyer «
la place, à enlever les terres & les décombres, n'y mettroient «
pas moins de deux mois; si bien que le travail commencé «
demeura imparfait, ce Prince étant venu à mourir peu de «
temps après. Personne ne s'en est soucié depuis; le reste de «
ces belles ruines n'a pas moins été négligé. Les Perses avoient «
renversé une partie de la ville: le temps & la négligence «
des Macédoniens ont détruit ce qui étoit demeuré sur pied; «
sur-tout depuis que Seleucus Nicator eut fait bâtir Séleucie «
sur le Tigre, à trois cens stades seulement de Babylone; «
ses successeurs ayant eu, ainsi que lui, fort à cœur les em- «
bellissemens de la nouvelle ville, où ils avoient transféré «
leur Cour: elle est plus grande à présent que ne l'est aujour- «
d'hui Babylone, dont la plus grande partie est tellement in- «
habitée, qu'on en pourroit dire ce que le poëte Comique «
a dit de Mégalopolis, *ce qui étoit la grande ville est à cette* «
heure le grand désert...... Si Alexandre eût vécu plus « *Idem, l. XVI.*
long-temps, & qu'il eût fait de cette ville le siége de son «
empire, comme on croit qu'il en avoit le dessein, il eût «
porté la splendeur de Babylone aussi loin que jamais, & elle «
eût encore été la reine de l'Orient. »

XVIII. Causes de la ruine de cette tour.

Il me paroît vrai-semblable, qu'outre l'envie qu'avoit Xerxès de s'indemniser par le pillage du temple, des pertes qu'il venoit de faire en Grèce, la différence des religions eut beaucoup de part au motif qu'il eut de détruire de si beaux édifices; & de faire, lorsque l'empire des Perses fut affermi, ce que Cyrus & ses deux autres prédécesseurs

n'avoient osé tenter dans un royaume nouvellement conquis. Les Perses zélés Sabéïstes, adorateurs des astres, ne voyoient qu'avec horreur qu'un temple des astres fût devenu un temple d'idoles. Alexandre, né dans la Grèce où régnoit la religion des idoles, n'avoit pas la même façon de penser: c'étoit au contraire un motif de plus pour le réparer, outre la gloire qui devoit lui revenir d'avoir rendu l'ancienne splendeur à ce lieu si célèbre. Au reste, cette observation peut servir à confirmer le rapport presque unanime de l'Histoire, que le culte des idoles prit naissance au temps de Bélus, le premier d'entre les hommes adoré comme un Dieu après sa mort. Jusqu'alors presque tout l'Orient étoit Guèbre, faisant profession du pur Sabéïsme. Ici commence l'idolatrie des hommes déifiés: non que l'ancienne adoration du Soleil, de la Lumière & du Feu, n'ait long-temps subsisté depuis, même dans les États d'Assyrie, ainsi que dans les pays circonvoisins où l'une & l'autre religion eurent également lieu, & les pratiques furent mélangées au point qu'il n'est pas facile de discerner aujourd'hui tout ce qui n'appartient en particulier qu'à l'une des deux. Les Juifs confondant le culte de la milice céleste avec celui des hommes déifiés & des Idoles, ont également nommé *Sabiens* ceux qui professoient, soit le pur sabéïsme, soit l'idolatrie proprement dite.

Vid. Maimonid. Mor. Nebuch.

XIX. État actuel des ruines de la tour.

Les auteurs modernes se sont beaucoup exercés à calculer les dimensions de cette tour dans son tout & dans ses parties. Je ne les suivrai point dans leurs supputations arbitraires: on peut voir Kirker & Mathias Hazius. Ce dernier s'imaginant que, selon le rapport d'Hérodote, le premier étage avoit seul un stade entier de hauteur, donne au total, dans l'une de ses hypothèses, treize cens cinquante-quatre pieds de haut, & dans l'autre huit cens cinquante-cinq; ce qui fait encore près du double de la hauteur du clocher de Strasbourg. Mais il faut entendre dans Hérodote, qu'un stade faisoit la hauteur du total; d'autant mieux que Strabon l'explique ainsi sans ambiguité, auquel cas la tour avoit six cens vingt-cinq pieds de haut, s'ils ont voulu parler du stade Grec; & quatre

Athan Kirker, turr. Babel.
Hazius, de magnit. urbium, sect. 3.
Eisenschmid, de ponder. & mensur.

cens quatorze ſeulement, ou ſix pieds de plus que le double de la hauteur des tours de Notre-Dame de Paris, s'ils ont voulu parler du ſtade ancien, qu'on croit avoir été de ſoixante-neuf toiſes *(t)*. C'eſt donc aſſez légèrement que l'on affirme que ſa hauteur ſurpaſſoit celle de la grande pyramide d'Égypte, à qui Strabon donne plus d'un ſtade d'élévation. Il eſt vrai que Diodore, avec plus de probabilité, lui en donne moins: car Thévenot en détermine la meſure à cinq cens vingt pieds, les Arabes à quatre cens ſoixante-quinze, & Gréaves à quatre cens quatre-vingt-un pieds de perpendiculaire. De plus cette hauteur paroîtra moins extraordinaire, comparée à celle de pluſieurs de nos édifices d'Europe, telle, par exemple, que celle de l'admirable dôme de S.t Pierre de Rome; ſi l'on obſerve que le temple de Bélus avoit une facilite plus grande dans ſa conſtruction, en ce qu'il n'étoit bâti que de briques faciles à tranſporter à une grande hauteur, ſans le ſecours de ces machines néceſſaires pour guinder au deſſus de nos édifices modernes les énormes pierres dont elles ſont conſtruites.

Tournem. not. ſur Prideaux.

Thévenot, rec. de Voyag. l. I. Kirker, Œdip. Ægyptiac. Gréaves, diſſert. of Pyramid. p. 68.

Reſte à parler de la poſition de cette tour ſi célèbre, & de ſes débris actuels, tels que les modernes les ont vûs ou ont cru les voir. Il y a deux opinions à ce ſujet, dont la première, quoique la plus généralement adoptée, ne paroît pas néanmoins la plus probable: c'eſt celle des habitans du pays. La pluſpart des voyageurs, guidés par eux & par la tradition nationale, ont jugé qu'une ruine à neuf mille vers l'oueſt de Bagdad, étoit les débris des premiers étages de la tour de Babel: on appelle ce monument *Karcuf Nemrou*. Ceux qui en font mention *(u)*, le nomment auſſi, d'après les gens du

(t) C'eſt bien moins de cinq mille pieds, que lui donnent certains Auteurs. S.t Jérôme & Benjamin de Tudèle ont été bien au-delà; & ceci feroit encore peu de choſe au gré de Conſtantin Manaſsès, auteur Grec, qui l'élève juſqu'à la ſphère de la Lune. Voilà un échantillon de ce qu'il y a à rabattre dans les exagérations de l'antiquité.

(u) Voyez le grand recueil de l'Hiſtoire univerſelle, en Anglois, d'où je tire cet article. On y a raſſemblé & cité les témoignages de tous les voyageurs qui ont vû ces ruines.

pays, *la tour de Nimrod*, ou *les restes de la tour.* On l'aperçoit à une grande distance dans une vaste plaine entre l'Euphrate & le Tigre; rien de grand ni de haut aux environs; ce qui fait que, tout au rebours de ce qu'on remarque généralement par rapport à d'autres objets, elles paroissent plus grandes à une certaine distance que de près: on n'y aperçoit rien d'entier; & ces ruines ressemblent à une espèce de petite montagne dont elles ont beaucoup plus la forme que celle d'une tour; à cette différence près, que la figure en est plustôt quarrée que ronde. Cette prétendue tour étoit bâtie de briques cuites au soleil, dont chacune a un pied en quarré, & six pouces d'épaisseur. On trouve une couche composée de roseaux mis en pièces, mêlés avec de la paille de froment, & semés de l'épaisseur d'un pouce & demi: quelques-uns les nomment des nattes faites de roseaux & de feuilles de palmiers; d'autres disent que c'est seulement de la paille de l'épaisseur de trois pouces, qui paroît aussi jeune & aussi fraîche que si elle venoit seulement d'être mise. Sur cette couche sont sept rangs de briques; ensuite vient une autre couche de roseaux & six rangs de briques; ces briques sont mises dans une espèce de mortier bitumineux, composé de poix & de terre, de l'épaisseur à peu près d'un pouce; ce qui est la manière dont on bâtit à présent à Bagdad, y ayant dans le voisinage un grand lac de poix. Il y a cinquante de ces rangs de sept & de six briques, de façon que toute la hauteur peut monter à cent trente-huit pieds. Ce monceau a quelques trois cens pas de tour. On ne sauroit y entrer, le tout formant une masse solide, au pied de laquelle quelqu'un a vû seulement une caverne de lion; & vers le milieu il y a une ouverture qui passe tout à travers du bâtiment, & qui a un pied & demi en quarré; sans compter une grande fenêtre, au haut de laquelle *la Boullaye-le-Gouz* voulut monter par le moyen d'un croc, mais les pierres en s'éboulant pensèrent l'écraser.

Les voyageurs ne s'accordent pas au sujet de cette tour. L'un dit que Moyse en a fait une description si exacte que la seule vûe des ruines suffit pour nous convaincre de la vérité de

de ce qu'il en dit: mais un autre déclare que, ſuivant la deſcription de Moyſe, il n'y a point d'apparence que la tour, dont il s'agit, ait été celle de Babel; & pour cet effet, après avoir rejeté l'opinion des habitans du pays, il regarde comme plus probable celle des Arabes, qui diſent que le bâtiment en queſtion a été conſtruit par un de leurs Princes, afin d'y aſſembler ſes ſujets en temps de guerre; & cette explication paroît être la véritable. Les collecteurs Anglois jugent de même de l'autre monument ruiné, où, ſelon la ſeconde opinion, ſe trouvent les débris de la tour, ſur l'Euphrate, environ vingt lieues au ſud-oueſt de Bagdad, près de Felujia. « Ce village, dit Rauwolff, médecin Allemand, qui en 1574 ſuivoit le cours de l'Euphrate, eſt ſitué à l'endroit où étoit « jadis Babylone; mais à préſent il n'y reſte pas une ſeule maiſon « où un paſſager puiſſe ſe mettre à couvert. Le terrein eſt ſi « ſec & ſi aride, qu'on ne ſauroit le cultiver; & ſi découvert, « que j'aurois été tenté de révoquer en doute que cette puiſſante « ville (qui a été une des plus fameuſes du monde, ſituée dans « l'agréable & fertile plaine de Scinhar) eût jamais été en cet « endroit, ſi je n'en avois pas été convaincu par ſa ſituation « & par pluſieurs antiquités remarquables que le temps n'a pas « encore tout-à-fait détruites: premièrement, par l'ancien pont « deſſus l'Euphrate, dont je vis encore quelques pièces & « quelques arches un peu au deſſus de l'endroit où je mis pied « à terre, qui étoient bâties de briques, & d'une prodigieuſe « ſolidité. C'eſt quelque choſe d'étonnant, que les auteurs de « cet ouvrage aient pû bâtir un pont dans un endroit où la « rivière eſt ſi profonde, & a au moins une demi-lieue de « largeur. Près de-là étoit la tour de Babel, qu'on peut voir « encore, ayant une demi-lieue de diamètre; mais ſi ruinée, « ſi baſſe & ſi pleine de bêtes vénimeuſes, que perſonne n'oſeroit « en approcher à la diſtance d'un demi-mille, horſmis pendant « deux mois de l'année, durant leſquels elles ne ſortent pas de « leurs retraites. En allant à Bagdad, nous trouvames d'abord « le chemin raboteux & plein de vaſtes bâtimens, d'arches & « de petites tours, dont pluſieurs étoient ruinées, & d'autres «

Rauwolff's, Travels in Eaſtern parts.

» belles, fortes, & bien dignes d'être ſoigneuſement examinées.
» Le clocher de Daniel eſt entier, bâti de pierres noires, &
» habité juſqu'à préſent. Il ne reſſemble pas mal en hauteur &
» en conſtruction à celui de l'égliſe de la S.[te] Croix à Aug-
» ſbourg: de-là on peut contempler toutes les ruines de l'an-
» cienne tour de Babel, la colline où étoit le château, les reſtes
» de pluſieurs bâtimens magnifiques, & toute la ſituation de
» l'ancienne ville. » Pietro della Valle, qui étoit à Bagdad en 1616, employa plus de cinq jours pour venir de cette ville juſqu'aux ruines de Babel, qu'il alla voir, prenant ſa route le long du fleuve par Ruſwania, village où, du temps de Thevenot, on mettoit pied à terre pour ſe rendre à Bagdad, au lieu de Felujia qui n'en eſt pas fort loin; mais à ſon retour, coupant par la plaine, il arriva en deux jours à Bagdad, au ſud-oueſt de laquelle ſont les ruines dont il s'agit. « Au milieu d'une plaine vaſte & unie, dit cet ex-

Viaggi, t. 1, Lett. 17.

» cellent Voyageur, environ à un quart de lieue de l'Euphrate,
» dont le cours eſt en cet endroit vers l'Occident, on voit
» un monceau d'édifices ruinés, qui forment une eſpèce de
» montagne de matériaux tellement mêlés enſemble, qu'on a
» peine à définir ce que c'eſt. La figure en eſt quarrée, &
» s'éleve en forme de tour ou de pyramide, avec quatre fa-
» çades qui répondent aux quatre côtés du monde: mais la
» longueur en paroît plus grande du ſeptentrion au midi, que
» de l'orient à l'occident, & le circuit, ainſi que je l'ai meſuré,
» eſt de onze cens trente-quatre de mes pas, qui font bien
» un bon quart de lieue. La ſituation & la forme ſont à peu
» près les mêmes que celles de cette pyramide que Strabon
» appelle la tour de Bélus; & je ne doute pas que ce ne ſoit
» la tour de Nimrod en Babylone, comme le lieu s'appelle
» encore préſentement. Du temps de cet auteur, il ne reſtoit
» rien des eſcaliers ni des autres ornemens dont Hérodote fait
» mention: on ne voit au dehors de l'enceinte de ce prodigieux
» monceau, aucunes ruines par leſquelles il paroiſſe qu'une
» auſſi grande ville que Babylone ait jamais été dans cet en-
» droit; tout ce qu'on découvre dans l'étendue de cinquante

ou soixante pas, ne consistant que dans quelques restes de « bâtiment; & la contrée tout à l'entour étant si unie, qu'on « a de la peine à concevoir qu'une aussi grande ville que Ba- « bylone y ait été autrefois située, ou qu'il y ait eu dans cet « endroit quelques édifices remarquables. Mais pour moi je « suis étonné qu'il y en ait encore tant, puisqu'il y a du moins « quatre mille ans que cette ville a été bâtie, & que Diodore « de Sicile nous apprend que de son temps on n'en voyoit « presque plus rien. La hauteur de cette montagne de ruines « n'est pas égale par-tout, mais surpasse celle des palais les plus « élevés de Naples. C'est une masse informe, dans laquelle on « n'aperçoit pas la moindre régularité: mais dans quelques en- « droits cette masse s'élève en pointes, & est inaccessible; « dans d'autres on peut y monter aisément, & la surface en « est assez égale. Il y a des vestiges de ravines qu'y font les « torrens: enfin ce n'est qu'une montagne de *confusion*. On ne « sauroit découvrir aucun sentier par lequel on ait monté sur « ce monceau, ni aucunes portes pour y entrer; d'où l'on « peut aisément conclurre que les montées allant en tournoyant « au dehors, & qu'étant les parties les moins solides, elles ont « été détruites les premières, tellement qu'il n'en reste pas la « moindre marque à présent. Au dedans on trouve quelques « grottes, mais si ruinées qu'on peut à peine discerner ce que « c'est. Il y a lieu de douter, à l'égard de quelques-unes d'elles, « si elles ont été bâties en même temps que le reste de l'ou- « vrage, ou faites ensuite par les paysans pour s'y retirer en « cas de besoin: ce dernier sentiment nous paroît le plus vrai- « semblable. Les Mahométans croient que Dieu a renfermé « dans ces cavernes, comme dans une prison, *Harut* & *Marut*, « deux Anges qu'ils supposent avoir été envoyés du Ciel pour « juger les hommes: commission qu'ils n'avoient point exécutée « comme ils l'auroient dû, s'avisant de solliciter les femmes « qui venoient leur demander justice. Il paroît clairement par « ces ruines, que la tour de Nimrod a été bâtie de grandes « & d'épaisses briques, comme je l'ai soigneusement remarqué, « faisant pour cet effet faire des trous avec des pics en plusieurs «

» endroits : ces briques ne paroissent pas avoir été durcies au
» feu, mais séchées au soleil, dont la chaleur dans ce pays est
» extrême. En arrangeant ces briques, on n'a employé ni chaux
» ni sable, mais seulement de la terre préparée d'une certaine
» manière, & pétrifiée ; & dans les endroits qui servent de
» fondemens, on trouve des roseaux brisés mêlés avec cette
» terre, qui tient lieu de mortier, afin de mieux affermir l'ou-
» vrage. Ensuite on aperçoit à certaine distance, en différens
» endroits, particulièrement où devoient être les plus forts
» soûtiens, plusieurs autres briques de la même force, mais
» plus solides, durcies dans une briqueterie, & enchâssées dans
» de bon bitume ; le plus grand nombre néanmoins est de celles
» qui ont été séchées au soleil. On ne peut douter, à mon avis,
» que ces ruines ne soient celles de l'ancienne Babel & de la
» tour de Nimrod : car, outre la conformité de situation, les
» habitans du pays sont du même sentiment, & les Arabes
» leur donnent communément le nom de *Babil*, en suivant
» leur manière de prononcer, que les Grecs ont aussi suivie,
» ajoûtant leur *o* double & leur terminaison ; ce qui a fait *Ba-*
» *byloon*. Je fis dessiner par mon Peintre une vûe des lieux &
des quatre faces de la tour. » Un auteur Anglois a cru trouver dans cette masse informe, beaucoup de ressemblance avec la tour de Bélus, telle que la décrit Hérodote ; & même selon les différens plans sur lesquels elle fut élevée à diverses reprises, d'abord en pyramide quarrée par Nimrod, jusqu'à la hauteur de cent soixante-deux pieds ; puis continuée par Ninus en pyramide ronde. Je n'ai garde de grossir ce Mémoire du long système détaillé qu'il donne de toute cette architecture, tel qu'il l'imagine.

Mac Gregory sepulchr. of antients.

Cet antique monument s'est fort ressenti des injures du temps, particulièrement aux côtés qui regardent le septentrion & l'occident, d'où une grande quantité de briques a été ôtée & transportée dans une espèce de canal ; les couches de bitume avec lequel les roseaux, la paille, la brique sont comme incorporés, sont toûjours fermes & entières ; le temps, ni l'air, ni aucun autre accident n'ayant pû les entamer. Les

habitans du pays y ont creusé des cavernes pour s'y retirer; & ceux qui mènent de Bagdad des passagers pour voir ces ruines, ôtent quelques pierres d'un endroit, & les placent dans un autre, afin de pouvoir y monter & en descendre plus facilement. La forme de cette antiquité est très-différente de ce qu'elle étoit autrefois, la première tour étant presque enterrée & couverte de ruines: en un mot le tout est si défiguré qu'on a mille peines à en démêler l'architecture; & c'est ce qui a fait que plusieurs voyageurs, faute de connoissance, en ont fait des descriptions très-embrouillées.

Le malheureux état où est la plaine de Senaar, aujourd'hui stérile & déserte, autrefois si fertile au moyen des grands canaux qu'on y avoit creusés, met un grand obstacle aux connoissances plus certaines & mieux détaillées que l'on pourroit prendre de ces vieilles ruines; joint à la crainte qu'on a des bêtes féroces, qu'on dit y avoir leurs repaires; & plus encore à la sottise des Orientaux, qui se figurent qu'il y a là des trésors gardés par les Génies, & qui croient que c'est ce que les Européens y vont chercher, après s'être munis de bons talismans d'un pouvoir supérieur à celui des Génies: ils sont même fort jaloux de ces recherches. L'obstacle des serpens & des bêtes farouches seroit facile à lever, pour celui qui pourroit fouiller dans ces décombres avec des troupes armées & du feu. Peut-être un jour à venir ce pays désolé appartiendra-t-il à quelque Prince éclairé & raisonnable, qui trouvera dans les ruines de Babel d'immenses curiosités.

XX. Bélus fait de sa tour un observatoire. Astronomie des Chaldéens. Noms des Phéniciens.

Parmi tant d'usages auxquels cet énorme bâtiment fut consacré dans la suite, les premiers furent de servir de forteresse, & d'être employé à l'observation des astres. L'Astronomie, qui a toûjours été de grand usage chez les pasteurs Orientaux, devenoit encore plus utile quand ils se furent réunis dans une demeure fixe. Un tel établissement exige nécessairement la culture des terres, pour laquelle l'Astronomie étoit tout-à-fait nécessaire à son tour, dans un temps où l'année civile mal

calculée, n'étoit encore que de trois cens soixante jours, ou peut-être même que de douze lunes. Les cinq jours & un quart, qu'elle avoit de moins qu'elle ne doit avoir, faisoient chaque année retarder les saisons, de sorte qu'au bout d'environ trente-quatre ans, le période d'hiver se trouvoit où avoit été celui d'été ; ce qui causoit tant de desordres dans les communes affaires de la vie, & ne laissoit connoître au peuple les temps propres aux différentes cultures des terres, que d'une manière si vague, que Bélus sentit sans doute bientôt combien il étoit important d'avoir de plus particulières observations des astres, & d'établir des personnes dont la fonction principale seroit de guider le peuple sur le temps propre à chaque espèce de travail. Il fut le premier, dit Pline, qui acquit des connoissances sur ces matières, & les réduisit en art: *Belus inventor fuit sideralis scientiæ.* Une science si utile, quelqu'imparfaite qu'elle fût, en donnant aux hommes quelque lumière, même obscure, sur un point d'une telle importance, ne pouvoit qu'attirer l'admiration du public sur celui qui la possédoit; que lui procurer des distinctions, & lui mériter la confiance de ses égaux. Les progrès que Bélus y put faire à la faveur de son observatoire, auront augmenté de plus en plus l'estime du peuple pour lui durant sa vie, & contribué à rendre son nom si respectable après
Solin, c. 56. sa mort: *Beli quem inventorem cœlestis disciplinæ tradidit etiam ipsa religio.* La composition d'un calendrier n'étoit pas probablement alors une moindre affaire en Chaldée qu'à la Chine, où on l'a de tout temps regardée comme capitale. Dans tous les siècles, nous voyons les Orientaux occupés à l'étude des astres avec un respect même servile, qui, par la pente naturelle des hommes à la superstition, ne tarda pas à dégénérer en astrologie judiciaire, dont les chimères furent & sont encore aujourd'hui la règle scrupuleuse de toutes leurs démarches.

Ce fut donc Bélus, autant qu'on peut s'en rapporter aux anciennes traditions, qui le premier laissa quelques règles fixes

fur la fcience Aftronomique, & en fit tracer fur fa tour des monumens infcrits fur la brique, qu'on y voyoit encore dix-neuf cens trois ans après *(x)*, lorfque le philofophe Callifthène accompagnoit Alexandre à fa première entrée dans Babylone: *Obfervationes illæ cœleftes, quas Ariftotelis mandato Callifthenes Babylone mifit, in Græciam pervenerant; quas quidem annorum fuiffe mille nongintorum trium auctor eft Porphyrius, ad Alexandri Macedonis ufque tempora fervatas.... Obfervationes fiderum*

Simplic. de Cælo, l. II, Comm. 46, p. 123.

Epigen. ap. Plin. VII, 56.

(x) Les Chaldéens étoient beaucoup plus favans en aftronomie que nous ne fommes portés à le croire. Non feulement ils connoiffoient le vrai fyftème Solaire, fuivant lequel toutes les planètes font leurs révolutions autour du Soleil; mais ils étoient parvenus à la connoiffance d'un point de théorie très-fine & très-profonde, où nous ne fommes arrivés qu'en dernier lieu, après un nombre infini d'autres obfervations céleftes, facilitées par l'aide des inftrumens qu'ils n'avoient pas. Cette théorie des comètes, qui a fait tant d'honneur à M. Halley, leur étoit connue, & probablement mieux qu'à nous, chez qui elle ne fait que de naître. Les comètes n'étoient pour eux ni des fignes prodigieux, deftinés à pronoftiquer aux mortels la chûte prochaine des empires ou de ceux qui les gouvernoient, ni des météores fublunaires compofés d'un amas d'exhalaifons inflammables, mais de vraies planètes du fyftème Solaire, parcourans autour du Soleil une ellipfe prodigieufement excentrique, fujetes par conféquent à des revolutions périodiques, & vifibles feulement dans leur périhélie. Je parlerai plus au long dans la fuite de ce point de leurs connoiffances, qui probablement ne fut pas acquis dans le fiecle dont il eft ici queftion. J'ajoûterai feulement, pour confirmer ce que je viens d'avancer fur leur habileté dans cette fcience, que rien n'en fait mieux l'éloge que l'approbation donnée à leurs pratiques par ce même Halley, dont le nom eft fi célèbre parmi les Aftronomes de nos jours. Il a fait revivre pour fon propre ufage, celui qu'avoient les Chaldéens, d'employer une période de deux cens vingt-trois mois lunaires d'environ vingt-neuf jours & demi chacun, la trouvant auffi facile que commode pour prédire les retours des éclipfes de Lune & de Soleil à une fort petite erreur près. *Voy. Hift. de l'Académ. des Scienc. année 1742, p. 184.* Plus on fouille dans l'antiquité, plus on reconnoît que c'eft trop légèrement que même dans les fciences progreffives, nous nous vantons d'avoir fait tant d'acquifitions qui lui étoient inconnues. On parle toûjours de la nouveauté des arts & des fciences: il feroit plus jufte de parler de leur renouvellement. Le temps voile & dévoile la vérité: il enfevelit autant de chofes qu'il en découvre. Nous ne connoiffons de peuples inftruits que les Romains & les Grecs: c'eft d'eux que nous tenons tout. Malgré le progres des fiècles, les Romains l'étoient bien moins que les Grecs; & ceux-ci, felon l'apparence, bien moins que les peuples du Nil & de l'Euphrate, qui peut-être à leur tour tenoient tout des Indiens.

coctilibus laterculis inscriptæ. Usserius, peu favorable à l'ancien systême chronologique, ne disconvient pas que les observations n'aient commencé d'être marquées sur la tour dès le temps de Nimrod. Mais cet ancien Roi n'est pas le premier qui ait eu quelques connoissances du mouvement des astres: elles n'avoient pû échapper à tout un peuple de bergers Chaldéens, habitués à vivre en plein air sous un ciel pur; ils en avoient sans doute acquis quelque routine dans ces grandes plaines, où pendant la nuit on découvroit l'horizon ouvert de tout côté. Bélus ne fit que faciliter l'observation par un édifice plus commode. Eupolème, cité dans un fragment d'Alexandre Polyhistor, que rapporte Eusèbe, paroît reculer davantage la première origine de cette science, quoique ce qu'il dit là-dessus ne soit pas fort net. Il écrit qu'Abraham, durant son séjour en Égypte, enseigna aux prêtres Égyptiens les principes de l'Astrologie « dont Abraham lui-même, » continue-t-il, à ce qu'il semble, & les Babyloniens furent » les auteurs, & dont la première invention est dûe à Énoch, » non aux Égyptiens: car, au rapport des Babyloniens, le » premier qui exista fut Bélus, vulgairement nommé Chronos: » il eut deux fils, un autre Bélus & Chanaan. Celui-ci en- » gendra Chanaan, père des Phéniciens, qui eut pour fils » Choum, nommé par les Grecs *Asbolos*. Son frère Mestraïm » fut le père des Éthiopiens & des Égyptiens. Les Grecs » disent qu'Atlas a été l'inventeur de l'Astrologie; mais Atlas » est le même qu'Énoch fils de Mathu-salem, qui tenoit des » Anges de Dieu même, les connoissances qui sont parvenues jusqu'à nous. » Ce passage d'Eupolème n'est pas bien pur: je soupçonne qu'Eusèbe en a altéré le texte ou celui de Polyhistor, en y mêlant quelque chose du sien, sur-tout sur la fin. Car il me paroît d'ailleurs très-vrai-semblable, que l'original attribue de grandes connoissances astronomiques au père des Phéniciens, peuple si fameux par ses navigations, & qu'il fasse descendre cette nation d'Énoch. C'est en effet ce que signifie son nom *Ben-anac*, que les modernes

Eupolem. ap. Euseb. præpar. IX. 17.

modernes ont corrompu en celui de *Phenices (y)*. Si l'on en croyoit là-deſſus les Chaldéens eux-mêmes, leurs connoiſſances à cet égard ſeroient d'une merveilleuſe ancienneté. Au rapport de Cicéron & de Diodore, ils ne ſe vantoient pas moins que d'avoir plus de quatre cens ſoixante-dix mille ans d'obſervations céleſtes. Mais Critodème & Béroſe leur principal hiſtorien, qui fait remonter l'antiquité de cette nation à quatre cens trente-deux mille ans, ne datent leurs obſervations aſtronomiques que de quatre cens quatre-vingt-dix ans avant les plus anciens temps connus de la Grèce. Épigène, qui les pouſſe plus loin, ne les fait antérieures que de ſept cens vingt ans à cette même date. Car je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de corriger le texte de ces auteurs, en liſant quatre cens quatre-vingt-dix mille, & ſept cens vingt mille : j'en dirai les raiſons ci-après.

Cicer. de Divinat. l. 1, 19, 11, 46.
Diodor. l. 11.
Beroſ. ap. Apollodor. Euſeb. & Syncell.
Epigen. ap. Plin. loc. cit.

XXI.
Temps fabuleux des Chaldéens. Première enfance de cette Nation. Dynaſties antérieures à Bélus, ſelon le Syncelle.

Il paroît que Béroſe, dans ſon hiſtoire Chaldéenne, avoit judicieuſement diſtingué les temps certains, dont on pouvoit s'aſſurer par de fidèles monumens, des temps fabuleux qu'il

(y) Bochart a bien ſenti que *Phénicien* étoit une corruption de *Ben-anac ;* mais ce ſavant homme, qui nous a tant appris de choſes ſatisfaiſantes ſur les origines des peuples & de leurs noms, n'a pas, ce me ſemble, rencontré juſte ſur celui-ci, qu'il explique *filii torquatorum ;* parce que les anciens Phéniciens portoient des *colliers.* Cette raiſon eſt petite & douteuſe. *Anac* eſt un mot vraiment oriental : il en a tout le caractère. Il ſe trouve auſſi dans la langue Grecque, qui nous en peut donner la ſignification : en grec *Ἄνακες*, c'eſt-à-dire *reges.* Homère s'en ſert en ce ſens dans le commencement de l'Iliade. Ce terme étoit répandu au loin, & a duré long-temps. Le premier des Rois du Boſphore Cimmérien ſe nommoit Arch-anax, ce qui ne ſignifie autre choſe que *primus Rex.* Les Grecs ſe ſervoient de ce même mot pour déſigner les aſtres, en particulier Caſtor & Pollux. Chez eux les Anaces étoient les douze grands Dieux *(Voy. Pauſan. in Eliac.)* tous ou preſque tous divinités orientales & planètes. Ainſi il me paroît très-probable qu'*Anacim*, chez les anciens Orientaux, ſignifioit les *Rois*, les *Dieux*, les *aſtres :* choſes à peu près ſynonymes chez ces peuples Sabéiſtes. Je crois donc que *Ben-anac* veut dire *la race des Dieux, les fils du Ciel ou des aſtres, la nation des Rois.* Il n'eſt pas étonnant que les Phéniciens ſe ſoient donné à eux-mêmes ce nom par orgueil, ou qu'ils l'aient reçû, ſoit des Orientaux leurs voiſins, admirateurs de leurs richeſſes, ſoit des peuples ſauvages chez leſquels ils abordèrent, & fondèrent leur immenſe puiſſance. Ces peuples, qui n'avoient aucune connoiſſance des climats éloignés d'eux, ni de l'art des

n'avoit pas laiſſé de rapporter, peut-être même avec complaiſance. Tel eſt l'amour naturel de tout hiſtorien pour les antiquités de ſa nation, plus commun encore parmi les Orientaux & les Grecs, qui recevoient avec avidité ces ſortes de fables, & n'avoient pas l'uſage de mettre dans la diſcuſſion de l'hiſtoire l'examen critique que nous y apportons. N'étant pas dans l'intention de mêler d'évidens menſonges avec le petit nombre de témoignages hiſtoriques qui nous reſtent ſur les véritables faits de ce temps-là, je n'ai pas daigné commencer l'hiſtoire de la monarchie Aſſyrienne par ces contes puériles, me bornant à la fixer au temps dont les auteurs ſacrés & profanes s'accordent à nous montrer la certitude. Les Chaldéens avoient, ainſi que les Égyptiens, les Phéniciens, & autres peuples de Paleſtine, un certain nombre de générations, chacune d'une merveilleuſe longueur, ſur laquelle s'appuyoit leur antiquité. Elles s'accordent fort bien avec celles des peuples ci-deſſus nommés pour le nombre; ce qui fait voir qu'il y avoit là-deſſus dans toute cette partie du monde une opinion généralement répandue, une tradition à peu près commune, dans laquelle les premiers écrivains de chaque

grandes navigations, dûrent naturellement donner ce nom à leurs maîtres, à leurs conquérans; ainſi que les Américains en pareil cas ont appelé les Eſpagnols, les *fils du Ciel*, les *enfans des Dieux*. Je trouve en Khanaan, dans les redoutables *enfans d'Enac, de la race des Géans, près de qui les autres hommes ne paroiſſoient que comme des ſauterelles (Num. XIII, 29.)* les *Phéniciens* appelés par leur vrai nom. Le premier d'entre eux qui pénétra dans la Grèce fut *Inachus*: juſqu'à lui la Grèce eſt auſſi peu connue dans les anciens monumens que les terres Auſtrales. Les *Enacim*, ſelon les Hébreux, étoient les *Géans*. En effet c'étoient les *grands*, les *puiſſans du pays*. Mais cette fable des Géans n'eſt fondée que ſur ce que l'on a entendu dans la ſuite d'une *grandeur* de ſtature ce qui n'étoit qu'une *grandeur* de puiſſance; comme lorſque Pauſanias donne dix coudées de longueur au corps d'Aſtérius fils d'Anax, fils de la Terre, *in Attic.* Telle eſt la ſource de toutes les hiſtoires merveilleuſes, quand on les examine de fort près. Qui ſait ſi dans les ſiécles à venir on ne croira pas que les *Grands* d'Eſpagne étoient des Géans! La grandeur à laquelle Nimrod éleva ſa puiſſance lui a dû faire donner le ſurnom d'*Anac*. De-là ſont nées deux fauſſes opinions; l'une qu'il étoit Géant, l'autre qu'il étoit né en Phénicie: car quelques auteurs l'appellent *Tyrius Belus*, à moins que ce nom n'ait été ainſi écrit, par erreur, pour *Syrius* ou *Aſſyrius*.

nation ont également puisé. Toutes ces traditions recueillies par Bérose chez les Chaldéens, par Sanchoniaton en Phénicie, par Manéthon en Égypte, contenant les temps purement fabuleux de l'Orient, doivent former un article à part, comme très-peu digne d'entrer dans un narré historique, où la vérité commence à se montrer à travers les ténèbres de l'antiquité. On ne doit pas néanmoins passer tout-à-fait sous silence ces fables, où il y a une espèce de théogonie & cosmogonie, puisqu'on y trouve les premières opinions des hommes dans le temps de l'enfance du genre humain, & qu'on y entrevoit comment ces contrées, lorsqu'elles se dégagèrent de l'inondation, furent peuplées de gens venus de plus loin. Ce qui concerne les Chaldéens à cet égard, est contenu dans les fragmens de Bérose, d'Abydène, d'Apollodore, d'Alexandre Polyhistor, & de Jule Africain, recueillis par le Syncelle.

A la suite de ce premier temps fabuleux des Chaldéens, on en trouve deux autres de courte durée, très-incertains aussi (raison pour laquelle je ne m'y suis point arrêté), mais dont il faut pourtant convenir que l'existence n'est pas dénuée de quelque raison ni de quelque autorité. Eusèbe & le Syncelle, qu'on doit d'abord présumer n'avoir écrit que d'après quelques auteurs antérieurs à eux, ne regardent pas Bélus comme le plus ancien des Souverains qui aient régné en Senaar, ni par conséquent comme le même que Nimrod. Ils admettent avant lui deux dynasties, l'une de rois Chaldéens, l'autre de rois Arabes. La première de sept Rois, durant deux cens vingt-quatre ans, commence par *Euc-Chus:* c'est celui-ci qui, selon le Syncelle, est le même que Nimrod, & qui a fait bâtir Babel où il avoit sa résidence. Le Syncelle appelle quelquefois ce Roi *Eutychius,* donnant à son nom une tournure grecque, sorte d'altération à laquelle les écrivains de sa nation sont très-sujets en copiant les noms orientaux: comme il appelle aussi, par erreur, le second roi *Chosmasbolos* pour *Chamos-bel.* Je soupçonnerois volontiers que ce nom d'*Euc-Chus* étoit déjà grécisé dans sa première partie par les auteurs que copie le Syncelle,

V. Syncell. p. 90, &c.

υἱὸς-Χοῦς, *le fils de Chus.* Après Zinzir, dernier Roi de cette dynaſtie, ſuit, par droit de conquête ou autrement, une autre dynaſtie de ſix rois Arabes, commençant à Mardocentès, & finiſſant à Nabonnabe, durant deux cens quinze ans. On ne trouve les noms que de cinq de ces Rois, y ayant une lacune au nom du ſecond, & à la durée de ſon règne, facile néanmoins à ſuppléer au moyen du total. La ſomme des deux dynaſties eſt de quatre cens trente-neuf ans & demi, après leſquels commence le règne de Bélus & de ſes ſucceſſeurs, tels qu'ils ſont mentionnés dans le canon de Jule Africain. Scaliger n'a pas fait difficulté d'admettre ces deux dynaſties, dont il fixe le commencement vers la fin du XXe ſiècle de ſa période Julienne, l'an avant l'ère vulgaire 2725, donnant à toute la durée de l'empire voiſin des deux fleuves, juſqu'à Sardanapale, dix-neuf cens cinquante-deux ans : de ſorte que, ſelon lui, l'établiſſement du pouvoir monarchique en Senaar fut de plus de quatre ſiècles & demi antérieur au temps que j'admets ici comme véritable. Il croit que Bélus, la vingt-ſeptième année de ſon règne en Aſſyrie, conquit ſur le dernier roi de la dynaſtie Arabe le royaume de Babylone, qu'il joignit à ſes propres États. Je dirai en peu de mots mon ſentiment ſur ces deux dynaſties antérieures à Bélus. Il faut convenir d'abord que cette opinion, qui alonge la durée des monarchies voiſines de l'Euphrate, eſt plus raiſonnable que celle des Chronologiſtes modernes, qui voudroient la ſupprimer preſque entièrement, malgré le témoignage uniforme de l'antiquité. Tout nous indique en Chaldée une grande ancienneté de temps, des mœurs qui ſe forment, un commencement de connoiſſances acquiſes ; n'y eût-il que l'édifice de cette fameuſe tour, & les obſervations aſtronomiques dix-neuf ſiècles avant Alexandre ; deux points qui ne ſont pas d'un peuple tout nouvellement ſorti de la barbarie. Ce n'eſt donc pas ſans quelque fondement qu'on pourroit préſumer qu'avant ceci il y avoit déjà dans ces cantons quelque forme de police & de gouvernement réglé, ſans lequel les talens d'un peuple

Scalig. Can. Iſagog. lib. II, p. 137.

& ſon aptitude aux ouvrages utiles n'ont pas coûtume de ſe développer; & que Bélus, lors de ſon invaſion en Senaar, y trouva une Puiſſance déjà toute établie, à laquelle il ne fit que ſuccéder par droit de conquête. Mais j'obſerve d'un autre côté, 1.° qu'en matière hiſtorique, les faits, lorſqu'ils n'ont rien d'impoſſible, lorſqu'ils ſont précis & fondés ſur de ſuffiſans témoignages, ſont plus forts que les raiſonnemens par leſquels on croit les infirmer: 2.° qu'il n'eſt guère poſſible de nier que Bélus eſt le même que Nimrod, l'identité étant trop bien prouvée par la conſtruction de la tour: 3.° que les calculs de la Vulgate ſont incompatibles avec toute autre opinion: 4.° qu'on ne ſauroit ſuppoſer que Bel-Nimrod régnoit déjà en Aſſyrie avant que de venir à Babylone; le texte de la Bible diſant formellement qu'il ſortit de Babylone pour aller s'établir en Aſſyrie: 5.° Que rien ne favoriſe l'exiſtence de ces rois Chaldéens en Senaar, naturels du pays ſelon le Syncelle, lorſqu'on voit que la première domination y fut établie par une colonie d'Arabes du pays de Chus, ὑοὶ-Χȣ̀ς, comme il le dit lui-même: 6.° que le Syncelle, contre ſa coûtume, ne cite perſonne en rapportant le canon de ces deux dynaſties; ce qui ne laiſſe pas de donner quelque ſoupçon. Le Syncelle, ſelon l'uſage de ſon temps, ne connoiſſoit de calcul que ſuivant les dates peu fidèles des Septante. Il voyoit évidemment, par l'autorité de l'Écriture, qu'il n'y avoit pas de Souverain en Senaar plus ancien que Nimrod, contemporain de Phaleg, & de la conſtruction de la tour: il ſentoit que les calculs du canon Aſſyrien, commençant par Bélus, ne quadroient pas avec le temps de Nimrod, ſelon les Septante. Il a donc fallu rapprocher ces temps; ce qu'il a fait au moyen de ces deux dynaſties, dont il me paroît preſque évidemment avoir emprunté les noms de ceux d'une dynaſtie qui en effet a long-temps après régné à Babylone depuis Nabonaſſar juſqu'à la conquête de ce Royaume par Aſſaradon, roi d'Aſſyrie. Le ſimple parallèle des noms montrera ſi cette conjecture eſt ſans réalité.

Rois de Babylone antérieurs à Bélus, suivant le Syncelle.	Rois de Babylone postérieurs à Sardanapale & à Nabonassar, selon le canon mathématique de Ptolémée, dont on croit que Bérose est l'auteur.	Noms Chaldéens de ces Rois.
Porus.	Porus.	Pour *(z)*.
Abius.	Nabius.	Nabo *ou* Abia.
Oniballus.	Iricballus.	Oan-baal *ou* Irak-baal.
Zinzirus.	Chinzirus.	Chan-sar.
Mardocentes.	Mardocempad.	Mar-dack-khan-path.
Sisimardacus.	Missesimardacus.	Mis-sesach-mar-dack.
Nabius.	Nadius.	Nabo.
Parannus.	Apronadius.	Pour-nabo.
Nabonnabus.	Nabonidus.	Nabo-adon.

Nabonide étant le dernier des Rois sur lequel Cyrus fit

(z) Pour, c'est-à-dire *Deus*. Nom de tout temps commun dans l'Inde, où l'on voit encore une ancienne & célèbre Idole dans le royaume d'Arakan nommée *Pora*. Outre ces Rois-ci, & le fameux *Porus* vaincu par Alexandre, on trouve dans l'histoire un Roi nommé Poricaanus (Pour-khan), & en Perse *Sapor* (Schah-Pour), sans parler des noms de diverses contrées, *Suppara*, *Sitpour*, *Visapour*, & peut-être même *O-phir*. Observons néanmoins que, selon le sentiment de Chardin, *Pour* en ancien Persique signifie *fils*, & non pas *Dieu*: il explique *Schahpour* par *fils de Roi*.

Nabo, c'est-à-dire *Oraculum*, *Propheta*, *Divinus*. Abia, c'est-à-dire *Pater Domini*.

Oan-Baal, c'est-à-dire *Extraneus Dominus*, ou Anax-Baal, c'est-à-dire *Rex Deus*, ou Irak-Baal, le Dieu de l'Irak.

Khan-sar, c'est-à-dire *Princeps Rex*. Le titre de Khan a toûjours été commun dans toute l'Asie.

Mar-dach-khan-path, c'est-à-dire *Dominus parvus Princeps Pater*. Mar *herus*, *Magister*, *Dominus*: ce mot est commun dans cette signification en plusieurs *langues*. Dach, *parvus*, *juvenis*, comme dans Evilmerodac, dont le nom signifie *malus Dominus parvus*, le méchant petit Roi. Path, peut-être *Pater*, autrement *Phather*, mot commun en tant de langues, comme Jah-phet, c'est-à-dire *Jaoh-pater*.

Mis-sesach-mar-dack, c'est-à-dire *Rex astrum Dominus parvus*. Mis, peut-être *Rex*; du moins ce titre de *mis* ou de *mas* se trouve-t-il en tête de la plupart des noms Puniques des rois Numides; Mas-finisse, Mis-ipsa, Mas-tanabal, Mis-ezetul & beaucoup d'autres. Sesach est le nom d'un des astres adorés dans le nombre des divinités Babyloniennes: on peut croire que c'est Mercure, sur ces paroles d'Hésychius, Σεχὲς, ὁ Ἑρμῆς ἀστὴρ Βαβυλώνιοι.

Pour-Nabo, c'est-à-dire *Deus Divinus*, autrement *Filius Divinus*.

Nabon-Adon, c'est-à-dire *Divinus Dominus*. V. sur ceci Voss. & Seld.

la conquête de l'empire, le Syncelle en paroît avoir fait choix pour le placer le dernier des dynasties avant la conquête de Bélus. Il me semble donc, tout bien examiné, que ces deux dynasties doivent être rejetées, & qu'il faut s'en tenir à l'histoire vraie, ou du moins plus vrai-semblable, de la première fondation du pouvoir monarchique en ces contrées par Bel-Nimrod, dont je vais reprendre le récit.

XXII. Retraite de Bel Nimrod en Assyrie. Explication des paroles de la Bible : elles doivent être prises dans un sens géographique.

Après tant de grandes entreprises, après avoir jeté dans la Babylonie les premiers fondemens du plus ancien empire que l'on connoisse en Orient, « Nimrod en partit, & vint en Assyrie où il bâtit Ninive & les rues de cette ville : il y « bâtit aussi Chalach & Resen, grande ville entre Ninive & « Chalach. » Je dis qu'il vint en Assyrie, *& egressus est Assur;* & non, comme on l'explique d'ordinaire, qu'Assur sortit de Senaar, & vint bâtir Ninive. Bochart, le plus savant & le meilleur guide que l'on puisse choisir dans l'interprétation de l'histoire orientale, a prouvé invinciblement que c'étoit ainsi qu'on devoit expliquer ce passage. Pour s'en convaincre, il ne faut que jeter les yeux sur le texte de la Genèse, où ce dixième chapitre est employé à donner le dénombrement généalogique & géographique des races & des colonies de chacune des trois parties du monde. Toutes y sont exactement rapportées dans leur ordre. Il est ici question des provinces de la portion de *Cham*, à l'occasion de quoi l'auteur sacré fait mention de ce que celle-ci avoit usurpé sur la portion de *Sem*, savoir, la Babylonie & l'Assyrie. Ailleurs il détaille les provinces de la portion de *Sem*, qu'il dit être la Perse, l'Assyrie, l'Arphaschad (l'Adiabène nommée de même par Ptolémée l'Araphachite) la Lydie & la Syrie. Il n'a pas sans doute interverti dans l'endroit en question un ordre si bien suivi par-tout ailleurs par divisions & sous-divisions, pour y intercaler hors d'œuvre quelques lignes sur la géographie de Sem, qu'il va bien-tô détailler. De plus il dit que le commencement du règne de Nimrod fut à Babylone; ce qui suppose que ce Prince régna dans la suite ailleurs, c'est-à-dire, comme il ajoûte peu après, à Ninive, dont il fit la capitale de tout son empire, selon

Genes. x, 11.

Phaleg. IV, 12.

le rapport des historiens profanes, d'accord en ceci avec l'Écriture, lorsqu'ils racontent que Babylone & Ninive étoient toutes deux sous la domination de Bélus, premier fondateur de la monarchie Assyrienne. Ces divers témoignages conformes sont d'un grand poids. Mais si l'on pouvoit douter que cette explication ne fût la véritable, il ne faudroit que
Michée. v, 6. voir un autre texte de la Bible, où l'Assyrie est nommée la terre de Nimrod. « Ils ravageront la terre d'Assyrie par » l'épée, la terre de Nimrod par le glaive: ils nous délivreront de l'oppression des Assyriens, &c. » Isaïe dit nettement que la colonie & les villes de Chaldée doivent leur fondation
Isai. XXIII, 13. au roi d'Assyrie: *Ecce terra Chaldæorum: iste populus aliquando non erat: Assur fundavit eam deserticolis; erexerunt arces ejus, suscitaverunt ædes ejus.* Ainsi le même Prince qui, au rapport de la Genèse, bâtit les villes de Senaar, fut aussi celui qui vint bâtir Ninive, & y placer la capitale de son empire. Certainement Isaïe, en nommant *Assur*, ne veut parler que d'un Assyrien ou du roi de Ninive, de la race de Cham; non d'Assur, qu'on dit être de la race de Sem; puisque tout le monde convient que ce n'est pas ce dernier qui a bâti les villes de Chaldée *(a)*. De plus, le titre *deserticolæ* ou *siticolæ*, que le Prophète donne à la colonie, & qu'on explique par
Vatabl. hic. *ii qui priùs in deserto sub tentoriis habitabant*, ne peut convenir qu'aux Arabes Scénites du désert de l'Arabie sèche, qui avoient pour Chef Nimrod, natif du pays de Chus; & non Assur, fils de Sem, qui n'étoit pas de race Arabe. Xénocrate a
Xenocrat. Chronic. lib. I, apud Etym. magn. bien désigné Nimrod en l'appelant l'*assyrien de Chus*, Ἀσσυρος τοῦ Χοὸς: c'est de lui, dit-il, que l'Assyrie a reçû son nom; & quoiqu'il prenne ici Assur pour le nom personnel d'un homme, plustôt que d'une contrée, il le désigne assez par son pays natal, pour qu'on ne puisse le prendre pour un fils de Sem.

XXIII. Il y fut peut-être forcé par la révolte des siens.

On peut conjecturer que la retraite de Nimrod en Assyrie ne fut pas tout-à-fait volontaire. La Bible rapporte que le commencement

(a) *Assur* (A-sar) signifiant à la lettre *le Roi*, comme A-syrie signifie *le royaume*, la meilleure manière de traduire, *& egressus est Assur, &c.* seroit peut-être *& le Roi partit, & il alla bâtir Ninive, &c.*

commencement de ſon règne fut à Babel; ce qui peut indiquer que, dans la ſuite, il ne regna plus là, mais ailleurs. La tradition que nous avons vûe, porte qu'il étoit mal d'accord avec une partie des ſiens ſur leurs projets, & que ce fut par ce motif qu'il quitta les plaines de Senaar, pour aller, en remontant le fleuve, chercher d'autres poſſeſſions. De telles diſſentions ſont fort ordinaires parmi les colonies d'un pays nouvellement découvert. Nous avons lû dans Abydène, que depuis que Babylone fut ceinte de murs, ce Prince ne parut plus dans le pays; & l'on peut remarquer qu'il y a des auteurs qui donnent au nom de Nimrod une ſignification paſſive, l'expliquant, non par *révolté*, mais par *celui contre qui on s'eſt révolté*. Philon l'a traduit auſſi par *transfugium*. Il eſt donc fort probable qu'une partie de ſa troupe ſoulevée contre lui, le força d'abandonner ſon premier établiſſement pour en aller plus loin chercher un autre; & qu'elle vécut dans l'indépendance de ſon premier Chef, juſqu'au temps de ſon fils Ninus, qui remit la Babylonie ſous le joug. Diodore dit formellement que Ninus fit la conquête des villes de ce pays à l'aide d'un renfort qu'on lui envoya d'Arabie; ce qui ſeroit véritablement inexplicable dans le plan de cette hiſtoire, tel que je le donne ici, ſi l'Aſſyrie & la Babylonie étoient toûjours reſtées ſous la domination d'un même Prince. Mais cette manière de mettre ſon récit d'accord avec le texte de la Bible eſt fort naturelle, à moins que l'on n'aimât mieux dire que Diodore s'eſt trompé en attribuant au fils une conquête faite par le père *(b)*.

Gurtler, orig. Mund. 1, 7, 30.

L. 11.

XXIV.
Il fonde Ninive, Chalach & Reſen en Aſſyrie.

Ce Prince, déjà âgé, ne fit ſans doute que jeter les fondations de Ninive. Peut-être la Bible, en faiſant ici mention des rues de cette ville *(c)* nous indique que Nimrod ne fit

(b) Nimrod s'étant emparé des provinces d'Aſſur, ne les ravagea pas en tyran, mais les remplit de villes & ſe fit aimer de ſes nouveaux ſujets avec autant de paſſion que des anciens; en ſorte que les hiſtoriens, qui n'ont point aſſez approfondi ce point, ont cru qu'il s'étoit ſervi des Aſſyriens pour ſe ſoûmettre les Babyloniens. *Rollin, Hiſt. anc. t. 1, p. 19.*

(c) Il y a dans l'original *Rehoboth*, que l'on traduit ordinairement par *plateas urbis*, *les places de Ninive*.

qu'en tracer le plan. Elle dut à ſon fils Ninus ſa grandeur & ſon opulence, ainſi que ſon nom: car il eſt plus naturel de le tirer de Ninus même que de Nimrod, à moins que ce Prince ne le lui ait donné en vûe de ſon fils même, comme on pourroit l'induire de la ſignification de Nin-nave, *filii habitatio.* Ainſi je remets à parler de cette ville dans l'hiſtoire de ſon règne, & de Babylone dans celui de Sémiramis, qui y fit tant d'embelliſſemens. Chalach, c'eſt-à-dire *vieille ville*, vers les ſources du fleuve Lycus (la rivière des loups) fut la capitale de la Chalacène mentionnée par Strabon dans le voiſinage de l'Adiabène (*A-diave*, le pays des loups). *Reſſen* eſt un nom commun à pluſieurs villes de ces contrées; mais aucune n'eſt entre Ninive & la Chalacène, que celle que Xénophon appelle *Lariſſe*, nom purement Grec & non pas Aſſyrien. Peut-être que cet auteur a défiguré ce nom en y joignant l'article, quand les gens du lieu lui dirent que c'étoit la ville de *Reſen* (Hébr. *Lereſen*), Il la décrit ainſi d'une manière qui ſe rapporte fort bien à ce qu'en dit Moyſe. « Les Grecs arrivèrent au bord du fleuve nommé le Tigre » dans une grande ville nommée Lariſſe, autrefois poſſédée par » les Mèdes, aujourd'hui déſerte. Son circuit étoit de deux pa- » raſanges (huit milles), ſes murailles de vingt-cinq pieds de » large & de cent pieds de haut, bâties de briques cuites ſur » une aſſiette de pierres de vingt pieds de hauteur. Le roi de » Perſe eut beaucoup de peine à s'en rendre maître dans le » temps qu'il enleva l'empire aux Mèdes, & n'en vint à bout » qu'à la faveur d'un brouillard qui fit perdre courage aux ha- » bitans. Il y a près de-là une pyramide de pierre d'un plèthre de baſe (cent pieds) & du double d'élévation. » L'Ecriture

Gurtler, ibid. I, 7, 19.
Strab. l. XI.
Boch. Phal. IV, 19.
Id. ibid. c. 23.
Xenoph. Α'ναϐάσ. lib. III, p. 308.

Le Targum de Jonathan nomme ce lieu Platiath-Kartha (*plateas urbis*) & les deux villes ſuivantes *Parioth* & *Telaſſar*; en même temps qu'il explique que ce fut Nimrod, non Aſſur, qui les vint bâtir en Aſſyrie, après s'être ſéparé des conſtructeurs de la tour, lorſqu'il reconnut leurs criminelles intentions. Mais Bochart, *Phal. IV, 20*, croit que Rehoboth étoit une ville particulière, la même que Ptolémée appelle *Birtha* ſur le Tigre, au deſſus de l'embouchûre du Lycus: c'étoit une ville très-forte au temps des rois de Perſe.

donne à Resen le nom de *grande ville*, plustôt, à ce qu'il semble, pour la distinguer de quelqu'autre moindre ville du même nom, que pour marquer qu'elle surpassoit Ninive en étendue ; ce qui n'est guère probable. Cependant Ninive n'ayant reçû son accroissement que sous le règne suivant, peut-être Resen fut-elle d'abord plus considérable que Ninive : ce qu'on peut induire d'un passage d'Étienne le Géographe, si Telané, dont il parle, est la même ville que Resen. « Telané, dit-il, est une très-ancienne ville de Syrie, où le roi Ninus « faisoit sa demeure, avant qu'il eût bâti Ninive. » *Resen* signifie *frenum*, nom qui, selon le sentiment d'un auteur moderne, lui avoit été donné, parce qu'elle tenoit en *bride* les peuples voisins.

Steph. Byzant. hic.

Lenaerts, annal. II, 7.

XXV. Étendue de l'empire de Nimrod.

L'étendue des contrées possédées par Nimrod depuis les montagnes d'Arménie jusqu'au confluent des deux fleuves, s'il a possédé tout ce pays à la fois, paroît former un royaume assez considérable, comprenant partie de la Susiane, la Babylonie, la Chaldée, la Sitacène, la Mésopotamie, l'Assyrie, & partie de l'Adiabène; en langage de la Bible, *Chus*, *Senaar*, *Chasdim*, *Argad*, *Aram-nahaljaim* ou *Pandan-aram*, *Assur* & *Arphaxad*. Il le seroit même trop pour un premier établissement fait par une colonie dans un pays sauvage ; & l'on pourroit en douter, si l'on ne devoit en juger comme de ceux que nous faisons nous-mêmes dans les pays nouvellement découverts, ou comme de ces migrations des anciens barbares de l'Europe, Celtes, Germains, ou autres qui, se répandant tout-à-coup sur un pays voisin, y envahissoient plus de terrein qu'ils n'en occupoient en effet. Il y a lieu de croire que, comme dans la Louïsiane, par exemple, nous avons, dans un espace de cinq cens lieues de long, plusieurs forts & habitations séparées par de grandes distances, dont les intervalles restent occupés par les naturels du pays, de même les places occupées en Senaar par la colonie des Arabes, & les villes qu'ils y avoient fondées, n'empêchoient pas que les premiers habitans du pays ne restassent encore en possession d'une grande partie du terrein, & mêlés aux conquérans,

auxquels ils s'incorporèrent peu à peu ſous les règnes ſuivans. C'eſt ainſi que l'invaſion de Joſué dans la Paleſtine n'empêcha pas les petites nations Chananéennes de s'y conſerver en beaucoup d'endroits au milieu des Hébreux, juſqu'à ce que la puiſſance Aſſyrienne, conſolidée de longue-main, eût enfin abſorbé & les Hébreux mêmes, & ces petites nations à demi détruites, dont les Chefs, dans leur état le plus floriſſant, n'avoient pour l'ordinaire eu ſous leur pouvoir qu'une ſeule ville ou quelques habitations. On pourroit fortifier cet exemple par beaucoup d'autres plus récens, n'y ayant pas de meilleure manière de juger comment ſe ſont autrefois paſſés les évènemens des ſiècles peu connus, que par la comparaiſon des faits de même eſpèce arrivés dans un temps moderne.

XXVI. Sida, femme de Bel. S'il eſt le même qu'Orion. Ses enfans.

Cedren. compend. hiſt. p 21. Selden, de Diis Syr. II, 4.

Bélus, dans ſa nouvelle demeure, eut quelques guerres à ſoûtenir contre les nations voiſines du côté du ſeptentrion. Nous verrons bien-tôt par le récit de quelques anciens écrivains, dont l'autorité ne me paroît pas au deſſus de tout ſoupçon, qu'il y perdit la vie dans un combat. Cedrenus lui donne pour femme *Sida*, c'eſt-à-dire, comme l'explique Selden, *pulchra fæmina*. Il croit que c'eſt Baaltis ou Aſtarte; ce qui eſt fort plauſible, ſi l'on prend Bel pour le Soleil même: mais en le prenant pour un homme, ſans avoir recours aux Divinités ni aux autres aſtres, il eſt fort ſimple que la femme du roi Bélus ait été nommée Siddah, *la belle femme*, ſi tant eſt que ſon nom ſoit parvenu juſqu'à Cedrenus, écrivain ſi peu digne de foi; & qu'il l'ait puiſé dans quelque hiſtorien original. On peut ici trouver un indice que Bélus mis après ſa mort au nombre des divinités du Sabéiſme, eſt le même que la conſtellation d'Orion. *Sidé* étoit femme d'Orion: ſon nom n'eſt autre que celui de *Madame* (Saiddah, *Domina;* Saïd, *Dominus, Nobilis*, de la racine Chaldéenne *ſoud, dominatus fuit.*) Orion étoit Géant & grand Chaſſeur ainſi que Nimrod; raiſon pour laquelle, dit Cedrenus, on a joint un chien à la figure de cette conſtellation: & la chronique d'Alexandrie s'explique ainſi là-deſſus. « De la race de Sem (on a voulu » dire de Cham) étoit Chus l'Éthiopien, qui engendra Nimrod

Pherecyd. ap. Apollodor. Voy. Fourmont, Mém. de l'Ac. t. XIV.

le Géant, grand Chasseur & fondateur de Babylone. Ce « dernier fut déifié après sa mort par les Perses, & mis au « nombre des constellations célestes sous le nom d'Orion. » Il y a du moins plus d'apparence à ceci qu'il n'y en a qu'Orion ait été Abraham, Isaac, Jacob & Laban, comme l'auteur moderne que j'ai cité en marge l'avance sur les plus étranges conjectures qu'il soit possible de se figurer. Le même Cedrenus parle ailleurs de Bélus, à qui il donne pour femme Junon sa sœur, fille comme lui de Jupiter Picus, qui après avoir régné trente ans en Assyrie, laissa ce royaume à son fils & à sa fille, pour aller fonder un autre empire en Italie. Il ne donne à Bélus que deux ans de règne: il ajoûte qu'il fut ainsi nommé, *quod celeriter moveretur*, voulant, selon l'apparence, dériver ce nom oriental du Grec Βάλλω. En un mot, il brouille toute l'antiquité, les noms, les temps & les faits, comme n'ont que trop coûtume de le faire la pluspart de ces chétifs écrivains de l'empire Grec: on diroit qu'ils ont pris à tâche de débiter encore plus de fables que les anciens Grecs leurs prédécesseurs. *Ibid. p. 16.*

De tous les fils de Bel-Nimrod, Ninus est le seul dont le nom nous soit parvenu. On ne le connoît même que sous le nom général de *fils* (Nin, *filius.*) Tant d'auteurs anciens s'accordent à dire que Ninus étoit fils de Bélus, que ce fait paroît hors de contestation. Cependant si les partisans d'Hérodote & du systême moderne de Chronologie vouloient le mettre en doute, on pourroit leur citer ces paroles d'Hérodote, qui fait descendre de ces deux Princes-ci les anciens rois de Lydie. « Le premier des rois de la dynastie des Héraclides régnant à Sardes, fut Argon, fils de Ninus, fils « de Bélus, fils d'Alcée, fils d'Hercule. » Ce n'est pas que je veuille insister sur cette prétendue généalogie, dont les partisans de celui qui la rapporte seroient, je crois, fort en peine de se démêler; non plus que sur l'autorité d'un historien qu'il est assez inutile de consulter sur les règnes de ces deux Princes, ainsi que sur l'ancienne histoire d'Assyrie, dont il n'a peut-être rien sû, ou du moins dont il n'a presque rien dit. Il n'a *Herodot. l. 6.*

connu que les noms de Bélus & de son fils, sans même savoir, à ce qu'il paroît, qu'ils aient régné en Assyrie. Or c'est un fait que personne ne nie; la dispute ne roule que sur le temps *(d)*. On prétend que Nimrod ayant perdu un autre de ses fils, pour se consoler de sa mort, en fit faire une représentation, par où l'art statuaire ayant premièrement pris naissance, l'a donnée ensuite à l'idolatrie proprement dite.

V. Blanchard, Mém. de l'Ac. t. XIV, p. 21.

XXVII.
Ses dernières guerres; sa mort; son tombeau; s'il est le même que Titan, ou que Cronos.

Eliezer Pirke, ap. hist. Angl. t. 2, 2.

L'Écriture ni l'histoire Grecque ne nous disent rien de la mort de ce Prince. Les Juifs modernes, plus hardis, & toûjours ignorans en chronologie, prétendent qu'il fut tué par Ésaü, grand Chasseur comme lui, & qui vouloit lui enlever un habit merveilleux qui avoit appartenu à Adam, & que Nimrod avoit eu de Cham son aïeul. La propriété de ce vêtement étoit telle que celui qui le portoit se rendoit sans peine maître des bêtes sauvages. Les Orientaux, ainsi qu'Homère & Hérodote, ne font guère de contes sans les charger du petit détail de circonstances propres à faire croire

(d) Quoique Moyse l'Arménien tienne que Bélus soit le même que Nimrod, qu'il dit être fils de Mistraim, & dont il fait la généalogie en ces termes : *Chus engendra Mistraim, Mistraim engendra Nebroth*, il ne pense point que Ninus ait été son fils, & met entre eux deux quatre générations complètes dans la ligne de Cham, ce qu'il confirme par les synchronismes de la ligne de Japhet, où l'on trouve cinq générations complètes entre Bélus & Sémiramis, qui succéda à Ninus. Il se conforme en ceci au sentiment d'Abydène. « Ninus, dit celui-ci, *(Abyd. Orig. l. 1, ap. Mos. Chor.)* fut fils d'Arbel, » qui l'étoit de Chaial, qui l'étoit » d'Aneb (Anubis, Anab-assar) qui » l'étoit de Bab, qui l'étoit de Bel... » Arés le Beau, tué par Sémiramis, étoit fils d'Aram, qui l'étoit » d'Hermès, qui l'étoit de Gélam, » qui l'étoit d'Amasias (Amasis ou » A-mosès), qui l'étoit d'Aram, qui l'étoit d'Armenac, à qui Bélus » ôta la vie dans une guerre. » Sur ce témoignage Moyse l'Arménien raisonne ainsi : « Mistraim se trouve à la troisième génération depuis Cham, » à la quatrième depuis Noé; ce » qu'on ne lit ni dans notre version » (de la Bible) ni dans aucune » chronique; si ce n'est dans celle » d'un savant Syrien, à laquelle je » crois devoir m'arrêter. Mistraim, » comme l'on voit, est l'Égypte. » Grand nombre de chroniques disent que Nebroth, qui est le même » que Bélus, étoit Éthiopien : ils l'ont » cru ainsi, parce qu'il venoit d'un » pays limitrophe de l'Égypte. Au » surplus si les années ne sont pas » marquées dans la ligne de Cham, » non plus que dans notre ligne de » Japhet, on peut remplacer les dates » par la comparaison des trois lignées. » Abraham dans celle de Sem, Ninus » dans celle de Cham, Aram dans » la nôtre, se trouvent à l'onzième »

que le narrateur eſt bien informé : ils ſavent le jour même de la mort de Nimrod, marquée en ces termes dans le calendrier Syrien, *8 de tamuz (juillet) mort de Nimrod : la malédiction ſoit ſur lui.* Moyſe l'Arménien, d'après ſon prétendu manuſcrit Chaldéen du roi des Parthes, en fait un récit fort chargé de circonſtances, dont voici l'abrégé. « Haïc, l'un des plus conſidérables de la nation des Géans, s'oppoſa « de toutes ſes forces à la domination qu'on y vouloit introduire. « Il ſoûleva une partie d'entre eux contre les entrepriſes « de Bélus, & fut le boute-feu d'une guerre, dont tout l'avantage « demeura à ce dernier. Haïc, bien réſolu de ne ſe pas « ſoûmettre, tira de Babylone ſon fils Armenac, & l'emmena « vers le ſeptentrion dans la terre d'Ararat, avec toute ſa famille, « au nombre d'environ trois cens perſonnes, auxquels « ſe joignirent bien-tôt quantité d'autres mécontens. C'eſt lui « que la nation Arménienne reconnoît pour ſon auteur. Les « propoſitions d'une paix avantageuſe que Bélus lui envoya faire, « ne furent pas capables de le ramener à l'obéiſſance. Mais «

Hyde, relat. Perſ. c. 2.

Mar-Ibas, ap. Moſ. Choren. 1, 9.

» génération : Arès, le douzième, » qui mourut jeune eſt poſtérieur à » Ninus, ce qui s'accorde avec le » récit d'Abydène, auteur ſur lequel » on peut compter. Il me ſemble » donc que ceux qui diſent que Ninus » eſt le même que Bel ou le fils de » Bel ſont dans l'erreur à cet égard. » Les temps, ni les lignées ne s'y » rapportent pas bien. Comme l'un » & l'autre ont été des Princes très-» fameux, on les aura confondus ou » fait ſuivre, en joignant les temps » anciens à d'autres plus récens. Ce » qui revient aſſez à ce que dit Cé-» phalion : *Nous avons commencé par » marquer au devant de notre ouvrage » la ſuite de chaque lignée particu-» lière, tirée des tables Royales. Mais » nous ſavons que les Rois ont ordonné » de ne faire aucune mention des hom-» mes de l'antiquité méchans ou ſans » vertu ; mais de rapporter ſeulement » les deſcendans des chefs illuſtres qui ont été à la tête des affaires, ſans « perdre inutilement le temps aux « autres.* Pour moi je ſuis ce que « je trouve dans les livres Grecs ; « ſoit que les Grecs les aient traduits « en leur langue, ſoit que quelque « Chaldéen, comme Arius & plu- « ſieurs autres, les aient écrits de leur « propre mouvement ou par l'ordre « exprès d'un Prince. » *(Moſes Choren. 1, 4.)* J'ai rapporté cette obſervation critique en entier, parce qu'elle eſt d'un auteur aſſez ancien & peu connu ; non que j'y faſſe aucun fond : car il eſt démenti par le plus grand nombre des auteurs tant Chaldéens que Grecs, dont il veut s'appuyer, tels que Béroſe & Céphalion. *Olim in Aſia regnaverunt Aſſyrii. His Ninus Beli filius imperavit. (Cephalion, ap. Syncell. p. 167.)* Moyſe l'Arménien, qui vivoit probablement dans le V.[e] ſiècle, eſt un écrivain aſſez ſimple & crédule.

» bien-tôt il apprit que le Titan Bélus s'avançoit pour l'y forcer » avec toute sa troupe. A cette nouvelle, voyant qu'il ne lui » restoit de ressource que dans la mort de son ennemi, il en- » voya ses fils combattre l'armée de Bélus dans le vallon. Pour » lui se fiant en sa force à tirer de l'arc, il s'approcha avec » quelques gens déterminés de la colline sur laquelle Bélus étoit » posté, & d'une flèche perçant son armure, le jeta mort par » terre. A ce coup hardi, l'armée prit la fuite pleine d'épou- » vante. Haïc donna le nom d'*Haïchia*, ou vallée *Haïcaine*, » au lieu où la bataille s'étoit donnée (Haïca est le nom ordi- » naire de l'Arménie chez les nationaux). Il fit embaumer & » renvoya le corps de Bélus, qui fut honorablement inhumé » dans un lieu élevé en présence de ses femmes & de ses en- fans. » Ce fait est peut-être apocryphe, cependant il se trouve encore ailleurs. L'amiral Raleigh, un des habiles hommes qu'ait eus l'Angleterre, parle dans son Histoire universelle, de la guerre que Bélus fit à Sabath, roi d'Arménie, & de ce canton de la Scythie, que Bérose appelle *Scythia vaga* (probablement la Sacasène, entre l'Araxe & le Cyrus), guerre qui donna naissance à celle que Ninus, poursuivant l'entreprise commencée par son père, eut contre Barzanès, fils de Sabath, qu'il réduisit enfin à lui payer un tribut. A la vérité je n'ai pû découvrir où Raleigh, qui ne cite personne, mais qui est ordinairement très-fidèle, & connu pour un écrivain d'une prodigieuse lecture, a puisé ce fait, que je ne trouve ni dans Justin, ni dans Diodore, qui parle néanmoins de la guerre que se firent les deux fils, sans rien dire de celle que les deux pères s'étoient faite, ni dans les fragmens de Bérose & d'Abydène. Ce dernier seulement fait mention en passant d'une guerre où Armenac, fils d'Aram, perdit la vie en combattant contre Bélus. On a vû que Bélus, dans la chronique Arménienne, porte le nom de Titan. Abydène, après avoir parlé de Nimrod, ajoûte immédiatement quelque chose sur une guerre que Titan fit à Cronos ou Saturne: sur quoi Shuckford juge que le Titan d'Abydène est Nimrod; & que Cronos, à qui il fit la guerre, est

Raleig. hist. of the World, I, 10, 4.

Abyd. ap. Mos. Choren. I, 4.

Shuckf. Hist. profan. IV, 4.

eſt Miſtraim ou l'Égypte, ſe fondant pour ce dernier point ſur un paſſage d'Eupolème qu'il a mal rendu. Servius, d'un autre côté, rapporte que Bélus fut l'hôte & l'ami de Saturne ſon contemporain : *hunc Belum Saturni temporibus regnaſſe, ejuſdemque Dei hoſpitem fuiſſe tradunt.* Mais Bel-Nimrod, à qui quelques auteurs donnent le ſurnom de Titan, a chez d'autres, & en particulier chez Eupolème & chez Euſèbe celui de Cronos même. Ici les noms ſont ſi ſouvent brouillés, & les faits ſi obſcurs, qu'en vain voudroit-on tenter de les éclaircir. A peine même de tels auteurs, qui n'ont écrit que tant de ſiècles après celui dont ils parlent, mériteroient-ils d'être cités, ſi l'on ne devoit préſumer qu'ils ont puiſé ce qu'ils racontent dans des ſources plus voiſines. Titan (c'eſt-à-dire *terra ignis*) & Bel ſont deux noms du Soleil. Tous deux, ainſi que Cronos (couronné) ſont des titres de Rois vers l'Euphrate, comme celui de Pharaon vers le Nil. On peut encore trouver quelque reſſemblance entre Nimrod & les Titans qui firent la guerre au Ciel, ou les Géans qui voulurent l'eſcalader. Mais tous ces demi-parallèles ne ſont naître que des conjectures mal ſoûtenues d'ailleurs, & ſelon l'apparence, ce n'eſt pas à Babylone qu'il faut chercher l'hiſtoire des Princes Titans.

Serv. in Æneid. I, 733.

Euſèbe fixe la date de la mort de Bélus à la vingt-huitième année de Tharé, quarante-trois ans avant la naiſſance d'Abraham : *Thare anno vigeſimo octavo Aſſyriorum Rex primus Belus mortuus eſt, quem Aſſyrii Deum nominaverunt ; & alii dicunt Saturnum, atque filio ſuo regnum tradiderunt : vocabatur autem Ninus.*

Euſeb. Can. Chron. l. 1, p. 9.

Ninus bâtit un tombeau à ſon père près la tour, ou pluſtôt dans la tour même. Élien rapporte qu'au temps qu'il fut détruit, par ordre de Xerxès, à ce que l'on croit, on y trouva un ſépulcre ouvert, au dedans duquel étoit un cadavre embaumé dans des huiles aromatiques. Un auteur moderne décrit ainſi les reſtes vrais ou prétendus de ce monument. « Ninus fit un ſépulcre pour ſon père Nimrod, au bas de la tour, taillé dans le roc, au pied de la petite colline, autour »

Strab. l. XVI.
Ælian. var. hiſt. XIII, 3.
Mac. Gregory ſepulchr. of antients.

» de laquelle la tour eſt bâtie. Ce lieu de ſépulture eſt une » double grotte compoſée de deux autres grottes l'une dans » l'autre, & dans chacune deſquelles il y a ſix ſépulcres, deux » de chaque côté intérieur, les ſépulcres ayant huit pieds de » longueur, ſix de largeur, & autant de hauteur. Dans les ſé» pulcres, à la main droite, eſt un ſiége de toute la longueur » du ſépulcre, large de trois pieds, & haut d'un & demi; » on voit que les grottes ont été conſtruites en faiſant une » ouverture dans la tour après qu'elle eût été bâtie, ce qui ſe » remarque à l'ouverture, qui eſt irrégulière, & aux briques qu'on a été forcé de mettre en pièces. »

XXVIII. Il eſt mis au nombre des Dieux. Du nom de Baal.

Ce Prince, le premier qui ſoit parvenu à l'immortalité par la gloire des conquêtes, par la fondation d'un grand empire, & plus encore par le noble travail d'avoir habitué les hommes vagabonds aux formes d'un gouvernement réglé, ſi deſirable pour leur propre bonheur, fut après ſa mort adoré comme un Dieu ſous le nom de *Bel* ou *Baal*, par ſon fils & par le conſentement unanime de la nation qu'il avoit formée. C'eſt la fameuſe divinité de l'Orient, ſur-tout dans les pays habités par les colonies Arabes & par les nations Chananéennes. A Babylone & en Aſſyrie, on prononçoit ce mot *Bel*, & en Phénicie, *Baal;* ce qu'il eſt aiſé de remarquer à l'inſpection des noms propres uſités en Phénicie ou chez les colonies Puniques, à Tyr, à Carthage, en Numidie, &c. *Jthobal, Annibal, Adherbal, Manaſtabal, &c.* compoſés, comme on le ſait, de l'aſſemblage des noms des Dieux & des aſtres. Les Chaldéens l'écrivoient même ſouvent ainſi, & le mot ſe prononçoit avec beaucoup de variété par les gens du pays ou par les étrangers, ſelon les différentes dialectes, *bal, bel, pal, pil, pul, phal, phul,* à ce qu'il paroît par les noms propres de ce temps, *Baltazar, Beltarès, Nabopalaſſar, Sardanapale, Teglathphalaſſar, Pul, Phul, Pilezer, &c.* Mais ſi Bel-Nimrod a été, comme on l'aſſure, mis au nombre des Dieux, il eſt conſtant auſſi que dès-lors, ou même avant lui, ce nom de Bel étoit conſacré à la Divinité; & que la célébrité de ce titre dans le paganiſme de l'orient

Etymolog. magn.

le rendit odieux au peuple Hébreu de la race de Sem, dont les auteurs, dès le temps d'Énos, avoient consacré à Dieu le nom solennel de Jaoh (celui qui existe) sous lequel il se plaisoit à être invoqué, rejetant en particulier, tandis qu'il en adoptoit encore d'autres, celui de Baal profané par le culte impie des peuples voisins. *Et locutus est Deus & dixit. Ego sum* Jaoh; *& apparui Abrahæ, Isaac & Jacob ut Deus omnipotens* (Baal-Schaddai) *& nomen meum* Jaoh *non indicavi eis..... Ait Dominus, vocabit me* Vir-meus (ischi), *& non vocabit me ultrà* Baali, *& auferam nomina* Baalim *de ore ejus, & non recordabitur ultrà nominis eorum.* Baal signifie en général *Dieu, Seigneur, Maître, Souverain:* sur-tout il signifie le Soleil, Divinité suprême de la religion Sabéenne, fort antérieure au culte des idoles & des hommes déifiés. Ce titre éminent fut d'abord donné à l'astre lumineux qui, selon la première opinion des Phéniciens, est le seul Dieu suprême du Ciel; puis à plusieurs des moindres astres, selon la dévotion que chaque particulier ou chaque contrée avoit à une étoile ou à une autre; quelquefois aussi chez les Chaldéens au ciel même en général. Dans la suite on le donna, par flatterie, aux Rois & aux statues des morts, à tout ce qui étoit revêtu d'une grande puissance, & méritoit des respects. Si ce titre se trouve seul, il désigne le Soleil, ou en général un Dieu quelconque, de quelque nation que ce soit; & l'un n'est pas l'autre: le Baal de Phénicie (à moins qu'il ne soit question du Soleil) étant aussi différent du Bel de Babylone, que Jupiter Ammon peut l'être de Jupiter Capitolin. Pour particulariser ce titre, on le joignoit à quelqu'autre nom, comme Baal-Bérith, le *Dieu de l'Alliance;* Bel-Sébuth ou Sabaoth, le *Dieu des armées;* Bel-pe-or, le *Dieu de la lumière (c).* Le Baal de la mer à Sidon, est

Exod. VI, 3 1.
Osee, ch. 11.
Sanchoniat. ap. Phil. Bibl.
Eustath.
Van Dal. de Oracul.
Selden, II, 1.

(c) Elagabal, dérivé d'*Halgol-baal*, c'est-à-dire *Deus rotundus*, est le Soleil. *Selden, de D. Syr. II, 1, p. 149.* C'étoit aussi une pierre ronde par le bas, finissant en cone pointu, sorte de *Béryle* ou *Fetiche* adoré chez les peuples Orientaux adonnés à cette espèce de culte. C'est une matière que je traiterai plus amplement, quand il sera question de la religion des *Fetiches*, fort répandue autrefois dans l'Orient, & encore aujourd'hui en Afrique.

Hesych. Lexic. pour les Grecs *Jupiter Thalassius*. Comme Baal désigne le Dieu suprême, les Grecs confondant toutes les idées des Orientaux avec les leurs, rendent presque toûjours ce nom par celui de *Zeus* ou de *Jupiter*, Divinité suprême dans leur religion. Cependant Baal, Dieu des nations de *Cham*, est fort différent de Jaoh-pater, Dieu des nations de *Sem*, très-connu aussi des nations de *Ion*, mais connu de nom seulement. La seule race choisie entre les nations de *Sem* avoit conservé les justes idées d'unité, de sainteté & de toute-puissance attachées au nom ineffable sous lequel le vrai Dieu vouloit être adoré d'elle; & que les autres nations perverties dans leur croyance ont fait passer aux peuples d'Europe, chargé de mille désignations fausses, & toutes idolâtres. A plus forte raison rien ne ressemble moins aux Baals orientaux que les Zeus ou Jupiters Grecs, que ce prétendu Prince qui avoit sa Cour & sa demeure sur le mont Olympe, que ce Roi effectif, né & inhumé dans l'isle de Crète, &c. Les Grecs néanmoins ne s'en sont pas tenus là: attachant parmi eux au mot *Zeus* l'idée de Divinité suprême, ils ont ainsi nommé tous les grands Dieux des autres nations; ils en ont usé à cet égard à peu près comme ils ont fait aussi pour plusieurs autres de leurs Dieux, dont ils avoient pris le nom des Orientaux, tels que Vénus, Cronos, Bacchus, Hercule, Thémis, Vulcain, Demeter, &c. dont en conservant le nom ils ont changé l'histoire qui, chez eux, n'a plus rien d'oriental. La moindre ressemblance dans le mot ou dans l'idée leur a suffi pour faire des synonymes de choses très-différentes, & pour passer bientôt après du synonyme à l'identité; par où ils ont brouillé à tel point les temps, les personnes & les faits, qu'ils ont rendu l'histoire ancienne, déjà si ténébreuse, presqu'entièrement méconnoissable: de sorte qu'il est difficile de dire, si dans l'étude des anciennes origines & des premiers siècles, les auteurs Grecs, de qui nous tenons presque tout ce qui en reste (les originaux étant perdus) nous servent plus, par ce qu'ils nous en apprennent réellement, qu'ils ne nous nuisent en le transmettant d'une telle manière. On ne peut

trop insister sur ces mauvaises traductions Grecques des noms orientaux ; source perpétuelle d'erreur, si, en lisant un auteur, on n'a grand soin de distinguer le simple fait qu'il raconte, d'avec les idées nationales qu'il a dans l'esprit en écrivant, d'avec les rapports imaginaires qu'il s'y figure, tirés soit de sa langue, soit de la théologie, soit des traditions fabuleuses & défigurées de son propre pays. Le nom de Baal se trouve à la vérité parmi les Dieux des Grecs; mais ce n'est pas Jupiter, c'est Apollon ou le Soleil même. On le trouve assez communément parmi les peuples de l'Europe, chez qui les colonies Phéniciennes l'avoient sans doute porté. En Crète, *A-belios ;* en Laconie, *Bela ;* dans les Gaules, *A-bellio ;* en Bretagne *Belatuc-ader ;* à Rome, *Bellona*, *Vulcanus*, c'est-à-dire *Bel cain* ou *Baal-kan :* car les Romains à l'imitation des Étrusques, de qui ils tiroient leurs rites religieux, prononçoient ce nom *Fal*, *Vol* ou *Vul.* Tous ces noms signifient également *Dieu*, *Déesse*, *Soleil ;* quelquefois aussi *Roi* ou *Royal*, comme dans le nom de *Cynbelinne*, ancien roi des Bretons; dans celui de Ballen, c'est-à-dire *montagne royale*, en Phrygie, près du fleuve Sangar. Il y a d'autres montagnes ainsi nommées dans le même sens, en Espagne près de Cadiz, colonie Tyrienne, dans la grande Grèce près de Thurium *(f)*: chez les Grecs & chez les Latins, *A-Pollon*, c'est Phœbus; c'est le Soleil, ou le *Dieu* par excellence; c'est exactement la même Divinité si célèbre chez les Gaulois sous ce nom de *Belen:* aussi les inscriptions antiques joignent-elles souvent les deux noms par un pléonasme assez commun, *Apollini Beleno :* aussi César met-il Apollon au nombre des grandes divinités des Gaulois; & Ausone donne le titre de *Phœbitius* au prêtre Gaulois du dieu Bélen. L'herbe jusquiame, appelée en latin *apollinaris*, a, selon la remarque de Dioscoride, en langue Celtique, un nom équivalent à *Belinuntia :* les Hongrois la nommoient *Belend*, les Espagnols *Veleno (g)*.

Gruter, inscript. 87, 1.

Cambden.

Plutarch. de Fluminib.

Salluft. Fragm.

Euphorion, ap. Schol. Æschyl.

Vid. Gruter, Inscript.

Cæsar. bell. Gall l. VI.

Auson. de profess. Burdigal.

V. Boxhorn. orig. Celtic.

(f) De même *Baal-nun*, Baleine, c'est-à-dire *Rex piscium.*

(g) Cette herbe est venimeuse; les Celtes s'en servoient pour empoisonner leurs flèches; de-là est venu aux Latins le mot *Venenum.*

Enfin si l'Apollon des Grecs est armé de flèches, c'est parce qu'en leur langue βέλος signifie *flèche*, & βάλλειν *darder*; le tout faisant allusion aux rayons que darde le soleil *(h)*.

XXIX.
Sous le nom de quel astre il a été déifié : si son apothéose a donné naissance à l'idolatrie.

Le premier monarque d'Assyrie fut donc mis au nombre des Dieux sous ce titre de *Bel*, approprié de son temps à désigner les puissances du ciel ou de la terre *(i)*; & si l'on met à part la folie des apothéoses, pour ne faire attention qu'à cet usage si commun chez les anciens peuples, inspirés par le sentiment d'une reconnoissance aveugle & peu judicieuse pour la mémoire de ceux qui avoient bien mérité de leur nation, on trouvera que, parmi les héros de l'antiquité, peu d'entre eux se sont rendus aussi dignes que lui de cet honneur immodéré. Je ne m'éloignerois pas de croire qu'en le mettant au nombre des Dieux, on n'adora pas d'abord son idole ou sa représentation, mais que l'on suivit les principes du Sabéisme alors en vogue. Cette religion reconnut d'abord pour Dieu le soleil, puis les astres, la lumière, & le feu considéré comme un type du soleil. On vint dans la suite à se figurer que les souverains & les héros alloient, au sortir de cette vie, habiter les astres, y présidoient, les régissoient, les animoient, restant immédiatement unis aux intelligences qui les font mouvoir.

V. Leclerc, Index Philolog. Stanleii.

(h) Ce n'est pas sans raison, dit Servius, que tant de Rois d'Orient portent le nom de Bélus: car dans la Religion de tous ces pays on adore le Soleil, qu'ils nomment en leur langue *Hel*, d'où les Grecs ont tiré le mot Ἥλιος; en y ajoûtant le digamme & à la fin une terminaison, ils ont fait Βῆλος, & ont donné par honneur à leurs Souverains ce nom du Soleil. *Hal* de même en Punique signifie *Dieu*. Les Assyriens, dans leurs sacrifices, donnent également ce nom au Soleil & à la planète Saturne. Cette remarque de Servius n'est vraie qu'en partie. C'est une absurdité à lui de dire que les Orientaux ont joint le digamme Éolique à un mot de leur langue. *Bel* & *el* sont deux mots orientaux très-distincts; le premier signifie *Dieu*, *Seigneur* : le second *fort*, *puissant* : mais il est tout ordinaire que l'un & l'autre se dise épithétiquement de Dieu, du Soleil, des astres & des Rois.

(i) Il faut que ce titre soit d'un usage bien ancien, puisqu'on a donné aux deux fils du premier des hommes les noms de *A-bel*, c'est-à-dire le *Seigneur*, & de *Cain* ou *Kan*, c'est-à-dire *Prince*, *puissant*. Ces noms se sont perpétués par un usage si constant, qu'il n'y a jusqu'à ce jour aucun siècle où l'on ne trouve en Asie plusieurs personnes qui les ont portés.

Dans cette façon de penſer, les deux cultes furent confondus, celui de la planète & celui du héros qui l'habitoit, juſqu'au temps où le ſecond prévalut tout-à-fait ſur le premier, lorſqu'on oublia celui de la divinité phyſique & naturelle, pour ne s'occuper que de l'adoration de l'homme déifié en elle; ce qui eſt, ce me ſemble, la première & véritable origine du commun paganiſme. L'aſtre auquel le fondateur de l'empire Aſſyrien fut uni par ſon apothéoſe, eſt probablement le Soleil même, du moins c'eſt lui qu'on trouve le plus ſouvent déſigné par le titre de Baal: *Hoc regis (Beli) nomen ratione non caret: nam omnes in illis partibus ſolem colunt. A ſole regi nomen impoſitum*, dit Servius: mais il ajoûte ailleurs que Bélus eſt la planète Saturne auſſi-bien que le Soleil. *Belus primus eſt Aſſyriorum quos conſtat Saturnum, quem eumdem & Solem dicunt, Junonemque coluiſſe. Apud Aſſyrios* Bel *dicitur, & Saturnus, & Sol. Saturni ſtellæ illius erraticæ nomen Nimrodo tribuunt*, dit auſſi Cedrenus: & l'on a vû plus haut que le rapport d'Euſèbe s'accorde avec ceci. On trouve un autre Bélus, roi d'Aſſyrie, uni à la planète Mars (Arès): mais c'eſt un petit-fils de celui-ci. Cependant Suidas ne laiſſe pas d'ajoûter que ce mot Baal, en langue Aſſyrienne, ſignifie la planète Mars qui préſide à la guerre; emploi qu'on donne à ce Dieu chez tous les peuples, & qu'il partage avec *Bellone* chez les Latins. Enfin nous avons déjà vû, par le rapport de pluſieurs auteurs cités ci-deſſus, que ce Prince fut adoré, après ſa mort, ſous le nom d'Orion, par lequel je ſuis plus porté à entendre l'*Orus* ou l'*Hérès* des Égyptiens, c'eſt-à-dire le *ſoleil d'Orient*, que la conſtellation connue dans nos globes céleſtes ſous ce nom d'Orion, remarquable néanmoins par deux étoiles de la première grandeur.

Serv. in Æneid. I, 646.

Ibid. 733.

Cedren. Comp. hiſtor. p. 14. Chronic. l. I, p. 9.

Suid. Lexic. Θέρας.

Supr. ſ. 26.

Ce ſentiment qui me paroît ici le plus probable ſur le genre d'apothéoſe de Bélus, quoique plus conforme au dogme du Sabéïſme, & confirmé par les témoignages qu'on vient de lire, n'eſt pas cependant le plus généralement ſuivi. L'opinion commune eſt que le culte qu'on lui rendit, donna naiſſance en Orient à l'idolatrie proprement dite, par où

l'on entend le culte des repréſentations humaines figurées. Néanmoins cette opinion ne porte ſur aucun fait poſitif. On ſait à la vérité que Ninus conſacra dans la grande tour un temple à ſon père. On prétend auſſi, d'un autre côté, qu'aux environs de ce temps-là, Sarug, natif de la ville d'Ur en Méſopotamie, commença d'introduire parmi les hommes le culte des idoles, en faiſant des figures humaines, non en bois, pierre ou métal, mais en peintures plates & images colorées repréſentant des hommes célèbres: que ſon petit-fils Tharé, père d'Abraham, fit enſuite de petites ſtatues d'argile cuite, qu'il donnoit pour être adorées comme des Dieux. Mais perſonne ne dit que Ninus eût placé une idole dans le temple élevé à ſon père, ni qu'aucune des figures ci-deſſus mentionnées repréſentât ce roi Bélus. Il y a même quelque apparence que c'eſt ſur ce que l'Écriture dit ſimplement que les ancêtres d'Abraham, demeurant au-delà de l'Euphrate, avoient adoré des Dieux étrangers, que l'on a depuis, ſans autorité ſuffiſante, chargé leur hiſtoire de ces circonſtances, qui les font inventeurs de l'art ſtatuaire, par lequel le culte des idoles s'eſt étendu dans le monde. Quoiqu'il ait été certainement reçû de bonne heure chez les peuples orientaux, il eſt probable cependant que ce ne fut que dans un ſiècle poſtérieur à celui de Bel & de Ninus. Il l'eſt auſſi que Bel eſt le premier d'entre les Souverains dont on ſe ſoit aviſé de faire un Dieu après ſa mort, en joignant ſon culte à celui des Divinités dominantes dans la religion du pays; & qu'il eſt vrai de dire en ceci, que c'eſt à ſon occaſion que l'idolatrie, ſi l'on entend par-là le culte d'un homme déifié, s'eſt premièrement introduite en Orient. « Bélus, dit S.t Cyrille, homme fier & arrogant, le plus ancien des rois d'Aſſyrie, fut le premier des » Souverains à qui ſes ſujets rendirent les honneurs divins. » C'eſt de ſon fils Ninus, qui lui ſuccéda, que la monarchie Aſſyrienne a reçû ſon premier éclat. »

Suidas, Σερὺχ.
Epiphan. Hæreſ. l. 1. ſ. 6.
Joſu. XXIV, 2.
Cyrill. in Julian. III.

XXX. Temps & durée de ſon règne.

Bel-Nimrod régna cinquante-cinq ans, dont on peut préſumer que plus de la moitié fut employée à l'établiſſement de ſa puiſſance en Senaar, à la fondation de Babylone, & à la

la construction de la grande tour d'observatoire; de sorte que ce fut environ après la trentième année de son règne que l'on commença d'y marquer la première des années astronomiques, sur laquelle les annales Chaldéennes continuèrent à se régler dans la suite, soit par cette ère, qu'on peut nommer *Callisthénienne*, du nom de celui qui nous l'a fait connoître; soit par l'ère subséquente de Nabonassar, suivie dans le canon Babylonien de Ptolémée. Le reste de la vie de Bel-Nimrod se passa dans l'exécution des diverses entreprises ci-dessus rapportées. Torniel ne voudroit dater les premières années de son règne qu'après la construction de Babel : mais un tel ouvrage ayant sans contredit exigé beaucoup de temps, ce seroit supposer à ce Prince une vie de trop longue durée; car il faut présumer qu'il étoit âgé au moins d'environ vingt-cinq ans, lorsqu'il fut reconnu pour chef de la colonie. Il paroît ainsi plus naturel de commencer à compter son règne du temps de l'invasion en Senaar, ou du moins de celui où il jeta les fondemens de sa première ville. Les anciens Chronographes varient beaucoup sur la durée de ce règne : les uns conviennent qu'elle est peu certaine, tel que Castor, en ces termes : *Primo quidem ordine reges Assyriorum, generis & imperii seriem à Belo ducentes, locavimus; quanquam de ejus imperii tempore certa & aperta notitia non constet. Nominis quidem agimus memoriam : à Nino quoque chronographiæ principium duximus, & in Ninum Sardanapali successorem desinimus.* Les autres la font plus courte que cinquante-cinq ans, & grand nombre la font plus longue : sans m'arrêter à l'examen critique de ces opinions diverses, je suis ici le rapport de Jule Africain. Les raisons qui me le font préférer, sortent des preuves qui vont être déduites, & de la co-incidence du temps où, selon lui, Bélus a vécu, avec celui de *Phaleg* ou de la dispersion des hommes, selon la Bible vulgate, & avec celui où Babel fut bâtie, selon le même texte. Il résulte aussi de tout le canon Assyrien dressé par Africain, que le règne de Bélus, fondateur de la Monarchie, s'écoula dans le cours du XXVe siècle de la période Julienne, & du XXIIIe avant l'ère vulgaire.

Jul. Afric. ap Syncell. p. 96.

Annal. sacr. ad an. M. 1931.

Castor, apud Syncell. p. 206.

Je dis donc que la première année du règne de Bel-Nimrod est . . . . — Avant l'ère vulg. 2263.

qu'à partager en deux parties les cinquante-cinq années de son règne, à supposer qu'il en eût mis trente à bâtir Babel & sa tour; & qu'au bout de ce temps il fût allé faire de nouveaux établissemens en Assyrie, la trente-unième année de son règne, étant co-incidente avec la première des observations astronomiques gravées en brique sur la tour, cette trente-unième année est . . . 2233.

$$2263 - 30 = 2233.$$

Que l'année de sa mort, après cinquante-cinq ans de règne, est . . . . 2208.

$$2263 - 55 = 2208.$$

PREUVES.

XXXI. Preuves & calculs chronologiques. *Voy. le premier Mém. t. XXI.*

I. L'empire d'Assyrie fut divisé à la prise de Ninive par Arbace, après quatorze cens cinquante-neuf ans de durée, l'an 805

$$805 + 1459 = 2264.$$

Donc la première de 1459 est . . . . 2263.

Cette première preuve s'appuie à la vérité sur le calcul total de Jule Africain: mais les autres preuves ci-après employées, montreront qu'il est juste en effet. Sa concordance avec elles, & avec les dates mentionnées dans le texte hébreu de l'Écriture, fait assez voir que le récit de cet auteur est le plus véritable, & qu'il n'avoit écrit qu'après de bons originaux que nous n'avons plus sous les yeux.

II. L'intervalle depuis l'éclipse de soleil centrale, en 585, jusqu'au siége mis devant Ninive par Arbace, est de deux cens vingt-trois ans. L'intervalle depuis le commencement du siége, qui dura trois ans, jusqu'à la fondation de la

monarchie, est de quatorze cens cinquante-six ans.

585 + 223 + 1456 = 2264. Avant l'ère vulg.

Donc *idem* . . . . 2263.

III. Phaleg, c'est-à-dire *division*, *dispersion*, tire son nom de la division des langues, ou de la dispersion des peuples. De quelque manière que l'on veuille l'entendre, soit que *Phaleg* soit le nom d'un homme, ou qu'ainsi que les *Pélasges* de la Grèce, il soit celui de la nation qui vivoit dispersée; on demeure d'accord que ce temps concourt avec celui de la construction de la tour, par conséquent avec celui de Bel-Nimrod. Ce temps marqué dans l'Écriture à l'an 2247, tombe dans la première partie du règne de Bel. Que l'enfant d'Heber ait été nommé *Phaleg* vers l'âge de puberté, où pour l'ordinaire on imposoit les noms, c'est-à-dire vers quatorze ou quinze ans.

2247 — 14 = 2233.

IV. Lors de l'entrée d'Alexandre dans Babylone, en 331, il y avoit une suite de dix-neuf cens trois ans d'observations astronomiques inscrites sur la tour d'observatoire. Ce fait fut vérifié par Callisthène.

331 + 1903 = 2234.

Donc la première des observations est . . . 2233.

Ce qui co-incide avec la fin de la première partie du règne de Bel.

Que l'on voie, dit avec raison Huber, dans l'excellent Traité qu'il a fait de l'antiquité des Assyriens, si d'une part il y a rien qui s'accorde mieux avec l'Écriture sainte que ce rapport de Callisthène, ni qui fasse aussi-bien voir combien les supputations de l'Hébreu sont préférables à celles des autres textes, pour ce qui regarde les temps & l'histoire de

Huber. de genuin ætat. Assyr. Dissert. II, S. 6.

la nation Juive : d'autre part, si tant d'habiles gens, qui méprisent si fort Ctésias, & pour qui Hérodote est le seul oracle qu'on puisse écouter, quand il s'agit de conférer l'histoire profane avec l'histoire sacrée, ne sont pas guidés plustôt par l'envie de faire prévaloir leur opinion, que par celle de trouver la vérité.

On peut tirer une conséquence importante de l'accord qui se trouve ici entre l'année Chaldéenne & l'année selon la période Julienne ; savoir, que les Chaldéens avoient, dès le temps de Bel, leur année réformée & réglée sur le pied de trois cens soixante-cinq jours. Ce n'est pas trop se livrer aux conjectures, que de juger que Bel fut l'auteur de cette découverte, & le premier qui régla sur ce pied l'année civile : aussi voyons-nous que les Chaldéens sont les seuls qui, depuis qu'ils sont connus, n'ont jamais varié sur leur année ; ce que l'on ne sauroit dire des Égyptiens, ni d'aucun autre peuple. Une réformation aussi utile que savante, a dû donner à ce Prince une très-grande réputation, s'il en est l'auteur.

V. Je ne me servirai point ici de la seule autorité de Ctésias sur l'antiquité des Assyriens : puisqu'on le regarde comme suspect, je consens même à la laisser à part pour ce moment. Voyons d'autres historiens. Presque tous sont d'accord que le commencement du règne de Ninus est antérieur de plus de dix siècles à la prise de Troie, arrivée selon l'opinion commune, à la fin du XIIe siècle.

$$12 + \text{plus de } 10 = \text{à plus de } 22.$$

Donc la fin du règne de Bélus dans le cours du vingt-troisième siècle. Diodore, dans un endroit où il semble qu'il ne parle pas tout-à-fait d'après Ctésias, dit que, lorsque la prise de Ninive fit passer l'empire Assyrien aux Mèdes commandés par Arbace, il avoit duré plus de quatorze cens ans depuis Ninus. Nous aurons donc pour la date du commencement du règne de Ninus & la fin de celui de Bélus,

Diodor. l. II, p. 115.

$$805 + \text{plus de } 1400 = \text{à plus de } 2205.$$

Emil. Sur. ap. Vell. Pat. I, 6. Emilius Sura s'exprime ainsi : *Assyrii principes omnium*

gentium rerum potiti sunt .... inter tempus (devictorum Philippi & Antiochi) & initium Nini regis Assyriorum qui princeps rerum potitus est, intersunt anni 1993. Le temps qu'il fixe donne environ deux siècles avant l'ère vulgaire, & l'intervalle est d'environ vingt siècles. Donc la fin du règne de Bélus environ vingt-deux siècles avant l'ère vulgaire.

L'anonyme Grec, dont Scaliger a publié une copie en latin barbare, met quatorze cens trente ans entre le temps de la division de l'empire d'Assyrie & sa fondation par Bélus. *Excerpt. Chronolog. Scalig. in Euseb. p. 74.*

$$805 + 1430 = 2235.$$

Donc le règne de Bélus dans le cours du XXIIIe siècle.

Je passe sous silence Céphalion, Velleius, Justin, Agathias, Eusèbe qui ne s'est pas asservi à copier Ctésias, puisqu'il met moins de douze siècles & demi entre Ninus & Arbace, & que l'autre en met plus de treize & demi. Mais enfin il n'y en a aucun qui n'aille du double au triple d'Hérodote. Je ne m'arrête pas à ceux-ci, sur lesquels on peut voir Desvignoles, parce qu'ils ne s'accordent pas si bien que les autres avec les temps mentionnés dans la vulgate. Mais voyons les Chaldéens mêmes, qui sur cette matière méritent toute sorte de préférence. *Desvignol. Chronol. l. IV, c. 4.*

VI. Bérose & Critodème, cités par Pline, font remonter les observations astronomiques de la tour à quatre cens quatre-vingt-dix ans avant le temps de Phoronée en Argolide. On compte, selon l'opinion commune, que la première de Phoronée est 1773.

$$490 + 1773 = 2263.$$

Je crois qu'il n'y a point de manière plus naturelle d'entendre le passage de Pline, sur lequel les Interprètes ont tant disputé, & qui n'est pas en effet sans quelque obscurité. Il parle en cet endroit de l'invention des lettres. « Je crois, dit-il, que les Assyriens ont toûjours eu l'usage des lettres. « Les uns disent qu'elles ont été inventées en Égypte, & les « autres en Syrie. De quelque manière que ce soit, ce n'est « que des Phéniciens que les Grecs les ont eues : & ce sont « *Plin. VII, 56*

» les Grecs fugitifs qui les portèrent aux Latins . . . Anticlidès
» rapporte que l'invention en fut trouvée en Égypte par un
» certain Ménon antérieur de quinze ans à Phoronée, le plus
» ancien des rois de la Grèce ; & il s'efforce de le prouver par
» des monumens : mais au contraire *(è diverso)* Épigène, auteur
» de grand poids, nous apprend que les observations célestes,
» inscrites sur des briques à Babylone, remontoient à sept cens
» vingt ans. Bérose & Critodème, qui sont ceux qui en mettent
» le moins, disent quatre cens quatre-vingt-dix ans (avant ce
» même Phoronée) ; d'où je conclus que (chez les Assyriens)
» l'usage des lettres est de toute ancienneté, *æternum litterarum usum.* » Il est probable que c'est-là ce que Pline nous veut faire entendre, & qu'il a sous-entendu ces mots, *avant ce même Phoronée,* ainsi que ceux-ci, *chez les Assyriens ;* deux choses qui lient admirablement bien sa phrase, & quadrent tout-à-fait à sa pensée, puisqu'il attribue aux Assyriens, plustôt qu'aux Égyptiens, la priorité de l'invention. Que peut-il en effet vouloir dire par-là, si ce n'est que les observations Babyloniennes étoient de plus de sept siècles, ou au moins de près de cinq, antérieures à Phoronée? Il ne veut certainement pas dire que les inscriptions astronomiques de la tour étoient antérieures de sept cens vingt ans au temps d'Épigène, ou de quatre cens quatre-vingt-dix ans au temps de Bérose, qui en parlent tous deux : car il feroit en cela le plus grand contre-sens possible, s'il n'entendoit que cette antériorité, dont parlent les deux auteurs, se rapporte également au temps de Phoronée. Pline se seroit-il avisé d'employer, pour preuve de ce qu'il dit que les Assyriens ont eu avant tout autre peuple l'usage des lettres, des temps postérieurs de sept ou huit siècles à celui de Phoronée, à celui de Ménon l'Égyptien, & même aux migrations des grecs Pélasges en Italie ; des temps en un mot où l'art de l'écriture étoit si notoirement usité dans la Grèce? De plus, sa phrase contiendroit en ce sens une autre contradiction manifeste. Bérose, selon lui, donne deux siècles de moins que ne fait Épigène ; & cependant, comme il est de trois siècles antérieur au temps d'Épigène, son calcul

remonteroit à un ſiècle de plus que celui d'Épigène, ſi chacun d'eux avoit voulu dater de ſon propre temps. Ceci, ce me ſemble, ſuffit pour faire voir combien Dodwell s'éloigne de la vrai-ſemblance, quand il donne ce paſſage de Pline pour montrer que les calculs de Béroſe ne remontoient pas au-delà de l'ère de Nabonaſſar. On a ſi bien ſenti que ce ne pouvoit être ici la penſée de Pline, qu'on a cru que le mot *mille* avoit été oublié, & qu'il falloit y lire *ſept cens vingt mille* & *quatre cens quatre-vingt-dix mille*, au lieu de *ſept cens vingt* & de *quatre cens quatre-vingt-dix*. Le ſens très-naturel & beaucoup plus conſéquent que je donne au texte, diſpenſe d'y faire une telle correction, qui rend le raiſonnement de Pline vicieux à force d'excès & de trop prouver. Auroit-il ſongé à mettre une antiquité de ſept mille deux cens ſiècles en parallèle avec celle de Ménon & de Phoronée? Ce n'eſt pas que la correction ne ſoit d'ailleurs ingénieuſe. Elle paroît née de la réflexion de l'auteur, *ex quo apparet æternum litterarum uſum;* d'autant mieux que Béroſe commençoit ſon hiſtoire par les temps fabuleux des Chaldéens, qu'il faiſoit remonter à une prodigieuſe antiquité. Cicéron ſe moque de cette vaine antiquité des Chaldéens qui, au temps d'Alexandre, ſe vantoient aux étrangers d'avoir une ſuite chronologique de quatre cens ſoixante-dix mille ans, fondée ſur des monumens & ſur des obſervations céleſtes: cependant ſon frère Q. Cicéron ne s'éloigne pas de la regarder comme réelle ou du moins comme probable. Mais elle eſt aſſez démentie par l'autorité de Calliſthène, Philoſophe ſavant & judicieux, qui a vérifié le fait, non à la légère, mais de deſſein prémédité, pour en rendre compte à ſon oncle Ariſtote, qui l'en avoit chargé. De plus, comment imaginer qu'il eût pû ſe tromper ſur une choſe publique, gravée en brique dans la ville même de Babylone, où il étoit. Ce qu'il en dit, quadre avec le rapport de Pline, qui de ſon côté n'a vrai-ſemblablement voulu faire porter l'antériorité qu'il adjuge aux Orientaux, que ſur leurs monumens non douteux. Ainſi, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer que le trait *mille* ait été omis dans Pline au

Dodwell. Diſſert. Cyprianic.

V. Perizon. orig. Bab. c. 1 & 2. Schroer. Imper. Bab. & Nin. ſect. 15, 27.

Cicer. Divinat. loc. cit.

chiffre 490, je ne puis m'empêcher de dire que le rapport qui se trouve entre le récit de Callisthène, celui de Bérose cité par Pline, tel que je l'interprète ici, & la construction de la tour astronomique, forment à la fois une très-bonne preuve de l'explication que je donne au texte de Pline, & une démonstration certaine de la vérité du calcul que j'emploie ici pour le règne de Bélus, par la rencontre parfaite de deux choses aussi peu analogues entr'elles, que le sont la construction de la tour & l'établissement de Phoronée en Grèce.

Remarquons encore que c'est vainement qu'on croit infirmer le rapport de Callisthène, en disant que Ptolémée ne rapporte point d'observations astronomiques des Chaldéens, plus anciennes que l'ère de Nabonassar. Il s'est écoulé tant d'années entre Callisthène & Ptolémée, que les mêmes monumens, qui subsistoient au temps du premier, ne pouvoient manquer d'être en partie détruits au temps du second, sur-tout à Babylone, ville dès long-temps négligée, & devenue tout-à-fait déserte, depuis qu'après la mort d'Alexandre ses successeurs la laissèrent exprès tomber entièrement en ruine. Je me réserve de répondre dans la suite de cet ouvrage à l'autre objection faite à Callisthène, tirée de ce que Nabonassar avoit, dit-on, fait supprimer la mémoire de tous les faits antérieurs à son règne.

Je me bornerai à ces preuves chronologiques, que je pourrois multiplier davantage en comparant un plus grand nombre de dates & de synchronismes étrangers, si les discussions de ce genre n'étoient aussi fatiguantes pour le lecteur que pour l'écrivain. Je me suis sur-tout attaché à la principale, tenant pour principe incontestable, que le temps de Nimrod, la jeunesse de Phaleg, l'origine de la puissance Babylonienne, la construction de la tour de Bélus, & la première des observations astronomiques étant des choses co-incidentes en un même temps, celui d'entre les anciens historiens d'Assyrie, dont les dates sont d'accord avec tous ces points, est celui qui mérite la préférence sur tous les autres; une telle réunion prouvant la vérité de son rapport. Je le trouve dans Jule Africain,

Africain, dont le canon chronologique, & la date qu'il y donne du règne de Bélus, s'accordent avec les calculs de la Vulgate, & avec le rapport de Callisthène, trois choses très-séparées l'une de l'autre, & dont la rencontre n'est, à coup sûr, rien moins qu'un effet du hasard. Elle indique que Jule Africain a tiré son canon de Bérose, plus exact & mieux instruit encore que Ctésias de l'histoire de son propre pays; de Bérose, dont le calcul cité par Pline concourt d'une manière si juste avec ceux de Callisthène & de la Vulgate. Elle montre qu'après l'avoir suivi pour le règne de Bélus, on ne peut mieux faire que de le suivre aussi pour ceux de ses successeurs, dont le catalogue n'est pas une fiction en l'air, une invention faite à plaisir par le seul Ctésias, comme les partisans du nouveau système chronologique le prétendent sur un mot assez peu concluant d'Hérodote, sur un seul chiffre peut-être fautif; ce qui est en vérité un moyen fort court qu'ils ont trouvé pour se tirer d'affaire. « Mais, dit le Père Pétau, s'il y a de l'obscurité dans les premiers temps des an- « tiquités Assyriennes, si les auteurs s'accordent peu sur les « dates, ils sont du moins d'accord, par tout ce qu'ils en disent, « que cette puissance est d'une haute antiquité. » On a néanmoins tout d'un coup pris en gré, dans ce siècle moderne, de raccourcir tous les anciens temps connus. On s'est mis à nier des faits que les anciens écrivains avoient bonnement regardés comme véritables pendant vingt siècles de suite plus voisins des temps dont il s'agit. L'envie d'établir un sentiment nouveau & de devenir chef de secte, a jeté des Savans de la première classe dans cette opinion, que le goût dominant du pyrrhonisme historique a presque par-tout mise à la mode. Elle paroît s'être fondée sur l'autorité du chevalier Marsham & d'Usserius, deux des plus habiles hommes du monde; quoiqu'un homme bien moins célèbre que ces deux-ci (Genebrard, archevêque d'Aix) en soit le véritable auteur. Le grand Newton lui-même l'a favorisée par de nouvelles hypothèses d'un autre genre, qui sont bien éloignées de prouver autant, qu'il peut l'avoir cru d'abord, faute

Petav. Doctr. temp. IX, 13.

d'avoir suffisamment approfondi cette matière, dont il n'a jamais fait son étude principale *(k)*. On s'est récrié sur la force de certaines objections, comme si tous les sentimens n'avoient pas ici leurs difficultés; comme si le système qu'on veut mettre en vogue n'en avoit pas lui-même en plus grand nombre, & de plus insolubles que celui qu'on attaque: *optimus ille est qui minimis urgetur.* En pareil cas il est toûjours aisé de détruire l'édifice d'autrui & difficile de garantir le sien de toute part d'un pareil fort. C'est à quoi cependant Desvignoles s'est appliqué avec tout le succès qu'on avoit lieu d'attendre d'un écrivain aussi instruit qu'exact & judicieux

(k) Les erreurs des grands hommes ont toûjours quelque chose de séduisant par le degré de probabilité qu'ils savent donner à leurs paradoxes: souvent même elles ont quelque chose d'instructif pour ceux qui observent la marche singulière de leur esprit, qui démêlent la suite de leurs vûes, & des routes qu'ils ont tenues pour s'égarer. Le système chronologique de Newton, quoique peu conforme à la vérité historique, ne peut cependant avoir été produit que par un puissant génie tel que le sien, qui ne concevoit que de hautes & vastes idées, qui savoit saisir à la fois tout son objet avec des vûes générales & métaphysiques. Il a regardé l'Histoire en Physicien. Il a pris la pensée de soûmettre à ses calculs le récit de tous les anciens écrivains: mais cet homme célèbre, absorbé dans ses études mathématiques, n'avoit pas pris une connoissance assez détaillée de l'Histoire ancienne, dont une idée plus profonde lui auroit fait voir des résultats trop souvent contraires à ceux qu'il veut tirer. Il est vrai que c'est contre son aveu que ce système a été publié. Il vit avec peine que l'on eût, sans son consentement, imprimé en langue Françoise un ouvrage qu'il ne regardoit lui-même que comme un délassement de ses travaux ordinaires, & que comme une hypothèse non encore suffisamment éclaircie: incertain si, après lui avoir donné toute la forme dont elle étoit susceptible, il la rejetteroit ou la publieroit comme une invention digne de son auteur. Newton n'avoit point encore pénétré autant qu'il l'auroit dû, & qu'il comptoit le faire sans doute avant que de publier lui-même sa chronologie, dans l'histoire des anciennes nations d'Orient: content jusqu'alors de s'être instruit des idées des Grecs, peuple glorieux, ignorant & menteur, qui ne fait autre chose que tout rapporter à lui-même; il a rassemblé, il a comparé un certain nombre de faits particuliers rapportés par les Grecs, dont il tire des inductions très-fines & des synchronismes, qui lui servent à lier, avec la narration des Grecs, toutes ses idées sur les diverses monarchies orientales. En les arrangeant avec tout l'art imaginable, il en forme le plus ingénieux système chronologique, qu'on nous ait jamais présenté: il prétend démentir le récit de toute l'antiquité, & restreindre la durée des empires & nos connoissances historiques, plus même que ses compatriotes ne l'avoient fait avant lui.

critique. Il s'est plus attaché à miner les attaques des adversaires de l'ancienne chronologie, à montrer le peu de fondement de ce qu'ils lui opposoient, qu'à les poursuivre eux-mêmes dans leur poste mal assuré. Je n'ajoûterai à ce qu'il dit sur la thèse en question, qu'une considération générale qui nous doit porter à croire que, dans les siècles reculés, loin qu'il faille abréger les temps en rapprochant les évènemens les uns des autres, il seroit conforme à la droite raison de les juger plus distans que nous ne le croyons. L'histoire ancienne fait, pour ainsi dire, à nos yeux l'effet d'une perspective où les intervalles disparoissent dans le lointain. Nous jugeons sainement de la distance entre les objets voisins de notre vûe: mais ceux qui se trouvent hors de sa portée, semblent se toucher, quoique réellement séparés par des intervalles d'autant plus grands, que l'objet se trouve plus éloigné du spectateur. Il en est des faits à peu près comme des choses; & l'on admettra d'autant plus volontiers cette comparaison, qu'on aura plus souvent remarqué que les idées s'arrangent moralement dans notre cerveau, presque de la même manière que les choses nous paroissent physiquement disposées dans la Nature.



REMARQUES *SUR* *L'ANCIENNE ANNÉE DES JUIFS,* *ET SUR* *LA CÉLÉBRATION DE LEUR PÂQUE.*

Par M. GIBERT.

21 Juin 1757. NOUS entendons communément par *année solaire*, l'intervalle de temps dans lequel le Soleil parcourt ou paroît parcourir le *Zodiaque*; & par *année lunaire*, un certain nombre de lunaisons, adapté à la durée de l'année solaire: d'où il suit (& il faut bien y prendre garde) que l'usage de l'année lunaire suppose la connoissance de l'année solaire.

L'année solaire est de trois cens soixante-cinq jours & un peu moins de six heures: nous n'avons pas besoin ici d'une plus grande précision. On fait l'année lunaire de douze lunaisons : elles ne comprennent à la vérité que trois cens cinquante-quatre jours & un peu moins de neuf heures; mais pour regagner les dix à onze jours qu'il y a de plus dans l'année solaire, on intercale de temps en temps une treizième lunaison dans l'année lunaire, au moyen de quoi on la ramène au même point à peu près que l'année solaire.

Moyse a connu & employé ces deux sortes d'années.

1.° Quant à l'année solaire, je pense que c'est celle qu'il emploie dans le calcul de l'année du déluge, & qu'il s'y sert de mois égaux de trente jours chacun, comme il résulte de ce qu'il compte cent cinquante jours pour les cinq mois écoulés depuis le 17 du second mois auquel commença le déluge, suivant le texte hébreu, jusqu'au 17 du septième mois auquel les eaux commencèrent à décroître, & l'Arche s'arrêta au dessus des montagnes d'Arménie, suivant le même texte. Les Septante datent le commencement du déluge du

Genes. c. 7, v. 11 & 24, c. 8, v. 4.

27 du ſecond mois, & le décroiſſement des eaux du 27 du ſeptième mois; ce qui ne fait toûjours que cinq mois pour les cent cinquante jours. Les verſions Syriaque, Arabe & Samaritaine, & la paraphraſe d'Onkelos, ſuivent le texte Hébreu. Joſèphe & les Pères Grecs ſuivent les Septante, & il importe peu en cette occaſion qui on préfère, puiſque le réſultat en eſt le même. Il eſt vrai que la Vulgate, après avoir marqué la date du commencement du déluge, comme le texte Hébreu, c'eſt-à-dire au 17 du ſecond mois, ſuit les Septante pour la date du décroiſſement des eaux, c'eſt-à-dire, la met au 27 du ſeptième mois; en ſorte que les cent cinquante jours, qui ſont comptés de l'un à l'autre, devroient comprendre cinq mois & dix jours: mais je ne crois pas qu'on doive ni qu'on puiſſe raiſonnablement s'arrêter à cette leçon mi-partie de la verſion de S.t Jérôme, tant parce qu'elle s'écarte également des deux textes originaux, que parce que les cent quarante jours qui en réſultent pour les cinq mois, & qui donnent vingt-huit jours pour chaque mois, ne conviennent avec aucune diviſion connue, ni de l'*année ſolaire*, ni de l'année lunaire.

Je ſais ce qu'on peut oppoſer, & ce que diſent les commentateurs de l'Écriture ſainte à ce ſujet; mais en vérité il faudroit avoir bien du temps à perdre pour s'amuſer à diſcuter toutes les difficultés dont ils s'embarraſſent dans les choſes les plus ſimples & les plus claires. Quelques-uns prétendent, par exemple, que les cent cinquante jours du déluge ne doivent pas ſe terminer au dix-ſeptième jour du ſeptième mois, parce que, ſuivant eux, ces cent cinquante jours ſont ſeulement la durée de l'accroiſſement des eaux, & que le dix-ſeptième jour du ſeptième mois, eſt celui auquel l'Arche s'arrêta ſur le ſommet du mont Ararat ou des montagnes d'Arménie. Or, diſent-ils, les eaux ayant ſurpaſſé ces montagnes de quinze coudées, ce ne peut être que pluſieurs jours après que les eaux eurent commencé à décroître, que l'Arche s'y arrêta: mais ce raiſonnement ne décèle que l'ignorance, ou tout au moins le peu d'attention de ceux qui le font; car il eſt facile de

voir que l'Arche, par ſa forme, ſa grandeur & ſa charge, ne devoit pas tirer moins de quinze coudées d'eau : d'où il ſuit 1.° que, pour ſe porter au deſſus du mont Ararat, il falloit qu'il y eût quinze coudées d'eau au deſſus de cette montagne; 2.° qu'étant arrivée ſur cette montagne, ſur laquelle il n'y avoit, aux termes de l'Écriture, que ces quinze coudées d'eau, ſon fond pouvoit ou pluſtôt devoit toucher au ſommet de la montagne, & que par conſéquent les eaux ne croiſſant plus, elle dut s'y arrêter.

Et en effet, Moyſe dit formellement lui-même que ce ne fut que près de deux mois & demi après, & le premier du dixième mois, que les ſommets des montagnes parurent, *at verò aquæ ibant & decreſcebant uſque ad decimum menſem, decimo enim menſe primâ die menſis apparuerunt cacumina montium.* Le ſommet du mont Ararat n'étoit donc pas découvert à ſec, lorſque l'Arche s'y arrêta le 17 du ſeptième mois. En un mot, ſi outre les cent cinquante jours que Moyſe donne à l'accroiſſement, il s'eſt encore paſſé pluſieurs jours juſqu'au 17 du ſeptième mois, il s'enſuivra que les cinq mois, qui ſont depuis le 17 du ſecond mois juſqu'au 17 du ſeptième, auroient chacun plus de trente jours, & par conſéquent ne ſeroient pas des mois lunaires, & appartiendroient toûjours à une année ſolaire. Mais en voilà aſſez ſur cette difficulté, que je n'ai cru devoir relever qu'en faveur de ceux qui ſe laiſſent impoſer par le ton ou l'étalage des Commentateurs. Je reviens au texte ſacré, duquel il réſulte tout naturellement que les eaux ont crû pendant cent cinquante jours, & que ces cent cinquante jours ayant commencé au 17 du ſecond mois, & fini au 17 du ſeptième, font cinq mois, qui ſont par conſéquent de trente jours chacun.

La diviſion en mois égaux de trente jours, eſt la diviſion de l'année ſolaire des Égyptiens. Les ſavantes recherches de M. de la Nauze ſur l'hiſtoire de leur calendrier, qu'on trouve dans les volumes XIV & XVI des Mémoires de l'Académie, me diſpenſent d'entrer à ce ſujet dans un grand détail; & je profite des lumières qu'il a répandues ſur cette matière,

pour en donner ici une idée générale. Les Égyptiens prétendoient avoir les premiers connu la durée de la révolution du Soleil autour du Zodiaque, & réglé ſur cette durée celle de leurs années ſolaires, qui étoient de deux ſortes; ſavoir, 1.° une qui étoit exactement réglée ſur la révolution du Soleil, & déterminée probablement par les obſervations des Aſtronomes; en ſorte qu'on n'en comptoit le commencement ou la fin que du moment où le Soleil partoit d'un certain point du Zodiaque, ou y revenoit. Ils compoſoient cette année de douze mois de trente jours chacun, & de cinq jours & environ ſix heures de plus qu'ils ajoûtoient à la fin de douze mois, juſqu'à ce que le Soleil eût atteint le point du zodiaque où ils faiſoient commencer ſon cours. Cette année ne s'écartant jamais de la révolution ſolaire, étoit fixe, & gardoit immuablement l'ordre & les termes des ſaiſons.

2.° Une année compoſée de trois cens ſoixante-cinq jours préciſément, c'eſt-à-dire de douze mois & de cinq jours épagomènes; en ſorte qu'étant plus courte tous les ans de près de ſix heures que l'année fixe, elle avoit tous les quatre ans preſque un jour de moins que quatre années fixes, & retrogradoit ainſi, en quatorze cens ſoixante ans, par tous les jours de l'année fixe, ce qui la rendoit en quelque ſorte vague & mobile.

Au rapport de Geminus, qui vivoit environ cent ans avant l'ère vulgaire, ils avoient imaginé cette ſeconde ſorte d'années, afin que les fêtes fuſſent ſucceſſivement célébrées dans toutes les ſaiſons.

Gem. elem. aſtron. in Uranol. Petav. p. 33.

On ne peut pas douter que les Égyptiens ne connuſſent très-anciennement, & avant l'établiſſement de leur année vague, la néceſſité d'ajoûter quelques heures de plus aux trois cens ſoixante-cinq jours de l'année, pour la retenir dans les mêmes termes que la révolution du Soleil. Le motif même de l'établiſſement de leur année vague, que nous apprend Geminus, exige tout ſeul qu'ils connuſſent que cette année étoit plus courte d'un quart de jour que la révolution ſolaire, puiſqu'autrement ils n'auroient pû prévoir que leurs fêtes

attachées à cette année, parcouroient fucceffivement toutes les faifons en quatorze cens foixante ans.

Quelques Savans ont cru que l'année vague étoit feule ufitée & connue dans le peuple, & que l'année fixe étoit un fecret & un myftère des prêtres Égyptiens. Je penfe, avec d'autres, que cette dernière étoit leur véritable année civile ou politique, & que l'ufage de l'année vague étoit réfervé pour les fêtes. Quoi qu'il en foit, car ce n'eft pas de quoi il s'agit ici, Moyfe qui étoit, comme on fait, inftruit dans toute la fcience des Égyptiens, admit l'ufage de l'année folaire fixe chez les Hébreux. Je ne vois aucun fondement à l'opinion de quelques modernes qui ont cru que l'intercalation des épagomènes n'étoit pas encore établie en Égypte au temps de Moyfe, ni connue du légiflateur des Juifs. La correfpondance des mêmes mois aux mêmes faifons de l'année, après les quarante ans que les Ifraëlites pafsèrent dans le défert, prouve invinciblement, à ce que je crois, que cette intercalation, qui ramenoit continuellement le commencement de l'année au même point, ne pouvoit être ignorée chez les Juifs, puifqu'autrement les mois du printemps fe feroient trouvés entièrement dérangés, & reportés dans l'automne au bout de quarante ans; au lieu qu'il eft conftant, par le commencement du livre de Jofué, que le premier mois appartenoit au printemps, lorfque ce Général paffa le Jourdain, comme au temps de la fortie d'Égypte.

C. 3, v. 15, c. 4 & 5.

Pour l'ufage de l'année lunaire, voici comme je le prouve: Moyfe rapporte que les Hébreux mangèrent la Pâque le 14 du premier mois; ils reçurent la Loi fur le mont Sinaï cinquante-deux jours après, les deux termes compris. C'eft fur quoi on ne peut former aucune difficulté raifonnable; ces cinquante-deux jours ajoûtés aux treize du premier mois qui précédèrent la Pâque, font foixante-cinq jours qui s'écoulèrent depuis le premier jour du premier mois jufqu'à celui où la loi fut donnée. Ce dernier étoit le 6 du troifième mois; car les Ifraëlites étant arrivés, comme dit Moyfe, le 3 du troifième mois au pied du mont Sinaï, Dieu leur ordonna le

Exod. c. 12, v. 6, & Levit. c. 23, v. 5, 6, 15, 16.

Exod. c. 19, v. 1, 9, 10 & 11.

le quatrième de se préparer ce jour-là même & le lendemain, c'est-à-dire le quatrième & le cinquième : il leur donna sa loi le sur-lendemain qui étoit par conséquent le sixième de ce mois. Or en retranchant ces six jours des soixante-cinq, il en restera cinquante-neuf pour les deux mois précédens, ce qui ne donne que deux mois lunaires de vingt-neuf jours & demi chacun : donc Moyse compte ici par lunaisons, & emploie l'année lunaire.

Peut-être Moyse substitua-t-il cette année lunaire à l'année vague des Égyptiens ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il la consacra à la célébration des fêtes, comme l'année vague y étoit destinée en Égypte.

Il n'est pas douteux qu'il ne la fît commencer au printemps ; mais quelle règle suivoit-on pour en retenir le commencement à cette saison, & la faire quadrer au cours annuel du Soleil ? Il paroît constant qu'anciennement, & avant Hillel, qui introduisit chez les Juifs, vers le milieu du IV.e siècle de l'ère Chrétienne, la forme d'année & l'usage des cycles qu'ils suivent à présent, ils ne régloient leurs mois lunaires que sur l'apparition de la nouvelle Lune ; & lorsque l'obscurité ou les nuages leur en déroboient la vûe, ils avoient pour règle de compter pour premier jour de la lunaison, le 31 depuis la précédente ; ou, suivant un passage du Thalmud, *De emend. temp. l. II, cap. 11.* cité par Scaliger, ils s'en tenoient à une éphéméride, c'est-à-dire apparemment aux tables & calculs de leurs Astronomes. Ainsi ils n'avoient point la méthode de faire leurs mois lunaires, tantôt de vingt-neuf, & tantôt de trente jours, en recueillant tous les deux mois les heures dont chaque lunaison excède le nombre de jours dont elle est composée : ils n'avoien donc pas non plus de période ni de cycle qui déterminât leurs intercalations.

Cela supposé, je crois qu'ils n'avoient d'autre méthode, pour retenir leur année lunaire au printemps, que d'en compter toûjours le premier mois de la première nouvelle Lune qui se rencontroit après l'équinoxe.

Tout ce que nous pouvons recueillir, soit des traditions

Judaïques, ſoit des diſputes des premiers Chrétiens ſur la célébration de la fête de Pâque, c'eſt que le quatorzième de la première nouvelle Lune, c'eſt-à-dire la pâque des Juifs avant la ruine de Jéruſalem & leur diſperſion, étoit toûjours, & même devoit être ſuivant la loi (νενομοθέτηται) poſtérieur à l'équinoxe du printemps: c'eſt ce qui nous eſt formellement atteſté par Pierre, évêque d'Alexandrie, qui ſouffrit le martyre ſous l'empire de Dioclétien, dans un fragment rapporté à la tête de la chronique paſchale. Il ſemble que la même choſe réſulte d'un paſſage de Josèphe, où il dit que la Pâque ſe célèbre le 14 du premier mois lunaire, après que le Soleil eſt dans le ſigne du Bélier: car l'entrée du Soleil dans le Bélier étant le terme de l'équinoxe du printemps; ſi la Pâque ne devoit ſe célébrer qu'après que le Soleil étoit dans le Bélier, elle ne devoit ſe célébrer qu'après l'équinoxe. Or cela ne pouvoit être obſervé que de deux manières, ou en ſuivant la méthode que je dis, ou en prenant pour première nouvelle Lune celle qui ſe trouvoit la plus voiſine de l'équinoxe du printemps. Mais cette dernière méthode ne s'applique pas bien à toutes les anciennes pâques des Juifs que nous connoiſſons; en ſorte que ceux qui la ſuivent ſont obligés de dire qu'on y dérogeoit quelquefois, & qu'on retardoit la Pâque d'un mois entier. La première s'applique également à toutes, & par cette raiſon je la crois préférable.

Ant. l. III, c. 10.

Nous avons dans Josèphe la détermination de trois fêtes de Pâques, dans trois années Juliennes, que je crois bien conſtantes; & on ne peut pas ſoupçonner que Josèphe ſe ſoit trompé ſur cette détermination, non ſeulement à cauſe des connoiſſances qu'il a dû avoir comme Juif & comme Prêtre, mais encore parce qu'il s'agit de trois Pâques célébrées de ſon temps & ſous ſes yeux.

Mais avant que d'aller plus loin, il eſt important & néceſſaire de déterminer ici de quels mois ſe ſert Josèphe dans les livres de la guerre des Juifs. Les noms ſont ceux des mois Syromacédoniens: mais au temps de Josèphe, & depuis que la Syrie étoit ſujette aux Romains, on s'y ſervoit de ces noms

Uſſer. de Maced. & Aſian. anno ſol. cap. 1, circa finem.

pour désigner des mois Juliens; & Scaliger, Calvisius, Usserius ont cru que Josèphe avoit suivi cet usage, & désigné les mois Juliens par les noms des mois Syromacédoniens. D'autres Savans, dont l'autorité n'est pas moindre, comme le P. Pétau & le cardinal Noris, ont embrassé une opinion contraire, & prétendent que Josèphe désigne par ces noms les mois lunaires des Juifs. Le sentiment des premiers est celui que j'ai suivi, parce qu'il m'a paru fondé sur des preuves auxquelles je ne vois point qu'on puisse résister. Je vais les développer, & répondre à ce qu'on y a opposé, pour ne laisser aucun scrupule sur ce que j'ai à dire au sujet de la détermination des Pâques que nous trouvons dans l'historien Juif.

Je commence par montrer que les mois employés par Josèphe sont des mois solaires.

On en trouve une première preuve dans les dix jours que Josèphe compte depuis & compris le 30 du mois *gorpiæus*, jusques & compris le 8 du mois *hyperberetæus*, dans le récit qu'il fait de la défaite de Cestius devant Jérusalem. En effet si, les deux termes compris, il y a eu dix jours du 30 *gorpiæus* au 8 *hyperberetæus*, il faut nécessairement que le mois *gorpiæus* ait eu trente-un jours, & par conséquent que ce fût un mois solaire.

L. II, de la guerre des Juifs, c. 19.

La pluspart de ceux qui ne veulent pas reconnoître dans Josèphe des mois Juliens, ont fait tous leurs efforts pour retrancher quelque chose de ces dix jours: mais le cardinal Noris, de meilleure foi, convient qu'il est impossible de ne les y pas compter d'après la narration de Josèphe. Les Romains commencèrent, suivant cette narration, le siége de la ville le 30 de *gorpiæus*, & formèrent sans succès différentes attaques pendant cinq jours (πέντε ἡμέραις): le jour suivant, c'étoit bien le sixième, nouvelle tentative que Cestius juge plus à propos d'abandonner; il rentre dans son camp de Scopos, & y passe la nuit; il s'avance le lendemain 7 pour recommencer son attaque; mais il est repoussé, mis en fuite, & poursuivi jusqu'à Gabaon: il y demeure deux jours (δύο ἡμέρας), savoir, ce même jour-là & le suivant, c'est-à-dire, le 7 & le 8.

De epoch. Syromaced.

Le troisième jour depuis qu'il étoit à Gabaon (τῇ τρίτῃ δὲ); le neuvième par conséquent du siége, il prend tout-à-fait le parti de la retraite, & se met en marche; mais il est coupé par les Juifs. Il ne fait que trois ou quatre milles, & ayant feint de camper & de vouloir s'arrêter, il profite de la nuit qui survient pour se sauver, laissant quatre cens hommes dans son camp pour couvrir sa retraite & amuser les Juifs. Le matin, c'étoit bien le dixième jour, les Juifs s'apercevant de son départ, attaquent & taillent en pièces les quatre cens hommes qu'il avoit laissés dans son camp, le poursuivent, l'atteignent: il est obligé de leur abandonner une partie de ses bagages & ses machines de guerre; & les Juifs reviennent à Jérusalem chargés de dépouilles. Cela se passa, ajoûte Josèphe, le 8 du mois de *dius*.

Le cardinal Noris a certainement bien raison de reconnoître qu'on ne peut soustraire un seul de ces dix jours, tous clairement & bien précisément distingués & caractérisés dans l'historien Juif: mais entraîné par son préjugé, plustôt que de reconnoître en cet endroit un mois solaire dans Josèphe, il aime mieux dire que cet écrivain s'est trompé, ou que son texte est fautif, quant au jour indiqué du mois *dius*, & qu'il y faut lire le 9 au lieu du 8.

Il seroit sans doute facile, avec une pareille solution, de trouver à peu de frais dans Josèphe tel mois que l'on voudroit: mais, en bonne critique, il faut partir de son texte tel qu'il est, quand rien n'oblige d'y admettre des fautes, quand rien ne prouve & ne fait même soupçonner qu'il soit corrompu; & non pas le corriger arbitrairement, pour bâtir sur la correction qu'on y aura faite, le systême qui accommode le plus. Le texte de Josèphe dans tous les manuscrits, dans toutes les éditions, dans l'ancienne version de Rufin porte uniformement le 8 du mois *dius*: la narration de l'historien compte clairement & distinctement dix jours depuis le 30 du mois *gorpiæus* jusqu'au 8 du mois *dius*, les deux termes compris: donc le mois *gorpiæus* qu'emploie Josèphe avoit trente-un jours; donc c'étoit un mois solaire.

Liv. VI de la guerre des Juifs, c. 8.

Les dix-huit jours que Josèphe compte ailleurs, depuis &

compris le 20 *lous* jufqu'au 7 *gorpiæus* exclufivement, exigent encore néceffairement que le mois *lous* en eût 31, & par conféquent fût un mois folaire.

Que le 20 *lous* foit compris dans les dix-huit jours en queftion, & que le 7 *gorpiæus* en foit exclus, c'eft ce qui réfulte de ce qu'il s'agit du temps que les Romains mirent à conftruire leurs machines pour le fiége de Jérufalem. Or Josèphe dit d'un côté qu'ils commencèrent à y travailler le 20 *lous*, ce qui renferme néceffairement ce jour dans le nombre de ceux qu'ils y employèrent; & d'un autre côté, que les ayant achevées en dix-huit jours, ils en firent ufage le 7 *gorpiæus*, ce qui diftingue manifeftement ce dernier du temps de la conftruction des machines.

Deux raifons ne permettent pas de chicaner fur la vérité de l'exclufion du 7 *gorpiæus*: la première eft puifée dans le ftyle même de Josèphe; car dans une expreffion abfolument pareille, dont il fe fert en un autre endroit, on eft affuré qu'il exclut le dernier terme: c'eft en parlant des plates-formes que les Romains élevèrent contre Jérufalem. « On les commença, dit-il, le 12 *artemifius*, & elles furent finies en dix-fept jours, le 29 du même mois » où il eft évident que le 29 n'eft pas compris dans les dix-fept jours, puifqu'il eft le dix-huitième depuis & compris le 12. La feconde eft qu'ici en particulier il eft conftant que le 7 *gorpiæus* ne fut point employé à la conftruction des machines, puifque ce fut le jour où l'on s'en fervit & où l'on exécuta l'attaque générale, dans laquelle, après un combat opiniâtre & qui dura tout le jour, les Romains fe rendirent enfin fur le foir maîtres de Jérufalem.

Voici encore une troifième preuve que les mois qu'emploie Josèphe font folaires. Se trouvant affiégé dans Jotapat, il annonça aux habitans que la ville feroit prife le quarante-feptième jour du fiége; c'eft un fait qu'il répète de la même manière deux ou trois fois, fixant toûjours la prife de cette ville au quarante-feptième jour du fiége, ou, comme il s'exprime en un de ces endroits, après le quarante-feptième jour du fiége,

c'eſt-à-dire le quarante-ſeptième jour étant commencé. Le ſiége fut entrepris le 17 *artemiſius*, dura tout le mois *dæſius*, & finit la nuit du premier *panemus*, à la dernière veille: pour trouver les quarante-ſept jours de Josèphe, il faut abſolument que ces mois ſoient ſolaires; car il n'y auroit & n'y pourroit avoir que quarante-cinq jours, ſi c'étoient des mois lunaires; encore, pour en trouver quarante-cinq, il faut ſuppoſer un des deux mois pleins, ou de trente jours; autrement on ne trouveroit que quarante-quatre jours bien juſtes. C'eſt donc infailliblement dans des mois ſolaires que Josèphe donne les termes de la durée du ſiége de Jotapat.

Je n'ignore pas que des Critiques ont cru qu'on ne trouveroit pas les quarante-ſept jours dont il s'agit, même dans des mois ſolaires; s'ils y euſſent fait un peu plus de réflexion, ils ſe ſeroient aperçûs que le calcul de Josèphe eſt de l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, tel qu'il étoit néceſſaire dans une prédiction: pour le comprendre, il faut ſe reſſouvenir d'abord que les Juifs commençoient leur jour au coucher du Soleil; au lieu que les Syromacédoniens, dont Josèphe emploie les mois, les commençoient au lever du Soleil: ainſi le jour que les Syromacédoniens comptoient le 17 d'*artemiſius*, avoit commencé pour les Juifs la veille, c'eſt-à-dire le 16 au coucher du Soleil, pour finir le 17 à pareille heure; quoique pour les Syromacédoniens le 17 n'eût commencé qu'au lever du Soleil, & qu'il dût comprendre & durer la nuit qui le ſuivoit. De même, le jour que les Syromacédoniens comptoient le premier de *panemus*, avoit commencé pour les Juifs la veille ou le 30 *dæſius* au ſoir, pour finir le lendemain au coucher du Soleil: mais pour les Syromacédoniens, le premier de *panemus* ne commença que le matin, & il comprit la nuit qui le ſuivoit. Ceux qui douteroient que les Syromacédoniens ou Josèphe euſſent compté les jours des mois Syromacédoniens d'un lever du Soleil à l'autre, peuvent aiſément s'en convaincre par le détail que cet hiſtorien fait de tout ce qui ſe paſſa le 7 de *gorpiæus*, lors de la priſe de Jéruſalem. Car il rapporte que les Romains ayant ceſſé le carnage ſur le ſoir

de ce jour, le feu qui étoit dans la ville, s'accrut pendant toute la nuit, & que le 8 du mois au Soleil levant toute la ville fut embrasée; où il est évident qu'il joint la nuit au 7, & qu'il ne fait commencer le 8 qu'après la nuit passée : κλείνοντες ἐπαύσαντο πρὸς ἑσπέραν. Ἐν δὲ τῇ νυκτὶ τὸ πῦρ ἐπεκράτει; φλεγομένοις δ' ἐπανέτειλεν Ἱεροσολύμοις ἡμέρα γορπιαίου μηνὸς ὀγδόη. *Ubi suprà.*

Depuis donc le 17 *artemisius* jusqu'au premier *panemus* il y a quarante-six jours accomplis; savoir, quinze qui restent d'*artemisius*, depuis & compris le dix-sept, en lui donnant trente-un jours; trente de *dæsius* & le premier de *panemus*: mais ces quarante-six jours étoient accomplis pour les Juifs le soir du premier *panemus*, & la nuit qui suit fut le commencement du quarante-septième jour; en sorte que Jotapat n'ayant été prise que cette nuit-là, à la dernière veille, ne fut véritablement prise, suivant les Juifs, qu'après le quarante-septième jour commencé, comme le dit Josèphe; & cependant toûjours, comme il l'assure encore, dans le premier de *panemus*, puisque cette nuit appartenoit au premier de ce mois, selon le style, si je puis parler ainsi, des Syromacédoniens.

Ainsi nul doute qu'on ne trouve bien dans la durée des mois solaires les quarante-sept jours du siége de Jotapat, depuis le 17 *artemisius* jusqu'à la nuit du premier *panemus*; & comme il n'y a aucun doute au contraire qu'il s'en faudroit plusieurs jours, & qu'il seroit impossible de les trouver avec des mois lunaires, on ne peut pas douter non plus que les mois Syromacédoniens employés par Josèphe dans les livres de la guerre des Juifs, ne soient des mois solaires.

Aussi la manière dont il les emploie dans ces livres, est-elle bien différente de celle dont il les emploie dans les livres des Antiquités. Il ne s'en sert jamais dans ceux-ci que pour expliquer les noms des mois Hébreux auxquels il rapporte les évènemens, ou bien il a soin d'avertir formellement qu'il les compte ou qu'il faut les compter suivant la Lune; ainsi quand il dit que les Juifs sortirent d'Égypte le 14 *xanthique*, il ajoûte κατὰ σελήνην: lorsqu'il dit que la Pâque doit être

immolée le 14 *xanthique*, il ajoûte de même κατὰ σελήνην. Il repète encore la même formule en parlant de la fête des Expiations, de celle de la Scénopégie au mois *hyperberetæus*, & de la mort d'Aaron au mois *lous*.

Mais dans les livres de la guerre des Juifs, il s'en sert absolument, sans les rapporter à des mois ni des Juifs, ni d'aucune autre nation; il s'en sert, dis-je, comme de mois en usage dans le pays où il vivoit, & au nom desquels on ne pouvoit pas se méprendre. *La guerre*, dit-il, *commença l'an 12 de l'empereur Néron, au mois* artemisius.... *Cela se passa le 6 de* gorpiæus.... *Je me jetai dans Jotapat le 21* artemisius. *Jérusalem fut prise la seconde année de Vespasien; le 8* gorpiæus, *&c.*

Or de cette seule manière d'employer les mois Syromacédoniens dans les livres de la guerre des Juifs, il suit qu'il les y emploie dans l'acception & suivant l'usage qu'ils avoient dans les pays où & pour lesquels il écrivoit; puisqu'autrement ce seroit une véritable faute de n'avoir pas averti qu'il les employoit dans un autre sens qu'on ne les entendoit communément, & d'une autre manière que les peuples dont il les empruntoit; & l'on peut d'autant moins présumer ici cette faute, que dans les livres des Antiquités, où il a réellement appliqué les noms de ces mois à des mois lunaires, il prend toûjours, comme on vient de le voir, toutes les précautions nécessaires pour qu'on ne puisse pas s'y tromper.

Cette observation mène naturellement à conclurre non seulement que ces mois étoient solaires, mais encore Juliens, puisqu'on est sûr que ces derniers étoient alors communément en usage en Syrie, & cela se trouve confirmé par deux ou trois remarques qui me paroissent décisives.

La première est que le jour où périt Jérusalem, huitième du mois *gorpiæus*, étoit un samedi ou jour du sabbat, au rapport de Dion. Or l'an 70 de l'ère vulgaire, le 8 du mois de septembre, auquel répond le mois de *gorpiæus* dans l'année Syromacédonienne Julienne, fut précisément un samedi.

Le Cardinal Noris, pour se tirer ici d'embarras, prétend qu'on

qu'on ne doit tenir aucun compte du témoignage de Dion: c'est ainsi, dit-il, que cet écrivain rapporte la prise de Jérusalem par Pompée à un jour de sabbat, & assure que l'observation du repos prescrit aux Juifs en ce jour-là, les ayant empêchés de se défendre, avoit facilité à Pompée la prise de leur ville. Or, continue le Cardinal Noris, ce qui prouve qu'il se trompe à cet égard, c'est qu'il y avoit alors long-temps que les Juifs avoient perdu ce scrupule, comme il résulte des livres des Macchabées, de Josèphe, &c. On voit que ce savant Antiquaire a recours ici à peu près à la même solution que ci-devant; & que lorsqu'un passage l'embarrasse, il croit en être quitte pour le corriger à son gré ou le rejeter. Cette méthode est commode; mais elle ne paroît pas digne d'un Critique aussi éclairé, ni capable de servir de fondement solide à quelque opinion que ce soit. D'ailleurs, quand Dion se seroit trompé sur ce qui a pû faciliter à Pompée la prise de Jérusalem, s'ensuivroit-il qu'il se fût trompé sur le jour auquel il dit si affirmativement que cette ville fut prise?

On peut aller encore plus loin, & l'on a la preuve que Dion ne s'est point trompé à cet égard, & que le jour où Pompée prit Jérusalem, étoit véritablement un samedi: la voici. Josèphe dit qu'il la prit le même jour, où vingt-sept ans après Hérode & Sosius s'en emparèrent. Dans ma dissertation sur la chronologie des Macchabées, j'ai prouvé que ce fut le 28 du troisième mois depuis celui de *tisri*, c'est-à-dire du troisième mois d'automne, le jour du jeûne solennel, qu'elle fut prise par Hérode; c'est donc aussi le 28 du troisième mois d'automne qu'elle le fut par Pompée: ce fut, au rapport de Josèphe, sous le consulat de Cicéron & d'Antoine; ce qui nous est confirmé par le concours de la mort de Mithridate, que Pompée apprit comme il marchoit à Jérusalem, & qu'il n'en étoit plus qu'à cinq ou six lieues. Or la nouvelle qu'il en envoya au Sénat, fut reçûe à Rome *(a)* sous le consulat de Cicéron, qui fit en conséquence, à ce qu'il assure lui-même, *Cic. in orat. de provinc. Consul.*

(a) Avant le 23 septembre de l'an 63, lorsque Cicéron défendoit Muréna, on savoit à Rome la mort de Mithridate.

ordonner des ſupplications de douze jours en l'honneur de Pompée.

Le conſulat de Cicéron commença le 20 octobre de l'an 64 avant l'ère vulgaire. Je ſais que les Conſuls n'entroient en charge qu'au premier janvier; mais le deſordre de l'année Romaine, avoit alors fait retrograder le premier janvier juſqu'au 20 octobre de l'année Julienne Proleptique. Une éclipſe de Lune, qui arriva, comme on l'apprend de Cicéron, pendant les féries Latines, c'eſt-à-dire dans le premier mois de ſon Conſulat, & qui eſt du 7 novembre à deux heures après minuit, ne peut laiſſer à cet égard le moindre doute.

C'eſt à l'automne où commença le conſulat de Cicéron & d'Antonius, qu'il faut rapporter la priſe de Jéruſalem par Pompée: car ſi on la renvoyoit à l'automne où il finit, elle ne ſeroit point arrivée ſous ce Conſulat, mais ſous le ſuivant, qui commença près d'un mois avant que le troiſième mois d'automne des Juifs commençât. D'ailleurs les vingt-ſept ans que Josèphe dit, qui s'écoulèrent d'une priſe à l'autre, exigent néceſſairement que la première ſoit arrivée en l'automne de l'an 64 avant l'ère vulgaire, la ſeconde étant arrivée à pareil jour dans l'automne de l'an 37. Le troiſième mois d'automne des Juifs, l'an 64, commença le 23 novembre Julien, & le 28 tomba au 20 décembre Julien, qui étoit préciſément cette année-là un ſamedi. Par conſéquent il eſt vrai, comme l'aſſure Dion, que Jéruſalem fut priſe par Pompée un jour de ſabbat. Ce que cet hiſtorien ajoûte, que l'obſervation de ce jour, à laquelle les Juifs ne voulurent pas manquer, fut cauſe que Pompée ne trouva aucun obſtacle pour s'en emparer, n'eſt point vrai ſans doute à la rigueur, parce que depuis la déciſion donnée à ce ſujet au temps des Macchabées, les Juifs ne faiſoient aucune difficulté de ſe défendre lorſqu'ils étoient attaqués; mais ils ſe faiſoient encore un ſcrupule d'attaquer & d'oppoſer leurs travaux à ceux de leurs ennemis; c'eſt ce qui fit que Pompée ayant pouſſé les ſiens ſans y être troublé, ſe rendit bien plus aiſément maître de Jéruſalem. Or en réduiſant, comme on le peut, Dion à

ce sens, il est exact, & ne dit que ce que Josèphe raconte au même sujet. « Les Romains, dit ce dernier, ne vinrent à bout de perfectionner leurs travaux, que parce qu'il nous est « défendu de vaquer à aucune sorte d'ouvrage le jour du sabbat; « sans cela les assiégés les eussent bien empêchés. Notre loi nous « permet bien de repousser dans ces saints jours un ennemi qui « nous attaque les armes à la main; mais elle ne nous permet pas « de nous opposer à ses travaux par des travaux contraires. »

Il est donc évident, à tous égards, que Dion, en assignant la prise de Jérusalem par Pompée à un jour de sabbat, ne s'est point trompé; & si la vérité de ce qu'il a dit à ce sujet, doit influer sur la foi qu'il mérite dans ce qu'il dit du jour où la même ville périt sous Titus, on ne peut se dispenser de l'en croire, & de reconnoître que le 8 *gorpiæus* fut cette année un jour de sabbat.

Une seconde remarque qui prouve que Josèphe emploie des mois Juliens, est qu'il date la fête des Azymes pour l'an 70 du 14 *xanthique*. Il est bien sûr que cette année le 14 avril étoit le 15 de la Lune, jour auquel étoit fixée la fête des azymes; ainsi on ne peut pas, ce semble, n'en pas conclurre que le mois *xanthique*, dans Josèphe, est le mois d'avril Julien.

Le cardinal Noris croit cependant encore pouvoir se débarrasser de cette preuve. La fête des Azymes est, dit-il, la pâque des Juifs, qui se célébroit le 14 de la Lune; & le 14 *xanthique* ne signifie ici dans Josèphe, que le 14 de la lune de *nisan*, ou du premier mois des Juifs. Pour prouver que la fête des Azymes est la pâque des Juifs, il cite un passage de S.t Luc, où l'Évangéliste dit que la fête des Azymes est appelée Pâque. Il indique aussi un passage de Josèphe auquel il donne le même sens; mais cette solution ne roule que sur une équivoque. Par le nom de Pâque on entendoit également le jour où l'on immoloit l'agneau pascal, qui étoit le 14 de la lune & n'étoit point fête, & le premier jour des Azymes, qui étoit le 15 de la lune & étoit fête; mais cela n'étoit point réciproque, & par la fête des Azymes on n'entendoit point le jour de l'immolation de la Pâque ou le 14 de la

lune, comme par le jour de l'immolation de l'agneau on n'eût pas pû entendre la fête des Azymes. Par conséquent lorsque Josèphe dit que la fête des Azymes fut le 14 *xanthique*, ce 14 n'est point & ne peut-être le quatorze de la lune, mais le 14 du mois solaire Julien, que les Syromacédoniens appeloient *xanthique;* & cela paroît d'autant plus certain que le 14 du mois solaire Julien dont il s'agit, se rencontre en effet, comme il a été dit, cette année-là même précisément avec le quinzième de la lune, auquel étoit attachée la fête des Azymes.

La grande réputation du cardinal Noris m'oblige de réfuter ici ce qui n'eût pas mérité d'être relevé, si tout autre que lui l'eût allégué, & de m'arrêter plus long-temps que je n'aurois voulu, sur une foule d'objections ou d'argumens frivoles, dont il a fait usage.

De la narration de Josèphe dans l'expédition de Cestius, il résulte naturellement que la fête de la Scénopégie fut célébrée cette année, qui étoit l'an 66 de Jésus-Christ, le 22 *hyperberetæus;* puisqu'il fait concourir le huitième jour d'après cette fête avec le 30 de ce mois, & en voici la preuve. Il raconte que Cestius s'étant avancé à Gabaon, à deux lieues environ (cinquante stades) de Jérusalem, les Juifs laissèrent là aussi-tôt la fête de la Scénopégie, qu'ils célébroient, & que sans s'embarrasser du repos qui leur étoit prescrit ce jour, le plus solennel des sept qui sont consacrés à cette fête, ils attaquèrent Cestius avec quelque succès; que Cestius s'arrêta ensuite trois jours sans agir; qu'Agrippa dans cet intervalle ayant fait faire aux Juifs des propositions qui mirent de la division entre eux, le général Romain en profita pour marcher à eux; qu'il les défit & les poursuivit jusqu'au lieu appelé Scopos, à un quart de lieue environ (sept stades) de Jérusalem. Il est bien évident, sans doute, que s'il ne demeura que trois jours dans le camp de Gabaon, le jour auquel il en sortit & où il attaqua & battit les Juifs, fut le quatrième depuis, & non compris le jour de la Scénopégie. Cestius s'arrêta encore ensuite trois jours à Scopos, sans rien entreprendre, dans

l'espérance que les Juifs se soûmettroient d'eux-mêmes; mais enfin le quatrième il entra dans la ville extérieure, avec son armée en ordre de bataille, & ce quatrième jour étoit, ajoûte l'historien, le 30 du mois *hyperberetæus*. Ces quatre jours donc joints aux quatre premiers en font huit, qui portent nécessairement la fête de la Scénopégie au 22 *hyperberetæus*. Donc le mois *hyperberetæus* n'étoit pas le mois lunaire où se célébroit cette fête, puisque c'étoit au 15 de la Lune qu'elle étoit attachée; de plus, le 22 de cet *hyperberetæus* a dû être le 15 d'une Lune; or c'est ce que l'on rencontre précisément cette année dans l'*hyperberetæus* de l'année Syro-macédonienne Julienne; c'est donc ce mois-là même qui est employé par Josèphe.

Mais le cardinal Noris retourne & bouleverse ici tellement les faits qu'il y trouve enfin un mois lunaire & le *tisri* des Juifs. Voici comme il arrange pour cela le récit de Josèphe. « La Scénopégie, dit-il, fut célébrée le 15 *tisri*, qui répondoit cette année-là au 22 septembre. Cestius arriva à Lidda le 18 « ou le 19 *tisri*, & y fut attaqué le 20 par les Juifs. C'étoit « le sixième jour de la fête & un jour de Sabbat. Cestius « s'arrêta trois jours, le 21, le 22 & le 23. Agrippa fit faire « quelques propositions aux Juifs, qui mirent la division entre « eux: Cestius en étant instruit les attaqua & les mit en fuite: « cela se passa en deux jours, le 24 & le 25. Le 26 Cestius « s'avança de Gabaon à Scopos, & y demeura trois jours, le « 27, le 28 & le 29; enfin le 30 il entra dans la ville. Ainsi « Josèphe, qui date son entrée dans la ville du 30 *hyperberetæus*, « ne désigne, continue le cardinal Noris, que le mois Juif « lunaire de *tisri*. »

Pour détruire toute cette hypothèse, il n'y a qu'à en retrancher ce que le cardinal Noris ajoûte gratuitement au récit de l'historien Juif, & rétablir quelques circonstances qu'il en retranche.

1.° Il suppose que Cestius n'arriva à Lidda qu'après que les premiers jours de la Scénopégie étoient déjà passés, & il se fonde sur ce que Josèphe dit, que Cestius n'y trouva personne,

parce que tout le monde étoit allé à Jérusalem pour la célébration de la fête: mais rien en cela ne prouve que la fête fût déjà avancée, ni même commencée; car si Cestius y arriva, par exemple, la veille de la fête, il n'y dut pas plus trouver de monde qu'il n'y en eût trouvé pendant la fête même, tout le monde devant déjà être parti pour se rendre à Jérusalem.

2.° Josèphe dit que lorsque Cestius se fut campé à Bethoron, les Juifs laissèrent la fête pour prendre les armes, & vinrent l'attaquer, sans s'embarrasser même du repos qui leur étoit prescrit ce jour, le plus solennel des sept qui étoient consacrés à la fête, ἦν γὰρ δὴ τὸ μάλιστα παρ' αὐτοῖς θρησκευόμενον σάββατον. Or le jour le plus solennel de la Scénopégie, & celui où le repos étoit inviolable, étoit sans aucun doute le premier; en vain le cardinal Noris, pour parer à cette difficulté fait du jour de l'attaque un samedi, Josèphe ne le dit pas; car pour le mot σάββατον dont il se sert en cette occasion, personne n'ignore qu'il désigne tout autre jour où le repos étoit prescrit aussi-bien que le samedi. Ainsi dans le Lévitique Moyse dit aux Juifs que la Scénopégie & le huitième jour d'après, leur sera un Sabbat ou repos, *die 1.° & die 8.° erit Sabbatum;* & ici ce mot peut d'autant moins s'appliquer au samedi, que Josèphe ajoûte que c'étoit un Sabbat plus solennel, ou même que c'étoit le Sabbat le plus solennel: or le Sabbat d'aucun samedi n'étoit plus solennel qu'un autre, au lieu que dans la Scénopégie le Sabbat du premier jour étoit le plus inviolable. *Dies primus vocabitur celeberrimus atque sanctissimus.*

Levit. c. 23, v. 35.

3.° Noris compte deux ou même trois jours de plus que n'en fournit le récit de Josèphe; car ce savant Cardinal en compte six depuis l'affaire de Bethoron jusqu'à l'arrivée de Cestius à Scopos, au lieu que Josèphe n'y en met que quatre, savoir trois pendant lesquels le général Romain s'arrêta, & le quatrième où il marcha aux Juifs, les chassa & les poursuivit jusqu'à Scopos. En effet, il faut prendre garde 1.° que le lieu où il s'étoit arrêté n'étoit qu'à une lieue & demie environ (quarante-trois stades) de Scopos; 2.° que puisqu'il ne s'arrêta que trois jours, il marcha & agit le quatrième, & qu'ainsi c'est

ce jour-là même qu'il arriva à Scopos. En effet, s'il n'y arriva que deux jours après, que devint-il pendant ce temps-là? Car il n'y a pas de milieu, ou il s'avança, & en ce cas il ne lui falloit pas une demi-journée pour s'y rendre; ou il ne fit aucun mouvement, & il s'arrêta en ce cas cinq jours & non pas trois.

Enfin le cardinal Noris n'a pas fait attention que de quelque manière qu'il veuille compter le mois lunaire *tisri*, ce mois eut vingt-neuf jours & non pas trente. Car s'il le compte sur les calendriers sur lesquels les Juifs règlent aujourd'hui leur année, *tisri* est un mois *cave*, qui n'a que vingt-neuf jours; s'il le détermine par les phases de la Lune, la nouvelle Lune dont il le compte fut le 8 septembre Julien, & la nouvelle Lune suivante fut le 7 octobre, ce qui ne laisse que vingt-neuf jours d'intervalle: par conséquent Josèphe n'a pu, par le 30 du mois *hyperberetæus*, désigner le 30 du *tisri* des Juifs.

Étant donc bien certain que le mois *hyperberetæus* ne peut absolument être le *tisri* des Juifs, & rien de ce que propose le cardinal Noris pour faire quadrer l'un avec l'autre ne pouvant être admis ni subsister, il demeure indubitable que cet *hyperberetæus* est celui de l'année Syro-macédonienne Julienne; donc le vingt-deux dans l'année dont il s'agit, fut justement le cinq d'une Lune, comme il le faut pour que la fête de la Scénopégie s'y rencontre. Il demeure donc aussi indubitable que les mois qu'emploie Josèphe sont les mois de l'année Syro-macédonienne Julienne. Je pourrois en donner encore d'autres preuves, mais il me semble que celles que je viens de rassembler, & la réfutation des raisons qu'on y oppose, ne peuvent laisser le moindre scrupule à cet égard.

Je reviens donc maintenant à la détermination des trois fêtes de Pâques que nous fournit l'Historien Juif. Ces trois Pâques sont 1.° celle de l'an 11 de Néron, 65 de l'ère vulgaire, qui fut le 7 avril; 2.° celle de la douzième année du même Empereur, ou de l'an 66, qui fut le 26 du mois d'avril; enfin celle de l'an 70, qui tomba au 13 avril.

Il ne peut y avoir de difficulté sur cette dernière; car

Josèphe marquant expressément que la fête des Azymes fut le 14 avril, suppose nécessairement que la Pâque ou immolation de l'agneau, qui se faisoit la veille, étoit tombée au 13.

Quant à celle de l'an 66, il ne parle à la vérité ni de la fête de Pâque nommément, ni de la fête des Azymes; mais en rapportant la Scénopégie au 22 octobre, il oblige absolument de mettre la Pâque au 26 avril précédent, puisqu'il ne peut y avoir que cent soixante-dix-huit jours ou six lunaisons d'intervalle entre l'une & l'autre.

La Pâque que Josèphe marque au 7 avril est celle de l'année qui précéda la révolte des Juifs & le commencement de la guerre; car cet Historien ne désigne pas cette année autrement: Πρὸ τῆς ἀποστάσεως καὶ τοῦ πρὸς τὸν πόλεμον κινήματος. Mais comme la guerre commenca au printemps l'an 12 de Néron, qui est l'an 66, il faut bien que la Pâque de l'année qui précéda la révolte des Juifs soit celle de l'an 65.

Dans la première de ces années, où la Pâque fut le 7 avril, le *nisan* lunaire s'étoit compté du 25 mars, c'est-à-dire du jour même de l'équinoxe; dans la seconde, où la Pâque fut le 26 avril, il s'étoit compté du 13 avril; enfin dans la troisième, où la Pâque fut le 13 avril, il s'étoit compté du 31 mars. Or le 25 mars de l'an 65, le 13 avril de l'année suivante & le 31 mars de l'an 70 concoururent exactement chacun avec la première nouvelle Lune depuis l'équinoxe de l'année à laquelle ils appartiennent: ces trois *nisan* se trouvent donc exactement reglés sur la méthode dont j'ai dit qu'on se servoit.

Outre les trois années auxquelles appartiennent les fêtes de Pâques que Josèphe a attachées à un jour certain de l'année Julienne, il y en a une quatrième également bien déterminée où il fixe, par une circonstance particulière, le jour de la Pentecôte, & par conséquent celui de la Pâque, qui en dépendoit. Cette année est celle de la mort d'Antiochus Sidétès. La circonstance qui y caractérise le jour de la Pentecôte est qu'elle tomba le lendemain du jour du sabbat.

Le commencement du règne de Sidétès est, dans le premier livre

livre des Macchabées, de l'an des Grecs 174, qui se trouve en effet marqué sur plusieurs de ses Médailles. J'ai prouvé, dans mon Mémoire sur la chronologie des Macchabées, que l'ère des Grecs dans ce premier livre se comptoit du printemps de l'an 311 avant l'ère vulgaire. Ainsi le commencement du règne de Sidétès tombe en l'année 138 avant J. C.

Suivant Eusèbe il n'a régné que neuf ans, qui se termineroient à l'an 182 des Grecs, qui est le 130.[e] avant J. C. Mais on a des médailles de ce Prince, de l'an 183, 184 & même 185, comme m'a assuré M. l'abbé Belley, qui en a vû une avec cette époque dans le Cabinet de M. Pellerin, & qui en connoît une semblable du Cabinet de Wilde. *Frælich. in ann. Regum Syriæ.*

Je ne serois pas étonné qu'on trouvât avec son nom l'an 186, sur des médailles frappées dans les pays où l'on comptoit l'ère des Séleucides de l'automne de l'an 312.

D'ailleurs Dexippe ne comptant que quatre ans depuis sa dernière année jusqu'à la seconde de la CLXIV.[e] Olympiade, ne permet pas de placer sa mort avant la seconde année de la CLXIII.[e]; & cette seconde année de la CLXIII.[e] Olympiade, qui répond justement à l'an 185 des Grecs marqué sur les médailles de ce Prince est la douzième depuis l'an 174, où il commença de régner. *Apud Porphyr. in Græcis Eusebii à Scaligero editis, p. 61 in fine.*

On ne peut donc douter que Sidétès n'ait régné douze ans complets, depuis l'an 174 des Séleucides jusques & compris l'an 185; & sans doute ceux qui ne lui en ont donné que neuf, n'ont compté son règne que d'après la mort de Tryphon, qui avoit régné trois ans au rapport de Josèphe.

La douzième & dernière année répond à l'an 127 avant l'ère vulgaire, & fut celle où il fit son expédition contre les Parthes, car il périt dans l'hiver qui suivit son entreprise. En cette année le *nisan* pascal commença le soir du 6 avril, la fête de Pâques le soir du 19, la fête des Azymes le soir du 20, le lendemain des Azymes, qui étoit le premier des quarante-neuf jours qu'on comptoit jusqu'à la Pentecôte, le soir du 21; enfin la fête de la Pentecôte le soir du 9 juin, qui avoit été un samedi cette année-là, où la lettre dominicale

étoit *G;* & par conſéquent le jour de la Pentecôte tomba précifément au lendemain d'un jour du ſabbat, comme le remarque Josèphe, de l'année où Antiochus fit ſon expédition contre les Parthes.

J'ai appliqué cette méthode à l'année que les plus anciens monumens & la tradition des trois premiers ſiècles de l'Égliſe avoient aſſignée à la mort de J. C. Cette année eſt celle du Conſulat des deux Geminus. On ſait qu'Eusèbe eſt le premier qui ait changé cette fameuſe époque, & on ſait de plus qu'il l'a changée non ſur le fondement de quelque nouvelle autorité, mais ſur un raiſonnement qui n'étoit rien moins que concluant, & qui n'auroit pas dû par conſéquent faire abandonner une opinion qui ſe ſoûtenoit par ſa ſeule antiquité.

Ce raiſonnement d'Eusèbe eſt que le Conſulat de Geminus eſt de la quinzième année de Tibère, & que J. C. ſuivant S.t Luc, a commencé à prêcher la quinzième année de Tibère; comme donc il eſt certain qu'il a prêché au moins deux à trois ans, il eſt évident, dit Eusèbe, qu'il n'eſt pas mort ſous le Conſulat de Geminus, mais deux ou trois ans après. Le défaut de ce raiſonnement conſiſte en ce que la quinzième année de Tibère, avec laquelle concourt le Conſulat de Geminus, peut n'être point celle que S.t Luc compte pour la quinzième année de ce Prince; parce que les années de ſon règne ſe comptoient diverſement, ſuivant qu'on les datoit, ou de ſon aſſociation à l'Empire ou de la mort d'Auguſte. Si donc S.t Luc les compte de ſon aſſociation à l'Empire, comme l'aſſociation de Tibère a précédé de trois ans la mort d'Auguſte, il ne ſuivra point de la date de ſa quinzième année donnée par cet Évangéliſte, que J. C. n'ait commencé à prêcher que ſous le Conſulat de Geminus, parce que ce Conſulat eſt bien de la quinzième année de Tibère, mais de la quinzième année comptée depuis la mort d'Auguſte. Par conſéquent l'ancienne tradition qui plaçoit la mort de J. C. ſous les Geminus, n'aura rien de contraire à la date que S.t Luc donne à ſa prédication. Je ne penſe donc pas que l'objection d'Eusèbe doive prévaloir ſur le témoignage exprès & unanime des Pères des trois

premiers siècles. Aussi depuis même qu'Eusèbe l'eut proposée, les plus savans des écrivains Ecclésiastiques continuèrent-ils de s'en tenir à la tradition; & c'est au Consulat de Geminus que la mort de J. C. est encore rapportée par S.t Jérôme, par S.t Augustin, par S.t Chrysostôme, par Sulpice Sévère, &c.

Je dois seulement avertir ici que quelques-uns, au rapport de Clément d'Alexandrie, datoient la mort de J. C. de la seizième année de Tibère, mais que c'étoit en comptant les années de ce Prince à la manière des Orientaux, & en particulier des Juifs, c'est-à-dire en en remontant l'époque au commencement de l'année civile dans laquelle il étoit parvenu à l'Empire. Il y parvint le 19 août de l'an 14, & on compta, chez les Juifs, sa première année du *tisri* précédent, c'est-à-dire du *tisri* de l'an 13; la seizième se compta par conséquent aussi du *tisri* ou de l'automne de l'an 28, & comprit le printemps de l'an 29 où J. C. fut crucifié. Plusieurs Savans modernes, & entre autres le P. Pagi, le P. Hardouin & Paul Baudri ont embrassé & soûtenu ce sentiment; & M. de la Barre, dans un Mémoire qui se trouve au IX.e volume du recueil de l'Académie, me paroît l'avoir établi d'une manière qui souffre peu de difficultés; il s'est trompé seulement en ce qu'il a cru, sur la foi de Samuel Petit, que la Pâque des Juifs avoit été cette année-là le 25 mars, ce qui ne peut pas être, puisque le 25 mars n'y concourt point avec le 14 d'une Lune, & en est au contraire le 21 ou le 22.

En suivant ma méthode, je trouve que dans l'année du Consulat des Geminus, qui fut l'an 29 de l'ère vulgaire, & de la période Julienne 4742, la première Lune d'après l'équinoxe du printemps tomba au 2 avril sur les trois heures après midi en Judée; que le *nisan* des Juifs dut commencer le soir de ce même jour; qu'ainsi le 14 de cette lunaison, & par conséquent la Pâque des Juifs commença le soir du 15 avril, qui étoit justement cette année un vendredi; ce qui est bien conforme sans doute & à ce que nous lisons formellement dans l'Évangile, que les Juifs ne mangèrent l'agneau & ne célébrèrent leur Pâque que le soir du jour auquel il fut crucifié, & à ce

que la tradition la plus ancienne & la plus constante nous a appris que J. C. étoit mort un vendredi.

On dispute beaucoup pour savoir si J. C. qui avoit célébré la Pâque la veille, n'avoit point anticipé le jour prescrit par la loi. Je croirois volontiers, avec le P. Hardouin, qu'il y avoit sur la célébration de la Pâque, deux usages reçûs chez les Juifs: l'un des Galiléens, qui comptoient le premier de la Lune du jour dans le cours duquel la nouvelle Lune paroissoit; l'autre du reste des Juifs, qui ne le comptoient que du jour qui suivoit la syzygie. Les premiers ayant, dans l'année dont il s'agit, commencé leur premier jour de *nisan* le soir du premier avril, célébrèrent leur Pâque comme J. C. le soir du 14; au lieu que les autres, comme les Princes & les Prêtres, n'ayant commencé leur *nisan* que le 2 avril, ne la célébrèrent que le 15 au soir. On a vû chez les Chrétiens, & dans deux diocèses voisins, des différences encore plus grandes sur le jour de la célébration de cette même fête.

Au reste l'époque de la mort de J. C. sous le Consulat des Geminus n'a pas seulement l'avantage d'être appuyée sur la tradition des premiers siècles, & de donner pour la Pâque des Juifs le jour de la semaine auquel la croyance constante de l'Église l'a attachée; elle a encore celui de renfermer l'explication simple & facile de tous les autres caractères qui résultent de l'histoire Évangélique, & qui dans toute autre hypothèse ne forment que des doutes & des embarras.

Quelques Pères ont conjecturé, par des raisonnemens plus pieux que solides, les uns que J. C. n'avoit prêché qu'un an, d'autres qu'il en avoit prêché deux & près de trois mois; les modernes le font prêcher les uns trois ans, les autres quatre & même jusqu'à cinq ou davantage.

L'Évangile de S.t Jean distingue clairement & expressément trois Pâques dans le cours de la prédication de Jésus-Christ. La première est marquée au chap. II, la seconde au chap. VIII, la troisième au chap. XIII; c'est celle dans laquelle J. C. fut crucifié. Suivant qu'on en a eu besoin, on a étendu par des inductions, des probabilités & des conjectures ce nombre de

Pâques jusqu'à quatre & cinq & même à davantage. Il est bien sûr qu'il n'y a de preuves positives que des trois formellement désignées dans l'Évangile de S.t Jean.

On peut voir les preuves par lesquelles M. de la Barre, dans le Mémoire que j'ai déjà cité, a établi qu'on ne pouvoit, sans faire violence au récit des Évangélistes, y en trouver davantage.

Et après tout il est certain que si J. C. est mort l'an 29 de l'ère vulgaire, sous le Consulat des Geminus, le temps de sa prédication ne peut renfermer plus de trois Pâques indiquées par S.t Jean. Car Pilate n'étant venu en Judée au plus tôt qu'à la fin de l'an 26, J. C. qui n'a commencé à prêcher que depuis qu'il en avoit l'administration, n'a pû célébrer pendant sa prédication que les Pâques des années 27, 28, 29.

Je dis 1.° que Pilate n'est venu en Judée qu'à la fin de l'an 26: car, comme nous l'apprend Josèphe, il n'y demeura que dix ans, qui finirent l'année d'avant la mort de Tibère, puisque la mort de Tibère arriva comme Pilate étoit en chemin pour retourner à Rome. Tibère mourut le 16 mars de l'an 37. Les dix ans de Pilate ne peuvent donc remonter plus haut que la fin de l'an 26.

Ant. l. XVIII, ch. 4.

Je dis 2.° que J. C. n'a commencé à prêcher que depuis que Pilate eut l'administration de la Judée; c'est ce que marque positivement le premier verset du chap. III de l'Évangile de S.t Luc, où le commencement de la prédication de S.t Jean-Baptiste, qui précéda celle de J. C. de quelques mois, est rapporté au gouvernement de Pilate.

S.t Jean l'Évangéliste, lors de la première des trois Pâques dont il a parlé, fait dire aux Juifs, qu'il y avoit quarante-six ans qu'on bâtissoit le temple. *Quadraginta & sex annis ædificatum est templum hoc.* Il y en avoit, l'an 27, précisément tout autant depuis qu'Hérode avoit entrepris de reconstruire le temple: car Josèphe rapporte qu'il entreprit cette reconstruction la dix-huitième année de son règne compté depuis la mort d'Antigonus. La mort d'Antigonus est de la fin de l'an 37 avant l'ère vulgaire, sous le Consulat d'Agrippa & de Gallus, suivant le même historien. La dix-huitième année d'Hérode est donc

Joseph. antiq. l. XVII, c. 10 & c. 11.

de l'an 19 avant la même ère *(b)*, & l'an 27 de cette ère il y avoit quarante-six ans précisément qu'on travailloit à bâtir le temple. On sait qu'il ne fut entièrement achevé que long-temps après.

Joseph. antiq. l. XX, c. 9.

S.t Luc parlant de l'âge de J. C. lors de son baptême, dit qu'il venoit d'avoir trente ans *(c)*. Jésus-Christ fut baptisé quelques mois avant la première des fêtes de Pâques, qui tombent dans le temps de sa prédication, c'est-à-dire au commencement de l'an 27; & les trente ans que lui donne S.t Luc remontent à la fin, c'est-à-dire au 25 décembre de l'an 5 avant l'ère vulgaire. De toutes les années auxquelles on a rapporté la naissance de J. C. cette année 5 avant l'ère vulgaire est celle qui a trouvé le plus de partisans depuis le P. Decker, Jésuite, qui la proposa le premier en 1600. C'est celle qu'ont adoptée Képler, Pétau, Pagi, Noris, Bouhier, M. de la Barre de cette Académie, &c. *(d)*

(b) Ce fut l'année qui précéda celle dans laquelle Auguste vint en Syrie. Or il est certain qu'Auguste vint en Syrie l'an 20 avant l'ère vulgaire. Ce fut donc l'an 19 qu'Hérode commença le temple.

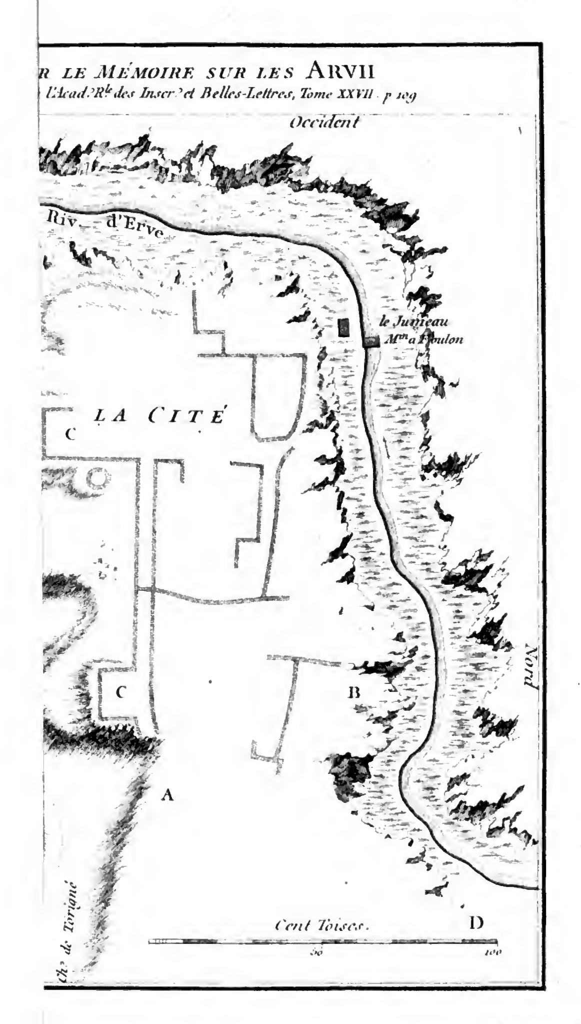
(c) D'autres traduisent autrement ce passage de S.t Luc, & lui font dire que J. C. venoit d'entrer dans sa trentième année, ou qu'il avoit environ trente ans; tout cela revient à peu près au même pour l'induction que j'en tire ici.

(d) Les anciens ont rapporté la naissance de J. C. aux années 40, 41 & 42 d'Auguste, & quelquefois à l'an 28. Je ne pense point que ce soient des opinions particulières & différentes sur l'époque de la naissance de J. C. qui aient produit ces différentes dates; mais seulement différentes manières de compter les années d'Auguste.

Les dates de l'an 40 & 41 me paroissent être indubitablement prises l'une & l'autre de la mort de César, mais être comptées l'une à la manière commune du jour même de cette mort, l'autre à la manière des Égyptiens, en partant du *thot* qui avoit précédé.

La 28.e année avoit probablement pour époque le troisième Consulat d'Auguste, lorsque l'expulsion d'Antoine, alors déclaré ennemi de la République, le laissa seul maître de l'Empire, à la fin de l'an 32 ou au commencement de l'an 31 avant l'ère vulgaire. Cette monarchie d'Auguste étant comptée du *thot* précédent, l'an 28 en commença au *thot* ou 29 août de l'an 5, avec la quarante-unième de son empire depuis la mort de César.

A l'égard de l'an 42, pour l'entendre il faut remarquer qu'il y a trois manières de compter les années qui ont rapport à un certain événement; l'une est de les compter du jour même de cet événement, & c'est la plus exacte; l'autre de les compter du commencement de l'année civile dans laquelle est arrivé l'événement, comme les Égyptiens, les Juifs & d'autres comptoient la durée des règnes; la


R LE MÉMOIRE SUR LES ARVII
l'Acad. R.le des Inscr. et Belles-Lettres, Tome XXVII . p. 109
Occident
Riv. d'Erve
le Jumeau
LA CITÉ
C
C
B
A
D
Nord
Cent Toises.
50
100
Ch. de Torigné

La fin de cette année terminoit la trente-deuxième du règne d'Herode, si on le compte depuis la mort d'Antigonus, & la trente-quatrième si on le compte depuis qu'il eût été déclaré Roi par Antoine & par Auguste. Hérode mourut après avoir régné trente-quatre ans depuis la première de ces époques, & trente-sept depuis la seconde. On voit qu'il restera plus de temps qu'il ne faut pour l'histoire du massacre des Innocens, & pour toutes les autres circonstances que l'histoire de l'Évangile oblige de placer entre la naissance de J. C. & la mort d'Hérode.

Je ne puis m'empêcher de dire ici un mot de l'année de cette mort. L'opinion qui semble presque prévaloir aujourd'hui, la met en l'an 4.e avant l'ère vulgaire. Cependant j'ose dire que c'est de toutes la moins bien fondée. En effet, cette année ne convient ni à la durée du règne de ce Prince dans les deux manières de le compter, ni aux caractères que l'histoire donne à l'année de sa mort.

1.° Au mois d'avril de l'an 4 avant notre ère, il n'y avoit pas plus de trente-trois ans qu'Antigonus étoit mort, puisque ce Prince mourut l'an 37, & même à la rigueur il n'y avoit que trente-deux ans & trois ou quatre mois, puisqu'il ne mourut qu'à la fin de l'année. On n'a non plus que trente-six ans & trois ou quatre mois au plus depuis & compris tout l'an 40 auquel Hérode fut déclaré Roi. Or ni l'un ni l'autre de ces intervalles n'est suffisant, puisque Josèphe donne à ce

troisième enfin de les compter du commencement de l'année civile qui a immédiatement suivi l'événement, comme aujourd'hui nous comptons les années de J. C. que nous ne datons pas du jour même de la naissance, mais du mois de janvier ou du mois de mars suivant. Selon cette dernière manière de compter, la naissance de J. C. étant pour les Orientaux de l'an 41 d'Auguste, l'on a compté sa première année de l'an 42; notre propre exemple sur la même époque justifie assez cette manière de la compter: de-là même il est arrivé que rapportant, comme il arrive souvent, la naissance de J. C. à l'année que l'on compte pour sa première, on l'a datée de l'an 42 d'Auguste.

Au moyen de cette solution, qui m'a paru naturelle, & à laquelle il est étonnant qu'on n'ait pas fait jusqu'à présent plus d'attention, on voit 1.° que tous les Anciens se retrouvent entièrement d'accord sur l'époque de la naissance de J. C. 2.° Qu'ils l'attachent tous également à l'année que nous comptons la cinquième avant notre ère.

Prince trente-quatre ans de règne depuis la mort d'Antigonus, & trente-ſept depuis qu'il fut déclaré Roi. Auſſi ne ſe ſauve-t-on de cette difficulté qu'en diſant que l'hiſtorien Juif a compté les années commencées pour des années complètes; mais cette ſolution ne ſuffit pas ici.

2.° Il y eut une éclipſe de Lune la nuit quelques mois avant ſa mort, qui précéda de peu de jours la fête de Pâques. Je dis quelques mois avant ſa mort: car quoique cette éclipſe ſoit arrivée pendant ſa maladie, cependant tout ce qui ſe paſſa depuis juſqu'à ſa mort, comme les pourſuites qu'il fit faire à Rome *(e)* contre ſon fils & contre Acmé, affranchie de Livie, leurs ſuccès & la nouvelle qu'il eut le temps d'en recevoir, ſon voyage aux eaux de Callirhoé, où il alla chercher inutilement le ſecours des bains, ſon retour à Jéricho, la convocation qu'il fit auprès de lui des principaux de toutes les villes & villages de ſon Royaume, qu'il fit enſuite arrêter & enfermer dans l'hippodrome, voulant que ſes héritiers les fiſſent mourir au moment qu'il mourroit lui-même; tous ces faits, dis-je, & pluſieurs autres demandent manifeſtement quelques mois: or on trouve bien l'an 4 avant l'ère vulgaire une éclipſe de Lune la nuit du 13 mars; mais elle ne peut convenir à celle de la maladie d'Hérode, parce qu'elle ne précède la fête de Pâque que de vingt-cinq à vingt-ſix jours, & qu'elle n'en laiſſeroit pas quinze juſqu'à ſa mort. De-là vient que ceux qui la prennent pour celle qu'indique Josèphe, ſont obligés ou de ſuppoſer que la fête de Pâque fut remiſe cette année-là & retardée d'un mois, ce qui eſt une conjecture haſardée & ſans fondement, ou de reculer la mort d'Hérode juſqu'au mois de novembre ſuivant, ce qui fait manifeſtement violence au récit de Josèphe.

L'an 3 avant notre ère pourroit quadrer juſqu'à un certain point à la durée du règne d'Hérode, c'eſt-à-dire en comptant les années commencées pour des années complètes; mais on ne trouveroit point l'éclipſe de Lune que Josèphe y attache.

(e) On mettoit alors quelquefois plus de deux mois à faire le trajet de Judée à Rome. *Vid. de bell. Jud. l. II, c. 19, in fin. p. 171, t. II, Haverc.*

L'année

L'année 2.me s'ajuste parfaitement à la durée du règne d'Hérode, & remplit également bien la condition de l'éclipse. Elle s'ajuste parfaitement à la durée du règne d'Hérode, car en supposant que la mort d'Hérode arriva au mois de mars de cette année, il avoit régné trente-sept ans trois ou quatre mois depuis la fin de l'an 40 avant l'ère vulgaire, & trente-quatre & trois ou quatre mois depuis la fin de l'an 37.

Or c'est en effet à la fin de l'an 40 avant l'ère vulgaire qu'il fut déclaré Roi, & à la fin de l'an 37 qu'Antigonus fut tué.

Il fut déclaré Roi à la fin de l'an 40, puisque ce fut après la campagne & dans l'hiver d'une année, que Josèphe désigne comme la seconde depuis la bataille de Philippes. La bataille de Philippes étant incontestablement de l'automne de l'an 38, la campagne de la seconde année depuis est, sans aucun doute, celle de l'an 40, & l'hiver qui la suivit est celui qui termina cette année: ce qui est d'autant plus juste que l'an 40 est celui du Consulat de Calvinus & de Pollion, sous lequel Josèphe dit aussi qu'Hérode fut déclaré Roi. Il est vrai qu'ayant indiqué ce Consulat, il ajoûte *en la CLXXXIV.e Olympiade:* or il n'y a que les six premiers mois de ce Consulat qui tombent dans la CLXXXIV.e Olympiade, & les six derniers, auxquels je rapporte l'époque dont il s'agit, appartiennent à l'Olympiade CLXXXV. Mais je crois que la mention de l'Olympiade en cet endroit n'est relative qu'au Consulat, & ne sert qu'à en fixer la date, qui se doit compter du commencement de l'année, & par conséquent de la CLXXXIV.e Olympiade. J'ai dit en second lieu qu'Antigonus fut tué à la fin de l'an 37, puisque, comme je l'ai montré dans ma Dissertation sur la chronologie de l'histoire des Macchabées, ce ne fut qu'au troisième mois de l'automne de cette année que Jérusalem fut prise, & qu'Antigonus tomba au pouvoir d'Hérode & des Romains.

Ant. l. XIV, c. 13, & Guerre des Juifs, l. 1, c. 11.

Quant à l'éclipse de Lune, il y en avoit eu une à la fin du mois d'août, la nuit du 26 au 27 sur les trois heures du matin, sept mois avant la Pâque de l'an 2, & ces sept mois sont le temps qu'exigent naturellement les évènemens qu'il faut placer dans l'intervalle de cette éclipse à la mort d'Hérode.

Scaliger, Calvisius & quelques autres avancent la mort d'Hérode jusqu'à l'an 1 avant l'ère vulgaire, & ils trouvent au 18 janvier de cette année une éclipse qui peut convenir à celle qui est indiquée par Josèphe: mais ils sont obligés de prolonger le règne d'Hérode d'un an entier, & c'est en quoi pèche leur opinion.

Il reste à résoudre deux difficultés. L'une est prise de ce que Josèphe ayant donné trente-sept ans au règne de Philippe un des fils d'Hérode, le fait mourir en la vingtième année de Tibère; car cette vingtième année commença au mois d'août de l'an 33 de l'ère vulgaire, qui n'est que l'an 35 depuis l'an 2 avant la même ère. Mais je réponds qu'il y a ici une faute dans le texte de Josèphe, & qu'il faut y lire l'an 22 de Tibère, au lieu de l'an 20. Il y a plusieurs preuves de cette faute; la première est que Vitellius, sous le gouvernement duquel Josèphe place la mort de Philippe, ne vint en Syrie

Tacit. histor. l. VIII, c. 32. que l'an 22 de Tibère. Tacite le dit formellement. On l'induit aussi de Josèphe lui-même, qui lui fait renvoyer Pilate à son arrivée en Syrie, & qui ajoûte que Tibère mourut avant que Pilate fût arrivé à Rome. Or Tibère étant mort dans la vingt-troisième année de son règne, Pilate a dû être renvoyé à Rome au plus tôt dans la vingt-deuxième. Vitellius n'est donc arrivé que cette année-là en Syrie. De plus Vitellius ayant été Consul l'an 21 de Tibère, il s'ensuit encore qu'il ne put être Gouverneur de Syrie que l'an 22, & que par conséquent Philippe, qui mourut sous son administration, ne mourut que depuis cette année commencée.

Il y a une autre preuve de la correction à faire dans cet endroit de Josèphe, elle se tire de ce qu'il fait concourir la mort de Philippe avec le rétablissement d'Artaban sur le trône, après qu'il en eut été chassé par les Scythes. Car nous apprenons

Id. l. VI, c. 38. de Tacite que sa défaite & son rétablissement appartiennent aux années 21 & 22 de Tibère. Josèphe ne rapportoit donc non plus la mort de Philippe qu'à la seconde de ces années. Le nombre deux au lieu du nombre sept qu'on trouve dans les manuscrits de l'ancienne version latine de Josèphe, où on lit

trente-deux pour trente-ſept, montre encore la corruption de ce texte, & que ce nombre deux y manque en effet quelque part. En liſant que Philippe mourut l'an 22 de Tibère, on aura pour la date de ſa mort la fin de l'an 35 ou le commencement de l'an 36, où aboutiſſent les trente-ſept années de ſon règne comptées depuis & compris l'an 2 avant notre ère.

La ſeconde difficulté que j'ai à lever, eſt celle qui naît des médailles d'Hérode Antipas, qui comptent la quarante-trois ou la quarante-quatrième de ce Prince ſous le règne de Caligula. Caligula étant mort au mois de janvier de l'an 41 de J. C. la quarante-troiſième année d'Antipas n'eût pas, dit-on, été même commencée ſous cet Empereur, bien loin que l'on y eût pu compter la quarante-quatrième.

A l'égard des médailles qui comptent l'an 43, l'explication n'en eſt pas bien difficile. Les années du règne d'Antipas y ſont comptées à la manière des Juifs, de l'automne qui précède le commencement de ſon règne; ainſi Antipas étant monté ſur le trône au printemps de l'an 2 avant l'ère vulgaire, les Juifs comptoient les années de ſon règne de l'automne de l'an 3, & ils commencèrent à compter ſa quarante-troiſième à l'automne, c'eſt-à-dire au mois de *tiſri*, ou à notre mois d'octobre de l'an 40 de l'ère vulgaire. Caligula, qui l'exila vers le mois de novembre ou de décembre d'enſuite, vivoit encore; & par conſéquent cette médaille ſe concilie parfaitement avec l'année que j'ai aſſignée à la mort d'Hérode.

Pour les médailles qui comptent l'an 44, on dit que M. Galland en avoit vû une, & M. Vaillant en a cité auſſi une dans un Mémoire qu'il a fait ſur l'époque de la naiſſance de J. C. mais, d'un côté, on ne trouve plus ces médailles dans aucun cabinet, & de l'autre, on ne peut faire aucun fond ſur la manière dont M.rs Galland & Vaillant les ont lûes, parce qu'on ſait qu'on a lû de même l'an 44 ſur une médaille d'Antipas, du Cabinet du Roi, ſur laquelle depuis, avec un peu plus d'attention, les plus habiles antiquaires ont reconnu qu'il n'y avoit que l'an 34: à quoi l'on doit ajoûter qu'il eſt plus que vrai-ſemblable que cette médaille du Cabinet

Mémoires de l'Acad. t. XXI, p. 291 des Mémoires.

du Roi est celle même dont M.[rs] Galland & Vaillant ont parlé.

Voilà ce que j'avois à remarquer sur l'époque de la mort d'Hérode. Je reviens aux caractères des années de l'histoire de l'Évangile. S.[t] Luc attache l'année de la prédication de S.[t] Jean à la quinzième année de Tibère. Comme la prédication de S.[t] Jean précéda d'environ six mois celle de J. C. il faut en rapporter la date vers le milieu de l'an 26 de l'ère vulgaire, & il est vrai que cette date ne tombe que dans la douzième année de Tibère depuis la mort d'Auguste ; mais elle tombe bien dans la quinzième depuis son association à l'empire : car, comme je l'ai établi dans un Mémoire précédent, cette association étant du 28 août de l'an 12 de l'ère vulgaire, la quinzième année en commença le 28 août de l'an 26.

S.[t] Luc rapporte que Zacharie, prêtre de la famille d'Abia, exerçant les fonctions de son ministère suivant le tour de sa famille, & offrant les parfums à Dieu, un Ange lui apparut, & lui annonça que sa femme enfanteroit un fils ; qu'étant retourné chez lui, lorsque les jours de son ministère furent accomplis, sa femme conçut, & se tint cachée cinq mois ; que le sixième mois l'ange Gabriel vint annoncer à une vierge appelée Marie, qu'elle concevroit & enfanteroit un fils qu'elle nommeroit Jesus.

Une ancienne tradition rapportée par S.[t] Chrysostôme & par d'autres Pères, portoit que Zacharie étoit entré en tour d'exercer les fonctions sacerdotales le 10 du mois *tisri*. Suivant cette même tradition, le sixième mois depuis que la femme de Zacharie eut conçû, se compta cette année du 25 mars, & l'Église a, par cette raison, placé la fête de l'Annonciation en ce jour, & neuf mois après, au 25 décembre, celle de la naissance de Jésus-Christ.

Vid. Scaliger. de emendat. temp. l. VI, p. 543, & sequ.

Quelques modernes ont critiqué cette tradition, & leur critique est fondée, 1.° sur quelques circonstances dont on l'accompagne, qu'ils jugent insoûtenables ; 2.° sur quelques variations entre ceux qui nous l'ont conservée.

Quant aux circonſtances inſoûtenables qui l'accompagnent, on n'en indique qu'une, qui eſt le ſouverain Pontificat, que cette tradition attribue à Zacharie : mais cette circonſtance, que Scaliger reconnoît avoir été une opinion commune des Pères des premiers ſiècles, peut bien n'être qu'une équivoque entre la dignité de chef d'une des vingt-quatre familles ſacerdotales dont Zacharie remplit alors les fonctions, & la dignité de chef du Sacerdoce qui conſtituoit le ſouverain Pontife. Les premiers chrétiens Gentils, peu au fait des uſages de la nation Juive, auront aiſément confondu ces deux choſes par une dénomination peu exacte, ſans que cette inexactitude doive invalider & faire rejeter le fond même de la tradition.

Les variations ne conſiſtent qu'en ce que les uns rapportent cet évènement au mois de ſeptembre, & les autres au mois d'octobre; mais cette variation n'eſt qu'apparente: car les uns & les autres datent ce fait du même mois hébreu. Or ce mois, qui étoit le ſeptième de l'année Juive, répondoit pour la plus grande partie au mois d'octobre. Les uns donc qui ont plus d'égard à ſa ſituation, qui eſt d'être le ſeptième dans l'année civile, l'ont appelé *ſeptembre:* les autres qui ont fait plus d'attention au mois avec lequel il concouroit pour ſa plus grande partie, l'ont appelé *octobre.*

Quoi qu'il en ſoit, cette tradition s'accorde parfaitement avec mon ſentiment ſur la détermination de la pâque des Juifs, & ſur l'année de la naiſſance de J. C. que je fixe à l'an 5 avant l'ère vulgaire.

Le premier de la lune de *tiſri* de l'an 6 avant J. C. commença le ſoir du 13 octobre; le 10 de *tiſri*, le ſoir du 22, & le 23 étoit juſtement un ſamedi, ce qui eſt déjà fort remarquable. Comme l'exercice des fonctions ſacerdotales duroit ſept jours, le miniſtère de Zacharie finit le ſoir du 28; ſi du 29 on compte cinq mois lunaires, le premier jour du 6 ſera exactement & préciſément le 25 mars.

Les familles des Grands-Prêtres qui venoient en tour faire les fonctions du miniſtère ſacré étoient au nombre de vingt-quatre, celle d'Abia dont étoit Zacharie étoit la huitième.

In not. ad fragm. in fine lib. de Emend. tempor. p. 55 & seq.

Scaliger fait recommencer le tour de ces familles au 25 *casleu*, de l'an 148 de l'ère des Séleucides qu'emploie le livre des Macchabées; & il en donne pour raison que l'ordre en avoit été interrompu pendant la profanation du temple par Antiochus, & que Judas Macchabée, qui étoit de la famille de Joiarib, la première des vingt-quatre, fit recommencer l'ordre des tours par cette famille, lors de la purification & de la dédicace qu'il fit du temple en cette année. De-là, suivant son calcul, le tour de la famille Abia ayant dû revenir au 28 juillet de l'an 4 avant l'ère vulgaire, il y place la vision de Zacharie, & quelques jours après, la conception d'Élizabeth; d'où il conclut que l'annonciation seroit tombée vers la fin du mois de décembre suivant, & la naissance de J. C. au mois de septembre de l'an 3.

Comme Scaliger s'est trompé certainement sur l'époque de l'ère des Séleucides, & qu'il est plus que probablement dans une erreur semblable sur l'année de la naissance de J. C. son calcul pèche à tous égards. D'ailleurs l'époque qu'il donne au commencement des tours des familles Sacerdotales est absolument arbitraire, ou plustôt n'est rien moins que fondée; car ce qu'il dit que ces tours recommencèrent à la dédicace du temple sous Judas Macchabée, & que ce fameux Général, qui étoit de la première famille, dut attribuer cet honneur à sa famille, est une conjecture d'autant plus hasardée, que d'une part il y a tout lieu de douter que la profanation du temple ait interrompu l'ordre des tours, & que de l'autre c'étoit un crime punissable de mort que de les intervertir. Je dis qu'il y a tout lieu de douter que la profanation du temple ait interrompu l'ordre des tours: car les Juifs qui demeurèrent fidèles à leur Religion, ne cessèrent point pour cela d'adorer à *Masphat*, comme l'observe l'auteur du premier livre des Macchabées, & de pratiquer la cérémonie de brûler l'encens, & d'offrir l'holocauste même hors du temple, comme l'on voit qu'il avoit été pratiqué au retour de Babylone sous Zorobabel. 2.° Tout ce système de Scaliger ne s'accorde avec aucune des traditions reçûes sur le temps de la naissance de

J. C. & de S.t Jean-Baptiste; & quoique ces traditions ne soient point décisives, il semble du moins qu'elles méritent quelque attention, & que si on ne suit pas la plus communément reçûe, on doit néanmoins en suivre quelqu'une.

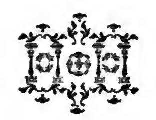
Pour moi je crois qu'il faut compter les tours des familles Sacerdotales de l'année du retour de la captivité, que je place en la première année de Darius fils d'Hystaspe. Ce Prince commença de régner, suivant les marbres & suivant l'opinion que je crois avoir établie dans ma Dissertation sur l'époque de son règne, l'an 519 avant J. C. & je fais partir les Juifs de Babylone au printemps de l'an 518, dans le cours de la première année de ce Prince. Au mois de *tisri* d'après, comme il est dit dans le premier livre d'Esdras, ils célébrèrent la fête des Tabernacles, après avoir recommencé dès le premier de ce mois leurs sacrifices & l'offrande de l'holocauste. Le premier de *tisri* commença cette année le soir du 3 octobre, qui étoit un jeudi. Les semaines sacerdotales ne se comptant que du jour du Sabbat, très-probablement la semaine de la première famille qui entra en tour ne commença qu'au soir du vendredi 4 où commençoit le sabbat des Juifs. Esdras ajoûte qu'ils continuèrent ensuite de l'offrir tous les jours, quoiqu'ils n'eussent pas encore de temple. C'est donc de-là que je compte les tours des familles sacerdotales, que je crois avoir continué depuis sans interruption. Je ne fais pas recommencer ces tours par la famille Joiarib : car comme nous l'apprenons d'un ancien cantique que les Juifs chantent encore aujourd'hui, la famille Joiarib étoit en fonction lors de la ruine du temple par Nabuchodonosor. Ainsi au retour de la captivité & lorsqu'on recommença les sacrifices, ou du moins au premier Sabbat qui suivit leur rétablissement, la seconde famille dut entrer en fonction.

Cela supposé, je trouve que depuis le samedi 5 octobre de l'an 518 jusqu'au samedi 23 octobre de l'an 6 avant l'ère vulgaire, il y a cinq cens douze années Juliennes & dix-huit jours, qui donnent cent quatre-vingt-sept mille vingt-six jours, vingt-six mille sept cens dix-huit semaines, onze cens treize

tours accomplis & six semaines par de-là; en sorte que la sixième famille du onze cens quatorzième tour ayant achevé sa semaine, la septième famille dut entrer en fonction le 10 *tisri* de l'an 6 avant J. C. Ces tours commençant par la famille Jeddei, la septième depuis la famille Jeddei est justement la famille Abia ; *ce qu'il falloit trouver.*

Mais dans les idées que je viens de présenter sur les tours des familles Sacerdotales, il faut bien distinguer ce qui est certain d'avec ce qui est conjectural. Il est certain que le 10 de *tisri* de l'an 6 avant l'ère vulgaire répondit au 23 octobre & fut un jour de Sabbat, par conséquent le commencement d'un tour: que le sixième mois lunaire compté depuis le 29 octobre, auquel avoit fini ce tour, commença précisément le 25 mars suivant; qu'ainsi l'an 6 avant l'ère vulgaire convient parfaitement à la tradition qui fait commencer le ministère de Zacharie au 10 *tisri* & qui met l'Annonciation au 25 mars.

Mais pour l'époque que je donne au commencement des tours Sacerdotaux, ce n'est qu'une conjecture, heureuse à la verité dans l'opinion que je suis sur la date du règne de Darius & sur le retour de la captivité, mais dans laquelle je puis m'être trompé sans que mon erreur à cet égard influât sur la certitude des autres points que j'ai discutés.



REMARQUES

REMARQUES

SUR

LE CANON ASTRONOMIQUE

Qui se trouve dans les manuscrits de Théon d'Alexandrie, & dans lequel la suite des rois de Babylone, de Perse & d'Égypte, & celles des empereurs Romains sont marquées par les années Égyptiennes de l'ère de Nabonassar.

Par M. FRÉRET.

LE principal objet de ces remarques étant de faciliter l'usage qu'on peut faire de ce Canon dans la chronologie *(a)*, j'écarterai toutes les discussions qui seroient étrangères à cette vûe. Il porte dans les manuscrits le titre de Πρόχειροι Κανόνες, *Manuales Tabulæ*. Le fragment du commentaire de Théon sur ces *Tables manuelles*, & ce qui en est dit dans l'ouvrage du Syncelle nous montrent qu'elles étoient composées de plusieurs parties. ARTICLE I.

On y trouvoit d'abord un canon ou une suite des règnes de différens Rois, à commencer par Nabonassar. La durée de chaque règne étoit exprimée séparément; & dans une colonne séparée on ajoûtoit la somme des années depuis & compris la première de Nabonassar, jusques & compris la dernière de chacun de ces règnes: par-là on évitoit les erreurs

(a) Scaliger, Canon. Isagogic. l. III, p. 290. *Nunquam Ægyptii annos suos populares à* thoth *Nabonassari numerarunt: sed soli astrologi Ægyptii eâ epochâ usi sunt propter Chaldæos, qui longissimi temporis observationes suas ab initio Nabonassari repetebant. Quemadmodum enim Ægyptii annos Philippi à* thoth *suo deducunt, qui incurrit eo anno in decembrem Julianum, cum tamen anteà diebus æstivis illius anni Alexander obiisset; sic primum annum Nabonassari à* thoth *suo, non ab eâ die quâ imperare cœpit, deducunt.*

de copistes, ou du moins on donnoit par ce double nombre un moyen de les corriger. Le canon n'emploie jamais que des années entières, & les Rois, dont le règne a duré moins d'une année, n'y sont point nommés; tel est à Babylone *Laborosoarchod,* auquel Bérose donne neuf mois de règne dans le fragment conservé par Josèphe: tels sont en Perse le mage Smerdis, & les deux fils aînés d'Artaxerxe I.er J'examinerai dans un article séparé de ce Mémoire, quelle méthode ont suivie les auteurs du canon pour éviter de marquer les fractions.

Ces suites de règne descendoient plus ou moins bas, selon le temps auquel le canon avoit été fait, ou du moins continué. Celui qui se trouve dans le Syncelle, & qui avoit été publié d'abord par Scaliger, finit avec le règne d'Alexandre. Celui que le P. Pétau publia en 1651 à la fin de son *Rationarium Temporum,* & qu'il avoit tiré d'un manuscrit du commentaire de Théon sur le Canon manuel, finit avec l'année 907 de Nabonassar, & ne passe point le règne d'Antonin, sous lequel vivoit Ptolémée.

En 1620, Bainbridge, savant Anglois, avoit publié un autre canon trouvé de même à la suite d'un manuscrit de Théon, & qui descendoit jusqu'à Théodose. Enfin Dodwel donna en 1684, à la suite de ses dissertations sur S.t Cyprien, le texte même d'un long fragment du commentaire de Théon sur le Canon manuel, & il y joignit différentes suites de règnes ou de magistratures trouvées dans les manuscrits. Une de ces suites descend jusqu'à l'empereur Basile le Macédonien, & jusqu'à Léon le Philosophe. Les années de celui-ci ne sont point marquées, sans doute parce que le canon avoit été dressé sous son règne. La dernière année de Basile est la 1209.e d'Alexandre, 1633.e de Nabonassar; c'est l'an 887 de J. C. Une autre suite finit à l'an 1737 d'Alexandre, 2161 de Nabonassar; c'est la 1415.e de J. C.

Dissertationes Cyprianicæ.

Quelques-uns de ces canons marquent la suite des Consulats, & sont de véritables fastes consulaires appliqués aux années de Nabonassar. Il y en a un qui commence à l'an

152 de l'ère d'Auguste, & qui finit à l'an 314, c'est-à-dire à l'an 285 de J. C. Il est suivi d'un autre qui commence avec l'époque de Dioclétien, & qui finit avec l'année 346 de cette ère, l'an 630 de J. C. 659 d'Auguste, & 953 d'Alexandre.

Ces divers canons avoient été sans doute dressés pour trouver les années de l'ère astronomique, auxquelles se devoient rapporter les magistratures & les années des règnes qui servoient à dater les observations astronomiques. Soit pour la facilité du calcul, soit pour d'autres raisons particulières, on avoit établi de temps en temps de nouvelles époques dont les années étoient Égyptiennes ou de trois cens soixante-cinq jours, & commençoient à l'heure de midi du premier jour de *thoth*.

L'époque de Nabonassar commençoit à midi du 26 février 747 avant J. C. pour le méridien de Babylone pour lequel cette époque avoit été établie. Les années Égyptiennes étant seulement de trois cens soixante-cinq jours, quatre de ces années étoient plus courtes d'un jour que quatre années Juliennes égales, à quelques minutes près, aux années solaires vraies. Ainsi le commencement de l'année Égyptienne remontoit d'un jour tous les quatre ans dans l'année Julienne, à cause du jour intercalaire ajoûté à celle-ci toutes les quatrièmes années.

Il y a sur cet article une observation à faire. Les années Juliennes commencent à minuit, & les intercalaires furent réglées relativement à l'établissement de cette année par Jule César, l'an 45 avant l'ère Chrétienne, qui fut supposée une année intercalaire, & la dernière d'un cycle. En remontant de cette année 45 jusqu'à l'époque de Nabonassar, on trouvera que l'an 747, qui répond à la première de Nabonassar, auroit été le troisième d'un cycle de quatre ans, & que les années Égyptiennes, 749, 748, 747 & 746, auroient commencé le 26 février, si l'année Julienne eût été en usage alors. Les quatre années suivantes, 745, 744, 743 & 742 auroient commencé le 25 février, & les années suivantes

ſeroient remontées du 25 au 24, au 23, au 22, &c. Les années de Nabonaſſar, 224, 225, 226 & 227, auroient commencé le premier janvier 524, 523, 522 & 521 avant J. C; & comme cette année Julienne 521 auroit eu trois cens ſoixante-ſix jours, elle auroit auſſi contenu le commencement des deux années Égyptiennes, 227 & 228 de Nabonaſſar: la première auroit commencé le premier janvier, & la ſeconde le 31 décembre. La même choſe a dû arriver l'an 939 de J. C.

La ſeconde époque aſtronomique, ou celle de la mort d'Alexandre, commença l'an 425 de Nabonaſſar, à midi du 12 novembre de l'an 324 avant J. C. mais ſous le méridien d'Alexandrie. Ptolémée & les manuſcrits du canon aſtronomique la nomment l'ère des Rois poſtérieurs à la mort d'Alexandre, μετὰ τὴν Ἀλεξάνδρου βασιλέως τελευτήν. Cenſorin l'appelle *anni Philippi qui ab exceſſu Alexandri numerantur*.

La troiſième époque commence avec la 719.e année de Nabonaſſar, 295.e de Philippe, le 31 août de la trentième année avant l'ère Chrétienne. On la nommoit l'ère d'*Auguſte* ou *des Auguſtes;* mais c'étoit l'ère des Aſtronomes : car dans l'uſage civil ce fut ſeulement cinq ans après, & quand le premier jour de l'année Égyptienne eut été porté au 29 août que l'année Julienne fut établie à Alexandrie. Le commencement en fut fixé au 29 d'août, on continua d'employer les mois Égyptiens, & on ajoûta ſeulement un ſixième jour aux épagomènes tous les quatre ans. Cette année fixe a toûjours continué d'être en uſage dans l'Égypte : c'eſt encore aujourd'hui celle dont les Coptes ſe ſervent. Cependant l'année vague demeura dans l'uſage religieux, & elle a ſubſiſté dans l'Égypte auſſi long-temps que le paganiſme. Les prêtres Égyptiens ſe faiſant un ſcrupule d'admettre aucune intercalation, obligeoient ceux qu'ils initioient aux myſtères, de s'engager par ſerment à ne ſouffrir jamais qu'on en introduiſît l'uſage dans les années religieuſes.

La quatrième époque eſt celle de Dioclétien, qui commença le premier jour de *thoth* de l'an 1032 de Nabonaſſar,

608 de Philippe Aridée, & 314 d'Auguste, c'est-à-dire le 14 juin 284 de l'ère Chrétienne. Cette ère de Dioclétien subsiste encore dans l'Égypte parmi les chrétiens Coptes : mais ils la nomment l'ère des Martyrs, en mémoire de ceux qui moururent sous la persécution de cet Empereur ; & les années qu'ils emploient sont égales aux années Juliennes, quoique la forme en soit différente.

L'ère vague de Dioclétien continua long-temps d'être en usage parmi les Astronomes. Théon parle de la soixante-dix-septième année dans son Commentaire sur le Canon ; & nous avons dans Bouillaud quatre observations des planètes, Saturne, Mars & Vénus, datées des années 214, 219, 225 & 226, qui montrent qu'en l'an 502 de J. C. cette ère de Dioclétien étoit employée par les astronomes Grecs. Bouillaud suppose les quatre observations faites à Athènes. Le manuscrit de la bibliothèque du Roi, d'où Bouillaud avoit tiré ces observations, mériteroit sans doute d'être examiné avec soin : on y trouveroit probablement encore d'autres choses qui pourroient être d'usage.

Astronom. Philolaïca, lib. VI, cap. 8 & 9, ex manusc. Bibl. Reg. n.° CXIV.

Après les listes de règnes & de magistratures, on donnoit dans la seconde partie des Canons manuels, des préceptes pour convertir les années civiles en années astronomiques, & celles-ci en années civiles. On donnoit aussi des règles pour le calcul astronomique des périodes de dix-huit & de vingt-cinq ans Égyptiens : c'est ce que nous voyons par le fragment de Théon.

Enfin il y avoit une troisième partie qui contenoit les tables des mouvemens célestes : l'époque radicale de ces tables étoit celle de Nabonassar, de Philippe, d'Auguste ou de Dioclétien, suivant l'objet de l'Astronome qui les avoit dressées, & suivant le temps plus ou moins ancien des observations qu'il se proposoit de calculer. Quoiqu'on ne cite aucun manuscrit où les tables soient relatives à une autre époque radicale qu'à celle de Nabonassar, le témoignage de Théon & celui du Syncelle ne nous permettent pas de douter qu'il ne se trouvât des canons dont l'époque radicale étoit celle des années de Philippe. Un semblable canon étant absolument

néceſſaire pour l'uſage journalier du calcul aſtronomique, il eſt aſſez probable qu'il y en avoit eu avant le temps de Ptolémée. Il n'en fait cependant aucune mention dans ſon Almageſte, peut-être parce que c'étoit une choſe trop commune, & qu'ils étoient entre les mains de tous les Aſtronomes.

ART. II. L'ère de Nabonaſſar n'étoit point une ère civile; c'étoit ſeulement une ère aſtronomique, & dont on ne voit pas que les hiſtoriens, ni même les Chronologiſtes ſe ſoient ſervis. On ſoupçonne avec aſſez de fondement que Pline avoit l'époque de Nabonaſſar en vûe, lorſqu'il parle d'une ſuite d'obſervations aſtronomiques de quatre cens quatre-vingts ans, rapportées par Béroſe, & d'une autre ſuite de ſept cens vingt ans alléguée par Épigène. Cette conjecture eſt très-probable; mais elle n'eſt cependant qu'une conjecture. Des écrivains qui nous reſtent, Ptolémée & Cenſorin ſont les premiers qui aient nommé Nabonaſſar, & marqué clairement l'époque de ſon ère: l'un & l'autre ne parlent que de ſon uſage aſtronomique; & ce n'eſt que dans les deux derniers ſiècles qu'on a commencé de l'appliquer à la chronologie.

Cenſorinus, de die Nat. cap. 19.

J'ai montré dans un autre Mémoire que les années Égyptiennes de l'ère de Nabonaſſar n'ont jamais été employées à Babylone, ni dans l'uſage civil, ni même dans l'uſage aſtronomique. Ces années Babyloniennes étoient des années lunaires diſtribuées par cycles ou périodes de dix-huit ans, qui, dans l'uſage civil, contenoient deux cens vingt-deux lunaiſons; ce qui montre que les troiſièmes années du cycle étoient intercalées, & de treize lunes.

Obſervat. ſur les années employées à Babylone. Mém. de l'Acad. t. XV, p. 205.

Dans l'uſage aſtronomique, le cycle étoit de deux cens vingt-trois lunaiſons, parce que ce nombre donne le retour des éclipſes ſemblables au même point de l'écliptique, au même jour, & preſque à la même heure. Les Aſtronomes Grecs, qui parlent de cette période, la nomment Ἐξελιγμὸς, ἀποκατάστασις, ou ſimplement περίοδος.

Hipparch. Ptolem. Almag. lib. Geminus Iſagoge Aſtronom.

Les Babyloniens l'appeloient *Sare* ou *Schar*, Σάρος, qui ſignifie, de même que les dénominations Grecques, *révolution*, *reſtitution*, ou retour au même point.

Dès l'an 1691, M. Halley avoit montré dans les Transactions philosophiques le mérite & les propriétés de cette période de deux cens vingt-trois lunaisons. Ce qu'il dit sur le sare Babylonien, à l'occasion d'un passage de Suidas, auroit dû éclairer les Chronologistes, & leur faire apercevoir la convenance des traditions Chaldéennes avec celles de la Genèse sur la durée de l'histoire Antediluvienne, & la conformité des deux chronologies ; mais ils ont trouvé qu'il étoit plus commode de compiler les anciens chronologistes Chrétiens, & même de renouveler de vieilles erreurs décriées depuis plusieurs siècles, que de profiter d'une observation qui les auroit forcés d'abandonner le système qu'ils avoient embrassé, presque toûjours avant que d'avoir étudié les matières dont ils traitoient. Les écrivains Anglois, qui ne pouvoient ignorer la remarque de M. Halley sur la vraie durée du sare Babylonien, sont dans le même cas que ceux des autres nations.

J'avois observé en second lieu dans le Mémoire déjà cité, que Bérose, à qui la Grèce devoit la première connoissance du technique de l'Astronomie, & de la méthode de calculer les mouvemens célestes, que nous suivons encore aujourd'hui pour le fond, quoique corrigée, simplifiée & infiniment perfectionnée, avoit probablement accoûtumé les astronomes Grecs à se servir de périodes Chaldéennes de dix-huit ans; & que ce fut uniquement pour se conformer à un usage reçû que Ptolémée distribua ses tables par de semblables périodes de dix-huit ans: car les dix-huit années Égyptiennes qu'il emploie sont plus courtes de 4^{d} 20′, c'est-à-dire de quatre jours dix heures environ, qu'un pareil nombre de révolutions solaires, suivant les hypothèses de Ptolémée lui-même, & contiennent 168^{d} 50′ environ, ou près de treize jours au-delà des révolutions de la Lune dans son orbite. Ce même nombre d'années contenoit plus de 160^{d} ou plus de quatorze jours au-delà des lunaisons complettes. Nulle autre raison que celle de se conformer à un usage établi dans la pratique, ne pouvoit porter Ptolémée à se servir de périodes aussi

Ibid. Mém. de l'Acad. t. XV.

vicieuſes, & qui d'ailleurs n'étoient ni Grecques ni Égyptiennes. Les périodes de vingt-cinq ans Égyptiens, qu'on joignit à celles de dix-huit, & dont il eſt parlé dans le fragment de Théon, de même que dans le Syncelle, donnent encore, ſuivant les propres tables de Ptolémée, 6^{d} $5'$ de moins que vingt-cinq révolutions ſolaires: elles contiennent ſeulement un nombre à peu près complet de lunaiſons.

Le canon aſtronomique aſſujéti aux années Égyptiennes ne pouvoit pas être l'ouvrage des aſtronomes Chaldéens, qui n'employoient point l'année Égyptienne, mais celui des aſtronomes Grecs d'Alexandrie, qui avoient converti les années lunaires de Babylone en années vagues du cycle caniculaire des Égyptiens, & qui avoient dreſſé ce canon pour leur uſage, en raſſemblant toutes les obſervations datées par les années du règne des rois de Babylone, de ceux de Perſe, des ſucceſſeurs d'Alexandre en Égypte, des archontes Athéniens, &c. ſoit que ces obſervations euſſent été faites dans la Chaldée, dans l'Égypte ou dans la Grèce. L'exactitude avec laquelle ils avoient fait la réduction de ces différentes dates aux années Égyptiennes de l'ère de Nabonaſſar, eſt prouvée par la juſteſſe du calcul aſtronomique moderne, dont les règles ſont preſque toutes fondées ſur la comparaiſon des anciennes obſervations, avec celles qui ont été faites depuis Tycho-Brahé juſqu'à préſent.

Les hommes ſe conduiſant ordinairement de la même manière, lorſqu'ils ſe trouvent dans des circonſtances ſemblables, & lorſque la méthode la plus ſimple & la plus naturelle ſe préſente comme d'elle même, on ne peut guère douter que les anciens Aſtronomes n'aient employé la même méthode que les Aſtronomes modernes pour s'aſſurer de la date des obſervations qu'ils vouloient comparer entre elles, & ſur leſquelles ils vouloient fonder leurs hypothèſes. Ils devoient néceſſairement rapporter l'année du règne ou de la magiſtrature annuelle, dont les obſervations étoient datées, à une ère fixe & conſtante compoſée d'années uniformes, & convertir les années des règnes & des magiſtratures dans les années

de

de leur ère. C'est-là ce qu'ont fait nos Astronomes modernes, & c'étoit le seul parti qu'ils pussent prendre. Ils ont rassemblé les diverses observations d'éclipses qu'ils trouvoient dans les écrivains Grecs & Romains, dans Hérodote, dans Thucydide, dans Xénophon, dans Tite-Live, dans Diodore de Sicile, dans Pline, dans Suétone, dans Plutarque & dans Dion Cassius. Les historiens des siècles postérieurs leur ont fourni d'autres éclipses, dont l'année, le mois, & quelquefois même le jour étoient marqués.

Les dates claires & précises ont donné des époques chronologiques certaines, qui ont servi à vérifier & à déterminer les dates qui pouvoient avoir quelque obscurité; & comme depuis environ deux siècles, on procède dans les sciences avec une méthode que les anciens n'ont point connue, ce travail n'a pas moins servi à fixer la Chronologie qu'à confirmer & à perfectionner l'Astronomie. Le catalogue d'éclipses inséré dans l'Almageste du P. Riccioli, suffit pour donner une idée de la méthode qu'ont suivie nos Astronomes. Je pourrois indiquer plusieurs autres ouvrages: mais celui du P. Riccioli m'a paru le plus propre pour faire sentir la méthode qu'ont suivie nécessairement les anciens Astronomes.

On avoit supposé jusqu'à présent que la partie du canon astronomique, où se trouve la suite des règnes de Chaldée, de Perse & d'Égypte, avoit été construite suivant cette méthode; & on l'avoit regardée comme devant être la règle infaillible de l'ancienne Chronologie. Dans cette supposition, le détail où je viens d'entrer étoit assez inutile: mais il devient nécessaire depuis qu'on n'a pas craint d'avancer que les années des règnes & des magistratures, par lesquelles Hipparque, Ptolémée & les autres Astronomes anciens datent les observations qu'ils rapportent, n'étoient point marquées dans leurs mémoires originaux; que ces observations étoient simplement datées par les années de l'ère de Nabonassar, & que celles du règne y avoient été ajoûtées au hasard, ou du moins par le calcul conjectural des Astronomes. Ce n'est-là qu'une simple supposition hasardée pour défendre un système

& pour se débarrasser de l'autorité du canon astronomique; qui détruit ce même système; & on pourroit se contenter de la nier, sans en donner de raison: car elle n'est appuyée sur rien. Cependant je crois qu'il importe de développer les conséquences qu'elle entraîne, & d'examiner si ces conséquences peuvent être admises sans combattre toutes les idées reçûes, & sans se jeter dans les plus grands embarras.

Dans cette opinion, il faut supposer, en premier lieu, que l'usage de l'ère civile ou astronomique de Nabonassar étoit ancien, & qu'il étoit suivi du moins dans les registres d'Astronomie, où l'on écrivoit les observations. Cependant il est certain que cette ère de Nabonassar n'étoit employée à Babylone, ni dans l'Histoire, ni dans l'Astronomie. On n'en voit aucun vestige dans les fragmens de Bérose conservés par Josèphe, ni dans les extraits de Bérose & de Mégasthène, rapportés dans Eusèbe & dans le Syncelle. A l'égard de l'Astronomie, les trois observations faites à Babylone depuis la mort d'Alexandre, & rapportées par Ptolémée, nous montrent que les astronomes Chaldéens employoient une période composée d'années & de mois lunaires, & que l'ère par laquelle ils comptoient ces années, étoit très-différente de celle de Nabonassar. L'époque de cette ère tombe dans l'année 312 avant J. C. & si elle n'étoit pas la même que l'ère marquée sur les médailles Grecques de Séleucie ou de Ctésiphonte sous les Séleucides & sous les Parthes, du moins elle en diffère fort peu.

Il faut supposer, en second lieu, que dans les anciens registres ou recueils d'Astronomie, les observations étoient datées par les seules années de l'ère de Nabonassar, & qu'il n'étoit fait aucune mention de l'année du règne des Princes sous qui elles avoient été faites. Or une semblable supposition ne seroit pas seulement avancée sans aucune preuve; elle seroit encore démentie par l'ouvrage même de Ptolémée. Nous avons dans cet ouvrage soixante-deux observations qu'il avoit sans doute choisies entre un plus grand nombre, parce qu'il n'écrivoit pas une histoire astronomique, mais qu'il

rapportoit ſeulement les obſervations que certaines circonſtances rendoient propres à établir des hypothèſes générales: car toutes les obſervations n'y ſont pas également propres. On ne trouve aucune de ces ſoixante-deux obſervations, qui ſoit datée ſeulement par l'année de Nabonaſſar. Toutes marquent l'année du Prince, celle de la magiſtrature ſous laquelle elles ont été faites, & cette année précède celle de l'ère de Nabonaſſar. On voit même trente-deux de ces obſervations, c'eſt-à-dire plus de la moitié où Ptolémée n'ajoûte point la date des années de Nabonaſſar: & des trente obſervations qui portent cette date de Nabonaſſar, il y en a pluſieurs où elle n'eſt ajoûtée que quelques lignes ou même quelques chapitres après; ſeulement lorſqu'il eſt queſtion de determiner en années, en mois & en jours la diſtance de ces obſervations, à d'autres plus éloignées, pour en conclurre la quantité annuelle du mouvement des aſtres & la durée de leurs révolutions, ou bien lorſqu'il s'agit de marquer en conſéquence de cette durée, le lieu des aſtres au moment de l'époque radicale à midi du premier *thoth* de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire du 26 février 747 avant J. C. ſous le méridien de Babylone.

Dans les trois éclipſes de la première & de la ſeconde année de Mardokempad, la date priſe de l'ère de Nabonaſſar n'eſt rapportée qu'à deux chapitres de-là, & lorſqu'il eſt queſtion d'appliquer ces éclipſes à l'époque radicale. La même choſe a lieu pour les deux éclipſes de la vingtième & de la trente-unième année de Darius fils d'Hyſtaſpe. C'eſt ſeulement lorſque Ptolémée en tire une conſéquence aſtronomique, & lorſqu'il les compare avec d'autres éclipſes qu'il fait mention de l'ère de Nabonaſſar.

Quelquefois il étoit abſolument néceſſaire d'ajoûter cette ſeconde date pour faire connoître la première. Lorſque Ptolémée rapporte, par exemple, les quatre obſervations des années 13, 23, 28 & 45 de la période imaginée par l'aſtronome Denys; période dont les années étoient ſolaires, & dont les mois répondoient au ſéjour du Soleil dans les

signes; sans la date de l'ère de Nabonassar, on n'auroit pû savoir que cette période avoit commencé la première année du règne de Ptolémée Philadelphe, 40.e depuis la mort d'Alexandre, & 285.e avant Jésus-Christ.

Si Ptolémée n'avoit pas ajoûté la date de l'ère de Nabonassar aux trois observations des astronomes Babyloniens, des années 67, 75 & 82 de leur période, auroit-on su que cette période, dont les années étoient composées de mois lunaires, avoit commencé la treizième année après la mort d'Alexandre, l'an 312 avant Jésus-Christ?

L'usage de ces dates particulières & différentes de celles de l'ère de Nabonassar, étoit même si bien établi & paroissoit si nécessaire, que quand Hipparque rapporta les trois éclipses observées à Babylone pendant les années 366 & 367 de Nabonassar, les 23 décembre & 18 juin 383, & le 12 décembre 382 avant J. C. il substitua aux années d'Artaxerxe II celles de l'archontat de Phanostrate & de celui d'Évander, avec la date du jour dans le mois Athénien. Si les Astronomes s'étoient contentés d'employer seulement l'ère de Nabonassar, Hipparque auroit-il ajoûté ces dates Grecques pour des observations Babyloniennes?

Si les registres ou mémoires originaux des Astronomes n'avoient employé, comme on le suppose, que les dates de l'ère de Nabonassar, seroit-il possible que, parmi les soixante-deux observations rapportées dans Ptolémée, il ne s'en trouvât aucune désignée par cette seule date, & qu'il s'en trouvât au contraire trente-deux où l'ère de Nabonassar n'est pas jointe à l'observation, & ne se trouve que dans le calcul astronomique, auquel cette observation donne lieu, souvent à plusieurs chapitres de-là?

ART. III. J'ai observé plus haut que le canon astronomique n'employoit que des années entières, en marquant la durée des règnes. Comme il n'arrive guère que les règnes commencent & finissent avec l'année Égyptienne, il importe de rechercher quel parti on avoit pris au sujet des fractions du commencement & de la fin des règnes. Attribuoit-on au Prince l'année

entière dans le cours de laquelle il étoit mort, ou bien celle dans laquelle il avoit commencé ſon règne? car il n'y avoit que ces deux moyens. Le canon ſuit-il à cet égard une méthode uniforme? & cette méthode eſt-elle la même dans les différentes parties qui le compoſent?

Ce n'eſt pas ici une queſtion de pure curioſité; elle peut devenir importante pour l'uſage chronologique qu'on voudroit faire du canon. Un exemple fera ſentir cette utilité. Le canon marque l'année 218 de Nabonaſſar pour la dernière de Cyrus, & l'année 219 pour la première de Cambyſe. L'année 219 commença le 3 janvier 529 avant J. C. Si le canon attribue au règne des Princes l'année pendant laquelle ils ſont morts, le commencement de Cambyſe ſera antérieur au 3 janvier 529. Si au contraire on commence le règne des Princes avec l'année pendant laquelle ils ſont montés ſur le trône, la mort de Cyrus & le commencement de Cambyſe ſeront poſtérieurs au 3 janvier 529. Il y a des cas où cette différence peut devenir importante.

J'avois cru d'abord, fondé ſur l'exemple de ce qui s'obſerve à la Chine, que les différentes parties du canon ſuivoient une méthode uniforme, & que dans ſes trois parties il attribuoit au règne d'un Prince l'année pendant laquelle il étoit mort. Mais je m'étois trompé en ſuppoſant la méthode du canon uniforme: car dans la dernière partie, ou dans celle qui commence au règne d'Auguſte ſur l'Égypte, ſes auteurs n'ont pas ſuivi la même méthode que dans les deux premières parties. Dodwel & M. Deſvignoles, les ſeuls que je ſache s'être propoſé cette queſtion, ſe ſont trompés comme moi, lorſqu'ils ont ſuppoſé que les deux premières parties du canon employoient une méthode ſemblable à celle de la troiſième partie, & qu'on y attribuoit aux règnes de Babylone, de Perſe & d'Égypte, l'année entière dans laquelle les Rois avoient commencé. L'examen de cette queſtion m'engagera dans des diſcuſſions chronologiques qui ſont inévitables.

Je commence par la troiſième partie ou par celle ſur laquelle je m'étois trompé, & qui eſt au fond la moins

importante. Les hiſtoriens nationaux, les médailles, les inſcriptions & les monumens contemporains nous fourniſſent, pour déterminer la durée du règne des Empereurs & l'époque précise de leur commencement, des moyens beaucoup plus aſſurés que ne peut être le canon aſtronomique; parce que, dans cette partie, il nous inſtruit ſeulement de l'uſage du pays où les Aſtronomes obſervoient; uſage particulier qui a beſoin d'être expliqué par les monumens Romains, & qui ne peut jamais ſervir à les combattre. Cette troiſième partie du canon eſt dans le cas des médailles Romaines frappées dans les provinces orientales de l'empire, & ſur-tout dans l'Égypte, ſur leſquelles on compte les années des Empereurs ſuivant une méthode différente de celle qui étoit ſuivie à Rome. Il y a long-temps que M. Oudinet, de cette Académie, l'avoit montré au ſujet de quelques médailles Égyptiennes des Empereurs; & M. le Baron de la Baſtie en a donné depuis des preuves qui ſont ſans replique.

J'ai remarqué ci-deſſus que la troiſième partie du canon commence au règne d'Auguſte ſur l'Égypte, l'an 719 de Nabonaſſar, & 295 de la mort d'Alexandre. Cette année commença en Égypte le 31 août de l'an 30 avant l'ère Chrétienne, Auguſte étant Conſul pour la quatrième fois,
Dion. & ayant M. Licinius Craſſus pour Collègue. Une inſcription trouvée dans les ruines d'Antium, & publiée par M. Bianchini, nous apprend que la priſe d'Alexandrie par Auguſte, précéda d'un mois entier le commencement de ſon ère aſtronomique en Égypte *(b)*. Cette inſcription, qui eſt un fragment de calendrier, porte au premier août, AUG. ALEXANDRIAM RECEPIT. Le fragment d'un autre calendrier publié par M. Muratori, & ceux des faſtes triomphaux, nous apprennent que la défaite d'Antoine & de Cléopatre auprès d'Actium, étoit du 4 ſeptembre précédent, & antérieure de près de onze mois à la priſe d'Alexandrie.

(b) Un autre calendrier connu ſous le nom de *Colotianum*, qui ſe lit dans le Tréſor des Inſcriptions de Gruter, *p. 133*, porte au 27 mars, *hoc die Cæſar Alexandriam recepit;* mais il s'agit là de la priſe de cette ville par J. Céſar.

Le premier août étoit le ſixième du mois *mezori* ou du douzième de l'année Égyptienne, 718 de Nabonaſſar. Le reſte de cette année fut attribué au règne de Cléopatre, & celui d'Auguſte ne commença qu'avec l'année Égyptienne ſuivante 719. Ce règne dura quarante-trois ans depuis la conquête d'Alexandrie. Auguſte mourut le 19 d'août de la quatorzième année après J. C. qui ſe trouva le dernier de l'an 761 de Nabonaſſar, 337 d'Alexandre. Tibère, ſucceſſeur d'Auguſte, commença ſon règne le premier jour de l'année ſuivante 762 de Nabonaſſar, le vingtième d'août. Je ſuis ici, pour la chronologie des empereurs Romains, les tables de Riccioli, inſérées dans ſa chronologie réformée. On connoît ſon habileté, & le ſoin avec lequel il avoit examiné ces matières. Le haſard qui avoit fait concourir le commencement du règne de Tibère avec celui de l'année Égyptienne, 762 de Nabonaſſar, donna ſans doute lieu à l'uſage ſuivi ſous les règnes poſtérieurs, d'attribuer aux Empereurs l'année entière dans laquelle leur règne avoit commencé.

Par cette nouvelle méthode, quoique Caligula n'eût ſuccédé à Tibère que le 16 mars de l'an 37 de J. C. on fit remonter en Égypte ſon commencement au premier jour de l'année Égyptienne courante, 784 de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire au quatorzième août de l'année 36 de J. C. & ſept mois avant ſon commencement à Rome.

Claude commence dans le canon avec l'année Égyptienne, 788 de Nabonaſſar, le 13 août de l'an 40 de J. C. quoiqu'il n'ait été proclamé à Rome que le 24 janvier 41. Néron commence de même dans le canon le 10 août 54 de J. C. mais à Rome ce fut ſeulement le 13 octobre ſuivant qu'il ſuccéda à Claude. Le canon ne fait aucune mention des règnes de Galba, d'Othon & de Vitellius, quoique les deux premiers aient été reconnus en Égypte, & qu'on y ait frappé des médailles en leur nom, avec des époques qui pourroient embarraſſer, ſi la méthode des monétaires Égyptiens ne nous étoit pas connue. Néron mourut le 10 juin de l'an 68 de J. C. Cependant le canon aſtronomique lui

attribue l'année entière 815 de Nabonassar, qui finit le 6 août de cette année, 68 de J. C. plus de deux mois après la mort de Néron.

Ce même canon, sans faire aucune mention de Galba, d'Othon & de Vitellius, fait succéder Vespasien à Néron, & lui attribue l'année 816 de Nabonassar, toute entière, laquelle commença le 6 août de cette même année, 68 de J. C. Vespasien ne fut cependant proclamé Empereur *(c)* dans Alexandrie que vers la fin de cette année Égyptienne, 816 de Nabonassar, c'est-à-dire le premier juillet 69 de J. C. qui répondoit au 28 du onzième mois de l'année Égyptienne, 98 d'Auguste.

Le canon rentroit dans l'observation de la méthode qu'il avoit abandonnée pour le règne de Néron. Cette même méthode est suivie dans les règnes de Tite, de Domitien & de Nerva. Le canon leur attribue l'année entière dans laquelle a commencé leur empire. La même chose a encore lieu dans celui de Trajan: il commence dans le canon au 30 juillet, 97 de l'ère Chrétienne, premier de la 845.e année Égyptienne de l'ère de Nabonassar, qui comprendra toûjours son commencement, soit qu'on le place au temps de son adoption ou à celui de la mort de Nerva.

Nous avons dans Ptolémée une observation faite la première année de Trajan par l'astronome Menelaüs le 15 du sixième mois de l'année Égyptienne, 845 de Nabonassar, c'est-à-dire le 5 janvier de l'an 98. Trajan ne régnoit pas seul alors ; car la mort de Nerva est du 27 janvier 98 seulement. Scaliger & le P. Pétau, faute d'avoir connu la méthode des astronomes Égyptiens, ont été embarrassés à faire quadrer cette date avec la chronologie Romaine, & ils ont supposé que les astronomes Menelaüs & Ptolémée s'étoient trompés. C'est le parti que prennent volontiers les Critiques pour se tirer d'un embarras qui ne vient souvent que de l'ignorance où ils sont de certaines circonstances. Ils ont supposé de semblables erreurs dans les dates de toutes

(c) Tacit. Hist. II. *Isque primus principatus dies in posterum celebratus.*

les


Arleux
PLAN d'une partie
des MARAIS de l'ECLUSE, d'HAMEL, ARLEUX,
SODEMONT, ESCOURT S.T QUENTIN, et PALUEL,
en ARTOIS,
Où l'on voit la position de la Chaussée qui a été
trouvée dans lesdits Marais, avec les differents
Profils qui ont été levés sur cette Chaussée en
Decembre 1756. par L. Linque Architecte à Arras.
oises
. EF. GH. IK. LM. NO. PQ. RS.
G
I
K
H
E
F
C
D

les autres obſervations faites ſous Trajan & ſous Hadrien par *Menelaüs*, par *Agrippa*, par l'*ancien Théon* & par *Ptolémée* lui-même, ſans penſer que de ces vingt-ſept obſervations (car il y en a tout autant) il s'en trouve vingt-trois qui ne ſont datées que par les ſeules années du règne des Empereurs, & où les années de Nabonaſſar ne ſont ajoûtées, quand elles le ſont, que pour les comparer avec d'autres obſervations plus anciennes. On ne peut douter que ces quatre Aſtronomes, en datant leurs obſervations par les années des Empereurs, ne ſe ſoient conformés à l'uſage ſuivi dans le pays où ils vivoient. Ils devoient ſuivre cet uſage, s'ils vouloient être entendus de ceux pour qui ils avoient écrit.

Le canon aſtronomique marque le commencement d'Hadrien au 25 juillet de l'année 116 de J. C. au premier de l'an 894 de Nabonaſſar, c'eſt-à-dire un an & dix-ſept jours avant ſon commencement à Rome, où Spartien *(d)* nous apprend qu'il n'étoit compté que du 11 août de l'année 117 de J. C. c'eſt-à-dire du dix-huitième jour de l'année Égyptienne, 895 de Nabonaſſar; & il y a auſſi des obſervations aſtronomiques datées des années Égyptiennes, 9, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, &c. d'Hadrien, qui ſuppoſent toutes, de même que le canon, que ſon règne commença le 25 juillet de l'an 116 de J. C. avec l'année 894 de Nabonaſſar.

Le canon reprend, pour le commencement d'Antonin, la méthode qu'il s'eſt preſcrite dans cette troiſième partie. Il le marque au 20 juillet 137 de J. C. c'eſt-à-dire au premier jour de l'année Égyptienne, 167 d'Auguſte. A Rome, l'empire d'Antonin ne ſe comptoit que du 10 juillet 138 de J. C. qui étoit le dixième jour avant la fin de l'année Égyptienne, 167 d'Auguſte. Il n'y a par conſéquent que l'époque d'Hadrien qui forme une difficulté réelle. Ceux qui voudront l'examiner, doivent ſe ſouvenir qu'il ne s'agit pas ici d'une mépriſe des rédacteurs du canon, mais de l'uſage

(d) Spart. Hadrian. *III. iduum Auguſti juſſiſſe ut natalis adoptionis celebraretur quando exceſſus Trajani ei nuntiatus eſt.*

des Aſtronomes dans la manière de compter les années de l'Empereur ſous la domination duquel ils vivoient; uſage qui étoit ſuivi par ceux d'Égypte & de Bithynie.

Comme les obſervations de Ptolémée ne s'étendent pas au-delà du règne d'Antonin, je ne continuerai pas l'examen du canon aſtronomique pour les règnes ſuivans, j'ajoûterai ſeulement un mot au ſujet de celui de Dioclétien. Le commencement de ſon empire formoit, comme je l'ai dit plus haut, une ère dont l'uſage ſubſiſte encore en Égypte, & dont l'époque étoit fixée par les Aſtronomes au 13 juin de l'an 284 de J. C. premier jour de l'an 314 de l'ère d'Auguſte. La chronique Paſchale ou Alexandrine nous apprend que Dioclétien fut proclamé à Chalcédoine le 17 ſeptembre 284, ſeptième jour du quatrième mois de l'année Égyptienne 314. Le canon, en lui attribuant cette année entière, a ſuivi la méthode employée dans cette troiſième partie.

ART. IV. Cette méthode a-t-elle été celle des deux autres parties? Dodwel l'affirme, & Deſvignoles entreprend d'en donner des preuves; mais je crois qu'en cela l'un & l'autre ſe trompent, & c'eſt ce qui me reſte à examiner. Je traiterai la queſtion en elle-même, ſans m'arrêter à relever les mépriſes de détail, dans leſquelles ils ſont tombés plus d'une fois. Outre qu'un ſemblable procédé a toûjours quelque choſe de choquant, il m'a ſouvent paru que ces ſortes de diſcuſſions perſonnelles ne ſervoient jamais qu'à embarraſſer la queſtion principale, & qu'à diſtraire l'attention du lecteur. Les fautes des Critiques médiocres ne méritent pas d'être relevées, & celles des gens habiles doivent l'être avec ménagement. Leurs mépriſes n'empêchent pas que nous ne leur ayons encore de grandes obligations, & que nous ne puiſſions profiter de leur travail.

J'emploierai, pour traiter la queſtion que je me propoſe d'examiner, la méthode que j'ai ſuivie dans l'article précédent; je comparerai le commencement des règnes marqués dans le canon aſtronomique, avec leur vrai commencement déterminé par les monumens hiſtoriques, & à leur défaut, par les écrivains exacts & contemporains qui nous ont donné

des dates fixes. Ils sont en très-petit nombre; cependant nous en trouverons pour les deux premières parties du canon.

Je commence par la seconde partie qui contient les règnes des successeurs d'Alexandre jusqu'à la conquête de l'Égypte par Auguste, & qui formoit une ère particulière dont l'époque est fixée au 12 novembre 324 avant J. C. premier jour de l'année 425 de Nabonassar. Ptolémée nomme les années de cette ère, ἔτη Βασιλέων τῶν μετὰ τὴν Ἀλεξάνδρου βασιλέως τελευτήν: *les années des Rois qui ont commencé après la mort d'Alexandre.* C'est donc à la date de cette mort que nous devons nous fixer, parce que nous n'avons point de monumens historiques assez détaillés ni assez exacts pour nous assurer du véritable commencement des Ptolémées. La question se réduit à examiner si la mort d'Alexandre est antérieure ou postérieure au 12 novembre 324 avant J. C. J'écarte la discussion de toutes les difficultés dont les Critiques modernes ont embarrassé une question qui auroit été très-simple, s'ils avoient cherché seulement à l'éclaircir, & non pas à défendre des systèmes particuliers qu'ils avoient embrassés avant que d'avoir assez approfondi la matière. On est sûr que la mort d'Alexandre est de l'archontat d'Hégésias & de la première année de l'olympiade CXIV. Diodore [a] & Arrien [b] y sont formels, & Josèphe [c] assure que personne n'en doutoit. Eusèbe [d] ajoûte que cet événement étoit du *commencement* de l'année olympique.

Plutarque observe que la mort d'Alexandre arriva dans une saison très-chaude, & qu'on vit avec surprise que le corps de ce Prince, négligé pendant plusieurs jours à cause de la division de ses Capitaines, se conserva sain & frais malgré l'excessive chaleur. Ces divers témoignages réunis montrent que cet événement est antérieur au 12 novembre, qui tomboit au commencement de l'hiver & dans le cinquième mois de l'année olympique; mais nous avons une date encore plus précise.

Plutarque rapporte dans la vie d'Alexandre un assez long fragment du journal de ce Prince, publié par Aristobule, &

[a] *Diod. XVII, pag. 325.*
[b] *Arrian. VII, pag. 502.*
[c] *Joseph. contrà Apion. I, n.° 22.*
[d] *Euseb. demonstr. Evang. VIII, p. 393.*

qui contient, jour par jour, le détail de sa dernière maladie. Ce journal, qui porte de très-grands caractères de vérité, marque la mort d'Alexandre le soir du 28 *dæsius*, mois des Macédoniens. Plutarque dit que quelques-uns mettoient cette mort au 29 : mais cette différence peut n'être que de quelques heures; parce que les jours des Grecs commençoient à six ou sept heures du soir, & vers le coucher du Soleil.

Les noms & l'ordre des douze mois Macédoniens sont connus. Le mois *dius* étoit le premier de cette année, & le mois *hyperberetæus* le dernier : le mois *dæsius* étoit le huitième. Galien nous a donné le lieu des quatre points cardinaux, c'est-à-dire ceux des équinoxes & des solstices dans l'année Macédonienne, suivie de son temps dans l'Asie mineure; mais il nous avertit en même temps que cette année, composée de mois solaires, avoit été réglée sur l'année Romaine, & que le lieu des points cardinaux n'étoit pas le même dans l'année composée de mois lunaires dont l'usage subsistoit encore dans la Grèce.

Galen. Comment. in Epidem. I Hippocr. Voyez *Usserius, de anno solari Macedonum.*

Nous trouvons dans Plutarque, dans Élien & dans Arrien, plusieurs dates des événemens de l'histoire d'Alexandre, où le mois Macédonien est rapporté au mois Athénien de l'année Archontique; mais ce mois Athénien est toûjours celui qui, dans l'année de *Callippus*, répondoit en tout ou en partie au mois solaire de la nouvelle année Macédonienne expliquée par Galien. Ils ont suivi dans leur réduction à l'année Athénienne, le lieu que les mois Macédoniens occupoient de leur temps dans l'année solaire moderne; & dès-là leur évaluation devient du moins très-suspecte d'erreur.

Quelques-unes de ces dates fournissent même une preuve sensible de la méprise où ils sont tombés. Arrien dit, par exemple, que la bataille d'Arbelles se donna sous l'archontat d'Aristophane, au mois Athénien *pyanepsion*, & quelques jours après une très-grande éclipse de lune. Cette éclipse est celle du 20 septembre 331 avant J. C. Plutarque dit que la bataille se donna onze jours après l'éclipse; ainsi elle est

du 31 ſeptembre : le ſoleil étoit, au moment de l'écliple, à la fin du vingt-cinquième degré de *virgo*.

L'année Athénienne étoit alors réglée par le cycle de Méton, qui faiſoit les lunaiſons un peu trop longues ; mais depuis l'établiſſement de ce cycle antérieur de cent une années, l'erreur ne pouvoit aller qu'à un jour & quatorze heures & demie, dont le cycle retardoit ſur le mouvement vrai. Ainſi le ſolſtice avoit été marqué cette année au treizième du mois *ſcirrophorion*, & l'écliple tomboit, non pas dans le mois *pyanepſion*, comme le ſuppoſe Arrien, mais au mois *boedromion*, comme le dit Plutarque, qui ne s'eſt pas trompé ſur cette date, parce qu'il s'étoit réglé ſur le temps de la célébration des myſtères, pendant laquelle cette écliple avoit été obſervée à Athènes; car elle fut vûe juſque dans la Sicile.

Lorſque Plutarque s'eſt réglé ſur ſes propres calculs, pour rapporter les mois Macédoniens aux mois Athéniens, il s'eſt toûjours trompé. En voici un exemple qui nous fournira un moyen de déterminer le rapport de l'année Macédonienne & de l'année Athénienne au temps d'Alexandre & de ſon père Philippe. Plutarque ayant trouvé dans les écrivains Macédoniens, qu'Alexandre étoit né le 6 du mois *loüs*, & voyant que le ſolſtice d'été étoit fixé de ſon temps à ce mois dans l'année Macédonienne ſolaire, en conclut qu'au temps de Philippe, ce mois *loüs* étoit le même que le mois *hecatombæon* des Athéniens. C'étoit déjà une erreur dans la ſuppoſition même de Plutarque; car ce mois Athénien n'étoit pas celui qui comprenoit le ſolſtice, mais celui qui ſuivoit la Lune ſolſticiale. Cette première mépriſe étoit légère en comparaiſon de la ſeconde dans laquelle Plutarque eſt tombé au ſujet du mois *loüs*, qui ne répondoit pas au temps de la naiſſance d'Alexandre au mois *hecatombæon*, mais au mois *boedromion*, comme il eſt prouvé par une lettre de Philippe, poſtérieure de près de dix-huit ans à la naiſſance d'Alexandre. Cette lettre ſe trouve rapportée dans une harangue de Démoſthène.

La réduction des mois Macédoniens aux mois Athéniens, qui ſe trouve dans Plutarque, dans Élien & dans Arrien, eſt de même genre que celle que nos traducteurs Latins & François font des mois Grecs à ceux de l'année Julienne. Ces ſortes de réductions demandent une extrême attention, & doivent être fondées ſur un calcul aſtronomique dont ils étoient rarement capables: les jours des lunaiſons changeant d'une année à l'autre dans l'année ſolaire, on ne peut établir de règle générale qui ſoit exacte.

A l'égard de l'année Macédonienne, nos plus habiles Chronologiſtes, Scaliger, Pétau, Samuel Petit, Uſſerius, Riccioli, Dodwel, &c. ayant voulu concilier les diverſes réductions des mois de cette année à ceux de l'année Athénienne, qui ſe trouvent dans Plutarque, dans Arrien & dans Élien, avec la lettre de Philippe, n'ont pû le faire qu'en ſuppoſant un changement fait par Alexandre à l'année Macédonienne. Il ſuffit de rapporter les preuves qu'ils en allèguent, pour montrer combien leur ſyſtème eſt peu fondé: voici les deux faits ſur leſquels ils l'appuient.

« Lorſqu'Alexandre ſe préparoit à paſſer le Granique en » préſence de l'armée des Perſes qui en bordoit le rivage, » quelqu'un lui repréſenta, dit Plutarque, qu'on étoit dans le » mois *dæſius*, mois malheureux, & dans lequel les Macédoniens » ne formoient aucune entrepriſe. *Eh bien*, répondit Alexandre, » *nommons-le le ſecond Artemiſius*; & là-deſſus il fit ſonner la » charge, traverſa le fleuve, attaqua les troupes Perſannes, les » mit en fuite, & gagna une bataille qui le rendit maître de toute l'Aſie mineure. » Uſſerius a ſuppoſé que cette réponſe d'Alexandre étoit une ordonnance pour intercaler extraordinairement le mois *artemiſius*, & que cette ordonnance avoit été exécutée. Mais Plutarque ne dit rien de ſemblable, & il eſt viſible que le diſcours d'Alexandre eſt celui d'un jeune Prince impatienté par une repréſentation inſpirée par la ſeule timidité. Alexandre étoit naturellement ſuperſtitieux; mais la bravoure & le courage l'emportoient chez lui ſur tous les autres ſentimens, & même ſur les autres paſſions.

Le second fait est de même espèce que le premier. Plutarque rapporte qu'au siége de Tyr, le devin Aristandre, en qui Alexandre avoit une extrême confiance, ayant trouvé dans un sacrifice les présages extrêmement favorables, assura que la ville seroit prise avant la fin du mois. On étoit alors au dernier jour, & le siége ne paroissoit pas près de finir. Les assistans ne purent s'empêcher de rire à cette promesse. Alexandre, qui s'intéressoit à l'honneur de son Devin, voulut aider à la prophétie : il ordonna, dit Plutarque, que ce jour seroit compté, non pour le dernier de la Lune, mais pour l'avant-dernier ; & sur le champ il fit donner un assaut général. La Fortune servit Aristandre, & la ville fut prise ce jour-là même, en sorte que l'ordre pour changer la dénomination de ce jour devint inutile. Presque tous nos Chronologistes supposent que l'ordonnance d'Alexandre fut exécutée; mais quand elle l'auroit été, que s'ensuivroit-il? que ce mois fut plus long d'un ou de deux jours que la lunaison, & que si on n'y avoit point remédié en les retranchant dans le mois suivant, la pleine Lune astronomique ne seroit pas arrivée au jour qui portoit ce nom dans le calendrier.

Quand bien même on accorderoit à Usserius que les deux intercalations irrégulières ont été exécutées, & qu'on ne remédia point au dérangement qu'elles causoient, il en resulteroit seulement que le mois *dæsius* ne répondit plus au premier mois de l'année Athénienne, comme du temps de la lettre de Philippe, mais au second mois, c'est-à-dire au mois *metageitnion ;* & dans cette supposition, la mort d'Alexandre aura encore précédé de cinquante-cinq jours ou de près de deux mois le commencement de l'année Égyptienne, & le canon astronomique aura toûjours compté dans le règne de ce Prince l'année entière dans laquelle il est mort.

Je ne m'arrête point à relever ici les raisonnemens que fait M. Desvignoles sur cette époque : ce n'est que par une suite de conjectures & de suppositions enchaînées les unes aux autres qu'il essaie de la déterminer. M. Desvignoles, né avec beaucoup d'esprit, & qui ne manquoit ni d'érudition,

ni même d'une certaine apparence de méthode, s'abandonnoit aisément aux conjectures; & lorsqu'il avoit pû rassembler quelques légères vrai-semblances pour étayer une supposition, il oublioit le nom qu'il lui avoit donné lui-même en la proposant: il partoit de-là comme d'un principe démontré; il en adoptoit toutes les conséquences, & marchoit en avant sans que rien pût l'arrêter, comme il arrive ordinairement à toutes les imaginations qui s'enflamment aisément.

La première partie du canon, c'est-à-dire celle qui contient les règnes de Babylone & de Perse, fournit pour les derniers, deux dates que l'histoire de Thucydide nous met en état de vérifier avec une certaine précision. Ces dates sont celle de la dernière année d'Artaxerce I.er & celle de la treizième année de Darius II.

Le canon marque l'an 324 de Nabonassar, qui finit le 6 décembre 424 avant J. C. pour le dernier du règne d'Artaxerce Ier. La mort d'Artaxerce est-elle antérieure à ce jour sixième de décembre? voilà ce qu'il faut examiner.

Le quatrième livre de Thucydide nous apprend qu'au commencement de l'hiver de la septième année de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens surprirent dans la Thrace le persan Artaphernès chargé d'une lettre du roi Artaxerxe pour les Lacédémoniens: Artaphernès fut conduit à Athènes. La lettre, qui étoit en langue Syrienne ou Assyrienne, fut traduite: le commerce des Grecs sur les côtes de Syrie, & celui des Phéniciens dans les isles de la mer Égée, fournissoient des interprètes qui entendoient le Grec & le Syrien.

La lettre fut lûe dans le Conseil. Artaxerxe écrivoit aux Lacédémoniens, que plusieurs personnes étoient venues de leur part lui faire des propositions où l'on ne pouvoit rien comprendre, & qui étoient opposées les unes aux autres; que s'ils avoient des demandes à faire, ils envoyassent des Députés avec des pouvoirs & des instructions précises.

Les Athéniens crurent devoir profiter de cette ouverture, prévenir les Lacédémoniens, & traiter eux-mêmes avec le roi de Perse. Ils nommèrent des Députés qui partirent avec Artaphernès,

Artaphernès, qui promettoit de les conduire à la Cour. Lorſqu'ils furent à Éphèſe, ils apprirent qu'Artaxerxe venoit de mourir, & ils ne jugèrent pas à propos de continuer leur route. Nous verrons bien-tôt que la mort de ce Prince fut ſuivie d'une guerre civile entre ſes fils. Cet événement termina, dit Thucydide, l'hiver de la ſeptième année, & la huitième commença avec l'été ſuivant.

On ſait que dans l'hiſtoire de Thucydide les années ne ſont partagées qu'en deux ſaiſons, ſavoir, l'été & l'hiver. L'été comprenoit le printemps entier; l'automne étoit jointe avec l'hiver. Ainſi les années de Thucydide répondent non ſeulement à deux années Juliennes différentes, mais encore à deux années Archontiques ou Olympiques. Thucydide avoit imaginé cette méthode pour faire commencer ſon année hiſtorique avec la campagne. La partie qu'il déſignoit ſous le nom d'été, & qui comprenoit auſſi le printemps, commençoit de très-bonne heure; la huitième année de la guerre dont nous venons de parler, en fournit une preuve qui eſt ſans replique. Thucydide marque une écliptſe de Soleil partiale au commencement de cette huitième année. Cette écliptſe eſt celle du 21 mars 424 avant J. C. qui précéda l'équinoxe vrai de cinq jours. Les ambaſſadeurs Athéniens arrivèrent à Éphèſe vers la fin de l'hiver de la ſeptième année, & avant le commencement de la huitième, c'eſt-à-dire dans les premiers jours de mars au plus tard. On étoit déjà inſtruit dans cette ville de la mort d'Artaxerxe, & par conſéquent cette mort étoit arrivée vers la fin de janvier ou dans les premiers jours de février 424. Le canon comprend dans le règne de ce Prince tout le reſte de cette année Égyptienne, qui étoit la 324.e de l'ère de Nabonaſſar, & qui finit le 6 décembre, c'eſt-à-dire onze mois environ après la mort d'Artaxerxe. Ce même canon ne fait commencer le règne de Darius II ſon fils qu'au 7 décembre 424, premier jour de l'année 325 de l'ère de Nabonaſſar.

Après la mort d'Artaxerxe, Xerxès II, ſon fils aîné, lui ſuccéda; mais il ne régna que quarante-cinq jours. *Sogdianus*

ou *Secundianus*, frère de Xerxès, le fit poignarder, & lui succéda ; mais il ne régna que six mois & quinze jours. Darius, troisième fils d'Artaxerxe, se cantonna dans son gouvernement, & ayant formé un parti considérable, il fit tuer *Sogdianus*, sous prétexte de venger la mort de son frère Xerxès, & fut reconnu par toutes les provinces de l'empire Persan. On voit par ce détail pourquoi les députés Athéniens ne continuèrent pas leur voyage lorsqu'ils arrivèrent à Éphèse: la Cour de Perse n'étoit pas assez tranquille pour écouter leurs propositions.

La seconde date fournie par l'histoire de Thucydide, est celle de la treizième année de Darius fils d'Artaxerxe I.er; elle est marquée formellement dans un traité conclu entre Darius & les Lacédémoniens. Thucydide est entré dans un assez grand détail sur les négociations qui précédèrent ce traité; car il y eut trois différens traités, dont il rapporte les termes dans son ouvrage.

Dans le premier, conclu pendant l'hiver de la dix-neuvième année de la guerre, on ne voit point le nom du Roi; il ne porte point de date: les Lacédémoniens traitent uniquement avec Tissapherne, satrape de la basse Asie, & il n'est parlé d'aucune ratification.

Le second est de l'hiver de l'année suivante 20.e de la guerre: on y trouve le nom de Darius; mais il est encore sans date. Enfin il y eut un troisième traité conclu sur la fin de cette même année; il est fait directement avec Darius, & il est daté de la treizième année de son règne.

Le commencement de la dix-neuvième année de la guerre est fixé au printemps de l'an 413 avant J. C. par la date de l'éclipse de Lune totale & avec demeure, arrivée le 27 août 413, que la superstition de Nicias rendit si funeste aux Athéniens en Sicile: ainsi la vingtième année commença au printemps de l'an 412, & finit au printemps de l'année suivante 411. Thucydide, quelques lignes après avoir rapporté les termes du troisième traité, ajoûte que la vingt-unième année de la guerre commença avec le printemps. Le traité

Thucyd. VIII.

eſt donc de la fin de l'hiver qui précéda le printemps de l'an 411.

Dans le canon aſtronomique, la treizième année de Darius commence au 4 décembre 412, & finit le 3 décembre 411; ce qui eſt conforme à la manière dont les années de ce règne ſe datoient à la Cour de Perſe. Dans le ſyſtème de M. Deſvignoles, cela ne pourroit avoir lieu. Il ſuppoſe que l'année marquée dans le canon pour la première d'un règne, étoit celle dans le courant de laquelle le Prince étoit monté ſur le trône, & que ce canon retranchoit du même règne l'année dans laquelle le Prince étoit mort. Dans cette ſuppoſition, la mort d'Artaxerxe auroit été poſtérieure au 7 décembre 424 avant J. C. jour auquel commence l'an 325 de Nabonaſſar, premier de Darius; cette mort ſeroit du courant de l'année 423. Suppoſons-la poſtérieure ſeulement d'un mois au commencement de l'année Égyptienne de Nabonaſſar 325, elle ſera du mois de janvier 424 avant J. C. Les règnes de ſes deux fils, Xerxès II & Secundianus, ont duré huit mois entiers ſelon Ctéſias & ſelon Diodore de Sicile. Darius II, qui étoit le troiſième des fils d'Artaxerxe, ne commença de régner qu'après la mort de Secundianus: on ne compte les années de ſon règne que de la fin du mois de ſeptembre de l'an 423; & c'eſt de ce mois-là ſeulement qu'on peut commencer à les dater: de l'an 423 au mois de ſeptembre, ôtant douze années entières, reſte l'an 411 au même mois de ſeptembre. De-là il ſuit que ſa treizième année n'auroit commencé en Perſe que vers la fin de ſeptembre 411. Nous voyons cependant que dans le traité conclu avec les Lacédémoniens au mois de février de cette même année 411, on datoit de la treizième année de ſon règne; ce qui prouve qu'elle avoit commencé non ſeulement avant le mois de ſeptembre 411, mais peut-être dès la fin de l'an 412.

Cette même date de la treizième année de Darius, détruit encore l'induction chronologique que M. Deſvignoles a voulu tirer du récit de Diodore de Sicile. Cet hiſtorien marque la

mort de Darius II ſous l'archontat d'Alexias, dans la quatrième année de la XCIII.e Olympiade. Cette année Olympique ayant commencé vers le ſolſtice d'été de l'année 405, finit vers le ſolſtice de la ſuivante 404. Le canon aſtronomique marque pour la dernière année de ce Darius la 343.e de Nabonaſſar, qui commença le 3 décembre 406, & finit le 2 décembre 405. Juſqu'ici il n'y a nulle oppoſition, parce que l'année Olympique contient à peu près les ſix derniers mois de l'année 343 de Nabonaſſar. La difficulté roule ſur ce qu'ajoûte Diodore une page plus bas, que Darius mourut un peu après le traité qui mit fin à la guerre du Péloponnèſe, & au temps de la priſe d'Athènes par Lyſander. Ce traité étant du mois *munichion*, & de la fin d'avril 404, la mort de Darius tomberoit dans le courant de l'année 344 de Nabonaſſar, que le canon compte cependant pour la première du règne d'Artaxerxe II. Le raiſonnement de M. Deſvignoles ſuppoſe que Diodore s'eſt exprimé avec exactitude; & qu'il a bien calculé; mais la comparaiſon de ce calcul avec la date du traité de la treizième année de Darius, fera voir que Diodore s'eſt trompé en cette occaſion.

Le canon aſtronomique & Euſèbe s'accordent avec Diodore à donner dix-neuf ans de durée au règne de Darius. Si la mort de ce Prince eſt poſtérieure, comme il le dit, au traité qui ſuivit la priſe d'Athènes, μικρὸν ὕστερον, *de quelque temps*, elle a dû arriver dans le mois de mai 404 au plus tôt, environ quatre cens trois ans & ſept mois avant l'ère Chrétienne; ajoûtant les dix-neuf ans de ſon règne, que je ſuppoſe complets, ils auront commencé quatre cens vingt-deux ans & ſept mois avant l'ère Chrétienne, dans le printemps de l'an 423; ôtant douze ans de cette date, la treizième année aura commencé au ſixième mois de l'année 411 au plus tôt, dans le mois de juin. La date du traité conclu avant le printemps de cette même année 411, nous montre que dès le commencement de cette année Julienne on comptoit en Perſe l'année 13 du règne de Darius. J'ai ſuppoſé les dix-neuf ans complets, afin de prendre le cas le plus favorable à l'opinion de M. Deſvignoles.

Dans cette ſuppoſition même, le calcul de Diodore eſt contraire à la date du traité conclu la treizième année de Darius; & il eſt viſible que cet hiſtorien s'eſt trompé de pluſieurs mois dans la date de la mort de Darius.

L'ouvrage de Diodore eſt une compilation très-peu exacte pour la chronologie, malgré la forme d'annales ſous laquelle les faits ſont rangés. Diodore a omis pluſieurs Archontats & pluſieurs Conſulats: il en a tranſpoſé pluſieurs autres; & on ne ſait preſque jamais ſi les années qu'il marque ſont Archontiques ou Conſulaires, c'eſt-à-dire, ſi elles commencent dans l'été ou dans l'hiver. Il entaſſe d'ailleurs dans une même année pluſieurs faits qui appartiennent à des années différentes: il anticipe ou retarde le récit des événemens, ſuivant qu'il s'y trouve engagé par la ſuite de ſa narration; & il eſt rare qu'il en avertiſſe ſon lecteur. Enfin nous trouvons, lorſque nous pouvons comparer avec ſes extraits les originaux qu'il abrégeoit, qu'il a défiguré & quelquefois même altéré leurs récits, & que ſes extraits ſont faits avec très-peu d'exactitude.

Ces fautes ſont ſans doute excuſables dans un ouvrage d'une étendue auſſi immenſe que celui de Diodore, mais elles n'en ſont pas moins des fautes. Ceux qui aiment l'Antiquité ſont heureux de ce qu'il nous eſt reſté du moins une partie de ſon hiſtoire: ils ne peuvent trop la conſulter; mais ils ne doivent le faire qu'avec précaution, & qu'avec un examen qui les aſſure qu'il ne s'eſt point trompé.

La ſeconde preuve de M. Deſvignoles porte ſur un exemple qui n'a point d'application à la queſtion qu'il traite, & dans lequel il s'eſt mépris ſur l'objet des rédacteurs du canon aſtronomique. Le canon joint au fragment de Théon ne donne que quatre ans de règne au dernier Darius, & commence de marquer celui d'Alexandre à l'an 417 de Nabonaſſar, au 14 novembre 332 avant J. C. & plus de onze mois avant la bataille d'Arbelles. Uſſerius a fait voir, il y a long-temps, que cette époque du canon de Théon étoit priſe de la conquête de l'Égypte par Alexandre, & qu'elle étoit relative à la fondation d'Alexandrie où ce canon avoit été dreſſé.

Solin & Tite-Live marquent cette fondation à la première année de la CXII.e Olympiade, c'est-à-dire à l'an 332. Diodore la met à la deuxième année de cette Olympiade, & Eusèbe, de même que Cyrille d'Alexandrie, à la troisième. Ces trois dates peuvent être toutes vraies, selon qu'on les aura prises du temps auquel on commença la fondation d'Alexandrie qui étoit une ville absolument nouvelle, de celui où la construction fut achevée, ou de celui de sa dédicace. La date de l'an 332 est celle du séjour d'Alexandre en Égypte. Arrien met la prise de Tyr sous l'archontat d'Anicétès, dans l'été de la première année de la CXII.e Olympiade, ou de l'an 332 avant J. C. De Tyr Alexandre marcha à Gaza, dont le siége l'arrêta environ un mois, & de-là il se rendit en sept jours à Péluse, qui lui ouvrit ses portes, & qui se soûmit, de même que tout le reste de l'Égypte, sans faire aucune résistance. Ainsi il est sûr qu'Alexandre se trouva maître de l'Égypte dans l'automne de l'an 332, & plusieurs mois avant le commencement de l'année Égyptienne 417 de Nabonassar.

L'ancien canon astronomique inséré dans l'ouvrage du Syncelle, & dressé probablement par des astronomes Babyloniens, peut-être par Bérose lui-même, comme plusieurs Critiques l'ont conjecturé, ne donne que six ans au règne d'Alexandre, & rend à Darius les deux années que le canon de Théon lui avoit ôtées. Dans cet ancien canon, la première année d'Alexandre est seulement la 419.e de Nabonassar, qui commença le 14 novembre 330. La bataille d'Arbelles est du 31 septembre 331. Alexandre fut maître de Babylone dès la fin de cette année. Darius fut poignardé par deux de ses Satrapes dans l'été de l'année suivante 330, au commencement de l'année Archontique d'Aristophon, c'est-à-dire dans le courant de l'année 418 de Nabonassar. Le canon lui attribue cette année toute entière, & ne fait commencer le règne d'Alexandre qu'au 14 novembre suivant avec l'année 419 de Nabonassar.

A ces preuves de fait, qui montrent que le canon astronomique ne compte, pour les années du règne d'un Prince, que celles qui ont commencé lorsqu'il étoit déjà sur le trône,

j'ajoûterai une obſervation qui me paroît déciſive contre le ſyſtème de M. Deſvignoles. On ſuppoſe, dans cette opinion, que le canon retranche du règne d'un Prince l'année entière dans laquelle ſa mort eſt arrivée, & qu'il attribue cette même année à ſon ſucceſſeur. Si cela étoit, le canon auroit marqué les règnes qui auroient duré moins d'une année, parce qu'il auroit attribué au Prince l'année entière dans laquelle il ſeroit monté ſur le trône. Dans cette méthode, il ſuffiſoit qu'il eût régné pendant les derniers mois de cette année. On trouve cependant pluſieurs règnes qui ne ſont pas marqués dans le canon, & dont les hiſtoriens contemporains ou preſque contemporains ont fait mention. Tel eſt dans la ſuite des rois de Babylone le règne de *Laboroſoarchod*, auquel Béroſe donne neuf mois de durée, & qu'il place entre *Evilmerodac* & *Nerigliſſor*. Tels ſont dans la ſuite des rois de Perſe le Mage Smerdis qui régna pendant ſept mois entiers entre Cambyſe & Darius, Xerxès II, fils aîné d'Artaxerxe I.er & ſon frère Sogdianus, dont les deux règnes conſécutifs ont rempli huit mois entiers entre Artaxerxe I.er & Darius II.

Dans l'opinion que je crois avoir établie, on conçoit facilement que les neuf mois de Laboroſoarchod, les ſept du Mage & les huit des deux fils aînés d'Artaxerxe étant compris dans la dernière année du Roi auquel ils ſuccédoient, leurs noms n'ont pû être marqués dans le canon aſtronomique.

Ils auroient dû l'être, ſi l'opinion de M. Deſvignoles étoit véritable; parce qu'on leur auroit attribué la portion de l'année qui appartenoit au règne de leur prédéceſſeur. Cette portion d'année jointe aux neuf mois de durée du règne de Laboroſoarchod, par exemple, auroit formé une année entière pour laquelle il auroit été employé dans le canon. Pour rendre raiſon de l'omiſſion de ces quatre règnes dans le ſyſtème de M. Deſvignoles, il faudra recourir à des ſuppoſitions arbitraires, & multiplier les conjectures. Dans le ſyſtème que j'adopte, & que je crois prouvé, du moins pour les règnes d'Artaxerxe & de Darius II, cette omiſſion ſera une ſuite de la méthode générale des rédacteurs.

Cette méthode ſera ſemblable à celle des chronologiſtes & des aſtronomes Chinois qui, dans les regiſtres d'Hiſtoire & d'Aſtronomie, inſcrivent l'année du nom de l'Empereur qui étant ſur le trône lorſqu'elle commence, offre le ſacrifice de la nouvelle Lune du premier mois. Cette année conſerve le nom de cet Empereur, lors même qu'il meurt avant qu'elle ſoit finie. Les trois abrégés des annales Chinoiſes, qui ont été publiés en Latin, fourniſſent un grand nombre d'exemples de cette méthode, & j'en ai parlé dans un autre Mémoire.

On demandera ſans doute comment on ſe conduiſoit pour les obſervations faites ſous des Princes dont le nom n'eſt pas dans le canon aſtronomique. A cela je ne puis répondre autre choſe ſinon que je l'ignore, parce que nous n'avons aucun exemple de ce cas. On déſignoit probablement l'obſervation par le nom du Prince auquel cette année étoit attribuée dans le canon. Il étoit indifférent pour l'uſage aſtronomique à quel règne on rapportât cette année-là, pourvû que la date en fût certaine dans l'ère générale: c'eſt ainſi qu'on en uſe à la Chine. Dans l'Hiſtoire, on diſtinguoit ſous le titre de cette année, les portions qui appartenoient aux deux règnes différens. Nous le voyons dans le fragment de Béroſe & dans l'extrait de Ctéſias. On fait auſſi la même choſe à la Chine: tout ce qu'on diroit de plus ne ſeroit qu'une divination qui n'auroit aucun fondement.

Je crois avoir rempli l'objet que je m'étois propoſé dans la dernière partie de ce Mémoire. Cet objet étoit de montrer que ſi je m'étois trompé en ſuppoſant que les rédacteurs du canon avoient ſuivi une méthode ſemblable dans les différentes parties qui le compoſent, Dodwel & M. Deſvignoles ne ſe ſont pas moins trompés, lorſqu'ils ont dit que dans le canon les premières années des rois de Babylone, de Perſe & d'Égypte, étoient celles pendant leſquelles ils étoient montés ſur le trône. Je crois que ces années étoient celles qui avoient commencé, lorſque ces mêmes Rois étoient ſur le trône. Ce ſera au Lecteur à décider ſi je ne me trompe point encore.

RÉFLEXIONS

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES
SUR
L'ÉTUDE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

DIEU, l'Homme & la Nature, je veux dire le principe physique du mouvement & du repos, ont toûjours été les trois grands objets de la Philosophie; les sens, les idées & les raisonnemens en ont toûjours fourni la substance; la gloire & l'intérêt en ont toûjours été les ressorts. Ce fonds, commun à tous les siècles, n'a pû varier que par les formes, selon les génies des peuples qui ont donné le ton aux auteurs, ou celui des auteurs qui l'ont donné aux peuples. 11 Mars 1755.

On a vû successivement la Philosophie, toute mystique chez les Chaldéens, toute symbolique chez les Égyptiens, toute fabuleuse chez les premiers poëtes Grecs: ensuite Xénophane la mit toute en métaphysique, Pythagore toute en rapports & en nombres, Socrate toute en morale, Démocrite & Épicure toute en méchanisme, Platon toute en drames & en ironie Socratique, Zénon le Stoïcien toute en paradoxes & en scholastique, Pyrrhon toute en incertitudes & en problèmes.

On voulut la réformer à Alexandrie, & faire un choix de ce qu'il y avoit de plus beau dans toutes les sectes: elle prit une forme bizarre, composée de fanatisme, de mysticité, de morale & de théologie extatique. Enfin elle acheva de se défigurer dans les siècles d'ignorance, où elle ne fut qu'un amas de finesses grossières & de laborieuses inutilités.

De nos jours on l'a réduite à l'observation & au calcul. La Logique regardée comme un instrument à peu près inutile, se traite en quelques lignes, qui sont autant de préceptes. La Théologie & la Morale sont l'affaire de la Religion. L'Ontologie

eſt, dit-on, le pays des rêveries: tout ſe borne à l'uſage des yeux & du compas, aux faits de la Nature & aux vûes d'utilité relatives aux arts. C'étoit par-là qu'avoient commencé les premiers hommes.

Leur Philoſophie ſe bornoit à une hiſtoire ſommaire de l'origine & des cauſes du monde, aux points fondamentaux de la Théologie, de la Politique, de la Morale, & à ce qu'il falloit d'Aſtronomie, de Géométrie & de Méchanique pour connoître & régler les temps, meſurer les terres, perfectionner les arts de ſervice: c'étoit en cela que conſiſtoit la ſageſſe des premiers Égyptiens, ainſi qualifiée par les auteurs ſacrés.

Les Grecs ayant dérobé à l'Égypte quelques lambeaux de cette doctrine ſimple, & précieuſe par ſa ſimplicité, leur génie s'échauffa auſſi-tôt, & prit le ton qu'ils donnèrent à l'Univers. Perſuadés qu'ils pourroient déchiffrer par eux-mêmes le livre myſtérieux de la Nature, ils bâtirent des ſyſtèmes en tout genre, de toutes eſpèces; & osèrent donner les réſultats de leurs méditations pour le développement des cauſes.

L'admiration & l'applaudiſſement des peuples prodigués à ces premières tentatives, animèrent de plus en plus les travaux: on n'épargna ni dépenſes ni fatigues pour découvrir de nouvelles vérités. Les Rois devenus diſciples de leurs ſujets, agirent de concert avec eux: on alla, ſous leur protection, chercher les traces de la vérité chez les peuples qu'on croyoit dépoſitaires des traditions primitives, dans les lieux qui avoient ſervi de berceau au genre humain.

L'émulation, quelquefois même, le dirai-je, la jalouſie, pouſſa les recherches encore plus loin. On diſcuta les faits, les principes, les opinions: on attaqua avec chaleur: on ſe défendit de même; les fonds communs de la Philoſophie s'augmentoient par les démêlés des particuliers. Chaque École, comme un État ſéparé, avoit ſes ennemis, qui la tenoient en haleine & en reſpect: ici on faiſoit profeſſion de donner des dogmes; là on ne préſentoit que des doutes: à Cyrène on n'agiſſoit que pour le plaiſir, la vertu même étoit au ſervice de la volupté; dans le Portique on ne vantoit que l'âpre

vertu; toute satisfaction sensible étoit un crime: selon Platon & Pythagore, tout étoit plein de dieux, d'esprits, de démons: selon Épicure & Démocrite, tout s'opéroit sans conseil, & par les loix d'un méchanisme aveugle. Par-tout on faisoit les plus grands efforts pour soûtenir ses propres idées, & pour ruiner celles des autres: & lorsque la vérité se trouva de l'un des deux côtés, elle eut l'avantage qu'elle remporte ordinairement de la discussion, je veux dire l'authenticité de ses droits, & l'hommage du plus grand nombre.

Il eût été plus beau sans doute & plus digne de la Philosophie, de voir tous les Philosophes concourir de bonne foi, & sans vûe d'intérêt, à la recherche de la vérité: mais les Philosophes sont des hommes, les passions multiplioient leurs forces.

L'Europe, l'Asie, l'Afrique mettoient en société leurs travaux & leurs découvertes. La Méditerranée, qui les sépare, étoit le lien du commerce des esprits. Chaque Philosophe faisoit des tentatives de son côté, dans une position qui lui étoit propre, avec des vûes qui lui étoient particulières; & de tant de rayons réunis dans la Grèce, comme dans leur centre, il s'étoit formé au milieu des trois parties du monde un grand corps de lumière, dont l'éclat se réfléchissoit sur ceux mêmes qui avoient contribué à le former.

Croira-t-on que les efforts rassemblés de tant de grands génies, en tant de lieux, avec des circonstances si différentes, aient moins produit pendant six cens ans, que les nôtres depuis un siècle & demi, que nous avons commencé à desirer d'être philosophes?

C'est Descartes, dit-on tous les jours, qui nous a appris à penser. Qu'on me permette de m'arrêter un moment devant cette opinion, seulement pour l'envisager, & non pour la réfuter.

Descartes nous a appris à penser. On ne pensoit donc point en Allemagne, où Copernic & Tycho-Brahé venoient de donner la dernière forme aux pensées les plus hardies sur le système du monde. On ne pensoit point en Italie, où le génie

de Galilée découvroit chaque jour aux Aſtronomes de nouvelles merveilles; en Angleterre, où Bacon donnoit le ſyſtème encyclopédique des Sciences actuelles & poſſibles?

On n'avoit point penſé à Rome, à Athènes, en Égypte, à Babylone; & malgré nos reſpects, je pourrois dire nos adorations, pour les reſtes ſublimes de leurs penſées, malgré leurs chefs-d'œuvres de poëſie, de peinture, de politique, d'éloquence, d'architecture, malgré la grandeur d'une infinité d'entrepriſes civiles & militaires, dont l'exécution nous étonne à cauſe de la hardieſſe & de l'étendue des penſées, il faudra dire qu'on ne penſoit point avant le XVII.e ſiècle, & que c'eſt lui qui a appris aux hommes à penſer.

Qu'a donc fait le XVII.e ſiècle? La bouſſole étoit avant lui, auſſi-bien que le microſcope, le téleſcope, la poudre à canon, l'imprimerie, ces cinq inventions qu'on prétend avoir créé des idées nouvelles, quoiqu'elles n'aient fait que changer les formes des anciennes. Il ſeroit malheureux pour le talent de penſer, d'être venu ſi tard, & préciſément lorſque tout l'eſſentiel étoit fait pour la gloire & pour le bien du genre humain.

On nous a appris à douter. L'École Académique, la plus brillante de l'antiquité, en avoit fait ſon objet unique pendant huit cens ans.

On a fait le procès aux ſens. Ils avoient été réduits à leurs droits légitimes dès le temps de Pythagore; dès-lors ils fondoient l'opinion ſeulement, & non la ſcience philoſophique.

On nous a donné une méthode qu'on n'avoit pas. Quelle eſt-elle? Ne ſavoit-on pas qu'il falloit éviter la précipitation & le préjugé, procéder du connu à l'inconnu, définir, raiſonner, toucher.

Nos Hiſtoriens narrent-ils mieux que les anciens? Nos Orateurs ſont-ils plus éloquens, nos Géomètres plus élégans? Quelqu'un a-t-il plus de méthode qu'Ariſtote, qu'Archimède, qu'Euclide? Si Platon & Cicéron en ont quelquefois moins qu'eux, eſt-ce parce qu'ils ne le pouvoient pas, ou parce qu'ils ne le devoient pas, dans des ouvrages où ils vouloient mettre autant d'agrémens que de philoſophie?

Descartes nous a appris à penser. Gassendi, qui n'étoit pas moins philosophe que lui, quoiqu'aujourd'hui moins connu du grand nombre, s'est contenté de nous apprendre à lire. Mais pensons, puisque nous en avons le talent, car nous l'avons aussi-bien que les anciens, pourvû que nous daignions lire aussi quelquefois, ne fût-ce que pour nous donner plus de confiance en nos pensées.

Descartes, assez riche de sa propre gloire, ne veut point dérober aux anciens celle qu'ils ont acquise légitimement.

Descartes a terrassé, par sa hardiesse & par son génie, le pédantisme qui avoit immolé Ramus, & fait trembler Gassendi au milieu de ses succès contre la secte d'Aristote: il a réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire à un parfait mépris, la race hérissée de ces Commentateurs antiphilosophes, qui ne connoissoient le prix ni de la raison, ni du temps: il a dissipé entièrement l'enchantement de ces mots barbares, vuides de sens, que l'esprit de subtilité & de dispute avoit mis à la place de la grossière ignorance des siècles précédens: il a purgé la terre de deux monstres sourds & aveugles, le préjugé & la prévention, qui fermoient aux hommes les avenues de la vérité depuis mille ans: en un mot, si j'osois m'exprimer ainsi, Descartes a fait une nouvelle édition de l'esprit humain; mais le livre étoit fait avant lui.

Descartes transporté dans l'assemblée des Philosophes anciens; Descartes au milieu des Pythagores, des Socrates, des Parménides, des Platons, des Zénons, des Démocrites; Descartes dans l'Académie, dans le Lycée, dans le Portique, le dirai-je, dans les jardins d'Épicure, Descartes se feroit rendu justice à lui-même: il auroit été saisi de vénération pour ces Docteurs du genre humain: il auroit été étonné de leur pénétration & de leurs efforts; & si dans quelque partie, il les eût vû chanceler sous le faix, & quelquefois même succomber, il auroit senti, en les jugeant, le tort des circonstances, ou les bornes de l'humanité. Admis comme eux dans le temple de la Nature, comme eux exclus du sanctuaire, sa propre expérience eût fait leur apologie.

Il y a, dans les productions philoſophiques des anciens; des lueurs fauſſes, qui ſe ſont évanouies: il y a des opinions haſardées, que l'expérience des ſiècles ſuivans a réfutées: il y a des erreurs, cela eſt évident.

Mais ces erreurs nous valent aujourd'hui des vérités; puiſqu'elles ſont reconnues; elles nous épargnent des pas inutiles, que les anciens ont faits pour nous; elles nous montrent de quel côté le ſuccès nous attend. Quels progrès n'euſſent-ils pas faits eux-mêmes, s'ils euſſent ſû par l'expérience des ſiècles antérieurs, comme nous le ſavons aujourd'hui par la leur, qu'il y a des objets conſtamment refuſés à l'intelligence humaine, qu'il ne faut point s'obſtiner à vouloir pénétrer le dedans des Êtres; & que la deviſe de l'homme étant d'*uſer & de rendre graces*, toutes ſes recherches doivent ſe concentrer dans l'étude des moyens & des fins de ſon état?

Il y a des erreurs: mais ces erreurs nous apprennent que lorſqu'on s'avance ſans guide & ſans autre lumière que celle de la raiſon, dans certaines routes ténébreuſes que la Nature s'eſt réſervées pour elle ſeule, on riſque à chaque inſtant de s'égarer, de ſe précipiter. Quels efforts n'ont point faits les anciens pour arracher à l'Auteur de l'Univers le ſecret de ſon ouvrage! que de courſes! que de circuits! les traces de leurs pas ſont encore marquées dans leurs écrits: on les voit aller, revenir, paſſer par tous les extrêmes & par tous les milieux, ſe croiſer mille fois, & tomber enfin de laſſitude à l'endroit même d'où ils étoient partis.

Il y a des erreurs, mais tout n'eſt pas erreur. A juger des anciens par ceux dont nous avons la clef, ces hommes avoient le coup d'œil & le tact au moins auſſi bons que nous. Quand ils ont été à portée de ſaiſir le vrai, rarement ils ont pris l'ombre pour le corps. Qu'on jette les yeux ſur le champ des ſciences & des arts, il eſt tout couvert de leurs monumens & de leurs trophées: & dans ce ſiècle même, que nous qualifions de ſiècle de lumière, plus nous avançons vers la Nature, plus nous nous rapprochons d'eux.

Il n'a tenu qu'à nous de remarquer que les ſyſtèmes de

Physique & de Métaphysique, aujourd'hui les plus accrédités, n'ont été bâtis que des débris des systèmes des anciens. On a vû sortir d'un seul trait de leur philosophie des traités entiers de la philosophie moderne.

L'expression de *la table rase* est de Démocrite, & par conséquent la génération de toutes nos idées par les sens.

Ils avoient dit qu'*un corps ne peut agir sur ce qui n'est pas corps, ni ce qui n'est pas corps sur ce qui est corps;* & par conséquent ils avoient fondé le dogme des causes occasionnelles.

Thalès, Pythagore & Platon avoient tiré des grands principes de la Théologie & de la Morale, la définition de l'ame, qu'ils ont dit être *un nombre, une substance, une nature qui se meut elle-même.*

Les atomes & le vuide, qui sont la base du système Newtonien, & même les tourbillons de Descartes, sont une des plus vieilles productions de la Philosophie.

Toutes les découvertes essentielles & fondamentales en Astronomie, en Géométrie, en Géographie, en Méchanique, sont dûes aux Chaldéens, aux Égyptiens, aux Eudoxes, aux Callistrates, aux Hipparques, aux Archimèdes, à Ératosthène, à Ptolémée. Ces grands hommes n'ont laissé aux siècles postérieurs que leurs traces à suivre, lorsque leurs entreprises demandoient le secours & la révélation des temps; ou que des embélissemens à ajoûter, lorsque le génie seul & l'application ont pû mener l'homme jusqu'au terme.

Mais parce que, dans les anciens, nous voyons une autre manière de philosopher, qui offre les détails réduits en vûes générales, & que dans les modernes au contraire nous voyons les généralités développées par les détails, nous aimons à nous persuader que les modernes ont vû, qu'ils ont touché, & que les anciens n'ont eu que des doutes & des soupçons.

En conséquence, nous donnons nos productions comme des merveilles jusqu'alors inconnues au genre humain; & s'il arrive quelquefois que quelqu'un, plus versé dans l'histoire des pensées humaines, nous accuse d'avoir fait un larcin à l'antiquité, nous nous retranchons aussi-tôt dans notre peu

d'érudition : nous faisons gloire d'avoir ignoré, pour jouir du mérite d'avoir inventé.

Mais il y a apparence que c'est une gloire mal entendue. L'exemple seul du célèbre Léibnitz prouve que l'érudition philosophique, loin de faire tort au génie, ne peut que lui donner des vûes plus sublimes & plus hardies; il n'a point dissimulé ce qu'il devoit aux pensées de Pythagore, de Xénophane, de Zénon d'Élée, de Platon & des autres Philosophes qu'il avoit médités pour s'élever sur leurs ailes, peut-être au dessus d'eux.

Outre ces avantages de l'érudition philosophique considérée en elle-même, & comme une portion séparée des autres parties de la Littérature, elle a encore ses rapports avec les autres branches de l'Histoire: elle a une influence nécessaire sur l'histoire de l'humanité, dont les variations ont toûjours été soûmises aux opinions de l'esprit.

Nous lui devons une partie de nos progrès dans les langues anciennes qui ont quantité d'expressions empruntées de la Philosophie; l'explication de quantité d'endroits dans les auteurs de goût, dont il n'est aucun qui n'ait été au moins initié dans quelqu'une des écoles célèbres.

On peut ajoûter (& cet avantage suffiroit seul pour en rendre l'étude recommandable) que la Philosophie ancienne est le plus riche arsénal de l'incrédulité moderne. Car que dit-on aujourd'hui que n'aient dit Démocrite, Protagore, Théodore, Épicure, Ammonius, Plotin, Porphyre, Celse, Julien, & tant d'autres ennemis, soit de la Divinité, soit du Christianisme ? C'est-là qu'on voit sans déguisement & dans leur état naturel, tous ces poisons enveloppés aujourd'hui avec tant d'art dans ces livres, où l'homme, plus inquiet que hardi, tâche de porter le coup sans paroître.

Enfin l'étude de la Philosophie ancienne nous donne les moyens d'apprécier les différens siècles par rapport à leur manière de penser & de connoître : elle nous donne la mesure de l'esprit humain, en nous le faisant voir toûjours à peu près le même, malgré ses différences relatives aux lieux,

aux

aux temps, aux inſtrumens : elle nous guérit d'une ſorte d'idiotiſme qui peut avoir lieu dans les ſciences même, & qui donne quelquefois aux gens de Lettres la préſomption & le ridicule des ignorans.

Il nous reſte encore aſſez de monumens de la Philoſophie ancienne, pour en eſpérer tous ces avantages.

Les trois grandes Écoles, mères de toutes les autres, ſubſiſtent toutes entières dans les écrits de Platon, d'Ariſtote, de Xénophon, d'Épicure, de Lucrèce, de Cicéron, de Pline, de Plutarque, de Sénèque, pour ne point parler d'un grand nombre d'autres auteurs dans leſquels nous trouvons, ou de grands morceaux cités, ou des extraits aſſez bien faits, pour nous mettre en état de juger de la doctrine.

Il eſt vrai que dans l'étude de ces monumens, nous ſommes ſouvent arrêtés par la ſignification préciſe des mots, & par les vûes perſonnelles des auteurs qui ont écrit.

Quelquefois nous nous préſentons à la lecture des anciens Philoſophes, avec des définitions de mots toutes contraires aux leurs. Nous croyons, par exemple, que *corps*, *néant*, *être*, *non être*, *matière*, *nature*, *eſprit*, *infini*, & bien d'autres termes, ſignifient chez eux la même choſe que chez nous. Une de ces définitions altérée, ſuffit pour rendre énigmatique la doctrine de ſoi la plus claire & la plus intelligible.

D'autres fois nous ſommes déconcertés par les vûes particulières qui ont jeté quelques-uns des auteurs hors de la route naturelle, & qui nous y jetteroient nous-mêmes, ſi nous nous abandonnions à leur conduite.

Il y en a qui, occupés de plaire autant que d'inſtruire; couvrent de fleurs tout le champ de la Philoſophie. C'eſt une allégorie qu'il faut percer; c'eſt le labyrinthe d'un long dialogue qu'il faut ſuivre; ce ſont des interlocuteurs ingénieux dont il faut démêler les intérêts, & connoître au juſte la poſition.

D'autres ſentant les limites de l'eſprit humain, & n'oſant les avouer, de peur de faire tort à la Philoſophie, comme ſi elle n'étoit pas la ſcience des limites, auſſi-bien que de

l'étendue, ont cru qu'il falloit uſer d'art, & faire briller dans les endroits obſcurs quelques étincelles qui n'ont ſervi qu'à rendre les ténèbres plus noires pour ceux qui deſirent voir & connoître.

Quelques-uns ſe ſont appliqués à ruiner pluſtôt qu'à bâtir. Leurs écrits n'étoient preſque que des ſyſtèmes rafinés de récrimination, que des ouvrages de ſecte ou de parti, où l'intérêt du cœur étoit ſervi par toutes les reſſources imaginables de l'eſprit.

Enfin dans pluſieurs des Écoles, il y avoit des myſtères dont la vûe intuitive étoit réſervée aux adeptes ſeuls. On ne préſentoit aux autres que des ombres vaines, mais figurées avec beaucoup d'art, pour arrêter les profanes, & tromper ceux qu'on croyoit avoir beſoin d'être trompés.

Voilà les principales difficultés qui ſe rencontrent dans l'étude de la Philoſophie ancienne; mais quelque grandes qu'elles ſoient, il eſt des moyens pour les lever en partie, & pour démêler à travers tant d'objets étrangers les vraies productions du génie philoſophique.

On le peut par la comparaiſon des textes rapprochés du même auteur, par la lecture réfléchie des différens écrivains du même temps, dans le même genre, par l'examen ſcrupuleux des objections & des réponſes dans les avis contraires. On le peut, en diſcutant avec ſoin les définitions des choſes & celles des mots; on le peut ſur-tout en conſultant la matière même qui eſt l'objet de leurs recherches & de leurs diſcuſſions. Ce commentaire ne trompe jamais dans les ouvrages de goût, parce que la Nature étant le modèle & la règle des arts, préſente toûjours le fil quand il diſparoît dans le texte de l'auteur. Elle peut de même ſervir d'interprète aux auteurs philoſophiques. Dans les endroits où leur texte eſt clair, c'eſt le texte qui explique la Nature; dans les endroits où le texte eſt obſcur, c'eſt à la Nature à expliquer le texte.

Il s'agit donc d'étudier par ſoi-même, ſoit en obſervant la Nature, ſoit en étudiant les auteurs modernes qui l'ont obſervée, la matière ſur laquelle ſe trouve la difficulté dans

le texte des anciens. Si l'objet de celui qui a écrit a été vraiment philoſophique, bien-tôt on verra ſortir de la Nature une lumière qui ſe réfléchira ſur le texte de l'auteur: on apercevra du moins quelques lueurs, ſuffiſantes pour guider nos pas, & ſouvent pour nous conduire à un ſyſtème complet de connoiſſances approfondies, & réduites par de longues méditations.

Si au contraire, après beaucoup d'efforts & de recherches, les ténèbres ſont toûjours impénétrables ; ſi l'étude de la Nature ne répand aucun jour ſur ceux qui ont voulu la commenter, il faudra bien abandonner les textes à leur obſcurité, & attendre qu'ils puiſſent être éclaircis, ou peut-être rétablis, par quelque haſard heureux, réſervé à d'autres hommes, qui s'occuperont du même objet dans d'autres conjonctures.

Cependant les recherches laborieuſes qu'on aura faites ne ſeront point ſans fruit, parce que l'effort de l'eſprit n'eſt jamais ſans récompenſe. Vainqueur ou non, il revient toûjours chargé des dépouilles nouvelles, à peu près comme les Chymiſtes qui, cherchant l'or qu'ils n'ont pas trouvé, ont trouvé des réſultats précieux qu'ils ne cherchoient pas.



MÉMOIRES HISTORIQUES
SUR
LE PRINCIPE ACTIF DE L'UNIVERS.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

Objet de ces Mémoires.

29 Juillet 1755. JE me ſuis propoſé de rapprocher les penſées des plus célèbres Philoſophes ſur la queſtion des cauſes premières, & d'examiner ſi, en ſuivant la Philoſophie de ſiècle en ſiècle, il y a eu, dans les temps poſtérieurs, des idées vraiment nouvelles.

Les plus grands génies, dans tous les temps, ont porté leurs efforts ſur cette importante queſtion, qui eſt comme la clef de toutes les autres.

Par conſéquent, il réſulteroit de notre travail, s'il avoit la perfection qu'il peut recevoir, une meſure à peu près juſte des forces de l'eſprit humain, & une connoiſſance expérimentale des recherches auxquelles il doit ſe livrer.

Pour déſigner avec netteté l'objet de cette grande queſtion, dont nous voulons crayonner l'hiſtoire, il faut obſerver que, dans l'Univers, tout nous parle de deux cauſes dont l'une agit ſur l'autre. Les Grecs & les Latins diſoient, dont l'une *agit* & l'autre *pâtit.*

On reconnoît aiſément ces deux cauſes, qu'on peut dire parallèles, dans l'Univers. Les ſens même nous les indiquent; & quand la lumière des ſens nous quitte, le raiſonnement remontant vers l'origine, nous les fait apercevoir juſque dans les premières opérations, où commence la Nature. La Philoſophie arrive ſans peine juſque-là.

Quand elle y eſt, elle demande en quoi conſiſtent ces deux cauſes ou principes: quelle eſt leur ſubſtance; ſi elle eſt ſimple ou compoſée: quelle eſt leur eſſence; ſi elle eſt unie

ou séparée: quels sont leurs attributs; s'ils sont finis ou infinis, & comment: s'ils sont dépendans ou indépendans les uns des autres, & jusqu'à quel point: enfin ce qu'ils ont mis, & ce qu'ils mettent respectivement dans la composition & dans l'organisation de l'Univers.

C'est-là le problème qu'ont entrepris de résoudre les Philosophes, quand ils ont traité à fond la question des principes. Des systèmes qu'ils ont faits, naissent des conséquences immédiates qui embrassent la nature de l'homme & toute sa conduite par rapport à lui-même & à la société.

Tant que les hommes conservèrent quelque souvenir de l'histoire primitive du monde, il n'y eut point de discussion sur cette matière. Le genre humain, encore étonné de son existence récente, se tenoit dans le respect, & auroit cru se rendre criminel, s'il se fût permis de sonder les causes, ou de feindre des hypothèses, pour arranger le monde par les seules forces de la Nature.

Mais lorsque les générations se furent multipliées, & que la vie des hommes raccourcie, ayant diminué l'autorité de la tradition, eut mis une assez forte barrière entre les enfans & les premiers aïeux, alors on osa interroger Dieu sur le secret de son ouvrage; & faute de réponse qui satisfît la curiosité, on se mit en état de percer le voile, & d'emporter la vérité par des conjectures. Platon a donné à cette entreprise le nom de *gigantomachie*, expression que nous pouvons employer ici, quoique dans un sens un peu différent du sien.

On avoit, dit Aristote, trois grands objets à reconnoître, *Met. 1, 3.*
la substance des êtres, τὸ ὂν, la cause du mouvement, ὅθεν ἡ κίνησις, & les causes finales, ἀρχὴ τοῦ καλῶς καὶ εὖ, objets qui ne pouvoient être traités séparément à cause de leur liaison intime, & qu'on verra quelquefois paroître tous trois dans ces Mémoires, quoiqu'il n'y ait que les deux derniers qui leur appartiennent spécialement.

Les Anciens avoient trois partis à prendre sur le principe actif.

Ils pouvoient dire que le monde étoit emporté par une

puiſſance aſſiſtante ſeulement, c'eſt-à-dire qui fût entièrement ſéparée de lui par ſon eſſence & par ſa nature, & qui agît ſur lui par un pouvoir abſolu & indépendant; à peu près comme l'artiſte, qui travaille ſur la matière propre à ſon art, avec un empire, dont le principe, réſidant en lui, eſt totalement indépendant de la matière ſur laquelle il l'exerce.

Mais cette adminiſtration leur parut trop laborieuſe, trop minucieuſe, trop baſſe dans quelques-unes de ſes fonctions, pour l'attribuer à un Être le plus grand, le plus élevé, le plus heureux de tous les Êtres, qu'ils s'imaginoient devoir jouir de ſa lumière & de ſa vérité dans un repos parfait & éternel.

Ils pouvoient dire, en ſecond lieu, que chacune des parties du monde, étant confiée à un Être intelligent, ſubordonné à l'Être ſuprême, ſe mouvoit ſelon les loix qui lui étoient intimées par le principe étranger qui habitoit en elle: c'eſt ainſi que dans une armée, tous les ſoldats ſe meuvent par leur activité propre, ſous l'impreſſion générale du chef qui les commande.

Mais cette eſpèce de gouvernement leur parut exiger un trop grand nombre d'agens ſubalternes, puiſqu'il falloit en attacher aux moindres organiſations. Il falloit un monde d'eſprits en relation actuelle & continuelle avec le monde matériel, & peut-être autant d'eſprits que d'atomes. D'ailleurs la diſtinction & la ſéparation phyſique des deux natures d'un côté, & de l'autre leur union morale, ne leur paroiſſoient rien moins que claires ou aiſées à éclaircir.

Enfin la troiſième opinion étoit que l'Intelligence ſuprême fût unie à la matière, à peu près comme l'ame d'un animal eſt unie à ſon corps, de ſorte que l'une fût la forme ſubſtantielle, & l'autre le ſoûtien ou pluſtôt le vaſe de cette forme.

Quoique cette dernière explication entraînât des difficultés inſurmontables, tant par rapport au phyſique que par rapport au moral, elle leur parut plus analogue au peu qu'ils connoiſſoient de la Nature. L'homme, que de tout temps on a appelé *le monde en petit*, leur ſembloit une preuve plus que

probable du ſyſtème général de l'Univers; & comme ils ſentoient au dedans d'eux-mêmes un principe naturel de tous leurs mouvemens, ils adaptèrent au monde entier ce qu'ils connoiſſoient par le ſentiment, en ſuivant les proportions du petit au grand pour l'étendue, la force, la ſageſſe, la durée. Ils ne conçurent dans l'enſemble de tous les êtres, qu'un animal qui étoit tout, qui comprenoit tout, qui étoit le principe, le père, la fin, le ſoûtien, la forme de tout, diſtribuant dans chacun de ſes membres plus ou moins de ſa partie intelligente, en raiſon de l'activité qu'ils y obſervoient, ou de l'organiſation de la matière à laquelle ces portions d'ames étoient attachées.

S'il étoit permis, ſeulement pour donner un point de vûe à l'eſprit, de faire entrevoir la concluſion avant que d'avoir préſenté les preuves, nous dirions qu'il nous a ſemblé que tous les ſyſtèmes des théologies Payennes, ceux de toutes les écoles, tant anciennes que modernes, ont été bâtis ſur les mêmes fondemens, avec quelques erreurs de plus ou de moins, ou quelques décorations extérieures, ſelon les intérêts, les lieux, les préjugés, les modes, & toutes les autres circonſtances qui changent la forme des penſées humaines, ſans en changer le fond. On verra que les Chaldéens, qui admettoient la lumière & les ténèbres pour principes; les Perſes, qui admettoient Oromaze & Arimane; les Égyptiens, Oſiris & Typhon; Orphée, l'éther & le cahos; Héſiode, le cahos & l'amour; Pythagore, la Monade & la Dyade; Empedocle, l'amour & la haine; Héraclite, le feu ardent & le feu éteint; Anaxagore, l'eſprit & l'infini; Platon, la matière & les idées; Ariſtote, la privation & la forme; Democrite, les atomes & le vuide; Deſcartes, l'étendue & le mouvement; Léibnitz, l'eſprit increé & les monades créées; Malbranche, l'actif & le paſſif; Newton, l'attraction & la répulſion; d'autres enfin, qui après de ſi grands noms n'oſeroient ſe plaindre de n'être pas cités; on les verra, tous renfermés dans le même cercle: il n'en eſt pas un qui ait pû ajoûter par ſa penſée, *cogitans*, une coudée à la taille de l'homme. Peut-être en eſt-il de

même dans les autres grandes questions, de ce qu'on appelle proprement Philosophie.

J'ai senti avant que de commencer, & encore plus en avançant dans la carrière, toute la difficulté de mon entreprise, combien elle demande de recherches, de méditation, de précision, & par conséquent combien elle est au dessus de mes forces à tous égards; mais le sort en étoit jeté. Je prie seulement la Compagnie de ne regarder ce que je lui présenterai que comme un plan développé avec quelque étendue, qui attendra ses conseils & ses lumières pour une plus ample exécution.

Pour procéder avec ordre dans une matière qui embrasse tant d'objets, nous avons réuni nos expositions & nos preuves sous trois époques différentes, qui comprennent les siècles où la Philosophie s'est rendue célèbre.

La première s'étend depuis les premiers Philosophes connus jusqu'à Thalès.

La seconde depuis Thalès jusqu'à Socrate exclusivement.

La troisième, depuis Socrate jusqu'à Chrysippe ou Possidonius, qu'on peut regarder comme le dernier des Philosophes anciens, parce que tous ceux qui sont venus après, jusqu'à Descartes, n'ont fait que copier, traduire, ou commenter ceux qui les avoient précédés.

On pourroit ajoûter une quatrième époque qui commenceroit à Descartes, & qui finiroit à Newton; mais comme les pensées de ces Philosophes sont entre les mains & sous les yeux de tout le monde, il sera aisé à quiconque le voudra, de joindre le dernier anneau de la chaîne que nous allons former, au premier anneau de la Philosophie moderne. Peut-être dans la suite me chargerai-je moi-même de cette continuation; mais ce ne pourra être que dans un ouvrage d'un genre tout différent de celui-ci, où il s'agit seulement de reconnoître les idées des Anciens sur cette matière.

La première époque contiendra quatre Mémoires, dont le premier aura pour objet, *Ce qu'on peut savoir de la pensée des Chaldéens & des Perses sur la cause motrice de l'Univers.*

La

Le ſecond ſera employé aux mêmes recherches ſur les Égyptiens. Dans le troiſième, on s'arrêtera *ſur la doctrine d'Orphée & la Coſmogonie des temps fabuleux.* Dans le quatrième, on examinera *les penſées des Anciens ſur la Nuit conſidérée comme principe.*

PREMIER MÉMOIRE

Sur le Principe actif de l'Univers.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

IL ne ſeroit pas difficile d'étaler ſous cette époque, la plus abondante & la plus profonde érudition; par la raiſon que, comme l'évidence s'explique en deux mots, l'incertitude ou l'erreur ne ſauroient mettre fin à leurs diſcours. Il y a eu dans les ſiècles que cette époque renferme, beaucoup de penſées ſur la nature du principe qui agit dans l'Univers: il y a eu dans ceux qui les ont ſuivis, beaucoup de réflexions & de recherches ſur ces penſées. Ce fonds s'étant accrû juſqu'à nos jours, il s'en eſt formé une maſſe énorme ſous laquelle la vérité eſt accablée auſſi-bien que l'eſprit.

Un vaſte champ eſt ouvert aux conjectures. Il y a de quoi former des ſyſtèmes de toutes eſpèces: il y a des autorités ſans nombre pour les appuyer; il y en a autant pour les combattre. Ceux qui ſeront curieux de s'engager dans ce genre de travail, trouveront dans le premier livre qu'ils prendront la peine d'ouvrir, non ſeulement les ſources indiquées, mais même les textes des auteurs raſſemblés, comme des armes toutes prêtes, ou des matériaux offerts à qui voudra s'en ſervir.

Nous avons un autre plan. Dans un genre auſſi ſuſceptible de mépriſes; nous avons cru devoir éviter, autant qu'il ſeroit poſſible, les longues diſcuſſions, dont les réſultats, comme ceux des longs raiſonnemens, s'affoibliſſent par la multitude des apprêts.

On demande quelle a été la penſée des hommes les plus ſages dans tous les ſiècles & dans toutes les nations, ſur la cauſe qui meut l'Univers.

Pour répondre à cette queſtion, qu'y a-t-il de mieux à faire que de choiſir un petit nombre d'autorités & de titres reſpectables ſur chaque ſiècle & ſur chaque nation, dont on croira important ou utile de connoître les ſentimens, & de les préſenter tels qu'on les a, avec des obſervations courtes, qui ſoient un ſecours, & non une charge nouvelle pour l'eſprit. En ce genre, comme en tout autre, on ne force pas la vérité: il faut qu'elle ſe montre.

Nous partirons d'un temps dont le ſouvenir obſcur s'eſt à peine conſervé juſqu'à nous. Les ténèbres diminuant à meſure que les monumens ſeront plus certains & d'un ſens plus intelligible, nous arriverons, je ne dis pas au grand jour (car où eſt le grand jour dans cette partie de l'érudition philoſophique, où le fond de la choſe & la penſée de l'homme ſont également difficiles à ſaiſir) mais à une lumière ſuffiſante pour guider nos pas en avant, & peut-être pour nous raſſurer ſur le court trajet que nous aurons fait pendant la nuit. N'y eût-il que la reſſemblance des idées d'un peuple à celles de l'autre, les traits de fraternité parlent, & en diſent ſouvent plus que tous les raiſonnemens.

Nous ne dirons rien des Hébreux, ſur leſquels tout Lecteur a des notions ſuffiſantes par rapport au point qui fait l'objet de nos recherches. Un Dieu créateur, ordonnateur, moteur & conſervateur: des Eſprits créés bons, qui, par l'abus de leur liberté, ſont devenus Eſprits de ténèbres, ennemis de leur Dieu, ſéducteurs & oppreſſeurs de l'homme : l'Homme foible, & devenu eſclave par ſon crime, attendant de Dieu ſa délivrance & ſon rétabliſſement; voilà le point de départ pour toutes les Nations. Quoiqu'elles ſe ſoient toutes égarées dans leurs ſyſtèmes particuliers, on retrouve dans leurs erreurs mêmes des traces de cette doctrine primitive, qui étant partout défigurée plus ou moins, ne l'eſt qu'à proportion de l'éloignement des temps & des lieux d'où elle eſt partie; la

vérité eſt à la ſource, & l'erreur croit à meſure que l'homme vain veut y ajoûter ſes propres idées. *Tert. Adverſ. Prax.*

Ce premier Mémoire ſera partagé en deux articles, dont le premier aura pour objet la doctrine des Chaldéens, le ſecond celle des Perſes.

ARTICLE PREMIER.

Doctrine des Chaldéens.

LES Chaldéens, ſelon Cicéron & ſelon la vérité, ſont les plus anciens de tous les Philoſophes : *Chaldæi Doctorum genus antiquiſſimum (a)*. En deſcendant de l'arche dans les plaines de Sennaar, avec toutes les idées acquiſes, & tous les arts connus avant le déluge, le genre humain eut en peu de temps achevé ſon établiſſement ſur les bords de l'Euphrate. Il ne fallut pas un ſiècle pour y faire ſortir l'abondance du ſein de l'Agriculture. D'un autre côté, la crainte d'un Dieu, dont les vengeances étoient auſſi récentes que terribles, arrêtant les entrepriſes injuſtes, y conſerva la paix pendant quelques générations : or l'abondance & la paix donnent la main à l'étude de la Nature.

Les Chaldéens étoient des familles ſavantes & ſacerdotales, qui furent établies par les rois de Babylone dans une contrée voiſine de cette capitale de l'empire Aſſyrien, ſur la droite du fleuve, vers la mer Perſique & l'Arabie déſerte : *Separatim attributa eſt in Babyloniâ habitatio Philoſophis indigenis qui Chaldæi vocantur (b)*. *Strab. lib. XV.* C'étoit-là qu'ils faiſoient une étude continuelle de la Philoſophie proprement dite, c'eſt-à-dire, de la ſcience des choſes divines & humaines, & des rapports qui lient ces choſes entre elles : *Scientia rerum divinarum humanarumque, cauſarumque quibus hæ res continentur.* *Cic. 1.° de Divin.* Car il n'eſt point de philoſophie à qui cette définition de Platon ſoit plus applicable qu'à celle des Chaldéens, dont l'occupation

(a) Χαλδαῖοι γένος Μάγων πάντα γινωσκόντων. *Heſych.*

(b) Il y avoit une autre Chaldée au nord de Babylone, dans laquelle étoit Ur, patrie d'Abraham. *Boch. Geog. Sac. lib. II, cap. VI.*

unique étoit de connoître la Divinité, & de la rendre propice aux hommes.

On convient assez unanimement qu'ils reconnoissoient un Être suprême, père & maître de tout[a] : S.t Justin[b], Eusèbe[c], Porphyre[d], citent un oracle de Zoroastre, où les Chaldéens vont de pair avec les Hébreux pour la sainteté du culte qu'ils rendoient au Roi éternel : *Les Chaldéens seuls, avec les Hébreux, ont eu la sagesse en partage, rendant un culte pur au Dieu qui est le Roi éternel (c).*

[a] *Diodor. Sic. lib. II.*
[b] *Cohort. ad Gr. p. 15, ed. Par.*
[c] *Dem. Ev. l. III.*
[d] *Vie de Pyth.*

Ils se représentoient Dieu sous l'image d'un feu infiniment pur. Ils lui en donnèrent le nom, *Or* ou *Our;* peut-être d'abord métaphoriquement, & par imitation des Hébreux, qui n'osoient prononcer *Jehova :* c'étoit le feu principe, πατρικὸν πῦρ ; le feu intelligent, φῶς νοερόν ; la lumière incréée, la splendeur éternelle, φάος, αὐγαὶ, φέγγος.

Porphyr. Vie de Pyth.

A ce principe ils en joignirent un autre, éternel comme lui, qu'ils désignoient par le nom de *Ténèbres,* principe auquel ils attachoient un aiguillon de haine contre la lumière, μισοφανῆ. Ce sont ces ténèbres dont les Grecs ont parlé depuis sous le nom de matière, & dont les qualités, discutées depuis le commencement du monde jusqu'à présent, sont encore un problème que quelques Philosophes ne croient pas résolu. La lumière & les ténèbres, Dieu & la matière étoient donc les principes éternels de l'Univers selon les Chaldéens. Mais ils croyoient, selon le témoignage de Diodore de Sicile, « que l'ordre & l'arrangement de l'Univers étoit l'ouvrage de » la Sagesse divine, & que tout ce qui se fait à présent dans les » cieux, est l'effet, non d'un mouvement fortuit & spontané, mais d'un choix libre & de la volonté constante des Dieux. »

Syncel. Chron. p. 28.

L. II.

Diodore dit *des Dieux,* & non de Dieu ; car ils ne se contentoient pas de l'action de la Divinité suprême ; ils admettoient des Dieux d'un second ordre, qui étoient les ministres du grand Dieu Ὑπηρέται, ses Interprètes Ἑρμηνεῖς, ses Conseillers Βουλευταί, des Démons bons & mauvais,

Jambl. de Myst. sec. III, c. 31. Porphyr. de Abstin. sect. XLV.

(c) Μοῦνοι Χαλδαῖοι σοφίαν λάχον, ἠδ' ἄρ' Ἑβραῖοι,
Αὐτογένεθλον ἄνακτα σεβαζόμενοι Θεὸν ἁγνῶς.

des héros, &c. Ils croyoient que les astres, & sur-tout les planètes, avoient la principale partie de l'activité des cieux sur les choses terrestres, pour les porter à leurs fins de perfection ou de destruction, selon les regards dont ils les avoient frappés au moment de leur naissance[a] : *Les Chaldéens*, dit Plutarque[b], *prétendent que les Dieux sont les sept planètes, dont deux bons, deux mauvais, & trois mixtes.*

Diod. Sic. l. II.

[a] Sext. Emp. adv. Math. l. V.

[b] Traité d'If. & Of. n. 47. ed. Squir.

Il n'est pas besoin, je crois, de rassembler un plus grand nombre de ces autorités, pour établir, comme des conjectures raisonnables, 1.° que les Chaldéens faisoient résider dans une Divinité suprême le premier principe d'activité universelle, & que c'étoit de-là qu'étoit originairement partie cette action ineffable qui avoit donné la forme & la beauté à l'Univers; 2.° que sous cette première cause, qui sembloit n'avoir retenu pour elle que la sur-intendance générale, il y avoit d'autres causes secondaires, chargées de la manutention des mondes particuliers, pour y dispenser, selon certaines loix, l'existence & la durée aux individus soûmis au temps; 3.° que parmi ces Dieux il y avoit des esprits mal-faisans, tendant sans cesse à détruire les ouvrages des Dieux amis du bien.

Quelque idée qu'on se fasse des monumens qui nous restent de la doctrine des Chaldéens; quelque médiocre que soit l'autorité des historiens ou des philosophes Grecs, qui n'ont écrit que ce qu'ils avoient vû ou entendu raconter dans le temps de l'expédition d'Alexandre, ou un peu auparavant; quelque foible que soit celle des Oracles attribués à Zoroastre, qu'on dit avoir rassemblé le premier & rédigé en corps de doctrine les idées répandues dans cette partie de l'Orient; on ne peut guère refuser de croire que nous avons dans ce précis les points fondamentaux de la doctrine des anciens Chaldéens. Ils sont trop unanimement tracés dans les titres vrais ou supposés que nous en avons, & trop conformes aux idées des peuples voisins, pour avoir à craindre d'y être trompés. D'ailleurs Diodore de Sicile nous apprend que jusqu'au temps L. II.

où il écrivoit ſon hiſtoire, les enfans des Chaldéens recevant de leurs pères le dépôt de la ſcience, ſe faiſoient une religion de le tranſmettre à leur poſtérité ſans aucune altération, & préciſément tel qu'ils l'avoient reçû. Ils croyoient donc dans tous les temps par la force d'une tradition inaltérable, un Dieu éternel, une matière incréée, des Dieux miniſtres, des hommes foibles & ignorans, dont le ſort préſent & à venir étoit entre les mains des Démons & des Dieux, qu'il falloit appaiſer ou intéreſſer par des ſacrifices, ou par un culte qui leur fût agréable: voilà en deux mots la philoſophie & la religion des Chaldéens.

Nous retrouverons une partie de ces idées chez les Perſes qui furent les diſciples des Chaldéens, & qui par cette raiſon doivent venir après leurs maîtres, ſi on veut comparer les différentes façons de voir & de préſenter les mêmes objets.

ARTICLE II.

Penſées des Perſes ſur le Principe actif.

LE pays des Perſes s'étendoit à l'orient de la Chaldée, le long du golfe Perſique, & s'alongeoit vers le ſeptentrion à des diſtances qui ont varié ſelon les temps, & que nous n'avons point beſoin de déterminer pour notre objet.

Les Philoſophes de cette Nation ſe nommoient *Mages*, nom qu'on donnoit auſſi quelquefois aux Chaldéens, quoique moins proprement. Ce mot, ſelon Porphyre [a], Apulée [b], Heſychius & d'autres, ſignifioit *Savant*, *Prêtre*, *Théologien*, parce que les Mages étoient à la fois Philoſophes, Théologiens & Sacrificateurs.

[a] *De Abſtin. l. IV.*

[b] *Apol. I.*

Ils étoient ſi reſpectés chez les peuples, qu'on ne pouvoit être Roi ſans avoir pris leurs leçons: *Rex Perſarum nemo poterat eſſe qui non ante Magorum diſciplinam, ſcientiamque percepiſſet.* Lorſque le Prince deſtiné à régner, avoit atteint l'âge de quatorze ans, on le remettoit entre les mains de quatre Maîtres diſtingués dans tout l'empire, du plus ſage,

Cic. de Div. lib. I.

du plus juſte, du plus ſobre, du plus brave. Le premier lui enſeignoit la magie de Zoroaſtre *(d)*, c'eſt-à-dire le culte des Dieux & les principes de l'art de gouverner. Que lui enſeignoit-il ſur le premier article? *Plat. Alcib. 1.*

Selon Diogène Laërce, qui cite pour ſes garans Ariſtote, Hermippus, Eudoxe & Théopompe, les Mages reconnoiſſoient deux principes, *l'un bon, l'autre mauvais; l'un qu'ils appeloient Jupiter ou Oromaze, & l'autre Pluton ou Arimane.* *L. 1, ſeg. 8.* Il eſt inutile d'avertir que les noms de Jupiter & de Pluton, ſont les mots que les Grecs ont ſubſtitués aux noms Perſes.

Plutarque leur donne la même doctrine dans ſon Traité d'Iſis & Oſiris, où pour établir les idées qu'il attribue aux Égyptiens, il prouve par l'énumération, « que le plus grand nombre des Sages & des Philoſophes a penſé qu'il y avoit « deux principes, ou, comme traduit Amiot, *deux Dieux* « *de métier contraire*, dont quelques-uns appellent le premier « *Dieu bon*, & le ſecond *Démon*. C'eſt ainſi que le Mage Zo- « roaſtre les nommoit. Il appeloit le premier *Oromaze*, & le « ſecond *Arimane*, & il ajoûtoit que de toutes les choſes ſen- « ſibles, la lumière étoit ce qui reſſembloit le plus au premier; « & les ténèbres & l'ignorance ce qui reſſembloit le plus au « ſecond. Enfin il y avoit entr'eux Mithras, nom qui, chez « les Perſes, ſignifioit *médiateur: διὸ καὶ Μίθρην Πέρσαι τὸν* « *μεσίτην ὀνομάζουσιν.* » *n.° 46, ex Squir.*

Comme tous les Savans ſont d'accord ſur la réalité de ces trois Dieux dans la théologie des Perſes, il eſt inutile d'inſiſter ſur cet article; il s'agit de ſavoir quelles étoient leur nature & leurs fonctions dans l'Univers.

Plutarque ſemble nous mettre ſur la voie en citant l'exemple

(d) Zoroaſtre, nom fameux dans l'hiſtoire de l'Orient, où la pluſpart des nations ont eu chacune le leur; ſoit que ce nom eût été appellatif dès le commencement, ou qu'il le ſoit devenu, de nom propre qu'il étoit auparavant: c'eſt le même mot que *Zerduſt*, *Zarduſt*, ou, comme diſent les Arabes, *Zaraduſt*. On prétend que, ſelon l'étymologie, il ſignifie *adorateur du Feu*, *fils* ou *Contemplateur des Aſtres*, *ἀστροθύτης*, *ἀστροθεάτης*, ſelon Bochart. Son nom, ſa patrie, ſa vie, le ſiècle où il a vécu, ſes écrits ſont autant de problèmes qui ne ſont point de notre objet.

des Perſes pour la dualité des principes, & faiſant paroître en dernier lieu Mithras, dont il ne parle plus dans le reſte de ſon récit. Seroit-ce parce qu'il l'auroit confondu avec Oromaze, & qu'il n'auroit regardé celui-ci que comme la production ou le prolongement de Mithras? On en jugera après la diſcuſſion dans laquelle nous allons entrer.

Mithras, dit Heſychius, étoit le plus grand des Dieux chez les Perſes *(e)*. Le ſens que Plutarque donne à ce nom s'accorde avec cette idée de ſupériorité. *Mihr*, ſelon quelques interprètes, ſignifie *amour, compaſſion*, ce qui déſigne aſſez bien le caractère du médiateur qui concilie les parties qui ſe haïſſent. Selon d'autres, *Mihr* ſignifie *grand, maître unique*. Ézéchiel Spanheim cite une inſcription où Mithras eſt nommé Dieu invincible, *Deo ſoli invicto Mithræ*[a]. Il y en a une autre dans Gruter qui le fait tout-puiſſant, *Omnipotenti Deo Mithræ*[b].

[a] *Ad Jul. Cæſ. p. 144.*
[b] *P. 34, n.° 6.*

Quand on dira que ces inſcriptions ſont en l'honneur du Soleil, il ne s'enſuivra point que Mithras n'ait pas pû être le Dieu ſuprême & unique, ce qui eſt notre point de vûe dans ce moment; puiſque rien n'empêche que le Soleil même ne ſoit devenu ce Dieu dans la ſuite des temps, d'autant plus que l'Écriture même nous dit que Dieu a placé ſon tabernacle dans le Soleil. Il étoit aſſez naturel que d'un trône ſi éclatant, d'où part une action ſi forte & ſi puiſſante, qui donne la vie & le mouvement à l'Univers, les peuples qui n'avoient nul préſervatif contre les ſens, en fiſſent la Divinité même, & lui adreſſaſſent des vœux, comme à celui qui voyoit tout, qui entendoit tout *(f)*. Et qu'importe après tout en quel lieu les Perſes aient placé leur Divinité ſuprême? dans les étoiles, dans l'éther ou dans le ſoleil? Nous ne voulons ici conclurre qu'une choſe, qui eſt qu'il y avoit un premier Dieu unique chez les Perſes.

Pſ. 50.

C'étoit par ce Dieu que juroit Cyrus[a]; c'étoit lui qu'invoquoit le même Cyrus, en le diſtinguant du Soleil, Ζεῦ πατρῷε, καὶ Ἥλιε[b]: c'étoit lui qui étoit appelé le grand Dieu

[a] *Xenoph. Œcon. p. 830, ed. Vech.*
[b] *De Inſtit. Cyr. l. VIII.*

(e) Ὁ πρῶτος ἐν Πέρσαις Θεός.

(f) Ἠέλιος ὃς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις. Il. III.

par

par excellence, ὁ μέγιστος Θεὸς dans le même Xénophon; c'étoit lui que Porphyre appelle, d'après Eubulus, l'*auteur & le père du monde*, τ͂ πάντων ποιητὴν ϗ πατέρα.

De exped. Cyr. lib. I.

De antro Nymph.

Voilà assurément les caractères bien marqués d'un Dieu suprème, d'un Dieu unique: & ces caractères ont été donnés au dieu Mithras. Mithras étoit donc le Dieu suprême des Perses, ὁ πρῶτος ἐν Πέρσαις Θεός.

M. Mosheim, dans ses notes sur Cudvorth, n'est point de cet avis. Il pense au contraire que Mithras n'est qu'un roi, un héros divinisé par les peuples. Il le prouve principalement, parce qu'on le peignoit comme un chasseur vigoureux, portant à sa ceinture un glaive, coëffé d'une tiare à la mode des Perses, & pressant sous lui un taureau abattu qu'il va percer. *Quel est celui*, dit-il, *qui ne voit pas là un homme dompteur de bêtes féroces !*

Cudv. p. 328.

Il suffiroit, pour arrêter M. Mosheim, de lui opposer le témoignage formel d'Hérodote, qui dit des Perses, qu'ils ne pensoient point comme les Grecs, que les Dieux eussent été engendrés par des hommes. Mais pour faire une réponse générale à tous les raisonnemens qui seront dans le même genre, on avouera qu'il peut être vrai que Mithras, Oromaze, Arimane, Osiris, Isis, Typhon, Jupiter, Neptune, Pluton, &c. aient été des noms d'hommes, appliqués aux principes, soit physiques, soit métaphysiques; mais aussi on dira qu'il est plus vrai-semblable encore que les noms de ces mêmes principes ont été donnés à des hommes, ou aux images qui les représentoient: *Belus*, dit Selden, *primò summum rerum gubernatorem Deum optimum maximum denotabat; grassante vero hominum errore ad idola transferebatur.* La plupart des noms peuvent, sans presque forcer la métaphore, passer également du civil dans le théologique & le physique, & réciproquement du théologique ou du physique dans le civil. Une moitié de la Nature prête à l'autre ses dénominations, presque sans aucune réserve, selon qu'en ordonne l'imagination ou la fantaisie des peuples. C'est un fait dont les preuves se montrent par-tout, & dont on peut rendre deux raisons

Lib. I, c. 131.

De Diis Syr. synt. II, c. I.

principales: la première est que, dans toute la Nature, il y a un fond d'analogie & de ressemblance, qui se communique de proche en proche, & qui réunit les extrémités. Tout ce que nous voyons ou que nous connoissons, est actif & passif, cause & effet, sous divers regards; ce qui établit la communication facile de tous les attributs relatifs. La seconde raison est que l'homme se faisant lui-même mesure & modèle de toutes les idées qu'il se forme, n'imagine rien, sans lui attribuer au moins une partie de ses affections, de ses passions, de ses manières d'agir. Ainsi, lorsque les hommes ont eu à peindre un agent céleste, quel qu'il fût, ils n'ont jamais manqué de le revêtir d'une figure humaine, parce que sans cela ils n'auroient pû imaginer sa capacité d'agir. Ce premier pas fait, on lui attachoit dans une proportion plus grande, les propriétés & les facultés de l'homme, nécessaires pour exécuter l'action dont on le supposoit chargé.

En suivant cette marche, qui a été générale dans toutes les Nations, les Perses devoient peindre leur Dieu suprême sous la figure d'un homme; & comme dans leur théologie, selon qu'on le verra bien-tôt, Oromaze ou le bon principe, qui étoit le même que Mithras, ne cessoit de livrer des combats à Arimane, mauvais principe, pouvoient-ils mieux choisir pour symbole de cette idée, que l'effort d'un homme vigoureux qui terrasse & qui perce un taureau?

Il y a plus, & c'est une observation que je ne crois pas déplacée ici: je ne pense pas que les peuples aient jamais pû donner le nom du Dieu suprême à un héros, ni celui d'un héros au Dieu suprême, sans en restreindre le sens dans le premier cas, ou sans l'étendre dans le second. Supposez, par exemple, que le nom de *Belus*, signifiant originairement le *Seigneur suprême*, ait été donné à un roi d'Assyrie après avoir été donné à Dieu, ce n'a pû être qu'en resserrant la notion qu'il renfermoit. De même si ce nom, après avoir été donné à un Roi, a été ensuite appliqué à Dieu, ce n'a pû être qu'en augmentant la notion d'autant de degrés qu'on sentoit de différence entre l'homme & le Dieu suprême; d'où je conclus

que quand on a donné à Dieu les noms d'*Ammon*, d'*Osiris*, de *Belus*, de *Jupiter*, *&c.* après les avoir donnés à des Rois, l'idée de l'homme a été presque absorbée dans l'idée qu'on avoit de Dieu. Ainsi, quand même la notion primitive du mot *Mithras* auroit été celle d'un homme, & l'emblème du combat contre un taureau la figure d'un dompteur de bêtes féroces; la seconde notion, qui est celle du Dieu suprême, & le second sens de l'emblème, qui est celui du combat de la lumière contre les ténèbres, auroit absorbé la première notion & le premier emblème; à moins qu'on ne croie les Mages assez ineptes pour avoir pensé que le Soleil n'étoit pas ce qu'il étoit, avant que l'ame du chasseur Mithras eût été plongée dans ses rayons.

Rien n'empêche donc de s'en tenir aux témoignages qui font de Mithras le Dieu suprême, le Dieu conciliateur, qui unit les parties du monde, qui les met en harmonie, qui les soûmet à l'ordre d'où résulte la perfection & la beauté.

Quelle étoit la nature essentielle de ce Dieu suprême?

Si on en croit tous les historiens qui en ont parlé, c'étoit un feu animé, un feu intelligent, auteur de tout *(g)*, dont l'action & la substance se répandoient dans tout l'Univers: un feu dont le Soleil étoit la source principale & le centre, dont tous les astres, & en général toutes sortes de flammes étoient des parcelles détachées, comme autant de ministres pour exécuter les ordres du Feu suprême.

M. Hyde & quelques autres Savans prétendent que ces feux, & le Soleil lui-même, n'étoient regardés par les Perses que comme des symboles & des images de la Divinité, & non comme des Dieux.

Pour accorder quelque chose à M. Hyde, on peut dire avec un auteur moderne, que les Perses éclairés pouvoient avoir des idées plus justes & plus relevées; mais que le peuple toûjours asservi aux sens, arrêta ses hommages & son adoration à ces objets, que les sages ne regardoient que comme des symboles. Ils adressoient leurs sacrifices au Soleil, à la Lune,

Philip. de la Tour, monum. vet. ant.

(g) Εἰσὶ πάντα Πυρὸς ἑνὸς ἐκγεγαῶτα. *Orac. de Zor.*

2 *Reg. cap. XXIII, v. 5.* aux planètes, à toute l'armée des cieux, comme parle l'Écriture. Ils avoient des lampes toûjours ardentes dans leurs oratoires, & un brasier perpétuel, sur-tout dans ce grand Pyrée, *Regia Solis*, qui étoit la métropole de tous les temples de l'empire, où l'Archimage seul brûloit l'encens, & où il le brûle encore maintenant dans la Carmanie, qui a été le refuge des sectateurs de l'ancienne religion Perse, depuis que le Mahométisme a prévalu dans l'Orient.

Ils auroient été les seuls qui n'eussent pas pris le change dans une matière si délicate; tandis qu'ils étoient peut-être les seuls qui dussent le prendre. Il y a eu des nations qui ont adressé leurs vœux à des troncs d'arbres pourris, à des pierres brutes consacrées par un respect antique. Les Grecs & les Romains encensoient le marbre & le bronze sous une figure humaine. Les Égyptiens, ce peuple si sage & si sensé dans tout le reste, suivoient l'encensoir à la main un chat, un chien, un scarabée; & les Orientaux se seroient contentés pendant vingt siècles, d'accorder les simples honneurs d'image ou de représentant, à l'astre ou à l'élément le plus brillant, le plus actif, le plus durable, le plus pur, le plus bienfaisant, qu'ils avoient choisi dans l'origine pour être le signe & le symbole de la Divinité, à cause de la conformité éclatante de ses caractères avec elle? C'est bien assez qu'on accorde cette gloire à quelques Mages des premiers temps où ils étoient près de la révélation, ou peut-être encore à quelques-uns des temps plus modernes, à cause de leur commerce avec les Juifs ou avec les Chrétiens, devenu plus facile depuis l'expédition d'Alexandre. N'y eût-il que le penchant naturel de l'esprit humain pour les choses sensibles, c'en étoit trop pour engager tout ce qui n'étoit point Mage à regarder le feu & les astres comme des Dieux, & à leur adresser un culte absolu & direct. Il y a plus, quoique les Mages pussent s'élever par la contemplation *(h)* jusqu'au

(h) Ὁ Θεός ἐστιν ὁ πρῶτος ἄφθαρτος, ἀΐδιος, ἀγέννητος, ἀμερὴς, ἀνομοιότατος, ἡνίοχος παντὸς καλοῦ, ἀδωροδόκητος, ἀγαθῶν ἀγαθώτατος, φρονίμων φρονιμώτατος. Ce sont les paroles de Zoroastre, selon Euseb. *lib. 1, c. 10, præp. Ev.*

rroisse du Quesnel en Santerre.

Hist. de l'Acad. des Inscript. et B.L. t. XXVII, p. 179

Enclos du Seigneur

C

A

B B B B

E

D

4 5 10 20 toises

feu essentiel supérieur au Soleil même, il y a apparence que leurs vœux n'alloient pas aussi loin que leurs idées. S'abîmant dans leur néant à la vûe de cet Être unique, infiniment grand, infiniment puissant, ils n'osoient s'adresser qu'à ses ministres visibles; sauf à ces Dieux subalternes de renvoyer l'encens plus haut, en y joignant celui dont ils étoient redevables eux-mêmes aussi-bien que les mortels. Ainsi il est très-vraisemblable que dans la pratique, les idées des Mages se confondoient dans celles du peuple, ayant mêmes sacrifices & mêmes objets *(i)*.

Du Feu principe ou du Dieu suprême étoient nés, selon les Mages, deux Dieux, l'un bon, l'autre mauvais, soûmis tous deux à la médiation du grand Dieu, quel qu'il fût, Mithras ou autre, lequel par conséquent avoit le droit & le pouvoir de les contraindre & de les réunir malgré leur inimitié.

Ces Dieux étoient nés tous deux par la même génération, l'un comme lumière, & l'autre comme ténèbres; l'un comme une émanation substantielle de la gloire du premier principe, l'autre par une nécessité de conséquence, à peu près comme l'ombre qui suit le corps. C'est Sharistani, cité par M. Hyde, qui emploie cette comparaison. Il y a encore aujourd'hui dans l'Orient, des Sages qui comparent Dieu à l'araignée, laquelle renferme en soi la matière de son fil, & l'art de la filer; mais il falloit un point fixe pour attacher ce fil, & c'est ce point qui a déconcerté leur imagination.

Voyez Bruker, t. 1, p. 178.

Ils concevoient bien que, d'un océan de lumière, il pouvoit jaillir des ruisseaux de feu qui se répandissent dans l'espace; mais avec ce feu il falloit au moins une autre nature combinée pour en tirer les variétés de l'Univers. Ils ont cru la trouver dans la coexistence nécessaire des contraires, principe qu'ils

(g) Les Guèbres d'aujourd'hui, dit M. Hyde, ont absolument les mêmes dogmes que les Perses anciens. Or les Guèbres interrogés, ont répondu qu'ils rendoient hommage au Soleil, comme à la créature de Dieu la plus parfaite après l'homme; donc, &c. *Relig. vet. Pers. p. 108.* M. Mosheim, dans une lettre citée par M. Bruker, n'accorde pas la première proposition. *Voyez l'Hist. crit. de la Philosop. t. 1, p. 151.*

imaginoient être au dessus de toutes exceptions. L'émanation de la lumière s'est faite, disoient-ils: la lumière émanée a dû s'affoiblir à mesure qu'elle s'éloignoit de son principe; par conséquent elle a dû s'éteindre à une certaine distance. L'ombre a commencé où la lumière a commencé de s'affoiblir, & elle s'est changée en ténèbres noires & matérielles où la lumière s'est éteinte. Que la lumière émanée soit Oromaze, l'ombre qui s'accroît à mesure que la lumière se dégrade, sera Arimane. Si la lumière est active & bienfaisante, les ténèbres seront réactives & mal-faisantes. Par-tout où il y aura lumière émanée, excepté peut-être à la naissance des rayons, il y aura aussi ténèbres en doses tantôt supérieures, tantôt inférieures, tantôt égales, qu'on peut figurer par un quarré qui, coupé diagonalement, forme deux triangles dont les angles & les côtés pareils sont opposés à la sous-tendante commune. Les deux bases opposées sont Oromaze & Arimane qui s'affoiblissent respectivement, comme l'espace qui se rétrécit en s'approchant de l'angle opposé à la base. On sent de combien d'images & d'allégories ces idées sont susceptibles dans des têtes orientales, dont les cerveaux brûlans sont encore échauffés par la superstition. Voici de quelle manière Plutarque raconte leur fable mystique.

Traité d'Isis & Os. p. 117. ed. Squir.

« Les Perses disent qu'Oromaze né de la lumière la plus » pure, & Arimane des ténèbres, se font mutuellement la » guerre; que le premier a engendré six Dieux, qui sont la » Bienveillance, la Vérité, le bon Ordre, la Sagesse, la Ri- » chesse & la Joie vertueuse; que le second en a de même » engendré six, contraires à ceux-ci; qu'ensuite Oromaze s'étant » fait lui-même trois fois plus grand qu'il ne l'étoit, s'étoit » élevé au dessus du Soleil, autant que le Soleil est au dessus » de la Terre; & qu'il avoit orné le ciel d'étoiles, dont une » entr'autres, ce fut Sirius, avoit été établie comme la sentinelle » des cieux, ou la garde avancée des astres; qu'il fit outre cela » vingt-quatre autres Dieux, qui furent mis dans un œuf; que » ceux qui furent produits par Arimane, aussi au nombre de » vingt-quatre, percèrent l'œuf, & mêlèrent ainsi les maux

avec les biens; mais qu'il viendra un temps marqué par les «
destins, où Arimane, après avoir amené la peste & la famine, «
sera lui-même détruit entièrement; qu'alors la terre, sans au- «
cune inégalité, sera le séjour des hommes, tous heureux, par- «
lant tous la même langue, vivant uniformément & sous les «
mêmes loix. Théopompe ajoûte que, selon les Mages, l'un «
de ces Dieux doit être trois mille ans vainqueur, & l'autre «
vaincu; qu'ils seront trois autres mille ans à combattre l'un «
contre l'autre, & à détruire leurs ouvrages réciproquement; «
qu'enfin Pluton, Ἅδης (c'est-à-dire Arimane) périra, & que «
les hommes heureux jouiront de leur bonheur dans des corps «
transparens qui n'auront nul besoin de se nourrir: Enfin que «
Dieu, après avoir achevé toutes ces choses, se reposera pen- «
dant un certain temps, qui pourtant ne sera pas trop long, «
mais tel à peu près que le sommeil d'un homme qui auroit «
achevé un pénible travail. Telle est la mythologie des Mages. »

Il faudroit être hardi pour entreprendre de faire de ces idées bizarres un système suivi; si par hasard on y réussissoit, ce seroit presque une preuve qu'il ne seroit pas juste, parce que ce récit confondant les causes, les effets, les temps, les lieux, le possible & l'impossible, selon nos idées, ne présente que le tableau monstrueux d'Horace. Tout ce qu'on peut faire, est d'essayer quelques conjectures sur quelque trait pris séparément.

Par exemple, il y a apparence que ces six Dieux engendrés par Oromaze, ne sont que six attributs de ce même Dieu; que cette extension d'Oromaze, qui se fait trois fois plus grand qu'il n'étoit, est la formation du ciel & des astres produits par les vibrations de la lumière dans les espaces célestes: le nombre *trois*, dit Plutarque, ne signifiant que le plus haut degré de comparaison, comme quand on dit *trois fois heureux*, c'est-à-dire *très-heureux*; par conséquent la triple extension d'Oromaze ne signifie autre chose que l'action de ce Dieu portée autant au-delà du Soleil, qu'elle est en deçà, par rapport à nous: ce qui, pour le dire en passant, place le Soleil au centre du monde lumineux.

Traité d'Is. & Os. p. 9, édi Squir.

Voyez le quat. Mém.

Que feront ces vingt-quatre Dieux renfermés dans un œuf? Les Anciens aimoient à figurer le monde par l'emblème de l'œuf qui est rond, qui semble avoir deux poles, & qui renferme en soi un germe que le temps fait éclorre. C'est par cette raison, disent Plutarque [a] & Macrobe [b] qu'il a été consacré dans les fêtes de Bacchus, & employé comme symbole dans la plupart des mythologies poëtiques. Cela posé, les vingt-quatre Dieux ne pourroient-ils pas être vingt-quatre constellations, dont douze au midi & douze au nord; division donnée de toute antiquité par les Chaldéens. Arimane perça l'œuf, c'est-à-dire qu'il s'introduisit dans le monde, & qu'il entra dans ces vingt-quatre constellations, ou qu'il les couvrit tour à tour sous l'hémisphère ténébreux, ou qu'il en corrompit les bénignes influences par le mélange de sa malignité. De-là les victoires du bon sur le mauvais, du mauvais sur le bon, par la succession du jour & de la nuit, de l'hiver & de l'été, selon l'avantage ou le desavantage respectif des lieux où se livroient les combats.

[a] *Symp. l. II, quæst. 3.*
[b] *Sat. l. VII, c. 16.*

Mais un temps viendra où Arimane se croyant vainqueur par les ravages de ses dignes satellites, la peste & la famine, périra par sa propre méchanceté; alors le mal anéanti, les hommes seront comme des Dieux, & leurs corps comme des rayons de lumière. C'est Théopompe, écrivain du temps de Philippe, père d'Alexandre le Grand, qui nous apprend cette dernière anecdote.

Tout ce qu'il semble qu'on doit en conclurre, c'est qu'Arimane doit périr un jour. Si cela est; il est évident qu'on a cru qu'il avoit eu un commencement, parce que, selon toute l'antiquité & selon la vérité, tout ce qui doit avoir une fin ne peut manquer d'avoir eu un commencement, & conséquemment encore, si tant est qu'on puisse aller de conséquence en conséquence en pareille matière que celle-ci, le contraire d'Oromaze n'existant plus, il doit lui-même rentrer dans le principe primitif d'où il étoit émané. Il n'étoit que l'écoulement de la lumière dans l'espace, & les ténèbres ou la matière n'étoient nées de la lumière que par une nécessité de conséquence; les

les ténèbres ne subsistant plus, il falloit que son corrélatif ne subsistât plus lui-même. Alors finissoit apparemment ce que, depuis on a appelé la grande année, c'est-à-dire la période qui ramenoit toutes choses au point d'où elles étoient parties. Le monde rentroit dans ses principes; c'étoit le sommeil de Dieu, mais sommeil qui, n'étant point éternel, étoit suivi d'un reveil plein d'ardeur & d'activité. De nouveaux feux devoient s'élancer de la source vive de lumière, Oromaze devoit renaître, & avec lui les ténèbres ou Arimane; le jour & la nuit devoient se livrer de nouveaux combats, les élémens se former encore par le retour des temps, & le monde renaître avec toutes ses parties. Ainsi Dieu, selon les Perses, principe unique, éternel, tout-puissant, immuable, source inépuisable de tous les mondes possibles, les fait sortir de son sein par la seule vibration de ses rayons, & les y rappelle quand il le veut, en retirant sa lumière des espaces qui l'environnent. Il faut convenir que si cette idée n'est pas entièrement vraie, elle est du moins dans le goût des Orientaux.

Plutarque & Théopompe ne sont pas les seuls qui aient donné cette interprétation de la théologie des anciens Perses: Hécatée, cité par Diogène Laërce, avoit dit que leurs Dieux avoient été engendrés; les Arabes modernes, sur-tout Abulfeda & Sharistani ont pensé de même. Celui-ci cité par M. Hyde, *P. 299.*
déclare nettement que c'est Dieu qui, selon les Perses, a créé seul, sans l'aide ou l'entremise d'aucun autre que lui, la lumière & les ténèbres. Enfin Théodore de Mopsueste, dans la Bibliothèque de Photius, dit en termes formels que Zarva, ou le *Phot. cod. 81.*
Dieu principe de toutes choses, a produit ou engendré Hormisdas & Satan.

Il suit de cette exposition, que la duplicité de principes, dont l'un bon & l'autre mauvais, n'étoit pas telle, au moins dans les commencemens, chez les Perses, qu'on l'a supposée depuis. Ces principes n'étoient que secondaires, ou plustôt l'un des deux n'étoit que la substance prolongée du premier principe, l'écoulement de sa bonté; & l'autre avoit en soi autant de négatif que de positif. Ils reconnoissoient l'unité

de Dieu & tous ſes autres attributs eſſentiels ; mais la comparaiſon de la lumière les éblouit, & leur fit méconnoître un être qu'on ne peut bien connoître que par l'eſprit.

C'eſt d'après les textes que M. Bruker principalement a raſſemblés, & d'après les conſéquences qu'il en a tirées lui-même, que nous attribuons aux Perſes cette doctrine. On peut conſulter auſſi les ſavantes Diſſertations de M. l'abbé Foucher, qui vient de traiter cette matière à fond dans ſes Mémoires ſur la théologie des Perſes & de Zoroaſtre.

J'ai cru qu'il ſeroit inutile de s'arrêter ſur les Indiens, dont nous n'avons aucune eſpèce de monumens antérieurs à l'expédition d'Alexandre. Ceux même que nous avons depuis cette époque, ne ſont pas revêtus d'une authenticité ſuffiſante pour ſtatuer quelque choſe de fixe ſur les opinions anciennes de ces peuples. Il y a apparence que, ſur le principe actif, leur doctrine étoit la même que celle des Perſes. Lorſqu'Alexandre arriva chez eux, on y parloit d'un Dieu lumière, qui avoit formé le monde & qui le gouvernoit ; on y admettoit des Dieux d'un rang inférieur au Dieu ſuprême : on y débitoit même quelques principes de phyſique, mais qui ſentent trop l'Helléniſme ou le Chriſtianiſme pour être d'une haute antiquité. Nous ne nous arrêterons pas non plus aux Arabes, par la même raiſon. L'Égypte nous offre une plus ample matière. Ses opinions jointes à ce que nous avons vû des Perſes & des Chaldéens, ſuffiront pour nous mettre en état de juger des penſées de tout le reſte de l'Orient.



SECOND MÉMOIRE
SUR
LE PRINCIPE ACTIF DE L'UNIVERS.
Doctrine des Égyptiens.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

ON voit dans les traditions des Égyptiens & dans leurs allégories mystiques, historiques, philosophiques, comme on voudra les appeler (car elles appartiennent également à ces trois genres) quatre personnages fameux, Osiris, Isis, Orus & Typhon, qui y figurent principalement. Il s'agit de voir quelles idées les philosophes de l'Égypte avoient attachées à ces noms. 16 Janvier 1756.

Je dis les Philosophes, parce qu'encore une fois, nous ne parlons pas dans ces Mémoires, des opinions & des fables de toutes espèces répandues dans l'esprit d'un peuple superstitieux; il n'est question, par la nature même du sujet que nous traitons, que des pensées des hommes les plus sages & les plus sensés. On convient qu'il y avoit chez les Égyptiens, comme chez les Perses & chez les autres peuples, deux sortes de croyance, l'une pour le vulgaire, & l'autre pour les sages. Le vulgaire, dit Origène dans ses livres contre Celse, ne s'attachoit qu'au symbole ou signe sensible: les sages expliquoient ces symboles par la raison. C'est donc de l'opinion des sages qu'il s'agit ici.

La Perse & l'Inde ont été peuplées par les enfans de Sem: l'Égypte l'a été par les enfans de Cham. L'Écriture sainte donne à l'Égypte le nom de ce Patriarche, *terra Cham*, nom qui, en adoucissant l'aspiration, s'est changé en celui de *Ham*, d'où est venu, selon quelques Savans, celui d'*Amon* ou *Hammon*, à qui on a consacré en Égypte des villes & des

temples, dont un entr'autres, célèbre par les oracles qui s'y rendoient, fut visité par Alexandre.

Quoique ce Patriarche eût été chargé des malédictions de son père Noé, il ne faut pas croire pour cela qu'il ait renoncé tout d'un coup, lui & sa famille, à l'idée & au culte du vrai Dieu; ce renoncement ne pouvoit être l'ouvrage d'un accès de colère ou de dépit. Ce ne fut qu'après plusieurs siècles, que les honneurs rendus à ses cendres s'étant changés en culte, il fut divinisé par ses enfans, qui confondirent, par une équivoque grossière, l'idée de leur père commun avec celle de leur créateur, conservée jusque-là sans mélange. Noé ayant vécu trois cens cinquante ans après le déluge, son exemple fut au moins pendant ce temps la règle vivante de ce qu'il falloit penser & croire touchant la Divinité. Du temps d'A-
Gen. XII, 10. braham, Pharaon craignit la colère de Dieu, & reconnut sa main qui le frappoit. Abimélech, roi de Gérare, descendant de Misraïm aussi-bien que les Égyptiens, entendit la voix de
Gen. XX, 2, 3. Dieu, la reconnut & s'y soûmit.

Ce ne fut donc que long-temps après la dispersion des peuples, que les Égyptiens prenant de la main gauche, comme disoit Théodore de Cyrène, ce qui leur étoit présenté de la main droite, transportèrent à Dieu le nom de l'homme, & à l'homme la nature de Dieu; transposition funeste qui mit bien-tôt un desordre général dans toutes leurs idées sur la Divinité & sur la Religion. Pourrons-nous dans cette confusion, d'ailleurs couverte des ténèbres de tant de siècles superstitieux & ignorans, reconnoître les pensées que ces peuples ont eues sur les causes productives & conservatrices de l'Univers?

Nous avons sur cette matière un Traité particulier de Plutarque, sous le nom d'Isis & d'Osiris; ouvrage écrit avec une sorte de gravité religieuse, qui annonce non seulement les recherches & l'étude de l'auteur, mais encore son respect pour le sujet qu'il traite. Or, quand un homme tel que Plutarque, a traité une matière avec ces dispositions, quelque motif particulier qu'on lui suppose d'ailleurs, on peut être assuré que, s'il n'a pas dit tout ce qui étoit, il a dit du moins

tout ce qu'on ſavoit & qu'on pouvoit ſavoir de ſon temps: *Neque enim dubito*, dit Jablonski, *quin ſi rei ſummam ſpectes, optimus hicce auctor omnem adhibuerit fidem atque accurationem ut nobis doctrinam Sacerdotum à majoribus acceptam, genuinam conſervaret, ac pro virili ſollicitè exponeret.* *Lib. V, c. 2; p. 59.*

Il raconte d'abord l'hiſtoire mythologique des quatre Divinités qu'on a nommées il y a un moment. Il en donne enſuite pluſieurs explications, & ſe fixe à un ſens particulier qu'il tâche d'établir, dans la plus grande & la plus belle partie de ſon Traité. Nous l'avons pris pour ſervir de baſe à tout ce que nous allons dire; d'autant plus que, dans toute l'antiquité, il n'eſt point de morceau ſi ample & ſi complet ſur cette matière.

Nous ne prétendons pas pour cela que tout ce que Plutarque nous apprend de la phyſiologie Égyptienne, ſoit bien certainement vrai dans tous les points. Il peut ſe faire que les prêtres Égyptiens eux-mêmes, qu'il a conſultés, n'entendiſſent plus rien aux monumens anciens de leur Religion. Il y a même apparence que les explications qu'ils en donnoient, avoient quelque choſe d'arbitraire, & qu'elles étoient en partie concertées entre eux. Cependant il y a eu certains articles, tels par exemple que celui qui fait notre objet, ſur leſquels on peut croire raiſonnablement que les Égyptiens modernes ont ſû ce qu'on avoit penſé chez eux dans la première antiquité. Leur croyance, qui n'a jamais été incertaine ni équivoque ſur la nature & l'immortalité de l'ame, eſt néceſſairement liée avec l'idée d'une cauſe intelligente qui agit dans l'Univers: ils penſoient que nos ames venoient de Dieu, & qu'elles retournoient à Dieu: *Soleil, roi ſuprême de toutes choſes; & vous, Dieux, de qui les hommes tiennent la vie, daignez me recevoir & m'introduire dans le ſéjour des immortels:* c'étoit la prière que les Égyptiens mettoient dans la bouche des mourans. La métempſychoſe même, qui promenoit une *Porph. de Abſt.* ame d'individus en individus, & d'eſpèces en eſpèces, leur donnoit l'idée d'une ſubſtance ſupérieure à la matière groſſière, & par elle-même indépendante de l'organiſation de cette

matière. Des peuples qui avoient de pareilles connoiſſances, généralement établies chez eux, pouvoient bien ſe faire une idée à peu près juſte d'un principe qui donne la vie & le mouvement à l'Univers. Il y a plus, quand même les Prêtres des temps antérieurs aux ſiècles où la Philoſophie s'eſt montrée en Égypte, n'auroient pas donné à leurs fables le ſens qu'elles ont eu depuis, rien n'empêcheroit de croire que le ſens que la Philoſophie a ſuggéré, ſeroit le vrai ſens, ſur-tout ſi les ſymboles renfermoient ce ſens d'une manière claire & préciſe, & preſque excluſive de tout autre ſens.

Or Plutarque ſemble n'avoir aucun doute ſur ce point. S'il ſe plaint, ce n'eſt pas de l'obſcurité des ſymboles relativement à cet objet, c'eſt de l'ignorance profonde où eſt le genre humain ſur la nature de la choſe même annoncée clairement par le ſymbole. « Ce n'eſt point, dit-il, la poſſeſſion » de l'or ni de l'argent qui rend la Divinité heureuſe: ce n'eſt » point la foudre ni le tonnerre qui la rendent puiſſante, c'eſt » la ſcience & la ſageſſe. Les Dieux jaloux, qui nous ont ac- » cordé tous les autres biens, ont réſervé celui-là pour eux. » Ce n'eſt que la ſcience qui fait leur bonheur; & ſans cela » l'immortalité même ne ſeroit pas une vie, ce ne ſeroit qu'une durée. »

De Iſ. & Oſ. p. 3, ed. Squir.

Plutarque entrant en matière, veut que ſon lecteur ſache que « dans les cérémonies Égyptiennes, il n'y a ni ſuperſti- » tion, ni fables vaines, ni choſes ſans raiſon . . . . que tout y » eſt fondé ſur des principes de morale & d'utilité, ſur des » faits hiſtoriques ou ſur des points de phyſique (a); parce » que c'étoit le goût des Égyptiens de revêtir la vérité d'un » corps allégorique. Ils plaçoient, dit-il, des ſphinx à la porte » des temples, pour marquer le ſecret myſtérieux des céré- » monies ſacrées, & le voile épais qui couvre la marche de » Dieu dans la Nature, laquelle eſt repréſentée elle-même par » la figure d'Iſis accompagnée de cette inſcription: *Je ſuis tout* » *ce qui a été, qui eſt & qui ſera, & nul mortel n'a arraché*

Ibid. p. 17.

(a) Le mot Phyſique ſignifie chez les Anciens, la *ſcience de la Nature & de ſes cauſes.*

le voile qui me couvre (b). » Dans les premiers temps, la Philosophie étoit sainte, comme la Religion & la Vérité; les profanes n'en approchoient pas; & même, chez les Grecs, Solon, Thalès, Platon, Eudoxe, Pythagore, Lycurgue, c'est-à-dire les plus sages & les plus savans hommes de la Grèce, croyoient que c'étoit avilir la science & la prostituer, que de la rendre trop publique.

Après ce préliminaire, Plutarque commence le récit de la fable d'Isis & Osiris. « Rhea ayant eu un commerce secret avec Κρόνος ou Saturne, le Soleil en fut instruit, & aussi-tôt « il prononça contre elle cet anathème : *Puisses-tu n'enfanter en* « *mois, ni an.* Mais Mercure épris d'amour pour la même Déesse, « songea, pour reconnoître ses faveurs, aux moyens de la soustraire « à l'effet terrible de l'anathème. Il s'avisa de jouer aux « dez avec la Lune, & heureusement il lui gagna la soixante « & dixième partie de ses illuminations *(c)*, dont il composa « cinq jours qui ne furent compris *en mois ni an*, mais qui « furent ajoûtés à l'année. Ce sont ces jours que les Égyptiens « appellent *épagomènes*, c'est-à-dire *jours ajoûtés*, dans lesquels « ils célèbrent la naissance des Dieux *(d)*. «

P. 29, ed. Sq.

Trad. d'Amiot.

Osiris naquit le premier de ces jours. On entendit une « voix qui annonçoit que le Maître de toutes choses arrivoit à « la lumière. Un certain Pamylès, qui alloit puiser de l'eau à la « fontaine du temple de Jupiter, entendit une autre voix qui « lui commandoit de crier que le grand Roi bienfaiteur étoit «

(b) Les Savans ont trouvé une tournure trop grecque à cette inscription pour la croire vraie dans tous ses points. Proclus l'a rapportée dans un goût plus simple & plus convenable aux Égyptiens, Τὰ ὄντα, καὶ τὰ ἐσόμενα, καὶ τὰ γεγονότα ἐγώ εἰμι. Τὸν ἐμὸν χιτῶνα οὐδεὶς ἀπεκάλυψεν. ὃν ἐγὼ καρπὸν ἔτεκον, ἥλιος ἐγένετο. *lib. 1 in Tim.*

(c) C'est la soixante & dixième partie de chaque jour, qui en un mois fait à peu près dix heures, & en douze mois cinq jours. *Voyez Scaliger, de Emend. temp. l. III.*

(d) L'année Égyptienne étoit composée de douze mois, chacun de trente jours, dont la somme est 360; mais cette année étant plus courte que l'année solaire, de cinq jours, on y ajoûtoit tous les ans ces cinq jours par intercalation. Ce sont ces cinq jours gagnés par Mercure, qui donnèrent lieu à Rhea de se soustraire aux imprécations du Soleil, parce qu'elle les choisit pour mettre au monde les cinq enfans ou Dieux qu'elle portoit dans son sein.

» né. Arouéris naquit le second jour; on l'appelle aussi *Apollon* » ou *Orus l'aîné*. Typhon parut le troisième jour; il n'étoit » point à terme, il s'élança par le flanc de sa mère, qu'il dé» chira en naissant. Isis naquit le quatrième jour; & le cin» quième Nephthys, qu'on appelle aussi *Fin, Perfection, Vénus* » *&* *Victoire*.

» Osiris & Arouéris furent engendrés par le Soleil, Isis par » Hermès, Typhon & Nephthys par Saturne.

» Nephthys épousa Typhon. Isis & Osiris s'aimèrent avant » que de naître; & de leur amour provint Arouéris, que » les Égyptiens appellent *Orus*, & les Grecs *Apollon*.

» Osiris parcourut l'Univers, & le remplit de ses bienfaits. » Bien-tôt Typhon conjura contre lui, l'enferma dans un » coffre, & le jeta dans une des bouches du Nil, d'où il » fut porté à la mer. Isis fit la recherche de ce coffre précieux, » & le trouva enfin dans le royaume de Byblos. Elle lamenta » son époux; mais bien-tôt Typhon se rendit maître de son » corps, & le partagea en quatorze parties qu'Isis recueillit en» core, à une seule près qui fut dévorée par les poissons.

» Osiris apparut à son fils Orus, & lui donna des instruc» tions qui le mirent en état de gagner une victoire complète » sur Typhon qui fut fait prisonnier à son tour, & ensuite mis » en liberté par Isis. Orus en fut si irrité, qu'il ôta à sa mère » les marques de royauté qu'elle avoit sur la tête. Mercure les » remplaça par une coëffure qui avoit la forme d'une tête de » vache. Typhon intenta un procès à Orus sur la légitimité de » sa naissance; mais il fut jugé légitime par les Dieux mêmes, » & depuis ce temps il acheva de défaire entièrement Typhon dans deux autres combats. »

Tels sont les points principaux de la fable Égyptienne, selon Plutarque. « Ceux qui prendroient ces récits à la lettre, » mériteroient, ajoûte-t-il, usant des termes d'Eschyle, qu'on » leur crachât au visage; des Divinités heureuses, des Natures » immortelles peuvent-elles être exposées à de pareils traite» mens? Il faut donc chercher la vérité sous l'enveloppe des *Ibid. p. 57.* fables. »

Je

Je dois avertir le Lecteur qui pourra être surpris de voir des citations si longues que celles-ci, & quelques autres qui viendront dans la suite de ces Mémoires, qu'en avançant dans mon travail, j'ai changé une partie de mon plan, qui étoit d'abord de ne présenter que les résultats des textes relatifs à mon objet. J'ai cru que, pour ma propre décharge & pour la satisfaction du Lecteur curieux, je devois, lorsque je le pourrois, & que les morceaux en vaudroient la peine, présenter les textes mêmes traduits, & mettre ainsi le Lecteur en état d'asseoir son jugement sur cette matière, selon les idées qu'il aura prises dans les sources.

On vient de voir la fable Égyptienne, il s'agit maintenant d'en essayer l'explication. Avant que de donner la sienne, Plutarque en propose quelques autres qu'on ne peut voir ici qu'avec plaisir; d'autant plus qu'il n'y en a pas une où il n'y ait quelque chose de vrai.

I.re Explication. Page 55.

« Quelques-uns, dit-il, ont cru que les personnages d'Isis, Osiris, Typhon, &c. ont été des Rois & des Princes, à qui « leurs grandes vertus ont mérité les honneurs de l'apothéose. « Cette explication est fort simple: il semble même qu'il y a « de la décence à appliquer à des hommes, des choses qui ne « sont pas applicables à des Dieux. «

Mais aussi je crains bien que ce ne soit ébranler des limites « sacrées, & combattre la croyance de tant de siècles, de tant « d'hommes & de nations, qui en ont pensé d'une manière toute « différente. Je crains que ce ne soit ouvrir la porte à l'athéisme « & à l'irréligion, & donner pleine faveur aux impostures « d'Évhémère de Messène *, qui transformant les Dieux en « grands Capitaines, en Princes, en Rois, a semé l'impiété dans « tout l'Univers. Il avoit trouvé, disoit-il, à Panchon, cette « doctrine écrite en lettres d'or, dans des archives que nul « homme que lui, ni Grec, ni Barbare, n'a vûes, non plus que « les peuples qu'il appelle Panchoniens & Tryphilliens. On « chante en Assyrie les grandes actions de Sémiramis, celles de « Sésostris en Egypte: les Phrygiens, en mémoire des beaux « faits d'un de leurs Rois, Manis, appellent *Maniques* toutes «

* *Voyez le tome VIII de ces Mémoir. p. 107 & suiv.*

» les actions qui ont de la grandeur & de l'éclat : Cyrus a » conduit les Perses, & Alexandre les Macédoniens jusqu'au » bout du monde ; & on ne les a regardés que comme de grands » Rois. S'il y en a eu d'autres que la vanité, la jeunesse & » l'ignorance aient emportés jusqu'au point de recevoir des » temples & des honneurs divins ; à leur gloire, qui n'a fait » que passer, a succédé le blâme & l'ignominie :

» *En peu de jours leur folle renommée*
» *S'en est allée en vent & en fumée.* Amiot.
»

» On les a arrachés de leurs temples, comme des criminels » réfugiés dans des lieux saints ; à peine leur a-t-on laissé leurs » tombeaux.... Apelle avoit peint Alexandre la foudre en » main. Lysippe blâma cette flatterie déplacée, & arma d'une » simple lance ce même héros figuré en bronze, parce que, » disoit-il, le temps détruit les faux honneurs, & la vérité seule lui résiste. »

Quelque plausibles que soient ces raisons employées par Plutarque, M. Mosheim, & après lui M. Bruker, persistent dans le système d'Évhémère, & s'obstinent à croire qu'en Égypte, où la science & le bon sens ont été de tout temps en honneur, on s'est trompé plus grossièrement que par-tout ailleurs ; qu'originairement tous les dieux Égyptiens ou autres sans exception *(e)*, furent des hommes, & que ce furent les Prêtres qui cachèrent soigneusement cette vérité, de peur que si elle eût été connue, on n'abandonnât les autels, & que le Sacerdoce ne tombât avec les sacrifices.

Pour tirer cette conséquence, il auroit fallu, ce semble, démontrer auparavant, que les prêtres d'Égypte n'eussent pas pû concilier leur intérêt particulier avec celui de la vérité. Cependant c'étoit la chose la plus facile. Il leur auroit suffi de dire qu'Osiris étoit vraiment un Dieu, Isis une Déesse, & qu'on

(e) Il faudroit être insensé pour nier que la plupart des Dieux adorés par les Payens, n'étoient dans l'origine que des hommes. Le tort d'Évhémère étoit de prétendre renfermer dans son système, toutes les espèces de Divinités, sans exception.

avoit donné leurs noms à de bons Rois & à de bonnes Reines, pour faire honneur à leur bonté. Falloit-il tant de machines pour établir dans l'esprit des peuples la nécessité d'un culte quelconque, qui auroit toûjours suffi pour conserver les intérêts des Prêtres? Ces mêmes peuples ne voyoient-ils pas autour d'eux toutes les nations offrir des sacrifices & adorer des Dieux? Ces exemples joints au sentiment intérieur d'ignorance & de foiblesse, ne les préparoient-ils pas à recevoir des mains des Prêtres, des Dieux, quels qu'ils fussent, de bois, de pierre, hommes, bêtes, pourvû que leur hommage eût un objet? Les Prêtres avoient donc d'autres ressources que celles du mensonge formel, pour conserver leur état.

Voy. M. Varburt. Dissertat. XIII.

Nous l'avons dit: il y a assûrément de l'historique dans la mythologie Égyptienne, il y a de même du moral & du physique: peut-être même que tout se tenant dans la Nature & dans les idées humaines par des côtés communs, comme on l'a dit dans le premier Mémoire, chaque trait est-il explicable de ces quatre manières. Typhon peut signifier en Théologie l'ennemi de Dieu, ou le principe de résistance qui semble le contrarier dans le monde. En Physique, il signifiera le Soleil brûlant qui desséche les moissons; en morale, les passions qui s'opposent à la vertu; dans l'Histoire, quelque Roi du midi qui sera venu pour ravager l'Égypte. Bien loin donc d'avoir quelque raison pour exclurre aucune de ces explications, il peut y en avoir pour les conserver toutes; avec cette différence cependant que celles qui présentent des idées philosophiques ou théologiques, étant plus applicables au récit fabuleux, que toutes les autres, qui ne s'y prêtent que par une sorte de violence & dans quelques traits seulement, on doit croire que c'est pour elles que les symboles ont été inventés & choisis dans un genre analogue aux choses signifiées, également à la portée des Prêtres & du peuple.

Voyez Jablonsk. Proleg. XLII.

Ce sont les hiéroglyphes qui ont fait naître les allégories. On peignit d'abord les pensées par des signes naturels; le globe du monde par un cercle, la providence par un œil ouvert, &c. Les pensées s'étant multipliées & combinées les

unes avec les autres, il fallut aussi multiplier & combiner les signes. Il vint des révolutions dans les empires. Des siècles écoulés dans le trouble rendirent obscurs & équivoques les signes compliqués, je le crois. Les Prêtres intéressés songèrent à tirer parti de cette obscurité, je le crois encore: mais les signes simples qui contenoient la croyance commune du peuple, des femmes, des enfans, des vieillards; il est, ce semble, difficile de supposer que le sens ne s'en soit pas conservé, même au milieu des desordres des guerres & des révolutions dans le gouvernement, dont les effets, après tout, n'ont pas été de nature à ruiner & effacer les idées primitives des peuples. Cambyse brûla les temples d'Égypte, & maltraita les Prêtres, mais il ne changea rien à la Religion; d'ailleurs ce ne fut qu'un torrent passager, il mourut presque aussi-tôt après sa conquête. Darius, fils d'Hystaspe, fut le protecteur de ceux que Cambyse avoit persécutés; il promit jusqu'à cent talens d'or à celui qui ameneroit un Apis à Memphis. Ochus les désola encore; mais, après lui, Darius Codoman les traita avec plus de douceur, & Alexandre qui le suivit, n'eut pas moins de bonté pour eux. Il est évident que, dans ces variations d'État, on n'a pas été dans le cas de perdre les idées qu'on avoit sur l'existence des Dieux, sur leur providence; qu'on n'a point oublié leurs noms, ni le sens des symboles, au moins de ceux qui étoient des figures parlantes, & qui s'expliquoient même à ceux qui n'étoient point prévenus de leurs significations.

Diod. Sic. l. 1.

A la bonne heure que ces narrés baroques, composés de lambeaux disparates & mal assortis, aient été arbitrairement cousus d'après les hiéroglyphes, & expliqués au hasard par des traditions obscures, mêlées elles-mêmes de contes puériles & absurdes: mais les idées simples dont nous parlons, que tout l'Univers a eues, que tout l'Univers a conservées, elles se seroient perdues pendant quelque temps chez les Égyptiens, qu'elles se seroient renouvelées par mille impressions venues de toutes parts, tant de l'exemple des autres peuples, que de la vûe du ciel & du sentiment intime dont nous avons parlé

il y a un moment. Les Thébains n'adoroient-ils pas un Dieu éternel & immortel, dont l'essence pure ne pouvoit être attachée à des animaux sujets à la mort *(f)*! Il se nommoit *Kneph*, ou *Émeph*, ou *Phthas*, à la place duquel les Grecs ont mis *Vulcain*. On le peignoit sous la figure humaine, pour signifier son intelligence ; androgyne, pour signifier son indépendance dans ses productions ; ayant sur la tête un épervier, pour marquer son activité [a]. Phthas en Copte signifie, *celui qui ordonne & qui fait toutes choses* [b]. Ces idées s'étoient conservées jusqu'au temps de Cicéron [c], de Plutarque, d'Eusèbe de Césarée ; ce qui prouve qu'il restoit chez les Égyptiens, des traces de la croyance primitive. Or quelque légèrement qu'on les suppose empreintes sur les mœurs & la religion de ces peuples, on a pû en apercevoir assez pour en tirer ce qui fait l'objet de ce Mémoire, & donner au texte de Plutarque toute l'autorité que nous avons besoin qu'il ait.

[a] *Eusēb. Præp. Ev. l. III, c 9.*
[b] *Jablonsk. p. 146.*
[c] *De naturâ Deor. l. II.*

II.e Explication. *P. 60. Ed. Squir.*

Platon, Pythagore, Xénocrate & Chrysippe ont pensé, d'après les anciens Théologiens, que les récits touchant Osiris, Isis & Typhon ne regardoient ni les Dieux ni les hommes, mais les démons qui sont intermédiaires entre les hommes & les Dieux, & dont les uns, comme Isis & Osiris, sont bons ; & les autres, comme Typhon, sont mauvais.

III.e Explication. *P. 78.*

Il y a une explication encore plus simple ; c'est de dire « que, comme chez les Grecs, Saturne est le temps, Junon l'air, Vulcain le feu ; Osiris est le Nil qui a commerce avec Isis qui est la terre, & que Typhon est la mer, dans laquelle le Nil se jette & se perd. »

IV.e Explication. *P. 81.*

Il y en a une quatrième donnée par les Prêtres les plus savans, selon Pluturque, & qui n'est qu'une extension de la

(f) Plut. Is. & Os. p. 54, ed. Squir. L'éditeur écrit d'après Xylander, γραφὰς, au lieu de χαφὰς, mais il y a une leçon plus vraie, c'est ταφὰς, *funérailles ;* leçon justifiée par le raisonnement des habitans de la Thébaïde, qui se dispensent de contribuer aux frais de ces funérailles, en disant qu'ils ne connoissent aucun Dieu mortel, mais celui qu'ils nomment Κνὴφ, lequel n'est sujet ni à naître ni à mourir : ὡς θνητὸν Θεὸν οὐδένα νομίζοντας, ἀλλὰ ὃν καλοῦσιν αὐτοὶ Κνὴφ, ἀγέννητον ὄντα καὶ ἀθάνατον.

troisième. Ils entendent par Osiris non seulement le fleuve du Nil, mais en général toute vertu ou principe d'humidité, parce qu'ils prétendent que l'eau est le principe matériel de toute génération; que c'est ce même principe qu'Homère a appelé *Océan*, & que Thalès a regardé ensuite comme le principe universel; & que Typhon est tout principe de sécheresse & de stérilité, contraire au principe de fécondité.

V.e Explication. P. 111 & seq. Enfin il y en a qui croient que tout ce récit fabuleux ne désigne que les éclipses. Plutarque conclut que toutes ces explications prises séparément, ne disent point ce que c'est que Typhon (ni par conséquent Osiris), mais que cependant réunies, elles le disent *bien & droitement: car ce n'est*, dit Amiot; *ni la sécheresse seulement, ni le vent, ni la mer, ni les ténèbres; mais tout ce qui est naturellement nuisible, & qui a une partie*
P. 113 & seq. *propre à perdre & à gâter, tout cela s'appelle* Typhon.

Après ces préliminaires, Plutarque vient à sa propre explication. « Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, que les principes (Ibid.)
» de l'Univers soient des corps inanimés, comme l'ont pensé
» Démocrite & Épicure, ni qu'une matière sans qualité soit
» ordonnée & organisée par une seule Raison ou Providence,
» Λόγῳ, maîtresse suprême de toutes choses, comme l'ont dit
» les Stoïciens. Car il n'est pas possible qu'un seul Être, bon
» ou mauvais, soit la cause de tout, Dieu ne pouvant être la
» cause d'aucun mal. L'harmonie de ce monde est une combi-
» naison de contraires, comme les cordes d'une lyre ou la
» corde d'un arc qui se tend & se détend : *Jamais*, a dit le
» Poëte, *le bien du mal n'est séparé*,

» *L'un est toûjours par l'autre tempéré,*
Afin que tout, au monde, en aille mieux. » Amiot.

Ce principe clairement posé par Plutarque, doit être soigneusement remarqué, parce qu'il a influé dans toutes les religions & dans toutes les opinions philosophiques de l'antiquité.

Il n'y a qu'une cause, ou il y en a plusieurs. S'il n'y en avoit qu'une, elle ne pourroit être, ni essentiellement mauvaise,

parce qu'il y a du bon dans l'Univers ; ni essentiellement bonne, parce qu'il y a du mauvais ; ni essentiellement indifférente au bon & au mauvais, parce qu'il y a réellement de l'un & de l'autre dans le monde : donc il y a au moins une seconde cause, différente de la cause essentiellement bonne. Or cette cause est, selon Plutarque, dans la matière même, à laquelle, selon lui, tient une sorte de qualité ou d'ame sensitive, sourde, aveugle, qui se porte en avant par un mouvement indéterminé, sans prévision & sans dessein.

« Cette opinion qui, dit-il, est de la plus haute antiquité, παμπάλαιος, a passé des Théologiens & des Législateurs, aux « Poëtes & aux Philosophes. Celui qui en est l'auteur n'est point « connu *(g)* : mais l'opinion même est constatée dans les « discours & dans les traditions du genre humain. Elle est con- « sacrée dans les mystères religieux *(h)* & dans les sacrifices « chez les Grecs & chez les Barbares, tellement qu'on ne peut « dire, ni que l'Univers flotte au hasard, sans intelligence & « sans guide, ni qu'il y ait en lui une Raison unique qui tienne « les rênes & dirige le timon; mais seulement qu'il y a plusieurs « principes contraires, desquels naît le mélange du bien avec « le mal. La Nature ne produisant rien ici-bas qui soit sans « mélange, il n'est pas possible de dire que c'est un seul dis- « pensateur qui puise les évènemens, comme une liqueur dans « deux tonneaux pour les mêler, & nous en donner la mixtion « à boire. Il faut que ce soient deux causes contraires, deux « puissances opposées, dont l'une nous portant vers la droite « dans la route du bien, l'autre vers la gauche, gouvernent « notre vie & mènent le monde, au moins le sublunaire, « lequel par cette raison est irrégulier, variable & sujet à toutes « sortes de changemens *(i)*. Car si rien ne peut se faire sans « cause, & que le bon ne puisse être cause du mauvais, il est «

(g) Il ne pouvoit l'être par les Payens. Cette énigme n'étoit explicable que pour ceux qui connoissoient la révélation.

(h) Voyez ci-après le troisième Mémoire sur le Principe actif.

(i) Il est évident par cette restriction, que Plutarque ne parle que d'un principe de contrariété attaché à la matière grossière, & par conséquent concentré dans le monde mortel, sujet à la corruption.

» nécessaire qu'il y ait une cause pour le mal, comme il y en a une pour le bien. »

Plutarque prouve ensuite par les détails, que tous les peuples, tous les Sages, tous les Philosophes ont admis cette duplicité de causes. « Les Perses avoient Oromaze & Arimane; » les Chaldéens, les astres bons & les mauvais; les Grecs, » dans les temps fabuleux, Jupiter & Pluton, Mars & Vénus, » d'où est née l'Harmonie. Héraclite a dit que la Discorde étoit » la mère & la maîtresse de toutes choses: Empédocle a nommé » le principe du bien *amour* & *amitié*, & souvent *harmonie à* » *la douce voix;* & le principe du mal, *combat sanglant* & » *noise pestilente :* les Pythagoriciens appellent le bon principe » la *monade*, le *fini*, le *permanent*, *&c.* & le mauvais, la *dyade*, » l'*infini*, le *toûjours changeant:* Anaxagore nomme l'un *esprit*, » *intelligence*, Νοῦς, & l'autre *infini:* Aristote, l'un *forme* & » l'autre *matière:* Platon, enveloppant sa pensée dans le Timée, » appelle la cause du bon le *même*, & celle du mauvais le » *différent*, l'*autre*; mais dans ses loix, il dit en termes exprès » *que le monde n'est point gouverné par une seule ame, mais par plusieurs* . . . . . » On va voir la conformité de la théologie fabuleuse des Égyptiens avec cette philosophie.

Ce raisonnement de Plutarque paroîtra de la plus grande force en son genre à quiconque le pésera avec attention. Tous les peuples qui ont environné l'Égypte, qui ont été puiser chez les Égyptiens, ou chez qui les Egyptiens ont été puiser, les Hébreux, les Chaldéens, les Perses, les Grecs, les Barbares anciens & modernes, ont admis deux causes l'une à l'autre contraires; donc il est probable que les Égyptiens les ont admises aussi. S'il y a dans les fables Égyptiennes des vestiges sensibles de cette doctrine, la probabilité acquiert de nouveaux degrés. Si ces vestiges sont clairement & évidemment tracés, la probabilité se change en certitude; donc on peut, dans ce cas, expliquer la fable Égyptienne par les deux principes; on peut même conclurre qu'on le doit. Il reste à savoir si les deux principes sont marqués d'une manière sensible dans la fable Égyptienne.

Le

Le monde a un corps & une ame, c'eſt-à-dire une partie ſenſible qui paroît gouvernée, & une autre partie inſenſible qui gouverne: ce principe établi, voici l'expoſition de Plutarque. « La production & la formation du monde eſt le réſultat de puiſſances contraires, inégales en forces, le bon « étant toûjours plus fort que le mauvais *(k)*; mais il eſt im- « poſſible que le mauvais, dont le corps & l'ame du monde « ſont également impregnés, & qui lutte ſans ceſſe contre le « bon, périſſe entièrement. Ainſi, dans l'ame du monde, la « Raiſon ou l'intelligence, qui eſt la cauſe de tout bien, c'eſt « Oſiris; & *dans le corps*, tout ce qui eſt ordonné, ſtable, « ſain, par rapport aux temps, aux combinaiſons, aux retours « périodiques ſur la terre, dans l'air, dans l'eau, dans le ciel, « dans les aſtres, eſt l'écoulement d'Oſiris, c'eſt ſon image « exprimée. De même, tout ce qui eſt paſſionné, rebelle, dé- « raiſonnable, deſordonné dans l'ame du monde, c'eſt Typhon: « & tout ce qui eſt maladif, tumultueux, mal aſſorti, déplacé « dans le corps du monde, qui produit les obſcurciſſemens du « Soleil, les diſparitions de la Lune, eſt l'écoulement de Ty- « phon, & porte le caractère de la deſtruction. Auſſi lui a-t-on « donné le nom de *Seth*, qui ſignifie *brutal, violent*, quelquefois « *renverſement, élancement*. On lui donne auſſi celui de *Bebon*, « qui ſignifie *enchaînement*, comme pour faire entendre que la « puiſſance de Typhon eſt un obſtacle qui trouble l'ordre des « choſes, qui ſans cela iroient à leur plus grande perfection *(l)*. »

Mais ce n'eſt point aſſez de ce coup d'œil général ſur Typhon & ſur Oſiris; il eſt néceſſaire de conſidérer avec quelque détail les traits de la fable Égyptienne, & de voir juſqu'à quel point ils peuvent s'accorder avec cette explication.

On ne s'aviſera pas de chercher dans l'Hiſtoire aucun trait auquel on puiſſe adapter la groſſeſſe de Rhea, portant dans

(k) Ce dogme ne peut ſe ſoûtenir ſans une infinité de contradictions: car ſi le mauvais eſt incréé comme le bon, pourquoi ſeroit-il limité par le bon! pourquoi pourroit-il l'être! & s'il n'eſt pas incréé, pourquoi en faire un ſecond principe parallèle au premier!

(l) *Hubabon* ſignifie encore aujourd'hui chez les Arabes, *dragon*, *ſerpent*, *eſprit mal-faiſant*, *le diable*. Boch. l. 1, c. 1.

ſon ſein cinq enfans, dont deux mariés enſemble, ſont pères d'une production nouvelle avant que de naître eux-mêmes. On voit évidemment que cette fable ne peut avoir de ſens qu'en ſuppoſant que Rhea eſt l'état primitif des élémens, d'où ſortirent les principes auteurs de l'Univers *(m)*. Les Égyptiens ne connoiſſoient pas Rhea; mais ils avoient eu dans l'antiquité une Divinité qu'ils nommoient *Athor, Athyri*, laquelle avoit tous les attributs de Rhea *(n)*, & étoit, comme elle, la mère de tous les Êtres & de tous les Dieux.

Les époux de Rhea ont des caractères qui s'accordent avec le ſien. Saturne eſt le premier. Si Rhea eſt la maſſe élémentaire de tous les êtres, que peut être Saturne, ſinon le temps fatal qui fait éclorre toutes choſes, & qui dégage les principes pour former des eſpèces? Le ſecond époux de Rhea eſt le Soleil ou le feu, principe ou ſymbole du principe univerſel d'activité ſans lequel la matière & le temps n'auroient rien produit. Les Égyptiens lui donnoient le nom de *Phthas* ou *Vulcain;* c'étoit à ce Dieu qu'ils élevoient des obéliſques & des pyramides, dont la figure reſſemblant à la flamme qui s'élève en pointe, étoit le ſymbole des rayons de ce Dieu: *Radiorum Solis argumentum in effigie eſt.*

Suidas, Cic. lib. III de nat. Deor.

Plin. Hiſt. Nat. lib. 36, c. 8.

Qu'auroient produit le Temps & le Feu, ſi Mercure, Dieu de l'ordre & de la ſageſſe, n'eût été le troiſième époux de Rhea, s'il ne s'étoit joint à Saturne & au Soleil pour organiſer la lyre du monde, & faire naître l'harmonie à la douce voix? Fable pour fable, il faut convenir que celle-ci commence auſſi raiſonnablement qu'aucune autre.

Le moment de la naiſſance des cinq Dieux arriva. Oſiris naquit le premier; ſon nom eſt *le Roi puiſſant & bienfaiſant.* Selon d'autres, c'eſt *celui qui voit tout* ou *celui qui fait tout.* Il eſt revêtu d'une robe toute lumineuſe, ſans ombre aucune, ſans mélange de couleurs. Il a pour femme Iſis, dont on

Jablon. p. 146.

(m) Les Égyptiens diſent que Rhea enfanta cinq Dieux; mais c'eſt une énigme pour ſignifier la naiſſance de cinq mondes ſortis de la même matière. *Plut. de Orac. def. verſ. fin.*

(n) Voyez Jablonski, *Panth. Égypt. l. I, c. 1, & l. II, c. 1.* Voyez auſſi le quatrième Mémoire ſur le principe actif.

verra les caractères dans un moment; pour fils Orus, & pour ennemi Typhon, qui l'enferme dans un coffre. Dans l'Histoire, on pourra en faire, si on le veut, un bon Roi, tantôt vainqueur, tantôt vaincu; dans la Physique, ce sera l'eau, le Nil ou le principe humide; dans le labourage, ce sera le bled enséveli sous les sillons, & renaissant peu de jours après; dans la Religion vulgaire, ce sera peut-être le ciel ou le Soleil: mais dans la théologie des Savans, des Philosophes, puisqu'il y en avoit en Égypte, qui empêche que ce ne soit le principe actif de l'ordre & de tout bien, κράτος ἐνεργοῦν: « Principe, dit Plutarque, traduit par Amiot, qui n'a rien de matériel, « qui est bien loin de la terre, sans macule, sans tache ni souillure aucune, principe pur & net de toute substance qui ne « peut admettre aucune mort ou aucune corruption, dont la « beauté rassassie l'ame des bons quand ils ont quitté la vie. » Son portrait s'achevera en faisant celui des autres Divinités.

Isis est l'épouse d'Osiris. Sa robe n'étoit pas toute lumineuse comme celle de son époux, elle étoit au contraire variée de toutes les teintes qui sont dans la Nature. Osiris portoit la lumière; Isis rendoit les couleurs, φύσις παναίολος, πάντων μήτηρ: elle avoit tous les noms des Déesses, qui ont rapport à la maternité. *Inscrip. de Grut.*

L'amour des deux époux avoit commencé avant leur naissance; Arouéris ou Orus l'aîné en avoit été le fruit. A quel trait d'histoire pourra-t-on adapter ce conte allégorique? Il s'explique de lui-même, si on dit qu'Osiris est le principe de force & de bonté qui agit dans la Nature, & Isis le principe de sagesse: ces deux principes, amis l'un de l'autre, concourent à former le plan du monde, qui est Arouéris; c'est leur enfant renfermé avec eux dans le sein de Rhea, c'est-à-dire dans l'état primordial des choses. Trois êtres métaphysiques, qu'on peut figurer par le triangle rectangle, dont la propriété est que le quarré de la sous-tendante soit égal au quarré des deux autres côtés pris ensemble. Qu'Osiris soit la perpendiculaire, Isis la base, Arouéris la sous-tendante, Arouéris n'est autre chose que la somme des produits intellectuels des

pensées d'Osiris & d'Isis pour former le plan du monde. La même comparaison s'appliquera au monde sensible qui, dans la mythologie Égyptienne, est Orus: qu'Osiris soit la cause intelligente, & Isis la cause matérielle, il résulte de leur action combinée un troisième être qui est le monde.

Quoique ces explications paroissent toutes grecques, elles ne sont cependant point contraires aux idées Égyptiennes. Isis s'appeloit quelquefois *Muth* ou *Mouth*, mère; *Athyri*, lieu, maison, place prête à recevoir; *Methouer*, cause productrice. Passons à Typhon.

De If. & Of. p. 139.

En naissant il déchira le flanc de sa mère; trait qui caractérise sa nature pétulante & sa force. On le peignit dans les allégories comme un monstre à cent têtes, pour dire qu'il agissoit en différens lieux; avec des mains sans nombre, pour montrer sa force & son activité; son corps étoit couvert d'écailles & de plumes, parce qu'il agit dans l'air & dans les eaux; ses bras s'alongeoient jusqu'au bout du monde; sa tête s'élevoit dans les nues, il vomissoit la flamme; il étoit loup, crocodile, hippopotame; en un mot il réunissoit en lui tout ce qu'il y avoit de mauvais principes: *Tout ce qui est nuisible & qui a une partie propre à perdre ou à gâter, tout cela s'appelle Typhon.*

Plut. traduct. d'Am.

Enfin Nephthys parut le cinquième jour. Ce mot signifie *fin, perfection, mort, victoire, beauté achevée.* Typhon épouse Nephthys, Osiris l'épouse aussi, mais secrètement: deux traits qui, joints à l'étymologie du mot, peuvent former l'idée emblématique du monde sublunaire, où tout naît, croît, périt, où les élémens sont victorieux & vaincus tour à tour. C'est-là que Typhon règne avec empire, & par lui la destruction & la mort. Osiris y a néanmoins quelque pouvoir, mais moindre que celui de Typhon, parce qu'il semble y avoir plus de mal que de bien: de-là les combats d'Osiris & de Typhon, & la victoire de celui-ci sur l'autre. Mais écoutons l'ingénieux commentaire de Plutarque. Si on le trouve un peu trop Platonique, il servira au moins de quelque préparatif pour entendre le système de Platon.

« Dans la Nature, Iſis tient lieu de l'épouſe; c'eſt elle qui reçoit l'action du principe générateur; c'eſt le récipient univerſel, la Déeſſe aux mille noms, parce qu'elle reçoit toutes les formes & tous les caractères ſpécifiques. La Raiſon ſuprême, Λόγος, imprime en elle un amour inaltérable du ſouverain bien, elle le deſire, le pourſuit ſans ceſſe.... elle s'offre à lui pour recevoir l'impreſſion & l'écoulement de ſes idées.... car la génération des êtres n'eſt autre choſe que l'image de l'eſſence éternelle, empreinte ſur la matière; & l'être formé n'eſt autre choſe que l'expreſſion de l'être toujours être. » P. 132 ed. Sq.

Pour faire ſentir que ces idées, quoique très-Platoniques, peuvent auſſi être Égyptiennes, il ſuffit de ſe rappeler ce que nous avons dit, que les Égyptiens avoient originairement deux Dieux, dont l'un *Athor*, avoit quelque choſe de plus paſſif, & l'autre *Phthas*, quelque choſe de plus actif *. L'un étoit, ſelon toute apparence, la matière animée d'une ſorte de mouvement ſpontané, & l'autre la raiſon & l'intelligence habitant dans un corps de matière ſubtile & lumineuſe. Ces idées que la Métaphyſique ſeule, ou une Religion épurée pouvoient conſerver, ſe brouillèrent dans la ſuite par leur mélange avec des idées plus groſſières, & ne reſtèrent que dans l'eſprit de quelques Sages qui entrevirent toûjours la vérité cachée ſous un amas de menſonges. Revenons à Plutarque.

* *Voy. ci-après le quatr. Mém. ſur le Principe actif.*

« Ce n'eſt donc pas ſans raiſon que les fables Égyptiennes ont dit que l'ame d'Oſiris étoit immortelle, & que ſon corps étoit déchiré & ſes membres diſperſés par Typhon; qu'Iſis errante, alloit recueillant ces membres pour les remettre en leur place. L'Être par excellence, l'intelligent, le bon eſt incorruptible & immuable; mais les êtres ſenſibles & corporels, qui reçoivent les idées de ce premier être, & qui ſont comme la cire empreinte d'une figure, ne ſont point permanens, parce que le ſujet qui les reçoit, eſt deſordonné, chaſſé du ciel en ces bas lieux, où il combat contre Orus qu'Iſis a engendré comme l'expreſſion ſenſible du monde intelligible. »

Orus a triomphé de Typhon (c'eſt-à-dire de la matière rebelle) parce qu'après tout, le monde ſenſible, même le ſublunaire, ſe conſerve par une harmonie victorieuſe de la révolte de Typhon: « mais le vainqueur n'a pas voulu dé-» truire entièrement ſon ennemi; il s'eſt contenté de lui ôter » ſa pétulance & ſon emportement (en l'enchaînant ſous une » forme régulièrement terminée). Il y avoit chez les Coptes » une figure d'Orus arrêtant l'impétuoſité de Typhon. Ils di-» ſoient que Mercure avoit pris les nerfs de Typhon pour en » faire des cordes à ſa lyre; ce qui ſignifie la Raiſon, Λόγος, » principe qui a arrangé l'Univers, & qui a fait de parties diſ-» cordantes un tout harmonieux, ſans anéantir la puiſſance » deſtructive, mais en la retenant par certains nœuds qu'elle » ne peut rompre.... C'eſt cette puiſſance deſtructive qui » produit les tremblemens de terre, les mauvaiſes affections de » l'air, les vents furieux, les foudres, les tourbillons.... Elle » parcourt tout l'eſpace ſoûmis à la Lune, rendant ſouvent noir » & obſcur, pour me ſervir du langage des Égyptiens, ce qui » étoit clair & lumineux. C'eſt Typhon qui frappe Orus ſur » l'œil, qui quelquefois arrache & avale ce même œil pour le » rendre enſuite; ce qui ſignifie le décours de la Lune, ſes » diſparitions, ſes éclipſes, que le Soleil guérit lorſqu'il rend à » cette planète ſa lumière de réflexion, qu'elle reprend en ſortant » de l'ombre de la terre.

» Enfin, pour reſſerrer en peu de paroles tout ce que nous » avons dit, la raiſon veut que nous ne prenions Iſis & Oſiris, » ni pour l'eau, ni pour le Soleil, ni pour la terre, ni pour » le Nil; ni Typhon pour le feu, pour la chaleur brûlante, » pour la mer, mais en général pour tout ce qui eſt ſans ordre » & ſans meſure fixe, pour tout ce qui a excès ou défaut; & » tout ce qui ſera régulier, bon, utile, ſera l'ouvrage d'Iſis, l'image, l'expreſſion, la penſée proférée d'Oſiris, Λόγον. »

Ainſi, dans le langage de la Philoſophie moderne, Oſiris ſeroit Dieu, Typhon la matière animée par elle-même, de laquelle ſeroient ſortis les quatre élémens avec leurs qualités contraires; Arouéris ſeroit la penſée de Dieu ſongeant à

Laërt. lib. 1. ſeg. 10.

former le monde; Isis la Nature, ou, pour expliquer ce mot, la loi fondamentale de l'Univers, établie pour la formation, la perfection, la mesure & la durée des êtres, chacun dans leur espèce; Orus le monde sensible, comprenant le ciel & la terre; & Nephthys le monde sublunaire.

C'est à quoi se réduit en derniers termes, selon Plutarque, la Cosmologie mystique des Égyptiens.

Cette Cosmologie, toute spirituelle dans les commencemens, prit un corps, quand les idées furent attachées à des êtres visibles. Ce corps, en devenant plus grossier de siècles en siècles, défigura les idées, jusqu'à ce qu'enfin l'absurdité devint un remède contre elle-même. Essayons d'en marquer les progrès, & même d'en désigner à peu près les époques.

Le Ciel étant, selon toute l'antiquité, de nature divine & incorruptible, ce fut dans le Ciel que les Égyptiens placèrent la Divinité. Ils la conçurent dans les commencemens, comme un Être invisible, mais présent & agissant par tout l'Univers. Il y avoit encore des traces de cette idée, même parmi le peuple, du temps du patriarche Joseph.

Quand les Égyptiens eurent revêtu la Divinité d'un corps sensible, qui ne pouvoit être autre que celui de quelqu'un des astres, le Soleil & la Lune furent choisis pour les représenter, à cause de leur grandeur & de leur éclat. On les regarda peut-être d'abord comme des images, ou comme des ministres de la Divinité suprême, l'un pour échauffer & animer la Nature, l'autre pour indiquer par ses variations régulières, les travaux & les jours. Mais bien-tôt devenus les objets essentiels d'un culte absolu, on les adora comme deux époux pères & maîtres de l'Univers. De leurs différens rapports entr'eux, de leurs différentes positions dans le zodiaque, relativement aux autres astres & à la terre, on fit des notions séparées, qui furent désignées par des noms différens, lesquels devinrent autant de noms propres, & ensuite autant de Dieux. Le Soleil fut Osiris, Ammon, Orus, Sérapis, Harpocrate, Hercule, Mendès, Vulcain ou Phthas, &c.... La Lune fut Isis, Bubastis, Thermutis, Athyri, Byto ou Leto, &c.

Ces Dieux eurent chacun leur ſymbole, leur culte & leurs ſacrifices. Les animaux choiſis pour repréſenter leurs attributs dans leurs fêtes, eurent d'abord les honneurs de l'image, & bien-tôt après ceux de la Divinité même. Les chats, les chiens, les boucs, les taureaux, des inſectes furent adorés comme des Dieux. Le fanatiſme ſtupide ne pouvoit guère deſcendre plus bas.

Tandis que le peuple Égyptien étoit livré à ce culte groſſier, les Prêtres, au moins ceux qui étoient inſtruits, avoient des idées d'autant plus relevées que celles du peuple étoient plus abſurdes. Ils rioient en ſecret, comme les Haruſpices de Rome, de l'imbécille ignorance dont ils étoient les miniſtres. Il vint un temps, qui commença environ deux ſiècles avant Alexandre, où la Philoſophie faiſant des progrès, reſſerra peu à peu le domaine de la ſuperſtition, & fit retourner l'eſprit vers le point d'où il étoit parti, & probablement par la même route. On prit le parti d'ôter la Divinité aux animaux & aux inſectes, & de les réduire à n'être plus que des ſymboles. Tous ces noms multipliés du Soleil & de la Lune ne furent plus que des noms. La Lune même perdit une bonne partie de ſa divinité; le Soleil ne fut guère que le ſéjour ou le tabernacle du Dieu de l'Univers. C'étoit une révolution générale qui ſe préparoit; mais dont le germe étoit enveloppé dans les idées philoſophiques des Savans, où il s'étoit conſervé comme un dépôt ſecret pendant cette longue ſuite de ſiècles d'ignorance dont nous avons parlé. Ce dépôt fut confié aux Grecs qui, demi-civiliſés par les colonies Égyptiennes, étoient venus pour achever de s'inſtruire, dans un pays dont on ne leur parloit qu'avec enthouſiaſme. Cette confidence fut toute au profit & à la gloire de la raiſon & de l'humanité. Les étrangers furent moins diſcrets que les Prêtres du pays; la vérité perça par cette heureuſe infidélité; & quand elle fut connue, les Prêtres même furent obligés de l'avouer.

Cette expoſition plus que vrai-ſemblable des progrès & de la décadence de la ſuperſtition chez les Égyptiens, fait ſentir combien l'air de Platoniſme qu'on reproche à l'explication de la

la fable donnée par Plutarque, est un préjugé peu légitime contre elle. Ce seroit une raison de plus pour l'admettre. Platon & ses maîtres avoient été puiser leur doctrine chez les Égyptiens, on en convient. Si cela est; la doctrine de Platon, qu'on a, doit servir à expliquer celle des Égyptiens, qu'on n'a pas; comme celle des Égyptiens, si on l'avoit, serviroit à expliquer celle de Platon, si on ne l'avoit pas. Dans le cas où nous sommes, on ne fait que reporter de Grèce en Égypte ce qui avoit été apporté d'Égypte en Grèce.

On insiste: si les Philosophes Grecs avoient effectivement puisé leur doctrine en Égypte, ils auroient tous enseigné les mêmes dogmes. Or....

Cette conséquence pourroit être fausse, quand même ils auroient tous été en Égypte dans le même temps, dans les mêmes villes, sous les mêmes maîtres; parce qu'on sait que les disciples font tous les jours des changemens dans les opinions de leurs maîtres. A plus forte raison ne sera-t-elle pas évidente, si les temps & les maîtres ont été différens. Mais que répondroit-on, si l'on disoit qu'effectivement tous les Philosophes Grecs, au moins ceux de l'école d'Ionie, ont eu les mêmes pensées que les prêtres Égyptiens? On pourra en juger par la suite de ces Mémoires.

Mais les Égyptiens n'étoient-ils pas trop vains, trop méprisans pour les étrangers, trop intéressés à cacher le secret de leur doctrine? Ne peut-on pas croire qu'ils n'ont communiqué aux Grecs que des fables & des contes faits à plaisir, pour amuser leur curiosité, & ne pas les renvoyer absolument les mains vuides?

Quand les Égyptiens auroient eu cette conduite avec les Étrangers, il y a eu un temps où il y auroit eu une exception en faveur des Grecs; lorsque la Grèce unie par les mêmes intérêts, envoyoit à l'Égypte des secours contre les Perses leurs ennemis communs: ils ne pouvoient manquer alors d'être bien reçûs par les Égyptiens, & traités avec autant d'amitié que de distinction.

Mais quand même les Grecs n'auroient pas eu cet avantage,

il eſt difficile de concevoir que des hommes, tels que Pythagore, qui a fait un ſi long ſéjour en Égypte, qui même s'y eſt fait circoncire pour être admis aux myſtères d'Iſis; que Platon, qui avoit tant de graces & d'éloquence: qu'Héraclite, qui avoit tant de gravité & de vertu; que vingt autres dont l'Hiſtoire a conſervé les noms *(o)*, qui voyageoient avec conſidération, & qui avoient de quoi payer d'un riche retour les connoiſſances dont on leur auroit fait part: il eſt difficile de concevoir que, pour prix de tant de dangers & de fatigues, dont le but unique étoit de s'inſtruire, ils n'auroient remporté que des menſonges vains & des contes frivoles. Que les prêtres Égyptiens leur en aient impoſé ſur quelques faits merveilleux de leur hiſtoire, ſur la haute antiquité de leur origine, dont peut-être ils étoient dupes eux-mêmes; qu'ils aient mis du myſtère dans leur aſtrologie horoſcopique, dans leur magie, dans leurs preſtiges, pour en relever le mérite & ſe faire valoir eux-mêmes; cela ſe conçoit aiſément: mais on conçoit auſſi que des hommes, tels que les Grecs dont nous parlons, ne ſe feront nullement obſtinés à vouloir pénétrer dans l'intérieur de ces petites chimères; qu'ils auront conſenti à ces petites réſerves de l'amour propre Égyptien; qu'ils auront même feint de les reſpecter, pour obtenir plus aiſément des ouvertures ſur des objets plus importans, tels que l'origine du monde & ſon premier état, les révolutions arrivées dans le globe terreſtre, la nature & le nombre des Dieux, leur providence & leur influence dans les choſes humaines, les loix & l'art de gouverner les peuples, &c. Et il eſt hors de doute que, ſur ces articles, les Égyptiens auront répondu ce qu'ils ſavoient; parce qu'il étoit de leur intérêt de paroître inſtruits ſur ces objets, & de répondre la vérité à de ſi grands

(o) Les Prêtres (Égyptiens) liſent dans leurs Annales, qu'on a vû chez eux Orphée, Muſée, Mélampe & Dedale, & le poëte Homère, Lycurgue de Sparte, l'Athénien Solon & Platon le Philoſophe, Pythagore de Samos & le mathématicien Eudoxe, Démocrite l'Abdéritain, Œnopidès de Chio; il n'eſt aucun d'eux, du paſſage ou du ſéjour duquel on ne montre quelque marque, comme leur portrait, ou quelque ouvrage, ou même quelque lieu qui porte leur nom. *Diod. Sic. l. 1, ſ. 2.*

hommes, dont ils auroient perdu la confiance & l'eſtime, s'ils euſſent été aſſez hardis pour les tromper. Des hommes ſi ſages ne s'y fuſſent pas laiſſés prendre plus d'une fois. Ils n'euſſent pas continué de regarder l'Égypte comme l'école des Sciences & l'oracle de la Sageſſe. Enfin la Philoſophie elle-même n'eût pas quitté Athènes, où elle avoit acquis tant de gloire, pour ſe tranſporter à Alexandrie, ſi elle eût cru n'avoir à s'y repaître que de contes bizarres & d'allégories abſurdes.

De-là je conclus que ſi les Savans d'Égypte ne confioient pas aux Grecs tout le ſecret de certaines parties de leur culte ſuperſtitieux, de peur de le décréditer, ils n'avoient garde de leur cacher les autres, qui pouvoient leur faire honneur à eux-mêmes, & donner bonne opinion de celles qu'ils ne révéloient pas. Par une ſeconde conſéquence, je conclus encore que Plutarque a pû connoître la vraie penſée des Egyptiens de ſon temps, ſur les principes actifs de l'Univers. Nous avons prouvé ailleurs que les Prêtres de ſon temps pouvoient & devoient avoir eu la même que ceux des temps plus anciens ; parce que dans un pays où il y a des gens qui raiſonnent & qui reçoivent la tradition de la ſcience de père en fils, la vérité qui, en ce genre, eſt revêtue & non cachée par la fable, ne peut manquer d'être aperçûe; & de-là nous tirons une dernière conſéquence, qui eſt que raiſonnablement on peut s'en tenir à l'explication de Plutarque: fût-elle un peu trop Platonique dans les détails, elle rend du moins le fond & l'eſprit de la fable Égyptienne.



TROISIÉME MÉMOIRE SUR LE PRINCIPE ACTIF DE L'UNIVERS.

Doctrine des Grecs dans les temps fabuleux.

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

10 Mai 1757.

POUR connoître la pensée des Grecs sur les principes actifs de l'Univers, dans les temps fabuleux, nous n'avons que deux moyens, dont le premier est leur Mythologie, & le second leurs Mystères; deux sources, dont l'une est embarrassée de tant de récits superflus, & l'autre enfoncée dans un secret si profond, qu'on ne peut guère en tirer que le simple fait de la doctrine, qui est l'objet de nos recherches, sans aucune explication de la manière ni des détails.

La Grèce située sur les confins de l'Europe, également à portée de l'Asie, de la Syrie, de l'Égypte & des isles de la Méditerranée, reçut de toutes ces parties du monde, des colonies qui vinrent établir chez elle des États, des Religions & des Loix.

Inachus, parent de Jupiter, vint, près de deux mille ans avant J. C. régner à Argos, où il apporta l'histoire merveilleuse de toute sa famille. Cécrops, & après lui Érecthée, partis d'Égypte avec une suite nombreuse, apportèrent quelques siècles après [a] dans l'Attique, les usages, les pratiques & les dogmes religieux de leur pays. Danaüs, invité par l'exemple de Cécrops, passa d'abord dans l'isle de Rhodes, & de-là dans la Grèce, à une partie de laquelle il donna son nom [b]. Quelque temps auparavant, Cadmus, parti de Phénicie, étoit venu fonder une ville de son nom en Béotie, & avoit amené avec lui les Arts, les Sciences & les Lettres, qui faisoient la puissance & la gloire de Tyr sa patrie.

[a] 1582 ans avant J. C. selon les marbres.

[b] En 1519 avant J. C selon les marbres.

Avant l'arrivée de ces étrangers, on peut ſe repréſenter les peuples de la Grèce comme une ſorte de Sauvages ingénieux, ayant aſſez d'idées pour deſirer d'en avoir davantage, & recevant toutes les connoiſſances offertes, avec cet étonnement & cette admiration qui adoptent tout ſans examen, & qui produiſent dans l'eſprit des combinaiſons étranges, dont aucunes parties ne s'accordent avec les autres. Je les comparerois volontiers à une terre féconde, mais sèche & aride, qui boit avidement la roſée qui tombe ſur elle, & qui jette auſſi-tôt un amas d'herbes bonnes & mauvaiſes, qui s'étouffent réciproquement par leur quantité. Les dieux d'Aſie, d'Égypte & de Syrie, Jupiter, Junon, Oſiris, Iſis, Typhon, Aſtarté, Vénus, Adonis, vinrent avec toute leur ſuite d'aïeux & d'enfans myſtiques, avec leurs animaux & leurs plantes ſymboliques, avec leurs décorations, leurs attributs, leurs cultes, leurs myſtères, remplir des têtes preſque vuides, ou qui ne contenoient que de vieilles chimères, leſquelles mêlées avec les nouvelles, ne firent qu'augmenter la confuſion, & préparer dans des cerveaux pleins de feu, cette effervefcence d'idées, qui enfante des monſtres. Chaque bourgade, chaque hameau avoit ſes conteurs, & chaque conteur avoit ſon imagination, qui, jouiſſant de tous ſes droits, & piquée par le goût des auditeurs pour le merveilleux, accouploit les ſerpens avec les oiſeaux, & les agneaux avec les tigres. Le vrai, le faux, le ſacré, le profane, l'hiſtorique, le phyſique, le fait du jour & le rêve de la nuit, tout couloit dans le même récit; nul genre n'avoit ſes bornes ni ſes contours, nulle idée n'étoit circonſcrite par la raiſon ni par le ſens commun. S'il paroiſſoit de temps en temps quelques Sages, c'étoient des lumières timides, dont l'éclat foible & incertain par lui-même, étoit reſſerré & obſcurci par les brouillards épais qui couvroient la terre; & leur manière d'enſeigner, toute myſtérieuſe, conſpirant avec l'obſcurité des temps, loin de diminuer l'enthouſiaſme qui aveugle, ne faiſoit que l'augmenter.

On connoît encore les noms de Prométhée, de Linus, d'Orphée, de Muſée, d'Eumolpe, de Thamyris, d'Amphion,

de Mélampe, qui échappés à la nuit de tant de siècles, sont parvenus jusqu'à nous.

Il nous reste même quelques vers de Linus, qui fut, dit-on, maître d'Orphée. Parmi ces vers, il y en a un qui, si on en juge par notre manière de raisonner d'aujourd'hui, nous annonce l'existence d'un principe avant la naissance du monde: *Il fut un temps où tous les êtres à la fois prirent naissance (a).* Rien ne pouvant naître de rien, ni passer d'un état à un autre, sans quelque cause, au moins déterminante, il semble nécessaire d'en conclurre que Linus reconnoissoit une pareille cause, à qui le monde étoit redevable de son état actuel; mais il n'est rien moins que sûr d'attribuer nos raisonnemens à des hommes si éloignés de nous à tous égards.

Orphée nous donneroit plus de lumières, si les vers que nous avons sous son nom étoient véritablement de lui. On dit que cet homme fameux étoit Thrace d'origine, fils d'un Roi nommé *Œagrus*, & qu'il vivoit avant la guerre de Troie, à peu près dans le temps de Josué & des Juges. Après s'être instruit de tout ce qu'il pouvoit apprendre dans son pays, il passa en Égypte pour y acquérir de nouvelles connoissances. Il y fut reçû d'une manière distinguée. Les Prêtres lui firent part de tout ce qu'ils savoient dans les différens genres; ils l'admirent à l'autopsie de leurs mystères mêmes. Enrichi de tant d'idées nouvelles, il revint dans sa patrie, où il fut reçû comme un Dieu descendu du Ciel. Théologien, Philosophe, Législateur, Poëte, Musicien, & peut-être un peu Magicien, de cette magie dont il est parlé dans l'Écriture sainte, μαγεῦσαι δεινός, il ravit, il étonna tous les esprits, on ne parla de lui qu'avec les termes de l'enthousiasme poëtique. Il avoit apprivoisé par les doux accens de sa lyre les lions & les tigres; les forêts avoient quitté les montagnes pour le suivre. Les fleuves suspendirent le cours rapide de leurs eaux; les vents retinrent leurs haleines pour mieux entendre sa voix, c'est-à-dire, en quittant le langage de la fiction, qu'il adoucit

Horace, Od. l. 1, Od. XII.

(a) Ἦν ποτέ τοι χρόνος οὗτος, ἐν ᾧ ἅμα πάντ' ἐπεφύκει. *Diogen. Laërc. l. 1, seg. 4.*

les mœurs sauvages des hommes, qu'il les forma en société, qu'il leur donna une religion, un culte & des loix. *Hor. de Art. poët.*

La profonde vénération qu'on a eue pour lui, a fait qu'on lui a attribué des Poëmes qui ont porté son nom dans tous les temps. Quoiqu'on avoue généralement que ces ouvrages ne sont point de lui, on convient cependant qu'ils sont très-anciens, & qu'ils contiennent au moins une partie des idées qu'on avoit dans les temps héroïques où il a vécu. D'où il suit, d'un côté, que ce que nous allons dire, doit être pris pour la doctrine des anciens temps de la Grèce, plustôt que pour celle d'Orphée; & de l'autre, qu'on ne doit y donner sa confiance qu'avec quelque réserve & jusqu'à un certain point. On peut consulter à ce sujet M. Bruker, qui traite cet article avec son érudition & sa sagacité ordinaire, dans son Histoire critique de la Philosophie [a], & qui renvoie lui-même à Fabricius [b]. Nous nous bornerons à mettre ici sous les yeux du Lecteur, deux de ces morceaux attribués à Orphée, qui contiennent le point de la question dont nous faisons l'histoire.

[a] *Tome I, part. II, l. I, c. 1.*

[b] *Biblioth. Græc. vol. 1, p. 130.*

Le premier conservé par Proclus, dans son Commentaire sur le Timée de Platon, & traduit en latin par Steuchus Eugubinus, nous apprend que, selon Orphée, « tout étoit dans Jupiter, l'étendue éthérée & son élévation lumineuse, « la mer, la terre, l'océan, l'abîme du Tartare, les fleuves, « tous les Dieux & toutes les Déesses immortelles, tout ce « qui est né & tout ce qui doit naître; que tout étoit renfermé « dans le sein de ce Dieu: »

Fuerunt intrà Jovem, cum universo
Ætherea vastitas, & cœli præclara sublimitas,
Immensique maris & telluris inclytæ latitudo,
Oceanusque ingens depressaque tartara terræ,
Fluminaque & pontus sine fine, & cætera cuncta,
Immortales omnes beati Diique Deæque

Quæ fuerant exorta & quæ ventura ſequuntur,
Hæc in ventre Jovis rerum compage manebant.

L'autre morceau, traduit par Apulée, n'eſt que le développement de celui-ci.

Primus cunctorum eſt & Jupiter ultimus idem.
Jupiter & caput & medium eſt, ſunt ex Jove cuncta.
Jupiter eſt terræ baſis & ſtellantis Olympi.
Jupiter & mas eſt, eſtque idem nympha perennis.
Spiritus eſt cunctis: validuſque eſt Jupiter ignis,
Jupiter eſt Pelagi radix; eſt Lunaque Solque.
Cunctorum rex eſt Princepsque & originis auctor;
Namque ſinu occultans dulces in luminis auras
Cuncta tulit, ſacro verſans ſub pectore curas.

On voit clairement dans ces deux textes un ſeul principe éternel de tous les êtres, qui les renferme tous dans ſon ſein, qui eſt leur ſource, leur principe, leur origine. On y entrevoit un acte, par lequel tous les êtres ont été produits au dehors, & ſemblent avoir acquis un nouveau genre d'exiſtence; on y voit une ame vivifiante, répandue par-tout, ſoûtenant tout, liant tout.

Mais ce principe éternel eſt-il un élément unique & univerſel qui entre lui-même dans la compoſition, & qui fait partie des êtres qui ſortent de lui? N'eſt-il que l'état originaire des choſes confondues dans le cahos? Eſt-ce un principe ſpontané, appliqué par un deſtin aveugle, & une force naturelle & néceſſaire, ou un principe libre qui choiſit indépendamment de toute néceſſité? Son action eſt-elle immanente & réfléchie ſur lui-même, ou terminée à des êtres autres que lui? Contenoit-il les ſubſtances qu'il a produites? Les contenoit-il réellement, de manière qu'elles ſoient ſorties de lui par émanation, ou virtuellement, comme diſent les Scholaſtiques, de

ſorte

ſorte qu'il les ait miſes au jour par l'acte tout-puiſſant qui donne l'exiſtence à ce qui n'eſt point? C'eſt-là le nœud de la difficulté, ſur lequel il n'y a point dans ces textes de quoi fixer nos incertitudes. On peut faire ſur ces morceaux, & même ſur chacune des expreſſions qu'ils contiennent, des commentaires ſans fin, & en tirer à peu près ce qu'on voudra; parce que les idées vagues qu'ils renferment, & les couleurs poëtiques dont ces idées ſont revêtues, peuvent être priſes dans des nuances équivoques qui ſe prêteront à différentes explications.

Nous obſerverons ſeulement, qu'il ne faut point ſe laiſſer tromper par une certaine reſſemblance des termes de la philoſophie d'Orphée avec le langage de Spinoſa.

Les ſyſtèmes métaphyſiques de ces anciens Grecs, ainſi que ceux des autres nations, n'étoient guère qu'un aſſemblage aſſez mal digéré de traditions hiſtoriques, d'images poëtiques, peut-être de quelques obſervations phyſiques, ajuſtées au gré d'une ſorte de théologie groſſière, où il entroit plus d'oſtentation & de fanatiſme pour contenir les peuples, que de profondeur ou de connoiſſances raiſonnées.

Celui de Spinoſa eſt au contraire un fantôme ſubtil & régulier, où il n'entre que des idées d'une même eſpèce, je veux dire abſtraites & métaphyſiques, la pluſpart vagues, confuſes, obſcures & indéterminées; c'eſt un être de raiſon pur, un édifice idéal de l'art & de l'eſprit, d'où cependant l'auteur prétend conclurre à la réalité par la ſeule force de la connexion.

Il ne s'agiſſoit chez les Anciens, que de l'exiſtence d'un premier principe & de ſon influence générale. Chez Spinoſa, il ne s'agit que de la manière d'être de ce même principe, & de ſa manière d'influer; & quoiqu'on ne puiſſe parler de l'un ſans faire quelque mention de l'autre, c'eſt pourtant faire un ſophiſme que de conclurre l'un & l'autre de l'un des deux.

Tout ce que les Anciens ont dit ſur l'unité, ne les a pas empêché de reconnoître auſſi la dualité ſous un autre point de vûe. Nous avons vû ſortir chez les Perſes & chez les

Chaldéens, tous les êtres d'une source unique, qui étoit un océan de lumière. D'autres les ont fait sortir de la nuit ou du chaos. Mais il n'en existoit pas moins parmi eux l'opinion générale, qu'il falloit que les principes fussent contraires, pour qu'il y eût action & résistance. Au reste, comme il n'y a point d'époque dans la Philosophie où on ne trouve des systèmes qui ont eu pour base que *tout est un*, nous pouvons renvoyer l'examen de ce point dans celle où il sera question de la monade de Pythagore, & de l'unité de Xénophane, de Mélissus, de Parmenide, d'Héraclite, qui, selon plusieurs Savans anciens & modernes, ont pris une partie de leur théologie dans celle d'Orphée.

Les Savans modernes qui ont entrepris de déterminer la manière dont Orphée avoit pû concevoir la production de tous les êtres sortis d'un seul, ont eu recours à l'idée d'émanation, qui a pû être, & qui semble avoir été suggérée aux Anciens par la vûe du Soleil, dont les rayons émanés éclairent, échauffent, animent toute la Nature. Il n'y a point de milieu entre cette idée & celle de la création. Ils n'ont point eu celle-ci, dit-on; donc ils ont eu l'autre. Cette conséquence n'est pas juste. Il est vrai qu'il n'y a pas de milieu entre ces deux idées; mais il y en a plusieurs entre avoir l'une de ces idées ou avoir l'autre: on peut n'avoir ni l'une ni l'autre d'une manière précise, & les avoir toutes deux d'une manière vague & indéterminée. La création est une idée incompréhensible à l'homme; l'émanation est une idée absurde qu'on ne peut concevoir, soit qu'on suppose la première source, matérielle, ou spirituelle, ou mixte: de-là je conclurois volontiers qu'ils n'ont eu ni l'une ni l'autre. Les connoissances des Anciens sur l'origine du monde, n'étoient pas les résultats de ces méditations opiniâtres de nos Métaphysiciens modernes, qui croient être sublimes ou profonds au suprême degré, quand ils sont parvenus à ne plus s'entendre eux-mêmes: c'étoient des faits réduits en dogmes confus, ou une croyance vague d'un état primitif de confusion & de mélange desordonné dans les principes physiques, lesquels

s'étant dégagés les uns des autres par une force mêlée de quelque intelligence, avoient formé la combinaison actuelle des êtres. C'est l'idée qui se retrouve toûjours au fond de tous les systèmes anciens, malgré les différens tours que lui ont donnés l'imagination des Poëtes & celle des Philosophes.

Après Orphée, nous pouvons nous arrêter un moment sur Hésiode: je dis un moment, pour ne point fatiguer le Lecteur d'idées tant de fois rebattues.

Ce Poëte, selon les marbres d'Arondel, vivoit dans le xe siècle avant J. C. Sa théogonie qui, comme toutes celles des autres Poëtes qui l'ont suivi ou précédé, n'est autre chose qu'une cosmogonie, est le plus ancien, le plus authentique & le plus complet de tous les ouvrages que nous ayons sur la mythologie des Grecs.

Après avoir recueilli & examiné les fables de toutes espèces répandues chez les peuples, & dans les théogonies qui avoient précédé la sienne, il fit un choix des matériaux qu'il vouloit employer. Mais dans ce choix il fut guidé par son goût poëtique, peut-être plus que par la raison ou par la vrai-semblance des idées. Il n'étoit pas homme à passer auprès d'une fleur sans la cueillir, ni à la rejeter lorsqu'elle se présentoit pour occuper la place d'une idée ou d'un tour philosophique. C'est une observation que nous avons faite plus d'une fois en cherchant sa pensée sur le principe actif. Nous ne le suivrons point dans le labyrinthe de son récit fabuleux. Notre objet est assez étendu par lui-même, sans le charger d'épisodes. Il commence: « Muses, qui dès le commencement *V. 114.* habitez les demeures célestes, racontez-moi l'origine de tous « les immortels, & dites quels sont ceux des Dieux qui ont « été avant les autres Dieux. »

Voilà ce qu'on appelle en poëtique, invocation & proposition du sujet. Le sujet est la naissance des Dieux, c'est-à-dire, la formation du monde & de ses parties, de la terre, des eaux, de l'air, du feu, de l'éther & des astres, lesquelles étant animées, selon la pluspart des Philosophes anciens, ont pû être regardées par un Poëte comme autant de Divinités.

V. 116. « Le premier de tous eſt le Chaos, & après lui c'eſt la » Terre, dont la large poitrine eſt l'appui inébranlable des im» mortels qui ſont placés au deſſous de l'Olympe; enſuite le » Tartare ténébreux dans les abîmes profonds qui ſont ſous la » Terre, & enfin l'Amour, ce Dieu le plus beau de tous les » Dieux, qui diſſipe les ſoucis, & qui ſoûmet à ſes loix les cœurs & les penſées des hommes & des immortels. »

Le Chaos eſt le premier des Dieux, ſelon Héſiode. Par ce mot on entend l'état primitif de tous les principes phyſiques confondus dans l'eſpace ténébreux avant la naiſſance de la lumière & du monde. Perſonne ne conteſte cette définition.

Le débrouillement du Chaos commença par la formation de la Terre, compoſée des parties groſſières qui ſe rendirent au milieu de l'eſpace: ſoit qu'elle fût ſphérique, ou en forme de diſque, & comme une large table, elle coupa par ſon plan le chaos en deux parties, l'une ſupérieure, l'autre inférieure. La partie ſupérieure fut deſtinée aux Dieux céleſtes, qui eurent pour appui cette vaſte ſurface de la terre que nous habitons, l'éther s'appuyant ſur le feu élémentaire, le feu ſur l'air, l'air ſur l'eau, & enfin l'eau ſur la terre. La partie inférieure eſt ce qu'Héſiode appelle *le Tartare*, qui s'abaiſſe auſſi profondément au deſſous de la terre que le ciel s'élève au deſſus. C'eſt donc ſur le Tartare que la terre eſt poſée, comme le couvercle de ce gouffre affreux & immenſe, dont l'idée fait trembler les Dieux mêmes. Enfin le quatrième des Dieux eſt l'Amour, ce Dieu qui eſt le maître & le ſouverain des autres Dieux. C'eſt le principe actif qui meut, qui place, qui règle tout dans le Ciel, dans le Tartare & ſur la Terre; c'eſt lui, dit Orphée dans l'hymne à l'Amour, qui ſeul tient les rênes de l'empire du monde. Par-tout où il dirige ſon vol, il eſt accompagné d'une lumière pure qui diſſipe les ténèbres du Chaos [a]: ſa voix mugiſſante, ταυροβόης, retentit dans toute la Nature [b].

Il n'eût tenu qu'à Héſiode de donner à cet Amour le nom du Jupiter univerſel d'Orphée; mais apparemment que le

[a] *Orphée, hym. au premier Né.*

[b] *Voy. le quat. Mémoire.*

mot *amour*, plus gracieux & plus poëtique, lui parut plus convenable pour exprimer l'action naturelle des élémens qui s'assemblent, & qui s'unissent réciproquement par l'attrait de leur *homogénéité*. Cet Amour n'étoit pas un être intelligent, ayant une volonté, un choix, une liberté, c'étoit une tendance secrète, une puissance interne, un ressort universel qui poussoit chaque espèce élémentaire dans le lieu qui lui convenoit. Jupiter ne devoit paroître que quand il seroit formé lui-même, & qu'on verroit en lui les attributs nécessaires pour en faire le Roi & le Dieu de l'Univers.

« Du Chaos sortirent l'Érèbe & la Nuit, & du commerce *V. 123.*
de la Nuit avec l'Érèbe, sortirent l'Éther & le Jour. »

Il est aisé de voir que ces générations allégoriques ne sont autre chose qu'une progression du développement primitif, ou une manière de voir les différens instans de ce développement.

« La Terre engendra d'abord le Ciel orné d'étoiles, lequel *V. 126.*
l'embrassa elle-même de toutes parts comme une voûte sphé- «
rique, & devint la demeure inébranlable des Dieux bien- «
heureux. Elle engendra ensuite les hautes montagnes, où les «
Nymphes se retirent dans des grottes profondes, &c. »

Il est encore évident que ces générations ne sont que des figures poëtiques, pour désigner les suites des développemens de la Nature sortant du chaos.

On a été bercé avec l'histoire des enfans de la Terre, qui voulurent escalader le Ciel: voici de quelle manière Hésiode la raconte. « Il y avoit dix ans *(b)* que les Titans orgueilleux *V. 635.*
& les Dieux bienfaiteurs se livroient des combats; ceux-ci «
du haut de l'Olympe, ceux-là du haut du mont Othrys. La «
victoire incertaine ne penchoit ni d'une part ni de l'autre; «
mais quand on eut fait boire aux Dieux le nectar & l'am- «
broisie *(c)*, une nouvelle ardeur s'alluma dans leur ame; & «
pour l'augmenter encore, le père des Dieux & des hommes «
leur adressa ce discours: *Illustres enfans du Ciel & de la Terre*, «

(b) Un nombre fini pour un nombre indéfini.

(c) Le nectar des Poëtes n'est, selon Aristote, que l'éther dont la nature des Dieux est composée.

» *vous ſavez depuis quel temps nous combattons pour la victoire*
» *& pour l'empire. Voici le moment de ſignaler la force invincible*
» *de vos bras: ſouvenez-vous de la tendre amitié qui vous unit, &*
» *des maux que vous avez endurés dans cette priſon obſcure, dont*
» *je vous ai tirés par la ſageſſe de mes conſeils.* Il dit: Cottus lui
» répondit: *Dieu puiſſant! vous nous rappelez un ſouvenir auſſi*
» *vrai que douloureux. Nous ſavons auſſi que vous poſſédez la*
» *ſageſſe & l'intelligence ſuprême, & que c'eſt vous qui avez tiré*
» *les immortels de ces ténèbres profondes, où ils ont enduré tant*
» *de maux. Vous nous voyez tous prêts de venger vos droits & de*
punir vos ennemis. »

Il faut obſerver que, dans ce récit, Jupiter eſt un Dieu & non un homme; qu'il eſt le plus puiſſant, le plus prudent, le libérateur des autres Dieux, qu'il a tirés de l'état de contrainte où ils étoient dans des priſons obſcures. Il les abreuve de nectar, il les anime de ſon eſprit. « Auſſi-tôt ils s'apprêtent
» à combattre. Les Titans de leur côté animent leurs phalanges.
» L'action commence. On ſe porte de part & d'autre des coups
» terribles: les mers en retentiſſent, la terre mugit, les cieux
» ébranlés pouſſent de longs gémiſſemens. L'Olympe tremble
» ſous le choc terrible dès immortels; le Tartare ſe trouble
» lui-même dans ſes abîmes: les cris s'élevent juſqu'aux étoiles.
» C'eſt alors que Jupiter déploie ſa force invincible. S'avançant
» du haut du Ciel, il eſt précédé de l'éclair, accompagné du
» tonnerre: chacun de ſes mouvemens fait partir la foudre,
» toute la mêlée eſt couverte de feu. La Terre redouble ſes
» mugiſſemens, elle pétille dans des flammes que rien ne peut
» éteindre: les flots même de l'Océan bouillonnent. Enfin les
» enfans de la Terre ſont livrés à des flammes dont l'éclat eſt ſi
» ardent que les Dieux mêmes en ſont éblouis. Jupiter triomphe,
& ſes ennemis ſont précipités dans le Tartare. »

On demande ſi ce récit peut être appliqué à aucun évènement de l'hiſtoire. Si cela n'eſt pas poſſible, il eſt évident que le Poëte n'a eu en vûe que l'effort de la Nature ſortant du chaos, malgré la réſiſtance terrible des principes de deſordre qui avoient retenu ſi long-temps la maſſe univerſelle

dans la confusion. Le titre même de l'ouvrage qui a porté le nom de Théogonie dans tous les temps, suffiroit pour annoncer que c'est l'objet du Poëte. Les fables d'Égypte & d'Orient, qui ont été transportées en Grèce, nous indiquent le même objet, aussi-bien que les combats de la Lumière contre les Ténèbres. Il en est de même de ceux d'Oromaze & de sept autres Dieux auxiliaires, contre Arimane & ses partisans; de ceux d'Osiris, d'Isis & d'Orus contre Typhon. Qui peut ne pas voir que la fable des Grecs n'est que l'imitation de ces fables anciennes, portant le caractère de sa nouveauté dans la multiplicité des circonstances ajoûtées au récit original. Car tel est le progrès de l'imagination humaine travaillant sur un objet; elle va du simple au composé. Par cette raison le récit des Chaldéens est le plus simple de tous, parce qu'il est le premier; celui des Grecs est le plus composé, parce qu'il est le dernier: l'erreur s'accroît avec l'art.

« Après la victoire, Jupiter, par le conseil de la Terre même, est choisi pour Roi suprême des immortels. Il épouse « Métis ou la Prudence, dont il a Minerve, Déesse de la sagesse « qu'il retient dans son propre cerveau, pour connoître par elle « le bien & le mal. Il épouse ensuite la Déesse de l'ordre, Thémis, « d'où naquirent les Saisons, la Police, la Justice & la Paix, & « même les Parques, qui filent les jours heureux ou malheureux « des mortels. » Une autre épouse lui donna les Graces au regard doux & aux joues vermeilles: Cérès lui donna Proserpine qui fut le symbole de l'agriculture; Mnémosyne, les neuf Muses qui président aux arts de goût & de plaisir. *V. 885.*

Telles sont les suites heureuses de la victoire remportée par le plus sage & le plus puissant des Dieux sur les principes desordonnés du chaos. C'est le tableau du monde même ordonné & conservé comme il est, dans son état, par l'action & la sagesse d'une Divinité suprême. Le Poëte usant des droits de son art, a peint les forces mouvantes de la Nature & les attributs de Dieu, sous autant de formes humaines, parce que, sans cette fiction, la peinture eût été impossible. Il falloit prêter des organes aux élémens pour les mettre en

état de parler, d'entendre & d'agir: mais plus poëte que philosophe ou théologien, l'auteur a mieux aimé servir son art que la raison trop austère pour les poëtes. C'est pour cela qu'il a engagé Jupiter même dans le chaos & dans la mêlée des élémens; qu'il l'a mis dans le cas de faire des efforts pour se tirer des desordres & de la corruption du monde sublunaire; qu'il lui a donné des attributs auxiliaires pour l'aider à s'établir dans l'Olympe. Mais quand une fois il y a été, le poëte hors d'embarras aussi-bien que son héros, se livre à des idées plus raisonnables & plus justes. Le père des Dieux & des hommes, le Dieu suprême fait régner avec lui la sagesse, la bonté, la justice, dont les heureux effets se répandent sur tout son empire.

Ce Dieu, selon le Poëte, est-il le maître de l'Univers ou l'esclave d'un destin aveugle, est-il l'ordonnateur libre ou le ressort machinal? Encore une fois cette distinction étoit trop subtile pour lui & pour son temps. Quelque idée qu'on lui attribue sur ce point, il sera toûjours en contradiction avec lui-même: il imaginoit plus qu'il ne raisonnoit. Dans son siècle on étoit occupé de peindre la Nature, & non de la connoître.

Avant que de passer à d'autres matières, & de quitter pour toûjours les philosophes Poëtes, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot du plus grand des Poëtes & du plus sage des Philosophes. Il n'est point d'auteur ancien qui ait mieux représenté qu'Homère les idées de son temps; & parmi ces idées, il n'y en a point qu'il ait présenté plus souvent & plus fortement que celle de l'action des Dieux sur toute la Nature. Ses deux Poëmes, dans toute leur étendue, ne sont qu'un tableau continu de leur influence sur les choses humaines, soûmises en tout aux decrets de Jupiter; decrets irrévocables, irrésistibles, dont rien ne peut retarder l'exécution. Il connoît,
Il. A. v. 126. comme Hésiode, un principe primitif d'où les Dieux mêmes ont tiré leur origine: il le nomme *Océan*, & non *Chaos*, parce qu'il envisageoit l'état primordial des êtres comme un amas confus d'élémens détrempés dans le principe humide, qu'il considéroit comme une mer immense remplissant l'espace. C'étoit une façon de voir le cahos, particulière aux Égyptiens, de qui il

il l'avoit empruntée *, auſſi bien que Thalès & quelques autres:

* *Voy. ci-après le quat. Mém.*

> *Ὠκεανόν τε Θεῶν γένεσιν καὶ μητέρα Τηθύν* *Il. Ξ. v. 302.*
>
> *Ὠκεανὸς ὅσπερ γένεσις πάντεσσι τέτυκται.* { *Voy. Proc. l. v, in Tim. Plat. ibid. v. 256.*

Jupiter, ſorti comme les autres Dieux de cette commune origine, obtint du ſort l'empire de l'Olympe & la ſouveraineté de l'Univers.

> *Ζεὺς δ' ἔλαχ' οὐρανὸν εὐρὺν ἐν αἰθέρι καὶ νεφέλῃσι.* Il. O. v. 192.

C'eſt lui que le Poëte nomme par-tout le père des Dieux & des hommes, c'eſt-à-dire l'auteur & le maître du monde. Toute la Nature, qu'il tiendroit ſuſpendue par une chaîne d'or, ne peſeroit rien pour lui. Il la porteroit ſans effort, & l'attacheroit, comme il lui plairoit, au ſommet de l'Olympe: tel eſt ſon pouvoir ſuprême, *Τόσσον ἐγὼ περί τ' εἰμὶ Θεῶν περί τ' εἴμ' ἀνθρώπων* — *Τόσον εἰμὶ Θεῶν κάρτιστος ἁπάντων.* *Il. Θ. v. 17 & ſuiv.*

Par le concert d'Orphée, d'Héſiode, d'Homère (pour ne point citer d'autres auteurs) il eſt aiſé de juger des ſentimens de l'antiquité fabuleuſe, ſur la nature du principe qui agit dans l'Univers. On peut même aſſurer que cette doctrine étoit générale & répandue également dans le peuple & parmi les Savans, quoiqu'avec quelques différences. Les Savans croyoient une Divinité, & n'en croyoient qu'une: le peuple qui la croyoit auſſi, trembloit en même temps ſous une multitude de Dieux ſubalternes, que la ſuperſtition, & peut-être la politique, avoient conſacrés pour le contenir dans l'obéiſſance & dans le devoir. Ce qui avoit produit deux cultes, l'un extérieur & public, où le vulgaire étoit admis; l'autre intérieur & ſecret, connu ſous le nom de *myſtères*, où on préſentoit des idées plus ſaines & plus juſtes, & où n'étoient admis dans les commencemens que les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & par leur mérite perſonnel.

Nous avons dit, en commençant ce Mémoire, que les myſtères étoient le ſecond moyen de connoître la penſée des temps fabuleux ſur le principe actif. On en ſait peu de choſes, par la raiſon que c'étoient des myſtères. Cependant le peu qu'on en ſait, nous ſuffit relativement à notre objet; d'autant plus que

venant à l'appui de ce que nous avons dit jusqu'ici, il est appuyé lui-même & déterminé par nos expositions précédentes.

Les mystères étoient, comme nous l'avons dit il y a un moment, un culte secret rendu à quelque Divinité. Il y avoit ceux d'Isis & d'Osiris en Égypte, ceux de Mithras en Asie, ceux de la mère des Dieux en Samothrace, ceux de Bacchus dans la Béotie, ceux de Vénus dans l'isle de Chypre, ceux de Jupiter en Crète, ceux de Castor & Pollux à Amphisse, ceux de Vulcain à Lemnos, enfin ceux de Cérès & de Proserpine à Athènes. Ceux-ci connus sous le nom de *mystères Éleusiniens,* à cause du lieu où étoit bâti le temple de Cérès & de Proserpine, devinrent les plus fameux de l'Univers. On négligea les autres peu à peu, & insensiblement le temple d'Éleusis devint le temple de toute la terre.

Ce fut en Égypte que les mystères prirent naissance; Hérodote & Diodore de Sicile le disent expressément, & toute l'Antiquité est unanime sur ce point. C'est de-là qu'ils sont partis pour se répandre par toute la terre, où ils ont conservé des traits de ressemblance qui décèlent une origine commune. C'étoit par-tout, à peu de chose près, le même objet, les mêmes dogmes, les mêmes leçons, le même cérémonial & les mêmes procédés. Nous n'entrerons pas dans les détails de tous ces articles, qu'on trouvera dans Meursius, qui a rassemblé tous les textes anciens sur cette matière; dans le Mémoire de M. de Bougainville, qui les a discutés; & dans les Dissertations de M. de Varburton, qui a répandu une nouvelle lumière sur un sujet si obscur, en appliquant heureusement ce qu'on en savoit déjà au sixième livre de l'Énéïde, qui n'est autre chose qu'une description poëtique de ces mystères.

Il nous suffit d'en marquer distinctement l'objet & les effets qui leur ont attiré la vénération & le respect, même des Philosophes, c'est-à-dire, de cette espèce d'hommes, qu'il est le plus difficile de contenter en ce genre: *Je ne parle point,* dit Cicéron *(e), des mystères sacrés & augustes de la Déesse*

(e) Omitto Eleusinam sanctam illam & augustam,
Ubi initiantur gentes orarum ultimæ. *De nat. Deor. 1, 42.*

d'Éleusis, où on vient se faire initier des extrémités de la terre. Il s'exprime de même dans ses loix, où il met cette heureuse invention au dessus de toutes celles dont le genre humain étoit redevable à la ville d'Athènes : *Cùm multa eximia divinaque videntur Athenæ tuæ peperisse, atque in vitam hominum attulisse; tùm nihil melius illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vitâ exculti ad humanitatem, & mitigati sumus :* Initiaque *ut appellantur ità re vera principia vitæ cognovimus.* Nous citons ces deux passages tirés non d'une oraison, où le Philosophe même doit suivre les idées populaires, mais de deux ouvrages, dont l'un est fait pour les Philosophes, & l'autre pour les Politiques. Les mystères étoient, selon Aristide, ce que la Religion avoit de plus saint & de plus redoutable, φρικωδέστατον. Dans aucun lieu du monde, dans aucune histoire, on ne voyoit rien d'aussi admirable & d'aussi frappant pour les oreilles & pour les yeux, que ce qui étoit représenté dans ces spectacles vraiment divins. Néron, qui ne respectoit rien, n'osa se présenter pour y être admis. Enfin la tête de Diagoras fut mise à prix, moins parce qu'il avoit taillé à la cuisse d'un Hercule de bois, des petits copeaux pour faire cuire ses légumes, que pour avoir révélé le secret religieux de ces mystères. *De legibus, l. II.* *Or. XIX.*

Cicéron observe dans le second passage que nous avons cité de lui, que c'étoit à juste titre qu'on nommoit les mystères *initia, commencemens*, parce qu'on y enseignoit les vrais principes de la vie, & qu'on y donnoit aux villes & aux particuliers des leçons d'humanité, de bonté, de mœurs, de soûmission aux loix *(f)*. Or comment pouvoit-on donner de pareilles leçons dans les mystères, si on n'y apprenoit pas à se connoître soi-même, à connoître son origine & sa glorieuse destination? C'est Cicéron lui-même qui nous le dit. Ces mystères nous enseignent à vivre dans une douce joie, & à mourir avec des espérances encore meilleures : *Neque solùm cum lætitiâ vivendi rationem accepimus, sed etiam cum spe meliore*

(f) A quibus (mysteriis) initia vitæ atque victûs, legum, morum, mansuetudinis, humanitatis exempla hominibus & civitatibus data & dispertita esse dicuntur. Act. V in Verrem.

De Legib. II. *moriendi*. Aussi tout ce qu'il y avoit d'hommes sages & distingués se faisoit-il un devoir d'être initié dans ces mystères. C'étoit le fils d'un Roi (Orphée) qui les avoit apportés d'Égypte en Europe. Musée, son disciple, les avoit établis à Athènes. Pythagore en avoit été un des plus zélés partisans. Tous les Législateurs, tous les Philosophes, tous les Rois alloient prendre là des leçons & des règles de conduite. On y voyoit une suite de tableaux allégoriques, qui prenant le candidat au berceau, le conduisoit par degré, à travers les misères de la vie jusqu'aux portes de la mort. Il franchissoit ce passage terrible en tremblant, en frissonnant *(g)*, & aussitôt il arrivoit dans une région lumineuse & pure, où il marchoit dans des prairies fleuries, où il entendoit des sons harmonieux accompagnés de danses, où il écoutoit les récits merveilleux des choses saintes. Alors devenu homme parfait par cette initiation, devenu libre & maître de lui-même, il se promenoit couronné au milieu des mystères; il s'entretenoit avec de saints personnages, laissant quelquefois tomber un regard dédaigneux sur la terre, qui n'étoit plus pour lui qu'un amas de fange, un séjour d'ignorance & de ténébres, où on craignoit encore la mort, parce qu'on y doutoit des espérances

Stob. de l'avenir. C'est Thémistius qui nous donne ce détail curieux, pour prouver que la mort n'est autre chose que le passage à une meilleure vie; & il ajoûte que les grands mystères de quelques Divinités, ne sont autre chose que l'image de la vie & de la mort. C'étoit dans cette mort figurée, pour me servir de l'expression singulière d'Iamblique, qu'on a corrigée mal-à-propos dans quelques éditions, *περὶ τῆς τελευτῆς τῆς ἐν Ἐλευσῖνι γινομένης (h)*, que Pythagore avoit appris une partie de ce qu'il savoit, & entr'autres choses l'unité de la Cause première & universelle, qu'il désignoit, en son langage symbolique, en disant que la substance éternelle du nombre étoit

(g) *Πρὸ τοῦ τέλους αὐτοῦ τὰ δεινὰ πάντα, φρίκη, καὶ τρόμος, καὶ ἱδρὼς, καὶ θάμβος. Stob. serm. 119.*

(h) On a substitué τελετῆς. Les noms se ressemblent, dit Stobée, aussi-bien que les choses; τελευτᾷν signifie *mourir*, & τελεῖσθαι *être initié*.

le principe intelligent de l'Univers, des cieux, de la terre & des êtres mixtes.

De vitâ Pyth. p. 135 & 139.

C'eſt de cette même initiation que ſont nées pluſieurs fables ou allégories célèbres dans l'antiquité; la deſcente aux enfers d'Hercule, celles de Théſée, de Pirithoüs, d'Orphée, celles d'Ulyſſe & d'Énée, la viſion d'Herus dans le x.[e] livre de la République de Platon, dont Épicure ſe moquoit, parce qu'elle renverſoit tout ſon ſyſtème d'impiété; le ſonge de Scipion dans Cicéron, même les métamorphoſes de l'âne d'or d'Apulée *(i)*. L'Hiérophante, qui étoit le principal miniſtre de ces ſpectacles ſacrés, & qui repréſentoit lui-même le Démiurge, c'eſt-à-dire l'auteur & l'ordonnateur du monde, ouvroit la ſcène par un diſcours plein d'enthouſiaſme, dont Eusèbe & S.[t] Clément d'Alexandrie nous ont conſervé le fragment qui ſuit. « Que l'entrée de ces lieux ſoit fermée aux profanes; je vais annoncer à ceux qui ſont initiés, des « vérités importantes. O toi, Muſée, fils de la brillante Sélène, « prêtes à mes accens une oreille attentive, je vais te révéler « des ſecrets ſublimes! Que les préjugés vains & les affections « de ton cœur ne te détournent point de la vie heureuſe! fixes « tes regards ſur ces vérités ſacrées! ouvres ton ame à l'intel- « ligence, & marchant dans la voie ſans détour, contemples « le Roi du monde! il eſt un, il eſt de lui-même; de lui ſeul « tous les êtres ſont nés: il eſt en eux & au deſſus d'eux: il « a les yeux ſur tous les mortels, & aucun des mortels ne « le voit *(k)*. »

Quel que ſoit l'auteur de cet hymne, on ne peut nier qu'il ne ſoit de la plus haute antiquité pour le ſens & même pour les paroles. On ſait qu'en ſait de culte & de formules conſacrées par un uſage ſaint, on préfère l'antiquité à l'élégance. Pauſanias en fait la remarque, lorſqu'il dit qu'on avoit préféré par cette raiſon, les cantiques anciens, tout groſſiers qu'ils étoient, à ceux d'Homère, quoique ceux-ci fuſſent plus

L. IX, c. 27 & 30.

(i) Voyez les Diſſertations de M. de Silhouette, tirées de Varburton.

(k) Voyez Chriſt. Eſchembach, *p. 136* de ſon livre *de Poëſi Orphicâ*.

beaux & d'un ſtyle plus relevé. Si cela eſt ainſi, il eſt très-probable que celui-ci contient les penſées & même les expreſſions de la haute antiquité, conſacrées dans les myſtères.

Virgile ſemble l'avoir eu en vûe dans ſon ſixième livre, où après avoir conduit ſon héros dans les différens ſpectacles qui lui avoient repréſenté les raiſons *à priori* de la religion, & de l'obéiſſance dûe aux loix, il lui fait adreſſer par Anchiſe, un diſcours fort ſemblable à celui qu'Orphée adreſſe à ſon fils Muſée: « Un eſprit intérieur, une intelligence univerſelle, » répandue dans tous les membres de ce vaſte corps, nourrit & » ſoûtient les cieux & la terre, & les plaines liquides, & le globe » brillant de la Lune, & tous les aſtres lumineux. C'eſt de cet » eſprit que les hommes, les animaux, les oiſeaux, tirent ce » feu céleſte qui les anime, auſſi-bien que ces monſtres qui nagent dans les flots. »

Principio cælum ac terras, campoſque liquentes,
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque aſtra
Spiritus intùs alit, totamque infuſa per artus
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.
Indè hominum pecudumque genus, vitæque volantum
Et quæ marmoreo fert monſtra ſub æquore pontus.
Igneus eſt ollis vigor & cæleſtis origo
Seminibus, &c.

Quand ces vers ne préſenteroient que la doctrine de Pythagore, telle qu'on la préſumoit du temps d'Auguſte, ce ſeroit toûjours une autorité en faveur du ſyſtème de l'unité de principe actif. Mais quand on ſait que Pythagore lui-même l'avoit tirée des Orgies ſacrées dans leſquelles il avoit été inſtruit par un certain Aglaophème dont parle Proclus *(l)*; qu'Orphée, inſtituteur de ces Orgies, les avoit tirées des Égyptiens, où elles étoient célébrées dès la première antiquité; que l'objet de ces Orgies étoit de faire voir la fauſſeté du

(l) Πυθαγόρου παρ' Ἀγλαοφήμου τὰ περὶ Θεῶν Ὄργια διδαχθέντος.

polythéiſme populaire, & d'y ſubſtituer l'unité d'un principe actif & intelligent; enfin que ces orgies ou myſtères étoient connus chez toutes les nations polies, en Europe, en Aſie, en Afrique, on a droit, ce ſemble, d'en conclurre que la doctrine d'un ſeul être, l'auteur, le nœud & le ſoûtien de l'Univers, étoit connue par-tout, au moins de ceux dont l'eſprit avoit quelque élévation & quelque curioſité de ſe connoître lui-même. Toute la Nature annonce ſi hautement cette même doctrine, qu'un ſeul homme attentif à ſa voix, auroit ſuffi, pour avertir le genre humain, & pour le réveiller, quand il eût été enſéveli dans le ſommeil le plus profond. Mais les hommes étoient bien éloignés d'aucune eſpèce de léthargie ſur cette matière. Ils n'en étoient pas même au point de cette ſenſibilité ſourde & vague, qui n'a beſoin que d'une légère étincelle pour s'allumer. Toute la terre ne parloit, ne s'occupoit que de Dieux & de Religions : toutes les têtes travailloient ſur cet objet. Et il ne ſe ſeroit pas trouvé un ſeul de ces Sages tant vantés, de ces Légiſlateurs, de ces héros ſi célèbres, ſi ſublimes dans leurs penſées, qui eût réduit à leur juſte valeur les contes burleſques des aventures de Jupiter & des autres Divinités? Evhémère n'avoit-il pas ouvert la voie, en diſant que tous ces Dieux, dont on montroit les tombeaux, n'étoient pas des Dieux, mais de ſimples mortels dont la mémoire avoit été conſacrée? Falloit-il dans un tel cas, un grand appareil de preuves & de démonſtrations, pour porter un homme ſenſé à des idées plus raiſonnables ſur la nature de la Divinité? « Quel portrait des premiers hommes n'eſt-on point obligé de faire, dit un auteur auſſi ſenſé que ſavant, pour pouvoir ſoûtenir que la Religion leur a été cachée, & que ce n'eſt que des Légiſlateurs que les peuples la tiennent? On a été forcé de repréſenter les hommes comme peu différens des brutes, & ne faiſant preſque aucun uſage de leurs facultés raiſonnables. »

M. de Silhouette, Diſſert. XIII.

Je conclus de-là que, quand même l'objet des myſtères ſeroit équivoque & incertain par l'Hiſtoire, ce qui n'eſt point, il ceſſeroit de l'être par la conſidération de la nature de la choſe, & par la néceſſité où a été mille fois l'eſprit humain

de se tirer de ces absurdités grossières qui ridiculisoient le paganisme aux yeux mêmes des Payens.

C'étoit de la connoissance de ces mystères que partoient tant de traits de toutes espèces, lancés par les Poëtes & par les Philosophes, contre les Divinités vulgaires. Les vérités enseignées dans ces mystères perçoient de toutes parts. Raisonnemens, maximes, railleries, tout étoit employé avec art pour miner ces opinions monstrueuses qu'on n'osoit attaquer de front, mais dont le respect diminuoit peu à peu par la censure adroite qu'en faisoient les honnêtes gens. On étoit parvenu à faire rire le peuple au théâtre de ce qu'il adoroit au temple. Sophocle osoit dire « que, dans la vérité, il n'y avoit » qu'un Dieu, qu'il n'y en avoit qu'un, εἷς ταῖς ἀληθείαισιν, » εἷς ἐστὶ Θεὸς, lequel avoit fait le ciel & la terre; mais que » le genre humain se croyoit religieux lorsqu'il offroit des vic- » times & qu'il consacroit des fêtes à des simulacres de bois, » de pierre, de bronze, d'ivoire, faits de sa main. Levez les » yeux au ciel, disoit Euripide, & contemplez cet éther im- » mense, qui contient la terre dans son sein humide: c'est-là le véritable Dieu. » Pour parler si hardiment, il falloit que ces Poëtes fussent au moins assurés de ne pas déplaire à un certain nombre de gens choisis, faits pour donner le ton à la populace. Et si les gens choisis pensoient de la sorte, & que d'ailleurs cette façon de penser fût conforme au peu que nous savons de ce qui étoit enseigné dans les mystères; quel inconvénient y a-t-il d'en conclurre que les mystères étoient, au moins dans l'origine, le nœud ou le point de ralliement d'une société secrète de gens sensés, qui s'étoient affranchis des sots préjugés du vulgaire? Si la plupart de ces mystères ont dégénéré en abus, lorsqu'ils furent ouverts à toutes sortes d'âges & de personnes; ce n'est point aux mystères, qui étoient saints dans leur origine, qu'il faut s'en prendre, mais à la corruption des hommes qui ne manquent guère, avec le temps, de tourner les meilleures choses à des fins toutes contraires à leur destination.

QUATRIÈME

QUATRIÉME MÉMOIRE
SUR
LE PRINCIPE ACTIF DE L'UNIVERS.
La Nuit & l'Amour considérés comme Principes (a).

Par M. l'Abbé LE BATTEUX.

EN travaillant aux Mémoires que j'ai lûs à la Compagnie, touchant les idées des Grecs sur le Principe actif, j'ai voulu plus d'une fois retourner sur mes pas, pour examiner quelle part la Nuit & l'Amour pouvoient avoir eue, selon leur fable, dans la production de l'Univers. J'en ai été détourné long-temps par un certain pressentiment d'inutilité, que j'ai pris ensuite pour une de ces illusions secrètes que l'esprit se fait quelquefois à lui-même, quand il craint un effort trop pénible. Aujourd'hui que j'ai considéré ce sujet avec attention, & que j'ai vû ce que je pouvois en tirer, je crois que j'aurois bien fait de persister dans ma première pensée.

Nous n'avons pour titres des temps où on doit prendre cette question, que des restes de mysticités énigmatiques, que des fictions tronquées & disparates dans toutes leurs parties, que des allusions puériles, susceptibles de toutes sortes d'applications. Comme ces idées rapprochées les unes des autres, ressemblent aux délires d'un malade; lorsqu'on veut en faire usage, ou les suivre dans leurs progressions bizarres, il faut presque quitter les routes du sens commun, & se permettre des écarts qui ne peuvent guère trouver grace que devant des Lecteurs très-indulgens.

Pour se justifier, on pourroit dire qu'il n'y a point d'idées absurdes qu'on ne puisse prêter à juste titre aux Philosophes

(a) Ce Mémoire, lû en 1759, a été placé ici pour suivre l'ordre de la matière.

de l'antiquité; que ces Philoſophes ayant paſſé par tous les extrêmes & par tous les milieux, on ne peut point faire aujourd'hui de romans ſur leurs penſées, qui n'aient été autrefois des hiſtoires, & qu'ainſi il doit être permis d'oſer.

Je ſuis bien éloigné de prendre ici cette aſſertion pour un titre. Malgré cette eſpèce de licence qu'on accorde quelquefois à ceux qui ſont obligés de faire des recherches ſur des temps ſi reculés, je declare que j'aurois renoncé à parler de la Nuit conſidérée comme principe, ſi je n'avois trouvé quelque point d'appui dans l'ouvrage d'un Savant du Nord, où la Coſmogonie des Égyptiens, approfondie autant qu'elle pouvoit l'être, d'après les monumens qui nous en reſtent, répand quelques foibles lueurs ſur ce point particulier de la Coſmogonie des Grecs.

M. Jablonski, *Panth. Ægyptiorum.*

Je vais donc commencer, avec toute la défiance que doit inſpirer la nature d'un pareil ſujet. Mais auparavant je dois encore avertir que les temps dont je vais parler, ſont ceux de ce premier enthouſiaſme, que les Grecs éprouvèrent au ſortir de la barbarie, lorſque leurs idées commencèrent à ſe débrouiller par le commerce des Orientaux; & que ſi par haſard ce Mémoire ſe reſſent en quelques endroits de cet enthouſiaſme, on ne doit l'imputer qu'au fond de la matière, qui toute poëtique par elle-même, n'a preſque pas d'autre ſtyle propre que celui de la fiction & des images.

Les expreſſions des Anciens, qui font deſcendre la Nuit du haut du ciel avec des aîles noires, ou un voile parſemé d'étoiles, qu'elle étend ſur la terre comme un manteau, n'étoient pas, dans l'origine, des expreſſions auſſi figurées qu'elles l'ont paru depuis.

Chez nous, la Nuit n'eſt que l'ombre que la terre ſe fait à elle-même dans l'hémiſphère qui n'eſt point éclairé par le Soleil. Chez eux, il ſemble que la Nuit étoit cette ſubſtance de couleur bleue, qui tapiſſe le fond du ciel, qui embraſſe le monde entier, & qui deſcend juſque ſur la terre, quand elle n'eſt point repouſſée par la préſence du Soleil. Voici ſur quoi je fonde cette idée.

Avant la formation du monde, il y avoit, ſelon la mythologie Grecque, le Chaos, l'Érèbe, le Tartare & la Nuit *(b)*.

Le Chaos, quelle que ſoit l'origine de ce mot, n'a jamais ſignifié qu'un amas immenſe de matériaux ſans ordre.

Érèbe, chez tous les Orientaux, ſignifioit des ténèbres profondes.

Le vaſte Tartare n'eſt que l'eſpace infini & ténébreux où nageoit le chaos.

Ainſi, deſordre, ténèbres, eſpace, ou Chaos, Érèbe, Tartare, ſont trois idées, comme trois élémens, dont s'eſt formée la notion de la Nuit primitive, rempliſſant l'eſpace, & contenant en elle-même les principes du monde.

Cette notion a été reçûe unanimement par les Théologiens, par les Poëtes & par les Philoſophes: elle a été adoptée par l'Hiſtoire, & conſtatée même par les Livres ſaints.

Avant la naiſſance du monde, dit l'Écriture, les ténèbres couvroient la face de l'abîme, *tenebræ erant ſuper faciem abyſſi.* Gen. 1. Quand Moyſe raconte l'ouvrage des ſix jours, il ne manque jamais de nommer les ténèbres avant la lumière, *factum eſt veſpere & mane dies unus.* Les Payens inſtruits par cette tradition du genre humain, nommoient la Nuit la *Déeſſe antique*, ἡ παλαιά, ἀρχαίη Νύξ; & ils convenoient tous qu'elle étoit l'aînée du jour *(c)*. Ce fut par cette raiſon, dit Plutarque, que les Égyptiens honorèrent le muſaragne, comme un animal conſacré à la Nuit, parce qu'ils le croyoient ſans yeux. On demanda à Thalès lequel étoit le plus ancien du jour ou de la nuit; il répondit que la nuit avoit été avant le premier jour *(d)*. Alexandre le Grand, dans le cours de ſes conquêtes, fit la même queſtion à un Gymnoſophiſte des Indes, qui lui répondit bruſquement que c'étoit le jour. Le Prince paroiſſant étonné de cette réponſe, le Sage ajoûta qu'elle devoit

(b) Χάος ἦν καὶ Νὺξ, ἔρεβός τε μέλαν πρῶτον καὶ τάρταρος εὐρύς. *Ariſtop. Com. des oiſeaux.*

(c) Τὸ σκότος εἶναι τοῦ φωτὸς πρεσβύτερον. *Plut. ſympoſ. IV, pag. 670, Elien, de An. l. XI, c. 10.*

(d) Μία ἡμέρα πρότερον. *Diog. Laër. l. 1, ſeg. 36.*

être pareille à la demande *(e)*. L'étonnement du Prince prouve évidemment que l'opinion générale étoit pour la nuit. C'étoit par la même raison que les Gaulois & les Germains, selon César & Tacite, comptoient par nuits *(f)*. Enfin Aristote parle de cette opinion, comme d'une chose convenue par tous ceux qui ont traité la Cosmogonie en Théologiens, ὡς λέγουσι Θεολόγοι οἱ ἐκ νυκτὸς γεννῶντες. *Met. l. XII.*

Il fut un temps, disoient-ils, où il n'y avoit ni ciel, ni terre, ni mer, tout étoit nuit. Les principes engourdis dans cet abîme commun de tous les êtres, n'y avoient qu'un mouvement sourd, brut & aveugle; peut-être même n'y en avoient-ils point. Il vint un moment marqué par les destins, où une première étincelle, πρωτόγονος φαέθων *(g)*, brilla au centre de l'espace; & ce fut de ce point lumineux que sortit, comme d'un germe, l'ordre & la disposition de l'Univers.

Ces idées, quelque hardies qu'elles fussent, étant encore trop simples pour les Docteurs, qui avoient leurs raisons pour y mettre du mystère; & pour le peuple, qui, parce qu'il est peuple, n'aime que les vérités de difficile accès *(h)*, il fallut les rehausser par un appareil allégorique.

On donna à la Nuit un corps, une ame, des facultés. Ce fut une Déesse qui eut ses temples & ses oracles [a], à qui on adressa des vœux, πότνια, πότνια Νύξ [b]. Ensuite composant un récit, on dit que, dans la première origine, elle avoit déposé un œuf dans le vaste sein de l'Érèbe; que de cet œuf, après une certaine révolution de temps, étoit né l'Amour aux aîles dorées, lequel avoit pris son essor plus rapide que le vent. Il est vrai que c'est l'exposé railleur d'un Comique. *Aristoph. Com. des Ois.*

[a] *Pauf. Attic. p. 97. & Phoc. p. 897.*

[b] *Eurip.*

(e) Τῶν ἡμερῶν ἐρωτήσεων ἀναγκὴ ἐν ταῖς ἀποκρίσεις ἀπορους εἶ. *Plut. Vie d'Alexandre.*

(f) Les Anglois disent encore aujourd'hui *seniglit* pour *sevennight*, sept nuits, pour dire une semaine; *fort-night fourt-en-night*, quatorze nuit ou deux semaines.... Il y a des provinces en France où le petit peuple dit encore *anuit*, *hac nocte*, au lieu de dire *aujourd'hui*.

(g) Πρωτόγονος φαέθων περιμήκεος ἠέρος υἱός. *Poes. Orph.*

(h) Omnia enim stolidi magis admirantur amantque
Inversis quæ sub verbis latitantia cernunt. Lucr. lib. 1.

Mais, outre que ce n'eſt pas le ſeul titre que nous ayions de cette doctrine, la raillerie du Poëte auroit été ſans ſel, ſi elle n'eût pas contenu fidèlement ce qu'on ſavoit, & ce qui étoit enſeigné alors par les Prêtres & par les Théologiens : Levez les yeux, diſoient-ils au peuple, & contemplez cette voûte immenſe ſous laquelle ſe promènent les aſtres. Croyez-vous que ce ſoit un pur déſert où règnent le vuide & le néant ? C'eſt au contraire le berceau primordial de toute la Nature ; c'eſt la forme uniforme, *facies uniformis*, comme le dira bien-tôt Apulée, d'où ſont ſortis tous les Dieux : c'eſt le Dieu des Dieux qui a produit le monde, qui le contient par une preſſion égale en tous ſens, qui le nourrit par ſes bénignes influences ; enfin c'eſt la Nuit, mère de tout, qui s'eſt retirée à la circonférence de l'Univers, pour faire place au monde lumineux, qu'elle tient toûjours entre ſes bras humides, comme ſon enfant unique, ſur lequel, à la fin de chaque jour, elle abaiſſe ſon ombre pour aſſurer ſon repos dans le ſilence de la Nature .... *ruit Oceano Nox*

Involvens umbrâ magnâ terramque polumque.

Cette application, qui peut paroître hardie, ſe fait ici avec d'autant plus de juſteſſe, que l'Océan, dans la première ſignification du mot, que Virgile n'ignoroit pas, n'étoit autre choſe que le principe humide dont Orphée, Homère, Thalès ont fait le père de tous les êtres. Ce principe étoit répandu principalement dans l'eſpace céleſte, qui étoit comme une mer ſupérieure, où les Égyptiens diſoient, ſelon Plutarque traduit par Amiot, *que le Soleil & la Lune étoient voiturés, non dedans des chariots ou charrettes, ains dedans des bateaux, eſquels ils navigeoient à l'entour du monde.* Euripide & d'autres Poëtes ont eu la même penſée, lorſqu'ils ont dit que cet éther immenſe, cet azur céleſte que nous voyons, embraſſoit tous les êtres dans ſon ſein humide, *καὶ γῆν πέριξ ἔχονθ' ὑγραῖς ἐν ἀγκάλαις*

Traité d'Iſ. & Oſ.

Quand la fable de la Nuit eut été ainſi revêtue, il fallut orner de même la naiſſance du fils de la Nuit.

Ce fut d'un œuf que sortit cet enfant, « premier né de l'Univers, πρωτόγονον, de nature mixte, oiseau & Dieu, διφυῆ, » s'élevant dans l'éther *(i),* c'est-à-dire dans l'espace obscur, » avec des aîles lumineuses, ayant en sa main les clefs du ciel, » de la terre, des eaux, pour ouvrir la porte de la vie à tous » les êtres, qu'il appelle d'une voix mugissante, ταυροβοὴς, » enfin tenant lui seul le gouvernail de l'Univers. Bien-tôt on » le vit se jouer parmi les Dieux & les hommes dont il avoit été le père . . . » Tous ces traits merveilleux & d'autres encore se trouvent dans deux hymnes d'Orphée, dont l'un adressé au premier né *Phanès,* a tous les traits qu'on donne ailleurs à l'Amour principe; l'autre adressé à l'Amour, a aussi les traits qu'on donne ailleurs au premier né.

Il n'y a pas jusqu'à l'œuf, à qui l'on n'ait voulu donner aussi son merveilleux. Il étoit ὑπηνέμιον, mot que les Traducteurs n'ont rendu que par celui de *ventosum.* Il signifie que la Nuit avoit produit cet œuf d'elle-même, sans le secours d'aucun autre agent *(k);* idée conforme à l'opinion de la haute antiquité, qui faisoit les grands Dieux, les Dieux auteurs, *androgynes,* ἀρσενοθήλεις, μητροπάτορες, c'est-à-dire actifs par eux-mêmes, tirant leurs productions de leur propre fonds:

Jupiter & mas est & fœmina nescia mortis (l).

Les traces de cette généalogie du monde se trouvent sensiblement marquées dans l'histoire des peuples, d'où sont venus les Grecs. On voit dans le fragment de Sanchoniaton, rapporté par Eusèbe, une substance ténébreuse, ἀέρα ζοφώδη, χάος θολερὸν, ἐρεβῶδες, un amas informe, dont les parties sont sans contour ni configuration certaine, ἄπειρα, μὴ ἔχοντα πέρας. Dans cette masse ténébreuse, agit sourdement une sorte d'ame ou d'esprit aveugle, qui se nomme πόθος,

(i) Ferar biformis per liquidum æthera. Hor. l. II, Od. ult.

(k) Ὠὸν δίχα τοῦ ὀχευθῆναι γεννώμενον. *Hesych.* Οὔ τινι κοιμηθεῖσα θεὰ τέκε Νὺξ ἐρεβεννή. *Hes. Theog.*

(l) Orph. Hym. Voyez Seld. *de Diis Syriis.* Syntag. II, c. 2.

desir, amour (m). De l'action de cet esprit qui travaille sur les élémens dans le sein des ténèbres, naît *Mot* ou *Mod*, qui est la cause productrice de tous les êtres, & qui sort de la nuit comme un feu éclatant, καὶ ἐξέλαμψε Μὼτ, ἥλιός τε καὶ σελήνη. *Mot* est-il la lumière même, en est-il le principe radical? Je n'entre point dans cette discussion, dont il me semble que la décision ne peut être tirée du texte cité; mais je vois clairement, dans cette Cosmogonie, les ténèbres, ensuite le desir, & enfin la lumière, c'est-à-dire, dans le langage de la cosmogonie fabuleuse des Grecs, la Nuit, l'Amour & les aîles dorées ou lumineuses de celui-ci, qui le portent par tout l'Univers. « La terre & la mer, ajoûte l'auteur Phénicien, s'échauffent par l'air enflammé; l'éclair brille, le « tonnerre éclate. A ce bruit terrible les animaux engourdis « s'éveillent comme d'un profond somme, & commencent à « se remuer sur la terre & dans les flots. » C'est ainsi qu'il indique la formation de tous les êtres par l'action du feu.

Si on dit que l'ouvrage attribué à Sanchoniaton n'est pas authentique, & qu'il porte les caractères manifestes d'un livre supposé; on répondra d'abord qu'il y a plusieurs Savans qui n'en ont pas jugé ainsi, même après avoir examiné ces prétendus caractères de supposition. On dira en second lieu que quand même cela seroit ainsi; il en résulteroit toûjours que, dans le temps où cet ouvrage fut fabriqué, on croyoit que, pour lui donner un air de haute antiquité, il falloit qu'on y vît, pour principes du monde, les ténèbres & l'amour, & que l'amour formât dans le sein des ténèbres ou de la nuit, les premiers linéamens de l'organisation universelle.

Chez les Égyptiens, le mot *athyr, athur, athor* (car c'est le même mot avec des terminaisons différentes) avoit quatre significations relatives à notre objet; il signifioit *nuit, Vénus, vache* & un des mois de l'année.

Athyr, nuit ou *ténèbres*, c'étoit la signification propre &

(m) Aristophane le nomme ἔρως ποθεινός. Cet adjectif peut être actif aussi-bien que passif, comme quand les Latins ont dit, *penetrabile frigus; Oceano dissociabili.*

littérale du mot en Copte. Nous la lui donnons d'après M. Jablonski, qui la regarde comme indubitable.

Panth. Ægyp. l. I, c. 1, §. 7.

Athyr, Vénus, est le nom de la Nuit personnifiée. Ce nom a été donné à cette Déesse dans le grand Étymologique au mot *Athor (n)*. Il y avoit en Égypte le Nome Athribitès; & dans ce Nome une ville qui s'appeloit *Atharbechis*, dont Strabon a rendu le nom par celui de ville de Vénus, à cause du temple qui y étoit consacré à cette Déesse, ἐν δὲ αὐτῇ Ἀφροδίτης ἱερὸν ἅγιον ἵδρυται. Enfin, pour achever de prouver que l'idée de la Nuit ne répugne point à celle qu'on avoit de la Déesse dont nous parlons, Hesychius nous apprend qu'il y avoit en Égypte un temple de Vénus ténébreuse: Καὶ Ἀφροδίτης Σκοτίας ἱερὸν κατ' Αἴγυπτον.

XVII, p. 803.

Herodot. l. II, c. 41.

Le même nom d'Athyr fut donné à la vache mystique, qui étoit le symbole vivant de la Déesse, selon la pratique usitée chez les Égyptiens: Ἀθὺρ καὶ βοῦς παρ' Αἰγυπτίοις *(o)*. Cet animal au large ventre, offrant dans son lait une nourriture abondante & toûjours prête, présentant sur la tête l'image de la Néoménie, ne figuroit pas mal la Divinité mère & nourrice de tous les êtres, laquelle se renouveloit tous les mois dans le ciel sous la figure d'un croissant.

Enfin Athyr est le nom d'un mois Égyptien, Ἀθὺρ μήν. Ce mois, dans l'année fixe Égyptienne, répondoit à notre mois de novembre, où le Soleil s'abaissant vers le Capricorne, diminue le jour, & augmente d'autant le domaine de la nuit *(p)*. Aussi étoit-ce le mois consacré au triomphe de cette Déesse. On promenoit un bœuf, symbole du Soleil, couvert d'un drap noir, symbole de la Nuit; & depuis le 7 jusqu'au 10, on pleuroit cette fête, qui avoit le même fond que celle d'Adonis, célébrée en Phénicie & en Assyrie.

Ibid.

Il résulte de ces dénominations, que les ténèbres divinisées & caractérisées par l'emblème d'une vache, étoient honorées

(n) Καὶ τὴν Ἀφροδίτην Αἰγύπτιοι καλοῦσιν Ἀθώρ.

(o) Hesych. & Strab. Οἱ δὲ Μωμεμφῖται τὴν Ἀφροδίτην τιμῶσι, καὶ τρέφεται θήλεια βοῦς ἱερά.

(p) Μηκυνομένης τῆς νυκτὸς ἡ τοῦ φωτὸς μαραίνεται καὶ κρατεῖται δύναμις. *Plutar. de Is. & Os. pag. 98 & seq.*

en

en Égypte comme un des principes univerſels. On les chantoit dans les cantiques ſacrés; on en répétoit trois fois le nom par acclamation religieuſe, comme nous l'apprend Damaſcius, dans ſon livre des *Principes*, cité dans les Anecdotes de Volf *(q)*. Telles ſont les idées des Égyptiens touchant la divinité de la Nuit.

A ce principe ils en joignoient un ſecond qu'ils nommoient *Cneph* ou *Emeph*, & dont ils faiſoient l'artiſte de l'Univers. Ils le peignoient, dit Eusèbe, ſous la forme humaine, & faiſoient ſortir de ſa bouche un œuf, & de cet œuf un Dieu qu'ils nommoient *Phthas*, auquel les Grecs ont ſubſtitué le Dieu du feu: *Secundus Vulcanus*, dit Cicéron, *in Nilo natus, Phthas ut Ægyptii appellant* [a]. Ce Dieu étoit auſſi le Génie gardien, le Dieu tutélaire, *quem cuſtodem eſſe Ægyptii volunt* [b]. Iamblique en développe la notion, en le repréſentant comme une cauſe intelligente, qui travaille avec art, & qui prend des meſures juſtes; & il ajoûte que c'eſt à ce titre qu'il avoit mérité le nom de *Phthas* chez les Égyptiens, & celui de *Vulcain* chez les Grecs. C'étoit à ce même Dieu que s'adreſſoit la fameuſe inſcription du temple de Saïs, qui ſe terminoit par ces mots: *Le fruit que j'ai produit eſt devenu le Soleil (r)*. On le connoiſſoit auſſi en Égypte ſous le nom de *Neith*, à la place duquel les Grecs ont jugé à propos de mettre celui de *Minerve*, faiſant d'un Dieu une Déeſſe, à cauſe de quelques attributs analogues à la maternité, & parce que, comme nous l'avons obſervé il y a un moment, dans la première antiquité on donnoit aux grands Dieux l'un & l'autre ſexe. Mais cette Minerve, Déeſſe des arts & de l'induſtrie, n'eſt autre choſe que cet eſprit artiſte, ce Vulcain organiſant, qui ſe mêle dans toute la maſſe, pour y produire les formes convenables, & qui dit de lui-même, dans la même inſcription, *qu'il eſt tout ce qui eſt, ce qui a été,*

De Præp. Ev. l. III, c. 2.

[a] *Lib. II, de Nat. Deor.*

[b] *Ibid.*

De Myſt. Ægyp. lib. VIII, c. 8.

(q) Εὑρόντες ἐν Αἰγυπτίοις δή που λόγοις, ὡς εἴη, κατ' αὐτοὺς, ἡ μὲν μία τῶν ὅλων ἀρχὴ Σκότος ἄγνωστον ὑμνουμένη, ϗ τοῦτο τρὶς ἀναπεφωνημένον. *Tom. III, 260.* Voyez auſſi *Cudw. p. 549.*

(r) Ὃν ἐγὼ καρπὸν ἔτεκον ἥλιος ἐγένετο.

& ce qui sera (f). C'est de cette même idée de feu artiste, rendue en petit, que les Grecs ont formé dans les temps postérieurs, la fable des filets invisibles, où Vulcain emprisonne Mars & Vénus, de qui naît l'Harmonie, c'est-à-dire, les principes contraires, de l'union desquels a résulté le monde. De la même idée est venue celle des forges du même Vulcain, qui travaille les foudres de Jupiter & les armes des autres Dieux; pour faire entendre que c'est au Dieu du feu qu'appartient la force, & que c'est par lui que les plus grands principes sont en état d'exercer leur puissance; en un mot, que ce Dieu feu ou lumière est avec la nuit, la cause des causes, ou le principe radical des moyens & des fins qui remuent & qui constituent la Nature. Ainsi Vulcain ou le Feu, ou l'Amour, ou comme époux, ou comme fils, s'est joint à la Nuit primordiale ou à Vénus, pour produire tout ce qui a un caractère d'ordre, d'art & de dessein dans l'Univers.

Ces idées étoient les mêmes chez les Chaldéens, chez les Perses, chez tous les anciens peuples de l'Orient, comme on peut s'en assurer au premier coup d'œil qu'on jetera sur leur histoire, & comme nous l'avons montré dans le premier & le second de ces Mémoires sur le Principe actif.

Arrêtons-nous devant ces idées, pour considérer ce qu'elles devoient produire dans l'esprit & dans l'imagination de ceux qui en étoient prévenus.

Dès que le partage de l'étendue universelle s'étoit fait dans l'origine des choses, entre la nuit primitive & la lumière, & que celle-ci étoit née de l'autre par une sorte de génération & d'accroissement gradué, il fut nécessaire de concevoir au centre de la nuit, un commencement de lumière, comme une espèce de foyer primordial. Ce foyer augmentant le volume de sa substance par l'attraction successive de tout ce qui lui étoit homogène dans la masse informe, dut s'accroître au point de repousser les ténèbres en tout sens, à des distances proportionnées à sa force, & de former dans le centre même

(f) Τὰ ὄντα καὶ τὰ ἐσόμενα, καὶ τὰ γεγονότα ἐγώ εἰμι. Voyez Jablonski, *l. 1, c. 3, §. 10 & 11.*

de la nuit, un empire lumineux dont les limites ſphériques fuſſent tracées dans cette ſurface concave & azurée qu'on appelle le ciel. Cette conſéquence néceſſaire paroît une rêverie.

C'eſt pourtant de cette rêverie que vint aux Égyptiens & par eux à Pythagore, à Philolaüs & à d'autres, la penſée de placer le Soleil au centre du monde. Car ce ne fut point par les obſervations aſtronomiques, ni par l'étude des phénomènes, mais par des traits d'imagination qu'ils parvinrent à cette vérité, qui n'en fut pas une pour eux *(t)*. C'étoit parce qu'il convenoit à l'Aſtre, roi du monde, d'être au milieu de ſon empire *(u)*, & d'y être en repos, tandis que ſes ſujets ſeroient en mouvement. C'étoit parce que l'œil du monde, la garde de Jupiter, Διὸς φυλακὴ, devoit être placée à des diſtances égales des limites. C'étoit parce que l'autel où brûloit l'encens de l'Univers, devoit être placé au milieu du temple. Enfin l'idée de l'unité de Dieu, qui, malgré le polythéiſme populaire, s'eſt toûjours conſervée dans les têtes ſenſées, alloit d'elle-même avec l'idée de centre. Ces brillantes comparaiſons étoient la preuve ſuffiſante d'un ſyſtème qui contrediſoit formellement les ſens, c'eſt-à-dire l'autorité contre laquelle ce n'eſt pas trop d'employer les plus rigoureuſes démonſtrations.

Ce fut de ce même ſonge que naquirent chez les Perſes, les combats d'Oromaze, Dieu de la lumière, contre Arimane, Dieu des ténèbres. La fable dit qu'Oromaze ſe fit trois fois plus grand qu'il n'étoit auparavant, déſignant ſans doute par ce triple accroiſſement, l'effort de l'eſſence lumineuſe, raſſemblée au centre, & ſe dilatant par degrés aux dépens de la nuit, juſqu'à la ſphère des étoiles, & au-delà. La même fable ajoûte qu'ayant fait vingt-quatre autres Dieux, Oromaze les mit dans cet œuf myſtique, l'emblème du monde, dont il eſt parlé dans toutes les mythologies; emblème qui eût été évidemment mal choiſi, s'il n'étoit né de la tradition, qui plaçoit la lumière,

(t) Οὐ πρὸς τὰ φαινόμενα τοὺς λόγους καὶ τὰς αἰτίας ζητοῦντες, ἀλλὰ πρός τινας δόξας καὶ λόγους αὐτῶν τὰ φαινόμενα προσέλκοντες, καὶ πειρώμενοι συγκοσμεῖν. *Ariſt. de Cœlo, l. IV, cap. 3.*

(u) Τὴν μέσην χώραν καὶ κυριωτάτην τῷ Κρείττονι. *Plut. Numa.*

ou le ſoleil, au centre du monde, comme le jaune eſt au centre de l'œuf, & qui répandoit autour du Soleil l'éther tranſparent, comme cette liqueur cryſtalline qui eſt répandue autour de la pomme de l'œuf, & qui la tient en équilibre.

Enfin ce fut par une ſuite de la même idée que Numa éleva dans Rome un temple de figure ronde au Feu ſacré, ſous la protection duquel il mettoit cette ville; afin que ce Dieu fût placé dans le centre de l'empire naiſſant, de la même manière qu'il l'étoit dans le centre du monde. Mais n'appuyons pas trop ſur des conſéquences qui, quoique juſtes, ne peuvent guère paroître telles à ceux qui ſont, comme nous le ſommes, prévenus d'autres idées.

Plut. Vie de Numa.

Ce feu primordial, qui s'alluma au ſein de la Nuit, fut nommé *Vulcain* par les Grecs, & quelquefois *Amour* ou *Deſir.* On demandera pourquoi cette dernière dénomination lui fut donnée, & quelle reſſemblance il peut y avoir entre l'amour & le principe qui organiſe l'Univers.

On pourroit ſe diſpenſer de répondre à cette queſtion, parce que c'eſt un fait qui n'en ſeroit pas moins vrai, quand on n'en ſauroit pas la raiſon. Mais n'y en eût-il aucune ſolide, la moindre analogie dans les mots ou dans les idées, auroit ſuffi à des Grecs pour uſer d'un terme emprunté.

L'idée du Feu principe eſt venue d'Orient en Grèce. En Orient, *Our* ou *Or* ſignifie le feu ou la lumière, qui eſt le ſymbole de Dieu. Chez les Égyptiens, *Hor* ou *Horus* ſignifioit ordinairement le Soleil. Les Grecs déſignant l'amour par le mot *Eros*, il ne leur en falloit pas davantage pour mêler la notion du mot oriental avec celle du mot de leur langue *(x)*. On ſait que c'eſt ce mélange des notions, fait le plus ſouvent au gré du caprice & du haſard, qui a produit la pluſpart des fables Grecques. Que devoit-il arriver, quand les notions ſe prêtoient d'elles-mêmes au mélange par un certain fond d'analogie? Or le feu principe & l'amour étoient

(x) Je ne prétends point ici donner l'étymologie du mot ἔρως, quoiqu'il ſoit analogue par le ſens & par le ſon avec *horos*, & que les Grecs, dans des temps plus modernes, aient fait *herodes* du mot *orodes*.

dans le cas. Cette voix touchante, qui appelle dans toute la Nature, & à qui une autre voix répond, étoit assez aisée à entendre pour conduire du Moral au Physique, des esprits vifs, exercés en ce genre de transitions. L'amour est un feu, c'est une des plus vieilles métaphores du style figuré: on l'armoit d'un flambeau. D'un autre côté, le feu est le grand ressort de l'Univers: c'est la plus ancienne de toutes les idées philosophiques. Dans les temps d'une philosophie plus éclairée, Empédocle a dit que l'Amour & la Haine étoient les principes du monde, parce que l'Amour unit les élémens qui se conviennent, & que la Haine sépare ceux qui ne se conviennent pas. Aristote a même observé que la haine n'étoit qu'une autre manière d'envisager l'amour, qui sépare souvent, tandis que la haine unit *(y)*; ce qui réduit les deux principes à un seul sous deux faces, parce que la haine du mauvais n'est que le revers de l'amour du bon *(z)*.

Ce premier pas fait dans la Cosmogonie, l'idée se développa bien-tôt. Les développemens la justifiant de plus en plus, le mot *Amour*, appliqué au principe général d'activité, cessa d'être une expression métaphorique, & devint un nom propre. Il fut dans le monde physique une cause plus active & plus

(y) Πολλαχοῦ δὲ ἡ μὲν φιλία διακρίνει, τὸ δὲ νεῖκος συγκρίνει. *Met. I, cap. 4.*

(z) On pourroit, par cette voie, concilier Hésiode avec lui-même & avec les Orphiques: il dit dans ses *Œuvres & ses Jours*, que la Nuit mit au monde la Discorde; & dans la Théogonie, il dit que l'Amour fut un des premiers Dieux auteurs du monde, & que la Nuit produisit, avec le concours de l'Érèbe, l'Éther & le Jour. Cette espèce de contradiction s'explique, quand on sait que le jour, le feu, l'amour, sont une même chose, qu'on peut l'envisager sous l'idée de *Discorde*, quand on l'oppose à la Nuit: car c'est cette Discorde, principe du monde, qui marche sur la Terre, & dont la tête est dans les cieux. « Heraclitus, dit » Plutarque traduit par Amiot, tout » ouvertement appelle la Guerre, » père, roi, maître & seigneur de » tout le monde, & dit qu'Homère, » quand il prioit,

» *Puisse périr au ciel & en la terre*
» *Et entre Dieux & entre hommes la guerre.*:

» Ne se donnoit pas de garde qu'il » maudissoit la génération & pro- » duction de toutes choses qui sont » venues en êtres par combat & con- » trariété de passions. » *Trait. d'Os. & Is.*

On voit, par cet exemple, que l'analogie, quand on s'y livre trop, mène l'esprit d'une extrémité à l'autre.

puiſſante qu'il ne l'étoit dans le monde moral. Il fut le Dieu organiſant, animant tout ce qui ſe meut, donnant la forme & la vie à tout ce qui reſpire. Son enfance perpétuelle fut le ſymbole de la jeuneſſe du monde, qu'il entretient par ſa chaleur active, toûjours ancienne & toûjours nouvelle. Il avoit été chanté avec ces attributs par les plus anciens Poëtes; il l'a été encore par les plus modernes:

Quòd mundus ſtabili fide
Concordes variat vices;
Quòd pugnantia ſemina
Fœdus perpetuum tenent,
Quod Phœbus roſeum diem
Curru provehit aureo....
Hanc rerum ſeriem ligat
Terras & pelagus regens,
Et cælo imperitans, Amor....
Hic ſi fræna remiſerit,
Quidquid nunc amat invicem
Bellum continuò geret....
O felix hominum genus,
Si veſtros animos amor
Quo cælum regitur, regat.

Boët. de Conſol. l. II, Met. 8.

Quand l'Amour, fils de la Vénus de Chypre, fut devenu l'enfant de la Nuit, pour être, à ce titre, le père de l'Univers, il fallut qu'à ſon tour la Nuit prît le nom de Vénus, pour être mère de l'Amour. Nous avons vû chez les Égyptiens Athyr ſe changer en Vénus. L'auteur des Hymnes ſous le nom d'Orphée, nous apprend que les Grecs avoient imité les Égyptiens: *Mère des Dieux & des hommes*, dit-il dans l'Hymne à la Nuit, *Nuit ſacrée, qui portes auſſi le nom de Cypris. c'eſt toi que je vais chanter, Déeſſe, dont la ſubſtance azurée brille de mille feux étincelans, &c.*

Cependant, pour éviter la confusion dans le langage & dans les idées, on donna à l'Amour, auteur du monde, le nom d'*Amour céleste*, & à la Nuit sa mère, celui de *Vénus Uranie*, afin de la distinguer de celle qu'on adoroit dans l'isle de Chypre. On ne s'en tint pas là.

Comme, en partant de l'idée que nous avons donnée de la Nuit primitive, mère féconde de tous les êtres, son activité s'étendoit sur tout, *Quæ Dea ad res omnes veniret*, disoient les Latins, *Venerem nostri nominarunt;* on lui donna les noms de toutes les autres Déesses, dont effectivement elle remplissoit les fonctions: « Reine du Ciel, s'écrie Apulée, ou, si vous l'aimez mieux, puissante Cérès, qui nous avez montré l'usage d'une nourriture qui a humanisé nos mœurs.... ou, céleste Vénus qui, dans la naissance du monde, avez inspiré aux élémens ce souffle de fécondité qui a produit les espèces, & qui les conserve.... ou encore, redoutable Proserpine, dont les feux humides gradués par les diverses oppositions du Soleil, nourrissent les germes de la Nature: *Udis ignibus nutriens læta semina, & solis ambagibus dispensans incerta lumina.* »

Cic. de Nat. Deor. II, c. 27.

Métam. XI.

Mais la Déesse n'est pas encore satisfaite de toutes ces qualités. Elle en prend elle-même de plus sublimes dans la réponse favorable qu'elle fait à celui qui l'invoque: « Touchée de tes larmes, la Nature, qui est la mère commune de tous les êtres, la maîtresse de tous les élémens, la production initiale des siècles, la plus grande des Divinités, la Reine des Manes, enfin la forme uniforme des Déesses & des Dieux ... a daigné entendre ta voix: *En assum tibi.* »

Sæculorum progenies initialis.

C'est cette même essence qui fut adorée dans la suite à Pessinunte sous le titre de Mère universelle, *Magna mater*, embrassant dans son vaste giron cent neveux, tous habitans des cieux. Elle fut la même que Junon ou l'air, épouse du Dieu de l'Olympe, à laquelle on a donné le nom de Lucine, parce qu'elle présidoit à la formation & à la naissance de tout ce qui respire. Enfin elle fut la même que la Lune, parce que celle-ci, brillant dans le ciel en l'absence du Soleil, parut exercer les droits de cette Nuit primordiale qui régnoit

dans l'eſpace. On ſe plut à imaginer qu'elle ſe promenoit dans ſon empire ténébreux ſur un char d'argent, avec un cortége
Theocr. d'étoiles, ἄστερες εὐκήλοιο κατ' ἄντυγα Νυκτὸς ὀπαδοί.

L'Amour céleſte n'eut pas moins de noms chez les Nations que ſa mère Vénus Uranie. Il fut, chez les Perſes, Oromaze & Mithras ; chez les Phrygiens, Thammuz & Adonis ; chez les Égyptiens, Oſiris, Orcus, Hercule, Harpocrate, ſelon les poſitions du Soleil dans le zodiaque, & ſelon ſes rapports avec l'année civile & les travaux de la campagne.

Il eut de même chez les Grecs des noms relatifs à ces idées ; mais le ſens de ces noms s'étant obſcurci peu à peu dans un pays où les idées n'avoient plus les mêmes applications ni les mêmes monumens, il s'effaça entièrement par les additions étrangères dont les idées furent ſurchargées. Orcus qui déſignoit le Soleil ſous l'hémiſphère, fut Pluton, monarque des Ombres. Les douze travaux d'Hercule, qui étoient les douze ſignes parcourus, furent douze combats ou efforts, empruntés de l'hiſtoire d'un héros. Le Soleil, plus lent à reparoître dans les jours d'hiver, fut Vulcain boiteux. En été, on lui fit forger des tonnerres & des foudres. Toutes les autres idées Égyptiennes, tranſplantées dans le ſol de la Grèce, eurent le même ſort.

Ces égaremens de l'imagination ont quelque choſe qui nous paroît ſingulier ; cependant ils étoient naturels dans une matière telle que celle-ci. L'eſprit humain ayant perdu de vûe la notion d'un Dieu purement intelligible, qui paroiſſoit trop haute à atteindre, & trop pénible à conſerver, chercha, dans ſon inquiétude, à ſe repoſer ſur des images. Il ſe repréſenta d'abord des ténèbres immenſes, enſuite de la lumière au milieu de ces ténèbres ; puis chargeant ces deux notions d'idées acceſſoires, leur donnant des contours conformes à ſes goûts & à ſon penchant pour les choſes ſenſibles, il en fit deux Divinités primitives, qu'il ne put manquer de confondre auſſi-tôt avec le Soleil & la Lune, qui préſidoient l'un au jour & l'autre à la nuit. Ces deux aſtres ayant pris autant de noms & de caractères qu'on leur ſuppoſoit de vertus, & autant

autant de visages & de formes qu'ils avoient de noms; la chose alla si loin, que l'essence même de ces premiers Dieux se perdit presque entièrement dans les sous-divisions & les dégradations qui en furent faites à l'infini, & qui ayant amené la lassitude & le dégoût, conduisirent enfin l'esprit à de nouvelles pensées.

Il vint un instant où le genre humain s'aperçut qu'il y avoit des élémens dans la Nature, c'est-à-dire, des corps de différentes espèces, qui pouvoient servir de principes matériels; & dans ces élémens, des qualités actives, qui pouvoient être causes des mouvemens & des positions des Êtres dans l'Univers. Aussi-tôt il se fit une révolution dans les idées. On fut étonné que l'enthousiasme, malgré la réclamation des sens, eût pû amener des hommes raisonnables au point de mettre le Feu au centre. On retourna le plan. La Nuit & la Lumière, toûjours employées comme principes, eurent dans la sphère du monde des places toutes différentes de celles qu'on leur avoit données d'abord. On obligea Vulcain de quitter son trône central, & d'aller se répandre, comme une mer enflammée, *coronam igneam*, autour de la circonférence. La Nuit, de son côté, descendit de la circonférence, & vint se placer dans le monde sublunaire, qui fut nommé par cette raison la région de la mort & des ténèbres. Elle devint en quelque sorte l'œuf de la Lumière, comme la Lumière avoit été l'œuf de la Nuit. Retour singulier!

Les premiers hommes avoient formé les sphères célestes par un effort centrifuge (si pourtant il est permis d'user d'un terme si nouveau dans une matière si ancienne) qui écartoit la nuit profonde pour faire place à la lumière naissante.

Ceux qui vinrent après, partirent d'une force centripète. Comme ils avoient remarqué que, dans une eau trouble, le limon se dépose au fond du vase plus ou moins bas, en raison de la pesanteur des parties qui se précipitent; ils imaginèrent que de même dans le chaos, les matières grossières s'abaissant, avoient formé des couches sphériques plus ou moins voisines du centre, selon leurs degrés de pesanteur & de grossièreté,

Diod. Sic. l. 1, c. 10, p. 18.

& que la matière ſubtile ayant pris une route oppoſée, avoit rempli tout le monde ſupérieur.

Ainſi l'eſprit humain, toûjours dupe de l'imagination, lors même qu'il croyoit en triompher, s'éleva du centre de la terre au deſſus des eaux; de-là dans l'air, & de l'air dans la région du feu, paſſant toûjours d'une ſphère plus matérielle & plus lourde, à une ſphère plus ſubtile & plus légère, juſqu'à ce qu'enfin il s'élança dans une région toute divine & toute incorruptible; parce qu'elle étoit remplie d'une ſubſtance inaltérable, qui a été la matière des corps céleſtes, & même des eſprits qui les animent. Cette ſubſtance fut nommée *Éther*.

Que le Feu céleſte, l'eſſence lumineuſe & immortelle, en un mot l'Éther, ait été mis à la circonférence du monde, où étoit auparavant la Nuit, cela n'eſt pas étonnant pour quiconque ſait que le goût des Philoſophes eſt de placer les ſyſtèmes nouveaux dans les extrémités oppoſées aux ſyſtèmes anciens. Mais ce qui pourroit le paroître, ſeroit que la Lumière même eût pris le nom de la Nuit. C'eſt cependant une conjecture qu'il ſeroit aiſé de revêtir de quelque vrai-ſemblance, ſi on vouloit l'entreprendre.

Car pourquoi le nom d'Éther ne ſeroit-il pas venu de celui d'Athyr, dont nous avons parlé au commencement de ce Mémoire? C'eſt un mot très-ancien. Seroit-ce le ſeul nom Grec qui auroit été tiré de la langue des Égyptiens. On ſait que, dans les étymologies orientales, il ne faut conſidérer que les conſonnes, qui ſeules ſont fixes dans les mots. Or Éther & Athyr ont les mêmes conſonnes. Cette origine ſera-t-elle moins naturelle que celle d'ἀεὶ θεῖν, *toûjours courir*, ou αἴθειν, *briller*, deux verbes qui, quoi qu'en aient dit les deux plus fameux des philoſophes Grecs, ne peuvent produire *Æther*, ni par l'analogie de la langue, qui demanderoit qu'on dît *Æthon*, ni par l'analogie de la choſe, l'éther ne paroiſſant ni courir dans le ciel, ni briller. Αἰθρία, qui certainement a la même origine qu'*éther*, ſignifie quelquefois l'air de la nuit. Hippocrate emploie αἰθριάω, pour dire expoſer quelque choſe au ſerein de la nuit. Il y a dans Cedrenus un

paſſage tiré d'une Coſmogonie ancienne, attribuée à Orphée, où la Lumière eſt miſe en oppoſition avec l'Éther *(a)*.

Enfin l'Éther a, dans les ſyſtèmes des philoſophes Grecs, tous les caractères de l'Athyr ou de la Vénus Uranie des Égyptiens.

Athyr, chez les Égyptiens, étoit, comme l'éther chez les Grecs, ce fond couleur de nuit, qui forme ce qu'on appelle la voûte du ciel, ſous laquelle les aſtres font leur révolution.

L'Éther étoit auſſi, comme Athyr, une Divinité céleſte, qui tenoit entre ſes bras, ou qui renfermoit en ſon ſein le monde entier: σφίγγων περὶ κύκλον ἅπαντα [a].

[a] *Emped. cité par S.t Clément d'Alex. p. 415.*

> *Vides ſublime fuſum, immoderatum Æthera,*
> *Qui tenero terram circumjectu amplectitur:*
> *Hunc ſummum habeto divûm* [b].

[b] *Cicer. de Nat. Deor. l. II. 25.*

Athyr étoit la Nuit univerſelle, d'où étoient ſortis les hommes & les Dieux, & dans le ſein de laquelle retournoient tous les êtres animés, quand ils ceſſoient d'avoir une exiſtence propre. On dit encore *rentrer dans la nuit éternelle*. L'Éther étoit de même le père tout-puiſſant, *pater omnipotens Æther*. C'étoit lui qui étoit le commencement & la fin de toutes choſes; c'étoit en lui que les ames rentroient par la réfuſion qui ſe faiſoit après la mort *(b)*.

Virg. Georg. l. II.

Du ſein d'Athyr étoit ſorti le Premier-né, l'Amour aux aîles dorées, qui avoit échauffé & vivifié tout l'Univers. De la ſubſtance de l'Éther, avoit été formé le Dieu de la lumière, dont les rayons dorés, répandus dans l'eſpace, avoient animé & fécondé tous les élémens, & produit tous les germes.

Enfin dans le fragment d'un dialogue entre Jupiter & la Nuit, que nous a conſervé Proclus, les lieux de l'eſpace ſe trouvent tellement diſtribués, que la Nuit n'a d'autre demeure

(a) Ἔφρασε δὲ ὅτι τὸ φῶς ῥῆξαν τὸν αἰθέρα, ἐφώτισε τὴν κτίσιν.

(b) . . . . Ὁ Νοῦς
Τῶν κατθανόντων ζῇ μὲν οὔ, γνώμην δ' ἔχει
Ἀθάνατον, εἰς ἀθάνατον αἰθέρ' ἐμπεσών. *Eurip. Hel. v. 1020.*

que celle qui eſt attribuée à l'Éther : « Nourrice ſuprême des » Dieux, dit Jupiter, Nuit immortelle, faites-moi part de vos » penſées ſur la manière de conformer les Dieux, & de faire » en ſorte que tous ne ſoient qu'un, & que cependant chacun d'eux ſoit un Dieu ſéparé. » La Nuit répond : « Jetez l'éther » à la circonférence du globe univerſel, & placez dans le milieu » le ciel, & dans le ciel, la terre, la mer, & tous les aſtres qui couronnent le ciel. » Si le ciel eſt au milieu de l'éther, & que dans le ciel ſoient renfermés tous les aſtres qui produiſent la lumière, il eſt évident qu'il ne reſtoit à la Nuit d'autre demeure ou d'autre empire, que dans les lieux mêmes qu'occuperoit l'Éther.

Je pourrois ajoûter encore d'autres preuves : mais c'en eſt aſſez, & peut-être trop ſur cette partie la plus ingrate du ſujet que j'ai entrepris d'éclaircir. Je l'ai parcouru à la hâte, & comme en fuyant, parce qu'il n'étoit guère poſſible de s'arrêter ſur une terre ſi mouvante, & qu'il ſeroit ridicule de vouloir bâtir ſur des idées, qui avoient à peine quelque conſiſtance dans l'eſprit de ceux qui les ont créées.



SUITE DU TRAITÉ HISTORIQUE DE LA RELIGION DES PERSES,

Par M. l'Abbé FOUCHER.

SECONDE ÉPOQUE.

Depuis le règne de Darius fils d'Hystaspe, jusqu'à la conquête de la Perse par les Sarazins.

PREMIER MÉMOIRE

Sur la personne de Zoroastre.

J'AI supposé jusqu'ici que le Zoroastre à qui la Religion des Perses doit son établissement ou sa perfection, n'a paru que sous le règne de Darius fils d'Hystaspe. Je croyois cette hypothèse de M. Hyde assez spécieuse pour l'adopter par provision; & je l'adopterois encore, si je pouvois m'en dissimuler les défauts essentiels. Sans la rejeter absolument, tâchons de la rectifier. 21 Janvier 1755.

J'entreprends peut-être un ouvrage au dessus de mes forces. De tous les points de l'Histoire ancienne, il n'en est aucun qui soit plus obscur & plus embarrassé. Puis-je me flatter de débrouiller ce chaos? de concilier des autorités qui paroissent se contredire? de proposer un système qui n'ait pas les inconvéniens de ceux que l'on connoît déjà? Essayons néanmoins: quand je ne ferois qu'ouvrir une nouvelle route vers le vrai, je ne croirois pas avoir tout-à-fait perdu ma peine.

Il est étrange que le plus célèbre personnage de l'Orient nous soit si peu connu. Les Anciens en parlent beaucoup, & toûjours avec une espèce d'enthousiasme. Mais en quel

temps a vécu cet homme ſingulier? ſous quel Roi? quelles ſont les actions de ſa vie? A ces queſtions, les écrivains de l'Antiquité ne répondent rien de ſatisfaiſant.

La pluſpart d'entre eux [a] placent Zoroaſtre cinq ou ſix mille ans avant la naiſſance de Platon, ou même avant la guerre de Troie [b]. D'autres, pour ſe rapprocher du vraiſemblable, changent les milliers en centaines. Quelques-uns [c] en font un Roi de Bactriane, contemporain de Ninus. Xanthus [d] de Lydie le fait vivre ſix cens ans avant l'expédition de Xerxès. Arnobe [e] le dit ami de Cyrus. D'autres le placent encore plus bas. A laquelle de ces opinions donnera-t-on la préférence? Plus on multiplie les citations, & plus on fournit de raiſons de douter.

[a] *Eudoxe, Hermodore le Platon. Ariſtote, ἐν μαγικῷ, Hermippus & autres.*

[b] *V. Diogen. Laërt. in Proœmio; & Pline, l. XXX, c. 1.*

[c] *Juſtin. l. 1.*

[d] *V. Diogen. Laërt. in Proœm.*

[e] *Arnob. l. 1.*

V. Hyd. Rel. vet. Perſ. Pocock. ſpecim. Hiſtor. Arab. d'Herbelot, Bibl. Orient.

Les Savans qui, dans la fin du dernier ſiècle, s'appliquèrent avec tant de ſuccès à la littérature Orientale, crurent trouver dans les auteurs Arabes & Perſans, la véritable hiſtoire de Zoroaſtre. En effet, ſa mémoire a toûjours été vivante dans les contrées qui furent le théatre de ſes actions. Une ſecte connue ſe fait encore gloire de l'honorer comme ſon Prophète. Les Perſans mêmes qui ſe ſont livrés au Muſulmaniſme, croient devoir le reſpecter; & leurs écrivains en vers & en proſe célèbrent à l'envi ſes aventures.

M. Hyde, puiſant dans une ſource qui paroît ſi pure, décide, en inſultant à l'ignorance des Grecs, que jamais il n'exiſta d'autre Zoroaſtre que le *Zerdusht* reconnu par les Perſans; que l'hiſtoire détaillée que nous liſons dans leurs livres, eſt la ſeule digne de foi; & que ce Zerdusht n'a paru dans le monde que ſous le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.

Cependant cette hiſtoire même nous jette dans de nouvelles perplexités. Elle ne préſente à la première vûe qu'un tiſſu de fables incroyables. Ce qu'elle nous raconte des rois *Gushtaſp* & *Lohoraſp*, ne paroît avoir aucun rapport avec ce que la bonne Antiquité nous apprend des Monarques de la haute Aſie. On ſe trouve, pour ainſi dire, tranſporté dans des régions inconnues. Enfin, après avoir payé le tribut d'applaudiſſement qu'on doit à tout ce qui porte l'apparence

d'une découverte, on est tenté, par réflexion, de reléguer cette histoire dans la classe des romans, dont les Arabes ont été de tout temps d'inépuisables fabricateurs.

Rebuté par des obstacles qui me paroissoient insurmontables, je desespérois presque de trouver rien de certain touchant le personnage qui m'occupe, lorsque réfléchissant sur un passage de Pline l'ancien, je me flattai d'y voir le dénouement de la question, & d'y découvrir le germe d'un systême lumineux, propre à concilier l'histoire Persanne & l'histoire Grecque, & même à rendre raison des méprises où l'on est tombé par rapport à Zoroastre.

Ce judicieux écrivain traitant de la Magie, commence par reconnoître avec Aristote & Hermippus, que Zoroastre est l'inventeur de cette science, & qu'on l'a puisée dans ses écrits. Mais comme ces auteurs plaçoient Zoroastre cinq ou six mille ans avant la guerre de Troie, Pline se récrie modestement sur cette antiquité fabuleuse: *Mirum hoc imprimis*, dit-il, *durasse memoriam artemque tam longo ævo, commentariis non intercidentibus; præterea nec claris nec continuis successionibus custoditam.* L. XXX, c. 1.

Ce raisonnement péremptoire conduit Pline à chercher à ces livres un auteur plus certain. Il remarque que les Grecs dûrent la première connoissance de la Magie aux entretiens qu'ils eurent avec Hostanès, lequel, en qualité d'Archimage, accompagna Xerxès dans son expédition: *Xerxem regem Persarum, bello quod is Græciæ intulit, comitatus;* & qu'ils reçurent les leçons de cet étranger avec une avidité qui tenoit de la fureur: *Hic maximè Hostanes ad rabiem, non aviditatem modò scientiæ ejus, Græcorum populos egit.*

Pline ajoûte que les auteurs les plus exacts placent immédiatement avant cet Hostanès, un autre Zoroastre différent de l'ancien: *Diligentiores ante hunc ponunt Zoroastrem alium Proconesium;* & que c'est à ce second Zoroastre qu'il faut attribuer les livres de Magie qu'Hostanès enseignoit aux Grecs.

Je n'examine point ici quelle étoit cette Magie dont la Grèce faisoit tant d'estime. Je me borne à développer ce que Pline pensoit de la personne de Zoroastre.

Ce savant homme nous apprend 1.° que la pluspart des Anciens étoient fort superficiels sur ce qui concerne le Docteur de la Perse; qu'ils n'en parloient que sur des bruits populaires; que par une suite de leur inattention, ils ne s'occupoient que du premier Zoroastre; ou plustôt, que trompés par l'identité de nom & de ministère, ils confondoient les deux Zoroastres, & donnoient à l'ancien les caractères qui ne convenoient qu'au moderne. On peut donc, sous la garantie d'un auteur aussi grave, ne pas déférer aveuglément à ce que des écrivains, fort anciens & fort respectables d'ailleurs, nous disent de Zoroastre, & prendre la liberté de relever leurs erreurs & leurs méprises.

Pline nous apprend, en second lieu, que les auteurs les plus exacts, sans nier l'existence d'un ancien Zoroastre, en plaçoient un autre avant l'Archimage Hostanès, & par conséquent sous le règne de Darius fils d'Hystaspe. Nous n'avons plus ces auteurs exacts; mais nous ne pouvons douter que Pline ne les eût sous les yeux, & nous savons qu'il étoit capable d'en juger.

Il résulte de ces deux observations, qu'en suivant la pensée de Pline, il faut distinguer deux Zoroastres, savoir, l'ancien ou le grand Zoroastre, célèbre dans l'Univers, celui que les Perses révéroient comme leur Prophète, dont ils racontoient les prodiges, les extases, les révélations; & le second Zoroastre moins connu que l'ancien, puisque la pluspart des Grecs ne l'avoient pas aperçû dans l'histoire de Perse. Ce second Zoroastre étoit donc, selon Pline, un Philosophe plus recommandable par sa science que par l'éclat de ses actions: c'étoit un Archimage ordinaire, qu'on ne distingua des autres Archimages que par la perfection qu'il sut donner à la Religion de son pays, & qui sans doute dut à son zèle pour l'ancien Zoroastre, d'être décoré de son nom, & de partager avec lui l'honneur de donner des loix religieuses à sa patrie.

Telle est l'hypothèse de Pline, que je crois devoir embrasser après un mur examen; & c'est à l'établir que je consacre ce Mémoire. Mais mon dessein n'est pas aussi borné qu'il le paroît d'abord. Les Savans admettent volontiers plusieurs Zoroastres, ainsi que plusieurs Hercules & plusieurs Bacchus.

V. Fabric. Bib. Græc. t. I.

C'est

C'eſt une ſolution commode pour ſe tirer d'embarras. Mais il s'agiroit de découvrir dans l'Hiſtoire ces divers Zoroaſtres, d'en fixer l'époque, d'indiquer les Rois ſous leſquels ils ont vécu, de développer les caractères propres à chacun de ces perſonnages, d'en montrer enfin les rapports & les différences. C'eſt la tâche que j'oſe m'impoſer: on jugera du ſuccès. Je rechercherai d'abord quel étoit le premier Zoroaſtre que Pline laiſſe dans les ténèbres d'une antiquité indéfinie. Je prouverai dans la ſeconde partie de ce Mémoire, que cet auteur ne s'eſt point trompé en plaçant un ſecond Zoroaſtre ſous le règne de Darius père de Xerxès; & je tâcherai de faire connoître cet Archimage, dont la vie, comme plus moderne, doit être auſſi plus intéreſſante.

Stanley, Philoſ. Orient.
Brucker. Hiſt. Philoſ. t. 1.
Bayle, art. Zoroaſtre, &c.

Au reſte, on ne doit pas être ſurpris que pluſieurs hommes célèbres aient porté le nom de Zoroaſtre. J'avertis, en paſſant, que les Grecs prononçoient ainſi le nom oriental *Zerdusht, Zeratusht* ou *Zaratushtra.* Quoique les Savans ne s'accordent pas ſur l'étymologie de ce mot, ils conviennent cependant que c'étoit moins un nom propre qu'un nom appellatif & de dignité *(a)*. Or, ſelon l'interprétation la plus autoriſée, *Zerdusht* ſignifie *ami du feu;* & c'eſt le ſens que lui donnent les Ghèbres des Indes, au rapport de Henri Lord. On appeloit donc *amis du feu* par excellence, ces hommes extraordinaires, que l'on croyoit inſpirés par le feu; & l'habitude que l'on avoit priſe de les déſigner toûjours par ce nom d'honneur, avoit fait perdre la mémoire de celui qu'ils portoient auparavant *(b)*.

Hiſt. des Banians, & Traité de la Relig. des Perſans.

(a) Pluſieurs Savans ignorant le vrai nom du Docteur de la Perſe, en ont cherché le ſens dans le mot Ζωροάστης. C'étoit prendre une peine fort inutile. Ζωροάστης n'eſt pas un mot grec, mais un mot gréciſé.

(b) Un Mage traduiſit, il y a quelques ſiècles, en Perſan moderne, un livre écrit dans l'ancienne langue des Perſes, intitulé, *Zeratusht-Nameh*, c'eſt-à-dire, hiſtoire de *Zerdusht*, & mérita par cette traduction d'être nommé *Zeratusht-Behram.* Un peu plus de vénération pour ce Mage, en auroit fait un nouveau *Zerdusht*, que, peut-être au bout de quelque temps, on n'auroit plus diſtingué des anciens. M. Hyde avoit en ſa poſſeſſion un exemplaire du *Zeratusht-Nameh*, en Perſan. Il en a traduit le ſommaire des chapitres. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il nous l'eût donné en entier. *V. Rel. vet. Perſ. c. XXIV.*

La nature de la religion des Perses sembleroit même exiger un grand nombre de *Zerdusht*. Placée entre l'idolatrie & la véritable Religion, elle tenoit un milieu glissant pour le peuple. Comment les Perses auroient-ils pû se roidir contre l'exemple des autres Nations, & persévérer pendant une longue suite de siècles dans une Théologie abstraite & sérieuse, s'ils n'eussent été soûtenus de temps en temps par l'autorité de quelques hommes singuliers, de quelques *amis du Feu*, qui, moitié par adresse, moitié par enthousiasme, en imposoient à la multitude, & se faisoient écouter comme des envoyés du Ciel?

Mais laissons dans leur obscurité les trop anciens *Zerdusht*, dont on ne peut que soupçonner l'existence. Je m'arrête aux deux derniers, les seuls que l'histoire nous fasse connoître distinctement.

PREMIÉRE PARTIE.

L'ancien Zoroastre.

JE conviens, avec M. Hyde, qu'un Zoroastre ou *Zerdusht* parut sous le règne de Darius fils d'Hystaspe: je le prouverai dans la suite. Mais ce Zoroastre est-il le seul? est-il même le plus célèbre Zoroastre? M. Hyde le prétend; & c'est cette hypothèse exclusive que je vais réfuter. Le docte Anglois avoue, sans détour, qu'il a tous les Anciens contre lui. Mais il croit leur ôter toute autorité, en leur opposant les traditions orientales, qu'il entend à sa manière, & que, selon moi, il entend fort mal.

Hist. des Juifs, I.re Part. l. IV.

M. Prideaux, en adoptant le systême de son compatriote, n'avoit garde d'adopter son mépris pour les Anciens. Cet ingénieux Historien rassemble avec art ce que plusieurs d'entre eux ont dit du Zoroastre moderne; & supposant qu'ils étoient en contradiction avec les écrivains qui font remonter plus haut le siècle du docteur de la Perse, il se croit en droit, dans ce conflict d'opinions, de choisir celle qui lui plaît davantage, & se décide par l'autorité des Orientaux.

Mais l'illusion est manifeste. Les Anciens, qui reconnoissoient

un Zoroastre sous le règne de Darius, assurent en même temps qu'un autre plus célèbre l'avoit précédé. En attendant que je le prouve, Pline nous servira de garant pour tous. S'il admet un Zoroastre immédiatement avant le règne de Xerxès, c'est un autre Zoroastre, *alium Zoroastrem.* Ce n'est pas le grand, le célèbre Zoroastre; c'est un Zoroastre moins fameux, qui n'étoit connu que des auteurs les plus exacts, *diligentiores.* Ceux-ci se réunissent donc aux autres pour constater l'existence du grand Zoroastre antérieurement au siècle de Darius.

Je sais que la plupart des Anciens outroient l'antiquité du premier Zoroastre. Aussi je ne les propose point pour guides dans la fixation du temps où ce personnage a vécu. Les Grecs ne se piquoient pas d'exactitude chronologique par rapport aux siècles reculés. Mais cette antiquité, toute ridicule qu'elle est, montre à quel point ils étoient éloignés de regarder le grand Zoroastre comme contemporain de Darius.

S'il avoit paru sous ce Prince, les Grecs auroient-ils pû l'ignorer, eux à qui la vie de ce Monarque étoit si connue? Le rôle que le grand Zoroastre joua dans l'Orient, fut si frappant; la révolution qu'il y causa fut si mémorable, qu'il est impossible que les Anciens n'eussent aperçû cet évènement dans le long règne du père de Xerxès, & qu'ils l'eussent transporté dans des siècles fabuleux. Comment Hérodote, par exemple, auroit-il manqué d'orner son histoire d'un fait si remarquable, lui qui se plaît à décrire jusqu'aux particularités de la vie de Darius fils d'Hystaspe?

Voici quelque chose de plus précis encore. Xanthus de Lydie, cité par Diogène Laërce, dit que Zoroastre parut six cens ans avant l'expédition de Xerxès dans la Grèce. Or cet ancien auteur vivoit, ainsi que Suidas l'assure, lorsque les Athéniens brûlèrent la ville de Sardes. Il auroit donc été contemporain du grand Zoroastre, si celui-ci eût paru sous le règne de Darius, & par conséquent n'en auroit pas parlé comme d'un ancien personnage, dont la mémoire étoit en vénération dans la Perse. Je n'insiste pas sur l'époque des six cens ans,

Diog. Laërt. in Proæmio.

Suidas, au mot Ξάνθος.

ſur laquelle il n'eſt pas impoſſible que Xanthus ſe ſoit trompé. Mais il eſt abſurde qu'il donnât cette antiquité au grand Zoroaſtre, lorſque celui-ci avoit à peine ceſſé de vivre.

Ici M. Prideaux ne peut cacher ſon embarras. Il répond d'abord que les livres qui portoient le nom de Xanthus de Lydie, du temps de Diogène Laërce, n'étoient pas de lui ; qu'ils avoient été compoſés ſous ſon nom, au rapport d'Athénée, par un nommé Denys Scythobrachion, un peu avant Jules Céſar, & que les véritables ouvrages de Xanthus de Lydie étoient perdus.

Quand cela ſeroit, Denys n'auroit pas inventé l'époque de ſix cens ans, ſi différente de celles que la pluſpart des Anciens adoptoient. Il l'auroit donc priſe dans quelque ouvrage autoriſé, & vrai-ſemblablement dans les fragmens des écrits mêmes de Xanthus qu'il auroit entrepris de rétablir.

Prideaux, ubi ſuprà.

Auſſi M. Prideaux, ſans inſiſter ſur cette remarque, donne une ſeconde réponſe. « Pline, dit-il, nous fournit une ſolu» tion ſans replique, en nous apprenant qu'il y a eu deux Zo» roaſtres qui ont pû vivre à ſix cens ans l'un de l'autre, & » dont le dernier peut fort bien être ſon *alius Zoroaſtres*, qui, » ſelon lui, vivoit un peu avant Hoſtanès, & qui eſt celui » dont il s'agit ici . . . . peut-être y en a-t-il eu un autre de même » nom, dont Xanthus le Lydien a parlé. Si l'on veut, après » cela, que le premier ait été le fondateur de la ſecte des » Mages, & que le ſecond n'en ait été que le réformateur, je » ne diſputerai avec perſonne ſur cette conjecture ; car il ſe pourroit fort bien qu'elle fût conforme à la vérité. »

M. Prideaux, comme l'on voit, ſentoit la force du témoignage de Xanthus : il voyoit que Pline fourniſſoit l'unique ſolution raiſonnable. Il ne devoit donc pas dire, en commençant ſa diſſertation « que les Orientaux, mieux inſtruits » ſans contredit que les Grecs, conviennent unanimement qu'il » n'y a eu qu'un Zerdusht ou Zoroaſtre, qui floriſſoit pendant que Darius fils d'Hyſtaſpe occupoit le trône de la Perſe. »

Ceci, dans le fond, n'eſt qu'une contradiction apparente. M. Prideaux auroit admis autant d'anciens Zoroaſtres que

l'on auroit voulu, pourvû qu'on lui permît de conserver au règne de Darius, le grand Zoroastre, le Zerdusht de l'histoire Persanne. Mais il s'abuse: Xanthus nommant Zoroastre, sans addition, vouloit certainement parler du Zoroastre par excellence, de celui que les Perses regardoient comme leur Législateur & leur Prophète. S'il l'avoit eu, pour ainsi dire, sous les yeux, étoit-il naturel qu'il n'en eût pas parlé comme d'un contemporain; ou que, passant sous silence celui dont il avoit tant de choses à dire, il eût recherché l'époque d'un autre Zoroastre obscur, dont à peine on se souvenoit? Xanthus étoit donc persuadé que le grand Zoroastre vivoit long-temps avant l'expédition de Xerxès, & par conséquent son témoignage renverse absolument le système de M. Prideaux, quelque tournure qu'on y puisse donner.

Voyons maintenant si nous pourrons trouver quelques lumières sur la vie & les actions de cet homme célèbre. Le peu que les Grecs en disent, ne vaut pas seulement la peine d'être ramassé. Les Orientaux nous dédommageront, & peut-être trop abondamment, du silence des premiers. Sans être absolument d'accord entre eux sur plusieurs circonstances, ils se rencontrent cependant assez bien dans les principaux évènemens.

Ils nous disent que Zerdusht né à Kiss en Médie *(c)*, parut avec éclat sous le règne de Kischtasb ou Gushtasp, & que ce fut à Balch, capitale de la Bactriane, qu'il vint présenter à ce Prince le *Zendavesta*, c'est-à-dire, le recueil des livres qu'il prétendoit avoir reçûs du Ciel; que Gushtasp le rebuta d'abord, le mit ensuite aux mains avec les Prêtres du pays, lui fit souffrir une longue & rude prison, & ne se rendit qu'à la vûe des prodiges opérés pour le convaincre.

(c) Les livres des Ghèbres nous ont conservé la généalogie de Zerdusht. Son père se nommoit *Purschasp*, & sa mère *Dogdu*, native de Rey en Médie. Ses grands-pères paternels, en remontant, étoient *Pitterasp*, *Hitcherasp*, *Tchechsunesch*, enfin *Espintaman*. Ce dernier étoit apparemment illustre dans la Médie; car, pour abréger, on disoit souvent *Zerdusht fils d'Espintaman*. *Voyez le livre Sadder, traduit par M. Hyde, & le sommaire du Zeratusht-Nameh.* Hyd. c. XXIV.

On ajoûte qu'alors l'incrédulité du Prince fit place au zèle le plus ardent; que non content d'abjurer les erreurs du Sabaïſme idolatrique, & d'embraſſer, avec tous ſes ſujets, le culte du Feu, il écrivit à Argiaſp, roi de Touran, pour l'inviter à renoncer aux idoles, & lui déclarer qu'il ne lui payeroit plus les ſubſides ordinaires, juſqu'à ce qu'il fît profeſſion de la religion de Zerdusht.

Les mêmes auteurs nous apprennent que le monarque Scythe, irrité de cette étrange propoſition, entra dans la Bactriane à la tête d'une nombreuſe armée, battit celle de Gushtaſp, ſaccagea Balch, & détruiſit le magnifique temple ou Pyrée, où Zerdusht faiſoit ſa réſidence, avec quatre-vingts Mages qui furent, comme lui, paſſés au fil de l'épée, & dont le ſang éteignit le feu ſacré qu'ils entretenoient avec le ſoin le plus religieux.

Lohoraſp, père & prédéceſſeur de Gushtaſp, ne fut pas épargné par les Scythes. Ce vieillard, après avoir abdiqué la Couronne, vivoit dans la retraite & la méditation auprès du Patriarche de la nouvelle ſecte, pour laquelle il avoit une dévotion ſingulière.

Gushtaſp fut obligé de chercher ſon ſalut dans les montagnes: il y raſſembla des troupes; & tombant à ſon tour ſur les Scythes, il en fit un grand carnage, & contraignit le reſte à regagner leur pays. Rétabli ſur ſon trône, il fit rebâtir le Pyrée de Zerdusht plus magnifique qu'autrefois; & ce Pyrée, connu dans l'Orient ſous le nom de *Azur-Gushtaſp*, c'eſt-à-dire, *feu de Gushtaſp*, fut regardé comme l'égliſe patriarchale des ſectateurs de Zoroaſtre, juſqu'à ce que les Sarazins le détruiſirent.

On peut lire le détail de ces faits dans la relation de Henri Lord, dans la bibliothèque orientale de M. d'Herbelot, dans le livre de M. Hyde, & dans l'hiſtoire des Juifs de M. Prideaux. Je fais grace à mes Lecteurs des merveilles qui précédèrent & qui ſuivirent la naiſſance de Zerdusht, de ſes entretiens avec les Anges, de ſon enlèvement au Ciel, de ſon colloque avec Dieu, & des prodiges puériles qu'il fit en

preuve de sa mission. M. Prideaux voulant donner un grand air de vrai-semblance à cette vie de Zerdusht, a glissé légèrement sur ces fables insipides *(d)*.

N'en concluons pas néanmoins que toute cette histoire ne soit qu'un roman. Je suis persuadé qu'elle est véritable dans le gros des faits, sauf les ornemens dont on a voulu l'embellir.

Je ne dirai pas, avec M. Hyde, que les Orientaux, mieux instruits de ce qui s'est passé dans leur pays, doivent être crus préférablement aux Grecs qui n'étoient que des étrangers. Cette maxime générale est outrée, & jetteroit dans des méprises étranges. En effet, les auteurs Arabes & Persans, exacts, autant que les historiens des autres Nations, sur les évènemens de leur siècle ou des siècles peu reculés, nous ont fidèlement transmis l'histoire du Musulmanisme, les actions des Caliphes & des Sultans, & les révolutions de leurs différentes Dynasties. Mais ces mêmes auteurs sont d'une ignorance profonde sur les temps qui précèdent l'Hégire. Où ces écrivains auroient-ils puisé la connoissance de l'Antiquité? Les Sarazins, animés d'un zèle fanatique contre tout monument littéraire, avoient livré aux flammes les bibliothèques des peuples conquis, & sans doute n'épargnèrent pas plus

(d) On trouve le détail de ces prétendus miracles dans le *Zeratusht-Nameh*, dans les auteurs Persans cités par M. Hyde, *c. XXIV*, & surtout dans le *Shah-Nameh* de Pherdoussi. Ce Poëte raconte que Zerdusht se lava les mains dans de l'airain bouillant, & s'en fit verser deux livres sur le corps, sans en recevoir aucune atteinte. Il est vrai qu'il avoit eu la précaution de se frotter auparavant de quelque drogue; & Pherdoussi le remarque avec simplicité, sans prétendre diminuer la merveille de l'épreuve. Mais le grand & le plus fameux miracle de Zerdusht, fut la guérison d'un cheval noir, extrêmement cher au roi Gushtasp. Pendant que Zerdusht étoit en prison, cet animal fut frappé miraculeusement d'une maladie fort étrange, ses jambes s'étant retirées de telle sorte qu'elles paroissoient rentrées dans son ventre. Les médecins de la Cour, les Prêtres, les Devins épuisèrent inutilement toute leur science: le Roi étoit au desespoir. Enfin la nouvelle en étant venue jusqu'à Zerdusht, il déclara qu'il guériroit le cheval. Amené devant le Roi, il renouvela sa promesse; mais il annonça que le cheval ne guériroit point, à moins que le Roi, la Reine, leurs enfans & toute la Cour ne le reconnussent pour un Prophète envoyé du Ciel. A chaque profession de foi, Zerdusht touchoit le ventre du cheval, & aussi-tôt une jambe en sortoit, & se rétablissoit dans son état naturel.

les livres de la Perse que ceux de l'Égypte. Ainsi, lorsqu'au bout de quelques siècles, les Arabes & les Persans voulurent, contre les principes de l'Alcoran, ressusciter parmi eux le goût des sciences, ils se virent réduits à recueillir des traditions informes, altérées par des fables, auxquelles ils en ajoûtèrent de nouvelles, pour donner du corps au peu de faits qui leur étoient connus. Amateurs d'un faux merveilleux, ils ne croyoient pas qu'un fait ancien pût intéresser, s'ils ne le relevoient par des circonstances gigantesques. C'est ainsi que, par une vénération mal entendue pour Abraham, ils ont défiguré la vie de ce Patriarche, quoiqu'elle soit si belle & si touchante dans la simplicité de nos livres saints. Ayant à peine quelque idée de l'ancienne Chronologie, ils séparent les temps qui se touchent, & rapprochent les plus éloignés. Ce n'est pour eux qu'un jeu de franchir d'un saut l'intervalle de cinq ou six cens ans.

V. Hyd. Rel. vet. Pers. c. 2. & d'Herbelot, Bibl. Orient. au mot Abraham.

Les historiens Persans, pour lesquels on voudroit nous inspirer tant d'estime, sont presque étrangers dans l'ancienne histoire de leur propre pays. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'abrégé de Mircond, publié par Texeira, ou les extraits insérés dans la Bibliothèque orientale. Sans quelques noms & quelques faits connus, on ne s'imagineroit pas que ces auteurs aient voulu faire l'histoire de la Perse. « La vérité, » dit M. Fréret, est encore moins défigurée dans nos vieux » romans que dans ceux des Orientaux, qui l'emportent, pour » l'absurdité historique, sur la nombreuse suite de l'histoire » d'Amadis & de ses descendans. Cependant, ajoûte M. Fréret, » il ne se trouve encore aujourd'hui que trop de gens persuadés » que des écrivains Persans, quoique modernes, doivent être » mieux instruits de l'ancienne histoire de leur pays, que ne » l'ont été Hérodote, Ctésias, Dinon & les autres écrivains » Grecs qui nous en ont parlé. Je me souviens, ajoûte-t-il » encore, d'avoir été d'abord dans ce préjugé, & d'avoir perdu » beaucoup de temps à chercher les moyens de concilier les » traditions orientales avec la véritable histoire. Il arrive sou» vent que ceux qui se sont mis en état de lire les écrivains Arabes

Mémoir. de l'Ac. t. XVI.

Arabes & Perſans, s'exagèrent le mérite de ces auteurs, pour « juſtifier le temps qu'ils ont employé à ces études, & donnent « à des ouvrages qu'ils ſont ſeuls en état de lire dans la langue « originale, une autorité qu'ils ſont bien éloignés de mériter *(e)*. »

Ce n'eſt donc point ſur le mérite des Orientaux modernes qu'il faut établir la vérité de l'hiſtoire de Zerdusht. Elle ne ſeroit digne d'aucune attention, ſi l'on ne pouvoit pas lui trouver de meilleurs garans. Mais je ne vois pas ce qu'on opposeroit à la tradition conſervée dans la Perſe de temps immémorial. Je conçois que les Mages, pour concilier du reſpect

(e) Un tableau abrégé de l'hiſtoire de Perſe, ſelon les Orientaux, juſtifiera parfaitement le jugement que M. Fréret en porte. Ces écrivains voyant que la vaſte étendue de pays compris depuis l'Inde juſqu'à l'Euphrate, étoit connue de leur temps ſous le nom de royaume de Perſe, s'imaginèrent que cet empire avoit toûjours eu la même dénomination, & qu'il avoit été toûjours réuni ſous un ſeul & même Monarque, qu'ils n'appellent jamais autrement que le roi de Perſe. Ils ne font aucune mention des deux royaumes d'Aſſyrie, ni de celui des Mèdes; & s'ils diſent un mot de celui de Babylone, c'eſt pour faire entendre que les Rois de cette ville n'étoient que des Satrapes ou Gouverneurs ſoûmis à des Princes dont la réſidence étoit plus enfoncée dans l'Orient. Ces idées priſes d'après la ſupériorité des Caliphes ſur les Sultans, ne préviennent pas en faveur de nos hiſtoriens.

Quoi qu'il en ſoit, ils diſtinguent quatre Dynaſties de ces Rois juſqu'à la conquête des Sarazins; ſavoir, celle des *Piſchdadiens*, celle des *Caianiens*, celle des *Askanides*, & celle des *Saſſanides*.

Ils commencent la première à *Caiomaras*, que les uns confondent avec Adam, & d'autres avec Noé. C'eſt proprement la Dynaſtie des fables. C'eſt-là qu'on trouve des règnes de ſept, huit & neuf cens ans. Les combats de ces premiers Rois contre les *Gines*, ou eſprits malins, & leurs intrigues avec les *Dives* ou Fées, ne ſont pas moins ridicules que les combats de Jupiter, de Vénus, de Mars & des autres Dieux des Grecs.

La Dynaſtie des *Caianiens* répond aſſez pour le goût aux temps héroïques de la Grèce, ou pluſtôt au temps de nos vieux Paladins. On y place les exploits de Roſtam, ſi fameux dans les traditions orientales, & ſes combats contre Asfendiar, fils aîné du roi Gushtaſp. Nos anciens Preux, en comparaiſon de ces deux Champions, n'étoient que des enfans. Cependant Roſtam étant né ſous les derniers rois Piſchdadiens, devoit avoir cinq ou ſix cens ans ſous Gushtaſp.

Ces auteurs ſtériles ſur le nombre des anciens Monarques, & contraints de prolonger leur vie outre-meſure, ne tariſſent point ſur leurs guerres avec les Turcs, c'eſt-à-dire, avec les Scythes orientaux (car c'eſt toûjours ſous des noms modernes que ces écrivains déſignent les anciens peuples, juſqu'à nommer *Romains* les Grecs du temps d'Alexandre). Ils connoiſſent même les anecdotes

à leur instituteur, ont été très-capables d'embellir ses actions, & de lui supposer des miracles. Mais s'étant toûjours occupés de Zerdusht, ils n'ont pû perdre de vûe les principaux traits qui constatent son existence. Je parle de ces traits indifférens, qui ne peuvent ni servir ni nuire à sa réputation, parce qu'ils ne doivent point leur naissance à l'esprit de parti. Les Persans, fort ignorans d'ailleurs sur leur ancienne histoire, en ont néanmoins conservé des notions confuses. Seroit-il possible qu'ils eussent entièrement oublié le trait le plus intéressant pour eux? Ils se souviennent à peine de Cyrus: ils méconnoissent

les plus secrètes de la vie de ces Princes, le nom de leurs femmes & de leurs concubines, leurs enfans, & jusqu'à leurs bons mots.

On commence à découvrir quelque lueur historique sous le règne de *Lohorasp*, quatrième Roi de la Dynastie des Caianiens. On dit que ce Prince, irrité contre les Juifs, envoya contre eux *Raham*, autrement *Nebukadnessar*, satrape de Babylone, qui prit & détruisit Jérusalem. En lisant l'Écriture sainte, on aura peine à se persuader que Nabuchodonosor ne fût qu'un simple Satrape.

Lohorasp eut beaucoup à souffrir des incartades de son fils *Kischtasb* ou *Gushtasp*. Ce jeune Prince mécontent, se réfugia en Macédoine; & revenu dans la Perse, il donna tant de chagrins à son père, que ce vieillard fut obligé de lui céder le trône. Le vieux Roi devint dans la suite Zoroastrien si dévot, qu'il se renferma dans le Pyrée de Balch, pour y vivre sous la direction du Patriarche de la secte. Nous avons rapporté plus haut la catastrophe qui termina ses jours.

Gushtasp, aussi mauvais père qu'il avoit été mauvais fils, jaloux de la gloire d'Asfendiar son fils aîné, obligea ce héros d'affronter mille dangers, dans lesquels il périt à la fin; & le père privé de tous ses enfans, laissa la Couronne à son petit-fils Bahaman, autrement nommé *Ardshir-diras-dest*, c'est-à-dire, Artaxerxès Longuemain.

On est étonné d'une pareille chûte, & l'on se demande où l'on pourra placer les règnes de Cyrus & de ses trois premiers successeurs. Il faut prendre patience: nos historiens nous apprennent que ce fut *Ardshir-diras-dest* qui chargea *Kiresch* ou Cyrus d'aller dépouiller de la satrapie de Babylone, Bakhtalnassar fils de Nebukadnessar, dont on étoit mécontent. Kiresch s'acquitta glorieusement de sa commission, & permit aux Juifs de retourner dans leur pays. Ce Général les favorisoit, parce qu'il étoit lui-même fils d'une Juive de la tribu de Benjamin (d'Esther sans doute). Voilà tout ce que les Orientaux, si féconds sur un *Asfendiar*, sur un *Rostam*, savent du Prince le plus célèbre & le plus accompli de la haute antiquité. Le fondateur de l'empire des Perses n'est à leurs yeux qu'un mince Satrape, sans conséquence pour la suite de l'Histoire.

Ardshir-diras-dest ayant deshérité son fils Sassan, laissa le sceptre à sa fille *Homaï*, qu'il n'avoit que trop aimée. Cette Reine fit exposer le fruit de son crime; mais l'enfant sauvé par un Artisan, fut nommé *Darab*, c'est-à-dire, Seigneur de l'eau (c'est

la plufpart de fes fucceffeurs: on en fait la raifon. Les anciens monumens de la Nation font perdus: mais leurs livres facrés n'ont pas été anéantis; leur liturgie, leurs loix religieufes ont fubfifté, & toutes ces chofes concouroient à perpétuer la mémoire de leur Zerdusht. Ils ont raffemblé toutes leurs traditions fur ce point dans le *Zeratusht-nameh*, dont l'original fut compofé, felon M. Hyde, dans l'ancienne langue de Perfe, & par conféquent avant que les Sarazins euffent répandu l'ignorance dans l'Orient. Ce fera, fi l'on veut, un roman. Mais il y a des romans hiftoriques, où des faits certains fervent de fondement à la fiction.

une des interprétations que l'on donne à ce nom). La bonne mine & la bravoure du jeune Prince, firent foupçonner fon origine; & le fait ayant été vérifié, *Homaï* lui céda le fceptre.

On rapporte quelque chofe de femblable d'Artaxerxès-Mnémon, que l'on foupçonna d'être amoureux d'Atoffa fa fille. Ainfi nos Perfans font un même Roi de Bahaman petit-fils de Gushtafp, d'Artaxerxès Longuemain, & d'Artaxerxès-Mnémon.

Quoi qu'il en foit, *Darab* tourna fes armes vers l'Occident, vainquit Filicous roi de Macédoine, & l'obligea de lui payer un tribut. Il époufa même fa fille, qu'il répudia, quoique groffe, ne pouvant fupporter fon haleine. L'enfant qu'elle mit au monde fut adopté par Filicous, & nommé *Iskander* (c'eft Alexandre le Grand).

Darab ne voulut point reconnoître ce fils, & laiffa pour fon fucceffeur un fils d'un fecond lit, nommé *Dara*. (C'eft le Darius Codoman).

Cependant les Grands du royaume mécontens de ce Prince, appelèrent *Iskander* qui, comme l'aîné, avoit plus de droit à la Couronne que *Dara*. Celui-ci fut vaincu, & puis poignardé par deux de fes Officiers; & l'on reconnut unanimement *Iskander*. Les feigneurs Perfes l'ayant prié de ne point donner aux Grecs le gouvernement de leurs provinces, ce Prince le confia aux principaux du pays, que les Orientaux défignent par le titre de *Rois des Nations*.

Dans la fuite, un d'entre eux nommé *Afchek* ou Arface, fe fit reconnoître pour Roi, & fut la tige de la Dynaftie dite des *Askanides*.

Les écrivains modernes de la Perfe n'ont guère confervé que quelques noms de ces rois Parthes. Sans doute que, fachant peu de chofe de leurs actions, ils n'ont pas trouvé leurs règnes affez éloignés, pour ofer les amplifier par des fables.

Enfin *Ardshir-babecan*, connu dans l'hiftoire Romaine fous le nom d'Artaxare ou d'Artaxerxès, chaffa les rois Askanides, & remit le fceptre dans la fucceffion légitime. Car nos auteurs prétendent qu'*Ardshir-babecan* étoit iffu de ce Saffan, fils d'*Ardshir-diras-deft*, dont nous avons déjà parlé. Et c'eft par cette raifon que la quatrième Dynaftie, dont *Ardshir-babecan* fut l'auteur, eft appelée des *Saffanides*. A cette époque les traditions orientales commencent à devenir plus exactes & plus fuivies, & l'on fe reconnoît mieux dans l'hiftoire de Perfe.

On ne doit pas être ſurpris que les Grecs, fort curieux de connoître les Princes avec leſquels ils ont eu quelque choſe à démêler, n'aient pas été également à portée de s'inſtruire de ce qui concernoit le fondateur du Magiſme. Les Mages au contraire, preſque uniquement occupés de l'intérêt de leur religion, n'ont guère retenu de leur ancienne hiſtoire, que ce que le ſouvenir de Zerdusht ne leur permettoit pas d'oublier. Ainſi la même raiſon qui nous oblige de préférer les Grecs aux Perſans par rapport à la connoiſſance de l'Antiquité, nous oblige de préférer les Perſans aux Grecs ſur ce qui concerne Zoroaſtre.

En vain l'on objecteroit qu'on ne trouve dans les Anciens aucune trace des rois *Lohoraſp* & *Gushtaſp*. Je ſais qu'on ne trouve point ces noms dans les catalogues que les Grecs nous ont laiſſés. Mais ne ſait-on pas que les Monarques de l'Aſie avoient pluſieurs noms; que les Grecs les ont extrêmement défigurés, & que ces mêmes noms ſe ſont infiniment mieux conſervés dans les langues orientales? On en pourroit citer beaucoup d'exemples.

Pour traiter ces Rois d'Êtres imaginaires, il faudroit prouver que leur exiſtence contredit ce que nous avons de plus vrai-ſemblable ſur l'Hiſtoire ancienne. Mais eſt-il contre la vrai-ſemblance que des princes Orientaux aient réſidé dans la Bactriane, pour être plus à portée de s'oppoſer aux irruptions des Scythes? Eſt-il contre la vrai-ſemblance que, ſous l'un de ces Rois, il ait paru un homme extraordinaire, ſe diſant ſuſcité du Ciel pour détruire le culte des idoles, & rétablir la religion du Feu; & que le Monarque, perſuadé par les raiſonnemens du Philoſophe, ou ſéduit par les preſtiges de l'impoſteur, ait embraſſé la réforme avec zèle, & l'ait fait recevoir dans ſes États? On peut ſans doute ſe tromper en fixant l'époque d'un tel Prince, ou bien en l'identifiant avec un Prince connu. Mais l'erreur qui ſe trouveroit dans la fixation particulière, n'empêcheroit point la certitude du fait laiſſé dans l'indétermination.

Je n'entreprendrai point d'examiner en détail quels ſont

les traits de la vie de Zerdusht, que l'on ne peut raisonnablement contester. Je me borne à quelques faits principaux, qui sont le fondement de cette histoire.

On ne peut douter, par exemple, que Zerdusht n'ait établi sa religion dans la Bactriane. Le Pyrée de Balch étoit le plus respecté de tous les temples du Feu. Or est-il naturel que ce Pyrée ait joui d'une primauté qui, par toutes sortes de raisons, convenoit mieux à ceux de Suze & de Persépolis? La vénération que l'on avoit pour le lieu que le Législateur avoit honoré de sa présence, pouvoit seule faire passer par-dessus cette considération. La ville de Balch fut donc le théatre de la vie publique de Zerdusht: elle étoit donc alors la capitale de l'empire, parce que la Cour y faisoit sa résidence. *V. d'Herbelot, au mot* Kischtasb, Zerdusht, &c. *& Hyde, c. XXIII.*

Nous avons déjà dit que ce Pyrée étoit désigné dans les livres Persans par le nom d'*Azur-Gushtasp.* Ainsi la tradition immémoriale de la Perse attestoit l'existence du roi Gushtasp, & son zèle pour la religion de Zerdusht.

Dès-lors on ne doit plus être surpris que plusieurs Anciens aient transformé Zoroastre en roi de la Bactriane. Les fables ont ordinairement quelque fondement dans l'histoire. Zerdusht soûtenu de la faveur du Roi & du respect des peuples, & tout puissant dans la province, pouvoit aisément en être regardé comme Roi par les étrangers. Il fut d'ailleurs le sujet & la victime d'une guerre sanglante. L'ennemi étoit un Prince redoutable, dont le nom barbare *Argiasp* étoit peu connu. On lui substitua Ninus, roi fameux dans l'Asie, & l'on dit que Zoroastre périt dans le combat, quoiqu'il eût employé pour vaincre tous les secrets de la Magie. *Justin, l. 1, & autres.*

Ne passons pas légèrement sur cette aventure si funeste à Zerdusht. C'est le trait le plus important de sa vie, & le second de ceux dont j'ai dit que la certitude ne pouvoit être ébranlée. Les Persans avouent sans détour que les Turcs, c'est-à-dire les Scythes, ayant surpris la ville de Balch, passèrent au fil de l'épée le Prophète & tous ses Prêtres, détruisirent le Pyrée, éteignirent le feu sacré.

Il faut que le fait soit bien constant, puisqu'il nous est

transſmis par les zélés ſectateurs de Zerdusht. Il étoit naturel qu'ils cherchaſſent au contraire à le ſupprimer, à le pallier au moins; mais ſûrement ils ne l'ont point controuvé. Les hommes ne ſont que trop enclins à juger de l'approbation ou de la colère du Ciel, par les bons ou les mauvais ſuccès; à plus forte raiſon lorſqu'il s'agit d'une doctrine qui contredit & condamne celle de tous les autres peuples, d'un culte auquel les Prêtres du pays même s'étoient fortement oppoſés. Quoi, ce Prophète chéri de Dieu n'aura pas eu le crédit de détourner ce fléau! ſa religion aura été profanée preſque auſſitôt qu'établie, & lui-même n'aura pas été miraculeuſement épargné! quel ſcandale! & l'on voudroit que les Perſans euſſent inventé de gaieté de cœur un évènement qui devoit deshonorer leur religion aux yeux de la pluſpart des hommes! Le fait eſt donc indubitable, puiſqu'il eſt avoué; & puiſqu'il eſt indubitable, il établit invinciblement l'exiſtence du Zerdusht des Orientaux, celle du roi Gushtaſp, & la vérité des principaux traits de leur vie.

Juſqu'ici je ſuis d'accord avec M. Hyde & M. Prideaux. J'ai cru même devoir venir à leur ſecours pour établir plus ſolidement qu'ils n'ont fait la certitude d'une hiſtoire qu'ils avoient intérêt de vanter. Je conviens encore avec eux que le Zerdusht des Perſans étoit le Zoroaſtre par excellence. Il ne s'agit plus que de ſavoir en quel ſiècle nous placerons ce perſonnage; & c'eſt l'hiſtoire Perſanne qui va décider la queſtion: je ne puis donner une meilleure preuve de mon impartialité.

Tout roule ici, comme l'on voit, ſur le roi Gushtaſp; & ce nom rappelle naturellement le ſouvenir de Darius fils d'Hyſtaſpe. Darius étoit un nom de dignité qu'on donnoit communément aux monarques de la haute Aſie; & peut-être qu'avant ſon exaltation Darius s'appeloit Hyſtaſpe, comme ſon père. Or *Hyſtaſpe* & *Gushtaſp* ſont certainement le même nom, auquel les Grecs donnoient une prononciation plus douce que les Orientaux. Donc, conclut M. Hyde, le roi Gushtaſp n'eſt autre que Darius fils d'Hyſtaſpe.

Rel. vet. Perſ. c. XX.

Mais cette preuve eſt-elle bien concluante? Hyſtaſpe pouvoit être un nom fort commun dans la haute Aſie. Comment prouveroit-on qu'un Prince, plus ancien que Darius, ne l'a pas porté? comment prouver même que Darius s'appeloit Hyſtaſpe avant ſon élection? On ſait au contraire qu'il étoit aſſez rare parmi les Orientaux que le fils portât le nom de ſon père.

Quoi qu'il en ſoit, la reſſemblance des noms ne peut former qu'une préſomption aſſez légère pour décider de l'identité des perſonnes. C'eſt par la conformité des caractères & des actions qu'il en faut juger. Or, en ſuivant cette règle, il eſt évident que le Gushtaſp des Perſans ne peut être le Darius des Grecs.

Car 1.° Darius n'étoit fils que d'un ſimple particulier, & ſimple particulier lui-même avant ſon élection. Gushtaſp au contraire, fils de Lohoraſp ſouverain de toute la haute Aſie, étoit né, pour ainſi dire, ſur le trône.

2.° Darius n'a jamais fixé ſon ſéjour dans la Bactriane. Il fut occupé pendant ſon règne à ſoûmettre les Babyloniens révoltés: il entreprit à ſa honte de conquérir la Grèce: il fit encore une folle expédition contre les Scythes d'Europe. Mais il ne paroît pas qu'il ait eu rien à démêler avec les Scythes d'Orient: il eſt certain au moins qu'ils ne le réduiſirent pas aux mêmes détreſſes que le roi Gushtaſp éprouva de leur part. Donc Gushtaſp & Darius ſont deux hommes différens.

Ces raiſons ont paru ſi frappantes à M. Prideaux, qu'il a cru devoir faire un petit changement dans l'hypothèſe de M. Hyde. Selon notre hiſtorien, le roi Gushtaſp n'eſt pas Darius, mais Hyſtaſpe, père de celui-ci. « Darius, dit-il, étant monté ſur le trône, fit ſon père gouverneur de la Bactriane, & celui-ci régnoit ſur cette grande province avec une autorité preſque ſouveraine. »

Hiſt. des Juifs, part. II, l. IV.

Mais ſi M. Prideaux évite par-là quelques inconvéniens du ſyſtème de M. Hyde, il ſe jette dans de plus grands embarras.

1.° Hyſtaſpe, ſimple particulier malgré la fortune de ſon fils, n'étoit pas né Prince; il n'avoit pas, comme Gushtaſp, un puiſſant Monarque pour père. Donc Hyſtaſpe, père de Darius, n'eſt pas le roi Gushtaſp.

2.° M. Prideaux a l'adreſſe, dans ſon ſyſtème, de faire diſparoître le roi Lohoraſp, qui néanmoins joue un rôle important dans l'hiſtoire de Zerdusht. Le docte Anglois place la mort de celui-ci dans la trente-cinquième année du règne de Darius. Ce Prince devoit alors être avancé en âge; car il n'étoit pas un enfant lorſqu'il fut élevé ſur le trône; par conſéquent Hyſtaſpe ſon père, s'il vivoit encore, devoit être d'une vieilleſſe énorme. M. Prideaux trouve, par ſon calcul, qu'il avoit au moins quatre-vingt-treize ans. Quel âge devoit donc avoir le roi Lohoraſp, qui fut maſſacré par les Scythes? Pour parer à cette difficulté, M. Prideaux met Lohoraſp à l'écart, ou pluſtôt le confond avec Hyſtaſpe, & ſuppoſe que celui-ci périt dans le Pyrée avec Zerdusht & les Mages. Mais par-là il donne le démenti le plus formel à l'hiſtoire Perſanne. Gushtaſp ne périt point dans cette guerre; il chaſſa les Scythes, rétablit le Pyrée, & vengea la mort de ſon père & de ſon prophète.

V. les textes des auteurs Perſans dans le livre de M. Hyde, ch. XXIII & XXIV.

3.° Si Gushtaſp n'étoit que gouverneur de la Bactriane, la réforme que Zerdusht avoit établie dans cette province, eût été ſans conſéquence pour le reſte de la Monarchie. Pour prévenir cette objection, M. Prideaux aſſure que « Zerdusht » ſe rendit à Suze à la Cour de Darius, & qu'il y propoſa ſes » ſentimens avec tant d'adreſſe & d'une manière ſi inſinuante, » qu'ayant bien-tôt gagné Darius lui-même, il en fit un proſélyte de ſa réforme. Les Courtiſans, ajoûte-t-il, la Nobleſſe, » & tout ce qu'il y avoit de perſonnes de diſtinction dans le » royaume, embraſsèrent le Magiſme à l'exemple du Prince. » Cette révolution arriva la trentième année de Darius. Ce ne » fut pas ſans oppoſition de la part des chefs des Sabéens; mais Zoroaſtre l'emporta ſur eux par ſon habileté. »

Qui ne croiroit que ces traits ſont bien ſpécifiés dans l'hiſtoire de Zerdusht? Cependant ce récit eſt de l'invention de

de M. Prideaux. L'histoire Persanne ne dit pas un mot du prétendu voyage de Zerdusht à Suze, ni de ses intrigues dans deux Cours différentes. La scène est toute entière à Balch. C'est-là que Zerdusht dispute contre les Prêtres idolâtres: c'est-là que Gushtasp le fait mettre en prison, & qu'ensuite convaincu par ses prodiges, il embrasse sa réforme. Dès que Gushtasp est persuadé, tout est fait, & le Magisme est reçû dans l'empire sans contradiction.

V. dans l'Ouvrage de M. Hyde, c. XXIV, le texte de Pherdoussi & des autres auteurs Arabes & Persans.

Je ne finirois point, si je voulois relever toutes les atteintes que M. Prideaux est obligé de donner à l'histoire Persanne de Zerdusht, après l'avoir proposée comme la seule authentique. Je reprends mon raisonnement. Si Zerdusht a vécu sous le règne de Darius fils d'Hystaspe, il faut que le roi Gushtasp soit ou Darius lui-même, ou bien Hystaspe père de Darius. Or ni l'un ni l'autre parti ne peut se concilier avec les relations des Orientaux. Donc le roi Gushtasp étoit un Prince différent de Darius & d'Hystaspe, & antérieur à tous les deux.

Cette conclusion est confirmée par deux traits de l'histoire orientale. Elle nous dit 1.° que Lohorasp, père de Gushtasp, envoya *Raham*, autrement *Nebukadnessar*, faire la guerre aux Juifs: 2.° que ce fut *Bahaman*, petit-fils de Gushtasp, qui chargea *Kiresch* ou Cyrus d'aller déposséder Bakhtalnassar de la satrapie de Babylone. Donc, selon cette histoire, Lohorasp & Gushtasp antérieurs à Cyrus, le sont à plus forte raison à Darius fils d'Hystaspe. Puisqu'on appelle de l'autorité des anciens Grecs à celle des auteurs Orientaux, on n'est plus en droit de récuser ceux-ci. Les uns & les autres se réunissent à placer le grand Zoroastre avant Darius, & même avant Cyrus, fondateur de la monarchie des Perses.

Je pourrois m'en tenir à cette conclusion générale. Mais un Lecteur intelligent aura sans doute aperçû dans les deux traits de l'histoire Persanne que je viens de citer, un moyen assez simple de découvrir quel est le roi Gushtasp. En effet, Xénophon nous apprend que Cyrus fit son expédition contre Balthasar, roi de Babylone, par les ordres & sous les auspices de Cyaxare II son oncle, dernier roi des Mèdes, qui pour

lors étoient la Nation dominante. Cyrus, petit prince de Perse, n'étoit guère qu'une espèce de Satrape du roi de Médie, & ne devint souverain de la grande Monarchie, que lorsqu'il eut recueilli la succession de son oncle. Cyaxare II, le même que Bahaman, étoit donc petit-fils du roi Gushtasp. Or Cyaxare II étoit petit-fils de Cyaxare I.er Donc le roi Gushtasp est Cyaxare I.er roi des Mèdes.

La différence des noms n'est pas un obstacle. Les rois de l'Orient en avoit plusieurs, comme je l'ai déjà dit, & l'on sait que celui de *Cyaxare* étoit un titre d'honneur & de dignité. Cyaxare I.er pouvoit donc se nommer Gushtasp, comme Cyaxare II se nommoit Bahaman. Les Orientaux donnent même souvent à celui-ci le nom d'*Ardshir*, qui est la même chose que Cyaxare, en retranchant le *Cy* qui signifie *Seigneur (f)*.

Si Gushtasp est Cyaxare I.er, Phraorte son père sera le Lohorasp des Persans. Selon les Grecs, Phraorte étoit fils de Déjocès, & selon Mircond, Lohorasp descendoit de *Dzohac*, dernier roi de la dynastie des Pischdadiens. Or *Dzohac* & *Dejocès* paroissent être les mêmes noms.

Suivons cette indication, & voyons si la conformité des faits & des actions confirmera ces premières apparences d'identité. L'irruption des Scythes dans la haute Asie, est l'évènement le plus considérable du règne de Gushtasp. Nous en avons déjà rapporté les circonstances. Ainsi, pour connoître quel est le roi Gushtasp, nous n'avons qu'à chercher dans l'histoire ancienne quel est le Prince sous lequel les Scythes Orientaux entrèrent en Asie, s'en rendirent les maîtres, & s'y maintinrent pendant plusieurs années, & nous trouverons que c'est Cyaxare I.er roi des Mèdes. Rien de plus célèbre que cette grande expédition des Barbares, arrrivée vers l'an

(f) Il est vrai que, par un étrange anachronisme, les Persans appellent ce Prince *Ardshir-diras-dest*, Artaxerxès Longuemain, & qu'ils le confondent encore avec Artaxerxès-Mnémon, auquel ils attribuent les évènemens arrivés sous un ancien Ardshir roi des Mèdes. Mais les Persans modernes, comme je l'ai prouvé plus haut, ont presque oublié Cyrus & ses successeurs; & s'ils ont conservé des idées plus nettes de l'histoire de Médie, ils en ont obligation à l'histoire de Zerdusht, avec laquelle celle des Mèdes est liée indissolublement.

630 avant J. C. Cyaxare, vaincu par les Scythes, fut obligé de leur abandonner le plat-pays & de se retirer dans les montagnes. Il en sortit au bout de quelques années, surprit les Scythes, les tailla en pièces, & délivra le royaume de ces hôtes incommodes. Les circonstances sont tellement les mêmes de part & d'autre, que je m'étonne qu'on ne s'en soit pas aperçû plus tôt. C'est donc le même évènement que les Grecs & les Persans nous racontent; par conséquent le Gushtasp de ceux-ci est le Cyaxare des premiers.

Ne cherchons donc plus le grand Zoroastre dans la Perse proprement dite. Ce réformateur étoit Mède de Nation, ainsi que la pluspart des anciens & des modernes l'assurent. La religion de la Médie étoit celle du feu. Mais les rois obligés depuis long-temps de résider dans la Bactriane pour s'opposer aux mouvemens des Scythes, avoient insensiblement pris goût à la religion de cette province demi-barbare, où l'idolatrie dominoit. Les Mèdes murmuroient sans doute du mépris que leurs Princes faisoient de l'ancien culte; & Zerdusht brûlant de zèle, se persuada ou voulut persuader que le Ciel l'avoit chargé de remédier à ce desordre. Après avoir médité sur son projet, il se rendit à la Cour de Cyaxare I.er & vint à bout de gagner ce Prince. Il périt, comme nous l'avons rapporté ci-dessus. Voilà l'essentiel de la vie du grand Zoroastre, & son époque invariablement fixée *(g)*.

(g) Je ne me serois pas attendu à voir cette époque confirmée par les annales de la Chine. C'est une découverte dont M. de Guignes nous a fait part dans un Mémoire sur le Dieu *Fo* ou Boudasp la grande Divinité des Indes, & le fondateur de la secte des Samanéens. Quoique ce Mémoire soit imprimé dans le vingt-sixième volume du Recueil de l'Académie, le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici l'extrait de ce qui concerne Zoroastre.

Le Dieu *Fo*, dit M. de Guignes, n'est pas différent du Dieu Vischnou si connu dans les Indes. On prétend que ce Dieu a fait un grand nombre d'apparitions dans le monde, en divers temps, en diverses contrées & sous diverses formes. Aussi les Indiens donnent le nom de *Fo* ou de *Vischnou*, non seulement aux anciens Philosophes de leur nation, mais encore aux chefs des Religions étrangères, qui sont venus à leur connoissance. Ils croient, par exemple, que le Dieu Vischnou a paru dans les derniers temps sous le nom de *Krischtnou*.

Il ne seroit donc pas étonnant que Zerdusht ait été pris par les Indiens pour le Dieu *Fo*. Zerdusht pouvoit ne leur être pas inconnu, puisque la

On pourroit m'oppoſer le témoignage de Xanthus de Lydie, dont j'ai déjà fait ſentir la force victorieuſe contre le ſyſtème de M. Hyde & de M. Prideaux. Cet ancien auteur, comme on l'a vû ci-deſſus, aſſure que Zoroaſtre vivoit ſix cens ans avant l'expédition de Xerxès contre la Grèce. Or depuis la mort de Zerdusht, arrivée vers l'an 630 avant J. C. juſqu'à l'expédition de Xerxès, que l'on place quatre cens quatre-vingts ans avant J. C. il n'y a que cent cinquante ans. Et quand même on voudroit remonter juſqu'à la naiſſance de Zerdusht, & lui donner cinquante ou ſoixante ans de vie, cela ne feroit encore qu'un intervalle de deux cens ans, qui n'approche pas du calcul de Xanthus.

Je réponds que les Anciens ne ſe piquoient point du tout d'une exactitude ſcrupuleuſe par rapport aux évènemens un peu reculés. On le voit par l'antiquité ridicule que l'on donnoit

Bactriane, théatre de ſes actions, étoit dans leur voiſinage, & qu'il eſt certain d'ailleurs que les rois Mèdes avoient étendu leur domination juſque dans le nord des Indes. Pherdouſſi, célèbre auteur Perſan, rapporte dans ſon Poëme intitulé *Shah-nameh*, c'eſt-à-dire, hiſtoire des Rois, que Gushtaſp fit conſtruire un Pyrée dans le *Caſchmir*, & planter devant la porte du temple un cyprès, ſur lequel on mit une inſcription, portant que Gushtaſp avoit embraſſé la religion de Zerdusht. Pherdouſſi ajoûte que ce Roi fit publier une ordonnance pour obliger les princes Indiens ſes tributaires, à venir rendre leurs reſpects au temple du Cyprès.

Il étoit donc naturel que les Indiens, qui venoient au Pyrée, priſſent Zerdusht pour une apparition de leur Dieu *Fo*. Il paroît même, au rapport d'Abraham Roger, qu'ils ont conſervé quelques reſtes de Magiſme dans la vénération qu'ils ont pour un feu nommé *Homan*, qu'ils réputent ſacré, & pour un arbre nommé *Caſta*, dont ils n'oſeroient cueillir une feuille, & auquel ils conſacrent des temples.

Les Chinois qui s'occupent auſſi beaucoup du Dieu *Fo*, ont marqué dans leurs Annales les époques de pluſieurs de ces naiſſances ou apparitions; par conſéquent, s'il s'en rencontroit une qui répondît au règne de Cyaxare Ier il ſeroit à croire que ce Dieu *Fo* ne ſeroit pas différent de notre Zerdusht honoré dans le Caſchmir. Or les Annales des Dynaſties impériales de *Goëi* & *Souï* en placent une dans la neuvième année du règne de *Tchoamvam*, quinzième empereur des *Tcheou*, la trente-cinquième année du cycle, laquelle répond, ſelon M. de Guignes, à l'an 683 avant J. C. En ſuppoſant donc que Zerdusht ſoit né l'an 683 avant J. C. il avoit quarante-neuf ans la première année du règne de Cyaxare Ier qui monta ſur le trône vers l'an 634 avant J. C. & cet âge de quarante-neuf à cinquante ans étoit très-convenable pour le rôle que Zerdusht avoit entrepris de jouer dans le monde.

au fameux Zoroaſtre. Quoique Xanthus ait approché du but plus près que les autres, rien ne nous oblige d'adopter la date de ſix cens ans, puiſqu'il n'en pouvoit être inſtruit que par des rapports ſouvent fautifs, & qu'il n'étoit pas à portée de la vérifier ſur les Annales de la Nation. Son témoignage n'en eſt pas moins péremptoire contre nos doctes Anglois. Car il eſt clair que cet auteur ne pouvoit croire le grand Zoroaſtre plus ancien que lui de ſix cens ans, ſi Zoroaſtre eût été ſon contemporain. Mais ſi Zoroaſtre avoit cent cinquante ou deux cens ans d'antiquité, Xanthus pouvoit penſer qu'il en avoit ſix cens *(h)*.

SECONDE PARTIE.

Le ſecond Zoroaſtre.

LE Zoroaſtre qui va maintenant nous occuper, ne parut pas avec le même éclat que ſon prédéceſſeur. C'eſt un Philoſophe tranquille, qui réforme, ſans prendre le titre de réformateur; qui n'établit pas une nouvelle religion, mais qui, ſans émouvoir les eſprits, rétablit dans ſon luſtre l'ancienne religion prête à périr. Il ne s'annonce point comme Prophète, point comme un homme à miracles; mais ſous l'ombre & le nom du prophète de la Nation, il impoſe des loix à l'empire le plus étendu: il fait tout, & ne paroît rien faire. Sa gloire

(h) M. de Guignes trouve encore dans les annales Chinoiſes une naiſſance du Dieu *Fo*, la vingt-ſixième année du règne de *Tchao-vam*, de la Dynaſtie des *Tcheou*, la cinquante-unième année du cycle Chinois, laquelle répond à l'an 1027 avant J. C. cinq cens cinquante ans environ avant l'expédition de Xerxès.

Si ce Dieu *Fo* étoit un autre Zoroaſtre antérieur à celui du roi Gushtaſp, les ſix cens ans de Xanthus de Lydie approcheroient beaucoup du vrai, une différence de cinquante années étant fort peu de choſe par rapport à ces anciens temps.

Mais, à dire le vrai, Xanthus ne parlant que d'un ſeul Zoroaſtre, n'a dû ni pû s'occuper que de celui qui, plus célèbre & plus reſpecté chez les Perſes, avoit, pour ainſi dire, fait oublier ſes prédéceſſeurs, ſi tant eſt qu'il en ait eu. Si Xanthus a confondu le grand Zoroaſtre avec un autre plus ancien, ſon exactitude hiſtorique & chronologique ſeroit toûjours un peu en défaut. Cet écrivain n'étoit pas contemporain du grand Zoroaſtre; cela ſuffit, il nous importe peu qu'il l'ait fait un peu trop ancien.

obſcurcie rehauſſe celle de ſon maître: celle de ſon maître vient à ſon tour augmenter la ſienne; & par ce rapport intime du maître & du diſciple, on a peine à les diſtinguer l'un de l'autre; & de deux Zoroaſtres on en fait un ſeul, qui tout à la fois paroît ancien & moderne.

Tel eſt en raccourci le portrait du Zoroaſtre dont je vais prouver l'exiſtence. Pour nous y préparer, conſidérons la ſuite de la réforme du premier. L'enchaînement des faits & des circonſtances ſuffiroit preſque pour nous manifeſter le ſecond.

On ſait en général que la mort funeſte de Zerdusht ne rallentit pas le zèle de Cyaxare I.er Ce Prince, après avoir chaſſé les Scythes, rétablit le Pyrée de Balch, & ſoûtint le Magiſme. Je ne doute point que ſes ſucceſſeurs n'aient continué de reſpecter la mémoire de Zerdusht; mais j'imagine que les Mèdes s'occupoient aſſez peu des dogmes abſtraits de ſa religion. J'en juge ainſi par la peine qu'eut Cyrus à convaincre Araſpe du ſyſtème de la double ame humaine. Xénophon qui rapporte le fait, a ſoin de remarquer qu'Araſpe étoit Mède de Nation.

V. le ſecond Mémoire ſur la première époque de la Relig. des Perſes, dans le Recueil de l'Acad. t. XXV.

La conduite de Darius-Medus ou Cyaxare II, pendant le ſéjour qu'il fit à Babylone, prouve encore mieux ce déclin. Ce Prince, d'un eſprit ſimple & facile, fit un decret à la ſollicitation des Grands de ſa Cour, pour ordonner que perſonne pendant l'eſpace de trente jours, ne demandât aucune grace à quelque Dieu ou à quelque homme que ce fût, excepté à lui ſeul. On ſait par quel motif un pareil decret fut extorqué. Mais des Zoroaſtriens zélés ne l'auroient jamais propoſé, & un Prince tel que Gushtaſp n'y auroit jamais conſenti.

Dan. c. VI.

Si la Médie ſe relâcha un peu de ſa première vivacité, il n'en fut pas ainſi des provinces d'Élam & de Perſe La religion de Zerdusht n'étoit pas nouvelle dans l'Orient; mais elle s'étoit altérée dans les contrées ſeptentrionales par le commerce avec les Scythes & les autres peuples idolâtres: au lieu que les provinces maritimes, plus concentrées en elles-mêmes, s'étoient mieux préſervées de la contagion générale.

Mandane, fille d'Aſtyage & mère de Cyrus, raconta ſans

doute dans la Perse les merveilles toutes récentes du réformateur des Mèdes; & ce récit ne pouvoit que donner de l'admiration à des gens qui voyoient avec plaisir leurs anciennes idées religieuses rétablies dans un royaume dont ils dépendoient.

Cyrus élevé dans ces principes, s'y confirma à la Cour d'Astyage son grand-père, auprès duquel il passa plusieurs années de sa jeunesse. Curieux d'orner son esprit de connoissances utiles, il apprit des disciples de Zerdusht, tout ce qu'ils savoient des actions & des discours de leur maître. Le texte d'Isaïe, que j'ai rapporté dans les Mémoires précédens, montre combien ce Prince étoit instruit de la doctrine des Mages; & l'aventure d'Araspe, quel étoit son zèle pour y ramener ceux qui ne pensoient pas comme lui.

Isaïe, c. XLV.

V. les deux premiers Mémoires sur la Relig. des Perses, t. XXV.

Ce Prince fut éclairé d'une lumière bien supérieure, lorsqu'après la prise de Babylone, Dieu lui dessilla les yeux pour lui faire apercevoir la main toute-puissante qui l'avoit dirigé dans le cours de ses conquêtes. L'édit qu'il publia la première année de son règne pour la délivrance du peuple Juif, fait assez connoître les sentimens qu'excitèrent dans son ame les instructions de Daniel: *Le Seigneur, le Dieu du Ciel,* dit-il, *m'a donné tous les royaumes de la terre, & m'a commandé de lui bâtir une maison dans la ville de Jérusalem qui est en Judée.* C'est dans Isaïe qu'il avoit lu l'ordre de Dieu dont il parle: c'est dans cette prophétie qu'il avoit appris à connoître celui qu'il ne connoissoit pas. Il ne s'élevoit point auparavant au-delà du soleil & des étoiles; maintenant il reconnoît pour le seul Seigneur, celui qui commande en maître à la milice céleste. Ce peu de mots, *le Seigneur le Dieu du Ciel,* comparés avec le quarante cinquième chapitre d'Isaïe, contiennent la profession de foi la plus complète. C'est une abjuration formelle des erreurs dont Cyrus avoit fait profession jusqu'alors.

1. Esdr. I, 2.

La délivrance des Juifs montre clairement son profond respect pour leur Religion. Rétablir ce peuple dans son ancienne demeure, étoit peut-être la faute la plus capitale dans l'ordre de la politique humaine. Étoit-il prudent de rendre

puissante une Nation qui, de tout temps, avoit été jalouse de son indépendance, & qui, placée sur les confins de l'empire, pouvoit, en s'unissant avec les États voisins, donner autant d'embarras aux rois de Perse, qu'elle en avoit donné autrefois aux rois de Ninive & de Babylone? Les ennemis des Juifs alléguèrent ces motifs en toute occasion; mais ce fut en vain. L'ordre du Ciel étoit trop précis pour l'éluder; & Cyrus avoit l'ame trop grande pour être effrayé par des inconvéniens humains. Ni lui ni ses successeurs n'eurent sujet de s'en repentir; jamais peuple ne fut plus reconnoissant que le furent les Juifs envers de tels bienfaiteurs, ni plus fidèle à des Rois qu'ils regardoient comme les instrumens de la bonté de Dieu à leur égard.

Cependant, au rapport de presque tous les historiens, Cyrus persévéra tout le reste de sa vie dans le culte de ses pères. Il craignoit sans doute, en l'abandonnant, d'aliéner de lui le cœur de ses sujets. Il crut apparemment avoir trouvé le secret de concilier sur ce point ses intérêts avec sa conscience. Quoi qu'il en soit, il ne fit rien pour établir la véritable Religion dans ses États; & ses enfans qui avoient sucé avec le lait

Hérod. l. III. celle de Zerdusht, ne s'en départirent jamais. Cambyse manifesta d'une manière conforme à l'impétuosité de son caractère, le zèle qu'il avoit pour cette religion, lorsqu'étant en Égypte, il fit marcher un corps d'armée pour détruire le temple de Jupiter-Ammon; & plus encore, lorsqu'indigné de la stupidité des Égyptiens, qui faisoient d'un vil animal l'objet de leurs adorations, il perça de son épée le bœuf Apis, pour montrer que ce n'étoit pas un Dieu.

On sait que la religion de Zerdusht inspiroit une horreur extrême pour l'idolâtrie; & ce qui prouve que Cambyse

Idem, ibid. agissoit par ce motif, c'est qu'il donna toute sa confiance aux Mages. Au lieu de laisser l'administration des affaires, pendant son expédition d'Égypte, à quelqu'un des principaux Seigneurs, il la remit à Pasitithe, Archimage & Mède. Les Mèdes étoient donc en possession du Sacerdoce, même sous le règne de Cyrus; preuve certaine que l'ancien Zerdusht, dont l'Archimage tenoit

la

la place, étoit de cette nation, & qu'il avoit établi sa réforme dans le royaume de Médie.

On sait que Pasitithe instruit de la mort de Smerdis, que Cambyse avoit fait tuer secrètement, & sachant que les fureurs du Roi le rendoient odieux à la nation, mit sur le trône son propre frère, de même nom & de même figure que le vrai Smerdis, & le fit proclamer sous le nom du Prince dont on ignoroit la triste fin. Cambyse mourut lorsqu'il revenoit pour chasser l'usurpateur, & la fraude eut pendant quelques mois tout le succès imaginable. *Herodot. l. III.*

Tout l'ordre des Mages entra vrai-semblablement dans le complot. Étant presque tous Mèdes, il leur paroissoit honteux que le sceptre de l'Orient fût entre les mains d'un peuple qui, peu d'années auparavant, étoit leur tributaire. Ils croyoient peut-être encore que rien ne seroit plus avantageux à la religion de Zerdusht, que de réunir sur la même tête l'autorité royale & sacerdotale.

Mais cet évènement qui sembloit la devoir faire triompher à jamais, pensa lui donner le coup mortel. Sept des principaux Seigneurs découvrirent la fourberie, en punirent les auteurs, & les Perses étendirent leur vengeance sur l'ordre des Prêtres, dont on fit un massacre effroyable. En mémoire de cet évènement, on établit une fête nommée *Magophonie*, pour célébrer la victoire des Perses qui, prêts à retomber sous le joug des Mèdes, s'en étoient affranchis pour toûjours. Cette fête se faisoit encore tous les ans du temps d'Hérodote. La Médie, qui depuis long-temps étoit en possession de l'empire de l'Asie, qui, sous Cyrus même, affectoit encore le premier rang parmi les Nations confédérées, ne fut plus desormais qu'une simple province de la Perse, & ne fit même dans la suite aucun effort pour se relever. Assujétie aux Parthes sous Arsace & ses successeurs, elle passa de nouveau sous la puissance des Perses, lorsqu'Artaxare les rétablit dans la souveraineté. *Idem, ibid.* Vers l'an de J. C. 226.

Malgré cette catastrophe, on rendit hommage à la religion du pays, lorsqu'il fut question de faire un nouveau Roi. On en déféra le choix au Soleil; & comme le cheval étoit *Herodot. ibid.*

ſpécialement conſacré à ce Dieu tutélaire de la Perſe, les prétendans à la royauté s'avancèrent de grand matin vers l'Orient, après être convenus entre eux que le cheval qui henniroit le premier à la vûe du ſoleil levant, donneroit la Couronne à ſon maître. Le cheval de Darius hennit le premier, ſoit naturellement, ſoit, comme le dit Hérodote, par la ruſe de l'Écuyer.

Mais quelque déférence que l'on eût encore à l'extérieur pour la religion de Zerdusht, il n'étoit pas poſſible que ce qui s'étoit paſſé, ne refroidît la Nation dominante. Il eſt difficile de conſerver du reſpect pour une Religion, lorſqu'on en mépriſe les Miniſtres: encore plus, quand la haine ſe joignant au mépris, on ſe porte aux plus cruelles extrémités.

D'ailleurs les conquêtes de Cyrus & les expéditions de Cambyſe avoient tiré les Perſes hors de leur pays, & les avoient mêlés avec une multitude de Nations étrangères, amies, ennemies, indifférentes. Dans cette vie tumultueuſe, ils ne pouvoient manquer de perdre inſenſiblement de vûe les loix & les dogmes de Zerdusht, & de ſe familiariſer avec les idées & les coûtumes religieuſes des autres peuples.

Le ſéjour ſeul de Babylone auroit ſuffi pour les corrompre. Cette ville, auſſi voluptueuſe que ſuperbe, étoit bien capable de captiver ſes vainqueurs. Tout ce qui étoit peuple devoit être ſéduit par la magnificence des temples, par la multitude & l'agrément des fêtes; & les gens d'eſprit y trouvoient des Philoſophes qui, partagés en diverſes ſectes, formoient des ſyſtèmes, & raiſonnoient librement ſur tout.

Tant de circonſtances raſſemblées au commencement du règne de Darius, annonçoient la chûte du Magiſme. Cependant nous le voyons avec ſurpriſe dans tout ſon éclat ſous le règne de ce Prince. Sous celui de Xerxès ſon fils, le zèle pour la religion de Zerdusht fut porté juſqu'à la ſuperſtition; & toutes les Nations qui compoſoient le royaume de Perſe proprement dit, ſurmontant leur jalouſie & leur antipathie mutuelle, ſe réunirent plus intimement que jamais dans un même culte *(i)*.

(i) On continuoit cependant de célébrer la Magophonie, non pour inſulter à la religion de Zerdusht, qui fut plus reſpectée que jamais;

Il y eut donc sur ce point une révolution très-réelle dans le cours du règne de Darius; & si les Anciens ne s'en sont pas aperçûs, c'est qu'il n'y eut aucun changement à l'extérieur, & que la révolution se passa sans un éclat capable de frapper les étrangers.

Darius, Prince plus sage & plus politique que guerrier, sentit la nécessité de rétablir le bon ordre dans la Monarchie ébranlée. Cyrus occupé de conquêtes, n'avoit pas eu le temps de consolider le puissant empire qu'il avoit créé. Les membres dont cet empire étoit composé, étoient plus unis par l'amour & la vénération qu'ils avoient pour ce héros, que par les liens d'une juste harmonie. Cambyse auroit tout perdu, s'il eût vécu plus long-temps. Ce fut Darius fils d'Hystaspe, qui, par des loix aussi bonnes que les conjonctures le permirent, donna au royaume de Perse une consistance durable.

Ce Prince n'eut garde d'oublier ce qui concernoit le culte public. Rempli de vénération pour la mémoire de Cyrus, il le prit pour modèle. Respectant comme lui la religion des Juifs, il confirma l'édit que ce Prince leur avoit accordé; & *1. Esdras, c. VI.* zélé comme lui pour les loix de Zerdusht, il entreprit de les faire revivre, & de leur donner une nouvelle vigueur. Il en étoit encore temps: la religion de Zerdusht étoit toûjours celle des Grands & du peuple. Elle tendoit au dépérissement; mais enfin elle subsistoit. Il ne s'agissoit donc que de substituer

mais pour rappeler l'évènement mémorable qui avoit soustrait les Perses à la domination des Mèdes, tant pour le temporel que pour le spirituel. Le nom de *Mages* fut conservé aux Prêtres, ce qui prouve que ce n'étoit point un sobriquet inventé en dérision du faux Smerdis, auquel autrefois on avoit coupé les oreilles, & que cet indice fit reconnoître. Ceux qui suivent cette interprétation, se fondent sur ce que *Migi-ghush*, mots Persans, signifient *curtus auribus*. D'autres font venir *Mage* d'un autre mot Persan qui signifie *aigre-doux*, par allusion aux deux principes coéternels. Ces interprétations, fondées sur une critique ou sur des ridicules, ne peuvent servir à l'explication d'un nom qu'on continua de donner à des Prêtres que l'on respectoit, & que ceux-ci se firent toûjours honneur de porter. M. Hyde est, ce me semble, dans le vrai, en prétendant que *Mog* ou *Mag* est un ancien mot des langues orientales, qui signifie un *Prêtre*, & qu'on n'en doit pas chercher la racine, parce qu'il est radical. *Relig. vet. Pers. c. XXXI.*

aux Mages proſcrits, d'autres Mages qui fuſſent affectionnés à la perſonne & au gouvernement du nouveau Roi, & qui, par leur ſcience & leurs talens, puſſent ſe concilier l'eſtime & la vénération des peuples.

Darius fit plus, il établit que les Rois & tous leurs enfans ſeroient cenſés appartenir à l'ordre Sacerdotal; & pour montrer de plus en plus que cette réhabilitation du Magiſme étoit ſon ouvrage, il ordonna qu'on inſcrivît ſur ſon tombeau, que lui-même avoit inſtruit les miniſtres de la Religion: ὅτι Μαγικῶν γένοιτο διδάσκαλος.

Porphyr. l. IV. de Abſtin.

Mais en vain Darius auroit formé ce projet, s'il n'eût trouvé quelque génie ſupérieur capable de le diriger dans cette opération délicate, & de donner ſous ſes ordres à l'ancienne religion, une forme plus parfaite. Il falloit donner à Paſitithe un ſucceſſeur qui, par ſon mérite, effaçât & fît oublier ce Prêtre ambitieux. Il trouva donc cet homme ſingulier; & le nouvel Archimage gagna tellement la confiance de ſes inférieurs & du peuple, qu'on lui déféra, d'un commun accord, le titre glorieux de *nouveau Zerdusht.*

Ce n'eſt point au reſte un perſonnage que la ſeule néceſſité m'oblige d'introduire ſur la ſcène. Les anciens connoiſſoient ſon exiſtence, & leurs témoignages juſtifient mes conjectures.

Abulph. V.e Dynaſtie.

Je commence par les Orientaux. Le célèbre Grégoire de Mélitène, plus connu ſous le nom d'Abulpharage, dit poſitivement que Zerdusht né dans l'Aderbijian, c'eſt-à-dire en Médie, parut en Perſe ſous le règne de *Cambaſous.* Il ajoûte même que telle étoit l'opinion des chrétiens d'Orient. Et ce n'eſt pas à tort, puiſqu'Eutychius, auteur de la Chronique d'Alexandrie, dit que Zoroaſtre étoit contemporain du Mage *Samardius.* C'eſt apparemment du faux Smerdis dont il veut parler; & cette date eſt encore confirmée par pluſieurs auteurs Perſans, au rapport de M. d'Herbelot.

Bibl. Orient. au mot Zerdaſcht.

Abulpharage, il eſt vrai, confond ici les deux Zoroaſtres, dont le premier étoit véritablement Mède de nation: mais enfin il nous aſſure qu'un Zoroaſtre célèbre parut en Perſe ſous le règne de Cambyſe, & cela ſuffit. On ſe porte naturellement

à reculer dans l'antiquité la plus ténébreuse les personnages fameux, dont la vie n'est pas distinctement connue. Par conséquent on doit s'en rapporter, par préférence, à ceux qui leur donnent une existence plus moderne.

L'opinion générale des chrétiens d'Orient est ici d'un grand poids. Le Christianisme s'établit en cette contrée dans un temps où les sciences étoient florissantes, & lorsque la mémoire de Zerdusht étoit encore fraîche. L'opinion générale, dont Abulpharage s'appuie, ne pouvoit être fondée que sur une tradition conservée dans les églises Chrétiennes.

Au reste, si le second Zoroastre brilla sous le règne de Cambyse, & du vivant du mage Smerdis, il est naturel qu'il ait fait un personnage plus distingué sous le règne de Darius fils d'Hystaspe.

On doit joindre à ces auteurs les écrivains Arabes & Persans, qui, comme nous l'allons voir bien-tôt, font de Zoroastre un disciple d'Ézéchiel, de Daniel ou d'Esdras. Car quelqu'ignorans qu'ils fussent dans l'ancienne Chronologie, ils ne l'étoient pas assez pour ignorer que ce Zoroastre devoit avoir survécu à Cyrus.

2.° Tous les Anciens veulent que Pythagore ait été disciple de Zoroastre. Tels sont entr'autres Apulée, Iamblique, Porphyre, Diogène-Laërce & S.t Clément d'Alexandrie. Ils disent que Pythagore alla en Égypte avec des lettres de recommandation de Polycrate, tyran de Samos, adressées au roi Amasis. Ils ajoûtent que le Philosophe confondu parmi les Égyptiens que l'armée de Cambyse fit prisonniers, fut envoyé avec eux à Babylone, & qu'il trouva dans cette ville un homme célèbre par ses connoissances sublimes, nommé *Zabratos*, ou *Zaratos*, ou *Nazaratos*, auquel il s'attacha. Porphyre dit qu'*il fut purifié par Zabratus des souillures de sa vie précédente, prémuni contre les vices dont un homme vertueux doit être affranchi; & qu'il apprit de lui ce qui concerne la Nature, & quels sont les principes de l'Univers.*

Apul. Flor. II. Iambl. Vie de Pythag. Porph. Vie de Pythag. Diog. Laërt. Vie de Pythag. Clém. Alex. Strom. I. Porph. ibid.

On ne peut douter que ce Zabratus ne soit un vrai Zoroastre. Apulée le dit en propres termes: *Aiunt Pythagoram,* *Apul. ibid.*

cum inter captivos Cambysis adveheretur, doctores habuisse Persarum Magos, ac præcipuè Zoroastrem omnis divini arcani antistitem.

D'ailleurs *Zaratus* rend encore mieux que *Zoroastre*, le vrai nom du docteur de la Perse. Car *Zaratus* est visiblement le même nom que *Zerdusht*, ou plustôt *Zaratusht*, selon la prononciation ordinaire des Ghèbres.

V. le livre de Sad-der, *traduit par M. Hyde, & le sommaire du* Zeratusht-nameh, *c. XXIV.*

Ce n'est pas que le nom de Zoroastre fût inconnu aux auteurs de la vie de Pythagore. Ils l'emploient en d'autres endroits de leurs ouvrages pour désigner l'ancien fondateur du Magisme, & par-là confirment le systême d'un double Zoroastre. Ils ne savoient peut-être pas que ces deux personnages avoient le même nom dans l'Orient. Ils tenoient celui de *Zoroastre* de la prononciation ordinaire des Grecs, & celui de *Zaratus* de leurs connoissances particulières touchant le maître de Pythagore.

Au reste, quoique Zaratus demeurât à Babylone, lorsque Pythagore se mit sous sa conduite, il n'en est pas moins constant qu'il enseignoit dès-lors la doctrine des Mages de Perse. Apulée le dit positivement : *Persarum Magos ac præcipuè Zoroastrem.* D'ailleurs les paroles de Porphyre le font assez entendre. La morale de Zaratus, les purifications des péchés sont tout-à-fait conformes aux idées des Mages. Et que peut-on concevoir par les *principes de l'Univers* dont parle Porphyre, si ce n'est cette *Monade* & cette *Duité* si fameuses dans le Magisme; & que Pythagore avoit tellement adoptées, qu'il a passé dans l'esprit de plusieurs, tant anciens que modernes, pour un Manichéen décidé avant le siècle de Manès?

Je sais que le voyage de ce Philosophe à Babylone souffre des difficultés. D'habiles gens le révoquent en doute, & prétendent convaincre de faux le récit & les dates d'Iamblique, celui des historiens de Pythagore qui est entré dans un plus grand détail sur ce sujet. On ne s'accorde pas non plus sur l'époque de la naissance du Philosophe. Les Auteurs qui le font contemporain de Polycrate de Samos, d'Amasis & de Cambyse sont modernes par rapport à des temps si reculés. Le P. Hardouin le croit plus ancien d'un siècle & demi. D'autres

Brucker, Hist. Philosoph. t. I, part. II, lib. II, c. 10, sect. 1.

Lettres de Moyle, à la fin de l'Histoire des Juifs de Prid.

placent sa naissance vers l'an 640 avant J. C. Or Cambyse ne détrôna Psamménite, successeur d'Amasis, que l'an 526, plus d'un siècle après 640. Dès-lors que penser des prétendues leçons de Zaratus à Babylone? que croire de Zaratus lui-même, dont l'existence n'est appuyée que sur une preuve si foible?

Voy. sur cette question les Mémoires respectifs de M. de la Nauze & de M. Fréret, dans le Recueil de l'Ac. t. XIV.

Je n'ai garde de m'engager dans ces discussions de critique. Je me contenterai d'opposer quelques réflexions aux conséquences que l'on voudroit tirer de cette contrariété d'opinions touchant le philosophe Grec. Comme tous les Anciens nous assurent que Pythagore a parcouru l'Orient pour conférer avec les Mages, & même avec les Gymnosophistes, il seroit déraisonnable de s'inscrire en faux contre ces faits, sous prétexte d'embarras chronologiques, lorsqu'on n'y oppose point des témoignages formels. La philosophie de Pythagore a pris d'ailleurs une teinture si sensible de celle de la Perse & des Indes, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Par conséquent si l'on admet, avec la plupart des Anciens & des Modernes, le synchronisme de Pythagore, de Polycrate, d'Amasis & de Cambyse, rien n'empêche que notre Philosophe n'ait pû conférer avec le mage Zaratus. Qu'on arrange donc comme on voudra ses voyages dans l'Orient; que ce soit dans telle ou telle olympiade; qu'il y soit allé de son plein gré ou comme captif; qu'il ait demeuré plus ou moins à Babylone ou à Suze, peu importe, dès qu'il a vû Zaratus. Or il est incontestable qu'il l'a vû, s'ils ont été contemporains.

La difficulté seroit insurmontable, si les voyages de Pythagore avoient précédé le règne de Cambyse; mais, en ce cas, je demanderois si la fausseté du synchronisme de Pythagore & de Cambyse détruiroit le synchronisme de Cambyse & de Zaratus: je ne le crois pas. Je dirai même que si nos historiens se sont trompés sur le siècle de Pythagore, la source de leur erreur est dans la certitude même de l'époque de Zaratus. Ils auront pû croire que leur Philosophe n'a pû trouver parmi les Mages un autre maître digne de lui, & l'auront reculé d'un siècle pour le rendre contemporain du plus savant & du plus illustre des Mages. C'est une conjecture

que je propoſe à ceux qui, contre l'opinion commune des Anciens & des Modernes, font Pythagore antérieur à Cyrus. Cependant, comme leur opinion n'eſt rien moins que prouvée, il m'eſt fort permis de ſuppoſer que Pythagore a pris les leçons de Zaratus du vivant de Cambyſe.

On ſera peut-être ſurpris qu'on ne parle ici que du règne de ce Prince, & que les Auteurs que nous citons, ne faſſent aucune mention du rôle plus honorable & plus brillant que Zaratus a dû faire ſous le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe. Mais il faut conſidérer que nos Auteurs font la vie de Pythagore, & non celle de Zaratus; & que par conſéquent ils n'ont dû parler de celui-ci, qu'autant que ſon hiſtoire étoit liée à celle du philoſophe Grec. Or Pythagore a voyagé dans l'Orient ſous le règne de Cambyſe, & non ſous celui de Darius.

Il faut bien que Zaratus ait été Archimage ſous ce dernier Prince, puiſqu'il eut pour ſucceſſeur en cette dignité Hoſtanès, qui ſuivit Xerxès dans ſon expédition contre la Grèce. C'eſt ce que nous apprenons d'Euſèbe de Céſarée très-inſtruit dans les traditions orientales, de Diogène-Laërce, de Suidas, & ſur-tout de Pline, qui dit que le ſecond Zoroaſtre, *alius Zoroaſtres*, vivoit un peu avant Hoſtanès, *paulò antè hunc;* & que c'étoit ainſi qu'en parloient les Auteurs les plus exacts, *diligentiores*. Par conſéquent Hoſtanès étant Archimage au commencement du règne de Xerxès, on doit ſuppoſer que Zaratus, ou le ſecond Zoroaſtre, aura poſſédé cette dignité pendant une partie du long règne de Darius fils d'Hyſtaſpe.

Euſeb. Præp. Evang. l. I.

Diog. Laërt. in Proœmio.

Suid. aux mots μάγος, ἀστρονομία *&* Ζωροάστρης.

Plin. l. XXX, c. I.

On pourroit encore incidenter au ſujet d'Hoſtanès, que quelques écrivains font vivre en des temps fort éloignés de Xerxès. Quelques-uns même le diſent maître, & non diſciple de Zoroaſtre.

Je réponds que plus d'un Mage a porté le nom d'Hoſtanès, & qu'il me ſuffit d'en trouver un ſous Xerxès. Mais d'ailleurs, avec un garant tel que Pline, je me mets au deſſus de tous ces petits ſcrupules. Ce judicieux écrivain, parlant d'après un grand nombre d'ouvrages qui ſont perdus à jamais pour nous, ſon témoignage vaut une Bibliothèque.

Il

Il n'eſt donc pas douteux qu'il n'y ait eu ſous Darius un Zoroaſtre. Mais qu'on le remarque bien, il fut ignoré de la pluſpart des Anciens, & ce ne fut pas ſans peine que les Auteurs les plus exacts le découvrirent; preuve certaine que ce Zoroaſtre n'étoit pas celui dont les Orientaux vantoient les merveilles, & qui parut avec tant d'éclat à la Cour des Rois. Les autres hiſtoriens moins attentifs, trompés par l'identité de nom & de miniſtère, ne firent qu'une ſeule perſonne de deux hommes fort différens, & lui attribuèrent des choſes inalliables & même contradictoires. Le ſyſtème d'un double Zoroaſtre explique tout; & certainement il faudroit être de mauvaiſe humeur pour rejeter une clef qui nous eſt préſentée par l'Antiquité même.

Tâchons maintenant de pénétrer plus avant dans le caractère de cet homme ſingulier dont nous venons de prouver l'exiſtence. Deux traits que je tire, l'un des Grecs, & l'autre des Perſans, nous mettront en état de nous en former une idée aſſez juſte.

1.° Tous les Anciens s'accordent à regarder Zoroaſtre comme un prodige de ſavoir. Platon, Ariſtote, Plutarque, Porphyre, Apulée le repréſentent comme un grand maître dans les connoiſſances divines & humaines. On le dit Théologien, Phyſicien, Médecin, Géomètre, Aſtronome; & ſous ces titres, il a toûjours été reſpecté dans l'Orient, même par les Mahométans qui, malgré l'averſion qu'ils ont pour ſes ſectateurs, lui donnent le ſurnom de *Hakim*, c'eſt-à-dire, de Sage. Ulug-Beigh, ce prince Tartare ſi renommé pour ſes connoiſſances aſtronomiques, met Zerdusht au deſſus de tous les Anciens par rapport à cette ſcience.

Plat. dans l'Alcibiad. I.

Ariſt. Μαγικῷ, *dans le Proœm. de Diog. Laërce.*

Plut. dans le Traité d'Oſiris & d'Iſis.

Rel. vet. Perſ. c. XXIV.

Bibl. Orient. aux mots Zerdaſcht *&* Ulug-Beigh.

Le premier Zerdusht étoit ſûrement un homme d'eſprit: il en faut pour former un projet tel que le ſien, & pour l'exécuter. Mais les ſciences & les beaux arts n'étoient pas ſur un pied aſſez brillant dans la Médie & dans la Bactriane au temps de Cyaxare I.er pour qu'on y vît éclorre un Savant univerſel, digne des hommages de toute la poſtérité. Babylone ſeule étoit capable de former de tels hommes. Cette

ville, qui pour lors étoit dans l'Orient ce qu'Athènes fut depuis dans la Grèce, réunissoit dans son sein les Savans & les Sciences. Or l'ancien Zerdusht n'a certainement jamais été instruit dans cette école. Donc ce caractère de science ne peut convenir qu'au second Zerdusht, à ce mage *Zaratus*, que Pythagore vit à Babylone, & dont il ne dédaigna pas de se rendre le disciple.

2.° Les Orientaux ne s'accordent ni sur la nation ni sur la généalogie de leur Zerdusht. D'un côté, une tradition qui paroît fort ancienne, & fondée d'ailleurs sur les livres religieux des Ghèbres, nous apprend que Zerdusht avoit pour père *Pursch̀asp*, & pour mère *Dogdu*, native de Rey, ville de Médie. On nomme même encore ses ancêtres paternels jusqu'à *Espintaman*; & tous ces noms, comme on l'a déjà dit, conviennent fort à une famille de Médie.

Rel. vet. Perf. c. XXIV.
Pocock, Specim. Hist. Arab. p. 147, &c.
Bibl. Orient. au mot Zerdascht.

D'un autre côté, la plusparts des auteurs Arabes & Persans assurent que Zerdusht étoit Juif; & qu'avant que d'entrer dans l'ordre des Mages, il avoit été domestique & disciple d'un prophète d'Israël, que les uns disent être Élie; d'autres, Jérémie; d'autres, Ézéchiel; d'autres, Daniel; & d'autres, Esdras. On ajoûte que le Prophète ayant découvert l'hypocrisie de Zerdusht, le chassa d'auprès de lui, & le frappa de lèpre. Cette confusion d'Élie & d'Élisée, de Giézi & de Zerdusht, est digne de la demi-science des Arabes.

N'importe, je ne m'arrête qu'à la qualité de Juif, que les Persans ne regardent point du tout comme une injure; & je demande si le même homme pouvoit être Mède & Juif de nation. Je suis bien éloigné de rejeter la généalogie autorisée par les livres des Ghèbres. Mais il n'est nullement probable que tant d'écrivains s'en fussent écartés, s'ils n'eussent été fondés sur une tradition constante; car il ne vient pas naturellement à l'esprit que le chef de la Religion d'un pays soit d'une nation étrangère. On avoit donc de bonnes raisons pour croire une chose si peu vrai-semblable. On ne pouvoit se persuader que l'auteur d'un ouvrage, où l'on trouve tant de traces des saintes Écritures, ne fût pas un Hébreu.

Tel est en effet le *Zendavesta*, ouvrage attribué à Zerdusht

Les Savans qui l'ont vû, nous assûrent qu'on y trouve une conformité marquée avec l'histoire & les loix de Moyse, avec les Pseaumes & d'autres endroits de l'Écriture sainte. J'en parlerai plus au long dans le Mémoire suivant, & je prouverai que ce recueil n'est point un livre supposé. Mais on peut conclurre, en attendant, que ces traits décèlent un Juif instruit. Un étranger auroit-il pû se procurer les livres de l'Ancien Testament? On sait avec quel soin les docteurs Juifs les soustrayoient à la vûe des infidèles. Et quand quelqu'un de ceux-ci auroit pû en acquérir un exemplaire, est-il probable qu'il les eût assez bien entendus, pour en faire autant d'usage qu'en a fait l'auteur du *Zendavesta !*

Rel. vet. Pers. cap. XXIX, XXX, & aliis passim.

Pocock. ut suprà.

V. Prid. I. part. l. IV.

Zerdusht est donc en même temps Juif & Mède; & comme ces deux qualités sont inalliables dans la même personne, il faut distinguer deux Zerdusht, dont l'un étoit Mède, & l'autre Juif. Le premier est l'ancien Zerdusht, celui du roi Gushtasp, le prétendu Prophète; & le second est le nouveau Zerdusht, celui de Darius fils d'Hystaspe, & l'auteur des livres sacrés des Persans. Cette contrariété des Orientaux, prouve qu'en parlant si diversement d'un seul Zerdusht, ils ont pourtant dans l'esprit l'idée de deux personnes différentes qu'ils ne savent pas distinguer.

Je suis fâché de me trouver ici en contradiction avec Pline, qui dit que le second Zoroastre étoit de Proconèse, *Zoroastrem alium Proconesium.* Il nous apprend au moins par-là que notre Zerdusht, Perse par adoption, étoit étranger par sa naissance. Mais cet étranger étoit-il Grec, Thrace ou Hébreu? Entre les autorités qui se combattent, je n'hésite point à donner la préférence aux Orientaux, non pas précisément parce qu'ils sont Orientaux, mais parce que leur sentiment est fondé sur le génie de Zerdusht, sur le caractère de sa Philosophie, & sur la connoissance qu'il avoit des livres saints.

A l'aide de ces deux traits, je vais hasarder une vie abrégée du dernier Zoroastre, conformément au plan que les circonstances du règne de Darius fils d'Hystaspe m'avoient déjà fait imaginer.

Zerdusht, dont le nom Juif est absolument inconnu, s'attacha dans sa jeunesse à Daniel, ou à quelqu'autre des illustres Hébreux que les rois de Babylone avoient élevés à des emplois importans. Il profita du séjour de cette ville pour acquerir les connoissances capables de lui procurer de la considération. Les écoles de Babylone avoient été pernicieuses à plusieurs Juifs qui, dégoûtés de l'auguste simplicité de leur Religion, s'étoient familiarisés avec des sectes établies dans cette capitale. Les uns en public, & d'autres en secret, avoient embrassé des religions étrangères. Ceux qui se sentoient plus d'élévation dans l'esprit, se perdirent dans la recherche des principes de l'Univers, dans les abîmes de la création, & de l'origine du mal, & se trouvèrent disposés, lors de la prise de Babylone, à condescendre au culte de la nation victorieuse.

Ezech. c. VIII. Ce scandale avoit été prévû par le prophète Ézéchiel, lorsque Dieu lui fit voir, dans la vision que j'ai rapportée dans mon premier Mémoire, vingt-cinq Hébreux qui tournoient le dos au sanctuaire du temple, & qui, prosternés en terre, adoroient le Soleil levant. Notre Zerdusht fut un de ces déserteurs: mais habile, comme il l'étoit, il sut placer son apostasie dans des conjonctures favorables à sa fortune.

Il trouva moyen de s'insinuer à la Cour, où son mérite lui procura l'estime du Monarque conquérant *(k)*. Sa qualité de Juif étoit un nouveau relief aux yeux de Cyrus; & peut-être contribua-t-il plus que personne à persuader à ce Prince que le Dieu qui l'avoit rendu victorieux n'exigeoit point qu'il abandonnât le culte de sa nation, à laquelle il se rendroit odieux par la profession d'une religion étrangère. Il lui fit entendre que les Sages, en s'assujétissant aux pratiques reçûes, savoient s'élever au dessus du vulgaire; qu'en admettant les combats d'*Oromaze* & d'*Arimane*, sans lesquels on ne pouvoit

(k) Ce n'est pas une simple conjecture, puisqu'Arnobe, dans un passage assez obscur d'ailleurs, parle d'un Zoroastre ami de Cyrus: *Age nunc veniat qui super igneam Zonam, Magus ab interiore orbe Zoroastres, Hermippo ut assentiamur authori. Bactrianus & ille conveniat, cujus Ctesias res gestas historiarum exponit in primo; Armenius Hosthanis nepos & familiaris Pamphylus Cyri.* Arnob. l. 1. advers. Gent.

expliquer la constitution présente du monde, & le mélange du bien & du mal, il falloit reconnoître un Dieu suprême, auteur de toutes choses, supérieur à l'Univers qu'il a formé, & qui, comme le dit le prophète Isaïe, commande en maître à la milice du Ciel; que le Soleil, les astres & le feu, productions les plus pures de l'Éternel, étoient dignes d'être le symbole de sa présence; qu'il avoit choisi cet emblème pour se manifester à plusieurs des anciens Patriarches, & même à Moyse, lorsqu'il lui donna ses loix; que ce grand Législateur avoit établi dans le tabernacle un feu sacré qu'on n'employoit que pour les sacrifices, & que les Prêtres étoient obligés d'entretenir sous les peines les plus rigoureuses; que chaque nation avoit son *Shekinah* particulier, & que ces Shekinahs ne méritoient aucun blâme, lorsque nos adorations se terminoient au vrai Dieu; que l'essentiel étoit d'abhorrer les idoles; & que sur ce point la religion des Perses s'accordoit parfaitement avec celle des Hébreux; qu'ainsi les deux Religions n'en faisant qu'une, à les bien prendre, chacun des deux peuples devoit demeurer dans la sienne.

C'est ainsi que Zerdusht déguisant avec art les vices essentiels de la religion des Perses, flattoit le Prince & gagnoit son amitié. Pour le rassurer plus efficacement, & pour s'attacher plus intimement à sa personne, il se fit naturaliser Perse, & incorporer dans l'ordre des Mages.

Le zèle que Cambyse montra contre les Dieux des idolâtres, pourroit faire conjecturer que notre Zerdusht eut quelque part à son éducation. Mais s'il fut quelque temps en faveur auprès du jeune Prince, cette faveur ne fut pas de longue durée. Pasitithe & Smerdis, Mèdes & chefs des Mages, s'emparèrent de son esprit, & le gouvernèrent absolument. Ces nouveaux favoris, qui formoient déjà de vastes projets pour eux & pour leur nation, n'avoient garde d'admettre dans le ministère un homme d'un esprit pénétrant, & qui s'annonçoit comme un réformateur du Magisme. La vengeance se joignit à l'ambition. Cyrus avoit fait couper les oreilles au mage Smerdis, pour le punir de quelque faute que l'histoire

ne dit point, & Zerdusht avoit peut-être trempé dans cet outrage. Quoi qu'il en soit, les deux frères prévinrent le jeune Monarque contre le peuple Juif en général, & contre Zerdusht en particulier. Ils firent agir les Samaritains; & sans respect pour la mémoire de Cyrus, dont ils cherchoient à décrier le gouvernement, ils engagèrent Cambyse à faire interrompre les ouvrages commencés à Jérusalem par l'ordre de
1. Esdr. c. IV. son père. Mais lorsque Smerdis, l'un des deux frères, se fut emparé du trône, ils ne gardèrent plus de ménagement. Sur une nouvelle requête présentée par les Samaritains, l'usurpateur défendit aux Juifs, par un édit solennel, de rebâtir la ville & le temple, avec ordre aux peuples voisins de les en empêcher, même à main armée, s'il en étoit besoin *(l)*.

Zerdusht n'étoit pas de ces gens qui, déserteurs de leur Religion, en deviennent par cette raison même, les plus ardens persécuteurs. Dans le fond de son cœur, il conservoit encore pour elle du respect & de la vénération. Prit-il hautement la défense de sa nation contre les Mages? cela peut être. Mais enfin il céda à l'orage, & vint s'établir à Babylone, où son école devint très-florissante. Il est fort singulier que le règne de Cambyse ait été le temps de sa plus grande réputation; & que la chronique d'Alexandrie, d'un côté, & plusieurs auteurs Arabes & Persans, de l'autre, affectent de le faire contemporain du mage *Samardius*. Ils étoient apparemment rivaux déclarés, & partageoient l'attachement des Mages & l'estime du public. On pourra juger par ce que nous dirons dans la suite, que leur antipathie pouvoit être fondée autant sur des discussions de doctrine que sur des intrigues de Cour *(m)*.

La mort de l'usurpateur, le massacre des Mages, & l'élévation d'un seigneur Perse sur le trône de Cyrus, furent l'époque

(l) Dans le quatrième chapitre d'Esdras, Cambyse est nommé *Assuerus;* & Smerdis, *Artaxerxès*.

(m) Zerdusht, en entrant dans l'ordre des Mages, prétendoit en corriger la grossièreté, en reconnoissant un Dieu suprême au dessus d'Oromaze même. Son but étoit de concilier la religion des Mages avec celle de Moyse, ainsi que nous l'expliquerons dans un des Mémoires suivans. Ce projet ne pouvoit que déplaire à Pasithe & à Smerdis.

du triomphe de Zerdusht. Rappelé bien-tôt avec honneur auprès du nouveau Roi, il put contribuer à la publication de l'édit, par lequel Darius renouvelle & confirme les priviléges accordés à la nation des Juifs. Ne s'étant point dépouillé de l'affection naturelle que les hommes ont pour leur patrie, il étoit d'ailleurs flatté de voir abolir jusqu'aux moindres vestiges de la tyrannie de ses antagonistes.

Élevé au grade d'Archimage, il comprit qu'il se rendroit ridicule, s'il jouoit le rôle de Prophète, & s'il affectoit des extases & des révélations. Les prestiges puériles du premier Zerdusht, consacrés par la croyance nationale, étoient respectés; les renouveler aux yeux d'un peuple aussi clairvoyant que les Perses l'étoient alors, c'eût été s'exposer à une honte certaine, & se déclarer imposteur.

D'ailleurs, soit que la chose fût concertée entre Darius & l'Archimage, soit que ce Prince eût en effet la vanité de passer pour le chef & le docteur des nouveaux Prêtres qu'il fallut choisir, il étoit de la politique de Zerdusht de ne pas trop se montrer, & de paroître n'agir que sous les ordres du Monarque.

Il se restreignit donc à fortifier la Religion déjà reçûe, à l'embellir, à l'enrichir de nouvelles instructions & de nouvelles loix; & pour mieux assurer sa manœuvre, il se mit absolument à l'écart, & ne produisit rien sous son nom. Il ramassa soigneusement tout ce qui pouvoit rester des mémoires de l'ancien Zerdusht, & tout ce que l'on en savoit par tradition: il les mit en ordre, & sans doute ajoûta beaucoup du sien.

Non content de s'autoriser d'un nom respecté, il composa quelques livres sous le nom d'Abraham, qu'il appeloit *Ibrahim-Zerdusht*; voulant faire croire que ce Patriarche, si révéré dans l'Orient, avoit été l'un des plus grands zélateurs de la religion du Feu. De-là vient que quelques Persans sont encore persuadés qu'Abraham & Zerdusht sont le même homme. *Hyde, Pocock & d'Herbelot.*

L'ancien Zerdusht s'étoit vanté d'avoir reçû ses loix de la main de Dieu même, qui lui parloit du milieu des flammes. Vouloit-il se produire comme un autre Moyse? Il pouvoit

avoir quelque notion de ce grand homme par le moyen des Iſraëlites captifs en Médie. Peut-être auſſi que ſes idées ſur la divinité du Feu le conduiſirent naturellement à cette fiction. Quoi qu'il en ſoit, le nouveau Zerdusht ſaiſit habilement cette fable reçûe. Mais ne voulant pas s'écarter des règles de la vrai-ſemblance, il n'eut garde d'avancer que cette merveille ſe fût opérée en préſence de tout un grand peuple: il ne dit point que le prophète de Médie eût frappé de plaies ceux qui réſiſtèrent à ſes inſtructions, ni qu'il eût ſauvé ſes diſciples au travers des mers, des fleuves & des déſerts. L'ancien Zerdusht étoit trop connu dans la nation, pour que des menſonges ſi groſſiers puſſent y faire fortune. Mais on ne court aucun riſque en inſiſtant ſur des révélations ſecrètes & ſur des faveurs du Ciel, qu'aucun témoin n'a jamais pû contredire.

Pour rendre ſes loix plus vénérables, le nouveau Zerdusht s'appropria pluſieurs de celles de Moyſe. Il copia pluſieurs endroits des Livres ſaints, en emprunta de belles prières, & puiſa dans cette ſource les principes d'une ſaine morale que les Anciens & les Modernes ont beaucoup vantée.

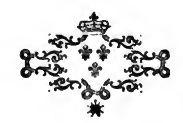
Mais il faut avouer qu'il en deshonora la pureté d'une manière étrange, en autoriſant les inceſtes les plus monſtrueux. Il permettoit aux Prêtres d'épouſer leur propre ſœur, leur propre fille, & même leur propre mère; & cet excès fut pouſſé ſi loin dans la tribu des Mages, que ceux qui provenoient du mariage d'un fils avec ſa mère, paroiſſoient plus dignes que les autres des dignités éminentes de la Prêtriſe. On dit que Zerdusht avoit fait ce règlement pour plaire aux rois de Perſe, adonnés de tout temps à ces indignes alliances; car les Princes étant cenſés de l'ordre Sacerdotal, participoient à ſes priviléges. Mais il eut peut-être des raiſons perſonnelles, & par conſéquent plus preſſantes, de vouloir transformer cette infamie en vertu. L'article de la chaſteté eſt un écueil contre lequel les enthouſiaſtes, les hypocrites & les faux ſpirituels ont échoué dans tous les temps *(n)*.

(n) Alexandre le Grand, quoiqu'idolâtre, eut horreur de ces loix impudiques, & les abolit dans la Perſe. *Plut. de fort. Alexand.*

Quoi

Quoi qu'il en soit, le nouveau Code fut reçû avec applaudissement par le Prince, par les Grands & par tous les ordres de l'État. Les Perses redoublèrent de zèle contre le culte des idoles: & Xerxès instruit, ou par Zerdusht ou par Hostanès, en donna des preuves dans son expédition contre la Grèce, & plus encore à son retour, par la destruction des temples & des idoles de Babylone. La vénération que l'on eut pour le Juif apostat fit oublier son premier nom, & même le nom Perse qu'il avoit pris en entrant dans l'ordre des Mages. On ne l'appeloit plus que *Zerdusht*, ou le *nouveau Zerdusht*.

Si dans la suite des siècles les Persans ne l'ont plus distingué de son prédécesseur, on ne doit pas en être surpris. Outre l'identité de nom, de dignité, de ministère, l'affectation du second Zerdusht à ne jamais parler en son propre & privé nom, à tout mettre sur le compte de l'ancien, & à lui laisser l'honneur du *Zendavesta*, devoit naturellement en faire oublier le véritable auteur, à des gens sur-tout qui, privés des monumens de leur ancienne histoire, ont à peine retenu quelque idée de Cyrus, & ne comptent que les deux derniers Darius pour rois de Perse, après Bahaman ou Cyaxare II, roi des Mèdes. La lecture du livre sacré ne rappelant donc aux sectateurs du Magisme que la mémoire de l'ancien Zerdusht, insensiblement on ne connut plus que lui, & l'on confondit le Philosophe avec le Prophète.



SECOND MÉMOIRE.

Les Écrits de Zoroastre.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

25 Avril 1755.

LES écrits de Zoroastre ne sont pas moins célèbres que sa personne. Dans le Mémoire précédent j'ai supposé la vérité de ces écrits sur la foi des Anciens & des Modernes, des Grecs & des Orientaux. Mais les difficultés formées par quelques Critiques m'obligent de revenir sur mes pas, & de considérer nos Zoroastres comme auteurs, après avoir débrouillé ce qui concerne leur ministère & leurs aventures.

Demonstr. Evang. Prop. IV, c. V.

Quelques Savans prétendent avec M. Huet, que jamais il n'y eut d'écrits de Zoroastre, & que tous les ouvrages que l'on a décorés de son nom, sont le fruit de l'imposture *(a)*.

(a) Pour couper court à toute replique, M. Huet avance un paradoxe bien plus étrange encore; c'est que Zoroastre n'a jamais existé. Ce docte Prélat avoit entrepris, comme l'on sait, d'enlever à toutes les Nations les héros qu'elles se glorifient d'avoir produits, & de concentrer dans le peuple Hébreu tous les grands hommes de la haute antiquité. L'histoire des temps héroïques n'étoit à ses yeux que l'histoire sainte défigurée par des fables. Appliquant son principe à la Perse, Zoroastre n'est autre que Moyse, à qui Dieu parle dans le buisson ardent & sur le mont Sina au milieu des flammes & des éclairs, pour lui prescrire, entr'autres choses, l'entretien d'un feu perpétuel dans le Tabernacle. Les Perses, dont la Divinité spéciale étoit le Feu, prenant Moyse pour le prophète de leur Religion, eurent la vanité de l'adopter, & d'en faire un Perse instituteur de leur culte.

Tel est le systême de M. Huet qui, dans sa généralité exclusive, a fait peu de prosélytes. Tous les Savans, à l'envi, se sont fait honneur de venger les Nations, du larcin qu'on leur impute mal-à-propos. Je n'entrerai pas dans cette querelle; mais je dis que si quelque personnage de l'antiquité méritoit d'être excepté de la proscription générale, c'étoit Zoroastre.

On pourroit peut-être supposer, sans choquer toute vrai-semblance, que les anciens habitans de la Grèce, grossiers & sans lettres, entendant raconter aux navigateurs Phéniciens les exploits de Moyse, de Josué, de Gédéon, de Samson, auroient transmis à leur postérité ces histoires altérées; & que les Grecs, dans la suite, auroient transporté dans leur pays ce qui s'étoit passé dans des régions étrangères.

Mais les anciens peuples d'Assyrie, de Médie & de Perse n'étoient ni

D'autres soûtiennent avec M. Brucker que les ouvrages de Zoroastre, s'ils ont jamais existé, ont été anéantis par les Sarazins, & que le *Zendavesta* que les Ghèbres conservent, est une production moderne que les Mages ont substituée à l'ancien *Zendavesta*. *Histoir. Philos.*

Si nous avions quelqu'un des livres attribués à Zoroastre, si le *Zendavesta* des Persans nous étoit plus connu, nous pourrions juger par les caractères internes de ces écrits, s'ils

des barbares ni des ignorans, auxquels il fût aisé d'en faire accroire. Civilisés autant que les Nations que nous regardons comme les plus instruites, ils conservoient leurs annales avec soin, & n'étoient pas assez simples pour croire que Moyse eût jamais habité dans leur contrée. Les relations qu'ils eurent avec les Israëlites, soit dans la Palestine, soit dans leur propre pays, où ils transportèrent, à différentes fois, la plus grande partie de ce peuple, ne leur permettoient d'ignorer ni l'existence de Moyse, ni les merveilles de sa vie; & c'est précisément parce qu'ils le connoissoient bien, qu'ils ne pouvoient se méprendre sur sa nation, & sur les lieux qu'il avoit habités.

Il est vrai que les Perses ont saisi quelques traits de cet homme admirable pour en décorer leur Zerdusht: il se peut aussi que Zerdusht lui-même ait été le singe de Moyse; mais en s'attribuant des communications secrètes avec la Divinité, il n'osa jamais, dans la crainte d'en être démenti par la notoriété publique, s'approprier les prodiges que Moyse avoit opérés à la vûe des Égyptiens & des Israëlites. Cependant les Perses n'auroient pas manqué d'attribuer ces prodiges à leur Zerdusht, si par ignorance ils l'avoient confondu avec le législateur des Hébreux. Cette ressemblance imparfaite de Zerdusht avec Moyse n'est donc propre qu'à prouver la distinction de ces deux personnages.

C'est en vain que M. Huet exagère les incertitudes & les contradictions des Anciens au sujet de Zoroastre, & d'un autre côté les fables débitées par les Persans & par les Arabes. Nous avons vû dans le Mémoire précédent, qu'on pouvoit dissiper ces obscurités par la distinction d'un double Zoroastre, dont l'ancien même ne remonte qu'à Cyaxare I.er roi des Mèdes. Mais quand il seroit impossible de concilier ces auteurs, & de former une hypothèse plausible, il s'ensuivroit seulement que les Persans auroient substitué des fables à la véritable histoire de leur législateur; & que les Grecs, qui n'estimoient guère que leurs Sages, n'auroient eu qu'une connoissance superficielle d'un Philosophe étranger. Mais en conclurre qu'il n'a jamais existé, c'est une témérité sans exemple. Il est manifeste, par le témoignage des Anciens, que depuis plus de deux mille ans, toutes les nations qui composent l'empire de la Perse, regardent Zoroastre comme leur Prophète spécial, & comme l'instituteur ou le réformateur de leur Religion. Si des nations nombreuses, civilisées, savantes & très-attachées à leurs usages, ont pû se tromper sur un fait si simple, il n'y aura plus rien de certain dans les faits, il faudra se livrer au Pyrrhonisme historique le plus outré. Cette conséquence, qui n'auroit pas effrayé M. Huet, sera décisive pour ceux qui ne sont pas Pyrrhoniens.

ſont dignes du nom qu'ils portent. Il eſt rare qu'un ouvrage ſuppoſé ſoûtienne un examen ſérieux: l'impoſture ſe décèle ordinairement elle-même. Privés de ce ſecours, nous n'avons que des preuves externes, fondées ſur le témoignage des écrivains de différens ſiècles ; & c'eſt ce qui rend la diſcuſſion plus épineuſe: car il s'en faut bien que ces témoignages, qui devroient être la preuve naturelle des faits, ſoient irréprochables à tous égards. On ſait, par exemple, que les Orientaux amateurs d'un faux merveilleux, ſans goût, ſans connoiſſance de la bonne Antiquité, ne ſont que trop capables de recevoir comme authentique l'ouvrage le plus groſſièrement ſuppoſé. Qui pourroit encore s'en rapporter aux Anciens, plus que ſuſpects en fait de critique? Vers la naiſſance du Chriſtianiſme, une multitude d'impoſteurs, pour autoriſer leurs erreurs ou leurs rêveries, fabriquèrent des livres ſous les noms reſpectés de Seth, d'Énoch, de Mercure, d'Orphée, des Sibylles, &c. il en courut ſous le nom de Zoroaſtre & d'Hyſtaſpe, & tous ces écrits trouvèrent plus ou moins de créance, ſelon qu'ils étoient compoſés avec plus ou moins d'art. Quelques-uns néanmoins ſe doutèrent de la ſupercherie; mais on ne mettoit Zoroaſtre, Mercure, les Sibylles, au rang des écrivains, que ſur la foi des ouvrages apocryphes, dont le monde étoit inondé. Voilà, dira-t-on, à quoi ſe réduit le témoignage des anciens: l'exiſtence des livres de Zoroaſtre n'eſt appuyée que ſur ces fondemens ruineux.

Ainſi raiſonnent M. Huet, M. Brucker & leurs partiſans. Leurs objections ſont plauſibles; mais je crois qu'elles ont moins de ſolidité que d'apparence. Ne nous laiſſons point prévenir, & tâchons en avançant pied à pied, de découvrir la vérité au travers du nuage qui nous la cache.

Nous avons deux queſtions à diſcuter, qu'il ne faut pas confondre.

Première Queſtion. Zoroaſtre, ou pluſtôt quelqu'un des Zoroaſtres, a-t-il laiſſé des écrits?

Seconde Queſtion. Le fait ſuppoſé, ces écrits ſubſiſtent-ils encore dans la Perſe, en tout ou en partie?

PREMIÈRE QUESTION.

Zoroastre, ou quelqu'un des Zoroastres, a-t-il laissé des Écrits!

JE ne m'étonnerois pas qu'on mît Zoroastre au rang des auteurs apocryphes, s'il avoit vécu long-temps avant la guerre de Troie, & qu'il eût été contemporain de Ninus; car, comme Pline le remarque très-bien, par quel prodige ses ouvrages seroient-ils venus jusqu'à nous, au travers de tant de révolutions, sans qu'on voie une succession non interrompue de disciples intéressés à les conserver. *Mirum hoc imprimis durasse memoriam artemque tam longo ævo, commentariis non intercidentibus, præterea nec claris nec continuis successionibus custoditam.*

Plin. l. XXX, c. 1, n.° 2.

Mais si l'on reconnoît, avec ce judicieux Écrivain, un dernier Zoroastre, contemporain du père de Xerxès, alors le prodige cesse. Je ne dirai rien de l'ancien Zoroastre qui vivoit sous le règne de Cyaxare premier; s'il a laissé quelques mémoires, il n'est pas douteux qu'on ne les ait conservés avec soin. Mais je n'insiste avec Pline que sur le dernier Zoroastre, & je dis que non seulement il est vrai-semblable qu'il a laissé quelque chose par écrit, mais qu'il seroit contre toute vrai-semblance qu'il ne l'eût pas fait. C'étoit alors que les Lettres étoient le plus en honneur dans l'Orient. Ce Zaratus, qui tenoit une école publique à Babylone, se sera-t-il contenté d'instruire ses disciples de vive voix, sans avoir imaginé de perpétuer sa doctrine d'une manière plus durable? Mais pouvoit-il s'en dispenser, lorsqu'appelé par Darius fils d'Hystaspe à la dignité d'Archimage, il fut obligé de donner de la consistance à la religion nationale qui tendoit visiblement à son déclin? Il falloit établir les dogmes, régler les cérémonies du culte, composer une liturgie, instruire les peuples, dresser les statuts de l'ordre sacerdotal. Le dernier Zoroastre avoit trop d'esprit pour croire que ses institutions se perpétueroient, s'il ne les consignoit dans un code qui fît loi pour toutes les Provinces,

& dans la ſucceſſion des ſiècles. Sans cette précaution, rien n'eût été ſtable, & les intentions du Légiſlateur ne pouvoient manquer d'être arbitrairement interprétées ſelon le génie des peuples & le caprice des Mages. Cependant au rapport de tous les anciens, les idées religieuſes de la Perſe étoient fixes & conſtantes ; leurs loix, leurs uſages, leurs cérémonies, étoient invariables; la doctrine de Zoroaſtre ſur la Divinité & ſur les principes de l'Univers, étoit connue & enſeignée par ſes diſciples: donc les Perſes avoient entre leurs mains le code de leur Légiſlateur.

A cette préſomption déjà ſi raiſonnable, ſe joignent les témoignages réunis de tous les auteurs de l'Antiquité. Si l'on peut héſiter à les croire, lorſqu'ils nous atteſtent des faits incroyables, peut-on les récuſer lorſqu'ils ne diſent que des choſes très-vrai-ſemblables en elles-mêmes, & dont ils étoient à portée d'avoir connoiſſance? Écartons ici les fables, & tâchons de démêler dans les anciennes traditions, ce qu'on en peut tirer de certain.

Pline nous apprend qu'Hoſtanès, ſucceſſeur du ſecond Zoroaſtre, porta dans la Grèce la connoiſſance de la Magie, c'eſt-à-dire, du ſyſtème de ſon maître; car on ſait bien que les Mages n'étoient pas Magiciens. L'avidité avec laquelle les Grecs reçûrent les leçons de cet étranger, alla juſqu'à la fureur. *Hic maximè Hoſtanes ad rabiem, non aviditatem modò ſcientiæ ejus, Græcorum populos egit.* Tous les Grecs n'étoient pas ennemis irréconciliables de Xerxès. Hoſtanès leur parla de Zoroaſtre, leur expliqua ſes principes, & laiſſa dans ce pays une haute idée de cette Philoſophie. Les éloges qu'en font Platon, Ariſtote, & d'autres Anciens cités par Diogène-Laërce, en ſont les garans.

Plin. l. XXX, c. 1, n.° 2.

Plat. dans l'Alcibiade.

Ariſt. Μαγικῷ, apud Diog. Laërt. in Proœm.

La doctrine des Mages fut en eſtime chez les Grecs, tant que ceux-ci s'appliquèrent à la Métaphyſique ſublime. Mais la Philoſophie étant devenue ſubtile & pointilleuſe dans les écoles de l'Académie, toute morale dans celle de Zénon, toute matérialiſte dans celle d'Épicure, il paroît qu'on perdit un peu de vûe Zoroaſtre & ſes dogmes abſtraits.

Mais quelque temps avant l'ère vulgaire, & dans les deux premiers siècles de l'Église, le goût pour la haute métaphysique devint plus que jamais à la mode. Les nouveaux Platoniciens & les partisans de la Philosophie éclectique, ne voulant s'attacher à aucun Philosophe en particulier, cherchoient à les accorder ensemble pour former un seul & unique système de ce qu'ils trouvoient à leur gré dans toutes les sectes; & loin de rejeter la Philosophie des peuples qu'ils appeloient Barbares, ils la regardoient comme plus profonde que celle des Grecs mêmes.

Plotin, un de leurs coryphées, suivit cette méthode. Après avoir épuisé la Philosophie connue, dit Porphyre, il voulut *Vie de Plotin.* s'instruire par lui-même de celle des Mages. Il avoit même dessein de pénétrer jusqu'aux Indes pour conférer avec les Gymnosophistes. Mais l'armée de Gordien, où il étoit, ayant été battue en Mésopotamie, il fut obligé de se retirer à Antioche.

L'estime pour Zoroastre n'avoit jamais été poussée plus loin qu'elle le fut alors. Chacun se piquoit de connoître sa doctrine; & chacun, comme de raison, ramenoit cette doctrine à ses propres idées. Les Chrétiens le christianisoient presque: les Philosophes le faisoient platoniser; & les hérétiques s'efforcèrent encore plus que les autres de se prévaloir de son autorité. Les sectateurs du Gnostique Prodicus vantoient sur-tout des livres qui contenoient, disoient-ils, les révélations de Zoroastre & les mystères de sa Religion. Il est vrai que Plotin & Porphyre prouvèrent que ces livres avoient été fabriqués à plaisir par les Gnostiques: mais eux-mêmes prétendoient avoir des écrits plus authentiques de Zoroastre; & l'on ne peut douter qu'il n'en courût alors dont les Savans faisoient beaucoup de cas.

Eusèbe de Césarée, dans sa Préparation Évangélique, cite *Lib. 1, c. 10.* un très-beau passage de ce Philosophe sur la nature de Dieu, tiré mot à mot, dit-il, du recueil sacré des usages religieux de la Perse: Ζωροάστρης ὁ Μάγος ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν φησι κατὰ λέξιν. Quel étoit ce recueil sacré? étoit-ce

un livre Grec sous le nom de Zoroastre? Je ne le crois pas: un ouvrage orné d'un titre si séduisant, auroit été fort en vogue dans un temps où c'étoit la mode de se dire Zoroastrien. Cependant, de tous les Anciens, Eusèbe seul en fait mention. Il y a plus d'apparence que ce texte avoit été fourni à cet Évêque par quelque chrétien de Perse, comme extrait fidèlement des livres de Zoroastre.

Le plus répandu de tous les écrits qu'on lui attribuoit, portoit le titre d'*oracles de Zoroastre*, d'*oracles Chaldaïques*, d'*oracles sacrés*. L'ouvrage entier ne subsiste plus; mais on a recueilli plusieurs de ces sentences dans les écrits de Proclus, de Simplicius, de Damascius, de Synesius, d'Olympiodore, &c. & l'on y a joint les scholies de Pléthon & de Psellus. Les Savans y reconnoissent les principes de Pythagore & de Platon, avec des allusions frappantes à la Théologie des Mages, & l'on ne doute point que ce livre n'ait été composé par quelque Philosophe d'Alexandrie, pour concilier la Philosophie des Grecs avec celle des Barbares.

V. Stanl. Hist. Philos. Orient. Et Fabric. Bibl. Græc. t. I.

On ne sait point au juste quand cet ouvrage parut; mais il semble postérieur à celui qu'Hermippus de Smyrne publia sous le règne d'un des Ptolémées. Voici ce qu'en dit Pline: *Hermippus de totâ eâ arte (magicâ) diligentissimè scripsit, & vicies centum millia versuum a Zoroastre condita, indicibus quoque voluminum ejus positis, explanavit.* Il ne reste rien de cet ouvrage: Diogène-Laërce nous apprend seulement que l'auteur parloit fort au long dans son premier livre de la Théologie des Mages; & sans doute que dans les suivans il traitoit de l'Astronomie, de la Physique & de la Politique, comme le docte Fabricius le conjecture. Ces paroles de Pline: *de totâ arte magicâ scripsit*, ne doivent donc pas s'entendre de ce que nous appelerions en François, l'*Art magique*, mais de toute la science des Mages comprise dans les livres de Zoroastre.

Plin. ut suprà.

Fabric. Bibl. Græc. t. I.

M. Hyde met Hermippus au rang des imposteurs: car il est certain, dit-il, que jamais Zoroastre n'écrivit en vers. Mais cette raison ne paroît pas concluante. S'agit-il ici de vers proprement dits, ou de simples lignes appelées également

Rel. vet. Pers. c. XXVI.

στίχοι

σίχοι par les Grecs ? Peut-être que Pline lui-même s'y est trompé.

Je trouve une difficulté plus considérable dans ce nombre prodigieux de lignes dont les livres originaux de Zoroastre étoient composés. Un ouvrage de deux millions de lignes est énorme, quelque petites que soient les lignes. Hermippus se flattoit-il de faire croire qu'il avoit eu le temps de méditer & d'expliquer ce recueil monstrueux. Je soupçonnerois volontiers une faute de copiste dans ce nombre de *vicies centum millia*. On sait que ces fautes ne sont pas rares dans les anciens manuscrits. M. Huet lisoit *bis centum millia ;* ce qui réduiroit au dixième le nombre incroyable de deux millions. Au reste, si l'on en croit les Arabes & les Persans, les livres de Zoroastre étoient considérables. Ils formoient, disent-ils, douze volumes, dont chacun contenoit cent peaux de vélin, & ne pouvoit être porté que par plusieurs bœufs. On explique ce phénomène, en supposant que ces livres étoient écrits en caractères très-majuscules, qui réduits en petits caractères dans les copies ne formoient que des livres ordinaires.

Demonstr. Evang. prop. IV, c. V.

D'Herbelot, Bibl. Orient. aux mots Zerdacht, Zend & Kischtasb.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, on ne peut trop regretter l'ouvrage d'Hermippus, dont il paroît que les Anciens faisoient beaucoup de cas. Nous y trouverions sans doute de grandes lumières sur la théologie de Zoroastre, puisqu'au jugement de Pline, il étoit composé avec beaucoup de soin, *diligentissimè scripsit*. D'ailleurs, l'autorité de cet auteur ne seroit pas à mépriser; car de son temps ce n'étoit pas la mode, comme ce le fut quelque temps après, de supposer des livres sous le nom des Anciens dont la mémoire étoit respectée.

J'ajoûte encore qu'Hermippus n'avoit pas prétendu donner une traduction exacte des livres de Zoroastre, mais seulement exposer ses idées & développer son système; c'est la force du mot *explanavit*. Il y avoit joint un sommaire & les titres de tous les volumes, *indicibus quoque voluminum ejus positis*. En un mot, c'étoit un abrégé bien fait au jugement de Pline.

On peut donc supposer, avec fondement, qu'Hermippus avoit fait un voyage en Perse, ce qui n'étoit pas rare en ces

temps-là; qu'il y avoit conféré avec les plus doctes des Mages; qu'il avoit tiré d'eux ce qui pouvoit lui faire connoître les ouvrages de Zoroastre, & qu'à son retour, il composa son livre sur les mémoires qu'il avoit rassemblés.

Je suis néanmoins surpris qu'un homme aussi curieux de ce qui concernoit Zoroastre, ait pû le placer six mille ans avant la guerre de Troie. S'il avoit eu la critique de Pline, il auroit compris que les écrits d'un auteur d'une telle antiquité, n'auroient pû parvenir jusqu'à son temps: il auroit cherché quelque Zoroastre plus moderne, & l'auroit trouvé dans le prédécesseur immédiat d'Hostanès. Mais cette méprise ne lui étoit pas particulière: il avoit porté avec lui cette prévention sur l'antiquité fabuleuse de Zoroastre; & ce que les Mages lui dirent à ce sujet, n'étoit pas propre à le faire revenir de son erreur. Car quoique le dernier Zerdusht fût le principal, & peut-être le seul auteur des livres Zoroastriens, il y parloit néanmoins sous le nom du prétendu prophète de Médie, & même sous celui d'*Ibrahim-Zerdusht;* de sorte que les Mages, en lisant ces livres, les regardoient plustôt comme l'ouvrage de ceux qu'on y faisoit parler, que de celui qui s'en disoit le rédacteur. Ils auront cru d'ailleurs concilier de la vénération à leur secte en dépeignant Zoroastre aux étrangers, comme un des plus anciens Sages de leur nation.

Plin. ut suprà.

J'insiste sur Hermippus, parce que son livre est garant de ce qu'on croyoit alors touchant les livres de Zoroastre. Cet auteur auroit-il osé présenter au public savant un abrégé de ces livres, s'il n'eût passé pour constant que Zoroastre avoit laissé des écrits? Il n'est pas douteux que les auteurs plus anciens qu'Hermippus nous apprendroient la même chose, si leurs ouvrages subsistoient encore. Diogène-Laërce, dans sa Préface, cite Aristote, Dinon, Hermodore, Eudoxe, Théopompe, Eudème le Rhodien, Hécatée & Cléarque de Soles, comme ayant traité à fond de Zoroastre & de sa doctrine. Je regrette sur-tout le Μαγικὸν d'Aristote. Quand ce livre seroit d'Antisthène, disciple de Socrate, ou d'un autre Philosophe nommé *Rhodon,* auxquels quelques personnes

l'attribuoient, selon Suidas, il n'en seroit guère moins précieux. Mais Diogène-Laërce, Pline & Suidas lui-même ne doutoient pas qu'il ne fût d'Aristote.

Ce fut par la lecture de ces auteurs, que les philosophes de l'école d'Alexandrie, les nouveaux Platoniciens, & toute la secte éclectique, conçurent une si grande opinion de Zoroastre & de sa doctrine. C'est peut-être même de ces ouvrages qu'on tira ces oracles si célèbres & si célébrés dans les commentaires des disciples de Plotin. Plusieurs d'entre eux y joignirent leurs propres lumières, en allant puiser à la source dans le pays qu'habitoient les Mages, ou bien en conférant avec les philosophes de l'Orient voisins des frontières de la Perse. Il est certain que plusieurs Savans entreprirent ces voyages pour s'instruire à fond de la doctrine des Mages. Apollonius de Tyane & Plotin leur en avoient montré l'exemple. Quelques-uns même, entre autres le docte Bardesane, pénétrèrent jusqu'aux Indes pour conférer avec les Brachmanes. Ces expéditions littéraires n'étoient rien moins qu'effrayantes depuis que la Perse étoit devenue limitrophe de l'empire Romain.

Tâchons maintenant de porter un jugement impartial de cette multitude de livres qui parurent sous le nom de Zoroastre, soit avant la naissance de Jésus-Christ, soit pendant les premiers siècles de l'Église.

1.° on ne peut douter que plusieurs de ces livres n'eussent été composés à plaisir par des imposteurs. Telle étoit l'Apocalypse de Zoroastre, dont nous avons déjà parlé. Tel étoit encore un livre d'Hystaspe, cité par quelques Pères de l'Église comme avantageux à la religion Chrétienne, & qui par-là paroîtroit être de la même fabrique que les oracles des Sibylles. La connoissance que l'auteur de ce livre avoit de l'histoire de Zoroastre, lui donna l'idée d'introduire sur la scène un Hystaspe à révélations. Vouloit-il désigner le roi Gushtasp ou Darius fils d'Hystaspe, qui se qualifioit *docteur des Mages!* Peu importe: ces deux Princes étoient célèbres dans l'histoire des Zoroastres.

2.° Je ne crois pas qu'on doive juger d'une manière si

désavantageuse du livre d'Hermippus & d'autres, produits sous le nom de Zoroastre, par des Philosophes qui croyoient rendre exactement ses idées, après s'en être instruits avec soin. Mais quoique ces livres ne fussent pas absolument apocryphes, on ne pouvoit néanmoins les regarder comme une traduction de livres originaux; car les Mages se seroient fait un grand scrupule de les communiquer à des étrangers. Hermippus & ses semblables n'ont donc pû recueillir des livres de Zoroastre, que ce qu'ils en ont appris en conférant avec les Mages; & la fidélité de leur rapport dépend en partie de la sincérité & de la science des Prêtres consultés; en partie des recherches & de la sagacité de ceux qui consultoient. Si nous avions encore ces prétendus livres de Zoroastre, nous y trouverions sans doute, avec un fond de doctrine orientale, des différences marquées; parce que chacun de ces auteurs ne rendant les idées de Zoroastre que selon qu'il les avoit conçûes sur le rapport d'autrui, ne pouvoit manquer de les ajuster à ses propres idées, & de les ramener à la Philosophie particulière dont il faisoit profession. Il n'est donc pas étonnant que S.t Chrysostome rejette, comme supposés, tous les livres qui couroient de son temps sous le nom de Zoroastre; puisque ceux mêmes qui méritoient quelque créance, ne rendoient point fidèlement les expressions du docteur de la Perse; & que ce qui pouvoit s'y trouver de conforme à sa doctrine, étoit défiguré par ce que les auteurs avoit ajoûté du leur.

Discours sur S.t Babylas.

Il résulte de tout ceci trois conséquences importantes, auxquelles je prie qu'on fasse attention.

Je conclus, en premier lieu, qu'au moins dans le siècle qui précéda la naissance de J. C. & dans les trois suivans, il passoit pour indubitable que Zoroastre avoit laissé des livres, & que ces livres étoient entre les mains des Mages. On pouvoit bien rejeter, comme apocryphe, tel ou tel de ces livres; mais on ne doutoit point qu'il n'y en eût en Perse d'originaux. Sur cela point de dispute entre les Chrétiens & les Payens, entre les Orthodoxes & les Hérétiques.

Je conclus, en ſecond lieu, qu'on avoit alors dans la Perſe des livres ſacrés que l'on croyoit être de Zoroaſtre. Seroit-il poſſible en effet que tout l'empire Romain eût été perſuadé, pendant l'eſpace de pluſieurs ſiècles, de l'exiſtence de ces livres, ſi dans le pays même ils euſſent été inconnus? La Perſe n'étoit point une contrée inacceſſible aux gens de Lettres, ſur-tout depuis que les Romains avoient étendu juſqu'à l'Euphrate les bornes de l'Empire. La guerre & les conquêtes mêloient ſouvent enſemble les deux peuples; & le commerce étoit ouvert dans les intervalles de paix. Les Philoſophes de la haute Syrie prirent dans ce voiſinage un goût décidé pour la doctrine de ceux qu'ils appeloient Barbares. Qui pouvoit leur avoir parlé des livres vrais ou faux de Zoroaſtre, ſinon les Perſes eux-mêmes? Et ſi ces livres n'exiſtoient pas, qui pouvoit mieux que les Syriens en atteſter la fauſſeté?

Le témoignage des chrétiens d'Orient eſt encore ici d'un grand poids. L'Évangile avoit fait beaucoup de progrès en Perſe : un peuple nombreux & des Mages même s'étoient convertis à la foi ; & l'on ſait que cette Égliſe entretenoit une grande correſpondance avec celles de Méſopotamie & de Syrie. Or ces chrétiens d'Orient nous atteſtent, autant que les philoſophes Payens, l'exiſtence des livres ſacrés attribués dans la Perſe à Zoroaſtre. Pouvoient-ils s'y méprendre? & ſi le fait eût été faux, n'auroient-ils pas été bien-tôt détrompés par le témoignage des chrétiens Perſes qu'ils étoient à portée de conſulter.

J'ajoûte que les Orthodoxes étoient ſingulièrement intéreſſés à remonter à cette ſource. Les Hérétiques ſéduiſoient les ſimples par de prétendus livres de Zoroaſtre qu'ils avoient eux-mêmes compoſés. Au lieu de diſputer ſans fin ſur l'autorité de ces mauvaiſes compilations, il étoit aiſé de les anéantir, en vérifiant que les Perſes eux-mêmes ne croyoient point avoir d'ouvrages de leur Légiſlateur. Si les Orthodoxes n'ont jamais employé ce moyen tranchant, c'eſt qu'il étoit notoire que les Mages croyoient poſſéder ces livres célèbres; & dès-lors l'impoſture des Hérétiques étoit plus difficile à découvrir.

Pour convaincre de faux ces productions, il auroit fallu les confronter aux originaux; & peu de gens étoient en état d'entreprendre un travail si pénible. De-là vint la facilité avec laquelle on recevoit ces ouvrages supposés. Un Écrivain publioit des écrits remplis d'une doctrine mystérieuse, ou déguisée sous un habit oriental; sur la foi de l'auteur, on les prenoit pour des livres de Zoroastre. C'étoit donc la certitude même de l'existence des originaux qui donnoit de la vogue aux copies plus ou moins infidèles.

Qui sait même si la certitude de ces originaux ne fut pas la source de la crédulité générale qui fit adopter les oracles des Sibylles, les livres de Mercure Trismégiste, & tant d'autres, dont cependant aucune nation n'étoit dépositaire. Il ne faut quelquefois qu'un fait extraordinaire, que l'on croit bien constaté, pour autoriser une multitude de fables. On faisoit sans doute ce raisonnement assez spécieux pour frapper des esprits superficiels: si l'on a pû, disoit-on, conserver les livres de Zoroastre depuis plusieurs milliers d'années (car on croyoit que Zoroastre avoit cette antiquité) pourquoi n'auroit-on pas conservé des oracles prononcés par des Prêtresses enthousiastes? Pourquoi les ouvrages d'hommes célèbres moins anciens peut-être que Zoroastre, ne seroient-ils pas venus jusqu'à nous? Et sur cette possibilité, on admettoit comme vrais ou vrai-semblables, des livres qui n'auroient pû soûtenir un examen sérieux.

Les Mages possédoient donc certains livres sacrés qu'ils attribuoient à Zoroastre. Le témoignage d'Eusèbe, bien pesé, doit achever d'en convaincre. Qui pourroit résister à l'assurance avec laquelle il allègue les paroles mêmes de Zoroastre? *C'est Zoroastre lui-même qui parle, & qui dit en propres termes:* Ζωροάστρης ὁ Μάγος φησὶ κατὰ λέξιν. Et où le dit-il? *C'est dans le recueil de ses livres sacrés, où les dogmes & les usages religieux de la Perse sont contenus:* ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν. Je le répète: ce titre ne ressemble point du tout à celui d'un livre Grec; c'est l'original même que cite Eusèbe. Le texte qu'il transcrit avoit sans doute été fourni par quelque

chrétien de Perse, peut-être même par quelque Mage converti. Qu'on regarde au reste ce passage comme un extrait fidèle des livres sacrés de la Perse, ou comme une fraude pieuse des Chrétiens de ce pays, il en résulte toûjours qu'au temps d'Eusèbe, les Perses croyoient avoir chez eux les véritables écrits de Zoroastre.

M. Huet lui-même en étoit persuadé, tant le témoignage d'Eusèbe lui paroissoit précis. Mais il prétendoit que ces livres étoient l'ouvrage d'un Juif imposteur, qui voulut peindre un prétendu Zoroastre sous les traits de Moyse, & donner du relief à la religion des Mages, en y mêlant des idées de la religion Judaïque, & des textes entiers de l'Écriture sainte.

Il est donc avoué que si les écrits de Zoroastre étoient supposés, c'est dans la Perse, & non dans la Grèce que la première supposition doit avoir eu lieu. Or je soûtiens que cette supposition est dénuée de toute vrai-semblance, & que par conséquent les livres sacrés qui passoient dans la Perse pour être l'ouvrage de Zoroastre, étoient véritablement de lui. C'est la troisième conséquence que j'ai voulu tirer, & qu'il est essentiel de bien établir.

Je ne suis pas si opposé qu'on le croiroit à l'hypothèse du savant évêque d'Avranches: en y changeant quelque chose, nous serions bien-tôt d'accord. Je conviendrois avec lui que les livres en question ne sont pas de l'ancien Zoroastre, & qu'ils ont été composés sous son nom par un Juif apostat, qui porta, comme son prédécesseur, le nom de Zoroastre ou de Zerdusht. Voilà donc un imposteur qui suppose des livres; mais il s'agit de savoir en quel temps il faut le placer. Je prétends, conformément aux témoignages des Anciens, qu'il a vécu sous le règne de Darius fils d'Hystaspe ; & M. Huet, sans en alléguer aucune preuve, le fait postérieur à la naissance de J. C. Voyons dans quelles circonstances le projet de l'imposteur aura pû réussir.

Je conçois parfaitement que le Zerdusht de Darius fils d'Hystaspe, ne trouva pas des obstacles invincibles lorsqu'il entreprit sa réforme. Il n'étoit presque plus question des anciens

Mages. Massacrés de toutes parts par la nation dominante à laquelle ils avoient voulu ravir le sceptre, ceux qu'on épargna, vivoient inconnus & méprisés. On établit un nouvel ordre de Prêtres dévoués aveuglément à leur chef, & promûs au Sacerdoce par son choix ou par sa protection. Ces nouveaux Mages étoient donc intéressés à faire valoir les livres du nouveau Zerdusht, comme le code authentique de la religion du Feu.

2.° Darius qui s'étoit déclaré chef des Mages, regardoit comme une affaire très-sérieuse d'établir dans la nouvelle Monarchie l'uniformité du culte; & d'ailleurs la nation étoit intéressée à maintenir les nouveaux arrangemens, par haine contre les Mèdes qu'on avoit résolu de tenir dans l'humiliation. Le dernier Zerdusht n'éprouva donc aucune contradiction considérable.

3.° Pour s'autoriser davantage, il ne manqua pas sans doute de recueillir ce que la tradition rapportoit de l'ancien Zerdusht, & les loix qu'il avoit établies; & s'il restoit encore quelque mémoire ou quelque ouvrage de celui-ci, comme cela n'est pas impossible, le rédacteur eut soin de l'incorporer dans son recueil. Par ce moyen, personne ne s'effaroucha. En lisant ce nouvel ouvrage, on croyoit lire l'ancien bien éclairci & bien commenté.

4.° Enfin, le nouveau Zerdusht n'en imposa pas tant qu'on pourroit le croire. Il ne donna point son ouvrage comme subsistant depuis plusieurs siècles; l'imposture eût été trop grossière: on savoit bien qu'il en étoit l'auteur. Ce qu'il faisoit faire & dire à l'ancien Zerdusht, étoit vrai pour le fond, à quelques embellissemens près dont la secte ne pouvoit lui savoir mauvais gré. Et s'il introduisit quelques loix nouvelles, quelques changemens dans les idées & dans les pratiques religieuses, son autorité les fit recevoir sans murmure.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait réussi dans son projet. Mais ce même projet transporté dans les siècles suivans, où le Magisme avoit toute sa consistance, & régnoit avec éclat dans toute la monarchie, devenoit trop absurde pour faire des prosélytes.

Si

Si le pays avoit paſſé ſous une domination étrangère; ſi le vainqueur avoit renverſé les temples, chaſſé les Prêtres, livré aux flammes les monumens de l'ancien culte, pour y ſubſtituer de nouvelles loix & de nouveaux uſages; & que quelque vieux Mage, après l'expulſion des tyrans, eût produit de faux livres ſous le nom de Zoroaſtre, en aſſurant qu'il les avoit mis à couvert des recherches des perſécuteurs, ce Mage auroit pû trouver des dupes, & le ſuccès de ſon projet n'auroit rien de fort ſurprenant.

Mais depuis Darius fils d'Hyſtaſpe, rien de ſemblable n'étoit arrivé dans la Perſe. Alexandre n'avoit eu ni le temps ni la volonté d'y détruire le culte national. Les rois de Syrie, ſes ſucceſſeurs, n'y conſervant qu'une ombre de pouvoir, dont ils furent même bien-tôt dépouillés par les Arſacides, n'étoient point en état de forcer les peuples à recevoir les loix & les uſages des Grecs. Les Parthes profeſſoient la même religion que les Mèdes & les Perſes. Par conſéquent, cette religion ayant toûjours été floriſſante juſque-là, il n'étoit pas poſſible de faire adopter à la nation, comme anciens & comme de Zoroaſtre, des livres dont perſonne n'auroit jamais eu connoiſſance.

En effet il ne ſuffiſoit pas à l'impoſteur de compoſer ces livres: l'important étoit de les faire reconnoître pour divins; & d'engager les Mages à regarder comme l'ouvrage de leur Prophète & la règle de leur culte, les écrits qu'on leur offroit. Or par quel preſtige un étranger, un Mage même, ſi l'on veut, leur aura-t-il fait croire qu'ils avoient toûjours eu entre les mains, & qu'ils avoient reçû de leurs ancêtres, des livres qu'ils voyoient pour la première fois? La fourberie étoit trop palpable pour en impoſer.

Encore ſi ces prétendus livres n'euſſent roulé que ſur des objets ſcientifiques, les Mages auroient pû croire que des gens plus curieux avoient conſervé ces ouvrages dont ils ignoroient l'exiſtence. Mais les livres attribués à Zoroaſtre étoient des livres d'uſage, eſſentiels au culte public, auſſi-bien qu'au miniſtère des Prêtres, des livres qu'Euſèbe intituloit: ἱερὰ

συναγωγὴ τ̃ Περσικῶν. Les Mages, depuis Darius fils d'Hystaspe, ne passoient pas pour stupides, & jouissoient même de quelque réputation dans le monde savant. Ils ne pouvoient donc être la dupe d'un artifice si grossier.

Pour en assurer le succès, il faudroit supposer de la collusion entre les Mages & l'auteur. Mais cette collusion, très-possible, s'il ne se fût agi que de gagner un petit nombre de Mages, devenoit impraticable avec des milliers de Prêtres répandus dans une vaste contrée qui s'étendoit de l'Euphrate à l'Inde, de la mer Caspienne à l'Océan.

Voyons néanmoins si l'histoire de Perse ne nous fourniroit pas quelque trait qui pût établir la possibilité d'un pareil complot. Je veux bien venir ici moi-même au secours de M. Huet. Le changement survenu dans la monarchie vers l'an 226 de l'ère Chrétienne, lorsque le Perse Artaxare enleva le sceptre aux Parthes, pourroit être favorable à son hypothèse. Au commencement de cette nouvelle Dynastie, il s'éleva des troubles dans la Religion : on assembla les Mages. Ne seroit-ce pas là l'époque des livres de Zoroastre? Voici ce que les Orientaux nous racontent de cet évènement.

Rel. vet. Pers. c. XXI.

Ardshir-babecan (c'est le nom perse d'Artaxare) étant monté sur le trône, trouva que le zèle pour la doctrine de Zerdusht étoit fort refroidi. Plusieurs, sur-tout parmi les Grands de la Cour, se moquoient assez ouvertement de ce que Zerdusht enseignoit sur la résurrection des corps, le paradis & l'enfer. Le Roi lui-même quoiqu'attaché à la religion de ses pères, étoit touché des objections des mécréans; & pour se délivrer de ces doutes incommodes, il convoqua tous les Mages de son royaume, qui se rendirent au lieu désigné au nombre de quarante, d'autres disent de quatre-vingt mille. On ne leur demanda point ce qu'ils pensoient sur la question agitée: leur foi n'étoit pas douteuse. Il s'agissoit encore moins de savoir ce que Zerdusht enseignoit : on en convenoit; mais l'on ne déféroit pas à son autorité. Le Roi leur proposa donc uniquement de prouver que la religion de Zerdusht, surtout par rapport aux points controversés, étoit une religion

descendue du Ciel. C'est ce qu'Erdaviraph, l'un de ces Mages assure positivement dans un Poëme intitulé, *Erdaviraph-nameh*, dont M. Hyde a traduit un long passage *(b)*: *Eis dixit rex regum prudentissimus: eam religionem quam Deus dictavit Zeratushto, demonstrent eam mihi, ut dubium è mundo procul arceam, & Dei religionem amplectar. Cupio ut mihi demonstrationem afferant, & veritatem toti orbi demonstrent.*

N'étant pas possible que quarante mille Mages entrassent en lice avec leurs adversaires, ils choisirent sept d'entre eux auxquels ils confièrent la défense de leur cause. Mais il ne paroît pas que ces Prêtres fussent bien au fait de la matière importante qu'ils avoient à traiter; puisqu'au lieu de la discuter contradictoirement avec les incrédules, ils eurent recours aux miracles; moyen sans doute plus décisif & plus tranchant, si Dieu communiquoit un don si précieux aux Ministres d'une fausse Religion.

Erdaviraph leur chef, regardé dans la secte comme un saint, se chargea du prodige. Après s'être baigné, il but trois verres d'un vin soporatif, se fit coucher sur une table entre deux draps, & s'endormit aussi-tôt, gardé à vûe par les six autres Mages & par le roi lui-même. Son sommeil, qui passa pour une extase, dura sept jours & sept nuits. Enfin son ame étant revenue dans son corps, il s'éveilla, & raconta les merveilles qu'il avoit vûes dans l'autre monde, & ce qu'il avoit appris de la bouche de Dieu même. Le Roi & quelques autres, dont les doutes étoient apparemment assez légers, se rendirent au récit de ce miracle puérile, & reconnurent comme divine la religion de Zerdusht.

Mais la plupart des mécréans n'ayant pas été d'une aussi bonne composition, & les disputes s'étant renouvelées dans la suite, Shahbour ou Sapor I.er fils d'Artaxare assembla de nouveau les Mages, & leur proposa de confirmer leur doctrine

(b) M. Hyde ne connoissoit que la traduction de ce livre en Persan moderne, faite par un prêtre Ghèbre nommé *Zeratusht-Behram*. Il ne dit point si l'ouvrage existe encore en ancien Perse; il seroit très possible que la version eût fait perdre l'original.

par un miracle plus convaincant. Alors Aduradab-Mahrafphand leur chef s'offrit à fubir l'épreuve fuivante, en preuve de la doctrine d'Erdaviraph fur le Paradis & l'Enfer. On le dépouilla à nud, & l'on verfa fur lui dix-huit livres d'airain bouillant; fans qu'il en fouffrît la moindre atteinte. Le métal enflammé ne brûla pas même un poil de fon corps. L'incrédulité ne put tenir, à ce que l'on prétend, contre un fi grand prodige, dans lequel fans doute on ne foupçonnoit aucun artifice *(c)*.

Telles furent les difputes qui s'émurent dans la Perfe au commencement de la nouvelle Dynaftie, dite des *Saffanides*. Pour entrer dans l'efprit de M. Huet, ne pourroit-on pas imaginer que, dans le trouble caufé par l'animofité des deux partis, & par ces fréquentes & nombreufes affemblées des Mages, quelque habile impofteur, Erdaviraph, par exemple, ou Mahrafphand, aura fabriqué de prétendus livres de Zerdusht, dans la vûe d'accréditer la Religion nationale, & d'en fixer les dogmes & les pratiques; & que ces livres publiés dans le troifième fiècle de l'ère Chrétienne, auront été connus d'Eusèbe de Céfarée, qui vivoit vers le commencement du quatrième?

La réponfe faute aux yeux. Dans cette difpute, il ne s'agiffoit pas des fentimens de Zerdusht dont on convenoit; mais de favoir fi l'on devoit les recevoir comme des dogmes divins. A quel propos auroit-on fuppofé de faux livres à Zoroaftre; livres qui ne pouvoient fervir à décider la queftion? mais fi la doctrine de Zoroaftre étoit conftante, ce ne pouvoit être que par fes livres: donc ces livres exiftoient auparavant.

En fecond lieu, pour que l'impofture réufsît, il falloit au moins le confentement des quarante mille Mages affemblés;

(c) L'ancien Zerdusht avoit autorifé fa miffion par un miracle femblable: mais Pherdouffi, fon hiftorien, dit bonnement qu'il s'étoit auparavant frotté le corps avec une certaine drogue; & Mahrafphand ne pouvoit manquer d'imiter un fi beau modèle. Les épreuves du feu, fi célèbres en Occident dans le X.e fiècle, n'étoient pas, comme on le voit, une invention moderne. Mais auroit-on cru que l'hiftoire de l'ancien Zoroaftre fournît un préfervatif contre le faux merveilleux de ces preftiges!

& que parmi cette multitude le ſecret fût inviolablement gardé. Je laiſſe à penſer ſi la ſuppoſition d'un pareil ſecret eſt vrai-ſemblable.

En troiſième lieu, que n'auroient pas dit les adverſaires des Mages à la vûe de faux écrits de Zoroaſtre, inconnus juſqu'alors, & par l'autorité deſquels on auroit voulu les combattre? Le feu des diſputes n'eſt pas un temps favorable pour faire paſſer de faux titres ſans contradiction. Les deux partis ont alors des yeux trop clairvoyans.

Enfin, pour prévenir toute chicane, rappelons-nous que l'exiſtence des livres de Zoroaſtre étoit notoire long-temps avant le règne d'Artaxare; qu'elle eſt atteſtée par les auteurs de l'antiquité; & que l'ouvrage d'Hermippus, qui prétendit faire connoître ce que ces livres contenoient, montre ſuffiſamment qu'on les avoit dans la Perſe avant l'ère Chrétienne.

Ainſi tout concourt à nous perſuader que Zoroaſtre a laiſſé des écrits qui ſubſiſtoient encore dans le quatrième ſiècle, & qui ſans doute ne périrent pas avant l'invaſion des Sarazins. Subſiſtent-ils encore aujourd'hui? c'eſt ce qui nous reſte à diſcuter.

SECONDE QUESTION.

Les Écrits de Zoroaſtre ſubſiſtent-ils encore dans la Perſe en tout ou en partie?

LES Ghèbres ont, de temps immémorial, un certain nombre de livres ſacrés écrits dans une langue étrangère, inconnue à la pluſpart des Perſans, & dont les caractères ne ſont plus en uſage. Le recueil a pour titre *Zendaveſta*, ou, comme on prononce dans le pays, *Zundaveſtoun*.

Les Savans varient ſur le nombre de ces livres. M. d'Herbelot n'en compte que trois, le *Zend*, le *Pazend* & l'*Ouſta* ou l'*Abeſta;* mais *Ouſta* ou *Abeſta* n'eſt qu'un titre général relatif au feu. M. Hyde, très-inſtruit ſur cette matière, compte juſqu'à vingt livres dont il donne les titres particuliers; mais ces titres n'offrant pas des notions fort claires de ce que les

Bibl. Orient. au mot Zend.

C. XXVI.

livres contiennent, il eſt inutile de les rapporter. Il ſuffira de dire que le *Zend* eſt le livre liturgical; que le *Pazend* en eſt le commentaire, & que les autres traitent de la Théologie, de la Phyſique, de la Médecine, de l'Aſtronomie, des loix impoſées à l'ordre Sacerdotal, de la vie & des actions de Zerdusht.

Zendaveſta,* titre général, eſt compoſé de deux anciens mots perſes, *Zend* & *Veſta*. *Veſta* eſt le feu; & l'on prétend que *Zend* ſignifioit l'inſtrument avec lequel on l'allume; ce qui ſe faiſoit chez les Perſes, non en frappant une pierre avec le fer, mais en frottant deux morceaux de roſeau l'un contre l'autre. Ce titre de *Zendaveſta* fut donné au recueil, dit M. Prideaux, pour faire entendre qu'il devoit allumer dans le cœur des hommes le feu de l'amour divin. Mais n'eſt-ce point là une myſticité trop rafinée? J'aimerois mieux dire que le but de ces livres étant d'apprendre la manière d'honorer le feu, de le conſerver, & de le reproduire, lorſque par malheur il s'éteignoit, on leur donna, par cette raiſon, le nom de l'inſtrument avec lequel on fait du feu.

Au mot Zend. M. d'Herbelot indique une autre ſignification plus ſimple & mieux fondée, en obſervant que, dans l'ancien langage, *Zend* ſignifioit *vivant* ou *vie*. Ainſi *Zendaveſta* ſeroit, *feu vivant*, ou *vie du feu;* titre noble pour un livre où l'on enſeigne le culte de cet élément *(d)*.

Quant à la langue dans laquelle cet ouvrage eſt écrit, *Au mot* Uſta. M. d'Herbelot penſe qu'elle tient plus de la Chaldaïque que *C. xxxv.* de la Péhélavique. M. Hyde prétend au contraire qu'elle eſt purement Péhélavique; & comme il en avoit fait une étude profonde, il paroît mériter plus de créance que M. d'Herbelot, qui s'eſt attaché principalement à l'Arabe & au Perſan.

La langue *Pehelavi* étoit l'ancienne langue de Perſe, &

(d) Il eſt certain que tel étoit le ſens du mot *Zend*, puiſque Manès, qui fut dans la ſuite le ſinge de Zoroaſtre, donna cette épithète au plus fameux de ſes ouvrages, l'*Évangile vivant* ou l'*Évangile de la vie*. Les mots Grecs Ζάω, Ζωὴ & Ζέω, venoient de cet ancien mot oriental, auſſi-bien que Ζεὺς, qui ſignifie l'Être ſuprême, vie par eſſence & ſource de la vie.

même de la Perse proprement dite, & par conséquent celle que parloient Cyrus & les Rois ses successeurs. C'est par cette raison que le dernier Zoroastre écrivit dans cette langue: l'ancien auroit écrit dans celle des Mèdes.

La prérogative de la langue *Pehelavi* put recevoir quelque atteinte sous la Dynastie des Parthes. Elle ne cessa pas néanmoins d'être la langue ordinaire & de style, jusqu'au règne de Behram-Ghur ou Vararane V, du temps de l'empereur Théodose le Jeune. Vararane trouvant la langue Médique plus douce & plus élégante que la *Pehelavi*, ordonna qu'on se servît de la première, & qu'on l'employât dans les actes, ordonnances & decrets.

Alors la langue *Pehelavi* tomba dans le mépris; & le dialecte à la mode fut appelé *Deri*, c'est-à dire, la langue de la Cour; car *Der* en Persan, signifie *porte;* & l'on sait qu'en Orient, *la Porte* par excellence est ce que nous appelons *la Cour.*

La langue *Deri* est connue des Persans sous le nom de *Persique*, non par opposition à la *Pehelavi*, qui étoit proprement la Persique; mais par opposition à la langue Persanne moderne, qui n'est qu'un Turc mêlé de mots Arabes & Perso-mèdes.

Les Persans ont adopté les caractères Arabes; & les anciens caractères qui, selon les apparences, étoient les mêmes ou à peu près les mêmes pour les langues *Pehelavi* & *Deri*, sont appelés *Zundiques*, parce qu'ils ne se trouvent plus que dans le *Zendavesta*. Ces caractères sont beaux & distincts. M. Hyde a fait imprimer dans son ouvrage un assez grand nombre de mots de l'ancien Perse, avec leur valeur en lettres italiques, & peut-être qu'on en pourroit former un alphabet.

M. Hyde avoit acquis un exemplaire du *Zendavesta*, qu'il avoit dessein de faire imprimer avec une traduction littérale, un Dictionnaire & une Grammaire; mais n'étant pas en état de fournir aux frais immenses de cette entreprise, il attendit en vain que les amateurs de la Littérature en fissent la dépense; & sa mort nous a privés peut-être pour toûjours d'un ouvrage si curieux. Aucun Savant n'a pû se résoudre à reprendre

ce travail, quoiqu'il y ait une récompense considérable proposée, à ce qu'on assûre, à celui qui viendroit à bout de traduire le *Zendavesta (e)*.

C'est dans ce recueil que l'on trouve ces traces de Judaïsme dont j'ai déjà parlé. En voici les principaux traits que M.[rs] Hyde & Pocock, qui avoient connoissance de l'original, nous ont conservés.

Rel. vet. Pers. cap. XXIX & XXX.

Pocock, Spec. Histor. Arab. p. 147, &c.

V. aussi Prideaux, Hist. des Juifs, part. I. l. IV.

Les loix prescrites aux Mages pour l'entretien, l'usage & la production du feu sacré lorsqu'il s'éteint, sont précisément les mêmes que celles que Moyse impose aux Ministres du Tabernacle.

L'auteur du *Zendavesta* parle d'Adam & d'Éve comme des pères du genre humain, & raconte l'histoire de la création à peu près comme Moyse, excepté qu'au lieu des six jours, il met six temps qui, réunis, font trois cens soixante-cinq jours, c'est-à-dire un an.

Il parle d'Abraham, de Joseph, de Moyse, de Salomon, &c. comme l'Écriture sainte en parle. Il appelle même son livre, *le livre d'Abraham;* & sa Religion, *la religion d'Abraham*, pour montrer son respect pour ce Patriarche.

(e) Si quelqu'un avoit le courage de se charger de cette entreprise, il pourroit trouver de grandes lumières dans les papiers de M. Hyde, que sans doute l'on a conservés, & dans les livres Orientaux & les dictionaires qu'il avoit en sa possession. Il faisoit un cas singulier du *Pharhangh-Gjihanghiri*. Mais son exemplaire étoit défectueux: l'*Appendix* y manquoit; & c'est dans cet *Appendix* que les mots Zundiques sont expliqués. M. Hyde desiroit qu'on fît acheter dans les Indes, à quelque prix que ce fût, ou cet *Appendix*, ou le Dictionnaire complet. Ne seroit-ce point cet ouvrage que M. d'Herbelot indique, lorsque parlant des livres du *Zendavesta*, il dit qu'*ils sont écrits en vieux Persien, & qu'on n'a vû jusqu'à présent en Europe qu'un Dictionnaire qui en explique les mots en Persien moderne, lequel doit être dans la Bibliothèque du Roi.* (Bibl. Orient. au mot *Pazend.*)

Ce qui contribueroit plus efficacement que tout autre moyen à nous procurer une parfaite connoissance & de la langue & du livre, ce seroit qu'un Savant bien instruit de tout ce qu'on peut apprendre en Europe sur cette matière, fît le voyage des Indes pour y chercher les livres dont on pourroit encore avoir besoin, & pour y conférer avec quelques Prêtres des Ghèbres, & tâcher de tirer d'eux l'intelligence du *Zendavesta*. Ces gens sont simples & pauvres, & M. Hyde prétend qu'on pourroit, à l'appas de quelques présens, les faire un peu passer par-dessus leurs scrupules.

Parmi

Parmi les prières contenues dans le *Zend*, c'est-à-dire, dans la Liturgie, on trouve plusieurs Pseaumes de David.

Enfin l'on voit une conformité frappante entre les loix du *Zendavesta* & celles de Moyse, touchant la distinction des animaux purs & impurs, le payement des dixmes aux Prêtres, la manière de se préserver de toute sorte de souillures, la conservation du Sacerdoce dans la même Tribu, & l'ordination d'un Archimage ou souverain Pontife.

J'ai cru devoir entrer dans ce détail, pour donner quelque idée de ces livres que l'on connoît si peu. J'ajoûte encore que les Ghèbres les regardent comme des livres inspirés, & qu'ils ont pour eux le même respect, que les Chrétiens pour l'Évangile, & les Mahométans pour l'Alcoran. Ces livres sont tellement la règle de leurs mœurs, qu'ils n'expriment la bonté & la malice morale des actions humaines que par ces deux mots, *Zend-aver* & *na-Zend-aver*, c'est-à-dire, ce que le *Zend* permet, & ce que le *Zend* ne permet pas.

Au reste les Ghèbres sont si persuadés que leurs livres sont l'ouvrage de leur Zerdusht, qu'ils nous trouveroient fort singuliers, nous autres Européens, si nous allions les troubler dans une possession que les Arabes & les Persans Musulmans ne leur contestent point.

Si l'on vouloit s'en rapporter à M. Huet, la question seroit bien-tôt décidée. Il convient que le *Zendavesta* existoit avant le siècle d'Eusèbe de Césarée, & que c'est le même recueil que l'historien Ecclésiastique désigne par ce titre, *ἱερὰ συναγωγὴ τῶν Περσικῶν*. Le *Zendavesta* seroit donc la véritable production de Zoroastre, puisque j'ai prouvé que les livres sacrés de la Perse, qui subsistoient au temps d'Eusèbe, n'étoient pas des livres supposés.

Mais d'autres Savans, & spécialement M. Brucker, dans son histoire de la Philosophie, prétendent que les anciens livres de Zoroastre sont perdus, & que le *Zendavesta* ne fut composé qu'après la conquête de la Perse par les Sarazins. C'est une nouvelle hypothèse qu'il faut examiner. *T. 1, l. 11, c. 3. §. 3.*

Pour entrer dans l'idée de M. Brucker, il faut adopter

ces deux points; 1.° que les véritables livres de Zoroaſtre furent anéantis par les Muſulmans, ſans qu'il ait été poſſible d'en ſauver un ſeul exemplaire; 2.° qu'à ces anciens livres, un impoſteur, quelque temps après, en ſubſtitua d'autres de ſa compoſition, auxquels il donna le titre de *Zendaveſta*, ſoit que ce titre fût de ſon invention, ſoit que la mémoire de l'ancien titre ſe fût conſervée. Si je prouve que ces deux points ſont inſoûtenables, il en réſultera que le *Zendaveſta* contient encore les véritables écrits de Zoroaſtre.

Réfutation de la première aſſertion.

La fureur fanatique, qui portoit les Sarazins à faire main-baſſe ſur tous les monumens de la Littérature, donne quelque air de vrai-ſemblance à la première aſſertion. S'ils livrèrent aux flammes les bibliothèques d'Égypte, on peut croire qu'ils n'épargnèrent pas celles de Perſe. Pleins d'horreur pour la religion du Feu, ils brûlèrent ſans doute, en renverſant les Pyrées, tous les livres ſacrés qui tombèrent entre leurs mains.

Mais vinrent-ils à bout de les anéantir tous? en ſeroient-ils même venus à bout, s'ils en avoient conçû le deſſein? Que l'on faſſe attention à l'étendue de la Perſe, au nombre des Prêtres, & par conſéquent à la multitude d'exemplaires des livres ſacrés répandus de toutes parts, & l'on ſera convaincu que l'entrepriſe ne pouvoit réuſſir.

Si tous les Mages s'étoient ſoûmis à l'Alcoran, ils auroient prouvé leur changement par le ſacrifice de leurs livres. Mais la pluſpart, ſuivis d'un grand peuple, perſiſtèrent courageuſement dans l'ancien culte, & ſouffrirent, ſans ſe plaindre, les mauvais traitemens & la perte de leurs biens. Pluſieurs d'entre eux ſe ſauvèrent dans les montagnes; d'autres familles s'embarquèrent pour ſe réfugier dans la partie méridionale de l'Inde, où leurs deſcendans ſubſiſtent encore; mais la pluſpart ſe retirèrent dans le Kerman, province orientale de la Perſe, où le gouvernement les laiſſe jouir en paix de l'exercice public de leur Religion. C'eſt en effet dans ce canton que l'Archimage réſide avec les principaux Prêtres, dans le Pyrée, qui depuis la deſtruction du temple de Balk eſt devenu le ſiége patriarchal de la ſecte. Eſt-il naturel que ces Perſans ſi zélés,

en transportant ce qu'ils purent sauver du débris de leur fortune, eussent oublié ce qu'ils devoient regarder, & ce qu'ils regardoient en effet comme le plus précieux de leurs biens?

Mais cette persécution fut-elle même aussi violente que j'ai bien voulu le supposer? Les Musulmans sont tolérans par principe. Ils détruisirent les bibliothèques & les archives qui leur appartenoient par droit de conquête; mais ni dans l'Égypte ni ailleurs, ils n'enlevèrent point les livres dont les particuliers étoient en possession. Ils insultèrent sans doute au culte du Feu, qu'ils croyoient idolatrique: ils firent des avanies à ceux qui ne voulurent pas l'abandonner: ils abattirent les temples dans les lieux où les habitans avoient embrassé la Religion des vainqueurs. Mais on ne voit pas qu'ils y procédassent ordinairement à force ouverte, puisque plusieurs Pyrées ont subsisté long-temps depuis la conquête, en Bactriane & en Médie. Le célèbre Shah-Abas les fit enfin démolir, & transporta les Ghèbres à Hispahan, dans un fauxbourg de la ville, qui, de leur nom, fut appelé *Ghebrabad*, c'est-à-dire, demeure des Ghèbres. Ce n'est que depuis peu de temps que ce peuple s'est rendu Musulman *(f)*.

D'ailleurs on ne lit point qu'aucun Persan ait jamais été traduit en Justice, & mis à mort pour sa croyance. Jamais on n'a exigé qu'un Ghèbre livrât ses livres sacrés sous peine de la vie. Les Empereurs payens ont employé sans fruit cette

(f) M. d'Herbelot rapporte, d'après Condemir, un trait d'histoire, qui prouve bien que les Mahométans usoient de ménagemens en persécutant la religion du Feu.

Auprès d'Hérat, ville considérable dans le Khorassan, étoit un temple des Mages d'une magnifique structure, pour la conservation duquel les Ghèbres payoient un gros tribut. Auprès de ce temple étoit une mosquée très-chétive & mal bâtie. Un jour que l'Iman faisoit le service dans cette mosquée, il dit en prêchant, & dans un transport de zèle, qu'il ne falloit pas s'étonner si la religion des Croyans s'affoiblissoit tous les jours dans la ville d'Hérat, puisque le temple des idolatres en étoit si proche, & qu'aucun Musulman n'étoit assez zélé pour le détruire. Les auditeurs animés par ce discours, mirent le feu au Pyrée, qui fut réduit en cendres, aussi-bien que la mosquée voisine. Aussi-tôt les Ghèbres portèrent leurs plaintes au roi Abdallah, de la Dynastie des Tahérites; & ce Prince ordonna qu'on informât du fait. On entendit quatre mille habitans, qui tous dé-

eſpèce de perſécution contre le Chriſtianiſme. Et comme le faux zèle imite quelquefois le véritable, on auroit vû des Ghèbres s'expoſer à tout, pour ſauver dans les montagnes & dans les déſerts les écrits de leur Prophète, ſi cette manie étoit entrée dans la tête des princes Muſulmans.

Mais ſi ces écrits ſubſiſtent encore, le *Zendaveſta*, ſeul livre ſacré qui reſte aux Ghèbres, le ſeul qui, de temps immémorial, porte le nom de Zerdusht, n'eſt donc pas la production d'un imposteur moderne. C'eſt ce que j'avois à prouver contre M. Brucker; & par-là ſa ſeconde aſſertion ſe trouve réfutée d'avance. Examinons-la néanmoins comme ſi elle n'avoit encore reçû aucune atteinte.

Réfutation de la ſeconde aſſertion de M. Brucker.

Le *Zendaveſta* ſe préſente avec un air de légitimité, qui ne permet pas, ce ſemble, d'y ſoupçonner de la ſuppoſition. Si nous ne l'avions qu'en Perſan moderne, & ſous la forme d'une verſion, on pourroit ſe défier de la bonne foi du prétendu traducteur. Mais il eſt écrit dans la plus ancienne langue Perſique, & les caractères de l'écriture ſont les plus anciens caractères uſités dans la Nation. Aucun Perſan ne le peut lire: les Ghèbres mêmes ne l'entendent pas; & la pluſpart des Mages ne récitent guère que par routine l'eſſentiel de leur Liturgie.

La Critique exige-t-elle des preuves plus certaines d'authenticité? Nos vieux livres François ont été rajeunis de temps en temps, à meſure que le langage s'épuroit. Si les Mages

poſèrent qu'on n'avoit jamais vû de Pyrée dans l'endroit en queſtion, & que la moſquée étoit le ſeul bâtiment qui eût été conſumé par le feu. Sur cette étrange procédure, les Ghèbres furent déboutés de leur demande, & la moſquée fut rebâtie plus grande & plus belle qu'auparavant. (*Bibl. Orient. au mot* Hérah *ou* Hérat.)

Il réſulte de ce trait d'hiſtoire, 1.° que les princes Muſulmans laiſſoient aſſez volontiers aux Ghèbres les Pyrées du commun; 2.° que ceux-ci, au moyen d'un tribut, en conſervèrent, même pendant un temps, quelques-uns des plus conſidérables; 3.° que les Mahométans, bien loin de les détruire par voie de fait, employoient la ruſe, & ſe croyoient aſtreints à ſuivre en apparence les formes de la Juſtice. Or s'ils avoient tant de condeſcendance pour les temples du Feu, qu'ils abhorroient, quelle indulgence ne devoient-ils pas avoir pour des livres qu'ils ne connoiſſoient guère, & pour leſquels ils avoient un ſouverain mépris!

se sont fait un scrupule de toucher le moins du monde au *Zendavesta*, cette attention religieuse ne nous prouve-t-elle pas qu'ils l'ont conservé tel qu'il étoit lorsque la langue *Pehelavi* dominoit dans la Perse?

Il faudroit des raisons péremptoires pour détruire une présomption si bien fondée. Cependant M. Brucker ne nous oppose que des *peut-être* destitués de toute vrai-semblance. Il suppose que, dans un temps où les Chrétiens, les Juifs & les Mahométans attaquoient à l'envi la religion du feu, quelques prêtres Ghèbres, dans la vûe de la soûtenir sur le penchant de sa ruine, imaginèrent de composer un assez gros recueil sous le nom respecté de Zoroastre, ou plustôt de Zerdusht; & que pour donner à cet ouvrage un grand air d'antiquité, & même ôter à leurs adversaires tout moyen de découvrir l'imposture, ils l'écrivirent dans une vieille langue tout-à-fait oubliée, avec des caractères qu'on ne pouvoit plus lire; pendant que, pour donner une idée légère de ce livre, ils en firent un abrégé en langue Persanne vulgaire, sous le titre de *Sad-der.*

J'ose dire que cette hypothèse est un tissu d'absurdités. Les Mages persécutés par les Mahométans, obligés pour la pluspart de se réfugier dans des lieux obscurs, avoient-ils assez de loisir & de sang froid pour entreprendre d'en imposer, non seulement aux étrangers, mais encore à leurs propres sectateurs? Ce n'est pas un livret qu'ils hasardent, mais des volumes considérables. Ces Prêtres, malgré la perte de leurs anciens livres, étoient encore assez habiles pour écrire dans une vieille langue que presque personne n'entendoit & ne pouvoit lire. Malgré leur pauvreté, ils trouvèrent le moyen de faire transcrire un assez grand nombre d'exemplaires de leur ouvrage, pour en fournir leurs Pyrées depuis les Indes jusqu'au fond de l'Aderbijian ou Médie; & leur artifice, quelque grossier qu'il nous paroisse, eut un tel succès, que tout l'Orient fut persuadé que ces nouveaux livres étoient de Zoroastre.

Il faut que M. Brucker dévore toutes ces conséquences que certainement il n'avoit pas prévûes. Mais voici le plus

curieux. Les Mages, dit-il, vouloient défendre leur religion contre les accuſations des Chrétiens, des Juifs & des Mahométans; & pour cet effet ils fabriquent un gros livre qu'ils ſavent fort bien que ni les Chrétiens, ni les Juifs, ni les Mahométans, ni même leurs propres diſciples ne pourront jamais ni lire ni entendre. M. Brucker a raiſon de nous avertir qu'il y a beaucoup de fineſſe dans la manœuvre de ces Prêtres. On ne s'en ſeroit pas douté.

Mais, dit-il, on remédia à cet inconvénient par la publication du *Sad-der* en langue vulgaire; remède admirable ſans doute. Le *Zendaveſta* eſt inconteſtablement antérieur à la renaiſſance des Lettres parmi les Arabes & les Perſans, puiſque leurs premiers auteurs en parlent comme d'un ouvrage fort ancien. M. Brucker ne le deſavoue pas. Il doit donc placer la compoſition du *Zendaveſta* dans le VIIIe ou IXe ſiècle de l'ère Chrétienne. Or le *Sad-der*, ouvrage d'un prêtre Ghèbre, n'a paru que vers l'an 1500, ſelon le témoignage de M. Hyde, de Pocock, d'Herbelot, de l'abbé Renaudot. Par conſéquent le *Sad-der* plus moderne que le *Zendaveſta* de ſix ou ſept cens ans, n'eſt nullement propre à remplir les vûes que M. Brucker prête à ſes Mages impoſteurs.

Je rends juſtice à M. Brucker; il ne propoſe ſes conjectures qu'en héſitant, & pour réſoudre une difficulté qui devoit lui paroître très-ſérieuſe: la voici. Il eſt certain, dit-il, que l'auteur du *Zendaveſta* connoiſſoit très-bien les livres de l'Ancien Teſtament, & qu'il avoit deſſein de relever la religion des Mages, en y mêlant des traits de la religion des Hébreux. On a cru, par cette raiſon, que Zoroaſtre ou Zerdusht étoit un Juif apoſtat; & l'on s'eſt confirmé dans cette penſée par le témoignage de pluſieurs écrivains Arabes & Perſans qui veulent même deviner de quel Prophète il avoit été diſciple.

Mais d'un autre côté il eſt certain que le fameux Zerdusht n'étoit pas Juif de nation. Les livres Eccléſiaſtiques des Ghèbres nous ont conſervé ſa généalogie. On nomme ſon père *Purchaſp*, ſa mère *Dogdu*, & tous ſes ancêtres paternels juſqu'à *Eſpintaman* ſon quatrième aïeul. Tous ces noms ſont Perſes ou

Mèdes, & nullement Hébreux. Cette descendance est si notoire parmi les Ghèbres qu'ils ne nomment guère Zerdusht sans ajoûter qu'il étoit fils d'*Espintaman.*

Donc, conclut M. Brucker, l'imposture est démasquée. Nous voyons un auteur à qui l'Ancien Testament n'étoit pas inconnu, & qui, sans être Juif aura voulu faire honneur à Zerdusht de plusieurs traits de la loi de Moyse & des autres livres de l'Écriture sainte, que celui-ci ne pouvoit connoître. Pour rendre la religion du Feu moins méprisable, le faussaire l'aura fait remonter au patriarche Abraham également respecté par les Chrétiens, les Juifs & les Mahométans.

Tel est le raisonnement de M. Brucker, auquel ceux qui ne reconnoissent qu'un seul Zoroastre auroient de la peine à répondre pertinemment. Mais si l'on admet deux Zoroastres, l'un plus ancien, l'autre vivant sous le règne de Darius fils d'Hystaspe; l'un regardé comme Prophète, & l'autre comme son historien & comme le rédacteur de ses loix, la difficulté s'évanouit; & l'on voit que toutes les contradictions qu'on nous oppose, ne sont fondées que sur le nom de Zerdusht donné à deux hommes très-différens, que dans la suite on a confondus par ignorance ou par inattention *(g)*.

Je vais plus loin, & je dis que la difficulté se tourne singulièrement en preuve du systême que j'ai proposé.

Il est avoué que l'auteur du *Zendavesta* avoit connoissance des livres de l'Ancien Testament, & qu'il en a profité pour donner à sa Religion un air plus majestueux, peut-être même pour la rendre plus supportable aux Juifs. Il ne s'agit plus que de le placer dans un temps convenable au dessein que

(g) Je m'étonne que M. Brucker n'ait pas imaginé cette solution; il l'a cependant entrevûe: *Neque tamen*, dit-il, *negamus fieri potuisse, ut (sub Dario Hystaspis filio) impostor quædam ab Israëlitis circà ea tempora inter Babylonios captivitate pressis, & ex eâ superstitibus didicerit, vel aliquam doctrinas Magorum emendandi occasionem nactus fuerit, licet, quid potissimùm expiscatus sit, dici non possit. (Histor. Philos. t. 1, c. 3, p. 147).* Il n'y avoit qu'à supposer que cet imposteur étoit un Juif apostat, qu'il devint Archimage, qu'il fut décoré du nom de Zerdusht; & tout étoit applani.

nous lui ſuppoſons. M. Brucker le croit poſtérieur à la conquête de la Perſe par les Sarazins. Mais il n'y penſe pas; cet impoſteur n'auroit pas manqué de piller l'Alcoran, comme il a pillé la Bible. C'étoit bien-là l'eſſentiel pour ſoûtenir ſa ſecte chancelante, & gagner l'affection des Muſulmans ſes maîtres.

M. Huet n'eſt pas mieux fondé à le faire écrire quelque temps avant Eusèbe de Céſarée, lorſque le Chriſtianiſme avoit déjà dans la Perſe un grand nombre de Proſélytes zélés. Quelle apparence que notre impoſteur ſe fût borné aux livres de l'Ancien Teſtament, & qu'il n'eût pas profité des Évangiles & des Lettres des Apôtres? Manès qui publia ſes erreurs dans le cours du III.ᵉ ſiècle, employa cet artifice qui vient naturellement dans l'eſprit d'un impoſteur. L'auteur du *Zendaveſta* eſt donc antérieur à Manès, & même à l'époque du Chriſtianiſme connu dans la Perſe.

Puiſque cet auteur a cru devoir enrichir ſon livre des penſées & des paroles de l'Ancien Teſtament, il eſt manifeſte qu'il écrivoit dans un temps où la religion Judaïque étoit honorée & reſpectée dans la Perſe; dans un temps où le nom d'Abraham, devenu célèbre dans l'Orient, faiſoit deſirer de participer à ſa croyance. Or ce temps le trouverons-nous ſous le gouvernement des rois Parthes ou ſous celui des Grecs, ou même ſous les derniers rois de Perſe, ſucceſſeurs d'Artaxerxès Longuemain? Mais on ſait que les Juifs ne jouiſſoient pas alors d'une aſſez grande conſidération dans le monde, pour qu'on ambitionnât de paroître penſer comme eux. Remontons donc plus haut, & tranſportons-nous dans le ſiècle où Cyrus, vainqueur de l'Orient, venoit de reconnoître ſolennellement le Dieu d'Iſraël pour l'auteur de ſes conquêtes & pour le maître ſouverain du Ciel & de la Terre; où Darius fils d'Hyſtaſpe, à peine monté ſur le trône, ne voit rien de plus important que de publier de nouveau l'édit de Cyrus, de confirmer les priviléges accordés par ce Prince à la nation Juive, & de rendre hommage au Dieu d'Abraham & de Moyſe. C'étoit alors qu'on ſe faiſoit honneur d'eſtimer les Hébreux, & qu'un chef

chef des Mages flattoit agréablement les Perses, en leur persuadant que leur croyance n'étoit pas au fond différente de celle d'un peuple qu'ils respectoient.

Nous avons donc l'époque du *Zendavesta;* & la plus forte objection que l'on puisse faire contre son authenticité, ne sert qu'à nous en découvrir de plus en plus le véritable auteur.

Mais en donnant cet ouvrage au dernier Zerdusht, je crois devoir mettre deux restrictions importantes à mon assertion, afin de ne rien avancer témérairement.

1.° Je ne prétends point du tout que le *Zendavesta* des Ghèbres contienne tous les livres que le dernier Zerdusht a composés. Les Mages, depuis la décadence de l'empire des Perses, n'ont pas soûtenu la réputation de doctrine qu'ils avoient dans les siècles précédens. Bornés à la pratique de leur culte, ils devinrent pour la plufpart ignorans & superstitieux, & se renfermèrent presque uniquement dans la lettre de leur loi, & dans les usages introduits pour en rendre l'accomplissement plus exact. De tels Prêtres ne lisoient guère certains écrits de Zerdusht, trop sublimes pour eux, & se contentoient de transcrire les livres nécessaires pour le service de leurs Pyrées. Si l'impression n'avoit pas rendu la Bible d'un vil prix; & s'il falloit, comme autrefois, se la procurer à grands frais ou la copier soi-même, combien de nos Prêtres en seroient dépourvûs, & se borneroient aux livres Ecclésiastiques les plus indispensables !

Il est donc très-possible que les écrits les plus curieux du second Zoroastre aient été négligés; que les copies n'en ayant pas été multipliées, les exemplaires soient péris de vétusté; & qu'enfin les Mages obligés, dans le temps de la persécution, de sauver le plus essentiel, aient oublié des livres rares qu'ils n'avoient pas sous la main, & que depuis long temps ils ne lisoient plus.

2.° Je ne prétends pas non plus que tout ce que le *Zendavesta* renferme, soit la production du second Zoroastre. Qui nous assurera que les Prêtres se soient abstenus d'y faire des additions qu'ils auront cru pouvoir être utiles? L'Histoire

fait mention de plusieurs Archimages, tels qu'Hostanès, Erdaviraph, Marasphand, qui se sont rendus recommandables, & que la secte a regardés comme des Saints inspirés du Ciel. Il est naturel que ces Mages aient écrit sur la Religion, aient institué de nouveaux usages, fait des règlemens que les circonstances sembloient exiger; & que ces morceaux apocryphes, écrits lorsque la langue *Pehelavi* étoit encore la langue vulgaire, paroissant dignes de Zerdusht, on les ait mis à la suite de ses livres. Dans la suite on aura perdu la mémoire de cette distinction d'ouvrages; & le recueil entier aura passé pour être de Zerdusht, parce qu'il en étoit le premier & le principal auteur.

Je ne donne tout ceci que pour des *peut-être*, mais *peut-être* très-fondés. M. Hyde va plus loin, & prétend avoir découvert quelques-unes de ces additions. Il croit, par exemple, que l'office du mariage, qui se lit à la fin du *Zend*, est d'un temps postérieur à Zerdusht, parce que Zerdusht y est souvent nommé. Le Prêtre, par exemple, dit aux deux époux: *Sicut Zaratushtra celebris nominis estote: sicut Zaratushtra longævi estote: sicut rex Gushtasp fortes estote.*

Cette preuve étoit concluante pour M. Hyde qui ne reconnoissoit qu'un seul Zerdusht. En effet, il seroit trop indécent qu'un homme osât se proposer lui-même pour modèle, & trop servilement flatteur, de préconiser ainsi dans la Liturgie la vertu d'un Prince encore vivant. Mais ce langage est tout-à-fait convenable dans la bouche du dernier Zerdusht parlant de son prédécesseur, & du plus grand protecteur de la religion du Feu. La preuve de M. Hyde étant donc caduque, je m'en tiens au possible, &, si l'on veut, au vraisemblable, sur les additions faites au recueil des livres sacrés des Perses.

Mais c'en est encore trop pour modérer l'empressement que nous aurions de connoître le *Zendavesta*. Si nous pouvions le lire dans l'original ou dans une traduction fidèle, y trouverions-nous ces livres si vantés par les Grecs? ces livres qui donnoient de l'admiration aux philosophes Platoniciens?

Y verrions-nous cette Magie religieuſe que l'on apprenoit avec tant de ſoin aux enfans des Rois *(h)!* Aurions-nous la ſatisfaction d'y converſer avec le maître de Pythagore ſur les premiers principes de toutes choſes, & ſur l'origine du bien & du mal?

S'il en faut juger par le *Sad-der,* poëme Perſan, dont M. Hyde a donné la traduction, comme étant un abrégé du *Zendaveſta,* nos eſpérances ſeroient bien trompées *(i).* L'abbé Renaudot parle ainſi de cet abrégé prétendu : *Author ſordidiſſimus Poëmatis centum portarum, quem & Mahummedanum fuiſſe conſtat, & antè ducentos admodùm annos ſcripſiſſe, &c. (k).* *Collect. Liturg. t. II, p. 272.*
Le docte Abbé ſe trompoit aſſurément : un Poëme où l'on donne la religion de Zerdusht pour inſpirée du Ciel, & la plus excellente des religions du monde, n'a point été compoſé par un Muſulman. Mais l'abbé Renaudot friſſonnoit au ſouvenir du *Sad-der,* le plus mauſſade livre qui jamais ait paru. L'épithète *ſordidiſſimus* caractériſe également bien & l'ouvrage & l'auteur.

En effet, cet abrégé eſt écrit ſans goût, ſans ordre, ſans apparence de raiſonnement. On y trouve, il eſt vrai, d'aſſez belles idées de Dieu, quelques maximes d'une morale pure,

(h) Platon parlant du Mage chargé d'inſtruire les enfans des rois de Perſe, dit qu'*il leur apprend la magie de Zoroaſtre fils d'Oromaze, qui n'eſt autre choſe que le culte des Dieux.* Ὁ μὲν Μαγείαν διδάσκει τὴν Ζωροάστρου τοῦ Ὠρομάζου. ἔστι δὲ τοῦτο Θεῶν θεραπεία. Platon appelle Zoroaſtre fils d'Oromaze, apparemment parce que les Perſes le regardoient comme un Prophète envoyé par Oromaze.

(i) Ce Poëme eſt intitulé *Sadder,* c'eſt-à-dire les *cent portes,* parce que l'auteur diviſe ſon ouvrage en cent articles ou chapitres contenant des préceptes moraux & des pratiques de religion, qui ſont comme des portes par leſquelles on doit entrer dans le ſéjour des Bienheureux. M. de Voltaire, par une mépriſe aſſez ſingulière, transforme en homme le titre de cet ouvrage. *Zoroaſtre,* dit-il, *dans les écrits conſervés par Sad-der, feint que Dieu, &c.* L'auteur du *Sad-der* n'eſt connu que ſous le nom de fils de *Melic-shah.* D'ailleurs ce Mage n'a pas conſervé les écrits de Zoroaſtre, mais a prétendu en faire un abrégé. Je parierois bien que M. de Voltaire n'a jamais lû ni le *Sad-der,* ni le livre de M. Hyde, *(Hiſt. univerſ. t. I, p. 135).*

(k) M. Aſſemani, dans la collection des Actes des Martyrs de Perſe, copie le jugement de M. l'abbé Renaudot, & même ſes propres expreſſions, ſans le citer. *(Notes ſur les Actes de S.t Siméon, p. 40).*

mais deshonorées par le mélange de pratiques superstitieuses, plates, dégoûtantes, dont l'auteur met la nécessité au niveau des préceptes les plus indispensables de la loi naturelle. Si le *Zendavesta* ne renferme rien de plus considérable dans son étendue, je plains ceux qui passeront les mers pour nous faire un si mince présent.

Ne nous livrons pas cependant à cette espèce de desespoir. J'ai de bonnes raisons de penser qu'il ne faut pas juger du *Zendavesta* par le *Sad-der.*

Il n'est pas rare de voir un mauvais extrait d'un bon livre. Un esprit borné négligera ce qui passe sa portée. S'il trouve quelque endroit foible, quelque misère, c'est précisément ce qu'il saisira. Il gâtera même ce qu'il prendra de bon par la manière dont il le rendra. Ce qui, dans l'original, est noble, sublime, piquant, deviendra grossier, rampant, insipide dans la copie. On dit que les Ghèbres sont de bonnes gens; mais on convient aussi qu'on ne peut être plus ignorant & plus superstitieux qu'ils le sont. C'est la suite de l'abaissement & de la misère où les Mahométans les ont réduits. Un prêtre Ghèbre, quoique mieux instruit que le peuple, doit être un étrange homme de Lettres.

Mais le *Sad-der* est-il même un abrégé du *Zendavesta!* Je ne le crois pas. C'est un ouvrage tout moral, & nullement dogmatique. On n'y trouve rien de ce qui concerne la Liturgie; rien de la Hiérarchie, ni des statuts de l'ordre Sacerdotal. Cependant on ne peut douter que ces trois objets ne soient traités au long dans le *Zendavesta.* Donc le *Sad-der* n'en est pas un abrégé, mais tout au plus un extrait à l'usage des Laïcs. L'auteur fait assez sentir à quoi il se borne, par les deux vers suivans de sa Préface: *omnis rei faciendæ & quoque non faciendæ explicatio est in hoc centi-portali, o charissime.*

Au reste ce n'est pas sans artifice que l'auteur met à l'écart la partie dogmatique. Il affecte presque toûjours de parler de Dieu & du Diable, selon les idées des Chrétiens, des Juifs & des Mahométans; & si l'on n'y regarde de près, on aura peine à découvrir la doctrine secrète de la secte sur l'adoration

du Feu & la coéternité des deux principes. Depuis que le pays est soûmis à des princes Mahométans, les Ghèbres sont extrêmement circonspects en matière de Religion, afin de ne pas augmenter la haine qu'on leur porte.

Le *Sad-der* n'est donc qu'un extrait de morale, & une collection de menues pratiques à l'usage des Ghèbres; & je doute fort que cet extrait même soit fidèle. Rappelons-nous que le *Zendavesta* contient vrai-semblablement d'autres écrits que ceux du second Zoroastre. Ces écrits postérieurs renchérissent sans doute sur l'ancienne superstition qui va toûjours en croissant; & ce sera principalement dans cette source que l'auteur du *Sad-der* aura puisé. Qui sait encore s'il n'a pas copié d'autres livres qui, sans avoir été mis au rang des livres sacrés, étoient néanmoins regardés comme remplis de l'esprit du *Zendavesta!* Qui sait s'il n'y a pas ajoûté ses propres imaginations, & les traditions qui se conservent dans toutes les sectes? Il se pourroit donc faire que le *Sad-der* tînt fort peu de l'antique & véritable *Zendavesta*, & qu'il ne lui ressemblât guère davantage, que quelques-uns de nos livres de dévotion ressemblent à la Bible.

Mais, dira-t-on, seroit-il possible que M. Hyde, qui connoissoit le *Zendavesta*, se fût donné la peine de traduire le *Sad-der*, si la copie répondoit si peu à l'original?

A cette difficulté, je n'ai qu'une réponse: c'est que M. Hyde me paroît l'homme du monde le plus inexplicable. Que l'on me passe la dureté de cette expression. Je m'en sers, parce que je n'en trouve pas de plus propre. Je n'en rends pas moins justice à la profonde érudition du professeur Anglois. Je souscrirai même aux éloges que ses amis & ses disciples ont faits de sa candeur & de ses autres bonnes qualités. Mais, comme auteur, il avoit des défauts qui décèlent un mauvais goût, &, si je l'ose dire, une espèce de barbarie qu'il avoit apparemment contractée dans la lecture assidue des livres Orientaux.

Il possédoit, dit-on, l'ancien Perse aussi parfaitement que le Persan moderne: il avoit un exemplaire du *Zendavesta:* il

ſe diſoit en état de le traduire; & par conſéquent il devoit connoître tout ce que ce recueil contient. Pourquoi n'en donnoit-il donc pas une notice détaillée? Il nous dit quelque choſe de la langue dans laquelle l'ouvrage eſt écrit: il donne les titres des vingt tomes dont il eſt compoſé, titres néanmoins qu'il n'explique pas trop: il cite quelques petites phraſes détachées; il traduit quelques mots, & nous laiſſe dans la plus parfaite ignorance de ce que renferme un livre qu'il préconiſe avec emphaſe. M. Hyde ne devoit-il pas ſentir que le Lecteur impatient avoit mille queſtions à lui faire. Ce *Zendaveſta*, que vous avez lû, répond-il à l'idée que les Anciens s'en étoient formée? y trouve-t-on de la philoſophie, du raiſonnement, de l'éloquence? y voit-on le paſſage qu'Euſèbe en a cité? quels ſont les Pſeaumes & les autres endroits de l'Ancien Teſtament dont Zerdusht a fait ſon profit? Sur toutes ces queſtions, pas un mot d'éclairciſſement.

Rel. vet. Perſ. Præf. & c. 31. Les écrivains Orientaux rapportent pluſieurs prophéties de Zoroaſtre. Abulpharage entr'autres lui fait prédire que le Chriſt naîtroit d'une Vierge, & lui met à la bouche un diſcours pathétique, par lequel il exhorte les Mages ſes enfans & ſes ſucceſſeurs, à s'expoſer aux périls d'un long voyage, pour aller rendre leurs hommages au divin enfant, auſſi-tôt que l'étoile leur annonceroit ſa naiſſance.

Shariſtani, auteur Mahométan, cite une autre prédiction du Meſſie, qu'il dit être dans le *Zendaveſta;* & Tavernier, dans ſes Voyages, rapporte une prophétie du même livre, dont le détail eſt fort indécent, & qu'il dit tenir d'un Mage du Kerman.

Præf. Sur cela M. Hyde ſe livre à l'enthouſiaſme. Il ne doute point que Zoroaſtre n'ait été vraiment un Prophète, & prouve, par l'exemple de Balaam, que Dieu a quelquefois donné le don de prophétie à de très-malhonnêtes gens.

Il faudroit certainement des preuves tout autrement convaincantes pour décorer Zoroaſtre d'une qualité ſi relevée. On peut croire néanmoins qu'étant habile dans les écritures de l'Ancien

Teſtament; il n'ignoroit pas les prédictions du Meſſie, & qu'il en aura peut-être inſéré quelques-unes dans ſon ouvrage.

Mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit. L'eſſentiel étoit de s'aſſurer du fait. Ces prétendues prophéties ſont-elles dans le *Zendaveſta!* Si M. Hyde les y a lûes, pourquoi ne le dit-il pas? pourquoi citer pour garans Abulpharage, Shariſtani, Tavernier? Si elles n'y ſont pas, Shariſtani & le Mage du Kerman ſont des menteurs, ſur le témoignage deſquels on ne doit pas faire de Zoroaſtre un ſecond Balaam.

Voici quelque choſe de plus fort. Le principal but de M. Hyde étoit de juſtifier Zoroaſtre & ſes diſciples, des deux erreurs capitales qu'on leur impute. Le bon ſens dicte à tout homme capable de lire & d'entendre le *Zendaveſta*, que c'eſt dans ce recueil qu'il faut chercher ſi Zoroaſtre a diviniſé le Soleil, les aſtres & le feu, & s'il a enſeigné l'éternité du mauvais Principe; & ſuppoſé qu'on ſe ſoit convaincu de l'orthodoxie de Zoroaſtre par la lecture de ſes livres, le bon ſens dicte encore qu'il en faut extraire des textes formels pour prouver l'innocence du réformateur. Un enfant auroit dit à M. Hyde, que c'étoit ainſi qu'il falloit s'y prendre.

Un enfant l'auroit dit; & M. Hyde, pour défendre Zoroaſtre, ne s'aviſe pas de rapporter un ſeul paſſage du *Zendaveſta*. C'eſt uniquement dans le *Sad-der,* & dans les écrivains Arabes des XIII, XIV & XV.[e] ſiècles qu'il veut trouver les vrais ſentimens de cet ancien Philoſophe. Que penſer de cette conduite? avoit-il lû le *Zendaveſta!* l'entendoit-il? Il le faut croire, puiſqu'il le dit; & n'attribuer ſa réſerve myſtérieuſe qu'au ſeul motif de faire deſirer davantage le livre original qu'il annonçoit. Il s'imaginoit ſans doute qu'une connoiſſance imparfaite de cet ouvrage ſuffiroit à la pareſſe de la pluſpart des Lecteurs, & qu'ils en auroient moins d'empreſſement à le poſſéder en entier. Mais il ſe trompoit: pour piquer la curioſité des amateurs, il devoit en traduire des morceaux choiſis, afin qu'on ſe formât du total l'idée la plus avantageuſe. Le choix qu'il a fait du *Sad-der,* eſt une marque

de ſon peu de diſcernement. Je ne m'étonne plus que les gens riches n'aient pas ouvert leurs bourſes. Après avoir bâillé ſur un abrégé dégoûtant, on n'eſt pas tenté de faire de la dépenſe pour bâiller plus long-temps ſur un livre qu'on a ſujet de croire plus ennuyeux encore.

L'autorité de M. Hyde eſt donc nulle ſur le mérite du *Zendaveſta*. Attendons, avec patience, que quelque Savant plus inſtruit ou de meilleur goût nous mette en état d'en juger.



TROISIÉME

TROISIÉME MÉMOIRE.

Syſtème du ſecond Zoroaſtre ſur la nature de Dieu, & ſur la formation de l'Univers.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

POUR parvenir à connoître la doctrine de Zoroaſtre, il étoit néceſſaire de diſtinguer les deux perſonnages que l'identité de nom a fait confondre mal-à-propos. Il a fallu développer le caractère de l'un & de l'autre, leur politique, leurs aventures, & déterminer la part que chacun d'eux peut avoir eue dans les écrits qui portent leur nom. 16 Mars 1756.

Nous avons vû dans l'ancien Zoroaſtre ou Zerdusht, un enthouſiaſte qui ſe fit paſſer pour Prophète ſous le règne de Cyaxare Ier roi des Mèdes, & qui rétablit dans la Bactriane l'ancienne religion du Feu, que le culte des idoles avoit preſque anéantie.

Nous avons découvert dans le ſecond, un Juif apoſtat, Philoſophe ſubtil, Courtiſan délié, qui, profitant des circonſtances, s'inſinua dans l'eſprit de Cyrus, gagna la confiance de Darius fils d'Hyſtaſpe, & par le ſecours de ce dernier Prince, fit refleurir le Magiſme, que le maſſacre des Mages, partiſans du faux Smerdis, ſembloit avoir décrédité pour toûjours.

Il ſeroit difficile de dire au juſte ce que penſoit le prétendu prophète de Médie: aucun monument certain ne peut nous en éclaircir. On a mis ſur ſon compte tout ce que ſon ſucceſſeur a débité; parce que celui-ci, par une feinte modeſtie, ne parloit qu'au nom de ſon prédéceſſeur, auquel ſans doute il prêtoit ſouvent ſes propres idées. C'eſt donc le ſyſtème de ce réformateur qui doit fixer nos recherches, puiſque ſes enſeignemens & ſes écrits fixèrent la religion des Perſes.

Si nous avions l'intelligence de ces écrits, dont pluſieurs

ſubſiſtent encore dans une langue inconnue, nous pourrions y découvrir la manière de penſer de leur auteur. Au défaut d'un tel ſecours, aidons-nous du peu que nous rapportent de ce recueil, ceux qui doivent en avoir eu quelque connoiſſance. Raſſemblons encore ce que les Anciens nous ont tranſmis ſur la doctrine de Zoroaſtre. Ce qu'ils nous en diſent n'eſt pas toûjours fort ſuivi; ce ſont des traits échappés qu'ils avoient, pour ainſi dire, dérobés aux Mages, ſans en comprendre le ſens. Mais ſi nous venons à bout, en nous mettant dans le vrai point de vûe, de ſaiſir le corps du ſyſtème, nous verrons les membres détachés reprendre d'eux-mêmes leur place naturelle.

Pour cela remontons juſqu'à Zoroaſtre, & plaçons-nous dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Imaginons-nous qu'inſtruits, comme lui, de la grandeur & de la puiſſance du Dieu ſuprême, nous voulons conſerver ce dogme ſublime révéré par les Princes de la nation régnante; & que pour le faire recevoir ſans contradiction, nous avons le malheureux projet de le concilier avec les autres dogmes de la Religion du pays. Voyons comment nous nous y ſerions pris, & par quels raiſonnemens nous ſerions parvenus à nous faire illuſion d'abord à nous-mêmes, pour ſéduire plus aiſément les autres. Les idées ſont de tous les temps: dans tous les temps on a diſcuté les grandes queſtions de Métaphyſique que nous agitons aujourd'hui; dans tous les temps on a ſenti les raiſons & les difficultés, & l'on a pris différens partis. Il eſt vrai qu'on ne s'eſt pas toûjours exprimé avec la même préciſion que nous le ſerions maintenant. Les Anciens aimoient à s'envelopper dans un langage figuré, énigmatique, myſtérieux. Il ſemble que chaque peuple eût des idées toutes différentes, & chaque ſecte ſes opinions à part. Mais un œil philoſophe perce au travers de ces fauſſes apparences; & diſſipant par ſa lumière tous ces nuages diverſement colorés, voit les mêmes vérités reconnues par les uns, les mêmes erreurs adoptées par les autres, & les chemins par où les eſprits de tous les ſiècles ont été conduits à ces deux termes.

Le but du second Zoroastre étoit, comme nous l'avons vû dans un des Mémoires précédens, de concilier la religion des Hébreux avec celle des Perses; de réunir ce que chacune d'elles avoit de dogmes essentiels; de relever le Magisme, afin qu'il fût moins odieux à la Nation sainte; & de proportionner la religion Judaïque à la foiblesse des Mèdes & des Perses, en la dépouillant du caractère exclusif qui la rendoit insupportable aux autres peuples.

V. ci-dessus le premier Mémoire sur la seconde époque, part. II.

Ce but de Zoroastre nous servira de clef pour entrer dans le secret de son système. Les Anciens ne l'ont jamais compris parfaitement, parce qu'ils n'avoient ni ne pouvoient avoir le mot de l'énigme. Ce qu'ils nous en rapportent, paroît un amas d'obscurités, & même de contradictions. A la vûe de certaines idées de Zoroastre, on diroit qu'il a vû la vérité sans nuages: sous une autre face sa doctrine paroît absurde. De-là tant de diverses interprétations de ses principes, tant de jugemens opposés, favorables ou défavorables au législateur des Perses. S'est-il entendu lui-même? a-t-il voulu qu'on l'entendît? C'est à cette question que j'entreprends de répondre. Je vais montrer que le système de Zoroastre, pourvû qu'on ne le regarde pas avec les yeux de ses commentateurs, étoit aussi-bien conçû que tout autre système philosophique des Anciens.

Pour remplir mon plan, je prouverai d'abord que Zoroastre reconnoissoit un Dieu souverain, supérieur à tous les agens de la Nature, formateur & conservateur de l'Univers.

Je prouverai dans un second article, qu'il a cru la divinité du Soleil, des Astres & des Élémens, & qu'il a prescrit à ses sectateurs de leur rendre des honneurs divins.

Enfin je rechercherai, dans un troisième article, comment il a cru pouvoir concilier ces assertions qui paroissent inalliables, & qui le sont en effet.

Je n'examinerai point aujourd'hui ce qu'il a pensé sur l'origine du mal; cette partie de son système est trop importante, pour n'être touchée qu'en passant. Je la traiterai dans la suite. Les principes que je vais établir dans ce Mémoire prépareront à cette discussion.

ARTICLE PREMIER.

Idées de Zoroastre sur la nature & la grandeur du Dieu suprême.

Voy. le premier Mémoire sur la première époque de la Relig. des Perses, t. XXV.

NOUS avons vû, dans les Mémoires précédens, que les Perses, ainsi que les autres peuples, avoient oublié le Dieu suprême, à la place duquel ils avoient substitué des Divinités visibles. S'ils ne tombèrent pas dans l'idolatrie proprement dite, ils étoient néanmoins véritablement *Sabaïtes*, puisqu'ils bornoient leur culte au Soleil, aux astres, à la lumière & aux élémens. Cyrus, l'homme le plus éclairé de sa nation, en suivoit les erreurs, & méconnoissoit le Dieu qui le conduisoit par la main dans le cours de ses conquêtes. Ce ne fut qu'après la prise de Babylone qu'il ouvrit les yeux, & qu'il reconnut l'Éternel pour le seul Dieu de l'Univers, pour le Créateur de la lumière même, & pour le Maître souverain *de la milice du Ciel.* Ce Prince lui rendit hommage en délivrant le peuple qui seul faisoit profession de n'adorer que le *Dieu des armées.*

Isaïe, c. XLV.

A son exemple, les Perses, ses sujets naturels, conçurent une haute idée de la théologie des Hébreux, & comprirent que le Dieu suprême n'étant point étranger à l'Univers, devoit être le principal objet de leurs adorations.

Ce fut donc un médiocre mérite au second Zoroastre de conserver la croyance du Dieu de ses pères. Par une apostasie totale, il auroit pû déplaire à Cyrus, & se seroit mis hors d'état de le séduire. Il se fit donc honneur de se déclarer ouvertement pour une vérité qui n'étoit pas contredite, & d'en faire la base du Magisme, lorsque Darius fils d'Hystaspe l'en établit chef & réformateur.

1re Preuve.

Il est inconcevable que M. Hyde n'ait pas aperçû ce changement dans la religion des Perses. Si, comme le prétend le docte Anglois, ils n'avoient jamais adoré que le vrai Dieu sous les emblèmes de la lumière & des astres, qu'est-ce que Zoroastre put trouver à réformer dans le culte public, dont il ne changea certainement point l'extérieur? En vain M. Hyde

exalte le mérite de ce personnage, jusqu'à lui attribuer le don de prophétie : son ministère se réduit à rien, si les Perses n'avoient pas besoin d'être guéris de quelque erreur capitale.

M. Prideaux a parfaitement senti la force de ce raisonnement, & ne fixe en conséquence l'orthodoxie prétendue de la nation, qu'à la réforme de Zoroastre. « Les Perses, dit-il, croyoient que la lumière & les ténèbres, le bien & le mal « étoient les Êtres souverains, & ne reconnoissoient pas le Dieu « suprême qui leur est supérieur. Mais Zoroastre réforma ce « dogme absurde de la religion des Mages. » *Hist. des Juifs, part. I, l. IV.*

« Il disoit, ajoûte M. Prideaux, qu'il y a un Être souverain, indépendant, existant par lui-même de toute éternité; & que « sous cet Être souverain il y a deux Anges, l'un de lumière, « qui est l'auteur du bien, & l'autre de ténèbres, qui est l'auteur « du mal, &c. »

Ces deux Anges prétendus sont-ils de simples créatures, comme l'auteur Anglois le fait dire à Zoroastre, ou deux Principes increés, quoique subordonnés au Dieu souverain? C'est une question que nous examinerons dans la suite. A cela près, M. Prideaux a fort bien saisi l'esprit du docteur de la Perse, qui fit connoître à ses sectateurs ce Dieu souverain qui depuis long-temps n'étoit plus connu que des Hébreux.

M. Prideaux se fonde sur le témoignage de Sharistani & d'Abulpheda. Je remets à un autre temps la discussion des textes de ces auteurs. On peut leur joindre d'autres écrivains Arabes. *Ben-phacreddin-angjou* s'exprime ainsi, par exemple, dans son Dictionnaire intitulé *Pharhangh-gihanghiri : Les Perses anciennement étoient de la religion des Sabaïtes, adorant les astres, jusqu'au temps de Gushtasp fils de Lohorasp*, c'est-à-dire jusqu'au temps de Zerdusht protégé par ces Princes.

Ben-shouhnah, autre auteur Arabe, dit que les Mages reconnoissoient deux principes, savoir, *Yesdan* & *Ahreman*, & qu'*ils persévérèrent dans cette doctrine, jusqu'à ce que Zerdusht parut en s'annonçant comme un Prophète;* mais qu'alors changeant de sentimens, *ils reconnurent un Dieu unique & sans égal, Créateur de la lumière & des ténèbres.*

Rel. vet. Perſ. c. 9 & 22. M. Hyde, qui rapporte ces paſſages, n'a ſûrement pas fait attention à ce qu'ils renferment; car regardant les Orientaux comme ſeuls dignes d'être conſultés ſur l'hiſtoire & la doctrine de Zoroaſtre, il auroit reconnu que cet Archimage avoit introduit dans la religion des Perſes une vérité fondamentale, dont la nation avoit perdu la connoiſſance.

Je ſais qu'en général il ne faut pas faire grand fond ſur le témoignage de ces Arabes, auteurs ſuperficiels, ſans critique, ſans goût pour la bonne antiquité, & d'ailleurs poſterieurs à Zoroaſtre de près de deux mille ans: mais ils ne diſoient ſur ce point que ce que la notoriété publique leur apprenoit. La doctrine de Zoroaſtre étoit conſtante dans la ſecte des Ghèbres, plus nombreuſe en ce temps-là, & mieux inſtruite qu'aujourd'hui de ce que contiennent ſes livres religieux. C'eſt uniquement ſur cette notoriété que je m'appuie; & les écrivains que j'ai cités, en ſont des témoins non ſuſpects.

Il eſt ſurprenant en effet que, malgré leur zèle contre les Ignicoles, les Mahométans Orientaux ne parlent de Zerdusht qu'avec reſpect, juſqu'à l'honorer du titre de *Hakim*, c'eſt-à-dire, de *Sage* & de *Philoſophe*, le regardant comme ſuſcité de Dieu pour retirer les hommes du Sabaïſme groſſier, & leur enſeigner un culte moins dépravé que celui qu'on avoit ſuivi juſqu'alors.

2.e Preuve. Le peu que nous connoiſſons du *Zendaveſta*, prouve que ces auteurs ne ſe trompoient pas dans l'idée qu'ils s'étoient formée de la doctrine de Zoroaſtre. Au rapport de M.rs Hyde & Pocock, on trouve dans ce recueil mille traits manifeſtement tirés des livres de l'Ancien Teſtament. On y voit l'hiſtoire de la création & des anciens Patriarches, racontée à peu près comme dans la Genèſe: on y copie ſouvent les loix de Moyſe: des Pſeaumes de David ſont inſérés dans la Liturgie. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à ce ſujet dans les Mémoires précédens. J'en ai conclu que le dernier Zoroaſtre étoit un Juif apoſtat; & j'en conclus maintenant que, dans ſon ouvrage, il parle ſouvent de Dieu ſelon les idées des Hébreux, quoiqu'il le déſigne apparemment par les noms conſacrés dans la langue des Perſes & des Mèdes.

J'ai remarqué de plus, que l'auteur du *Sad-der*, abrégé du *Zendavesta*, selon M. Hyde, parle toûjours de Dieu conformément aux idées des Juifs, des Chrétiens & des Mahométans. On y lit, par exemple: *Scias primùm Dominum tuum esse unum, sanctum, cui non est compar; est etiam Dominus potentiæ & gloriæ.* On pourroit citer plusieurs autres textes semblables. Il est vrai que cet auteur peut être légitimement soupçonné d'avoir flatté sur cet article important la doctrine de sa secte, dans le dessein de la rendre moins odieuse. Mais il seroit difficile qu'il eût osé prendre le contre-pied du *Zendavesta* que les Mages ont entre les mains. Le *Sad-der*, au lieu d'être applaudi par les Ghèbres, auroit été proscrit comme hérétique. Il paroît donc indubitable que Zoroastre a dignement parlé du Dieu souverain, & par conséquent qu'il a rapproché la religion des Mages de la véritable Religion, autant que sa politique a pû le lui permettre. *Portâ x.e ad calcem Rel. vet. Pers. p. 442.*

Si nous avions les ouvrages des Philosophes qui se sont attachés à connoître & à s'approprier la doctrine de Zoroastre, nous y trouverions sans doute de grandes lumières sur le point dont il s'agit ici. Il ne nous en reste que les maximes connues sous le nom d'*Oracles Chaldaïques*. Ces maximes, il est vrai, contiennent plustôt la doctrine de l'école d'Alexandrie que celle des Mages. Mais il est clair qu'on y fait une allusion continuelle aux principes de Zoroastre, & par conséquent il n'est pas impossible de les y reconnoître. 3.e Preuve.

Or dans les oracles on suppose toûjours un Dieu suprême antérieur à l'Univers: tout y respire cette vérité. On y remonte perpétuellement à cette *Monade* parfaite, principe de la *Duité*, laquelle, avant que d'être produite, étoit contenue dans son sein. Cette *Monade est la source de toutes les sources, la matrice d'où tous les êtres sont sortis.* *Voy. Stanley, Hist. de la Philos. p. 1176. & suiv. Chap. I.*

On y distingue deux intelligences, l'une suprême & principe de toutes choses, & la seconde intelligence engendrée de la première, & si connue des Anciens sous le nom de *Demiurgue*. On dit de la première, qu'*elle contient en elle-même un feu intellectuel qu'elle communique à la seconde intelligence; qu'ainsi* *C. II.*

tous les êtres sont venus d'un feu primitif, & que la lumière a
C. VII. *été engendrée par le père.* On ajoûte que *le grand Ouvrier qui a fabriqué l'Univers, est une masse de feu, & qu'il a formé tous les Êtres de feu, d'eau, de terre & d'air.*

La *Monade* ou la première Intelligence considérée comme principe, est toûjours appelée le *Père* par excellence. Or c'est au *Père* que les oracles attribuent la construction de l'Univers.
C. VIII. *C'est lui qui l'a terminé par le Ciel auquel il a donné une figure ronde, & dans lequel il a placé cette multitude prodigieuse d'étoiles fixes, dont la course est toûjours constante. Dans l'intérieur de ce vaste globe il a formé sept étoiles errantes, qui parcourent par des révolutions différentes les signes du Zodiaque. Les principales sont le Soleil & la Lune. Au centre de tout il a mis la terre, l'eau dans ses concavités, & l'air au dessus de la terre & des mers.*

Si l'on veut se donner la peine de lire dans Stanley la collection des *oracles Chaldaïques*, on y verra à chaque ligne le Dieu souverain proposé comme le premier principe de toutes choses. Il faut donc dire que les *Oracles* n'ont rien de commun avec la doctrine de Zoroastre, ce qui seroit absurde; ou reconnoître que Zoroastre a bien clairement enseigné cette vérité fondamentale.

4.e Preuve. Les auteurs Ecclésiastiques ont rendu la même justice au docteur de la Perse. Je me borne au témoignage de deux des plus anciens & des plus à portée de connoître la théologie des Mages; je parle d'Eusèbe de Césarée & de Théodore de Mopsueste. Celui-ci avoit même fait un ouvrage en trois livres pour l'expliquer & la réfuter. Par malheur il ne nous reste de cet ouvrage que le léger extrait que Photius en a fait dans sa *Bibliothèque;* mais cet extrait est précieux. « Théodore, dit » Photius, explique dans son premier livre le dogme infame » des Perses, inventé par *Zarasdès*, touchant *Zarouam*, que » cet impie établissoit principe de toutes choses, & qu'il appelle » *Fortune:* comment ensuite *Zarouam*, se préparant à engendrer » Hormisdas, avoit engendré *Hormisdas* & *Satan;* & enfin ce qui résulta du mélange qui se fit du sang de l'un & de l'autre. » Il y a quelque obscurité dans le texte Grec: je l'ai traduit de mon

Biblioth. de Phot. p. 199, ed. de Rouen, 1693.

mon mieux; le voici: Ἐν μὲν τῷ πρώτῳ λόγῳ ἐκτίθεται τὸ μιαρὸν τῶν Περσῶν δόγμα ὃ Ζαράσδης εἰσηγήσατο, ἤτοι περὶ Ζαρουάμ, ὃν ἀρχηγὸν πάντων εἰσάγει, ὃν καὶ τύχην καλεῖ· καὶ ὅτι σπένδων ἵνα τέκῃ τὸν Ὁρμίσδαν, ἔτεκεν ἐκεῖνον καὶ τὸν Σατανᾶν, καὶ περὶ τῆς αὐτῶν αἱμομιξίας *(a)*.

Théodore de Mopſueſte n'a pas voulu flatter le ſyſtème des Mages: on le voit bien. On peut donc compter ſur l'aveu qu'il fait ici. Il convient que Zoroaſtre, qu'il appelle *Zaraſdès*, conformément à ſon nom perſe *Zardusht*, reconnoiſſoit un Dieu ſuprême. Les Perſes, dans les temps antérieurs, regardoient comme des êtres ſouverains le Principe du bien & le Principe du mal, *Oromaze* & *Arimane*. Mais, ſelon Théodore de Mopſueſte, Zaraſdès leur apprit que ces deux Principes dépendoient eux-mêmes d'un Principe ſupérieur, père & modérateur de toutes choſes, ἀρχηγὸν πάντων; & ce fut-là le dogme qu'il introduiſit dans la religion des Mages, δόγμα εἰσηγήσατο. On ne peut rien imaginer de plus précis pour confirmer ce que j'ai dit juſqu'à préſent du ſyſtème de Zoroaſtre.

Zaraſdès donnoit à Dieu le nom de *Fortune*, τύχην καλεῖ. Il entendoit ſans doute, non la Fortune aveugle, Divinité inférieure, mais quelque choſe d'analogue au deſtin, que les Payens mettoient au deſſus de tous les Dieux, & même de Jupiter. M. l'abbé Fénel, dans une Diſſertation imprimée au dix-neuvième volume de nos Mémoires, croit, d'après Tollius, qu'il faudroit lire αὐγήν; *lumière, ſplendeur*, au lieu de τύχην. La correction eſt heureuſe & tout-à-fait dans l'eſprit des Mages qui regardoient la lumière comme l'eſſence même de la Divinité.

M. l'abbé Fénel propoſe encore de changer σπένδων; *libans*, qui ne préſente aucun ſens raiſonnable, & que par

(a) Théodore de Mopſueſte, ſelon Photius, employoit tout ſon premier livre à expoſer & à réfuter le ſyſtème impie de Zaraſdès; & dans les deux autres, il oppoſoit à ces folies la doctrine de la foi, en commençant à la création du monde juſqu'à la loi de grace. Photius ajoûte que, dans le troiſième livre, on trouvoit les erreurs de Neſtorius & d'Origène.

cette raiſon je n'ai pas traduit, en ἀπόρρητον, *ſeminans*. Il appuie ſa conjecture ſur certaines peintures allégoriques des Perſes, que M. Hyde a cru devoir inſérer dans ſon livre, & dont il eſt inutile de donner ici la deſcription. Théodore de Mopſueſte fait ſans doute alluſion à cette idée, lorſqu'il traite de dogme obſcène, μιαρὸν δόγμα, la paternité de *Zarouam ;* & cela prouve qu'il a écrit ἀπόρρητον & non ἀπόνδων. Mais la cenſure étoit-elle bien fondée? Il eſt notoire que les Perſes ne donnoient point de figure humaine à la Divinité; ils avoient même horreur d'une telle profanation. Par conſéquent Zaraſdès ne pouvoit entendre le ἀπόρρητον que dans un ſens métaphorique, & nullement dans un ſens groſſier. Il eſt vrai que la métaphore eſt un peu forte lorſqu'on l'exprime par des peintures; mais elle eſt très-belle lorſqu'on la laiſſe dans une certaine généralité. *Pater, Genitor, Sator* ſont des expreſſions que la véritable Religion adopte, pour exprimer la production des créatures qui ne tiennent leur être que de Dieu.

Ce changement de ἀπόνδων en ἀπόρρητον conduit M. l'abbé Fénel à l'explication du mot *Zarouam.* Il le dérive, d'après Tollius & Gaulmin, du verbe Hébreu זרע, *zarah, ſeminavit.* De ſorte que *Zarouam* pourroit ſe rendre par *Sator rerum ;* ce qui forme un très-beau ſens, comme je viens de le dire. Je crois néanmoins que M. l'abbé Fénel ſe trompe: car, comme M. de Guignes le remarque en rendant compte du Mémoire de cet Académicien, il n'eſt point du tout naturel de chercher dans une racine Hébraïque l'étymologie d'un mot perſe, pendant que nous trouvons ce même mot dans le Perſan moderne avec une ſignification toute différente. Pluſieurs écrivains Orientaux font mention d'*Hazarouam*, comme d'une Divinité à laquelle les anciens Perſes attribuoient la puiſſance univerſelle & le gouvernement de toutes choſes. Il eſt manifeſte que le *Zarouam* de Théodore de Mopſueſte eſt l'*Hazarouam* des Perſes légèrement altéré.

Journ. des Savans, 2.ᵉ vol. de Juin 1754.

Or *Hazarouam*, en Perſan, ſignifie, non pas *ſator*, mais un eſpace de pluſieurs milliers d'années, c'eſt-à-dire l'éternité. L'*Hazarouam* de Zaraſdès eſt donc l'*Éternel :* c'eſt l'*ancien*

des jours de Daniel, dont Zerdusht introduisit la croyance & le culte dans la religion des Mages. Les autres Dieux avoient été produits dans le temps; mais le Dieu souverain, le principe de toutes choses est *Hazarouam*, c'est-à-dire l'Être nécessaire, subsistant par lui-même de toute éternité.

C'est de-là que les Valentiniens & d'autres anciens hérétiques tirèrent l'idée de leurs *Éons;* car αἰὼν est *Hazarouam* traduit en Grec. Ils se vantoient d'avoir puisé leur doctrine dans les écrits de Zoroastre; & l'on voit que ce n'étoit pas sans fondement.

Théodore de Mopsueste voulant réfuter le Magisme, affectoit de présenter d'une manière ridicule les idées que Zoroastre s'étoit formé du Dieu souverain. Eusèbe ne pensoit pas ainsi, puisqu'il cite avec éloge les paroles de cet ancien Législateur, copié mot à mot, dit-il, dans le recueil sacré des usages religieux de la Perse: Ζωροάστρης δὲ ὁ Μάγος ἐν τῇ ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν φησι κατὰ λέξιν. Voici le texte: 5.e Preuve. *Eus. Præpar. Evang. lib. 1, c. 10.*

Dieu a une tête d'épervier: il est le premier de tous les Êtres; incorruptible, éternel, sans principe, indivisible, sans modèle. Souverain modérateur de tout ordre & de toute beauté: on ne peut le corrompre par des présens: meilleur que tous les bons, plus prudent que tous les prudens: c'est le père de la justice & de l'équité: il ne puise sa science que dans lui-même: il est sage, parfait, auteur de la Nature, & seul inventeur de la Physique sacrée. Ὁ δὲ Θεός ἐστι κεφαλὴν ἔχων ἱέρακος. Οὗτός ἐστιν ὁ πρῶτος, ἄφθαρτος, ἀΐδιος, ἀγέννητος, ἀμερής, ἀνομοιότατος, ἡνίοχος παντὸς καλοῦ, ἀδωροδόκητος, ἀγαθῶν ἀγαθώτατος, φρονίμων φρονιμώτατος; ἔστι δὲ πατὴρ εὐνομίας καὶ δικαιοσύνης, αὐτοδίδακτος, φυσικὸς, καὶ τέλειος, καὶ σοφὸς, καὶ ἱεροῦ φυσικοῦ μόνος εὑρετής. Eusèbe ajoûte qu'Ostanès s'exprime de la même manière dans un ouvrage intitulé *Octateuque:* Τὰ δὲ αὐτὰ καὶ Ὀστάνης φησὶ περὶ αὐτοῦ (Θεοῦ) ἐν τῇ ἐπιγραφομένῃ ὀκτατεύχῳ. Il est naturel en effet que le successeur immédiat du second Zoroastre ait parlé comme son maître.

J'ai déjà dit, dans le Mémoire précédent, que ce passage ne paroissoit pas avoir été copié sur des livres apocryphes.

Si l'ἱερᾷ συναγωγῇ τῶν Περσικῶν étoit un livre Grec, il feroit fort fingulier que ce titre féduifant ne l'eût pas mis plus à la mode, & que de tous les Anciens, Eusèbe fût le feul qui l'eût cité. Ce docte écrivain favoit, auffi-bien que les autres Pères de l'Églife; que les prétendus écrits de Zoroaftre, fi communs de fon temps, ne méritoient aucune créance. Mais, à l'air d'affurance qu'il prend, il eft vifible qu'il croyoit citer les livres facrés de la Perfe: Ζωροάστρης ὁ μάγος φησὶ κατὰ λέξιν. J'ai conclu de ces raifons, qu'Eusèbe étant à portée d'avoir des relations avec la Perfe, quelque Chrétien de ce pays-là, peut-être même quelque Mage converti, qui favoit les deux langues, aura fourni le paffage traduit en Grec.

On n'y trouve rien d'ailleurs qui puiffe en faire foupçonner la fidélité. Le portrait qu'on y trace de Dieu eft majeftueux, mais fimple en même temps. Ce n'eft point un Platonicien qui fe guinde pour contempler le premier Être, inacceffible au refte des mortels. On fent ici un homme familiarifé dès l'enfance avec l'idée du vrai Dieu.

Si quelqu'un avoit voulu faire parler Zoroaftre en Chrétien, auroit-il mis parmi les attributs de l'Être fuprême, celui d'inventeur de la Phyfique facrée? ἱεροῦ φυσικοῦ μόνος εὑρετής; car cette Phyfique facrée n'eft autre chofe que l'Aftrologie judiciaire, certains fecrets de la Nature, le mélange myftérieux des élémens. C'eft par cette fcience prétendue que Zoroaftre fe rendit célèbre dans toutes les Nations. Le texte que nous avons rapporté eft donc tout-à-fait digne de lui. Si ce n'eft pas Zoroaftre qui parle, il faut convenir que celui qui le fait parler, a bien pris fon caractère.

Mais que dirons-nous de l'efpèce de préface par où l'extrait commence? ὁ δὲ Θεός ἐστι κεφαλὴν ἔχων ἱέρακος. Voilà certes un étrange début. Celui qui croyoit Dieu fimple, incorruptible, fans principe, fans modèle, pouvoit-il fe perfuader férieufement que Dieu eût une tête, & qui plus eft, une tête d'épervier? Non fans doute; & c'eft ce qui me perfuade encore que ce paffage eft véritablement extrait du *Zendavefta*. Un impofteur voulant prêter de belles idées à Zoroaftre, ne fe

ſeroit pas aviſé d'un aſſemblage ſi bizarre. Mais ſi l'extrait eſt fidèle, il n'y a plus de myſtère, ou du moins il ne ſera pas difficile de le dévoiler.

On ſait que les hommes ont eu, dans tous les temps, beaucoup de goût pour les emblèmes. La plus ancienne écriture étoit repréſentative des objets; & l'on exprimoit par des figures analogues à leurs propriétés, ceux qui n'étoient pas dans la ſphère des choſes ſenſibles.

L'invention de l'écriture alphabétique, infiniment plus commode que l'ancienne, fit oublier celle-ci à la pluſpart des peuples. Mais le goût des peintures ſymboliques ſubſiſta, principalement pour exprimer les attributs de Dieu & les myſtères de la Religion. On n'étoit point choqué de voir la Divinité repréſentée par un corps d'homme ou d'animal ſurmonté d'une ou de pluſieurs têtes, parce que l'on ſavoit que l'amas de ces parties ſi diſparates étoit allégorique, & que l'on connoiſſoit le ſens de l'allégorie.

Ces emblèmes placés ſur les monumens publics, d'abord à bonne intention, furent une des principales ſources de l'idolatrie, & c'eſt par cette raiſon que Moyſe les proſcrivit. Mais Zoroaſtre devenu Mage, ne ſe crut point obligé de déférer à cette loi. Les écrivains Arabes nous apprennent qu'il orna ſes ouvrages de peintures relatives aux ſujets qu'il traitoit, ce qui ne contribuoit pas peu à groſſir prodigieuſement ſon recueil. Manès, qui dans la ſuite voulut ſe mettre au deſſus de lui, ſachant que la nation aimoit les livres proprement enluminés, ne manqua pas de donner ce relief aux ſiens. Il avoit ce talent dans un degré ſupérieur, & ſes tableaux paſſoient pour des chef-d'œuvres. Il eſt certain que les Perſes conſervèrent long-temps l'uſage des peintures hiéroglyphiques, puiſqu'au rapport de Libanius, ils repréſentoient l'empereur Julien leur ennemi, ſous la figure de la foudre, ou d'un lion vomiſſant des flammes.

Il eſt donc très-vrai-ſemblable que Zoroaſtre avoit mis avant l'article qui traitoit de Dieu, une figure ſymbolique à tête d'épervier. Mais toutes les copies du *Zendaveſta* n'étoient

pas ornées de peintures. Il auroit été trop difficile & trop coûteux de les multiplier. On ſe contentoit ordinairement d'indiquer le tableau qui ſe trouvoit dans l'original ; & l'on écrivoit, par exemple, *ici Dieu eſt repréſenté par une figure à tête d'épervier:* voilà le ſens de ces mots, ὁ δὲ Θεός ἐστι κεφαλὴν ἔχων ἱέρακος. C'étoit une note à la tête du chapitre, & le Copiſte crut devoir la tranſcrire.

On voit aiſément pourquoi Zoroaſtre avoit choiſi la tête d'épervier. De tout temps cet oiſeau étoit regardé comme ſacré; & les Grecs, par une ſuite de cette prévention générale, lui donnèrent le nom d'ἱέραξ. Un œil perçant diſtingue cet oiſeau. Élevé au plus haut des airs, il découvre la proie qui ſe cache, & fond ſur elle avec impétuoſité: image expreſſive de la Divinité, qui du haut des Cieux pénètre les abîmes les plus profonds, & même les replis les plus ſecrets du cœur & des penſées, ſans que rien puiſſe ſe dérober à ſes regards & ſe ſouſtraire à ſa puiſſance. Ainſi cette tête d'épervier, qui d'abord paroît ſi choquante, ne peut que rehauſſer l'idée que Zoroaſtre vouloit donner de Dieu.

On me dira peut-être que d'autres Philoſophes ont connu l'Être ſuprême, qu'ils s'en ſont occupés auſſi-bien que Zoroaſtre, & qu'ainſi la doctrine de ce Légiſlateur n'a rien de fort merveilleux.

Je pourrois demander à qui les philoſophes de la Grèce durent la connoiſſance diſtincte du premier Principe de toutes choſes. Zoroaſtre les a tous précédés: c'eſt lui qui forma Pythagore : ſa doctrine répandue dans l'Aſie par Oſtanès & ſes autres diſciples, fut reçûe des Grecs avec avidité; & les plus Savans d'entre eux ne trouvant pas dans leur pays des lumières ſuffiſantes, allèrent les chercher dans l'Égypte & dans l'Orient. C'eſt donc principalement à Zoroaſtre qu'ils furent redevables des idées ſaines qu'ils avoient ſur la nature de la Divinité. Il faut dire, à leur honneur, qu'ils ne furent pas ingrats. Pleins de mépris en général pour ce qu'ils appeloient les Barbares, ils eurent toûjours pour Zoroaſtre une eſtime qui alloit juſqu'à l'admiration.

Mais, comme je l'ai déjà dit, cette doctrine portée dans la Grèce, y fut toûjours une plante étrangère. Les Philosophes, même les plus sensés, ne croyoient pas que l'on dût entretenir le peuple du principe invisible de toutes choses, sous prétexte que cette connoissance étoit trop au dessus de sa portée. C'étoit un secret qu'ils se réservoient à eux seuls.

D'ailleurs cette connoissance, qui flattoit leur vanité, n'influoit en rien dans leur Religion. Le Dieu souverain étoit pour eux un objet de curiosité, d'admiration, de respect même; mais nullement de piété. Qui d'entre eux pensa jamais à lui adresser des prières? Ils auroient cru le dégrader en l'occupant des choses d'ici bas. En conséquence ils se conformoient au culte public, qui se rapportoit uniquement aux Dieux subalternes; parce que, disoient-ils, l'Être suprême s'est déchargé sur ces Dieux du gouvernement de l'Univers.

Zoroastre avoit des idées bien différentes. Il pensoit 1.° que la connoissance du Dieu suprême devoit être populaire, & fondement du culte religieux aussi-bien pour les simples que pour les Savans.

2.° Il ne croyoit pas que le soin de l'Univers fût indigne de l'Être souverain. Il lui supposoit, il est vrai, des aides & des coopérateurs, mais soûmis à ses ordres, dirigés par ses instructions, & soûtenus par sa puissance, lorsque la leur propre ne suffisoit pas pour surmonter les obstacles qui s'opposoient à l'exécution de ses desseins.

3.° Zoroastre enseignoit que le Dieu suprême étoit sensible à nos besoins, accessible à nos prières, bon envers tous, & plein de miséricorde pour ceux qui se repentoient de leurs fautes, & qui travailloient à s'en purifier.

Ne soyons donc plus surpris que les premiers Chrétiens, & même les Pères de l'Église, aient mis Zoroastre fort au dessus des autres Philosophes. Il étoit réellement & plus éclairé & plus religieux; car il n'y a de religion qu'autant que l'on se croit sous les yeux & sous la main de Dieu, & à portée d'avoir quelque commerce avec lui, malgré la distance infinie qui nous en sépare.

ARTICLE II.

Doctrine de Zoroastre sur les Divinités inférieures.

POUR concilier la religion des Perses avec celle des Hébreux, il falloit établir avec ceux-ci la croyance d'un Être suprême, & conserver en même temps le culte des Divinités particulières que les Perses avoient adorées jusqu'alors, & que les Hébreux rejetoient.

Je dis que les Perses avoient adoré jusqu'alors ces Divinités particulières. Je l'ai prouvé fort au long contre M. Hyde, dans un Mémoire sur la première époque de la Religion de ce peuple; & je viens de le confirmer encore par le témoignage des auteurs Orientaux. Je dois donc supposer, comme une chose indubitable, que les Perses, les Mèdes & les peuples voisins étoient au commencement du règne de Darius fils d'Hystaspe, je ne dis pas idolatres, mais adorateurs du Soleil, des Étoiles & du Feu.

Il est vrai que, depuis les conquêtes de Cyrus, ils avoient une connoissance plus distincte d'un Dieu supérieur aux astres & aux élémens. Mais Zoroastre, en établissant ce dogme pour fondement du nouveau Magisme, alla-t-il jusqu'à dépouiller de la Divinité les Dieux reconnus par la Nation? proscrivit-il leur culte? les réduisit-il au rang de viles créatures? défendit-il qu'on les adorât, qu'on leur offrît des sacrifices? C'est l'hypothèse que M. Prideaux adopte dans son Histoire des Juifs.

Mais j'ose dire que cette hypothèse est encore plus insoûtenable que celle de M. Hyde. Je m'étonne même qu'un auteur aussi religieux que l'étoit M. Prideaux, n'en ait pas senti les conséquences. La conversion d'un peuple immense sur un article si capital, peut-elle être l'ouvrage d'un imposteur & d'un apostat? car M. Prideaux reconnoît ces deux caractères dans son Zerdusht. Cet évènement, qui tiendroit du prodige, auroit-il été l'effet des prestiges puériles du premier Zoroastre, ou des instructions philosophiques du second? Je n'insiste pas

ſur ce raiſonnement qui tient un peu du Théologique, & je me renferme dans les preuves de fait.

Si le ſecond Zoroaſtre avoit entrepris de changer totalement l'ancienne religion des Perſes, il n'en ſeroit pas venu à bout ſans éprouver de grandes difficultés. Il n'eſt pas aiſé de déraciner du cœur des hommes l'attachement qu'ils ont à des Divinités ſenſibles, & d'anéantir une Religion nationale autoriſée par les préjugés, par l'éducation & par les loix. La première propoſition que Zoroaſtre en eût oſé faire, auroit ſoûlevé les peuples. Combien n'auroit-il pas fallu de temps, même avec le ſecours & l'autorité du Prince, pour ramener les eſprits & vaincre les répugnances? On en peut juger par l'hiſtoire du premier Zerdusht, qui ſouffrit beaucoup de contradictions dans la Bactriane, quoiqu'il ſe bornât à rétablir le culte du feu à la place du culte des idoles. Or rien de pareil n'arriva ſous le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe: tout concourut aux vûes du ſecond Zoroaſtre: preuve certaine que perſonne ne fut obligé de renoncer aux Dieux reconnus dans la Nation.

Mais ſuppoſons, contre toute apparence, que le ſecond Zoroaſtre ait trouvé dans la nation des Perſes toute la flexibilité qu'il pouvoit deſirer; que pénétrés de la plus profonde vénération, ils aient été diſpoſés à prendre les impreſſions qu'il lui plairoit. Jugeons de ſes deſſeins par ſa conduite.

S'il eût voulu déſabuſer les Perſes ſur la divinité des grands agens de la Nature, il auroit affecté de les rabaiſſer, d'en parler même avec une eſpèce de mépris: il auroit prouvé qu'ils ne ſont par eux-mêmes qu'une matière vile, inſenſible & ſans vie; que la ſplendeur qui les accompagne, leur eſt étrangère; que les effets admirables qu'ils paroiſſent produire, ne ſont véritablement opérés que par la puiſſance du Créateur; que le ſoleil, les aſtres & le feu ſont aveugles & ſourds comme les ſtatues des idolatres; & que par conſéquent il eſt indigne de l'homme raiſonnable de s'abaiſſer au deſſous de ces êtres, qui n'ont été créés que pour ſon uſage & ſes beſoins.

C'eſt ainſi ſans doute que Zoroaſtre auroit parlé, s'il avoit entrepris d'extirper entièrement le Sabaïſme. En conſéquence

il auroit aboli l'ancien culte, comme portant par lui-même à l'adoration des créatures. Mais eſt-ce ainſi qu'il s'eſt conduit? a-t-il conſigné dans ſes écrits la doctrine qu'on lui prête ſi libéralement? les Perſes ont-ils ceſſé dès-lors de regarder le feu avec un reſpect religieux? ne les vit-on plus ſe proſterner devant le Soleil? Il n'eſt pas beſoin de répondre à ces queſtions; les faits parlent, & ne ſont pas conteſtés. Le Magiſme, depuis le ſecond Zoroaſtre, paſſa plus que jamais pour la religion du Soleil & du Feu. La ſuperſtition, loin de diminuer, prit de nouveaux accroiſſemens. Les Pyrées magnifiques qu'on éleva de toutes parts, les cérémonies religieuſes devenues plus auguſtes, les colléges des Mages aſſervis à des règles plus auſtères, ne purent qu'augmenter dans le peuple la vénération du Feu. Ce fut alors qu'il fut preſcrit aux Prêtres mêmes, quoique préparés par des purifications, de couvrir leur bouche d'un bandeau lorſqu'ils offroient le ſacrifice, de peur que leur haleine ne ſouillât la pureté du feu ſacré. Ce fut alors que le reſpect pour cet élément s'étendit juſqu'au feu commun, que l'on eut même quelque répugnance à l'employer à des uſages profanes, & que l'art des forgerons, qui ſembloient vouloir le maîtriſer, fut regardé comme un art maudit & déteſtable.

Que n'aurois-je point à dire du culte du Soleil, & ſur-tout de ces antres conſacrés à Mithra, & deſtinés aux cérémonies de l'initiation! mais nous diſcuterons tous ces points plus en détail dans le Mémoire ſuivant. Il me ſuffit d'obſerver que toutes ces pratiques ſuperſtitieuſes étoient, au rapport des Anciens & des Modernes, ordonnées par les loix de Zoroaſtre. Donc ce réformateur, au lieu de deſſiller les yeux de la Nation, ne fit que la confirmer dans ſes anciennes erreurs.

En un mot, l'on verra dans les Mémoires ſuivans, que les Perſes, depuis le règne de Darius fils d'Hyſtaſpe juſqu'à la deſtruction de leur empire par les Sarazins, adorèrent conſtamment les Aſtres & le Feu comme des Divinités proprement dites. Or ſi jamais on a dû juger de la religion du maître par celle des diſciples, c'eſt dans l'occaſion préſente.

Jamais peuple n'adhéra plus aveuglément au chef de sa Religion. Les Perses regardèrent toûjours ses écrits comme la règle inviolable de leur croyance & de leurs mœurs. Par conséquent, soit persuasion, soit politique, le second Zoroastre prêcha la pluralité des Dieux, & se contenta d'établir au dessus d'eux un Dieu des Dieux leur père & leur souverain.

Il fit encore au Magisme une addition importante, qui fut reçûe sans opposition, parce qu'elle ne choquoit pas les préjugés : ce fut le dogme des Anges. Le Soleil & les Astres ayant un mouvement réglé, & le feu étant répandu dans la matière pour la vivifier, ces êtres ne pouvoient guère veiller qu'à la conservation de l'Univers considéré comme un tout. Ces Dieux suffisoient aux anciens Perses, qui ne pensoient pas au Dieu souverain, ou du moins qui ne le croyoient pas occupé des choses d'ici-bas ; mais ayant été convaincus que ce Dieu souverain, que les Juifs adoroient, avoit suscité Cyrus pour détruire l'empire de Babylone, & tirer ses adorateurs de l'oppression, ils comprirent que ce grand Dieu ne dédaignoit pas d'étendre sa providence jusque sur les mortels. D'où Zoroastre conclut que l'Être suprême devoit avoir des Ministres qui ne fussent point attachés à des lieux fixes, & qui pussent se transporter avec une incroyable vîtesse pour exécuter ses ordres & veiller à la conservation des hommes.

Zoroastre n'avoit pas inventé cette doctrine : c'étoit la foi de l'église Judaïque consignée dans les livres saints. Mais de cette multitude infinie d'Anges, l'Écriture n'en nomme que quatre. Zoroastre en désigna un bien plus grand nombre par des noms significatifs dont M. Hyde donne la liste & l'interprétation. *Rel. vet. Pers. c. 19 & 20.*

Ces sublimes Intelligences, enfans du Très-haut, assistans de son trône, ne pouvoient manquer d'être transformées en Divinités inférieures par ceux qui donnoient ce titre aux astres & au feu. Aussi leur rendoit-on, dans la Perse, des honneurs excessifs. On les regarda comme les degrés nécessaires par lesquels les hommages des mortels devoient monter jusqu'au Dieu souverain.

Cette doctrine se répandit de bonne heure dans l'Asie, dans l'Égypte & dans la Grèce. Les nouveaux Platoniciens l'adoptèrent, & même plusieurs Juifs en furent infectés, soit qu'elle leur fût venue directement d'Orient, soit qu'ils l'eussent puisée dans les écrits qui sortirent de l'école d'Alexandrie. C'est ce qui paroît clairement par cette exhortation que S.t Paul adresse aux Colossiens: *Que nul ne vous ravisse le prix de votre course, en affectant de paroître humble par un culte superstitieux des Anges, se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point.*

C. II, v. 18.

Il est certain, par la suite de cette Épître, que ces prétendus Philosophes étoient Juifs, & peut-être de ces Chrétiens Judaïsans qui, dès le temps des Apôtres, faisoient un composé bizarre du Christianisme, des superstitions Judaïques & de la subtilité de la Philosophie. Ils affectoient de paroître humbles, ἐν ταπεινοφροσύνῃ: ce qui caractérise la philosophie Orientale, dont l'esprit étoit de faire considérer le Dieu souverain, comme tellement élevé au dessus des hommes, qu'on ne pouvoit atteindre jusqu'à lui que par le moyen des Dieux inférieurs. Aussi S.t Paul, pour prémunir les Colossiens contre cette fausse humilité, leur apprend que nous n'avons point d'autre médiateur auprès de Dieu que Jésus-Christ, *dans lequel la plénitude de la Divinité habite substantiellement; qui est le chef de toute Principauté & de toute Puissance; par qui tout a été créé dans le ciel & sur la terre, les choses visibles & les invisibles, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Puissances, &c.*

Coloss. ch. II, v. 9, 10.
Ch. I, v. 16.

Magie de Zoroastre.

Cette doctrine de Zoroastre nous conduit à examiner ce que c'étoit que sa *Magie*, si célèbre dans l'antiquité, & dont on a parlé si diversement.

Magie signifie la *science des Mages*. Mais on entend par cette science, celle qui apprenoit aux hommes à s'élever au commerce le plus intime avec la Divinité, & qui leur enseignoit une manière sûre de se rendre les Dieux favorables, & d'en obtenir ce qu'ils desiroient.

Toutes les Religions du monde avoient ce but; & pour y parvenir, on employoit les moyens les plus efficaces que

l'on pouvoit imaginer. Ainſi la Magie étoit, en ce ſens, de tous les temps & de tous les lieux.

Mais les Prêtres des autres Nations paſſoient pour ignorans & pour groſſiers dans un art ſi néceſſaire, en comparaiſon des Prêtres de l'Orient, qui, réuniſſant la Théologie la plus ſublime aux pratiques les plus rafinées, furent regardés comme les maîtres du genre humain. Et comme ces Prêtres étoient connus ſous le nom de *Mages*, on donna le nom de *Magie* à la ſcience dont ils faiſoient profeſſion.

Pline nous apprend qu'Oſtanès, ſucceſſeur du ſecond Zoroaſtre, en donna les premières leçons aux Grecs, & que ceux-ci les reçurent avec une avidité qui tenoit de la fureur. Zoroaſtre dès-lors paſſa dans leur eſprit pour le plus grand Philoſophe qui eût paru ſur la terre, pour un homme initié dans tous les ſecrets des Dieux, ſelon l'expreſſion d'Apulée, *omnis divini arcani antiſtes.* On aſſuroit que toutes les connoiſſances que l'on pouvoit avoir ſur ce point, étoient renfermées dans ſes livres. C'eſt ce qui porta les Philoſophes de la ſecte Éclectique, & les nouveaux Platoniciens grands partiſans de cette ſcience, à n'épargner ni voyages ni travaux pour s'inſtruire à fond de ſa doctrine & la faire connoître à tout l'Univers.

L. xxx, c. 1.

Florid. 11.

La Magie de Zoroaſtre, vantée par Platon, par Ariſtote & par d'autres grands Philoſophes de l'antiquité, fut donc long-temps en honneur. Mais enfin les abus énormes qui ſe gliſsèrent ſous le voile d'un nom reſpecté, la rendirent odieuſe dans le ſein même du Paganiſme. Des impoſteurs couroient le monde; & par des pratiques & des cérémonies déteſtables, prétendoient forcer les Dieux à découvrir les ſecrets de l'avenir, ou bien à favoriſer les hommes dans l'exécution de leurs projets les plus criminels. Ces horreurs ſe multiplièrent à un tel point, que les noms de *Mage* & de *Magie* devinrent une injure, & qu'on les a toûjours pris depuis dans un ſens odieux. Or la pluſpart de ces impoſteurs venoient d'Orient, & principalement de Chaldée; & les gens ſuperficiels, qui ne ſavent pas diſtinguer ce qui porte le même nom, confondirent

tous les Mages, & les regardèrent tous, & Zoroastre lui-même, comme les inventeurs ou les fauteurs d'un art diabolique. Trogue-Pompée pensoit ainsi du docteur de la Perse, dont il fait un roi de Bactriane vaincu par Ninus, malgré les enchantemens qu'il employa pour remporter la victoire.

Justin. l. 1.

Les Philosophes, qui détestoient ces abus avec tous les honnêtes gens, ne purent cependant souffrir qu'on enveloppât toute Magie dans la même condamnation. Ils prétendirent que la véritable étoit un art innocent, qui ne pouvoit que contribuer infiniment au bonheur de l'humanité. Ils en distinguèrent donc de deux sortes, savoir, la *Théurgie* & la *Goëtie*.

Voy. un Mém. de M. Bonami, dans le septième vol. des Mém. de l'Acad. p. 24.

La *magie Théurgique* consistoit à s'adresser aux Dieux bienfaisans par des prières, des sacrifices & des cérémonies, 1.° pour en obtenir des graces & des avantages; 2.° pour s'élever par l'union que l'on contractoit avec eux, jusqu'à la source suprême de tous les êtres.

Dans la *magie Goëtique*, au contraire, on ne s'adressoit qu'aux Génies mal-faisans, dont on ne pouvoit obtenir la protection que par des cruautés & des crimes, & qu'on ne réclamoit que pour de mauvaises vûes. On l'appeloit *Goëtie*, parce qu'on supposoit que les mauvais Génies résidoient ordinairement dans les entrailles de la terre.

Cette dernière Magie venoit d'Orient comme la première; car il s'y trouvoit des peuples qui adoroient Satan & les Esprits soûmis à son empire: quelques-uns même n'adoroient que ces Divinités mal-faisantes. C'est ce que M. Volf a prouvé très-bien dans son ouvrage intitulé *Manicheismus antè Manichæos*. Or les Prêtres de ces Nations étoient appelés *Mages*, nom commun aux Prêtres de la haute Asie. Et cela suffisoit aux gens peu instruits, pour accuser de Goëtie tous les Mages, sans en excepter ceux de Perse.

Mais on se trompoit assurément par rapport à ces derniers; car la Goëtie consistant essentiellement dans l'invocation des mauvais Génies, ne pouvoit être attribuée avec justice à ceux qui regardoient cette invocation comme le plus grand des crimes. Les Perses, par principe de religion, détestoient

Arimane & ses suppôts, & mettoient toute leur piété à s'unir avec Oromaze pour leur faire une guerre implacable.

Les Savans & les Philosophes n'eurent donc pas de peine à justifier les Mages de Perse, & sur-tout Zoroastre leur maître & leur chef. Rien ne leur est plus honorable que le témoignage de Platon. Parlant de la manière dont les enfans des Rois étoient élevés en Perse, il dit qu'*à l'âge de quatorze ans on les mettoit entre les mains de quatre hommes choisis entre ceux qui excelloient en sagesse, en justice, en tempérance & en courage: que le premier* (qui sans doute étoit un Mage) *leur enseignoit la Magie de Zoroastre fils d'Oromaze, laquelle consiste dans le service des Dieux, &c.* Ὁ μὲν Μαγείαν διδάσκει τῆς Ζωροάστρου τοῦ Ὠρομάζου· ἔστι δὲ τοῦτο Θεῶν θεραπεία *(b).* Dans le 1.er Alcibiade.

Aristote en parloit aussi avantageusement dans son Μαγικὸν, ainsi que les autres Philosophes & Historiens de l'antiquité; & c'est ce qui fit naître, dans la secte Éclectique, l'ardeur de connoître à fond la doctrine d'un si grand maître. Ces Philosophes, ainsi que les nouveaux Platoniciens, faisoient surtout trophée du témoignage de Platon. *Persarum linguâ Magus est*, dit Apulée, *qui nostrâ Sacerdos. Quod tamen crimen Sacerdotem esse, & ritè nosse atque callere leges ceremoniarum, fas sacrorum, jus religionum! Si quidem Magia est quod Plato interpretatur* Θεῶν θεραπείαν, *cùm commemorat quibusnam disciplinis puerum regium adolescentem Persæ imbuunt.* Apul. Apol. 1.

Auditisne Magiam, dit encore le même auteur, *artem esse Diis immortalibus acceptam, colendi eos & venerandi pergnaram, piam scilicet & divini-scientem, jam indè à Zoroastre & Oromazo authoribus suis nobilem, cælitum antistitem, quippe inter prima regalia docetur; nec ulli temerè inter Persas concessum est, Magum esse, haud magis quàm regnare.* Ibid.

Les Mages, dit Porphyre, *sont ceux qui excellent dans la connoissance de la Divinité, & qui président à son culte. Cet ordre* Liv. IV, de l'Abstin.

(b) Platon dit que Zoroastre étoit fils d'Oromaze, ou par méprise, ou pour se conformer à la façon des Grecs, qui faisoient leurs anciens héros fils des Dieux dont ils avoient établi ou confirmé le culte.

de Prêtres est tellement relevé & vénérable chez les Perses, que Darius fils d'Hystaspe fit graver sur son tombeau, qu'il avoit été le docteur des Mages.

Enfin l'innocence des Mages de Perse étoit si notoire, qu'Hesychius & Suidas, auteurs beaucoup plus modernes, la décident sans hésiter. Le premier, après avoir dit que *Mage* se prend ordinairement pour *imposteur, empoisonneur,* ajoûte que, dans la vérité, *un Mage étoit un homme dévoué au culte de la Divinité, un Théologien, un Prêtre ; & que ce nom n'avoit pas d'autre signification parmi les Perses.* Μάγον εἶναι τὸν θεοσεβῆ καὶ θεολόγον, καὶ ἱερέα· οἱ Πέρσαι οὕτως λέγουσιν.

Hesych. au mot Μάγος.

Les Mages chez les Perses, dit Suidas, *sont les Philosophes & les personnes spécialement attachées au culte de la Divinité. Zoroastre fut leur chef, & après lui Ostanès & Astampsyque.* Μάγοι παρὰ Πέρσαις οἱ φιλόσοφοι καὶ φιλόθεοι· ὧν ἦρχε Ζωροάστρης· καὶ μετὰ τοῦτον κατὰ διαδοχὴν Ὀστάναι καὶ Ἀστάμψυχοι.

Suid. au mot Μάγος.

Il est donc constant qu'on ne peut imputer à Zoroastre la pratique de la magie Goëtique. Mais on pourroit demander, s'il a même enseigné la Théurgique, telle qu'Apulée, Plotin, Porphyre, Iamblique & l'empereur Julien la concevoient.

Pour décider la question, il est à propos de se faire des idées nettes sur la nature de cette dernière Magie.

Elle consiste essentiellement dans le culte des Dieux inférieurs considérés comme tels. Elle est fondée sur ce principe, que les ames humaines, esprits du dernier ordre, enfoncées dans la matière, & souillées par les impressions qu'elles en reçoivent, ne sont pas capables de s'élever immédiatement jusqu'au Dieu souverain, & d'entrer en commerce avec lui; qu'il faut par conséquent qu'elles aient d'abord recours à des Divinités subalternes plus proportionnées à leur foiblesse.

La Théurgie suppose donc nécessairement le Polythéisme: car si l'on ne reconnoît pour Dieu que le Dieu suprême, il est indispensable d'avoir un commerce direct avec lui ; & dès-lors les Esprits plus purs & plus puissans, auxquels on s'adresseroit, ne pourroient être regardés que comme des intercesseurs,

intercesseurs, puisqu'ils ne sont eux-mêmes que des créatures tirées du néant comme nous, & non des degrés divins pour parvenir à la source de la Divinité.

Remarquons que, dans la Théurgie Payenne, on peut distinguer deux ordres, celui du peuple & celui des Sages.

La Théurgie du peuple n'étoit autre chose que le culte des Dieux inférieurs bienfaisans, dans la vûe d'en obtenir des graces légitimes, ou pour soi ou pour les autres. Le peuple n'étoit pas censé capable de connoître le premier principe de toutes choses, & par conséquent devoit se borner à la considération de Divinités plus accessibles. Aussi les ames vulgaires restoient long-temps imprégnées des souillures matérielles, dont elles ne pouvoient être purifiées que par de longues transmigrations dans d'autres corps, ou par des épreuves qu'il falloit subir dans les enfers, & qui sont si bien exprimées par ces vers de Virgile:

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum — *Æneid. l. VI.*
Supplicia expendunt: aliæ panduntur inanes
Suspensæ ad ventos: aliis sub gurgite vasto
Infectum eluitur scelus, aut exuritur igni.
Quisque suos patimur manes.

Les Sages abrégeoient ces purifications, en travaillant dès cette vie à dégager leur ame de la matière, en combattant leurs passions, en nourrissant leur esprit des vérités les plus sublimes, & leur cœur de l'amour de la vertu. Mais ils se conformoient scrupuleusement au culte public, non seulement pour demander avec le peuple aux Dieux inférieurs les bienfaits dont ils étoient les distributeurs; mais plus encore, pour s'unir intimement avec eux, & devenir capables de contempler avec ces Génies divins le Principe invisible de tous les êtres.

On pouvoit parvenir à ce but par la Philosophie; mais on ne doutoit point que l'initiation aux mystères n'y contribuât plus efficacement. Les candidats passoient par diverses épreuves,

dans lesquelles il falloit montrer une constance singulière. Avant que d'arriver au terme, ils s'occupoient des emblèmes qui caractérisoient les Divinités subalternes. Enfin l'Hiérophante leur découvroit la vérité sans nuages, c'est-à-dire qu'il les élevoit au dessus de ces Dieux populaires, & leur faisoit envisager la lumière intelligible, dégagée de tous les voiles qui la déroboient aux yeux du peuple. Arrivés à l'*autopsie*, les initiés étoient censés parfaits, & d'une nature supérieure à celle des autres mortels.

Telle est l'essence de la Théurgie, tels en étoient les fondemens dans tous les pays où l'on se piquoit d'exceller dans cet art, & telles étoient aussi les notions dont les Grecs se croyoient redevables à Zoroastre. Je crois bien qu'ils avoient aidé à la lettre pour concilier leurs idées avec celles des Mages; car leur système sur les Dieux inférieurs n'étoit pas celui de Zoroastre. Je crois bien encore que, dans la pratique, ils avoient des procédés différens de ceux de la Perse; mais ces différences accidentelles n'empêchoient pas que le système ne fût le même dans le fond:

En effet, les Grecs ne connurent Zoroastre que par son système: ce système dont Ostanès leur fit part, les enchanta, & leur donna la plus haute estime pour celui qu'ils en regardoient comme l'auteur. C'est donc à la Théurgie que Zoroastre dut toute sa réputation: par conséquent cette Théurgie étoit un fait notoire que personne ne pouvoit révoquer en doute.

D'ailleurs seroit-il possible que, dans le cours de tant de siècles, des gens aussi curieux que les Grecs ne fussent pas venus à bout de connoître les véritables sentimens d'un Législateur qu'ils admiroient. Je veux qu'ils n'aient jamais été en état de lire ses livres originaux: je veux même qu'Hermippus, qui prétendit en donner la substance, ne fût qu'un imposteur, quoique Pline assure qu'il avoit traité de l'art magique de Zoroastre avec toute l'exactitude possible, *de totâ eâ arte diligentissimè scripsit.* Mais enfin les Grecs conversoient fréquemment avec les Mages; & lorsqu'ils voyoient la Théurgie enseignée & pratiquée dans la Perse, pouvoient-ils douter que

ce ne fût en conséquence des préceptes & des institutions de Zoroastre.

Ce raisonnement paroîtra plus péremptoire encore, si l'on fait attention que cet aveu des Grecs étoit humiliant pour eux. On connoît leur vanité & leur mépris pour les étrangers. On sait qu'ils auroient voulu se faire passer pour les inventeurs de toutes les Sciences. Cependant ils reconnoissent que la Théurgie n'étoit pas née en Grèce; qu'ils en avoient reçû les premières leçons d'un prêtre Barbare, & qu'ils en devoient la perfection à l'étude qu'ils avoient faite des sentimens de Zoroastre & des Mages. Il falloit que cela fût bien incontestable, pour qu'ils en convinssent sans détour.

Ce que nous connoissons du *Zendavesta*, ne peut que nous confirmer dans cette conclusion. Il suffit de jeter les yeux sur le catalogue des livres que ce recueil contient, selon M. Hyde, pour être convaincu qu'il y étoit question de Théurgie: car plusieurs de ces livres traitent de Physique, de Médecine, & sur-tout d'Astrologie. Les Arabes prétendent que Zoroastre excelloit dans cette dernière science; & l'on sait combien elle a de connexion avec la magie Théurgique. On doit aussi juger que sa Physique étoit mystérieuse, du moins autant que celle de Pythagore, puisque, dans le passage rapporté par Eusèbe, il l'appelle sacrée, & qu'il en attribue l'invention à Dieu même, ἱερȣ̃ φυσικȣ̃ μόνος εὑρετής. *Rel. vet. Pers. c. XXVI.*

Mais ce qui constate absolument la Théurgie de Zoroastre, ce sont les mystères de Mithra, dont il fut l'inventeur ou le restaurateur, & qui ne le cédoient point à ceux d'Égypte & de Grèce: car, comme nous l'avons montré plus haut, l'initiation est la pierre de touche de la Théurgie, & même de la Théurgie la plus rafinée, puisque c'est celle des Sages.

La Théurgie de Zoroastre est donc indubitable, & par conséquent son Polythéisme; car ces deux points vont toûjours de pair. Nouvelle preuve que Zoroastre conserva dans la Perse le culte des Dieux inférieurs, qui n'étoient ni les Héros, ni les Nymphes, ni les Divinités de l'air, de l'eau & du ciel, imaginées par les Grecs; mais les Anges, le

Feu, les Planètes, le Soleil & le Firmament, par le moyen desquels on montoit comme par autant de degrés jusqu'au dessus de l'Univers, où réside la Lumière invisible & intellectuelle, source de la lumière sensible & du feu. Platon décide la question sans replique, en disant que la magie de Zoroastre étoit le service des *Dieux :* ἔστι δὲ τοῦτο ΘΕΩΝ θεραπεία.

Pour terminer ce qui concerne la doctrine de Zoroastre, il faut ajoûter qu'il faisoit profession ouverte de reconnoître la distinction du corps & de l'ame; l'immortalité de celle-ci; la résurrection des corps; un jugement dernier, enfin un état de récompense pour les justes après la mort, & de punition pour les méchans. Ces dogmes précieux de la Religion primitive étoient reconnus par les Juifs, & s'étoient conservés, avec plus ou moins d'altération chez tous les peuples, & sur-tout en Orient. Zoroastre leur donna chez les Perses une nouvelle vigueur; & les inculqua tellement dans les esprits, que jamais le gros de la Nation n'a varié sur ces fondemens essentiels de la Morale.

ARTICLE III.

Systême philosophique de Zoroastre.

CE seroit peu de savoir les dogmes que Zoroastre établit comme Législateur : il est encore plus intéressant de pénétrer dans son esprit, pour y voir la liaison de ses idées, & pour juger s'il étoit aussi grand Philosophe que les Anciens se le sont persuadés.

Porphyr. Vie de Pythag.

Un passage de Porphyre va nous guider dans cet examen. Cet écrivain dit que Pythagore, pendant son séjour à Babylone, *fut purifié par Zabratus des souillures de sa vie précédente, prémuni contre les vices dont un homme vertueux doit être affranchi; & qu'il apprit de lui ce qui concerne la Nature, & quels sont les principes de l'Univers.* Παρ' οὗ καὶ ἐκαθάρθη τὰ τοῦ προτέρου βίου λύματα, καὶ ἐδιδάχθη ἀφ' ὧν ἁγνεύειν προσήκει τοὺς σπουδαίους· τόν τε περὶ φύσεως λόγον ἤκουσε, καὶ τίνες αἱ τῶν ὅλων ἀρχαί.

On voit ici un sommaire de la philosophie Orientale;

qui rouloit également ſur la ſpéculation & ſur la pratique. Les purifications employées par Zabratus indiquent trop clairement ſon ſyſtème Théurgique, pour qu'on puiſſe s'y méprendre. J'en ai parlé, & je ne m'arrête qu'à ces dernières paroles, τίνες αἱ τῶν ὅλων ἀρχαί.

La première choſe qui doit venir à l'eſprit d'un Philoſophe, & même de tout homme qui penſe, eſt de ſe demander à ſoi-même: qui ſuis-je? quel eſt ce vaſte Univers où j'habite? de qui tous les êtres qu'il renferme tiennent-ils leur exiſtence? C'eſt de la déciſion de ce grand problème que dépend toute la Philoſophie.

Un Hébreu répondoit ſans héſiter : le Dieu que j'adore, & que mes pères ont adoré, a produit l'Univers & tout ce qu'il contient. Au commencement il créa le ciel & la terre, c'eſt-à-dire, les matériaux dont ils devoient être compoſés, & il employa ſix jours à leur donner le bel ordre que nous admirons. Le ſixième jour il forma le premier homme, duquel tous les peuples qui couvrent la face de la terre tirent leur origine. Depuis le moment de la création, Dieu ne ceſſe pas de gouverner le monde par ſa providence. Il eſt préſent à tout: tout eſt ſoûmis à ſes ordres; il diſpoſe de la Nature en maître ſouverain, & veille particulièrement ſur les hommes qu'il a faits à ſon image & à ſa reſſemblance.

Une réponſe ſi ſimple & ſi lumineuſe ne ſatisfaiſoit pas l'inquiète curioſité de Zoroaſtre & de ſes ſemblables. Ils convenoient que le Dieu ſuprême étoit antérieur à l'Univers; que ſes mains intelligentes l'avoient fabriqué; que, préſent à tout, il gouverne tout par lui-même ou par ſes Miniſtres. Mais, diſoient-ils, où ce grand Architecte a-t-il pris les matériaux de ſon ouvrage? ſont-ils ſortis de lui? exiſtoient-ils ſans lui? les a-t-il tirés du néant? Il a ſans doute débrouillé le chaos, ſéparé les élémens mal-à-propos réunis, réuni ceux qui mal-à-propos étoient ſéparés: il a mis l'ordre où régnoit un ſouverain deſordre. Mais quelle eſt l'origine du chaos? de qui cet immenſe arſénal des êtres matériels tient-il ſon exiſtence?

Il le tient de la puiſſance de Dieu, répondoient les Hébreux.

fidèles; Moyſe nous l'apprend par ces paroles: *Au commencement Dieu créa le ciel & la terre.*

Mais, repliquoit Zoroaſtre & ſes adhérens, la puiſſance de Dieu opère-t-elle ſur ce qui n'eſt pas? le néant peut-il devenir quelque choſe de réel? peut-il concourir à la formation de l'être? eſt-ce dans les tréſors du néant que Dieu va fouiller pour en tirer ce qui n'y eſt pas? On nous oppoſe le texte de la Genèſe; mais ce texte eſt-il aſſez précis, pour n'être pas ſuſceptible d'Interprétation? & ne vaut-il pas mieux l'expliquer, que de donner aux paroles de Moyſe un ſens qui nous paroît abſurde? Tels étoient les raiſonnemens de ces Juifs téméraires: ils en concluoient que tout ce qu'il y a de ſubſtantiel dans le monde; eſt néceſſaire, éternel, ſubſiſtant par lui-même: & tel fut le premier pas de Zoroaſtre dans la carrière de la Philoſophie.

Je ne doute pas aſſurément que le dogme de la création proprement dite ne ſoit contenu dans les livres de l'Ancien Teſtament, & confirmé par la tradition conſtante de l'égliſe Judaïque. Mais cette croyance étoit-elle alors auſſi clairement développée dans les eſprits qu'elle l'eſt parmi nous? On nous a dit, dès notre plus bas âge, que Dieu, par ſa toute-puiſſance, a produit les corps & les eſprits; & cette importante vérité inculquée dans les premières inſtructions, porte tellement l'empreinte de l'évidence, que les eſprits attentifs ne ſont pas tentés de revenir ſur leurs pas, lorſqu'ils ſont en état de penſer par eux-mêmes. On comprend ſans effort que tout ce que l'Univers renferme, n'eſt ni Dieu ni portion de la ſubſtance divine, parce que cette ſubſtance eſt ſimple, indiviſible, exempte de vice & de corruption; & d'un autre côté, que des êtres imparfaits & finis ne pouvant exiſter par eux-mêmes, ils doivent avoir reçû de Dieu l'exiſtence auſſi-bien que la forme de leur exiſtence. D'où nous concluons ſans répugnance, que Dieu les a tirés du néant, quoique le paſſage du néant à l'être ſoit incompréhenſible.

Mais les anciens Hébreux privés du ſecours de ces inſtructions préciſes, étoient plus que nous en danger d'être ſéduits par des raiſonnemens humains. Heureux ceux qui, ſans entrer

dans ces questions subtiles, se renfermoient dans la simplicité de leur foi, & croyoient, sans autre examen, que Dieu est Créateur de toutes choses.

On a remarqué que les Juifs, pendant leur séjour à Babylone, se défirent du penchant funeste qui les portoit auparavant au culte des idoles. Mais plusieurs y prirent un goût décidé pour la philosophie des Gentils; & ce fut la source d'une multitude de sectes qui se perpétuèrent, & qui, sans quitter la Synagogue, corrompirent par des opinions erronées la pureté de la religion Hébraïque. Dans la suite, quelques sectaires Juifs embrassèrent le Christianisme, & furent auteurs des premières hérésies dont l'Église fut affligée. Or la plupart de ces hérésies supposoient que l'Univers n'étoit pas sorti du néant. Il y a, chez les Juifs, une secte fort ancienne, connue par une métaphysique outrée, & par l'interprétation allégorique qu'elle donne à l'Écriture sainte: on la nomme la *Cabbale*. Or on sait que les Cabbalistes ont pour principe fondamental, que la création proprement dite est impossible. Nous parlerons bien-tôt de leur système.

Mais si des Juifs zélés hésitoient eux-mêmes sur cet article essentiel; si plusieurs d'entre eux ont embrassé sans détour l'erreur de la non-création, en prétendant que la création n'est pas enseignée dans l'Écriture sainte, serons-nous surpris des écarts de Zoroastre, lorsqu'il voulut approfondir les principes constitutifs de l'Univers? On est tenté de rire, lorsqu'on voit M. Hyde & M. Prideaux assurer gravement que ce déserteur du Judaïsme apprit aux Perses, que le monde étoit sorti du néant par l'efficace de la parole de Dieu; & non seulement le monde en gros, mais spécialement les Esprits, les astres, la lumière, le feu, tous êtres devant lesquels les peuples de l'Orient se prosternoient avec un humble respect, & dont lui-même perpétua le culte, comme nous l'avons prouvé. Si Zoroastre eût conservé ce dogme important, quel charme auroit-il trouvé dans le Magisme? par quels raisonnemens spécieux la philosophie Orientale auroit-elle pû le séduire? mais par quel prodige cet homme si peu scrupuleux auroit-il

ſappé par le fondement la religion des Perſes, qu'il vouloit concilier avec celle des Hébreux? comment ſe ſeroit-il roidi contre le préjugé de tous ou de preſque tous les Philoſophes qui n'avoient aucune idée de la création proprement dite, ou qui ſemblent ne l'avoir connue que pour la combattre *(c)!*

On produit, il eſt vrai, quelques paſſages des Anciens, aſſez favorables à ce dogme; & je ne ſerois pas éloigné de croire que pluſieurs ont entrevû cette vérité, qui doit frapper un eſprit attentif, lorſqu'il la conſidère du côté lumineux. Mais ces textes qu'on allègue, ne ſont pas auſſi précis qu'on le deſireroit, & l'on ne peut guère en rien conclurre, puiſque les mêmes auteurs ſuppoſent l'éternité des ſubſtances, lorſqu'ils reviennent à leurs idées ſyſtématiques. Je n'entreprendrai pas de diſcuter cette grande queſtion, qui m'écarteroit trop de mon ſujet. Je renvoie à la ſavante Diſſertation de M. Mosheim, inſérée dans le ſecond volume de ſa traduction de Cudworth, & à ce que M. de Beauſobre en dit encore plus au long dans ſon hiſtoire du Manichéiſme. Il réſulte des recherches de ces deux Savans, que la propoſition fameuſe, *ex nihilo nihil fit*, a été reçûe comme un axiome par tous les Philoſophes de l'antiquité. Cicéron nous l'aſſure au nom de tous: *Erit aliquid*, dit-il, *quod ex nihilo oriatur, aut in nihilum ſubitò occidat! quis hoc Phyſicus dixit unquam!*

Hiſt. du Manich. t. II, l. V, ch. 2 & ſuiv.

Je ſais que la propoſition eſt ſuſceptible d'un bon ſens; car il eſt évident que le néant n'eſt point un ſujet ſur lequel on puiſſe opérer pour le transformer en être, ou qui puiſſe contribuer à l'exiſtence de quoi que ce ſoit. Il eſt également certain qu'une ſubſtance qui n'exiſte point, n'exiſtera jamais d'elle-même, à moins que quelque cauſe réelle ne lui donne l'exiſtence.

(c) La pluſpart des Anciens ont combattu le dogme de la création proprement dite. Ce n'étoit donc pas une doctrine abſolument inconnue dans l'antiquité; car on ne s'aviſe pas de réfuter ſérieuſement une opinion qui ne ſeroit ſoûtenue par qui que ce ſoit, & à laquelle perſonne n'auroit jamais penſé. Cette réflexion ſuffiroit pour prouver que les Juifs inſtruits faiſoient profeſſion de croire cette vérité, & l'avoient répandue dans l'Aſie. Je ne ſerois pas même ſurpris que quelques philoſophes Payens, frappés de ſa lumière, l'euſſent adoptée: mais il eſt inconteſtable que la pluſpart la rejetèrent comme une abſurdité.

l'existence. Mais Dieu peut-il faire passer à l'existence actuelle une substance qui n'est que possible? Si l'Univers n'existoit pas, même dans ce qu'il a de substantiel, Dieu pourroit-il le produire par un acte tout-puissant de sa volonté? Les Philosophes se décidèrent pour la négative, & poussèrent jusque-là l'axiome prétendu, *ex nihilo nihil fit.*

L'ancienne Philosophie considérée sous ce point de vûe, n'offre qu'un aspect assez triste. Que penser en effet d'une science dont le fondement est une erreur capitale? Toute la Philosophie tient à cette première question : *Quels sont les principes constitutifs de l'Univers!* τίνες αἱ τῶν ὅλων ἀρχαί; plus la question est importante, & plus la méprise doit être terrible.

Si tout est incréé, dirons-nous avec les anciens & les nouveaux Matérialistes, qu'il n'y a dans le monde qu'une seule substance, dont les portions ne diffèrent entre elles que par des apparences ou des modalités? ferons-nous le monde éternel avec Aristote? soûtiendrons-nous avec Straton, qu'une aveugle nécessité préside à tout? ou bien avec Épicure, que les atomes sont les seuls êtres éternels, & que l'Univers, résultat de leur rencontre, ne doit sa forme qu'au hasard?

Si nous admettons, avec d'autres Philosophes, deux sortes de substances, la matière & l'esprit, dirons-nous avec quelques Pythagoriciens, que le monde est un grand animal composé de corps & d'ame, tous deux également essentiels au tout, mais dont la plus noble partie mérite le nom de Dieu exclusivement à l'autre? & si, plus religieux encore, nous ne voulons pas renfermer la Divinité dans les bornes de l'Univers, dans quel arsénal dirons-nous qu'étoient entassés les matériaux nécessaires à sa construction? où Dieu a-t-il pris la matière? d'où a-t-il tiré l'esprit qui l'anime? Chaque question ouvre un nouvel abyme; & quelque parti qu'on prenne, on se trouvera toûjours dans un labyrinthe où l'on ne verra point d'issue, tant qu'on ne se défiera point de l'axiome reçû, *ex nihilo nihil fit.*

Tel étoit l'état de la Philosophie, lorsque les Chrétiens

annoncèrent hautement le dogme de la création proprement dite, dogme dont, à l'exception des Juifs, peu de gens s'étoient doutés. On ouvrit insensiblement les yeux à cette lumière; & l'on fut surpris de ne l'avoir pas plus tôt aperçûe. Plotin, Porphyre, Iamblique, Hiéroclès, Proclus & d'autres reconnurent cette vérité; & pour ôter aux Chrétiens la gloire de l'avoir enseignée, ils prétendirent la montrer dans les livres de Platon.

V. la Dissertat. de M. Mosheim, & l'hist. du Manichéisme de M. de Beausobre.

C'est ainsi que le Christianisme, en décidant la première & la plus importante question de la Philosophie, apprit aux Philosophes mêmes à philosopher. S'il ne leur dévoila pas les secrets de la Nature, du moins en levant l'obstacle invincible qui leur en fermoit l'entrée, il les mit sur la voie de les rechercher. La religion naturelle si peu connue jusqu'alors, fut manifestée au grand jour; & les hommes les plus simples, après quelques jours d'instruction, devinrent plus éclairés sur les questions importantes au genre humain, que ne l'avoient été les plus grands génies de l'Antiquité.

Après cette digression, qui m'a paru nécessaire, je reviens à Zoroastre. Il étoit bien éloigné de confondre le monde avec Dieu, ou même d'y renfermer la Divinité. Nous avons vû qu'il reconnoissoit un Être suprême, auteur & conservateur de toutes choses. Il disoit même, au rapport des Savans qui ont lû le *Zendavesta*, que l'Univers avoit été produit en six temps, dont le total fait une année; & c'est ainsi qu'il expliquoit les six jours de la Genèse. On trouve la même explication dans le *Sad-der.* Cependant, selon Zoroastre, l'Univers n'étoit pas tiré du néant. Où pensoit-il donc que Dieu avoit pris les matériaux nécessaires pour construire ce bel édifice? C'est le sens de la question proposée, τίνες αἱ τῶν ὅλων ἀρχαί.

Porta XCI.

Pour résoudre ce problème, les Philosophes, qu'on peut appeler religieux, par opposition à ceux de l'école de Straton ou d'Épicure, se partagèrent entre deux hypothèses.

Les uns n'admirent qu'un seul Principe, savoir, le Dieu souverain. Les autres en reconnurent deux, un actif & un passif, Dieu & la matière.

Dans la première hypothèſe, Dieu ſeul, avant l'exiſtence du monde, étoit toutes choſes; car Dieu eſt l'abyme & la plénitude de l'être: il eſt tout, il poſsède tout. Mais lorſque les temps marqués dans les decrets éternels furent arrivés, Dieu ſortit, pour ainſi dire, hors de lui-même; & du lieu ſublime qu'il habitoit, des rayons, des ſplendeurs s'échappèrent de ſa ſubſtance, & ſe répandirent dans les régions inférieures de l'eſpace.

Mais ces projections ou *proboles (d)* s'affoibliſſoient, & perdoient de leur activité à meſure qu'elles s'éloignoient de leur origine. Imaginons-nous des émiſſions d'un métal bouillant, qui conſerve ſon feu dans la proximité de la fournaiſe; mais qui, plus écarté, ſe coagule & ſe flétrit.

Ces émanations ou *proboles* furent les matériaux du monde. Celles qui, par leur activité, conſervèrent plus d'analogie avec la ſubſtance divine, occupent les régions les plus élevées, ſéjour des ſublimes Intelligences, ſur leſquelles le Dieu ſouverain ſe repoſe en partie du ſoin de l'Univers. Les dernières de toutes, ſont les ames des hommes & des animaux.

La matière, quoique ſortie de Dieu, eſt comme la lie & l'écume des émanations: auſſi fut-elle précipitée, par ſon propre poids, dans les régions les plus baſſes. Maſſe lourde, ſans action, ſans mouvement propre, tenant plus du néant que de l'être, elle doit ſes défauts & ſes imperfections, non à la ſource dont elle eſt ſortie, mais à l'éloignement où elle ſe trouve de ſon origine céleſte. Un jour viendra que, diſſoute par le feu, elle reprendra ſon ancienne légèreté, & ſe réunira dans le principe commun de tous les êtres. C'eſt ainſi que, par des *proboles* graduées, on expliquoit la formation de l'Univers, ſans avoir recours à la création.

Ce ſyſtème fut adopté par les Juifs Cabbaliſtes, par des ſectes de Gnoſtiques, par l'école d'Alexandrie, & par quelques Platoniciens. J'ai tâché de l'expoſer d'une manière intelligible; car les ſectateurs de cette abſurde hypothèſe enveloppent leurs idées d'un langage obſcur & myſtérieux, pluſtôt pour s'étourdir

(d) C'eſt un terme conſacré parmi les ſectateurs de cette hypothèſe, de προβάλλω, *jeter*, ou *pouſſer en avant.*

eux-mêmes que pour donner du relief à des opinions si folles *(e)*.

L'autre hypothèse, qui suppose deux Principes, fut embrassée par Pythagore, Anaxagore, Platon, Aristote, & par tous les anciens Philosophes de la Grèce. Ils distinguoient deux sortes de substances d'une nature absolument différente, savoir, la *matière*, ὕλη, & l'*esprit*, νοῦς.

La matière sert de fondement, & comme de charpente à l'édifice du monde, qui sans elle n'auroit point de solidité. Mais cette substance est lourde, sans action, sans vie, & se porte par instinct à des mouvemens desordonnés.

L'esprit, au contraire, est une substance lumineuse, ignée, aërienne, intelligente, toûjours en action. Cette substance est répandue dans tout l'Univers pour le régir, l'animer, le vivifier, & l'empêcher de retomber dans le chaos primitif.

Or de ces deux substances si diverses, l'une est sortie de Dieu par émanation; c'est l'esprit partagé en plusieurs individus plus ou moins considérables; & c'est de lui que proviennent l'ordre & la beauté du tout.

(e) Plusieurs écrivains accusent de Spinosisme les Juifs Cabbalistes, & ceux des Anciens qui ont pensé comme eux. Il est certain que les deux systèmes ont quelque chose de commun, puisque dans l'un & dans l'autre l'Univers entier est substance divine. Mais on doit dire, à la décharge des Cabbalistes, 1.° qu'ils distinguoient Dieu de l'Univers; Dieu comme principe, & l'Univers comme émanation. Au lieu que, dans le Spinosisme, l'Univers & Dieu sont la même chose. 2.° Selon les Cabbalistes l'Univers est comme un néant en comparaison de Dieu, d'où il sort; ce qui donne à Dieu une prééminence infinie au dessus du monde, pris même dans sa totalité. Au lieu que, dans le Spinosisme, la prééminence de Dieu n'est autre chose que celle du monde entier sur chacune de ses parties. 3.° Selon les Cabbalistes l'Univers, en sortant de Dieu, est une substance dégénérée plus ou moins par gradations, & par conséquent les parties qui le composent, & la matière à plus forte raison, sont très-éloignées de la pureté de Dieu. Dans le Spinosisme, au contraire, toutes les substances sont homogènes, matérielles par conséquent, & ne sont distinguées que par des qualités accidentelles aux parties, quoiqu'essentielles au tout. 4.° Selon Spinosa, le monde est éternel, essentiel comme Dieu, puisqu'il est Dieu, & par conséquent n'a d'autre principe que la nécessité de son être. Au lieu que, selon les Cabbalistes, l'Univers a commencé, & Dieu pouvoit ne le pas faire sortir de lui. Dieu en est donc l'auteur, le fabricateur, le modérateur.

La matière, au contraire, eſt le principe du mal: non qu'elle ſoit mauvaiſe en elle-même; mais parce qu'étant imparfaite, elle ne ſe prête qu'avec peine aux vûes de Dieu. Comment donc une ſubſtance ſi abjecte pourroit-elle ſortir de la ſubſtance divine? La matière eſt éternelle, il eſt vrai: elle ne tient point ſon être de Dieu; mais la puiſſance de Dieu l'aſſujétit à ſes deſſeins, & la fait plier ſous ſes ordres. C'eſt ainſi que ces Philoſophes, pour n'avoir pas recours à la création, expliquoient la formation du monde, en ſuppoſant deux Principes coéternels.

Les deux hypothèſes s'accordent, comme l'on voit, ſur l'origine de ce qu'il y a de ſpirituel & d'actif dans l'Univers. On convient dans l'une & dans l'autre, que la lumière, le feu, les eſprits ſont des émanations ſubſtantielles de la Divinité. Mais elles diffèrent entr'elles ſur l'origine de la matière, que les ſectateurs de la première hypothèſe font ſortir du ſein de Dieu, & à laquelle les ſectateurs de la ſeconde donnoient une exiſtence éternelle. Les premiers choqués, avec raiſon, qu'on oſât dire que le ſouverain Être ne fût pas le principe de toutes choſes, alloient juſqu'à diviniſer la matière; & les autres indignés, avec non moins de raiſon, qu'on avilît juſqu'à ce point la ſubſtance divine, aimoient mieux dire que la matière exiſte par elle-même indépendamment de Dieu. Sans le dogme de la création, l'un ou l'autre de ces écueils eſt inévitable.

Il s'agit maintenant d'examiner laquelle de ces deux hypothèſes fut celle de Zoroaſtre. M. Brucker lui attribue la première, c'eſt-à-dire, celle des Juifs Cabbaliſtes. Je crois qu'il embraſſa la ſeconde, & voici mes raiſons. *Hiſt. Philoſ. t. I, l. II, c. 3.*

En comparant les deux hypothèſes, on s'aperçoit aiſément que la ſeconde a l'avantage d'être plus naturelle & plus ancienne. Un reſte de ſentimens religieux a toûjours porté les hommes à diſtinguer Dieu, de l'Univers qu'il a formé; & dans l'embarras où l'on étoit de trouver les matériaux du monde, on aima mieux ſuppoſer leur préexiſtence, que de confondre l'ouvrage avec l'ouvrier.

On fit enſuite réflexion que tout étoit animé dans l'Univers, & que tout s'y conduiſoit avec intelligence. On diſtingua

donc le Principe actif d'avec la matière brute; & comme on attribuoit à Dieu tout ce qui ſe fait de bien, on penſa que ce Principe actif étoit, ſinon Dieu même, du moins un détachement de ſa ſubſtance.

Il y avoit néanmoins beaucoup d'inconvéniens à donner à la matière une exiſtence à part & ſans origine: on le ſentit dans la ſuite. Peut-il rien exiſter, diſoit-on, indépendamment de Dieu, l'Être des êtres, la ſource de tout être? Des gens fortement frappés de cette raiſon, regardèrent la matière comme la lie de la ſubſtance de Dieu; opinion monſtrueuſe, s'il en fût jamais, & que ſes partiſans s'efforcèrent de pallier ſous des expreſſions myſtiques & preſque inintelligibles. Peu s'en fallut même qu'ils ne réduiſiſſent la matière à de ſimples apparences, tant ils avoient honte d'en faire une portion de la Divinité.

On voit par-là que cette hypothèſe eſt le fruit d'une ſubtilité outrée, & le dernier retranchement des ennemis de la création. La Philoſophie, plus ſimple dans ſes commencemens, admettoit deux Principes. Telle fut l'opinion des anciens Philoſophes de la Grèce, & par conſéquent celle de Zoroaſtre plus ancien qu'eux.

Qui pourroit même en douter après le témoignage formel de Diodore de Sicile? Cet hiſtorien aſſure que les Chaldéens croyoient la ſubſtance du monde éternelle, quoiqu'ils en attribuaſſent l'ordonnance à l'intelligence & à la ſageſſe de Dieu:

Diod. de Sic. l. II.

Χαλδαῖοι μὲν τοῦ κόσμου φύσιν ἀΐδιόν φασιν εἶναι, καὶ μήτε ἐξ ἀρχῆς γένεσιν ἐσχηκέναι ... τὴν δὲ τῶν ὅλων τάξιν τε καὶ διακόσμησιν θείᾳ προνοίᾳ γεγονέναι. Or ſi telle étoit l'hypothèſe régnante dans les écoles de Babylone & de la Chaldée, par quelle raiſon Zoroaſtre s'en ſeroit-il écarté, lui qui rendit ces écoles ſi floriſſantes? N'eſt-il pas même plus que vrai-ſemblable que, ſous le nom des Chaldéens, Diodore de Sicile indique les ſectateurs de Zoroaſtre?

Mais, dira-t-on, les Juifs Cabbaliſtes puisèrent auſſi leurs ſentimens dans les écoles de Babylone. N'eſt-il pas naturel que Zoroaſtre, étant de la même nation, ait été ſéduit par les mêmes raiſonnemens?

Je réponds qu'on ſuppoſe gratuitement que les Juifs qui commencèrent à ſe corrompre à Babylone, adoptèrent dès-lors tout le ſyſtème Cabbaliſtique. Pourquoi ne diroit-on pas qu'ils ne firent d'abord qu'héſiter ſur le dogme de la création proprement dite, & que leur ſyſtème dut l'étendue que nous lui connoiſſons au commerce qu'ils eurent dans la ſuite avec les Philoſophes de l'école d'Alexandrie?

Mais quand même ce ſyſtème auroit reçû toute ſa conſiſtance dès le temps de la captivité de Babylone, on a tout lieu de croire que Zoroaſtre ne l'adopta pas, parce que ſon but étoit différent de celui des Juifs Cabbaliſtes. Jamais on ne fit de ſyſtèmes que pour ſe débarraſſer d'une difficulté incommode & preſſante. Par conſéquent, pour découvrir le vrai ſyſtème d'un homme qui ſait raiſonner, la ſeule règle ſûre eſt de trouver la difficulté qui le peine, le problème qu'il veut réſoudre.

Pourquoi les anciens philoſophes Grecs ont-ils cru que la matière ſubſiſtoit par elle-même? C'eſt que ſachant que la ſubſtance divine eſt inaltérable, & qu'il n'en peut naître que du bien, ils ſe croyoient obligés de chercher l'origine du mal, dans une ſubſtance étrangère à la Divinité. Ils crurent la trouver dans la matière, & par conſéquent ils n'étoient pas tentés de faire émaner de Dieu une ſubſtance ſi défectueuſe.

Les Cabbaliſtes, au contraire, étoient peu touchés de cette difficulté. Ne voulant point quitter la religion de Moyſe pour embraſſer celle des Mages, la grande queſtion de l'origine du mal les occupoit aſſez peu. Ils ne penſoient, au contraire, qu'à conſerver l'unité de Principe, conformément à la doctrine des livres ſaints. Mais rejetant, avec les autres Philoſophes, la création proprement dite, ils ne pouvoient ſe diſpenſer de regarder le monde & tout ce qu'il contient comme une émanation de la ſubſtance divine.

Ainſi, pour juger du ſyſtème de Zoroaſtre, il faut connoître la queſtion qui fut l'objet de ſes recherches. Or la choſe eſt toute décidée: on ſait qu'à l'exemple des Mages, l'origine du mal fixa ſon attention. Vivement touché de

l'excellence & de la bonté de Dieu, toute hypothèse lui paroissoit préférable à celles qui pouvoient avilir la substance divine. Car quoiqu'il ne crût pas la matière mauvaise en elle-même, comme nous le verrons dans la suite, il savoit néanmoins qu'elle étoit sans intelligence, sans vie, indifférente au bien & au mal; défauts qui ne peuvent convenir à des portions détachées de la Divinité.

En un mot, l'hypothèse des Juifs Cabbalistes est, sinon Spinosiste, du moins tendante au Spinosisme ; & celle de Pythagore & de Platon est soupçonnée de Manichéisme. Or ces deux hypothèses sont inalliables. Un Spinosiste croit que tout est bien dans l'Univers, & par conséquent n'a pas besoin de disculper la bonté & la sainteté de Dieu. Un Manichéen est obligé de prendre une route opposée, parce qu'il voit le mal & le desordre parsémés dans le monde. Or je demande duquel des deux systèmes Zoroastre peut être légitimement soupçonné. Qui jamais s'est avisé de l'accuser de Spinosisme, lui qu'on a toûjours regardé comme le précurseur de Manès? Il n'a donc pas adopté l'hypothèse d'un seul Principe de toutes choses.

C'est en vain qu'on nous opposeroit l'autorité des oracles Chaldaïques. Je conviens que tout y respire les *proboles* Cabbalistiques. On y lit, par exemple, ainsi que je l'ai rapporté ci-dessus, que *Dieu est la source de toutes les sources, & la matrice de tous les êtres.*

Mais M. Brucker nous avertit lui-même que ces Oracles contiennent moins la doctrine de Zoroastre que celle de l'école d'Alexandrie, c'est-à-dire une philosophie Platonico-pythagoricienne, habillée à l'Orientale: ce que je n'admettrois néanmoins encore qu'avec des exceptions; car les partisans de cette école débitoient, sous le nom de Pythagore & de Platon, des opinions auxquelles ceux-ci n'avoient jamais pensé. Ils croyoient, par exemple, que le dernier avoit reconnu l'unité de Principe, quoiqu'il soit hors de doute qu'il a cru la matière coéternelle à Dieu. Or s'ils se sont trompés sur le sens de Platon, dont ils avoient les ouvrages entre les mains, combien

combien plus aisément se seront-ils mépris sur le sens de Zoroastre, dont ils ne pouvoient juger que sur des extraits composés par Hermippus & par d'autres Philosophes de leur secte?

L'autorité de Pythagore, qu'on nous oppose encore, seroit d'un plus grand poids; puisqu'ayant été disciple de Zoroastre, il est naturel qu'il ait pensé comme son maître. Mais est-il vrai que ce Philosophe ait cru la matière engendrée de Dieu? Si quelques Pythagoriciens lui ont attribué cette opinion, Chalcidius l'en justifie, & montre qu'on prenoit fort mal la pensée de ce grand homme. Chalcidius avoit raison; car Pythagore, ainsi que Zoroastre, étoit fort occupé de l'origine du mal, qu'il cherchoit hors de Dieu. Il n'admettoit pas la création: donc il croyoit la matière coéternelle à Dieu.

Chalc. in Tim. n.° 293.

D'ailleurs, si Pythagore eût tenu pour l'unité de Principe, est-il croyable qu'il n'eût pas été suivi d'une foule de partisans dans la Grèce, & que cette doctrine ne lui eût été attribuée que par quelques Pythagoriciens modernes?

Mais, dira-t-on, qu'est-ce donc que cette *Monade* & cette *Dyade*, si célèbres dans le système de ce Philosophe? La *Monade* est certainement le Père ou le Dieu souverain; & par la *Dyade*, on ne peut entendre que l'union de l'ame du monde avec le monde matériel. Or, selon Pythagore, la *Dyade* est engendrée par la *Monade*, & par conséquent la matière qui en fait partie.

Je réponds, avec M. de Beausobre, qu'il est fort douteux que la matière soit comprise dans la *dyade* de Pythagore. Plusieurs Anciens n'y voient que l'ame du monde, Divinité secondaire, que les oracles Chaldaïques nomment toûjours la *seconde Intelligence*, à qui le Père a remis le gouvernement du monde, & de qui sortent immédiatement toutes les ames prrticulières. Ces *Oracles* même semblent favoriser cette interprétation: car après avoir dit que *la Monade a engendré la Dyade*, ils ajoûtent que *la Dyade est dans le sein de la Monade, où elle brille d'une lumière intellectuelle;* ce qui s'applique fort aisément à l'ame du monde, & fort difficilement à la matière.

Hist. du Manich. t. II, l. V, ch. I.

Oracl. Chald. ch. I.

Mais quand même la matière feroit partie de la *dyade* de Pythagore, ce Philofophe pouvoit dire, en un fens, que la *Monade* l'a engendrée, non d'une génération proprement dite, mais en la tirant du chaos, en la diftribuant dans un ordre admirable, en la pénétrant d'un feu divin qui l'anime & la vivifie. Platon s'eft fervi fouvent des mêmes expreffions à l'égard de la matière, quoiqu'il fût bien éloigné de la croire une émanation divine.

M. Brucker infifte encore fur ce que les fectateurs de Zoroaftre rendoient un culte, non feulement au feu, mais encore aux trois autres élémens, & par conféquent à la matière. Or ils ne pouvoient honorer la matière qu'en la croyant une portion de la fubftance de Dieu.

L'objection feroit concluante, s'il étoit vrai que les Perfes honoraffent les élémens dans ce qu'ils ont de matériel; & c'eft ce qu'on ne pourra jamais prouver. Ils honoroient l'air plus que l'eau, l'eau plus que la terre; encore même ce culte ne confiftoit-il qu'à contribuer de tout leur pouvoir à conferver ces élémens ou à les rétablir dans une pureté convenable. Mais ils fe profternoient devant le feu, lui parloient comme à un être vivant, lui demandoient fon fecours comme à un Dieu. D'où venoit cette différence? C'eft qu'ils n'honoroient, dans les élémens, que le feu divin qui les animoit. Or ils croyoient qu'il y en avoit plus dans l'air que dans l'eau, plus dans l'eau que dans la terre; mais infiniment plus dans le feu que dans les trois autres élémens. Voilà le vrai fondement de la différence du culte: le principe actif de la Nature en étoit le feul objet.

Je puis donc fuppofer à préfent que Zoroaftre n'a point admis l'hypothèfe de l'unité de Principe, & qu'il a cru la matière coéternelle à Dieu. Ainfi Porphyre s'eft expliqué très-exactement, en difant que Zabratus apprit à Pythagore *quels étoient les principes de l'Univers*, τίνες αἱ τῶν ὅλων ἀρχαί. Il ne dit pas ἀρχὴ, mais ἀρχαὶ, parce qu'en effet Zoroaftre en reconnoiffoit plufieurs.

Cela pofé, le fyftème de notre Philofophe fe développe fans peine. Je vais tâcher de l'expofer clairement.

I. Dans le temps marqué pour la formation de l'Univers, Dieu tira la matière du chaos où elle étoit plongée dans des ténèbres éternelles, & l'arrangea comme il lui plut, sans que cette substance purement passive pût lui faire aucune résistance.

II. Pour donner la vie & le mouvement à la matière, Dieu détacha de son propre être une portion de lumière & de feu, qui pénétra dans les pores les plus intimes de la substance brute, mais plus ou moins, selon les divers climats du monde: car les Anciens, très-ignorans en Physique, s'imaginoient que la terre est le lieu le plus bas de l'Univers, & que la matière s'y précipite par sa pesanteur. Par conséquent la lumière avoit plus de peine à s'insinuer dans les corps trop compacts qui s'y trouvent; au lieu qu'elle se rendoit aisément maîtresse de la matière raréfiée de l'air, & plus encore de celle qui nage dans ce grand espace que nous nommons le ciel, où roulent le soleil & les autres globes lumineux. Cette matière raréfiée entroit nécessairement dans la composition des astres mêmes, pour leur donner de la consistance, & les rendre capables d'agir sur nos sens. C'est ce que les oracles Chaldaïques expriment ainsi: *Le divin ouvrier qui a fabriqué le monde, est* *Oracl. Chald. c. VII.* *une masse de feu; & il en a composé toutes les parties, de feu, d'eau, de terre & d'air.*

III. Dieu étant un océan de lumière, immense, inépuisable, ne reçut aucun affoiblissement par la séparation d'une petite partie de sa substance. Mais cette portion qui, de toute éternité, ne formoit qu'un individu avec son principe, eut une subsistance en propre après la séparation; &, pour nous exprimer en termes plus intelligibles, devint une personne distincte du Dieu souverain, eut des pensées & des volontés à part, quoique toûjours dirigées par les pensées & les volontés de l'Être suprême.

IV. Cette portion détachée est, dans sa totalité, le plus grand des Dieux après le Dieu souverain. C'est le Principe immédiat du bien, de la vie, du mouvement, du bon ordre & de toutes les productions utiles. C'est Oromaze, première production d'*Hazarouam* ou de l'Éternel. C'est cette *seconde Intelligence*,

Oracl. Chald. ch. II. si vantée dans les oracles Chaldaïques, à laquelle le *Père a livré le gouvernement de l'Univers après l'avoir construit.* C'est le Démiurge, célèbre dans les livres des Gnostiques & des nouveaux Platoniciens. Enfin c'est l'ame du monde adoptée par l'école de Pythagore, & que Virgile a décrite dans ces beaux vers :

Æneid. l. VI.

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes;
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intùs alit; totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

V. Cette ame universelle, à l'exemple du Dieu suprême, souffrit à son tour des émanations; & les nouvelles portions séparées de leur tout, eurent aussi leur existence à part, & des pensées propres & personnelles. Ces ames particulières sont plus ou moins considérables, à raison de ce qu'elles tiennent de la grande ame, & du canton de l'Univers qu'elles ont à régir immédiatement. Oromaze habite spécialement les plus hautes régions du ciel, environné des étoiles fixes qui lui font un brillant cortége. Il gouverne de-là le monde inférieur par les esprits détachés de sa substance, & sur-tout par le Soleil, auquel il a donné pour adjoints les six autres planètes. Plutarque fait allusion sans doute à cette demeure d'Oromaze, lorsqu'il Plut. Traité d'Is. & Os. fait dire à Zoroastre, que *ce Dieu se partagea en trois; & qu'après s'être éloigné du Soleil, autant que le Soleil lui-même est éloigné de la terre, il orna le firmament d'une infinité d'étoiles; & qu'entr'autres il y plaça la brillante constellation de Sirius, pour être comme le gardien & la sentinelle du ciel.*

VI. Les Planètes ne sont pas la seule émanation d'Oromaze: la terre, l'air & l'eau sont pénétrés d'un feu invisible, sans lequel tout seroit mort dans la Nature; car sans le feu de Mars, Porta XCIII. est-il dit dans le *Sad-der*, rien n'auroit vie dans le monde: *Si non fuisset ignis Martis, non esset aliquis inter creaturas vivens.* Nous apprenons par ces paroles & par d'autres endroits du même livre, que le feu terrestre étoit regardé par les Mages

comme une émanation ſpéciale de la planète de Mars, apparemment à cauſe de la couleur rougeâtre qui la diſtingue: auſſi les Perſes ont toûjours eu un reſpect ſingulier pour cette planète.

VII. Outre ces émanations générales, les ames des hommes, des animaux & des plantes, ſont un feu divin ſorti de la grande ame, pour donner la vie à des corps organiſés. C'eſt la doctrine que Pythagore avoit appriſe de Zoroaſtre, & que Virgile a célébrée dans les vers qui ſuivent ceux que nous venons de citer:

Indè hominum, pecudumque genus, vitæque volantum, Æneid. l. VI.
Et quæ marmoreo fert monſtra ſub æquore pontus.
Igneus eſt ollis vigor, & cæleſtis origo
Seminibus.

Nos ames ont donc, ſelon Zoroaſtre, une origine céleſte. Il nous eſt preſcrit en conſéquence de nous élever ſans ceſſe vers le Principe auquel nous devons un jour nous réunir. Ce précepte eſt ſouvent répété dans les oracles Chaldaïques: *Hatez-vous de vous acheminer vers la ſplendeur & les rayons du Père, duquel vous avez reçû une ame pénétrée d'une lumière divine; car il a placé l'Intelligence dans cette ame, & les a enfermées l'une & l'autre dans votre corps.* Je ne ſais ſi Zoroaſtre diſtinguoit, comme les Platoniciens, l'ame & l'intelligence, *animam & mentem;* mais il eſt ſûr que, comme eux, il regardoit l'intelligence humaine, νοῦν, comme une portion de l'ame univerſelle. Et c'eſt ainſi que, par le mélange de deux Principes d'une nature fort différente, il expliquoit la conſtruction de l'Univers, non tel qu'il eſt à préſent, mais de l'Univers conſidéré dans ſon beau, c'eſt-à-dire, dans ſon état primitif; car nous verrons dans la ſuite, que pour expliquer l'origine du mal & du deſordre, Zoroaſtre introduiſoit un ſecond Principe actif diamétralement contraire au Principe de tout bien.

Oracl. Chald. ch. x.

Voyons maintenant les conſéquences qu'il tiroit de cette étrange Phyſique par rapport au culte religieux.

Tout ce qui eſt Dieu, diſoit-il, tout ce qui fait partie de la ſubſtance de Dieu, mérite notre hommage. Mais il eſt un Dieu ſouverain, non engendré, Θεὸς ὁ ἀγέννητος, ſource & principe de toute Divinité; & des Dieux engendrés, Θεοὶ οἱ γεννητοὶ, ſelon l'expreſſion de Diogène-Laërce. Ces derniers nous ſervent de degrés pour monter juſqu'au trône du Dieu ſouverain; & lorſque nous les honorons, c'eſt le Dieu ſuprême que nous honorons en eux.

In Proœmio.

Le Dieu ſuprême étant inviſible, il faut lui rendre un culte analogue à ſa nature, c'eſt-à-dire un culte ſpirituel, qui conſiſte dans l'admiration, le reſpect, l'obéiſſance, & dans le deſir de ſe réunir à lui par le détachement des choſes de la terre.

Les autres Dieux ſont viſibles & perceptibles à nos ſens, pour nous aider plus efficacement dans nos beſoins. On leur doit, diſoit-on, un culte conforme à leur nature, c'eſt-à-dire, un culte extérieur & ſenſible, des proſternemens, des ſacrifices, &c. Il eſt étonnant combien cette mauvaiſe analogie dérangea l'imagination des hommes. De tout temps on avoit honoré Dieu par un culte public; inſenſiblement on ſe perſuada qu'un Être tout ſpirituel ne pouvoit ſe plaire aux témoignages ſenſibles de notre reſpect. On inventa des Dieux palpables, auxquels on transféra l'honneur qui n'eſt dû qu'au Créateur de toutes choſes; & celui-ci, dont on ne s'occupoit plus que par la pointe de l'eſprit, fut enfin tout-à-fait oublié. Zoroaſtre crut faire beaucoup que d'en rappeler le ſouvenir, en réſervant néanmoins aux Dieux viſibles l'appareil du culte extérieur.

Entre ces Dieux, Oromaze tenoit le premier rang, comme père de tous les Dieux ſubalternes: c'étoit le firmament, le ciel empyrée, orné des étoiles fixes.

Le Soleil tenoit le ſecond rang, comme ſource de la lumière ſenſible, de la chaleur, de la fécondité & de la vie animale.

Enfin au troiſième rang étoient la Lune & les autres planètes, ſur-tout celle de Mars, que l'on regardoit comme Principe du feu terreſtre, l'un des plus grands biens que Dieu ait accordés au genre humain.

Le feu eſt la ſeule portion de ſubſtance divine qui ſoit viſible

ſur la terre, & par cette raiſon les Perſes lui rendoient un culte particulier. C'étoit pour eux une ſauve-garde contre tous les maux; une lampe allumée pendant la nuit les raſſuroit contre les dangers. Les loix de Zoroaſtre preſcrivoient les ſoins les plus minutieux, pour éloigner toute impureté, même des feux domeſtiques: on les trouvera dans le *Sad-der.* On y lit, par exemple: *Oportet benè curare ignem; & tunc ignis ſeptem climatum terræ* (c'eſt-à-dire, ſelon M. Hyde, *ignis totius orbis*) *erit tibi amicabilis, & certiſſimè contentus. Et quando petendam habes aliquam petitionem aut deſiderium, neceſſitas tua cenſebitur licita abſque ullâ negatione.* Et ailleurs: *Quando in domo tuâ ignis placatus eſt, Mars quoque placatus & complacens erit: quando, inquam, placatus eſt ignis Martis, Deus etiam de te placatus erit.* En effet, ſelon Zoroaſtre, toutes les parties de la ſubſtance divine, quoique ſéparées, conſervent entr'elles une liaiſon intime, en ſorte que l'honneur que l'une reçoit, rejaillit ſur les autres, & nous rend toute la Divinité favorable. Si les Perſes avoient plus de reſpect pour le feu ſacré que pour les feux ordinaires, c'étoit moins à cauſe de ſa pureté, que parce que ce foible extrait étoit deſtiné à repréſenter toute la Nature ignée.

Port. XI.

Port. XLIII.

Tel étoit le ſyſtème philoſophique de Zoroaſtre: tel étoit l'uſage qu'il en faiſoit par rapport à la Religion. Ce double objet mérite encore d'être approfondi. Les quatre obſervations ſuivantes nous feront pénétrer de plus en plus dans l'eſprit du Philoſophe que nous voulons connoître.

Premiére Observation.

Sur la nature de Dieu.

On s'eſt toûjours ſervi des termes de *lumière* & de *feu* pour exprimer la pureté de l'eſſence divine: ils ſont conſacrés dans nos livres ſaints; & Dieu les avoit autoriſés en ſe ſervant quelquefois de ces ſymboles pour ſe manifeſter aux hommes.

Tant que l'ancienne Religion a ſubſiſté ſur la terre, ces expreſſions n'avoient rien de dangereux. On ſavoit qu'elles

étoient métaphoriques, & le ſens de la métaphore étoit trop ſimple pour être ignoré. Mais on vint inſenſiblement à les prendre à la lettre, lorſque les idées religieuſes s'obſcurcirent. On fit ce mauvais raiſonnement : Dieu eſt lumière & feu ; donc la lumière & le feu ſont Dieu ; donc les aſtres pleins de lumière & de feu ſont des Dieux. Cet argument entraîna preſque toute la terre ; & l'on adora par-tout le Principe phyſique du mouvement, à la place du ſeul Principe efficace de toutes choſes.

Zoroaſtre ne donna qu'à demi dans ce ſophiſme groſſier. Quoiqu'il reconnût pour Dieux les Êtres ignés, il avoit des idées trop nobles de l'eſſence divine, pour la croire abſolument de même nature que la flamme qui s'élève d'un bûcher. Car ſi le Dieu ſouverain étoit un feu, tel que celui de nos foyers, comment ne le verrions-nous pas, puiſque la plus petite étincelle frappe nos yeux ? Zoroaſtre trouvoit dans ſon ſyſtème de quoi lever cette contradiction apparente.

La ſubſtance divine, diſoit-il, eſt un feu, mais un feu intellectuel, qui n'eſt aperçû que des eſprits, comme on le répète ſouvent dans les oracles Chaldaïques. Si les aſtres n'étoient autre choſe que ce feu divin, ils ne pourroient agir ſur nos ſens. Mais ce ſont des Êtres mixtes, compoſés d'eſprit & de matière ; & c'eſt le matériel qui les rend viſibles. Or le Dieu ſouverain eſt un feu pur & ſans aucun mélange de matière ; il eſt donc impoſſible que nos yeux l'aperçoivent jamais.

Il ne ſuffit pas que le feu divin ſoit quelque part, pour que nous le voyions. Il eſt par-tout, dans l'air, dans l'eau, dans la terre même : mais il y eſt moins raſſemblé : la matière qu'il y pénètre eſt trop compacte : il n'en agite que les maſſes, ou ne produit dans les parties intérieures que des fermentations lentes.

Mais la matière du Soleil & des aſtres étant plus raréfiée ; le feu divin qui la remplit avec plus d'abondance, y déploie toute ſa force ; & par le mouvement rapide qu'il lui communique, ſe rend viſible aux hommes compoſés d'eſprit & de corps.

Si

Si le feu divin se rendoit maître de toute la matière, l'Univers ne seroit qu'un Soleil. Mais soit que le Dieu souverain l'ait ainsi réglé, soit pour d'autres raisons qu'il n'est pas temps d'expliquer ici, le feu divin ne subtilise dans ces bas lieux que des parcelles de matière.

Il suit de-là que certains feux seroient plus respectables, &, pour ainsi dire, plus Dieux que d'autres. C'est une conséquence que Zoroastre & les Perses admettoient volontiers. Ils mettoient le Soleil bien au dessus de la Lune & des autres planètes. Ils honoroient une flamme vive & brillante, plus qu'un feu concentré dans un morceau de bois ou de fer; leur feu sacré produit par un bois pur & nourri d'huiles précieuses, plus que les feux domestiques où, malgré le soin le plus attentif, il se glisse toûjours des matières impures.

Le précepte suivant, qu'on lit dans le *Sad-der*, est fondé sur cette distinction de Dieux: *Ignem ne accendas in Sole... nam Sol potior erit igne; & quando Sol splendescit in ignem, potentia hujus minuitur.* C'étoit faire une espèce d'insulte à ce petit Dieu, que de le compromettre avec un Dieu puissant, dont la splendeur éclipsoit la sienne. *Port. LXXVI.*

S.t Clément d'Alexandrie a bien saisi ce point du système de Zoroastre, lorsqu'il dit que les élémens étoient pour les Mages, ce que les statues & les animaux sont pour les idolâtres. Voici ses paroles: *L'historien Dinon nous apprend que les Mages sacrifient en plein air, parce qu'ils pensent que le feu & l'eau sont les véritables simulacres des Dieux... Car quoiqu'ils n'adorent pas, avec les Grecs, le bois & la pierre, ni les cigognes & les ichneumons avec les Égyptiens, ils croient néanmoins, avec les Philosophes, que le feu & l'eau sont les simulacres des Dieux*, τῶν Θεῶν ἀγάλματα. *S.t Clément d'Alex. dans le Protrept.*

S.t Clément auroit parlé plus juste, en mettant les astres au lieu de l'eau. Car quoique les Perses honorassent cet élément à cause de sa liquidité, le culte qu'ils lui rendoient, n'approchoit pas de celui qu'ils croyoient devoir aux astres. A cela près, la pensée de ce savant auteur est très-exacte: car les Mages ne s'imaginoient pas que les astres & le feu fussent la substance

divine toute pure; ce qu'ils avoient de visible étoit matériel; & par conséquent, sous ce rapport, ils étoient moins des Dieux que des simulacres des Dieux. Les idolâtres même n'adoroient pas le matériel des statues, mais uniquement le Génie divin auquel ils les avoient consacrées, en supposant qu'il y résidoit.

Cette remarque nous fait entendre un passage de Porphyre, qui paroît à d'habiles Critiques plus obscur que les oracles de Delphes. Pythagore, dit cet auteur, enseignoit à ses disciples, qu'on ne pouvoit approcher de Dieu & se rendre semblable à lui que par la contemplation de la vérité. Car, ajoûte Porphyre, *il avoit appris des Mages qu'Oromaze étoit, quant au corps, semblable à la lumière, & quant à l'ame, semblable à la vérité.* Ἐοικέναι τὸ μὲν σῶμα φωτὶ, τὴν δὲ ψυχὴν τῇ ἀληθείᾳ.

Porph. Vie de Pythag.

Les Perses, dit sur cela M. Mosheim, n'ont jamais cru que Dieu fût composé de corps & d'ame; d'où il conclut que les paroles de Porphyre ne sont qu'une emphase pompeuse & vuide de sens, que cet auteur n'entendoit peut-être pas lui-même.

Dans ses Notes sur Cudworth, t. I, p. 332.

Mais ce savant homme n'a pas fait attention que les Perses reconnoissoient des Dieux en partie corporels, ainsi que je viens de l'expliquer. Avec cette clef on découvre dans le passage de Porphyre, un sens non seulement raisonnable, mais encore profond. C'est comme si Zoroastre eût dit à Pythagore, « Le vulgaire ne s'élève pas au-dessus des Dieux visibles: il ne » voit en eux que la lumière corporelle qui frappe les sens, & » par laquelle Dieu veut bien manifester sa présence aux foibles » mortels. Cette lumière est comme le corps de Dieu; corps » aussi pur, aussi majestueux que la matière puisse en fournir. » Mais la Divinité n'est point cette splendeur grossière dont » Oromaze se revêt quelquefois. Son ame, c'est-à-dire, son » essence est une lumière qui n'est aperçûe que des esprits: c'est » la vérité même, seule pâture des êtres intelligens. Vous donc, » qui par la Philosophie, voulez vous rendre semblable à Dieu, » & vous rapprocher, par la voie la plus courte, du Principe » dont vous êtes émané, ne vous arrêtez pas à la lumière dont » vos yeux sont éblouis. Percez ce voile brillant pour contempler » le feu intellectuel, qui n'est autre chose que la vérité; & votre

ame dégagée de tout ce qui tient du corps, reprendra ses « aîles, pour aller d'un vol rapide se concentrer dans le sein de « la Divinité. »

Seconde Observation.

Sur la spiritualité des Êtres immatériels.

L'IDÉE sublime que Zoroastre vient de nous donner de Dieu, porteroit à penser qu'il le croyoit d'une spiritualité proprement dite; & ce soupçon seroit confirmé par le passage rapporté par Eusèbe, où Zoroastre reconnoît que Dieu est indivisible & sans parties, ἀμερής. Seroit-il étonnant que les grands génies de l'Antiquité eussent entrevû une vérité si manifeste! Mais un enchaînement de système les obligeoit de s'en distraire, & d'admettre en Dieu une véritable composition.

Comment Zoroastre pouvoit-il éviter cette conséquence, lui qui croyoit le monde en partie composé d'un écoulement de la substance divine? Un écoulement s'est-il séparé de sa source sans division? Si l'ame universelle étoit sans parties distinctes, pourroit-elle être répandue dans l'Univers? les portions de cette ame seroient-elles différentes les unes des autres? Pourroient-elles être plus ou moins considérables, avoir des pensées à part, si le total, d'où elles sont détachées, étoit exempt de toute composition physique?

Nous concevons que Dieu, sans être sujet au mouvement local, peut mouvoir, par l'efficace de sa volonté, la matière qu'il a créée. Mais l'esprit qui pénètre la matière pour la mouvoir, n'ayant pas le même droit sur elle, dans l'hypothèse de Zoroastre, ne pourroit l'agiter que parce qu'il seroit lui-même en mouvement. Zoroastre concevoit donc ce qu'il appeloit l'ame de l'Univers, à peu près comme on conçoit la matière subtile dans le système de Descartes.

Il ne s'ensuit pas que Zoroastre, & ceux qui tenoient comme lui pour l'hypothèse du double Principe, regardassent l'esprit comme une matière subtilisée. Ils croyoient au contraire que ces deux substances n'avoient rien de commun.

L'eſprit, diſoient-ils, eſt incorruptible, inaltérable, eſſentiellement action, eſſentiellement vie, eſſentiellement intelligence. Qu'on le diviſe, il en réſultera pluſieurs eſprits au lieu d'un; mais ce ſeront toûjours des eſprits. La matière, au contraire, eſt eſſentiellement paſſive. Jamais il n'en réſultera ni eſprit ni penſée, à quelque ſubtilité qu'on la pouſſe. Elle n'a que des mouvemens empruntés, une vie empruntée, & retombe d'elle-même dans ſa léthargie naturelle, dès que l'eſprit ceſſe de la mettre en action : ſuſceptible de toutes les formes & de toutes les qualités, elle les acquiert & les perd avec la même indifférence.

Les Philoſophes qui tenoient pour l'unité de Principe, n'étoient pas ſi ſcrupuleux ſur la diſtinction de l'eſprit & de la matière. Ils convenoient, il eſt vrai, que la matière reſtant matière, ne peut parvenir aux fonctions de l'eſprit; mais regardant ces deux ſubſtances comme émanées de la même ſource, ils croyoient que la matière pouvoit devenir eſprit, en ſe rapprochant du Principe commun; & que l'eſprit pouvoit devenir matière, en s'en éloignant.

TROISIÈME OBSERVATION.

Sur l'Ame du monde.

NOUS ſentons en nous un être penſant, qui fait mouvoir notre corps à ſon gré, & qui, par les organes de celui-ci, reçoit une infinité de ſentimens. De-là nous nous figurons que ces deux ſubſtances ſe pénètrent d'une manière très-intime; & ſi nous ſommes aſſez éclairés pour les diſtinguer l'une de l'autre, nous croyons au moins que l'eſprit eſt le Principe immédiat de la vie du corps, & la force motrice qui lui communique tous ſes mouvemens.

Nous ſommes environnés non ſeulement d'hommes ſemblables à nous, mais encore d'animaux dont la vie ne paroît pas différente de la nôtre; &, par la même raiſon, nous les ſuppoſons animés d'un eſprit qui les vivifie.

Nous voyons une vie analogue dans les plantes, quoique

nous n'y découvrions aucune trace de ſentimens. Nous ſommes donc portés à leur donner une eſpèce d'ame que nous appelons *végétative*, & nous prodiguons cette ame à la terre même, parce que nous la regardons comme féconde, & comme la mère commune des plantes & des animaux.

Mais tout contribue à la génération des êtres vivans, l'air, l'eau, les aſtres, & ſur-tout le Soleil. Tout eſt principe de vie dans la Nature, & tout s'y meut avec un ordre qui ne ſe dément point. De-là le préjugé qui fait tranſporter à tout l'Univers cette idée confuſe de vie que nous ſentons en nous ſans la connoître bien diſtinctement: de-là l'ame générale du monde, dont les ames particulières ne ſont que des parcelles.

Ce préjugé eſt celui de tout le genre humain; & ce n'eſt pas ſans peine que nous nous en détachons à l'aide de la Philoſophie: tant il eſt difficile de ſe perſuader que les effets naturels s'opèrent par la communication méchanique du mouvement dans une matière inſenſible & dénuée d'intelligence. Le ſyſtème des formes ſubſtantielles & des natures plaſtiques a régné juſqu'à nos jours.

Il eſt vrai que le Chriſtianiſme a corrigé ce qu'il y avoit de plus dangereux dans ce ſyſtème. On a dit que les natures plaſtiques étoient tirées du néant comme tous les êtres de l'Univers; & pour les rendre inférieures à l'ame raiſonnable, on les a privées d'intelligence, & bornées à des penſées confuſes, à des deſirs, à des inſtincts obſcurs. Mais on ſent que ces reſtrictions ſont le fruit de la gêne: car il n'eſt point naturel d'attribuer à des cauſes aveugles, des effets qui ſuppoſent des vûes combinées & l'intelligence la plus fine.

Rien ne gênoit les anciens Philoſophes dans leur façon de penſer. On donna donc ſans ſcrupule à l'ame univerſelle, auſſi-bien qu'aux ames particulières, toute l'intelligence dont elles avoient beſoin pour remplir les fonctions qu'on leur attribuoit.

Mais ces ames ne pouvoient être que des portions de la Divinité: car s'il n'y a point de création, comme on en étoit perſuadé, il faut que ces ames ſoient émanées ſubſtantiellement

de Dieu, ou qu'elles lui ſoient coéternelles. Leur coéternité conduiroit à l'Athéiſme: car ſi les ames ont une exiſtence éternelle & néceſſaire, quel beſoin auroit-on d'un Dieu ſuprême pour expliquer la formation & la conſervation de l'Univers? On en conclut que l'ame univerſelle étoit une émanation de Dieu, & l'on peupla le monde d'une foule de Divinités de tout rang, que les Nations multiplièrent ou reſſerrèrent ſelon leur caprice. On mit des Gnômes dans la terre, des Nymphes dans les eaux, des Silphes dans l'air, des Salamandres dans le feu. Zoroaſtre moins prodigue, expliquoit tout par le feu divin répandu dans les corps.

On a remarqué plus d'une fois que les Théogonies des Anciens ſont de vraies Coſmogonies: on en voit la raiſon. Si Dieu n'eût pas formé le monde, il n'y auroit point eu de Dieux ſubalternes; mais il en fallut pour animer la matière. Ainſi la génération des Dieux étoit liée indiſſolublement avec la conſtruction de l'Univers. Zoroaſtre n'avoit garde de ſe refuſer à des préjugés qui s'accordoient ſi bien avec ſa Philoſophie.

Mais cette Philoſophie avoit des fondemens & plus anciens & plus reſpectables encore. Les premiers hommes convaincus que Dieu gouverne le monde par lui-même & dans le plus petit détail, le croyoient préſent par-tout, nous éclairant par le Soleil & par les aſtres, nous échauffant par le feu, animant toute la Nature pour nous combler de ſes dons. On attribuoit à l'action immédiate du Tout-puiſſant les évènemens naturels auſſi-bien que les miracles; & ce langage conſacré dans l'Écriture ſainte, exprime les ſentimens que la Religion primitive inſpiroit au genre humain.

Ce n'eſt pas qu'on ignorât alors le concours des cauſes ſecondes. Il ne faut pas être Phyſicien, pour ſavoir, par exemple, que la fertilité de la terre dépend de la pluie qui l'arroſe, & du Soleil qui l'échauffe par ſes rayons. Mais les Anciens dédaignant de s'arrêter à ces cauſes ſubalternes, n'enviſageoient que la première cauſe, qui met en œuvre tous les agens de la Nature.

Auroit-on pû croire qu'un ſentiment ſi religieux deviendroit

une ſource d'égarement ? On voyoit l'action des cauſes ſecondes; & la cauſe première, qu'on ne voit point, fut oubliée. Cependant les expreſſions conſacrées reſtèrent en uſage : on dit toûjours que Dieu étoit par-tout, que Dieu faiſoit tout; donc, conclut-on, le Soleil eſt un Dieu; donc le Feu eſt un Dieu; donc les Eſprits répandus dans l'Univers ſont des Dieux. Zoroaſtre ſurvint, & rappela le ſouvenir de l'Être ſuprême; mais pour en concilier la providence avec les préjugés reçûs, il prétendit que le Dieu ſouverain gouverne le monde par l'eſprit divin qu'il a détaché de lui-même; en ſorte que ſa ſubſtance eſt vraiment par-tout & fait tout, quoiqu'il ſoit élevé au deſſus des cieux.

QUATRIÈME OBSERVATION.

Sur l'Ame humaine.

SI Zoroaſtre croyoit émanés de Dieu les eſprits ignés répandus dans l'Univers, à plus forte raiſon devoit-il étendre ce privilége à l'ame des hommes. Ce n'étoit que par préſomption qu'il attribuoit la penſée à ces prétendus eſprits, au lieu qu'il ne pouvoit douter que ſon ame & celle de ſes ſemblables ne fût douée d'intelligence & de raiſon. Il regarda donc l'ame humaine comme une portion diſtinguée de la ſubſtance divine.

Sa doctrine fut adoptée par Pythagore, par Platon & par leurs diſciples; & c'eſt ſur un fondement ſi ruineux qu'ils établiſſoient deux grandes vérités, l'immatérialité & l'immortalité de l'ame. On admire quelquefois outre meſure les lumières de ces Philoſophes : on eſt charmé de pouvoir oppoſer leur témoignage aux égaremens des Matérialiſtes. Mais au fond méritent-ils de ſi grands éloges ? S'il eſt inſenſé de confondre le principe de la penſée avec le mouvement d'une vile matière, eſt-il plus ſage de confondre la créature avec le Créateur? Cependant, ſi l'on n'admet pas le dogme de la création proprement dite, il eſt impoſſible de ne pas tomber dans l'un de ces deux excès. Car ſi l'ame n'eſt pas tirée du néant, il

faut néceſſairement qu'elle ſoit extraite ou de la ſubſtance de la matière ou de la ſubſtance de Dieu.

Les Philoſophes fondoient une morale aſſez ſublime ſur la nobleſſe exceſſive qu'ils donnoient à notre ame ; & c'eſt par-là qu'ils font illuſion à ceux qui les liſent ſans défiance. Nous ſavons que l'ame a été faite à l'image & à la reſſemblance de Dieu, que c'eſt Dieu même que nous devons prendre pour modèle, & qu'il nous eſt ordonné d'être parfaits comme notre Père céleſte eſt parfait. Mais la connoiſſance que les livres ſaints & la droite raiſon nous donnent de notre néant primitif, nous fait aſſez ſentir qu'il ne faut pas prendre ces expreſſions dans une rigueur métaphyſique ; & c'eſt préciſément dans cette rigueur métaphyſique que les Philoſophes ont avancé que l'ame étoit engendrée de Dieu, tirée de la ſubſtance de Dieu ; que de toute éternité elle a ſubſiſté en Dieu, & qu'un jour, réunie à ſon principe, elle y ſubſiſtera pendant toute l'éternité.

Ce ſyſtème avoit de terribles inconvéniens auxquels la ſubtilité de l'ancienne Philoſophie n'a jamais pû trouver de remède. Je me contente d'indiquer les deux principaux.

Si la ſubſtance de l'ame eſt divine, l'ame eſt une Divinité qui mérite nos adorations. La conſéquence fut admiſe par la pluſpart des peuples, mais avec des reſtrictions que l'on crut néceſſaires ; car on ſentit qu'il ſeroit trop abſurde d'adorer des hommes tout-à-fait ſemblables à nous. On commença d'abord par rendre des honneurs divins aux ames des fondateurs des empires, que l'on ſuppoſoit être des Génies d'un ordre ſupérieur aux autres hommes. Inſenſiblement on ſe relâcha ſur les conditions néceſſaires à l'apothéoſe, & l'on mit au nombre des Dieux des gens d'un mérite aſſez commun. Mais on tint ferme aſſez long-temps à refuſer les honneurs divins à ceux que la mort n'avoit pas encore ſéparés du commerce des humains. Cet excès d'idolatrie étoit réſervé au ſiècle d'Auguſte. Cependant la flatterie avoit tenté quelquefois d'introduire l'adoration des Princes vivans. « Quelle cruauté, diſoient les adulateurs d'Alexandre, d'envier quelques grains d'encens à ce

Quint. Curt. l. VIII, c. 5.

à ce héros, qui ne peut manquer un jour d'être mis au rang « des Dieux! Ses exploits ne sont pas inférieurs à ceux d'Hercule « & de Bacchus; & ces conquérans n'auroient pû devenir Dieux « après leur mort, s'ils ne l'eussent pas été dans le cours de leur « vie. L'injustice de leurs contemporains les priva pendant « quelque temps des hommages dont ils avoient toûjours été « dignes. » La réponse de Callisthène fait honneur à ses sentimens; mais il esquiva la difficulté sans la résoudre.

Il faut dire, à la louange des Perses, qu'ils ne se laissèrent jamais entamer sur cet article; & Zoroastre les confirma puissamment dans l'horreur qu'ils avoient déjà pour l'adoration des morts. Cependant on pouvoit pousser vivement ce Législateur. « Quoi, lui pouvoit-on dire, vous vous prosternez devant une étincelle de feu qui disparoît en un instant, & « vous refusez le culte divin à ces grandes intelligences, dont « la lumière subsistera toûjours! Vous ne doutez pas que l'ame « de Zerdusht votre prédécesseur, que l'ame du roi Gushtasp, « que l'ame de Cyrus, fondateur de la Monarchie, ne jouissent « de la félicité dans le sein d'Oromaze; & vous vous contenterez « de respecter leur mémoire! » Zoroastre a-t-il prévû l'objection? ou bien s'est-il roidi contre elle? c'est sur quoi l'on ne peut rien assurer. Il fut inconséquent, & son inconséquence fait son éloge. Dieu qui, par une providence singulière, arrête les projets des scélérats, met aussi des limites au débordement des erreurs. La religion & la société seroient bien-tôt renversées, si ceux qui raisonnent sur de mauvais principes, raisonnoient toûjours juste.

Un autre inconvénient du système de nos Philosophes sur l'origine de l'ame, étoit trop palpable pour n'être pas aperçû. Comment cette flamme céleste, qui par sa nature doit dominer sur la matière, peut-elle être maîtrisée, comme elle l'est, par un corps grossier? comment peut-elle être le jouet des passions qui la tyrannisent? comment elle-même peut-elle s'y livrer & s'en rendre esclave? comment peut-elle transgresser les loix du Tout, dont elle est une portion? L'origine du desordre seroit donc dans la substance de Dieu même: cette substance

eſſentiellement pure, inaltérable, principe de tout bien, auroit donc pû ſe corrompre, & devenir le principe de tout mal?

Voilà le grand problème dont la Philoſophie a cherché la ſolution pendant tant de ſiècles. Les Perſes, depuis un temps immémorial, en étoient fort occupés. Nous avons déjà expoſé le ſyſtème monſtrueux qu'ils imaginèrent pour expliquer ce phénomène; & nous examinerons dans la ſuite de ces Mémoires, juſqu'à quel point Zoroaſtre l'adopta, & ce qu'il ajoûta pour le corriger. Mais il faut voir auparavant comment ſes diſciples conſervèrent le culte qu'il avoit établi, & quels furent leurs ſentimens ſur la nature de Dieu.

Voy. le ſecond Mém. ſur la première époque de la Religion des Perſes, t. XXV.



VIE DU PHILOSOPHE ATHÉNION,

SURNOMMÉ ARISTION.

Par M. DE BURIGNY.

L'HISTOIRE Littéraire, & sur-tout celle des Philosophes, étant un des principaux objets de nos recherches, j'ai cru devoir faire connoître un des Philosophes les plus singuliers qu'ait eu l'Antiquité, dont le nom se trouve à peine dans les historiens modernes de la Philosophie, & dont les aventures presque romanesques ont échappé non seulement à Stanley, mais aussi au savant & laborieux M. Brucker.

13 Décembre 1757.

Cet homme, dont la fortune fut si variée, s'appeloit dans sa jeunesse *Athénion*. C'est ainsi que le nomme le célèbre Posidonius, dont Cicéron fait un si grand éloge, & à qui il donne le titre glorieux de son ami & de son maître.

Cicer. de Fin. lib. 1, n.° 2, Tusc. 2, n.° 25. De nat. Deor. l. 1. n.° 3. De Fato, n.° 3.

Posidonius avoit écrit fort au long les aventures d'Athénion. Athénée nous a conservé un extrait de cet ouvrage; mais il ne comprend pas la dernière partie de la vie du Philosophe devenu Tyran. Divers autres Anciens ont suppléé à ce silence, & nous sommes en état de faire une vie suivie d'Athénion.

Il voulut se faire passer pour le fils d'un citoyen d'Athènes, nommé *Athénion;* mais on n'en convenoit pas. Voici ce que dit Athénée, d'après Posidonius, au sujet de sa naissance. Il y avoit dans l'école du péripatéticien Erymnée, un certain Athénion, qui acheta une esclave Égyptienne: elle accoucha quelque temps après d'un fils qui fut nommé *Athénion*, ainsi que son maître. Ce fut un problème de savoir qui étoit son véritable père. Il fut élevé sans grande attention. Son maître étant parvenu à une grande vieillesse, le jeune Athénion lui servoit de guide par-tout où il alloit. Le vieillard le prit dans la plus grande amitié. Soit qu'il se fût imaginé qu'il étoit son

Athénée, Deipnos. l. V, pag. 211.

V. Casaubon.

fils, soit qu'il voulût le recompenser de ses attentions, il l'institua en mourant son héritier.

Le jeune Athénion eut assez de crédit pour acquérir le droit de Citoyen à Athènes. Ce fut apparemment dans cette occasion qu'il changea son nom en celui d'Aristion, sous lequel il est connu dans Plutarque, dans Strabon, dans Appien & dans Pausanias. Car comme l'a remarqué Casaubon, d'après un passage de Théophraste, c'étoit la coûtume à Athènes que les étrangers, qui en devenoient citoyens, changeassent de nom.

Aristion forma d'abord le projet d'acquérir une grande réputation dans la Littérature: il cultiva avec grand soin l'éloquence; il donna ensuite des leçons qui lui attirèrent beaucoup de disciples. On a remarqué qu'il n'en vouloit que de fort jeunes. Il se maria avec une très-jolie femme; & quelque temps après son mariage, il sortit d'Athènes pour aller tenir école dans plusieurs villes de Grèce. On sait qu'il s'établit pendant quelque temps à Messène dans la Laconie, & à Larisse dans la Thessalie. C'étoit la philosophie Péripatéticienne qu'il professoit, suivant Posidonius & Athénée, préférables à Appien qui en fait un philosophe Épicurien, peut-être à cause de la conformité de sa conduite avec celle des derniers Épicuriens, si décriés par la corruption de leurs mœurs.

Aristion ayant amassé beaucoup d'argent par ses leçons, revint à Athènes. C'étoit précisément le temps où le grand Mithridate étoit l'admiration & la terreur de l'Asie. Ce Prince avoit enlevé ce pays aux Romains, à qui il avoit juré une haine implacable, & qu'il projetoit de poursuivre jusqu'en Italie. Il avoit formé le dessein de venir en Grèce, & d'attirer les Grecs à son parti, en les flattant de leur rendre la liberté, dont les Romains les avoient dépouillés.

La nécessité de ménager l'amitié d'un si puissant Prince, fit prendre aux Athéniens la résolution de lui envoyer un Ambassadeur. Le choix tomba sur Aristion qui passoit pour le plus éloquent des Athéniens. Il fut très-bien reçû à la Cour du roi de Pont. Les caresses de ce Prince séduisirent un homme très-sensible à la vanité. Il écrivit aux Athéniens que personne

n'avoit plus de crédit que lui ſur l'eſprit de Mithridate. S'étant livré ſans ménagement aux projets de ce Roi ambitieux, il ſollicita les Athéniens de profiter des circonſtances pour ſe ſouſtraire à la tyrannie des Romains. Il repréſenta que l'occaſion étoit favorable pour ſe délivrer des tributs que la République exigeoit d'eux; qu'ils étoient à portée de recouvrer la démocratie qui faiſoit l'objet de leurs deſirs; & qu'ils pouvoient s'attendre à être comblés de préſens de la part d'un Prince riche & généreux, qui ſe propoſoit d'en faire & aux particuliers & au public.

Les Athéniens toûjours occupés des exploits de leurs ancêtres, & qui deſiroient avec impatience la liberté, furent ſéduits par ces apparences flatteuſes & par les promeſſes de Mithridate. Ils prirent donc la réſolution de ſecouer le joug des Romains, dont ils s'imaginèrent que la puiſſance alloit être bien-tôt détruite par les conquêtes du roi de Pont.

Ariſtion informé de ces diſpoſitions, revint à Athènes pour conſommer ſon ouvrage. Les Athéniens ayant été avertis qu'il approchoit de la ville, envoyèrent au devant de lui, & lui firent porter pour préſent un ſiége, dont les pieds étoient d'argent. La plus grande partie du peuple, autant par curioſité que pour lui faire honneur, alla à ſa rencontre: on couroit voir, par étonnement, un homme né dans la misère, reçû par faveur citoyen d'Athènes, entrant comme en triomphe dans ſa patrie, porté ſur un ſiége à pieds d'argent, revêtu de pourpre, lui qui, avant cette révolution dans ſa fortune, n'avoit jamais eu qu'un mauvais habit, dit Athénée, & n'avoit peut-être jamais vû de pourpre.

Cette magnificence du philoſophe Ambaſſadeur ſurprenoit d'autant plus les Athéniens, que les magiſtrats Romains même affectoient la plus grande ſimplicité lorſqu'ils venoient à Athènes. Depuis que Rome eut perdu ſa liberté, on vit Antoine entrer dans cette capitale de la Grèce, n'ayant avec lui que deux amis & deux eſclaves; & lorſque Germanicus y alla, il n'étoit accompagné que d'un ſeul Licteur. *V. Caſaubon.*

Le peuple Athénien regarda avec admiration celui qui

paſſoit pour être le favori du plus grand Roi du monde. On faiſoit la cour à ce Philoſophe avec d'autant plus d'ardeur, qu'il n'y avoit point d'Athénien qui ne s'imaginât parvenir à une fortune brillante, ſi Ariſtion le recommandoit à Mithridate.

Cependant on le traitoit dans la ville comme une Divinité: on lui donnoit la qualité de favori du nouveau Bacchus; c'eſt ainſi que les Athéniens nommoient Mithridate. Dans les repas publics, on lui adreſſoit des prières, & on lui faiſoit des libations. Il fut logé, par ordre des Magiſtrats, dans une des plus belles maiſons d'Athènes, ornée de tapiſſeries, de peintures, de ſtatues & de vaſes d'argent. Il parut enſuite en public avec un manteau éclatant, ayant à ſon doigt un anneau où étoit gravée la figure de Mithridate. Il avoit toûjours une grande ſuite. Quand il marchoit, la foule étoit ſi grande, qu'à peine pouvoit-il avancer. Le moyen de gagner l'amitié du peuple, étoit de l'accompagner pour lui faire honneur; & Athénée remarque qu'il n'y avoit perſonne qui ne cherchât à toucher ſa robe, ſans doute pour lui rendre hommage. Sa maiſon étoit remplie d'une infinité de gens qui bornoient leurs deſirs à s'attirer un de ſes regards.

Quand il vit les eſprits préparés & les choſes bien diſpoſées pour l'exécution de ſes projets, il monta ſur la tribune qui avoit été conſtruite pour les Magiſtrats Romains, lorſqu'ils devoient haranguer le peuple, & il parla ainſi:

« Athéniens, la ſituation préſente des affaires & l'avantage
» de la patrie m'obligent de vous faire part de ce que je ſais.
» Mais d'un autre côté je ſuis retenu par la grandeur des évène-
» mens qui peuvent ſurvenir, & par la criſe ſingulière où ſont
les affaires. » A ces mots, le peuple répondit d'une voix confuſe & générale, qu'il pouvoit parler avec confiance. Alors il repréſenta « que ce qui venoit d'arriver, ſurpaſſoit tout ce
» qu'on auroit pû imaginer. Le roi Mithridate, dit-il, eſt maître
» de la Bithynie, de la haute Cappadoce & de tout le continent
» de l'Aſie, juſqu'à la Pamphylie & la Cilicie: les rois d'Ar-
» ménie & de Perſe ſont à ſes ordres: toutes les Nations près
» des Palus-Méotides & du Pont, dans l'eſpace de trente mille

ſtades, lui obéiſſent. Quintus Oppius, Général des Romains « en Pamphylie, lui a été livré, & le ſuit enchaîné. Aquilius, « qui a été Conſul, & à qui ſes exploits en Sicile ont procuré « l'honneur d'un triomphe, eſt préſentement entre ſes mains; « il l'a fait lier avec un Baſtarne de la hauteur de cinq coudées, « & ils ſont traînés par le même cheval. Les Romains qui étoient « en grand nombre en Aſie, ont été égorgés aux pieds des « autels, où ils étoient allés chercher un aſyle. Les Grecs, qui « avoient été faits citoyens Romains, n'ont eu d'autre reſſource « pour ſauver leur vie, que de quitter la toge pour reprendre « promptement l'habillement de leurs compatriotes. Il n'y a « point de ville qui ne rende à ce grand Roi, des honneurs au « deſſus de ceux que la flatterie a inventés pour les autres Princes: « on l'invoque comme une Divinité; les oracles de toute part « lui annoncent l'empire de l'Univers. Ses armées rempliſſent « la Thrace & la Macédoine: toutes les provinces de l'Europe « s'empreſſent à ſe déclarer pour lui; non ſeulement les peuples « d'Italie lui ont envoyé des Ambaſſadeurs, mais il en a reçû « auſſi des Carthaginois diſperſés, qui offrent de ſe joindre à « lui pour marcher à la deſtruction de Rome. »

Après ce début Ariſtion s'arrêta, pour laiſſer aux Athéniens le temps de réfléchir ſur les choſes ſurprenantes qu'ils venoient d'entendre. Enſuite fronçant le ſourcil, il continua en ces termes: « Quel meilleur conſeil pourrois-je vous donner, ſi ce n'eſt celui de vous tirer de cet état d'anarchie, à laquelle « le Sénat vous a condamné, juſqu'à ce qu'il vous donne une « autre forme de gouvernement. Ne ſouffrez pas plus long-temps « que vos temples ſoient fermés, que vos gymnaſes, vos théatres, « les tribunaux où ſe rendoient la Juſtice, ſoient une ſolitude. »

Le peuple échauffé par une longue & pathétique harangue, s'imagina que ce qu'il avoit de mieux à faire, étoit de choiſir Ariſtion pour ſon chef; & il fut nommé ſur le champ, d'une voix unanime, Général des armées d'Athènes.

Ce qu'il avoit repréſenté de l'enthouſiaſme de l'Aſie pour Mithridate, & du fâcheux état des affaires des Romains, n'étoit pas trop exagéré. Cicéron confirme ce fanatiſme des

Orat. pro Flac. n.° 25.

Asiatiques pour le roi de Pont: *Asiatici*, dit-il, *Mithridatem, Deum illum patrem, illum conservatorem Asiæ, illum Evium, Nysium, Bacchum, Liberum nominabant*. Les Laodicéens, pour mériter les faveurs de ce Prince, lui avoient livré le Proconsul Oppius; & quelque temps après, ayant pris Manius Aquilius, il le fit mourir dans Pergame, en lui faisant avaler du plomb fondu. C'étoit ce même Aquilius qui avoit été Consul, & chargé par le Sénat de mettre fin aux troubles de Sicile, causés par Athénion, esclave né en Cilicie: il l'avoit tué, & avoit reçû, pour prix de ses exploits, l'honneur de l'ovation.

Appien. de bel. Mithr. p. 184.
Liv. epit. 78.
Hist. de Sicile, t. I, p. 323.

Les plus célèbres villes de l'Asie, suivant l'exemple de Laodicée, avoient ouvert leurs portes au roi Mithridate. Magnésie, Mitylène, Éphèse l'avoient reçû comme en triomphe; & les Éphésiens, pour lui donner des preuves non équivoques de leur dévouement à ses intérêts, & de leur haine contre Rome, avoient renversé les statues des Romains qui étoient dans leur ville, ce qui, dans la suite, leur attira une sévère punition. Mithridate profitant de cette horreur que les villes d'Asie témoignoient hautement contre les Romains, envoya des ordres secrets à tous les Gouverneurs des provinces, & aux Magistrats des villes de toute l'Asie mineure, d'en faire un massacre général en un même jour qu'il leur marqua. Cet ordre barbare fut exécuté, & il y eut quatre-vingt mille Romains égorgés; quelques-uns même en font monter le nombre à près d'une fois autant. C'est à cette cruelle journée qu'Aristion faisoit allusion dans sa harangue. Il ne fut pas plustôt dépositaire de l'autorité souveraine, que pour prévenir les Athéniens en sa faveur il s'associa quelques Magistrats; c'étoient des hommes dépourvûs de tout mérite, qu'il n'avoit choisis que parce qu'il étoit persuadé qu'ils approuveroient toutes ses entreprises. Il devint bien-tôt un tyran très-impérieux & très-cruel. Il fit mourir, sans forme de procès, ceux des Athéniens qui étoient connus pour être attachés à la patrie. Plusieurs de ceux qui craignoient ses violences, voulurent s'échapper d'Athènes: il mit des Gardes aux portes de la ville pour les empêcher d'en sortir; quelques-uns s'étant fait descendre

Prideaux, Hist. des Juifs, part. II, t. IV, l. VI, p. 156.

defcendre la nuit du haut des murailles, il envoya à leur pourfuite une troupe de Cavalerie qui tua une partie de ces fugitifs, & ramena l'autre en prifon. Perfonne n'entroit dans Athènes ni n'en fortoit fans fa permiffion. Il s'empara du bien des riches, fous prétexte qu'ils cabaloient, & qu'ils avoient deffein de faire revenir les exilés. Il amaffa, par ces voies violentes, tant d'argent, qu'Athénée affure qu'il y en avoit de quoi remplir plufieurs puits.

Ce mauvais gouvernement produifit bien-tôt dans Athènes la difette des chofes néceffaires à la vie. Ariftion informé des richeffes qui étoient dans le temple de l'ifle de Délos, réfolut de s'en emparer. Appien nous apprend qu'Archelaüs, Général des troupes que Mithridate avoit en Grèce, l'aida dans ce facrilége, & qu'il envoya le tréfor de Délos à Ariftion par deux mille Soldats. Ces troupes furent retenues à Athènes pour maintenir la tyrannie contre les mécontens, qui devoient être en très-grand nombre. *Pag. 189.*

On rapporte que, pour prévenir les conjurations, qui font prefque une fuite néceffaire des révolutions tyranniques, Ariftion fit une loi qui ordonnoit à tout le monde de refter chez foi après le foleil couché: il étoit défendu d'aller dans la ville même avec une lanterne. Cette ordonnance a eu lieu plufieurs fois en Europe, & elle peut être en quelque forte comparée à celle que Guillaume I.[er] fit en Angleterre, après avoir conquis ce royaume: il défendit d'avoir de la clarté dans les maifons après huit heures du foir, fous peine d'une groffe amende pour chaque contravention. *V. Rapin. t. II, p. 26.*

Ariftion voulant conferver le pofte de Délos, y envoya un détachement commandé par Apellicon. Mais ce Philofophe, plus homme de Lettres que militaire, fe conduifit fort mal dans cette commiffion: il fut battu par Orbius, Général Romain; ce qu'il avoit de troupes fut ou tué ou pris, & ce ne fut qu'avec beaucoup de difficultés qu'il put fe retirer à Athènes.

C'étoit la philofophie Péripatéticienne qui l'avoit lié avec Ariftion. Apellicon étoit un des hommes les plus curieux de fon fiècle: il avoit une nombreufe Bibliothèque qu'il avoit

enrichie aux dépens des archives publiques qu'il enlevoit furtivement. Il fut pris ſur le fait, & auroit été puni de mort, s'il ne ſe fût évadé promptement. Il eut aſſez de crédit pour obtenir la permiſſion de revenir, & s'étant attaché à Ariſtion, il gagna bien-tôt ſa confiance, & fut employé dans des expéditions militaires, dont les Philoſophes s'acquittent mal.

Strab. l. XIII, p. 609.
Gaſſend. t. III, p. 122, exer. IV, adverſ. Ariſtoteleos.
Stanley, Hiſt. Phil. p. 436.
Brucker, Hiſt. Phil. t. I, pag. 798.
Otium vindelicum, p. 81.
Prid. part. II, l. VI. p. 163.

Un ſervice important qu'il a rendu à la république des Lettres, lui a procuré beaucoup de célébrité. C'eſt à lui que nous avons l'obligation de poſſéder préſentement les ouvrages d'Ariſtote. Ce grand Philoſophe, en mourant, les avoit laiſſés à Théophraſte: celui-ci les donna à Nélée de Scepſis, à la mort duquel ils tombèrent entre les mains de ſes héritiers, qui craignant que les rois de Pergame, dont ils étoient ſujets, ne les leur enlevaſſent pour enrichir leur fameuſe Bibliothèque, les renfermèrent dans un coffre qu'ils cachèrent dans une voûte ſoûterraine, où ces livres demeurèrent près de cent trente ans. Apellicon plus curieux, dit Strabon, d'avoir une grande quantité de livres, que de les lire, les acheta. Ils ſe trouvèrent fort endommagés par l'humidité du lieu où ils avoient été ſi long-temps, & par le deſordre que les vers y avoient fait. Apellicon fit de ſon mieux pour ſuppléer au vuide que le laps des temps avoit cauſé. Sylla s'étant emparé d'Athènes, prit pour lui la bibliothèque d'Apellicon, dont il augmenta celle qu'il avoit à Rome. Dans la ſuite des temps, Tyrannion obtint du Bibliothécaire de Sylla, permiſſion de tirer une copie des livres d'Ariſtote. Ce Tyrannion avoit été pris dans Amiſe ſa patrie par Lucullus, lorſque ce Général s'empara de cette ville. Son ſavoir éminent engagea les Romains à lui rendre la liberté. Il vint à Rome: Cicéron lui confia le ſoin de ſa Bibliothèque, & il donnoit des leçons chez ce grand Orateur. Son premier nom étoit Théophraſte; on le changea en celui de Tyrannion, parce qu'il traitoit ſes diſciples avec ſévérité. Il fut un des maîtres du fameux Géographe Strabon. Il donna à Andronic de Rhodes une copie des ouvrages d'Ariſtote, & celui-ci les rendit publics.

Ciceron. Epiſt. ad Attic. l. IV; Epiſt. IV, & VIII ad Quint. fratrem, l. II, Epiſt. IV.
Strab. l. XII, p. 548.

Plut. Vie de Sylla, p. 458.

Cependant Sylla, qui avoit été chargé de faire la guerre

à Mithridate, se transporta en Grèce, dont toutes les villes, à la réserve d'Athènes, lui ouvrirent leurs portes. Aristion, qui y étoit renfermé, résolut de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Sylla s'empressoit d'autant plus à la réduire, que ses intérêts particuliers le rappeloient à Rome, où ses ennemis n'étoient occupés qu'à le perdre.

L'audace d'Aristion ne faisoit qu'augmenter, malgré le danger éminent où il se trouvoit réduit; de dessus les murailles d'Athènes, il insultoit Sylla. Cependant la malheureuse ville étoit dans la plus cruelle extrémité. Le médimne * de bled s'y vendoit jusqu'à mille dragmes. Le peuple se vit contraint de manger l'herbe : il y en eut qui vécurent de cuirs & même de corps morts. Plusieurs tâchèrent de s'échapper de la ville. Sylla, pour les en empêcher, fit faire une ligne de circonvallation. Pendant cette affreuse misère, Aristion qui avoit eu la précaution d'amasser des vivres pour lui, passoit son temps en grands repas & en danses: il disoit, avec la plus grande confiance, que tous les efforts des Romains ne méritoient que son mépris. *Plut. p. 459.* *App. p. 199.*

La misère vint cependant à un tel excès, que ses confidens même, réunis aux Prêtres, le supplièrent d'avoir pitié de leur patrie, & de tâcher d'obtenir de Sylla une capitulation favorable. Aristion reçut d'abord très-mal ceux qui osèrent lui faire cette proposition; mais la famine croissant toûjours, il ne put se dispenser de députer à Sylla trois de ses confidens pour lui demander la paix. Ceux-ci, au lieu de faire des propositions conformes à la situation où se trouvoient les Athéniens, s'étendirent en éloges de leurs ancêtres; ils parlèrent de Thésée, d'Eumolpe, de la valeur que les anciens Athéniens avoient fait paroître dans les guerres qu'ils avoient soûtenues contre les Perses. Sylla très-ennuyé de ces discours déplacés, leur répondit séchement que les Romains ne l'avoient

* Le médimne Attique contenoit un peu plus de cinq boisseaux de Paris; & mille dragmes Attiques vaudroient de notre monnoie environ sept cens cinquante livres.

pas envoyé pour apprendre les antiquités d'Athènes, mais pour punir la rébellion des Athéniens.

Pendant cette conférence, quelqu'un prêta l'oreille à la converſation de quelques Athéniens, qui blâmoient fort Ariſtion de ne pas faire garder avec attention le côté de l'Heptachalcon, parce que c'étoit l'endroit par où la ville pouvoit être plus facilement eſcaladée. On fit part de cette réflexion à Sylla, qui crut ne devoir pas négliger cet avis. Il alla, pendant la nuit, reconnoître lui-même ce poſte; & ayant fait abattre la muraille qui étoit entre la porte du Pirée & la porte ſacrée, il fit entrer ſon armée dans la ville avant le jour, au bruit d'une infinité de trompettes, de clairons & de cris menaçans des Soldats qui ſe préparoient à mettre tout à feu & à ſang, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçû. Ils égorgèrent d'abord, ſans aucune compaſſion, tout ce qu'ils rencontrèrent: les femmes & les enfans ne furent point épargnés. Les Athéniens étoient ſi exténués, faute de nourriture, qu'ils n'avoient pas la force de fuir. Ils attendoient la mort avec patience; pluſieurs inconſolables de voir la deſtruction de leur patrie, ſe tuèrent eux-mêmes. On n'a jamais pû ſavoir juſqu'où alla le nombre des morts; on a ſû ſeulement qu'il étoit très-grand. Sylla défendit qu'on brûlât la ville; il ſe contenta de la donner au pillage. On aſſure qu'on trouva dans pluſieurs maiſons des morceaux de chair humaine, qui avoient été préparés pour ſervir de nourriture.

La colère de Sylla étant un peu calmée, il déclara qu'il conſerveroit la liberté aux Athéniens qui avoient eu le bonheur d'échapper à la fureur du Soldat; il leur ôta ſeulement le droit de ſuffrages & d'aſſemblée, qui devoit être rendu à leurs enfans. Ce célèbre évènement s'eſt paſſé quatre-vingt-ſept ans avant l'ère Chrétienne; & c'eſt peut-être à cette époque que nous avons l'obligation d'avoir les ouvrages philoſophiques de Cicéron. Car il nous apprend que la crainte qu'inſpiroit la guerre de Mithridate, détermina Philon, le plus illuſtre de tous les philoſophes Académiciens, à venir à Rome, où Cicéron

s'étant intimement lié avec lui, se livra entièrement à l'étude de la Philosophie : *Eodemque tempore cùm princeps Academiæ Philo cum Atheniensium optimatibus Mithridatico bello domo profugisset, Romamque venisset, totum ei me tradidi, admirabili quodam ad Philosophiam studio concitatus.* *Brutus, n.° 89.*

Tandis que le soldat Romain, abusant de sa victoire, massacroit les malheureux Athéniens, Aristion se retira dans la citadelle, dont Curion eut ordre de faire le siége. Le défaut de vivres, & sur-tout la disette d'eau, obligèrent bien-tôt les assiégés de se rendre. On remarqua, comme un prodige dans ce temps-là, que lorsque Curion emmenoit Aristion, le ciel, de serein qu'il étoit, fondit en eau, & qu'il en tomba une si grande quantité, qu'il y en auroit eu abondamment de quoi fournir aux besoins de la citadelle.

Les Anciens ne s'accordent pas sur la mort d'Aristion. Si l'on croit Plutarque, Sylla le fit promptement mourir, ainsi que les principaux complices de sa tyrannie. Strabon favorise ce récit. Pausanias prétend qu'Aristion s'étant réfugié dans le temple de Minerve, Sylla l'en fit retirer pour le punir de mort. Appien raconte cette mort tout différemment : il dit que Sylla se contenta de retenir prisonnier Aristion ; & que quelque temps après, traitant avec Archelaüs Général de Mithridate, il s'engagea à lui rendre les amis du roi de Pont, qui étoient prisonniers chez les Romains ; mais que, par une convention secrète, il fit empoisonner Aristion, parce qu'il étoit ennemi déclaré d'Archelaüs que Sylla avoit pris en singulière amitié. *Strab. l. IX, p. 398. Attiques, l. 1. App. p. 466.*

Quoi qu'il en soit de la fin d'Aristion, ce prétendu Philosophe est un des grands exemples du caprice de la Fortune & de l'inconstance des choses humaines. Sorti de la condition la plus abjecte, il parvint à l'état le plus brillant ; & après avoir abusé de l'autorité qui lui avoit été confiée, il finit ses jours par une mort ignominieuse.

VIE DU CONSUL PHILIPPE.

Par M. le Président DE BROSSES.

21 Avril 1757.

LUCIUS MARCIUS PHILIPPUS étoit de la branche Plébéienne de la maison *Marcia*, descendue de Quintus Marcius Tremulus, Consul en 447. Cette maison avoit une autre branche Patricienne, qui tirant son origine du roi Ancus Marcius, avoit pris le surnom de *Rex*. Le chef de cette branche vint du pays des Sabins s'établir à Rome avec Numa. Celui-ci le fit Sénateur, & lui donna la dignité de souverain Pontife, & sa fille Pompilia en mariage pour son fils, qui en eut le roi Ancus. Mais tous ceux du nom de Marcius prétendoient être de cette même maison: aussi lorsque Philippe, durant sa Magistrature, fit frapper des Médailles, que nous avons encore, il ne manqua pas de faire mettre d'un côté la tête du roi Ancus, ornée d'un diadème, avec le nom de ce roi ANCVS, & son propre nom PHILIPPUS; & de l'autre la statue équestre du Roi, au dessus de l'aqueduc de l'eau Marcia. Philippe naquit au commencement du VIIe siècle de Rome, vers l'an 600 ou 610, autant qu'on peut le conjecturer par les années de sa Questure & de son Consulat, & par ce qui est dit de lui, qu'au temps des troubles civils excités par Lépide en 675, il étoit un des plus anciens du Sénat, *ætate & consilio cæteros anteibat* [a]. Il eut pour père Q. Philippus [b], pour mère Claudia, fille d'Appius Claudius; & pour aïeul, si ce n'est même pour bisaïeul, un autre Q. Philippus, deux fois Consul, en 567 & en 584: car il n'y a nulle apparence que celui-ci fût son père, comme l'ont cru Streinius & Glandorp, n'étant pas vrai-semblable qu'il y eût eu quatre-vingt-quinze ans d'intervalle entre le Consulat du père & celui du fils. Le surnom grec de *Philippe (a)*, qui distinguoit sa branche, désigne le goût qu'avoit eu sa famille pour exercer & dresser de

Ovid. Fast. l. VI.

Morell. Num. Consul.

[a] *Frag. Sallu. & Serv. Æneid. IX, 246.*

[b] *Goltz. Num. Cons. & Cicer. pr. Quint.*

(a) Ce mot grec signifie à la lettre, *celui qui aime les chevaux.*

beaux chevaux. On sait que, parmi les Romains, les surnoms distinctifs des personnes d'une même maison, leur venoient, pour l'ordinaire, soit de quelque qualité corporelle, soit de quelque inclination ou talent particulier: de même qu'en France, lorsque l'usage des noms de famille commença à s'y introduire, ce ne furent, pour l'ordinaire, que des espèces de sobriquets tirés de la figure extérieure ou de la profession des personnes, qui depuis ont passé comme noms propres à leur postérité.

Philippe entra, selon l'usage, dans les emplois publics par celui de Questeur, en 644. Il eut avec Domitius Ahenobarbus le département de Rome, qui étoit le plus honorable. Durant cette Magistrature, ils firent tous deux réparer & orner le temple de Vesta près du Tibre, comme on peut en juger par les médailles de ce temps, frappées par leur ordre: car c'étoit une des principales fonctions de la Questure, que de faire fabriquer les monnoies. Vaillant croit néanmoins, & peut-être avec plus de raison, que c'est dans l'édilité que Philippe eut Domitius pour collègue; & que chargés, comme ils étoient tous deux, de l'entretien des édifices publics, ce fut alors qu'ils firent faire dans le temple de Vesta les réparations indiquées par les médailles du temps. On voit sur un des côtés de celles-ci le nom & la tête de Vesta couverte d'un voile; de l'autre une coupe servant aux libations, posée sur une table à quatre pieds; & sur le rebord de la table, on lit le nom des deux Magistrats. Ce temple de Vesta, aujourd'hui la *Madonna del Sole*, sur le bord du Tibre, est un des plus jolis bâtimens antiques qui restent sur pied, composé seulement d'un rang circulaire de colonnes Corinthiennes, cannelées, couvertes d'un dôme, tellement que n'ayant point de clôture, le jour y avoit une libre entrée de tous côtés; ce qui est assez conforme à l'ancien culte de cette Divinité, qui n'est autre que le Soleil,

Pigh. Annal.

Nec tu aliud Vestam quam vivam intellige flammam, *Ovid. Fast. l. VI.*

comme le montre son ancien nom oriental de *Festa* ou d'*Aphesta*, qui signifie le *père du Feu*. C'est ce que prouve aussi, non seulement le feu perpétuel & sacré qu'on y entretenoit comme

ſymbole, mais encore, ce me ſemble, le nom de *Notre-Dame du Soleil,* que conſerve aujourd'hui cette petite égliſe.

De la place de Queſteur, Philippe paſſa, en 649, à celle de Tribun du peuple, où l'eſprit de ſon Corps lui fit prendre des ſentimens qu'il ne tenoit ni de ſa naiſſance ni de ſon éducation. Il affecta de ſe rendre populaire dans ſes diſcours, ainſi que dans ſes actions, déclamant contre les injuſtices de la Nobleſſe qui avoit trop agrandi ſes terres, ſans égard aux beſoins des gens du peuple, & ſur la néceſſité de remettre plus d'égalité entre les fortunes des Citoyens ; & il en vint juſqu'à dire publiquement, qu'*il n'y avoit pas deux mille citoyens Romains qui euſſent conſervé le bien de leurs pères:* « Parole, dit

Cicer. Off. II. 21. » Cicéron, auſſi peu judicieuſe qu'imprudente; car elle tend à » introduire l'égalité de biens parmi les hommes, & rien peut- » être ne ſeroit plus pernicieux dans un État que cette égalité. » D'ailleurs à quelle fin a-t-on inſtitué les gouvernemens, ſi ce » n'eſt pour que chacun reſte paiſible maître de ce qu'il poſsède? » Une des principales attentions que doivent avoir les perſonnes » prépoſées aux affaires d'un État, eſt d'empêcher que l'on ne prenne trop ſur les particuliers pour enrichir le public. »

Philippe publia une loi agraire, peu différente de celle des Gracques, qui avoit cauſé tant de troubles dans Rome; & il alloit aſſembler le peuple à deſſein de la faire paſſer, lorſque tous les Grands ſe réunirent pour le conjurer de ſe déſiſter d'un tel projet : ce qu'ils vinrent enfin à bout d'obtenir d'un homme à qui une pareille façon de penſer étoit moins naturelle qu'inſpirée pour le moment par la place qu'il occupoit. Cicéron, en même temps qu'il le blâme fort d'avoir eu l'idée de propoſer cette loi, le loue beaucoup auſſi de la modération avec laquelle il s'en départit.

Son Édilité fut moins populaire : il ne donna au peuple aucun de ces divertiſſemens où les Édiles avoient coûtume de ſacrifier une bonne partie de leur bien, pour ſe mettre à portée d'en acquerir un jour davantage dans les grandes Magiſtratures, en captivant la bienveillance d'une Nation toûjours affamée de ſpectacles. Le peuple s'en ſouvint dans l'occaſion,

l'occasion, & lui refusa pendant quelques années les grandes places, après lui avoir d'abord refusé celle de Tribun militaire ou Commandant d'une légion. Mais la mauvaise humeur du peuple à son égard ne fut pas de longue durée : il fallut se rendre à son mérite & à ses talens. Lui-même, lorsqu'il se vit dans la suite au nombre des personnages de Rome les plus accrédités, se glorifioit d'être parvenu au premier rang, sans avoir employé certaines voies usitées pour gagner les suffrages de la multitude. En effet, remarque Cicéron, un homme d'un si grand poids, si considérable par sa noblesse & par son éloquence, ne pouvoit rester sans emploi. Le talent de parler en public décidoit à Rome de la fortune de ceux qui cherchoient à s'élever ; & c'étoit sur-tout celui de Philippe, quoiqu'il cédât en cette partie à deux de ses contemporains, Marc-Antoine & Crassus. Tant que ceux-ci vécurent, on ne regarda Philippe que comme le troisième Orateur de Rome. « Encore, ajoûte Cicéron, aurois-je assez de peine à le compter pour « le troisième. La distance étoit si grande, qu'il faudra laisser « au moins quelques places vuides entre eux, si l'on veut juger « de ses talens par comparaison avec ceux des deux autres. Mais « en mettant à part ce parallèle, on le trouvera véritablement « assez grand Orateur. Il avoit le tour libre & hardi, beaucoup « de sel & d'énergie ; il composoit & débitoit facilement ; il « avoit de la grace autant que Crassus, étoit très-versé dans la « Littérature Grecque, savoit heureusement trouver des choses « fortes, & les développer d'une manière nette & frappante. « Je me suis souvent étonné de le voir se lever tout d'un coup « pour parler sans avoir prévû un mot de ce qu'il alloit dire : « aussi avoit-il coûtume de nous dire qu'il faut se battre quand « on se sent la main chaude. Jamais il n'étoit si bon que quand on « le contredisoit ; son feu redoubloit, il devenoit caustique & « plaisant, comme il lui arriva un jour étant Consul, au sujet « d'une affaire proposée par Sextus César son collègue, qui lui « paroissoit en ceci fort suspect de quelque intérêt personnel. « Philippe déclamoit là-dessus avec chaleur. César l'interrompit «

Cic. pro Planc. 21.

Cic. Off. II. 17.

» d'un ton de mépris, en disant, *qu'avez-vous donc à tant aboyer?* *C'est*, dit Philippe, *que je sens un voleur.* »

Cic. in Brut. 47, & de Orator. l. II.

Il agissoit aussi hardiment qu'il parloit. Lors de la sédition de Saturninus, il ne fut pas des derniers à grossir la petite troupe intrépide, qui se joignit au vieux Scaurus pour sauver Rome des entreprises de ce détestable Tribun; c'étoit en 653. Au sortir de la Préture qu'il exerça en 655, il se mit au nombre des prétendans au Consulat pour l'année 660, & fut refusé. On lui préféra M. Herennius, Orateur médiocre, dont tout le talent consistoit à parler sa langue avec beaucoup d'exactitude & de pureté. On fut étonné de voir Herennius l'emporter sur un homme si distingué par son nom, ses alliances, son esprit, son crédit & son éloquence, & de plus membre du collége des Augures. Mais l'assemblée des Comices n'avoit pas perdu le souvenir du peu de soin qu'il avoit pris de plaire au peuple durant son édilité. Cependant Philippe ne se dégoûta pas, & ayant persisté dans sa demande les années suivantes, il fut nommé Consul en 662 avec Sextus César. Ce Consulat fut fort orageux, tant à cause de la révolte des villes d'Italie, qui éclata pour lors, que par rapport aux querelles particulières qui s'élevèrent dans le Sénat, jaloux de regagner sur l'ordre Équestre son ancien droit de rendre les jugemens, que les Gracques lui avoient enlevé pour l'attribuer aux Chevaliers. Philippe prit part à ces querelles avec la dernière vivacité. Il étoit contraire à la prétention du Sénat, soûtenue & même suscitée par le célèbre Tribun du peuple Livius Drusus; de sorte qu'on vit ici, pour la première fois, les deux Magistrats jouant des rôles opposés à leur place : le Consul pour le peuple, le Tribun pour le Sénat. Cette affaire, l'une des plus grandes qu'ait eu Philippe, ne peut être entendue sans entrer dans quelque détail.

Cic. pr. Rabir. 7.

Cic. in Brut. 45, & pr. Muren. 17.

Fast. Consular.

Ascon. Ped. in Cornelianâ.

Marcus Livius Drusus, jeune homme de haute naissance éloquent, courageux, ardent & vaste en ses idées, venoi d'entrer en charge plein de bonnes intentions, avec le projet peut-être plus honnête que sensé, d'accorder tout le monde

de se rendre médiateur entre tous les Ordres, de contenter chacun, de faire du bien au citoyen & à l'étranger, & d'être aimé de tous. Il se proposa de n'être populaire qu'avec équité, & de plaire dans cette place au Sénat, pour lequel il étoit porté d'inclination naturelle, & qu'il croyoit trouver plus raisonnable que le peuple. Depuis long-temps les alliés de Rome, las de n'être que les sujets d'une ville qu'ils avoient rendue maîtresse du monde, desiroient ardemment d'en devenir les citoyens, & faisoient de grands mouvemens pour obtenir un droit acquis par tant de services, sans pouvoir toucher ceux qui s'opposoient à ce mélange par mille bonnes raisons, & plus encore par orgueil. Depuis long temps le Sénat étoit aigri de voir les jugemens, dont il étoit jadis en possession, entre les mains des Chevaliers, qui prévariquoient ouvertement, à cause de l'extrême difficulté qu'il y avoit à leur faire rendre compte de leur conduite. Mais la corruption n'étoit qu'un prétexte au changement : on étoit plus irrité du droit que de la manière de l'exercer. Dans cette circonstance, Drusus se livrant à son impétuosité naturelle, ainsi qu'à l'envie qu'il avoit de plaire à tout le monde & de se faire un nom aussi chéri que fameux, imagina tout à la fois de distribuer des terres au peuple & du bled aux plus pauvres, de soulager la multitude, en l'envoyant dans des Colonies, de rendre la judicature au Sénat, de promettre aux villes alliées le droit de bourgeoisie Romaine. Il se figura que l'une des propositions feroit passer l'autre; que tout le monde gagnant à ceci, chacun souffriroit sans peine que les autres gagnassent aussi, & céderoit volontiers quelque chose pour avoir davantage; qu'ayant de son côté le Sénat, en faveur duquel il agissoit dans l'affaire de la judicature qu'il avoit principalement en vûe, il pouvoit, en donnant des paroles, s'appuyer de son nom & de son autorité; que les nouveaux citoyens qu'il alloit attirer à Rome, en reconnoissance du bienfait qu'il leur auroit procuré, voteroient dans les assemblées selon ses vûes, qui étoient de les attacher au Sénat; & enfin que la partie ne pouvoit être mieux liée que par un arrangement qui mettoit de son côté Rome presque

Appian. bell. civ. l. 1. p. 371.

Cic. pr. Cluent. 16.

Appian. ibid.

Flor. III, 17.

Vell. Paterc. II, 13.

Flor. ibid. entière & toutes les villes d'Italie. En effet, ce systême prit d'abord assez bien, sur-tout venant de la part d'un jeune homme d'une figure prévenante, d'un esprit aimable, riche, éloquent, fils d'un père dont la mémoire étoit chère aux deux factions, Plutarch. in Gracch. pour avoir sû allier ce qu'il devoit au Sénat avec son intime amitié pour les Gracques. Le Tribun servoit ici le premier ordre Cic. pr. Milon. de l'État: nul autre ne paroissoit si propre à en être l'appui: il vouloit lui rendre son ancien lustre: une partie de ses loix étoit favorable au peuple, l'autre aux alliés: il déclaroit qu'il les proposoit de concert avec le Sénat & sous sa garantie: d'ailleurs on le connoissoit pour un homme de parole, ferme Diod. Fragm. l. XXXVI. dans ses idées, incapable de manquer à ses engagemens. Il n'y eut que les Chevaliers, que les loix Liviennes attaquoient directement, qui s'y opposèrent avec force, ainsi que le Consul Philippe, qui prit parti pour eux, déclarant qu'il n'étoit pas d'avis qu'on troublât personne dans la possession de ses droits actuels, & que tous ces grands changemens n'étoient nullement de son goût. Les Tribuns du peuple se partagèrent aussi. P. Tarquinius tenoit pour Drusus son collègue [a], & Papirius Carbon pour le Consul [b]. Cæpion se mit aussi de ce côté-ci, par pique contre Drusus, avec lequel il s'étoit brouillé pour le plus léger sujet du monde, après avoir vécu ensemble dans une si grande familiarité, qu'ils avoient, à ce qu'on prétendoit, leurs propres femmes en commun [c]. Leur dispute vint au sujet d'une bague qu'ils enchérissoient à l'envi dans une vente [d]. Cette misérable querelle les poussa de part & d'autre aux derniers excès, dont le contre-coup porta sur la République; comme il arrive presque toûjours dans les États populaires, où les brouilleries personnelles entre les gens qui les gouvernent, ne manquent guère de dégénérer en contrariétés sur l'administration publique. Cæpion étoit un homme violent & déterminé, aussi emporté que son adversaire, mais plus Dio Cass. ibid. rusé & plus malicieux. Parce que le Tribun montroit un vif attachement aux intérêts du Sénat, l'autre épousa ceux de l'ordre Équestre, avec peu de succès d'abord; car la nouveauté du plan du Tribun, qu'on ne regardoit encore que du beau

[a] Jul. Obseq. de prodig.
[b] Cic. Orator. 63.
[c] Dio Cass. Fragm. p. 369.
[d] Plin. XXXIII, n.° 6.

côté, charmoit tous les citoyens. De plus, il étoit appuyé par Scaurus, prince du Sénat, l'homme le plus accrédité qu'il y eût dans l'État. Ce dernier, irrité de l'oppression où le Sénat étoit tenu par les Chevaliers maîtres des jugemens & des finances de l'État, & sur-tout de la manière indigne avec laquelle ils venoient de traiter Metellus le Numidique & Rutilius, deux personnages du premier mérite, s'étoit déclaré tout haut sur l'affaire de la Judicature, dont il vouloit absolument venir à bout, & pressoit le Tribun de pousser vivement son entreprise à cet égard. Le Consul Philippe fit tête au Tribun, pendant que d'un autre côté Cæpion entreprenoit Scaurus sur d'autres affaires [a]. J'ai raconté la suite de leur querelle à ce sujet dans la vie de celui-ci [b], à qui tout l'avantage demeura. Enfin les contestations furent poussées si loin entre ces quatre personnes, que Drusus menaça Cæpion de le faire jeter du haut en bas de la roche Tarpéienne. Dans une autre occasion, Philippe, homme trop vif, s'étant avisé d'interrompre Drusus pendant qu'il haranguoit le peuple sur la tribune, celui-ci, non moins emporté que l'autre, le fit traîner en prison, non pas même par ses Officiers, mais par ses Cliens qui, se jetant sur lui avec fureur, lui tordirent presque le col, & lui firent jeter le sang par la bouche & par les narines; & quand on vint raconter au Tribun avec quelle violence le Consul venoit d'être traité, le Tribun ne fit que joindre la plaisanterie à l'outrage : *Bon,* dit-il en raillant Philippe de son goût connu pour la bonne chère, *ce n'est pas du sang, c'est de la sauce aux grives (muriam ex turdis.)*

Flor. Vell. App. &c.

Asc. Ped. in Scaurianâ.

[a] *Flor. ibid.*

[b] *Mem. de l'Ac. t. XXIII.*

Aurel. Vict. de Vir. illustr.

Val. Max. IX, 5, 2.

Aurel. Vict. ibid.

Drusus publia donc ses loix en commençant par les plus favorables au peuple. C'étoit le peuple qu'il vouloit gagner d'abord pour l'avoir de son côté dans l'affaire de la Judicature qu'il avoit le plus à cœur. La résistance du parti contraire ne fit que peu d'effet contre le concours innombrable de ceux qui se rendirent à l'assemblée, sur-tout de la part des cités Latines qui avoient un crédit infini dans les comices des Tribus, par leurs liaisons intimes avec tant de citoyens de toute condition. A vrai dire, personne n'avoit plus d'intérêt

Flor. ibid.

qu'elles au succès des projets du Tribun, qui les flattoit d'obtenir bien-tôt à leur tour la chose du monde qu'elles avoient le plus de raison d'ambitionner. Les loix passèrent avec acclamation. Le Tribun revint triomphant; mais ce fut presque ici le terme de ses victoires. Quand la chose fut faite, on se mit à y réfléchir; & l'on vit que la libéralité de Drusus avoit été si excessive, qu'il avoit eu raison de dire qu'il ne laissoit plus
Flor. ibid. rien à donner que l'air & la boue des chemins, *cælum & cœnum*. Lui-même se trouva fort embarrassé dans l'exécution, ne sachant comment il pourroit effectuer tant de promesses
Flor. ibid. différentes, ni trouver l'argent nécessaire pour fournir à de telles dépenses. Voulant néanmoins, à quelque prix que ce fût, soûtenir ce qu'il avoit commencé, il eut d'abord recours à la ressource pernicieuse d'altérer les monnoies d'argent, en
Plin. XXXIII, n.° 13. y faisant entrer un huitième d'alliage, sans parler du reproche qu'on lui fit d'avoir tiré de grosses sommes des souverains de
Aurel. Vict. ibid. l'Afrique par des voies très-indignes.

L'affaire de la Judicature étoit encore plus épineuse. Quoiqu'il eût dressé sa loi d'une manière assez modérée, qui, sans enlever en entier le droit à l'ordre Équestre, y faisoit rentrer
Tit. Liv. epitom. 71. le Sénat, en formant des compagnies mi-partie de Sénateurs & de Chevaliers, ceux-ci n'y résistoient pas avec moins de
Cic. de Orat. 1, 7. force, ayant de leur côté l'appui du Consul Philippe. Drusus, dont l'intention étoit en effet de réunir tout le monde, crut les regagner en changeant quelque chose à son plan. Il y avoit grand nombre de places vacantes dans le Sénat; il proposa d'y faire entrer trois cens Chevaliers; & comme on ne cessoit de crier, avec raison, contre la corruption des Juges, il ajoûta que les prévaricateurs seroient à l'avenir recherchés, & sévèrement punis. Mais en voulant montrer quelque condescendance pour les deux partis, il mécontenta l'un & l'autre. Les deux articles ajoûtés déplurent; le premier au Sénat, qui voyoit avec peine qu'on proposoit d'agréger tout à la fois à son corps un si grand nombre de gens suspects, avec qui les autres s'accorderoient probablement fort mal; le second aux Chevaliers qui le regardèrent comme injurieux & dangereux,

ou du moins incommode : car dès-lors il étoit si commun à Rome de se laisser corrompre par argent, que ce desordre n'y passoit presque plus que pour une chose d'usage reçû. Pusion, Titinius & Mécénas, chefs de l'ordre Équestre, annonçoient qu'ils ne vouloient ni du bienfait ni de la peine, qu'ils étoient contens de conserver leur droit tel qu'il étoit; qu'en voulant qu'ils le partageassent, on ne cherchoit qu'un prétexte à les en exclurre bien-tôt tout-à-fait; que l'honneur qu'auroient quelques-uns d'eux d'entrer au Sénat, seroit trop acheté par la division que le desir d'avoir la préférence mettroit dans leur corps, & par la jalousie de ceux qui n'auroient pas été choisis. Et enfin, sur l'article pénal de la loi, ils déclarèrent qu'ils ne prétendoient pas y être sujets; qu'on en abuseroit sans cesse pour les inquiéter; & que puisqu'ils avoient renoncé aux grands emplois, ils devoient au moins jouir de la tranquillité de l'état médiocre dont ils avoient fait choix, & s'y trouver à l'abri des grands dangers d'un gouvernement républicain.

Cic. pr. Cluent. 56.

Appian. ibid. p. 372. Aurel. Victor. ibid.

Cic. pr. Cluent. ibid.

On s'échauffa beaucoup de part & d'autre. Le Sénat ne s'éloignoit pas de se rendre à l'arrangement proposé; mais Philippe étoit inflexible; & dans la vivacité de son caractère, il laissoit voir sans réserve à quel point il étoit mécontent de cette conduite. Il s'échappa jusqu'à dire, en haranguant un jour à ce sujet sur la tribune, qu'*il lui faudroit un autre Conseil, & qu'il ne pouvoit plus tenir à gouverner la République à la tête d'un tel Sénat.* Un propos si condamnable lui fit une affaire fort grave avec son Corps. Drusus convoqua le Sénat le lendemain 13 septembre, & se plaignit amèrement, demandant qu'il fût délibéré sur l'injure publiquement faite au Sénat par son propre Chef, & de laquelle il fit le rapport. Là-dessus l'orateur Crassus prit la parole. « J'ai souvent ouï, dit Cicéron, les connoisseurs « convenir, en parlant de l'éloquence de Crassus, que le plus « beau de ses discours paroissoit toûjours être celui qu'on en- « tendoit ; mais ils demeurèrent tous d'accord que, pour cette « fois, ce grand homme s'étoit surpassé lui-même. Il déplora le « triste sort d'un Sénat abandonné, qui, au lieu de trouver dans « son Consul un père tendre ou un tuteur fidèle, n'y trouvoit «

Cic. de Orator. III, 1.

» qu'un cruel raviſſeur qui le dépouilloit de ſon ancien patri-
» moine, en lui enlevant ſon honneur & ſa dignité. *Faut-il*
» *s'étonner*, ajoûta-t-il, *que celui qui perd la République par ſes*
» *conſeils pernicieux, veuille éloigner d'elle le conſeil du Sénat!*
» Craſſus s'adreſſoit à un homme véhément & diſert, qui
» n'avoit pas coûtume de reſter ſur la défenſive lorſqu'il ſe ſentoit
» attaqué. Philippe prit feu ſur ce qu'on lui manquoit ainſi de
» reſpect; ſur le champ il condamna Craſſus à une amende, &
» voulut faire ſéqueſtrer ſes biens comme un gage de la ſûreté
» du payement. *Quoi*, répliqua Craſſus, *pendant que vous atta-*
» *quez l'honneur & la réputation de tout notre Ordre, que vous en*
» *uſez comme vous feriez d'un gage abandonné dont vous pourriez*
» *diſpoſer à diſcrétion, & qu'il vous ſeroit permis de livrer au premier*
» *venu; pendant que vous le déchirez ainſi en préſence du peuple*
» *Romain, vous figurez-vous de m'intimider par ces gages frivoles*
» *que vous exigez de moi! Non, non; ce n'eſt pas mon bien qu'il*
» *faut ſaiſir, ſi vous voulez me réduire au ſilence; c'eſt la langue*
» *qu'il faut m'arracher; & même après cette violence, la liberté qui*
» *régnera ſur mon viſage vous reprocheroit encore la tyrannie que*
» *vous exercez ſur nous.* Le Conſul plus aigri par ces paroles,
Val. Max. VI. 22. » donna ordre à ſes Licteurs de le ſaiſir au corps; mais il leur
» réſiſta fortement, diſant qu'il ne reconnoiſſoit pas pour Conſul
» un homme qui le méconnoiſſoit pour Sénateur. Durant tout le
» cours de cette vive conteſtation, il s'échauffa tellement qu'il ſe
» mit tout en eau. Peu après il fut pris de friſſon, & ſe plaignit
» d'un point de côté. Cependant il ne voulut pas ſe retirer qu'on
» n'eût fait un arrêté *(b)*, *auctoritas*, qui lavant la Compagnie
» de l'inſulte à elle faite par ſon Chef, lui rendît publiquement,
» en termes graves & honorables, la juſtice qui lui étoit dûe
» ſur ſes bonnes intentions. Après que ſon avis eut prévalu, il
» en dicta lui-même le contenu ſur le regiſtre, où l'on le lit en
» ces termes: *Le peuple Romain a toûjours été convaincu, & a*
» *toûjours dû l'être, que le Sénat eſt un Conſeil dont le zèle, la*
» *droiture, & la capacité ſont telles que Rome le peut deſirer pour*

(b) L'arrêté, *auctoritas*, n'étoit qu'un ſimple retenu ſur les regiſtres, qui différoit du Senatus-conſulte & du decret en forme.

le

le maintien de la République. Ce furent les dernières paroles « de ce cygne mourant, dont la voix a depuis été vainement « attendue & regrettée dans ce même palais. Il en sortit avec « la fièvre, & se mit au lit en rentrant chez lui, où il mourut « d'une pleurésie le septième jour. » Cependant le Tribun poussoit toûjours l'affaire de la Judicature, & vint à bout de faire autoriser sa loi par les suffrages des Tribus, du moins autant qu'on en peut juger par les Mémoires du temps; car il est difficile de s'en assurer au juste, la chose étant restée sans exécution, comme nous le verrons bien-tôt.

Jusque-là Drusus avoit réussi dans ses entreprises; mais, au fond, le plus difficile lui restoit à faire: les peuples d'Italie l'avoient bien servi, il s'agissoit de leur tenir parole sur le droit de bourgeoisie Romaine dont il les avoit leurrés. On ne pouvoit douter que la proposition d'adopter un si grand nombre de nouveaux citoyens, ne fût desagréable à la plus-part des citoyens anciens, même à ceux du plus petit étage, qui n'étoient pas les moins jaloux de conserver leur droit sans le communiquer. De plus, le crédit du Tribun commençoit à baisser, pendant que celui de Philippe, son antagoniste, prévaloit de jour en jour. On n'étoit plus dans cet enthousiasme que la nouveauté du projet de Drusus avoit d'abord inspiré. Une partie des intéressés en ayant tiré ce qu'ils demandoient, ne prenoit guère de part à la réussite du reste. Bien-tôt même on ne regarda plus que du mauvais côté un systême qu'au premier aspect on avoit trouvé si beau. On ne vit, dans la libéralité faite au peuple que l'épuisement du trésor public; dans les colonies, que l'incommodité du déplacement; dans la nouvelle distribution des terres, qu'une source de querelles & d'injustices; dans cette énorme multiplication de citoyens, que la foule des inconvéniens qu'elle alloit entraîner; & dans le Tribun lui-même, qu'un ambitieux affamé de gloire & de réputation, qui ne faisoit sa cour à tant de gens que par des vûes d'intérêts personnels. Il s'aperçut qu'en voulant contenter tout le monde, il avoit fait beaucoup d'ingrats; que ceux qu'il avoit servis, ne lui savoient qu'un gré médiocre de ce

Cic. de Orator. l. 7.

Aurel. Vict. ibid.

qu'il avoit fait pour eux, & lui vouloient réellement du mal de ce qu'il faisoit pour les autres. Salluste s'élève avec véhémence contre cette ingratitude du Sénat, dans ses Lettres politiques, où ce grand Corps est très-peu ménagé par un homme qui le connoissoit à merveille. « Livius Drusus, » dans tout le cours de son Tribunat, n'eut, dit-il, en vûe » que de favoriser la Noblesse. Il se fit une maxime de ne rien » proposer sans sa participation. Cependant ces Nobles artificieux » & défians, dès qu'ils virent un particulier en état de faire le » bien général, payèrent de fourberies la confiance de Drusus. » Jugeant de lui comme d'eux-mêmes, ils ne purent le croire » de bonne foi; & dans la crainte que tant de crédit ne lui » servît à s'élever au dessus de tous, ils employèrent tout le leur pour empêcher l'effet de ses bonnes intentions pour eux. » Cependant il travailloit de bonne foi à remplir ses engagemens envers les peuples alliés. Ceux-ci, de leur côté, mettoient tout en œuvre pour arriver à leurs fins. Ce n'étoit, dans toutes les villes d'Italie, que mouvemens, assemblées & ligues, présage certain du soûlevement général qui éclata dans la suite. Ils avoient mis à la tête de l'affaire Pompedius Silo, de la cité des Marses, homme aussi habile en intrigues que dans l'art militaire, & le même qui, peu après, commanda l'armée des alliés contre Cæpion pendant la guerre Sociale. Pompedius rassembla dans Rome dix mille personnes des villes d'Italie, avec des armes cachées sous leurs habits, dans la résolution de faire passer la loi par force. Un Sénateur, nommé Domitius, informé du complot, leur représenta qu'ils alloient achever de tout aigrir par un parti si violent; qu'il falloit d'abord épuiser les moyens légitimes; que si le Consul étoit contre eux, le Sénat étoit bien disposé; mais qu'il jugeroit son honneur engagé à ne rien accorder à des gens qui vouloient se faire justice l'épée à la main. Ils se laissèrent persuader, & se séparèrent. Mais voyant que leur déférence pour un sage conseil n'avoit servi qu'à faire manquer leur coup, ils complotèrent de nouveau de se défaire de Philippe leur principal adversaire, qu'ils auroient tué sur le mont Albane, pendant

Sallust. de Rep. ordin.

Tit. Liv. Epitom. 71.

Diod. Fragm. l. XXXVII.

les féries Latines, si le Tribun ne l'en eût lui-même généreusement averti. Toute l'indignation qu'on avoit de ces manœuvres, ne laissoit pas de retomber sur le Tribun, dont l'esprit vaste & remuant les avoit occasionnées : les plus modérés l'accusoient d'avoir, avec plus de présomption que de jugement, allumé un feu qu'il n'étoit pas capable d'éteindre au moment qu'il se tournoit en incendie. Il s'éloignoit du Sénat à mesure que le Sénat, en faveur duquel il avoit tout entrepris, s'éloignoit de lui, & il se rapprochoit du peuple, convaincu enfin, par une funeste expérience, qu'un Tribun ne peut prendre d'autre parti que celui d'être populaire. Il ne marchoit plus qu'au milieu d'une troupe de gens de sa faction : il tenoit sans cesse des conférences avec eux dans l'intérieur de sa maison. Un jour il tomba tout d'un coup sans connoissance au milieu d'une rue. Cet accident n'étoit peut-être qu'une suite de la fatigue qu'il se donnoit, & de la terrible agitation de son esprit. Mais ses ennemis publièrent que c'étoit l'effet d'une drogue qu'il avoit prise pour faire croire au peuple que Philippe & Cæpion l'avoient fait empoisonner. D'autres dirent que c'étoit une attaque d'épilepsie ; qu'il y avoit été sujet en son enfance ; qu'alors on l'avoit mené dans l'isle d'Anticyre, où l'Ellébore l'avoit guéri ; mais que ce mal avoit coûtume de revenir lorsqu'on avançoit en âge. Quoi qu'il en soit, dès qu'on sut son accident, tous les temples furent ouverts dans les villes d'Italie, où l'on fit des vœux publics pour le rétablissement de sa santé.

Aurel. Vict. ibid.

Flor. ibid.

Cic. pr. Dom. Aurel. Vict. 16. Plin. XXVIII, n.° 41.

Plin. XXV, n.° 20. A. Gell. XVII, 15.

Aurel. Vict. ibid.

Un autre jour, comme il haranguoit le peuple sur la tribune, on vint l'avertir de se rendre au Sénat convoqué dans un quartier assez éloigné de-là. *Pourquoi si loin*, répondit-il, *que le Sénat vienne ici près à la curie Hostilienne !* Le Sénat ne voulant pas l'irriter davantage pour une bagatelle, eut la complaisance d'y venir ; mais ce mot fut trouvé fort insolent de la part d'un homme fait pour obéir à l'ordre, & non pour le donner. La foule des étrangers grossissoit sans cesse autour de lui : il affectoit de ne se plus communiquer qu'à eux. Philippe imagina de faire une contre-batterie en attirant aussi à Rome beaucoup de gens de l'Ombrie & de la Toscane,

Val. Max. IX, 5, 2.

Appian. ibid.

mécontens des loix Liviennes, parce que c'étoit dans ces provinces que l'on comptoit prendre des terres pour la nouvelle distribution. Ces troupes tumultueuses marchoient dans la ville avec leurs aigles & leurs étendards déployés, tellement que l'on croyoit être dans un champ de bataille entre deux
Flor. ibid. camps ennemis. Enfin lorsque l'affaire étoit au moment critique de sa décision, un jour que Drusus revenoit d'en parler au peuple pour la dernière fois, & qu'il rentroit sur le soir dans sa maison située dans le quartier du mont Palatin, près de la fontaine appelée *Meta sudans (c)*, comme il traversoit un portique au devant de son appartement, entouré d'un nombreux cortége, il tomba tout d'un coup sur le pavé de
Appian. ibid. ce vestibule, en criant qu'*on l'avoit frappé*. On le trouva mortellement blessé à l'aine d'un coup de tranchet de Cordonnier, que l'assassin avoit laissé dans la plaie, en s'échappant
Oros. v. 18. au travers de la foule. Il expira quelques heures après, ayant à la bouche ces paroles remarquables qui caractérisoient bien le fond de son ame & de ses intentions: *Ah, mes amis, quand la République retrouvera-t-elle un Citoyen pareil à moi!* Ainsi mourut, à la fleur de son âge, cet homme dont on a dit tant de bien & tant de mal, & qui n'offensa un si grand nombre de gens, que pour avoir voulu les satisfaire tous. Il
Vell. Pat. II, 14. eut plus de zèle que de bonheur & que de justesse d'esprit, plus de talent pour enfanter un beau système que d'adresse à le conduire. Il fit deux fautes capitales; l'une de croire que tout le monde étoit raisonnable, & que chacun voudroit bien qu'on fît pour un autre autant qu'on avoit fait pour lui-même; la seconde, de ne pas sentir que ses loix ne pouvoient réussir en les proposant successivement, & qu'il étoit impraticable de les faire passer toutes à la fois dans une première assemblée. Son dessein, louable il est vrai, mais peut-être supérieur aux

(c) Crassus acheta cette maison des héritiers du Tribun, & la revendit ensuite à Cicéron qui y faisoit sa demeure ordinaire. *Cic. Epist. famil. V, 6.* Après lui elle appartint à Censorin, puis à Statilius Sisenna. *Vell. Pat. loc. cit.* C'est aujourd'hui un terrein cultivé, avec quelques restes de mazures plus récentes, sur la colline du mont Palatin qui fait face au Colisée.

plus grands talens de l'humanité, étoit certainement fort au dessus de son crédit & de son habileté. Il se mit dans un de ces cas difficiles, mais malheureusement trop communs, où l'on ne peut plus ni suivre les affaires ni les laisser: il périt enfin, victime d'une ambition inquiète qui, avant que de lui attirer une mort violente, l'avoit tourmenté pendant toute sa vie. Dès son bas âge, il avoit eu du goût pour l'intrigue & pour les occupations sérieuses, se mêlant dès-lors de solliciter des affaires publiques auprès de ses parens; de sorte qu'il disoit quelquefois : *Je suis le seul homme qui, même enfant, n'ai eu de ma vie un jour de congé.* A ce propos Sénèque s'écrie : *Que pouvoit-on attendre d'une ambition si précoce, sinon ce qui en est arrivé, de grands maux pour la République & pour lui-même!* C'est la pensée de Carbon, l'un des Collègues du Tribun, mais du parti contraire, qui haranguant en public peu de jours après sa mort, fit tout à coup cette apostrophe cruelle à sa mémoire : *O Marcus Drusus . . . . . . ce n'est pas toi, c'est ton père que j'appelle. Il avoit coûtume de dire que la chose publique est sacrée, & que quiconque lui feroit violence, verroit tôt ou tard tout le monde réuni pour l'en punir. La téméraire conduite du fils n'a que trop fait voir combien la sage maxime du père est véritable.*

Senec. de brev. vit. 6.

Cic. Offic. 1, 30.

Senec. ibid.

Papir. Carb. apud Cic. Orat. 63.

Les soupçons de l'assassinat tombèrent sur Cæpion & sur Philippe. Selon l'apparence c'étoit une injustice, sur-tout à l'égard de ce dernier. Outre qu'il ne paroît pas avoir été capable d'un crime si énorme, & encore à l'égard d'un homme qui venoit d'avoir la générosité de lui sauver la vie, Cicéron en accuse sans détour Q. Varius, Tribun du peuple, l'un des plus méchans hommes de ce temps, & trop connu par d'autres lâchetés de pareil genre : c'est le même dont j'ai parlé dans la vie de Scaurus. Les ennemis de Drusus prétendirent qu'il s'étoit tué lui-même de chagrin de voir son projet manqué. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne fit aucunes poursuites au sujet de ce meurtre : *On douta*, continue Sénèque, *si la mort de cet homme factieux dès l'enfance, & si à charge à la République, avoit été volontaire ou forcée; mais personne ne douta*

Aurel. Vict. ibid.

Cic. de Nat. Deor. III, 33.

Senec. ibid.

qu'elle ne fût arrivée trop tard. La grandeur d'ame de Cornelia sa mère, ajoûte-t-il ailleurs, *éclata dans la manière dont elle soûtint non seulement le coup affreux de la mort de son fils, mais encore la douleur de la voir rester sans vengeance* [a]. Elle étoit si près de son fils lorsqu'on le tua, que le sang lui rejaillit au visage [b]. Dès qu'il fut mort, le Consul Philippe fit casser toutes les loix Liviennes [c], sous prétexte qu'ayant été portées contre les auspices, elles étoient dès-là nulles de plein droit [d]. Le Sénat, qui s'étoit retourné de son côté, fit là-dessus un decret formel [e]. *Ainsi*, dit Cicéron, *ce qui avoit coûté tant de fatigues, de temps & de mouvemens, fut en un moment détruit d'un seul mot, & rayé d'un trait de plume* [f]. Toutes choses retombèrent aussi-tôt dans le même état: ni la distribution des terres, ni l'envoi des colonies n'eurent lieu. Les Chevaliers restèrent seuls en possession des Jugemens. Les villes d'Italie voyant toute espérance perdue par la mort de leur protecteur, exécutèrent leur confédération secrète, & ne tardèrent pas à faire éclater la guerre Sociale.

[a] *Senec. Consol. ad Marc. c. 16.*
[b] *Auctor ad Herenn.*
[c] *Cic. de Leg. l. II.*
[d] *Cic. pr. Cornel. & Asc. Ped. ibid.*
[e] *Cic. pr. domo. 16.*
[f] *Cic. de Leg. ibid.*

Cette grande affaire occupa tout le consulat de Philippe, & lui fit, ainsi qu'il est facile d'en juger, grand nombre d'ennemis. Cependant Cicéron lui rend la justice de dire qu'il se reconcilia bien-tôt avec tous, sans autre vûe que son amour pour le bien de l'État, à qui ces querelles personnelles étoient si nuisibles. Il ne paroît pas qu'il y ait eu de gouvernemens de province ni de commandemens d'armée donnés aux Consuls cette année-ci: les grands mouvemens qui se faisoient à Rome les y retinrent tous deux. D'ailleurs il n'y avoit alors aucune guerre étrangère de quelque importance. Pighi conjecture néanmoins que les gouvernemens Consulaires qu'on tira au sort, furent l'Italie & la Gaule Cisalpine. Nous savons que cette même année Philippe fit accorder un droit de franchise considérable aux habitans de Termesse-la-grande en Pisidie, dont on dressa pour lors un rôle. La teneur de ce Traité est rapportée dans un autre postérieur & relatif au même objet, qui subsiste en original gravé sur une lame de bronze trouvée à Rome dans le quartier de

Cic. de provin. Consular.

Eutrop.

Pigh. Annal. ad an. 662.

Capranica. C'eſt une des plus longues & des plus conſidérables inſcriptions qui nous reſtent. On en trouve une autre datée du même Conſulat, contenant la dédicace d'un portique orné de ſtatues, faite en l'honneur du Dieu Silvain. *Gruter, t. II, p. 500.* *Id. t. I, p. 75.*

Cette année du conſulat de Philippe fut remarquable par la quantité de météores & de phénomènes qui parurent. Il y eut une aurore boréale fort conſidérable: on la décrit telle à peu près que nous la connoiſſons, comme un globe obſcur du côté du nord, dont il ſort des jets de flammes. On la vit en particulier dans le pays des Bruttiens & dans l'iſle d'Iſchia, voiſine de Naples, comme une grande flamme qui ſortoit de terre, & s'élevoit juſqu'au ciel. Un météore d'une autre eſpèce fut aperçû vers Spolette: un globe de couleur d'or, probablement formé de matières graſſes qui avoient pris feu, tomba du ciel juſque près de terre, où s'étant élargi, il fut porté vers l'Orient, & couvrit aux yeux des ſpectateurs tout le diſque du Soleil. Dans la campagne & dans les étables, les troupeaux prirent tout à coup l'épouvante avec d'horribles mugiſſemens, & s'effarouchèrent au point d'attaquer leurs propres gardiens. Les chiens même quittèrent la ſociété des hommes, & ſe mirent à courir les bois hurlant comme des loups. Cette alarme fut ſuivie de pluſieurs tremblemens de terre; une partie de la ville de Reggio en fut renverſée. Près de Téate & des rives du Peſcara, on vit, pendant ſept jours de ſuite, tomber des pierres & des morceaux de rocaille calcinés, lancés ſans doute par l'éruption ſubite de quelque volcan voiſin, mais inconnu. Dans le Modénois, deux collines voiſines s'entre-choquèrent avec un bruit affreux, écraſant tout ce qui ſe trouvoit entre deux, hommes, beſtiaux & maiſons; puis ſe ſéparèrent, laiſſant l'intervalle rempli de feux & de fumée. Cet évènement terrible eut pour témoins une quantité de gens de toute eſpèce, qui paſſoient alors ſur la voie Emilia [a]. On débita auſſi qu'une femme du peuple étoit accouchée d'un ſerpent [b]. Les hiſtoriens rapportent encore beaucoup d'autres prodiges, dont on tenoit alors tous les ans un regiſtre exact, beaucoup plus par ſuperſtition que

Jul. Obſeq. de Prodig.

Oroſ. V, 17.

[a] *Plin. II, cap. 83.*

[b] *Id. l. III.*

Etruſc. Volum. ap. Plin.

par curiofité pour les caufes phyfiques. Tous ces phénomènes furent enfuite regardés comme autant de pronoftics de la guerre Sociale des villes d'Italie.

En 666, Philippe fut élevé à la dignité de Cenfeur avec M. Perperna. C'étoit le dernier terme des honneurs pour un citoyen Romain. Il fe piqua dans cette charge d'une févère intégrité, n'ayant pas fait grace à la mauvaife conduite de fon propre oncle Appius Pulcher, frère de fa mère, qu'il ne nomma point quand il fit l'appel du Sénat. C'eft ainfi qu'en ufoient les Cenfeurs, lorfque jugeant qu'un Sénateur s'étoit rendu indigne de fon rang, ils croyoient devoir l'exclurre de ce Corps augufte. Il nomma Valerius Flaccus à la place de Prince du Sénat, vacante par la mort de Scaurus. Il fit le foixante-feptième dénombrement des Citoyens Romains [a], dont le nombre fe trouva monter à quatre cens foixante-trois mille [b]. Les affranchis qui avoient acquis le titre de Citoyens, furent diftribués dans les trente-cinq Tribus. On forma huit autres Tribus nouvelles des nouveaux citoyens tirés des villes alliées : car Rome venoit enfin d'accorder ce droit à quelques-unes des villes d'Italie qui n'avoient pas pris parti contre elle dans la guerre Sociale, & l'accorda peu à peu à celles qui fe retirèrent de la ligue. Il fit faire la délivrance des ouvrages publics aux Fermiers des revenus de l'État; & il en avoit tiré fans doute un bon parti, puifqu'on fe plaignit beaucoup enfuite d'une ordonnance du Préteur Verrès, qui caffoit ce traité, & faifoit défenfes aux Fermiers d'entrer dans ces fortes de marchés. Les médailles repréfentant l'aqueduc de l'eau *Marcia*, ont fait juger à Pighi, que Philippe, durant fa Cenfure, fit auffi réparer cet aqueduc endommagé dans le temps de la guerre Sociale. Il feroit naturel en effet que Philippe fe fût fur-tout intéreffé à l'entretien d'un ouvrage public qui portoit le nom de fa maifon : mais s'il a fait ces réparations, c'eft pluftôt dans le temps de fon Édilité, qui lui donnoit l'intendance des bâtimens publics. D'ailleurs n'eft-il pas plus probable de rapporter ces médailles à l'année de fa Quefture, où il étoit chargé de faire frapper la

Cic. pr. dom. 32.

Tit. Liv. Epitom. 84.

[a] *Faft. Capitol.*

[b] *Eufeb. Chronic. ap. Pigh.*

Tit. Liv. Epitom. 84.

Appian.

Cic. Verrin. III.

Annal. 667.

la monnoie : & je crois le motif du type qu'elles portent, suffisamment indiqué par ce que j'en ai dit ci-dessus, sans qu'il soit besoin de recourir à la supposition que fait Pighi. Les Questeurs ne manquoient jamais de choisir pour types des monnoies, quelque sujet honorable, soit à leur propre famille, soit aux personnes à qui ils étoient attachés.

Philippe, après avoir passé par tous les degrés des honneurs & des magistratures annuelles, parvint, à ce qu'il semble, à la place fixe de Prince du Sénat, en laquelle il eut Valerius Flaccus pour prédécesseur, & Lutatius Catulus pour successeur. Quoique le fait ne soit pas absolument certain, il n'y a guère lieu d'en douter, en le voyant tout le reste de sa vie considéré comme étant à la tête du Corps, où son crédit & son éloquence lui donnoient le plus grand pouvoir. *Sallust. Fragm.* Pompée commençoit dès-lors à pousser sa fortune avec rapidité par la faveur du peuple & l'appui de Philippe, qui s'étoit pris d'une inclination toute particulière pour ce jeune homme. Il se chargea de plaider pour sa défense au tribunal du Préteur Labéon, où Pompée étoit accusé de péculat. Il prouva que *Cic. in Brut.* Pompée, loin d'avoir eu part au pillage que Strabon son père étoit accusé d'avoir fait à la prise de la ville d'*Asculum*, n'avoit rien voulu prendre pour lui que des livres & un équipage de chasse: enfin il prévint si bien en sa faveur l'esprit de son Juge, qu'après l'affaire décidée, le Préteur lui donna en mariage sa fille Antistie. Mais comme, pendant le cours de l'affaire, il s'étoit répandu quelque bruit de ce mariage, le peuple, lorsqu'il entendit prononcer le jugement favorable à Pompée, se mit à rire en criant, *à la nôce, à la nôce*. Dans *Plut. in Pomp.* le temps de la guerre de Sertorius en Espagne, lorsqu'il fallut envoyer une seconde armée au secours de Metellus, Philippe en fit donner le commandement à Pompée, quoiqu'il parût peu naturel de confier à un homme de vingt-trois ans une commission de cette importance, où il s'agissoit du salut de l'État, & qu'il ne fût pas moins hors d'usage de mettre à la tête des armées un simple Chevalier Romain, *Tit. Liv. Epitom. 101.* tandis que les Consuls en place, Brutus & Mamercus, gens

à la vérité peu capables, n'avoient point encore de commandement. A cette occasion, quelques-uns des Sénateurs ayant demandé, s'il seroit convenable d'envoyer un particulier au lieu d'un Consul? *Non pas*, répondit Philippe, *au lieu d'un Consul, mais au lieu de deux.* Ainsi Pompée, même de l'avis de Catulus, qui s'opposa d'abord à cette innovation, & dont Philippe obtint enfin le consentement, partit pour l'Espagne avec le titre de Proconsul, quoiqu'il n'eût encore exercé aucune magistrature. On railloit quelquefois Philippe sur ce grand attachement; à quoi il répondoit qu'il n'étoit pas surprenant que Philippe eût de l'amitié pour Alexandre; car Pompée, outre le surnom de *Grand* qu'il portoit déjà comme ce conquérant fameux, lui ressembloit d'ailleurs de visage, à ce qu'on prétend; & ses amis avoient l'habitude de l'appeler entre eux *Alexandre*, ce qui le flattoit extrêmement.

Cic. pr. Leg. Manil. 21 & pr. Cluent.

Val. Max. VIII, 15, 8.

Plut. ibid.

Dans les temps affreux des troubles de Cinna, Philippe alors Consulaire depuis quelques années, lui avoit courageusement résisté, sans s'effrayer des cruautés de ce tyran, qui remplit Rome du plus horrible massacre qu'on y eut jamais vû. Il se tint toûjours étroitement lié au parti du Sénat & à Sylla qui en devint le chef à son retour en Italie. Après la mort du Dictateur, lors des magnifiques obsèques qu'on lui fit dans la place publique, Philippe fut choisi [a] comme le plus ancien & le plus éloquent des Consulaires [b] pour prononcer l'éloge funèbre sur la tribune aux harangues, & remplacer dans cette fonction Faustus, fils de Sylla, trop jeune encore pour s'acquitter de ce pieux devoir. Cependant Philippe, quoiqu'attaché au Dictateur, n'approuvoit pas toutes les loix qu'il avoit faites, & celle entre autres, par laquelle certaines villes avoient été affranchies de tout tribut à l'avenir, au moyen d'une somme d'argent une fois payée. Quoique Sylla eût fait rendre au Sénat sur cette loi un decret confirmatif, Philippe la fit révoquer par un autre, où l'on décida même, à la pluralité des voix, que l'argent donné par ces villes pour l'affranchissement, ne leur seroit pas rendu; injustice marquée, mais qui ne surprendra pas beaucoup ceux qui sont au fait

Cic. ad Att. VIII. 3.

[a] *Serv. ad Æneid. IX, 246.*

[b] *Fragm. Sall.*

Freinshem. Suppl. Liv.

Cic. Offic. l. III.

de la manière dont le gouvernement Romain en usoit envers les nations soûmises. En général, Philippe ne paroît pas avoir été fort délicat, lorsqu'il s'agissoit de l'extension du pouvoir & de la domination Romaine: il fut un de ceux qui crièrent le plus haut & le plus souvent au sujet de ce prétendu testament que le roi Alexandre II, de la race des Ptolémées, avoit, disoit-on, fait à Tyr, où il mourut dépouillé de ses États par ses propres sujets. Ce testament instituoit le peuple Romain héritier des royaumes d'Égypte & de Chypre. Philippe engagea même le Sénat à faire un arrêté, par lequel il étoit dit que le peuple Romain se porteroit pour héritier, soûtenant que le testament étoit bon, & que Ptolémée Aulétès, fils naturel de Lathyre, qu'on avoit donné pour successeur au feu Roi, n'étoit qu'un bâtard imbécille, tout-à-fait indigne de posséder de si beaux États. On lui objectoit que l'acte étoit visiblement nul; qu'il ne falloit pas que Rome eût l'air de vouloir s'emparer ainsi de tous les royaumes; qu'il étoit d'ailleurs à craindre qu'une partie des citoyens, s'ils voyoient Rome en possession d'un si bel héritage, ne fussent tentés d'abandonner leur patrie pour aller habiter ces riches & fertiles climats. Le résultat de ceci fut qu'on laissa l'Égypte aux Ptolémées, & qu'on envoya Caton s'emparer de l'isle de Chypre, & des trésors immenses du feu Roi.

Cic. de Leg. Agrar. II, 16.

Plutarch. in Caton.

Ce fut immédiatement après la mort de Sylla (en 675) que se passa une autre affaire, l'une des plus considérables dont Philippe se soit mêlé. Le Consul Lépide fit éclorre alors le projet qu'il avoit formé dès le vivant du Dictateur, de se rendre après lui maître de la République. En tout autre temps l'entreprise auroit été fort au dessus des forces & des talens d'un tel homme qui, sans mérite & sans capacité, n'avoit pour lui que son nom, & la prodigalité avec laquelle il usoit d'un bien acquis par ses rapines, & par l'assiduité qu'il avoit toûjours eue à faire sa cour au parti du plus fort. Mais alors les guerres civiles continuelles avoient tellement affoibli le dedans de l'État, & fait à tel point contracter aux citoyens la malheureuse habitude de se partager en factions,

Plut. in Syll. 866.

Asc. Ped. in Divinat. & de Jurispr. & Prat. Siciliana.

que les moindres mouvemens devenoient dangereux pour un corps déjà si fort ébranlé. La terreur de la puissance de Sylla avoit étouffé pour un moment le germe des discordes: dès qu'il fut mort, les esprits libres de contrainte tendoient à reprendre leur ancien pli ; & les espérances de Lépide n'étoient pas mal fondées sur le grand nombre d'esprits turbulens & de personnes mécontentes. Il proposa donc de casser les loix Cornéliennes, de rappeler les proscrits, de les remettre en possession de leur bien, de rétablir le tribunat du peuple dans ses anciens droits, & plusieurs autres choses, parmi lesquelles quelques-unes pouvoient être justes, mais toutes tendoient également à renverser la forme actuelle du gouvernement, & à le replonger dans de nouveaux desordres. Philippe s'éleva contre ces propositions avec sa chaleur ordinaire, & fut d'avis qu'il falloit sévèrement punir l'auteur de cette fermentation renaissante, si l'on ne vouloit donner au mal le temps de s'accroître. Le Sénat crut parer le coup en éloignant Lépide du centre des mouvemens populaires, & l'obligeant à partir pour son gouvernement de la Gaule Transpadane. Mais avant son départ il forma une cabale avec les restes du parti de Marius, dans laquelle il fit entrer quantité de jeunes Nobles noyés de dettes & perdus de débauches. De ce nombre étoient le jeune Cinna fils du tyran, & Cethegus, homme déjà connu par ses violences, toûjours prêt à s'offrir au premier factieux qui voudroit troubler la tranquillité publique, & qui finit enfin sa vie par la main d'un bourreau, avec quelques autres des principaux complices de Catilina[a]. Lépide, au lieu de se rendre dans sa province, s'arrêta dans les villes d'Étrurie[b], qu'il fit déclarer en sa faveur, en les flattant de leur rendre le droit de bourgeoisie Romaine, dont Sylla les avoit privées. Il leva un gros corps de troupes[c], au mépris du serment solennel qu'il avoit publiquement fait avant son départ de ne point armer durant son Consulat[d]; & sans égard à la députation que le Sénat lui envoyoit dans le dessein de tourner l'affaire en négociation & de retarder sa marche, il s'avança droit à Rome pour y entrer, ainsi qu'avoient

App. Bell. civ. p. 419.

Plut. in Pomp. 1045.

Sallust. Fragm.

[a] *App. Bell. l. 1; & Sallust. Catilin. Cic. pr. Syll. 25.*

[b] *Flor. III, 21.*

[c] *Jul. Exsuper. bell. civ. c. VI.*

[d] *Appian. ibid. p. 418.*

fait Marius & Cinna, demandant, à l'exemple du premier, que la dignité de Conſul lui fût continuée l'année ſuivante. Catulus, ſon collègue, ſe hâta de raſſembler quelques forces, le mit en déroute aux portes de la ville, près de *Ponte-mole*, & le contraignit de rebrouſſer chemin vers l'Étrurie, où il ſuivit ſes traces. Tel étoit l'état des choſes, lorſque le Sénat fut convoqué par Appius pour prendre là-deſſus une réſolution déciſive. Appius venoit d'être mis à la tête de l'État durant l'interrègne; car l'année du Conſulat étoit expirée; c'étoit au commencement de février 676 *(d)* ; & l'abſence des deux Conſuls, qui devoient préſider aux Comices, étoit cauſe qu'on ne leur avoit point encore donné de ſucceſſeurs.

Plut. in Pomp. 1045.

Dans l'aſſemblée du Sénat, les premiers avis ne furent pas tels qu'on pouvoit s'y attendre, après l'avantage qu'on venoit d'obtenir. On y parla d'abord de tourner de nouveau l'affaire en négociations ; de propoſer qu'on deſarmeroit de part & d'autre; de donner une amniſtie, & même d'accorder pluſtôt, s'il le falloit, quelque choſe à Lépide, que de courir plus long-temps le riſque d'une guerre civile. Entre tant de Sénateurs, les uns tenoient au parti contraire par des intérêts particuliers; d'autres étoient bien aiſes, à tout évènement, de ſe ménager entre les deux factions: le grand nombre étoit à peine remis de ſa terreur, & ne ſongeoit pas ſans épouvante qu'on venoit de voir l'armée de Lépide aux pieds des murs de Rome, dont le ſort n'avoit dépendu que de l'évènement incertain d'une bataille, qui pourroit bien à l'avenir avoir un ſuccès tout différent, ſi l'occaſion venoit à ſe repréſenter. En

(d) Je tire cette date de la nomination de l'*Interrex*, qui ne ſe faiſoit en cas de vacance du Conſulat, que le 29 janvier, à ce que nous apprenons d'Aſconius. Cette place ne ſe donnoit point par les ſuffrages du peuple : les ſeuls Patriciens avoient droit d'y nommer, en Corps, l'un d'entre eux, après avoir conſulté les Auſpices. C'eſt la ſeule dignité où les Plébéiens n'aient jamais eu part. *Vid. App. Claud. ap. T. Liv.* Les interrègnes étoient fort rares à Rome, & le pouvoir de l'*Interrex* de très-peu de durée : l'exercice n'en duroit que cinq jours, après quoi on en nommoit un autre; & le premier qui étoit nommé, ne pouvoit rien faire, de peur ſans doute qu'on ne s'empreſſât trop pour avoir cette dignité unique, qui tenoit un peu de la Dictature.

un mot, chacun cherchoit à colorer, par de bonnes ou de mauvaises raisons, son sentiment ou sa foiblesse; jusque-là même qu'un des Consulaires s'avisa, pour appuyer son avis, de citer un oracle des Sibylles, portant que *C. C. C. règneroient dans Rome;* ce qu'il expliquoit de trois personnes de la maison Cornelia, dont Cinna & Sylla avoient été les deux premiers: d'où il concluoit qu'on n'avoit rien à craindre de la maison Æmilia de Lépide, à qui les Destinées n'avoient rien promis. Philippe prit un ton bien différent. Le discours qu'il fit à cette occasion, est le seul des siens qui nous soit parvenu. Salluste l'avoit inséré dans son histoire du temps, que nous n'avons plus; mais ce discours s'est conservé avec quelques autres dans un recueil de diverses harangues directes, tirées des anciens auteurs. Je sais que ces sortes de harangues sont pour l'ordinaire composées à plaisir par les historiens; mais je pense avoir de bonnes raisons de croire que celles qu'on lit dans Salluste ne sont pas telles, du moins pour la plupart; & l'on en a des preuves sensibles par rapport aux discours de César & de Caton, qu'il nous a transmis, lesquels sont originaux; il y en a de même aussi pour une harangue du Tribun Memmius, pour une autre de Licinius Macer, pour deux lettres fort curieuses, l'une de Pompée, l'autre de Mithridate. Ces trois dernieres pièces sont jointes au discours de Philippe dans le recueil, & tirées du même ouvrage: ainsi je n'hésite guère à regarder celui-ci du même œil. D'ailleurs les célèbres orateurs de Rome étoient, comme ceux d'aujourd'hui, dans l'usage de publier leurs compositions. Pourquoi donc l'historien auroit-il perdu le temps à fabriquer une pièce fausse, quand il avoit la véritable sous les yeux? On verra que ce discours ne répond pas mal au jugement que les contemporains de Philippe ont porté de son genre d'éloquence.

Plut. in Cic. Sallust. in Catil.

« Il seroit à souhaiter pour nous, Messieurs, que si la Ré-
» publique n'est tranquille, elle fût du moins secourue avec
» assez d'activité dans son pressant danger, pour espérer de voir
» les mauvais desseins retomber sur leurs auteurs: mais au con-
» traire tout n'est que trouble; ceux mêmes qui sont préposés

pour maintenir l'ordre, ne produisent que le desordre: & ce « qui est encore plus déplorable, les honnêtes gens, les gens « sages se voient contraints d'exécuter ce qu'ont imaginé des « méchans ou des insensés. Vous détestez la guerre, cependant « il faut la faire, parce qu'elle plaît à Lépide; à moins qu'il n'y « ait encore parmi vous quelqu'un qui veuille soûtenir que nous « sommes en paix, tandis que nous ressentons tous les maux de « la guerre civile. «

Dieux immortels, qui prenez soin de cette République, « pendant que les hommes l'abandonnent! Lépide, le plus vil « des mauvais citoyens, de qui l'on ne sauroit dire s'il est plus « lâche ou plus méchant, a une armée pour opprimer notre « liberté; & à force d'être méprisé, trouve le secret de devenir « redoutable, pendant que vous vous exhalez en murmures « inutiles, ou que vous vous retranchez sur de prétendus oracles. « Cela s'appelle vouloir la paix, sans la maintenir; & ne pas « comprendre que, par la foiblesse de vos decrets, vous ne « faites que vous avilir & dissiper ses craintes. Lépide a raison: « ses rapines lui ont valu le Consulat, & ses mouvemens « séditieux, le commandement d'une armée avec un gouver- « nement de province. Quelles récompenses lui réservez-vous « donc pour de bonnes actions, puisqu'il reçoit de vous de « tels bienfaits pour des crimes? Mais dites-moi, je vous prie, « ceux qui jusqu'à présent ont été d'avis de lui envoyer des « Députés, de lui faire des soûmissions pour avoir la paix, ou « d'autres démarches pareilles, comment s'en trouvent-ils? Ne « les a-t-il pas méprisés d'une manière indigne, & traités en « hommes qui vouloient bassement recouvrer la paix, après l'avoir « lâchement laissé perdre. Dès que j'ai vû cabaler en Étrurie, « faire revenir les proscrits, épuiser en profusions les trésors de « l'État, j'ai toûjours pensé qu'il n'y avoit pas à différer, & j'ai « été du petit nombre de ceux qui ont suivi l'avis de Catulus. « Quant à ceux qui ne cessoient de nous rappeler les grands « services de la maison *Æmilia*, & de nous dire que la Ré- « publique devoit sa principale grandeur aux maximes de clé- « mence qu'elle avoit suivies, je veux croire qu'ils n'ont pas «

» prévû jusqu'où Lépide en vouloit venir. On ne peut nier
» néanmoins que dès le temps où cet homme forma le dessein
» d'armer pour opprimer la liberté, mille gens à force de vouloir
» se ménager des ressources ou mandier de la faveur, n'aient
» porté la corruption dans nos Conseils. Cependant qu'étoit-ce
» alors que Lépide? un voleur suivi de quelques bandits, de
» quelques scélérats toûjours prêts à vendre leur sang & leur
» vie pour avoir du pain. Aujourd'hui c'est un Proconsul revêtu
» d'un commandement non pas usurpé, mais reçû de vous-
» mêmes, avec des Lieutenans généraux, dont il est en droit
» de se faire obéir. Il voit son parti grossi d'une foule étonnante
» de citoyens de tous états, gens sans principes, perdus de dé-
» bauches, noyés de dettes, abîmés dans le crime, qui ne
» trouvent leur paix que dans la révolte, & ne ressentent leur
» dérangement domestique que pendant la paix publique; gens
» qui sèment tumulte sur tumulte & guerre sur guerre; autrefois
» satellites de Saturninus, puis de Sulpicius, ensuite de Marius
» & de Damasippe, aujourd'hui de Lépide. Les restes mal ter-
» rassés de nos dernières guerres se relèvent; l'Étrurie reprend
» feu, l'Espagne est en mouvement. Mithridate, l'épée suspendue
» sur nos provinces tributaires, desquelles seules nous tirons du
» secours, épie l'instant où il faudra frapper. En un mot, rien
» ne manque ici à la ruine de l'État qu'une meilleure tête que
» celle de Lépide. Ainsi, Messieurs, je vous en supplie, je vous
» en conjure, faites une sérieuse attention à tout ceci. L'esprit
» de révolte est une espèce de fureur épidémique, qui à force
» d'impunité gagne ceux qui n'en sont point atteints. Croyez-
» moi, quand les récompenses sont pour les méchans, il ne reste
» guère de gens de bien. Attendez-vous que cet homme, re-
» venant une seconde fois les armes à la main, porte dans Rome
» le fer & la flamme? & il n'y a pas si loin de notre situation
» présente à un pareil malheur, qu'il y avoit loin de la pleine
» paix, dont nous jouissions précédemment, à la guerre civile
» où nous voilà plongés. Lépide est cependant parvenu à la
» susciter contre tous les droits divins & humains; non, comme
» il le prétexte, pour venger ses injures ou celles de ses partisans,
» mais

mais pour renverſer les loix & la liberté. Je le vois dévoré «
d'ambition, agité de frayeur, bourrelé de remords, irréſolu, «
ſans conſeil, former un projet, puis un autre; craindre la «
guerre, haïr encore plus la paix qui mettroit un terme à ſa «
licence, & à ſon luxe, & cependant profiter toûjours de votre «
inaction. Pour moi, en vérité, je ne ſais ſi je dois taxer «
votre conduite d'épouvante, de lâcheté & d'imbécillité. Vous «
voyez la foudre ſuſpendue ſur vos têtes: chacun craint d'en «
être atteint, & nul ne ſe détourne pour l'éviter. Mais conſi- «
dérez, je vous prie, où nous en ſommes venus. Autrefois le «
mal public ſe tramoit en ſecret, & le remède ſe préparoit «
publiquement; auſſi les gens de bien trouvoient alors le moyen «
de prévenir les méchans. Aujourd'hui la tranquillité de l'Etat «
ſe trouble ouvertement, & l'on ſe cache pour la défendre. Ce «
ſont les criminels qui menacent, & leurs Juges qui tremblent. «
Encore un coup, Meſſieurs, quel ſujet avez-vous d'héſiter, «
à moins qu'il ne vous reſte ni cœur ni courage? ſeriez-vous «
touchés des ordonnances de Lépide? lui qui veut, dit-il, que «
chacun recouvre ſon bien, tandis qu'il perſiſte à retenir celui «
d'autrui; qui veut abroger des loix fondées ſur le droit de la «
guerre, tandis qu'il prétend nous forcer les armes à la main «
à recevoir les ſiennes; qui veut rendre aux villes de ſon parti «
le droit de bourgeoiſie, ſans vouloir convenir qu'il leur ait «
jamais été ôté; qui, pour le maintien de la paix, veut rétablir «
la puiſſance du Tribunat, ſource de toutes les diſcordes. «

Dis-moi, ô le plus méchant & le plus impudent de tous «
les hommes! es-tu ſi touché de la pauvreté ou de la miſère «
des citoyens, toi qui, dépourvû de patrimoine, ne poſsèdes «
rien que tu n'aies acquis par l'injuſtice ou par la violence? Tu «
demandes un ſecond Conſulat; t'es-tu démis du premier entre «
les mains de la République? Tu veux maintenir la tranquillité; «
eſt-ce en prenant les armes lorſque tout eſt calme? Traître «
envers le Senat, ennemi de tous les gens de bien, mépriſé «
même dans ton parti, dis-nous pluſtôt, ſans détour, que tu «
n'as d'égard ni pour les hommes ni pour les Dieux que tu as «
également indignés par ta perfidie & par ton parjure. Va, «

» puiſque tel eſt ton caractère, reſte avec tes ſatellites, perſiſte
» dans ton projet; hâtes-en l'exécution, je t'y exhorte; un plus
» long retardement ne ſeroit bon qu'à prolonger nos inquiétudes,
» & qu'à porter dans nos cœurs le trouble qui t'agite. Pourſuis
» ta carrière au plus tôt, pour y trouver plus promptement le
» prix qui t'attend; car ni les loix, ni les Dieux, ni les hommes
» ne te veulent pour citoyen.

» Pour vous, Meſſieurs, je le répète, laiſſerez-vous toûjours,
» par vos délais, la République dénuée de ſecours? ne vous laſſez-
» vous point de n'oppoſer aux armes que de vaines paroles?
» On a fait contre vous des levées de Soldats; on a extorqué
» les deniers du public & des particuliers, ôté & mis des gar-
» niſons: les loix ne parlent plus que par la voix des paſſions.
» Tandis que vous préparez des decrets, Lépide fait exécuter
» les ſiens: il agit à ſa volonté pendant que vous délibérez de
» lui envoyer faire des propoſitions. Eh, ne ſentez-vous pas
» que plus vous témoignerez de deſir d'avoir la paix, plus on
» vous fera vivement la guerre, voyant que c'eſt moins la clé-
» mence que la frayeur qui vous fait agir!

» Quant à ceux d'entre nous qui, ſous prétexte que le plus
» grand des inconvéniens eſt d'expoſer les citoyens au tumulte
» & au maſſacre, ſemblent vouloir vous tenir deſarmés, quand
» Lépide eſt en armes, j'aimerois autant qu'ils diſent ſans détour
» qu'il nous faut ſubir le ſort des vaincus, tandis que nous avons
» la victoire en main. Ce n'eſt pas là vous conſeiller la paix,
» c'eſt conſeiller la guerre à Lépide. Que ſi ce ſentiment vous
» plaît, ſi l'engourdiſſement vous accable au point de vous faire
» perdre de vûe les forfaits de Cinna, dont le retour dans Rome
» fut la perte de tous les Ordres & l'opprobre de l'État, livrez
» donc vos femmes, vos enfans & vos perſonnes même à Lépide;
» à quoi bon former des decrets? que vous ſervoit le ſecours
» que vous a donné Catulus? c'eſt en vain qu'avec les autres
» gens de cœur il veille aux beſoins de l'État. Faites à votre gré:
» vous pouvez compter ſur Cethegus & ſur ſes compagnons; ils
» ſeront toûjours prêts à reprendre les armes contre leurs dieux
» domeſtiques, à commencer au ſein même de leur patrie le

pillage & l'incendie. Mais si la liberté, qui ne peut se recouvrer « que par les armes, vous plaît davantage, soûtenez, par une « résolution digne du nom de Rome, le courage que vous « montrent ici les vrais Romains. Vous avez, pour former votre « nouvelle armée, de vieux Soldats des colonies, tout le corps « de la Noblesse, des Capitaines expérimentés; les secours sont « tout prêts: gardons-nous de les laisser dissiper par nonchalance; « la fortune se déclare pour ceux qui savent se conduire. «

Ainsi mon avis est que, puisque Lépide à la tête d'une « armée ramassée sans ordre, & composée de gens mal inten- « tionnés, ose s'avancer vers Rome pour y attaquer les droits du « Sénat, vous devez confier votre autorité à l'Entre-roi Appius, « au Proconsul Catulus, & aux Commandans de l'armée, les « charger de la défense de la ville, & leur donner ordre *de* « *veiller à ce que la chose publique ne souffre aucun dommage.* »

Une opinion si vigoureuse ranima tous les esprits, & fut accueillie d'un applaudissement général. On convint que Philippe savoit parler en vrai Romain. Chacun se reprochant ses incertitudes & sa foiblesse, les Sénateurs se levèrent en foule, & vinrent se ranger de son côté. On dressa le decret conformément à son avis, & dans les mêmes termes de la formule solennelle où il l'avoit conçû, qui ne s'employoit que dans les occasions fort pressantes. Catulus, revêtu par-là d'un pouvoir absolu, chassa bien-tôt après Lépide de l'Italie. Celui-ci s'enfuit en Sardaigne, où il mourut de chagrin de la déroute de sa fortune; & l'État dut à la fermeté de Philippe le prompt retour de la tranquillité publique.

Plut. in Pomp. & Asc. Ped. in Scaurian.

Quoique ce soit ici le dernier des évènemens de grande importance où l'histoire fasse mention de Philippe, il vécut encore plusieurs années. Nous en avons la preuve dans l'appui qu'il donnoit à Pompée au sujet du commandement de l'armée d'Espagne dont j'ai déjà parlé. Il est certain qu'il ne vivoit plus au temps où, dans la vie de Catulus, nous verrons celui-ci agir à la tête du premier ordre de la République en qualité de Prince du Sénat, titre qui, après la mort de Philippe, lui fut déféré par les Censeurs.

Philippe, à moins qu'il ne fût question d'affaires fort sérieuses, avoit l'esprit tout-à-fait tourné à la plaisanterie. On a déjà vû quelques-uns de ses bons mots; ses contemporains nous en ont transmis quelques autres, qui peut-être ne nous paroîtroient pas tels aujourd'hui, qu'on a le goût plus délicat là-dessus que ne l'avoient les Romains. Il plaidoit un jour au tribunal d'Aurifex: il demanda la permission de produire un témoin & de le faire parler. *On vous le permet,* lui dit le Juge, *pourvû que ce soit en bref. Vous allez voir,* repliqua Philippe, *qu'il n'y aura rien ici que de très-bref.* En même temps il fit entrer son témoin qui étoit de très-petite taille; mais toute l'assemblée se mit à rire en regardant le Juge qui étoit encore plus petit. Un homme, dont l'haleine étoit mauvaise, le sollicitant sur une affaire, s'avançoit pour lui parler de fort près: *Non, non,* lui dit Philippe en détournant la tête, *c'est assez, je sens où vous en voulez venir.* Une autre fois étant à souper chez un homme de sa connoissance, il demanda d'un *lupus* qui étoit sur la table; c'est un poisson que nous nommons en notre langue *bar* ou *lubin:* il croyoit que c'étoit un *lupus* de mer; mais ayant trouvé, quand il y goûta, que ce n'étoit qu'un *lupus* de rivière, mets assez commun: *Que je meure,* dit-il en le rejetant, *si je n'ai cru que c'étoit du poisson.* Il se piquoit d'être fort recherché sur la bonne chère en marée, goût extrêmement à la mode de son temps; & il faisoit grande dépense en réservoirs propres à conserver du poisson de mer, ainsi qu'Hortensius, Murena, Sergius & plusieurs autres riches citoyens de Rome [a], qu'on appeloit, en plaisantant, *Messieurs les Viviers* [b].

Cic. de Orator. II.

Columell. R. Rust. VIII, 16.

[a] *Plin. IX, 80.*

[b] *Macrob. Saturnal.*

Il laissa deux enfans de sa femme Gellie, sœur du Consul Gellius; Philippe & Marcia. Marcia fut mariée à Caton d'Utique, & tellement estimée des amis de son mari pour sa bonne conduite, qu'Hortensius le pria instamment de la lui céder, & de permettre qu'il pût avoir quelques enfans d'une femme si sage & si honnête. Le traité de divorce & le second mariage furent faits du consentement de Philippe, père de Marcia. Mais je supprime ici ce trait de sa vie, raconté par

Plutarque dans celle de Caton, pour ne pas choquer la bienſéance par un récit contraire à l'exactitude de nos mœurs, où le lien du mariage eſt indiſſoluble.

Philippe, frère de Marcia, eut pour femme Accia, fille d'Accius Balbus & de Julie, ſœur de Jules Céſar, veuve en premières nôces d'Octave, dont elle avoit un jeune enfant qui fut depuis l'empereur Auguſte. Ce Prince, dans le temps de ſa puiſſance, conſerva toûjours de grands égards pour ſon beau-père, par qui il avoit été élevé avec beaucoup d'amitié. Nous n'apprenons pas que ce Philippe ait laiſſé d'autres enfans qu'une fille, dont Ovide dit que la beauté, l'eſprit & la ſageſſe égaloit la naiſſance. Elle fut mariée à Fabius Maximus, *Ovid. Faſt. l. VI.*
& vécut dans une étroite intimité avec l'impératrice Livie.



DISSERTATION
SUR
L'EMPEREUR ROMAIN DANS LE SÉNAT.

Par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE.

16 Mai 1755.

APRÈS avoir examiné les titres de l'autorité que l'Empereur exerçoit dans Rome, je veux dire la puiſſance Tribunitienne étendue & rehauſſée par de nouvelles conceſſions, & les pouvoirs ordinaires & extraordinaires du Conſulat attachés à la perſonne de l'Empereur, lors même qu'il n'étoit point Conſul annuel, j'ai deſſein de le ſuivre pas à pas dans l'exercice de ces deux puiſſances combinées. Aujourd'hui je me borne à le conſidérer ſiégeant au Sénat. En même temps je fixerai les droits & prérogatives dont le prince Romain jouiſſoit relativement à ce Corps, qui depuis Auguſte, & ſur-tout depuis Tibère, étoit devenu repréſentatif de la Nation. Je me flatte que ce Mémoire & les ſuivans acheveront de détromper ceux qui croiroient encore que le gouvernement impérial étoit une monarchie. On y verra de plus en plus que c'étoit une ariſtocratie, dont le chef revêtu des Magiſtratures de l'ancienne République & du Généralat des armées, n'étoit après tout que le premier des Magiſtrats, aſſez puiſſant par la réunion de ſes emplois pour opprimer & les particuliers & la nation elle-même, lorſqu'il oſoit courir les riſques d'être tyran; mais alors juſticiable de la nation, quand elle pouvoit faire valoir ſes droits. Cette définition répand une vive lumière ſur l'hiſtoire des Empereurs. Si on les regarde comme de véritables Monarques, on n'y trouve qu'un amas de contradictions groſſières, qu'un chaos de faits & d'évènemens inexplicables, propres à rebuter tout Lecteur qui penſe, qui veut approfondir, & n'eſt pas d'humeur à voyager ſtupidement dans l'Hiſtoire, comme font les voituriers dans les grands chemins. Suppoſé que toute la puiſſance publique réſidât dans

la personne des Empereurs, il faudra les regarder tous comme des imbécilles, qui ne connoissoient pas l'étendue légitime de leurs pouvoirs, qui prostituoient sans cesse leur dignité, qui dégradoient leur prérogative en prenant toûjours devant le Sénat le ton d'inférieur & même de suppliant, & qui confessoient de la manière la plus formelle qu'ils étoient seulement les premiers citoyens, soûmis à toutes les loix dont la Nation représentée par le Sénat ne les avoit pas expressément dispensés: & dans le nombre de ces imbécilles, il faudra compter les Trajans, les Hadriens, les Tite-Antonins, les Marc-Aurèles, les Probus. Ce n'est pas tout. Comme les Romains les plus vertueux & les plus estimés, qui vivoient sous les Empereurs, étoient tous républicains, on ne peut se dispenser de prendre les Thraseas, les Helvidius & leurs panégyristes, pour des factieux & des brouillons; & même quelques-uns de leurs pareils, pour des rebelles & des scélérats: ou bien, par une méprise infiniment plus dangereuse, on se persuadera follement que, sous une monarchie, il seroit permis de les imiter; & l'histoire Romaine sera une école de fanatisme. Au contraire l'obscurité se dissipe, les faits s'arrangent d'eux-mêmes, tout danger s'évanouit; on marche, pour ainsi dire, de plein pied dans cette partie de l'Histoire, si l'on ne perd jamais de vûe ce principe, que les Empereurs n'étoient que les chefs d'une République, mais chefs trop puissans & toûjours assez forts pour s'élever au dessus des loix. Alors on n'est plus étonné de voir la République si souvent opprimée, & la nation ou même les simples particuliers faire tant d'efforts pour briser un joug également injuste & odieux. Alors le Sénat est en règle, quand il fait le procès à Néron & à d'autres monstres semblables, soit de leur vivant, soit après leur mort. Lorsque les bons & même les mauvais Princes parlent respectueusement au Sénat, & reconnoissent la supériorité de la nation, c'est un hommage qu'ils rendent tous à la vérité, avec cette différence que l'hommage des Trajans & des Antonins est sincère & part de la plénitude du cœur, au lieu que celui des Tibères & des Domitiens est politique & forcé. Les

Helvidius avoient droit d'être Républicains, puiſqu'ils vivoient dans une République. Ils méritent leur réputation, & ne peuvent être accuſés que d'avoir eu l'imprudence de ne pas diſtinguer aſſez la nouvelle République de l'ancienne. Leur exemple ne tire plus à conſéquence, & ne ſauroit être contagieux, parce que les principes républicains ne ſont point applicables aux monarchies. Le devoir du citoyen varie, ſelon la nature du gouvernement. Telle action qui pouvoit être à Rome digne de louange ou d'excuſe, ſeroit ſous un gouvernement monarchique un attentat très-criminel. C'eſt ainſi que l'hypothèſe de l'ariſtocratie impériale fait face à tout, explique les phénomènes, lève les contradictions, applanit les difficultés, pare aux inconvéniens. Quand une hypothèſe réunit ces avantages, le nom d'hypothèſe eſt trop modeſte, elle mérite un autre nom. Celle que je ſoûtiens a d'ailleurs pour baſe les titres conſtitutifs du gouvernement impérial & l'hiſtoire de ſon établiſſement. Si tous ces caractères enſemble ne ſont pas une preuve de vérité, j'avoue que, dans les études hiſtoriques, on n'a point de pierre de touche pour diſcerner le vrai de l'arbitraire & du faux. Mais il eſt temps d'entrer en matière, & de voir le prince Romain dans le Conſeil de la nation.

L'Empereur étoit aſſis au Sénat entre les deux Conſuls, ſuivant la teneur de l'acte nationnal, par lequel Auguſte avoit reçû la puiſſance Conſulaire pour toute ſa vie. On ne voit point que la chaire curule du Prince fût différente de celle des deux autres Magiſtrats. A la vérité le Sénat, pour flatter & raſſurer en même temps l'orgueilleux & timide Caius, ordonna qu'il ſiégeroit ſur un tribunal ſi élevé que perſonne n'y pût atteindre. Mais les priviléges accordés à Caius ne paſsèrent point à ſes ſucceſſeurs, comme l'on peut s'en convaincre en liſant le decret où le Sénat donne à Veſpaſien l'inveſtiture de l'empire. Le throne diſparut avec Caius, & je ne trouve point qu'il ait été rétabli même pour les autres tyrans *(a)*.

Dion, l. LIII, ad annum 735, edit. Hanov. p. 527.

Idem, LIX, p. 660.

(a) Il ne faut point être la dupe de quelques Grecs qui nomment le ſiége de l'Empereur βασίλειος θρόνος. Les Grecs, autant qu'il a dépendu d'eux, ont toûjours voulu faire paſſer les Empereurs pour des Rois.

Il résulte de deux passages combinés de Suétone *(b)* & de Dion *(c)*, que Claude, lorsqu'il vouloit rapporter quelque affaire considérable, commençoit par s'asseoir en bas au milieu des deux Consuls, tantôt sur le banc des Tribuns, tantôt dans sa chaire curule. Après quoi, sans doute pour prononcer avec plus de solennité, il montoit à sa place accoûtumée, & les deux Consuls avec lui. Les chaires curules des Consuls n'étoient pas, ce semble, assez voisines de celle de l'Empereur, pour qu'ils pussent lui parler sans être entendus d'une partie de l'assemblée. On peut le conclurre de ce texte de Dion: *Claude, lorsqu'il voyoit les Consuls descendre de leur siége pour lui parler, se levoit & alloit au devant d'eux.* Si l'Empereur étoit Consul annuel, son siége étoit à la place qu'occupoit ordinairement celui du premier Consul. *Voulez-vous (d)*, dit Pline le jeune, exhortant Trajan à recevoir le Consulat, *voulez-vous rendre à ce Tribunal son ancienne majesté! daignez y monter enfin.* Dans le Sénat, Auguste & Tibère n'eurent jamais de Gardes. Tacite dit du second qu'il se faisoit accompagner de Soldats, soit qu'il parût dans la place, soit qu'il allât au Sénat *(e)*; mais ces paroles doivent s'entendre exclusivement. Suétone dit *(f)* qu'il alloit toûjours seul au Sénat; & nous apprenons de Tacite que ce Prince, dans la vingtième année de son règne, ayant ou plustôt feignant d'avoir dessein de venir à Rome, d'où il s'étoit banni depuis environ huit ans, demanda par lettres au Sénat la permission de faire entrer avec lui dans l'assemblée Macron, Préfet du Prétoire, avec un petit nombre d'Officiers pour le défendre des ennemis qu'il s'étoit faits, disoit-il, en servant la République. Le Sénat accorda plus que

Idem, ibid. p. 668.

(b) De majore negotio acturus, in curiâ medius inter Consulum sellas tribunitio subsellio sedebat. Sueton. Claud. c. 23.

(c) Τὴν μὲν γὰρ ἐξήγησιν ἐν μέσῳ τῶν ὑπάτων ἐπὶ δίφρου ἀρχικοῦ ἢ καὶ ἐπὶ βάθρου καθήμενος ἐποιεῖτο, μετὰ δὲ τοῦτο αὐτός τε ἐπὶ τὴν συνήθη ἕδραν μετῄρχετο καὶ ἐκείνοις οἱ δίφροι ἐτίθεντο. *Dio. LX, p. 675.*

(d) Vis illud augustissimum Consul aliquando Tribunal majestati suæ reddere! ascende. Plin. Paneg.

(e) Miles in forum, miles in curiam comitabatur. Tacit. Annal. 1, 7.

(f) Nunquam curiam nisi solus intravit. Sueton. Tib. c. 30.

Tibère ne demandoit, & lui permit indéfiniment d'amener autant de militaires qu'il jugeroit à propos. Comme Tibère, qui ne rentra jamais dans Rome, n'usa point de cette concession, elle devint caduque; & le Sénat, de son propre mouvement, la renouvela pour Caius, la troisième ou la quatrième année de son règne. Mais parce que les prérogatives de Caius s'éteignirent avec lui, Claude demanda le droit de se faire garder dans le Sénat par le Préfet du Prétoire, & par quelques Tribuns des troupes Prétoriennes *(g)*. Claude fut un des Empereurs dont le Sénat conféroit les prérogatives à chaque nouveau Prince qu'il élisoit ou qu'il confirmoit. Aussi voyons-nous, depuis Claude, les Empereurs paroître au Sénat avec un ou deux Préfets du Prétoire. Au reste, si je parle ici de ce privilége, ce n'est pas que je le croie relatif à la puissance Consulaire des Empereurs, non plus qu'à leur pouvoir Tribunitien. C'étoit une extension de la prérogative qu'Auguste avoit reçûe, de conserver, lors même qu'il résideroit dans Rome, le pouvoir de Général, & conséquemment une garde Prétorienne, telle que l'avoient toûjours eu hors de Rome les anciens Généraux. Mais j'ai cru qu'il valoit mieux réunir sous un seul point de vûe tous les droits dont jouissoit l'Empereur dans le Sénat, sauf à distinguer auquel de ses emplois chacun doit être rapporté.

Annal. VI, 15.

Dion, LIX, p. 660.

Les assemblées du Sénat étoient ordinaires ou extraordinaires. Auguste, en qualité de Préfet des mœurs, & spécialement autorisé pour cinq ans à réformer toutes les parties de l'État, avoit fixé le nombre des séances ordinaires *(h)* à deux par mois; & ce nombre fut toûjours à peu près le même, comme on peut le voir dans ce qui nous reste d'un calendrier Romain *(i)*, publié, dit-on, sous l'empereur Constance, vers

(g) Ut sibi in curiam Præfectum Prætorii tribunosque Militum secum inducere liceret, precariò exegit. Sueton. Claud. c. 12.

(h) Dion, LV, p. 549. *Sanxit.... ne plusquam bis in mense legitimus Senatus ageretur; kalendis & idibus.* Suet. Aug. c. 35. On appeloit *Senatus legitimus* les assemblées ordinaires, & *Senatus indictus* les assemblées extraordinaires.

(i) Voy. la Note de Boxhornius sur cet endroit de Suétone. *Edit. Græv. 1691, p. 175.*

l'an de J. C. 340. Les aſſemblées extraordinaires étoient celles qu'indiquoit au beſoin tantôt le Conſul qui avoit les faiſceaux, tantôt un Préteur en l'abſence des Conſuls, quelquefois un Tribun. Il faut néceſſairement ſuppoſer qu'à cet égard le droit du Tribun étoit reſtreint, & que le Tribun ne pouvoit convoquer le Sénat qu'en certains cas, puiſqu'Auguſte ayant reçû, l'an de Rome 731, la puiſſance Tribunitienne pour toûjours, & même le privilége de propoſer une affaire dans chaque aſſemblée du Sénat, reçut l'année ſuivante, & par une conceſſion ſpéciale, le privilége d'aſſembler cette Compagnie auſſi ſouvent qu'il jugeroit convenable. C'étoit une portion de l'autorité Conſulaire, dont il n'eut la plénitude qu'en 735. Ainſi les Empereurs, ſans être Conſuls annuels, avoient droit d'aſſembler extraordinairement le Sénat; 1.° comme revêtus de la puiſſance Tribunitienne; 2.° en vertu de la conceſſion faite à Auguſte en 732; 3.° comme jouiſſant du Conſulat perpétuel.

Dion, LIII, p. 518.

Idem, LIV, p. 522.

Idem, ibid. p. 527.

La pluſpart des Princes, quand ils ſe trouvoient à Rome, aſſiſtoient régulièrement au Sénat. Les bons Empereurs, tous Républicains ſans en excepter un ſeul, ne ſe crurent jamais plus grands, que lorſqu'ils étoient à la tête du Conſeil public d'une nation libre, qu'ils euſſent rendu plus libre encore, ſi elle avoit été capable de porter le poids de ſon ancienne indépendance. Les autres ſe trouvoient ſans doute dans un état violent au milieu d'une aſſemblée où tout leur rappeloit que la République ſubſiſtoit encore; & que bien loin d'être des Rois, malgré toutes leurs Magiſtratures & leurs prérogatives, ils ne devoient ſe regarder que comme les premiers entre leurs égaux; dans une aſſemblée, dis-je, où, s'ils n'étoient inſenſés comme Caius, ils n'oſoient parler en maîtres; où le langage, le ſtyle, le cérémonial réclamoient & proteſtoient ſans ceſſe contre l'oppreſſion; où la ſervitude étoit revêtue des formes de la liberté. Ils ne laiſſoient pas de ſe rendre fréquemment à cette aſſemblée, ſur-tout ceux qui gardoient quelques meſures, & qui comprenoient que leur tyrannie ne dureroit qu'autant qu'ils l'exerceroient par le miniſtère du Sénat,

& qu'ils sembleroient le respecter. Je dis respecter, & le terme est à sa place, puisque tous ou presque tous les Empereurs parurent se reconnoître inférieurs au Sénat, du moins à certains égards. Vous les voyez demander continuellement au Sénat, des dispenses & des graces, tantôt pour eux-mêmes, tantôt pour d'autres. Qu'ils parlent ou qu'ils écrivent à cette Compagnie, ce sont toûjours des requêtes qu'ils lui présentent; ils ne lui commandent jamais. *Je vous prie, je vous conjure, je vous supplie, Pères conscripts (k):* ce sont leurs expressions ordinaires; quelques-uns même *(l)* appellent les Pères conscripts leurs Seigneurs & leurs Patrons. D'autres, à la tête de leurs lettres adressées au Sénat, placent son nom avant le leur, suivant l'usage respectueux qui commença de s'introduire chez les Romains vers le commencement du III.[e] siècle: *Senatui populoque Romano Claudius Princeps*[a]. C'est ainsi qu'écrivoit Claude II. Probus[b] traite les Sénateurs de Princes du monde: il leur dit, *Votre Clémence, votre Majesté.* Sa lettre mérite d'être rapportée toute entière. Pour l'entendre, il faut savoir que le Sénat ayant élevé Tacite à l'empire, l'an de J. C. 276, ce Prince fut tué dans l'Asie au bout de six ou sept mois, & que Florien son frère se porta pour Empereur, sans être élû ni par le Sénat ni par les Soldats. L'armée de Syrie ne voulut point le reconnoître. Elle nomma Probus Empereur, marcha contre Florien, & le réduisit à se donner la mort. Ce fut alors que Probus écrivit au Sénat en ces termes: « Rien » n'étoit plus sage ni plus régulier, Pères conscripts, que le choix » fait par *Votre Clémence*, lorsqu'elle donna l'année dernière un » Prince à l'Univers, & sur-tout un Prince choisi parmi vous, » qui êtes les Princes du monde, qui le fûtes toûjours, & le » serez à jamais dans la personne de vos successeurs. Plût aux

[a] *Treb. Pollio. vitâ D. Claudii, c. 7.*

[b] *Vopisc. Probus Imp. c. 11.*

(k) Quæso, precor, oro atque obsecro, &c.

(l) Ipse (Tiberius) appellandis venerandisque singulis excesserat omnem humanitatis modum .... Dixi & nunc & sæpè aliàs P. C. bonum & salutarem Principem quem vos tantâ & tam liberâ potestate instruxistis, Senatui servire debere & universis civibus sæpe, & plerumque etiam singulis; neque id dixisse me pœnitet: & bonos, & æquos, & faventes vos habui Dominos, & adhuc habeo. Suet. Tib. c. 28.

Dieux que Florien eût attendu vos ordres, & ne se fût pas « mis en possession de l'empire comme on fait d'un héritage : « *Votre Majesté* peut-être auroit jeté les yeux sur lui. Mais les « Soldats indignés de son usurpation, m'ont donné le nom « d'Auguste, & même les plus sages d'entre eux ont puni « l'usurpateur. Je supplie Votre Clémence d'ordonner de moi « ce qu'elle croira que je mérite *(m)*. » Joignons à cette lettre le commencement de celle que le même Prince écrivit l'année suivante, après avoir reconquis les Gaules, & porté ses armes victorieuses jusqu'aux bords de l'Elbe. « Je remercie les Dieux immortels, Pères conscripts, d'avoir justifié le jugement que « vous avez porté de moi. La Germanie est soûmise dans toute « son étendue. Neuf Rois de différentes nations, humiliés & « supplians, se sont tenus prosternés à mes pieds ou plustôt aux « vôtres. C'est pour vous desormais que tous les Barbares cul- « tivent la terre : c'est pour vous qu'ils portent les armes contre «

(m) Oratio Probi prima ad Senatum.

Rectè atque ordine, P. C. proximè superiore anno factum est, ut Vestra Clementia orbi terrarum Principem daret, & quidem de vobis, qui estis mundi Principes, & semper fuistis, & in vestris posteris eritis. Atque utinam id Florianus expectare voluisset, nec velut hereditarium sibi vindicasset imperium. Vel illum vel alium quempiam Majestas Vestra fecisset. Nunc quoniam ille imperium arripuit, nobis à Militibus delatum est nomen Augustum : vindicatum quin etiam in illum à prudentioribus Militibus, quod fuerat usurpatum. Quæso ut de meis meritis faciatis quicquid jusserit Vestra Clementia. Vopisc. Probus Imper. c. 11.

On ne rapporte cette lettre qu'à cause du terme de *Votre Majesté*, dont l'Empereur se sert en écrivant au Sénat. On sait d'ailleurs que les Princes, lorsqu'ils avoient été choisis par l'armée, prioient le Sénat d'autoriser leur élection. *Cùm ad Senatum scriberet (Hadrianus), veniam petiit, quòd de imperio judicium Senatui non dedisset, salutatus præproperè à Militibus Imperator, quòd esse Respublica sine Imperatore non posset.* Spart. Had. Ἔγραψε δὲ πρὸς τὴν βουλὴν Ἀδριανὸς ἀξιῶν βεβαιωθῆναι αὐτῷ τὴν ἡγεμονίαν καὶ παρ' ἐκείνης. *Dion, LXIX, 788.*

Gordien I.er écrivoit au Sénat : *Invitum me, P. C. juvenes quibus Africa tuenda commissa est ad imperium vocarunt. Sed intuitu vestri necessitatem libens sustineo. Vestrum est æstimare quid velitis. Nam ego usque ad Senatûs judicium incertus & varius fluctuabo.* Capitol. Gord. tres.

On voit par le senatus-consulte rendu pour Vespasien, que le Sénat, en conférant les prérogatives impériales, ratifioit ce que le nouveau Prince avoit fait antérieurement au decret du Sénat.

» quelques peuples de l'intérieur du pays. Ordonnez, ſelon » votre coûtume, de ſolennelles actions de graces; car nous » avons tué quatre cens mille ennemis. On nous a fait offre » de ſeize mille Soldats tout armés, pour incorporer dans nos » troupes. Soixante-dix villes célèbres ſont affranchies d'une » dure captivité: la Gaule eſt entièrement délivrée des Barbares. » Toutes les cités des Gaules m'ont préſenté des couronnes d'or, » dont je fais hommage à Votre Clémence, Pères conſcripts. » Vos mains les conſacreront à Jupiter & aux autres Dieux immortels *(n)*. » Ainſi parloit, au ſein de la victoire, un des plus dignes ſucceſſeurs d'Auguſte, trois cens trois ans depuis l'année où le fondateur de la nouvelle République avoit commencé de porter légitimement ce titre d'Empereur, qu'on prétend avoir été ſynonyme de celui de Monarque ou de Roi.

L'hiſtorien Vopiſque, dans la vie de l'empereur Carin, faiſant l'éloge de Dioclétien & de ſes collègues, dit qu'ils *reſpectoient* le Sénat *(o)*. Il me ſeroit aiſé de recueillir ſur cette matière une multitude de faits & de paſſages qui formeroient une tradition ſuivie depuis Auguſte juſqu'à Dioclétien, & dont il ſeroit poſſible de continuer le fil juſqu'à la chûte de l'empire. Mais il ne s'agit encore ici qu'indirectement des droits du Sénat & de la Nation. Mon objet préſent eſt de conſtater & de fixer ceux dont jouiſſoit le Prince dans l'aſſemblée du Sénat.

Ou l'Empereur étoit Conſul annuel, ou bien il étoit Conſul

(n) Ago Diis immortalibus gratias, P. C. quia veſtra in me judicia comprobarunt. Subacta eſt omnis quà latè tenditur Germania. Novem Reges gentium diverſarum ad meos pedes, IMÒ AD VESTROS, *ſupplices, ſtratique jacuerunt. Omnes jam Barbari vobis arant, vobis jam ſerunt, & contra interiores gentes militant. Supplicationes igitur veſtro more decernite. Nam & quadringenta millia hoſtium caſa ſunt, & ſedecim armatorum millia nobis oblata, & ſeptuaginta urbes nobiliſſimæ captivitate hoſtium vindicatæ, & omnes penitus Galliæ liberatæ. Coronas, quas mihi obtulerunt omnes Galliæ civitates, aureas* VESTRÆ P. C. CLEMENTIÆ DEDICAVI. *Et has Jovi optimo maximo cæteriſque Diis Deabuſque immortalibus veſtris manibus conſecrate, &c.* Vopiſc. Prob. Imp. c. 16.

(o) Senatûs Romani reverentes. Vopiſc. Carin. Imp. c. 18. C'eſt ainſi qu'il faut lire, ſuivant la correction de Saumaiſe & de Gruter.

désigné pour l'année suivante, ou enfin il n'étoit ni l'un ni l'autre. Chaque membre de cette division mérite des remarques particulières.

Lorsque l'Empereur étoit Consul annuel, il convoquoit le Sénat, il présidoit, il proposoit les affaires, il recueilloit les voix, il congédioit l'assemblée, en un mot il faisoit toutes les fonctions annexées à la place de Consul. Mais on ne doit pas douter que son collègue dans le Consulat ne les remplît alternativement avec lui. La nation Romaine tenoit si fortement à ses usages, & les Empereurs avoient un si grand intérêt de ménager sa délicatesse, que nous devons supposer comme un principe à peu près certain, que sous leur gouvernement on observoit les anciennes formes par-tout où nous ne voyons aucune preuve d'innovation. Auguste avoit été si peu jaloux de s'attribuer exclusivement les fonctions Consulaires, qu'il avoit prié les Romains de lui nommer deux collègues, lorsqu'on le nommeroit Consul *(p)*; & les Romains avoient répondu que c'étoit déjà trop abaisser Auguste que de lui donner un collègue. Ce refus si flatteur, mais qui laissoit après tout entrevoir que la Nation attachée à l'image de l'ancienne République, ne vouloit point de troisième Consul en titre, prouve aussi que le collègue d'Auguste dans le Consulat, n'étoit ni son Lieutenant ni son substitut, mais un collègue effectif, qui partageoit avec lui les faisceaux & toutes les prérogatives de Consul. Les Empereurs, pendant long-temps, n'eurent point d'habits Consulaires qui leur appartinssent en propre *(q)*. Quand le Prince exerçoit le Consulat, il portoit ceux-là même qui servoient aux autres Consuls, & que l'on gardoit au Capitole. Quelques-uns des prédécesseurs d'Alexandre, fils de Mammée, s'écartèrent de l'antique simplicité:

(p) Exegit etiam ut, quoties Consulatus sibi daretur, binos pro singulis collegas haberet: nec obtinuit, reclamantibus cunctis satis majestatem ejus imminui, quòd honorem eum non solus, sed cum altero gereret. Suet. August. c. 37.

(q) [Gordianus,] *palmatam tunicam & togam pictam primus privatorum propriam habuit, cùm antè Imperatores etiam de Capitolio acciperent vel de palatio.* Lamprid. Gordian. tres. c. 4.

mais Alexandre, ennemi du faste & des nouvelles distinctions; revint à l'usage primitif. Il ne porta jamais, dit Lampride son historien, ni la prétexte, ni la robe brodée de pourpre, à moins qu'il ne fût Consul; & c'étoit toûjours celle qu'il prenoit au temple de Jupiter, une des mêmes dont se revêtoient aussi les autres citoyens, lorsqu'ils étoient Consuls ou Préteurs *(r)*. L'observation que je fais ici n'est point une minutie. Ces habits Consulaires, communs entre l'Empereur & l'autre Consul; ces mêmes tuniques, ces mêmes robes appartenant à l'État, & qu'ils prenoient tous deux dans le temple de Jupiter, font sentir qu'ils tenoient tous deux également du Ciel & de la Nation les pouvoirs dont ces vêtemens étoient le symbole. Ceci m'autorise de plus en plus à juger que le collègue de l'Empereur dans le Consulat, exerçoit aussi le Consulat tour à tour avec l'Empereur.

Lorsque le Prince étoit Consul désigné, il en faisoit la fonction. Les Consuls désignés opinoient tous deux les premiers, suivant l'ordre de leur nomination *(s)*. Un fait que rapporte Spartien *(t)*, donne lieu de croire que l'Empereur se conformoit à cet usage, & que comme il étoit toûjours désigné premier Consul, il disoit le premier son avis sur l'affaire proposée. Hadrien avoit un beau-frère nommé *Servianus*, homme vénérable par son âge, & plus encore par ses talens & par sa vertu. Servianus avoit été deux fois Consul aussi-bien que l'Empereur; & ce Prince eût souhaité que son beau-frère exerçât un troisième Consulat avec lui. C'étoit un honneur d'être collègue du Prince. Mais Hadrien pénétré de maximes républicaines, ne jugeoit pas que cette distinction pût dédommager Servianus de ce qu'il perdroit d'un autre côté.

(r) Prætextam & togam pictam nunquam nisi Consul accepit, & eam quidem quam de Jovis templo sumtam alii quoque accipiebant aut Prætores aut Consules. Id. Alex. c. 40.

(s) Vide Zamoskium, de Senat. Roman. & Senecæ Ludum in mortem Claudii.

(t) Serviano sororis viro, cui tantùm detulit ut ei venienti de cubiculo semper occurreret, tertium Consulatum nec secum tamen, cum ille bis ante Hadrianum fuisset, ne esset secundæ sententiæ, non petenti ac sine precatione concessit. Spartian. Had. Cæsar. c. 8.

côté. En effet l'Empereur devant être nécessairement le premier Consul, ce respectable vieillard n'eût été que le second, quoique plus ancien Consulaire. Hadrien voulut donc que Servianus fût Consul avec un autre, de peur, dit Spartien, qu'il n'opinât le second : *ne esset secundæ sententiæ.* Ces mots ne peuvent être relatifs au temps où Servianus auroit été dans l'exercice actuel du Consulat avec Hadrien. Je sais, & je le dirai dans la suite plus au long, que, sous le gouvernement impérial, les Consuls opinoient quelquefois dans le Sénat, ce qu'ils n'avoient jamais fait sous l'ancien gouvernement Républicain ; mais c'étoit seulement lorsque l'Empereur mettoit une affaire en délibération, *referente Cæsare*, comme dit Tacite. *Tacit. Ann. III, 17.* Or supposé qu'Hadrien étant Consul eût mis une affaire en délibération, comme, chez les Romains, celui qui proposoit, n'opinoit jamais, Servianus, l'autre Consul, auroit dans ce cas opiné le premier. Donc la délicatesse d'Hadrien pour son beau-frère regardoit le temps qui se seroit écoulé depuis leur désignation au Consulat, jusqu'à ce qu'ils fussent entrés en exercice. Dans cet intervalle, Servianus désigné second Consul, n'eût opiné que le second. Donc Hadrien eût opiné le premier : donc l'Empereur, quand il étoit désigné Consul, disoit son avis dans le Sénat, après que le Consul en charge, ou celui qui tenoit la place du Consul, avoit proposé le sujet de la délibération. Faute d'avoir connu ce dénouement, qui me semble assez naturel, le docte Saumaise s'est étrangement embarrassé dans le passage de Spartien, & n'a pû sortir d'embarras *Vid. Salmasii notas ad Spart.* que par un de ces coups de desespoir, dont nos philologues, & Saumaise plus qu'aucun d'eux, me paroissent trop prodigues. Il décide impérieusement que ces mots, *ne esset secundæ sententiæ,* sont la glose marginale de quelque demi-savant, que l'on a glissée dans le texte. C'est ainsi qu'il tranche la difficulté. Cependant, comme l'on voit, ce n'étoit pas le nœud gordien. Mais revenons à l'Empereur.

Lorsqu'il n'étoit pas Consul, quoiqu'il vînt au Sénat, il n'y présidoit pas ordinairement. Voilà, je le sens, un paradoxe capable de révolter les préjugés. Mais il faudra que les préjugés

les plus opiniâtres cèdent à la force de la vérité, si je prouve cette assertion. Je cite mon garant : c'est Pline le jeune. Il connoissoit apparemment la discipline du Sénat. Dans une lettre *(u)* qui contient le détail du jugement rendu contre Marius Priscus, la troisième année de Trajan : *Le Prince*, dit-il, *présidoit; car il étoit Consul.* Et dans le Panégyrique, parlant du Consulat que le même Prince avoit refusé long-temps, l'Orateur l'apostrophe ainsi, comme pour le déterminer à recevoir cette éminente dignité : « C'est peu que » vous veniez au Sénat, si vous ne le convoquez ; que vous » assistiez à l'assemblée, si VOUS N'Y PRÉSIDEZ ; que vous nous » entendiez donner nos voix, si vous ne les recueillez vous-même *(x)*. » Ainsi les Empereurs ne présidoient ordinairement au Sénat que quand ils étoient Consuls; & lorsqu'ils y alloient sans y présider, ne nous figurons pas qu'ils y assistassent comme auroient pû faire des Souverains, pour surveiller au bon ordre, pour voir comment on usoit de l'autorité qu'ils avoient confiée, pour prendre conseil, & décider ensuite comme ils le jugeoient à propos. Soit que les Princes fussent absens, soit qu'ils fussent présens, le Sénat ne rendoit point ses decrets en leur nom. Il n'étoit point le Sénat de l'Empereur, mais le Sénat du peuple Romain. Les Magistrats & le Sénat ne tenoient point leurs pouvoirs du Prince; ils les tenoient de la Nation comme lui.

C'étoit en qualité de Sénateur que le Prince assistoit à l'assemblée. Un jour Tibère, dans le Sénat, n'étant pas de l'avis de Quintus Haterius, *je vous prie de me pardonner*, lui dit ce Prince, *si comme Sénateur je combats votre sentiment avec trop de liberté (y)*. Un misérable flatteur, nommé *Vatinius*, pour faire sa cour à Néron qui détestoit le Sénat, lui répétoit sans cesse : *César, vous m'êtes odieux, parce que vous*

(u) Princeps præsidebat ; erat enim Consul. Plin. Epist. II, 11.

(x) Parum est ut in curiam venias, nisi & convocas; ut intersis Senatui, nisi & præsides; ut censentes audias, nisi & perrogas. Id. Paneg.

(y) Dissentiens in curiâ à Quinto Haterio; ignoscas, inquit, *rogo, si quid adversus te liberiùs ut Senator dixero.* Sueton. Tiber. c. 29.

êtes Sénateur (z). Vitellius, contredit vivement dans le Sénat par Helvidius Priſcus, en fut très-piqué; mais il ſe radoucit tout d'un coup en diſant : *On ne doit pas s'étonner que deux Sénateurs ne ſoient pas de même avis. Moi-même autrefois, je me ſuis ſouvent élevé contre les ſentimens de Thraſéa (a).* On diſoit pour louer Trajan : *Ce n'eſt pas un Maître ; c'eſt le Général de nos armées ; c'eſt le plus juſte des Sénateurs (b).*

L'empereur Alexandre, après avoir refuſé le ſurnom d'*Antonin*, que le Sénat s'opiniâtroit à lui donner, rejeta de même celui de *Grand :* « Pères conſcripts, dit alors ce jeune Prince, il eût été plus naturel que j'acceptaſſe le nom d'*Antonin ;* j'y « pouvois avoir quelque droit, ou comme parent de ceux qui le « portèrent, ou comme leur ſucceſſeur. Pour le ſurnom de *Grand,* « qu'ai-je fait pour le mériter? Alexandre de Macédoine & Pompée « ne le reçurent qu'après de grandes victoires & des triomphes « éclatans. Ceſſez donc de me preſſer, reſpectables Pères. Re- « gardez-moi pluſtôt comme un d'entre vous : vous êtes aſſez « grands vous-mêmes, pour que je m'en tienne honoré. *(c)* »

L'empereur Julien, dans une loi par laquelle il défend d'arrêter même pour crime un Sénateur avant qu'il ſoit convaincu, dit *que les Empereurs eux-mêmes ſe regardent comme membres du Sénat (d).* Valentinien I.er en donnant aux Députés

(z) Μισῶ σε, Καῖσαρ, ὅτι συγκλητικὸς εἶ. Xiphilin. in Nerone.

(a) Ventitabat in Senatum etiam cùm parvis de rebus Patres conſulerentur : ac fortè Priſcus Helvidius contra ſtudium ejus cenſuerat. Commotus Vitellius, non tamen ultrà quàm Tribunos plebis in auxilium ſpretæ poteſtatis advocavit. Mox mitigantibus amicis, qui altiorem ejus iracundiam verebantur, nihil novi accidiſſe reſpondit, quòd duo Senatores in Republicâ diſſentirent : ſolitum ſe etiam Thraſeæ contradicere. Tacit. Hiſt. II, 91.

(b) Non eſt hic Dominus, ſed Imperator,
Sed juſtiſſimus omnium Senator.
Martial. l. X, 72.

(c) Faciliùs fuit, P. C. ut Antoninorum nomen acciperem. Aliquid enim vel affinitati deferrem, vel conſortio nominis imperialis. Magni verò nomen cur accipitur! Quid enim jam magnum feci! quùm id Alexander poſt magna geſta, Pompeius verò poſt magnos triumphos acceperit. Quieſcite igitur, venerandi Patres, & vos ipſi magnifici unum me de vobis eſſe cen-ſete potiùs quàm Magni nomen ingerite. Lamprid. Alexand. c. 11.

(d) Imp. Julianus A. Salluſtio P. P.

Jus Senatorum & auctoritatem

que le Sénat lui envoya, la faculté de voyager aux dépens de l'État: *Si j'accorde*, dit-il, *ce privilége à d'autres personnes, ne dois-je pas l'accorder à ceux que je souhaite de voir souvent, parce que ce sont mes dignes collègues (e)!*

Théodose le jeune nomme le Sénat, *cœtum amplissimum cujus consortio gratulamur.*

XII Cod. Theod. tit. I, de Decurionibus, l. 180.

Les jurisconsultes Grecs disent que la fille d'un Sénateur ne peut épouser un affranchi, parce que ce mariage, en deshonorant le Sénat, deshonore le Prince même; *car*, disent-ils, *le Prince est membre du Sénat (f).*

L'empereur, comme membre du Sénat, payoit l'imposition appelée *glebalis collatio*, ou *glebæ Senatoriæ præstatio (g).*

A ces autorités, j'ajoûte un passage de Synesius *(h)*, auteur célèbre du v.[e] siècle. Il fut député par la ville de Cyrène vers l'empereur Arcadius, & prononça devant ce Prince un discours si hardi, pour un temps où les Empereurs croyoient être de véritables Rois, que l'auteur a raison de dire qu'avant lui jamais Grec n'a parlé de la sorte à un Empereur. « En quel temps » croyez-vous que l'empire des Romains ait été plus florissant? » Est-ce depuis que les Empereurs étalent l'or & la pourpre, » & que vous êtes couverts de la tête aux pieds de ces pierreries » & de ces perles qu'on va chercher dans des régions barbares, » au creux des montagnes, au sein des mers, & dont le poids » vous écrase. Ce vêtement de pierre ne vous suffit pas: il faut *(i)* » que vous soyez encore enveloppés d'une robe de femme, assortie

ejus ordinis, in quo nos quoque esse numeramus, necesse est ab omni injuriâ defendere. IX Cod. Theod. tit. II, l. I, de exhibendis reis.

(e) Hujus arbitrii his facultas deferenda est quos collegii merito videre frequentius cupimus. VIII Cod. Theod. tit. V, de Cursu Publico, lib. 30.

(f) Ἡ βασιλεία γὰρ τῇ συγκλήτῳ συναριθμεῖται. *Vid. Gothofredum ad IX Cod. Theod. tit. II, l. I.*

(g) Vid. Gothofred. ad VI Cod. Theod. titul. de Senatoribus, *paratitlo legis I, & ad legem XI ejusdem tituli.*

(h) Synes. περὶ βασιλείας *Edit. Petav. p. 16.*

(i) Οὐ γὰρ εἰσιτὸν εἰς τὸ ὁμοτίμιον τὸ βουλευτήριον, ἡνίκα αἱ τῶν ἐπωνύμων ἀρχὴν ἄρχητε, οὔτε ἀρχαιρεσιαζόντων, οὔτε ἐπ' ἄλλῳ τῳ συνεδρευόντων, ἢν μὴ τὸν πέπλον πάντων ἐγκορδυλισθῆτε. καὶ δῆτα ἀποβλέπεσθε ὑπὸ τῶν ἀνθρώπων, οἷς θέμις ὁρᾶν, ὡς μόνοι τῶν βουλευτῶν εὐδαίμονες, μόνοι τῶν βουλευτῶν ἀχθοφοροῦντες. κ. τ. λ. *ibid.*

au reſte de l'ajuſtement, lorſque vous vous rendez à l'aſſemblée « des Sénateurs vos collègues, ſoit pour y prendre la dignité « Conſulaire, ſoit pour l'élection des Magiſtrats, ou pour quel- « qu'autre ſujet. Alors vous attirez les yeux du petit nombre « d'hommes privilégiés qui peuvent vous voir. Ils vous regardent « comme les plus heureux des Sénateurs, tandis que vous êtes « ſeulement les Sénateurs les plus chargés. Mais vous vous ap- « plaudiſſez de ce fardeau, ſemblables à des priſonniers qui croi- « roient être libres, parce que leurs fers ſeroient d'or, & vous « vous laiſſez éblouir par l'éclat d'une brillante captivité. »

Que ſert d'entaſſer ici des paſſages? Malgré la révolution arrivée dans le gouvernement ſous Dioclétien & ſous Conſtantin, les Empereurs firent toûjours gloire de publier qu'ils étoient membres du Sénat. On peut s'en convaincre en parcourant le code Théodoſien; & pour finir par un des derniers & des meilleurs Princes qui aient gouverné l'empire d'Occident, rapportons quelques-uns des termes qu'emploie Majorien dans la lettre qu'il écrit au Sénat de Rome, pour le remercier d'avoir confirmé ſon élection : « Pères conſcripts, connoiſſez un Empereur élû par votre bon plaiſir & par les « ſuffrages de l'armée.... Favoriſez un Prince qui eſt votre « ouvrage, & partagez avec lui le fardeau du gouvernement.... « Avec le ſecours du Ciel, s'il protège la République, & joi- « gnant à l'autorité d'un Prince la déférence d'un collègue, je « m'efforcerai de ne pas me rendre indigne du jugement que « vous avez porté de moi *(k)*. » Je ne crains pas que l'on m'accuſe d'avoir rendu trop favorable au ſentiment que je ſoûtiens la traduction de ce texte. Au contraire, on pourroit me reprocher d'avoir traduit bien foiblement le mot d'*obſequium* par celui de déférence. Peut-être même que ces termes,

(k) Imperatorem me factum, P. C. veſtræ electionis arbitrio & fortiſſimi exercitûs ordinatione agnoſcite.... Favete nunc Principi quem feciſtis, & tractandarum rerum curam participate nobiſcum, ut imperium, quod mihi, vobis adnitentibus, datum eſt, ſtudiis communibus augeatur.... Enitar tamen, rebus communibus, ſi Superna conceſſerint, auctoritate Principis & obſequio Collegæ, ut veſtrum in me vobis non poſſit diſplicere judicium. Novell. Theod. A. lib. IV, tit. 3.

auctoritas Principis, fur-tout mis en oppofition avec ceux d'*obfequium collegæ*, fignifient uniquement le droit qu'avoit le Prince de propofer au Sénat ce qu'il jugeoit convenable. Tout bon Latinifte doit m'entendre à demi-mot.

*J'ai dit que la plufpart des Empereurs alloient au Sénat quand ils le pouvoient. Hadrien, par exemple, ne manquoit aucune des féances, lorfqu'il étoit à Rome ou bien dans les environs *(l)*. Ce que Capitolin rapporte de M. Aurèle nous met en état de juger avec quelle affiduité les bons Princes s'acquittoient de ce devoir, lors même qu'ils ne préfidoient pas, avec quel fcrupule ils s'aftreignoient aux formalités. Toutes les fois que M. Aurèle étoit à Rome, il alloit au Sénat, quoiqu'il n'eût rien à propofer; & quand il vouloit propofer quelque chofe, fût-il en Campanie, il s'y rendoit exactement. Les comices, c'eft-à-dire les féances où le Sénat élifoit les Magiftrats, duroient fouvent jufqu'à la nuit. Le Prince ne fortoit point que le Conful n'eût prononcé la formule, *Pères confcripts, nous ne vous retenons plus (m)* : nouvelle preuve, pour le dire en paffant, que les Empereurs ne préfidoient pas toûjours. On fait qu'une fonction de celui qui préfidoit à l'affemblée, étoit de la congédier.

Saumaife *(n)* & Muret *(o)* ont cru que l'Empereur ne donnoit point fa voix dans le Sénat. Saumaife fe fonde fur ce raifonnement. A Rome, celui qui recueilloit les voix ne donnoit jamais la fienne : or l'Empereur recueilloit toûjours les voix, parce qu'il préfidoit toûjours; donc il n'opinoit jamais. Ce fyllogifme n'eft rien moins que concluant. Celui qui demandoit les voix ne donnoit pas la fienne, *qui fententiam rogat, non dicit.* Le principe eft certain; mais j'ai fait

(l) Senatui legitimo cùm in urbe vel juxta urbem effet, femper interfuit. Spart. Had. c. 8.

(m) Semper autem, cùm potuit, interfuit Senatui, etiamfi nihil effet referendum, cùm Romæ fuit : fi verò aliquid referre voluit, etiam de Campaniâ ipfe venit. Comitiis, etiam ufque ad noctem frequenter interfuit; neque unquam receffit de curiâ, nifi Conful dixiffet : Nihil vos moramur, Patres confcripti. *Capitol. M. Antonin. c. 10.*

(n) Vide notam Salmafii ad Spartian. Hadrian. c. 8.

(o) Vide notam Mureti ad Tacit. Ann. III, 17, edit. Variorum.

voir d'avance la fausseté de l'application, en prouvant que l'Empereur ne présidoit pas toûjours, & par conséquent qu'il ne recueilloit pas toûjours les voix. *Il faut,* dit Muret, *être le supérieur de quelqu'un pour lui demander son avis ; or le Prince étoit supérieur à tous les Magistrats.* Mais quand la première proposition seroit vraie généralement parlant, elle pourroit souffrir des exceptions ; par exemple, si le supérieur exigeoit ou permettoit qu'on lui demandât son avis, s'il vouloit jouer le personnage d'inférieur, & masquer sa supériorité. La seconde proposition est équivoque. Je conviens que le Prince étoit supérieur à chaque Magistrat en particulier. Je veux même qu'il fût supérieur à tout le corps de la Magistrature, c'est-à-dire à tous ceux qui exerçoient quelque dignité, aux Consuls, aux Préteurs, &c. même pris collectivement ; mais il ne l'étoit pas à la Nation, il ne l'étoit pas au Sénat qui la représentoit alors. Le Consul qui demandoit les voix, ne les demandoit pas en son propre nom, mais au nom du Sénat, ou plustôt du peuple Romain. C'étoit moins le Consul qui parloit, que la République elle-même qui, par l'organe de ce Magistrat, sommoit ses Conseillers en vertu du serment qu'ils lui avoient prêté, de dire ce qu'ils croiroient de plus utile à son service. Ainsi, quoique le Consul fût réellement fort au dessous du Prince, néanmoins dans la fonction de recueillir les suffrages, il étoit représentativement au dessus de l'Empereur même, & pouvoit par conséquent l'interroger.

Après l'honneur de la présidence, il n'y avoit point de plus grande distinction que celle de dire le premier son avis ; & je ne saurois comprendre pourquoi l'Empereur, qui vouloit bien ne pas présider, eût cru s'avilir en souffrant que le Consul lui demandât le sien. Que dis-je? des textes formels de Tacite & de Dion, ne permettent pas de douter que le Consul n'interrogeât l'Empereur. L'an de Rome 775, de J. C. 22, les Édiles voyant que le luxe augmentoit tous les jours, & qu'en particulier la dépense de la table étoit portée à des excès monstrueux, prièrent le Sénat d'y mettre ordre, & de venir à l'appui des loix somptuaires, méprisées ouvertement, ou

ſcandaleuſement éludées. Le Sénat renvoya l'affaire à l'Empereur. Tibère, toutes réflexions faites, jugea qu'il étoit plus ſage de ne point entreprendre la guériſon d'un mal auquel on ne voyoit point de remède: il écrivit au Sénat à ce ſujet. La lettre qui ſe trouve dans Tacite eſt un chef-d'œuvre, & me paroît être de la façon de l'hiſtorien. Mais Tacite ſavoit le coſtume: il eſt juge compétent ſur le point que nous examinons. Voici le commencement de cette lettre: « S'il s'agiſ-
» ſoit de toute autre affaire, Pères conſcripts, peut-être ferois-je
» mieux de me rendre à votre aſſemblée, & d'expoſer, quand
» on me demanderoit mon avis, ce qui me paroît plus avan-
» tageux à la République. Mais dans l'affaire qui doit être l'objet
» de votre délibération, il eſt plus à propos que je m'épargne
» la douleur de voir au milieu de vous quelques coupables, que
» leur contenance, leurs alarmes & vos yeux ne m'indiqueroient
» que trop, & dont mes regards, en les ſurprenant pour ainſi
» dire dans l'infraction des loix, ne feroient qu'augmenter la
confuſion *(p)*. » Sur l'an de Rome 778, de J. C. 26, Dion rapporte que Tibère auroit bien voulu faire condamner à mort par le Sénat un homme dont le crime étoit d'avoir vendu avec ſa maiſon une ſtatue d'Auguſte. L'affaire miſe en délibération, Tibère interrogé le premier par le Conſul, n'oſa dire que cet homme lui parût criminel, il opina favorablement, & l'accuſé fut abſous. Ces deux autorités prouvent invinciblement que le Conſul interrogeoit *quelquefois* l'Empereur, & lui demandoit ſon avis. Je dis *quelquefois*, parce que je ſuis perſuadé qu'il ne le lui demandoit pas toûjours. Mais en quel cas le demandoit-il, ou ne le demandoit-il pas? C'eſt un des recoins obſcurs de la matière que je traite, dans leſquels juſqu'à préſent il ne m'a pas été poſſible de pénétrer. L'impreſſion générale qu'a fait ſur moi la lecture des auteurs, ſe réduit à ceci. L'Empereur opinoit quelquefois, ſans que le Conſul

Dion, LVII, p. 619.

(p) Cæteris forſitan in rebus, P. C. magis expediat me coràm interrogari, & dicere quid è Republicâ ſentiam. In hâc relatione ſubtrahi oculos meos melius fuit, ne denotantibus vobis ora ac metum ſingulorum qui pudendi luxûs arguerentur, ipſe etiam viderem eos ac velut deprehenderem. Tacit. Annal. III, 53.

l'interrogeât

l'interrogeât. Il prenoit la parole quand il le jugeoit à propos. Il ne disoit pas toûjours son avis: il ne le disoit pas toûjours le premier, de peur de paroître gêner la liberté des suffrages. Communément, & pour la même raison, il évitoit d'appuyer son avis avec trop de force, & d'employer certaines formules énergiques dont se servoient quelquefois les opinans pour exprimer leur intime persuasion. Si je ne me trompe, un seul passage de Tacite bien médité fournit la preuve de toutes ces assertions.

Granius Marcellus, Gouverneur de Bithynie, fut à son retour accusé d'avoir mal parlé de Tibère, d'avoir placé sa propre statue plus haut que celle des Césars, enfin d'avoir coupé la tête d'une statue d'Auguste pour y substituer la tête de l'Empereur vivant. Tibère qui, sur les autres chefs d'accusation, avoit gardé le silence, entendant proposer celui-ci, ne se possédа plus, & s'emporta jusqu'à crier, que dans une affaire si grave, il donneroit aussi son avis ouvertement: & après avoir juré de parler selon sa conscience; moyen sûr, ajoûte l'historien, pour forcer tout le monde d'opiner comme lui, « César, lui dit alors Cneus Pison, en quel rang opinerez-vous? Si vous opinez le premier, votre sentiment sera « la règle du mien; mais si vous opinez le dernier, j'aurai peut- « être le malheur de me trouver d'un avis différent du vôtre, « sans le vouloir. » Ce raisonnement frappa Tibère. Confus de s'être indiscrètement échappé, il rentra tout d'un coup en lui-même, & souffrit que Granius fût absous.

Tacit. Annal. I, 74.

Lorsqu'on entend Tibère s'écrier qu'il veut aussi dire son avis, on seroit tenté de conclurre que l'Empereur n'opinoit jamais. Cependant, comme j'ai rapporté des preuves du contraire, dont il seroit facile de grossir le nombre, j'en conclus seulement que l'Empereur n'opinoit pas toûjours, & qu'il s'en abstenoit sur-tout dans les affaires qui le touchoient personnellement. C'étoit le cas où Tibère se trouvoit dans l'affaire de Granius, qu'on accusoit entr'autres choses d'avoir mal parlé de Tibère. Ce Prince déclare qu'il dira son avis ouvertement, *se quoque in hâc causâ laturum sententiam palàm*. Gardons-nous

d'en inférer que jamais ou l'Empereur, ou qui que ce fût; donnât son avis en secret. L'usage d'opiner par scrutin ne s'introduisit dans le Sénat que sous Trajan : encore n'eut-il lieu que pour les élections. Disons donc que, par une sage politique, les Empereurs, lorsqu'ils donnoient leur avis, affectoient pour l'ordinaire ce ton impartial & modéré, qui sied si bien à ceux dont l'autorité, s'ils ne la tempèrent, doit naturellement entraîner toutes les voix. Du moins, en apparence, ils laissoient une pleine liberté de n'être pas de leur sentiment. Ici la passion emporte Tibère; & dans un accès de ce zèle intéressé, qu'il eut toûjours pour la mémoire du divin Auguste, il proteste que non content d'opiner, il opinera de la manière la plus authentique, la plus solennelle, & sous la religion du serment, *laturum sententiam palàm ac juratum*. Cette façon de donner plus de poids à son avis en prenant les Dieux à témoin qu'il s'agissoit du salut de la patrie, que l'intérêt de l'État demandoit qu'on prît tel parti, n'étoit pas inconnue du temps de l'ancienne République, & n'avoit eu pour lors aucun inconvénient. Mais dans la bouche du chef de la nouvelle République, chef si puissant & si redoutable, de telles protestations étoient tyranniques & nécessitantes. S'il parloit le premier, elles emportoient tous les suffrages : s'il parloit le dernier, elles forçoient tout le monde de revenir à son sentiment. Aussi les Empereurs ne les prodiguoient-ils pas. Dans la suite de l'administration de Tibère, je n'en trouve qu'un autre exemple. C'est au sujet de P. Suilius convaincu devant le Sénat d'avoir reçû de l'argent pour une affaire dont il étoit juge. La pluralité des voix alloit seulement à le bannir de l'Italie; mais Tibère opina que le coupable fût enfermé dans une isle, & soûtint son opinion avec tant de chaleur, qu'il jura que l'intérêt de la République le demandoit ainsi : *Amovendum in insulam censuit, tantâ contentione animi, ut & jurando obstringeret è Republicâ id esse.* On revint au sentiment de l'Empereur, & Suilius fut traité avec une rigueur qui parut alors trop grande, mais qui fut justifiée depuis par l'abus que ce méchant homme fit de la faveur de Claude. C'est-là, dis-je, le second & le dernier

Plin. Epist. III, 20.

Tacit. Annal. IV, 31.

exemple que je trouve ſous Tibère d'un pareil ſerment; & je n'en ai point remarqué dans la ſuite de l'hiſtoire des Empereurs. La queſtion embarraſſante que Piſon fait à Tibère, montre aſſez qu'il étoit nouveau que le Prince opinât ſous la religion du ſerment. Enfin elle prouve encore que l'Empereur opinoit tantôt le premier, tantôt le dernier: *Quo loco*, inquit, *cenſebis, Cæſar! Si primus; habebo quod ſequar: ſi poſt omnes; vereor ne imprudens diſſentiam.*

Dans le Mémoire précédent, j'ai prouvé qu'aux termes de la conceſſion faite à Auguſte du pouvoir Tribunitien, en matière criminelle, la voix de l'Empereur ſuffiſoit ſeule pour ſauver un accuſé; mais je ne trouve pas qu'en toute autre affaire elle fût prépondérante, même dans le cas de partage. Le Sénat décida quelquefois contre l'avis de Tibère, qui ne s'en plaignit nullement. Un Préteur déſigné obtint la permiſſion de s'abſenter de Rome, quoique Tibère, en opinant, ſe fût déclaré contre ces ſortes de permiſſions. Les habitans d'une petite ville d'Italie ſouhaitoient d'appliquer à la réparation des chemins une ſomme qui leur avoit été léguée pour la conſtruction d'un nouveau théatre. Ils s'adreſsèrent au Sénat: Tibère appuya leur requête; & cependant il fut décidé, contre ſon avis, que l'on exécuteroit la volonté du teſtateur. Un jour, lorſqu'on alloit aux voix, le même Prince quitta ſa place pour paſſer du côté du petit nombre, & perſonne ne le ſuivit.

Sueton. Tib. c. 31.

Je n'ai garde de donner ces faits arrivés au commencement de l'adminiſtration de Tibère, comme une règle pour juger de ce qui ſe paſſoit au Sénat, depuis que ce même Prince eut ceſſé de copier Auguſte, qu'il contrefit d'aſſez mauvaiſe grace pendant environ neuf ans. Je n'ignore pas que, ſous les Empereurs deſpotiques, communément le moindre ſigne de la volonté du Prince produiſoit, dans les délibérations du Sénat, cette prompte unanimité qui caractériſe l'eſclavage le plus affreux. Mais enfin le Sénat délibéroit; & ſes decrets paſsèrent toûjours pour des jugemens nationaux.

La liberté, dont il ſe trouvoit en poſſeſſion au commencement de Tibère, étoit la même qu'il avoit conſervée ſous

Auguſte, & nous donne l'idée de celle que lui laiſsèrent tous les Princes qui ſuivirent à la lettre le plan que ce fondateur avoit ſubſtitué à l'ancien gouvernement. Ceux-ci, ſcrupuleuſement renfermés dans les bornes de leur pouvoir légitime, pleins d'amour & de reſpect pour les loix, auſſi patriotes, dans un ſens, que l'avoient été les Brutus & les Caſſius, perſuadés & diſant tout haut qu'ils n'étoient que les Intendans & les Agens du Peuple Romain *(q)*, ſe ſeroient crus indignes de vivre, s'ils euſſent abuſé de ſa confiance. Ils exigeoient que l'on ne formât pour leur conſervation que des vœux conditionnels *(r)*, & ſoûmettoient leur tête à la juſtice des Dieux & des hommes *(ſ)*, en cas qu'ils euſſent le malheur d'oublier qu'ils étoient pour la République, & que la République n'étoit point pour eux. Sous des Princes de ce caractère, quelle devoit être la liberté du Sénat! Il ſemble que les Empereurs Romains étoient tous deſtinés à montrer, en grand, juſqu'où l'homme peut pouſſer les vertus & les vices. Si Rome fut de temps en temps livrée aux plus abominables des Tyrans, elle peut ſe vanter d'avoir été plus ſouvent encore gouvernée par des Princes auſſi jaloux de ſa liberté que de leur prérogative,

(q) Hadrianus & in concione & in Senatu ſæpè dixit, ita ſe Rempublicam geſturum ut ſciret populi rem eſſe, non propriam. Spart. Hadr. c. 8.

Marc-Aurèle ayant beſoin d'argent pour la guerre, pria le Sénat de lui permettre d'en prendre dans l'*Ærarium*, ou tréſor de la République. « Pères conſcripts, leur dit-il alors, » & cet argent & tout le reſte appar- » tient au Sénat & au Peuple Ro- » main. Il eſt ſi vrai que les Empereurs » n'ont rien en propre, que la mai- » ſon même où nous demeurons eſt à vous. » *Dion, LXXI, p. 814.*

Alexander Severus aurum & argentum rarò cuiquam niſi militi diviſit, neſas eſſe dicens, ut diſpenſator publicus in delectationes ſuas & ſuorum converteret id quod provinciales dediſſent. Lamprid. Alex. c. 32.

(r) Trajan, lorſque la Nation faiſoit pour lui des vœux ſolennels, vouloit qu'on ajoûtât : *Si benè Rempublicam & ex utilitate omnium rexerit.* Plin. Paneg.

Le même Prince, en donnant l'épée à celui qu'il faiſoit Préfet du Prétoire, lui dit : « Servez-vous-en » pour moi en cas que je gouverne » bien, & contre moi ſi je gouverne mal. » Λάβε τοῦτο τὸ ξίφος, ἵνα ἂν μὲν καλῶς ἄρχω, ὑπὲρ ἐμοῦ, ἂν δὲ κακῶς, κατ' ἐμοῦ αὐτῷ χρήσῃ. Xiphil. Trajan.

(ſ) M. Antoninus enumeravit omnes principes qui occiſi eſſent, habuiſſe cauſas quibus mererentur occidi; nec quemquam facilè bonum vel victum à tyranno vel occiſum, dicens meruiſſe Neronem, debuiſſe Caligulam, &c. Vulcat. Gallican. Avid. Caſſ. c. 8.

& qui méritoient à la rigueur le nom de Pères de la Patrie, même au jugement des Républicains les plus zélés.

Comme nous n'avons l'hiſtoire détaillée d'aucun des bons Empereurs, ſi ce n'eſt d'Auguſte, & que nous en ſommes réduits à ne connoître leur adminiſtration que par des abrégés aſſez courts, nous croyons, pour ainſi dire, qu'elle n'a pas duré plus de temps que nous ne mettons à parcourir ces abrégés, ſuperficiellement écrits, & lûs encore plus ſuperficiellement. D'ailleurs comme le mal frappe toûjours plus que le bien, les excès monſtrueux de quelques Tyrans excitent en nous une idée vague & confuſe de caprice & d'irrégularité, que nous attachons machinalement à toute la ſuite du gouvernement Impérial. Nous jugeons, du premier coup d'œil, que les Romains étoient aſſervis comme les Parthes, & qu'ils portoient toûjours des fers, tantôt plus, tantôt moins peſans; ou bien nous croyons avoir fait un grand effort de réflexion, quand nous en ſommes venus à penſer, que ſi les Empereurs n'étoient pas auſſi abſolus que les Princes d'Orient, c'étoient néanmoins de véritables Monarques, auxquels il manquoit ſeulement le diadème & le nom de Rois; & que la pluſpart de ces Monarques Romains abusèrent de leur autorité.

Penſer ainſi, c'eſt ſe tromper à pluſieurs égards. Depuis l'an de Rome 727, époque du gouvernement légitime d'Auguſte, juſqu'à la première année de Dioclétien, qui fut élû l'an de Rome 1037, 284 de J. C. il s'écoula trois cens dix ans. Si nous mettons enſemble les règnes de tous les mauvais Empereurs, ſi nous y joignons même les règnes mêlés de bien & de mal, tels que ceux de Claude *(t)*, de Sévère &

(t) Le règne de Claude fournit des témoignages éclatans de la ſupériorité de la Nation & du Sénat. Je n'en citerai que deux; mais ils ſont ſans replique. 1.° Dion, ſur l'an de Rome 797, de J. C. 44, au ſujet de la conquête de la Grande-Bretagne, commencée ſous Claude, dit que le Sénat ordonna que les traités que feroient avec les étrangers Claude ou ſes Lieutenans, auroient la même force que s'ils avoient été faits par le Sénat & par le peuple Romain. Τὰς συμβάσεις ἁπάσας ὅσας ἂν ὁ Κλαύδιος ἢ καὶ οἱ ἀντιστράτηγοι αὐτοῦ πρός τινας ποιήσωνται, κυρίας, ὡς καὶ πρὸς τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον, εἶναι. Dion. L X. Touchant le mariage de Claude avec Agrippine ſa nièce, Tacite s'exprime ainſi: *Percontatuſque Cæſarem*

d'Aurélien, la ſomme totale des années, où les Romains furent eſclaves de fait, ſe réduit à ſix vingts ans tout au plus. Encore dans ces ſix vingts ans, malgré la diſette où nous ſommes de monumens hiſtoriques, combien ne trouve-t-on pas de preuves d'une liberté ſubſiſtante de droit *(u)*, quoique de fait opprimée? Au contraire, ſi nous rapprochons les règnes des Princes qui gouvernèrent ſelon les loix, ces règnes, y compris les commencemens de Tibère & de Néron, montent au moins à cent quatre-vingt-dix années. Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin & Marc-Aurèle forment ſeuls une chaîne de près d'un ſiècle, que l'on peut appeler à juſte titre le ſiècle d'or des Romains. À peine y remarqua-t-on quelques traits de deſpotiſme, échappés au ſeul Hadrien, contre ſes propres principes, & dans les accès d'une maladie qui lui avoit altéré l'eſprit.

Alors Rome au comble de la grandeur, tranquille au dedans, & maîtreſſe des Nations, ſous une Ariſtocratie dont l'Empereur, c'eſt-à-dire le Généraliſſime des armées, étoit le modérateur & le chef, jouiſſoit, non pas à la vérité de cette ancienne indépendance démocratique, toûjours ſujette à des mouvemens convulſifs, toûjours voiſine ou de l'anarchie ou de l'eſclavage; mais d'une liberté paiſible, qui conſiſtoit à n'obéir qu'à la raiſon & aux loix. L'adminiſtration de ces Princes, & de ceux dont ils furent les imitateurs ou les modèles, étoit, à proprement parler, le règne du Sénat. Ils ſe conduiſoient par ſes avis, lui rendoient compte de leurs démarches, & ſoûmettoient tout à ſes déciſions. Jamais, ſans un decret du Sénat, ils ne touchoient au tréſor public. Quelques-uns, lorſqu'ils avoient remporté des victoires, attendoient, pour accepter le ſurnom d'*Imperator*, que le Sénat eût décidé qu'ils le méritoient.

(Vitellius) juſſis populi an auctoritati Senatûs cederet, ille unum ſe civium & conſenſui imparem reſpondit. Et enſuite, *Claudius .... Senatum ingreſſus decretum poſtulat, quo juſtæ inter patruos fratrumque filias nuptiæ ſtatuerentur.* Tacit. Annal. XII, 5 & 7.

(u) On en trouve même ſous Caïus, qui demanda une diſpenſe au Sénat. *V. Dion, LIX, p. 648.* Et d'ailleurs à chaque mutation le nouveau Prince ne recevoit jamais du Sénat qu'une puiſſance ſubordonnée à toutes les loix, deſquelles on ne le diſpenſoit pas.

Ils témoignoient à ce corps, représentatif d'un peuple libre, la déférence la plus profonde, & ne parloient qu'avec exécration des Tyrans qui ne l'avoient pas assez révéré *(x)*. Les témoignages de respect qu'ils donnoient aux Magistrats, au Sénat, & même à chacun de ses membres *(y)*, nous paroissent peu sincères, tant nous les jugeons excessifs. Mais nous ne les trouvons excessifs, que parce que nous avons la tête remplie des préjugés de notre enfance, qui nous font croire que ces Princes étoient & croyoient être de véritables Monarques. Dans les assemblées, chaque Sénateur étoit maître d'opiner aussi longuement, aussi librement qu'il vouloit, de faire des questions à l'Empereur, de changer de sentiment, de s'écarter, selon l'ancien usage, de l'affaire mise en délibération, & de proposer tout ce qu'il croyoit utile à la République. L'avis du Prince ne prévaloit que lorsqu'il étoit le meilleur. Quand tout le monde avoit opiné, l'on comptoit les voix, & la pluralité décidoit. Comment les Empereurs dont je parle, auroient-ils voulu décider contre l'avis du grand nombre, eux qui le suivoient toûjours, même dans leur Conseil privé? *Il est plus juste*, disoit Marc-Aurèle, en parlant des Sénateurs qui composoient le conseil du Prince, *il est plus juste de soûmettre mes lumières à celles de tant de respectables amis, que d'exiger d'eux qu'ils se rangent à ma façon de penser (z).* *Plin. Paneg.*

Loin que le sentiment des Empereurs fût une règle pour

(x) Execratus est denique principes qui minus Senatoribus detulissent. Spart. Hadr. c. 8.

(y) Senatui tantum detulit, quantum cum privatus esset, deferri sibi ab alio principe optavit. Jul. Capit. Anton. Pius, c. 6.

Cùm sibi & filiis honores peteret, omnia quasi privatus fecit. Id. Ibid. c. 11.

On lit, dans Dion, qu'Hadrien servoit quelquefois d'assesseur aux Consuls, lorsqu'ils rendoient la justice, & que quand on célébroit les jeux du cirque, il reconduisoit ces Magistrats jusque chez eux.

Le même Prince se levoit pour recevoir les Sénateurs, lorsqu'ils venoient manger chez lui. *Spart. Hadr.*

Pertinax fuit in curiâ honorificentissimus, ita ut Senatum faventem adoraret. Capitol. Pertin.

(z) Æquius est, ut ego tot & talium amicorum consilium sequar, quam ut tot & tales amici meam unius voluntatem sequantur. Capitol. M. Antonin.

le Sénat, ils obtenoient quelquefois avec peine ce qu'ils lui demandoient, & même ils ne l'obtenoient pas toûjours. Hadrien, sur la fin de sa vie, s'étoit attiré la haine du Sénat par quelques actions de cruauté qui démentirent la douceur de son règne. Le Sénat, arbitre de la réputation des Empereurs, au lieu de lui décerner les honneurs divins, vouloit casser toutes les ordonnances de ce Prince; ce qui eût été à peu près le mettre au nombre des tyrans. Antonin, son fils adoptif & son successeur, témoignoit inutilement pour la mémoire d'Hadrien tout le zèle que peuvent inspirer la piété filiale & la plus vive reconnoissance. Il ne fléchit le Sénat qu'en représentant que deshonorer Hadrien, c'étoit flétrir Antonin lui-même. *Si vous annullez*, dit-il, *tout ce qu'a fait Hadrien, vous devez donc annuller aussi mon adoption, & me dégrader de l'empire.* Ce discours de l'Empereur, ses prières & ses larmes touchèrent le Sénat, qui consentit enfin à l'apothéose. Environ cent cinquante ans depuis, l'empereur Tacite ayant demandé pour Florien son frère une place de Consul subrogé, ne put l'obtenir, parce que le Sénat avoit fait la clôture des comices Consulaires; raison qui n'étoit pas sans replique. En effet, qu'en auroit-il coûté de tenir les comices extraordinairement? L'usage de ce temps-là permettoit de multiplier les Consulats autant qu'on le jugeoit à propos. Le refus d'une grace si légère eût mis en fureur un tyran, & blessé jusqu'au fond de l'ame un Monarque qui se seroit avili jusqu'à la demander. Il combla Tacite de joie. Enchanté de voir les Pères conscripts user librement de leurs droits, l'Empereur dit avec transport: « Que le Sénat connoît bien le Prince qu'il a choisi. » *Scit Senatus quem Principem fecerit (a).*

Xiphilin. Anton. Pius.
Aurelius Victor, &c.
Spartian. Hadrian. c. 27.

Telle étoit l'indépendance du Sénat sous les Princes qui connoissoient & aimoient les règles. Peut-être même que ceux

(a) *Fratri suo Floriano consulatum petiit & non impetravit, idcircò quòd jam Senatus omnia nundina suffectorum Consulum clauserat. Dicitur autem multum lætatus Senatûs libertate, quòd ei negatus est consulatus quem fratri petierat. Fertur denique dixisse: scit Senatus quem principem fecerit.* Vopis. Tacit. Imperat. Ce bon Prince venoit de dire au Sénat : *Cuncta ex vestrâ facere sententiâ & potestate decrevi.* Ibid.

qui

qui les connoissoient, sans les aimer, étoient bien aises d'être quelquefois contredits sur des choses auxquelles ils prenoient peu d'intérêt. La *prompte servitude* du Sénat *fatiguoit Tibère.* Ce Prince avoit un esprit de Romain avec un cœur de tyran. Il haïssoit & méprisoit la bassesse, quoiqu'il ne pût souffrir la liberté. Par un reste de délicatesse bien fondée, il se sentoit humilié de n'avoir à faire qu'à des esclaves : *O homines ad servitutem paratos.* C'est, dit-on, ce qu'il répétoit tous les jours au sortir de la séance, & le Sénat ne le pouvoit ignorer. Or comme la flatterie est un Protée qui sait prendre toutes les formes imaginables, seroit-il absurde de penser qu'elle servoit quelquefois Tibère selon son goût, & que dans certaines affaires, sur lesquelles on savoit que le Prince étoit très-indifférent, le Sénat, par une nouvelle espèce de bassesse, lui donnoit le plaisir de la contradiction, rarement néanmoins & avec des ménagemens infinis?

Tacit. Annal. III, 65.

Cette réflexion me paroît capable d'infirmer une des raisons qu'ont employé quelques Savans pour combattre un fait allégué par Tertullien, & qui n'est point étranger au sujet que nous traitons. Tertullien, dans son Apologétique, rapporte que Tibère, après avoir reçû de Palestine une relation des évènemens miraculeux, qui prouvoient la divinité de J. C. en écrivit au Sénat, & proposa de mettre J. C. au nombre des Dieux. Cet auteur ajoûte que le Sénat rejeta la proposition, parce que Tibère n'avoit pas voulu qu'on lui rendît à lui-même les honneurs divins *(b)*. C'est ainsi que je traduis, conformément à la correction de quelques Critiques. Je n'examine point aujourd'hui ce qu'il faut juger de cette histoire : mais en passant j'observe que l'on fait trop valoir, contre le récit de Tertullien, la bassesse du Sénat & son entier asservissement aux volontés de Tibère. Est-il concevable, dit-on, que dans les dernières années de ce Prince, au milieu des

(b) Tiberius ergò cujus tempore nomen Christianum in sæculum intravit, annuntiata sibi ex Syriâ Palæstinâ quæ illic virtutem istius divinitatis revelarant, detulit ad Senatum cum prærogativâ suffragii sui. Senatus, quia non ipse (il semble qu'il faut lire *non in se*) *probaverat, respuit : Cæsar in sententiâ mansit.* Tertull. Apologet.

horreurs de sa tyrannie, ce même Sénat, alors instrument & victime de ses cruautés contre les amis de Séjan, ait refusé ce que demandoit l'Empereur. Non, je l'avoue, la chose n'est pas vrai-semblable, en cas que l'Empereur s'intéressât véritablement au succès de sa demande, & qu'on eût lieu de la regarder comme un ordre. Mais si l'Empereur, par un rafinement de politique, pour rendre un peu moins sensible la pesanteur de son joug, pour faire diversion, pour repaître le Sénat d'une image de liberté, demandoit foiblement une chose qu'il ne se soucioit point d'obtenir; falloit-il donc tant de hardiesse pour se prêter à ce jeu? En s'y prêtant, le Sénat se maintenoit dans l'exercice & dans la possession de ses droits, & faisoit sa cour à l'Empereur par un refus assaisonné de flatterie. On sait que les Gouverneurs *(c)* des provinces Impériales envoyoient à l'Empereur des journaux très-exacts de ce qui arrivoit de remarquable dans leur gouvernement. La Judée étoit de la dépendance de l'Empereur, & gouvernée comme les petites provinces du département imperial, par un Procurateur de César, chargé de l'administration de la Justice & des finances. Ainsi, quoique les lettres que nous avons aujourd'hui sous le nom de Pilate à Tibère, soient des pièces fausses & modernes, nous ne pouvons douter que Pilate n'ait informé Tibère de l'éclat que faisoient dans la Judée les miracles & la résurrection de J. C. Cela posé, que Tibère ait voulu communiquer au Sénat une relation si curieuse; que frappé jusqu'à certain point de ces mêmes prodiges qui depuis ont converti l'Univers; & que ne sachant point que la religion de J. C. est exclusive, c'est-à-dire incompatible avec toute autre Religion, il ait témoigné que J. C. lui paroissoit un homme divin, & qu'il ne verroit aucun inconvénient à l'associer aux demi-dieux & aux héros dont le culte étoit reçû par les Romains, je ne trouve en cela rien d'incroyable. Est-il plus surprenant que le Sénat opposé par principe à l'établissement

(c) Nous trouvons dans Philon, *(Legatione ad Caïum.)* que l'on envoyoit régulièrement à Caïus le journal de ce qui se passoit en Égypte. Philon appelle ce journal, *ὑπομνηματικὰς ἐφημερίδας*.

des cultes nouveaux, méprisant avec la fierté Romaine ce qui se passoit chez les Barbares, & convaincu que l'Empereur ne pouvoit prendre à cette affaire un intérêt sérieux, doit-on s'étonner, dis-je, que le Sénat, au lieu de regarder comme un ordre un propos vague, tout au plus une simple velléité de Tibère, ait répondu qu'il n'étoit pas convenable d'accorder à un étranger les honneurs divins, puisque l'Empereur avoit eu la modestie de les refuser? J'essaierai peut-être quelque jour de satisfaire aux autres difficultés que l'on forme contre le récit de Tertullien. En attendant, je ne dois pas négliger l'avantage que me donne cet ancien auteur dans la matière qui m'occupe aujourd'hui. Certainement un écrivain du haut empire, un homme très-versé dans les loix & dans les usages des Romains, n'auroit pû croire, n'auroit osé dire qu'une proposition de Tibère fut rejetée par le Sénat, si la chose eût été sans exemple, ou plustôt s'il n'eût été notoire que l'on n'avoit pas toûjours pour le sentiment de l'Empereur une déférence aveugle, telle qu'on l'imagine ordinairement.

Ainsi le Sénat avoit le droit de ne pas être du sentiment de l'Empereur; mais de son côté l'Empereur avoit celui d'empêcher la décision du Sénat. J'ai prouvé, dans le dernier Mémoire, que le Prince agissoit alors en vertu de la puissance Tribunitienne. J'ajoûte ici que Tacite ne manque presque jamais de caractériser l'opposition de l'Empereur par les mots latins *vetare*, *intercedere*, qui sont visiblement relatifs au pouvoir du Tribunat. Je n'en rapporterai qu'un exemple où l'on trouve ces deux mots. Lucius Ennius, Chevalier Romain, avoit fait fondre une statue d'argent de Tibère pour la convertir en vaisselle. On le dénonça comme criminel de lèze-majesté. Ces sortes d'accusations, fort communes dans l'histoire des premiers Empereurs, nous paroîtroient un peu moins étranges, si nous faisions réflexion qu'une infinité de Romains détestoient le nouveau gouvernement. Tibère, Caligula, Néron & Domitien se rendoient assez justice pour croire qu'ils n'étoient pas propres à le faire aimer. Plus ils sentoient qu'on les haïssoit, plus ils étoient ombrageux & délicats. Ainsi des

actions en elles-mêmes très-innocentes pouvoient les alarmer, & passer dans leur esprit pour des signaux d'une défection générale. Tibère, qui n'avoit pas encore jeté le masque en ce temps-là, défendit de faire droit sur l'accusation intentée contre Ennius : *recipi Cæsar inter reos vetuit.* Alors Atéius Capito, flatteur d'autant plus dangereux que c'étoit un très-savant Jurisconsulte, prenant l'air & le ton républicain, se récria contre l'opposition de l'Empereur. « On ne doit point, dit-il,
» ôter au Sénat le droit de juger. Le crime dont il s'agit est
» trop énorme pour demeurer impuni. César est le maître de
» sacrifier son propre ressentiment; mais qu'il n'empêche pas la République de se vanger des outrages qu'elle reçoit *(d).* » L'Empereur, qui savoit à quoi s'en tenir sur la sincérité de ce langage, persista dans son opposition tribunitienne: *perstititque intercedere.*

Il seroit assez naturel d'examiner maintenant, si la prérogative Impériale s'étendoit jusqu'à réformer les decrets que le Sénat avoit rendus en l'absence de l'Empereur. Mais je réserve pour un autre Mémoire cette importante discussion, parce qu'aujourd'hui je me propose uniquement de considérer l'Empereur dans l'assemblée du Sénat. Nous l'avons vû présider en qualité de Consul annuel, dire le premier son avis comme Consul désigné, assister à la séance sans être ni l'un ni l'autre. Nous allons le voir présider *extraordinairement* sans être Consul annuel, en vertu d'une concession particulière, qui faisoit une des branches les plus considérables du pouvoir Impérial.

(d) Tacit. Annal. III, 70. Remarquez que chez les Romains l'esprit de servitude affectoit de se parer des livrées de la liberté. Au contraire, dans les États monarchiques, si l'on résiste quelquefois à la volonté du Prince, on ne trouve point d'expressions assez fortes pour lui protester que toute autorité vient de lui, &c. Cette différence caractérise celle des deux gouvernemens. Les Romains, même sous la tyrannie la plus affreuse, se vantoient toûjours d'être libres. Martial, *liv. V, epig. 12,* dit, en parlant de Domitien :

Sub quo libertas principe tanta fuit !

Ce genre de flatterie n'auroit pas été souffert, si l'État avoit été monarchique.

Tibère, au sujet des libelles qui couroient contre lui, disoit que la liberté de penser & de parler étoit essentielle à une ville libre : *In civitate liberâ linguam mentesque liberas esse debere.* Suet. Tib. c. 28.

Un des articles du decret par lequel le Sénat confère à Veſpaſien la dignité Impériale, porte « qu'il lui ſera permis de convoquer le Sénat, d'y propoſer, d'y ſuſpendre la délibération, d'y faire des Sénatus-conſultes, comme il avoit été permis au divin Auguſte, à Tibère & à Claude *(e)*. » Cette prérogative eſt connue dans l'hiſtoire ſous le nom de *Jus relationis*, c'eſt-à-dire le droit de rapporter ou de propoſer dans le Sénat. Sous l'ancien gouvernement républicain *(f)*, les ſeuls Conſuls, à proprement parler, avoient le droit de convoquer le Sénat, & de mettre les affaires en délibération. Les Préteurs n'en jouiſſoient que dans l'abſence des Conſuls, & ne pouvoient même propoſer que des affaires nouvelles & preſſantes *(g)*. Les Tribuns l'exerçoient quelquefois, mais avec des limitations qu'il eſt peut-être impoſſible de fixer préciſément, & dont l'examen ſeroit ici déplacé. Autant que je puis deviner dans une matière très-obſcure, il me ſemble que les Tribuns ne pouvoient convoquer le Sénat ni le faire délibérer, que ſur des affaires d'une certaine eſpèce; qu'ils étoient obligés, du moins pour la forme, de demander au Conſul ſon agrément; & que le Conſul préſidoit toûjours, lors même que le Tribun faiſoit le rapport. Si l'on trouve

(e) Utique ei Senatum habere, relationem facere, remittere Senatus-conſulta per relationem, diſceſſionemque facere liceat, ita uti licuit divo Auguſto, Tiberio Julio Cæſari, Tiberio Claudio Cæſari Auguſto. Apud Gruterum & paſſim.

(f) Sur toute cette diſcipline du Sénat, voyez Paul Manuce & Zamoskius, *de Senatu Romano.*

(g) Dion, ſur l'an 747, nous apprend que les Préteurs mortifiés de n'avoir point le droit de propoſer, quoique les Tribuns, qui étoient au deſſous d'eux, fuſſent en poſſeſſion de ce droit, ſe plaignirent, & obtinrent d'Auguſte (alors Préfet des mœurs) qu'ils pourroient auſſi propoſer; mais dans la ſuite du temps les Préteurs perdirent ce droit. L'occaſion de leurs plaintes, étoit ſans doute la nouvelle forme du gouvernement. Comme il ſe trouvoit toûjours à Rome au moins un des deux Conſuls, les Préteurs, qui dans l'origine n'avoient eu droit de propoſer qu'en l'abſence des Conſuls, ne propoſoient plus ſous Auguſte. Ils obtinrent donc de propoſer quelquefois, même en préſence des Conſuls, auſſi-bien que les Tribuns.

Le traducteur ſe trompe en rendant les mots grecs, *γνώμην εἰς τὴν βουλὴν εἰσφέρειν*, par *ſententiam in Senatu dicere*. Ils ſignifient, *propoſer dans le Sénat*. Dion, LV, p. 550.

dans les auteurs que tel membre du Sénat proposa telle affaire, & qu'à son rapport le Sénat rendit tel decret, fit telle ordonnance, c'est une expression abrégée qui n'exclud jamais & suppose toûjours la part que le Consul avoit nécessairement à cette proposition. Lorsque la compagnie étoit assemblée, le Consul proposoit ce qu'il vouloit, & demandoit, à tous ceux qui avoient droit d'opiner, ce qu'ils pensoient sur la matière proposée. Chaque opinant, après avoir parlé de cette affaire, ou même sans en avoir rien dit, étoit le maître de demander qu'on délibérât sur quelqu'autre affaire, qu'il croyoit ou faisoit semblant de croire plus pressée & plus intéressante. C'étoit ce qu'on appeloit *excedere relationem.* Mais cette nouvelle proposition tomboit d'elle-même, à moins que le Consul, abandonnant le premier objet, ne consentît à faire délibérer sur le second. Il pouvoit différer son consentement, & même le refuser, excepté dans quelques occasions, où le plus grand nombre lui faisoit une espèce de violence, en criant, *Consul refer; Consul consule.* « Mettez en délibération, demandez les avis. » Alors le Consul proposoit. Ainsi, dans un sens, il est vrai de dire que ce Magistrat étoit l'unique proposant. Quand on avoit fini d'opiner, & que les différentes opinions avoient été réduites à deux, le Consul, s'il le jugeoit à propos, résumoit les raisons alléguées de part & d'autre, les balançoit, sans néanmoins prendre de conclusions. Ensuite il disoit le mot solennel *discedite,* changez de place; & tous ceux qui étoient d'un même avis passoient d'un même côté; *fiebat discessio.* Alors on comptoit, & suivant la pluralité le Consul prononçoit la décision, qui se nommoit Sénatus-consulte ou décret du Sénat, s'il n'étoit point intervenu d'opposition Tribunitienne, & simplement *Senatûs auctoritas,* c'est-à-dire avis, sentiment, conseil, vœu du Sénat, si quelque Tribun s'étoit opposé. Ce privilége de consulter le Sénat, d'être le modérateur de ses assemblées, l'auteur & comme l'arbitre de ses délibérations, l'ame de ses conseils & l'organe de ses jugemens, passoit, avec raison, pour la plus noble & la plus éminente des fonctions du Consul; & c'étoit de-là qu'il tiroit son nom.

Auguste ayant reçû pour une troisième fois le consulat, l'an de Rome 723, le posséda neuf années consécutives, en vertu d'autant de nouvelles élections *(h)*. Ainsi pendant le cours de ces neuf années, sans avoir besoin de concession spéciale, il jouit du droit d'assembler & de faire délibérer le Sénat. Mais lorsqu'en 731, par une politique déliée, dont je crois avoir à peu près développé le système, Auguste se démit du Consulat qu'il exerçoit pour la onzième fois; il se dépouilla nécessairement de cette prérogative Consulaire, de ce *jus relationis* dont nous parlons. Il est vrai que les Romains incontinent après l'abdication que fit Auguste du Consulat, lui donnèrent, ou, si l'on veut, lui confirmèrent la puissance Tribunitienne pour toûjours. Auguste avec ce pouvoir, même sans être Consul, ne se seroit pas trouvé réduit dans le Sénat au niveau des autres Sénateurs, qui pouvoient uniquement, & cela quand c'étoit leur tour de parler dans le Sénat, hasarder quelque nouveau sujet de délibération, dont la fortune dépendoit de la bonne volonté du Consul. Un simple Tribun avoit, du moins en certain cas, la faculté de convoquer le Sénat & de le consulter. Si le Tribun, comme je le crois, étoit astreint à demander l'agrément du Consul, je crois aussi qu'il pouvoit absolument s'en passer en cas de refus. Et quel Romain auroit osé dire à Auguste que la proposition de telle ou telle affaire n'étoit pas de la compétence de son pouvoir Tribunitien? Quel Consul ne se seroit pas empressé de prévenir les desirs d'un Citoyen qui joignoit aux pouvoirs perpétuels du Tribunat, augmentés par de nouvelles concessions, le Généralat des armées, le gouvernement des provinces les plus importantes, le lustre d'onze Consulats exercés avec gloire, l'éclat encore plus grand de ceux qu'il refusoit d'exercer, & par dessus tout cela cette autorité sans bornes que donne le dévouement d'une Nation qu'on a prise par le cœur & subjuguée par l'estime? Quand Auguste n'auroit eu dans le Sénat aucun droit de faire délibérer, n'eût-il été que Prince

(h) Voyez la Dissertation précédente, *sur la puissance Consulaire des Empereurs.*

du Sénat, c'est-à-dire le premier des Sénateurs, n'eût-il été que Consulaire, ou même le dernier des opinans, la moindre ouverture, la plus foible insinuation de sa part auroit fait changer le sujet de la délibération, ou, pour mieux dire, les Consuls n'eussent jamais rien proposé sans avoir eu l'attention de se concerter avec lui. Auguste, après avoir cessé d'être Consul, auroit encore été trop puissant dans le Sénat. Il paroissoit le sentir lui-même, & vouloit consacrer les cinq dernières années de son Décennat à régler ce qui concernoit les armées & les provinces de son département, pour abdiquer, disoit-il, ses autres emplois comme il avoit fait le Consulat. Mais plus il sembloit résolu d'anéantir sa puissance, plus le Sénat conspiroit à l'augmenter. L'amour, l'admiration, la crédulité, la mode, la flatterie, les intérêts particuliers, une aveugle jalousie contre le peuple, de fausses vûes de politique déterminèrent le Sénat à forcer Auguste de recevoir du moins une portion des prérogatives Consulaires, comme un foible dédommagement du Consulat qu'il venoit de quitter. Le Sénat craignoit qu'Auguste n'étant plus Consul, ne s'attachât trop étroitement au peuple, dont il étoit protecteur perpétuel.

Le Sénat arrêta donc qu'Auguste, sans être Consul, auroit pour toûjours le privilége de proposer dans chaque séance une affaire telle qu'il jugeroit à propos *(i)*. Cette prérogative s'étendant à toutes sortes d'affaires, & n'ayant pas besoin dans son exercice de l'attache du Consul, étoit plus noble, plus indépendante & plus digne d'Auguste que celle qui résultoit du pouvoir Tribunitien. Cependant, comme elle ne s'étendoit pas au-delà d'une affaire unique dans chaque assemblée, elle étoit au dessous de la prérogative du Consul, qui fut toûjours illimitée en ce point. Mais ce qu'Auguste perdoit en apparence par cette restriction, il le regagnoit avec usure par la perpétuité. Ajoûtons que quand le Consul en exercice proposoit, son collègue pouvoit s'opposer à la délibération, & l'on ne voit point que personne eût droit d'empêcher qu'on

(i) Ἡ γερουσία .... χρηματίζειν αὐτῷ περὶ ἑνός ὅπου (lege ὅτου) ἂν ἐθελήσῃ καθ' ἑκάστην βουλὴν, κἂν μὴ ὑπατεύσῃ, ἔδωκε. Dion, LIII, p. 518.

ne

ne délibérât sur une proposition faite par l'Empereur. Ce fut l'an de Rome 731 qu'Auguste reçut le *jus relationis;* & Dion semble nous autoriser à croire qu'il le reçut par le decret du 27 juin, où le Sénat lui donna la puissance Tribunitienne, c'est-à-dire, comme je l'ai expliqué dans le Mémoire précédent, ordonna que le Plébiscite de 725 seroit exécuté selon sa forme & teneur. *Le Sénat*, dit l'historien, *ordonna qu'Auguste seroit Tribun du peuple pendant toute sa vie, & que dans chaque assemblée du Sénat, il pourroit proposer telle affaire qu'il voudroit.* Ces deux choses étoient, ce semble, contenues dans le même Sénatus-consulte. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles furent ordonnées l'une & l'autre la même année 731. Il n'est pas difficile de comprendre la politique du Sénat. Cette compagnie, qui tendoit dès-lors à devenir représentative de la Nation, vouloit non seulement qu'Auguste parût tenir d'elle le pouvoir Tribunitien, mais encore qu'il proposât dans ses assemblées plustôt en vertu d'un privilége qu'elle lui donnoit, que par le droit de la puissance Tribunitienne, puissance émanée du peuple, & par conséquent ennemie de la majesté du Sénat. *Dion, ubi suprà.*

Il faut observer que cette dernière concession, qui donnoit à Auguste le privilége de proposer une affaire dans chaque assemblée du Sénat, ne lui donnoit pas le droit de le convoquer. Depuis l'abdication du Consulat, son unique titre pour l'assembler, étoit le pouvoir Tribunitien. Or le pouvoir Tribunitien ne lui donnoit sans doute le droit de convocation qu'avec quelques restrictions, ainsi que je l'ai remarqué. Les Pères conscripts voulant aussi qu'Auguste tînt de leur main le droit de les convoquer, ne tardèrent pas à le lui conférer absolument & sans restriction. Ce fut dès l'année suivante, c'est-à-dire en 732. Auguste, cette année-là même, avoit refusé la Dictature, en protestant qu'il recevroit plustôt la mort que cette Magistrature despotique. Il avoit pareillement refusé la Censure perpétuelle; mais il avoit suppléé dignement à l'incapacité des deux Censeurs, en exerçant leurs fonctions (à la prière du peuple Romain, comme je l'ai dit ailleurs), & *Dion, LIV.*

faisant des loix très-utiles & généralement approuvées. Sa conduite populaire & pleine de modération, continuoit de lui gagner les cœurs. On le voyoit paroître devant les Tribunaux, & solliciter pour ses amis, comme un simple particulier. Dion rapporte sur cette année un trait de la patience d'Auguste, qui lui fit beaucoup d'honneur. Marcus Primus, Gouverneur de Macédoine, accusé d'avoir injustement attaqué la nation des Odryses, varioit dans sa défense, & disoit tantôt qu'il avoit agi par ordre d'Auguste, tantôt qu'il avoit suivi le conseil de Marcellus, neveu de l'Empereur. Auguste survient sans être attendu. Le Préteur l'interroge pour savoir s'il a donné cet ordre. Auguste dit qu'il ne l'a point donné. Alors Murena, l'un des Avocats de Primus s'emporta contre Auguste. *Que venez-vous faire ici*, lui dit-il. *Qui vous a mandé! La République (k)*, répondit froidement Auguste, sans ajoûter un seul mot. *Tout cela*, poursuit Dion, *lui mérita les louanges des gens sensés, de sorte qu'il reçut le pouvoir de convoquer le Sénat toutes les fois qu'il voudroit.* Un autre Historien n'auroit pas manqué de nous apprendre pourquoi l'année précédente le Sénat, en donnant à Auguste le droit de proposer une affaire dans chaque séance, n'y joignit pas celui de la convocation, plustôt qu'un grand nombre d'autres prérogatives qu'il lui conféra par le même decret, ou du moins dans la même année. Avec Dion, il faudroit toujours conjecturer; & quand on conjecture toûjours, on se trompe quelquefois. Tout ce que je puis dire en général (& ceci n'est point une conjecture) c'est qu'Auguste ne vouloit pas tout recevoir en même temps, persuadé que les plus solides édifices sont ceux auxquels on travaille avec une sage lenteur; & de son côté le Sénat n'étoit pas fâché d'économiser ses bienfaits.

Dion, LIV, p. 522.

Quoi qu'il en soit, voilà donc Auguste desormais en droit, non seulement de proposer une affaire autant de fois que se tiendra le Sénat, mais encore de l'assembler aussi souvent qu'il

(k) Τί δὲ ἐνταῦθα ποιεῖς; καὶ τίς σε ἐκάλεσε; τοῦτο μόνον ἀπεκρίνατο, ὅτι τὸ δημόσιον· ἐπὶ μὲν τούτοις ὑπὸ μὲν τῶν εὖ φρονούντων ἐπῃνεῖτο, ὥστε καὶ τὴν βουλὴν ἀθροίζειν ὁσάκις ἂν ἐθελήσῃ λαβεῖν. Dion, ibid.

le jugera convenable. Sur la fin de 732 il quitte l'Italie pour aller régler les provinces orientales, & feint pendant plus de deux ans d'avoir perdu de vûe la ville de Rome, qu'il est bien aise d'abandonner à ses propres dissensions pour engager adroitement les Romains à le forcer de recevoir pour toûjours la puissance Consulaire, sans le titre de Consul. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de cette manœuvre, qui suffiroit pour immortaliser un politique. Lorsqu'Auguste fut de retour en 735, on lui offrit pour toute sa vie les pouvoirs ordinaires & extraordinaires du Consulat, avec le privilége d'être assis dans le Sénat au milieu des deux Consuls *(l)*. Comme ces Magistrats eurent toûjours le droit indéfini de proposer dans le Sénat autant d'affaires qu'ils voudroient, il semble d'abord, qu'en recevant la puissance Consulaire, Auguste reçut pareillement le droit indéfini de proposer. Mais Auguste, pour des raisons très-dignes de lui, que j'ai longuement détaillées dans un autre endroit, voulut masquer autant qu'il pouvoit ce Consulat impérial. Il ne l'accepta qu'avec des restrictions, & fit si bien que sa puissance Consulaire, quoique fort supérieure à celle des Consuls annuels, sembloit être moindre à divers égards. Il n'accepta pas tout ce que lui attribuoit la concession de 735; 1.° il ne voulut prendre aucun titre qui désignât ce Consulat perpétuel; 2.° il refusa le droit de faire les cérémonies publiques: elles demeurèrent toûjours attachées au Consulat annuel; 3.° on a sujet de croire qu'il rejeta les licteurs & les faisceaux qui lui furent expressément offerts. Mais il accepta 1.° la préséance dans le Sénat; 2.° un tribunal & le droit de rendre la Justice, & vrai-semblablement une inspection générale sur les finances; 3.° la prérogative de pourvoir aux besoins urgens de la République toutes les fois qu'il la croiroit en danger, & de faire des coups d'autorité, sans attendre l'ordre spécial & l'injonction du Sénat.

Dion, LIV, p. 524.

Quant au droit de proposer les affaires, tel qu'en jouirent toûjours les Consuls en titre, Auguste ne l'accepta pas. Il s'en

(l) Dion, LIV, p. 527. Voyez la Dissertation sur la puissance Consulaire des Empereurs.

tint au Sénatus-consulte de 731, qui l'autorisoit seulement à proposer une affaire dans chaque séance; & si desormais il en proposa plusieurs dans une même assemblée, ce ne put être que quand il étoit Consul annuel. C'est un fait certain que ni lui ni ses successeurs, hors le cas du Consulat annuel, n'eurent jamais le pouvoir illimité de mettre les affaires en délibération dans le Sénat : en voici la preuve. Ce qui est illimité, n'est pas susceptible d'une nouvelle étendue. Or le *jus relationis*, le droit de proposer, que le Sénat, à chaque mutation, conféroit au nouveau Prince, fut donné souvent avec des extensions qui en reculoient les bornes, mais toûjours en les fixant; donc ce droit n'étoit point illimité. Par le fragment du Sénatus-consulte, qui donne l'empire à Vespasien, il paroît que ce Prince ne reçut encore le *jus relationis* que comme Auguste l'avoit reçû, c'est-à-dire, le droit de proposer une seule affaire. Mais dans l'espace des quatre-vingts ans ou environ, qui s'écoulèrent depuis l'élection de Vespasien, jusqu'au jour où Tite-Antonin fit donner à M. Aurèle la puissance du Tribunat, il s'étoit introduit à l'égard du *jus relationis*, une innovation dont, faute de monument, il est impossible de marquer ni la date ni l'origine. Peut-être que la flatterie imagina d'elle-même de donner à quelqu'un des Princes, qui vécurent dans cet intervalle, un pouvoir de proposer plus étendu que celui du divin Auguste. Peut-être aussi que quelque Empereur avide de proposer, pria le Sénat d'étendre sa prérogative. J'en soupçonnerois volontiers Hadrien.

Mais, sans m'égarer dans des conjectures trop incertaines, je me borne à rapporter le petit nombre de faits concernant cette innovation, qui se sont sauvés du naufrage de l'histoire de ces temps-là. Lorsque M. Aurèle, adopté par Tite-Antonin, reçut du vivant de son prédécesseur la puissance Tribunitienne, avec le pouvoir proconsulaire, il reçut aussi la faculté de proposer cinq affaires dans chaque assemblée du Sénat, *jus quintæ relationis (m)*: ce qui ne permet pas de douter que l'Empereur

(m) Tribunitiâ potestate donatus est atque imperio extra urbem Proconsulari, addito jure quintæ relationis. Capitolin. M. Ant. c. 6.

n'eût au moins reçû la permiſſion d'en propoſer le même nombre. Pertinax, lors de ſon avènement à l'empire, reçut le privilége d'en propoſer quatre, *jus quartæ relationis* [a]; Alexandre, d'en propoſer cinq, *jus quintæ relationis* [b]; Probus, d'en propoſer trois ſeulement, *jus tertiæ relationis* [c]. Cette variété doit convaincre tout eſprit raiſonnable, que le Sénat étoit maître d'étendre ou de reſtreindre arbitrairement la conceſſion dont il s'agit. Je ne trouve point qu'aucun Empereur ait eu le droit de propoſer plus de cinq affaires : mais le ſilence du peu d'auteurs qui nous reſtent, ne paroît pas déciſif. Cependant il eſt à croire que la flatterie rougit à la fin de prodiguer des extenſions qui, par leur multitude, ſeroient devenues totalement illuſoires. Le droit de propoſer cinq affaires différentes ſuffiſoit, & au-delà, pour abſorber la ſéance la plus longue. Quatre ou cinq valoient autant que mille pour rendre le Prince ſeul propoſant, s'il le ſouhaitoit. Mais, d'un autre côté, le droit d'en propoſer mille, que certainement les Empereurs n'eurent point, n'auroit jamais pû être qu'un droit limité. Il s'enſuit que les Empereurs ne jouiſſoient pas de la prérogative indéfinie de faire délibérer le Sénat; prérogative néanmoins dont les Conſuls en titre furent toûjours cenſés jouir, même ſous le gouvernement Impérial. J'ignore ce que répondroient à cette preuve ceux qui métamorphoſent en Monarque le Prince Romain. Étrange eſpèce de Monarque, aſtreint à ne propoſer dans le conſeil public qu'un certain nombre d'affaires déterminé par la Nation, tandis que d'autres Magiſtrats, ſubordonnés par une infinité d'endroits à ce prétendu Monarque, ont le privilége abſolu de propoſer autant de fois qu'ils voudront! Conteſtera-t-on les faits? Se retranchera-t-on à chicanner ſur les conſéquences? J'oſe aſſurer qu'aucun de ces deux poſtes ne ſeroit tenable.

[a] *Capitol. Pertinax, c. 6.*
[b] *Lamprid. Alexand. c. 1.*
[c] *Vopiſc. Prob. c. 12.*

Lorſque l'Empereur mettoit une affaire en délibération, il devenoit Préſident de l'aſſemblée, s'il ne l'étoit déjà par le Conſulat annuel, & demandoit les avis comme auroit fait un ſimple Conſul, mais avec une différence qu'il eſt eſſentiel de remarquer. Sous le gouvernement ancien (& même ſous le nouveau quand ce n'étoit point l'Empereur qui propoſoit),

les Magiſtrats actuellement en charge ne diſoient pas leurs avis. Au contraire, les Conſuls & les autres Magiſtrats opinoient lorſque l'Empereur faiſoit délibérer. Ces deux uſages, & les raiſons ſur leſquels ils pouvoient être fondés, méritent quelque diſcuſſion. Quiconque a lû l'ancienne hiſtoire Romaine, doit ſe ſouvenir que le Conſul qui préſidoit, après avoir expoſé le ſujet de la délibération, n'interrogeoit ni ſon collègue, ni les Préteurs, ni pas un des autres Magiſtrats curules; mais qu'il s'adreſſoit d'abord aux Conſuls déſignés, s'ils étoient élûs, enſuite au Prince du Sénat, aux Conſulaires, ſelon leur rang, aux Préteurs & autres Magiſtrats déſignés, enfin à tous les membres de la Compagnie, qui n'exerçoient point de Magiſtrature. Le Conſul propoſant diſcutoit, comme je l'ai déjà dit, les différentes opinions. Il faiſoit, ſans doute, valoir avec plus ou moins d'adreſſe le parti qu'il jugeoit le meilleur; mais il ne pouvoit qu'inſinuer ſon avis, & ne le donnoit jamais, ni les autres Magiſtrats non plus que lui.

Cette règle eſt tout-à-fait ſingulière. Aucun auteur que je connoiſſe n'a pris ſoin de nous indiquer de près ni de loin, pourquoi la Magiſtrature actuelle ſuſpendoit le droit d'opiner. Je ſuis réduit aux conjectures. Celle-ci, que je haſarde, me paroît approcher du vrai. On appréhendoit, & cette crainte n'étoit pas ſans fondement, que les Magiſtrats, s'ils opinoient, n'euſſent trop de pouvoir dans le Sénat, trop d'influence dans les déciſions. Tout homme en place a néceſſairement des flatteurs; il peut faire du bien ou du mal. Dans les délibérations ceux qui opinent les premiers, s'ils ont du crédit, entraînent ſouvent le grand nombre. Or les dignités donnent plus de crédit que le mérite, & ſont plus impoſantes que la raiſon. On me dira peut-être que l'impreſſion des dignités devoit être moins ſenſible dans le Sénat Romain, parce que les Magiſtratures étoient annuelles, & que chaque Sénateur les avoit exercées ou pouvoit y parvenir. Mais il étoit digne de la profonde ſageſſe des Romains d'outrer les précautions, pour aſſurer, dans le conſeil public, la liberté des ſuffrages. Après tout, cet auguſte Sénat, cette aſſemblée de Rois, étoit

un corps trop nombreux, pour ne pas contenir dans son sein des esprits bornés, à qui les chaires curules, le bâton Consulaire, les faisceaux & les licteurs eussent tenu lieu de preuves & de démonstrations. Comme toutes les Magistratures inférieures au Consulat en étoient des démembremens, les Consuls avoient conservé des rapports intimes avec ceux qui les exerçoient, & même beaucoup d'ascendant & d'autorité sur eux. Les affaires importantes, que le Consul en exercice devoit porter au Sénat, se débattoient préalablement dans une assemblée particulière, formée des deux Consuls & des autres Magistrats. Supposé donc que les membres de ce conseil eussent eu le droit d'opiner ensuite dans l'assemblée générale, chacun d'eux y venant bien préparé, bien décidé pour tel sentiment, l'union du corps de la Magistrature auroit emporté d'emblée le reste des suffrages; ou s'il eût été de différens avis, si les Consuls, par exemple, n'avoient pû s'accorder entre eux, ce partage eût causé dans le Sénat des altercations & des disputes interminables. Ce fut, si je ne me trompe, pour obvier à de tels inconvéniens, que l'ancienne République jugea toûjours que les Magistratures étoient incompatibles avec le droit d'opiner.

Cette discipline souffrit de l'altération sous le gouvernement impérial. Nous en trouvons la preuve dans le troisième livre des Annales de Tacite, où l'auteur détaille ce qui se passa dans l'instruction du procès criminel de Pison & de Plancine sa femme, accusés d'avoir fait périr Germanicus. Tibère, sans violer les loix, auroit pû connoître de cette affaire dans son Conseil privé, parce que les Consuls *(n)*, &, ce semble, le Sénat même, le prièrent de s'en charger; mais il aima mieux qu'elle fût jugée par le Sénat. Dans les diverses séances qu'occupa cette cause fameuse, l'Empereur usa du droit de proposer, attaché à la prérogative impériale. Il n'étoit pas Consul, & ce fut lui cependant qui mit l'affaire en délibération, & qui présida toûjours. Enfin dans la dernière séance, où l'on

(n) Fulcinius Trio Pisonem apud Consules postulavit . . . petitumque est à Principe, cognitionem exciperet . . . . (Tiberius) integram causam ad Senatum remittit. Tacit. Ann. III, 10.

fit ſemblant de donner quelque ſatisfaction aux mânes de Germanicus, Tibère demanda les avis, & s'adreſſa d'abord au Conſul M. Aurélius Cotta: *car,* ajoûte l'hiſtorien, *les Magiſtrats même opinoient, lorſque l'Empereur propoſoit (o).* Tacite rapporte auſſi l'avis de l'autre Conſul Valérius Meſſalinus. Cet endroit eſt précieux: il nous apprend ce que peut-être on ne trouve point ailleurs; 1.° que ſous Tibère, & ſans doute dès le temps d'Auguſte, les Magiſtrats diſoient leur avis, lorſque le Prince faiſoit le rapport; 2.° qu'en tout autre cas ils ne le diſoient point, & que l'on obſervoit l'uſage ancien, ſoit dans l'abſence de l'Empereur, ſoit en ſa préſence, quand ce n'étoit pas lui qui faiſoit délibérer. Mais pourquoi & comment la nouveauté dont il s'agit fut-elle introduite dans la diſcipline du Sénat ! Eſſayons de répondre juſte à cette double queſtion.

Les mêmes vûes qui déterminèrent les deux fondateurs du gouvernement impérial, Auguſte & ſon ſucceſſeur, à faire paſſer au Sénat les droits du peuple Romain, les devoient porter à rendre les Magiſtrats plus puiſſans dans l'intérieur du Sénat, ſauf à diminuer habilement leur puiſſance à d'autres égards. Il eſt plus aiſé de dominer ſur une compagnie que ſur l'aſſemblée générale d'une Nation, ſur un petit nombre d'hommes que ſur une Compagnie nombreuſe. Auguſte n'avoit pas de peine à tenir dans ſa dépendance les Conſuls, à qui leur place donnoit des relations indiſpenſables avec l'Empereur, qui, ſans lui, ne ſeroient pas arrivés à cette place éminente, qui pouvoient eſpérer, de ſon bon plaiſir, les Lieutenances des provinces impériales & des armées, & de ſa recommandation toûjours efficace, tout ce qui pouvoit dépendre du Sénat. Il faut dire à proportion la même choſe des Préteurs & des autres Magiſtrats. Communément ils étoient tous dévoués au chef ſuprême de la République, ou par la reconnoiſſance qu'un bienfait récent inſpire quelquefois même aux cœurs les plus ingrats, ou

(o) *Primus ſententiam rogatus Aurelius Cotta Conſul (nam referente Cæſare Magiſtratus eo etiam munere fungebantur) nomen Piſonis radendum faſtis cenſuit, &c.* Tacit. Ann. III, 17.

ou par l'espérance des grades ultérieurs, dont celui qu'ils avoient déjà, les approchoit d'autant plus qu'ils sauroient mériter la bienveillance du Prince. Auguste comprit que, si les Magistrats avoient le droit d'opiner, il feroit décider à son gré dans le Sénat toutes les affaires qu'il y proposeroit, quelque air d'impartialité qu'il affectât en les proposant; & qu'alors il exerceroit dans le Sénat une domination invisible, cachée sous le pouvoir apparent des Magistrats, dont les suffrages, toûjours conformes à la volonté du Prince, détermineroient infailliblement la pluralité des voix. Le Sénat lui-même, en donnant à Auguste la permission de proposer une affaire dans chaque séance, fournissoit une occasion très-favorable pour déroger à l'usage primitif. Cette concession préjudicioit non seulement au privilége du Consul en exercice, qui régulièrement devoit toûjours proposer; mais encore au droit du Consul qui n'étoit pas en exercice, parce que celui-ci devoit proposer dans l'absence de son collègue, & pouvoit même s'opposer à la proposition de son collègue présent. Il étoit juste d'indemniser les Consuls d'une perte si réelle. Auguste, en faveur de qui le Sénat dépouilloit les Magistrats ordinaires, avoit un prétexte très-honnête de demander pour eux une espèce d'équivalent, & peut-être que le premier usage qu'il fit de son nouveau privilége, fut de requérir que l'on donnât aux Consuls le droit d'opiner toutes les fois qu'il proposeroit. Tibère, dans l'endroit de Tacite que je viens d'indiquer, interroge les deux Consuls, & commence par le second: c'étoit Aurélius Cotta. Le premier Consul, Valérius Messalinus, n'opine qu'après son collègue. L'unique raison qu'on puisse rendre de cette préférence, est que le second Consul étoit alors en exercice, & qu'il auroit proposé l'affaire, si l'Empereur ne l'eût pas proposée lui-même. Ce qui semble prouver que le droit de dire leurs avis, étoit pour les Consuls une compensation du droit qu'ils auroient eu l'un de proposer, l'autre d'empêcher qu'on ne délibérât.

Je rapporte au temps d'Auguste ce nouvel arrangement. S'il s'étoit fait sous Tibère, Tacite ne se seroit pas contenté

d'en parler incidemment, & dans une courte parenthèse. Il est vrai que Dion n'en parle point: mais Dion ne dit pas tout; & quoique le temps ait plus épargné que le reste de son histoire la partie qui concerne Auguste, on ne laisse pas d'y trouver beaucoup de lacunes & d'omissions. Le passage de Tacite marque, en général, que les Magistrats disoient leurs avis, lorsque l'Empereur proposoit. Ce terme paroît comprendre les Préteurs & les Édiles curules. Il est rare qu'il se fasse une innovation, sans qu'elle soit bien-tôt suivie de quelque autre changement. La distance qui se trouvoit entre les Consuls & les Préteurs n'étoit pas infinie, non plus que celle qui séparoit les Édiles curules des Préteurs. Rien de si naturel que d'étendre, de proche en proche, à tous les hauts Magistrats, une grace dont les premiers jouissoient déjà. Cette extension favorisoit les desseins d'Auguste: elle flattoit l'ambition de ceux qui prétendoient aux dignités: enfin, considérée sous un certain point de vûe, elle pouvoit paroître avantageuse à la puissance du Sénat. On pouvoit s'imaginer que les Magistrats ayant plus d'autorité dans la compagnie, seroient plus en état, s'il le falloit, de traverser les projets de l'Empereur. Les changemens introduits par Auguste (que l'on y prenne garde) sont tous marqués à ce double coin: avantage apparent pour les autres, utilité réelle pour lui. Chacun y croyoit gagner, & tout le monde y perdoit, excepté l'Empereur.

Au reste ce qui achève de me persuader que le droit de dire leur avis, lorsque l'Empereur proposoit en vertu de sa prérogative impériale, fut accordé aux Consuls à titre de dédommagement, c'est que le second Consul n'opinoit point, si l'Empereur proposoit en qualité de Consul annuel. Dans une séance où Trajan Consul présidoit, séance détaillée par Pline le jeune, nous ne voyons point opiner Fronton, collègue de Trajan. Pline, parmi les premiers opinans, ne nomme que les Consuls désignés.

Plin. ep. III, 4.

SUITE DE LA DISSERTATION INTITULÉE L'EMPEREUR DANS LE SÉNAT.

Réponse à quelques objections.

Par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE.

DANS ce grand nombre de Mémoires que j'ai eu l'honneur de lire à l'Académie sur le gouvernement impérial, je crois en avoir assez dit pour détruire les préjugés de notre enfance, qui nous présentoient le prince Romain comme un Despote, ou du moins comme un Monarque. J'ai montré que la prérogative impériale n'étoit que le produit & le résultat des pouvoirs attachés aux diverses magistratures Républicaines, que l'on avoit accumulées sur la tête de l'Empereur ; qu'il partageoit la puissance législative avec le Sénat, & la puissance exécutive avec les Magistrats ordinaires, qui tenoient leur autorité, non du Prince, mais du peuple Romain représenté par le Sénat ; en un mot, que l'on doit définir le gouvernement de Rome sous les Empereurs, une Aristocratie, dont le chef, soûmis de droit à toutes les loix, excepté celles dont il avoit eu dispense, étoit néanmoins, par la réunion de plusieurs emplois, & sur-tout par le Généralat des armées, assez puissant pour opprimer de fait & les particuliers & la Nation elle-même, lorsqu'il osoit courir les risques d'être tyran. J'ai fait voir que, si les Empereurs furent des Monarques, l'histoire Romaine est l'histoire d'un peuple barbare, un amas de contradictions, & même une école de révolte & de fanatisme.

La dernière Dissertation, où j'ai détaillé les droits & les prérogatives dont l'Empereur jouissoit dans l'assemblée du Sénat, a mis le sceau, pour ainsi dire, à tout ce que j'avois établi jusqu'alors. Cette Compagnie n'étoit point le Sénat du Prince,

mais le Sénat de la Nation. L'Empereur, quand il assistoit à l'assemblée, quoiqu'il y eût toûjours la première place, n'y présidoit pas toûjours, & ne faisoit souvent qu'y remplir les fonctions de simple Sénateur. Il présidoit seulement lorsqu'il exerçoit le Consulat annuel, ou lorsqu'usant des priviléges de cet autre Consulat permanent, dont j'ai prouvé qu'Auguste & ses successeurs furent revêtus, il proposoit extraordinairement: encore n'avoit-il droit de proposer qu'un certain nombre d'affaires, tantôt plus, tantôt moins grand, mais toûjours fixé par le decret du Sénat, qui mettoit chaque Prince en possession de la dignité impériale.

On a vû que les Princes, loin de commander au Sénat, le prioient, le supplioient, souvent même pour des bagatelles. De vive voix ou par écrit, ils lui parloient d'une manière infiniment respectueuse, jusqu'à se servir quelquefois du terme de *votre Majesté.* Ce n'étoient pas seulement les Titus, les Trajans, les Hadriens, les Antonins, les Marc-Aurèles, les Pertinax, les Alexandres, les Gordiens, les Tacites, les Probus, qui témoignoient au Sénat cette extrême déférence. Sans parler des Empereurs dont l'administration fut mêlée de bien & de mal, la plupart des Tyrans les plus décidés, ceux qui tenoient le Sénat dans une horrible servitude, qui le rendoient l'instrument & le ministre de leurs cruautés, qui le forcoient d'être le bourreau de ses propres membres, qui, sous prétexte de prévenir des conspirations, & par un abus intolérable du droit qu'avoit l'Empereur de pourvoir aux besoins urgens de la République, faisoient mourir des Sénateurs sans aucune forme de jugement; ceux-là même ne parloient au corps entier qu'avec respect. Ils l'écrasoient; & l'on eût dit qu'ils étoient à ses pieds; tant la doctrine nationale, touchant la supériorité du Sénat, étoit profondément enracinée dans le cœur des Empereurs patriotes, & dans l'esprit des Tyrans.

Je me crois enfin dispensé de produire de nouvelles preuves. Celles que j'ai employées suffisent pour convaincre tout lecteur qui cherche la vérité. Ainsi je les supposerai desormais comme des principes certains. On ne pourra, je crois, me contester

le privilége d'en uſer de la ſorte, lorſque j'aurai ſatisfait aux ſeules objections que l'on puiſſe raiſonnablement oppoſer à ces principes. Celles que j'entreprends d'examiner aujourd'hui ſont ſpécieuſes. L'une eſt fondée ſur le droit qu'on attribue aux Empereurs, de réformer & de caſſer les jugemens du Sénat; l'autre ſur une lettre de l'empereur Macrin, dans laquelle priant les Pères conſcripts de décerner les honneurs divins à Caracalla, ſon prédéceſſeur, il dit, en termes formels, *qu'il les prie, quoiqu'il ait droit de leur commander.*

Voici comment un défenſeur du deſpotiſme impérial pourroit faire valoir la première objection. C'eſt une maxime inconteſtable qu'un jugement ne peut être réformé que par l'autorité d'où il émane, ou par une autorité ſupérieure: or les déciſions du Sénat Romain pouvoient être, & furent quelquefois réformées, abolies, anéanties par des jugemens de l'Empereur: donc l'autorité de l'Empereur étoit ſupérieure à l'autorité du Sénat; & par conſéquent plus vous prouverez que ſous les Empereurs le Sénat repréſentoit la Nation, plus vous établirez que l'Empereur étoit du moins un Monarque. Nous liſons, à la vérité, dans le Digeſte, que l'on ne peut appeler du Sénat à l'Empereur; mais nous y trouvons auſſi que c'étoit une juriſprudence introduite par une loi d'Hadrien. *Sciendum eſt appellari à Senatu non poſſe Principem; idque oratione divi Hadriani effectum.* On pouvoit donc, avant cette loi, ſe pourvoir au tribunal de l'Empereur contre les déciſions du Sénat. Plus de cent quarante ans s'écoulèrent depuis la première année d'Auguſte, juſqu'à la première d'Hadrien. Une poſſeſſion d'un ſiècle & demi, auſſi ancienne que le gouvernement Impérial, ne permet pas de douter que les decrets du Sénat ne fuſſent originairement ſujets à la réviſion du Prince. Si, par le bon plaiſir d'Hadrien, ils devinrent irréformables, ce fut une conceſſion, un privilége accordé par le Prince, qui voulut bien ſe lier les mains, & renoncer à l'exercice de ſon droit.

Digeſt. lib. XLIX, tit. 2. A quibus appellare non licet.

Réponſe. La défenſe d'Hadrien prouve que l'on avoit quelquefois appelé du Sénat à l'Empereur, & que l'Empereur avoit

ſtatué ſur ces appels; mais elle ne prouve point que ces appels, & les jugemens rendus en conſéquence, euſſent été légitimes. C'étoient des abus & des uſurpations. En effet, j'ai montré que l'Empereur n'avoit dans Rome, & vis-à-vis du Sénat, d'autre autorité légitime, que celle qui réſultoit de la puiſſance Conſulaire & du pouvoir Tribunitien. Or, ni la puiſſance ordinaire du Conſulat, ni cette puiſſance extraordinaire, qui donnoit, pour les cas de néceſſité preſſante, le droit d'agir proviſionnellement ſans prendre l'avis du Sénat, n'avoient, en aucun temps, autoriſé les Conſuls à réformer ſes decrets, pas même dans l'ancienne République, où le Sénat étoit ſimplement le conſeil du peuple Romain. A plus forte raiſon, ſous le nouveau gouvernement, la prérogative Conſulaire ne devoit pas s'étendre juſque-là, puiſque le Sénat étoit devenu repréſentatif de la Nation.

Quant au pouvoir Tribunitien, il donnoit à l'Empereur, 1.° le droit qu'avoient eſſentiellement tous les Tribuns, de prendre fait & cauſe pour les opprimés, & d'empêcher, par voie d'oppoſition, tout jugement, même les jugemens nationaux: 2.° il donnoit au Prince deux autres prérogatives, que les Tribuns ordinaires n'eurent jamais; l'une de juger en dernier reſſort toutes les affaires qui ſeroient portées à ſon tribunal immédiatement ou par appel; l'autre de faire grace aux coupables, à quelque tribunal qu'ils euſſent été condamnés. Mais dans le Mémoire, où je tâche d'approfondir ce qui concerne cette branche de la dignité impériale, j'établis que le mot latin, *appellatio*, ſignifie non ſeulement ce que nous entendons par le mot *appel*, mais encore un recours quelconque à la protection d'un Magiſtrat, ſoit avant, ſoit après la déciſion. Je montre que les ſeuls appels, que l'on pût interjeter du Sénat à l'Empereur, étoient ceux qui précédoient le jugement. Je prouve qu'en permettant à l'Empereur de juger, lorſqu'on s'adreſſeroit à lui, la Nation n'avoit aucunement entendu ſe deſſaiſir du droit de juger, quand on s'adreſſeroit à elle-même, ni ſoûmettre ſes decrets à la réviſion de l'Empereur.

Il eſt vrai que l'on avoit accordé au Prince le droit de faire

grace aux criminels, quand même ils auroient été condamnés au tribunal de la Nation. Mais faire grace, n'est pas absoudre; c'est plustôt reconnoître, qu'infirmer le jugement qui condamne: & d'ailleurs il faut observer que le Prince demandoit au Sénat la grace du criminel. On en trouve une infinité de preuves dans Tacite: & Sénèque, condamné sous Claude, reconnoît qu'il fut redevable de la vie, non seulement au pouvoir, mais encore aux prières de l'Empereur: *Deprecatus est pro me Senatum, & vitam mihi non tantùm dedit, sed etiam petiit.* Ainsi, toutes les fois que les Empereurs annullèrent un jugement national, excepté peut-être en matière criminelle, ils franchirent les bornes de leur pouvoir légitime, ils agirent en tyrans.

Senec. Consol. ad Polyb. c. XXXII.

Je conjecture qu'ils hasardèrent ces attentats à la faveur d'une équivoque. Tout est bon pour la multitude, qui tient peu aux choses, & beaucoup aux mots. Tant que subsista l'ancienne République, l'opposition persévérante d'un seul Tribun pouvoit rendre nuls les decrets du Sénat. Cette Compagnie n'étoit point alors dépositaire des droits du peuple Romain. Le pouvoir suprême résidoit dans les Comices, dans l'assemblée générale de la Nation, qui exerçoit ce pouvoir, tantôt par elle-même, tantôt par les Commissaires qu'elle nommoit. Sous Auguste, la Nation s'assembla toûjours, du moins pour élire les Magistrats. Tant qu'elle conserva quelques débris de son empire, le Sénat n'étoit encore censé que le Conseil de la République. Supposé donc qu'Auguste, en vertu de sa puissance Tribunitienne, eût annullé quelque senatus-consulte, le Sénat n'auroit pas eu droit de s'en plaindre. Mais on peut assurer hardiment qu'Auguste ne fit jamais de son pouvoir Tribunitien un usage si mal adroit & si directement contraire au système de la politique. Son plan étoit de régner par le Sénat. Il avoit donc intérêt d'accoûtumer les Romains à recevoir les jugemens du Sénat comme des loix, & devoit lui-même en donner l'exemple.

Après que la nouvelle République, ouvrage d'Auguste, eut reçû de Tibère la dernière main, c'est-à-dire, lorsque par la

tranſlation des Comices le Sénat, de concert avec Tibère, eut dépouillé le peuple des reſtes de l'exercice de ſa ſouveraineté, les decrets du Sénat eurent par eux-mêmes force de loi. Régulièrement ils ne pouvoient plus être infirmés par l'oppoſition Tribunitienne, puiſque, dans aucun temps, elle n'avoit pû caſſer un decret national. Cependant le langage n'avoit pas changé; on continuoit de les nommer *Senatus-conſultes.* Lors donc qu'un Empereur annulloit une déciſion du Sénat, l'Empereur pouvoit dire, & les dupes, qui ſont toûjours le grand nombre, pouvoient croire qu'il ne faiſoit en cela que ce que les Tribuns avoient fait dans tous les temps.

J'ai ſoupçonné Tibère d'avoir été l'inventeur de ce ſophiſme. En effet, toûjours fécond en ſubtilités, il excelloit à déguiſer, ſous les formes anciennes, la juriſprudence qu'il créoit au beſoin *(a)* ; & nous liſons dans Suétone, que Tibère caſſa quelques ordonnances du Sénat: *Quaſdam Senatûs conſtitutiones reſcidit.* Cependant, toutes réflexions faites, je dois peut-être réparation à Tibère; & je doute que Suétone ait voulu parler d'une caſſation proprement dite. Voici ſur quoi mes doutes ſont fondés. Après avoir fait l'éloge des commencemens de Tibère, après avoir employé ſix chapitres à prouver, par un détail curieux, que le nouvel Empereur ſe conduiſoit avec tant de modération, qu'on ne voyoit en lui qu'un citoyen, & preſque un ſimple particulier *(b),* Suétone ajoûte ce qui ſuit: « Peu à peu le Prince ſe développa, & ſe fit ſentir par » une conduite qui fut long-temps mêlée de bien & de mal; » mais où l'amour du bien public & la douceur ſembloient dominer. Et d'abord il n'interpoſoit ſon autorité que pour empêcher qu'on ne s'écartât des règles. Il caſſa donc quelques » ordonnances du Sénat. Souvent, lorſque les Magiſtrats rendoient la Juſtice, il s'offroit pour être leur conſeil, ſiégeoit » avec eux ou vis-à-vis d'eux, à l'extrémité du tribunal. Si » le bruit couroit que la faveur alloit faire échapper quelque

(a) Callidus & novi juris repertor Tiberius. Tacit. Annal. II, 30.

(b) Civilem admodum inter initia ac paulo minùs quàm privatum egit. Suet. Tiber. c. 26.

coupable,

coupable, il arrivoit à l'audience ſans être attendu, & rappeloit « aux Juges les loix, leur ſerment, l'énormité du crime qu'ils « avoient à juger *(c)*, &c. »

Certainement, quand il ſeroit indubitable que l'Empereur avoit droit de caſſer les ordonnances du Sénat, Tibère mal affermi, qui craignoit que Germanicus, maître d'une armée formidable, adoré du peuple Romain, ne voulût jouir de l'empire, au lieu de l'attendre; Tibère, dis-je, étoit trop bon politique pour ſe ſignaler par de tels eſſais. Un Monarque médiocrement habile ſe garderoit bien de les riſquer en pareilles circonſtances. Quel moyen de concilier cet éclat ſubit avec la gradation marquée par Suétone, *paulatim Principem exeruit;* & ces coups d'autorité, ces actes de toute-puiſſance, avec cette modeſtie, avec cet anéantiſſement que le nouveau Prince avoit joué durant quelques mois! Un paſſage ſi bruſque & ſi ridicule d'un extrême à l'autre, n'eſt point d'une tête ſolide comme Tibère, & ne conviendroit qu'à Caligula.

Peut-être que les ordonnances dont parle Suétone, n'étoient pas encore revêtues des formes requiſes. Par exemple, tout ſenatus-conſulte, avant que d'avoir été dépoſé dans l'*Ærarium*, n'étoit, pour ainſi dire, regardé que comme un projet. Si Tibère ne fit que s'oppoſer à des ordonnances qui n'avoient pas encore reçû tous les caractères de l'autorité nationale, ce Prince ne ſortit point de la ſphère du Tribunat impérial, ni même de celle du Tribunat ordinaire. Peſons les paroles de l'hiſtorien. Elles portent que Tibère, au commencement, n'intervenoit que pour empêcher ce qu'on vouloit faire contre les règles: *Ac primò quidem eatenus interveniebat ne quid perperam fieret; itaque & conſtitutiones quaſdam Senatûs reſcidit, &c.* Il ſe contentoit de prévenir les abus, & ne réformoit rien encore: *eatenus interveniebat ne quid perperam fieret.* Peut-être auſſi que Suétone a voulu dire ſeulement que l'Empereur

Zamoskius, de Senatu Romano.

(c) Paulatim Principem exeruit præſtititque; etſi varium diu, commodiorem tamen ſæpius & ad utilitates publicas proniorem. Ac primò eatenus interveniebat ne quid perperam fieret. Itaque & conſtitutiones quaſdam Senatûs reſcidit, &c. Suet. Tiber. c. 33.

engagea les Pères conſcripts à réformer eux-mêmes quelques-unes de leurs ordonnances. C'eſt une interprétation à laquelle le texte & la méthode de Suétone ne répugnent nullement. Comme le deſſein de cet auteur eſt d'accumuler les faits, & non de les circonſtancier, de rappeler à ſes lecteurs ce qu'ils ſavent déjà, pluſtôt que de leur apprendre exactement ce qu'ils ignorent, il ſe ſert volontiers d'expreſſions abrégées, qui ne doivent pas toûjours être priſes à la rigueur. Je pourrois en citer pluſieurs exemples. Je rapporte le premier qui ſe préſente à ma plume. En parlant de Vitellius, oncle de celui qui fut Empereur, Suétone dit que ce Vitellius accuſa Piſon d'avoir fait mourir Germanicus, & le condamna, *accuſavit condemnavitque (d)*. L'accuſateur ne peut être juge; & l'on ſait que Piſon fut condamné par le Sénat à la pourſuite de Vitellius: c'eſt-là ce que Suétone veut faire entendre. Appliquons au mot *reſcidit* un commentaire ſemblable. L'hiſtoire n'éclaircit point ce qui concerne les prétendues caſſations indiquées par Suétone. C'étoient apparemment des objets bien minces, puiſqu'ils ont échappé à Tacite & à Dion. Ce que je puis aſſurer, c'eſt que dans tout le reſte de la longue adminiſtration de Tibère, on ne trouve point, ni qu'il ait caſſé de ſenatus-conſulte, ni qu'il ait ſouffert qu'on appelât à lui d'aucun jugement rendu par le Sénat.

Pour Caius, ſon ſucceſſeur, « il jugeoit *(e)* tantôt en particulier, tantôt avec tout le Sénat. De ſon côté le Sénat connoiſſoit de quelques affaires ſans l'Empereur: mais, en ce cas, le Sénat ne jugeoit point au ſouverain, & l'on appeloit fréquemment de ſes déciſions. » Que les défenſeurs de la monarchie impériale ſe prévalent, s'ils l'oſent, de l'autorité d'un homme, en faveur duquel on ne peut dire autre choſe, ſinon que Ceſonia ſa femme, en lui donnant un philtre, lui avoit renverſé l'eſprit. Sous le règne de ce monſtre, né, comme

(d) Publius (Vitellius) Germanici comes Cn. Piſonem inimicum & interfectorem ejus accuſavit, condemnavitque. Suet. Vitell. c. 2.

(e) Ἐδίκαζε δὲ καὶ ἰδίᾳ καὶ μετὰ πάσης τῆς γερουσίας· καί τινα καὶ ἐκείνη καθ' ἑαυτὴν ἔκρινεν· οὐ μέντοι καὶ αὐτοτελὴς ἦν, ἀλλ' ἐφέσιμοι δίκαι ἀπ' αὐτῆς ἐγίγνοντο συχναί. Dion. LIX, edit. Hanov. p. 654.

dit Sénèque, pour assujétir une nation libre au despotisme des Orientaux, *natus in hoc ut liberæ civitatis mores Persicâ servitute mutaret*, plus de règle ni de loi que les caprices du tyran; par-tout un desordre affreux, un bouleversement pareil à celui qu'éprouveroit l'Univers, dit un Poëte, si Junon, par quelque breuvage, avoit rendu fou le maître des Dieux: Senec.

> *Ardebant cuncta, & ruptâ compage ruebant,* Juvenal. Sat. VI, 615.
> *Non aliter quàm si fecisset Juno maritum*
> *Insanum.*

Chercher dans la conduite d'un forcéné quelles étoient les prérogatives légitimes du prince Romain, ce seroit, que l'on me passe la comparaison à cause de la justesse, ce seroit vouloir juger de l'homme par les habitans des Petites-maisons.

Claude fut l'esclave de ses affranchis & de ses femmes; mais ni ses femmes ni ses affranchis ne lui commandèrent jamais d'annuller les decrets du Sénat. Loin d'agir en Monarque avec cette Compagnie, Claude en réclamoit sans cesse l'autorité. « Il ne rappela, dit Suétone, aucun exilé qu'en vertu d'un senatus-consulte. Il obtint pour lui-même la permission de se « faire accompagner dans le Sénat par le Préfet du Prétoire & « par les Tribuns de sa garde; & pour ses procurateurs, le droit « de juger en dernier ressort. Il demanda aux Consuls le pri- « vilége d'établir des marchés dans ses terres *(f)*; » c'est-à-dire, qu'il pria les Consuls d'en faire la proposition; car on sait d'ailleurs que c'étoit au Sénat à donner ce privilége. Il me seroit aisé de recueillir d'autres faits de même nature; mais tout est compris dans l'aveu formel de Claude, que nous avons déjà rapporté. « Je suis, disoit-il, un citoyen, & tenu d'obéir aux volontés de la Nation »: *Unum civium & consensui imparem, respondit.* Plin. epist. V, 4. Tacit. Ann. XII, 5.

(f) Neminem exsulum nisi ex Senatûs auctoritate restituit. Ut sibi in curiam Præfectum Prætorii, Tribunosque militum secum inducere liceret; utque rata essent quæ procuratores sui in judicando statuissent, precario exegit. Jus nundinarum in privata prædia à Consulibus petiit. Suet. Claud. c. 12.

Néron, à son avènement, déclara « qu'il ne confondroit » jamais la République avec la personne & la maison du Prince; » que le Sénat ne seroit point troublé dans la possession de ses » droits ni dans l'exercice de ses fonctions; que l'Italie & les » provinces dont la Nation s'étoit réservé le gouvernement, » porteroient leurs affaires aux Tribunaux des Consuls; que l'on » s'adresseroit à eux pour avoir audience du Sénat; en un mot, » que l'Empereur se borneroit à prendre soin des armées dont » on avoit bien voulu se charger, & des provinces de son département *(g)*. » C'étoit promettre qu'il suivroit en tout le plan d'Auguste. Après avoir tenu parole pendant trois années, Néron devint le plus exécrable des tyrans. Cependant, quoique nous ayons son histoire dans un assez grand détail, on ne l'accuse point d'avoir rien entrepris sur la jurisdiction du Sénat.

Ses successeurs, Galba, Othon & Vitellius, reconnurent tous la souveraineté de ce premier corps de la République. Galba ne crut avoir droit à l'empire, que quand il eut reçû l'arrêt du Sénat qui le nommoit Empereur, & condamnoit au dernier supplice le tyran fugitif. Othon, dans Tacite, haranguant les Prétoriens, qualifie le Sénat chef de l'empire, *caput imperii.* « Que Vitellius, dit Othon, se soit emparé de » quelques provinces, qu'il ait une armée, le Sénat est pour » nous; par conséquent nous sommes la République, & nos ennemis sont les ennemis de l'État *(h)*. » Vitellius, à son tour, lorsque le Sénat eut légitimé sa puissance, se fit honneur de rendre hommage aux principes nationaux. On voit même qu'il étoit bien éloigné de sortir des justes bornes de la prérogative impériale: il demeuroit en deçà. Contrarié dans une assemblée du Sénat par Helvidius Priscus, & croyant que ce Sénateur lui manquoit de respect, Vitellius, au lieu de se faire justice à lui-même, & d'user de son pouvoir Tribunitien, se

Tacit. Hist. I, 84.

(g) Discretam domum & Rempublicam: teneret antiqua munia Senatus: Consulum tribunalibus Italia & publicæ provinciæ assisterent: illi patrum aditum præberent; se mandatis exercitibus consulturum. Tacit. Ann. XIII, 4.

(h) Nationes aliquas occupavit Vitellius, imaginem quamdam exercitûs habet. Senatus nobiscum est. Sic fit, ut hinc Respublica, inde hostes Reipublicæ constiterint.

contenta d'appeler à son secours les Tribuns du peuple, & bien-tôt après il se radoucit encore, en disant qu'*il n'étoit pas nouveau dans la République, que deux Sénateurs fussent d'avis différens. Moi-même*, ajoûta-t-il, *j'ai plus d'une fois contredit Thrasea, beau-père d'Helvidius (i)*.

Vespasien avoit l'ame encore plus Romaine que les Empereurs dont je viens de parler. Cependant un passage de Suétone pourroit induire en erreur, & faire croire que Vespasien, & par conséquent les bons Princes cassoient quelquefois les decrets du Sénat. « Aussi-tôt qu'il fut permis d'honorer la mémoire de Galba, le Sénat, dit Suétone, lui décerna une « statue qui devoit être placée sur une colonne rostrate dans « l'endroit du *Forum*, où ce Prince avoit été massacré ; mais « Vespasien abolit le decret, s'imaginant que Galba avoit envoyé, « d'Espagne en Judée, des assassins pour se défaire de lui *(k)*. » Examinons ce fait suivant les règles de la Critique, & nous verrons que les auteurs d'histoires abrégées tendent des piéges, sans le vouloir, aux lecteurs superficiels.

Tous les historiens, & Suétone en particulier, nous représentent Vespasien comme un Prince magnanime, incapable de vengeance, & même de ressentiment; d'ailleurs agissant toûjours de concert avec le Sénat, plein d'égards & de ménagemens pour le Corps, traitant les membres comme ses égaux, & vivant avec tout le monde dans une telle familiarité, que, s'il ne se fût occupé plus que tout autre des affaires de la République, personne ne se seroit aperçû qu'il en étoit le suprême Magistrat. *Suet. Vespas.*

Conçoit-on qu'un homme de ce caractère, pour se venger

(i) Ventitabat in Senatum etiam cùm parvis de rebus patres consulerentur: ac fortè Priscus Helvidius, Prætor designatus, contra studium ejus censuerat. Commotus primò Vitellius, non tamen ultra quàm Tribunos plebis in auxilium spretæ potestatis advocavit. Mox mitigantibus amicis qui altiorem iracundiam ejus verebantur, nihil novi accidisse respondit, quòd duo Senatores in Republicâ dissentirent; solitum se etiam Thraseæ contradicere. Tacit. Hist. II, 91. Dio. LXV, nov. edit. p. 1064.

(k) Sed decretum Vespasianus abolevit, percussores sibi ex Hispaniâ in Judæam misisse suspicatus. Suet. Galba, c. 22.

baissement d'un ennemi qui ne vivoit plus, ait fait un coup d'autorité qui devoit être regardé, chez les Romains, comme un acte de tyrannie ?

Si cette cassation est véritable, on doit la placer au commencement du règne de Vespasien. Or nous savons qu'il différa très-long-temps d'accepter la puissance Tribunitienne *(l)*, quoique le Sénat n'eût pas manqué de la lui conférer d'abord avec les autres Magistratures impériales, & qu'on s'obstinât à la lui donner sur les médailles & les inscriptions. Quel étoit le motif de ce long délai, qui paroissoit desobligeant pour le peuple, dont on eût dit que Vespasien dédaignoit d'être le protecteur? Il prétendoit annoncer qu'il ne s'opposeroit jamais aux volontés du Sénat, & montrer son extrême répugnance pour un titre qui, donnant droit de traverser & de suspendre les jugemens de la Nation, paroissoit un instrument dangereux entre les mains du Généralissime des armées. Si ce fut là, comme on ne sauroit en douter, le motif de ses refus, ce seroit le comble de l'extravagance de supposer qu'en même temps il osât casser un arrêt du Sénat, & qu'il fît plus que ne lui auroit permis de faire cette même puissance Tribunitienne, qu'il refusoit comme exorbitante. Vespasien étoit trop conséquent pour se contredire d'une manière si pitoyable; trop vrai pour être capable d'une telle duplicité. Mais que deviendra le passage de Suétone? Employerons-nous la solution dont nous venons de nous servir en parlant de Tibère? & dirons-nous que ces mots, *decretum Vespasianus abolevit*, signifient que Vespasien pria le Sénat de révoquer le decret? Cette explication, dont le texte est susceptible, épargneroit à Vespasien un trait de despotisme; mais elle ne lui sauveroit pas l'infamie d'avoir exercé sa vengeance sur la mémoire de Galba, & s'accorderoit mal avec les faits que nous lisons dans Tacite.

Antonius Primus, chef d'une des légions que Vespasien avoit envoyées en Italie, faisoit relever par-tout les statues de Galba. *Il croyoit*, dit Tacite, *donner du relief à l'entreprise de*

(l) Ac ne Tribunitiam quidem potestatem nisi serò recepit. Suet. Vespas. c. 12.

Vespasien, en paroissant approuver le gouvernement de Galba, & ressusciter son parti (m). Après la mort de Vitellius, lorsque Vespasien eut été reconnu dans Rome, Domitien son fils, qui venoit d'être déclaré César par le Sénat, proposa de rétablir les honneurs de Galba ; & le Sénateur Curtius Montanus ajoûta qu'*il convenoit aussi d'honorer la mémoire du fils adoptif de Galba, l'infortuné Lucius Pison (n).* Le Sénat rendit un decret en conséquence, & le decret fut exécuté quant à ce qui concernoit Galba; mais le reste demeura sans exécution: *Patres utrumque jussêre ; de Pisone irritum fuit.* Je trouve bien dans Tacite, que le peuple, quand il sut la mort d'Othon, après avoir promené solennellement les images de Galba, parées de fleurs & de lauriers, entassa dans l'endroit du *Forum*, que ce Prince avoit arrosé de son sang, des couronnes & des guirlandes, comme pour lui ériger un mausolée. Mais le Sénat ne prit aucune part à cette fête populaire, & ne fit de decret que pour conférer l'empire à Vitellius, La prudence pouvoit-elle permettre de décerner alors un monument à Galba, contre lequel Vitellius s'étoit révolté aussi-bien qu'Othon, & même avant lui? Par conséquent ce que rapporte Suétone touchant la colonne & la statue décernées à Galba par un senatus-consulte, souffre de la difficulté. S'il falloit nécessairement opter entre Tacite & Suétone, je m'en tiendrois à Tacite. Mais on peut les concilier parfaitement, & cela sans imputer à Vespasien d'avoir cassé un decret national. *Tacit. Hist. III, 8.*

Galba très-estimable particulier, fut un Prince médiocre ; mais dans une administration de quelques mois, on n'avoit fait qu'entrevoir son peu de capacité. Le bonheur d'avoir succédé à Néron, des intentions droites, quelques traits de vertu, une mort injuste & tragique avoient couvert ses fautes & ses défauts. Les vices de ses successeurs avoient achevé de le rendre

(m) *Galbæ imagines discordiâ temporum subversas in omnibus municipiis recoli jussit Antonius; decorum pro causâ ratus, si placere Galbæ principatus & partes revirescere crederentur.* Tacit. Hist. III, 8.

(n) *Referente Cæsare de restituendis Galbæ honoribus censuit Curtius Montanus, ut Pisonis quoque memoria celebraretur.* Idem, Hist. IV, 40.

cher aux Romains. Le parti de Vespasien témoigna d'abord beaucoup de zèle pour la mémoire de ce Prince malheureux. A la requête du jeune Domitien, le Sénat rendit un decret pour réparer les outrages faits à Galba. Le senatus-consulte ordonnoit, 1.° que l'on releveroit les statues de ce Prince; 2.° qu'on lui érigeroit un nouveau monument dans le *Forum*, savoir, une colonne & une statue. Tacite ne fait mention que du premier chef, & Suétone parle seulement du second. Le premier chef fut exécuté; il pouvoit l'être à l'heure même: le second demandoit du temps; Vespasien n'en pressa point l'exécution. Reconnu de tout l'empire, quel intérêt sérieux devoit-il prendre à la gloire d'un homme qu'il soupçonnoit de l'avoir voulu faire assassiner? Suétone ne dit nullement que Vespasien cassa le decret par un coup d'autorité. Le mot *abolevit*, qui par lui-même ne désigne point une abrogation formelle, peut très-bien signifier, dans le style de Suétone, que le decret n'eut pas lieu, parce que l'Empereur n'y tint pas la main. Le Sénat, instruit des soupçons de l'Empereur, laissa tomber le projet de la statue & de la colonne. Cette partie du decret demeura comme non avenue; elle fut abolie par la non-exécution: & Suétone, toûjours avare de paroles & de circonstances, semble attribuer à un ordre positif de Vespasien ce qui fut l'effet de ses préventions contre Galba.

La suite de l'histoire Impériale n'offre aucun exemple de senatus-consulte cassé par les Empereurs. Ce seroit faire injure à Titus que d'en chercher de son temps. Il semble qu'on en devroit trouver sous le règne de Domitien. En effet, un Empereur qui se donnoit les noms de *Seigneur* & de *Dieu*, qui tenoit le Sénat assiégé par ses Soldats, se seroit-il fait scrupule d'en réformer quelques decrets? Néanmoins on ne lui reproche rien de semblable: nous voyons même qu'il reconnoissoit la souveraineté du Sénat. Un jour faisant faire le procès à de prétendus criminels de lèze-majesté, Domitien dit qu'*il verroit en cette occasion si le Sénat l'aimoit véritablement.* Ce mot opéra la condamnation la plus prompte & la plus terrible. Le tyran, lui-même effrayé de la rigueur de l'arrêt, fit usage de son pouvoir

pouvoir Tribunitien. « Souffrez, dit-il, Pères conſcripts, que j'obtienne de vous une grace qui coûtera beaucoup à votre zèle « pour moi : permettez aux condamnés de choiſir le genre de « mort. Par-là vous vous épargnerez un cruel ſpectacle ; & le « public ſaura que j'étois à votre aſſemblée *(o)*.

On peut aſſurer que, ſous les règnes les plus tyranniques ; il étoit rare que les decrets du Sénat fuſſent réformés. Le Sénat étudioit ſans ceſſe la volonté des tyrans, & n'avoit garde de ſe compromettre avec eux. Si Domitien, voulant faire condamner des citoyens à qui l'on ne pouvoit reprocher que leurs vertus & l'eſtime du public, ſembloit ſe défier de l'obéiſſance du Sénat, s'il l'inveſtiſſoit de cohortes Prétoriennes ; c'eſt que Domitien, naturellement timide, outroit les précautions. Le tableau qu'a tracé Pline le jeune des aſſemblées du Sénat ſous ce règne malheureux, pour contraſter avec celles qui ſe tenoient ſous Trajan, prouve qu'il étoit moralement impoſſible que les decrets du Sénat ne fuſſent pas au gré de Domitien. « Qui de nous, dit-il, oſoit autrefois ouvrir la bouche, excepté celui « qui avoit le malheur d'être le premier opinant ? Avec quel « tremblement de leur corps, avec quel douleur dans l'ame, « tous les autres, immobiles & ſaiſis d'effroi, ſe voyoient-ils « réduits à donner, ſans changer de place, une approbation « muette à celui qui avoit opiné ? Un ſeul diſoit ſon avis pour « tous les autres, diſoit ce que tous les autres condamnoient, « & ce que lui-même il condamnoit encore plus qu'eux : tant « il eſt vrai que rien ne plaît moins à tout le monde, que ce « qui ſe paſſe comme ſi tout le monde l'approuvoit *(p)*. »

A la frayeur mortelle qui s'étoit emparée de tous les eſprits,

(o) Permittite P. C. a vobis impetrari quod ſcio me difficulter impetraturum, ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis : nam & parcetis oculis veſtris, & intelligent omnes me Senatu interfuiſſe. Suet. Domit. 11.

(p) At quis antea loqui vel hiſcere auderet præter miſeros illos qui primi interrogarentur ? Cæteri quidem defixi & attoniti ipſam illam mutam ac ſedentariam aſſentiendi neceſſitatem quo cum dolore animi, quo cum totius corporis horrore perpetiebantur ! Unus ſoluſque cenſebat quod ſequerentur omnes, & omnes improbabant, imprimis ipſe qui cenſuerat. Adeo nulla magis omnibus diſplicent, quàm quæ ſic fiunt tamquam omnibus placeant. Plin. Paneg.

ſe joignoient encore des vûes de politique. Il paroît que, dans les temps d'oppreſſion, le Sénat avoit pour principe de ne pas s'enfoncer de plus en plus dans la ſervitude par un uſage indiſcret des droits de la liberté. C'étoit la leçon que Cotta, ſi l'on en croit Lucain, avoit autrefois donnée au Tribun du peuple Quintus Metellus, qui vouloit empêcher Céſar de s'emparer du tréſor public :

Toûjours la liberté, ſous le pouvoir ſuprême,
Achève de périr par la liberté même.
Il faut, pour en ſauver les dehors précieux,
Vouloir tout ce qu'ordonne un maître impérieux (q).

Sous le gouvernement de Nerva & de Trajan, le Sénat ne fut plus réduit à la déplorable reſſource de maſquer un eſclavage réel par une complaiſance ſans bornes. Ces Princes, intimement perſuadés qu'ils n'étoient que les chefs d'une République, ſavoient que le tribunat Impérial ne leur donnoit point le droit de réformer les decrets du Sénat. « Le père » de la patrie, dit Pline le jeune dans le panégyrique de Trajan, » arrête & réprime le zèle des particuliers qui veulent lui rendre » des actions de graces. Il s'oppoſeroit pareillement à celles » que la Nation lui décerne, s'il ſe permettoit de défendre ce qu'ordonne le Sénat *(r)*. » Ce texte n'a pas beſoin d'un long commentaire. A la vérité Pline dit ſeulement que *l'Empereur ne ſe permet pas de défendre ce que commande le Sénat.* Mais cette expreſſion eſt l'équivalent oratoire & flatteur de celle-ci: *L'Empereur croit qu'il ne lui eſt pas permis d'empêcher l'exécution des ordonnances du Sénat.* En effet, un Prince ennemi des louanges, tel que Pline repréſente Trajan, devoit, pour

(q) Libertas ... populi quem regna coercent
Libertate perit; cujus ſervaveris umbram,
Si quidquid jubeare velis. Lucan. Pharſal.

(r) Parens noſter privatas gratiarum actiones cohibet ac comprimit, interceſſurus etiam publicis, ſi permitteret ſibi vetare quod Senatus juberet. Plin. Panegyr.

s'épargner un encens qui blessoit sa modestie, se permettre tout ce que la prérogative impériale lui permettoit. Or Trajan ne se permet point d'empêcher l'exécution du senatus-consulte qui lui décernoit un panégyrique; donc, au jugement de Pline, Trajan croyoit que sa prérogative ne l'autorisoit point à s'opposer aux decrets que le Sénat avoit rendus. Si dans la phrase suivante l'Orateur fait un mérite à Trajan de sa déférence aux volontés du Sénat; c'est que les Empereurs étoient si puissans, qu'on devoit leur savoir gré lorsqu'ils vouloient bien se contenir dans les bornes légitimes de leur prérogative. Trajan méritoit d'autant plus de louanges dans l'espèce singulière dont il s'agissoit, que l'acte de despotisme pouvoit aisément passer à la faveur du trait de modestie qui l'eût racheté.

Observons aussi qu'en parlant des défenses que Trajan faisoit aux particuliers, Pline se sert des mots de *réprimer*, d'*étouffer*, *cohibet ac comprimit:* mais en parlant de celles que l'Empereur ne se permet pas de faire au Sénat, cet auteur emploie les termes, *intercedere*, *vetare*, qui se rapportent à la puissance Tribunitienne, & prouvent que l'Empereur n'avoit le privilége de s'opposer aux decrets du Sénat que selon la mesure & dans la sphère du pouvoir Tribunitien. Remarquons en même temps que Pline caractérise les ordonnances du Sénat par le terme *jubere*, celui-là même qu'on employoit sous l'ancienne République pour caractériser les decrets émanés de l'assemblée générale du peuple Romain, lorsqu'il exerçoit par lui-même les droits de la souveraineté.

Par la revûe que je viens de faire de tous les prédécesseurs d'Hadrien, il paroît que Caligula est le seul qu'on puisse convaincre d'avoir entrepris sur la jurisdiction du Sénat. Cependant je ne garantirai pas que ce desordre, qui ne tendoit à rien moins qu'à sapper les fondemens de la nouvelle République, n'ait jamais reparu depuis le règne de Caligula. Malgré l'attention du Sénat à ne rien décider qui pût donner le moindre prétexte de s'élever contre ses décisions, sans doute il arriva quelquefois, dans les temps où le caprice du maître, la vénalité des affranchis, les intrigues de la Cour rendoient tout arbitraire,

que des particuliers furent aſſez peu Romains pour ſacrifier à leurs propres intérêts les droits ſacrés de la République. De telles entrepriſes, quoique rares, & ſi rares que l'hiſtoire n'en fait point mention, ne laiſsèrent pas de répandre des nuages que la ceſſation de l'abus ne diſſipoit pas entièrement.

Ce fut pour les écarter à jamais que, ſous Hadrien, à la réquiſition d'Hadrien lui-même, le Sénat déclara qu'il n'étoit pas permis de ſe pourvoir contre les ſenatus-conſultes au tribunal de l'Empereur. Hadrien ne nous eſt connu que par des abrégés qui ne nous donnent aucune lumière ſur cette loi: ſans le Digeſte nous ignorerions qu'elle ait exiſté. Mais nous ſavons qu'Hadrien s'appliqua toute ſa vie, ſoit à corriger, ſoit à prévenir les abus. Il avoit reçû de la Nature tous les talens, & s'étoit donné par réflexion toutes les vertus civiles qui font les grands Princes. Génie ſupérieur, auſſi vaſte que ſon empire, & capable des moindres détails, il connoiſſoit, dit Spartien *(ſ)*, chaque partie de l'État plus à fond qu'aucun père de famille ne connoît ſes affaires domeſtiques. Il établit partout l'ordre & la règle avec un zèle dont le principe pouvoit être l'inquiétude & la vanité; mais qui certainement avoit pour objet le bien public. On conçoit que le Sénat, cette aſſemblée repréſentative du peuple Romain, ne dut pas échapper aux ſoins du réformateur univerſel. Hadrien étoit plus au fait que perſonne des droits de la Nation, & ſe piquoit de les aimer: il ſavoit trop bien l'hiſtoire Romaine pour ignorer les entrepriſes de Caligula. Quand même aucun de ſes ſucceſſeurs ne les eût renouvelées, elles ſuffiſoient pour enflammer le zèle d'Hadrien, & pour l'engager à mettre hors d'atteinte la juriſdiction du Sénat. Cependant ne nous imaginons point qu'Hadrien ait prétendu le gratifier d'une nouvelle conceſſion. Les Empereurs les plus Républicains ne ſongèrent nullement à ſe deſſaiſir de leur pouvoir légitime. Ils ſuppoſèrent tous que le plan formé par Auguſte étoit le chef-d'œuvre de la politique, & le ſeul tempérament qui pût rendre heureuſe la nation Romaine

(ſ) Omnes publicas rationes ita complexus eſt, ut domum privatam quivis paterfamilias non ſatis novit. Spartian. V. Hadrian.

eſſentiellement libre, mais devenue incapable d'exercer par elle-même toute ſa liberté. Partant de ce principe, s'ils s'abſtenoient religieuſement d'envahir la portion d'autorité qu'elle s'étoit réſervée, ils ſe maintenoient avec le même ſcrupule en poſſeſſion de celle qu'on avoit dépoſée entre leurs mains. S'ils paroiſſoient n'accepter leur puiſſance qu'à regret, s'ils la rendoient aimable en l'exerçant avec une modération infinie, s'ils aimoient mieux, à l'exemple d'Auguſte, perſuader que commander, on ne trouvera nulle part qu'aucun d'eux ait renoncé formellement au moindre des priviléges dont Auguſte avoit été revêtu.

Ainſi, quand il ne ſeroit pas prouvé d'ailleurs que la Nation ne s'étoit jamais dépouillée du droit de juger en dernier reſſort les affaires qui ſeroient portées à ſon tribunal, & que, par une ſuite néceſſaire, les déciſions du Corps qui la repréſentoit, avoient toûjours dû être irréformables, le ſenatus-conſulte rendu ſous Hadrien ne laiſſeroit pas lieu d'en douter. Comme les droits de cette auguſte Compagnie avoient ſouffert quelque atteinte, il lui propoſa de les conſtater par un decret authentique & ſolennel, qui prévînt le miſérable ſophiſme qu'on voudroit fonder à l'avenir ſur l'ambiguité du mot *ſenatus-conſulte.* Les jugemens du Sénat furent donc reconnus pour des jugemens nationaux, contre leſquels par conſéquent, lorſqu'ils étoient revêtus de toutes les formes, perſonne n'avoit droit d'implorer le ſecours Tribunitien.

Nous n'avons point le diſcours que prononça l'Empereur dans cette importante occaſion; mais on ne peut douter que la harangue d'Hadrien ne fût aſſortie à la conduite qu'il tenoit envers le Sénat. Or 1.° lorſqu'il eût été proclamé Empereur par les légions qu'il commandoit en Orient, il écrivit au Sénat pour s'excuſer de n'avoir pas attendu le jugement des Pères conſcripts, & d'avoir cédé à l'empreſſement des Soldats, qui n'avoient point voulu laiſſer la République ſans chef. Il ſupplia le Sénat de vouloir bien confirmer ſon élection, & d'accorder à Trajan les honneurs divins. Dans une autre lettre, il ſe ſoûmettoit à la vengeance des Dieux, s'il faiſoit mourir un

Dio, LXIX, novæ edit. pag. 1150.

Ibid.

Ibid.

Sénateur. 2.° Hadrien ne décida jamais aucune affaire importante sans la participation du Sénat. Il ne manquoit aucune assemblée, lorsqu'il étoit à Rome ou aux environs. Il conservoit à la dignité de Sénateur tout son éclat, en ne la donnant qu'avec une extrême réserve. *Un Empereur,* disoit-il, *ne pouvoit rien donner de plus grand.* Il parloit avec exécration des Empereurs qui n'avoient pas eu assez de respect pour le Sénat *(t).* Lorsqu'il recevoit des Ambassadeurs, Hadrien les introduisoit au Sénat, & le Sénat chargeoit Hadrien de leur répondre *(u).* Enfin il avoit coûtume de dire, tantôt en haranguant le peuple, tantôt en parlant au Sénat, qu'*il administreroit la République en homme convaincu que l'État appartenoit au peuple Romain, & non pas à l'Empereur (x).* Ces paroles auroient eu certainement leur vérité dans la bouche d'un Monarque chef d'un peuple libre. Cependant & les faits que nous venons de rapporter, & ceux que nous supprimons, ne permettent pas de douter qu'Hadrien ne tînt ce langage dans le sens le plus républicain. On peut donc croire, sans témérité, que dans le discours qui servit de préambule à la loi dont nous parlons, il s'expliqua d'une manière très-favorable à la souveraineté de la Nation & de ses représentans.

Spartian. Hadrian. vitâ.

Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que le compilateur du droit Romain, plume vendue aux idées despotiques d'un monarque Oriental, qui n'avoit presque de Romain que le nom, Tribonien, dis-je, ne rapporte nulle part les propres termes du discours d'Hadrien, ni de la loi qui fut faite en conséquence. Il ne parle de ce discours que d'après Ulpien, dont même il allègue un texte susceptible de deux sens, & peut-être tronqué. « Il faut savoir, dit Ulpien cité dans le » Digeste, que l'on ne peut appeler du Sénat au Prince; & c'est l'effet d'un discours du divin Hadrien. » Ces paroles

(t) Execratus est denique Principes qui minus Senatoribus detulissent. Spartian. Hadr. vitâ.

(u) Πρεσβευτὰς ... ἐς τὸ βουλευτήριον ἐσήγαγεν Ἀδριανὸς καὶ παρ' αὐτοῦ τὰς ἀποκρίσεις ποιεῖσθαι ἐπιτρέπων συνέγραψέ τι αὐτοῖς καὶ ἀνέγνω σφίσιν. Dio, LXIX, novæ edit. p. 1154.

(x) Et in concione & in Senatu sæpe dixit ita se Rempublicam gesturum, ut sciret populi rem esse, non propriam. Spartian. ubi suprà.

ambigues peuvent également signifier ou qu'Hadrien établit une jurisprudence nouvelle sur le point dont il est question, ou qu'Hadrien réprima les abus qui s'étoient introduits au préjudice de l'ancienne. Certainement le rédacteur du Digeste veut insinuer le premier sens, & faire entendre que les jugemens du Sénat ne sont irréformables qu'en vertu d'une concession d'Hadrien. Cependant Tribonien ne produit, en aucun endroit, le texte même de cet Empereur: donc nous avons tout sujet de présumer, qu'Hadrien reconnoissoit dans son discours que le droit du Sénat étoit fondé sur la nature même du gouvernement Romain.

Au reste on doit toûjours se souvenir que le sénatus-consulte, fait à la réquisition d'Hadrien, n'interdisoit que les appels postérieurs au jugement, & ce que nous appelons requêtes en cassation. Ainsi, quoique le Sénat fût saisi d'une affaire, tant qu'elle n'étoit pas jugée, les parties avoient droit de réclamer l'Empereur; & celui-ci pouvoit, aux termes de l'extension faite à la puissance Tribunitienne dans la personne d'Auguste, retenir l'affaire sur laquelle on le réclamoit, & la juger définitivement: priviléges que n'eurent jamais les simples Tribuns. L'Empereur pouvoit aussi, dans quelque affaire que ce fût, intervenir d'office, & comme Tribun perpétuel, empêcher éternellement la décision. Mais en ce cas, c'est-à-dire lorsque le Prince intervenoit de son propre mouvement, on ne voit point qu'il fût en droit de juger. Il avoit la faculté de suspendre tant qu'il vouloit le jugement national, & non pas celle d'évoquer à son tribunal, sans en être requis, l'affaire pendante au tribunal de la Nation. Il ne devoit l'attirer au sien qu'à la réquisition au moins d'une des parties, ou quand le Sénat le prioit d'en connoître: ce qui sans doute ne manquoit jamais d'arriver, toutes les fois que le Prince le souhaitoit. Dion, en spécifiant les droits de la puissance Tribunitienne, telle qu'elle fut accordée au divin Auguste, ne marque point le droit d'évocation. Il ne l'attribue nulle part aux Empereurs, pas même dans la prétendue harangue de Mécénas. Ce silence d'un auteur qu'on sait n'avoir point écrit au rabais de la prérogative Impériale,

me paroît décisif: & quand on pourroit oppofer à ce filence quelques faits qui me font inconnus jufqu'à préfent, je les regarderois comme autant d'abus de la puiffance Tribunitienne, à moins qu'on ne les juftifiât, en produifant quelque nouvelle conceffion que j'ignore pareillement.

Je me flatte d'avoir fatisfait à l'objection fondée fur le droit que l'on attribue aux Empereurs, de caffer les decrets du Sénat. Paffons maintenant à une autre difficulté.

Ceux qui foûtiennent que les Empereurs étoient des Monarques proprement dits, & qu'ils avoient le droit de parler en maîtres au corps repréfentatif de la Nation, peuvent m'oppofer le témoignage d'un Empereur, que l'on placeroit entre les bons Princes, & dont on plaindroit les malheurs, s'il ne s'étoit élevé par un crime à la puiffance fouveraine. M. Opélius Macrinus, homme de fortune, fimple Chevalier Romain, Préfet du Prétoire fous Antonin Caracalla, fe voyant en danger de perdre la vie par la cruauté de ce Prince, fe fit affaffiner fur la route d'Édeffe à Carrhes, l'an de J. C. 217. Caracalla, fidèle à la maxime que Sévère lui avoit inculquée, de ménager les Soldats, & de compter pour rien tout le refte, s'étoit fait aimer du moins des troupes Prétoriennes. On nommoit ainfi l'élite des Légionaires, attachée à la garde de l'Empereur. Cette portion la plus noble & la plus remuante de la milice Romaine pouvoit beaucoup, même dans les révolutions qui n'étoient pas fon ouvrage. Lorfqu'un Empereur, fans laiffer de collègue ou de fucceffeur défigné, mouroit à l'armée, les Prétoriens, qui fe trouvoient avec lui, étoient comme en poffeffion de difpofer de l'empire. Ceux dont Caracalla s'étoit fait accompagner dans fon expédition contre les Parthes, n'avoient point eu de part à fa mort: au contraire ils l'auroient vengée, s'ils en euffent connu l'auteur. Mais la trame étoit finement ourdie. Le Centurion, qui prêta fon bras, fut tué fur la place. Perfonne ne foupçonna Macrin. On ignoroit & le danger qu'il avoit couru & fes projets ambitieux. Pouvoit-il fonger à l'empire? La baffeffe de fon origine fembloit l'en écarter pour jamais. Cependant la Préfecture du Prétoire l'en approchoit.

Dio. lib. LXXVIII. Herodian. l. V. Spartian. v. Caracall. Capitol. v. Macrin.

approchoit. Les Prétoriens étoient faits à lui obéir. Il ne manquoit point de capacité; il avoit ou feignoit quelques vertus. Pendant les trois jours qui ſuivirent la mort de Caracalla, les émiſſaires de Macrin agirent ſi puiſſamment ſur les eſprits, que toute l'armée, à laquelle les Prétoriens donnèrent le ton, reconnut Macrin pour Empereur. Il accepta l'empire comme malgré lui ; & ſa réſiſtance parut ſincère, parce qu'elle étoit fondée.

Cette élection, irrégulière en elle-même, puiſque le droit d'élire les Empereurs & les Céſars appartenoit à la Nation, avoit beſoin d'être légitimée par un acte national, c'eſt-à-dire par un decret du Sénat, qui depuis Tibère exerçoit les droits du peuple Romain. Ce decret du corps repréſentatif de la Nation, qui conféroit au nouveau Prince toutes les Magiſtratures, tous les priviléges dont étoit formée la prérogative impériale, ſe nommoit *Lex imperii* ſous le haut empire, & *Lex regia* du temps de Juſtinien. Le Sénat, puiſſance deſarmée, ne refuſoit jamais au plus fort cet acte confirmatif: mais la manière reſpectueuſe & ſoûmiſe avec laquelle on demandoit cette loi, étoit un hommage que la tyrannie de fait, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, rendoit ſolennellement à la liberté de droit.

Macrin ſe hâta de mander ſon élection au Sénat, le priant de ratifier ce que venoit de faire l'armée. Le Sénat reçut cette lettre avec joie, moins par eſtime pour Macrin que par haine pour Caracalla. Macrin fut d'abord mis au nombre des Patriciens: préalable néceſſaire, comme j'ai dit ailleurs, lorſque le nouvel Empereur étoit de famille plébéienne. On lui donna les titres d'Auguſte & de père de la Patrie, le ſouverain Pontificat, le pouvoir Tribunitien & l'autorité de Proconſul. Les titres de Céſar & *de Prince de la jeuneſſe*, c'eſt-à-dire de chef de l'ordre équeſtre, furent conférés à Diadumène ſon fils.

Voici ce que nous trouvons touchant la lettre de Macrin au Sénat, dans la vie de cet Empereur par Julius Capitolinus, l'un des ſix auteurs de l'hiſtoire Auguſte. « Macrin, dit-il, écrivit au Sénat pour lui notifier la mort de Caracalla, qu'il «

» traitoit de Dieu. Il tâchoit de se disculper de l'assassinat, & » protestoit avec serment qu'il n'en avoit point eu connoissance, » ajoûtant ainsi le parjure à son premier crime, comme font les » scélérats achevés. Il est à propos, continue cet auteur étran- » gement passionné contre Macrin, de donner un échantillon » de son discours, pour faire connoître l'impudence de ce misé- » rable, & l'horrible profanation par laquelle il débuta.

» *Extraits du discours des Empereurs Macrin & Diadumène.*
»

» Nous voudrions, Pères conscripts, qu'un retour glorieux » & triomphant, à la suite de notre cher Antonin, nous procurât » le bonheur de revoir votre clémence. La prospérité de la » République seroit entière, & nous vivrions tous heureux, » sous le Prince que nous avoit donné le Ciel pour remplacer » les Antonins. Mais puisqu'un soulèvement de soldats nous a » privé de cet avantage, nous vous annonçons d'abord ce que » l'armée a fait en notre faveur. Ensuite (& c'est ce qui doit » passer avant tout le reste) nous décernons les honneurs divins » au Prince à qui nous avions prêté serment. L'armée a cru ne » pouvoir choisir un sujet plus digne de venger le meurtre de » Bassien, qu'en jetant les yeux sur son Préfet du Prétoire, sur » celui que l'Empereur même eût chargé de punir les coupables, » si la conjuration avoit été découverte à temps. *Et plus bas.* Ils » m'ont déféré l'Empire, dont j'ai provisionnellement accepté » la régence. Je continuerai de le gouverner, Pères conscripts, si » vous êtes de même avis que les Soldats; à qui j'ai donné la » paie, & tous les ordres nécessaires, comme font les Empereurs. » *Et plus bas.* Les Soldats ont donné l'Empire & le nom » d'Antonin à mon fils Diadumène, qui est connu de vous. » Ils ont voulu l'honorer d'un nom affecté à la puissance royale, » avant que de la lui conférer. Nous vous prions, Pères conscripts, » de ratifier par une approbation, qui sera d'un heureux présage, » cette démarche, dont l'objet est de perpétuer le nom d'An- » tonin, que vous chérissez si tendrement. *Et plus bas.* Les » Soldats ont décerné les honneurs divins à l'Empereur que vous » venez de perdre. Nous les lui avons décernés nous-mêmes; &

vous les lui décernerez, Pères conscripts. Nous avons droit « de vous le commander à titre d'Empereur, & cependant nous « vous en prions. Notre intention est aussi qu'on élève à ce Prince « deux statues équestres & deux statues pédestres en habit de « guerre, deux autres assises en habit de ville, & pareillement « deux statues triomphales au divin Sévère. Vous ordonnerez, « Pères conscripts, que toutes ces choses soient exécutées. Nous « nous faisons de la première un point de religion, & n'avons « rien plus à cœur que de l'obtenir *(y)*. » Tels sont les fragmens de la lettre rapportés par Capitolin.

A la lecture de cette lettre, je crois entendre les partisans du despotisme impérial, s'écrier qu'elle décide en leur faveur, & démontre que la supériorité du Sénat n'est qu'une chimère. « En effet, diront-ils, un Empereur de deux jours, à peine

(y) Ad Senatum deinde litteras misit de morte Antonini divum illum appellans, excusansque se & jurans quòd de cæde illius nescierit. Ita sceleri suo, more hominum perditorum, junxit perjurium, à quo incipere decuit hominem improbum, cùm ad Senatum scriberet. Interest scire cujusmodi oratio fuerit, quâ se excusavit, ut & impudentia hominis noscatur, & sacrilegium à quo initium sumpsit improbus Imperator.

Capita ex oratione Macrini & Diadumeni Imperatorum.

Vellemus, P. C. incolumi Antonino nostro & revecto cum triumpho vestram clementiam videre. Tunc demum enim florente Republicâ, & omnes felices essemus, & sub eo Principe viveremus, quem nobis Antoninorum loco Dii dederant. Verùm, quia id evenire per tumultum militarem non potuit, nunciamus primùm quid de nobis exercitus fecerit: deinde honores divinos (quod primùm faciendum est) decernimus ei viro in cujus verba juravimus, cùm exercitus ultorem cædis Bassiani neminem digniorem Præfecto ejus putarit, cui & ipse utique vindicandam factionem mandasset, si vivus deprehendere potuisset. Et infrà. *Detulerunt ad me Imperium, cujus ego, P. C. interim tutelam recepi. Tenebo regimen, si & vobis placuerit quod militibus placuit: quibus & stipendium dedi, & omnia Imperatorio more jussi.* Item infrà. *Diadumenum filium meum, vobis notum, & imperio miles donavit & nomine; Antoninum videlicet appellans ut cohonestaretur priùs nomine, sic etiam regni honore. Quod vos, P. C. bono faustoque omine approbetis petimus, ne vobis desit Antoninorum nomen, quod maximè diligitis.* Item infrà. *Antonino divinos honores & miles decrevit & nos decrevimus. Et vos, P. C. ut decernatis, cùm possimus Imperatorio jure præcipere, tamen rogamus, dicantes & duas statuas equestres, pedestres duas habitu militari, sedentes civili habitu duas. Item divo Severo duas triumphales. Quæ omnia, P. C. vos impleri jubebitis, nobis religiosè pro prioribus ambientibus.* Capitol. Macrin. n. 6.

» nommé par quelques légions, n'étant pas encore reconnu dans » la capitale, un homme de la plus basse naissance, un Africain » très-délié, d'un caractère timide, ayant tout l'intérêt du monde » de ménager le Sénat, Jurisconsulte de profession, sachant les » loix *(z)* & les aimant, (toutes ces circonstances sont remar- » quables) commence par déclarer aux Pères conscripts, qu'il a » droit de leur commander à titre d'Empereur; & que, s'il les » prie, c'est qu'il aime mieux ne pas user de son droit: *cùm* » *possimus imperatorio jure præcipere, tamen rogamus.* C'étoit donc, » chez les Romains une maxime incontestable, que la plénitude » de la puissance publique résidoit toute entière dans la personne » de l'Empereur, & qu'il avoit non seulement le pouvoir, mais encore le droit de commander au Sénat. » Ici la distinction de droit & de pouvoir, distinction souvent bien fondée, ne sauroit avoir lieu. Elle est excluse par la lettre de Macrin, qui joint expressément l'un & l'autre: *cùm possimus imperatorio jure præcipere.* Rien de plus énergique ni de plus précis. A la vérité cette déclaration si formelle est précédée de quelques phrases qui, prises à la rigueur, supposeroient du moins qu'une élection faite par l'armée, a besoin d'un senatus-consulte approbatif. « Les Soldats m'ont déféré l'empire dont j'ai provisionnellement accepté la régence. Je continuerai de le gouverner, » Pères conscripts, si vous êtes de même avis que les Soldats. » Mais bien-tôt ces expressions, soûmises en apparence, sont corrigées, fixées à leur juste valeur, &, pour mieux dire, anéanties par des prières impérieuses, que Macrin déclare lui-même tenir la place d'ordres absolus, qu'il donneroit légitimement, s'il le jugeoit à propos. Ainsi le discours de Macrin est un monument unique, qui nous donne l'intelligence du langage que les Empereurs tenoient au Sénat. C'est, pour ainsi dire, un mot écrit à toutes lettres, qui sert à déchiffrer diverses abréviations. En parlant au corps représentatif de la nation Romaine, les Empereurs aimoient mieux prier que commander; convaincus que c'est dureté, hauteur, mal-adresse

(z) Fuit in jure non incallidus. Capitol. | Τάτε νόμιμα ὐχ ὕτως ἀκριβῶς ἠπίστατο ὡς πιςῶς μετεχειρίζετο. Dio.

de prodiguer l'autorité abſolue où la prière ſuffit, ſuivant la maxime d'un ancien Poëte comique :

On obéit bien mieux aux prières qu'aux ordres (a).

Le peuple Romain, autrefois libre, & qui ſe ſouvenoit toûjours de l'avoir été, demandoit plus de ménagement que toute autre nation. C'étoit un Monarque détrôné, plus ombrageux, plus délicat en fait de cérémonial, qu'un Roi paiſiblement aſſis ſur le trône. Eſclave orgueilleux, il exigeoit que l'on encenſât encore les débris de ſa grandeur paſſée. Ainſi les vains complimens que lui faiſoient ſes maîtres, par habitude, par compaſſion, par intérêt, ne doivent point nous éblouir. Il faut toûjours y ſous-entendre ce que Macrin énonce diſertement : *cùm poſſimus imperatorio jure præcipere.* Concluons de tout ceci, diront les auteurs de l'objection, que les expreſſions républicaines, les formules déprécatives que les Empereurs adreſſoient à l'aſſemblée nationale, les ſuppliques reſpectueuſes qu'ils lui préſentoient continuellement, n'étoient que de ſtyle ; qu'elles n'établiſſent point la ſupériorité du Sénat, & que le diſcours de Macrin la ruine de fond en comble.

Réponſe. Les auteurs de l'hiſtoire Auguſte, excepté peut-être Vopiſque, ſont, au jugement de tous les connoiſſeurs, des écrivains fort au deſſous du médiocre. Sans goût, ſans critique, chargés de leurs propres fautes & de celles des copiſtes qui ne les ont pas entendus, ou des abréviateurs qui les ont indignement mutilés ; prolixes & diffus ſur des faits de peu d'importance, ſur des riens, juſqu'à impatienter le lecteur le plus phlegmatique, ils nous apprennent comment s'appeloit la nourrice d'un Empereur, ce qu'on ſervoit à ſa table, à quelle heure il ſe levoit, quels ſpectacles il donnoit, tandis qu'ils omettent ou qu'ils indiquent rapidement les particularités les plus intéreſſantes de ſa vie ou de ſon règne. Tels qu'ils ſont, la diſette de meilleurs hiſtoriens, & le naufrage de l'antiquité nous les ont rendus néceſſaires. Leur principal mérite eſt d'avoir ſauvé divers monumens originaux ; mais ils

(a) *Roganti meliùs quàm imperanti pareas.*

nous présentent quelquefois, pour originales, des pièces suspectes ou manifestement supposées. La lettre attribuée à Macrin porte des caractères de fausseté si visibles, qu'il est étonnant que personne ne les eût aperçûs avant M. de Tillemont. Ce savant auteur, si digne des hommages de tout amateur de la vérité, ne balance point à s'inscrire en faux, & sa décision est ici d'autant plus considérable, qu'il devoit être moins blessé que je ne le suis du langage insolite que le faussaire prête à Macrin.

Hist. des Empereurs, t. III, note 2.e sur Macrin, page 613 & suiv.

En effet, M. de Tillemont n'avoit point approfondi les principes constitutifs de la nouvelle République Romaine. Il a dépouillé tous les monumens anciens pour en former, à la lumière d'une critique épurée, un tissu de faits qui pût servir de canevas à ceux qui voudroient écrire après lui. Son histoire des Empereurs est un prodige de travail & d'exactitude; mais, je le répète, M. de Tillemont n'avoit point examiné la nature du gouvernement Romain. Il suppose qu'Auguste avoit fondé une véritable monarchie; ce qui, pour le dire en passant, met quelquefois ce savant homme dans l'embarras, & le rend qualificateur trop rigoureux de certaines actions condamnables sous un gouvernement monarchique, mais louables ou excusables sous une aristocratie, dont le chef étoit sujet aux loix. Malgré les préjugés, il rejette la prétendue lettre de Macrin. Ainsi l'on ne m'accusera pas de la rejeter par esprit de système. Je me contenterois de renvoyer mes lecteurs à la note de M. de Tillemont au sujet de cette pièce, si je n'étois en état d'appuyer ses raisons par d'autres preuves indépendantes, comme les siennes, de l'idée qu'on peut avoir du gouvernement impérial. Je me propose de montrer, 1.° que la lettre dont il s'agit, est l'ouvrage d'un imposteur; 2.° d'examiner en quel temps & à quel dessein elle a été fabriquée; 3.° de faire voir que cette imposture même tourne au profit de la vérité, c'est-à-dire établit de plus en plus que le prince Romain n'avoit pas droit de commander au Sénat.

Pour nous convaincre que la lettre citée par Capitolin ne mérite aucune croyance, confrontons d'abord avec les auteurs contemporains, ce que Capitolin dit en général de cette lettre;

ensuite nous examinerons la lettre en détail. Macrin s'y purgeoit avec serment de la mort de son prédécesseur, qu'il plaçoit au nombre des Dieux: *Litteras misit de morte Antonini divum illum appellans & jurans quòd de morte illius nescierit.* Dion Cassius étoit à Rome lorsqu'on y reçut la première lettre du nouveau Prince *(b)*. Nous n'avons pas l'endroit de l'histoire de Dion, où cet auteur avoit rapporté, soit les paroles, soit la substance de la lettre de Macrin. Mais dans ce qui suit immédiatement cette lacune, Dion nous apprend qu'en écrivant au Sénat, « Macrin parla de son prédécesseur avec modération, sans injures & sans éloges. Il le nommoit simplement l'*Empereur (c)*. Il n'osoit le déclarer ni dieu ni ennemi. C'est, à mon avis, continue Dion, que Macrin étoit retenu d'un côté par les actions de Caracalla & par la haine publique; de l'autre, par la crainte des Soldats. Certaines gens soupçonnoient qu'il aimoit mieux laisser au Sénat & au peuple le soin de condamner la mémoire de ce méchant Prince, que de le condamner lui-même, sur-tout étant à l'armée: car il disoit que les procédés injustes de l'Empereur avoient été la principale cause de la guerre où l'on se trouvoit engagé contre les Parthes, & que ce Prince avoit surchargé le trésor public en augmentant les pensions que l'on payoit aux Barbares, & qui, par cette augmentation, montoient aussi haut que la paie des troupes. » Il est donc certain par le témoignage de Dion, que Caracalla n'étoit point traité de Dieu dans la lettre de Macrin.

Ce même auteur ne dit pas un mot qui soit relatif aux prétendus sermens que Macrin faisoit pour se laver du meurtre de Caracalla. Je conviens que l'on ne peut rien inférer de ce silence, attendu que le texte de Dion n'est pas entier. Mais deux réflexions me persuadent que, dans la véritable lettre au Sénat, Macrin n'entreprenoit point de prouver son innocence. 1.° Il résulte des récits de Dion & d'Hérodien, autre

(b) Voyez la vie de Dion, par le savant M. Reimarus, à la fin du second tome de la nouvelle édition, *p. 1537*.

(c) Τοῦ μὲν Ταραύτου οὐδεμίαν μνείαν τότε γε οὔτ' ἄτιμον οὔτ' ἔντιμον ἐποιήσατο, πλὴν καθ' ὅσον αὐτοκράτορα αὐτὸν ὠνόμαζεν· οὔτε γὰρ ἥρωα οὔτε πολέμιον ἀποδεῖξαι ἐτόλμησεν. κ. τ. λ.

hiſtorien du temps, que Macrin n'avoit eu que trois complices, dont l'un qui ſe nommoit *Julius Martialis*, perſonnellement irrité contre l'Empereur, porta le coup, & fut auſſi-tôt percé d'une flèche par un Soldat de la garde; que Macrin, pour prévenir tout ſoupçon, joua la plus vive douleur, & cacha ſi bien ſes prétentions à l'empire, qu'il ne fut connu pour auteur du crime qu'aſſez long-temps après en avoir recueilli le fruit. Peut-on concevoir que, dans les premiers momens de ſon élévation, un homme que l'empereur Julien appelle un *meurtrier prudent (d)*, ſe hâte de faire paſſer du fond de l'Orient juſqu'à Rome, des ſoupçons à peine éclos ſur les lieux, & qu'il s'inculpe, pour ainſi dire, lui-même par un manifeſte & par des ſermens qu'on ne lui demande pas. 2.° La lettre qu'Hérodien lui fait adreſſer au Sénat & au peuple, ne contient rien qui puiſſe avoir trait à une juſtification ſi déplacée. Je ſais que cette pièce eſt pluſtôt une preuve de l'éloquence d'Hérodien, qu'un ſûr garant du contenu de la véritable lettre. Je ſais que l'auteur, plus agréable qu'exact, uſe toûjours & abuſe ſouvent du privilége qu'avoient les hiſtoriens de l'antiquité, de faire parler, comme ils jugeoient à propos, les perſonnages qu'ils introduiſoient ſur la ſcène. Mais, après tout, Hérodien obſerve communément le coſtume & la vrai-ſemblance. Il a bien ſenti, qu'embarquer Macrin dans une matière auſſi délicate, auſſi odieuſe qu'une apologie ſur le meurtre de ſon prédéceſſeur, eût été le comble de l'indécence, & même de l'abſurdité.

Herodian. l. V.

Ces obſervations générales ſuffiroient pour rendre plus que ſuſpecte la lettre rapportée par Capitolin. Le détail où nous allons entrer, achevera d'en prouver la ſuppoſition.

Cette lettre étoit écrite au nom des empereurs Macrin & Diadumène: *Capita ex oratione Macrini & Diadumeni Imperatorum.* Diadumène n'étoit point Empereur, lorſque ſon père

(d) Σοφὸς μιαιφόνος. C'eſt ainſi qu'on lit dans quelques manuſcrits des *Céſars de Julien.* Les éditions au lieu de σοφὸς, portent φυγάς. Pour moi je ſuis perſuadé, & j'ai remarqué ailleurs, qu'il faut joindre les deux leçons, & lire σοφὸς καὶ φυγὰς μιαιφόνος. L'un & l'autre conviennent également à Macrin.

écrivit

écrivit la première fois au Sénat. Il ne fut proclamé que l'année ſuivante, après la révolte d'Hélagabale. Par conſéquent, lorſque Macrin annonça ſon élection au Sénat, Diadumène étoit tout au plus Céſar. Je dis tout au plus, parce qu'en examinant de fort près le texte de Dion, qui eſt pitoyablement tronqué, on pourroit, ce ſemble, en conclurre que Macrin, dans ſa première lettre, ne demanda rien pour ſon fils; que le Sénat, de ſon propre mouvement, nomma Diadumène *Céſar*, & que Macrin, de ſon côté, ſans en avoir reçû la nouvelle, lui fit conférer ce titre par l'armée; ce qui déplut au Sénat. Quoi qu'il en ſoit, Diadumène, avec le nom de *Céſar*, prit encore celui d'*Antonin*, comme on voit par les médailles. En conſéquence de cette eſpèce d'adoption ou d'inſertion dans une famille étrangère, il alongea ſon ancien nom, ſuivant un uſage aſſez général, & fut deſormais appelé *Diadumenianus* dans tous les monumens publics. Cependant je n'inſiſterai pas ſur ce que l'on joint ici le nom de Diadumène avec le titre d'Empereur: *Capita ex oratione Macrini & Diadumeni Imperatorum.* En effet, quelques hiſtoriens l'appellent toûjours Diadumène, & peut-être dans Capitolin n'eſt-ce qu'une faute de Copiſte. Je pardonnerois même à cet écrivain de lui donner d'avance le titre d'Empereur, qu'il ne porta que long-temps après. Ces ſortes d'anticipations ne ſont pas rares. Mais il eſt viſible qu'à la tête de la lettre, dont Capitolin tranſcrit des morceaux, le fils prenoit la qualité d'Empereur comme le père, puiſqu'on fait dire à Macrin: *Les Soldats ont donné l'empire & le nom d'Antonin à mon fils Diadumène.* Étrange anachroniſme! fauſſeté palpable! Le fils de Macrin, je le répète, fut proclamé Empereur plus d'un an depuis que le père eut écrit la première fois au Sénat.

Vellemus, P. C. & incolumi Antonino noſtro & revecto cum triumpho, veſtram clementiam videre. Tunc demum enim florente Republicâ & omnes felices eſſemus, & ſub eo Principe viveremus quem nobis Antoninorum loco Dii dederant. M. de Tillemont eſt choqué de l'expreſſion, *Antonino noſtro*, notre cher Antonin, qui lui paroît trop familière & peu reſpectueuſe pour

la mémoire d'un Empereur : mais il faut considérer que celui qu'on fait parler de la sorte est Empereur lui-même. Pour moi je suis beaucoup plus choqué de ce qu'on dit dans cette lettre du bonheur de la République sous la domination de Caracalla. Ce Prince également avide d'or & de sang, fils & frère dénaturé, admirateur de Tibère & de Sylla, dont il outroit bassement les vices, sans avoir l'ombre de leurs vertus, fourbe & étourdi, téméraire & lâche, persécuteur des Lettres & de tout genre de mérite, aussi méchant & presqu'aussi fou que Caligula, s'étoit rendu l'objet de l'exécration publique. Rome tressaillit de joie à la nouvelle de sa mort. Tous les citoyens, les Grands en particulier, crurent voir disparoître le glaive fatal qui les menaçoit. Le Sénat, devenu peuple en ce moment, prodigua toutes les injures que la haine retenue long-temps par la crainte peut vomir contre un tyran qui n'est plus. Cependant, vû l'affection que les troupes Prétoriennes conservoient pour ce Prince qui les avoit engraissées de la substance des autres citoyens, je conçois que la politique ne permettoit pas à Macrin de parler comme le public : mais elle lui défendoit pareillement d'insulter ce même public, en tenant au Sénat & au peuple Romain le langage de l'armée. Vanter le bonheur dont avoit joui l'empire sous le despotisme le plus avare & le plus sanguinaire qui fut jamais ! quelle idée Macrin eût-il donné de son administration future ? Étoit-ce le moyen de faire oublier la bassesse de son origine, & de mériter qu'on lui pardonnât son élévation ?

Verùm quia id evenire per tumultum militarem non potuit, nunciamus primùm quid de nobis exercitus fecerit. Deinde honores divinos (quod primùm faciendum est) decernimus ei viro in cujus verba juravimus, cum exercitus ultorem cædis Bassiani neminem digniorem præfecto ejus putavit, cui & ipse utique vindicandam factionem mandasset, si vivus deprehendere potuisset. Ici l'imposture se décèle de toutes parts. 1.° Il est faux qu'un soûlèvement, qu'une émeûte de Soldats ait fait périr Caracalla. Personne n'ignore que ce Prince, ayant passé l'hiver à Édesse, & prêt de marcher contre Artabane, dernier roi des Parthes, voulut

faire un voyage de superstition ou de curiosité au fameux temple de la Lune, que l'on adoroit à Carrhes sous le nom & sous la figure d'un Dieu. Dans cette promenade, Caracalla ne fut accompagné que d'un simple détachement de sa garde à cheval. Un besoin l'obligea de mettre pied à terre & de s'écarter. Julius-Martialis, à qui l'Empereur refusoit le grade de Centurion, saisit ce moment pour faire son coup. L'Empereur tomba mort sur la place, & le meurtrier fut tué lui-même un instant après. Il est donc faux qu'un soûlèvement militaire ait contribué le moins du monde à la mort de Caracalla. Et que l'on ne dise pas que Macrin aura voulu donner le change. Une accusation si grave & si contraire à la vérité eût soûlevé contre le calomniateur les Prétoriens idolâtres de Caracalla.

2.° Macrin n'avoit aucun empressement de diviniser son prédécesseur. Lorsqu'il donna le nom d'Antonin à Diaduménien son fils, les Soldats, parmi leurs acclamations, demandèrent qu'on fît l'apothéose de Caracalla. Il semble que Macrin éluda pour lors cette demande, & qu'il évita d'y répondre; mais enfin les Soldats l'en prièrent avec tant d'instance, qu'il n'osa refuser de traiter de Dieu celui qu'il avoit lui-même fait assassiner, & d'écrire au Sénat pour lui faire décerner ce titre. Si Macrin avoit eu pour l'apothéose de Caracalla le zèle qu'il témoigne dans la lettre que nous examinons, le Sénat, malgré sa haine pour Caracalla, n'eût pas différé de le mettre au nombre des Dieux. Du moins le Sénat ne l'auroit-il pas comparé aux tyrans les plus détestables. Il n'eût pas demandé que l'on abolît les jeux institués à son honneur, & que l'on fondît ses statues. Il n'eût pas crié que Martialis étoit un héros digne du nom qu'il portoit. En un mot, nous voyons, par le récit de Dion, que si la mémoire de Caracalla ne fut pas flétrie, si le Sénat ne le déclara point ennemi public, ce ne fut nullement qu'on craignît de déplaire à son successeur; mais on trembla devant les cohortes Prétoriennes qui étoient à Rome. Elles auroient mis en pièces quiconque eût osé faire une telle proposition.

V. M. de Tillemont, t. III, p. 650.

3.° Le nom de Baſſien, que nous liſons dans la lettre, eſt encore une preuve de faux. Caracalla reçut en naiſſant le nom de Baſſien, qu'il tiroit de ſon aïeul maternel. Mais Sévère, ayant deſſein de l'aſſocier à la puiſſance ſuprême, le lui fit quitter pour prendre celui d'Antonin, nom ſi cher & ſi précieux à la Nation, que Commode, en le portant, n'en avoit point diminué le prix. On ne nomma plus le fils aîné de Sévère que M. Aurelius Antoninus. Le nommer Baſſien, c'eût été manquer de reſpect, dégrader le Prince, & rappeler qu'il étoit petit-fils de Baſſien, prêtre du Soleil à Émèſe en Phénicie. Quant au nom de Caracalla, qui lui eſt devenu perſonnel, & dont on ſe ſert pour le diſtinguer des autres Antonins, ce ne fut de ſon vivant qu'un ſobriquet relatif au goût de cet Empereur pour un certain habillement Gaulois que l'on appeloit *caracalle*. Entre les injures dont les Romains le chargeoient après ſa mort, ils l'appeloient *Baſſien*, *Caracalla*, *Tarantas*. Ce dernier nom étoit celui d'un gladiateur petit, malfait, méchant & cruel comme lui. Que l'on juge après cela ſi Macrin, dans l'acte le plus ſolennel, dans une pièce adreſſée à toute la Nation, peut déſigner par le nom de Baſſien un prédéceſſeur dont il doit épargner la mémoire, & pour qui même, ſi nous en croyons la lettre, il demande les honneurs divins.

Dio.

Pourſuivons. *Detulerunt ad me imperium, cujus ego, P. C. tutelam interim recepi: tenebo regimen, ſi & vobis placuerit quod militibus placuit: quibus & ſtipendium dedi & omnia Imperatoris more juſſi.* Certainement, ſi nous avions la véritable lettre de Macrin, nous y trouverions au moins l'équivalent de ce que lui fait dire ici le fauſſaire. Tous les Empereurs élûs par les Soldats devoient à la Nation cette reconnoiſſance authentique de ſes droits. Ils n'acceptoient que proviſionnellement, & ſous le bon plaiſir du Sénat, le ſeul titre d'Empereur, c'eſt-à-dire de Généraliſſime. Je dis le ſeul titre de Généraliſſime: car les autres dignités ou titres, qui achevoient de former la prérogative du prince Romain, ou qui ſervoient à le décorer, le ſouverain Pontificat, la puiſſance Tribunitienne, le Proconſulat,

les titres d'Heureux, de Pieux, d'Auguste, de Père de la Patrie, n'étoient point conférés par l'armée, & jamais le nouveau Généralissime n'osoit les prendre, qu'il n'eût reçû le senatus-consulte qui les lui donnoit. Le successeur de Macrin, l'infame Hélagabale, le premier ou, pour mieux dire, l'unique Empereur qui ait violé cette règle, annonça, par une telle innovation, le mépris le plus scandaleux des anciennes maximes, ou la plus profonde ignorance du droit public. L'auteur de la lettre supposée, fait ici parler Macrin d'une manière convenable, non seulement pour donner à la lettre un air de vérité; mais encore pour le faire tomber dans une contradiction ridicule que nous remarquerons bien-tôt. *Dio. l. LXXIX.*

Diadumenum filium meum, vobis notum, & imperio miles donavit & nomine, Antoninum videlicet appellans, ut cohonestaretur priùs nomine, sic etiam regni honore, &c. Lorsqu'on entend un Romain dire sérieusement au Sénat, *mon fils, que vous connoissez,* qui ne s'imagineroit que ce fils marche à pas de géant dans la carrière des honneurs, qu'il se distingue, soit à l'armée, soit au barreau, du moins que le public en a conçu quelques espérances? Mais ce Diadumène n'a pas seulement la robe virile. Que dis-je? c'est un enfant de dix ans.

Le mot de royauté, *regnum,* pour signifier la puissance imperiale, sur-tout dans la bouche d'un Empereur qui vivoit au commencement du IIIe siècle, est une expression déplacée, inouie, anti-romaine. Ce mot seul imprime à la lettre de Macrin un caractère de supposition que rien ne sauroit effacer. Je suis étonné que M. de Tillemont ne s'en soit pas aperçû. Le nom de *Rex* banni de Rome avec les Tarquins, n'y rentra point avec les Césars. Accoûtumée à le prendre mal-à-propos pour synonyme de *Tyran,* & plus jalouse du droit que de l'exercice de sa liberté, la Nation supportoit, avec une patience incroyable, des Princes despotes de fait; mais elle n'eût pas souffert un roi patriote, parce qu'elle l'eût regardé comme despote de droit. Dans la vie de Caligula *(e),* Suétone ayant

(e) Hactenùs quasi de Principe; reliqua ut de monstro narranda sunt. Compluribus cognominibus assumptis (nam & Pius & castrorum filius,

rapporté de cet Empereur diverses choses bonnes, indifférentes, tolérables, ajoûte ce qui suit: « J'ai fait jusqu'ici l'histoire d'un » Prince; je ferai desormais celle d'un monstre. Après s'être » décoré de plusieurs surnoms (car il se nommoit le pieux, le » nourrisson du camp, le père des armées, César le très-bon, » & le très-grand) un jour qu'il entendit à sa table disputer » sur leur noblesse des Rois venus à Rome lui faire la cour, il » s'écria, citant Homère: *Il ne faut qu'un seul Chef, il ne faut* » *qu'un seul Roi*. Peu s'en fallut, dit Suétone, qu'il ne substituât » aux marques distinctives du prince Romain, l'extérieur de la royauté. » Voilà le trait que place à la tête des extravagances monstrueuses de Caligula un historien très au fait des mœurs & des idées nationales.

A la vérité nous trouvons au commencement des Annales de Tacite, que Tibère fut élevé dans le sein d'une maison régnante, *eductum in domo regnatrice:* mais que l'on y prenne garde; ceux à qui Tacite prête cette expression, veulent désigner par un terme odieux la puissance dont Auguste avoit été revêtu. Le même historien s'est deux fois servi du mot de *regnum* en parlant du gouvernement Romain; mais il ne l'applique point au gouvernement Romain en général. Il l'emploie pour caractériser la tyrannie qu'exerçoient, au nom de l'imbécille Claude, ses affranchis & ses femmes *(f)*. C'est à peu près dans le même esprit que Pline l'ancien se sert du nom de *Reine* en parlant de Messaline *(g)*, & dit que Caton

Tacit. Ann. I, 4.

& optimus maximus Cæsar vocabatur) cùm audiret fortè Reges, qui officii causâ in urbem advenerant, concertantes apud se super cœnam de nobilitate generis, exclamavit : Εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς. *Nec multùm absfuit quin statim Diadema sumeret, speciemque Principatûs in regni formam verteret.* Suet. Caligul. 22.

(f) Tacite, en racontant la mort de Claude empoisonné par Agrippine, dit: *Deligitur artifex talium, vocabulo Locusta, nuper veneficii damnata, & diu inter instrumenta* REGNI *habita.* Ann. XII, 66. — Au sujet de la disgrace de Pallas, affranchi de Claude: *Nero . . . demovet Pallantem curâ rerum, quîs à Claudio impositus velut arbitrum* REGNI *agebat.* Ann. XIII, 14.

(g) Pline, l. XXIX, 8. dans un endroit où il déchire cruellement les Médecins & la Médecine, après avoir fait mention du jugement qu'en avoient autrefois porté le Sénat & Caton le Censeur, dit qu'il veut justifier ce jugement; & cela sans

le Censeur ne prévoyoit point que Rome fût un jour soûmise à des Reines. Le premier auteur Latin qui, pour flatter un Empereur, lui donne le nom de *Roi*, est le poëte Stace *(h)*, pas à traiter de *Reines* les femmes des Empereurs. De tout temps on avoit donné à son protecteur, à sa protectrice le nom de *Rex* & de *Regina*. Cet usage est si connu, que je ne m'arrêterai pas à le prouver. Sous le nouveau gouvernement, chacun voulut être le protégé du Prince & de la femme du Prince. Mais à cause de l'équivoque, on ne pouvoit sans inconvénient donner le titre de *Rex* à l'Empereur, même dans le sens de protecteur & de patron. Il n'eût osé le recevoir tout au plus que de ses affranchis & de ses cliens. Mais le nom de *Regina*, donné à la femme de l'Empereur, étoit une politesse qui paroissoit tirer d'autant moins à conséquence, que son sexe l'excluoit régulièrement de toute administration. Cependant cette politesse ne devoit pas être au goût des Républicains; & dans leur bouche, le nom de *Reine*, donné sur-tout à Messaline & à ses semblables, ne pouvoit être qu'une injure.

relever les crimes dont la Médecine étoit accusée. « Cependant, continue Pline, on pourroit s'attendre » que je ne négligerois pas ce moyen. » En effet, est-il une profession qui » fournisse plus d'empoisonneurs, » plus de gens habiles à suggérer des » testamens, plus de corrupteurs, » même dans les maisons des Princes! » Témoin le commerce d'Eudemus » avec la jeune Livie, femme de » Drusus César, & celui de (Vectius) » Valens avec la REINE dont nous » avons parlé (c'est-à-dire avec » Messaline, femme de l'empereur » Claude.) N'imputons pas ces forfaits à la Médecine, mais à ceux » qui l'exercent. Caton, selon moi, » ne croyoit pas Rome plus menacée » d'éprouver un jour ces horreurs, que d'avoir un jour des REINES. » *Non deseram Catonem tam ambitiosæ artis criminibus à me objectum, aut Senatum qui ita censebat; idque non criminibus artis arreptis, sicut aliquis expectaverit. Quid enim venenorum fertilius aut unde plures testamentorum insidiæ! Jam verò & adulteria etiam in Principum domibus, ut Eudemi in Liviâ Drusi Cæsaris; item (Vectii) Valentis in quâ dictum est* REGINA *(Messalina.) Non sunt ista artis, sed hominum. Non magis hæc urbi timuit Cato quàm* REGINAS. — Il n'est pas étonnant que Pline, Romain très-caustique, & dont le style a toûjours une pointe de déclamation, applique le nom de *Reines* à des femmes impérieuses, qui foulant aux pieds les règles & les loix, joignirent aux caprices de leur sexe l'audace des tyrans les plus effrontés. Néanmoins il me paroît assez vrai-semblable que les Romains ne tardèrent

(h) Stat. Sylvarum, IV, v. 46—7. Barthius, dans ses notes sur Claudien & sur Rutilius Numatianus, juge qu'avant Stace, Valerius Flaccus, qui vivoit sous Vespasien, avoit donné le nom de *Rois* aux Empereurs. *Argonauticon, l. VI, v. 402.*

Romanas veluti sævissima cùm legiones
Tisiphone REGESque *movet, quorum agmina pilis,*
Quorum aquilis utrimque micant.

Mais Heinsius, sur cet endroit, & Gronovius *(Diatrib. in Statium, c. 2.)* pensent qu'il s'agit des Rois auxiliaires qui servoient dans les armées Romaines. Burman soûtient

dans une pièce adressée à Domitien sur son dix-septième Consulat :

. . . . . Longamque tibi, REX magne, juventam
Annuit, atque suos promisit Jupiter annos.

Adulation réfléchie, puisque le mot *Dux* auroit également fait le vers. Il est à croire qu'elle ne réussit pas. Stace n'eut point d'imitateurs. La plume servile de Martial, qui prodiguoit à Domitien vivant les noms de *Seigneur* & de *Dieu*, ne lui donne celui de *Roi* qu'après sa mort, & quand elle veut le traiter comme un tyran *(i)*. Je ne hasarderois rien, si j'assurois que depuis Stace, du moins jusqu'au IV.e siècle, on ne trouvera pas un auteur Latin qui traite l'Empereur de *Roi*, ni la puissance impériale de *royauté*, si ce n'est dans un sens desavantageux *(k)*. Les Grecs n'eurent pas la même délicatesse : ils

qu'ici le mot *Reges* est pris en mauvaise part, & que le Poëte veut insinuer que les Romains, dans leurs guerres civiles, combattoient pour le choix des tyrans : mais ce sentiment paroît moins vrai-semblable que celui de Gronovius & de Heinsius, parce que le poëme de Valerius Flaccus est dédié à Vespasien, qui non seulement étoit Empereur, mais encore ne l'étoit devenu que par une guerre civile.

(i) Nerva ou Trajan ayant enrichi le Capitole, des dépouilles de Domitien, Martial fit à ce sujet l'épigramme suivante *(l. XII, 15)* :

Quidquid Parrhasiâ nitebat aulâ
Donatum est oculis Deisque nostris.
Miratur Scythicas virentis auri
Flammas Jupiter, & stupet superbas
Regis delicias gravesque luxus.
Hæc sunt pocula quæ decent tonantem,
Hæc sunt quæ Phrygium decent ministrum.
Omnes cum Jove nunc sumus beati.
At nuper (pudet, ah! pudet fateri)
Omnes cum Jove pauperes eramus.

(k) Je mets cette restriction pour écarter toute chicanne. Par exemple, on pourroit m'objecter quelques prétendus vers Phaleuques sur l'empereur Alexandre, Prince d'une figure aussi aimable que son caractère *. Il mangeoit volontiers du liévre, & s'en faisoit servir tous les jours. Un mauvais plaisant fit une espèce d'épigramme, dont tout le sel consiste dans une pointe triviale fondée sur la ressemblance des deux mots latins *lepus* & *lepos*.

* Lamprid. V. Alexand.

Pulchrum quod vides esse nostrum Regem,
Quem Syrum sua detulit propago,
Venatus facit & lepus comesus,
Ex quo continuum capit leporem.

Dans cette ridicule épigramme, le nom de *Roi* est un trait satyrique, comme l'origine Syrienne que l'on y reproche à l'Empereur.

On m'objecteroit, avec plus de fondement, ce que rapporte Trebellius Pollio

ils donnèrent de très-bonne heure au prince Romain le titre de βασιλεὺς, & quelquefois de παμβασιλεὺς. Personne n'ignore que cette Nation poussoit la flatterie à l'excès. D'ailleurs les Grecs d'Asie & d'Égypte étoient façonnés au gouvernement monarchique; & ceux d'Europe, pour se consoler d'être sous le joug de Rome, aimoient à croire qu'elle étoit esclave comme eux. Cependant il faut observer que Dion, quoiqu'il ait peut-être usé du mot βασιλὶς *(l)*, pour signifier la femme de l'Empereur, de celui de βασιλικὸν, pour dire le fisc ou trésor impérial, & d'autres dérivés semblables, n'emploie cependant en aucun endroit, lorsqu'il parle en son propre nom, les termes βασιλεὺς, βασιλεύειν, au sujet de l'Empereur. C'est que Dion, quoique Grec au fond de l'ame, & prévenu de faux principes sur la nature du gouvernement Romain, n'ose, même en écrivant dans sa propre langue, contredire ouvertement le langage de la nation Romaine, dont il est membre, & dans laquelle il tient le rang de Sénateur & de Consulaire. Lors

Pollio au sujet de Regilianus, un de ces usurpateurs qui prirent la pourpre du temps de Gallien. Regilianus commandoit les troupes de Mésie. Le rapport de son nom avec le mot de *Rex* détermina, dit-on, les Soldats à le proclamer Empereur *. *Militari joco regna promeruit. Nam cùm Milites quidam cum eo cænarent, astitit Valerianus Tribunus qui diceret :* Regiliani nomen unde credimus dictum! *Alius continuò, credimus quòd à rege. Tum is qui aderat Scholasticus cœpit quasi grammaticaliter declinare, & dicere,* Rex, Regis, Regi, Regilianus. *Milites, ut est hominum genus pronum ad ea quæ cogitant, dixerunt :* Ergo potest Rex esse. *Item alius :* Ergo potest nos regere. *Item alius :* Deus tibi nomen Regis imposuit. *Quid multa! His dictis, cum aliâ die manè processisset, à principiis Imperator est salutatus.*

Cette historiette prouve au plus que, sous Gallien, c'est-à-dire, après le milieu du III.e siècle, les flatteurs, les soldats, le peuple, les provinciaux se servoient quelquefois dans la conversation, du mot *Rex*, en parlant de l'Empereur. Les idées Romaines s'affoiblissoient de jour en jour, depuis que Caracalla eut déclaré citoyens Romains tous les sujets de l'empire. Ce que je soûtiens, c'est que depuis Stace jusqu'aux auteurs de l'histoire Auguste, qui écrivoient à la fin du III.e siècle & au commencement du IV.e on ne voit pas qu'aucun écrivain ait appliqué les mots *rex* ou *regnum* à l'Empereur ou à l'empire, si ce n'est dans une signification desobligeante.

* *Trebellius Pollio. V. Triginta Tyram. IX.*

(l) Dion, l. LXI, édit. Hanov, p. 694, dit, en parlant de Sénèque : Τὰς βασιλίδας καὶ τοὺς ἐξελευθέρους ἐθάλπευε. Mais, dans la nouvelle édition de Hambourg, on lit : Τὴν Μεσσαλίναν καὶ τοὺς Κλαυδίου ἐξελευθέρους ἐθάλπευσε.

même que Dioclétien & ses successeurs eurent pris le diadème; ils s'abstinrent toûjours du titre de *Rex*. On ne le voit sur aucune de leurs monnoies ni dans aucune inscription faite à leur honneur. Jamais on ne s'en servit en leur adressant la parole, quoiqu'en parlant d'eux les écrivains du IVe & du Ve siècle, & sur-tout les auteurs Ecclésiastiques, s'en servissent quelquefois.

Quant au titre de βασιλεὺς, même après la fondation de Constantinople, & plusieurs siècles depuis, ils souffroient seulement qu'on le leur donnât, & ne le prenoient point. Je me contenterai de citer à ce sujet un Grec digne de l'ancienne Grèce, le célèbre Synesius, auteur du Ve siècle, qui se vante de parler à l'Empereur comme n'avoit jamais fait aucun Grec. Dans un excellent discours à l'empereur Arcade, voici comment il s'exprime: « le nom de *Roi*, τοῦ βασιλέως, est d'un usage
» moderne chez les Romains. Il s'éclipsa lorsque les Tarquins
» furent chassés par la Nation. De-là vient, qu'encore que nous
» vous honorions de ce titre, & qu'on vous le donne de vive
» voix & par écrit, néanmoins, soit en connoissance de cause,
» soit pour suivre la coûtume, vous vous abstenez tous de
» le prendre; vous paroissez l'éviter comme trop superbe &
» trop fastueux. En écrivant aux villes, aux particuliers, à vos
» Officiers, aux Princes barbares, vous n'affectâtes jamais de
» vous relever par le titre de *Roi*. Vous ne vous donnez que
» pour Empereurs, Αὐτοκράτορας. Or ce titre signifie un Gé-
» néral d'armée qui a reçû de pleins pouvoirs : c'est le même
» titre que portèrent Iphicrate & Périclès, lorsqu'ils comman-
doient les armées navales des Athéniens, &c. *(m)*. »

Finissons cette digression, qui n'est déjà que trop longue, & concluons qu'une lettre latine, où l'Empereur Macrin,

(m) Τοὔνομα αὐτό σοι δεῖξαι τὸ βασιλέως ὀψιμαθὲς, ἐκλιπὲς Ῥωμαίοις γενόμενον ἀφ' οὗ Ταρκυνίους ὁ δῆμος ἐξήλασεν. Ἀπὸ ταύτης γὰρ ἡμεῖς μὲν ὑμᾶς ἀξιοῦμεν καὶ καλοῦμεν βασιλέας καὶ γράφομεν οὕτως· ὑμεῖς δὲ εἴτε εἰδότες, εἴτε μὴ, συνηθείᾳ δὲ συγχωροῦντες τὸν ὄγκον τῆς προσηγορίας ἀναδυομένοις ἐοίκατε. Οὔκουν οὔτε πρὸς πόλιν οὔτε πρὸς ἰδιώτην οὔτε πρὸς ὕπαρχον γράφοντες, οὔτε πρὸς ἄρχοντα βάρβαρον, ἐκαλλωπίσασθέ ποτε τῷ βασιλέως ὀνόματι. ἀλλ' αὐτοκράτορες εἶναι ποιεῖσθε. ὁ δὲ αὐτοκράτωρ, ὄνομα στρατηγίας ὅτι πάντα ποιεῖν ὑπεσχημένης. καὶ Ἰφικράτης καὶ Περικλῆς ἔπλεον Ἀθήνηθεν αὐτοκράτορες στρατηγοί. κ. τ. λ. *Synesius, de Regno, edit. Petav. p. 15.*

qui vivoit au commencement du III.ᵉ siècle, écrit au Sénat que les Soldats ont conféré à son fils la puissance royale, est l'ouvrage d'un imposteur.

Le faux Macrin continue : *Antonino divinos honores & Miles decrevit, & nos decrevimus, & vos, P. C. ut decernatis, cum possimus imperatorio jure præcipere, tamen rogamus.* Il disoit tout-à-l'heure aux Pères conscripts, qu'il ne se regarderoit que comme Régent, jusqu'à ce que son élection eût été confirmée par leurs suffrages, & maintenant il leur déclare qu'il a droit de leur commander à titre d'Empereur. Quelque système que l'on embrasse sur le gouvernement Romain, je défie les plus habiles conciliateurs d'accorder Macrin avec lui-même. M. de Tillemont, qui regardoit les Empereurs comme de vrais Monarques, a senti cette contradiction, & la compte parmi les preuves de fausseté. En vain prétendroit-on que ces paroles, *J'ai provisionnellement accepté l'empire : je continuerai de le gouverner, en cas que vous le jugiez à propos,* ne sont qu'une vaine formule, un compliment qui ne prouve rien. Seroit-il de la gravité Romaine, je ne dirai pas de faire de tels complimens, mais de les démentir en termes exprès à l'instant même qu'on les prononce. L'homme le plus inconséquent & le plus léger, lorsqu'il fait des complimens, pousse-t-il l'extravagance jusqu'à déclarer sans nécessité, contre son propre intérêt, que ce sont de purs complimens, jusqu'à dire les vérités les plus opposées à ce que ces complimens paroissent signifier ? D'ailleurs, quel motif peut engager Macrin à notifier aux Pères conscripts, que ses volontés sont des loix, à prendre le ton de maître, à le prendre d'une manière d'autant plus révoltante qu'il dit qu'il ne le prend pas, *tamen rogamus !* Est-ce que le Sénat ignore jusqu'où s'étend la prérogative Impériale ? Faut-il que Macrin l'en instruise ? Est-ce qu'on a refusé de lui obéir ? Point du tout. C'est la première fois qu'il commande. Le Monarque le plus absolu de droit, lorsqu'il monte sur le trône, ne débute jamais par faire gronder le tonnerre. Il ne s'annonce jamais par une basse ostentation de ses pouvoirs les plus légitimes, principalement si on ne lui dispute rien, s'il est modéré,

circonſpect, tel que l'hiſtoire nous repréſente Macrin ; s'il eſt, comme lui, très-éloigné de ſa capitale, s'il n'eſt pas ſûr qu'elle le reconnoiſſe, s'il a pour ſujets une Nation très-diſpoſée à porter ſes fers, pourvû qu'il faſſe ſemblant de ne les pas apercevoir, à ramper ſervilement, pourvû qu'on lui proteſte toûjours qu'elle eſt libre. Les partiſans du pouvoir monarchique des Empereurs, conviennent qu'il falloit repaître le peuple & le Sénat d'un vaine image de liberté. Quelle barbarie! quel travers de lui dérober un fantôme qui l'amuſe! Les ménagemens étoient ſur-tout indiſpenſables au commencement de chaque règne. C'eſt en parlant des Romains qu'on a dit,

Toûjours la tyrannie eut d'heureuſes prémices.

Leurs tyrans même ſe donnoient d'abord pour républicains. Achevons de parcourir cette pitoyable lettre. L'auteur, juſqu'à la fin, s'y ſoûtiendra dans le faux.

(Antonino) dicantes & duas ſtatuas equeſtres, pedeſtres duas habitu militari, ſedentes civili habitu duas. Item divo Severo duas triumphales. Quæ omnia P. C. impleri jubebitis nobis religiosè pro prioribus ambientibus. Le Sénat, après avoir reçû la première lettre de Macrin, demanda, comme je l'ai dit ci-deſſus, qu'on abolît les jeux qui ſe célébroient en l'honneur de Caracalla, & que l'on fondît ſes ſtatues d'or & d'argent. Comment accorder avec l'ordre du prétendu Macrin ce fait atteſté par Dion? Loin de multiplier les ſtatues de Caracalla, Macrin les auroit toutes détruites, s'il n'eût appréhendé les ſoldats. Il en fit même enlever ſecrètement quelques-unes. C'eſt du même hiſtorien que nous l'apprenons *(n)*.

Je me flatte d'avoir démontré que la lettre extraite par Capitolin, n'eſt qu'un amas d'anachroniſmes, d'indécences, d'incongruités & de menſonges, en un mot une pièce faite à plaiſir, & très-indigne de Macrin. Mais en quel temps & dans quel eſprit a-t-elle été fabriquée? C'eſt ce que nous allons examiner en peu de mots.

On ne peut douter, ce me ſemble, que l'auteur de la lettre

(n) Dio. Je ſuis le texte tel qu'il eſt dans la nouvelle édition.

ne se soit proposé de rendre Macrin odieux & méprisable. Or personne, depuis Hélagabale, n'eut intérêt de décrier Macrin, & nous savons qu'Hélagabale en avoit formé le projet. Sa haine contre Macrin & contre Diaduménien étoit implacable. Comme il se vantoit d'être fils de Caracalla, il regardoit Macrin comme le meurtrier de son père, & Diaduménien comme l'usurpateur de son nom. Même après leur mort, il les déchiroit d'une manière sanglante, avec la bassesse d'une ame efféminée que la victoire ne fait qu'irriter. Il s'offençoit du bien que l'on disoit d'eux, & poussoit l'acharnement jusqu'à contraindre quelques auteurs d'insérer dans la vie de Macrin des choses abominables *(o)*. La malignité n'a pas besoin d'être encouragée, sur-tout contre les malheureux. Quel débordement de satyres, de libelles, d'anecdotes scandaleuses ne dut pas causer le desir de faire sa cour, joint au plaisir de dire du mal ? La médisance & la calomnie déchaînées, aiguillonnées par le Souverain, se produisirent à l'envi sous toutes les formes imaginables. Or la forme qui leur réussit le mieux, principalement contre les morts, c'est d'attribuer de faux écrits à ceux qu'elles veulent diffamer. On forgea donc plusieurs lettres sous le nom de Macrin & de son fils. L'auteur de la vie de Diadumène, qui pourroit être Capitolin *(p)*, quoiqu'on l'attribue à Lampride, rapporte, comme écrites par ce jeune Prince, deux lettres qu'un homme judicieux eût rejetées comme insoûtenables, & que l'auteur reçoit sans aucune difficulté. Si nous

(o) Lamprid. vit. Heliogabal. *Insectatus est famam Macrini crudeliter, sed multo magis Diadumeni, quòd Antoninus dictus est, pseudo-Antoninum eum appellans ; simul quòd cùm luxuriosissimus extitisset, vir fortissimus, optimus, gravissimus, severissimus diceretur. Coegit denique scriptores nonnullos nefanda imò potiùs non ferenda ejus dicta de luxuriâ disputare in vitâ ejus.* Ce texte est fautif, & Saumaise, aussi-bien que Casaubon, a tâché de le corriger. Mais il me suffit qu'on y aperçoive la haine d'Hélagabale contre Macrin. Au reste les deux Critiques n'ont pas vû qu'il y a une faute dans les mots *simul quòd*, parce que la suite de la phrase, qui paroît se rapporter au fils, ne peut convenir qu'au père. On ne pouvoit dire d'un enfant qu'il avoit été *vir fortissimus, &c.*

(p) Saumaise croit que la vie de Macrin & celle de Diadumène sont du même auteur, soit de Capitolin, soit de Lampride.

l'en croyons, Macrin ayant découvert & puni très-cruellement une conspiration contre sa personne, le bruit courut qu'il avoit fait grace à quelques-uns des complices. Sur quoi Diaduménien lui écrivit la lettre suivante. « Au père Auguste, le fils » Auguste. Il semble, mon père, qu'on a peine à retrouver » votre affection pour nous, dans l'indulgence dont vous usez » envers des traîtres qui vouloient vous dépouiller de l'Empire. » Vous vous flattez de les regagner en leur pardonnant, ou du » moins de satisfaire à ce qu'exige l'ancienne amitié. Cela ne » se doit ni ne se peut. Car, premièrement, il est impossible » qu'ils vous aiment. Vous leur avez montré des soupçons. Ils » en auront l'ame ulcérée. Enfin l'ennemi le plus cruel de tous, » est un vieux ami, lorsqu'il a tant fait que de se joindre une » fois à nos ennemis déclarés. Songez aussi que ces perfides ont » encore des troupes, dont ils peuvent disposer.

Si vous n'êtes sensible à votre propre gloire,
Du jeune Ascagne au moins conservez la mémoire.
N'étouffez pas l'espoir d'un fils que ses destins
Appellent à régner sur les peuples Latins.

» Faites tomber ces têtes. Sans cela point de sûreté pour vous. » Telle est la méchanceté de l'homme, que si vous les épargnez, ils auront sans cesse des imitateurs *(q)*. » L'auteur de la vie ajoûte que Diaduménien écrivit pareillement à sa mère (Nonia Celsa) une lettre conçue en ces termes : « Notre Seigneur

(q) Patri Augusto filius Augustus. Non satis, mi pater, videris in amore nostro tenuisse tuos mores, qui tyrannidis affectatæ conscios reservasti, sperans eos vel amiciores tibi futuros, si iis parceres, vel ob antiquam familiaritatem dimittendos : quod nec debuit fieri nec potuit. Nam primum omnium jam te exulcerati suspicionibus amare non possunt. Denique crudeliores inimici sunt qui obliti veteris familiaritatis se inimicissimis tuis junxerunt. Adde quòd exercitus adhuc habent.

Si te nulla movet tantarum gloria rerum,
Ascanium surgentem & spes hæredis Iuli
Respice, cui regnum Italiæ Romanaque tellus
Debentur.

Feriendi sunt isti, si vis esse securus. Nam vitio generis humani alii non sunt defuturi cùm isti servantur. Lamprid. Diadum.

& Auguste ne vous aime point, & ne s'aime point lui-même, « puisqu'il pardonne à ses ennemis. Hâtez-vous donc de faire « conduire au supplice Arabien, Tuscus & Gellius. Autrement « ils ne manqueront point de nous perdre, s'ils en trouvent « l'occasion *(r)*. »

Il est visible que ces deux lettres sont un artifice grossier pour noircir Diaduménien, pour justifier sa mort, & le faire regarder comme un jeune monstre, dont il étoit heureux qu'Hélagabale eût purgé l'Univers. La première lettre en particulier, digne de Tibère & de Machiavel, ne sauroit être l'ouvrage d'un enfant de dix à douze ans. Aussi quelques-uns disoient que le jeune Prince l'avoit écrite sous la dictée de son précepteur Célianus, ancien rhéteur Africain. Par ce détour la calomnie tendoit à flétrir tout ensemble & Macrin, qui confioit l'éducation de son fils à un homme si pernicieux, & Diaduménien, à qui dès son enfance on inspiroit des sentimens si barbares. Cependant je ne sais lequel est le plus absurde de faire auteur de la lettre le Prince même, ou de l'attribuer à son précepteur. Les maîtres les plus vicieux obligent leurs élèves d'afficher des principes de vertu, sur-tout en écrivant à un père, à une mère. Du moins ils les font écrire d'un style respectueux, & fort différent de ce ton décidé qui règne dans les deux lettres. Si elles sont véritables, elles furent écrites lorsque Diaduménien portoit déjà le titre d'Auguste, c'est-à-dire dans l'espace des trois semaines qui s'écoulèrent depuis sa promotion jusqu'à la défaite de Macrin par Hélagabale. La fortune de Macrin étoit alors chancelante. Il avoit besoin de ménager les esprits, & de retenir, par des actions de clémence, les soldats qui se détachoient de lui pour se donner à son concurrent. Quelqu'étourdi que pût être un rhéteur, auroit-il osé, dans de telles conjonctures, faire conseiller à Macrin, par son fils, de punir du dernier supplice des personnes considérables,

Lamprid. Diadum.

(r) Dominus noster & Augustus nec te amat, nec ipsum se, qui inimicos suos servat. Age igitur ut Arabianus & Tuscus & Gellius ad palum deligentur, ne si occasio fuerit, non prætermittant. Idem, ibid.

qui avoient des troupes nombreuſes à leur diſpoſition? *Exercitus adhuc habent.*

Néanmoins Lampride donne les deux lettres comme authentiques, & ne manque pas d'en inférer, conformément à l'intention des fauſſaires, que Diaduménien auroit été très-cruel s'il eût vêcu. *Apparet quàm aſper futurus juvenis, ſi vixiſſet.* Lampride ajoûte que l'une & l'autre lettre contribuèrent à ſa mort. « Les ſoldats, dit-il, ayant tué le père, quelques-uns » d'entre eux voulurent ſauver le fils. Mais un Officier de la » chambre lut publiquement les deux lettres, que l'on avoit » découvertes par l'infidélité d'un ſecrétaire; & cette lecture fut » un arrêt de mort pour le jeune Prince. On promena leurs têtes ſur des piques, & l'armée ſe déclara pour Hélagabale. »

Lamprid. Diadum.

Idem, ibid.

Ce détail ne peut s'ajuſter avec le narré de Dion, à qui la médiocrité de ſon génie, & ſes idées Grecques ſur le gouvernement Romain, n'enlèvent pas le mérite eſſentiel de rapporter exactement les faits, ſur-tout lorſqu'ils ſont arrivés de ſon temps. Le rang qu'il tenoit dans l'État, le mettoit à portée d'être mieux inſtruit que perſonne. Or, ſuivant cet hiſtorien, les légions ſe donnèrent à Hélagabale avant la mort de Macrin & celle de ſon fils. Macrin, attaqué par la petite armée d'Hélagabale, à neuf lieues d'Antioche, décida par une fuite prématurée la perte de la bataille. Les Prétoriens, abandonnés de leur Empereur, reconnurent Hélagabale. Macrin, après avoir chargé quelques perſonnes de confiance de conduire ſon fils chez Artabane, roi des Parthes, & joué quelques momens dans Antioche le rôle de victorieux, s'enfuit déguiſé juſqu'en Bithynie. Il y tomba entre les mains des ſoldats qu'Hélagabale avoit dépêchés pour courir après lui. Ils le mirent ſur un chariot pour le ramener à Antioche. Mais ayant appris ſur la route que l'on avoit arrêté ſon fils, ce malheureux Prince ſe jeta hors du chariot, ſe briſa l'épaule & fut tué bien-tôt après. Le texte de Dion eſt ſi mutilé, qu'on n'y voit pas nettement ſi Macrin arriva dans Antioche, & ſi le père & le fils furent exécutés enſemble. Mais, quoi qu'il en ſoit, ce fut le vainqueur & non

& non pas l'armée qui régla leur sort; & les deux lettres, qui sans doute n'existoient pas encore, n'eurent aucune influence sur celui de Diaduménien.

Lampride a tiré, ce semble, les deux lettres, & certainement son récit, de je ne sais quel Lollius Urbicus *(s)*, historien du temps. Selon les apparences Lollius Urbicus étoit une plume livrée à la cour, ou du moins un auteur crédule, qui recueilloit sans discernement des pièces que la calomnie avoit forgées. Ce fut à la même source, ou du moins à d'autres semblables, que puisa Capitolin. Celui-ci, comme la plupart des auteurs de l'histoire Auguste, écrivoit du temps de Dioclétien *(t)* & de ses collègues, environ un siècle depuis la mort de Macrin, & n'avoit par conséquent aucun sujet de le haïr. Toutefois dans la méchante rhapsodie que ce compilateur a gravement intitulée *vie de Macrin*, on sent la fureur d'une haine toute récente. Au lieu de peindre ce Prince d'après Dion, qui le connoissoit personnellement, & qui en dit le bien & le mal avec une impartialité propre à gagner la confiance, Capitolin lui donne tous les vices sans exception: *homo vitiorum omnium*, Il en rapporte nommément divers traits de barbarie qui font frémir, & qui seuls auroient empêché Dion de lui attribuer de la douceur. Capitolin l'accuse d'un goût décidé pour le despotisme, *volens militariter imperare:* & cependant nous savons que Macrin, pendant les quatorze mois qu'il fut Empereur, témoigna beaucoup de déférence pour le Sénat & pour les loix. Sous son empire Rome parut jouir de la liberté *(u)*. Il traita rigoureusement les délateurs, espèce de scélérats qui ne déplut *Dio. Herodian.* jamais qu'aux bons Princes, & qui fut toûjours l'instrument favori de la puissance arbitraire. Capitolin même dit que sous Macrin, les délateurs étoient punis de mort s'ils succomboient à la preuve; & que s'ils prouvoient, on leur donnoit la récompense fixée par la loi, mais on les déclaroit infames *(x)*. C'est

(s) Quantum Lollius Urbicus in historiâ sui temporis dicit, istæ litteræ per notarium proditæ illi puero multum apud milites obfuisse dicuntur. Lamprid. Diadumen.

(t) La vie de Macrin est adressée à Dioclétien.

(u) Ἐν ἀδείᾳ πολλῇ καὶ εἰκόνι ἐλευθερίας ἐβίωσαν. Herodian. l. V.

(x) Delatores, si non probassent,

auſſi Capitolin qui nous apprend que Macrin avoit conçu le projet d'une excellente réforme dans la juriſprudence *(y)*. Ainſi, dans les horreurs qu'il dit de Macrin, cet auteur n'a fait que copier des libelles diffamatoires, ou des hiſtoriens infidèles, aux calomnies deſquels il a couſu, ſans jugement, des lambeaux tirés de quelques écrivains judicieux. La prétendue lettre de Macrin étoit une fiction ridicule, qui ne devoit point en impoſer au Sénat; & nous voyons en effet qu'elle n'a point trompé Dion. Mais elle étoit bonne pour une infinité de gens qui n'avoient ni le pouvoir, ni le deſir de conſulter les regiſtres du Sénat. Souvent les calomniateurs s'embarraſſent peu que la vérité perce dans la ſuite, pourvû que le menſonge porte coup, & qu'ils en retirent un avantage préſent. Ce qui peut les enhardir, c'eſt que dans tous les ſiècles il ſe trouve des Lamprides & des Capitolins.

Puiſque la lettre que nous venons d'examiner n'eſt, ni ne ſauroit être de Macrin, il s'enſuit que l'on ne peut alléguer l'autorité de ce Prince, pour établir que les Empereurs avoient droit de commander au Sénat. Je vais plus loin, & de la lettre ſuppoſée, je tire du moins une forte préſomption contre le droit qu'elle attribue à l'Empereur de commander au Sénat. L'eſprit de la lettre eſt de flétrir Macrin, en le faiſant dire ce qu'on imagine de plus propre à le rendre odieux. Or dans cette pièce, Macrin affecte de s'arroger une prérogative dont jamais aucun Empereur ne s'eſt vanté, le droit de commander au Sénat; donc il eſt plus que vrai-ſemblable que cette prérogative n'appartient nullement aux Empereurs. Les ennemis de Macrin, les perſécuteurs de ſa mémoire, le repréſentoient comme un homme avide du pouvoir abſolu, comme un tyran, comme un nouveau Tarquin le ſuperbe. *Fuit ſuperbus &*

capite affecit : ſi probarent, delato pecuniæ præmio infames dimiſit. Vita Macrin.

(y) Fuit in jure non incallidus, adeò ut ſtatuiſſet omnia reſcripta veterum principum tollere, ut jure, non reſcriptis ageretur, nefas eſſe dicens leges videri Commodi & Caracalli & hominum imperitorum voluntates, cùm Trajanus nunquam libellis reſponderit, ne ad alias cauſas facta præferrentur quæ ad gratiam compoſita viderentur. Ibid.

militariter imperare volens, dit Capitolin d'après eux. C'est évidemment pour fonder cette imputation calomnieuse qu'on le fait écrire au Sénat, « Pères conscripts, si je vous adresse des prières, gardez-vous bien de vous y méprendre. Je suis « en droit de vous commander à titre d'Empereur, » ou, pour traduire littéralement, à titre de Général d'armée, *imperatorio jure:* c'est-à-dire, le Sénat en corps me doit cette même obéissance que les Soldats doivent à leur Général. Voilà le langage qu'une plume envenimée prête à Macrin, pour le perdre dans l'esprit de la Nation; donc la Nation étoit persuadée que les Empereurs n'avoient pas le droit de commander au Sénat. Tout ce qu'on peut me repliquer, c'est que pour rendre Macrin odieux, il suffisoit de lui faire dire une vérité insupportable à des oreilles Romaines, & qui ne sortoit jamais de la bouche des Empereurs. Mais en général une vérité que les Empereurs Romains tinrent éternellement captive, & que les oreilles de la Nation n'auroient pû soûtenir, a tout l'air d'être une fausseté. En particulier le droit de commander au Sénat, est un droit imaginaire, puisqu'il est diamétralement opposé aux principes constitutifs de la nouvelle République, dont Auguste fut le fondateur. Ainsi la lettre rapportée par Capitolin, quoique fausse, concourt à former la chaîne de la tradition, & grossit le corps des preuves qui démontrent que le prince Romain n'étoit pas un Monarque proprement dit.

Je finis ce que j'avois à dire touchant les droits dont jouissoit l'Empereur dans l'assemblée du Sénat, en répétant une réflexion qui doit toûjours être présente quand on étudie la nature du gouvernement Impérial. L'origine de ce gouvernement ne se perdoit pas, comme celle de tant d'autres, dans les ténèbres d'une antiquité reculée. A la lumière du siècle le plus éclairé, les Romains transigeant avec Auguste, réglèrent les droits de leur suprême Magistrat. Ce suprême Magistrat n'avoit de pouvoirs légitimes que ceux qui émanoient des Magistratures réunies en sa personne, ou de quelques concessions spéciales. Sous Tibère le Sénat se rendit le dépositaire des droits du peuple Romain, le représentant de la Nation; & l'Empire,

qu'Auguſte n'avoit jamais accepté que pour cinq ou pour dix ans, devint une place à vie. Ce ſont les ſeuls changemens eſſentiels qui ſoient arrivés dans le gouvernement juſqu'à la grande révolution que commença Dioclétien, & que Conſtantin acheva. Avant cette époque, veut-on ſavoir ſi l'Empereur avoit tel droit ou s'il ne l'avoit pas? Il faut examiner ſi le droit en queſtion étoit l'apanage de quelqu'une des magiſtratures Impériales, ou ſi l'Empereur l'avoit reçû par un privilége particulier. Tout ce qui n'étoit pas fondé ſur l'un ou l'autre de ces titres, n'appartenoit pas à l'Empereur. Dans la pluſpart des États les droits de la Nation & ceux du Prince ſont, pour ainſi dire, ſéparés par un terrein vague & litigieux, ſur lequel le Prince & le peuple ont des prétentions reſpectives, qu'ils diſſimulent ſagement pour le bien de la paix. Il n'en étoit pas ainſi chez les Romains. On avoit planté les bornes avec la dernière préciſion. Si divers Empereurs les franchirent, elles ne furent jamais déplacées. Jamais le laps de temps ne les rendit méconnoiſſables. Car 1.° il eſt rare que les Romains aient eu de ſuite deux mauvais Empereurs. Sous un bon Prince tout rentroit dans l'ordre, & jamais il ne ſe faiſoit un titre des uſurpations du tyran ſon prédéceſſeur. 2.° A chaque mutation (& l'on ſait combien les mutations étoient fréquentes) la nation Romaine contractoit avec le nouvel Empereur, comme elle avoit fait avec Auguſte. En lui ſpécifiant, par l'organe du Sénat, l'étendue de la prérogative Impériale, elle étoit cenſée retenir tout ce qu'elle ne cédoit pas. Les choſes demeurèrent ſur le même pied juſqu'à Dioclétien. Les uſurpations de ce grand & méchant Prince, uſurpations réfléchies & ſyſtématiques, furent appuyées par ſes collègues, & ſuivies, augmentées, multipliées par leurs ſucceſſeurs; tous prévenus contre Rome, tous promoteurs du pouvoir arbitraire, excepté Julien & Majorien. L'Empire juſqu'alors indiviſible, fut partagé réellement entre une multitude d'Empereurs & de Céſars. On dépouilla le Sénat de ſes provinces pour leur former des départemens. La diſtinction du tréſor de l'Empereur & de celui de la Nation fut anéantie. Lors même que tout ſe

trouva raſſemblé dans la main d'un ſeul Prince, on ne reſtitua rien au Sénat. L'Italie ne fut plus regardée que comme une province. On ſe dégoûta de Rome, centre de la liberté. Les Empereurs n'y firent plus que des apparitions. Le Sénat gardoit le dépôt des maximes anciennes: on ne le conſulta plus. Il perdit la part qu'il avoit toûjours eue à la puiſſance légiſlative. Les quatre lettres républicaines, qui déſignoient le Sénat & le peuple Romain, diſparurent du *labarum*, quoiqu'elles euſſent bien pû y trouver place avec l'auguſte monogramme qu'on leur ſubſtitua. Enfin une nouvelle Rome s'élève en Orient; on y crée un nouveau Sénat rival de l'ancien, & preſque tout compoſé de Grecs & d'Aſiatiques. On affecte d'innover juſque dans les choſes les plus indifférentes, parce qu'en fait de gouvernement il n'eſt point de bagatelle qui ne tienne à quelque choſe d'eſſentiel. Le Sénat de la vieille Rome continua, ſans doute juſqu'à la ruine de l'Empire en Occident, de conférer à chaque Prince les anciennes Magiſtratures, dont le pouvoir Impérial avoit été formé: mais les Empereurs dédaignoient d'en prendre les titres. Ils ne les mettoient plus ſur leurs monnoies, ni à la tête de leurs loix. En un mot le gouvernement Romain fut deſpotique de fait, non en paſſant, comme il l'avoit autrefois été ſous quelques mauvais Empereurs, mais habituellement & ſous les meilleurs Princes. Néanmoins, attendu que la Nation, loin de renoncer formellement à ſa liberté, réclama toûjours, juſqu'au règne d'Auguſtule, par la voix de ſon Sénat, je n'oſerois décider que la poſſeſſion des Empereurs eût dénaturé le gouvernement au point de le rendre abſolu de droit.

Fin du Tome vingt-ſeptième.





